This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

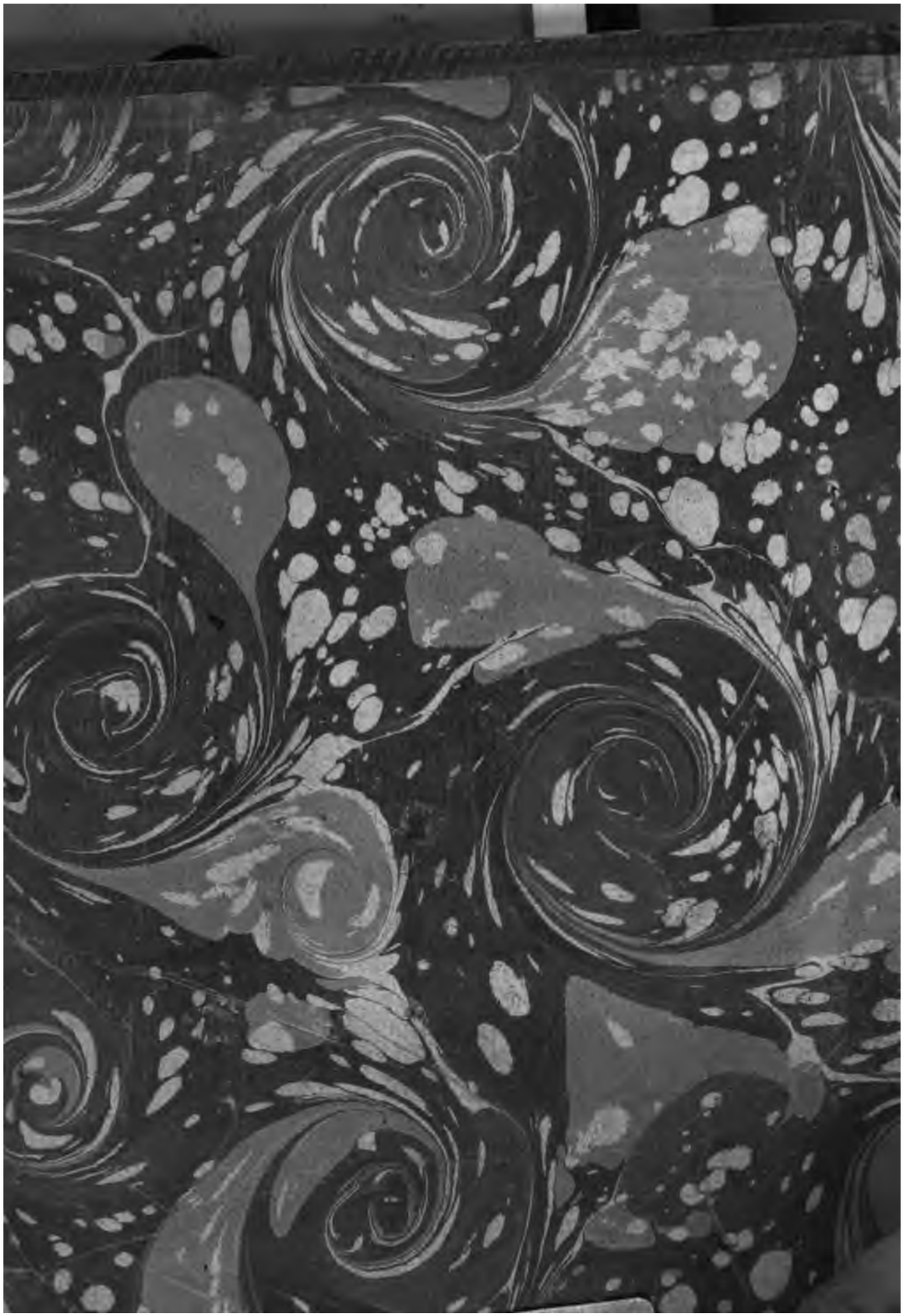

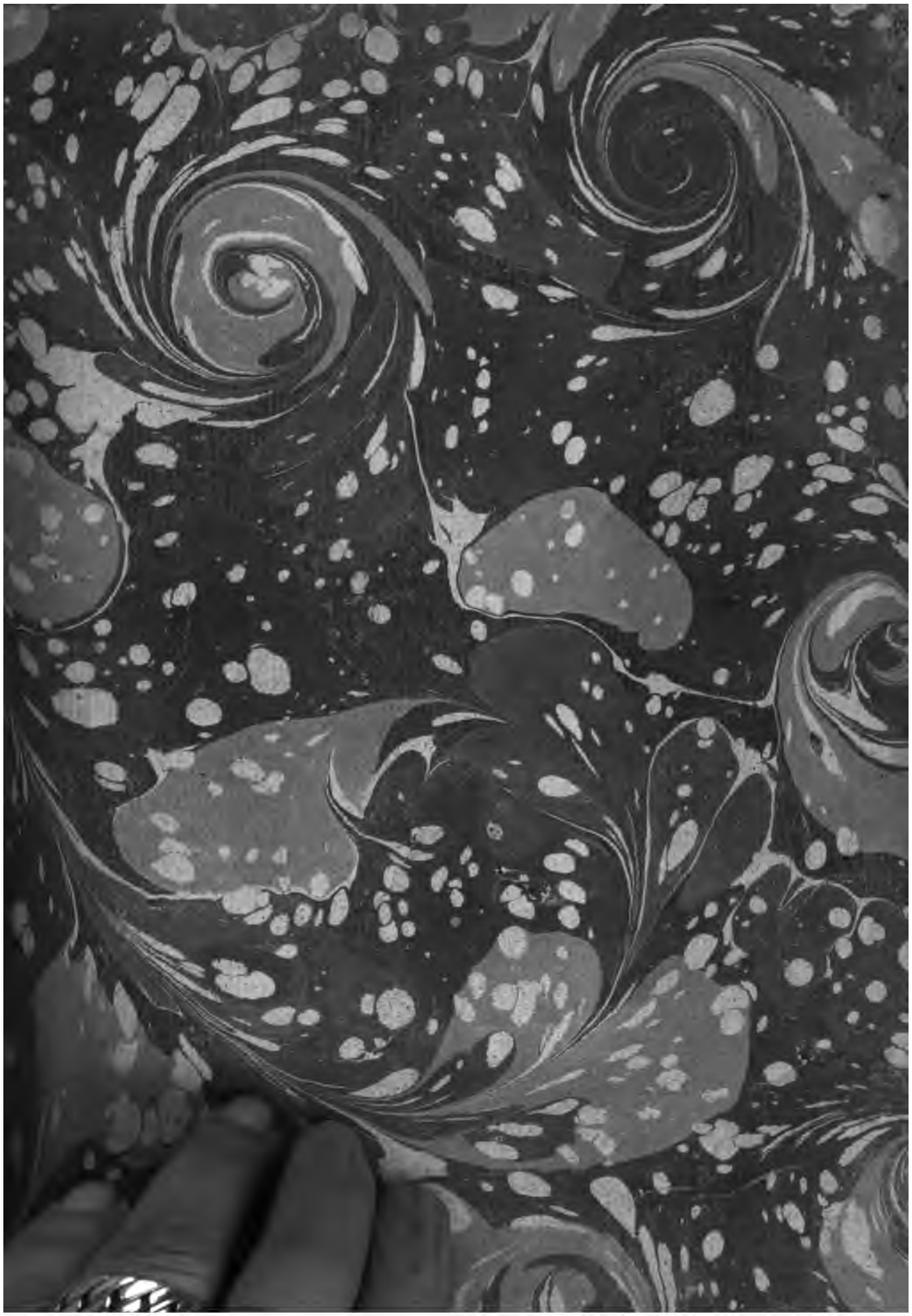

600016606R

~~B.S. 4to~~
~~4/6~~
P. R.

A. R.

NOTICE
DE
L'ANCIENNE GAULE,
TIRÉE
DES MONUMENS ROMAINS,
DÉDIÉE A S. A. S.
MONSEIGNEUR LE DUC DE CHARTRES,

PAR M. D'ANVILLE,

De l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, & de celle des Sciences de Péterſbourg, Secrétaire de S. A. S. Monſeigneur le Duc d'Orléans.

SUITE des *Mémoires de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres.*

A PARIS,

Chez DESAINT & SAILLANT, rue Saint Jean de Beauvais, & DURAND, rue du Foin.

M. DCC. LX.

Sous le Privilége de l'Académie.

2048. d. 32.

BIBLIOTHECA

A SON ALTESSE SERENISSIME

MONSEIGNEUR

LE DUC DE CHARTRES.

MONSEIGNEUR,

J'AI dû ſucceſſivement aux PRINCES *de* VOTRE *Auguſte Maiſon des témoignages publics de reconnoiſſance, pour les bienfaits dont ils ont encouragé une Science, qui a toujours fait le principal objet de mes études.*

Les morceaux de Géographie, qui ont paru ſous

les auſpices du PERE *& de l'*AÏEUL *de* VOTRE ALTESSE SÉRÉNISSIME, *embraſſent les quatre Parties du Monde. Je* VOUS *dois,* MONSEIGNEUR, *l'hommage de ce nouvel ouvrage, qui intéreſſe en particulier la Nation Françoiſe, dont vous faites déja les délices.*

Je ſuis avec le plus profond reſpect,

MONSEIGNEUR,

de VOTRE ALTESSE SÉRÉNISSIME,

Le très-humble, très-obéiſſant
& très-dévoué ſerviteur
D'ANVILLE.

PRÉFACE.

PRÉFACE.

J'AI regardé depuis longtems comme un devoir que j'avois à remplir, de travailler ſur la Gaule dans tout ce qu'elle embraſſe d'étendue. Un hiſtorien célebre de l'antiquité, après avoir recueilli les faits des nations étrangères, *totiùs propemodùm orbis rebus explicitis*; revient comme d'un long voyage dans le lieu de ſa demeure, *velut poſt longam peregrinationem domum revertitur.* Il ſe croiroit coupable d'ingratitude envers ſa patrie, s'il ne faiſoit pas pour elle ce qu'il a fait pour tous les autres peuples: *ingrati civis officium exiſtimans, ſi, cùm omnium gentium res geſtas illuſtraverit, de ſolâ tantum patriâ taceat.* Ce ſentiment de Trogue-Pompée peut s'étendre à un objet différent du ſien, ſans qu'un mérite égal dans l'exécution y réponde. J'ai craint qu'on ne me reproche d'avoir donné par préférence mon application à tout autre pays qu'à celui auquel je dois le plus d'attachement.

Juſtin. lib. XLIII.

Lorſque j'ai formé le deſſein de dreſſer une carte de l'ancienne Gaule, j'ai penſé que le déſir de la plûpart de ceux qui l'auroient ſous les yeux, ſeroit d'y voir des noms actuellement d'uſage, ſelon qu'ils correſpondent à ceux des lieux anciens, ou qu'ils les remplacent. Mais, j'oſe dire, que c'eſt par le défaut d'une connoiſſance bien diſtincte de la Géographie des tems fort antérieurs à notre ſiècle, qu'on croira la choſe plus pratiquable qu'elle ne l'eſt en effet. Il n'y a que cette connoiſſance, qui par un grand détail de circonſtances particulières, puiſſe faire voir l'impoſſibilité d'exprimer avec quelque exactitude la correſpondance de l'état moderne avec l'ancien, dans une carte où l'on ſe propoſera de repréſenter l'un de ces états plutôt que l'autre. Entre nos provinces, celles qui en conſervant des noms anciens paroiſſent avoir le plus de rapport à l'antiquité, ne ſont plus contenues dans les mêmes limites. Je penſe que perſonne n'ignore, que la Provence n'eſt qu'une petite partie de ce qui a porté le nom de *Provincia:* La Guienne ne reſſemblant que très-imparfaitement à l'ancienne Aquitaine, ſon nom qui en dérive, ne ſçauroit figurer avec celui d'*Aquitania.* On ne connoît point de nom actuel de pays qui réponde au territoire des *Ædui*, des *Remi*, & de beaucoup d'autres peuples. Les *Cenomani*, qui ont donné le nom au Maine, ne rempliſſent point cette pro-

vince, les *Atrebates* l'Artois. Les *Lemovices*, au contraire, ſortent des limites du Limouſin. Les *Nervii* ont habité dans le Hainau & dans une partie de la Flandre, les *Menapii* dans le nord du Brabant : mais, quel rapport entre ce qui compoſe ces provinces nouvelles, & le pays que l'on préſume avoir été occupé par les peuples que je viens de nommer ? Je crois qu'il eſt inutile d'accumuler ici un plus grand nombre d'articles qui ſont dans le même cas.

Mais, en ſuppoſant qu'on ait ſous les yeux une carte, où par une bigarrure aſſez étrange, il y ait un mélange de noms modernes avec les anciens; donnera-t-on ſa confiance à cette eſpece d'alliance, ſans être inſtruit des moyens plus ou moins ſolides ſur leſquels elle peut être fondée, & que chaque poſition exige en particulier ? Il ſemble qu'à l'égard du pays que nous habitons, cette condition ſoit plus exigible, que s'il s'agiſſoit des contrées, ſur leſquelles par leur éloignement on eſt excuſable d'être moins éclairé. Ce n'eſt donc qu'en écrivant, que l'auteur d'une carte de la Gaule peut en développer tout le détail, rélativement à ce que l'on connoît d'exiſtant; & le devoir de ceux qui veulent être inſtruits de cette manière, eſt de lire, & de ne pas ſe contenter du ſimple coup-d'œil ſur une carte, qui ne rend point raiſon de ce qu'elle repréſente.

J'expoſe ainſi le motif qui m'a engagé à écrire,

& à vouloir même que l'ouvrage fût en entier par écrit, avant que de dreſſer la carte, parce que l'obligation d'examiner les choſes d'aſſez près pour qu'elles paroiſſent démontrées en écrivant, y met plus de ſévérité que dans ce qu'on pourroit hazarder ſur une carte. Mais, c'eſt avec le plus de briéveté qu'il étoit poſſible que j'ai voulu écrire. J'aurois même tranché plus court ſur des articles aſſez connus, & qui concernent preſque toujours les lieux qui ont ſubſiſté dans un état plus conſidérable, ſi en les omettant, je n'avois craint le reproche d'être incomplet, & de mettre le lecteur dans l'obligation de recourir à d'autres ouvrages ſur le même ſujet. Cependant, s'il m'a paru indiſpenſable de ne pas me taire abſolument ſur les articles dont je parle, je m'y ſuis renfermé dans ce qui eſt purement géographique, & convenable à l'objet de cet ouvrage en général, ſans m'en écarter par des ornemens étrangers à cet objet. On remarquera que les lieux obſcurs ſont communément ceux qui tiennent plus de place dans l'étendue de l'ouvrage, par l'étude & les recherches qu'il falloit employer pour les tirer de leur obſcurité, & je m'y ſuis appliqué comme s'ils m'avoient été réſervés.

Comme il s'agiſſoit d'entrer en explication ſur chacune des poſitions qui devoient ſe placer dans la carte, il en a réſulté des articles diſtincts & ſéparés, qui n'ont pû être raſſemblés que dans

l'ordre alphabétique, pour qu'il fût plus aiſé de les conſulter chacun en particulier, ſelon le beſoin ou la curioſité qui naîtroient de l'inſpection du détail de la carte. Un ouvrage complet ſur la Gaule pouvoit prendre une autre forme, par une deſcription ſuivie. Mais, en travaillant ſéparément des articles détachés, je n'ai point perdu de vue le rapport ou la liaiſon des poſitions les unes avec les autres; & ces articles ſont traités de manière, qu'en raſſemblant ce que donne la carte ſur une partie quelconque de ce qu'elle contient, ſi l'on conſulte de ſuite les articles concernans cette partie, il en réſultera le même effet, ou à peu près, que d'une autre méthode dans cet ouvrage. Je ſuppoſe, par exemple, que ſur ce qu'on eſt prévenu que les rives du Rhin étoient défendues par un grand nombre de poſtes, dont le premier établiſſement ſe rapporte à Druſus, pour mettre cette frontière à couvert des entrepriſes des nations Germaniques, on veuille connoître cette ſuite de places dans l'ordre du local: il peut ſuffire pour jouir de cet avantage, de recourir à l'article de chacun des lieux placés ſucceſſivement dans la carte, depuis *Auguſta* des *Rauraci* juſqu'à *Lugdunum* des *Batavi*. Dans un autre cas, & en s'intéreſſant à ce qui regarde une province de la Gaule en particulier; parcourez les cités ou peuples que la carte renferme dans cette province; rangez ſous chaque peuple la ville qui y

paroît dominante ; paſſez enſuite aux poſitions de moindre conſidération, dont le plus grand nombre étant attaché aux voies romaines, ſuivez-en la trace en partant des villes principales. Comme il pourroit arriver, qu'à l'ouverture du livre, il ſe préſentât quelque article, dont on eût la curioſité de voir l'objet fixé dans la carte ; j'ai ſongé à un moyen propre à faire trouver facilement des poſitions réparties dans des eſpaces aſſez peu étendus, pour qu'il n'y ait pas beaucoup à chercher en jettant les yeux ſur la carte. C'eſt ce qui m'a fait mettre au-deſſus de chaque article le degré de latitude, & celui de longitude, où le ſujet dont il eſt queſtion ſe trouve renfermé, du moins en partie, ſi c'eſt un territoire, ou le cours d'une rivière, plutôt qu'une ſimple poſition de lieu.

On peut dire, que ce n'eſt pas ſur la Gaule qu'on eſt le plus ſatisfait des Géographes de l'antiquité. Strabon eſt à la vérité ſur ce ſujet, comme ſur tout autre, celui de tous les anciens auteurs de Géographie dont la lecture a le plus d'agrément, étant moins ſéche dans une deſcription accompagnée de circonſtances hiſtoriques. Mais, il n'eſt pas exempt de fautes, & il copie en divers endroits Céſar ſur des points, qui avoient éprouvé du changement depuis la conquête de la Gaule. On connoît la briéveté de Méla : deux chapitres aſſez reſſerrés, & écartés l'un de l'autre en deux livres différens, renferment un grand

pays ; & il faut pourtant avouer qu'il y a dans le détail quelques articles particuliers qu'on ne doit qu'à lui. La Géographie dans Pline ne préſente le plus ſouvent qu'un catalogue, & Pline ne s'étoit pas propoſé d'en traiter autrement : *locorum nuda nomina*, ſelon qu'il s'en explique, *& quantâ dabitur brevitate, ponentur.* Mais, on ne peut ſe diſpenſer de dire, ſur ce qui concerne la Gaule en particulier, que Pline y eſt extrêmement inégal. Abondant par ſa nomenclature dans la Narbonoiſe, on eſt ſurpris dans d'autres parties de n'y point voir des lieux de la plus grande conſidération ; comme *Auguſtodunum* chez les *Ædui*, *Avaricum* chez les *Bituriges*, *Durocortorum* chez les *Remi*, *Auguſta* chez les *Treveri* ; pour n'en pas citer un plus grand nombre, qui méritoient bien qu'on en fît mention, ſans ſupprimer ailleurs les noms de quelques peuples aſſez obſcurs, & dont pluſieurs n'ont laiſſé aucune trace de leur exiſtence. Auſſi trouveroit-on, qu'une carte de la Gaule dreſſée pour repréſenter Pline uniquement, ſeroit d'une étrange diſproportion dans le détail.

Lib. III, ineunte.

Ce qui diſtingue & fait le mérite particulier de Ptolémée ſur la Gaule, c'eſt d'avoir aſſigné une ville principale, & quelquefois plus d'une, à chaque peuple ; ſans quoi il faut convenir que les noms propres des capitales nous ſeroient moins connus, par la raiſon qu'aux noms primitifs de ces villes, ceux des peuples où elles étoient domi-

nantes ont ſuccédé depuis Ptolémée. Mais, en conſidérant le déſordre qui ſe trouve dans les poſitions données par Ptolémée, déſordre que la connoiſſance poſitive du local actuel nous rend évident; on ſent avec déplaiſir le riſque qu'il y a de ne voir les objets de l'ancienne Géographie que d'une manière imparfaite, ſi l'on eſt dépourvu d'une pareille connoiſſance, & qu'on ſeroit mal inſtruit ſur la Gaule, ſi la Gaule n'étoit pas la France.

Quant aux hiſtoriens qui fourniſſent quelque détail ſur la Gaule; après avoir nommé Céſar, qui ſur ce ſujet eſt *ſummus auctorum*, ſelon l'expreſſion de Tacite; on peut citer Tacite lui-même, Dion-Caſſius, Ammien-Marcellin. Les lettres & les poéſies d'Auſone, de Sidoine-Apollinaire, la deſcription du rivage de la Méditerranée par Feſtus-Avienus, quelques inſcriptions trouvées ſur les lieux, ajoutent quelques articles à ce que donnent les géographes & les hiſtoriens. Ce que l'on trouve au ſurplus dans la Notice des Dignités de l'Empire, que l'on juge avoir été dreſſée vers la fin du quatrième ſiècle, paroît d'autant plus intéreſſant, que l'on voit divers départemens établis pour la ſûreté des frontières & du pays maritime, & une énumération des places dans ces départemens. Le partage de la Gaule en dix-ſept provinces, le nom des villes qui dans chacune de ces provinces tient la place des anciennes

ciennes cités ou des peuples, ſont renfermés dans une Notice rendue publique par le P. Sirmond, & qui eſt exempte des altérations ou interpolations, que pluſieurs autres pareilles Notices paroiſſent avoir ſouffert dans un ſiècle poſtérieur à la domination romaine.

Mais, ce qui enrichit particulièrement l'ancienne Géographie, ce ſont les Itinéraires Romains. Celui qui porte le nom d'Antonin, & la Table qu'on nomme Théodoſienne, pénétrent dans toutes les parties de la Gaule. Une route décrite plus en détail qu'aucune autre dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, traverſe les provinces méridionales juſqu'aux Alpes. Par le grand nombre d'articles que la Notice de la Gaule ne doit qu'à ces Itinéraires, on peut juger combien l'étude de ces monumens eſt importante, pour remplir l'objet de cette Notice. Dans la recherche des poſitions que donnent les anciens Itinéraires, les diſtances qui y ſont marquées paroiſſent ſouvent d'accord avec un rapport dans la dénomination des lieux, ou avec d'autres notions particulières.

L'uſage établi par les Romains dans toutes les provinces de l'Empire, de fixer les diſtances & de les compter, par des colomnes élevées ſur les voies principales & militaires, n'eſt, je penſe, ignoré de perſonne. Il eſt également conſtant, que dans la partie des Gaules qui fut la première

ſoumiſe à la domination romaine, & diſtinguée par le nom de *Provincia*, la meſure du Mille qui étoit propre au peuple dominant fut employée dans les diſtances itinéraires. C'eſt par une ſorte de complaiſance pour une nation puiſſante, & long-tems la plus redoutée des Romains, que ce qui étoit hors des limites de cette Province, & dont la conquête ſembloit réſervée à Céſar, conſerva l'uſage d'une meſure établie chez la nation, & déſignée par le terme de *Leuca*, ou de Lieue.

La connoiſſance du Mille romain dans une juſte évaluation de ſa longueur, eſt trop utile à la Géographie, en ce qu'elle peut ſuppléer au défaut de quelque autre détermination poſitive ſur bien des eſpaces, pour que cette connoiſſance n'ait pas été pour moi l'objet d'une étude particulière & ſcrupuleuſe. Dans un Mémoire donné à l'Académie au mois de Février 1755, j'ai raſſemblé divers moyens également propres à fixer le terme convenable au Mille romain. Pluſieurs eſpaces plus ou moins étendus, & meſurés ſur des voies romaines en Italie, entre des poſitions déterminées la plûpart en rigueur géométrique, ont donné lieu d'évaluer le Mille par des réſultats particuliers, depuis 752 juſqu'à 757 toiſes. Le total de ces différens eſpaces renfermant juſqu'à 249 milles, & répondant à environ 188250 toiſes par la meſure actuelle du local; il réſulte d'une ſomme de milles aſſez conſidérable pour que les variétés en plus

ou en moins ſoient compenſées, que la meſure commune du Mille eſt de 756 toiſes. Le Mémoire dont je viens de parler, fournit un détail de circonſtances ſur ce que je me borne à expoſer ici ſommairement. Il eſt naturel que ce qu'on trouve d'intervalle d'une colomne milliaire encore debout & ſur pied, à une autre pareille colomne qui la ſuit immédiatement, ſoit regardé comme une indication exiſtante de l'eſpace que contenoit le Mille romain. Pluſieurs de ces intervalles ayant été meſurés en Languedoc, qui faiſoit partie de la Province romaine; la plus forte de ces meſures eſt donnée de 756 toiſes. M. Manfredi nous a appris, que de pareils eſpaces ſur la voie Appienne entre Rome & Albano, meſurés à la chaîne, *actis funiculo menſuris*, c'eſt-à-dire ſur la ſurface même du terrain, par M. Bianchini, lui ont paru répondre exactement à ce que devoit valoir le mille romain par la meſure élémentaire du Pied romain, conformément à celle du Pied capitolin, qui eſt le fruit des recherches de Lucas Pœtus ſur la longueur du Pied en particulier. Ce Pied, qui comparé au Pied de Paris diviſé en 1440 parties, ou dixièmes de ligne, eſt borné à 1306 de ces parties, ſelon une meſure moyenne entre des comparaiſons qui ne diffèrent que d'un dixième de ligne en plus ou en moins, fait évaluer les mille pas romains à 756 toiſes. Je ſçai que par des hypothèſes fondées ſur des rapports

entre des meſures de capacité, ou des valeurs monétaires, & le Pied romain, on a cherché à donner plus de longueur à ce Pied, & conſéquemment plus d'eſpace au Mille romain. Quant au Pied, il paroît moins équivoque de le conſidérer étroitement en lui-même. M. l'abbé Barthélemi, dans le ſéjour qu'il a fait à Rome, a tiré de la meſure la plus ſcrupuleuſe de pluſieurs Pieds antiques, ſuivant le compte qu'il en a rendu à l'Académie, & de concert avec le P. Jacquier, une évaluation du Pied romain à 1305 ou 1306 parties du Pied de Paris. Et pour ce qui concerne le Mille, il ſeroit difficile d'y faire entrer 16 ou 17 toiſes de plus que ce que preſcrivent les eſpaces ſur le local, & que ce qui eſt limité ſpécialement par l'intervalle des colomnes milliaires.

La longueur du Mille romain détermine celle de la Lieue gauloiſe, qui étoit de 1500 pas, ſelon le témoignage de Jornandés : *Leuga gallica mille & quingentorum paſſuum quantitate metitur.* On trouve dans un ancien traité d'arpentage, *Milliarius & dimidius apud Gallos Lewam facit, habentem paſſus mille quingentos :* & dans l'auteur de la vie de S. Rémacle ; *dicitur autem Leuca apud Gallos ſpatium mille quingentorum paſſuum ;* & par ce qui ſuit immédiatement, *id eſt duodecim ſtadiorum*, c'eſt la même définition que celle du *Dolichos* des Grecs dans Héron le méchanicien. Un paſſage d'Ammien-Marcellin, auteur plus an-

Cap. 36.

cien que ceux qui ont ainſi défini la Lieue gauloiſe, témoigne qu'ils ont accuſé juſte : *quarta Leuca ſignificatur & decima, id eſt unum & viginti millia paſſuum.* Enfin, quelques routes dans l'Itinéraire d'Antonin, où les diſtances ſe trouvent marquées doublement, & en Milles comme en Lieues, dans la partie de la Gaule où l'uſage de la Lieue paroît prévaloir ſur le Mille, concourent à indiquer la même proportion entre les deux meſures itinéraires. Or, l'évalution du Mille à 756 toiſes, donne celle de la Lieue à 1134. *Lib. XVI.*

Indépendamment du Mille romain & de la Lieue gauloiſe, on trouve l'emploi des Stades dans quelques diſtances qui paroiſſent concerner la marine, & rélatives aux poſitions qui bordent les rivages de la mer. Que le Stade ſoit une meſure eſſentiellement Grèque, c'eſt ce qui eſt connu de tout le monde. On eſt même prévenu communément que huit Stades font l'équivalent d'un Mille romain. Mais, il faut qu'une étude profonde de la Géographie ait fait ſentir le beſoin de connoître des diſtinctions, dans des meſures itinéraires de l'antiquité confondues ſous le même terme, ſi l'on veut en découvrir la convenance avec les eſpaces correſpondans du local actuel, pour être bien aſſuré qu'on a fait uſage d'un Stade plus court d'un cinquième que le Stade olympique, ou ordinaire, c'eſt-à-dire réduit au dixième du Mille romain. J'ai eu occaſion de produire la

notion particulière que j'avois de ce Stade, dans pluſieurs écrits qui ont précédé celui-ci. Quoique j'en croye l'uſage plutôt antérieur à l'autre Stade que plus récent, je l'ai néanmoins trouvé ſubſiſtant dans un ſiècle où la Grande-Bretagne étoit comme la Gaule rangée ſous la domination romaine, ce Stade étant ſpécialement propre à la meſure du trajet alors établi entre la Gaule & l'iſle Britannique. On n'eſt point embarraſſé de ſçavoir d'où eſt venu cet uſage du Stade. Les Marſeillois ſur un rivage de la Gaule, où ils étoient arrivés long-tems avant que les Romains connuſſent de Stade en portant leurs armes dans la Grèce, ſe ſont ſervis d'un Stade ſur les côtes de la Méditerranée. Les progrès de leur commerce en pénétrant dans l'Océan, où l'on ſçait qu'un de leurs citoyens, Pytheas, avoit pouſſé les découvertes du côté du nord, ont tranſporté la même meſure pour l'eſtime de la navigation, dans des parages où aucune eſpece de Stade n'étoit connue d'ailleurs.

Voyez l'article *Geſoriacum, vel Bononia.*

Il ne paroîtra peut-être pas naturel, que dans des recherches qui concernent l'ancienne Géographie, des ſçavans d'un mérite très-diſtingué ayent fait entrer les anciens Itinéraires, ſans une détermination préalable des meſures qui devoient y être propres. Il n'étoit pas pratiquable à Nicolas Sanſon, le premier qui ait défriché dans l'étendue de la Gaule un champ preſque inculte avant lui,

de concilier les diſtances qu'indiquent ces Itinéraires avec les eſpaces qui y correſpondent ſur le local. Un vice radical dans l'évaluation du degré terreſtre à 60 milles romains, & à 40 lieues gauloiſes, lorſque la meſure du degré en France renferme 75 milles & demi, à peu de choſe près, ou 50 lieues & environ un tiers, détruiſoit toute convenance. Quoique Sanſon dans ſes cartes fît la France un peu plus grande qu'elle ne l'eſt en effet, il lui auroit fallu l'aggrandir d'un cinquième en tout ſens, pour que ſa carte de la Gaule pût fournir ſur la trace des voies romaines, les nombres de milles ou de lieues propres aux diſtances.

Bergier, dans ſon traité des Grands-Chemins de l'Empire, après avoir recherché des définitions de la Lieue dans différens auteurs, & voulant terminer cette recherche par une comparaiſon de la Lieue actuelle & françoiſe avec la Lieue gauloiſe, fixe cette Lieue françoiſe à 2000 pas, en ajoutant 500 pas aux 1500 qui compoſoient la Lieue antérieure & gauloiſe. Il ne ſeroit pas ſurprenant qu'en conſéquence de cette définition, il eût trouvé bien peu de convenance entre les diſtances qu'indiquent les Itinéraires, & le compte actuel des Lieues, comme il le remarque particulièrement dans la diſtance qui ſépare la ville de Reims qu'il habitoit d'avec celle de Troies. Car, des 2000 pas auxquels s'arrête Bergier, il ne ré- Liv. III, ch. 12.

ſulte en rigueur que 1512 toiſes, ce qui ne ſuffit pas certainement à ce qu'il eſt d'uſage parmi nous d'appeller une Lieue.

On eſtime communément les Lieues de France ſur le pied de 25 au degré, ſans qu'on ſoit informé de ce qui peut ſervir de fondement à cette meſure des lieues. Il faut remarquer, que par cette évaluation de 25 au degré, elles doublent préciſément la Lieue gauloiſe, puiſque 50 lieues gauloiſes conviennent à l'eſpace d'un degré. Or, nous apprenons de S. Jérôme, que les peuples de la Germanie ſe ſervoient d'une meſure itinéraire appellée *Raſta :* & ſelon un traité des Meſures, publié par Rigaut, *duæ Leucæ, ſive Milliarii tres, apud Germanos unam Raſtam efficiunt.* J'ai rapporté dans un autre ouvrage divers autres témoignages d'une même définition. *Raſt* eſt un terme qui ſubſiſte dans la langue Tudeſque, pour ſignifier proprement *repos*, & il peut avoir été employé pour déſigner une poſe, & le but d'une traite en cheminant. Or, rien de plus naturel, que la nation Françoiſe ſortie de la Germanie, & en établiſſant ſa domination dans la Gaule, y ait introduit la meſure qui lui étoit propre. Si le terme de *Leuva* a pris la place de celui de *Raſta*, c'eſt que l'uſage de la Lieue proprement dite ou gauloiſe, n'a pas ceſſé ſubitement, & que je l'ai vue ſe ſoutenir en quelques cantons de la France dans les neuf, dix, & onzième ſiècles. Pour être convaincu

vaincu que le mot appellatif ne tire point à conſéquence, il ſuffit de conſidérer combien peu le terme de Mille convient à ce qu'on appelle communément Mille d'Alemagne.

En voulant donc connoître quelque rapport entre la Lieue actuelle & l'ancienne Lieue gauloiſe, il falloit le chercher dans la Raſte germanique, doubler la meſure première de Lieue, & tripler celle du Mille romain. Il en réſultoit rigoureuſement parlant 2268 toiſes. Mais, comme le Pied françois eſt plus grand que le Pied romain, & que l'on peut vouloir que la Lieue françoiſe ſoit remplie de 3000 pas géométriques ſur la meſure du Pied actuel ; en ce cas, une définition ſtricte & mathématique de cette Lieue la fixe à 2500 toiſes de compte rond. Quant à l'eſtime que l'on fait des lieues dans quelques provinces du royaume, & particulièrement dans celles du midi, le terme le plus commun d'étendue auquel il paroiſſe convenable de s'arrêter, autant que j'ai pu le conclure, en faiſant ces lieues plus grandes que ne ſont les autres, c'eſt de les comparer à quatre milles romains, en enchériſſant d'un tiers en ſus, ſur ce qui compoſe la meſure de Raſte qui eſt propre à notre nation. Quelques articles de détail dans cet ouvrage fourniront des exemples d'une évaluation de lieue qui répond à quatre milles.

Ce que j'ai rapporté précédemment de l'em-

ploi de la Lieue gauloiſe dans la Gaule, ſéparément de la province qui avoit la première obéi aux Romains, eſt atteſté d'une manière claire & diſtincte par un paſſage d'Ammien-Marcellin. En parlant de la jonction du Rhône & de la Saône, qu'il appelle *exordium Galliarum*, & qui l'eſt en effet à l'égard de cette province, il ajoute : *exindè non millenis paſſibus, ſed Leucis, itinera metiuntur.* C'eſt par-là qu'on explique la Table Théodoſienne, qui dans un ordre contraire, & après avoir traverſé la Gaule juſqu'au point d'arriver à Lion, *Lugduno, caput Galliarum*, ajoute : *uſque hîc Legas* (ou *Leugas.*) Ces témoignages qui pourroient ne concerner étroitement que les provinces Lionoiſes, ſont confirmées à l'égard des provinces Aquitaniques par l'Itinéraire de Jéruſalem, où entre Bourdeaux & Toulouſe les diſtances ſont formellement qualifiées LEVG. à la diſtinction de celles qui en paſſant dans la Province romaine prennent la qualification de MIL. Des inſcriptions de colomnes milliaires, dont le numero eſt précédé d'une ou de pluſieurs lettres qui déſignent la Lieue, ſont bien une preuve poſitive de cette meſure ſur les voies auxquelles tenoient ces colomnes. Mais, comme on ne connoît guère de loi ſi générale qu'elle n'ait ſouffert quelque exception, il faut convenir que dans la province qui a été appellée *Maxima Sequanorum*, des colomnes milliaires ſur pluſieurs voies ſe rap-

Lib. XV.

portent à des Milles, & non pas à des Lieues : & ce qui me ſurprend moins à cet égard dans les environs d'*Aventicum* & d'*Equeſtris* chez les *Helvetii*, c'eſt de conſidérer que ces villes étoient colonies romaines. Il y a un autre canton à l'extrémité la plus reculée vers le nord dans la Gaule, qui eſt la Batavie, où l'application des diſtances au local actuel m'a fait connoître avec évidence, que c'eſt la meſure du Mille, non celle de la Lieue, qui peut y convenir. Cette Lieue n'appartenoit point aux *Batavi*, portion tranſplantée de la nation Germanique des Cattes, comme elle appartenoit aux nations Celtiques. On pourroit même ſoupçonner, que dans l'établiſſement d'une chaîne de places le long du Rhin, & dont une longue voie militaire faiſoit la communication, les Romains dans le compte des diſtances y auroient employé le Mille qui leur étoit propre, préférablement à la Lieue. Mais, cette conjecture ne ſeroit point favoriſée par l'indication de ces diſtances, ſelon qu'elle exiſte dans les Itinéraires.

Par le numéro des colomnes milliaires, & même par la poſition de quelques lieux, qui ont tiré leur dénomination de l'éloignement, ſoit en milles, ſoit en lieues gauloiſes, où ils ſe ſont rencontrés à l'égard d'une ville principale ; on voit que les diſtances ſe comptoient en partant des villes qui dominoient ſur un territoire. Il

s'enſuit de-là, que chaque cité ou peuple de la Gaule ayant ſon diſtrict ou domaine particulier, ſe faiſoit dans l'étendue de ce diſtrict des routes convenables à ſa ſituation. Les communications établies entre un auſſi grand nombre de cités que la Gaule en contenoit, avoient ainſi multiplié les grandes voies, & il s'en faut beaucoup que la trace de toutes ces voies ſe retrouve dans les anciens Itinéraires. Des interruptions de routes que la carte de la Gaule peut faire remarquer, lorſqu'il y a lieu de croire qu'elles avoient une continuation qui rempliſſoit ces vuides, & qui faiſoit qu'une trace de route qui ſemble être détournée ſur la carte, aboutiſſoit à un terme d'alignement plus direct & ſuivi, procédent de ce défaut d'une connoiſſance complette des grandes voies, dont la Gaule étoit également traverſée dans toutes ſes parties.

Il m'étoit indiſpenſable, en parlant des Itinéraires comme des monumens qui fourniſſent le plus de détail ſur la Gaule, de bien diſtinguer les meſures qui y ſont employées, & d'en faire une juſte analyſe. Je me ſuis fait un devoir ſpécial de ſuivre ces Itinéraires dans toutes les routes qu'ils décrivent. Un goût particulier pour la recherche des circonſtances du local, m'a ſervi de guide dans cette eſpece de Labyrinthe. Des ſçavans remplis d'une érudition qui ſemble leur être réſervée, n'ont pas toujours eu le compas à la main,

dans un examen qui demande préciſément qu'on en faſſe uſage. En tombant d'accord qu'il ſe rencontre des nombres fautifs, par l'inattention des copiſtes, dans les indications des anciens Itinéraires; combien d'accuſations ſur cet article, qui ne paroiſſent fondées que ſur le défaut de connoître la valeur de la meſure itinéraire, ou parce qu'on a voulu rapporter l'emplacement des lieux à des poſitions étrangères, ou différentes de celles qui conviennent?

Je terminerai cette Préface par prévenir le Lecteur, que la Notice de la Gaule qui lui eſt préſentée, n'eſt point le même ouvrage que celui du célèbre Adrien de Valois. Je me borne ici à l'*âge Romain*, c'eſt-à-dire au tems de la domination romaine dans la Gaule. Je n'y emploie les auteurs, ou les ecrits quelconques d'un tems poſtérieur, qu'autant qu'ils ſervent à éclaircir un âge précédent & fort diſtinct, & je ne le fais même que le plus ſuccintement qu'il eſt poſſible. C'eſt ce *Moyen-âge* au contraire, qui fait la partie principale & dominante de la Notice dont on eſt redevable à M. de Valois. La France, ſelon qu'elle a exiſté dans les tems qui ont ſuivi immédiatement l'âge Romain de la Gaule, & en deſcendant juſque vers le douzième ſiècle, fourniſſant même plus de détail que n'en donne M. de Valois; il eſt à déſirer, que quelque perſonne moins diſtraite que je ne le ſuis par d'autres occupa-

tions, entreprenne de ſuppléer à ce qui manque en cette partie. Si l'entrepriſe paroît conſidérable par une abondance de matière, elle paroît en général moins épineuſe, en donnant moins d'exercice à la critique. Ce que la Notice actuelle, & purement Romaine, a de commun avec celle de M. de Valois, eſt rempli de bien des articles, qui ont échappé à ce ſçavant du premier ordre, dans un ouvrage compoſé ſur un autre plan, & moins reſſerré dans ſon objet. On me trouvera même d'opinion différente ſur bien des points, parce qu'une étude plus rigoureuſe de ce qui convenoit à la Géographie poſitive, l'exigeoit. Sans perdre le fond d'eſtime & de reſpect qui ſont dûs au mérite des grands hommes, il eſt de l'utilité générale que les fautes qu'ils ont pu commettre ſoient relevées.

EXTRAIT DES REGISTRES DE L'ACADEMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Du vendredi 5. Septembre 1760.

CEJOURD'HUI M. l'Abbé BELLEY & M. l'Abbé BARTHELEMI, Commiſſaires nommés par l'Académie pour l'examen d'un manuſcrit qui a pour titre, *Notice de l'ancienne Gaule*, ont fait leur rapport, & ont dit, » que cet ouvrage leur avoit paru réunir » la plus exacte critique à la plus profonde érudition; qu'il ne pou» voit que répandre un très-grand jour ſur l'ancienne géographie » de la Gaule, & juſtifier de plus en plus la réputation de l'au» teur. «

En conſéquence de ce rapport, enregiſtré ſur le champ, la Compagnie a cédé à M. d'ANVILLE ſon Privilége pour l'impreſſion de cet ouvrage, ſuivant le droit qu'elle a de l'étendre, quand elle le juge à propos, aux ouvrages particuliers des Académiciens. En foi de quoi j'ai ſigné le préſent certificat. Fait à Paris, au Louvre, le 5. Septembre 1760.

Signé, LE BEAU, Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres.

PRIVILEGE EN COMMANDEMENT, pour l'impreſſion des Ouvrages de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : à nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Baillifs, Sénéchaux, Prevôts, Juges, leurs Lieutenans, & tous autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. Notre ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES nous a très-humblement fait remontrer, qu'en conformité du Réglement ordonné par le feu Roi notre biſayeul, pour la forme de ſes exercices, & pour l'impreſſion de divers Ouvrages, Remarques & Obſervations journalieres, Relations annuelles, Mémoires, Livres & Traités faits par les Académiciens qui la compoſent, elle en a déja donné un grand nombre au Public, en vertu des Lettres de Priviléges qui lui furent expédiées en Commandement au mois de Décembre 1701 ; mais que ces Lettres étant devenues caduques,

elle nous ſupplie très-humblement de lui en accorder de nouvelles. A CES CAUSES, & notre intention étant de procurer à l'ACADÉMIE en Corps, & à chaque Académicien en particulier, toutes les facilités & moyens qui peuvent de plus en plus rendre leur travail utile au public, nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Préſentes ſignées de notre main, de faire imprimer, vendre & débiter en tous les lieux de notre Royaume, par tel Libraire qu'elle jugera à propos de choiſir, les Remarques, ou Obſervations journalieres, & les Relations annuelles de tout ce qui aura été fait dans les Aſſemblées de ladite ACADÉMIE, & généralement tout ce qu'elle voudra faire paroître en ſon nom : comme auſſi les Ouvrages, Mémoires, Traités ou Livres des particuliers qui la compoſent, lorſqu'après les avoir examinés & approuvés, aux termes de l'Article XLIV dudit Réglement, elle les jugera dignes d'être imprimés ; pour jouir de ladite permiſſion par le Libraire que l'ACADÉMIE aura choiſi, pendant le tems & eſpace de trente ans, à compter du jour de la date des préſentes. Faiſons très-expreſſes inhibitions & défenſes à toute ſorte de perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, & nommément à tous autres Libraires & Imprimeurs, que celui ou ceux que l'ACADÉMIE aura choiſis, d'imprimer, vendre & débiter aucun deſdits Ouvrages, en tout ou en partie, & ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, à peine contre les contrevenans de confiſcation au profit dudit Libraire, & de trois mille livres d'amende, applicable un tiers à nous, l'autre tiers à l'Hôpital du lieu où la contravention aura été faite, & l'autre tiers au dénonciateur : à la charge qu'il ſera mis deux exemplaires de chacun deſdits Ouvrages dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le Sieur CHAUVELIN, avant que de les expoſer en vente ; & à la charge auſſi, que leſdits Ouvrages ſeront imprimés ſur beau & bon papier, & en beaux caracteres, ſuivant les derniers Réglemens de la Librairie & Imprimerie, & de faire regiſtrer ces préſentes ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris ; le tout à peine de nullité des préſentes : du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir & uſer ladite ACADÉMIE & ſes ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles & empêchemens. Voulons que la copie deſdites préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin deſdits Livres, ſoit tenue pour dûement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers-Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution des préſentes tous exploits, ſaiſies & autres actes néceſſaires, ſans autre permiſſion : Car tel eſt notre bon plaiſir. DONNÉ à Marly, le quinziéme jour de Février, l'an de Grace mil ſept cens trente-cinq, & de notre Regne le vingtiéme. *Signé*, LOUIS. *Et plus bas ;* Par le Roi, PHÉLYPEAUX.

Regiſtré ſur le Regiſtre IX de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 66, fol. 57, conformément au Réglement de 1723, qui fait défenſes, Art. IV, à toutes perſonnes, de quelque qualité qu'elles ſoient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter & faire afficher aucuns Livres, pour les vendre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent les Auteurs, ou autrement, à la charge de fournir les exemplaires preſcrits par l'Art. CVIII du même Réglement. A Paris, le 5 Mars 1735. *Signé*, G. MARTIN, *Syndic.*

NOTICE

NOTICE
DE
L'ANCIENNE GAULE,
TIRÉE
DES MONUMENS ROMAINS.

IL paroîtroit preſque inutile de dire, que la Gaule ne reconnoît d'autres limites, au défaut des deux mers, que le ſommet des Alpes & des Pyrénées, & le cours du Rhin. Ce que les Romains appelloient Gaule Ciſalpine, comme étant ſitué en deçà des Alpes à leur égard, autrement *Gallia Togata*, parce que les peuples y ayant été déclarés citoyens Romains après la guerre Sociale, avoient pris la Toge, ou l'habillement romain, n'eſt point compris dans notre ſujet, qui ne regarde que la Gaule proprement dite. Les Gaulois avoient rendu leur nom célèbre, avant que la Gaule fût connue. Leurs conquêtes, & des établiſſemens formés au delà des Alpes, & au delà du Rhin, ſous la conduite de Bellovèſe & de Sigovèſe, neveux

d'Ambigat, roi des *Bituriges*, remontent juſqu'au tems du regne de Tarquin-l'ancien à Rome, ſelon le témoignage de Tite-Live, ce qui devance l'Ere Chrétienne d'environ 600 ans. Hérodote, qui eſt poſtérieur de plus d'un ſiècle, a connu le nom des Celtes, que l'on ſçait avoir été celui que les Gaulois ſe donnoient eux-mêmes. Mais, cette connoiſſance étoit très-ſuperficielle, à en juger par ce qui fournit à cet ancien hiſtorien l'occaſion de citer les Celtes, qui eſt de dire que l'*Iſter*, ou le Danube, prend ſa ſource dans leur pays, près d'une ville du nom de *Pyrene*, qui eſt plutôt une montagne, comme le dit Ariſtote. Scymnus de Chios, dont on ne ſçauroit déterminer le tems, parle de la Celtique comme d'un pays ſitué ſur la mer qui renferme la Sardeigne, & dont la nation eſt la plus puiſſante vers le couchant. La mention qui eſt faite des Celtes dans le Périple, qui porte le nom de Scylax de Caryande, les place en Italie vers la mer Adriatique, ce qui ne peut convenir qu'à une portion tranſplantée de la nation : & dans cet ouvrage fort ſuccint, c'eſt aux Ligures qu'appartient le rivage de la Gaule, depuis la frontière de l'Ibérie, ſur la mer Intérieure, ou Méditerranée. Les Marſeillois, établis ſur cette côte, avoient pu faire connoître les Celtes aux Grecs. Car, les Celtes proprement dits, & diſtingués des Aquitains comme des Belges, renfermés également dans la Gaule, s'étendoient juſque dans cette partie maritime, Strabon leur attribuant Narbone & Marſeille juſqu'aux Alpes. Nous ignorons ce qui a fait donner aux Celtes le nom de Gaulois par les Romains : *qui ipſorum linguâ, Celtæ, noſtrâ, Galli appellantur*, dit Céſar. Pluſieurs hiſtoriens Grecs, Polybe, Diodore de Sicile, déſignent les Gaulois par le nom de Galates. Pauſanias reconnoît que ce nom eſt moins propre à la nation que celui de Celtes, & lui eſt poſtérieur. Ptolémée réunit ces dénominations, en appliquant aux diverſes parties de la Gaule le nom.

Lib. V, ſect. 34.

Euterpe, mem. 33.

Meteorol. I. cap. 13.

Lib. IV, p. 177.

Comment. I.

In Atticis.

de Celto-Galatie. Strabon eſt conſtant à donner au pays le nom de κελτικὴ.

On commence à voir les noms de pluſieurs nations Gauloiſes en particulier, dans ce que l'hiſtoire rapporte de leurs migrations en Italie & en Germanie. Le paſſage d'Annibal par la Gaule, en ſortant de l'Eſpagne, pour arriver aux Alpes, fait connoître quelques autres nations. Mais, ce ſont les conquêtes des Romains, qui ont étendu la connoiſſance du pays à la totalité de ce qu'il renferme. L'alliance de Marſeille, & celle des *Ædui*, avec Rome, fut pour les Romains un prétexte de porter leurs armes dans la Gaule, & donna lieu aux commencemens de la domination qu'ils y établirent; ayant vaincu les *Salyes*, énemis de Marſeille, les *Allobroges* & les *Arverni*, dont les *Ædui* avoient eu à ſe plaindre, ſelon le rapport de Florus. Ces premiers avantages des Romains dans la Gaule Tranſalpine, comme ils l'appelloient, ne ſont guère antérieurs que de ſix-vingt ans à l'époque de l'Ere Chrétienne, & ne précèdent que de ſoixante & quelques années l'entrée de Céſar dans ſon gouvernement de la Gaule. *Lib. III, cap. 31*

Ce que les Romains poſſédoient alors en Gaule, y étoit diſtingué ſimplement par le nom de *Provincia*: Céſar dit quelquefois, *Provincia noſtra*, ou *Gallia provincia*. L'uſage d'un vêtement, appellé *Bracca*, qui habilloit les cuiſſes, lui fit auſſi donner d'abord le nom de *Gallia Braccata*: & à cette dénomination ſuccéda celle de *Narbonenſis*. Méla fait voir une diſtinction de tems dans l'uſage de ces noms: *pars* (*Galliæ*) *noſtro mari appoſita, fuit aliquandò Braccata, nunc Narbonenſis*. Pline: *Narbonenſis provincia..., Braccata antea dicta*. Quoique l'établiſſement d'une colonie Romaine à Narbone ait devancé l'Ere Chrétienne d'environ cent-ſeize ans, il eſt vraiſemblable que le nom de Narbonoiſe n'a eu lieu que ſous l'empire d'Auguſte, & en même tems que la Celtique a été déſignée d'une même ma- *Lib. II, cap. 5.* *Lib. III, cap. 4.*

nière par le nom de Lionoiſe. Cette partie de la Gaule s'étant, plutôt qu'aucune autre, façonnée aux manières des Romains, & à leur gouvernement, Pline en parle dans les termes les plus avantageux : *agrorum cultu, virorum, morumque dignatione, amplitudine opum, nulli provinciarum poſtferenda, breviterque Italia veriùs, quam provincia.* Les principaux peuples de cette province entre le Rhône & les Alpes, étoient les *Salyes* & *Albiæci*, les *Cavares*, les *Vocontii*, & les *Allobroges*, qui s'étendoient le long du Rhône depuis l'Isère, en remontant juſqu'au lac Léman. Ces peuples étoient ſoumis, avant que pluſieurs autres qu'ils avoient derrière eux dans les Alpes, & dont les plus conſidérables étoient les *Centrones* & les *Caturiges*, fuſſent dans la même dépendance. Céſar témoigne de ceux qui occupoient la vallée Pennine, qu'ils voyoient les Romains dans le deſſein de s'emparer des lieux les plus élevés dans les Alpes, pour les joindre à leur province : *ea loca finitimæ provinciæ adjungere.* Ce fut Auguſte, qui réduiſit un grand nombre de petits peuples renfermés dans les montagnes, & qui avoient conſervé leur liberté. Une partie de ces peuples demeura même ſous le gouvernement d'un prince particulier, nommé Cottius, qui rechercha les bonnes-graces d'Auguſte, & dont l'État ne fut réuni à l'Empire que ſous Néron. Lorſque Ptolémée, qui vivoit ſous les Antonins, comprend dans l'Italie des poſitions qui ont fait partie de la Gaule, il peut n'être répréhenſible qu'en ce qu'il les croit enveloppées par les Alpes, & ſituées au delà à notre égard. L'autre partie de la province Romaine entre le Rhône & les Pyrénées, contenoit les *Helvii*, les *Volcæ Arecomici*, que le mont *Cebenna* ſéparoit du reſte de la Gaule en général, & des *Ruteni* en particulier. Un démembrement des *Ruteni*, que l'on doit eſtimer répondre à l'Albigeois, étoit annexé à la Province. Les *Volcæ Tectoſages*, aux environs de la Garonne, remontoient

Ubi ſuprà.

Comment. III.

Lib. III. cap. 1.

vers les Pyrénées. Les *Sardones* étoient au pied des montagnes près de la mer : & il y a encore lieu de croire que les *Conſoranni*, qui ont été rangés dans l'Aquitaine, étoient antérieurement enveloppés dans la province Romaine, vu que l'emplacement que Pompée donna aux *Convenæ*, à ſon retour de la guerre d'Eſpagne, les y renferme.

Il étoit réſervé à Céſar de faire connoître la Gaule entière juſqu'à l'Océan, & juſqu'au Rhin vers ſes embouchures. Cette grande partie de la Gaule, où les armes Romaines n'avoient point pénétré avant lui, étoit diſtinguée par le nom de *Comata*, parceque les peuples y portoient leur chevelure dans toute ſa longueur. Cicéron faiſant parler Antoine : *Galliam, inquit, Togatam remitto, Comatam poſtulo.* Céſar trouva la Gaule partagée en trois nations principales ; les Celtes, les Belges, & les Aquitains : on ſçait que c'eſt par cette diviſion qu'il débute dans ſes Commentaires. Ces nations différoient entr'elles par le langage, comme par la manière de vivre & de ſe gouverner : *hi omnes, linguâ, inſtitutis, legibus, inter ſe differunt.* Les Belges, dans le nord de la Gaule, paroiſſent tenir des Germains leurs voiſins, & dont ils ſont la plupart ſortis : *reperiebat*, dit Céſar, en parlant de lui-même, *pleroſque Belgas eſſe ortos à Germanis.* Ils tiroient vanité de cette origine, comme Tacite le rapporte des *Treveri* en particulier, & des *Nervii*. Les Aquitains pouvoient avoir quelque affinité avec les nations Ibériennes ou Eſpagnoles, auxquelles Strabon remarque qu'ils reſſembloient, & dont ils n'étoient ſéparés que par les Pyrénées. Ainſi, les Celtes étoient en quelque manière plus Gaulois que les autres ; & Céſar leur applique plus particulièrement le nom de *Galli*, en parlant de ce qu'ils occupoient de pays ſéparément des autres : *eorum una pars, quam Gallos obtinere dictum eſt.* Cette partie de la Gaule prévaloit en même tems par ſon étendue,

Philipp. VIII.

Comment. I.

Comment. IV.

Lib. de Germ. ſect. 37.

Lib. IV, p. 189.

Comment. I.

Les Celtes atteignoient d'un côté le bord de la Garonne, qui les ſéparoit des Aquitains ; de l'autre, la Seine & la Marne, ſur la frontière des Belges : *Gallos ab Aquitanis Garumna flumen, à Belgis Matrona & Sequana dividit.* Ce qu'ils embraſſoient de pays tenoit au Rhône, *initium capit à flumine Rhodano :* & touchoit pareillement au Rhin, *attingit à Sequanis & Helvetiis flumen Rhenum.* Si par deſſus cela on ſe rappelle, que l'étendue de la province Romaine étoit un démembrement de ce qui avoit été compris ſous le nom des Celtes, on voit leur grande ſupériorité ſur les autres nations dont ils ſont diſtingués dans la Gaule.

Comment. I.

Auguſte, qui tint les Etats de la Gaule à Narbone l'an 27 avant l'Ere Chrétienne, paroît avoir apporté une attention particulière au gouvernement du pays, dont il fit faire un cens ou dénombrement, ſelon l'ancien uſage des Romains. Il dut donc connoître qu'il y avoit une grande inégalité entre les provinces qui partageoient la Gaule. Céſar n'avoit point connu l'Aquitaine par lui-même, comme la Celtique & la Belgique : & ce n'eſt que ſur le rapport du jeune Craſſus, ſon lieutenant, qu'il a pu dire, *quæ pars, & regionum latitudine, & multitudine hominum, ex tertiâ parte Galliæ eſt æſtimanda.* Les Aquitains, qu'une expédition paſſagère ſous le gouvernement de Céſar n'avoit pas accoutumés à l'obéiſſance, ne furent réduits que ſous l'empire d'Auguſte, par Meſſala. Leur pays reſſerré entre la Garonne, les Pyrénées, & l'Océan ; *à Garumnâ flumine ad Pyrenæos montes, & eam partem Oceani quæ ad Hiſpaniam pertinet,* ne paroiſſant pas d'une étendue comparable aux autres parties de la Gaule, & ſur-tout à la Celtique ; Auguſte enleva à celle-ci de quoi aggrandir l'Aquitaine, qui fut ainſi prolongée depuis la Garonne juſqu'à la Loire. Selon Strabon, quatorze peuples furent détachés de la Celtique, pour être incorporés à l'Aquitaine. On a peine à retrouver préciſément ce

Comment. III.

Comment. I.

Lib. IV, p. 189.

nombre de quatorze peuples : & Strabon lui-même, dans leur dénombrement n'en fait compter que douze, encore qu'il y joigne les *Helvii*, qu'il enleve à la province Romaine ou Narbonoiſe, & à tort vraiſemblablement ; car, Pline & Ptolémée les y maintiennent, dans un tems où l'on ignore qu'il eût été fait du changement dans les limites reſpectives de la province Aquitanique d'Auguſte, & de la Narbonoiſe. En ôtant les *Helvii* dans Strabon, on peut leur ſubſtituer les *Bituriges Viviſci*, qu'il a omis, & qui, de ſon aveu, étoient étrangers à l'égard des Aquitains. *Ibid.* Les peuples que nous connoiſſons avec certitude avoir été joints à l'Aquitaine par Auguſte, ſont, les *Pictones* & *Santones*, les *Bituriges Cubi* & *Viviſci*, les *Lemovices*, *Petrocorii*, *Nitiobriges*, *Cadurci*, les *Arverni*, *Vellavi* & *Gabali*, les *Ruteni*, dont une portion étoit renfermée dans la Narbonoiſe. Du reſte, nous voyons bien par la Notice des Provinces, lorſque la Gaule en comptoit dix-ſept, que l'Aquitaine première & ſeconde renferment le nombre de quatorze cités : mais, dans ce nombre il s'en trouve deux, *civitas Albienſium*, & *civitas Ecoliſmenſium*, qui ne tirent point leur nom de quelque ancien peuple, qui ſoit connu dans les tems plus voiſins du ſiècle d'Auguſte que cette Notice.

Pour ce qui eſt de l'ancienne Aquitaine, on ne peut guère s'en expliquer avec quelque détail, que ſelon qu'elle a compoſé une province diſtincte & ſéparée ſous le nom de Novempopulane, dont je remets à parler lorſqu'il ſera queſtion de la diviſion de l'Aquitaine en pluſieurs provinces. Pline attribue le nom d'Aquitaine à un peuple particulier : *Aquitani, undè nomen provinciæ.* *Lib. IV, cap. 19.* Ce pays paroiſſant recommandable par ſes Eaux minérales dans la partie voiſine des Pyrénées, pluſieurs ont penſé qu'il en pouvoit tirer ſa dénomination. Si nous en croyons Pline, il étoit antérieurement appellé *Aremorica* ; *Lib. IV, cap. 17.* & ſa ſituation près de la mer répond au ſens qui

eſt propre à cette dénomination purement Celtique, & qui n'a rien de commun avec le langage Romain, comme le nom d'*Aquitania*, en le dérivant d'un terme latin. Quoique l'Aquitaine eût changé de limites, Méla qui écrit dans un tems poſtérieur à Auguſte, borne encore
Lib. II, cap. 2. cette partie de la Gaule à la Garonne : *à Pyrenæo ad Garumnam Aquitania.* Pline, qui dans le dénombre-
Lib. IV, cap. 19. ment des peuples de l'Aquitaine comprend ceux qu'Auguſte y avoit fait entrer, n'eſt point d'accord avec ce qu'il avoit dit auparavant, en étendant la Celtique juſ-
Cap. 17. qu'à la Garonne : *ad Garumnam Celtica, eademque Lugdunenſis.* Car, ce qui pouvoit convenir à l'extenſion des Celtes du tems de Céſar, ne convient point à la Celtique, en tant que Lionoiſe. Ammien-Marcellin voulant orner ſon hiſtoire d'un détail géographique ſur la Gaule, qui ſouffre quelque critique en pluſieurs points, répète encore, quoique poſtérieurement à Céſar de 400 ans, que la Garonne borne les Aquitains : *ab*
Lib. XV. *Aquitanis (Celtas) Garumna diſterminat flumen.* Il ſemble qu'on voie ſubſiſter une diſtinction des Aquitains d'avec les Gaulois dans le cinquiéme ſiècle, en liſant
Dial. I, cap. 20. dans Sulpice-Sévère : *dùm cogito me hominem Gallum inter Aquitanos verba facturum, vereor ne offendat veſtras nimiùm urbanas aures ſermo ruſticior.* Au-reſte, cette délicateſſe de langage dont parle Sulpice-Sévère, pouvoit avoir lieu à l'égard des parties méridionales de la Gaule en général, comme étant en plus grande liaiſon avec l'Italie, qui avoit communiqué à la Gaule la langue Romaine, dont la pureté étoit vraiſemblablement moins connue dans les parties plus reculées vers le nord.

Ce ne fut pas ſeulement du côté de l'Aquitaine que la Celtique perdit de ſon étendue dans l'arrangement des provinces de la Gaule par Auguſte. Les *Sequani* & les *Helvetii* en furent ſéparés, pour faire partie de la Belgique. Il eſt conſtant que ces peuples étoient réputés du

du corps des Celtes lorſque Céſar entra dans la Gaule, puiſqu'en parlant du pays qu'occupoient les Celtes, *attingit*, dit-il, *à Sequanis & Helvetiis flumen Rhenum :* & ſi les Belges joignent le Rhin, ſelon Céſar, ce n'eſt pas vers le haut de ſon cours ; *pertinent ad inferiorem partem fluminis Rheni.* D'ailleurs, le nom de *Galli* dans Céſar convenant ſpécialement aux Celtes, c'eſt ranger parmi eux les *Helvetii* que de dire, *reliquos Gallos virtute* (*Helvetii*) *præcedunt.* Strabon n'étend la partie de la Gaule ſoumiſe à Lion, juſque vers les ſources du Rhin, que parce qu'il parle d'après Céſar ſans le nommer, comme on le remarque en pluſieurs endroits. Mais, il ſe trompe, en ce qu'il paroît confondre la partie de la Gaule qui avoit pris le nom de Lionoiſe, avec l'ancienne Celtique. Car, les *Sequani* & les *Helvetii*, qui touchoient au Rhin, ſont placés dans la Belgique par Pline, & par Ptolémée. Ils y ajoutent même les *Lingones*, qui dans un tems poſtérieur, & lorſque la Lionoiſe a compoſé quatre provinces, ont fait partie de la Lionoiſe premiere, qui, ſans cette acceſſion, auroit été fort limitée. Le pays des *Sequani* & des *Helvetii* ayant formé une province, ſous le nom de *Maxima Sequanorum*, Papire Maſſon en ſe fondant ſur l'autorité du faux Iſidore, Joſias Simler, & Joſeph Scaliger, ſur des Notices peu anciennes & interpolées, font de cette province une cinquième Lionoiſe, que Nicolas Sanſon a inſcrite dans ſa carte de la Gaule. Mais, c'eſt à la ſuite des provinces Belgiques & Germaniques, & non à la ſuite des Lionoiſes, qu'eſt placée la grande Séquanoiſe, dans la Notice de la Gaule que l'on juge avoir été dreſſée du tems d'Honorius, & que le P. Sirmond a le premier publiée dans ſa collection des Conciles de la Gaule. Sextus-Rufus raſſemble pareillement la *Maxima Sequanorum* avec les deux Germanies & les deux Belgiques. On trouve de ſuite dans Ammien-Marcellin, les deux Germanies, la Belgique première &

Comment. I.

Lib. IV, p. 192.

Pl. lib. IV, c. 17.

Ptol. lib. II, c. 9.

Not. Epiſc. Franc.

Tom. I. Breviar. rer. Rom. lib. XV.

ſeconde, les *Sequani*. Cette grande Séquanoiſe eſt même intitulée *Germania tertia*, dans une Notice tirée de la bibliotheque de Thou par André Ducheſne.

Quant au détail de ce qui eſt renfermé dans la Celtique, ou Lionoiſe d'Auguſte, je penſe qu'il ſe développera lorſqu'il ſera queſtion de voir cette province diviſée d'abord en deux, puis en quatre provinces particulières. Je paſſe actuellement à la Belgique. Les Belges, qui ſelon Céſar, étoient ſéparés des Gaulois, ou des Celtes, par la Seine comme par la Marne, perdirent vraiſemblablement ſous Auguſte deux cités, par leſquelles ils touchoient à la Seine, les *Caleti*, & les *Veliocaſſes*. Ces deux peuples, que dans Céſar on trouve unis d'intérêt avec les Belges, ſont compris dans la Lionoiſe par Pline, & par Ptolémée. Quant à l'extenſion des Belges vers la partie inférieure du cours du Rhin, comme Céſar s'en explique, il paroît que le plus reculé des peuples qu'il ait ſoumis de ce côté-là, eſt celui des *Menapii*. Il nomme pourtant les *Batavi*, comme occupant l'iſle que forment les bras du Vahal & du Rhin; mais, on eſt informé qu'Auguſte entretenoit un corps de cavalerie Batave. Quelques efforts que faſſe Hadrianus Junius, pour enlever la Batavie à la Gaule, & pour la donner à la Germanie, il ne détruira point le témoignage de Pline & de Ptolémée; ni ce que dit formellement Tacite; *Caninefates, Batavique, exigua Galliarum portio.* C'eſt le cours du bras du Rhin qui en a conſervé le nom, qu'il convient de regarder comme la ſéparation de la Gaule d'avec la Germanie; & je crois qu'Eraſme vouloit être *Gallus*, plutôt que *Germanus*, parce que le lieu de ſa naiſſance étoit renfermé dans l'Iſle des Bataves.

Batav. cap. 4.

Hiſt. lib. IV, ſect. 32.

Des quatre principales provinces de la Gaule, la Belgique eſt la première qu'on ait démembrée, pour compoſer de nouvelles provinces. Sa frontière le long du Rhin, expoſée aux entrepriſes des Germains, étoit

gardée par deux corps de troupes, l'un vers la partie ſupérieure, l'autre vers l'inférieure. Dion-Caſſius, parlant du partage que fit Auguſte des provinces de l'Empire entre lui & le Sénat, fait mention de la haute & baſſe Germanie, occupées en deçà du Rhin par des peuples qui avoient paſſé ce fleuve ; comme on le ſçait des *Triboci*, des *Nemetes* & *Vangiones*, dans la partie ſupérieure ; des *Ubii* & *Gugerni*, qui furent établis dans l'inférieure du tems d'Auguſte. Quand l'hiſtorien Dion n'auroit parlé qu'en conſéquence de ce qui étoit bien établi depuis Auguſte, on voit toutefois deux provinces de Germanie ſous Tibère, déſignées par Tacite, en diſant, qu'Apronius, *inferioris Germaniæ proprætor, vexilla legionum è ſuperiore provinciâ accivit.* Quoique Pline ne parle point des provinces de Germanie, & que dans un dénombrement il mêle indiſtinctement avec les peuples qui étoient reſtés à la Belgique, ceux qui compoſent l'une & l'autre Germanie : cependant, il eſt remarquable qu'il prend l'Eſcaut pour un des termes de la Belgique ; la renfermant entre cette rivière & la Seine : *à Scalde ad Sequanam Belgica.* Ptolémée a connu deux Germanies, la ſupérieure & l'inférieure, qu'on a diſtinguées depuis, comme les autres provinces de la Gaule, par l'adjectif *prima* & *ſecunda.* Selon des inſcriptions du recueil de Gruter, les deux Germanies réunies avec la Belgique, paroiſſent régies par le même officier, dont le titre & l'emploi ſont ainſi déſignés par une de ces inſcriptions : *Proc* (*urator*) *à rationib. provinciarum Belgicæ & duarum Germaniar.* Dans une autre inſcription donnée par Spon : *Proc. ration. privatar. per Belgic. & duas Germ.*

Lib. LIII.

Annal. lib. IV. ſect. 73.

Lib. IV, cap. 17.

P. 375. n. 1.

Miſcell. Erud. Antiq. p. 148.

Nous avons ainſi juſqu'à préſent ſix provinces dans la Gaule : la Narbonoiſe, l'Aquitanique, la Lionoiſe, la Belgique, & deux Germanies. Mais, c'eſt une queſtion que de ſçavoir à quel tems préciſément on doit rapporter la diviſion de la Gaule en un plus grand nombre

Epiſt. 6. de provinces. Saumaiſe, & Adrien de Valois, reculent
Not. Gall. p. 300. cette diviſion juſqu'à Conſtantin. Cependant, une inſ-
P. 166. cription dans Gruter, qui eſt au nom de Dioclétien & de ſon collégue Maximien, fait mention de la grande Séquanoiſe comme d'une province : PROV. MAX. SEQ. Les changemens qu'apporta Dioclétien dans le gouvernement de l'Empire, & dans l'uſage de la puiſſance impériale, peuvent faire juger qu'il aura diſpoſé des provinces, & de leur adminiſtration, autrement que les empereurs qui avoient regné moins deſpotiquement. On peut même le conclure de ce que dit Lactance, ou l'auteur du livre *de mortibus perſecutorum*, qui cherchant à blâmer ce qui a été fait par Dioclétien, s'exprime ainſi : *provinciæ in fruſta conciſæ.* Au reſte, c'eſt par degrés, & ſucceſſivement, qu'eſt arrivée la plus grande
Brev. rer. Roman. multiplication des provinces. Sextus-Rufus écrivant ſous Valentinien I, qui tint l'empire d'Occident juſqu'en 375, fait mention de deux Aquitaines : & toutefois S. Hilaire, dans une lettre écrite en 358 aux évêques de la Gaule, dont il détaille les provinces, ne cite qu'une Aquitanique. Il en eſt de même d'une inſcription
P. 465. de l'an 362, rapportée par Gruter, en l'honneur d'un gouverneur de la province : *Saturnino ſecundo præſidi provinciæ Aquitanicæ.*

Le dénombrement que donne Sextus-Rufus des provinces de la Gaule, en fait compter quatorze, de la manière qui ſuit : *Alpes Maritimæ, provincia Viennenſis, Narbonenſis, Novempopulana, Aquitaniæ duæ, Alpes Graiæ, Maxima Sequanorum, Germaniæ duæ, Belgicæ duæ, Lugdunenſes duæ.* Cependant, Ammien-
Lib. XV, cap. 11. Marcellin, en continuant ſon hiſtoire juſqu'à la mort de Valens en 378, ne paroît indiquer que douze provinces : les deux Germanies, les deux Belgiques, les *Sequani* ou la Séquanoiſe, les deux Lionoiſes, les Alpes Gréques & Pennines, l'Aquitanique, les *Novempopuli*, la Narbonoiſe, & la Viennoiſe. Il donne donc

l'Aquitaine pour une ſeule province, quoique déja diviſée en deux, ſelon Rufus, & il omet les Alpes Maritimes. M. de la Barre, dans un Mémoire inſéré au Tome VIII de l'Académie royale des Belles-lettres, veut diſculper Ammien-Marcellin ſur ce ſujet, en alléguant, que cet hiſtorien peut avoir écrit ainſi ſur la Gaule dans un tems antérieur à celui qui termine ſon hiſtoire : & en effet, il n'y a pas une grande différence de date, entre le tems où l'on ne voit encore qu'une ſeule Aquitaine, & celui où l'on en compte deux. Mais, Ammien ne paroît pas excuſable ſur des fautes qui ſautent aux yeux dans ſa deſcription de la Gaule : comme de dire, qu'étant diviſée en quatre parties du tems de Céſar, *uti crebritate bellorum urgenti ceſſere (Galliæ) Julio dictatori, poteſtate in partes diviſa quatuor*; la Narbonoiſe contenoit la Lionoiſe, ainſi que la Viennoiſe, *quarum Narbonenſis una, Viennenſem intra ſe continebat, & Lugdunenſem.* Ne comptant point ainſi la Celtique pour une des quatre parties de la Gaule, il établit dès-lors une diviſion entre les Germanies & la Belgique. Car, après avoir dit que la ſeconde de ces parties étoit celle qu'occupoient les Aquitains, *altera Aquitanis præerat univerſis*; il ajoute, *ſuperiorem & inferiorem Germaniam, Belgaſque, duæ juriſdictiones iiſdem rexere temporibus.* On n'eſt pas plus ſatisfait d'Ammien en diverſes circonſtances de détail : comme de placer *Eluſa*, à côté de Narbone & de Toulouſe, dans la Narbonoiſe; *Tricaſini*, ou Troies, dans la Lionoiſe ſeconde, après avoir nommé dans la première *Senones*, ou Sens, dont la poſition & le diſtrict ferment toute communication entre Troies & les cités qui pouvoient compléter la ſeconde Lionoiſe, & nous ne voyons point que les provinces de la Gaule fuſſent compoſées de morceaux détachés. Ces déplacemens manifeſtes juſtifient pluſieurs doctes critiques, en ce qu'ils ont trouvé à redire que *Biturigæ*, ou Bourges, ſoit une ville de la

P. 403; Voyez p. 411;

Lib. XV, cap. 11.

première Lionoiſe dans Ammien ; & toutefois M. de la Barre croit qu'il ſuffit de déclarer, qu'elle fut rendue à l'Aquitaine lors du partage de cette province en deux. Que doit-on penſer de ce qu'*Aventicum*, capitale des *Helvetii*, qui ſont compris ſous le nom de *Sequani* par Eutrope du tems de Valens, ſoit rangée dans les Alpes Gréques par Ammien ?

Lib. VI.

Ce qui fait monter le nombre des provinces de la Gaule de quatorze à dix-ſept, c'eſt que la Lionoiſe, au lieu de deux provinces, en a formé quatre, & qu'on a fait une ſeconde Narbonoiſe. Il eſt mention de deux Narbonoiſes au concile d'Aquilée en 381, dans une lettre adreſſée aux évêques de la Viennoiſe, *& Narbonenſium, primæ & ſecundæ.* Cette multiplication de provinces dans une partie de la Gaule aſſez reſſerrée, fait préſumer au P. Pagi, qu'on n'aura pas laiſſé dans le même tems aux deux Lionoiſes toute leur étendue : & cette opinion, qui établit une plus juſte proportion entre les différentes parties d'un même corps, me paroît très-vraiſemblable. Mais, après avoir ſuivi de cette manière le progrès ſucceſſif du nombre des provinces de la Gaule juſqu'à dix-ſept, il eſt à propos de voir en quoi elles conſiſtoient chacune en particulier ; & je crois devoir y procéder ſelon l'ordre dans lequel j'ai parlé des quatre premières & principales provinces du ſiécle d'Auguſte.

Hiſt. crit. in Ann. Baronii ad an. 374.

De la Narbonoiſe ſont ſorties trois provinces : la Narbonoiſe proprement dite, ou première lorſqu'il y en a eu deux, la Viennoiſe, & la ſeconde Narbonoiſe ; & à ces provinces ſe joignent les Alpes Maritimes, & les Alpes Gréques. Pluſieurs ſçavans, du nombre deſquels eſt Joſeph Scaliger, appliquent aux cinq provinces qu'on vient de nommer la dénomination de Viennoiſes ; ſe fondant ſur l'autorité du faux Iſidore, qui a fabriqué des décrétales, & ſur une Notice fort ſuſpecte de nouveauté, & qu'on ne ſçauroit mettre en oppoſi-

ſion à des monumens tels que la Notice des Provinces, qui paroît avoir été dreſſée ſous Honorius, & que la Notice des Dignités de l'Empire, que l'on croit être du tems de Valentinien III. Comment a-t-on pu ſe perſuader, que le nom de Viennoiſe ſeconde pût convenir à la Narbonoiſe première, ſans conſidérer que ce qui a compoſé la Viennoiſe étoit antérieurement compris ſous le nom même de Narbonoiſe ? C'eſt pourtant ainſi que Sanſon intitule les provinces dont il eſt queſtion. Mais, quand on voit dans Scaliger, que la diviſion de la Gaule en dix-ſept provinces eſt d'Auguſte, quelques autres mépriſes ne doivent plus étonner. Le partage de l'ancienne Narbonoiſe en pluſieurs provinces, a limité la Narbonoiſe première entre le Rhône & les Pyrénées : & ſous ſa métropole *Narbo*, la Notice des Provinces ne compte d'autres cités que *Toloſa*, *Bæterræ*, *Nemauſus* & *Luteva*, & *Ucetia* n'y paroît que ſous le titre de *caſtrum*, inférieur à celui de *civitas*, qu'*Ucetia* n'a eu que poſtérieurement. On ſçait que cette province Narbonoiſe comprend deux provinces Eccléſiaſtiques, depuis que Jean XXII, en 1317, a érigé Toulouſe en métropole, lui donnant pour ſuffragans ſept nouveaux ſiéges, qu'il établiſſoit en même tems.

Il eſt néceſſaire de s'expliquer ſur la Narbonoiſe ſeconde, avant que de paſſer à la Viennoiſe, par la difficulté qu'il y a de ſçavoir comment a été formée cette ſeconde Narbonoiſe. Comme elle ne tient point à la première, & qu'elle en eſt ſéparée par des cités annexées à la Viennoiſe, on l'en croiroit un démembrement, ſi l'on ne penſoit en même tems que dans ce cas, le nom de Viennoiſe ſeconde lui étoit dû plutôt que celui de ſeconde Narbonoiſe. Ce qu'il y a de plus vraiſemblable, c'eſt que la formation de cette ſeconde Narbonoiſe apporta du changement à l'une & à l'autre des provinces, Narbonoiſe & Viennoiſe ; & M. de la Barre eſt

dans la même opinion. Le P. Pagi remarque judicieuſement, qu'en joignant à la Viennoiſe ce qui a compoſé la Narbonoiſe ſeconde, c'eſt lui attribuer juſqu'au nombre de vingt cités, lorſque la Narbonoiſe eſt réduite à ſix, y compris la métropole, & même à cinq ſeulement en rigueur, ce qu'on doit avoir peine à ſe perſuader d'une province de plus ancienne date, & dans laquelle la Viennoiſe elle-même avoit été compriſe. Il y a toute apparence que la nouvelle province n'a été appellée Narbonoiſe, que parce que ſa métropole *Aquæ ſextiæ*, Aix, étoit tirée de la précédente Narbonoiſe. D'un autre côté, ſi l'on s'en rapporte à Ammien-Marcellin, la Viennoiſe renfermoit *Antipolis*; & comme cette ville eſt entrée dans la Narbonoiſe ſeconde, il réſulte que c'eſt en prenant ſur l'une & ſur l'autre province, Narbonoiſe & Viennoiſe, que la ſeconde Narbonoiſe a été compoſée. Ce qui faiſoit antérieurement une continuité de la Narbonoiſe juſqu'au diſtrict d'*Aquæ ſextiæ*, avant que la dignité de métropole en détachât cette ville, peut avoir été cédé à la Viennoiſe, en dédommagement de ce qu'elle donnoit à une autre province. Quoi-qu'il en ſoit, les cités que la Notice des Provinces range ſous *Aquæ ſextiæ* la métropole, ſont *Apta*, *Reii*, *Forum-Julii*, *Vapincum*, *Seguſtero*, & *Antipolis*, dont le diocèſe, qui eſt celui de Graſſe depuis la tranſlation du ſiége épiſcopal en 1250, eſt néanmoins renfermé dans la province Eccléſiaſtique d'Embrun, métropole des Alpes Maritimes.

Uti ſuprà.

La première mention expreſſe qui ſoit faite de la Viennoiſe, ſe tire des ſouſcriptions du concile d'Arles en 314. Les PP. Bénédictins, auteurs de l'hiſtoire de Languedoc, préſument que cette province étoit formée dès l'an 280, qui fut celui de la révolte des tyrans Procule & Bonoſe, ſur ce que Vopiſque en parlant de cette révolte, déſigne au pluriel les provinces de la Gaule, qui avoit porté le nom de *Braccata*; *Braccatæ Galliæ*, *provincias*. Le nombre des cités que renferme cette province

In Probo.

province ſous *Vienna* la métropole, eſt plus grand que dans aucune autre : ſçavoir, *Geneva* & *Gratianopolis*, villes des *Allobroges* ainſi que Vienne, *Alba* des *Helvii*, *Dea* & *Vaſio* des *Vocontii*, *Valentia*, & *Tricaſtini*, *Arauſio*, *Cabellio*, & *Avenio*, qui ont appartenu aux *Cavares*, *Arelate*, & *Maſſilia*. On ſçait que le rang où s'eſt élevé *Arelate*, a donné lieu aux évêques de cette ville de s'ériger en métropolitains, avec un plus grand nombre de ſuffragans que Vienne même, lequel eſt néanmoins diminué, ſur tout depuis que Sixte IV, en 1475, a formé une province Eccléſiaſtique d'Avignon.

Je paſſe aux provinces des Alpes Maritimes, & des Alpes Gréques. Quoique la nature ſemble avoir poſé des bornes entre la Gaule & l'Italie, par la chaîne des Alpes, comme entre la Gaule & l'Eſpagne par les Pyrénées, & que cette ſéparation ait donné lieu chez les Romains à la diſtinction qu'ils ont faite de la Gaule cis-Alpine & de la trans-Alpine : cependant, le gouvernement civil des provinces ne s'eſt pas aſſujetti rigoureuſement à des limites décidées par la cime des montagnes. On a remarqué plus haut, que les Romains s'étoient formé une province dans la Gaule, avant que les peuples des Alpes fuſſent réduits. Ceux qui obéiſſoient à Cottius du tems d'Auguſte, & dont les noms ſont inſcrits ſur l'Arc de Suſe, n'ont été ſujets immédiats de l'Empire que ſous Néron. On voit dans Pline, que Galba ajouta au rôle de la Narbonoiſe, *adjecit formulæ ex Inalpinis*, des peuples dont *Dinia*, Digne, étoit la ville principale. Auſſi eſt-elle de la Narbonoiſe dans Ptolémée ; & c'eſt une des cités des Alpes Maritimes dans la Notice des Provinces. Mais, il eſt évident, en liſant Pline, que ce qui a compoſé la province des Alpes Maritimes, & celle des Alpes Gréques & Pennines, fut antérieurement joint à l'Italie. Pline nomme comme faiſant partie de l'Italie, *Octodurenſes* dans la Vallée Pennine, *Centrones*, & *Caturiges*, les peuples de l'Etat de

Lib. III, cap. 4.

Lib. III, cap. 5. & 20.

Cottius ; ſur la côte, *Nicæa*, & *portus Herculis Monœci* ; & enfin les *Vediantii*, *Deciates*, & *Oxybii* : & après avoir rapporté l'inſcription du Trophée des Alpes, qui eſt un dénombrement des peuples de ces montagnes ſoumis par Auguſte ; il finit par dire : *Hæc eſt Italia, diis ſacra ; hæ gentes ejus, hæc oppida populorum.* C'eſt par la même raiſon que Ptolémée comprend dans l'Italie, les *Centrones*, & *Caturiges*, *Brigantium* en l'attribuant aux *Seguſini*, les *Neruſii*, *Suetri*, *Vediantii*, & les villes de la côte, qu'il donne aux Marſeillois.

Lib. III, cap. 1.

En formant les provinces des Alpes Maritimes, & des Alpes Gréques, & en les incorporant à la Gaule, on n'a fait que lui reſtituer ce qui lui appartenoit comme de droit naturel. La ſupériorité que les métropolitains d'Arles ſe ſont arrogée ſur l'égliſe d'Embrun, & qui n'a ceſſé d'avoir lieu que dans le neuviéme ſiècle, celle des métropolitains de Vienne ſur l'égliſe de Tarentaiſe, ſont des indices que ces égliſes dès leur fondation tenoient à la Gaule. La première eſt celle de la métropole des Alpes Maritimes, la ſeconde des Alpes Gréques. Les cités qu'indique la Notice dans la première de ces provinces, ſous *Ebrodunum*, ville des *Caturiges*, ſont, *Dinia*, *Rigomagus*, ou plutôt *Caturigomagus*, *Sollinienſes*, ou plutôt *Salinæ*, comme on peut le conjecturer, *Sanitium*, *Glannativa*, *Cemenelium*, & *Ventium*. Quant à la province des Alpes Gréques, au nom de laquelle eſt joint celui des Alpes Pennines, la Notice n'y fait mention que de deux cités, *Darantaſia* des *Centrones*, & *Octodurus* des *Vallenſes*, ou des habitans de *Vallis Pennina*, dont le ſiége épiſcopal eſt aujourd'hui à *Sedunum*, ou Sion. On ne trouve point dans la Notice *Auguſta Prætoria* des *Salaſſi*. Cette ville, ſituée au delà de l'*Alpis Graia*, eſt demeurée à l'Italie, quoique le ſiége d'Aouſte ſoit ſuffragant du métropolitain de Monſtier en Tarentaiſe.

Paſſons aux provinces Aquitaniques. On ne ſçauroit

dire préciſément ce que comprenoit la province d'Aquitaine, lorſqu'il n'y en avoit qu'une qui fût diſtincte de la Novempopulane. Si l'on ſuppoſe qu'elle embraſſoit dans ſon étendue tout ce que contiennent l'Aquitaine première & ſeconde, on la trouve bien vaſte vis-à-vis de la Novempopulane. Ammien-Marcellin, qui ne connoît qu'une Aquitaine, y fait mention de *Burdigala*, *Arverni*, *Santones*, & *Pictavi*. On a vu ci-deſſus, que *Biturigæ*, ſelon lui, étoit de la Lionoiſe première : ſur quoi on peut obſerver, que dans la diviſion de l'Aquitaine en deux provinces, celle qui a été intitulée *prima* ayant Bourges pour métropole, il ſemble que ſi Bourdeaux avoit occupé le premier rang dans l'Aquitaine lorſqu'elle étoit unique, le titre d'Aquitaine première étoit dévolu à la province dont elle étoit métropole. Mais, en paſſant par-deſſus ces conſidérations, la Notice des Provinces indique pour cités ſous la métropole de Bourges, *Arverni*, *Ruteni*, *Cadurci*, *Lemovices*, *Gabali*, *Vellavi*, & celle d'*Albiga*. Cette dernière, comme l'on ſçait, a été élevée à la dignité de métropole en 1680, ayant pour ſiéges ſuffragans les anciennes cités de Rodez & de Cahors, Vabre & Caſtres, qui ne ſont évêchés que depuis le quatorzième ſiècle ; & parce que c'eſt un démembrement de l'Aquitaine première, le métropolitain de Bourges prétend le droit de primatie ſur cette nouvelle province Eccléſiaſtique Quant à la ſeconde Aquitaine, on voit ſous ſa métropole *Burdigala*, la cité des *Nitiobriges* ou *Aginnum*, celle des *Santones*, *Pictavi*, *Petrocorii*, & *Ecoliſma* ou *Iculiſna*.

On eſt prévenu en général que la Novempopulane répond à l'Aquitaine dont parle Céſar. Pluſieurs des peuples Aquitains, qui ſont nommés dans le troiſième livre des Commentaires, ne paroiſſent point du nombre de ceux qui ont donné lieu à ce nom de *Novem-*

populana, ou ſimplement de *Novempopuli*, comme pluſieurs auteurs l'ont employé. On lit *Novempopulania* dans une ordonnance d'Honorius au Préfet du Prétoire des Gaules. Il eſt difficile de ſçavoir, comment on doit diſtinguer neuf peuples dans le nombre de douze cités que la Notice des Provinces donne à la Novempopulane. Cependant, en remarquant que la cité des *Auſci* s'y trouve rejettée au dernier rang, je ſuis tenté de croire que ce ne peut être que par addition, vu que ſéparément cette place inférieure ne convient point à ceux que Méla appelle *Aquitanorum clariſſimos :* qu'ainſi, & lorſqu'on a fait état de *novem populi* dans l'ancienne Aquitaine, les *Auſci* étoient liés & ne faiſoient qu'un avec les *Eluſates*, comme il eſt arrivé que leur nom les a remplacés dans le premier rang. Du-reſte, nous devons regarder ſans difficulté comme des cités d'anciens peuples, celle d'*Aquenſis*, capitale des *Tarbelli*, de *Vaſates*, de *Turba* chez les *Bigerrones*, de *Convenæ*, de *Conſoranni*. Juſque-là nous en comptons ſix. Il y en a quatre autres dans la Notice, qui ſont à préférer à une cinquième, qu'elle admet dans la Novempopulane ſous le nom de *Boates*. Ces quatre cités ſont, *Lactora*, *Beneharnum*, *Aturus*, & *Iluro*. M. de Valois ne veut point des trois dernières, alléguant pour raiſon que ce ſont des noms de villes, & non pas des noms de peuples qui ſoient connus des Géographes. Mais, cette même raiſon auroit dû l'empêcher d'adopter, comme il fait, les *Lactorates*. Outre le ſilence des mêmes Géographes ſur *Lactora*, il eſt évident que le nom de *Lactorates* eſt formé ſur celui de *Lactora*, comme ceux de *Benarnenſes*, d'*Aturenſes*, d'*Elloronenſes*, qu'on trouve dans la Notice, ſont tirés de *Benarnum*, ou *Beneharnum*, d'*Aturus*, d'*Elloro*, ou *Iluro*. En excluant ces trois cités, M. de Valois, pour y ſuppléer, ſépare non-ſeulement les *Eluſates* &

Not. Galliar. p. 380.

les *Auſci*, mais il coupe en deux les *Tarbelli*, en les diſtinguant de la cité d'*Aquæ Tarbellicæ*, déſignée par le nom d'*Aquitani*. Mais, pour qu'*Aquæ Tarbellicæ* ne ſoit pas la capitale des *Tarbelli*, & ne les repréſente point, M. de Valois auroit dû, ce ſemble, nous indiquer celle qui en prend la place. Il faut convenir que des quatre cités dont il eſt queſtion, on ne peut en adopter que trois, pour ajouter aux ſix antérieurement reconnues, & s'en tenir au nombre de neuf. Je penſe qu'il eſt indiſpenſable d'admettre avec *Lactora* la cité de *Beneharnum*, qui, toute ruinée qu'elle eſt depuis environ mille ans, conſerve ſon nom dans celui d'une province : & comme les dépendances du peuple de cette cité dans les premiers tems pouvoient bien s'étendre, ainſi que cette province, juſqu'au pied des Pyrénées, & renfermer *Iluro ;* la cité d'*Aturus*, appellée autrement *Vicus Juli*, paroît tenir lieu d'un neuvième peuple dans cette province.

Il faut en venir aux Lionoiſes. On a vu par Ammien-Marcellin, comme par Sextus-Rufus, que la première diviſion de la Lionoiſe a été d'en faire deux au lieu d'une. Ammien faiſant mention de *Turoni*, ainſi que de *Rotomagus* dans la ſeconde Lionoiſe, fournit une preuve de ce qu'on jugeroit avoir été naturel, qui eſt que cette ſeconde, lorſqu'il n'y en avoit que deux, ne conſiſtoit pas ſeulement dans ce qui eſt reſté à la ſeconde lorſque le nombre des Lionoiſes a été de quatre. Et puiſque la cité de *Turoni*, ou *Turones*, qui eſt devenue métropole de la troiſième Lionoiſe, étoit antérieurement compriſe dans la ſeconde, il faut croire que cette ſeconde embraſſoit la troiſième, avant que cette troiſième eût ſon exiſtence. C'eſt par la même raiſon, que *Senones*, qui a été métropole de la quatrième Lionoiſe, eſt de la première dans Ammien : & il réſulte de cette obſervation, que c'eſt la diviſion de chacune des

Lib. XV. cap. 11.

Lionoiſes en deux, qui de deux en a fait quatre. C'eſt auſſi dans cet état de quatre provinces Lionoiſes qu'il faut donner le détail de ce qui les compoſoit, d'après la Notice des Provinces.

La Lionoiſe première ſous ſa métropole *Lugdunum*; qui devoit cette dignité de métropole à Auguſte, lorſque la Lionoiſe formoit une des quatre grandes parties de la Gaule, contient la cité des *Ædui*, ou *Auguſtodunum*, celle des *Lingones*, repriſe ſur la Belgique, ſelon ce que j'ai antérieurement obſervé; & les villes de *Cabillonum* & de *Matiſco*, qui ne ſont point qualifiées du titre de *civitas*, mais ſimplement de *caſtrum*. La Lionoiſe ſeconde renferme ſous *Rotomagus* ſa métropole, les cités des *Bajocaſſes*, *Abrincatui*, *Ebroici* ou *Ebarovices*, *Sagii*, *Lexovii*, & celle de *Conſtantia*, qui repréſente les *Unelli*. La Lionoiſe troiſième, ayant *Turones* pour métropole, contient les cités des *Cenomani*, *Redones*, *Andes* ou *Andecavi*, *Namnetes*, *Coriſopiti*, *Veneti*, *Oſiſmii*, & *Diablintes*. Enfin, la Lionoiſe quatrième, qui de *Senones* ſa métropole a été appellée *Senonia*, a compris la cité des *Carnutes*, d'*Aurelliani* & d'*Autiſſiodurum*, des *Pariſii*, & des *Meldi*. Cette province a ſouffert un démembrement comme province Eccléſiaſtique, lorſque Paris eſt devenu une métropole en 1622, & lui a enlevé Chartres, Orléans, & Meaux.

Il ſuffira de dire ſur la Belgique première, qu'on la retrouve dans la province Eccléſiaſtique de Trèves, ou d'*Auguſta Treverorum* ſa métropole, comprenant les cités des *Mediomatrici*, *Leuci*, & *Verodunenſes*. La Belgique ſeconde, ayant la capitale des *Remi* pour métropole, renferme un plus grand nombre de cités; ſçavoir, des *Sueſſiones*, *Catalauni*, *Veromandui*, & *Atrebates*, de *Camaracum* & *Turnacum*, qui repréſentent la nation des *Nervii*; enfin, celles des *Bellovaci*, *Silvanectes*, *Ambiani*, *Morini*, & *Bononia*. L'érection de Cambrai

& de Malines en métropoles l'an 1559, a enlevé à la province Eccléſiaſtique de Reims une grande partie de ce qui compoſoit la ſeconde Belgique. Car, elle y a perdu les diocèſes de Cambrai & de Tournay, d'Arras, ceux de S. Omer & d'Ipre, qui ſont du territoire des anciens *Morini*, ceux de Bruges & de Gand, ſur leſquels les *Nervii* ont autrefois dominé, & qui étoient ſous la juriſdiction des évêques de Tournai, avant que ces évêchés, & celui d'Ipre, fuſſent rangés ſous la métropole de Malines.

La Germanie première renferme ſous *Mogontiacum* ſa métropole, les *Vangiones*, les *Nemetes*, & les *Triboci*, le territoire de ceux-ci étant déſigné par la cité d'*Argentoratum* dans la Notice des Provinces. Celle des Dignités de l'Empire fait mention même dans cette province d'un diſtrict particulier ſous le nom de *Tractus Argentoratenſis*. Le détail qu'elle donne des poſtes établis le long du Rhin ſous le commandement d'un Général réſidant à Maïence, *ſub diſpoſitione viri ſpectabilis Ducis Mogontiacenſis*, fait connoître que ce département s'étendoit depuis *Saletio*, ou Seltz, incluſivement, juſque & compris *Antunnacum*, ou Andernach : & Ptolémée ſépare les deux Germanies par une rivière qu'il appelle *Obringa*. La Notice des Provinces ne donne d'autre détail de la ſeconde Germanie, que d'y nommer la métropole *Agrippina*, & la cité des *Tungri*. Mais, les dépendances de cette cité contribuent beaucoup à donner de l'extenſion à la province dont elle fait partie. C'eſt ce que les anciennes limites de la juriſdiction ſpirituelle des évêques de Liège, dont le ſiége eſt celui de Tongres, nous indiquent. Car, cette juriſdiction s'eſt étendue juſque ſur Malines; & on ſçait que le diocèſe de Namur n'eſt ſéparé de celui de Liége que depuis environ 200 ans. Il faut ſe rappeller que la Belgique commence à l'Eſcaut, *à Scalde*, ſelon Pline ; qui

dit encore ailleurs, que les nations Germaniques s'é-
Lib. IV, cap. 13. tendent juſqu'à cette rivière : *ad Scaldim uſque fluvium Germanicæ accolunt gentes.*

Il ne nous reſte de province que *Maxima Sequanorum*, dont *Veſontio*, capitale des *Sequani*, étoit la métropole. La Notice y fait mention de trois cités, *Noiodunum* ou *Equeſtris*, *Aventicum* des *Helvetii*, & *Baſilia*, celle-ci ayant ſuccédé à la dignité d'*Auguſta* des *Rauraci*, qui ne paroît dans cette Notice qu'en la même qualité de *caſtrum*, que *Vindoniſſa* & *Ebredunum*; & le *caſtrum Rauracenſe* y eſt ſuivi de *Portus Abucini*. Il eſt à remarquer, que quoique le Rhin ſoit déſigné en général comme ſervant de limite à la Gaule; cependant ce n'eſt pas préciſément dans cette partie de ſon cours qui tient à ſes ſources, que les dépendances de la Séquanoiſe ont bordé étroitement la rive du Rhin. Les nations Rhétiques l'occupoient; & de leur nombre eſt celle des *Sarunetes*, dont on connoît la ville principale en deçà du Rhin à l'égard de la Gaule. Une poſition de *Fines*, placée ſur une voie Romaine en deſcendant plus bas, déſigne indubitablement la ſéparation de la Séquanoiſe d'avec la Rhétie.

On trouve vers la fin du quatrième ſiècle, & le commencement du cinquième, que dans la Gaule il y avoit des provinces qui étoient diſtinguées par le nom de *Galliæ*, ſéparément de pluſieurs autres, qui ſont déſignées par leur nombre de *quinque provinciæ*, ou bien de *ſeptem provinciæ*. La première notion qu'on ait de cette diſtinction entre les Gaules & les cinq provinces, eſt dans la lettre ſynodique du concile tenu à Valence en 374. Elle eſt répétée en d'autres actes; & je me borne à dire qu'elle ſubſiſte dans la Notice des Dignités de l'Empire, qui paroît poſtérieure, & où les officiers chargés de la direction des finances dans chacun des deux départemens, ſont appellés *Rationales ſummarum*, autrement;

autrement, *rei privatæ*, ou du domaine, l'un *per Gallias*, l'autre *per quinque provincias*. Les ſçavans ſont fort partagés ſur le choix des cinq provinces. Blondel, M. de Marca, & M. de Valois, les reſtraignent aux deux Narbonoiſes, à la Viennoiſe, & aux Alpes Maritimes & Gréques. Mais, on doit remarquer, qu'il n'y auroit eu aucune proportion entre un département borné à cette partie de la Gaule, & ce que la Gaule occupoit d'étendue dans le reſte de ſes provinces. Cette remarque mérite d'autant plus de conſidération, qu'on ne voit pas le même défaut dans la diſtinction formelle que fait la Notice des Provinces, de celles qui y ſont appellées *Gallicanæ*, d'avec les *ſeptem provinciæ*. Les premières au nombre de dix, ſont, les quatre Lionoiſes, les deux Belgiques, les deux Germanies, la Séquanoiſe, & les Alpes Gréques. Les *ſeptem provinciæ*, en ne comprenant point cette dernière, trouvent dans les deux Aquitaines & la Novempopulane, une acceſſion conſidérable aux deux Narbonoiſes, à la Viennoiſe, & aux Alpes Maritimes : de ſorte que l'on voit la balance plus égale dans le partage de la Gaule. Auſſi pluſieurs ſçavans ſont-ils dans l'opinion, que ce qui eſt appellé les cinq provinces eſt le même département que celui des ſept provinces. Le P. Lacarri paroît le premier qu'on doive citer, & il faut y joindre M. de la Barre, & D. Bouquet dans la préface du premier tome de la collection des hiſtoriens François. On doit croire que l'Aquitaine avoit part aux cinq provinces, ſur ce que Philaſtre parlant de l'héréſie des Priſcillianiſtes, comme s'étant introduite dans les cinq provinces, Sulpice-Sévère, ſon contemporain, témoigne, qu'elle avoit infecté *interiorem Aquitaniam*, & ſur tout *Eluſanam plebem*, dans la Novempopulane. Il faut ſe ſouvenir que l'Aquitaine & la Narbonoiſe ſont citées comme étant uniques, peu avant qu'on les voie diviſées cha-

Prim. de l'Egl. p. 704. De Prim. Lugd. n. 65. Not. Galliar. p. 301.

Hiſt. Gall. ſub Præf. Præt. p. 10.

cune en deux provinces ; & la formule établie alors de dire les cinq provinces, a pu être employée par une continuité d'uſage, lors même que le nombre étoit monté à ſept. Pancirol, qui a commenté la Notice de l'Empire, eſt tombé dans une étrange mépriſe, en prenant ce que déſignent les *ſeptem provinciæ* pour la Gaule entière ; & il a entraîné Bergier dans ſon opinion. Scaliger, qui croit que le nom de Septimanie, dont on n'a connoiſſance qu'après un tems écoulé dans le cinquième ſiècle, peut dériver des ſept provinces, confond des choſes très-différentes & fort diſproportionnées. Quand Sidoine-Apollinaire dit que les Gots, *Septimaniam ſuam faſtidiunt*, cela peut s'entendre de quelques diſtricts, dont la jouiſſance leur avoit d'abord été accordée, & qui depuis Toulouſe s'étendoient dans la ſeconde Aquitaine juſqu'à l'Océan, ſelon les chroniques d'Idace & de Proſper, ſous l'an 419, & ſelon Iſidore de Séville. Ainſi, ce ſeroit par tranſlation que le nom de Septimanie s'eſt renfermé depuis dans la Narbonoiſe, qui étant demeurée aux Viſigots d'Eſpagne, a porté le nom de Gothie en même tems que celui de Septimanie. Mais, cette Septimanie, dans laquelle ſous le regne de Reccarède, vers la fin du ſixième ſiècle, on diſtingue le nombre de ſept cités ſous la métropole de Narbone, eſt poſtérieure à la domination Romaine dans la Gaule.

Lib. II. cap. 68.

Liv. III. ch. 38.

Ep. I, libri III.

Je crois avoir rempli l'objet que je m'étois propoſé dans ce préliminaire, de faire connoître les provinces qui ont partagé la Gaule, depuis les premières notions qu'on a eues de cette grande & célèbre contrée, juſqu'à la chute de l'Empire Romain en Occident. Ce que l'invaſion des nations étrangeres y a apporté de changement n'eſt point de mon ſujet. On ſçait que la Gaule étoit d'ancienneté diviſée en beaucoup de peuples, indépendans généralement parlant les uns des

autres, ſi ce n'eſt que les plus puiſſants formoient des factions, entre leſquelles les autres ſe partageoient. Dans Céſar, le territoire de chacun de ces peuples eſt déſigné par le terme de *Civitas*. Tacite & Pline l'emploient dans le même ſens, & les inſcriptions ſervent à le confirmer. Les plus étendus de ces territoires pouvoient être compoſés de pluſieurs cantons. Je me contenterai de rapporter pour exemple ce qui concerne les *Helvetii* dans Céſar : *omnis civitas Helvetia in quatuor pagos diviſa eſt.* Comme le nombre de trois ou quatre cent peuples, que quelques auteurs de l'antiquité, Plutarque, Appien, attribuent à la Gaule, eſt fort au-deſſus de ce que nous en connoiſſons de principaux, il eſt à préſumer que les *Pagi* répondoient à des peuples ſubordonnés & d'un rang inférieur. On eſt prévenu, que le gouvernement civil a beaucoup influé ſur l'établiſſement, & ſur le rang des égliſes ; & dans la deſcription qui a été faite des provinces de la Gaule, on a pu obſerver, que les provinces Eccléſiaſtiques, dans leur état primitif, y ont un grand rapport. Indépendamment de cette conſidération générale, le local fournit des indices particuliers, que les limites des anciens diocèſes répondent communément à ce qui bornoit les cités, dont les provinces étoient compoſées. On eſt même en quelques endroits inſtruit des circonſtances qui y ont apporté du changement, comme on démêle dans les révolutions arrivées en quelques-unes de nos provinces, celles où la conformité des diocèſes avec les cités a dû moins ſubſiſter qu'ailleurs. La ſuite de cet ouvrage fournira des preuves de ce qu'il ſuffit ici d'expoſer ſommairement. Il faut remarquer, au-reſte, que ce n'eſt plus dans la même ſignification que la Notice des Provinces fait uſage du terme de *Civitas*. Il ſe réduit préciſément aux villes capitales des peuples qui avoient formé les cités ; & c'eſt d'après cet uſage poſté-

Comment. I.

rieur au premier, que dans pluſieurs de nos anciennes villes, le quartier principal eſt diſtingué par le nom de *Cité*. Ces capitales déſignent d'une manière d'autant plus marquée les peuples qui compoſoient les provinces, qu'elles en avoient la plupart pris les noms, en ceſſant de porter ceux qui leur étoient propres antérieurement, & ſelon leſquels néanmoins chacune de ces villes ſera rangée dans l'ordre alphabétique des lieux que renferme notre Gaule. On verra que ces notions générales ont leur application à un très-grand nombre d'articles particuliers, dans le détail de poſitions qui ſuccède à ce préliminaire.

A.

Dans le D. de Lat. 48, *& de Long.* 22.

ABALLO. L'Itinéraire d'Antonin & la Table Théodoſienne en font mention entre *Autiſſiodurum*, ou Auxerre, & *Sidolocum*, ou Saulieu. La diſtance à l'égard d'*Autiſſiodurum* eſt marquée dans l'Itinéraire M. P. XXXIII, *Leugas* XXII, comme il convient à la correſpondance de ces meſures; & le même nombre XXII, qui ſe rapporte à des lieues gauloiſes, paroît auſſi dans la Table. Ce qu'il y a d'eſpace entre la poſition actuelle d'Avalon, qui eſt *Aballo*, & celle d'Auxerre, paroît en droite-ligne d'environ 22000 toiſes : mais il m'a paru en même tems, que des détours dans la route par les replis des rivières qui s'y rencontrent, allongeoient aſſez la meſure itinéraire pour la faire eſtimer d'environ 24000 toiſes, dont il réſulte plus de 21 lieues gauloiſes. Une poſition ſous le nom de *Chora*, dans cet intervalle d'*Aballo* à *Autiſſiodurum*, & ſur la même route, eſt connue par d'autres endroits que par les Itinéraires, & il en eſt queſtion dans un article particulier. Mais, en ſe tournant vers *Sidolocum*, la diſtance marquée par l'Itinéraire eſt XXIV milles, autrement XVI lieues, & la Table indique pareillement XVI. Or, l'eſpace correſpondant vaut environ 17500 toiſes, conſéquemment 15 à 16 lieues gauloiſes, & par la topographie du pays, la voie en circulant donne au moins 19000 toiſes, ce qui excède le calcul des 16 lieues gauloiſes. Ainſi, par une compenſation que l'on trouve quelquefois d'un intervalle à l'autre en les raſſemblant, la ſomme ici donnée d'environ 43000 toiſes, eſt très-convenable au calcul des 38 lieues gauloiſes entre Auxerre & Saulieu, en paſſant par Avalon, puiſque ce calcul eſt en rigueur de

43092 toiſes. Cependant, il eſt à propos de remarquer qu'on a découvert des veſtiges d'une ancienne voie, qui, en partant de Saulieu, tendoit plus directement vers Auxerre, laiſſant la poſition d'*Aballo*, par laquelle nous conduiſent les Itinéraires, & celle de *Chora*, à quelque diſtance ſur la gauche. La trace de cette voie près d'un lieu qui porte le nom de Sainte-Maixence, ſe rapporte préciſément à ce que dit Erric, moine d'Auxerre, qui écrivoit dans le neuvième ſiècle, en parlant de cette ſainte & de ſes compagnes, *quæ in publico aggere nobilem accepere ſepulturam.* Le terme d'*agger publicus* n'eſt point équivoque pour déſigner une chauſſée romaine.

49°, 17°.

ABRINCATUI. Ils ſont cités dans Pline comme étant de la Gaule Lionoiſe, & dans Ptolémée pareillement, quoiqu'il les ait étrangement déplacés, en les établiſſant ſur la Seine, loin de la mer & de l'Avranchin. Sanſon ne rencontrant point le nom d'*Abrincatui* dans Céſar, croit que celui d'*Ambibarii* en tient la place. Mais, on peut être dans l'incertitude ſur ce nom même d'*Ambibarii*, en déférant au témoignage de Cluvier, qui dit qu'au lieu d'*Ambibarii*, on lit *Ambiliates* ou *Ambialites* dans les manuſcrits des Commentaires. Il y a des poſitions ſur leſquelles il faut convenir ingénuement que les lumières nous manquent; & les *Ambiliates*, de quelque manière qu'ils ſoient écrits, me paroiſſent de ce nombre.

German. lib. II.

47°, 20°.

ACITODUNUM. La Table Théodoſienne en fait mention ſur la route d'*Auguſtoritum*, ou de Limoges, à *Auguſtonemetum*, ou Clermont en Auvergne : *Auſrito* (liſez *Auguſtorito*) XIV, *Prætorio* XVIII, *Acitodunum*, &c. Cette poſition convient préciſément à celle d'Ahun; & je trouve que ſa diſtance de Limoges revient en droite ligne à 31 lieues gauloiſes, ou à peu

près. La poſition intermédiaire du *Prætorium* doit rompre un peu la direction, parce qu'en conſidérant la Table, on voit que ce même lieu de *Prætorium* eſt commun à une autre route, qui conduiſoit de Bourges à Limoges par Argenton. Au moyen de ce coude, j'obſerve que les 32 lieues marquées dans la Table entre Limoges & Ahun, ſe retrouvent complettement. Il ne paroît pas que M. de Valois ait connu *Acitodunum*, puiſqu'il ne parle qu'en paſſant d'Ahu ou Ahun, ſous le nom d'*Agedunum*. Avant que l'ancien nom d'*Acitodunum* fût altéré au point qu'on le trouve dans celui d'Ahun, il avoit déja ſouffert quelque contraction, lorſque Boſon, comte de la Marche, fonda en 997 une abbaye, que l'on nomme le Moutier d'Ahun, près de la Creuſe : car, dans le titre de fondation, le bourg d'Ahun, *vicus*, diſtingué de l'égliſe, eſt nommé *Agidunum*.

Article *Croſa fl.* p. 163.

48°, 27°.

ACRONIUS LACUS. Selon Méla, le Rhin deſcendu des Alpes, forme deux lacs, *Venetum & Acronium*, que l'on ne connoît point ſous ces noms par d'autres endroits. Voyez l'article *Venetus lacus, vel Brigantinus*. Il faut prendre l'*Acronius* pour celui, qui beaucoup moins étendu que le Boden-ſée, & au-deſſous de Conſtance, ſe nomme Unter-ſée, ou le Lac inférieur.

Lib. III, cap. 2.

45°, 23°.

ACUNUM. On trouve ce nom dans la Table Théodoſienne, & plus diſtinctement encore dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, entre *Arauſio*, ou Orange, & *Valentia*, Valence; pour ne point parler de quelques lieux plus obſcurs, qui y ont un rapport plus immédiat, ce qui eſt diſcuté dans les articles qui concernent ces lieux en particulier. Il ſuffit ici de dire, que la poſition d'*Acanum* ſe fait connoître dans celle qui conſerve le nom d'Ancone. La ſituation qui diſtingue ce lieu ſur une pointe avancée dans le Rhône, paroît nous rendre

raiſon de la dénomination d'*Acunum :* elle eſt foncièrement la même que celle d'*Ancona*, & tient du terme de *cuneus*, qui pour être du langage Romain, n'en eſt pas moins propre à l'idiome Celtique. Ceux qui ont pris Montélimar, *Montilium Adhemari*, pour *Acunum*, ne ſe ſont déterminés que par la conſidération que c'eſt le lieu qui prévaut ſur tout autre dans ce canton, fondement peu ſolide, & qui ne ſert que trop généralement d'appui dans l'application qu'on veut faire des poſitions que donnent les anciens Itinéraires. Mais, il doit être queſtion d'une autre circonſtance à l'égard d'*Acunum*, qui eſt de ſçavoir s'il faut y rapporter *Acuſion*, que cite Ptolémée comme une colonie, & comme étant du diſtrict des *Cavares*. Lucas Holſtenius eſt de cette opinion, dans ſes annotations ſur le Tréſor géographique d'Ortelius ; & j'avoue que n'ayant d'ailleurs aucune connoiſſance de cette ville indiquée par Ptolémée, j'incline vers le même ſentiment. Si la poſition d'*Acunum* ne paroît qualifiée que *manſio* dans l'Itinéraire de Jéruſalem, elle n'eſt point dépriſée par cet endroit, puiſque pluſieurs autres (comme on peut citer *Hebridunum* ou *Ebrodunum*) que l'on voit dans un rang égal à celles qui ſont qualifiées du titre de *civitas*, ne paroiſſent qu'avec la même qualification de *manſio* dans cet Itinéraire. Et ſi l'on veut encore objecter qu'*Acunum* n'eſt point renfermé préciſément dans le territoire des *Cavares*, étant plutôt de celui des *Segalauni*, ſéparés des *Cavares* par les *Tricaſtini* ; Strabon fournit un moyen de réponſe, en diſant que les anciens habitans de cette contrée d'au-delà du Rhône à l'égard des *Arecomici*, ſont compris en général ſous le nom de *Cavares*. Or, cette dénomination peut s'étendre ainſi à d'autres diſtricts que celui qui appartenoit proprement aux *Cavares*. Strabon dit même formellement un peu plus haut, que les *Cavares* s'étendent juſqu'à la jonction de l'Iſère avec le Rhône. Ce n'eſt que par ces allégations qu'on pourroit

Lib. IV, p. 186.

P. 185.

pourroit ſauver Pline du reproche de ſe méprendre, ſelon la manière dont on lit dans les éditions, *in agro Cavarum Valentia.* Mais, on ne doit attribuer qu'à un défaut de ponctuation, de voir ainſi Valence donnée aux *Cavares*, comme je le remarque en parlant de *Valentia.* *Lib. III, cap. 4.*

51°, 20°.

ADLULLIA. J'écris ce nom comme on le trouve dans la Table Théodoſienne, ſur la route de *Geſoriacum*, ou de Boulogne, à *Samarobriva*, ou Amiens. Voyez l'article *Duroicoregum.* J'ajoute ſeulement, que par la correction qu'il convient de faire aux nombres de la Table, ce lieu doit ſe rencontrer aux environs du paſſage de la Canche.

51°, 23°.

ADUATICI. Céſar, après avoir remporté une grande victoire au bord de la Sambre ſur les *Nervii* & leurs confédérés, marcha contre les *Aduatici*, ou *Atuatici*; & Dion-Caſſius dit préciſément qu'ils étoient limitrophes des *Nervii.* Ils confinoient d'un autre côté aux *Eburones*, puiſqu'on lit au cinquième livre des Commentaires, qu'Ambiorix, roi des *Eburones*, ayant détruit une légion romaine, qui avoit ſon quartier dans le lieu où eſt Tongres, entra chez les *Aduatici*, & le jour ſuivant chez les *Nervii.* On peut donc juger, qu'ils habitoient vers le bas de la Sambre ſur la gauche de ſon cours, ſur la frontière de l'évêché de Liége, & dans le Comté de Namur. Sanſon veut même que le château de Namur ſoit l'*Oppidum Aduaticorum*, dont parle Céſar. Cette ville étoit ſituée ſur des rochers, & environnée de précipices, à un ſeul endroit près, qui n'avoit que 200 pieds d'étendue. Mais, on a peine à croire, qu'une ville, dont Céſar fit ſortir près de 60000 ames, fût contenue dans un eſpace qui n'occupe en longueur qu'environ 300 toiſes, ſur 100 dans ſa plus grande largeur. On ne conçoit point d'ailleurs que des lignes de *Lib. XXXIX.*

contrevallation qui avoient xv milles, ou cinq lieues françoiſes de circuit, puiſſent convenir aux environs du château de Namur, ſerré entre la Meuſe & la Sambre, dont Céſar n'auroit pas manqué de faire mention en parlant de ces lignes, leſquelles auroient été coupées & interrompues par le cours de ces rivieres. En faiſant ainſi difficulté d'adopter la ſituation du château de Namur pour la ville des *Aduatici*, ce n'eſt pas qu'on ſoit aſſuré d'une autre poſition. En ſe livrant à la conjecture, on voit ſur la Mehaigne, qui traverſe le pays qu'ont occupé les *Aduatici*, que l'emplacement élevé du lieu dont le nom eſt Falais, & qui eſt preſque entouré par cette rivière, & par des ravines profondes, ſelon la topographie du pays que j'ai devant les yeux, pourroit repréſenter l'aſſiette de la ville dont il s'agit. Au-reſte, il n'eſt plus fait mention des *Aduatici* depuis la conquête des Gaules par Céſar. Il nous apprend, qu'une troupe de Cimbres & de Teutons, qui n'avoit point accompagné le gros de ces nations, avoit formé celle qui exiſtoit de ſon tems ſous le nom d'*Aduatici*.

47°, 23°.

ÆDUI. Ils étoient les plus célèbres des Celtes, ſelon l'expreſſion de Méla; *clariſſimi Celtarum.* Céſar témoigne, qu'ils avoient joui en tout tems de la plus grande autorité dans la Gaule; *omni tempore totius Galliæ principatum Ædui tenuiſſent:* & qu'ils mériterent le titre de frères & d'alliés du peuple Romain; *Æduos fratres conſanguineoſque ſæpè numerò ab Senatu appellatos.* Ils furent les premiers admis dans le Sénat, en conſidération de l'ancienneté de leur alliance, & de cette prérogative de fraternité avec le peuple Romain, qui les diſtinguoit entre tous les autres peuples de la Gaule. Tacite s'en explique ainſi: *primi Ædui ſenatorum in urbe jus adepti ſunt. Datum id fœderi antiquo, & quia ſoli Gallorum fraternitatis nomen cum populo Romano uſurpant.* Pline les qualifie du titre de confédérés,

Lib. III, cap. 2.

Comment. I.

Annal. II.

Hedui fœderati. La puiſſance des *Ædui* répondoit au rang qu'ils tenoient. Leur territoire comprenoit, avec le diocèſe d'Autun, ceux de Challon, de Mâcon, & de Nevers, qui en ſont autant de démembremens. Ils avoient dans leur dépendance, *inter clientes*, les *Seguſiani*, les *Inſubres*, les *Ambarri*, les *Aulerci Brannovices*, les *Mandubii*; & après la défaite des *Helvetii* par Céſar, ils reçurent chez eux les *Boii*, & les incorporerent à leur cité. On peut encore remarquer, que les *Ædui* ſont diſtingués par leur richeſſe: Tacite parlant de la révolte de Sacrovir; *apud Æduos major moles exorta, quantò civitas opulentior.* Dans Tite-Live, comme dans Pline, le nom des *Ædui* ſe lit *Hedui*: mais, il faut en croire le rhéteur Eumène, qui profeſſoit l'éloquence à Autun, ſur la manière dont ce nom doit être écrit: & on peut citer en même-tems une inſcription rapportée par Reineſius, ſur laquelle on lit *apud Æduos & Lingonas.* Strabon auroit dû placer les *Ædui* entre l'*Arar*, ou la Saône & la Loire, au lieu de les placer entre la Saône & le Doux.

Lib. IV, cap. 18.

Annal. III.

Claſſ. II.

44°, 25°.

ÆGITNA. Polybe cite la ville des *Oxybii* ſous le nom d'*Ægitna*, à laquelle on abordoit par mer; & comme Strabon fait mention du port *Oxybius*, il y a toute apparence que ces lieux ont entr'eux une liaiſon mutuelle. On peut voir dans l'article *Oxybii*, quel eſt le canton qu'il convient de leur attribuer; & quoiqu'on ne ſoit pas aſſez inſtruit pour pouvoir déterminer une poſition qui ſoit préciſément celle d'*Ægitna*, on ne ſçauroit preſque douter qu'elle ne convienne aux environs de la plage de Canes, & de ce qu'on appelle communément Goulfe-Jan, ou Gourjan, vis-à-vis des iſles de Sainte-Marguerite. En parlant de l'expédition de Q. Opimius contre les *Oxybii*, la rivière dont Polybe fait mention ſous le nom d'*Apros*, ſur le bord de laquelle ce général romain s'arrêta, avant que de s'a-

Excerp. legat. ſect. 14.

Lib. IV, p. 185.

vancer à *Ægitna*, pourroit être celle qui coule en-deçà du Var, & au-delà d'Antibe, & qu'on appelle le Loup. On ne manqueroit pas d'alluſion entre la ſignification du terme Grec, qui viendroit des Marſeillois, fondateurs d'Antibe, & le nom actuel de ce torrent.

44°, 24°.

ÆMINES PORTUS. J'ai trouvé beaucoup de difficulté à ſçavoir quelles peuvent être les poſitions citées dans l'Itinéraire maritime entre Toulon & Marſeille. L'étude que j'y ai employée me perſuade, qu'il y a du déſordre dans cette partie de l'Itinéraire; & c'eſt la matière d'une diſcuſſion, dont cet article ſera chargé, quoique ſon réſultat doive influer ſur pluſieurs autres. Il m'a paru d'abord, que les dénominations locales ſe faiſoient connoître ſi diſtinctement, qu'on ne pouvoit douter d'acquérir par ce moyen la poſition des lieux repréſentés par ces dénominations. Comment méconnoître *Carſici*, ou comme une inſcription veut qu'on écrive *Carcici*, dans le nom de *Caſſis*; *Tauroëntum* dans *Taurenti*. Cependant, l'ordre des lieux dans l'Itinéraire ne répond point à ces poſitions. Car, le lieu qui ſuit immédiatement *Telo Martius*, ſelon l'Itinéraire, & dont la diſtance n'eſt marquée que XII, ne peut convenir aux veſtiges de *Tauroëntum*, ſous le nom de *Taurenti*, dans la baye de la Ciotat. En ſéparant *Carcici*, qui ſuccède à *Tauroëntum*, d'avec *Immadra*, par les ports de *Citharista* & d'*Æmines*, & la ſomme des diſtances que ces poſitions intermédiaires produiſent ſe montant juſqu'à 36; ces diverſes circonſtances de poſitions & de diſtances ne conviennent aucunement à Caſſis. L'inſpection du local me fait voir, que depuis l'enfoncement du port de Caſſis juſqu'à l'iſle de Maire, qui eſt inconteſtablement *Immadra*, on ne peut admettre que 11 à 12 milles: & j'en prends occaſion de remarquer, que la diſtance qui précède *Immadra*, ou qui ſépare cette poſition d'un autre lieu antérieur quelconque, eſt marquée XII

dans l'Itinéraire. Or, cette indication de diſtance étant auſſi analogue qu'on le voit, à ce qu'il y a de route dans la réalité entre *Carcici* & *Immadra* ; il faut en conſéquence reconnoître que *Carcici* eſt la poſition immédiate à l'égard d'*Immadra*, & que ce n'eſt point *portus Æmines*, comme il paroît dans l'Itinéraire. Donc, ce port *Æmines*, & pareillement *Citharista*, ſont hors de place, & doivent être tranſportés ailleurs. En examinant fort en détail tout ce qui eſt connu ſur la côte, je crois retrouver le nom d'*Æmines* dans celui que porte l'iſle d'Embiez, qui ſe préſente devant la rade du Bruc ou des Embiez, après avoir tourné le cap Cicier, en partant de Toulon. Je reconnois dans cette poſition, qu'elle peut quadrer à la diſtance marquée XII dans l'Itinéraire entre *Telo Martius*, & le lieu qui lui ſuccède, lequel ne ſçauroit être *Tauroëntum*, parce que *Taurenti* eſt dans un plus grand éloignement de Toulon. En revenant d'Embiez vers Toulon, je trouve que 12 milles de route conduiſent au goulet qui ſépare la grande rade de Toulon d'avec la rade intérieure. C'eſt une circonſtance tirée du local, qui ſe concilie avec le rapport qui paroît entre le nom actuel d'Embiez, & l'ancienne dénomination d'*Æmines*.

45°, 23°.

AËRIA. Strabon nomme cette ville entre celles des *Cavares*, ſçavoir *Avenio* & *Arauſio*. Pline en fait auſſi mention. Etienne de Byzance cite pareillement *Aëria* comme une ville de la Gaule, d'après Apollodore. Selon Artémidore, au rapport de Strabon, le nom que portoit cette ville étoit très-convenable à ſa poſition en lieu extrêmement élevé. Le P. Briet, en prenant Vaiſon pour *Aëria*, n'a pas fait attention que *Vaſio*, capitale des *Vocontii*, & qui n'appartient point aux *Cavares*, eſt citée ſéparément d'*Aëria* dans Pline ; & Cellarius l'a déja remarqué. Je ne vois dans le canton de pays où il convient de ſe renfermer, de ſituation qui repréſente

Lib. IV, p. 185.
Lib. III, cap. 4.

mieux *Aëria*, que le mont Ventoux, à l'extrémité du diocèſe de Carpentras. Et cette ſituation répond encore à ce qu'ajoute Strabon, ſçavoir, que d'*Aëria* à la Durance, dont le nom ſe lit *Duriona* pour *Druentia* en cet endroit, le pays eſt montueux & ſauvage. Car, telle eſt en-effet la diſpoſition du local, qui forme une chaîne de montagnes ſans interruption, depuis le mont Ventoux juſqu'au bord de la Durance entre Siſteron & Forcalquier.

44°, 22°.

Orbis deſc. AGATHA. Selon Scymnus de Chios, cette ville doit
Lib. IV, p. 182. ſa fondation aux Phocéens; ſelon Strabon, aux Marſeillois, ce qui revient au même. Denys Périégete s'explique ſans équivoque, en diſant, que les Phocéens qui ont bâti Marſeille, ont occupé *Agatha*. Etienne de Byzance, en donnant les Liguriens pour fondateurs de cette Ville, eſt contredit par la dénomination purement Gréque d'*Agatha*, & qui, ſelon Timoſthene cité par Etienne, étoit Ἀγαθὴ τύχη, ou bonne fortune. Céſar ayant privé les Marſeillois de leurs établiſſemens, on trouve
Lib. III, cap. 4. dans Pline, *Agatha, quondam Maſſilienſium*. Ptolémée fait mention d'*Agathê polis*, & même d'une iſle en mer ſous le nom d'*Agatha*; mais qu'on ne retrouve point, comme on peut voir dans l'article *Blaſcon inſula*. Il y a
P. 180. un endroit dans Strabon, où nommant *Rhoen-Agathan*, les critiques l'accuſent de confondre *Agatha* avec une autre ville, dont il eſt parlé dans l'antiquité ſous le nom de *Rhodé*, autrement *Rhodanuſia*, & dont la ſituation eſt inconnue. La plus ancienne des Notices de la Gaule ne fait point mention d'*Agatha*; & on n'a point connoiſſance que ce fût un ſiége épiſcopal avant le concile qui y fut aſſemblé en 506.

49°, 21°.

AGEDINCUM, *poſteà* SENONES. Il eſt fait plus d'une fois mention dans les Commentaires de cette capitale d'un peuple, qui étoit puiſſant dans la Gaule.

Quoique ſelon les éditions des Commentaires, le nom ſoit *Agendicum*, M. de Valois veut qu'on préfère la leçon d'*Agedincum*, ſur le témoignage de Surita qu'elle eſt plus conforme aux manuſcrits, & ſur ce que dans quelques écrivains du moyen âge, & entr'autres l'auteur des Annales de S. Bertin, qui affecte d'employer les anciens noms des villes, on lit *Agedincum*. Le même nom écrit *Agetincum* dans la Table Théodoſienne, favoriſe encore cette leçon. On lit dans Ptolémée Ἀγηδινὸν. Au-reſte, le nom du peuple a pris la place du nom primitif, comme il eſt arrivé à la plupart des capitales. On trouve le nom de *Senones* pour celui d'une ville dans Ammien-Marcellin. Il cite cette ville comme une des plus conſidérables de la Lionoiſe première, dans un tems où il n'y avoit encore que deux provinces Lionoiſes. Mais, lorſque le nombre fut de quatre, la quatrième étant diſtinguée des autres par le nom de *Senonia*; Sens, capitale des *Senones*, parvint au rang de métropole, & c'eſt ainſi qu'il en eſt mention dans la Notice des Provinces de la Gaule: *metropolis* (*Lugdunenſis Senoniæ*) *civitas Senonum*. On a dit *Senonæ* également comme *Senones*.

N. G. p. 6.

Lib. XV, cap. 11.

47°, 46°.

AGESINATES. Leur nom eſt tiré de Pline, dans l'énumération des peuples de l'Aquitaine; & il nous donne un moyen de les connoître plus particulièrement, en ajoutant *Pictonibus junctî*. Mais, le nom de *Camboleĉtri*, qui précède celui d'*Ageſinates*, n'en eſt point ſéparé par une virgule dans l'édition du P. Hardouin, comme il l'eſt dans quelques autres: & le ſçavant éditeur a penſé, que Pline citant dans la Narbonoiſe des *Camboleĉtri*, diſtingués par un ſurnom, *qui Atlantici cognominantur*; d'autres *Camboleĉtri* qu'indique le même auteur dans une autre partie de la Gaule, ſont de même diſtingués par le ſurnom d'*Ageſinates*. Il ſemble que c'eſt s'épargner une conjecture, que de s'en tenir au nom

Lib. IV, cap. 19.

Lib. III, cap. 4.

d'*Ageſinates*. Je crois du moins que ce nom peut ſuffire, pour trouver l'emplacement qu'il convient de lui donner dans la carte de la Gaule, ne connoiſſant rien au contraire qui montre quelque rapport à celui de *Cambolectri*, que l'on n'a point tiré de l'obſcurité où pluſieurs noms de peuples qu'on lit dans Pline ſont reſtés. Perſonne n'ignore, que Luçon, ainſi que Maillezais ou la Rochelle, eſt un nouveau diocèſe dans l'ancien territoire des *Pictones*. Or, je retrouve le nom des *Ageſinates* dans celui d'Aiſenai, qui eſt un des trois Archidiaconés qui compoſent le diocèſe de Luçon, & en même tems un doyéné particulier. On ne ſçauroit diſconvenir, que l'ancienne dénomination ne ſubſiſte dans la dénomination actuelle d'une manière plus diſtincte, & avec moins d'altération qu'en beaucoup d'autres, ſur le rapport deſquelles on ne forme néanmoins aucun doute. Ceux qui ſont à portée de conſulter les titres particuliers du pays, doivent être invités par cette découverte, à rechercher le nom que porte Aiſenai dans ces titres. Il eſt à préſumer, qu'on le trouvera employé dans des actes de plus ancienne date que la bulle du pape Jean XXII, de l'an 1317, pour l'érection de Luçon en ſiége épiſcopal. Dans le dénombrement des doyénés, qui ſont diſtraits du diocèſe de Poitiers, pour compoſer celui de Luçon, le doyéné d'Aiſenai eſt appellé *Aſianenſis*. Mais, ce n'eſt pas d'une pièce auſſi récente que le quatorzième ſiècle, qu'on doit attendre la vraie nomenclature d'Aiſenai. On croiroit devoir la trouver dans les titres de Marmoutier, parce qu'à Aiſenai on connoît un prieuré dépendant de cette célèbre abbaye, ſous le nom de S. Benoît. Mais, les Huguenots n'épargnerent point les archives de Marmoutier, en pillant le tréſor de l'égliſe l'an 1562. Je ſuis néanmoins redevable au R. P. Prieur D. Rouaud, de ſçavoir que dans quelques donations particulières, il eſt mention du prieuré d'*Azenais*; & dans cette dénomination

on

on ne ſçauroit méconnoître celle des *Ageſinates* preſque toute pure. L'emplacement que Sanſon, & pluſieurs autres, ont donné aux *Ageſinates* dans le diocèſe d'Angoulême, n'eſt appuyé ſur aucun indice qui ſerve de fondement à cette opinion.

45°, 19°.

AGINNUM. Ptolémée nous indique cette ville comme capitale des *Nitiobriges*. L'Itinéraire d'Antonin, & la Table Théodoſienne, font également mention d'*Aginnum*; & dans la Table c'eſt une poſition diſtinguée par la figure qui déſigne la plupart des capitales. On lit de même *Aginnum* dans Auſone : mais, dans la Notice des Provinces de la Gaule, *civitas Agennenſium*; & ce qui eſt remarquable, le ſiège d'Agen y ſuit immédiatement la métropole de la ſeconde Aquitaine.

49°, 13°.

AGNOTES. Artémidore, dans Etienne de Byzance, nomme ainſi un peuple de la Celtique, ſur le rivage de l'Océan. On pourroit, ce ſemble, reconnoître le même nom dans celui du *pagus Agnenſis*, dont il eſt mention dans la vie de S. Paul de Léon, où il eſt dit, que le roi Childebert I. donna à ce prélat, *Agnenſem, Leonenſemque pagos*. Quoi-qu'il en ſoit de cette donation, ce qu'il y a de certain, c'eſt que la partie occidentale du diocèſe de Léon, enveloppée par la mer de trois côtés, conſerve le nom d'*Ack* dans un des diſtricts eccléſiaſtiques de ce diocèſe : & un des ports de la côte en tire ſon nom, qui eſt Aber-ack. Cette poſition des *Agnotes* ne permettra pas de les confondre avec les *Anagnutes* de Pline, ſi l'on ne ſe croit pas autoriſé de l'accuſer d'erreur, pour avoir placé dans l'Aquitaine un peuple qu'il auroit dû nommer dans la Lionoiſe.

45°, 24°.

ALAMONS. L'Itinéraire d'Antonin conduit de *Vapincum* à *Seguſtero*, par un lieu dont le nom ſe lit *Alabonte*. On lit *Alarante* dans la Table Théodoſienne,

avec une répétition ſuperflue du même nom, & d'une diſtance qui y a rapport. Cette diſtance eſt XVI, également dans l'Itinéraire comme dans la Table, à l'égard de *Seguſtero :* & à l'égard de *Vapincum*, la Table & l'Itinéraire ſont auſſi d'accord à marquer XVIII. Ce qu'il y a d'eſpace en droite ligne de Siſtéron à Gap n'eſt que de 22 à 23000 toiſes, dont il ne réſulte que 30 milles romains. Mais, le coude de la Durance au-deſſus de Siſtéron, & l'inégalité du pays entre la Durance & Gap, doivent allonger ſenſiblement la meſure itinéraire. Or, le nom de ce lieu paroît devoir s'écrire *Alamons*, & il ſubſiſte dans celui du Moneſtier d'Alamont, ſur le bord de la Durance. On trouve *Monaſterium Alamonis* dans Léon d'Oſtie, qui le dit ſitué également à quatre lieues de Gap comme de Siſtéron, ce qui convient aux indications précédentes, à une fraction de lieue près, & quadre généralement parlant à l'eſtime qu'on doit faire de la lieue de ce pays ſur le pied d'environ 4 milles romains. Honoré Bouche cite des lettres d'un comte de Forcalquier, en date de l'an 1193, qui font mention de *caſtrum Alamonis*. Il eſt ſurprenant que ce judicieux hiſtorien veuille après cela diſtinguer *Alamons* de la poſition nommée *Alarante* dans la Table, & qu'il approuve Sanſon de la placer à Tallard, comme il l'a fait, ſéparément d'un autre lieu ſous le nom d'*Alabons*. De combien faudra-t-il excéder ce qu'il y a de juſte intervalle entre Gap & Siſtéron, s'il faut ajouter une troiſième diſtance au-delà des deux précédentes ?

Chorogr. de Prov. liv. III, ch. 3.

50°, 16°.

ALAUNA. On voit dans la Table Théodoſienne que ce lieu eſt le terme d'une route, étant près de la mer : & on reconnoît cette poſition, ainſi que la dénomination même, dans celle des Moutiers d'Alonne, qui ſont deux paroiſſes contigues, Notre-Dame & S. Pierre, immédiatement au-deſſus de Barneville, où eſt un port de marée, de même que le Port-bail, qui n'en eſt pas

éloigné. La diſtance à l'égard de *Crociatonum*, qui eſt Valognes, quoiqu'elle paroiſſe marquée VII dans la Table, veut être priſe ſur le pied de XII ; & dans la néceſſité de ſe conformer à ce qu'exige le local, il eſt aiſé de ſubſtituer un X à un V, en croiſant les jambages du V. On trouvera la même obſervation ſur cette diſtance dans l'article *Crociatonum*. Il eſt auſſi fait mention d'*Alauna* dans l'Itinéraire d'Antonin, quoique le ſçavant commentateur de cet Itinéraire paroiſſe douter que ce lieu ſoit le même dans l'Itinéraire que dans la Table. On peut conſulter l'article dont le titre eſt *Coſedia*, pour connoître ce qui concerne la poſition d'*Alauna*, relativement à la mention qu'en fait l'Itinéraire, & ſpécialement à l'égard de la poſition de *Coſedia*.

45°, 24°.

ALAUNIUM. L'Itinéraire d'Antonin donne une route, qui en la prenant à un lieu connu, comme eſt *Seguſtero*, conduit à *Apta Julia*. La même route eſt tracée dans la Table Théodoſienne, & les lieux intermédiaires, à partir de *Seguſtero*, ſont *Alaunium* & *Catuiaca*. La diſtance de *Seguſtero* à *Alaunium* eſt marquée XXIV dans l'Itinéraire, XIIII dans la Table. Entre *Alaunium* & *Catuiaca* l'Itinéraire & la Table ſont d'accord à marquer XVI : de *Catuiaca* à *Apta Julia* XV ſuivant l'Itinéraire, XII ſuivant la Table. Le total dans l'Itinéraire eſt 55, dans la Table 42. Or, ce qu'il y a d'eſpace abſolu & direct entre Apt & Siſtéron, ſelon l'eſtime qu'il m'eſt permis d'en faire, eſt d'environ 29000 toiſes, dont il ne réſulte guère que 38 milles romains. Ainſi, le compte de la Table eſt préférable à celui de l'Itinéraire, parce qu'il lui eſt inférieur. Car, quoique la route traverſe un pays fort inégal, & particulièrement une chaîne de montagnes, qui s'étend depuis la rive droite de la Durance au-deſſous de Siſtéron, juſqu'au mont Ventoux, & que l'on nomme les monts de Lurs ; toutefois, il eſt hors de vraiſemblance, que la

différence entre la meſure directe & la meſure itinéraire ſoit autant diſproportionnée que de 38 à 55. Cette analyſe ne regarde que l'objet général de cette route, & j'avoue qu'elle ne m'inſtruit point de la poſition d'*Alaunium* en particulier. Je préſume ſeulement, que la route, en s'éloignant de Siſtéron, ſortoit des monts de Lurs vers un endroit, dont le nom d'Hoſpitalet déſigne communément le paſſage d'une grande route, le débouché d'un col de montagne, & l'hoſpice ou la retraite préparée pour le voyageur dans ce paſſage. Les Alpes & les Pyrénées en fourniſſent des exemples. Et la diſtance à l'égard de Siſtéron ſur le pied de XIIII, où la duplication de l'x eſt un excès manifeſte dans l'Itinéraire, fait juger qu'*Alaunium* ne doit pas avoir été fort éloigné du lieu déſigné ci-deſſus. Il coûte peu à Nicolas Sanſon d'attribuer plus d'un nom au même lieu ; &, comme ſi celui de *Forum Neronis* ne ſuffiſoit pas à Forcalquier, il y ajoute celui d'*Alaunium*.

45°, 23°.

ALBA-AUGUSTA. La capitale des *Helvii* eſt citée dans Pline ſous le nom d'*Alba*, entre pluſieurs autres villes de la Narbonoiſe. Dans Ptolémée, ſon nom eſt *Albauguſta*, par une éliſion. Mais, c'eſt un étrange déplacement à lui reprocher, que de faire ſa poſition plus orientale de trois degrés que l'entrée de l'Iſère & de la Durance dans le Rhône, & de la rejetter au-delà d'*Aquæ-Sextiæ*, en tirant vers les Alpes. Il faut attribuer à cette fauſſe poſition la conjecture de Surita, que ce pouroit être celle d'*Auguſta*, placée dans les Itinéraires & dans la Table entre Valence & Die, mais qui ne peut ſe tranſporter aux *Helvii*, dont il eſt queſtion dans Ptolémée en citant *Albauguſta*. Quoique M. de Valois paroiſſe perſuadé, qu'*Alba-Auguſta* des *Helvii* n'eſt différente de Viviers que pour avoir changé de nom ; *quæ Alba primùm dicta eſt, poſteà dici cœpit Vivarium, vel Vivaria* ; & qu'il blâme Papire-Maſſon de

Lib. III, cap. 4.

P. 145.

vouloir qu'*Alba* ſoit un lieu appellé Alps : on ne peut néanmoins ſe refuſer à l'évidence des reſtes d'une ville, ſelon l'idée qu'on peut avoir d'une capitale, comme on les voit en ce lieu d'Alps. Il faut ſur ce ſujet recourir à ce que rapporte M. Lancelot, dans le ſeptième volume de l'Académie. Quand Grégoire de Tours appelle Viviers, *civitatem Vivarienſem*, dans un ſiècle où le ſiége épiſcopal des *Helvii* étoit transféré en cette ville, celle d'*Alba* n'avoit point perdu la prérogative de capitale dans le tems qui convient à la Notice des Provinces de la Gaule, où *civitas Albenſium* tient ſon rang dans la Viennoiſe. P. 235.

44°, 20°.

ALBIGA. *Civitas Albienſium* eſt au nombre des villes de l'Aquitaine première, dans la Notice des Provinces de la Gaule. Il eſt mention des *Cataphractarii Albigenſes* dans la Notice des Dignités de l'Empire, & dans une inſcription rapportée par Goltzius. Ainſi, nous n'avons point de notion concernant *Albi*, que l'on ſçache poſitivement être antérieure à la fin du quatrième ſiècle, ou au commencement du cinquième. La manière d'écrire *Albiga*, plutôt qu'*Albia*, s'eſt conſervée dans le nom de l'Albigeois. Il y a toute apparence que ce territoire avoit dépendu des *Ruteni*, comme on peut voir à l'article *Ruteni provinciales*.

53°, 23°.

ALBINIANA. L'Itinéraire d'Antonin & la Table Théodoſienne en font mention. La diſtance à l'égard de *Lugdunum* des *Batavi*, ou de Leyde, eſt marquée x dans l'Itinéraire, & on les compte également dans la Table en trois diſtances : *Lugduno* II, *Prætorium Agrippinæ* III, *Matilone* V *Albamanis*, c'eſt ainſi qu'on lit dans la Table. Il exiſte un indice de cette poſition dans le nom d'Alfen, ſur le bord méridional du bras du Rhin qui ſe rend à Leyde. En meſurant ce qu'il y a d'eſpace entre le lieu nommé Alfen, & le point de Leyde qu'on

appelle *den Burght*, petite éminence, qui eſt l'ancien *dunum*, je trouve 3150 roues ou verges du Rhin en droite-ligne. C'eſt la meſure que me donne une carte fort circonſtanciée, intitulée *Rhenolandia*, dont j'ai pris la précaution de vérifier l'échelle, que j'ai trouvée conforme aux triangles de Snellius, revus par M. Muſchenbrouk. La verge du Rhin étant compoſée de 12 pieds du Rhin, & le pied du Rhin, ſelon la meſure qu'en a donnée M. Picard, d'après l'étalon qui eſt à Leyde, étant de 1392 parties du pied de Paris diviſé en 1440, la longueur de cette verge eſt de 11 pieds 7 pouces 2 lignes. Ainſi, les 3150 verges ſont 6088 toiſes. Mais, cette meſure d'eſpace de Leyde à Alfen eſt directe, & il y a grande apparence que la chauſſée romaine dans cet intervalle ſuivoit le cours du fleuve: ſon élévation pouvoit ſervir de digue contre les inondations, & former le long de ce canal un rempart qui couvroit cette frontière de l'Empire à l'extrémité de la Gaule. En aſſujettiſſant donc la meſure aux circuits du fleuve, je trouve environ 3900 verges, qui valent 7558 toiſes. Or, le réſultat de ce calcul eſt ſingulièrement conforme à ce que valent 10 milles romains, & il faut convenir que le compte des Itinéraires, qui eſt également de 10, doit ſe rapporter au mille, & que la lieue gauloiſe y eſt étrangere. On trouvera à peu près la même choſe dans l'article qui concerne *Prætorium Agrippinæ*, dont la diſtance de *Lugdunum* eſt marquée 11.

Eratoſthenes Batavus.

44°, 24°.

Lib. IV, p. 263. ALBIŒCI, *vel* REII. On lit dans Strabon, que près des *Salyes* ſont des peuples, qu'il nomme Ἀλβίους καὶ Ἀλβιόικους. Cet endroit a paru ſuſpect à Caſaubon: *ſuſpectus mihi locus*, dit-il dans une note: *neque enim Albienſes aut Albiœcos ullos reperio.* La ſuſpicion de Caſaubon ne devoit tomber que ſur la répétition d'un même nom avec une finale différente. A cela près, il falloit reconnoître un peuple, dont le nom ſe lit *Albici* dans le

premier & le ſecond livre *de Bello civili* ; où il en eſt parlé comme de montagnards, exercés aux armes : *barbari homines, qui in Maſſilienſium fide antiquitùs erant, monteſque ſupra Maſſiliam incolebant* ; & dont la bravoure, preſque égale à celle des Romains, fut d'un grand ſecours aux Marſeillois, tant ſur mer que ſur terre, dans le ſiége qu'ils ſoutinrent contre Céſar. On retrouve le même nom dans celui de la capitale, qui eſt *Alebece* dans Pline ; & que le P. Hardouin témoigne qu'il aimeroit mieux avoir lu *Albiœce* dans les manuſcrits, qu'*Alebece* qu'il y a trouvé. On eſt redevable à ce ſçavant éditeur, d'avoir purgé cet endroit d'une fauſſe leçon dans les éditions antérieures à la ſienne, ſçavoir *Alebeciorum Apollinarium*, au lieu d'*Alebece Reiorum Apollinarium*. Nous voyons que la nation a porté le nom de *Reii*, ainſi que le nom d'*Albiœci*. Celui-ci a dû même faire place à l'autre, & ceſſer d'être en uſage, puiſque la capitale, en prenant le nom du peuple, a été appellée *Reii*. Je remarque qu'à environ deux lieues de cette capitale, ou de Riez, en approchant du Verdon, un lieu nommé Albioſc paroîtroit avoir tiré ce nom des *Albiœci*. On peut être étonné, qu'il ne ſoit pas plus queſtion des *Reii* que des *Albiœci* dans Ptolémée. Je penſe que M. de Valois donne beaucoup à la conjecture, en prenant les *Reii*, qui ſont fort écartés de la mer, pour les *Segorgii* (ou *Segobrigii*, ſelon Bongars) que les Marſeillois trouvèrent en arrivant ſur la côte, comme Juſtin le raconte d'après Trogue-Pompée. Il ſemble même que le nom de *Reii* ſoit moins ancien que celui d'*Albiœci*.

Lib. III, cap. 4.

P. 9, & 319.

Lib. XLIII.

44°, 25°.

ALCONIS. L'Itinéraire maritime en fait mention, entre *Heraclea Caccabaria* & *Pompeiana*, marquant la diſtance à l'égard d'*Heraclea* XII, & XXX à l'égard de *Pomponiana*. Si l'on ſe guide par ces indications, deſquelles uniquement dépend la connoiſſance de cet en-

droit de la côte, on ſe trouve fixé ſous le cap Taillat; dans une anſe que je vois nommée Aigue-bone ſur une grande carte manuſcrite de la Provence. L'emplacement au port nommé Cavalaire, que prend Honoré Bouche, ne convient ni à l'une ni à l'autre des diſtances données, étant trop loin d'*Heraclea*, & trop près de *Pomponiana*. Ces indications paroiſſent néanmoins convenables au local, comme une carte particulière de la côte, qui a été bien levée, me le fait connoître, en ce qu'elles rempliſſent exactement la courſe de mer depuis S. Tropez, qui eſt *Heraclea*, en doublant le cap nommé ci-deſſus, juſqu'à Giens, qui eſt *Pomponiana*.

Chorogr. de Prov.

47°, 20°.

ALEREA. Ce lieu eſt placé dans la Table Théodoſienne entre *Argantomagus*, ou Argenton en Berri, & *Avaricum*, Bourges. La diſtance eſt marquée XIIII à l'égard d'*Argantomagus*, & XXVIII à l'égard d'*Avaricum*. L'Itinéraire d'Antonin, où l'on trouve la même route, ne fait point mention d'*Alerea*, indiquant un autre lieu en poſition différente ſous le nom d'*Ernodurum*. Quant à celle d'*Alerea*, elle convient au paſſage de la rivière d'Indre, à l'endroit où ſont deux paroiſſes ſous un même nom, qui eſt Ardantes. L'Indre eſt nommée *Angera* par Théodulfe d'Orléans, *Anger* par Grégoire de Tours, *Andra* dans l'acte de fondation de l'abbaye de Deols, au-deſſous d'Ardantes, en 917. Comme il y a beaucoup de dénominations altérées dans la Table, on pourroit ſoupçonner celle d'*Alerea* d'être de ce nombre. Quoi-qu'il en ſoit, la diſtance eſtimée d'environ 15000 toiſes en droite ligne d'Argenton à Ardantes, peut à peu près admettre la meſure itinéraire de 14 lieues gauloiſes que marque la Table: & entre Ardantes & Bourges, un intervalle qui paſſe 31000 toiſes approche encore plus près par proportion du calcul de 28 lieues gauloiſes, qui eſt de 31700 toiſes ou environ. J'obſerve dans l'article *Ernodurum*, que l'Itinéraire d'Antonin ne donne

que

que 40, au lieu de 42, entre *Argantomagus* & *Avaricum*; & ſi l'on prend le terme moyen, ou 41 plutôt que 42, le calcul de la meſure itinéraire devient plus convenable à la meſure directe.

48°, 23°.

ALESIA. Le ſiége d'*Aleſia* par Céſar, & dont le ſuccès aſſûra aux Romains la domination dans la Gaule, a rendu cette ville très-célèbre. Les opérations de ce fameux ſiége, pendant lequel Céſar ſe vit inveſti par toute la Gaule confédérée contre le nom Romain, & animée du déſir de recouvrer ſa liberté, ſont décrites fort en détail dans les Eclairciſſemens géographiques ſur l'ancienne Gaule, qui ont paru en 1741. Cette deſcription eſt accompagnée d'un plan, qui eſt la repréſentation poſitive, & non figurée d'imagination, comme on l'avoit hazardée auparavant, du local d'*Aleſia*, & des environs; ce plan ayant été levé par D. Jourdain, Bénédictin, qui joint aux qualités eſſentielles à ſon état, beaucoup de connoiſſances, & du talent pour les arts. La correſpondance que l'on remarque entre la diſpoſition du local, & les circonſtances du ſiége, comme elles ſont rapportées dans le ſeptième livre des Commentaires, ne permet pas de douter, qu'Aliſe, ou plutôt le ſommet du mont Auxois, n'ait été l'aſſiette & l'emplacement d'*Aleſia*. Si l'opinion qu'Aliſe pouvoit être un veſtige d'*Aleſia* n'étoit pas abſolument nouvelle, cette opinion n'avoit pas acquis le degré d'évidence & de certitude, que la comparaiſon la plus exacte du local avec les faits lui a procuré. *Aleſia* appartenoit aux *Mandubii*, qui étoient dans la dépendance des *Ædui*, *Lib. IV.* & ſelon ce que rapporte Diodore de Sicile, Hercule, en revenant de l'Ibérie, avoit jetté les fondemens de cette ville. C'eſt une leçon fautive que celle d'*Alexia* dans quelques éditions des Commentaires. On lit *Aleſia* dans les plus anciens manuſcrits de Céſar, dans Strabon, Pline, Florus, Plutarque, Poliænus, Dion-Caſ-

Lib. III, cap. 10. sius. Quoique Florus prétende que César détruisit *Alesia*, cependant les vestiges de plusieurs voies romaines qui tendent à cette ville, sont un témoignage qu'elle existoit dans un état florissant sous les empereurs; & Pline nous apprend qu'on y argentoit au feu les ornemens des harnois de chevaux. Mais, Alise étoit ensevelie dans ses ruines au neuvième siècle, selon le moine Erric, qui a écrit en vers la vie de S. Germain d'Auxerre :

Nunc restant veteris tantum vestigia castri.

Les reliques de Ste Reine, qui étoient vénérées à Alise dès le tems de la première race de nos rois, y ont fait subsister un bourg sous le nom de cette sainte. Ce qui a perpétué l'ancienne dignité d'Alise, c'est que le nom de *pagus Alisiensis*, comme on lit dans la vie de S. Germain de Paris, écrite à la fin du sixième siècle par Fortunat, ou *Alsinsis*, selon les actes postérieurs, est demeuré au canton de pays qui faisoit vraisemblablement le territoire des *Mandubii*, dont *Alesia* étoit la ville principale: & ce canton conserve le même nom dans celui d'Auxois, dérivé de la dénomination primitive, de même que la montagne sur laquelle *Alesia* étoit située, se nomme le mont Auxois.

49°, 16°.

ALETUM. Selon la Notice de l'Empire, *Aletum* étoit le poste d'un commandant particulier, sous les ordres du général dont le district s'étendoit sur toute la région maritime, appellée *Tractus Armoricanus & Nervicanus*. Quoiqu'*Aletum* ne paroisse pas dans les Notices des Provinces de la Gaule au rang des cités, il est devenu un siége épiscopal, qui ne fut transféré dans l'isle d'Aaron, ou de S. Malo, que dans le douzième siècle. L'ancien emplacement de cette ville sur une pointe de terre près du bourg de S. Servan, est appellé par les Bretons *Guich-Alet*, & autrement la Cité, du terme affecté aux villes épiscopales. Mais, dans ce

diocèſe, un Archidiaconé que l'on nomme aujourd'hui *Poulet*, tire ſon nom de *pagus Aletenſis*. On a dit *Pou-Alet* ou *Pou-Elet*, parce qu'en Bretagne le terme de *Pagus* eſt remplacé par celui de *Pou*. Dans des lettres de Joſſelin, évêque de S. Malo, en date de l'an 1382, le Pouelet eſt appellé *Pagealatus*.

45°, 18°.

ALINGO. Ce lieu eſt cité par Sidoine-Apollinaire. En invitant un de ſes amis qui étoit à Bazas, de quitter cette ville pour venir à Bourdeaux, il ajoute : *portum Alingonis tam piger calcas ; & cùm nec* XII *millium objectu ſic retarderis.* Si cette indication doit ſe rapporter à celle où ſe trouve Langon, qui eſt *Alingo*, à l'égard de Bourdeaux, elle ne doit pas être priſe en rigueur. L'Itinéraire de Jéruſalem indique 16 lieues gauloiſes de Bourdeaux à *Sirione*, ou au paſſage du Siron, & juſqu'à Langon il faudroit y ajouter environ 3 des mêmes lieues. Donc, 19 entre Bourdeaux & Langon. On y compte aujourd'hui 7 lieues communes du pays, & l'évaluation la plus convenable en général aux lieues de France dans les provinces méridionales eſt de 4 milles romains. Les 7 lieues reviennent ainſi à 28 milles, & le compte de 19 lieues gauloiſes fournit rigoureuſement 28 milles & demi. Quoique Langon ſoit du diocèſe de Bazas, on voit par quelques lettres de S. Paulin, que l'égliſe de ce lieu étoit confiée aux ſoins des évêques de Bourdeaux. *Lib. VIII ; epiſt.* 12.

47°, 22°.

ALISINCUM. Il en eſt mention en deux endroits de l'Itinéraire d'Antonin, entre *Auguſtodunum* & *Decetia*. La diſtance eſt marquée XXII à l'égard d'*Auguſtodunum ;* & comme en tendant à *Decetia*, elle ſe trouve marquée diverſement, ſçavoir XIIII & XXIIII, on connoît par le local, que la plus foible indication eſt préférable à celle où le chiffre X ſe trouve répété mal-à-propos. Ce lieu eſt Anizi, entre Autun & Déciſe, plus

près de Déciſe que d'Autun. Cette route doit circuler plus qu'une autre, en traverſant un pays auſſi inégal & montueux que le Morvan. Cependant, ce qu'il y a d'eſpace en droite ligne n'étant que d'environ 35000 toiſes, j'avoue que le compte de 36 lieues gauloiſes que donne l'Itinéraire, & dont le calcul eſt de 40800 toiſes, déborde exceſſivement la meſure directe. Sanſon, & ceux qui le copient, confondent la poſition d'*Aliſincum* avec la poſition d'*Aquæ Niſineii*, donnée par la Table Théodoſienne, & qu'il convient de rapporter à Bourbon-l'Anci.

50°, 24°.

ALISONTIA Fl. Auſone en fait mention dans ſon poëme ſur la Moſelle. C'eſt la rivière d'Alſetz, qui paſſe à Luxembourg, & qui tombe dans celle dont le nom eſt *Sura* dans Auſone, aujourd'hui Sour, laquelle ſe joint à la Moſelle au-deſſus de Trèves. Marquard Freher a mieux aimé l'entendre d'une petite rivière qui ſe rend directement dans la Moſelle ſous le nom d'Eltz, mais beaucoup plus près de Coblentz que de Trèves, ce qui paroît contraire à cette opinion, parce qu'Auſone affecte en quelque manière de ſe renfermer dans les environs de Trèves. D'ailleurs, il eſt décidé qu'*Aliſontia* eſt la rivière qui paſſe à Luxembourg, par des lettres d'un comte Sigifrid de l'an 963 : *caſtellum Luſilinburch, in pago Metingouv, ſuper ripam Alſuntiæ fluminis.* Il n'y a guère moyen de douter, qu'*Alſuntia* & *Aliſontia* ne ſoient le même nom.

46°, 23°.

ALLOBROGES. C'eſt une des plus conſidérables nations de la Gaule. Tite-live parlant de la marche d'Annibal, qui en remontant le long du Rhône, étoit arrivé au confluent de l'Isère, ſur les limites des *Allobroges*, dit de cette nation, *jam indè nullâ Gallicâ gente opibus aut famâ inferior.* La retraite & les ſecours qu'ils donnerent à Teutomalius, roi des *Salyes*, vaincus par

Lib. XXI; ſect. 31.

Sextius, & des hoſtilités commiſes chez les *Ædui*, alliés du peuple Romain, leur attirerent la guerre de la part de ce peuple, qui vouloit ſoumettre toutes les nations. Ils furent défaits près de *Vindalium* par Domitius Ahenobarbus, & reçurent un plus grand échec encore près de l'Isère, dans une bataille que leur livra Fabius Maximus, à qui cette victoire valut le ſurnom d'*Allobrox*. On connoît une inſcription qui parle du triomphe de Fabius, *de Galleis & Allobrogib.*: & une autre qui porte, *Q. Fabio Maxum. Allobrog. victor.* Ces inſcriptions ſervent à juſtifier la manière dont les auteurs Latins, & entre les Grecs Strabon, ont écrit le nom d'*Allobroges*. Dans Polybe, Plutarque, Dion, Appien, on lit *Allobriges*; dans Ptolémée, & dans Etienne de Byzance, *Allobryges* par *upſilon*. L'idée qu'on doit avoir de l'étendue de pays qu'occupoient les *Allobroges*, embraſſe toute la partie ſeptentrionale du Daufiné, depuis le Rhône au-deſſus de Lion, juſqu'aux limites des *Segalauni*, & des *Vocontii*, à quoi il faut ajouter la partie de la Savoie qui tient au Rhône, juſqu'à Genève inclusivement.

46°, 24°.

ALLOBROGES *trans Rhodanum*. On lit dans le premier livre des Commentaires, que les *Allobroges* poſſédoient des terres au delà du Rhône; *trans Rhodanum vicos, poſſeſſioneſque habebant*: & pour entendre ce que ſignifie *trans Rhodanum*, il faut ſe placer dans le territoire des *Allobroges*, en ſorte que ce qui paroît *cis Rhodanum* à l'égard de la plus grande partie de la Gaule, ſoit vu *trans Rhodanum* à l'égard de ce territoire. Selon le récit de Céſar, les *Helvetii* ayant franchi le paſſage étroit dont il parle entre le mont Jura & le Rhône, s'étoient avancés vers l'*Arar*, ou la Saône, ravageant chemin faiſant le pays qu'ils traverſoient. Ainſi, c'eſt ſur cette route que les *Allobroges* ſitués au delà du Rhône, avoient ſouffert une telle dévaſtation,

qu'ils ſe plaignent à Céſar, *præter agri ſolum nihil eſſe reliqui.* Or, ce qu'on voit ici être réclamé par les *Allobroges* ſubſiſte encore en partie dans ce que le diocèſe de Genève conſerve dans le Val-Romei, & dans le diſtrict de Châtillon de Michaille. Quoique l'évêché de Bellei ſoit actuellement ſuffragant de la métropole de Beſançon, on ne ſçauroit douter que la partie de ce Diocèſe qui s'étend dans la Savoie, à la gauche du Rhône, n'ait été ſous la main des *Allobroges;* & il eſt plus que vraiſemblable, que ce qui eſt ſur la droite dans
P. 608. le Bugei leur appartenoit également. M. de Valois entend par ces terres des *Allobroges* que dévaſterent les *Helvetii* ſur leur paſſage, la partie du diocèſe de Vienne qui eſt au delà du Rhône ſur la frontière des *Helvii*, ou du Vivarez, au deſſous du confluent de la Saône avec le Rhône. Mais, on a peine à croire que les *Helvetii*, dont une partie étoit encore en deçà de la Saône, lorſque Céſar les atteignit, ſe fuſſent portés juſque-là, & même de ce côté-là, parce que leur marche fut au contraire de remonter dans le pays des *Ædui*, comme on peut s'en convaincre en ſuivant la narration de Céſar juſqu'à leur défaite.

45°, 25°.

ALPIS COTTIA. Ce paſſage des Alpes a pris le nom de Cottius, qui s'étoit fait un Etat indépendant, dans cette partie de la chaîne des Alpes, qui tient un milieu entre les Alpes Gréques & les Maritimes. Il fut reçu dans les bonnes-graces d'Auguſte; & on apprend
Lib. XV. d'Ammien-Marcellin, que pour témoigner ſa reconnoiſſance, il rendit par de grands travaux les voies plus pratiquables dans les montagnes: *in amicitiam Octaviani receptus principis, molibus magnis extruxit, ad vicem memorabilis muneris, compendiarias & viantibus opportunas medias inter alias Alpes vetuſtas.* Cet Etat formé par Cottius, étoit compoſé de douze cantons, *ci-*
Lib. II, cap. 20. *vitates Cottianæ* XII, ſelon Pline; qui donne pour raiſon

de ce que ces cités ne ſont point compriſes dans l'inſcription du Trophée des Alpes, *quæ non fuerunt hoſtiles.* Car, l'objet de cette inſcription regarde les nations qu'Auguſte avoit réduites à l'obéiſſance du peuple Romain, *ſub imperium Pop. Rom. redactas;* & ce qui compoſoit le royaume de Cottius, ou ſa préfecture, ſelon le titre que donne l'inſcription de l'Arc de Suſe, ne fut réduit en province que ſous Néron, comme pluſieurs hiſtoriens l'ont écrit. L'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem marque le commencement des Alpes Cottiennes à Embrun, qu'il convient d'y comprendre, puiſque dans l'inſcription de Suſe les *Caturiges* ſont dénommés entre les cités ſoumiſes à Cottius. Mais, le paſſage des Alpes, ſur la route qui conduit de Briançon à Suſe, eſt nommé particulièrement *Alpis Cottia* dans la Table Théodoſienne. Cette montagne porte le nom de *Matrona* dans l'Itinéraire de Jéruſalem, où on lit à la ſuite de *Brigantium, indè aſcendis Matronam*; & Ammien-Marcellin donne la raiſon de cette dénomination, *cujus (Matronæ verticis) vocabulum caſus fœminæ nobilis dedit.* Le nom que porte aujourd'hui le mont Genèvre, eſt *mons Janus* dans des titres du onzième ſiècle, & du douzième, notamment dans le partage des terres de Provence entre les comtes de Barcelone & de Toulouſe, qui eſt de l'an 1125, Ce n'eſt pas à beaucoup près une des plus hautes Alpes. Le lieu habité ſous le nom de mont Genèvre eſt même environné de hauteurs, & voiſin d'un vallon du côté du nord, qui ſe nomme vallon de l'*Alpet.* Mais, à environ deux milles au delà, on trouve une gorge très-étroite, où coule la Doria; & un lieu ſitué à l'entrée ne ſemble avoir été appellé les Clavières qu'en y employant le terme de *claves*, comme étant la clef de ce paſſage qui conduit à Sezane. La Table marque VI entre *Brigantium* & *Alpis Cottiæ*, & V au delà juſqu'au lieu dont le nom y eſt écrit *Gadao*, & dans l'Itinéraire de Jéruſalem *Geſdao.* Cet Itinéraire raſſemble

Lib. XV.

les deux diſtances en une ſeule indication, qui eſt x. Une carte manuſcrite & topographique que j'ai ſous les yeux, me fait connoître que la meſure itinéraire paroît très-convenable ſur le pied d'environ 10 milles, quoique la meſure directe de Briançon à Sézane ne ſoit guère que de 8 : mais, il faut conſidérer que c'eſt un chemin dans les Alpes. M. de Valois n'eſt point entré dans le détail que fourniſſent l'Itinéraire & la Table. Ce détail le conduiſoit au mont Genèvre, & l'auroit empêché de tranſ-
P. 349. porter l'*Alpis Cottia* au mont Cenis : *noſtri*, dit-il, *Alpem Cottiam, vel Cottianam* (*vocant*) *montem Ciniſium, le mont Cenis.* Il ne peut être queſtion du mont Cenis en paſſant de la Gaule en Italie, qu'en ſortant de la Maurienne, & non pas en partant de Briançon. Le nom des Alpes Cottiennes n'étoit point encore mis en
Epiſt. 17. oubli dans l'onzième ſiécle. Pierre-Damien écrivant à Adelhaïde, fille de Mainfroi, marquis de Suſe, & femme d'Amédée, comte de Maurienne, la qualifie du titre de *duciſſa Alpium Cottiarum.*

46°, 25°.

ALPIS GRAIA. Elle eſt marquée dans la Table Théodoſienne, ſur la trace de la route qui paſſe par *Darantaſia* pour entrer en Italie par *Auguſta-Prætoria.* L'Itinéraire d'Antonin n'en fait point mention dans le
Hiſt. lib. IV. détail de la même route. Dans Tacite c'eſt *mons Graius*; dans Cornelius-Nepos (*in Annibale*) *ſaltus Graius.* Pline s'explique ſur la ſituation d'*Auguſta-Prætoria*, dans le pays des *Salaſſi*, en ces termes : *juxta geminas Alpium fauces, Graias atque Pæninas :* & on voit en effet que les voies romaines en partant de cette ville, traverſent l'Alpe Gréque d'un côté, & de l'autre l'Alpe Pennine, c'eſt-à-dire, le petit & le grand S. Bernard. Ptolémée, qu'il faut approuver d'avoir placé les villes des *Centrones* dans les Alpes Gréques, eſt à blâmer d'y placer également *Seguſium*, Suſe, qui eſt au pied des Alpes Cottiennes, & de plus *Eburodunum*, Embrun, qui

qui eſt bien éloigné du petit S. Bernard. On ſçait que la dénomination d'*Alpis Graia* eſt attribuée au paſſage plus fabuleux qu'hiſtorique d'Hercule, qui, ſelon la tradition que Pline rapporte, avoit établi dans ces quartiers une partie des Grecs dont il étoit ſuivi. Tite-live fait connoître ce qu'il penſoit de ce paſſage d'Hercule, lorſqu'en diſant que les routes pour traverſer les Alpes ne paroiſſoient point frayées aux Gaulois, qui néanmoins pénétrerent en Italie, il ajoute, *niſi de Hercule fabulis credere libet.*

Lib. III, cap. 16.
Lib. V, ſect. 34.

44°, 26°.

ALPIS MARITIMA. La Table Théodoſienne marque VIII entre *Cemenelium* & *Alpis Maritima;* & l'indication eſt la même dans l'Itinéraire d'Antonin entre *Alpis ſumma* & *Cemenelium*, en ſuivant la voie qui étoit appellée *Aurelia.* C'eſt ſur ce ſommet de l'Alpe Maritime qu'étoient élevés les Trophées d'Auguſte, & leur poſition nous eſt connue dans celle qui exiſte ſous le nom de Turbia, qui eſt une altération de la dénomination de *Tropæa.* Je ſuis inſtruit par des cartes qui ont été levées dans le plus grand détail, & ſelon la plus parfaite topographie, par ordre du Roi, que ce qu'il y a d'eſpace entre Cimies, ou les veſtiges de *Cemenelium*, & *Turbia*, eſt au moins de 5000 toiſes, & répond à environ 7 milles romains. Mais, il faut croire que la meſure itinéraire ſur une route dans les Alpes, doit ſurpaſſer ſenſiblement la ligne aërienne & directe; & la topographie que j'ai ſous les yeux me donne tout lieu de juger, que cette meſure ne peut guère différer de ce que l'Itinéraire & la Table indiquent également. Les cartes dont je viens de parler s'étendant juſqu'à Vintimille, l'avantage qu'on en peut tirer m'invite à reconnoître les diſtances juſqu'à cette poſition. L'Itinéraire fait mention d'un lieu entre *Albintimilium*, ou plutôt *Albium-Intemelium*, & l'*Alpis ſumma*, ſous le nom de *Lumone;* & on y trouve d'*Albintemelium* à *Lumone* XVI,

& de *Lumone* au ſommet de l'Alpe x. La Table eſt manifeſtement en faute, parce qu'on n'y voit autre choſe que VIIII entre l'Alpe Maritime & *Albintimilium*, ce qui pourroit être attribué à l'omiſſion du lieu intermédiaire indiqué par l'Itinéraire. Or, je remarque, que l'eſpace en droite ligne de Turbia à Vintimille n'eſt donné que de 9000 toiſes au plus, ce qui ne répond qu'à environ 12 milles romains : d'où il faut conclure, que quelque peu directe & unie que ſoit la route, qui dans preſque toute cette étendue borde le pied des montagnes à peu de diſtance de la mer, elle ne peut cependant conſumer 26 milles, comme l'Itinéraire les fait compter. En partant de Vintimille, & meſurant autant qu'il eſt poſſible les circuits de la route, je rencontre au terme de 6 milles la poſition de Menton, que je vois être la ſeule qui puiſſe repréſenter celle de *Lumone*. Ainſi, l'indication de l'Itinéraire, au lieu de XVI, ſe réduit à VI ; & le compte des diſtances entre Vintimille & Turbia n'étant plus que de XVI, l'erreur de l'Itinéraire conſiſte à avoir appliqué à un intervalle particulier, ce qui regarde la diſtance entière de Vintimille à Turbia. Entre Menton & Turbia, il me paroît que l'indication de VIIII qu'on trouve dans la Table ſuffiroit à remplir cet intervalle, & que celle de X par conſéquent, ſelon l'Itinéraire, auroit quelque choſe de trop. J'ai cru qu'il falloit profiter ainſi du moyen qui m'étoit donné d'analyſer ces diſtances, quoique hors des limites de la Gaule, mais qui tiennent à la poſition de l'*Alpis Maritima*.

46°, 26°.

ALPIS PENNINA. Dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne, le paſſage que l'on nomme aujourd'hui le grand S. Bernard eſt appellé *ſummus Penninus*. Il paroît que dans la prononciation de ce nom *Penn*, on a fait ſonner l'*n*, comme dans le mot Latin *pinna*, quoiqu'il ſoit écrit diverſement, & avec l'*n* ſeule, ſpécialement dans l'inſcription trouvée ſur le mont

S. Bernard, DEO PENINO. On lit *Penninus* dans Tite-live, dans Tacite *Pennina juga*, *Penninum iter*: dans la Notice des provinces de la Gaule, *Alpes Penninæ*. Le nom de l'Apennin, qui dérive de *Penn*, s'écrit *Apenninus*. Chez les nations Celtiques, *Penn* désigne une élévation, la cime d'un lieu dominant. Il ſubſiſte dans la dénomination de quelques montagnes & promontoires, chez les Gallois de la Grande-Bretagne, & dans la Bretagne Françoiſe. La langue Eſpagnole conſerve le terme de *Peña*, pour ſignifier une roche élevée & qui domine ſur les environs. C'eſt par erreur, quoique cette erreur ſoit ancienne, qu'on a attribué le nom de l'Alpe Pennine à celui des *Pœni*, ou des Carthaginois, en ſuppoſant qu'Annibal étoit deſcendu en Italie par cette montagne. Tite-live, lorſqu'il réfute cette opinion, fait voir qu'elle avoit cours, & on la trouve pareillement dans Pline, en parlant de la double gorge des Alpes, *Graiarum & Pœninarum faucium: his Pœnos*, ajoute-t-il, *Grais Herculem tranſiſſe memorant*. Mais, quand on ſuit la marche d'Annibal, & que du canton qu'occupoient les *Tricorii*, on le voit deſcendre chez les *Taurini*, qui lui avoient ſervi de guides; on ne ſçauroit douter qu'il n'ait traverſé les Alpes au mont Genèvre, plutôt que par-tout ailleurs. Tite-live témoigne de l'étonnement, de ce qu'on a pu imaginer que le général Carthaginois eût pris ſon chemin par l'Alpe Pennine: *miror ambigi, quanam Annibal Alpes tranſierit, & vulgò credere Pennino, atque indè nomen ei jugo Alpium inditum, tranſgreſſum*. Il ajoute, que les *Veragri*, habitans de la contrée, n'ont aucune connoiſſance que les *Pœni* ayent paſſé par chez eux; mais qu'ils reconnoiſſent, que le nom de la montagne eſt celui de la divinité révérée ſur le ſommet de cette montagne: *neque herculè montibus his ab tranſitu Pœnorum ullo, Veragri incolæ jugi ejus, norunt nomen inditum; ſed ab eo, quem in ſummo ſacratum vertice, Penninum montani adpellant*. L'idole de cette

Lib. XXI, ſect. 38.

Hiſt. lib. I, c. 61 & 70.

Lib. III, cap. 17.

divinité ayant été renverſée par S. Bernard, prêtre de l'égliſe d'Aouſte, & qui annonça l'Evangile aux habitans de la montagne, ſon nom a pris la place de celui du dieu Penn. L'Itinéraire & la Table ſont d'accord à marquer XXV, entre le *ſummus Penninus* & *Octodurus*, le chef-lieu des *Veragri*, en deſcendant dans la Vallée Pennine.

50°, 27°.

ALTA-RIPA. Il en eſt mention dans la Notice de l'Empire, comme d'un poſte établi entre *Nemetes* & *Vangiones*, c'eſt-à-dire Spire & Wormes, ſous les ordres du général réſidant à Maïence. Ce lieu conſerve le nom d'Altrip, dans le fond très-reſſerré d'un coude que fait le Rhin, avant que de recevoir le Nekre ſous Manheim.

48°, 24°.

AMAGETOBRIA. Dans quelque réſerve que l'on veuille ſe tenir ſur ce qui peut paroître trop conjectural, il y a des poſitions, que le déſir de ne les point omettre, parce qu'il y a des circonſtances qui les diſtinguent, fait hazarder plus qu'on ne ſe propoſe en général de le faire. Il n'eſt parlé d'*Amagetobria* que dans le premier livre des Commentaires de Céſar, mais par rapport à un événement dont les ſuites déterminerent Céſar à faire la guerre à Arioviſte. Les querelles entre les *Ædui* & les *Sequani*, ayant armé ces deux puiſſantes cités l'une contre l'autre, les *Sequani*, voiſins du Rhin & des nations Germaniques, appellerent à leur ſecours Arioviſte, par qui les *Ædui* furent défaits avec une très-grande perte : *quod prælium factum ſit Amagetobriæ*, comme on lit dans les Commentaires. Chifflet (*in Ve-*
Parte I, cap. 35. *ſontione*) croit reconnoître l'emplacement d'*Amagetobria* aux envitons d'un lieu nommé Broie, & la Moigte de Broie, près du confluent de la rivière d'Ognon dans la Saône, peu au-deſſus de Pontalier. La tradition du pays veut qu'il ait exiſté une ville en cet endroit ; &

Pierre de S. Julien, dans ſes Antiquités des Bourguignons, avoit parlé de cette tradition avant Chifflet. La ſituation de ce lieu paroît en-effet convenable, en ce que les *Ædui* allant au-devant de l'énemi pour couvrir leur pays, c'eſt en remontant la Saône & dans ſon voiſinage qu'ils ont dû le rencontrer. J'ai donc cru, que ces probabilités pouvoient permettre de donner une place à *Amagetobria* dans la carte de l'ancienne Gaule. L'opinion qui tranſporte ce lieu auprès de Bingen au-deſſous de Maïence, en ſe fondant ſur ce vers d'Auſone, *in Moſellâ*,

Æquavit Latias ubi quondam Gallia Cannas;

eſt inſoutenable, parce qu'il n'y a point de vraiſemblance à mettre aux mains les *Ædui* & les *Sequani* ſi loin de leurs foyers.

48°, 19°.

AMBACIA. Sulpice-Sévere, qui écrivoit au commencement du cinquième ſiècle, fait mention d'*Ambacia*, où les Gaulois dans le paganiſme avoient élevé un temple en forme de pyramide: & Grégoire de Tours parle d'un pont de bateaux, ſur lequel on traverſoit la Loire à Amboiſe. Il eſt remarquable dans l'hiſtoire intitulée *Geſta Conſulum Andegavenſium*, qu'elle indique un lieu dans Amboiſe auquel on donnoit le nom de *Vetus Roma*, ce qu'il faut attribuer à quelque reſte d'édifice romain ſubſiſtant dans le douzième ſiècle. *Dial. III, 5.*

47°, 23°.

AMBARRI. Ils étoient, ſelon l'expreſſion de Céſar, dans le premier livre des Commentaires, *neceſſarii & conſanguinei Æduorum*. Céſar en fait encore mention au ſeptième livre, avec d'autres peuples également dépendans des *Ædui*. On voit diſtinctement par ſon expédition contre les *Helvetii*, qu'ils étoient établis, du moins en partie, ſur la rive gauche ou ultérieure de l'*Arar*, ou de la Saône. Car, ils lui font porter leurs plaintes du ravage de leurs terres, avant que tout le corps de la

nation Helvétique ait paſſé cette rivière, puiſque Céſar arrive aſſez à tems pour défaire les *Tigurini*, qui étoient reſtés en arrière. Les *Ambarri* ſont cités bien antérieurement, étant nommés par Tite-live entre les peuples qui paſſerent les Alpes pour s'établir en Italie, ce qui remonte juſqu'au tems que le premier des Tarquins régnoit à Rome.

Lib. V.

50°, 20°.

AMBIANI. Céſar, Strabon, Pline, Ptolémée, font mention des *Ambiani*. Ils tenoient un rang diſtingué entre les peuples de la Belgique. On voit dans Céſar, que ſortant du territoire des *Bellovaci*, il entre dans celui des *Ambiani*, ce qui eſt poſitif, & conforme à la ſituation que ces cités gardent entr'elles. Mais, ce qu'on lit enſuite dans les Commentaires, *eorum* (*Ambianorum ſcilicet*) *fines Nervii attingebant*, ne doit pas être entendu d'une manière trop étroite, & ne ſignifie autre choſe, ſinon que les *Ambiani* ne ſont point éloignés des *Nervii*. Car, à moins que de reſſerrer les *Atrebates*, ou les *Veromandui*, juſqu'aux portes de leur capitale, on ne ſçauroit amener les *Nervii* juſque ſur la frontière des *Ambiani* préciſément. Le nom de *civitas Ambianenſium*, au lieu d'*Ambianorum*, dans la Notice des provinces de la Gaule, entre les cités de la ſeconde Belgique, paroît formé ſur celui d'*Ambiani*, devenu propre à la capitale, en prévalant ſur celui de *Samarobriva*. Ce qui eſt appellé proprement *pagus Ambianenſis*, l'Amiénois, ne fait aujourd'hui qu'une partie de l'ancien territoire des *Ambiani*.

51°, 26°.

AMBIATIATINUS VICUS. Suétone (*in Caligulâ*) rapporte, d'après le témoignage de Pline, que cet empereur étoit né *in Treveris, vico Ambiatino, ſupra Confluentes*: & on y voyoit, ſelon Pline, des Autels dreſſés en l'honneur d'Agrippine, mère de Caius ou de Caligula. Cluvier a cru voir cette poſition dans celle d'un

lieu nommé Capelle, au-deſſus de Coblentz. Sa ſituation ſur le bord du Rhin, vis-à-vis de l'embouchure d'une rivière dont le nom eſt *Logana*, *Lohn* ou *Lahn*, peut paroître avantageuſe pour un camp romain, où l'on prétendoit que Caligula avoit pris naiſſance, ſelon ce vers qui couroit du tems de Suétone :

In caſtris natus, patriis nutritus in armis.

Si l'on ne s'attache pas à l'emplacement de Capelle préciſément, & que l'on veuille remonter un peu au-deſſus, on trouve un lieu que les aſſemblées des princes de l'Empire Germanique ont rendu remarquable, comme une lettre écrite au pape Benoît XII en 1339, le témoigne en ces termes : *ubi principes electores ſuper negotiis Imperii tractandis convenire conſueverunt ab antiquo.* Dans un aſſez court eſpace entre Capelle & Renſe ou Reetz, ce lieu d'aſſemblée eſt appellé *Konigſtuhl*, ou thrône royal ; & Marquard-Freher en parle ainſi : *hîc ſedes regni Germanici, & thronus imperialis adhuc viſitur.* Voilà donc un lieu, qui diſtingué de cette manière depuis long-tems, pourroit avoir commencé à l'être par le camp romain qu'avoit choiſi Germanicus.

Marq. Freher. Scriptor. Germ. Tom. I, p. 427.

Origin. Palat. lib. II, cap. 8.

44°, 22°.

AMBRUSSUM. L'Itinéraire d'Antonin, & celui de Bourdeaux à Jéruſalem, conviennent de placer ce lieu à égale diſtance de *Nemauſus* & de *Sextantio*, en marquant XV de *Sextantio* comme de *Nemauſus*. La Table Théodoſienne marque bien XV dans l'une de ces diſtances, & celle qui paroît marquée XX, ne tient pourtant lieu que de XV, conformément aux Itinéraires. Ce qu'il y a d'eſpace entre Nîmes & la poſition de *Sextantio*, dont il ſubſiſte des veſtiges à environ 3 milles de Montpellier, ſur la gauche du Lez, s'eſtime d'environ 22000 toiſes : & il eſt naturel que le calcul de 30 milles romains, repréſentant la meſure itinéraire, & qui eſt rigoureuſement de 22680 toiſes, ait un excédent ſur la meſure directe. Je crois pouvoir juger, que l'emplace-

ment d'*Ambruſſum* au paſſage du Vidourle, ſe rencontre entre 15 & 16 milles de Nîmes, & la poſition d'un lieu dont l'ancienne dénomination *de octavo* (*ſubaudi lapide*) aujourd'hui Uchau, ſe rapporte à Nîmes, ſert de fondement à cette opinion. Mais, en même tems, la diſtance d'*Ambruſſum* à *Sextantio* ne paroiſſant que de 14 à 15, il y a compenſation entre les diſtances particulières. Les reſtes du pont conſtruit par les Romains ſur le Vidourle, ſont à quelques milles au-deſſus du pont de Lunel, par lequel paſſe le chemin actuel de Montpellier à Nîmes; & ces reſtes conſervent le nom de pont Ambruis ou Ambrois.

44°, 26°.

Pag. 4. ANAO PORTUS. Holſtenius, dans ſes annotations ſur l'Italie de Cluvier, ne penſe pas comme lui que ce port doive être confondu avec un autre, que l'Itinéraire Maritime indique également ſous le nom d'*Aviſio*. Il eſt vrai qu'à un peu plus de 2000 toiſes du fond de l'anſe d'Eza, qui eſt l'*Aviſio portus*, entre Sud & Lebeche, une pointe de terre qui porte le nom de Santo-Hoſpitio, ou de Soſpiers, forme une autre anſe, que la pêche du ton fait appeller la Tonnara. L'intervalle que je viens d'indiquer, d'après la plus exacte repréſentation du local, répond à peu près à 3 milles: ſelon l'Itinéraire, *ab Aviſione Anaone portus* IV.

44°, 23°.

Lib. III, cap. 4. ANATILII. Il en eſt mention dans Pline; & c'eſt après avoir parlé des bouches du Rhône, du canal de Marius, de *Maritima Avaticorum*, & des *Campi lapidei*, qu'il ajoute immédiatement enſuite: *regio Anatiliorum; & intùs Deſuviatium, Cavarumque.* Il ſemble qu'on doive conclure de ces circonſtances, que les *Anatilii* étoient placés au-delà du Rhône à notre égard; & que par une diſtinction que l'expreſſion *intùs* met entre leur emplacement & celui des *Deſuviates* & des *Cavares*, ils devoient être voiſins de la mer. Et quant à ce dernier

dernier point, Ptolémée le voudroit de même, parce que ne connoiſſant point les *Avatici*, il attribue *Maritima* aux *Anatilii* : Ἀνατιλῶν Μαρίτιμα. Mais, vû que les *Avatici* occupoient *Maritima*, ſelon le témoignage de Méla & de Pline, on ne voit de place aux *Anatilii* que vers le Rhône, & vraiſemblablement entre ſes embouchures. Si l'on en croit même une inſcription, rapportée par Honoré Bouche, & citée par Spon, par M. du Cange, par les PP. Meneſtrier & Hardouin, & qu'on prétend avoir été trouvée à S. Gilles, les *Anatilii* y auroient eu une ville ſous le nom d'*Heraclea*. Il eſt vrai que M. de Tillemont a formé des doutes ſur l'authenticité de cette inſcription, & que les ſçavans Bénédictins qui ont compoſé l'hiſtoire de Languedoc, l'ont combattue par des raiſons, qui, ſans être tout-à-fait convainquantes, font honneur à leur critique. L'inſcription fait parler les *Anatilii*, comme ayant voulu par ce monument témoigner leur reconnoiſſance envers Ataulphe, roi des Viſigoths, & Placidie ſon épouſe, qu'on ſçait avoir été ſœur de l'empereur Honorius, de ce qu'ils ont choiſi pour réſidence cette ville d'Héraclée. On ne ſçauroit douter, ſur le rapport de Godefroi de Viterbe, qu'Ataulphe ne ſe fût établi en ce lieu : *ubi hodie villa S. Ægidii dicitur, in loco qui uſque hodiè palatium Gothorum vocatur, conſedit* (*Ataulphus*) *ſupra Rhodanum fluvium.* Les environs de S. Gilles ont porté le nom de *Vallis Flaviana :* & ſelon les bulles de Jean VIII, dans le neuvième ſiècle, cette vallée a été donnée à S. Gilles par un roi des Goths : *quam vallem Flavius, quondam Gothorum rex, beato Egydio dedit.* Dans l'inſcription, Ataulphe porte le ſurnom de *Flavius :* & néanmoins on en tire un argument contre cette inſcription, ſur l'opinion qu'on a que Reccarede, poſtérieur à Ataulphe d'environ 170 ans, eſt le premier des Viſigots d'Eſpagne qui ait affecté le nom de *Flavius.* Mais, de ce qu'Ataulphe ne s'eſt pas ſoutenu longtems dans ce canton, ayant été

Chorog. de Prov. p. 158. Miſcell. p. 159. Chron. Paſch. p. 572.

Tom. I, p. 643.

contraint de ſe retirer en Eſpagne, comme le marque Godefroi de Viterbe; *à quo loco per Conſtantinum comitem poſteà pulſus, in finibus Hiſpaniæ cum Gothis reſedit :* il ne s'enſuit pas qu'il n'ait pu y deſtiner un lieu pour ſa demeure, en ſe flattant de s'y maintenir. Quoi qu'il en ſoit, m'étant abſtenu de placer cette *Heracleæ* dans la Carte, je penſe que ſi l'on ne peut affirmer que les *Anatilii* l'ont occupée, ils en étoient néanmoins très-voiſins. Pline fait mention d'une ville d'*Anatilia*, quelques lignes plus bas que l'endroit où il cite les *Anatilii :* mais, c'eſt dans un dénombrement où l'ordre alphabétique qui y eſt ſuivi, n'eſt pas propre à donner quelque indice de poſition, par un rapport de proximité avec d'autres dont on auroit connoiſſance. Ainſi, on ne voit point ce qui détermine quelques ſçavans à placer cette ville à Mornas, ſur une rive du Rhône, qui, étant voiſine d'Orange, appartenoit inconteſtablement aux *Cavares*. Dans un diplôme de l'empereur Louis le Débonnaire en faveur du monaſtère d'Aniane, il eſt parlé de Mornas comme d'un lieu du territoire d'Orange : *locus qui eſt in pago Arauſione, vocabulo Morenatus*. D'ailleurs, ce ſeroit placer les *Anatilii* dans un canton éloigné de la mer, en s'écartant de l'idée que Pline donne de leur ſituation, par la diſtinction d'avec des peuples avancés dans les terres, comme j'ai cru devoir le remarquer ci-deſſus.

Hiſt. de Languedoc, T. I, p. 160. Hiſt. de Nîmes, T. I, notes, p. 28. Hiſt. de Lang. T. I, preuv. col. 60.

47°, 19°.

ANDECAMULUM. Dans une inſcription rapportée par Gruter, & qui a été trouvée à Rançon, ſur le bord de la Gartempe, dans le diocèſe de Limoges, on lit le nom d'*Andecamulenſes*, ce qui fait connoître qu'il a exiſté en cet endroit, ou dans les environs, un lieu nommé *Andecamulum*. Je remarque dans Gruter une autre inſcription, où Mars eſt ſurnommé *Camulus*, à l'occaſion d'un temple que lui élèvent les *Remi* pour la conſervation de Tibère,

45°, 22°.

ANDERITUM, *poſteà* GABALI. La capitale des *Gabali* eſt *Anderidum*, ſelon Ptolémée. On lit *Anderitum* dans la Table Théodoſienne; & cette leçon ſe trouve conforme à celle d'*Anderitiani*, qui eſt une milice Romaine dans la Notice de l'Empire; outre qu'il paroît convenable que la finale d'*Anderitum* ſe liſe comme celle d'*Auguſto-ritum*. Cette ville a quitté, ainſi que la plupart des capitales, le nom qui lui étoit propre, pour prendre celui du peuple. Elle eſt appellée dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Gabalûm*, en diſant à la première perſonne du pluriel *Gabales*, au lieu de *Gabali*. Cette ville ayant été ruinée par une incurſion des *Alemanni*, & le ſiége épiſcopal transféré à *Mimmate*, ou Mende, dont il n'eſt point fait mention avant Grégoire de Tours; néanmoins on reconnoît le nom de *Gabales* dans celui que porte Javols ou Javoux, ſitué entre Mende & la frontière d'Auvergne. L'inſcription rapportée par le P. Sirmond, & trouvée chez les *Gabali* peu loin de cette frontière des *Arverni*, & qui ſe termine ainſi, M. P. GABALL. V, peut convenir à la diſtance de 5 lieues gauloiſes, en partant de Javols.

48°, 18°.

ANDES, *vel* ANDECAVI. La forme de ce nom la plus ſimple, ſçavoir *Andes*, eſt celle que l'on trouve dans les Commentaires. On lit dans Tacite *Andecavi*, dans Pline *Andegavi*, & communément de même dans les écrits du moyen-âge. Il faut corriger dans Ptolémée le nom d'*Ondicavæ*. En marquant les limites des *Andecavi* dans la carte de l'ancienne Gaule, il faut être prévenu que le canton appellé les Mauges, *Medalgicus* ou *Meldacenſis*, qui eſt actuellement renfermé dans le diocèſe d'Angers, étoit autrefois de la dépendance des *Pictavi*. On en trouve la preuve dans une charte de Charle le Chauve, de l'an 849, en faveur du monaſtère de *Glonna*, ou de S. Florent-le-vieil, ſitué près de la

Annal. III, ſect. 41.

Loire : *hortantibus ven. epiſcopis, Didone Pictav. cujus præſulatui ſubjacet pagus Medalgicus*, &c. La petite rivière de Laïon, *Ladio*, qui tombe dans la Loire au-deſſus de S. Florent, terminoit le *pagus Andegavus*, comme il eſt marqué dans une Chronique de Nantes, vers le milieu du dixième ſiècle, laquelle a été publiée par D. Lobineau, ainſi que la charte précédente, dans les preuves de ſon hiſtoire de Bretagne. Sanſon, & ceux qui l'ont copié, n'ont point été informés de ce changement des limites dans le territoire des *Andecavi*; de même qu'ils ont marqué les limites des *Namnetes* ſur le pied que ſont aujourd'hui celles du diocèſe de Nantes.

50°, 25°.

ANDETHANNA. L'Itinéraire d'Antonin en fait mention ſur la route de *Durocortorum*, ou de Reims, à Trèves. La diſtance eſt marquée *leugas* xx à l'égard d'*Orolaunum*, qui eſt Arlon, dans le pays de Luxembourg, & *leugas* xv à l'égard de Trèves. On convient que ce lieu eſt Epternach, & ſon nom avoit éprouvé cette altération dès le ſeptième ſiècle, comme M. Weſſeling l'a remarqué. Je trouve que la diſtance peut paroître convenable entre Arlon & Epternach, l'eſtimant d'environ 19 lieues gauloiſes en droite ligne. Mais, il n'en eſt pas de même entre Epternach & Trèves, n'y trouvant d'intervalle qu'environ 6000 toiſes, dont il ne réſulte guère plus de 5 lieues gauloiſes. C'eſt donc le chiffre romain marquant la dixaine dans l'Itinéraire, qui fait l'erreur de l'indication.

Itiner. Ant.

48°, 24°.

ANDOMATUNUM, *poſteà* LINGONES. C'eſt le nom de la ville que cite Ptolémée chez les *Lingones*. L'Itinéraire d'Antonin en fait ſortir une route, qui conduit à *Tullum*, Toul; & la Table Théodoſienne repréſente ſa poſition comme celle des capitales, traçant une route vers *Cabillonum*, ou Chalon. Cette ville a quitté le nom qui lui étoit propre, pour prendre celui

de la cité, ou du peuple, étant appellée *Lingones* dans Eutrope, *Lingonæ* dans la Notice de l'Empire, qui y place une milice étrangère de Sarmates, *Sarmatarum gentilium*. La ſituation de Langres ſur une montagne invite à croire, que c'eſt le *dunum* qui termine ſa dénomination la plus ancienne. Une inſcription qu'on y a trouvée, rapportée par Gruter, & répétée dans le vol. IX de l'Académie, nous apprend que cette ville a été colonie Romaine, & pluſieurs veſtiges d'antiquité font juger qu'elle exiſtoit avec ſplendeur. Hiſt. p. 140.

45°, 22°.

ANDUSIA. Une inſcription trouvée à Nîmes depuis quelques années, & publiée par M. Ménard, fait mention d'ANDVSIA. Ainſi, la petite ville d'Anduſe, ſur la branche du Gardon qu'on nomme le Gardon d'Anduſe, & qui étoit du diocèſe de Nîmes, avant l'érection de celui d'Alais, exiſtoit ſous la domination Romaine. La plus ancienne notion qu'on eût auparavant ſur ce lieu, ſe tiroit d'une charte du neuvième ſiècle, entre les titres du monaſtère d'Aniane, diocèſe de Maguelone ou de Montpellier, inſérée dans les preuves de l'Hiſtoire de Languedoc, & qui s'explique ainſi: *res quæ ſunt in territorio Nemauſenſi, ſuburbio caſtro Anduſianenſi.* Hiſt. de Nîmes, T. I, notes, p. 22. Tome I, p. 35.

44°, 25°.

ANTIPOLIS. C'eſt une des villes bâties par les Marſeillois, ſelon Strabon, & qu'il dit néanmoins avoir été ſouſtraite à leur obéiſſance. C'eſt qu'elle avoit acquis le droit de ville Latine; *latinum Antipolis*, dit Pline. Tacite donne à *Antipolis* la qualité de municipe. Ptolémée place cette ville chez les *Deciatii*; l'Itinéraire maritime, entre *Nicæa* & les iſles *Lero* & *Lerina*. Dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Antipolitana* eſt une de celles de la ſeconde Narbonoiſe. Je crois que dans l'idiome Provençal elle a conſervé le nom d'Antiboul, quoique l'uſage veuille qu'on l'appelle Antibe. *Lib. IV*, p. 184. *Lib. III*, cap. 4. *Hiſtor. II*, 15.

46°, 17°.

ANTROS INSULA. Il faut chercher cette iſle dans l'embouchure de la Garonne ; *ubi* (*Garumna*) *obvius Oceani exæſtuantis acceſſibus adauctus eſt ;* ce ſont les termes de Méla. On lit enſuite : *in eo eſt inſula, Antros nomine, quam pendere & attolli, aquis increſcentibus, ideò incolæ exiſtimant, quia quùm videantur editiora queis objacet ; ubi fluvius implevit, illa operit ; hæc, ut priùs, tantum ambitur.* L'opinion commune veut qu'il ſoit ici queſtion du récif qui porte la tour de Cordouan : mais, on peut douter que l'emplacement de cette tour, qui n'occupe qu'environ 20 toiſes ſur une roche à fleur d'eau, ait attiré l'attention d'un auteur auſſi ſuccint que Méla dans ſa Géographie ; & il faut même convenir, que s'il en eſt quelque mention actuellement, ce n'eſt que par rapport au phare qu'on voit élevé en cet endroit. En examinant avec attention la diſpoſition du local à l'entrée de la Garonne, que l'uſage eſt d'appeller la Gironde ; il y a tout lieu de ſoupçonner, que la pointe en grande ſaillie, qui reſſerre conſidérablement l'entrée vis-à-vis de Royan, juſqu'à réduire à environ 2400 toiſes un canal qui auparavant s'étend à près de 6000, a été autrefois iſolée. Cette pointe, qui depuis un lieu nommé Soulac s'allonge d'environ 4000 toiſes, ne tient au continent de Médoc que par une langue de terre, laquelle en haute marée ne conſerve qu'un demi quart de lieue de largeur, & qui doit avoir été coupée par la continuation d'une ouverture, dont l'entrée du côté de la Gironde eſt appellée le Chénal de Soulac. Car, le terme de Chénal ne pouvoit être appliqué qu'à une paſſe d'entrée ou de ſortie particulière. Je ſuis inſtruit de ces circonſtances par une carte manuſcrite, levée fort en détail ſur les lieux, & dont l'objet ſpécial eſt de marquer les endroits couverts en haute marée, à la diſtinction des plages que la mer-baſſe laiſſe à découvert. Il eſt conſtant que le tems a apporté quelques changemens ſur ce côté de

Lib. III, cap. 2.

la Gironde préciſément. Un autre terrain, ſitué au-deſſus de celui dont je viens de parler, & qui eſt une iſle portant le nom de Jau dans les cartes faites il y a 150 ans, n'eſt actuellement ſéparé du continent de Médoc que par quelques foſſés, pour l'écoulement des eaux. Or, puiſqu'on découvre une iſle à l'entrée de la Garonne, on peut être fonde à y reconnoître l'iſle d'*Antros*, dont parle Méla. M. de Valois croit que Méla donne à la Garonne une iſle qui appartient à la Loire. On ne ſçauroit diſconvenir que l'auteur de la vie de S. Anſbert de Rouen, ne faſſe mention d'une iſle de la Loire, ſous le nom d'*Antrum*, où S. Hermeland, ou Herblain, comme on dit aujourd'hui, fonda un monaſtère. Cette iſle, qui ne paroît plus ſéparée du continent, de même que la paroiſſe du nom de S. Herblain ne l'eſt point, conſerve ſa dénomination dans ce qu'on appelle la baſſe Aindre, ſur le rivage droit de la Loire, entre Nantes & Couéron, que l'on croit être l'ancien *Corbilo*. Mais, outre qu'il paroît très-violent de ſuppoſer une telle mépriſe dans Méla, on doit remarquer que ce qu'il dit de l'effet des marées par rapport à l'iſle d'*Antros*, eſt plus vraiſemblable à l'égard de l'entrée de la Garonne que du canal de la Loire, dans un endroit qui remonte à environ dix lieues au-deſſus de ſon embouchure, & là où ce canal n'a qu'environ 300 toiſes de largeur. P. 25.

51°, 26°.

ANTUNNACUM. L'Itinéraire d'Antonin & la Table Théodoſienne s'accordent à marquer IX entre *Confluentes* & *Antunnacum*. Une grande carte manuſcrite que j'ai, & qui porte une échelle de toiſes, me donne lieu de compter du centre de Coblentz à Andernach, en ſuivant la route, environ 9600 toiſes, qui font 8 à 9 lieues gauloiſes. Mais, la fraction de lieue qui manque à cette diſtance, je crois la retrouver dans celle d'Andernach à Rimagen, où l'eſpace étant plus grand

ſur le local qu'entre Coblentz & Andernach, ne tient pourtant lieu que de 9 lieues gauloiſes également, ſuivant l'indication qu'en donne la Table, qui fait mention de *Rigomagus*. C'eſt ainſi que le plus ou le moins peuvent ſe compenſer dans l'application des diſtances qu'indiquent les anciens Itinéraires. *Antunnacum* étoit un poſte des plus conſidérables ſur la frontière du Rhin ; & le général de la Germanie ſupérieure établi à Maïence, étendoit juſque-là ſon commandement, ſelon la Notice de l'Empire. La prononciation Germanique ayant altéré ce nom, on a dit *Anternacum* & *Andernacum* dans le moyen-âge.

44°, 25°.

Excerp. Legat. ſect. 134. APROS FL. Il en eſt mention dans Polybe, en parlant de l'expédition d'Opimius contre les *Oxybii*. Voyez l'article *Ægitna*.

44°, 24°.

Lib. III, cap. 4. APTA-JULIA. Dans Pline, *Apta-Julia Vulgientum*. Quoiqu'il la range au nombre des villes Latines, cependant elle étoit Colonie, comme pluſieurs inſcriptions ne permettent pas d'en douter, & ſpécialement celle que Spon a publiée, & qui porte COL. IVL. APTA. *Miſcell. Erud. Antiq. p.* 164. On trouve ſa poſition dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne. Dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Aptenſium*, ſuit immédiatement la métropole de la ſeconde Narbonoiſe. Papire Maſſon paroît perſuadé que les murs d'Apt ſont l'ouvrage des Romains.

44°, 17°.

AQUÆ-AUGUSTÆ TARBELLICÆ. Il eſt à préſumer que cette ville prit le nom d'Auguſte après l'expédition de Meſſala, qui réduiſit à l'obéiſſance les Aquitains, dont il paroît que la ſoumiſſion ne fut que paſſagère ſous le gouvernement de Céſar. *Lib. XXXI, c.* 2. Quoique Pline faſſe mention des Eaux, qui ſont *in Tarbellis*, *Aquitanicâ gente* ; cependant, Ptolémée eſt le premier, & même

même le ſeul, qui nous ait tranſmis le nom d'*Aquæ Auguſtæ*. Dans l'Itinéraire d'Antonin, on lit ſimplement *Aquæ Tarbellicæ*. Une poſition ſous le nom d'*Aquis*, qu'on voit dans la Table Théodoſienne, n'eſt point celle d'*Aquæ Tarbellicæ*, ſelon l'opinion du ſçavant commentateur de l'Itinéraire. C'eſt plutôt celle d'*Aquæ Convenarum*, d'autant que ce qui nous manque de la Table Théodoſienne du côté qui en faiſoit le commencement, peut nous dérober la poſition d'*Aquæ Tarbellicæ*. Si l'on veut, d'après Pline, qu'il y eût un peuple particulier ſous le nom d'*Aquitani*, & duquel ce nom eût paſſé à toute la province, *undè nomen provinciæ*; la ville d'*Aquæ-Auguſtæ* ſera vraiſemblablement celle dont on tirera cette dénomination d'*Aquitani*. Dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Aquenſium* occupe le rang immédiat à la métropole de la Novempopulane. On ſçait que cette ville conſerve le nom d'Aqs. Roger de Hoveden, annaliſte Anglois, parlant d'une expédition de Richard, comte de Poitiers, en 1177, dit qu'il aſſiégea *civitatem Akenſem*; ce qui nous indique la forme du nom d'Aqs dans le douzième ſiècle. Les Baſques, ſelon Oihenart, appellent cette ville *Aquiſe*. Les Gaſcons ont corrompu ce nom, en établiſſant l'uſage de dire Daqs, & d'écrire Dax, par la jonction du pronom poſſeſſif. C'eſt néanmoins d'après cette fauſſe dénomination, que Sanſon y trouvant de l'analogie avec le nom de *Datii*, qui dans Ptoléméе eſt celui d'un peuple, dont on ne connoît point la poſition, tranſporte celle d'*Aquæ Tarbellicæ* à Baïone, qui eſt *Lapurdum*, pour placer à Aqs la capitale de ces *Datii*, que Ptoléméе nomme *Taſta*.

Lib. IV, cap. 19.

Not. Vaſcon. p. 467.

47°. 21°.

AQUÆ BORMONIS. Dans la Table Théodoſienne ce lieu eſt figuré par l'édifice quarré, qui diſtingue les lieux où ſont des eaux minérales : & on le voit ſur la trace de différentes routes, qui communiquent d'un

côté à *Auguſtodunum*, ou Autun, & de l'autre à *Avaricum*, ou Bourges. Cette poſition eſt celle de Bourbon, ſurnommé l'Archembaut, & qui a donné le nom à la branche régnante de la plus auguſte des maiſons ſouveraines. J'ai cru devoir conſerver la dénomination de *Bormonis*, ſelon qu'elle ſe lit dans la Table, quoiqu'il fût peut-être convenable de lire *Borvonis*. Une inſcription qui eſt à Bourbone-les-Bains, rapportée par M. Dunod, comme il la tenoit de M. le préſident Bouhier, porte *Borvoni & Monæ deo ;* & ſi l'on pouvoit ſoupçonner que le nom de *Bormonis* fût un compoſé de *Borvo* & de *Mona*, parce que la même divinité auroit été propre à Bourbon ainſi qu'à Bourbone, on auroit à ſe reprocher d'avoir hazardé d'écrire autrement que dans la Table. Pour en venir aux diſtances qui ont rapport à la poſition d'*Aquæ Bormonis*, je remarque que le compte de 30 lieues gauloiſes que donne la Table en deux diſtances particulières, juſqu'au lieu nommé *Pocrinium* du côté d'Autun, s'accorde à l'emplacement qui m'a paru très-convenable par d'autres circonſtances à *Pocrinium*, aujourd'hui Perrigni, au paſſage de la Loire. Car, eſtimant ce qu'il y a d'intervalle en droite ligne de 32 à 33000 toiſes, le calcul de la meſure itinéraire de 30 lieues gauloiſes, qui eſt 34000 toiſes, n'excède la meſure directe que de ce qu'on peut eſtimer qu'elle doit avoir de plus. La poſition intermédiaire de *Sitillia* dans la Table eſt expliquée dans un article particulier. Quant à la communication d'*Aquæ Bormonis* avec *Avaricum*, ce que repréſente la Table paroît aſſez équivoque, en donnant la trace d'une voie qui tendroit également à *Degena*, ou plutôt *Decetia*, & à *Tincallo*, qui eſt *Tinconcium*. Il faut encore remarquer, que ce qu'on trouve dans la Table entre *Aquæ Bormonis* & *Decetia*, ſçavoir xxx, eſt manifeſtement exceſſif : & quoiqu'on puiſſe ſuppoſer un coude dans cette route, pour aller joindre une branche de voie qui

Hiſt. des Séquan. p. 211.

de *Tinconcium* conduit à *Decetia*, en paſſant, comme il eſt rapporté dans l'article *Tinconcium*, près de Saint Pierre-le-Moutier, on ne ſçauroit toutefois admettre que 20 & quelques lieues gauloiſes.

48°, 24°.

AQUÆ BORVONIS. J'ai dit dans l'article précédent, qu'on a trouvé à Bourbone-les-Bains une inſcription conſacrée *Borvoni & Monæ Deo*; & le nom de celui qui a fait graver l'inſcription ſur la pierre, eſt *C. Latinius Romanus*. Je crois même voir ce lieu repréſenté dans la Table Théodoſienne par un édifice quarré, ſemblable à ceux qui y déſignent les lieux diſtingués par des eaux minérales, quoique le nom de celui-ci ſoit omis. Mais, il eſt lié à la voie romaine qui conduiſoit de Langres à Toul, par *Moſa*, Meuvi, & par *Novimagus*, Neuchâteau. La diſpoſition actuelle des lieux fait même juger, que les *Aquæ Borvonis* tiennent immédiatement à la poſition de *Moſa*, plutôt qu'à celle de *Novimagus*, quoique le contraire paroiſſe dans la manière dont ces lieux ſont rangés par la Table, qui n'eſt pas nette à cet égard. De ce que je viens d'expoſer concernant Bourbone, il réſulte que ce lieu eſt plus ancien que le château qu'Aimoin dit y avoir été conſtruit, *Vervona caſtrum ædificari cœptum*, du tems que Thierri & Théodebert, l'un & l'autre fils de Childebert II, régnoient en Bourgogne & en Auſtraſie.

47°, 22°.

AQUÆ-CALIDÆ. La Table en repréſente la poſition par l'édifice qui y ſert de diſtinction aux lieux où ſont des eaux minérales; & celui-ci eſt placé ſur une route qui part de Clermont, & qui après avoir paſſé par *Aquæ-calidæ*, communique à *Rodumna*, ou Rouanne, en circulant par des lieux nommés *Vorogium* & *Ariolica*. On peut conſulter l'article *Vorogium*, pour être aſſûré que ce lieu appellé actuellement Vouroux, eſt à l'égard de Vichi, dont les eaux ſont aſſez connues,

dans la diſtance la plus convenable à l'indication que donne la Table entre *Aquæ-calidæ* & *Vorogium*. L'omiſſion de la diſtance entre *Auguſtonemetum* & *Aquæ calidæ* dans la Table, nous met hors d'état de juger également par cet endroit de la convenance d'*Aquæ-calidæ* à la poſition de Vichi. Mais, elle eſt aſſez ſolidement établie par d'autres circonſtances, pour n'avoir
P. 47. pas beſoin du concours de celle-là. M. de Valois confond ces *Aquæ-calidæ* de la Table, avec les *Calentes-aquæ*, dont Sidoine-Apollinaire fait mention, & qui ſe rapportent à Chaudes-aigues dans la haute Auvergne.

44°, 18°.

AQUÆ CONVENARUM. L'Itinéraire d'Antonin en fait mention ſur la voie qu'il décrit *ab Aquis Tarbellicis Toloſam*, en deçà de *Lugdunum* des *Convenæ*. L'indication de la diſtance à l'égard de *Lugdunum*, ſçavoir XVI, eſt trop forte pour ce qu'il y a d'eſpace entre les eaux de Capbern, & S. Bertrand de Cominge, qui tient la place de *Lugdunum*, cet eſpace ne pouvant admettre en meſure itinéraire que 11 à 12 lieues gauloiſes. Je remarque que la diſtance ſur le pied de 16 conviendroit à Bagnères : mais les eaux de Bagnères ſont trop dans l'intérieur de la Bigorre, pour avoir appartenu aux *Convenæ :* & quoique Capbern paroiſſe actuellement du diocèſe de Tarbe, ſa ſituation dans un canton ſéparé de la Bigorre, & qui pénètre dans le pays de Cominge ſous le nom de Nebouſan, met ce lieu fort à portée des anciens *Convenæ*. Voyez encore ſur les *Aquæ Convenarum* l'article *Caſinomagus*. Strabon fait
Lib. IV, p. 190. mention des bains des *Convenæ :* mais, la leçon du texte, τῶν Ονησίων θερμὰ, a paru ſuſpecte à Caſaubon ; & M. de
P. 159. Valois ſubſtitue à cette leçon, τὰ Κονεήνων θερμὰ.

48°, 27°.

AQUÆ HELVETICÆ. On voit par des inſcriptions que Baden en Suiſſe, ſur le Limat au-deſſous de Zurich, exiſtoit du tems des Romains ſous le nom que

le terme Tudeſque de Baden exprime aujourd'hui. Une de ces inſcriptions en l'honneur de Marc-Aurele finit par ces mots, RESP. AQ. (*Reſpublica Aquenſis*). C'eſt vraiſemblablement au même lieu qu'il faut rapporter ce que dit Tacite, en parlant des excès que commirent les troupes de Cécina : *direptis longâ pace in modum municipii locus, amœno ſalubrium aquarum uſu frequens.* *Hiſtor. I, ſect. 67.*

47°, 21°.

AQUÆ NERÆ. Quoiqu'on liſe *Aquæ Neri* dans la Table Théodoſienne, il paroît plus convenable d'écrire *Aquæ Neræ*. Le nom du lieu eſt Néris, comme au pluriel, & ce lieu eſt appellé par Grégoire de Tours *vicus Nereenſis*. La Table place *Aquæ Neræ* entre *Mediolanum*, qui eſt Château-Meillan en Berri, & *Cantilia*, ou Chantelle. La diſtance de *Mediolanum* marquée XII eſt trop courte, parce que l'eſpace entre Château-Meillan & Néris demande au moins 18 lieues gauloiſes. L'indication de Néris à *Cantilia*, ſçavoir XV, peut s'accorder à la poſition de Chantelle-la-vieille, moins éloignée que Chantelle-le-Châtel. Une inſcription qu'on a déterrée à Alichamps ſur le Cher, au-deſſous de S. Amand, marque la diſtance de ce lieu à l'égard de Bourges, AVAR (*Avaricum*) L. XIIII, & à l'égard de Néris, NER, L. XXV. Ainſi, c'eſt 39 entre Bourges & Néris. Or, l'eſpace intermédiaire peut s'eſtimer à peu près de 44000 toiſes, & le calcul de 39 lieues gauloiſes eſt de 44226. Comme le montant de ce calcul n'ajoute pas conſidérablement à la meſure directe, on pourroit ſoupçonner que dans le compte des lieues que donne l'inſcription, quelques fractions ont été négligées.

47°, 22°.

AQUÆ NISINEII. Dans la Table Théodoſienne ce lieu ſe diſtingue par l'édifice quarré, qui déſigne les lieux qui ont des eaux minérales ; & il ſe trouve placé entre *Degena* (ou *Decetia*) Déciſe, & *Auguſtodunum*, Autun. Les bains de Bourbon-l'Anci, & ce qui y a long-

temps ſubſiſté des bâtimens romains, qui ſervoient à les décorer comme à les rendre commodes, ne permettent pas de méconnoître la poſition d'*Aquæ Niſineii*. Le défaut de la diſtance à l'égard de Deciſe, qui demande XVII, au lieu de XIIII que l'on trouve dans la Table, ſe trouve corrigé par compenſation avec une autre diſtance, comme on peut voir dans l'article *Decetia*. Ce que la Table marque entre *Aquæ Niſineii* & un lieu nommé *Boxum*, en tendant à Autun, ſçavoir XXII, quoiqu'un peu fort d'indication, peut néanmoins paroître convenable, vu la diſpoſition du local qui eſt très-inégal, & le coude que faiſoit cette route en joignant la rivière d'Arrou, qui deſcend d'Autun. On croit qu'il en eſt du ſurnom qui ſert à diſtinguer Bourbon-l'Anci, comme de celui qui diſtingue Bourbon-l'Archembaut, & que c'eſt le nom d'un ſeigneur d'un côté comme de l'autre ; *Ancellus*, ou Anceau, à Bourbon-l'Anci, de même qu'*Erchenbaldus* à Bourbon, qui eſt ſurnommé l'Archembaut.

49°, 21°.

AQUÆ SEGESTE. La Table Théodoſienne trace une voie, qui conduit de *Genabum*, ou Orléans, à *Agedincum*, ou Sens, en figurant ſur cette voie l'édifice, dont elle diſtingue les lieux recommendables par des eaux minérales, & le nom de celui-ci eſt *Aquæ Segeſte*. Sa diſtance de *Genabum* eſt coupée en deux, par une poſition de *Fines* ; & entre *Genabum* & *Fines* la Table marque XV, de *Fines* à *Aquæ ſegeſte* l'indication paroît XXII, & elle eſt répétée de même entre *Aquæ Segeſte* & *Agedincum*. J'ai eu une première opinion ſur cette poſition, croyant pouvoir la rapporter aux veſtiges d'un lieu entre Châtillon-ſur-Loin & Montargis, & dont on fit la découverte en creuſant le canal de Briare l'an 1608, ſelon le P. Morin, hiſtorien du Gâtinois, qui fait mention entre ces veſtiges d'un lavoir en moſaïque, & on ſçait que c'étoit un ornement particulier

P. 512

aux bains chez les Romains. Il eſt conſtant que ce que marque la Table, ſçavoir XV, entre *Genabum* & *Fines*, en prenant la direction de la voie d'Orléans à Sens, conduit préciſément aux confins du diocèſe d'Orléans, vers le lieu nommé Suri-aux-bois, limitrophe du diocèſe de Sens : l'eſpace actuel d'environ 17000 toiſes répond au calcul de 15 lieues gauloiſes. Mais, en paſſant au delà, ce qu'il y a de diſtance depuis cette liſière des deux diocèſes juſqu'au lieu nommé Montboui, où les veſtiges d'antiquité dont je viens de parler ont été trouvés, ne remplit pas l'indication de la Table ſur le pied de XXII ; elle n'admet qu'environ XVII, & la méprise dans le chiffre romain entre V & X, eſt aſſez fréquente dans les nombres que donnent les Itinéraires. Je vois même qu'à partir de *Fines*, l'eſpace entier juſqu'à Sens n'étant que d'environ 38000 toiſes, le compte de 44 lieues gauloiſes que les indications de la Table paroiſſent donner, doit être réduit à 34, en ſubſtituant XVII à XXII dans l'une & l'autre des deux diſtances qui partagent l'intervalle de *Fines* à *Agedincum*. Je ſuis redevable à M. Dupré de S. Maur, de l'Académie Françoiſe, & qui a beaucoup étudié notre ancienne Gaule, de m'avoir fait jetter les yeux ſur Ferrières, où il y a encore actuellement des eaux minérales, dont la qualité ferrugineuſe a pu donner lieu au nom actuel. En tirant ſur la carte du diocèſe de Sens, levée par M. Outhier, une ligne, qui du point convenable à la poſition de *Fines* tend à Sens, cette ligne paſſe par Ferrières. C'eſt une circonſtance qui n'eſt pas également favorable à un autre lieu, qui dérange conſidérablement la voie de ſa direction. J'ajoute, que Ferrières ſe trouvant à une diſtance égale (à peu de choſe près en rigueur) de *Fines* & d'*Agedincum*, cette ſituation ſe rapporte préciſément au moyen de correction par lequel la Table doit être rectifiée, comme je viens de le remarquer. Donc, la poſition de Ferrières nous repréſente celle d'*Aquæ Segeſte*.

46°, 22°.

AQUÆ SEGETE. La Table Théodoſienne les repréſente par l'édifice qui y déſigne les eaux minérales, & c'eſt dans l'intervalle du *Forum Seguſianorum* & d'un lieu nommé *Icidmagus*, qui eſt Iſſinhaux dans le Vellai, que celles-ci ſont placées. La diſtance paroît indiquée VIIII entre *Aquæ Segete* & le *Forum*, & XVII entre *Icidmagus* & *Aquæ Segete*. Or, ce qu'il y a d'eſpace en ligne directe de Feur, ou du *Forum Seguſianorum*, à Iſſinhaux, étant eſtimé d'environ 35000 toiſes, ce qui renferme 31 lieues gauloiſes, il faut conclure qu'il y a quelque défaut dans les nombres de la Table, dont la ſomme n'eſt que de 26 : & je conjecture qu'il convient de lire XIIII, au lieu de VIIII, entre le *Forum* & *Aquæ Segete*, dont la poſition me paroît tomber ſur un lieu nommé Aiſſumin, à la rive droite de la Loire. La diſtance dont ce lieu s'écarte de Feur peut s'évaluer à environ 16000 toiſes, & le calcul rigoureux de 14 lieues gauloiſes, ſçavoir 15876, eſt, à peu de choſe près, conforme à l'indication corrigée par le nombre XIIII.

44°, 24°.

AQUÆ SEXTIÆ. On ſçait que C. Sextius Calvinus ayant vaincu les *Salyes*, conſtruiſit une ville près du lieu où il avoit remporté cette victoire : *victa Saluviorum gente, coloniam Aquas Sextias condidit, ab aquarum copiâ, & calidis & frigidis fontibus, atque à nomine ſuo, ita appellatas ;* comme on lit dans le ſommaire du livre LXI de Tite-live. Dans Solin : *Aquas Sextias, quondam hiberna conſulis, poſteà excultas mœnibus.* Quoique Sidoine-Apollinaire appelle ces eaux *Sextias Baias*, cependant Solin remarque qu'elles avoient perdu de leur qualité ; *nec jam pares eſſe famâ priori.* Deux victoires ont illuſtré cette ville, ſelon Sidoine ; *duo conſulum tropæa.* Car, à la victoire remportée par Sextius, ſuccéda, environ vingt ans après, celle que Marius remporta ſur les Ambrons & les Teutons ;

&

& on croit que le champ de bataille fut près de la rivière de Lar (*Laris*, & non pas l'Arc) ſur la droite en remontant, à environ quatre lieues au-deſſus d'Aix. Strabon, Pline, Ptolémée, font mention d'*Aquæ Sextiæ*. Cette colonie a joint un nom emprunté d'Auguſte à celui de ſon fondateur, comme une inſcription donnée par Scaliger, COL. IVL. AQVIS SEXTIs, le témoigne. Pline, qui dans l'énumération des villes de la Narbonoiſe, diſtingue celles qui jouiſſoient du droit Latin, *oppida Latina*, d'avec les colonies, range *Aquæ Sextiæ* dans le nombre des premières; & il en eſt de même de pluſieurs autres villes, que l'on connoît néanmoins avoir été colonies auſſi-bien qu'Aix. La formation d'une ſeconde Narbonoiſe a fait monter *Aquæ Sextiæ* au rang de métropole. Une voie romaine d'Aix à Marſeille, qui n'eſt point marquée dans les Itinéraires, nous eſt indiquée par la dénomination de Septème, que conſerve ſur cette voie un lieu diſtant de Marſeille de 5 à 6000 toiſes, ce qui répond aſſez bien à 7 milles romains, dont le calcul eſt d'environ 5300 toiſes. Cette diſtance étoit donc comptée de Marſeille: & en effet, c'eſt juſqu'à Septème incluſivement que s'étend le diocèſe de Marſeille, en confinant à celui d'Aix. On peut eſtimer, qu'entre Aix & Septème le compte des milles étoit XI. Ainſi, la diſtance d'Aix à Marſeille donnoit lieu de compter 18. Cette diſtance ſe trouve fixée en droite-ligne à 13000 & quelques centaines de toiſes, & le calcul de ce nombre de milles romains eſt de 13600. *Lib. III, cap. 4.*

44°, 19°.

AQUÆ SICCÆ. Ce lieu eſt placé dans l'Itinéraire d'Antonin entre *Calagorris* & *Vernoſole*, & ſur une route qui conduit à Toulouſe, de cette manière: *Aquis Siccis* XVI : *Vernoſole* XV : *Toloſâ* XV. Dans l'application que pluſieurs ſçavans, M. de Valois, M. Weſſeling, ont faite d'*Aquæ Siccæ* au lieu qui ſe nomme Seiches, on n'a point remarqué que ce lieu, peu diſtant de Tou-

louſe, eſt plus près de cette ville que celui dont le nom de Vernoſe repréſente *Vernoſol*. Ainſi, en ſuppoſant qu'*Aquæ Siccæ* eſt Seiches, il y a une tranſpoſition à corriger dans l'Itinéraire. L'une ou l'autre des diſtances que marque cet Itinéraire entre *Calagorris* & *Aquæ Siccæ*, ou entre *Aquæ Siccæ* & *Vernoſol*, ſuffiſant à ce qu'il y a d'eſpace entre Cazeres, qui eſt *Calagorris* & Vernoſe, cet eſpace n'admet point de poſition intermédiaire. J'ajoute, que la diſtance par laquelle l'Itinéraire termine cette route, ſçavoir de *Vernoſol* à Toulouſe, s'adapte à ce qu'il y a d'eſpace entre Vernoſe & Toulouſe. Or, de ces circonſtances locales il réſulte, qu'indépendamment de la tranſpoſition d'*Aquæ Siccæ*, il y a une diſtance à ſupprimer dans l'Itinéraire, & qu'au lieu de trois on n'en peut admettre que deux, ſçavoir de *Calagorris* à *Vernoſol*, & de *Vernoſol* à Toulouſe, à moins qu'on n'aime mieux diviſer la dernière en deux parties, à compter l'une & l'autre de l'emplacement qui convient à *Aquæ Siccæ* dans cet eſpace.

44°, 18°.

AQUENSIS VICUS. Pluſieurs inſcriptions trouvées à Bagnères font connoître que ce lieu exiſtoit ſous les Romains, & les habitans ſont nommés *Aquenſes*. Oihenart rapporte une de ces inſcriptions, qui déſigne préciſément les bains qui ont donné le nom à Bagnères: *Nymphis proſalute ſuâ.*

Not. Vaſcon. p. 506.

50°, 17°.

ARÆGENUS, *poſteà* BAJOCASSES. Cette poſition eſt figurée comme celle de pluſieurs capitales dans la Table Théodoſienne, & le nom y eſt écrit *Arægenue*. Il y a une affinité ſi marquée entre la dénomination d'*Arægenus* & celle d'*Argenus*, qui eſt propre à une rivière dans Ptolémée, qu'il me paroît indiſpenſable de reconnoître de la liaiſon entre la poſition d'*Arægenus* & la rivière d'*Argenus*. On peut voir dans l'article *Argenus fluvius*, que l'embouchure de cette rivière, qui

précède immédiatement celle d'*Olina*, ou la rivière d'Orne, en rangeant la côte d'occident en orient, ſelon la deſcription de Ptolémée, ne ſçauroit être que l'enfoncement de mer qui reçoit la rivière d'Aure unie à la rivière de Vire : & ce n'eſt point donner trop à la conjecture, que de voir le nom de la rivière d'Aure dans ce qui compoſe le nom d'*Aræ-genus*. Combien peut-on citer de noms actuels qui conſervent moins de reſſemblance à ceux dont il eſt inconteſtable qu'ils dérivent? Or, s'il y a quelque ville capitale qui tienne à la rivière d'Aure, c'eſt celle de Baïeux : d'où il réſulte que la poſition d'*Arægenus* doit être celle de Baïeux. Cette poſition dans la Table ſe trouve ſur une route, qui vient de l'intérieur du Côtantin ; & le vice d'une indication de diſtance, qui paroît XXIIII à l'égard du lieu nommé *Auguſtodurus*, ou du paſſage de la Vire, eſt l'unique apparence de difficulté, qui puiſſe ſervir de prétexte pour ne pas reconnoître Baïeux dans *Aræge-nus*. Mais, les indications que donnent les anciens Itinéraires n'étant pas toujours d'accord avec le local, comme on ne ſçauroit ſe diſpenſer d'en convenir, il eſt plus aiſé de voir le défaut de celle-ci, que de déſunir la ville d'*Arægenus* de la rivière qui porte le même nom. La manière dont l'indication eſt inſcrite ſur la Table, qui eſt ainſi X|XIIII, diviſée par la trace de la route, donne lieu de ſoupçonner, que ce trait partageant le nombre, a fait répéter mal-à-propos une dixaine, puiſque la diſtance réelle ne la demande que ſimple. C'eſt donc ici un de ces cas, que l'on ne voudroit rencontrer en aucun endroit des Itinéraires, & où il eſt bien force d'y déroger. Il eſt arrivé à la capitale des *Bajocaſſes*, comme à beaucoup d'autres, de perdre ſon nom primitif, pour que celui du peuple en prît la place. Le nom de *Bajocaſſes* eſt employé comme celui d'une ville dans ce vers d'Auſone :

Te Bajocaſſis ſtirpe Druidarum ſatus.

Et *civitas Bajocaſſium* ſe trouve dans la Notice des Provinces de la Gaule. On a dit par contraction *Bajocæ*, & la Notice de l'Empire fait mention de *Bajocas*. Sanſon tranſporte à Baïeux le nom de *Juliobona*, qui appartient à la capitale des *Caleti*; & il faut que ſon opinion ait été adoptée par quelques perſonnes, qui faute d'examen dans ces matières, m'ont dit que Baïeux étoit *Juliobona*. C'eſt la preuve d'un grand déſordre de poſitions dans l'ancienne Gaule.

46°, 23°.

ARA LUGDUNENSIS. Cet autel fut conſacré à Auguſte, par le concours de 60 cités de la Gaule, l'an de Rome 742, la dixième année avant l'Ere Chrétienne, ſur la pointe de terre formée par le confluent du Rhône & de la Saône, & qui dans les écrits du moyen-âge eſt appellée *Atanacum*, la pointe d'Ainai. Il faut être prévenu que Lion dans ſa fondation bordoit le rivage droit de la Saône, & n'occupoit point comme aujourd'hui l'eſpace renfermé entre les deux rivières. On lit dans une inſcription rapportée par Gruter; *Romæ & Aug. ad Aram ad confluentes Araris & Rhodani.* Caligula inſtitua des jeux en ce lieu-là, & une diſpute d'éloquence Grecque & Latine entre des Rhéteurs. C'eſt à quoi Juvénal fait alluſion :

P. 13.

Satyr. I. lib. 54.

Aut Lugdunenſem Rhetor dicturus ad Aram.

Dion-Caſſius dit que de ſon tems, deux ſiècles après Auguſte, l'autel & les honneurs rendus à cet empereur ſubſiſtoient encore.

51°, 25°.

ARA UBIORUM. C'eſt une poſition ſur laquelle les ſçavans ſont partagés, les uns voulant la rapporter à Bonn, les autres à Cologne. Il eſt mention de l'autel des *Ubii* avant la fondation d'*Agrippina* ſous l'empire de Claude; & ceux qui tiennent pour cette colonie prétendent, qu'elle n'a point été fondée ailleurs que dans l'endroit où les *Ubii* pratiquoient leurs cérémo-

nies religieuſes. D'un autre côté, on voit en rapprochant divers endroits de Tacite, que la première légion ayant ſon quartier *apud Aram Ubiorum*, cette même légion *Bonnam obtinebat*; autrement, *Bonnam hiberna legionis primæ*. Ce témoignage fourni par Tacite, me paroît l'emporter ſur une ſimple préſomption, quoiqu'elle ſemble favoriſée par un critique habile tel que Juſte-Lipſe. Car, ſi les époques ne ſont pas les mêmes dans Tacite, vu le tems écoulé depuis Germanicus & le commencement du règne de Tibère juſqu'à Veſpaſien; les quartiers des légions paroiſſent avoir été permanens en quelques lieux, puiſqu'ils ont donné des noms, ou des ſurnoms, à des poſitions fixes, comme on peut en alléguer des exemples, & ſpécialement dans la Germanie des Gaules, en citant *Triceſimæ*, lieu adhérant à *Vetera*. Ce que Tacite dit de *Vindoniſſa*, en y plaçant la vingt & unième légion, une inſcription trouvée ſur le lieu le dit également. On ne ſçauroit ignorer, que *Legio ſeptima gemina*, établie dans l'ancienne contrée des *Aſtures*, a fait la dénomination que conſerve en Eſpagne la ville de Léon. Un moyen qu'on peut employer à la recherche du lieu en queſtion, ſe tire de Tacite; ſçavoir, que le camp romain à *Vetera* étoit à l'égard de l'autel des *Ubii*, où réſidoit Germanicus, *ad ſexageſimum lapidem*. Si, pour opter ici entre la lieue gauloiſe & le mille romain ſur cette diſtance, on s'en rapporte à celles qu'indiquent les Itinéraires, en ſuivant la voie qui faiſoit la communication des places établies ſur le Rhin, on donnera ſans difficulté la préférence à la lieue gauloiſe; & la comparaiſon qui eſt faite de ces diſtances avec le local en pluſieurs articles concernant ces différentes places, eſt propre à le démontrer. Or, en remontant de *Vetera* le long de la voie, dont la trace eſt connue, on ne compte que 42 en arrivant à Cologne, mais environ 54 juſqu'à Bonn. Il y en aura même 57 en pouſſant juſqu'à un lieu dont

Annal. I, ſect. 39, & Hiſtor. IV, ſect. 19 & 25.

Hiſtor. VI, ſect. 61 & 70.

il ſera mention ci-après, & le *ſexageſimus lapis* de Tacite paroît un compte rond, qui ne doit pas être pris en rigueur. Mais, il eſt conſtant que par la lieue gauloiſe, la poſition de Bonn, ou quelque autre en particulier dans les environs, conviendra mieux que Cologne. Je remarque au-deſſus de Bonn un lieu éminent, diſtingué par le nom de Gots-berg, comme qui diroit *Divinus mons*; & je penſe qu'il en pourroit être de ce lieu de même que d'un autre qui exiſte dans la Souabe ſous le nom de Heiligen-berg, ou de *Sacer mons*. Car, en ſuivant la trace d'une voie romaine, j'ai reconnu qu'une poſition dont le nom eſt *Aræ Flaviæ*, convient préciſément à ce lieu d'Heiligen-berg; & il y a dans ce rapport de quoi fortifier la conjecture ſur le Gots-berg d'auprès de Bonn. L'opinion d'un Profeſſeur Alemand, qui a compoſé un ouvrage pour tranſporter l'autel des *Ubii* au delà du Rhin, ne m'a pas paru ſoutenue de preuves convainquantes.

Eberhard Rau.

48°, 24°.

Comment. I. ARAR FLUV. Céſar parle de cette rivière comme ayant ſon cours entre les *Ædui* & les *Sequani*; mais avec tant de lenteur, *ut oculis, in utram partem fluat, judicari non poſſit*; ce qui a fait dire à Pline, en parlant du Rhône, *ſegnem deferens Ararim* On connoît des inſcriptions qui font mention, *Nautarum Araricorum & Rhodanicorum*. Le nom de Saône, que porte aujourd'hui cette rivière, n'eſt pas récent, puiſqu'on le trouve dans Ammien-Marcellin; *Ararim, quem Sauconnam appellant*. Que dire de Ptolémée, qui place la ſource de la Saône dans les Alpes proprement dites, à côté de celles du Doux & du Rhône, & à une hauteur moins élevée que celle de Lion? Les poſitions de Ptolémée dans la Gaule, doivent détromper ceux qui veulent tirer de ſes Tables des inductions propres à déterminer la place qu'on doit aſſigner à certains lieux.

Lib. III, cap. 4.

Lib. XV, cap. 11.

44°, 22°.

ARAURIS FLUV. Son nom eſt *Araura* dans Strabon, qui en marque la ſource dans le mont *Cemmenus* (ou *Cebenna*). On lit dans Méla ; *ex Gebennis demiſſus Arauris, juxtà Agatham.* Le nom d'*Arauris* ſe trouve auſſi dans Pline. Ptolémée marque l'embouchure de cette rivière entre celle de l'*Orobis*, & la poſition d'*Agathépolis*, ou d'*Agatha.* Vibius-Sequeſter déſigne par le nom de *Cyrta* la rivière qui coule près d'Agde : *Cyrta Maſſilienſium, ſecundùm Agatham urbem :* & M. de Valois conjecture que ce nom peut avoir été donné par les Marſeillois, fondateurs d'Agde, & déſigner les replis du cours de cette rivière, *quaſi incurvum dixère.* Dans le moyen-âge le nom a été altéré en celui d'*Eravus*, & il s'écrit communément Eraut. Je trouve *Fluvius Araur* dans un diplome de l'empereur Louis le Débonnaire, en faveur du monaſtère d'Aniane, & dont la date eſt de l'an 837. Ainſi, l'ancienne dénomination ſe maintenoit dans le neuvième ſiècle.

Lib. IV, p. 182.

Lib. II, cap. 5.

Lib. III, cap. 4.

De Fluminib.

P. 35.

Hiſt. de Lang. Tome I, preuves, col. 71.

45°, 23°.

ARAUSIO. Cette ville eſt nommée dans Strabon entre *Avenio* & *Aëria*, villes du territoire des *Cavares.* Je crois même qu'il en eſt mention quelques lignes plus haut, en parlant d'une ville des *Cavares* enveloppée de rivières, comme on peut voir à l'article qui concerne *Cularo*, où M. de Valois tranſporte ce que renferme cet endroit de Strabon. Méla parlant des villes qui ſe diſtinguent par leur opulence dans la Narbonoiſe, y comprend *Secundanorum Arauſio.* Pline cite *Arauſio Secundanorum* au nombre des colonies. Ptolémée n'omet point cette ville entre celles des *Cavares.* Sa poſition ſe trouve dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, & dans la Table Théodoſienne, où on lit *Aruſione*, ainſi que dans l'anonyme de Ravenne, qui paroît en beaucoup d'endroits ne faire autre choſe que copier cette Table. Pluſieurs ſçavans ont cité une mé-

Lib. IV, p. 185.

Lib. II, cap. 5.

Lib. III, cap. 4.

daille de Néron, rapportée par Goltzius, & qui porte, *Col. Arauſio Secundanor.* On ſçait que ce ſurnom de *Secundanorum* déſigne une milice romaine, comme celui de *Sextanorum* à Arles, de *Septimanorum* à *Bæterræ*, ou Béziers. Orange conſerve de plus grands veſtiges de la magnificence de l'âge romain dans la Gaule, que la plupart des villes du même tems, un Arc de triomphe, des Arènes. Dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Arauſicorum* eſt de la Viennoiſe. Lorſqu'Arles, devenue métropole, a enlevé à la Viennoiſe une partie de ſon diſtrict, la cité d'Orange eſt entrée dans la province eccléſiaſtique d'Arles, & lui eſt même demeurée, nonobſtant le démembrement qu'a ſouffert cette province, pour en former une nouvelle en faveur d'Avignon.

48°, 28°.

ARBOR FELIX. Quoique ce lieu paroiſſe avoir été ſéparé de l'Helvétie, comme une poſition de *Fines* entre *Vindoniſſa* & *Arbor felix*, dans l'Itinéraire & dans la Table le fait connoître; & que la Notice de l'Empire l'adjuge à la Rhétie, par la mention qu'elle fait d'*Arbore, ſub diſpoſitione ducis Rhætiæ primæ & ſecundæ:* cependant la ſituation d'Arbon, qui eſt la dénomination actuelle, ſur la rive citérieure du lac de Conſtance, m'engage à l'inſérer ici. Ammien-Marcellin en parle comme d'un camp romain : *Gratianus digreſſus per caſtra, quibus Felicis arboris nomen eſt.* M. Weſſeling cite la vie de S. Magnus, dans laquelle ce lieu eſt appellé *caſtrum & oppidum Arbonenſe.* Quant à la diſtance d'*Arbor-Felix* à l'égard du lieu de *Fines* mentionné ci-deſſus, elle eſt marquée xx dans l'Itinéraire, xxi dans la Table, & je juge par le local que le mille convient mieux à cette diſtance que la lieue gauloiſe. D'*Arbor* à *Brigantia* xx également dans l'Itinéraire. Si l'on ne trouve que x dans la Table en cet intervalle, je préſume que c'eſt par l'omiſſion d'une diſtance particulière, & il me paroît que le terme de l'indication de x tombe ſur

Lib. XXXI.

Rheinek,

Rheinek, au paſſage du Rhin, peu au-deſſus de ſon entrée dans le lac de Conſtance.

51°, 24°.

ARDUENNA SILVA. Céſar en parle comme de la plus vaſte des forêts de la Gaule, en s'étendant depuis la frontière des *Remi* & des *Nervii*, au travers du pays des *Treveri*, juſqu'au Rhin : *ingenti magnitudine, per medios fines Treverorum, à flumine Rheno ad initium Remorum (ſilva Arduenna) pertinet :* & dans un autre endroit ; *per Arduennam ſilvam, quæ eſt totius Galliæ maxima, atque ab ripis Rheni, finibuſque Treverorum, ad Nervios pertinet, millibuſque ampliùs* IO *in longitudinem patet.* Quant à cette longueur de la forêt d'Ardenne, comme elle a dû paroître exceſſive, pluſieurs ſçavans veulent y ſubſtituer le nombre L, ou *quinquaginta*, ainſi qu'on lit dans les anciennes éditions d'Oroſe, & dans l'*hiſtoria miſcella.* Mais, cette correction va trop au rabais : & vu que depuis les ſources de la Sambre, & la haie d'Avêne ſur les confins des *Nervii*, juſque vers le Rhin, en traverſant le pays de Luxembourg, & les limites communes des diocèſes de Trèves & de Liége, l'eſpace ſe trouve au moins de 160 milles ; il y a tout lieu de croire qu'on doit lire dans Céſar, *amplius millibus* CL. Il faut convenir, qu'on ne lit *quinquaginta* dans quelques auteurs, que d'après le dernier des deux chiffres romains ; & puiſque ce nombre eſt évidemment inſuffiſant, c'eſt donc par l'omiſſion du premier chiffre qu'on n'a point écrit *centum* avant *quinquaginta.* La partie de cette immenſe forêt qui eſt en deçà de la Meuſe, a été diſtinguée par le nom de *Teoracia*, qui s'eſt communiqué au canton de pays nommé Tiérache. Le nom d'Ardenne a fait celui d'un *pagus*, ou d'un comté dans le moyen-âge, aux environs de la rivière d'Ourte, *Urta*, qui tombe à Liége dans la Meuſe : & la partie du diocèſe de Liége qui confine à celui de Trèves, compoſe l'archidiaconé des Ardennes. Au-

Comment. V.

Comment. VI.

reſte ; le nom d'Ardenne paroît un terme générique. Il eſt employé dans des diplômes d'Othon III, & de Henri l'Oiſeleur, en date de l'an 1001 & de 1003, à l'égard d'un canton en Weſtphalie, ſur les confins du diocèſe de Paderborn, & qui pourroit être le *Saltus Teutoburgienſis* dont parle Tacite, & funeſte aux légions romaines commandées par Varus. Baxter, dans ſon Gloſſaire des antiquités Britanniques, fait mention d'une forêt d'Ardenne dans Warwick-shire en Angleterre. Les environs de Coventri dans ce comté ſont couverts de bois, & j'y trouve un lieu nommé Hampton *in Arden*. Le nom de *Hercynia*, ou de Hartz, a été pareillement appellatif en Germanie.

48°, 23°.

AREBRIGNUS PAGUS. Dans un diſcours oratoire du rhéteur Eumène au grand Conſtantin (*inter Panegyricos veteres ſeptimo*) il eſt mention de ce *pagus* comme d'un canton de la cité des *Ædui*, ou dépendant d'Autun. On peut même déterminer ſa ſituation, ſur ce qu'il eſt dit qu'une partie de ce canton s'étendoit en plaine juſqu'à la Saône, étant d'un autre côté couvert de rochers & de bois : *ſubjecta & uſque Ararim porrecta planities, cætera ſilvis & rupibus invia :* à quoi il n'eſt pas inutile d'ajouter, que ſon vignoble étoit en réputation ; *uno loco vitium cultura perſpicua eſt.* Or, quoique l'ancien territoire des *Ædui* fût très-étendu le long de la Saône, il eſt aiſé néanmoins de diſtinguer le *pagus Arebrignus* du diſtrict de Challon, & de celui de Mâcon, parce que ces villes qui ſont anciennes, & qui ont formé des diocèſes, ont donné le nom à leur diſtrict. Ainſi, l'*Arebrignus* ne ſçauroit conſiſter que dans les environs de Beaune & de Nui, entre les limites de Challon & ceux des *Lingones*, s'étendant par ſes derrières, où le terrain eſt plus inégal & montueux, du côté d'Arnai-le-Duc.

44°, 23°.

ARELATE. C'eſt la manière la plus ordinaire d'écrire ce nom dans ſa terminaiſon. On trouve *Arelatæ* avec diphthongue, *Arelatum* plus ſouvent, quelquefois *Arelas*, ſur-tout dans les poëtes, & poſtérieurement *Arelatus*. La première mention qui en ſoit faite, eſt dans le premier livre *de bello civili*, Céſar y ayant fait conſtruire des bâtimens, pour s'en ſervir contre les Marſeillois. Strabon en parle comme d'un entrepôt pour le commerce, *emporium*, qui n'étoit pas peu conſidérable de ſon tems. Méla met cette ville au nombre des plus riches de la Narbonoiſe. Pline, Suétone (*in Tiberio*) & Ptolémée, la reconnoiſſent pour colonie; & elle eſt placée chez les *Salyes* par Ptolémée. Honoré Bouche rapporte une inſcription, qui donne à la colonie d'Arles le prénom de *Julia Paterna*. Elle eſt ſurnommée *Mamillaria* dans une autre inſcription, ce qui ſe rapporte littéralement à ce que dit Feſtus-Avienus (*in ora maritima*) en parlant d'Arles :

Lib. IV, p. 181.

Lib. II, cap. 5.

Lib. III, cap. 4.

Chorogr. de Prov. liv. IV, ch. 4.

Theline vocata ſub priore ſeculo,
Graio incolente.

Car, θηλὴ en grec, ſignifie la même choſe que *mamilla* en latin. Il y a lieu de croire que Spon n'avoit pas ſous les yeux cet endroit d'Avienus, lorſqu'il propoſoit de lire dans l'inſcription MATRE MILIARIA, ſur ce que le ſurnom dont il s'agit, *Mamillaria*, ou *Mammillaria*, s'y trouvant partagé en deux lignes, dont la première ſe borne à la première ſyllabe, il ſuppoſe que deux points ajoutés à cette ſyllabe tiennent la place de trois lettres. Il eſt vrai que la pierre qui porte l'inſcription paroît avoir été colonne milliaire, parce qu'on y voit finalement M. P. I. Mais, outre que le terme de *mater* n'eſt point connu par d'autres endroits pour ſignifier, ſelon l'interprétation arbitraire de Spon, le *lapis milliaris* duquel on eſt parti pour compter les milles, comme du *milliarium aureum* au centre de Rome, & qui

Miſcell. Erud. Antiq. p. 166.

dans ce cas doit être zéro & ſans numéro, cette prétendue qualification ne conviendroit pas à la colomne qui étant écartée de ce point de partance, eſt chargée du numéro 1. Les habitans d'Arles ſe donnent le nom de *Sextani Arelatenſes*, dans une inſcription en l'honneur de Fauſtine, femme de Marc-Aurele; & c'eſt en conformité de ce qu'on trouve dans Méla & dans Pline, *Arelate Sextanorum.* Cette ville étant devenue très-puiſſante, Honorius y transféra le ſiége de la préfecture du prétoire des Gaules, qui auparavant étoit à Trèves. La Notice de l'Empire fait mention du tréſor dépoſé à Arles, & de ſon hôtel des monoyes: *præpoſiti theſaurorum Arelatenſium; procuratoris monetæ Arelatenſis.* Conſtantin voulut que la ville d'Arles portât ſon nom; & elle eſt appellée *Conſtantina* dans un réglement émané de l'empereur Honorius. Il eſt très-probable, que ce fut Conſtantin qui conſtruiſit une ſeconde ville vis-à-vis de la première, en joignant ces deux villes par un pont de bateaux. C'eſt ce qui a fait dire à Auſone *duplex Arelate.* Cette ſeconde ville ſur la rive droite du Rhône, eſt ce qu'on nomme aujourd'hui Trinquetaille, dont le nom eſt *Trintatella* dans des écrits d'environ 500 ans. Je ne terminerai point cet article ſans remarquer, que ſelon une inſcription rapportée par Honoré Bouche, & par Spon, & qui eſt du tems des Antonins, un lieu fort éloigné d'Arles, nommé *locus Gargarius* ſur la pierre, aujourd'hui Garguiés, paroiſſe de Gemenos, au-delà d'Aubagne à l'égard de Marſeille, eſt marqué ſitué *in finibus Arelatenſium.* Il faut ajouter, que ſur un cippe de pierre au pied du mont de Sainte Victoire, à deux lieues au-delà d'Aix à l'égard de la poſition d'Arles, on a trouvé inſcrit ſur le côté tourné vers Aix, FIN. AQ. c'eſt-à-dire *fines Aquenſium*, & ſur le côté contraire, FIN. AREL. ou *fines Arelatenſium.* Or, je ne vois qu'un moyen de concevoir comment les *Fines* d'Arles ſont portés ſi fort au loin, qu'ils dépaſſent le travers de Mar-

ſeille dans l'inſcription du *Gargarius locus*, & qu'ils enveloppent Aix, en vertu de l'inſcription du mont de Sainte Victoire. C'eſt de rapporter ces *Fines* à quelque partie de l'ancien domaine des *Salyes*, nation la plus puiſſante de toute cette contrée, & à laquelle Ptoléméе attribue des villes voiſines du Rhône, & Arles en particulier, tandis que Strabon la fait dominer juſque vers les Alpes. Dans cette étendue, le territoire concédé à la colonie romaine d'*Aquæ Sextiæ* dans ſa fondation, & diſtrait du domaine des *Salyes*, devoit former une enclave particulière, qu'un diſtrict plus vaſte renfermoit. Les avantages qui diſtinguent la ville d'Arles ſous différens empereurs font juger, que lorſque le corps de la nation des *Salyes* a pu ceſſer de figurer ſous ce nom, le nom d'Arles aura pris ſa place. Ce n'eſt que de cette manière qu'il eſt mention de *Provincia Arelatenſis* dans une inſcription rapportée par Gruter, & antérieure au tems où l'on a diſtingué une province d'Arles dans le même ſens qu'on diſtingue les Narbonoiſes & la Viennoiſe. Quoique *civitas Arelatenſium* ſoit rangée entre celles de la province Viennoiſe dans la Notice de la Gaule, que l'on juge avoir été dreſſée du tems d'Honorius; toutefois, le pape Zozyme, qui occupoit le ſiége de Rome ſous le règne du même empereur, reconnoît l'évêque d'Arles pour métropolitain, & veut que cette ville conſerve une prérogative dont elle paroiſſoit jouir: *Metropolitanæ Arelatenſium urbi vetus privilegium minimè derogandum.*

52°, 24°.

ARENATIUM. Il en eſt mention dans Tacite comme d'un poſte ſitué dans la partie ſupérieure de l'iſle des *Batavi*. Les Itinéraires donnent le moyen d'en fixer la poſition. Celui d'Antonin & la Table Théodoſienne s'accordent à marquer entre un lieu connu près de Clève, ſçavoir *Colonia Trajana*, & *Burginatium* v, & vi entre *Burginatium* & *Arenatium*. Ces lieux ſont rangés *Hiſtor. V, ſect.* 20.

ſur une voie qui ſuivoit le bord du Rhin, en continuant ainſi juſqu'à *Lugdunum* des *Batavi*, ou Leyde. La poſition qui convient à *Burginatium* conduit à celle qui la ſuit; en remarquant néanmoins, que les diſtances indiquées dans les intervalles, ne conviennent au local que ſelon la meſure du mille romain, non pas ſur celle de la lieue gauloiſe. Dans l'emplacement que prend *Arenatium*, le lieu dont le nom actuel eſt Aert, conſerve évidemment un reſte de l'ancienne dénomination. On lit *Arenacum* dans Tacite, *Harenatium* avec aſpiration dans l'Itinéraire.

44°, 24°.

ARGENTEIS. On trouve dans la Table Théodoſienne une branche de voie, qui ſort de la trace de la voie Aurélienne à *Forum Voconii*, pour ſe rendre à *Reii Apollinares*, ou Riez. En poſition intermédiaire ſur cette route on lit *Anteis*; & la diſtance du lieu quelconque ainſi nommé, eſt marquée XVIIII à l'égard du *Forum*, & XXXII à l'égard de *Reii*; ce qui fait compter 51 entre *Forum* & *Reii*. Mais, ce qu'il y a d'eſpace depuis la poſition qui convient à *Forum Voconii*, juſqu'à Riez, ne s'eſtimant que d'environ 28000 toiſes, il n'eſt pas poſſible d'y faire entrer 51 milles de meſure itinéraire, dont le calcul paſſe 39500 toiſes. D'ailleurs, je ne vois point de lieu qui ait aucun rapport à ce nom écrit *Anteis*. Je remarque néanmoins, que le paſſage de la rivière d'Argents ſe rencontre ſur la route dont il s'agit; ce qui me fait croire que ce nom *Anteis* eſt une abbréviation d'*Argenteis*. Cette conjecture nous rapproche du local par rapport aux diſtances. Car, de la poſition du *Forum* juſqu'au paſſage de l'Argents, la diſtance n'étant que de 9 ou de 10 milles, la ſuppreſſion d'un X ſurabondant dans l'indication, ne fait plus compter entre *Forum* & *Reii* qu'environ 40 milles, dont le calcul de 30240 toiſes n'excède la meſure directe qu'autant qu'il convient dans un pays inégal & montueux.

44°, 25°.

ARGENTEUS FLUV. Lépidus écrit à Cicéron ? *caſtra ad flumen Argenteum, contra Antonianos feci.* Pline parlant de *Forum Julii, amnis in eâ (coloniâ) Argenteus ;* ce qu'il ne faut pas entendre avec trop de rigueur, parce que la rivière d'Argents ne paſſe pas préciſément à Fréjus, laiſſant cette ville à quelque diſtance ſur la gauche de ſon cours. Ptolémée a connu l'embouchure de l'Argents, entre *Olbia* & *Forum Julium.* *Lib. III, cap. 4.*

47°, 20°.

ARGENTOMAGUS. Je crois devoir écrire ainſi ; plutôt qu'*Argantomagus*, par une raiſon de conformité avec *Argentoratum*, avec *Argentovaria ;* & parce que dans les écrivains poſtérieurs à l'âge Romain, je vois que cette manière d'écrire a été conſervée. On lit *Argentomagus* dans Eginhard ſous l'an 766, *Argentomacum* dans le martyrologe d'Uſuard, *Argentonus* ou *Argentonum caſtrum* dans le continuateur de Frédégaire, & dans les Annales de S. Bertin ; aujourd'hui Argenton. L'Itinéraire d'Antonin fait mention de ce lieu ſur une route qui conduit de *Limonum*, Poitiers, à *Avaricum*, Bourges ; & la diſtance du lieu nommé *Fines*, marquée XX par l'Itinéraire, peut convenir à ce qu'il y a d'eſpace entre les limites du diocèſe de Poitiers, & Argenton dans celui de Bourges. D'*Argentomagus* à *Avaricum*, la Table Théodoſienne & l'Itinéraire marquent des poſitions intermédiaires, *Alerea*, & *Ernodurum ;* & on peut recourir aux articles qui concernent ces poſitions, pour connoître le rapport qu'elles prennent avec celle d'*Argentomagus*. Il y a de plus une route de communication entre *Argentomagus* & *Auguſtoritum* dans la Table, comme on peut voir à l'article ſous le nom de *Prætorium.*

49°, 26°.

ARGENTORATUM. Ptolémée eſt le premier qui en faſſe mention, en déplaçant néanmoins *Argentora-*

tum, parce qu'il l'attribue aux *Vangiones*. La défaite des Alemans & de leur roi Chnodomaire, par Julien, près de cette ville, a fait dire à Ammien-Marcellin, *Argentoratus barbaricis cladibus nota.* Elle paroît sur les voies romaines dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodosienne. Dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Argentoratensium* suit immédiatement la métropole de la Germanie première, qui est Maïence. Comme on ne voit point qu'elle eût changé son nom d'*Argentoratum* en celui des *Triboci*, auxquels elle appartenoit, quoique dans la même province les capitales des *Nemetes* & des *Vangiones* ne paroissent que sous ces noms de peuples dans la Notice; on pourroit soupçonner qu'*Argentoratum* n'étoit pas primitivement la principale ville des *Triboci*. Mais, selon la Notice de l'Empire, elle donnoit le nom à un district appellé *Tractus Argentoratensis*, sous les ordres d'un commandant qui avoit le titre de Comte. La même Notice nous apprend, qu'on y avoit établi un attélier d'armes de toute espece; *fabricam armorum omnium.* Cette ville est quelquefois nommée *Argentora* simplement, ou *Argentina.* Sa situation au passage d'une grande voie romaine, & où plusieurs voies aboutissoient, lui avoit fait donner dans le sixième siècle le nom de *Stratæ-burgus*, moitié Romain, & moitié Barbare. On le trouve dans Grégoire de Tours; & on lit dans Nithard, historien du neuvième siècle, *in civitate quæ olim Argentaria vocabatur, nunc autem Stratzburg vulgò dicitur.*

Lib. IV, p. 11.

49°, 26°.

ARGENTOVARIA. Il faut dire, comme de la ville précédente, que Ptolémée est le premier qui en fasse mention. Il l'adjuge aux *Rauraci*, dont le territoire paroît avoir pris autant d'aggrandissement que le diocèse de Basle en a aujourd'hui, quoiqu'il puisse avoir été plus resserré auparavant, comme on peut voir à l'article *Rauraci.* Dans Ptolémée le nom de cette ville est écrit

écrit Ἀργεντουάρια. Le *caſtrum Argentarienſe* de la province Séquanoiſe, ſelon quelques Notices de la Gaule, ne peut ſe rapporter qu'à *Argentovaria*. Une grande victoire que Gratien remporta ſur les Alemans en 378, a donné à ce lieu quelque célébrité dans l'hiſtoire. La difficulté eſt de reconnoître quel a été ſon emplacement, & je penſe que les diſtances ſur la voie romaine qui y paſſoit, & quelques indices ſur le local, nous y conduiront. L'Itinéraire d'Antonin indique la diſtance depuis *Cambes* juſqu'à *Argentovaria* de cette manière : *Stabulis* VI ; *Argentovaria* XVIII. La poſition de *Cambes* dans celle qui exiſte ſous le nom de Kembs du côté de Baſle, ne ſouffre point de difficulté. L'eſpace que demandent ſtrictement 24 lieues gauloiſes, ſur la trace de la voie qui ſubſiſte, s'étend à peu près juſqu'à un lieu qui ſe nomme Markels-heim, en allant un peu au-delà d'une poſition dont le nom eſt Artzen-heim. Je dis que la voie ſubſiſte, parce que je la trouve tracée poſitivement comme une ancienne chauſſée, ſur une carte manuſcrite tellement circonſtanciée, qu'une lieue actuelle de 2500 toiſes occupe la longueur d'un pied ſur cette carte. Cette trace prend évidemment ſa direction de la poſition d'Otmars-heim, qui ſuit celle de Kembs, & elle tend directement à Artzen-heim, laiſſant le glacis du Neuf-Briſak ſur la gauche, & ſouffrant même une interruption en approchant de cette place, ſans que l'alignement perde rien de ſon évidence. On ne ſçauroit diſconvenir, que l'évaluation des diſtances, & le paſſage des routes ſont les moyens légitimes de retrouver les poſitions marquées ſur ces routes. L'analogie que les dénominations actuelles conſervent avec les anciennes, y concourt quelquefois ; & ce ne ſeroit point trop hazarder que de la trouver dans Artzen-heim à l'égard d'*Argento-varia*. Il y en a de plus éloignées qu'on ne fait point difficulté de reconnoître : & quoique le terme de la diſtance pris en rigueur, ne tombe pas avec la plus

grande préciſion ſur le lieu qu'Artzen-heim occupe aujourd'hui, & qu'elle ſe porte aſſez près de Markelsheim, comme je ne fais point difficulté de l'expoſer ; la proximité des poſitions laiſſe ſubſiſter ce qu'il y a de remarquable dans le rapport de la dénomination. Mais, comme la continuation de la même route conduit à *Argentoratum*, il eſt eſſentiel de voir ce que devient *Argentovaria* en partant d'*Argentoratum*, comme de *Cambes*. L'Itinéraire place dans cet intervalle *Helvetus* (autrement *Helcebus*) marquant XII à l'égard d'*Argentoratum*, & VI à l'égard d'*Argentovaria*. La Table, dont je n'ai point fait mention dans l'eſpace antérieur, parce qu'elle eſt manifeſtement fautive, en ne marquant que XII entre *Argentovaria* & *Cambes* ; la Table, dis-je, qui ſe trouve conforme à l'Itinéraire dans la première des deux diſtances dont il s'agit actuellement, marque XII dans la ſeconde : & je ſuis, en effet, perſuadé que le compte de l'Itinéraire ne ſuffit pas. Le local, qui décide ſouverainement en ces matières, contient un eſpace direct entre le point de Straſbourg & la poſition de Kembs, d'environ 52000 toiſes, qui font l'équivalent de 46 lieues gauloiſes, ſans compter que la meſure itinéraire peut avoir quelque choſe de plus que la meſure directe. Or, l'Itinéraire n'ajoutant, par l'indication ſur laquelle il differe de la Table, que 18, aux 24 d'entre *Cambes* & *Argentovaria*, ne donne que 42 entre *Cambes* & *Argentoratum*, quoique l'intervalle en demande au moins 46. De-là concluons, que ce qui paroît VI dans l'Itinéraire entre *Helvetus* & *Argentovaria*, doit par la correction d'un chiffre, tenir lieu de XI ; & ainſi la diſtance entre *Argentoratum* & *Argentovaria* ſera 23 dans l'Itinéraire, comme elle eſt 24 dans la Table. La poſition d'*Helvetus*, eu égard à ſa diſtance d'*Argentoratum*, répond préciſément à l'indication uniforme de l'Itinéraire & de la Table, en donnant à peu près les 13600 toiſes que valent 12 lieues gauloiſes. Et de cette poſi-

Voyez l'article *Helcebus*.

tion à *Argentovaria*, la diſtance de 11 à 12 lieues gauloiſes, pour prendre un milieu entre l'Itinéraire & la Table, ſçavoir environ 13000 toiſes, donne préciſément la poſition d'*Argentovaria*, dans ce qu'il y a d'intervalle entre Markels-heim & Artzen-heim. J'ai cru qu'il ne falloit pas moins qu'une analyſe auſſi ſévère des diſtances dont la poſition d'*Argentovaria* doit dépendre, pour être autoriſé à ne pas ſuivre l'opinion qui place cette ville à Horbourg. Rhenanus y a découvert quelques antiquités, & voilà le fondement de cette opinion. Beaucoup d'autres lieux, répandus dans toutes les provinces de l'Empire Romain, pourroient ſe prévaloir de la même choſe, ſans qu'il fût poſſible d'en appliquer ſolidement la poſition à quelque lieu dont il ſoit mention dans les anciens monumens, vu le petit nombre de lieux qui y ſont cités, en comparaiſon de ce qu'il en exiſtoit avec plus ou moins d'avantage ou de dignité. Horbourg eſt écarté de la voie romaine. Sa diſtance de *Cambes* n'égale pas 20 lieues gauloiſes, au lieu de 24; & elle eſt de 27 à 28 à l'égard d'*Argentoratum*, au lieu de 23 ou 24. L'antiquité ne nous a pourtant laiſſé d'autre moyen de connoître la poſition d'*Argentovaria*, que celui que fourniſſent les diſtances marquées ſur la voie romaine qui paſſoit par cette ville.

50°, 17°.

ARGENUS FLUV. On ne peut en rigueur s'autoriſer que du texte latin de Ptolémée ſur cet article, pour en faire l'application à une rivière, parce que le texte Grec ne porte autre choſe que le nom d'Ἀργένυς, ce qui paroît néanmoins une faute d'omiſſion, vu que Ptolémée ne manque pas ailleurs de mettre une diſtinction entre les différens objets que préſente ſa géographie ſur le rivage de la Gaule, ſoit port, ſoit promontoire, ſoit rivière. On ne voit point dans le grec de Ptolémée, ce que M. de Valois rapporte à la ſuite du nom de Βιδυκάσιων, ſçavoir, ὧν πόλις Ἀργένυς. Ce à quoi il faut s'arrêter, c'eſt

que Ptolémée parcourant la côte de la Lionoiſe d'occident en orient, cite *Argenus* immédiatement avant l'embouchure d'*Olina*, qui eſt la rivière d'Orne. Ainſi, il y a tout lieu de croire, qu'*Argenis fluv. oſtia*, ſelon le texte latin, ſe rapporte à cet enfoncement de mer, qui reçoit la rivière d'Aure unie à la rivière de Vire. On peut néanmoins y voir une difficulté, en ce que les *Biducesii*, auxquels Ptolémée adjuge cette embouchure, paroiſſent être les *Viducaſſes*, qui s'étendoient ſur la riviere d'Orne, non pas ſur l'Aure, où les *Bajocaſſes* étoient placés. Mais, ce qui lève cette difficulté, c'eſt le ſilence de Ptolémée ſur les *Bajocaſſes*, en ſorte que pour l'excuſer en quelque manière de les avoir oubliés, il faut dire que les *Biducesii*, ou *Viducaſſes*, en rempliſſent la place, de même que leur propre territoire.

48°, 26'.

ARIALBINNUM. Dans la Table Théodoſienne ce lieu eſt placé entre *Cambes* & *Auguſta Rauracorum*; & la diſtance eſt marquée VII à l'égard de *Cambes*, & VI à l'égard d'*Auguſta*. On retrouve l'ancienne dénomination, quoique tronquée, dans celle de Binning, près de Baſle; & je vois entre Kembs, ou *Cambes*, & la poſition de Binning, quelque choſe de plus que 7 lieues gauloiſes, & de Binning à Augſt, ou *Auguſta*, 5 à 6; au moyen de quoi les 13 lieues que l'on compte dans la Table en raſſemblant les deux diſtances, paroiſſent complettes. L'indication de l'Itinéraire, *Rauracis Arialbinno*, M. P. XXVII, eſt manifeſtement fautive.

49°, 23°.

ARIOLA. L'Itinéraire d'Antonin indique ce lieu entre *Fanum Minervæ* & *Naſium*, ſur la route de *Durocortorum*, ou de Reims, à *Tullum* & *Divodorum*. Je reconnois cette poſition ſous le nom actuel de Vroil, en ſuivant préciſément la direction de la route. L'Itinéraire marquant XVI entre *Fanum Minervæ* & *Ariola*;

& faiſant compter 18 en deux diſtances particulières d'*Ariola* à *Naſium*, la poſition actuelle de Vroil dans l'intervalle de celles du *Fanum* & de *Naſium*, eſt la plus convenable, à des fractions de lieue près, que les anciens Itinéraires ne donnent point. Je trouve environ 40000 toiſes, entre le lieu qui convient au *Fanum* & celui qui repréſente *Naſium* ſous le nom de Nais. Cet eſpace renferme 35 lieues gauloiſes, quoique les indications de l'Itinéraire ne faſſent compter que 34 en rigueur. Or, je vois que la poſition de Vroil eſt placée intermédiairement de manière à partager à peu près l'excédent d'une lieue dans la diſtance actuelle. Car, Vroil ſe trouvant écarté du *Fanum* d'environ 19000 toiſes, & de Nais d'environ 21000, il en réſulte moins de 17 lieues d'un côté, & plus de 18 de l'autre.

47°, 25°.

ARIOLICA. Ce lieu eſt placé dans l'Itinéraire d'Antonin entre *Urba*, qui eſt Orbe dans la Suiſſe, & Beſançon. La diſtance à l'égard d'Orbe eſt marquée XXIIII, à l'égard de Beſançon XVI. La poſition d'*Ariolica* étant indubitablement celle de Pont-Arlier, l'éloignement où elle eſt de Beſançon ſurpaſſe l'indication de l'Itinéraire, & ſur ce ſujet on peut recourir à l'article *Filòmuſiacum*. D'un autre côté, l'eſpace qui ſépare Pont-Arlier d'avec Orbe, n'admet pas autant de diſtance qu'en indique l'Itinéraire; & il paroîtroit convenable en tranſpoſant les nombres, que le plus foible tînt lieu de la diſtance d'*Urba* à *Ariolica*, & que le plus fort fût placé entre *Ariolica* & *Veſontio*. La Table Théodoſienne, où l'on trouve *Ariolica* comme dans l'Itinéraire, quoique le nom ſoit écrit *Abiolica*, conduit la route à *Ebredunum*, qui eſt Iverdun, ſitué à l'endroit où la rivière d'Orbe tombe dans le lac de Neuchatel. Le nombre VI que l'on voit dans la Table en cet intervalle, ne remplit point l'eſpace juſqu'à Iverdun. Mais, ſi on le laiſſe ſubſiſter, la diſtance, en meſurant la route par le pied du château

de Joux, s'arrête un peu en-deçà de Jougne, à l'endroit que l'on nomme Hôpitaux vieux, ce qui repréſente un des lieux que l'on rencontre en quelques endroits ſur les voies romaines, avec le nom de *Stabulum*, que l'on doit prendre dans une même ſignification qu'*Hoſpitium*, gîte pour les voyageurs, poſte ou relais, que l'empereur Conſtance voulut être compris dans les ouvrages publics, & ſur leſquels le Code Théodoſien contient des réglemens de Valentinien I & de Valens. M. Dunod cite des actes du moyen-âge, dans leſquels *Pont-Arcie*, ou *Arecii*, déſigne Pont-Arlier, ce qui n'empêche pas de reconnoître dans le nom actuel, moins altéré qu'il n'eſt dans ces actes, une analogie marquée avec l'ancienne dénomination d'*Ariolica*.

Hiſt. des Séquan. p. 192.

47°, 22°.

On voit un autre lieu ſous le même nom d'*Ariolica* dans la Table, & dont la diſtance de *Rodumna*, ou de Rouanne, eſt marquée XII. Mais, comme on retrouve cette poſition dans celle d'un lieu nommé Avrilli, en ſuivant le cours de la Loire, ſur le même rivage que Rouanne, & que la diſtance eſt d'environ 17000 toiſes, il en réſulte que l'indication de la Table tient lieu de XV, puiſque le calcul de 15 lieues gauloiſes eſt de 17000 toiſes. Cette route continuoit au-delà d'Avrilli, comme on le reconnoît par le nom d'Eſtrée, *Strata*, que conſerve un lieu ſitué plus bas, vis-à-vis de la Motte-S. Jean : & cette continuation de route eſt même exprimée dans la Table par une ligne tirée de la poſition d'*Ariolica* à celle dont le nom eſt *Sitillia*, quoique la diſtance ſoit omiſe en cet endroit de la Table comme en pluſieurs autres. Une autre branche de voie ſort d'*Ariolica*, pour conduire à *Auguſtonemetum*, ou Clermont, par différentes poſitions, ſur leſquelles on doit recourir aux articles qui les concernent chacune en particulier.

49, 50 & 51°; 14—21°.

ARMORICANUS TRACTUS & NERVICANUS.

Les cités maritimes de la Gaule étoient appellées *Armoricæ civitates.* On lit dans Céſar, au ſeptième livre des Commentaires ; *univerſis civitatibus quæ Oceanum attingunt, quæque Gallorum conſuetudine Armoricæ appellantur :* & dans Hirtius ; *civitates poſitæ in ultimis Galliæ finibus, Oceano conjunctæ, quæ Armoricæ appellantur.* On ſçait, en effet, qu'*Ar-Mor* dans la langue Celtique déſigne ce qui eſt ſitué ſur la mer, *ad Mare :* & dans la langue Sarmatique ou Slavone, *Po-Mor*, d'où eſt venu le nom de Poméranie, qui borde la Mer Baltique, a la même ſignification. Cette dénomination générale des cités Armoriques, paroît avoir été appliquée plus particulièrement aux peuples ſitués depuis les bords de la Seine juſqu'à la Loire ; ce qui a fait dire à Erric, qui a écrit en vers la vie de S. Germain d'Auxerre, que la nation connue antérieurement ſous le nom d'Armoriquaine, étoit renfermée *inter duos amnes.* Tout ce qui s'étend ainſi ſur cette côte de la Celtique, & même en paſſant plus loin ſur celle de la Belgique, eſt appellé dans la Notice de l'Empire *Armoricanus tractus & Nervicanus.* Mais, je remarque que nonobſtant cette extenſion dans la Belgique, que le nom des *Nervii* ajouté à celui des Armoriques paroît indiquer ; le détail que donne la Notice, des lieux où le commandant général de ce grand diſtrict tenoit des commandans particuliers ſous ſes ordres, eſt contenu dans les limites de la ſeconde & de la troiſième Lionoiſe. Finalement, le nom d'Armorique s'eſt renfermé dans la Bretagne, après que les Bretons d'outre-mer, fuiant le joug des Saxons & des Anglois, s'y furent établis. Le neuvième canon du concile tenu à Tours en 567, eſt remarquable par la diſtinction qu'il fait dans cette Armorique, des nouveaux habitans d'avec les anciens, qui y ſont appellés Romains : *adjicimus etenim, ne quis Britannum, aut Romanum, in Armoricâ, &c. ordinare præſumat.*

49°, 22°.

ARTIACA. Ce lieu eſt placé dans l'Itinéraire d'Antonin entre *Tricaſſes*, ou Troies, & *Duro-Catalauni*, Châlons. La diſtance à l'égard de *Tricaſſes*, eſt marquée *M. P.* XVIII, *Leugas* XII ; à l'égard de *Duro-Catalauni*, *M. P.* XXXIII, *Leugas* XXII. Il y a dans ces indications une exacte correſpondance entre les milles & les lieues, à raiſon d'un mille & demi pour une lieue. L'eſpace qui ſépare la poſition d'Arci-ſur-Aube, qui eſt *Artiaca*, d'avec Troies d'un côté, & d'avec Châlons de l'autre, eſt déterminé par des opérations ſur les lieux. Le premier de ces eſpaces étant d'environ 14000 toiſes, & le ſecond de 25 à 26000, le total eſt de 39 à 40000 toiſes. Or, ce que l'Itinéraire fait compter en deux diſtances, ſçavoir 51 milles, ou 34 lieues, fournit par un calcul rigoureux 39556 toiſes.

46°, 21°.

ARVERNI. Ce peuple étoit un des plus puiſſans de la Gaule : &, ſi l'on en croit Strabon, les *Arverni* avoient étendu leur domination juſqu'au territoire de Marſeille, & juſqu'aux Pyrénées, juſqu'à l'Océan, & juſqu'au Rhin. Les plaintes que les *Ædui* porterent à Rome contre les *Arverni*, furent une des cauſes qui attirerent les armes Romaines dans la Gaule, ſous le commandement de Fabius-Maximus, & de Domitius-Ahenobarbus. Lorſque Céſar prit poſſeſſion du gouvernement de la Gaule, deux factions qui la partageoient étoient celles des *Arverni* & des *Ædui*. Céſar range dans la dépendance immédiate des *Arverni*, pluſieurs peuples voiſins, les *Vellavi*, les *Gabali*, les *Cadurci*. Etienne de Byzance cite les *Arverni* comme une des plus belliqueuſes entre les nations Celtiques. Dans Pline ils ſont qualifiés de *liberi*, & ils ne ſont point omis dans Ptoléméе. Strabon auroit dû nommer chez les *Arverni* le fleuve *Elaver*, ou l'Allier, plutôt que la Loire. On ne devine

Lib. IV, p. 191.

devine point par quel endroit les *Arverni* pouvoient ſe dire du même ſang que les Romains, & iſſus comme eux des Troyens, ſelon ces vers de Lucain:

Arvernique auſi Latio ſe dicere fratres,
Sanguine ab Iliaco populi.

Leur territoire eſt actuellement repréſenté par le diocèſe de Clermont, & par celui de S. Flour, qui eſt un démembrement du premier, & du nombre des évêchés, qui doivent leur érection au pape Jean XXII, dans le quatorzième ſiècle.

48°, 18°.

ARVII. C'eſt un peuple, dont Ptolémée ſeul fait mention dans la Gaule Lionoiſe, à la ſuite des *Diaulitæ*, ou *Diablintes*. On lit *Arubii* dans le texte Latin: mais, la leçon que donne le texte Grec paroît préférable. J'en ai découvert la ſituation juſqu'à préſent ignorée, & c'eſt le ſujet d'un mémoire, que j'ai ſoumis au jugement de l'Académie en cette année 1757. Ce mémoire eſt accompagné d'un plan des veſtiges de la capitale de ce peuple, & ces veſtiges conſervent le nom de cité d'Erve ou d'Arve, ſur le bord d'une rivière dont le nom dans les titres eſt *Arva*, & qui ſe rend dans la Sarte, près de Sablé. Ainſi, les limites actuelles du diocèſe du Mans contenoient outre les *Cenomani*, & les *Diablintes*, un troiſième peuple, ſçavoir les *Arvii*. La conjecture de M. de Valois, que ces *Arvii* pourroient être les mêmes que *Curioſolites*, parce que ceux-ci ne ſont point mentionnés dans Ptolémée, eſt donc détruite par l'exiſtence des *Arvii* dans un autre emplacement que celui que l'on connoît aux *Curioſolites*. P. 167.

52°, 25°.

ASCIBURGIUM. Ce lieu étoit illuſtré par une fable, qui attribuoit ſa fondation à Uliſſe, comme le rapporte Tacite. Un détachement des troupes Romaines qui gardoient la frontière du Rhin, y avoit ſon quartier, ſelon cet hiſtorien. Il en eſt mention dans la Table Théodo- *De Mor. Germ. ſect. 3. Hiſtor. lib. IV, ſect. 33.*

ſienne entre *Vetera* & *Noveſium*. La diſtance y eſt marquée XIII à l'égard de *Vetera*, XIIII à l'égard de *Noveſium*. On a des indices de l'emplacement de *Vetera* auprès de Santen, & *Noveſium* eſt ſans difficulté Neuſſ ou Nuis. Dans cet intervalle les veſtiges d'*Aſciburgium* ſont connus dans le lieu nommé Aſburg, ſur la trace même de la voie qui ſubſiſte, & qu'on appelle dans le pays *die Hoghe-Straet*, ou le haut-chemin. En ſuivant cette trace ſur des cartes fort circonſtanciées, je retrouve les 14 lieues gauloiſes entre Neuſſ & Aſburg, & environ 13 entre Aſburg & Santen. Il ne ſçauroit être queſtion du mille romain dans ces diſtances, non plus que dans les autres qui remontent le long du fleuve. Car, la meſure de la route entre Neuſſ & Santen s'évaluant à plus de 30000 toiſes, il en réſulteroit 40 milles romains, au lieu de 27 que l'on compte dans la Table. L'Itinéraire d'Antonin, en omettant *Aſciburgium*, indique ſur la même route deux autres lieux, *Gelduba* & *Calone*, omis dans la Table. Il n'en faut pas conclure qu'il y eût deux routes différentes pour faire la communication des places établies ſur la même frontière.

43°, 17°.

ASPALUCA. L'Itinéraire d'Antonin indique ce lieu ſur une route, qui part de *Cæſarauguſta*, ou de Saragoce, pour conduire à *Beneharnum*. La poſition d'*Aſpaluca* précède immédiatement *Iluro*, ou Oloron, en ſuivant cette route; & la diſtance eſt marquée XII. On connoît la vallée d'Aſpe, qui du pied des Pyrénées s'étend juſqu'auprès d'Oloron: mais, il n'y a point de ville d'*Aſpa*, qui ait donné le nom à la vallée, comme le croit M. de Valois: *oppidum, quod nomen ſuum dedit valli Aſpalucenſi.* La grande carte des Pyrénées, levée par ordre du Roi, me fait juger qu'en remontant d'Oloron le long du Gave d'Aſpe, juſqu'au village d'Acous, qui doit être *Aſpaluca*, la diſtance en droite ligne ne donne pas complettement les 12 lieues gauloiſes: mais, on comprend

P. 82.

bien qu'une route, qui ſuit un torrent, dans une vallée fort reſſerrée par les montagnes qui bordent ce torrent, doit avoir des détours qui mettent de la différence entre la meſure itinéraire & la meſure directe.

46°, 23°.

ASSA PAULINI. Je crois qu'il faut écrire *Aſſa*; comme a fait Surita, plutôt qu'*Aſa*, ſelon d'autres éditions. Ce nom ayant été écrit *Anſa*, il s'enſuit, pour trouver plus de rapport dans la dénomination, qu'il convient moins de gliſſer entre les deux voyelles, comme ſi la conſonne étoit ſeule, que de prononcer comme la conſonne doublée le demande. Ce lieu ſubſiſte ſous le nom d'Anſe, & il eſt diſtingué par la tenue de pluſieurs conciles qui y ont été aſſemblés. La diſtance à l'égard de *Lugdunum*, que marque l'Itinéraire d'Antonin, ſçavoir *M. P.* XV, *Leugas* X, eſt très-convenable entre Lion & Anſe. L'eſpace en ligne directe paſſe 11000 toiſes, & le calcul de 10 lieues gauloiſes eſt de 11349 toiſes.

44°, 21°.

ATACINI. Les habitans des bords de l'*Atax* étoient nommés *Atacini*. De-là vient que dans Méla, Narbone eſt appellée *Atacinorum colonia*. Cette ville devoit ſon origine & ſa première exiſtence, *colonis propriis*, ſelon Iſidore. Terentius Varro, qui a vécu du tems de la dictature de Céſar, & du Triumvirat, eſt appellé *Narbonenſis*, & *Atacinus*, *ab Atace fluvio dictus*, par Porphyrion, commentateur d'Horace. Ce peuple Narbonois, ſous le nom d'*Atacini*, me donne lieu de m'expliquer ſur les *Bebryces*, que pluſieurs auteurs entre les anciens placent dans ce canton, à partir du pied des Pyrénées. Dion, ſelon un de ſes fragmens, & ſelon Tzetzès, a parlé des *Bebryces* comme du peuple de Narbone. Silius-Italicus les avoit introduits dans ſon poëme avant Dion, en parlant du paſſage d'Annibal. Marcien d'Héraclée les cite pareillement en même poſition; & Etienne

Lib. II. cap. 5.

Origin. lib. XV, cap. 1.

Sat. X.

In Lycophr. p. 91.

Punic. lib. III.

Per. lib. II.

de Byzance diſtingue les *Bebryces* de la Gaule, d'avec ceux qui avoient habité la Bithynie, ſur le rivage méridional du Pont-Euxin. Mais, cette mention des *Bebryces*, à laquelle ſe joint une fable des amours d'Hercule avec Pyrene, fille de Bebryx, paroît très-ſuſpecte, quoique répétée de cette manière en pluſieurs endroits. Tous les hiſtoriens & les géographes les plus autoriſés, Polybe qui a décrit la marche d'Annibal, Tite-live, Strabon, Méla, Pline, gardent un profond ſilence ſur ces *Bébryces*, dont les ſçavans Bénédictins, qui ont écrit l'hiſtoire de Languedoc, n'ont pas jugé plus favorablement que je penſe qu'on doit le faire.

Tome I, p. 607.

44°, 21°.

ATAX FLUV. Strabon ſe trompe à l'égard de cette rivière, en la faiſant également ſortir du mont *Cemmenus*, que l'*Obris* & l'*Araura*, qui ont en-effet leur ſource dans la chaîne du mont *Cebenna*. Méla s'en explique plus convenablement; *Atax ex Pyrenæo monte digreſſus*: & en pourſuivant, *niſi ubi Narbonem attingit, nuſquam navigabilis.... lacus accipit eum Rubreſus*. Dans Pline; *flumen Atax è Pyrenæo, Rubrenſem permeans lacum*. Ptolémée décrivant la côte, marque l'embouchure de l'*Atagus* entre celles de la rivière de *Ruſcino* & de l'*Orobius*. Il eſt à remarquer, que la rivière d'Aude, ou *Atax*, ſe diviſe en deux bras à environ 5 milles au-deſſus de Narbone. Les anciens conviennent, que c'eſt l'*Atax* qui paſſe à Narbone. Méla & Pline le déſignent, en conduiſant cette rivière dans le lac *Rubreſus*, qui reçoit en-effet le canal paſſant à Narbone. Strabon dit préciſément qu'on remonte de Narbone à la mer par l'*Atax*. Cependant, celui des deux bras qui conſerve aujourd'hui le nom d'Aude, n'eſt point celui de Narbone, qui ſe nomme Robine d'Aude, & dont il eſt parlé dans l'article *Rubreſus lacus*. On trouve dans Etienne de Byzance, que près de Narbone eſt un lac, qu'il nomme *Narbonites*, & un fleuve qu'il nomme *Atacus*.

Lib. IV, p. 182.

Lib. II, cap. 4.

P. 189.

44°, 25°.

ATHENOPOLIS. Méla nomme *Athenopolis*, après avoir fait mention de *Forum-Julii*, en paroiſſant tendre le long de la côte vers Marſeille. Pline, qui paroît ſuivre une route contraire, nomme *Athenopolis* avant *Forum-Julii : in orâ autem Athenopolis Maſſilienſium, Forum-Julii, &c.* Selon cet ordre, *Athenopolis* devroit ſe trouver en deçà de Fréjus ; & Honoré Bouche ſe fixe à l'emplacement qu'occupe Grimaut, quoiqu'on puiſſe objecter que cette poſition n'eſt point ſur la côte, *in orâ*, comme Pline le demande, & comme on doit le préſumer d'un établiſſement des Marſeillois. Car, il leur avoit été ſi peu loiſible de s'étendre dans les terres, qu'ayant imploré le ſecours des Romains contre les habitans naturels du pays, le fruit des avantages que C. Sextius remporta ſur les *Salyes*, fut pour les Marſeillois, comme on l'apprend de Strabon, de reculer leurs limites à 12 ſtades, ou un mille & demi de la mer aux environs des ports, & à 8 ſtades ſeulement aux autres endroits de la côte. Ne voyant donc point de ſituation convenable qu'au-delà de Fréjus, on jetteroit les yeux ſur la Napoule, ſi Vincent de Salerne, moine de Lérin, n'avoit écrit, que ce lieu portoit le nom d'*Avenionetum*, avant que de s'appeller *Neapolis*. Il y a une anſe remarquable entre Fréjus & la Napoule : & ſelon un plan particulier de cette baie, elle a environ 400 toiſes d'ouverture entre deux promontoires, autant de profondeur, & elle eſt défendue par un ancien fort ſur une pointe à la droite en entrant. Cette ſituation auroit-elle été négligée par les Marſeillois, qui étant bornés à la côte en ont occupé les ports ; & celui-ci ne pourroit-il pas nous indiquer *Athenopolis ?* Ce qu'il y a de bien certain, c'eſt que le nom du port dont il s'agit eſt purement Grec, en étant fait mention dans le récit du martyre de S. Porcaire, abbé de Lérin, l'an 730, ſous le nom d'*Agathon*. Le nom en uſage actuellement eſt Agay. Je remarque que

Lib. II, cap. 5.

Lib. III, cap. 4.

Chorogr. de Prov. liv. III, chap. 6.

Lib. IV, p. 180.

dans les plus anciennes cartes il eſt écrit *Agat.* On trouve les *Athenopolitæ* cités dans Varron, *lib. VII. de linguâ Latinâ.*

51°, 21°.

ATREBATES. Il en eſt parlé en pluſieurs endroits des Commentaires de Céſar, & particulièrement au ſujet de la confédération des Belges contre les Romains. Strabon, Pline, Ptolémée, n'ont point oublié d'en faire mention. Mais, Ptolémée les déplace étrangement, en diſant, qu'ils ſont voiſins de la Seine. Dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Atrabatum*, ou la capitale de ce peuple, eſt une des cités de la ſeconde Belgique. On connoît des *Atrebates* dans la grande Bretagne, diſtingués d'un autre peuple qui porte le nom de *Belgæ*. Quoique l'Artois ait tiré le nom d'*Adertiſus*; qu'on lit dans les capitulaires de Charle le Chauve, de celui des *Atrebates*, les limites de cette province, dont les *Morini* occupoient une partie, ne répondent point au territoire de la cité d'Arras.

51°, 24°.

Comment. VI. ATUATUCA, *poſteà* TUNGRI. Céſar parle d'*Atuatuca* comme d'un château, ſitué preſque au milieu du territoire des *Eburones: id caſtelli nomen eſt, hic ferè eſt in mediis Eburonum finibus.* La légion romaine que Céſar perdit par le ſoulévement des *Eburones*, avoit ſon quartier à *Atuatuca*. Le nom des *Tungri* ayant ſuccédé à celui des *Eburones*, Ptolémée fait mention d'*Atuacutum* (ou plutôt *Atuatucum*) comme de la ville principale des *Tungri*. L'Itinéraire d'Antonin, & la Table Théodoſienne, placent *Aduaca*, ou *Atuaca*, dans la poſition qui convient à Tongres. Ainſi, cette ville eſt du nombre de celles qui ont perdu leur nom particulier en prenant celui de la nation; & c'eſt ſous le nom de *Tungri* qu'elle eſt citée dans Ammien-Marcellin, dans la Notice de l'Empire, & dans celle des provinces de la Gaule. Mais, la ville de Tongres ayant été ruinée par

Attila l'an 451, le ſiége épiſcopal fut transféré à *Trajectum Moſæ*, Maſtrict ; d'où il a paſſé à Liége, Maſtrict ayant éprouvé le même ſort que Tongres, en 881, de la part des Normans.

44°, 18°.

ATUR FLUV. Je crois, avec M. de Valois, qu'il convient d'écrire ainſi, comme *Liger* plutôt que *Ligeris*, *Arar* plutôt qu'*Araris*. On trouve *Aturus* ou *Aturrus* dans Auſone, pour terminer un vers hexamètre. Il lui donne l'épithete de *Tarbellicus*, parce qu'il traverſe le pays des *Tarbelli :* & on lit dans Vibius Sequeſter, *Atur* (ou *Atyr*) *Tarbellæ civitatis Aquitaniæ*. Ptolémée, où le nom eſt *Aturis*, marque ſon embouchure immédiatement à la ſuite du promontoire *Œaſo*, qui termine l'Eſpagne. Il y a environ 300 ans que cette embouchure de l'Adour, près de Baïone, fut bouchée par des monceaux de ſable, qu'une groſſe mer y jetta ; de manière que la rivière prit ſon cours le long du rivage de la mer, & s'ouvrit une iſſue à environ ſix lieues au nord de Baïone, dans un endroit que l'on a nommé le vieux Boucau, depuis que la rivière a repris ſa première embouchure. Mais, c'eſt après qu'on eut longtems & en vain travaillé à rouvrir cette embouchure, qu'une autre tempête ayant violemment agité la mer, a débouché le paſſage ; & la communication avec le vieux Boucau paroît même interrompue aujourd'hui. *P. 52.* *De Fluminib.*

45°, 24°.

AVANTICI. Il en eſt mention dans Pline en ces termes : *adjecit formulæ Galba imperator, ex Inalpinis, Avanticos, atque Bodionticos ; quorum oppidum Dineà.* Il faut être prévenu que Pline traite de la Narbonoiſe, à laquelle par conſéquent ſe rapporte l'expreſſion *adjecit ;* & au rôle de laquelle, *formulæ*, furent inſcrits par addition les *Avantici* & les *Bodiontici*, en les détachant des peuples renfermés dans les Alpes, *ex Inalpinis*. La mention qui eſt faite de *Dinia*, détermine le canton des *Lib. III, cap. 4.*

Avantici, comme des *Bodiontici*. Car, quand la poſition de Digne ne leur ſeroit pas commune, & ſe rapporteroit particulièrement aux *Bodiontici*, il eſt à préſumer que les *Avantici* leur étoient voiſins. Honoré Bouche croit retrouver ceux-ci dans un lieu dont le nom eſt Avançon, entre Chorges & Gap. Mais, cette poſition paroît trop voiſine de celle de *Caturiges*, pour qu'on ſe perſuade qu'elle eût un diſtrict diſtinct & ſépa-
P. 171. ré; & M. de Valois y répugne par la même raiſon. La liaiſon & le voiſinage des *Avantici* avec les *Bodiontici* fait préſumer, qu'ils occupoient la partie du diocèſe de Gap, qui s'allonge au midi de la Durance, & qui eſt reſſerrée entre cette rivière & les limites du diocèſe de Digne. M. de Valois n'eſt point d'avis qu'on reconnoiſſe le nom des *Avantici*, dans celui de la petite rivière de Vançon, qui coule dans ce canton, & qui ſe rend dans la Durance, un peu au deſſous de Siſtéron.

48°, 21°.

AVARICUM, *poſteà* BITURIGES. Céſar parle d'*Avaricum*, comme de la plus grande ville, & de la plus forte place des *Bituriges; oppidum maximum, munitiſſimumque, in finibus Biturigum:* comme d'une des plus belles villes qui fût dans la Gaule; *pulcherrimam propè totius Galliæ urbem, quæ & præſidio & ornamento ſit civitati:* & il décrit l'avantage de ſa ſituation; *quòd propè ex omnibus partibus flumine & palude circundata, unum habeat & peranguſtum aditum.* Elle tiroit le nom d'*Avaricum* de la rivière d'*Avara*, ou *Avera*, ſelon les tems poſtérieurs, & dont le nom actuel eſt Evre. La plûpart des capitales de cités ayant quitté le nom qui leur étoit propre, pour prendre celui du peuple où elles tenoient le premier rang, le nom d'*Avaricum* a fait place à celui de *Bituriges*, qui ſe lit auſſi *Biturigæ*. Dans un vieux roman de chevalerie, le nom de *Biorgas* qui y eſt employé, ſemble conduire par ſon altération à la dénomination actuelle de Bourges. Cette ville peut prétendre

tendre la préſéance ſur les autres villes de l'Aquitaine, en qualité de métropole de l'Aquitaine première ; & dans Adrévald, qui a écrit les miracles de S. Benoît, *Avaricum* eſt qualifié *caput regni Aquitanici.*

44°, 23°.

AVATICI. Ils ne ſont connus que parce que Méla & Pline leur attribuent *Maritima*, qu'il convient de rapporter à Martigues. Le témoignage de ces auteurs doit prévaloir ſur Ptolémée, qui place les *Anatilii*, plutôt que les *Avatici*, dont il ne fait point mention, à *Maritima*, ce qui ſouffre d'autant plus de difficulté, que l'emplacement des *Anatilii* ſe trouve indiqué dans une autre poſition, comme on peut voir à l'article qui les concerne.

Lib. II, cap. 5.
Lib. III, cap. 4.

44°, 24°.

AUCALO FLUV. Selon Honoré Bouche, une inſcription trouvée près d'Apt, nous apprend que le nom de la rivière de Calaon, qui paſſe ſous cette ville, & qui tombe dans la Durance, eſt *Aucalo.*

Chorog. de Prov. liv. I, ch. 5.

44°, 23°.

AVENIO. Cette ville eſt citée dans Strabon, avec *Arauſio*, l'une & l'autre étant également du territoire des *Cavares.* Méla fait mention d'*Avenio Cavarum*, entre les villes de la Narbonoiſe qui ſe diſtinguent par leur richeſſe. Pline met *Avenio* du nombre des villes Latines, quoique dans Ptolémée elle ſoit qualifiée du titre de Colonie ; & on remarque que Pline eſt contredit ſur ce ſujet à l'égard de pluſieurs autres villes de la Narbonoiſe. Si l'on en croit Etienne de Byzance, *Avenio*, ſituée ſur le Rhône, eſt une ville Marſeilloiſe, comme il le dit auſſi de Cavaillon. Dans la Notice des provinces de la Gaule, on trouve *civitas Avennicorum* entre celles de la province Viennoiſe. Le terme ethnique d'*Avennicus* eſt employé par Sidoine-Apollinaire. Avignon n'eſt devenue métropole que par un démembrement de la province eccléſiaſtique d'Arles, qui a même conſervé

Lib. IV, p. 185.
Lib. II, cap. 5.
Lib. III, cap. 4.

comme une marque de ſon ancienne extenſion, les diocèſes d'Orange & de S. Paul-trois-Châteaux, au-delà de ceux qui compoſent actuellement la province d'Avignon. Joſeph Scaliger ne s'explique pas exactement quand il dit; *Avenionem à Pontificibus Romanis inſtitutam metropolim, cùm anteà ſuffragaretur Viennæ, ut & tres reliquæ civitates, Carpentoracte, Cabellio, Vaſio.*

47°, 25°.

Hiſtor. I, ſect. 68. AVENTICUM. Tacite, qui eſt le premier qui en faſſe mention, qualifie cette ville du titre de capitale chez les *Helvetii; gentis caput.* On lit dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne, *Aventicum Helvetiorum.* Elle étoit colonie romaine ſous Trajan, comme une inſcription en l'honneur d'un des lieutenans de cet empereur, & rapportée par Gruter, le témoigne. Entre les noms que prend cette colonie dans l'inſcription, celui de *Flavia* nous fait connoître, que c'eſt à Veſpaſien, ſelon que Frédégaire le dit préciſément, ou à l'un de ſes enfans, que la colonie d'*Aventicum* a dû ſon établiſſement. J'accede volontiers à l'opinion de pluſieurs ſçavans, que c'eſt mal-à-propos que Ptolémée comprend *Aventicum*, ainſi que la Colonie Equeſtre, dans la cité des *Sequani.* Il y a toute apparence que cette ville ſituée au delà du mont Jura, n'avoit rien de commun avec les *Sequani*, avant la formation d'une province ſous le nom de *Maxima Sequanorum*, par l'union du pays Helvétique avec l'ancien territoire Séquanois. C'eſt rélativement à ce que renfermoit cette province, que *civitas Helvitiorum Aventicus* ſe trouve dans la Notice des provinces de la Gaule, à la ſuite de *civitas Equeſtrium*, ſous la métropole de Beſançon. Ammien-Marcellin, qu'on peut accuſer de mépriſe en rangeant *Aventicum* dans les Alpes Gréques, parle de cette ville dans l'état de déſolation où les Germains l'avoient réduite ſous l'empire de Gallien; *deſertam civitatem, ſed non ignobilem quondam.* Elle eſt du nombre de celles

Pag. 427.

Lib. XV, cap. 11.

que leurs habitans avoient diviniſées ; & *Dea Aventia* eſt le ſujet de pluſieurs inſcriptions déterrées dans le voiſinage d'Avenche, où l'on ſçait qu'exiſtoit *Aventicum*. Un château élevé dans ſes ruines, par un ſeigneur qu'on dit avoir été nommé Vivilo, lui a fait donner le nom de Wiflisburg, mais ſans faire oublier l'ancien, qui ſe conſerve dans celui d'Avenche. Je trouve une preuve poſitive du rang ſupérieur qu'elle tenoit chez les *Helvetii*, dans le numéro d'une colomne milliaire trouvée à Baden en Suiſſe, ſur le Limat au-deſſous de Zurich. M. Bochat préſume avec raiſon, que ce numéro qui eſt LXXXV, ne peut ſe rapporter qu'à la poſition d'*Aventicum ;* & voici ce qui me le perſuade en examinant le local. L'Itinéraire & la Table nous tracent une partie de la route qui pouvoit conduire *ad Aquas Helveticas*, ou à Baden, par celle d'*Aventicum* à *Salodurum*. Le compte, qui eſt de 23 ou 24 dans cet intervalle, ne peut convenir à l'eſpace actuel, qu'en meſurant par lieues gauloiſes, & il en eſt de même de l'indication des diſtances dans d'autres parties de l'ancienne Helvétie. De *Salodurum*, outre la voie qui conduiſoit à *Auguſta Rauracorum*, marquée dans l'Itinéraire & dans la Table, il y en avoit une qui tendoit à Baden, & il en reſte des veſtiges, ſelon Guilliman, entre Arau & Baden. La meſure itinéraire, plus longue que la meſure directe, parce que le cours de l'Arau la fait circuler en quelques endroits, peut s'eſtimer de 32 à 33 lieues gauloiſes. Ainſi, depuis *Aventicum* 56 ou 57, & il en faut conclure 85 milles romains, ſelon le numero de la colomne de Baden. La difficulté qui paroît naître de voir des milles par cette colomne, nonobſtant ce que je viens de dire, que les diſtances indiquées par les Itinéraires répondent à des lieues, eſt préciſément la même à l'égard d'une pareille colomne placée à *Epamanduodurum*, comme je le rapporte dans l'article de ce nom : & j'obſerve, que par conformité, l'une &

Rer. Helvetic. lib. I, cap. 2.

l'autre de ces colomnes milliaires ſont du même empereur, qui eſt Trajan. Mais, la poſition d'*Epamanduodurum*, ou de Mandeure, par rapport à Beſançon, étant convenable à la diſtance indiquée en lieues gauloiſes, de même que par la proportion qui eſt entre le mille romain & la lieue gauloiſe elle convient au numéro de la colomne qui marque des milles, & les faits bien avérés ne ſouffrant point de contradiction ; il en doit être de même de Baden par rapport à *Aventicum*. Ce qui dénote particulierement ici une grande prérogative dans *Aventicum*, c'eſt de voir que le diſtrict des diſtances qui partent de ſa poſition comme du centre de la cité Helvétique, comprenne *Vindoniſſa*, dont l'emplacement ſe rencontre au paſſage de la même route, en deçà de Baden à l'égard d'*Aventicum*. C'eſt un indice marqué de la dignité de capitale, qui confirme le témoignage de Tacite, *Aventicum gentis caput*.

45°, 23°.

AUGUSTA. L'Itinéraire d'Antonin, celui de Bourdeaux à Jéruſalem, & la Table Théodoſienne, en font mention. Le nom eſt *Auguſtum* dans la Table, *Auguſton* dans l'anonyme de Ravenne. Mais, dans les titres du Daufiné on trouve *Auguſta*, comme dans les deux Itinéraires ; & ce qui reſte de ce lieu conſerve le nom d'Aouſte. La diſtance à l'égard de Valence eſt marquée XXII dans l'Itinéraire d'Antonin & dans la Table. On compte le même nombre de milles dans l'Itinéraire de Jéruſalem, en deux diſtances, comme on peut voir à l'article *Cerebelliaca*, dont la poſition fait la diviſion de ces diſtances. A l'égard de *Dea Vocontiorum*, la diſtance marquée XXIII dans l'Itinéraire me paroît convenable, nonobſtant que ce qu'il y a d'eſpace direct entre Aouſte & Die ne s'eſtime guère que 13000 toiſes, & que le calcul de 23 milles romains ſoit de 17400 ou environ. C'eſt que la route circule en remontant dans la vallée le long de la Drome, pour éviter les montagnes qui

bordent cette vallée. Un lieu nommé Quint ſur cette voie, & qui indique le *Quintum milliare* rélativement à Die, donne par analogie cette meſure itinéraire, en la pouſſant juſqu'à *Auguſta*. L'erreur eſt manifeſte dans la Table, par l'omiſſion d'un x, en marquant XIII. L'Itinéraire de Jéruſalem, qui fait compter 28 en deux diſtances, diviſées par une poſition nommée *Darentiaca*, doit ſouffrir une réduction ; & je penſe que la première diſtance tient lieu de VII, ce qui étant ſuivi de XVI, la ſomme ſera XXIII comme dans l'Itinéraire, dont l'indication ſe vérifie par le local. Si l'on en croit le P. Philibert Monet, *Auguſta* a été ſubmergée par un lac, & cet accident lui auroit été commun avec le *Lucus Auguſti*, dans la même contrée au-deſſus de Die. Une grande carte manuſcrite du Daufiné, & très-circonſtanciée, ne me fait point connoître de lac auprès d'Aouſte, comme on ſçait qu'il y en a près du Luc.

48°, 26°.

AUGUSTA RAURACORUM. La capitale des *Rauraci* devint colonie romaine ſous Auguſte, & Munatius-Plancus en fut le fondateur, comme de celle de Lion. On lit ſur ſon monument à Gaïette, dans le royaume de Naples : *in Galliâ colonias deduxit Lugdunum & Rauricam.* Pline & Ptolémée ont écrit le nom des *Rauraci* conformément à cette inſcription : *Colonia Raurica*, & *oppidum Rauricum*, dans Pline. Ptolémée eſt le premier chez lequel on trouve le nom d'*Auguſta*, que l'Itinéraire d'Antonin & la Table Théodoſienne donnent également à la même ville. Dans Ammien-Marcellin c'eſt par le nom du peuple qu'elle eſt déſignée : *apud Sequanos, Viſontios vidimus, & Rauracos.* Cette ville ayant beaucoup ſouffert de la part des *Alemanni* dans le quatrième ſiècle, elle ne paroît dans la Notice des provinces de la Gaule que ſous le titre de *caſtrum Rauracenſe.* Le lieu dans lequel elle eſt enſevelie ſous ſes ruines près du Rhin, a néanmoins conſervé

Lib. XV, cap. 11.

Alſatiæ illuſtr. Tom. I.

le nom d'*Auguſta* dans celui d'Augſt : & on ne peut ſçavoir trop de gré à M. Schœpflin d'en décrire les veſtiges, & de les mettre ſous les yeux par la repréſentation du local qu'il a publiée.

50°, 22°.

AUGUSTA SUESSIONUM, *poſteà* SUESSIONES, *priùs* NOVIODUNUM. Ptolémée, dans le texte duquel le nom des *Sueſſiones*, ou *Sueſſones*, ſe lit *Oueſſones*, fait mention de leur capitale ſous le nom d'*Auguſta*. La poſition de Soiſſons ſe trouve auſſi déſignée par le même nom, dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne. Cette ville eſt néanmoins appellée *Sueſſonæ* en deux endroits de l'Itinéraire, parce que la plûpart des capitales ont quitté le nom qu'elles portoient, pour prendre celui de la cité ou du peuple de leur reſſort, & que cet Itinéraire paroît d'ailleurs avoir été compilé ſur divers routiers, dreſſés en des tems différens. Dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Sueſſionum* ſuit immédiatement la métropole de la ſeconde Belgique, comme le ſiége épiſcopal de Soiſſons tient encore le premier rang entre les ſuffragans de Reims. La Notice de l'Empire parlant des atéliers établis dans la Gaule pour fabriquer des armes, ſous les ordres du *magiſter officiorum*, cite entr'autres, *fabricam Sueſſionenſem ſcutariam, baliſtariam, & clibanariam.* Quant à ce qui concerne le *Noviodunum*, dont il eſt fait mention dans Céſar, il y a des raiſons de préſumer, que cette ville pouvoit être la principale des *Sueſſiones*. Céſar, en marchant contre les Belges, avoit pris poſte ſur la rive ultérieure de la rivière d'Aiſne, & près de Pont-à-Vère, ſelon les circonſtances les plus convenables au local. Le lendemain du jour qu'il a diſſipé & mis en fuite l'armée énemie, il entre dans le territoire des *Sueſſiones ;* & une longue traite, *magno itinere confecto*, le fait arriver près de *Noviodunum*, où la troupe des fuiards du Soiſſonois, *omnis ex fugâ Sueſſ-*

Comment. II.

ſionum multitudo, ſe renferme la nuit qui ſuit ſon arrivée. Il ne reçoit cette ville à compoſition, qu'à la prière des *Remi*, & en prenant pour otages les plus conſidérables de la cité, *primis civitatis*, & entr'autres les enfans de Galba, qui reghoit alors dans le pays. La ville, dont le nom étoit *Noviodunum*, peut avoir été décorée ſous Auguſte du nom d'*Auguſta*, de même que *Bibracte* chez les *Ædui* a pris le nom d'*Auguſtodunum*. Si l'on objecte, que l'aſſiette de Soiſſons ne repréſente point le *dunum* Celtique, on peut répondre qu'il ne paroît pas davantage dans la poſition de Tours, qui n'en eſt pas moins *Cæſarodunum*; & que l'élévation d'une place par la hauteur de ſes remparts, *muri altitudo*, comme Céſar le dit préciſément du *Noviodunum* des *Sueſſiones*, a pu faire appliquer à cette place le terme de *dunum*, par la même raiſon que des forteresſes, ſans être ſur des roches, ont été appellées *Rupes*, ou *Rocca*. Ceux qui ont voulu placer le *Noviodunum* à Noyon, qui appartenoit aux *Veromandui*, & non aux *Sueſſiones*, ne prennent pas garde que le nom de Noyon, qui leur en a impoſé, eſt *Noviomagus*, & non pas *Noviodunum*.

50°, 25°.

AUGUSTA TREVERORUM, *poſteà* TREVERI. Quelque antiquité que des auteurs modernes affectent d'attribuer à la ville de Trèves, qui eſt aſſez recommandable par d'autres titres qu'on ne ſçauroit lui conteſter: elle n'eſt point connue ſous une plus ancienne dénomination que celle d'*Auguſta*, ayant reçu une colonie romaine ſous les auſpices d'Auguſte. Mèla eſt le premier des auteurs qui en parlent: *urbs opulentiſſima in Treveris Auguſta*. On la trouve enſuite dans Ptolémée, avec le même nom. Tacite l'appelle ſimplement *Coloniam Treverorum*. Dans un tems poſtérieur, c'eſt ſous le nom de *Treveri* qu'elle eſt déſignée. Depuis Conſtance Chlore, pluſieurs empereurs, que le ſoin de veiller à la frontière du Rhin retint dans la Gaule, choiſirent Trèves

Lib. II, cap. 5.

pour leur ſéjour ; d'où vient qu'Ammien-Marcellin la qualifie de *domicilium principum clarum ;* & qu'Auſone relève la dignité de cette ville en diſant, *Trevericæ urbis ſolium.* La Notice de l'Empire fait mention de pluſieurs établiſſemens faits à Trèves : *Triberorum ſcutaria, & baliſtaria, theſauri & moneta Triberorum.* Cette ville étoit devenue métropole de la première Belgique. Tous ces avantages ne ſervirent qu'à rendre le déſaſtre de Trèves plus conſidérable dans les incurſions des barbares, vers la chute de l'Empire en occident : *Treverorum urbs excellentiſſima*, dit Salvien, *quadruplici everſione proſtrata.* On ſçait que les Alemans la nomment *Trier.*

De Gubern. Dei, lib. IV.

45°, 23°.

AUGUSTA (*Tricaſtinorum*) *vel* NÆOMAGUS. La capitale des *Tricaſtini* eſt nommée *Auguſta* dans Pline ; & le nom de la ville des mêmes *Tricaſtini* eſt *Næomagus*, ſelon Ptolémée. Joſeph Scaliger, Holſtenius, le P. Sirmond, le P. Hardouin, diſtinguent *Næomagus* d'*Auguſta*, & veulent que ce ſoit Nions, qui eſt une petite ville au nord de Vaiſon, & compriſe dans ſon diocèſe. Je me laiſſerois volontiers entraîner par l'analogie de la dénomination de Nions avec celle de *Næomagus*, comme par l'autorité des ſçavans que je viens de citer, ſans les difficultés qui ſe rencontrent dans cette opinion. Car, Nions par ſa ſituation eſt enveloppé dans le diſtrict des *Vocontii*, qui renferme Vaiſon, ſelon le témoignage de Méla & de Pline. On pourroit accuſer Ptolémée d'avoir tranſporté aux *Tricaſtini* une ville d'un peuple limitrophe, ſi une obſervation qui n'a point encore été faite, ne s'y oppoſoit pas. La Table Théodoſienne marque XV, entre le nom qui ſe lit *Aruſione*, & un autre qui ſe lit *Senomago.* Or, cette diſtance convient exactement à celle que l'on trouve entre la poſition d'*Arauſio*, ou d'Orange, & celle de la capitale des *Tricaſtini*, ou de S. Paul-trois-Châteaux. Car, elle s'évalue à environ 11000 toiſes, & le calcul de 15 milles romains

Lib. III, cap. 4.

romains eſt de 11340 toiſes. Comme on connoît la Table pour être peu correcte dans les dénominations, ce n'eſt point hazarder que de trouver le nom de *Næomagus* que donne Ptolémée, dans celui de la Table, avec peu de différence. Il faut ajouter, que cette convenance dans la diſtance ne ſçauroit regarder Nions, comme elle regarde la poſition de S. Paul-trois-Châteaux, parce que Nions paroît éloigné d'Orange de 24 ou de 25 milles; & on peut dire que Cellarius ne connoît pas ſuffiſamment le local, pour être bien fondé à dire, *locus non repugnat.* D'ailleurs, Nions s'écarte de la direction de la voie, puiſque la Table fait connoître le lieu qui ſur cette voie ſuccède à *Næomagus*, ſçavoir *Acunum*, dont la poſition qui ſubſiſte au bord du Rhône ſous le nom d'Ancone, eſt marquée dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, en tendant directement à Valence. J'obſerve même, que l'indication qu'on trouve dans la Table entre *Acunum* & le lieu dont le nom ſe prend pour *Næomagus*, ſçavoir XVIII, eſt ce qui convient entre S. Paul-trois-Châteaux & Ancone, & ce qui ne ſuffiroit pas à beaucoup près dans l'intervalle qui ſépare Ancone d'avec Nions. M. de Valois eſt de même opinion, que *Næomagus* de Ptolémée n'eſt point une ville différente d'*Auguſta*, ſans néanmoins s'appuyer ſur des conſidérations auſſi poſitives que celles qu'on vient de voir. Cette ville a quitté ſes anciennes dénominations. C'eſt ſous le nom de *civitas Tricaſtinorum* qu'elle eſt miſe au nombre de celles de la Viennoiſe, dans la Notice des provinces de la Gaule.

Tom. I, p. 243.

P. 364

50°, 21°.

AUGUSTA VEROMANDUORUM. Ptolémée fait mention de la ville principale des *Romandues*, qui ſont les *Veromandui*, ſous le nom d'*Auguſta.* L'Itinéraire d'Antonin, & la Table Théodoſienne, placent cette ville entre *Camaracum*, ou Cambrai, & *Auguſta Sueſſionum*, ou Soiſſons. La diſtance à l'égard de *Cama-*

racum, qui eſt omiſe dans la Table, eſt marquée XVIII dans l'Itinéraire. On ne peut néanmoins conclure qu'environ 17 lieues gauloiſes de ce qu'il y a d'eſpace entre la poſition de S. Quentin, qui eſt celle d'*Auguſta Veromanduorum*, & Cambrai, parce que cet eſpace n'eſt que de 19000 toiſes. Ce qui concerne la voie qui conduiſoit à *Auguſta Sueſſionum*, eſt diſcuté dans l'article *Contraginnum*. Il y a dans la Table une indication de diſtance, qui eſt XXXI, placée entre le nom de *Samarobriva* & celui d'*Auguſta Veromanduorum*, & on reconnoît encore ſur le local la trace d'une voie romaine entre Amiens & S. Quentin. L'eſpace que cette voie traverſe étant d'environ 37000 toiſes, il en réſulte rigoureuſement plus de 32 lieues gauloiſes. Cette voie venant d'Amiens, paſſoit au-delà d'*Auguſta Veromanduorum*, à *Lugdunum clavatum*, ou Laon, ſelon la relation de la découverte du corps de S. Quentin : *locus, qui dicitur Auguſta Viromandorum, juxtà fluvium qui vocatur Somena, ubi tranſit agger publicus, qui venit de Ambianenſium civitate, & pergit Leodunum clavatum.* Mais, cette continuation de voie n'eſt point exprimée dans les anciens Itinéraires, & on ne ſçauroit nommer *Lugdunum clavatum* dans une carte, qui eſt reſtrainte à ce qui ſe trouve cité dans les monumens Romains, quoiqu'on ne puiſſe douter que cette place ne ſoit véritablement d'antiquité Gauloiſe. La trace d'une ancienne voie qui tendoit de Reims à S. Quentin, en traverſant la rivière d'Aiſne au Bac-à-Berri, de-là paſſant à Corbeni, comme le dit Bergier, devoit ſe joindre aux environs de Laon à cet *agger publicus*, dont la légende fait mention. M. de Valois rapporte les textes de pluſieurs auteurs du moyen-âge, dont il réſulte indubitablement que la ville de S. Quentin eſt la même qu'*Auguſta Veromanduorum*; & il y a des actes particuliers paſſés dans cette ville, par leſquels on voit que le nom d'*Aouſte*, dérivé d'*Auguſta*, s'eſt conſervé au plus ancien des quartiers de la ville. M.

Hiſt. des Gr. Ch. liv. III. ch. 39. P. 596.

Hemeræ Regeſt. Bendier.

l'Abbé Belley, dans une ſçavante diſſertation du Tome XIX. des Mémoires de l'Académie, s'eſt attaché particulièrement à combattre l'opinion qui veut, que le lieu qui porte le nom de Vermand, à quelque diſtance de S. Quentin, ait été pendant un tems la capitale des *Veromandui*, au préjudice d'*Auguſta*.

49°, 22°.

AUGUSTOBONA, *poſteà* TRICASSES. Le nom de la capitale des *Tricaſſes*, qui eſt *Auguſtomana* dans Ptoléméé, eſt *Auguſtobona*, ſelon l'Itinéraire d'Antonin, & ſelon la Table Théodoſienne. On peut croire que la terminaiſon de *bona* ou *mana*, ajoutée au nom d'Auguſte, a pu être employée indifféremment, comme ayant la même ſignification. Car, on lit dans Varron, *bonum antiqui dixere manum*; & M. de Valois répand l'érudition à pleines mains ſur ce ſujet dans ſa Notice. Cette ville prit enſuite le nom de la cité: *venerat Tricaſſas*, dans Ammien-Marcellin: *Tricaſſibus degere*, dans Sidoine-Apollinaire. On a dit poſtérieurement, & par contraction, *Trecæ*, comme de *Bajocaſſes* on a fait *Bajocæ*. Aujourd'hui Troies, en gardant le pluriel, comme il convient.

De ling. Latinâ, cap. 2. p. 562.

47°, 23°.

AUGUSTODUNUM. Voyez BIBRACTE, qui eſt le nom primitif de cette ville.

50°, 17°.

AUGUSTODURUS. Ce lieu eſt indiqué dans la Table Théodoſienne, entre *Crociatonum* & *Aragenus*. Il faut en chercher la poſition entre Baïeux, qui eſt *Aragenus*, & Valognes, qui eſt *Crociatonum*. La terminaiſon *durus* ou *durum* déſigne, par la ſignification qui lui eſt propre, le paſſage d'une rivière; & ſur cette route, c'eſt à la rivière de Vire que convient *Auguſto-durus*. La diſtance, qui dans la Table paroît marquée XXIIII à l'égard d'*Aragenus*, doit être fautive par l'emploi d'un double X, au lieu de donner ſimplement XIIII, comme je

l'obſerve dans l'article *Arægenus*. En partant de Baïeux, la route alloit traverſer la rivière de Vire au-deſſus du paſſage appellé la Nef du Pas, à l'endroit où ſont des veſtiges d'un pont ſur l'ancien lit de la rivière, entre les paroiſſes de Montmartin en Graignes & de S. Fromond; & on diſtingue les reſtes d'un chemin *perré*, qui conduit au paſſage du pont. Ce qu'il y a de diſtance en droite ligne depuis Baïeux, ſelon qu'elle réſulte de la carte levée par l'Abbé Outhier, eſt d'environ 15500 toiſes; & il en faut conclure 14 lieues gauloiſes de meſure itinéraire, puiſqu'à raiſon de 1134 toiſes par lieue, le calcul de 14 lieues eſt de 15876. Entre *Auguſtodurus* & *Crociatonum*, l'indication de la Table, qui eſt XXI, ne ſouffre point de difficulté. La meſure itinéraire depuis la poſition qui convient à *Auguſtodurus* juſqu'à Valognes, en traverſant les marais d'Ouve par Carentan, peut s'eſtimer de 20 lieues gauloiſes, & plus que moins, vu les circuits & l'inégalité du terrain dans l'étendue de cette route.

50°, 21°.

AUGUSTOMAGUS, *poſteà* SILVANECTES. Cette ville eſt placée dans l'Itinéraire d'Antonin entre *Cæſaromagus*, ou Beauvais, & *Sueſſonas*, ou Soiſſons: dans la Table Théodoſienne, entre *Cæſaromagus* & *Fixtuinum*, ou plutôt *Iatinum*, qui eſt Meaux. On peut conſulter l'article *Litanobriga*, ſur ce qui concerne le rapport de la poſition d'*Auguſtomagus* avec *Cæſaromagus*, & l'article *Iatinum*, par la même conſidération. Mais, pour n'omettre aucune des diſtances qui ſont liées à *Auguſtomagus*, je remarquerai ici, que celle que l'on trouve marquée XXII dans l'Itinéraire, ne remplit pas ce qu'il y a d'eſpace entre Senlis, qui eſt *Auguſtomagus*, & *Soiſſons*. Car, cet eſpace qui eſt d'environ 29000 toiſes en droite-ligne, peut admettre 26 à 27 lieues gauloiſes de meſure itinéraire. La voie ſe fait remarquer actuellement en ſortant de Senlis, ſous le nom de

Chauſſée de Brunehaut. Son alignement la conduit au paſſage de la petite rivière d'Autone, près de Bétiſi, & elle raſe l'extrémité méridionale de la forêt de Cuiſe ou de Compiegne. Une carte manuſcrite du Soiſſonois m'en fait retrouver la trace dans la longueur d'environ 4500 toiſes, entre le lieu nommé Haute-Fontaine, & le Pont-Archer, ſur le ruiſſeau qui deſcend de Cœuvre, & où cette trace ſe joint au chemin actuel de Compiegne à Soiſſons. Je reviens à *Auguſtomagus*, pour dire qu'il en eſt mention dans Ptolémée, quoique la dénomination y ſoit altérée, & qu'on y liſe *Ratomagus*. Le nom du peuple a pris la place du nom propre & primitif, comme il eſt arrivé à la plupart des capitales de cités. On trouve dans la Notice de l'Empire, *Silvanectas Belgicæ ſecundæ*; dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Silvanectum*. Il faut être fixé par l'identité de lieu, pour ne pas méconnoître le nom de *Silvanectes* dans celui de Senlis.

46°, 21°.

AUGUSTONEMETUM, *poſteà* ARVERNI. Le nom de la capitale des *Arverni*, qui ſelon Strabon ſeroit *Nemoſſus*, eſt *Auguſtonemetum* dans Ptolémée, & de même dans la Table Théodoſienne, où par abbréviation ce nom eſt écrit *Aug. Nemeto*. Strabon ſe trompe doublement en plaçant cette ville ſur la Loire, ἐπὶ τῷ Λιγήρι. Car, ce n'eſt pas la Loire qui paſſe chez les *Arverni*, mais l'Allier; & la ville qui repréſente la capitale des *Arverni*, n'eſt point ſituée ſur l'une de ces rivières, non plus que ſur l'autre. Le nom du peuple devint enſuite celui de la ville, ce qui a été preſque général aux capitales de cités dans la Gaule. Elle eſt nommée *Arverni* par Ammien-Marcellin, par Sidoine-Apollinaire, & dans la Notice de l'Empire, de même que dans celle des provinces de la Gaule, où *civitas Arvernorum* ſuit immédiatement la métropole de l'Aquitaine première. Mais, ce qui eſt remarquable, comme paroiſſant anté-

Lib. IV, p. 191.

rieur au tems où l'uſage a prévalu de déſigner les capitales par un autre nom que celui qui leur avoit été propre ; c'eſt de trouver le nom d'*Arverni* dans Pline, en parlant d'un coloſſe de Mercure, *facto in civitate Galliæ Arvernis ;* & auquel doit ſe rapporter une inſcription qu'on lit dans le recueil de Gruter, *Mercurio Arverno.* Car, M. de Valois eſt dans l'opinion, que ſur ce ſujet le terme de *civitas* convient plutôt à la ville qu'au territoire des *Arverni*, ce que je laiſſe aux critiques à décider. Dans le moyen-âge, un château qui défendoit la ville capitale des *Arverni*, en étoit diſtingué par le nom de *Clarus-mons*, comme on le voit dans un Annaliſte, contemporain du roi Pépin : *rex Pippinus uſque urbem Arvernam cum exercitu veniens, Claremontem caſtrum captum atque ſuccenſum bellando cepit :* à quoi ſe rapporte ce qui ſuit, *Pippinus rex urbem Arvernam cepit.* Ainſi, le *caſtrum Claremontis* & l'*urbs Arverna* ſont la même conquête, dans l'expédition de Pépin contre Guaifre, duc d'Aquitaine. C'eſt donc au château de la ville *Arverna*, que cette ville doit le nom de Clermont qu'elle porte aujourd'hui. On lit dans Aimoin, & dans Hugue de Fleuri ; *Arvernis, quæ Clarus-mons dicitur.*

Lib. XXXIV, cap. 7.

P. 53. n. XI.

P. 46.

46°, 19°.

AUGUSTORITUM, *poſteà* LEMOVICES. Si l'on s'en rapporte à pluſieurs éditions de Ptolémée, & notamment à celle de Bertius, ce n'eſt point *Auguſtoritum*, mais une autre ville ſous le nom de *Ratiaſtum*, qu'il faut prendre pour la capitale des *Lemovices*. Cependant, c'eſt aux *Pictones* qu'appartient la poſition de *Ratiaſtum*, comme on peut le voir démontré dans l'article intitulé *Ratiatum :* & il n'eſt pas moins certain, que le nom d'*Auguſtoritum*, qui dans les éditions dont je viens de parler tient la place de *Ratiaſtum*, doit être tranſporté chez les *Lemovices*. Les voies romaines décrites dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne, déterminent ſans équivoque la poſition d'*Auguſtoritum* dans

l'emplacement de la capitale des *Lemovices*. L'Itinéraire nous y fait paſſer directement, en décrivant une route ſur laquelle entre *Veſunna*, ou Périgueux, & *Argentomagus*, ou Argenton en Berri, ſe rencontre *Auguſtoritum*. Une autre route, qui croiſe la précédente à *Auguſtoritum*, ſe prend dans la Table à *Mediolanum* des *Santones*, ou Saintes, & conduit à *Auguſtonemetum*, ou Clermont. Le détail des lieux que l'Itinéraire & la Table indiquent ſur ces routes, étant expoſé dans la carte de la Gaule, on peut conſulter les différens articles qui concernent chacun de ces lieux en particulier, pour connoître le rapport immédiat de leur poſition à celle d'*Auguſtoritum*, dans la place qu'occupe Limoges, capitale des *Lemovices*. Ce qui ne peut ſe rapporter ainſi qu'à Limoges, s'éloigne étrangement de Poitiers, qui ſeroit *Auguſtoritum*, ſelon M. de Valois ; & on voit bien qu'en citant, comme il fait, l'Itinéraire ſur la poſition d'*Auguſtoritum* entre *Veſunna* & *Argentomagus*, il ne conſulte point ce qui convient poſitivement au local. Le témoignage de Ptolémée n'eſt pas auſſi conſtant que l'ont cru pluſieurs ſçavans très-diſtingués, & entr'autres M. de Valois, pour que *Ratiaſtum* ſoit la ville des *Lemovices*, plutôt qu'*Auguſtoritum*. M. l'Abbé Belley, dans les Mémoires de l'Académie, cite deux manuſcrits de la Bibliotheque du Roi, ſelon leſquels *Ratiatum* eſt rangé ſous les *Pictones*, & *Auguſtoritum* renvoyé aux *Lemovices*. Il faut ajouter, que les premières cartes dreſſées d'après Ptolémée, & gravées à Vienne en taille de bois par Trechſel en 1541, ſont à l'égard des mêmes poſitions conformes à ces manuſcrits, & vraiſemblablement à pluſieurs autres que l'on n'a point ſous les yeux. Ainſi, la critique que fait M. de Valois de ce qu'on lit dans Magnon, contemporain de Charle-le-Chauve, *Lemofex Auguſtoritum*, porte à faux, par la préférence qu'il croit donner à l'autorité de Ptolémée ; *cui haud dubiè*, dit-il, *major fides habenda eſt, quam Magnoni, homini*

P. 448.

P. 167. Tome XIX. P. 702.

P. 168.

docto minùs, minùsque diligenti, & annis amplius DCLX *à Ptolemæi ætate distincto.* On peut donc décider avec certitude, & contradictoirement à la manière dont s'explique M. de Valois, que c'est *Augustoritum*, & non pas *Ratiastum*, qui a quitté son nom ancien & primitif, pour prendre celui de *Lemovices*. Dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Lemovicum* est une de celles de l'Aquitaine première : & la ville de Limoges conserve un quartier distinct & séparé sous le nom de *Cité*, ce qui lui est commun avec plusieurs anciennes villes de la Gaule.

46°, 24°.

AUGUSTUM. Il en est mention dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodosienne, sur une route, qui par la position de *Bergusium*, communique à Vienne ; & on peut voir dans l'article *Bergusium*, que la distance sur laquelle l'Itinéraire & la Table sont d'accord à marquer XVI, est convenable au local, selon ce qu'il y a d'espace actuel entre le lieu nommé Bourgoin, & un petit lieu qui conserve le nom d'Aoste, près de l'entrée du Guier dans le Rhône. Or, ce lieu paroît avoir été considérable, à en juger par les vestiges d'antiquité qu'on y a remarqués en différens tems, & dans les titres son nom est *Augusta*. Cette position a été commune à deux routes, dont l'une tracée dans la Table, se rend à Genève ; l'autre qui se trouve également dans l'Itinéraire comme dans la Table, conduit par la Tarentaise au passage de l'*Alpis Graia*, ou du petit S. Bernard.

44°, 26°.

AVISIO PORTUS. L'Itinéraire maritime, en parcourant la côte d'orient en occident, indique ce port à la suite de celui d'*Hercules Monœcus*. L'historien de Provence, Honoré Bouche, a remarqué que ce port devoit être près d'un lieu, qui est nommé *Isia* dans le dénombrement du diocèse de Nice, tiré des archives d'Aix,

Chorog. liv. III, ch. 5.

d'Aix, aujourd'hui Eza. En doublant, à la ſortie du port de Monaco, un promontoire que forme l'*Alpis Maritima* par ſa pente juſqu'au rivage de la mer, & qui ſe nomme capo d'Aglio; le fond de l'anſe ſur laquelle domine la poſition d'Eza ne donne que 3000 & quelques centaines de toiſes de route, c'eſt-à-dire 4 mille & quelque choſe de plus; ce qui fait voir combien l'indication de l'Itinéraire dans cet intervalle, ſçavoir XXII, eſt peu convenable.

47°, 22°.

AULERCI BRANNOVICES. Ils ſont cités dans le ſeptième livre des Commentaires, au nombre des peuples que les *Ædui* tenoient dans leur dépendance; & leur nom eſt ſuivi de *Brannovii*, qui paroît le même, à l'exception du prénom d'*Aulerci*. Je ne hazarderai point de les confondre, non plus que d'en faire une mention diſtincte & ſéparée. On peut conjecturer, que le canton qui porte le nom de Briennois, près de la Loire, dans l'étendue du diocèſe de Mâcon, qui eſt un démembrement du territoire des *Ædui*, tire cette dénomination des *Brannovices*, ou des *Brannovii*. Il y a moins d'affinité entre d'autres dénominations, qu'on eſt pourtant bien fondé à prendre pour les mêmes.

48°, 18°.

AULERCI CENOMANI. C'eſt un des peuples de la Gaule dont il ſoit fait mention dans un tems plus reculé, puiſqu'entre différens peuples auxquels le nom d'*Aulerci* a été commun, on doit rapporter aux *Cenomani* en particulier celui d'*Aulerci* dans Tite-live, lorſqu'il cite entre les Celtes ou Gaulois ceux qui paſſerent les Alpes, & qui s'établirent en Italie, du tems que Tarquin l'ancien régnoit à Rome. Car, dans le nombre des nations gauloiſes, qui en occupant des terres dans cette partie de l'Italie, que les Romains ont appellée Gaule cis-Alpine, y ont porté leur nom, on diſtingue les *Cenomani*, dont Polybe, Pline, Ptolémée, font

Lib. V, ſect. 34.

mention expreſſe. Les *Aulerci Cenomani* ſont cités dans le ſeptième livre des Commentaires. Pline joint les *Cenomani* aux *Eburovices* de cette manière : *Aulerci, qui cognominantur Eburovices, & qui Cenomani.* La leçon qui ſe tire du texte Grec de Ptolémée eſt *Aulircii Cenomani.* Mais, il y a une tranſpoſition de ſa part à ranger les *Cenomani* au nord des *Eburovices.* Il ſembloit permis de leur attribuer dans les cartes le diocèſe du Mans dans ſon entier, avant que l'on fût inſtruit que les *Diablintes*, & de plus les *Arvii*, occupoient une partie de ce diocèſe. Ces cités n'ayant point été pourvues d'évêques particuliers, les évêques du Mans ont étendu leur ſollicitude paſtorale à ces territoires ; & l'on en trouve des témoignages poſitifs à l'égard de celui des *Diablintes*, dans *Geſta Epiſcoporum Cenomanenſium*, publiés par le P. Mabillon dans le recueil intitulé *Analecta.* C'eſt ainſi que les limites du diocèſe du Mans ont été aggrandis au delà de ce qu'avoient poſſédé les *Cenomani.*

Lib. IV, cap. 18.

49°, 19°.

AULERCI EBUROVICES. Il en eſt fait mention en pluſieurs endroits des Commentaires de Céſar ; & on lit dans Pline, *Aulerci, qui cognominantur Eburovices.* Selon Ptolémée, *Aulircii Eburaici.* Il étoit peu exactement informé de leur poſition, en l'établiſſant ſur la Loire d'un côté, comme ſur la Seine de l'autre. Car, il y a bien loin des limites qui terminent le diocèſe d'Evreux du côté des *Carnutes*, juſqu'à la Loire.

Ubi ſuprà.

46°, 18°.

AUNEDONACUM. Ce lieu eſt placé dans l'Itinéraire d'Antonin ſur la route qui fait la communication de *Mediolanum* des *Santones*, ou Saintes, avec *Limonum*, ou Poitiers : & on le trouve pareillement dans la Table, quoique le nom y étant écrit *Avedonacum*, ſoit un peu différent. La diſtance à l'égard de *Mediolanum* eſt marquée XVI par l'Itinéraire ; & ſelon un des ſegments de la Table donné par Velſer, on voit qu'elle eſt

d'accord avec l'Itinéraire ſur cette diſtance, quoiqu'elle ſoit omiſe dans l'édition qu'on doit à Ortelius. Une carte manuſcrite que j'ai, & qui renferme la Saintonge preſque entière, me donne la meſure de ce qu'il y a d'eſpace entre Saintes & la poſition d'Aunai, qui eſt conſtamment celle d'*Aunedonacum*, ſur le pied de 18000 toiſes en droite-ligne, par une échelle qui eſt déterminée en toiſes préciſément; & le calcul des 16 lieues gauloiſes donne en rigueur 18144 toiſes. Le nom d'*Aunedonacum*, ou d'*Avedonacum*, eſt *Audenacum* dans le moyen-âge, & avec plus d'altération *Œnacum*.

51°, 25°.

AUSAVA. Il en eſt mention dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne, ſur une route qui conduit de Trèves à Cologne, par *Tolbiacum*, ou Zulpick: & ce lieu eſt placé entre *Beda* & *Egorigium*, à une diſtance de l'une & de l'autre de ces poſitions qui eſt également marquée XII. Il en réſulte qu'*Auſava* ſe place dans l'intervalle de Bedburg & de Jonkerad, à Schonek, ou aux environs.

44°, 19°.

AUSCI. C'eſt ainſi qu'on doit écrire d'après Céſar, Méla, Pline; & ce nom eſt le même dans Ammien-Marcellin. On écrira *Auſcii* d'après Strabon & Ptolémée, & d'après la Notice de l'Empire. Dans Sidoine-Apollinaire le nom d'*Auſcenſes* paroît l'ethnique de la capitale, qui avoit pris le nom du peuple, & qui eſt appellée *Auſcius* dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, *Auſcientis urbs* dans Grégoire de Tours. Les *Auſci*, ſelon Méla, *Aquitanorum clariſſimi ſunt*; quoique le rang d'*Eluſa* en qualité de métropole de la Novempopulane, ſemble donner une prééminence aux *Eluſates*. Mais, on ſçait que la Ville d'Auch a ſuccédé à la dignité de celle d'Eauſe. Les limites qui ſéparoient les *Auſci* d'avec les *Eluſates* ne nous ſont point connues. On retrouve les *Sotiates* dans l'étendue actuelle *Lib. III, cap. 2.*

du Diocèſe d'Auch; & peut-être renferme-t-il encore quelque autre peuple, entre ceux qui ſont nommés dans l'Aquitaine, & dont on ignore la poſition.

48°, 22°.

Lib. XVI. AUTISSIODURUM. Il en eſt mention dans Ammien-Marcellin, en parlant d'une marche de Julien, qui part d'*Auguſtodunum*, & ſe rend à *Tricaſſes*; & cette route eſt décrite dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne, en paſſant par *Autiſſiodurum*. On lit *Autoſidorum* dans Ammien: mais, une leçon plus correcte eſt celle de Robert dans ſa Chronique d'Auxerre, ſçavoir *Autiſſiodorum*. Par un démembrement de l'ancien territoire des *Senones*, cette ville a eu ſon territoire particulier. Ainſi, dans la Notice des provinces de la Gaule, entre les cités de la Sénonoiſe, on trouve *civitas Autiſiodorum*. Les limites actuelles des diocèſes de Sens & d'Auxerre, repréſentent la ſéparation qui a été faite de ces territoires: on en peut juger ainſi par un lieu nommé Fins, entre Châtillon-ſur-Loin & Briare, & qui eſt de Sens ſur la frontière d'Auxerre préciſément. Il faut avouer qu'on n'en ſçait pas davantage ſur *Autiſſiodurum*, en ſe renfermant dans l'âge Romain de la Gaule. Car, la poſition de *Vellaunodunum* des Commentaires de Céſar, & la migration des habitans de ce lieu à un autre nommé *Autricum*, ne ſont rien moins que démontrés par un ſçavant, dont le motif a été d'illuſtrer ſa patrie.

M. le Beuf.

49°, 20°.

AUTRICUM, *poſteà* CARNUTES. Ptolémée, en citant deux villes chez les *Carnutes*, nomme en premier lieu *Autricum*. Ce nom paroît dérivé de celui de la rivière, ſur le bord de laquelle cette ville eſt ſituée, *Autura*, quoiqu'il n'en ſoit mention dans aucun des monumens Romains, & que dans les écrits du moyen âge on liſe communément *Atura*, la rivière d'Eure. C'eſt ainſi que la ville de Bourges tiroit le nom d'*Avaricum*

de la rivière d'*Avara*. Le nom d'*Autricum* a été remplacé par celui des *Carnutes*, ou *Carnotes*, comme on lit dans la Notice des provinces de la Gaule, & dans Sulpice-Sévère ; *Carnutum* au ſingulier, ſelon la Notice de l'Empire, en liſant *Carnuto Senoniæ Lugdunenſis*. Je remarque que ſur la voie qui conduit de Chartres à Dreux, & qui paroît tracée dans la Table Théodoſienne, comme on peut voir dans l'article *Durocaſſes* ; un lieu dont le nom actuel eſt Lève, ſe trouve diſtant d'un point près dans l'étendue de la ville de Chartres, de 11 à 1200 toiſes. Cet eſpace répond à l'étendue d'une lieue gauloiſe, qui étant appellée *Leuva* auſſi-bien que *Leuca*, ſe retrouve dans la poſition de Lève par la dénomination comme par la diſtance. Cette poſition eſt donc une indication poſitive d'un *primus lapis* à l'égard d'*Autricum*, ou de la capitale des *Carnutes*.

46°, 25°.

AXIMA. Ptolémée en fait mention comme d'une ville des *Centrones*. Dans la Table Théodoſienne, où on lit *Axuna*, pour *Axima*, ce lieu eſt placé entre *Darantaſia* & une autre poſition nommée *Bergintrum*, ſur la route qui conduit au paſſage de l'*Alpis Graia*, ou du petit S. Bernard. La diſtance marquée X à l'égard de *Darantaſia*, & VIIII à l'égard de *Bergintrum*, paroît convenable à l'eſpace qui ſépare la poſition actuelle d'*Axima* ſous le nom d'Aiſme, d'avec Monſtier, ou *Darantaſia*, d'un côté ; & de l'autre, d'avec le lieu nommé S. Maurice, qui répond à *Bergintrum*. Ces indications de diſtance ſont confirmées par l'Itinéraire d'Antonin, qui paſſant par deſſus la poſition d'*Axima* dans l'intervalle de *Bergintram* à *Darantaſia*, indique en un ſeul article XVIIII, conformément à ce que la Table fait compter en deux articles ſéparés.

50°, 23°.

AXONA FLUV. Céſar paſſa cette rivière *in extremis Remorum finibus*, & campa ſur ſes bords dans ſon

expédition contre les Belges confédérés ; & je conjecture que ce fut aux environs de Pont-à-Vère. Dion-Caſſius parlant de cette même expédition, nomme le fleuve *Auxunnus*. Dans l'Itinéraire d'Antonin un endroit au paſſage de cette rivière eſt nommé *Axuenna*, & dans la Table Théodoſienne on trouve *Auxenna*. Le nom eſt *Axona* dans le poème d'Auſone ſur la Moſelle, comme dans Céſar. Il y a long-tems qu'il ſe prononce à peu près comme aujourd'hui, puiſqu'il eſt écrit *Eſne* dans Hugue de Cléris, écrivain du douzième ſiécle. La rivière d'Aiſne.

Lib. XXXIX.

50°, 22°.

AXUENNA. Nous trouvons deux poſitions de ce nom, qu'il ne faut point confondre ; l'une dans l'Itinéraire d'Antonin, l'autre dans la Table Théodoſienne, & même auſſi dans l'Itinéraire, quoique le nom n'y ſoit pas correct. Ces deux poſitions déſignent également un paſſage de la rivière d'Aiſne, *Axonæ*, dont on peut croire qu'elles tirent leur dénomination, mais en des endroits fort différens. Celle qui eſt particulière à l'Itinéraire ſe rencontre ſur la route de *Durocortorum*, ou de Reims, à *Divodurum*, ou Metz, par *Virodunum*, ou Verdun. La diſtance de *Durocortorum* eſt marquée ainſi : *Baſilia* X, *Axuenna* XII ; & d'*Axuenna* à *Virodunum* XVII. Mais, il doit y avoir quelque erreur dans ces nombres. Car, l'eſpace entre Reims & Verdun, fixé par des opérations, étant en droite ligne d'environ 50000 toiſes, les 39 lieues gauloiſes que l'on compte dans l'Itinéraire, ne rempliſſent point cet eſpace. M. de Valois opine, qu'*Axuenna*, eſt Sainte-Menehoud. La direction de la voie paroît plus convenable à un lieu ſitué un peu plus bas, & dont le nom qui eſt Neuville-au-pont, ſemble le diſtinguer comme étant le paſſage de l'Aiſne. Or, la diſtance d'un point pris au centre de Reims juſqu'à Neuville, étant de près de 32000 toiſes, il en réſulte 28 lieues gauloiſes, au lieu de 22 que

donne l'Itinéraire ; & il faut ajouter, que la position de Sainte-Menehoud plus écartée de Reims que Neuville, feroit paroître la différence encore plus grande. Il n'en est pas de même de la distance du lieu qui convient à *Axuenna* par rapport à Verdun. Car, l'espace qui est d'environ 19000 toises, convient fort à l'indication de l'Itinéraire, qui est XVII, puisque le calcul de ce nombre de lieues fournit en rigueur 19278 toises. Ainsi, ce qui a paru insuffisant, en considérant la totalité d'espace entre Reims & Verdun, regarde uniquement l'intervalle qui sépare *Axuenna*, ou le passage de l'Aisne, d'avec Reims.

50°, 23°.

Quant à la position que la Table Théodosienne indique sous le nom d'*Axuenna*, c'est sur la route qui conduit de Reims à *Bagacum*, capitale des *Nervii*, *Baeaconervio*, comme on lit dans la Table. Le même lieu n'est point omis dans l'Itinéraire d'Antonin sur la même route, quoique par une mépriſe de copiſte on y lise *Muenna* pour *Axuenna*. La distance à l'égard de *Durocortorum* y est également marquée X comme dans la Table ; & cette distance conduit précisément sur la direction de la voie, au passage de l'Aisne, entre Neuchâtel & Avaux, où le terme d'environ 11000 toises, en partant du centre de Reims, répond à quelques centaines de toises près, au calcul rigoureux de 10 lieues gauloises, qui est de 11340 toises. Dans le milieu de cet espace, une montagne qui traversoit la route a été coupée, & cet endroit se nomme Bri-mont.

B.

44°, 20°.

BADERA. La Table Théodosienne en fait mention sur la voie de Toulouse à Narbone ; & la distance marquée XV, à partir de Toulouse, fixe cette position en employant le mille romain, comme il convient dans la

Narbonoiſe, au lieu nommé Baſiège, & on voit aſſez d'analogie dans cette dénomination avec celle de *Badera.*

44°, 21.

BÆTERRÆ. Ce nom ſe trouve écrit diverſement. P. 270. On lit BAETERR. dans une inſcription du recueil de Gruter. Les manuſcrits de Méla, ſelon Voſſius, portent *Bæterra*; ceux de Pline, ſelon le P. Hardouin, *Bæterræ.* Ptolémée & Etienne de Byzance autoriſent la diphthongue de la première ſyllabe. Dans l'Itinéraire d'Antonin on lit *Beterras*, *Biterris* dans celui de Jéru- P. 190. ſalem. Il eſt évident, nonobſtant l'opinion de M. de Valois, que la leçon de Βλίτυρα dans le texte de Strabon eſt vicieuſe, procédant vraiſemblablement d'une mépriſe du Λ pour un A en lettres onciales. Les écrivains poſtérieurs, Idace, Sulpice-Sévère, Grégoire de Tours, ont écrit *Biterræ.* Cette ville a été colonie romaine, & ayant reçu des vétérans de la ſeptiéme légion, elle en a pris Lib. II, cap. 5. le ſurnom de *Septimanorum*, que Méla & Pline joi- Lib. III, cap. 4. gnent à ſon nom. Pluſieurs ſçavans veulent y rapporter la dénomination de Septimanie, comme ſi Béziers eût prévalu ſur toute autre ville du même pays, & qu'il ne fût pas plus naturel que de l'union de ſept diſtricts ou territoires eſt ſorti le nom de Septimanie, dont il eſt Ep. I, libri 3. mention pour la première fois dans une lettre de Sidoine-Apollinaire. Il ne faut point omettre que dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Beterrenſium* eſt une de celles de la Narbonoiſe première. L'Itinéraire d'Antonin, & celui de Jéruſalem, s'accordent à marquer XVI entre Béziers & Narbone. On trouve XXI dans la Table, qui doit être corrigée par les Itinéraires. Car, ce qu'il y a d'eſpace admet véritablement avec aiſance le calcul de 16 milles, mais non pas un plus grand nombre de milles bien complettement. Dans cette route, les Romains avoient conſtruit au travers du marais de Cap-eſtang une chauſſée, dont il ſubſiſte des veſtiges.

51°, 22°.

51°, 22°.

BAGACUM. On ne peut ſe diſpenſer de regarder cette ville comme l'ancienne capitale des *Nervii*. Ptolémée, dans lequel il eſt aiſé de reconnoître le nom de *Bagacum* dans celui qu'on lit *Baganum*, ne cite point d'autre ville chez les *Nervii*. Dans la Table Théodoſienne la poſition de *Bagacum* eſt figurée comme capitale; & Magnon, qui dans une Notice du neuvième ſiècle joint le nom propre des capitales à celui des cités, a écrit *Nervius Baſiacum* (ou *Bavacum*). Je m'étonne donc de trouver dans Cellarius, en parlant des *Nervii*, *ut caput Camaracum fuiſſe videatur.* Quoique Bavai ne ſoit pas aujourd'hui un lieu conſidérable, & que Cambrai prévale par ſa dignité, ce qu'on trouve de veſtiges d'antiquité à Bavai & aux environs, dénote une ville puiſſante. Les Romains y avoient conduit les eaux de pluſieurs fontaines, qui ſont dans le village de Floréſies, diſtant de Bavai de plus de 9000 toiſes. Mais, rien ne témoigne davantage le rang qu'a tenu Bavai dans la contrée, que d'y voir aboutir comme au centre toutes les voies romaines, ou partir de ce point pour communiquer à toutes les parties d'alentour. Les Itinéraires nous indiquent des routes, qui s'y rendent de Reims, de Tongres, de Cambrai, de Tournai. Nous n'y voyons point celle qui partant de Bavai, ſe joint près de Vermand à la voie qui tend de *Samarobriva* à *Auguſta Veromanduorum*, ou S. Quentin. Mais, elle ſubſiſte ſous le nom de Chauſſée de Brunehaut. J'en connois une autre qui étoit prolongée juſqu'à l'extrémité de la Gaule la plus reculée vers le nord, & dont je ne ſçache point qu'on ait parlé juſqu'à préſent. Elle ſe rendoit de Bavai à Mons, qui a porté le nom de *Caſtrilucius*, ou de *Caſtri locus*, *quia ibi quondam Romanus exercitus caſtra locaverat*, ſelon le témoignage d'un moine de S. Guilain, qui a écrit la vie de Ste Adelgonde. La trace qui ſubſiſte de cette voie, & qui ſe diſtingue de toute autre

Tom. I, p. 364.

route, m'eſt indiquée par une carte qui a été levée dans le plus grand détail, & par ordre du Roi, dans ſes campagnes. De Mons elle paſſe par un lieu nommé Cauchie-notre-Dame, *Calceia :* elle laiſſe Enghien à quelque diſtance ſur la gauche ; & en pouſſant plus loin, on remarque ſur ſon paſſage un lieu, dont le nom de Keſter paroît venir de *caſtra.* Je la perds de vue au-delà du bourg d'Aſch, ſitué à une hauteur moyenne de celle de Bruxelles & d'Aloſt. Mais, par une ſuite de ſon alignement, je préſume qu'elle traverſoit la rivière de Rupel, près d'un lieu que ſon nom actuel de Ruys-broek déſigne avoir eu un pont ſur cette rivière. Cette voie paroît conduire à la poſition d'Anvers. Quoique cette ville ne ſoit point connue par les monumens de l'âge romain, on la trouve avec diſtinction, & ſous un nom de peuple, *Andoverpenſes*, dans la vie de S. Eloi, écrite par S. Ouen, ce qui remonte au ſeptième ſiècle. Je vois un indice d'une continuation de voie dans le nom de Hoogſtraten, *alta ſtrata*, que porte un lieu plus conſidérable que ceux dont il eſt environné dans les landes du Quartier d'Anvers. En ſe rendant à Hoogſtrate, la route paroît dirigée vers la Meuſe, comme pour ſe rendre au *Batavorum oppidum*, & plus loin à *Noviomagus*, ou Nimegue, qui ſous la domination romaine, exiſtoit en qualité de chef-lieu d'un diſtrict. Indépendamment de cette direction, j'obſerve qu'une autre branche de voie, qui s'en écartoit ſur la gauche, conduiſoit à Dordrecht, & le nom de *Duro-trajectum* fait aſſez connoître que c'étoit l'endroit du paſſage d'une rivière. Cette circonſtance concourt avec ce que j'apprends de Menſo-Alting, qu'une voie romaine aboutiſſoit en ce lieu préciſément : *Duxiſſe (Romanos) viam militarem ex Brabantiâ in Hollandiam, per Turedrecht, antequam ſinum, qui nunc eſt, ſibi aperuit oceanus, uno ore teſtantur Annales Leodicenſium, Trajectenſium, & Hollandenſium.* Les voies Romaines renfermées dans la Batavie, & qui ſe trouvent

Not. Batav. p. 174.

dans l'Itinéraire d'Antonin & dans la Table, donnent des poſitions par leſquelles cette grande voie que nous conduiſons juſqu'à Dordrecht, pouvoit communiquer avec *Lugdunum* des *Batavi*, ſur la rive du Rhin, & peu au-deſſus de ſon embouchure dans la mer. Pour achever ce qui concerne *Bagacum*, il faut convenir, que nonobſtant ſon titre de capitale, qu'on ne ſçauroit lui conteſter primitivement, elle paroît en avoir perdu le rang au commencement du cinquième ſiécle, puiſque dans la Notice des provinces de la Gaule, les cités de Cambrai & de Tournai repréſentent les *Nervii*. Ce n'étoit plus qu'un château dans le moyen-âge, comme on le voit par les actes de S. Liboire, dont je tire la citation de M. Weſſeling; *caſtellum, quod Bavaca nominatur.* *Itin. Ant. p. 377.*

50°, 17°.

BAJOCASSES. La Notice des provinces de la Gaule veut que l'on écrive ainſi le nom d'un peuple, que je crois le même peuple que celui dont le nom eſt *Bodiocaſſes* dans les manuſcrits de Pline, ſelon le P. Hardouin, *Vadiocaſſes* ſelon un manuſcrit cité dans l'édition de Dalechamp, & qui dans pluſieurs imprimés eſt remplacé par celui de *Vadicaſſes*. La place que Pline donne à ce peuple entre les *Viducaſſes* & les *Unelli*, convient à l'emplacement des *Bajocaſſes*, ſur lequel on ne ſçauroit former aucun doute. Car, les *Viducaſſes* ont occupé la partie orientale du diocèſe de Baïeux, & les *Unelli* ſont ceux du Côtentin; de ſorte que la poſition intermédiaire des *Bodiocaſſes* ou *Vadiocaſſes*, eſt la même que celle des *Bajocaſſes*, dont *Bajocæ*, Baïeux, & le *pagus Bajocaſſinus*, le Beſſin, conſervent le nom. Quoique l'ordre dans lequel Pline fait l'énumération des peuples, ne réponde pas conſtamment à leur poſition immédiate & ſucceſſive, on peut croire qu'il y répond ici, par la grande analogie qu'il y a entre la dénomination de *Bajocaſſes* & celle de *Bodiocaſſes*. Ainſi, on ne ſçauroit ſe livrer à la conjecture du P. Hardouin, *Plin. in-fol. Tom. I, p. 238.*

que le nom de *Bodiocaſſes* pourroit être ſupprimé, comme étant une répétition de celui de *Viducaſſes*. Quant au nom de *Vadicaſſes* dans les éditions de Pline, depuis celle d'Hermolaus Barbarus en 1498, il y a apparence qu'il eſt emprunté de Ptolémée, chez qui l'on trouve les *Vadicaſſii*. Mais, ſelon la poſition que Ptolémée donne aux *Vadicaſſii*, ou *Vadicaſſes*, ils étoient fort éloignés des *Bajocaſſes*, puiſqu'ils confinoient à la Belgique, πρὸς τῇ Βελγικῇ; & c'eſt en-effet l'emplacement qui leur convient, comme on peut voir à l'article *Vadicaſſes*.

48°, 22°.

BANDRITUM. On trouve ce lieu dans la Table Théodoſienne entre *Agedincum* & *Autiſſiodurum*. La diſtance eſt marquée XXV à l'égard d'*Agedincum*, & VIII à l'égard d'*Autiſſiodurum*. Mais, comme l'eſpace actuel de Sens à Auxerre n'eſt que de 26000 toiſes au plus, ces indications ſont ſuſpectes de quelque erreur; & il ſuffit de celle de XXV pour remplir l'eſpace en entier, en accordant même un accroiſſement à la meſure itinéraire ſur l'eſpace pris en droite-ligne. Je n'ai point connu de lieu qui parût correſpondre à celui dont il s'agit: j'ai ſeulement préſumé que ſur le total de la diſtance, il étoit convenable de laiſſer entre la poſition de *Bandritum* & celle d'*Autiſſiodurum*, ce que la Table indique dans cet intervalle en particulier. C'eſt à quoi je borne toute conjecture ſur ce ſujet.

48°, 26°.

Lib. XXX. BASILIA. Ammien-Marcellin eſt le premier qui en faſſe mention, lorſqu'il parle de la conſtruction d'une fortereſſe *propè Baſiliam*, par l'empereur Valentinien I, ce qui ſe rapporte à l'an 374. Les Itinéraires ne connoiſſent point *Baſilia*, quoiqu'ils indiquent une route qui paſſe bien près de cette ville. La deſtruction d'*Auguſta*, capitale des *Rauraci*, a fait l'élévation de *Baſilia*: de manière que dans la Notice des provinces de la Gaule,

celle-ci étant appellée *civitas Baſilienſium*, il n'eſt mention de l'autre qu'en qualité de *caſtrum Rauracenſe*. Dans le moyen-âge le nom de Baſle eſt communément *Baſela* ou *Baſula*.

50°, 23°.

On trouve dans l'Itinéraire d'Antonin un lieu nommé pareillement *Baſilia*, entre *Durocortorum*, ou Reims, & *Axuenna*. La diſtance eſt marquée X à l'égard de *Durocortorum*, & XII à l'égard d'*Axuenna*. Mais, on peut voir à l'article *Axuenna*, ou du paſſage de la rivière d'Aiſne en tendant à Verdun, que ces diſtances ne ſont pas ſuffiſantes : & parce qu'on n'a point d'autre notion de ce lieu de *Baſilia*, l'emplacement qui lui conviendroit peut paroître incertain. Cependant, en ſuivant la direction de la toute, on voit un lieu dans l'intervalle des rivières de Vêle & de Suippe, ſous le nom de Bacone, dont la diſtance à l'égard de Reims ne diſconviendroit pas à l'indication des 10 lieues gauloiſes à l'égard de *Durocortorum*, parce qu'étant d'environ 12000 toiſes, elle ne paſſe le calcul de 10 lieues que d'une fraction, ce qui pourroit nous fixer ſur cette poſition de *Baſilia*.

52°, 23°.

BATAVI. Tacite nous apprend, que les *Batavi*, ſortis de la nation Germanique des Cattes, & qu'une guerre civile avoit obligés d'abandonner leurs terres, vinrent s'établir dans un canton de pays inhabité à l'extrémité de la Gaule, & dans une iſle, que l'Océan & les bras du Rhin renfermoient : *extrema Gallicæ oræ, vacua cultoribus, ſimulque inſulam inter vada ſitam, quam mare Oceanum a fronte, Rhenus amnis tergum ac latera circumluit.* Il faut ajouter à cela, que les *Batavi* n'étoient pas abſolument parlant renfermés dans l'iſle qui a pris leur nom, & qu'ils occupoient les terres ſituées entre le bras du Rhin appellé *Vahalis* & la partie inférieure de la Meuſe. C'eſt ce dont on ne ſçauroit *Hiſtor. lib. IV, ſect. 12.*

douter en liſant dans Tacite, que Civilis, après ſa défaite près de *Vetera*, mit le feu dans la ville des Bataves, avant que de faire ſa retraite dans l'iſle, & on croit que cette ville eſt Batenburg ſur la droite de la Meuſe. A voir auſſi la poſition qui eſt ſous le nom de *Batavodurum* dans Ptoléméе, il faut croire qu'elle étoit en deçà des branches entre leſquelles le Rhin ſe partage en approchant de la mer. Quelques auteurs moins anciens que le ſiècle de Tacite, ont employé le nom de *Batavia*. On lit dans un panégyrique d'Eumène : *Bataviam, Britanniamque, ſqualidum caput ſilvis fluctibuſque exſerentem.* Les *Batavi* ont joui d'une diſtinction particulière ſous les Romains. On cite pluſieurs inſcriptions, où ils ſont qualifiés, *fratres & amici populi* (*vel Imperii*) *Romani.*

Lib. V, ſect. 19.

52°, 24°.

BATAVODURUM. Selon Tacite, les Romains y avoient un pont ſur le Rhin, & ce poſte étoit défendu par une légion, lorſque les Germains venant au ſecours de Civilis, voulurent pénétrer par cet endroit dans l'iſle des Bataves. Les ſentimens ne ſont point partagés ſur la poſition de ce lieu, qui dans le moyen-âge a conſervé la terminaiſon de ſon ancienne dénomination, étant appellé *Doreſtade :* aujourd'hui, Wick-te-Durſtede.

Hiſtor. lib. V, ſect. 20.

52°, 23°.

BATAVORUM INSULA. Céſar en a eu connoiſſance : *Moſa*, dit-il, *parte quadam Rheni receptâ, quæ appellatur Vahalis, inſulam efficit Batavorum.* Tacite la décrit ainſi, en parlant des Bataves : *inſulam inter vada ſitam occupavere, quam mare Oceanum à fronte, Rhenus amnis tergum ac latera circumluit.* On lit dans Pline : *in Rheno ipſo, propè centum millia paſſuum in longitudinem, nobiliſſima Batavorum inſula, & Cannunefatum :* & je remarque que cette meſure d'étendue eſt très-convenable. Car, entre le point de ſéparation du Rhin &

Comment. IV.

Hiſtor. lib. IV, ſect. 12.

Lib. IV, cap. 15.

du Wahal (qui eſt le *principium agri Batavi*, où le Rhin *velut in duos amnes dividitur*, ſelon que Tacite s'exprime) & la pointe de l'embouchure de la Meuſe près de s'Graveſande, l'ouverture du compas vaut au moins 19 lieues du Rhinland, compoſées de 2000 roues ou verges du Rhin, qui s'évaluent à 3866 toiſes ou à peu près. De ſorte que les 19 lieues donnant un calcul de 73454 toiſes, il en réſulte 97 milles Romains, propè *centum millia paſſuum*, parce que l'évaluation particulière du mille romain eſt de 756 toiſes. On ſçait que le nom de l'iſle des Bataves ſubſiſte dans celui de Betuwe, quoiqu'il ſoit actuellement reſtraint à la partie ſupérieure, en remontant du Leck à la ſéparation du Wahal d'avec le Rhin. En tronquant le nom de *Batavia*, on a écrit *Batua* dans le moyen-âge.

Annal. lib. II, ſect. 6.

52°, 24°.

BATAVORUM OPPIDUM. On apprend de Tacite, que Civilis vaincu près de *Vetera* par Cerealis, & ne croyant pas pouvoir tenir dans une ville, qui n'eſt pas appellée autrement que *Batavorum oppidum*, ſe retira dans l'iſle des Bataves : *non auſus oppidum Batavorum armis tueri, raptis quæ ferri poterant, cæteris injecto igni, in inſulam conceſſit.* Ainſi, cette ville eſt différente d'une poſition de *Batavodurum* reculée juſqu'au Rhin, & qui eſt Wick-te-Durſtede. Mercator, Cluvier, Menſo-Alting, rapportent l'*oppidum Batavorum* de Tacite à Batenburg, ſur la rive droite de la Meuſe : & Ptolémée ſemble indiquer le même lieu ſous le nom de *Batavodurum* entre la Meuſe & le Rhin.

Hiſt. lib. V, ſect. 19.

45°, 23°.

BATIANA. On trouve dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, entre *Acunum* & *Valentia*, deux poſitions, dont les noms ſe liſent *Vancianis* & *Umbenno*. L'anonyme de Ravenne cite la premiere en ſuivant un ordre contraire, *Valentia*, *Vatiana*, *Acunum*. Le même lieu eſt *Batiana* dans la Table Théodoſienne ;

Lib. IV, ſect. 26.

& la position actuelle qui y répond sous le nom de Baix, est appellée *Batia* & *Batium* dans les titres du moyen-âge. Il m'a paru que ce seroit envain qu'en tendant à Valence, on chercheroit le lieu de *Batiana*, & celui qui le suit, sur la même rive du Rhône que celle où *Acunum*, & Valence ont leur emplacement. La position de Baix étant de l'autre côté, elle nous oblige de passer le Rhône à *Acimum*, ou Ancone, pour le repasser à Valence; & on trouvoit peut-être moins d'inconvénient dans ce double passage, que dans celui de la Drome, qui n'est pas facile, entre Lauriol & Livron, en continuant la route sur le même côté du Rhône que celui d'Ancone & de Valence. Quoique l'Itinéraire & la Table soient d'accord à marquer XII. entre *Acunum* & *Batiana*, cependant l'intervalle d'environ 5000 toises entre Ancone & Baix n'admet que VII, le calcul de 7 milles romains étant de 5292. toises. Depuis Baix jusqu'à Valence, l'indication de la Table, qui est XVIIII, doit être jugée convenable. Car, cet espace s'estimant à peu près de 14000 toises, la mesure itinéraire est de 14364. On peut conclure de là que l'Itinéraire de Jérusalem doit souffrir quelque réduction, parce qu'il fournit 21. milles en deux distances, divisées par la position d'*Umbennum*, entre *Batiana* & Valence.

51°, 26°.

BAUDOBRICA. Ce nom est ainsi répété en deux endroits de l'Itinéraire d'Antonin, mais hors de sa place quand on le trouve entre *Antunnacum* & *Bonna*. Sa position est au-dessus de *Confluentes*, comme l'indique la Table; & la Notice de l'Empire en fait mention entre *Bingium* & *Confluentes*. Le nom est écrit *Bodobrica* dans la Notice, il se lit *Bontobrice* dans la Table. C'étoit un poste qu'occupoit le *præfectus militum baliſtariorum*, selon la Notice, sous les ordres du général résidant à Maïence. Les distances marquées par la Table, savoir VIII de *Confluentes*, ou Coblentz, & VIIII à l'égard

gard de *Voſavia* ou *Voſalia*, qui eſt Ober-Weſel, ſont très-convenables en lieues gauloiſes à la poſition de Bopart. Il eſt mention de *Marca Bodobrigenſis* dans un titre de Fulde du huitième ſiécle, rapporté par Schannat, en ajoutant *ultra Rhenum*, comme il convient *reſpectu Germaniæ*. Dans les écrits poſtérieurs on lit *Bobardia* & *Bodardus*, par une altération qui conduit à la dénomination actuelle de Bopart.

In tradit. Fuldenſ. num. 12.

50°, 25°.

On trouve un autre lieu de *Baudobrica* dans l'Itinéraire, ſur une route *à Treveris Argentorato*. Cette route ſe rend au bord du Rhin à *Bingium*, par *Baudobrica* & *Saliſſone*. Voyez l'article *Saliſſo*, qui renferme ce qui concerne cette branche de voie entre Trèves & Bingen.

46°, 24°.

BAUTÆ. Ce lieu eſt placé dans l'Itinéraire d'Antonin, en ſuivant une route qui conduit de *Darantaſia* à Genève. la diſtance à l'égard d'un lieu nommé *Caſuaria* eſt marquée XVIII, & à l'égard de Genève XXV: & comme ces diſtances ſe renferment dans la Province Romaine, il faut entendre que c'eſt le mille qui y eſt employé. Or, de la poſition de *Caſuaria*, fixée dans l'article qui la concerne en particulier, la route paſſant par le bourg de Thones, près de la rivière de Siér, s'arrête en conſéquence de la diſtance marquée, à l'endroit que l'on appelle le vieux Anneci, ſitué à environ deux milles vers le nord de la ville d'Anneci. De cette poſition juſqu'à Genève, ce qu'il y a d'eſpace en droite-ligne ne s'eſtime guère que d'un mille, ou de deux au plus, au-deſſous de ce que peut conſumer la meſure itinéraire, ſelon l'indication de 25 milles. C'eſt par mépriſe, & non par conformité avec l'Itinéraire, que la route dont il s'agit eſt conduite à *Colonia Equeſtris*, plutôt qu'à *Geneva*, dans la Carte de l'ancienne Italie de M. de l'Iſle.

50°, 25°.

BEDA. L'Itinéraire d'Antonin & la Table Théodoſienne ſont parfaitement d'accord ſur les poſitions que voici, en partant de Trèves pour ſe rendre à Cologne par *Tolbiacum*, ou Zulpick. D'*Auguſta Treverorum* à *Beda* XII, de *Beda* à *Auſava* XII, d'*Auſava* à *Egorigium* XII, d'*Egorigium* à *Marcomagus* VIII. La diſtance à ajouter pour atteindre *Tolbiacum* eſt environ VIII, comme on peut voir à l'article *Marcomagus*. Je crois pouvoir eſtimer ce qu'il y a d'eſpace en droite-ligne de Trèves à Zulpick ſur le pied d'environ 49 lieues gauloiſes, qui en admettent bien 52 de meſure itinéraire, que ces diſtances fourniſſent au total, vu la diſpoſition du local dans une partie de cet eſpace. La diſtance marquée XII entre Trèves & *Beda* convient à la poſition de Bidbourg. La contrée des environs eſt le *pagus Bedenſis*, dont il eſt mention dans le partage fait en 870 des états du roi Lothaire, entre ſes oncles Louis le Germanique & Charle le Chauve.

48°, 21°.

BELCA. On trouve ce lieu dans l'Itinéraire d'Antonin, entre *Brivodurum* ou Briare, & *Genabum*, ou Orléans; & je n'en connois point de plus convenable dans cet intervalle que Bouzi, ſur le bord de la forêt d'Orléans. Les titres de Fleuri, ou de S. Benoît ſur Loire, en font mention ſous le nom de *Belciacum*, qui eſt évidemment dérivé de *Belca*. Mais l'indication des diſtances dans l'Itinéraire, ſçavoir de *Brivodurum* à *Belca* XV, de *Belca* à *Genabum* XXII, ne quadre point à la poſition actuelle de Bouzi, entre laquelle & Briare l'eſpace demande XVII au lieu de XV, & celui de Bouzi à Orléans XV au lieu de XXII. Il faut donc pour accorder l'Itinéraire avec le local, tranſpoſer les nombres d'une diſtance à l'autre, & ſubſtituer XVII à XXII dans l'une de ces diſtances.

45°, 17°.

BELENDI. C'eſt un peuple compris dans le dénombrement de ceux que Pline renferme dans l'Aquitaine, & dont pluſieurs par leur obſcurité ſe dérobent à notre connoiſſance. M. de Valois retrouve le nom de *Belindi* dans celui de Belin, qui eſt un bourg dans les Landes, ſur la route de Bourdeaux à Baïone : ce lieu eſt du diocèſe de Bourdeaux, & ſon nom dans quelques titres eſt *Belinum*, & le paſſage de la rivière de Leire à Belin eſt appellé *Pons Belini.* *Lib. IV, cap. 19. p. 524.*

51°, 25°.

BELGICA. Dans l'Itinéraire d'Antonin, ſur la route de Trèves à Cologne, & entre *Marcomagus* & *Tolbiacum.* Voyez l'article *Marcomagus.*

50°, 25°.

BELGINUM. La Table Théodoſienne en fait mention à la ſuite de *Noviomagus*, qui eſt Numagen, en tendant à *Bingium*, ou Bingen. Le nombre x marqué entre *Noviomagus* & *Belginum*, & qui eſt même répété une ſeconde fois hors de place, & ſans néceſſité, convient à la diſtance itinéraire de Numagen à Baldenau, dont le nom actuel conſerve beaucoup de rapport à l'ancienne dénomination, & la direction de la route n'eſt pas moins convenable à cette poſition.

50°, 20°.

BELGIUM. On ne ſçauroit confondre le *Belgium* dont parle Céſar, avec la Belgique, ſans prendre une partie pour le tout. En aſſignant des quartiers d'hiver à ſes légions, Céſar diſtingue formellement les *Morini*, les *Nervii*, les *Remi*, les *Treveri*, qui ſont des nations de la Belgique, d'avec le *Belgium* ; & le *Belgium* dans cet endroit déſigne les *Bellovaci.* Car, c'eſt de chez les *Bellovaci*, que pour aller au ſecours de Q. Cicéron, il rappelle Craſſus, qu'il avoit placé *in Belgio.* On lit dans Hirtius, que Céſar ſe rend auprès de ſes légions dans le *Belgium*, & prend ſon quartier d'hiver à *Nemc-* *Comment. V.*

tocenna, qui eſt la ville principale des *Atrebates*. Or; l'extenſion du *Belgium* dans le territoire des *Atrebates*; comprend néceſſairement les *Ambiani* dans le *Belgium*, puiſque les *Ambiani* ſont renfermés entre les *Bellovaci* & les *Atrebates*. Il n'y a point d'indication particulière concernant les *Veromandui*, que Sanſon croit devoir faire entrer dans le *Belgium*.

44°, 23°.

BELLINTUM. Dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, entre Arles & Avignon, ce qui convient à la poſition de Barbentane. La diſtance d'Arles étant de 13. à 14000 toiſes, elle répond aux 18 milles que l'on compte dans l'Itinéraire; *Arnagine* VIII, *Bellinto* X: & les V qu'il marque entre *Bellintum* & *Avenio* conviennent autant que cela ſe peut ſans employer de fraction: car, l'eſpace réel pourroit en rigueur exiger quelque choſe de plus.

50°, 20°.

BELLOVACI. On voit dans Céſar combien les *Bellovaci* étoient diſtingués entre les Belges par leur valeur, & conſidérables par leur nombre: *plurimùm inter (Belgas) Bellovacos, & virtute, & autoritate, & hominum nnmero, valere: hos poſſe conficere armata millia centum.* Hirtius s'en explique ainſi: *belli gloriâ, Gallos omnes, Belgaſque, præſtabant.* Leur nom eſt *Belloaci* dans Strabon. Pline & Ptolémée en font auſſi mention. On n'a point de connoiſſance particulière dont on puiſſe inférer que les *Bellovaci* ſe ſoient étendus au de-là des limites du diocèſe de Beauvais. J'avoue néanmoins que je ſuis tenté de croire, que les *Silvanectes*, qui ne paroiſſent point dans Céſar, & que l'on voit reſſerrés dans un canton limitrophe des *Bellovaci*, pouvoient en faire partie, avant que de compoſer une cité particulière.

Comment. II.

44°, 19°.

BELSINUM. Il en eſt mention dans l'Itinéraire d'An-

tonin, ſur la route de *Climberris*, qui eſt Auch, à *Lugdunum* des *Convenæ*, ou S. Bertrand de Cominges. La diſtance eſt marquée XV à l'égard de *Climberris*, XXIII à l'égard de *Lugdunum*. Mais, la ſomme de ces diſtances, ſçavoir 38, paroît trop forte pour ce qu'il y a d'eſpace entre Auch & S. Bertrand, que des opérations ſur les lieux fixent à environ 36000 toiſes, qui ne renferment pas 32 lieues gauloiſes bien complettes. Cela me donne lieu de conjecturer, qu'il faut lire XVIII, plutôt que XXIII, dans l'une des diſtances. Car, les 33 lieues gauloiſes qui réſultent de cette correction, ſont convenables au local, & donnent un excédent ſuffiſant à la meſure itinéraire ſur la meſure directe. On croiroit volontiers avec le ſçavant commentateur de l'Itinéraire, qu'un lieu marqué dans la Table Théodoſienne ſous le nom de *Beſino*, ſeroit le même que *Belſinum*, vu qu'il n'y manque qu'une lettre dans la première ſyllabe. Mais, il faut prendre garde, que *Belſinum* ſur la route qui conduit à *Lugdunum* des *Convenæ*, ne ſçauroit être confondu avec un lieu placé entre *Cluſa*, qui eſt *Eluſa*, & *Cliberre*, ou *Climberris*, dans la Table. Je trouve à environ 17000 toiſes d'Auch, ce qui répond bien à 15 lieues gauloiſes, qu'un lieu dont le nom actuel eſt Bernet, peu en deçà de Caſtelnau de Magnoac, pourroit tenir la place de *Belſinum*. S'il y a des cartes qui mettent plus d'eſpace dans cet intervalle, c'eſt en excédant la juſte meſure.

44°, 17°.

BENEHARNUM. Cette ville, dont le nom s'eſt conſervé dans celui de la province où elle tenoit vraiſemblablement le premier rang, ayant été ruinée, il eſt difficile de déterminer au juſte ſon emplacement. M. de Marca ne diſtingue point la poſition de *Beneharnum* de celle de Leſcar, où l'évêché de Béarn réſide aujourd'hui. Mais, après la deſtruction totale d'une ville, le ſiége épiſcopal peut avoir été tranſporté dans un autre lieu; & la fondation de Leſcar en 980 par Guillaume-

Hiſt. de Béarn, liv. I, ch. 2.

Sanche, Duc de Gaſcogne, ſur un terrain qu'occupoit un bois fort épais, & ſans habitation, témoigne que cette ville n'eſt pas ancienne. Les Géographes de l'antiquité, Strabon, Méla, Pline, Ptolémée, n'ont point connu *Beneharnum*; & l'Itinéraire d'Antonin eſt le premier monument qui en faſſe mention : (*Iluronе*) *Beneharno* XII; & dans un autre endroit, *ab Aquis Tarbellicis Beneharnum* XVIII. Voilà donc *Beneharnum* en poſition intermédiaire d'Oloron, *Iluro*, & d'Aqs, *Aquæ Tarbellicæ*. Les nombres de diſtance entre Oloron & Aqs ſont 31, & par des opérations trigonométriques ſur les lieux, l'intervalle des points d'Aqs & d'Oloron eſt de 34 à 35000 toiſes. Or, les 31 lieues gauloiſes, dont l'uſage étoit établi dans l'Aquitaine, comme dans la Celtique ou Lionoiſe, ſont à raiſon de 1134 toiſes par lieue, 35154 toiſes, d'où il ſuit que l'indication de l'Itinéraire peut être jugée convenable au local. Mais, en plaçant *Beneharnum* à Leſcar, on va perdre de vue cette conformité qui ſe manifeſte entre le local & l'Itinéraire. Car le point de Leſcar, fixé également par des opérations, n'eſt diſtant de celui d'Oloron que d'environ 11000 toiſes, qui ne ſont pas 10 lieues gauloiſes complettement, au lieu de 12; & entre Leſcar & Aqs, l'intervalle d'environ 33000 toiſes égalant à peu près 30 lieues gauloiſes, n'eſt point d'accord avec les 19 de l'Itinéraire. Cet Itinéraire dans la route qu'il décrit d'Aqs à Toulouſe, par *Lugdunum Convenarum*, comptant d'abord XVIII à *Beneharnum*, compte XVIII de *Beneharnum* à *Oppidum-novum*, dont la poſition ne ſçauroit ſe retrouver autre part qu'à Naye, en remontant le Gave, ſur la direction qui conduit à la ville des *Convenæ*. Naye étant un point déterminé comme les précédens, ſa diſtance du point d'Aqs eſt de 43. à 44000 toiſes; & comme les 37 lieues gauloiſes que fait compter l'Itinéraire, donnent un calcul d'environ 42000 toiſes, je ne vois point de poſition (nonobſtant quel-

que infériorité dans ce calcul) qui réponde à *oppidum Novum* que Naye, dont le nom peut conſerver de l'analogie avec le terme diſtinctif de la dénomination de *Novum oppidum*. Or, je remarque, que ce qu'il y a de diſtance entre Leſcar & Naye ne vaut que 11 à 12000 toiſes, conſéquemment 10 lieues gauloiſes ou peu de choſe de plus, lorſque l'Itinéraire marque 18, ſur leſquelles même on eſt d'autant moins libre d'aller au rabais, que la diſtance actuelle qui ſépare Naye d'avec Aqs, eſt plutôt forte que foible, étant comparée comme on vient de le voir, aux nombres de l'Itinéraire. Ainſi, l'emplacement de *Beneharnum* veut être plus près d'Aqs que Leſcar, par ſa poſition intermédiaire d'Aqs à *Oppidum novum*, de même que par la poſition antérieure dans l'intervalle d'Oloron à Aqs. Il y a donc de la difficulté à convenir que l'emplacement de Leſcar ſoit celui de *Beneharnum*, nonobſtant l'opinion qui a été celle d'Oihenart comme de M. de Marca. Cependant, pourroit-on ſe permettre de ſacrifier l'Itinéraire à cette opinion, lorſqu'on ne connoît rigidement d'autre moyen de juger du lieu où *Beneharnum* pouvoit être ſitué, que celui qui nous eſt fourni par cet Itinéraire? Il ſemble que les ſçavans n'ont point été dans l'obligation d'employer en pareille recherche une ſévérité géométrique, & de fixer leur attention aux nombres marqués pour les diſtances, comme à les aſſujettir à la meſure d'eſpace qui eſt propre à ces nombres. Si au local on applique des diſtances correſpondantes, ou à peu-près, à ce qu'indique l'Itinéraire, en partant de trois points donnés, Oloron, Aqs, Naye, qui renferment *Beneharnum*, cette ancienne ville ſe place, non pas à Orthez, ſelon l'opinion de Scaliger, mais un peu plus près d'Orthez que de Leſcar. Dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Benarnenſium* eſt une de celles de la Novempopulane. Entre les prélats qui ont ſouſcrit au concile d'Agde en 506, on trouve *Galactorius*

de Benarno. Cette ville ſubſiſtoit encore au commence-
Lib. IX, cap. 20. ment du ſeptième ſiècle, Grégoire de Tours nommant *Benarnum*, entre pluſieurs villes qui appartenoient à Galeſvinde, ſœur de Brunehaut. Sa ruine doit être attribuée, ou aux Sarazins dans le huitième ſiècle, ou
Lib. IV, cap. 19. aux Normans dans le ſuivant. M. de Marca veut que le nom de *Venami*, qu'on lit dans Pline, cache le nom du peuple de *Beneharnum*, ce qui paroît très-conjectural.

45°, 17°.

BERCORATES. On lit ainſi dans l'édition de Pline par Dalechamp, *Bercorcates* dans celle du P. Hardouin. Il faut être prévenu, que Pline nomme dans l'Aquitaine pluſieurs peuples, qui paroiſſent avoir été de peu de conſidération, & dont il eſt difficile de retrouver l'emplacement. M. de Valois remarque que le
Pag. 524. nom de Biſcarroſſe, qui eſt un bourg dans le diſtrict de Born, ſur la frontière de Buch, répond aſſez à celui de *Bercorcates*, & il y eſt encore plus conforme en liſant *Bercorates, ou Bercorrates.*

46°, 25°.

BERGINTRUM. Il en eſt mention dans l'Itinéraire d'Antonin, comme dans la Table Théodoſienne. Mais, la Table reſſerre ce lieu de plus près par des poſitions qui en ſont moins écartées, *Axima* d'un côté, & l'*Alpis Graia* de l'autre. La diſtance à l'égard d'*Axima* eſt marquée VIIII; & ce qui paroît la confirmer, c'eſt l'accord de l'Itinéraire avec la Table, ſur la diſtance entre *Bergintrum* & *Darantaſia.* Car, l'Itinéraire indiquant XVIIII, la Table donne le même compte en deux diſtances, marquant X dans la diſtance particulière de *Darantaſia* à *Axima.* Or, s'il faut compter ainſi 19 depuis *Darantaſia*, & 9 depuis *Axima*, pour arriver à *Bergintrum*, ce lieu de *Bergintrum* doit être celui qui porte le nom de S. Maurice, peu en deçà du petit S. Bernard. On ne ſçauroit, en convenant de ces diſtances, s'arrêter

rêter à mi-chemin d'Aiſme, qui repréſente *Axima*, & de S. Maurice, ſous l'apparence qu'un petit lieu nommé Belantre montre quelque rapport avec le nom de *Bergintrum*. Mais je dois remarquer en même tems, que S. Maurice, qui eſt un plus gros lieu, & en poſition plus avantageuſe que Belantre, ſe trouve trop voiſin du petit S. Bernard, pour que la diſtance marquée XII dans la Table entre *Bergintrum* & l'*Alpis Graia* ſoit convenable, ſur tout ſi l'on eſtime que le lieu déſigné par nom d'*Alpis Graia*, ſoit préciſément ce que l'on nomme l'Hôpital. C'eſt-là, comme je le vois ſur une carte manuſcrite du pays, que ſe fait le partage des eaux, qui d'un côté coulent dans l'Isère, & de l'autre dans la Doria Baltea; ce qui détermine par conſéquent le penchant de la montagne vers la Gaule d'une part, & vers l'Italie de l'autre. Or, en s'arrêtant à cette poſition, qui fait la ſéparation naturelle des deux contrées, la carte que je viens de citer, & qui eſt une repréſentation vraiment topographique, n'admet que quatre ou cinq milles dans l'intervalle dont il s'agit: & la Table paroît ici d'autant plus ſuſpecte d'un excès de diſtance, que l'Itinéraire n'indiquant que XXIIII entre un lieu nommé *Arebrigium*, voiſin d'*Auguſta Prætoria*, & *Bergintrum*, la Table fait compter juſqu'à 34, par le détail de pluſieurs diſtances particulières dans le même intervalle.

46°, 24°.

BERGUSIUM. C'eſt la leçon que donne la Table Théodoſienne; on lit *Berguſia* dans l'Itinéraire d'Antonin. Le nom actuel de ce lieu eſt Bourgoin; & dans les titres de la chambre des comptes de Grenoble, ſous les Daufins de la dernière lignée, on avoit perdu de vue l'ancienne dénomination, en écrivant *Burgundium*, dont la finale eſt néanmoins conforme à celle de la Table. L'Itinéraire & la Table ſont d'accord à marquer la diſtance à l'égard de Vienne d'un côté, & de l'autre à l'égard d'*Auguſtum*, ſçavoir XX pour la première, &

XVI pour la ſeconde. Or, je crois qu'on peut comparer ce qu'il y a d'eſpace entre Vienne & Bourgoin à ce que valent environ 16 minutes de la graduation de latitude, ce qui répond en effet au compte de 20 milles romains. Vers le milieu de cet eſpace, on rencontre ſur la route un lieu, dont le nom de Diême, ou Diêmoz, fournit un exemple de ces dénominations locales, qui ſont tirées de la diſtance à l'égard d'une capitale, à laquelle le numèro des colomnes placées ſur les voies militaires ſe rapportoit. Le lieu dont il eſt queſtion, porte préciſément le nom de *Decimum* dans les titres ; & ſa poſition actuelle ne s'écarte point de Vienne d'environ les deux tiers de la diſtance en tendant à Bourgoin, comme on le voit dans les cartes. Entre Vienne & Diême ſe trouve encore un lieu, dont le nom actuel de Settème vient de *Septimum*. Quant à la diſtance de *Bergusium*, ou de Bourgoin, à *Auguſtum*, dont il ſubſiſte des veſtiges dans le village d'Aoſte, elle eſt à la précédente comme 4 eſt à 5, ou à peu près, ſelon une grande carte manuſcrite du Dauſiné, qui appartient à S. A. S. M. le Duc d'Orléans. C'eſt donc trouver 16 milles de ce côté-ci, comme de l'autre on en reconnoît 20.

51°, 23°.

Hiſtor. lib. IV, ſect. 56. & 66. BETASII. Tacite joint les *Betaſii* aux *Nervii : Claudius Labeo.... quoſdam Nerviorum, Betaſiorumque, in arma traxit. Civilis Betaſios quoque & Nervios, in fidem acceptos, copiis ſuis adjunxit.* Le même hiſtorien dit, que Civilis ayant attiré dans ſon parti les *Agrippinenſes*, ou ceux de Cologne, & les *Sunici ;* Labéon s'oppoſa à ſes progrès en occupant le pont de la Meuſe, avec ce qu'il avoit ramaſſé de monde chez les *Betaſii*, *Tungri*, & *Nervii : Labeo Betaſiorum, Tungrorumque, & Nerviorum tumultuariâ manu reſtitit, fretus loco, quia pontem Moſæ fluminis anteceperat.* On trouve pareillement *Lib. IV, cap. 17.* le nom de *Betaſi* dans Pline, ſans que l'énumération de différens peuples garde un ordre qui convienne à

leur poſition. Mais, il réſulte de Tacite, que les *Betaſii* étoient en deçà de la Meuſe, & limitrophes des *Tungri* & des *Nervii*. Je trouve dans le Tréſor géographique d'Ortelius, que Divæus a propoſé de reconnoître le nom des *Betaſii* dans celui de Beetz; & le lieu ainſi nommé eſt ſitué ſur la rive gauche de la Gette, entre Leauve & Halen en Brabant. Cette poſition peut effectivement ſe renfermer dans un canton qui convienne aux *Betaſii*, ſelon l'indice qu'on tire de Tacite. L'opinion de M. de Valois, que le *Beda vicus*, que l'on trouve dans l'Itinéraire d'Antonin, & qui eſt Bidbourg près de Trêves, a donné le nom aux *Betaſii*, s'éloigne de ce qui paroît répondre aux circonſtances rapportées par l'hiſtorien. D'ailleurs, il doit répugner, ce ſemble, d'établir aux portes de Trèves un peuple diſtinct des *Treveri*. Car, ſi l'on veut que les *Betaſii* ſoient repréſentés par un *pagus*, qui eſt connu dans le moyen-âge ſous le nom de *Bedenſis*, qu'il a tiré de *Beda vicus*, ou de Bid-burg; il faut ſuppoſer que comme ce *pagus* s'étendoit ſur l'une & l'autre rive de la Moſelle dans le voiſinage de Trèves, les *Betaſii* reſſerroient les *Treveri* juſqu'auprès de leur capitale. Dans une inſcription du Recueil de Gruter, on trouve *cives Betaſii*, ce qui doit déſigner plus particulièrement les habitans d'une ville, dont on croit retrouver le nom dans celui de Beetz, que le corps de la nation entière. P. 77.

49°, 22°.

BIBE. C'eſt un lieu dont le nom ſe lit ainſi dans la Table Théodoſienne, ſur la trace d'une route qui eſt conduite à *Durocortorum*, ou à Reims, & en poſition intermédiaire d'un lieu nommé *Calagum*, & de *Durocortorum*. La diſtance eſt marquée XXXI à l'égard de *Calagum*, & XXII à l'égard de *Durocortorum*. On peut conſulter l'article *Calagum*, pour voir que ſa poſition convient au lieu nommé Chailli; & ce qu'il y a d'eſpace direct entre cette poſition & Reims peut s'eſtimer d'en-

viron 43000 toiſes, dont il ne réſulte que 38 lieues gauloiſes. Pour employer ſur le local les nombres indiqués par la Table, ſans en rien rabattre, il faudroit ne point trouver étrange que la poſition de *Bibe* fît le ſommet d'un angle de 90 degrés, par les rayons qui tendroient des points de Chailli & de Reims à cette poſition. Il eſt, ce ſemble, plus naturel de juger, qu'il y a de l'excès dans les nombres de la Table. Je crois reconnoître la route dont il s'agit par ſon alignement, qui eſt très-remarquable ſur le local, depuis le paſſage du petit Morin, près de Montmirel, juſqu'à S. Martin d'Ablois; ce qui doit s'étendre à 15000 toiſes & plus, en ſuivant la trace du chemin, & il en réſulte 13 à 14 lieues gauloiſes. La partie antérieure de cette route, ou depuis Chailli juſqu'au petit Morin, peut s'eſtimer de 15 lieues gauloiſes au moins. Ainſi, de Chailli à Ablois environ 29 lieues; & par la ſeule tranſpoſition de l'unité dans le nombre XXXI, on aura en effet XXIX. Entre Ablois & Reims, la diſtance en droite ligne étant d'environ 15000 toiſes, qui paſſent 13 lieues gauloiſes, & qui peuvent en renfermer 14 de meſure itinéraire; il s'enſuivra de pouvoir ſubſtituer XIIII à XXII dans la Table. Ablois, dont la poſition paroît convenir à *Bibe*, eſt un gros bourg, qu'une côte élevée ſépare du cours de la Marne, que la voie romaine paſſoit vraiſemblablement à Epernai, dont il n'eſt point mention avant l'acquiſition qu'en fit S. Remi pour ſon égliſe de Reims.

47°, 23°.

BIBRACTE, *deindè* AUGUSTODUNUM. Il y a des ſçavans qui ne conviennent point que *Bibracte* & *Auguſtodunum* ſoient la même ville. M. de Valois, Cellarius, M. l'Abbé de Longuerue, ont diſtingué *Bibracte* d'*Auguſtodunum*. Cette queſtion eſt traitée fort en détail dans les Eclairciſſemens géographiques ſur l'ancienne Gaule, qui ont paru en 1741; & je crois que l'identité de *Bibracte* & d'*Auguſtodunum* y eſt démontrée. Se-

lon Céſar, *Bibracte* eſt indubitablement la ville principale & dominante chez les *Ædui : oppidum longè maximum, ac copioſiſſimum ; oppidum apud Æduos maximæ auctoritatis.* En diſtinguant cette ville d'avec *Auguſtodunum*, on s'eſt fondé ſur de l'analogie entre le nom de *Bibracte* & celui d'une montagne à quelques lieues d'Autun, dont on n'eſt point aſſuré que le nom actuel de Beuvrai ſoit tiré de *Bibracte*, mais bien de celui de *Bifractum*, que l'on trouve dans les anciens titres de l'égliſe d'Autun. Pluſieurs auteurs qui ont écrit dans le pays, reconnoiſſent que ce lieu de Beuvrai n'a jamais pu ſervir d'aſſiette à une grande ville, *oppido longè maximo, ac copioſiſſimo.* Je me contenterai de citer S. Julien, en ſes Antiquités des Bourguignons ; » s'il falloit » faire vue du lieu, on ne trouveroit entre ces rochers » place, en laquelle il fût poſſible imaginer une ſi gran» de & populeuſe ville, que *Bibracte* a été, pouvoir » être poſée «. Strabon, qui ſelon que l'a remarqué M. de Tillemont, écrivoit le quatrième livre de ſa Géographie vers l'an 18 de l'Ere Chrétienne, ne nomme point *Auguſtodunum*, mais *Bibracte*, comme la place de défenſe des *Ædui*, φρούριον Βίβρακτα. Cependant, on ne peut douter qu'*Auguſtodunum* ne ſoit du même tems, puiſque Tacite décrivant la révolte des *Ædui* ſous Sacrovir, qui arriva l'an 21, fait mention d'*Auguſtodunum*, comme de la capitale du peuple Eduen, *caput gentis.* Il ſeroit d'autant plus étrange que le ſilence de Strabon ſur *Auguſtodunum caput gentis*, fût une omiſſion de ſa part, qu'il n'a point oublié dans l'étendue de la même cité une ville d'un rang inférieur, *Cabullinum*, ou Challon. Ce géographe, que l'on remarque ſuivre Céſar en pluſieurs circonſtances, a employé le nom qu'il trouvoit dans les Commentaires, préférablement à une dénomination nouvelle, qui n'avoit point encore fait oublier la dénomination précédente & primitive. Mais, on a cru voir une diſtinction formelle de *Bibracte* & d'*Au-*

Comment. I ; & VII.

Liv. I, ch. 4.

Hiſt. des Emp. Tome I, p. 131.

Lib. IV, p. 192.

Annal. lib. III, ſect. 43.

guſtodunum dans un panégyrique d'Eumène à Conſtantin. Cet empereur, & ſon père Conſtance Chlore, ayant donné de grandes marques de bienveillance à la ville d'Autun, qui avoit beaucoup ſouffert d'un long ſiége qu'elle eſſuya de la part de Tetricus, ſecondé de la milice des *Bagaudæ ;* cette ville, pour témoigner ſa reconnoiſſance, prit le nom de *Flavia*, parce que les princes dont elle avoit été favoriſée portoient celui de Flavius. Auſſi le Rhéteur rendant grace à Conſtantin de ſes bienfaits, appelle Autun *Flaviam Æduorum.* Il ajoute, en adreſſant la parole à ce prince, que quoiqu'il ſoit également le maître dans tout l'Empire, la ville des *Ædui* lui eſt comme appropriée par le nom de *Flavia* qu'elle vient de prendre : il fait entendre, que l'ancien nom de *Julia*, fait place au nom de *Flavia : omnium ſis licet dominus urbium, omnium nationum, nos tamen etiam nomen accepimus tuum jam, non antiquum. Bibracte quidem hucuſque dicta eſt Julia, Polia, Florentia ; ſed Flavia eſt civitas Æduorum.* La ville qui vient de prendre le nom de *Flavia*, eſt ici la même qui juſqu'alors avoit porté le nom de *Julia :* l'adverbe *jam*, d'un membre, répond aux adverbes *huc-uſque*, de l'autre membre. Ces adverbes affectent une même ville, qui juſqu'alors, *huc-uſque*, a porté un nom, & qui vient d'en prendre un autre, *accepimus tuum jam.* C'eſt la ville d'*Auguſtodunum* qui prend le nom de *Flavia :* c'eſt donc la même ville qui avoit porté le nom de *Julia*, & cette ville eſt *Bibracte.* Ajoutons que l'orateur s'expliquant ainſi ailleurs, *Flavia Æduorum tandem æterno nomine nuncupata ;* le *tandem* ſuppoſe une mutation d'un nom antérieur & précédent, mis en oppoſition, & ce nom eſt *Julia*, adapté ſpécialement à *Bibracte.* Les *Ædui* avoient mis leur capitale au nombre de leurs divinités. On a trouvé à Autun deux inſcriptions en l'honneur de la déeſſe *Bibracte*, & dont la plus remarquable a été rapportée par D. Bernard de Montfaucon. Méla diſtingue

Inter Panægyr. veteres VII.

Antiq. expliq. Tome II, p. 236.

Auguſtodunum par ſa richeſſe entre les villes de la Gaule : *urbes opulentiſſimæ in Treviris Auguſta, in Æduis Auguſtodunum.* Si l'on ne remarquoit pas dans Pline autant d'inégalité qu'il y en a ſur ce qui intéreſſe le détail de la Gaule, on ſeroit plus ſurpris de n'y voir aucune mention d'*Auguſtodunum.* Ptolémée n'eſt pas dans le même cas. Mais, ce qui donne une illuſtration particulière à Autun, c'eſt ce que rapporte Tacite, que la nobleſſe de la Gaule y étoit inſtruite dans les ſciences : *nobiliſſimam Galliarum ſobolem liberalibus ſtudiis ibi operatam.* La Géographie faiſoit partie des ſciences qu'on y cultivoit. Eumène (*oratione pro reſtaurandis ſcholis*) dit que ſur les portiques du lieu deſtiné à l'inſtruction de la jeuneſſe, on avoit tracé la repréſentation des terres & des mers : *videat in illis porticibus juventus, & quotidiè ſpectet omnes terras, & cuncta maria, &c. ſiquidem illic... quò manifeſtiùs oculis diſcerentur, quæ difficiliùs percipiuntur auditu ; omnium, cum nominibus ſuis, locorum ſitus, ſpatia, intervalla, deſcripta ſunt ; quidquid ubique fluminum oritur & conditur, quacumque ſe littorum ſinus flectunt, vel quo ambitu cingit orbem, vel impetu irrumpit Oceanus.* Je penſe qu'on ne ſera point étonné qu'une pareille circonſtance ne ſoit point oubliée dans un ouvrage purement géographique comme celui-ci. *Lib. III, cap. 2.*

50°, 22°.

BIBRAX. Céſar en fait mention comme d'une ville des *Remi*, diſtante de huit milles du camp qu'il occupoit ſur la rivière d'Aiſne, après l'avoir paſſée en marchant contre les Belges, qui avoient pris les armes : *ab ipſis caſtris oppidum Remorum, nomine Bibrax, aberat millia paſſuum* VIII. Si l'on s'en rapporte à la chronique de Normandie, écrite par Dudon de Saint Quentin, & à pluſieurs légendes, *Bribrax* ſera *Laudunum clavatum*, ou Laon. Mais, cette opinion eſt démentie par les circonſtances qui concernent *Bibrax.* Laon eſt dans une *Comment. II.*

diſtance de la rivière d'Aiſne, qui double à peu près celle qui eſt indiquée ; & il ſeroit difficile que le ſecours que Céſar fit partir au milieu de la nuit, fût arrivé aſſez promptement pour faire ſuſpendre l'attaque dès le jour qui ſuivit. On voit les aſſiégeans auſſi-tôt au pied du rempart que devant la place, & appliquant la ſappe aux murailles ; & ce qui déſigne ainſi une place dont l'aſſiette n'eſt pas de difficile accès, ne convient point à Laon. Sanſon, en prenant la poſition de Fimes pour celle de *Bibrax*, n'a pas fait attention que *Bibrax* fut attaqué par les Belges, avant la tentative qu'ils firent de paſſer l'Aiſne, comme le récit de Céſar y eſt formel. C'eſt donc amener mal-à-propos à un lieu ſitué en deçà du cours de l'Aiſne, & ſur les derrières du poſte qu'avoit pris Céſar, une place qui devoit être en avant & de l'autre côté de la même rivière. En-effet, on trouve Bièvre, qui conſerve évidemment le nom de *Bibrax*, en s'avançant de Pont-à-Vere ſur l'Aiſne du côté de Laon ; & la diſtance de huit milles marquée par Céſar eſt également convenable à l'égard des environs de Pont-à-Vère. On lit dans Céſar, que ſur le fleuve près duquel il avoit aſſis ſon camp, il y avoit un pont : *in eo flumine pons erat.*

43°, 18°.

BIGERRONES. Ils ſont ainſi nommés dans le troiſième livre des Commentaires, entre les peuples de l'Aquitaine, que l'expédition de Craſſus, Lieutenant de Céſar, réduiſit à ſe ſoumettre. Leur nom eſt *Begerri* dans Pline. Ptolémée & les autres Géographes ne les connoiſſent point. S. Paulin les appelle *pellitos Bigerros*, parce qu'une partie de leur pays, ſituée dans les neiges des Pyrénées, les oblige à ſe vêtir d'une fourrure, que Sulpice-Sevère dans la vie de S. Martin, appelle *Bigerrica veſtis hiſpida.* Il ſeroit preſque ſuperflu de dire que la Bigorre conſerve le nom de ce peuple. Quant au reſſort du ſiége épiſcopal de Tarbe, capitale du

Lib. IV, cap. 19.

du pays, il renferme actuellement des positions, dont les noms nous font connoître des peuples de moindre considération, comme sont les *Tornates*, & les *Camponi*.

50°, 26°.

BINGIUM. Tacite en fait mention dans le récit de la guerre, que la rébellion de Civilis excita dans la Gaule vers le bas-Rhin; & Ammien-Marcellin en parle comme d'une place dont Julien fit réparer les remparts. Selon la Notice de l'Empire, *milites Bingenſes* avoient leur poste à *Bingium*, ſous les ordres du général réſidant à Maïence. Marquard Freher croit que Bingen étoit autrefois ſur le bord de la *Nava* oppoſé à celui où Bingen ſe trouve aujourd'hui, s'appuyant du témoignage de la vie de S. Rupert: & en-effet, il ſubſiſte des reſtes d'un château ſur la gauche de la Nahe vis-à-vis de Bingen, que l'on nomme Ruprechts-berg. L'Itinéraire d'Antonin & la Table Théodoſienne ſont d'accord ſur le nombre XII entre Maïence & *Bingium*, ce que je crois d'autant plus convenable à la diſtance, qu'ayant lieu de l'évaluer par la connoiſſance du local actuel à 13000 toiſes au moins en ligne directe, & la trace du chemin paroiſſant y ajouter environ 500 toiſes; c'eſt en effet ce qui convient au calcul de 12 lieues gauloiſes. Cluvier a penſé que le lieu nommé *Vincum* dans l'Itinéraire, ſur une route qui conduit à Trèves, & à *Divodurum*, ou Metz, étoit le même que *Bingium*. Quoique l'altération du nom de *Bingium* en celui de *Vincum* paroiſſe étrange, ce qui me fait néanmoins entrer dans cette opinion, c'eſt que la diſtance entre *Confluentes* & *Vincum* marquée XXVI, eſt juſtement le total de trois diſtances particulières qu'indique la Table entre *Confluentes* & *Bingium*, & qui ſe trouvent convenables au local, comme on peut voir dans les articles *Baudobrica* & *Voſalia*.

Hiſtor. lib. IV, ſect. 70.

In Auſonii Moſellam.

47°, 20°.

BITURIGES CUBI. De deux peuples qui dans la

Gaule portent le nom de *Bituriges*, celui auquel Strabon, Pline, Ptolémée, donnent le ſurnom de *Cubi* qui le diſtingue des *Viviſci*, repréſente les *Bituriges*, ainſi proprement nommés par Céſar, & qui dans un ſiècle plus reculé dominoient dans la Gaule, & donnoient des rois à la Celtique, ſelon ce que rapporte Tite-live, en faiſant remonter l'époque de cette puiſſance des *Bituriges* juſqu'au tems où le premier des Tarquins régnoit à Rome. Cet hiſtorien s'explique ainſi ſur ce ſujet : *Priſco Tarquinio Romæ regnante, Celtarum, quæ pars Galliæ tertia eſt, penes Bituriges ſumma imperii erat. Hi regem Celtico dabant.* Il ajoute, que ce fut Ambigat, qui régnant ainſi ſur les Celtes, donna à ſes neveux, Bellovèſe & Sigovèſe, le commandement d'une multitude de Gaulois, tirée de divers peuples, & qui en ſe partageant paſſa les Alpes & le Rhin, pour s'établir en Italie, & dans la Germanie. Quoique cette ſupériorité des *Bituriges* n'eût plus lieu au tems de la conquête de la Gaule par Céſar, & qu'ils fuſſent même alors ſous la protection des *Ædui*, *Æduorum in fide*, ſelon l'expreſſion de Céſar ; cependant ils occupoient un grand territoire, auquel répond actuellement le diocèſe de Bourges, qui s'étend au dehors de la province de Berri ſur une partie du Bourbonois, & qui empiète même ſur la Touraine. L'ancien *pagus Biturícus* ne reconnoît point d'autres bornes dans la province qui a pris le nom de Bourbonois, que ce[illegible]ui joignent l'ancien territoire des *Arverni*. On peut citer en preuve la vie de S. Maïeul, abbé de Clugni, où le prieuré de Souvigni eſt indiqué aux confins des deux territoires : *in confinio territorii Bituricenſis, ita ut limes duarum putetur eſſe regionum; Arvernenſis, & Bituricenſis, villa eſt peroptima Silviniacus nomine.* La poſition de Souvigni à l'extrémité du diocèſe de Clermont, & adhérante aux limites de celui de Bourges, met en évidence que les limites de ces diocèſes répondent aux limites qui ſéparoient les *Bituriges* & les *Arverni*.

Lib. V, ſect. 34.

45°, 18°.

BITURIGES VIVISCI. Il n'en eſt point mention dans Céſar ; & Strabon nous apprend qu'ils étoient étrangers dans l'Aquitaine, ἀλλοφύλους, & qu'ils ne faiſoient point corps avec les Aquitains. Il s'explique exactement en diſant, qu'ils ſont ſéparés des *Santones* par la Garonne, vers la partie inférieure de ſon cours. Mais, le ſurnom qui les diſtingue des autres *Bituriges*, dont ils tiroient vraiſemblablement leur origine, eſt défiguré dans le texte de Strabon en celui d'*Iosci*. Dans Pline on lit *Ubiſci*, & plus correctement, ſelon Ptolémée, *Vibiſci*. Une inſcription qui porte, *Genio civitatis Bit. Viv.* ſur un autel que l'on prétend avoir été trouvé à Bourdeaux ; & Auſone, qui dit en parlant de lui-même, *Viviſcâ ducens ab origine gentem*, nous inſtruiſent de la vraie leçon du ſurnom des *Bituriges Viviſci*. *Lib. IV, p. 190.*

52°, 24°.

BLARIACUM. La Table trace une voie entre Tongres & Nimègue, qui deſcend le long de la Meuſe, & ce qui nous l'indique, c'eſt que dans le nombre des lieux placés ſur cette voie, *Blariacum* eſt aiſé à reconnoître dans la poſition de Blerick, preſque vis-à-vis de Venlo, quoiqu'un peu plus haut. Cette poſition bien décidée, peut ſervir à en déterminer deux autres, que la Table renferme dans l'intervalle de Tongres à *Blariacum*, ſçavoir *Fereſne* & *Catualium*, qui ont leur article particulier.

44°, 22°.

BLASCON INSULA. Strabon fait mention de *Blaſcon* comme d'une iſle voiſine du mont *Sigius*, ou plutôt *Sitius*. On lit dans Pline : *in Rhodani oſtio Metina, mox quæ Blaſcon vocatur*. Martianus-Capella a mal copié Pline en cet endroit, confondant *Blaſcon* avec *Metina : in Rhodani oſtio Metina, quæ Blaſcorum vocatur.* Ptolémée fait mention de *Blaſcon* ; mais c'eſt à la ſuite d'une autre iſle, qu'il nomme *Agatha*, & dans laquelle *Lib. IV, p. 181.* *Lib. III, cap. 5.* *Lib. VI.*

il place une ville de même nom, ſans préjudice de la poſition de celle que l'on connoît dans le continent, & qu'il nomme *Agathê-polis*. Quand on conſidère l'imperfection de la Gaule dans Ptolémée, on ſe croit diſpenſé de trouver deux iſles différentes dans une mer qui n'en offre qu'une : on peut même être étonné qu'il y ait des ſçavans, qui s'étudient à chercher de quoi remplir l'objet de Ptolémée, qu'aucun autre que lui n'a connu. Dans les cartes de la Gaule qui accompagnent la Géographie de Ptolémée, on voit un degré de longitude de différence entre *Agatha* & *Blaſcon*, quoique dans le texte grec de ſes Tables ces iſles ſoient indiquées au même méridien, ſur 10 minutes de différence en latitude. J'avouerai donc, que je ne connois point d'iſle d'*Agatha* différente de *Blaſcon*, qui n'étant qu'un rocher d'environ 400 toiſes de circonférence, ne ſuffit guère à l'emplacement d'une ville. Feſtus-Avienus repréſente *Blaſcon* au naturel, *tereti formâ ceſpes editur ſalo*. M. de Valois paroît mal informé, quand il dit : *nunc inſula Blaſco continenti adjuncta eſt, injectâ mari mole, & Agathæ pro portu eſt*. Il y a 8 ou 900 toiſes d'intervalle entre Breſcon & la pointe de terre-ferme la plus voiſine, & 4 braſſes de profondeur dans le canal. Le P. Hardouin s'explique ſur *Blaſcon* comme ſi on n'en avoit point de connoiſſance, *incerti ſitus*. Le nom eſt plutôt Breſcon que Breſcou, quoiqu'il ſoit écrit Breſcou dans quelques cartes.

In Ord marit. p. 6.

N. Gall. p. 6.

Plin. in-fol. Tom. I, p. 159.

46°, 17°.

BLAVIA. Nous avons deux poſitions différentes ſous ce nom. Car, je penſe avec M. de Valois, qu'il ne faut point confondre *Blabia*, qui eſt la même choſe que *Blavia*, & dont la Notice de l'Empire fait mention comme d'un poſte ſous les ordres du général de l'Armorique, avec Blaye ſur la Garonne. Ce lieu de *Blabia* étant cité avec les villes des *Veneti* & des *Oſiſmii*, il ne paroît pas convenable de le tranſporter dans une autre

P. 189.

contrée, & ailleurs qu'au port formé par la rivière de Blavet, ſur la côte de Bretagne. Cette rivière eſt appellée *Aqua Blavez* dans le titre de fondation de l'abbaye de Bon-repos, par Alain, vicomte de Rohan, l'an 1124. Et ſi l'on eſt prévenu que le nom de Blaye ſur la Garonne, *Blavia* dans Auſone, ſe lit *Blavutum* dans quelques exemplaires de l'Itinéraire d'Antonin, par une ſimple différence de terminaiſon; on ne trouvera pas plus étrange que le nom de *Blabia* ſoit le même que celui de Blavet. 46°, 17°.

Je paſſe à une autre poſition de même nom, quoiqu'on liſe *Blavium* & *Blavutum* dans l'Itinéraire d'Antonin, ſelon la différence des exemplaires. Mais, la Table Théodoſienne eſt conforme à Auſone ſur le nom de *Blavia*. Il n'y a point d'accord entre l'Itinéraire & la Table, ſur ce qui regarde la diſtance de cette poſition en partant de Bourdeaux. Le nombre IX dans la Table n'eſt pas à beaucoup près ſuffiſant : celui de XVIIII dans l'Itinéraire doit avoir quelque choſe de trop. Car, ce qu'il y a d'eſpace abſolu entre Bourdeaux & Blaye, n'eſt pas tout-à-fait de 18000 toiſes ; & quoiqu'on doive ſuppoſer un excédent dans la meſure itinéraire, le calcul de 19 lieues gauloiſes qui eſt 21550 toiſes ou environ, va trop loin au-delà de ce que donne la meſure directe. L'indication ſeroit plus convenable à XVII qu'à XVIIII. Auſone parle de cette route, quand il dit :

Aut iteratarum quâ glarea trita viarum
Fert militarem ad Blaviam.

Nous ne ſçaurions conclure avec Alta-ſerra, que cette épithete de *militaris* ſe rapporte néceſſairement à la mention qui eſt faite d'une milice romaine à *Blabia*, dans la Notice de l'Empire ; & la raiſon qui s'y oppoſe eſt donnée dans l'article précédent. Il ſuffit de connoître la ſituation de Blaye, pour être perſuadé que dans tous les tems il a été important d'en faire une place de défenſe ; & il n'en eſt parlé que comme étant une place, *Rer. Aquitanic. p. 54.*

pour les aggrandir les territoires voiſins des *Bituriges* & des *Arverni*, dont les limites étoient les mêmes que ceux des diocèſes de Bourges & de Clermont, ſelon qu'il eſt parlé du monaſtère de Souvigni dans la vie de S. Maïeul, abbé de Clugni, comme on peut voir dans
Comment. VII. l'article *Bituriges*. Céſar dit en parlant des *Boii*, *non magnis facultatibus, quod civitas erat exigua & infirma.* Leur ville, dont il fait mention ſous le même nom de *Gergovia* que celui que portoit une ville des *Arverni*, ne nous eſt point connue.

45°, 17°.

Nous avons un autre canton de *Boii*, que l'Itinéraire d'Antonin indique par une poſition, ſur la route qui conduit d'*Aquæ Tarbellicæ*, ou d'Aqs, à Bourdeaux. Ces *Boii* ſont les Buies du pays de Buch, dont le chef-lieu ſe nomme Cap ou Tête de Buch, ce qui a fait diſtinguer les ſeigneurs qui l'ont poſſédé par le titre de Captal, *Capitalis*. S. Paulin écrivant à Auſone, fait mention de ces *Boii*, & les appelle *Piceos*, parce que le pays qu'ils habitent dans les landes de Gaſcogne produit de la réſine. La diſtance que marque l'Itinéraire entre le chef-lieu des *Boii* & *Burdigala*, ſçavoir XVI, ne remplit pas ce qu'il y a d'eſpace entre Tête de Buch & Bourdeaux, étant d'environ 25000 toiſes, dont il réſulte 22 à 23 lieues gauloiſes en ligne directe. Ce défaut de convenance pourroit être attribué à l'omiſſion de quelque diſtance particulière ; & cette diſtance ſe rapporteroit aſſez bien à celle qui eſt marquée VIII dans la Table Théodoſienne au deſſous du nom de *Burdigala*, quoique le lieu auquel elle répond nous ſoit dérobé, par la perte de ce qui faiſoit le commencement de ce précieux monument. Une poſition entre *Burdigala* & *Boii* ſur la carte de la Gaule, eſt anonyme par cette raiſon. C'eſt une queſtion que de ſçavoir, ſi la mention qui eſt faite de *civitas Boatium* dans la Notice des provinces de la Gaule, & qui y eſt rangée dans la Novempopulane,

Novempopulane, repréſente les *Boii*. Joſeph Scaliger, & M. de Valois, veulent que la ville des *Boates* ſoit *Lapurdum*, ſe fondant ſur un rapport de dénomination entre *Boates* & *Baiona*; mais qui ne peut avoir lieu. Car, la ſignification qui eſt propre au nom de Baïone, qui déſigne un port, & que l'on ne connoît que depuis le douzième ſiécle, ne ſouffre point l'interpolation de ce nom en celui de *Boa*, dont ces ſçavans étayent leur opinion. On peut remarquer plus d'analogie entre le nom de *Boii* & celui de *Boates*: & dans une Notice de la Gaule, que Ducheſne a tirée de la bibliotheque de Thou, la mention qui eſt faite de *civitas Boatium* eſt ſuivie de cette addition, *quod eſt Boius in Burdegalenſi*. Il y a véritablement quelque difficulté à reconnoître les *Boii* au rang des cités; & à voir cette cité compriſe dans la Novempopulane, quoique renfermée *in Burdegalenſi*, comme le pays de Buch eſt en effet du diocèſe de Bourdeaux. Mais, nous ne ſommes point aſſurés que les *Bituriges Viviſci*, qui ſelon le témoignage de Strabon formoient un établiſſement étranger dans l'Aquitaine, ayent toujours dominé juſque dans le pays des *Boii*. Il faut donc accuſer de faux la Notice alléguée ci-deſſus, & ſe refuſer à une plus grande analogie entre *Boates* & *Boii*, qu'entre *Boates* & *Baiona*, pour tranſporter les *Boates* à *Lapurdum*. Quoique M. l'abbé de Longuerue ſuive aſſez communément l'opinion de M. de Valois ſur les points d'ancienne Géographie, il s'en écarte à l'égard des *Boates*, & ſe déclare pour le pays de Buch.

In Auſon. edit, ſec. Val. p. 261.

Lib. IV, p. 190.

Deſcr. de la Fr. pr. part. p. 172.

50°, 27°.

BONCONICA. Ce lieu eſt placé entre *Mogontia* & *Borbitomagus*, Maïence & Wormes, dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne. Il ne faut point chercher d'autre poſition pour *Bonconica* que celle d'Oppenheim. Mais, la Table & l'Itinéraire n'étant pas conformes ſur les diſtances, il eſt à propos de

conſulter le local. La diſtance à l'égard de Maïence eſt marquée XI dans l'Itinéraire, IX dans la Table. Or, ce que donne le local pour la meſure du chemin étant d'environ 9500 toiſes, qui ne valent que 8 à 9 lieues gauloiſes, il en réſulte que l'indication de la Table eſt plus convenable que celle de l'Itinéraire, qu'il ſeroit néanmoins aiſé de corriger en tranſpoſant les chiffres; pour avoir IX au lieu de XI. Entre *Bonconica* & Wormes l'Itinéraire marque XIII, la Table XI; & vu que la meſure du terrain ne donne guère que 13000 toiſes, c'eſt-à-dire 11 à 12 lieues gauloiſes, la Table mérite encore ici la préférence. De ſorte même, qu'en remarquant que les fractions de lieue en plus ou en moins ſe compenſent entre les deux diſtances; on retrouve au total de Maïence à Wormes, en paſſant par Oppenheim, ce que valent exactement 20 lieues gauloiſes que l'on compte dans la Table.

51°, 26°.

BONNA. Ptolémée en fait mention, & y place le quartier de la première légion, comme en-effet il y eſt déſigné en pluſieurs endroits de Tacite. La diſtance entre Bonn & Cologne, marquée XI également dans l'Itinéraire d'Antonin & dans la Table Théodoſienne, me paroît très-convenable au local; & on peut croire que Jean Gigas, qui a dreſſé la carte de l'Archevéché de Cologne, a rencontré fort juſte, en faiſant cette diſtance à la prendre du centre de Cologne, égale à 13 minutes de la graduation de latitude de ſa carte. Car, il en réſulte 12375 toiſes ou environ, & le calcul de 11 lieues gauloiſes n'en diffère preſque point, étant de 12474 toiſes. La direction de la voie Romaine paroît encore parfaitement allignée à la ſortie de Cologne. On apprend de Florus, que Druſus jetta des ponts ſur le Rhin en deux endroits différens, & l'un de ces endroits eſt nommé *Bonna*, non pas *Bononia*, comme on lit en quelques imprimés. Voyez au ſurplus ſur ce qui intéreſſe Bonn, l'article *Ara Ubiorum*.

50°, 27°.

BORBETOMAGUS. C'eſt la ville capitale des *Vangiones ;* & il en eſt mention ſous ce nom dans Ptolémée, dans l'Itinéraire d'Antonin, dans la Table Théodoſienne. On la trouve néanmoins déſignée, comme la plupart des capitales, par le nom de la nation. Elle eſt citée dans Ammien-Marcellin, dans la Notice de l'Empire, & ailleurs, ſous le nom de *Vangiones.* Quant à celui de Wormes qu'elle porte aujourd'hui, il vient de *Warmatia* ou *Wormatia*, qui étoit en uſage lorſque la ſeconde race de nos Rois a commencé d'occuper le thrône.

44°, 25°.

BORMANNI. Ce nom doit être lu ainſi dans Pline, & non pas *Bormannico*, ſelon la remarque du P. Hardouin ; & il eſt compris dans une énumération de villes & de peuples renfermés dans la Narbonoiſe. Il faut convenir que l'ordre alphabétique que Pline ſuit dans cette énumération, n'eſt pas propre à nous faire juger de la poſition d'un lieu qui n'eſt point cité autre part. Cependant, la grande affinité de ce nom de *Bormanni* avec celui de *Borma*, ou de Bormes, entre Ières & S. Tropez, m'a fait hazarder cette poſition. *Lib. III, cap. 4.*

47°, 22°.

BOXUM. Ce lieu eſt placé dans la Table Théodoſienne entre *Aquæ Niſineii*, ou Bourbon-l'Anci, & *Auguſtodunum.* La diſtance eſt marquée VIII à l'égard d'*Auguſtodunum ;* & en ſortant de cette ville elle porte vers un lieu, dont le nom de Buſſière, *Buxeria*, eſt un dérivé de *Boxum.* Son éloignement d'Autun paroît en même tems convenable, autant qu'on peut juger par les cartes. Quant à la diſtance entre *Boxum* & *Aquæ Niſineii*, marquée XXII, & qui avec la précédente feroit compter 30 lieues gauloiſes entre Autun & Bourbon-l'Anci ; quoique ce compte de diſtance, dont il réſulte 34000 toiſes, paroiſſe un peu fort vis-à-vis de l'intervalle en droite-ligne d'environ 28000 toiſes ; toutefois

le coude qui ſe rencontre dans cette route, en paſſant l'Arrou au lieu nommé *Telonnum*, aujourd'hui Toulon, & l'inégalité du pays font juger qu'il n'y a rien à rabattre.

50°, 20°.

Comment. II. BRATUSPANTIUM. Céſar ſortant du territoire des *Sueſſiones*, entre chez les *Bellovaci*, & des *Bellovaci* chez les *Ambiani*. A ſon approche, les *Bellovaci* ſe renferment, *ſuaque omnia, in oppidum Bratuſpantium*. Il n'eſt fait, après cela, aucune mention de la même ville, à moins qu'elle ne ſoit cachée ſous un nom différent. Car, Ortelius ſe méprend dans ſon Tréſor géographique, quand il rapporte à la ville dont il s'agit, ce qui doit s'entendre du *Brachbantum*, dans la chronique de Sigébert, ſous l'an 997, où Ansfrid, comte de Brabant, eſt appellé *Comes Bratuſpantium*. Sanſon a cru qu'il ne falloit point diſtinguer la ville qui eſt citée dans les Commentaires, d'avec la capitale des *Bellovaci*, qui a été appellée *Cæſaromagus*. Scaliger avoit déja regardé *Bratuſpantium* comme étant Beauvais; & M. de Valois, qui ſe montre aſſez volontiers contraire aux opinions de Sanſon, ne s'en écarte pas ſur cet article. Mon premier ſentiment ſur ce ſujet étoit le même. Cependant, je conviens d'avoir été ébranlé, en apprenant qu'il exiſtoit il y a deux ſiècles des veſtiges d'une ville ſous le nom de *Brantuſpante*, à un quart de lieue de Breteuil, & dans l'étendue de la paroiſſe de Vandeuil, ſur la liſière du diocèſe de Beauvais, limitrophe de celui d'Amiens. Cette poſition fait moins un coude dans la route que tient Céſar du Soiſſonnois dans l'Amiénois, que celle qui réſulte d'une poſition plus écartée, comme celle de Beauvais. M. Bonami a donné à l'Académie un mémoire particulier ſur *Bratuſpantium*, qui n'eſt point encore rendu public par l'impreſſion.

50°, 19°.

BREVIODURUM. On trouve ce lieu dans l'Itiné-

raire d'Antonin, entre *Juliobona*, capitale des *Caleti*, & *Noviomagus*, capitale des *Lexovii* : dans la Table Théodoſienne entre *Juliobona* & *Rotomagus*. Le nom de *Brivodurum*, ou *Breviodurum*, déſigne indubitablement le paſſage d'une rivière ſur un pont, & on reconnoît cette poſition dans celle du Pont-Audemer, ſitué ſur la Riſle, & qui a pris le nom de *Pons Audomari*, ou *Aldemari*, dans le moyen-âge. La diſtance de 22 à 23000 toiſes entre Rouen & le Pont-Audemer, ſelon la carte manuſcrite levée par les frères Magin, répond à l'indication que donne la Table entre *Breviodurum* & *Rotomagus*, qui eſt xx : car, le calcul de 20 lieues gauloiſes eſt de 22680 toiſes. Cependant il ne faut point diſſimuler, que le contour de la Seine au-deſſous de Rouen faiſant circuler la route, la meſure itinéraire doit ſurpaſſer de quelques lieues ce que donne cette évaluation. Je ſuis informé, qu'au-delà du Pont-Audemer, en tendant vers Lizieux, il ſubſiſte des veſtiges de l'ancienne voie Romaine qui conduiſoit de *Breviodurum* à *Noviomagus* des *Lexovii*. C'eſt un reſte de chemin qui eſt ferré, & que la tradition du pays veut être un ouvrage des Romains. L'indication de l'Itinéraire dans cet intervalle, ſçavoir xvii, eſt trop forte : le local n'admet que xiii, & la manière de faire cette correction eſt facile. Il n'en eſt pas de même de xvii ſelon l'Itinéraire, & de xviii ſelon la Table, entre *Juliobona* & *Breviodurum*. Quoique la diſpoſition du local entre Lilebone, qui eſt *Juliobona*, & le Pont-Audemer, donne lieu de préſumer que la route faiſoit un détour, pour traverſer la Seine au-deſſus de Quilebeuf, & vraiſemblablement à l'endroit qui ſe nomme le Vieux-port, ſur la rive gauche de la rivière : cependant, il eſt hors de vraiſemblance, que l'intervalle des poſitions n'étant guère que de 8 lieues gauloiſes en droite ligne, la voie de communication entre ces poſitions en valût 17 ou 18. La trace d'une ancienne voie, entre le Vieux-port & le Pont-Audemer, ſe-

diſtingue par le nom qu'on lui donne de Chemin-perré. On voit dans la Table, une ligne de communication depuis *Juliobona* juſqu'à *Mediolanum* des *Eburovices*, ou Evreux : mais, l'indication de diſtance y eſt omiſe.

45°, 25°.

Lib. IV, p. 179. BRIGANTIO. Strabon décrivant la route qui conduit au paſſage de l'*Alpis Graia*, cite *Brigantium vicum.* Cette route étant fort détaillée dans les Itinéraires & dans la Table Théodoſienne, la poſition de *Brigantio* y trouve ſa place; & *Byrigantum*, comme on lit dans l'Itinéraire de Jéruſalem, y porte la même qualification de *manſio*, qu'*Ebrodunum* & *Caturigæ*, qui ont été des villes d'un rang diſtingué. Les diſtances qui y ont rapport ſont diſcutées dans les articles des lieux, que la carte marque en poſition immédiate de celle de *Brigantio*, ou de Briançon. Dans Ammien-Marcellin il eſt mention de *Brigantio*, en l'appellant *Virgantia caſtellum.* Les inſcriptions rapportées par Honoré Bouche, où on lit, ORD. BRIG. ne regardent point le Briançon dont il s'agit, comme le ſçavant commentateur de l'Itinéraire paroît le croire, mais un autre Briançon en Provence, autrement appellé Briançonet, pour le diſtinguer de celui-ci. Le P. Hardouin témoigne d'être porté à croire, que les *Brigiani* nommés dans l'inſcription du Trophée des Alpes, qui nous a été tranſmiſe par Pline, ſe rapportent à *Brigantio.* Il ne faut point oublier, que Ptolémée cite *Brigantium* comme appartenant aux *Segusini* qui tiroient leur nom de *Segusio*, Suſe. Mais, il eſt contre toute vraiſemblance d'enlever aux *Caturiges* un lieu, que les limites du diocèſe d'Embrun réclament, indépendamment de ſa poſition en deçà des Alpes.

Lib. XV.

Chor. de Prov. p. 281 & 918.

Lib. III, cap. 20.

44°, 25°.

Il faut reconnoître un autre *Brigantio* comme il e dit dans l'article précédent. Ce lieu appellé Briançor ou Briançonet, eſt ſitué ſur l'Eſteron qui tombe da

le Var. Il n'eſt connu d'aucun des écrivains Romains : mais, des veſtiges d'antiquité qui y ſubſiſtent, & pluſieurs inſcriptions, où le corps des Magiſtrats eſt déſigné par le terme *Ordo*, nous font connoître que c'étoit le chef-lieu d'un peuple ou d'une communauté particulière, quoique l'inſcription du Trophée des Alpes n'en faſſe point mention. Car, le nom de *Brigiani* qu'on y trouve à la ſuite des *Caturiges*, eſt trop éloigné de poſition à l'égard du lieu dont il s'agit, pour pouvoir s'y rapporter, parce qu'on diſtingue dans ce monument, qu'il y a quelque ſuite ou liaiſon d'emplacement entre les peuples qui y ſont nommés.

47°, 18°.

BRIGIOSUM. Dans la Table Théodoſienne ce lieu eſt placé ſur une route, qui conduit de *Mediolanum* des *Santones*, Saintes, à *Limonum*, Poitiers; entre *Avedonacum*, ou *Aunedonacum*, & *Raurana* ou *Rauranum*. Quoique L'Itinéraire d'Antonin décrive la même route, c'eſt en omettant *Brigioſum*, parce qu'il paſſe d'*Aunedonacum* à *Rauranum* ſans manſion intermédiaire. La diſtance que marque la Table eſt VIII à l'égard du premier de ces lieux, XII à l'égard du ſecond; & l'Itinéraire y paroît d'accord, en marquant XX d'*Aunedonacum* à *Rauranum*. On peut eſtimer que la poſition de *Brigioſum*, dans celle qu'il conſerve ſous le nom de Briou, s'ecarte d'Aunai, qui eſt *Aunedonacum*, d'environ 9000 toiſes, diſtance qui convient aux 8 lieues gauloiſes indiquées par la Table. Mais, il faut être prévenu, que ce qu'il y a d'eſpace depuis Aunai juſqu'à Rom, qui eſt *Rauranum*, en paſſant par Briou, vaut au moins 26000 toiſes, d'où il réſute 17000. toiſes entre Briou & Rom, ce qui renferme 15 lieues gauloiſes, & met dans la néceſſité de vouloir, que l'indication de la Table entre *Brigioſum* & *Rauranum* ſoit XV, plutôt que XII, en liant par le bas les jambages des deux unités, pour faire V. Il faut convenir en même tems, que

l'Itinéraire ne ſçauroit être juſte d'*Aunedonacum* à *Rauranum* : car, 20 ne ſuffiſent pas, où l'eſtime priſe ſur le local demande 23. Il eſt fait mention de Briou ſous le nom de *Brioſſium*, dans la vie de Saint Junien, par un auteur contemporain de l'empereur Louis le Débonnaire, & le canton des environs a été appellé *pagus Brioſſenſis*.

51°, 20°.

Lib. IV, cap. 17. BRITANNI. Pline eſt le ſeul qui en faſſe mention; & il paroît les ranger ſur la côte de la Belgique, entre le *pagus Geſoriacus* & les *Ambiani*. Le paſſage de Pline qui renferme ces *Britanni*, en fera juger ainſi : *deindè (à Scaldi, & Toxandris) Menapii, Morini, Oromanſaci, juncti pago qui Geſſoriacus vocatur, Britanni, Ambiani. Introrſus*, &c. Selon cet ordre, & en procédant du nord au ſud, les *Britanni* ſe placent au-delà d'une rivière qui termine le diocèſe de Boulogne, dans lequel le *pagus Geſoriacus* eſt contenu, & ils s'étendent dans le *pagus Pontivus*. Cette rivière eſt la Canche. Cluvier a penſé qu'il falloit lire *Brianni*, au lieu de *Britanni*. Seroit-ce un établiſſement que quelque colonie de la grande Bretagne auroit formé dans ce canton maritime, comme les Belges s'étoient établis ſur la côte méridionale de la grande Bretagne? Sanſon voulant donner de l'illuſtration à ſa patrie, ſuppoſe qu'il a exiſté une ville ſous le nom de *Britannia* dans le lieu qu'occupe Abbeville, que l'on ne connoît néanmoins primitivement ſous le nom d'*Abbatis-villa*, que comme un bien appartenant à l'Abbaye de Centul, ou de S. Riquier, & qui ne devint une place de quelque importance, *caſtrum*, que ſous le règne de Hugue-Capet.

50°, 20°.

BRIVA ISARÆ. On trouve ſa poſition dans l'Itinéraire d'Antonin, entre *Petromantalum* & *Lutecia*. La diſtance à l'égard de *Lutecia*. eſt marquée XV dans la Table Théodoſienne, comme dans l'Itinéraire. La voie romaine

maine en partant de Paris, alloit traverſer ce que l'on appelloit autrefois dans l'étendue actuelle de la ville de S. Denys, le bourg de l'Eſtrée, *de Strata*, ſéparé de l'ancien *Catolacum*, qui eſt le quartier qu'occupe l'Abbaye. Cette voie arrivoit au bord de la rivière d'Oiſe, non pas tout-à-fait vis-à-vis de l'emplacement où Pontoiſe paroît aujourd'hui, mais plus bas, & vis-à-vis du prieuré de S. Martin; & on m'aſſure qu'on en voit des veſtiges dans un vignoble, derrière S. Ouen de l'Aumône, en tirant vers Eragni. La continuation au-delà du paſſage de l'Oiſe, tend directement à Magni, & vers la poſition qui convient à *Petromantalum*. Les titres de la terre du Perché dans cet intervalle font mention de la chauſſée de Jule-Céſar. Il y a des endroits qui montrent des reſtes de l'ancien pavé, & dans d'autres où le pavé de la ſurface eſt broyé, on diſtingue la trace de cette chauſſée par quelque élévation, & par un maſſif profond d'une qualité différente du ſol des environs. Il paroît ſuperflu de produire des citations, pour prouver que dans le moyen-âge *Pons Iſaræ*, ou *Eſiæ*, répond au nom de *Briva-Iſaræ*. Quant aux diſtances qui ont rapport à cette poſition, la meſure itinéraire à l'égard de *Lutecia*, ou du quartier de Paris qui ſe nomme la cité, me paroît d'environ 16400 toiſes, dont il réſulte 14 à 15 lieues gauloiſes. L'indication de XIV dans l'Itinéraire, entre *Briva-Iſaræ* & *Petromantalum*, eſt trop forte pour la meſure actuelle de Pont-oiſe à Magni, laquelle n'étant que de 13 à 14000 toiſes, n'admet que XII, au lieu de XIV. Voyez ſur ce ſujet l'article *Petromantalum*.

46°, 22°.

BRIVAS. Sidoine-Apollinaire en fait mention, dans une piéce de vers adreſſée à ſon livre : *Propempticon.*

Hinc te ſuſcipiet benigna Brivas.

Ce lieu eſt devenu recommandable par la ſépulture de S. Julien, près de laquelle l'empereur Avitus fut in-

humé l'an 456 ; *antè pedes antè dicti martyris ſepultus*, dit Grégoire de Tours. On diſtingue aujourd'hui la vieille Brioude, de Brioude ſurnommée Gliſe, ou Egliſe ; & parce que la dénomination de *Brivas* en langue Celtique déſigne un pont, celui qui ſubſiſte à vieille-Brioude ſemble y déterminer l'emplacement de *Brivas*. Le *vetus Brivate* eſt appellé *caſtrum* dans un diplome de Robert, comte d'Auvergne, en date de l'an 1060. Au reſte, ces lieux, entre leſquels le nom de Brioude ſe trouve partagé, ſont peu diſtants l'un de l'autre, & également ſur la rive gauche de l'Allier.

49°, 14°.

BRIVATES PORTUS, *vel* GESOBRIVATE. On trouve le port *Brivates* dans Ptolémée. Il le place entre l'embouchure de la Loire & celle du fleuve qu'il nomme *Herius*, & qui doit être la Vilaine. Selon cet emplacement, il ſemble qu'on doive jetter les yeux ſur le Croiſic, plutôt que ſur un autre endroit. Dans la Table Théodoſienne, le terme d'une route qui aboutit à la mer, & qu'il faut chercher à l'extrémité de la Bretagne, eſt nommé *Geſocribate*. Quand on a reconnu, en étudiant la Table, combien elle eſt ſuſceptible de correction dans les dénominations de lieu, on eſt fort porté à croire que celle de *Geſocribate* doit ſe lire *Geſobricate*, ou *brivate*, par la grande affinité qu'on y remarque avec le *Brivates* de Ptolémée. La baye de Breſt, & ſa grande profondeur dans la partie de la Bretagne la plus reculée, où l'on eſt conduit par la Table, ſont l'objet qui fut le plus digne d'être remarqué dans une Géographie auſſi ſommaire que celle de Ptolémée, qui n'admet que les circonſtances principales du local. Et comme il y a des poſitions hors de place dans cette Géographie, & que le *Brivates* paroît indiqué autre part qu'où elle marque ce port, on ſe perſuade qu'il ne ſe rapporte à aucun endroit auſſi convenablement qu'il ſe rapporte à Breſt. La voie romaine y tend directement dans toute la lon-

gueur de la Bretagne, depuis Nantes, par Vennes, & par Kazhez. Je ne diſſimulerai pas, que la diſtance marquée XLV dans la Table, à compter de *Vorgium* ou *Vorganium*, eſt trop forte pour ce qu'il y a d'eſpace entre Kazhez, ou *Vorganium*, & Breſt. Le moyen de concilier la Table avec le local eſt de ſuppoſer, que le compte de la diſtance a été prolongé juſqu'à la pointe du continent, qui fait l'entrée du golfe au fond duquel Breſt eſt actuellement ſitué.

48°, 21°.

BRIVODURUM. Il en eſt mention dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne. L'Itinéraire & la Table ſont d'accord à marquer XV entre *Brivodurum* & *Belca*; nonobſtant quoi on peut voir dans l'article *Belca*, que la diſtance de Briare, qui eſt *Brivodurum*, juſqu'au lieu qui paroît repréſenter *Belca*, demande XVII plutôt que XV. D'un autre côté, *Brivodurum* étant placé dans l'Itinéraire entre *Condate* & *Belca*, la poſition de Cône, qui eſt auſſi évidemment *Condate* que *Brivodurum* eſt Briare, n'admet qu'environ XIII dans un intervalle où l'Itinéraire paroît marquer XVI; & ſur ce ſujet on peut recourir à ce qui eſt dit de ce *Condate*, compris avec pluſieurs autres lieux qui ont eu la même dénomination. La poſition immédiate à celle de *Brivodurum* dans la Table, n'eſt point *Condate*, quoique ſur la même route, mais *Maſſava*, ou Meſve, dont la diſtance de Briare en droite-ligne étant d'environ 25000 toiſes, excède l'indication de la Table, qui eſt XVI. Dans l'hiſtoire des évêques d'Auxerre, le nom de Briare eſt *Briodenſis* ou *Briodenſum*, dont on a fait par contraction *Briodunum*.

49°, 26°.

BROCOMAGUS. Ptolémée donne deux villes aux *Triboci*, *Brocomagus*, & *Helcebus*. Ammien-Marcellin fait mention de celle dont il s'agit, & la vraie leçon dans ſon texte eſt *Brocomagus*, & on lit de même dans

l'Itinéraire d'Antonin. La poſition de ce lieu entre *Argentoratum* & *Concordia*, ſe retrouve dans celle de Brumt ou Brumat ; & pluſieurs ſçavans ont cité la chronique de Lauresheim, ſous l'an 883, où le nom de Brumt, moins altéré qu'aujourd'hui, eſt *Bruochmagat, in Eliſatiâ*. M. Schœpflin témoigne, qu'aucun lieu en Alſace ne fournit autant de monumens romains de toute eſpèce. La diſtance que marque l'Itinéraire entre *Brocomagus* & *Concordia*, peut convenir au local, comme on peut voir dans l'article *Concordia*. Il n'en eſt pas de même de l'indication entre *Argentoratum* & *Brocomagus*. Elle eſt manifeſtement fauſſe ſur le pied de XX, & celle de la Table, ſçavoir VII, eſt recevable. Car, la diſtance entre Straſbourg & Brumt roule entre 7 & 8 lieues gauloiſes.

47°, 25°.

BROMAGUS. Le nom de ce lieu eſt *Viromagas* dans la Table Théodoſienne : mais, elle ne diffère point de l'Itinéraire d'Antonin, en marquant VI de *Minnodunum* à *Bromagus*, & VIIII de *Bromagus* à *Viviſcus*. Placer *Bromagus*, avec Cluvier, à un petit lac nommé Bré, ou Bro, c'eſt n'avoir aucun égard aux diſtances, le lac de Bré étant trop voiſin de la poſition de *Viviſcus* à Vevai, & trop éloigné de celle de *Minnodunum* à Moudon. Le lieu de Promazens indiqué par Simler, commentateur de l'Itinéraire, conviendroit davantage. Il y a une autre remarque à faire, qui eſt que l'eſpace en droite-ligne de Moudon à Vevai, quoiqu'il paroiſſe égaler pour le moins 15 milles romains, autant qu'on peut en juger par les cartes, & que la route circule le long d'une rivière nommée Broie, pour traverſer enſuite une crête de montagne dont le lac Léman eſt couvert du côté du nord : cependant, on ne ſçauroit guère eſtimer qu'il faille ſubſtituer la meſure de 15 lieues gauloiſes à celle de 15 milles. Il pourroît être queſtion de milles en partant de *Viviſcus*, parce que les diſtances qui y con-

duiſent de quelque côté que ce ſoit, ſont reconnues pour être propres au mille, comme on peut voir à l'article *Lacus Lauſonius*. Mais, la lieue conviendroit du côté de *Minnodunum*, par la raiſon que de *Minnodunum* à *Aventicum* la diſtance qui eſt indiquée par l'Itinéraire demande des lieues plutôt que des milles, comme je le remarque en parlant de *Minnodunum*.

44°, 19°.

BUCCONIS. Dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, c'eſt une des mutations, ou relais, qui ſe trouvent entre *Auſcius*, qui eſt Auch, & Toulouſe. La ſomme des diſtances indiquées depuis Auch juſqu'à Toulouſe, ſur le pied de 34 lieues gauloiſes, paroît trop forte pour ce qu'il y a d'eſpace abſolu, déterminé par des opérations ſur le local à environ 35000 toiſes, ou peu de choſe de plus, ce qui ne renferme que 31 lieues; & la diſpoſition du local en cet intervalle fait juger, que la meſure itinéraire ne doit guère ſurpaſſer la meſure directe. J'en prends occaſion d'obſerver, que quoique les diſtances ſoient avec raiſon qualifiées *leug* dans l'Itinéraire, en traverſant la Novempopulane, toutefois cette qualification n'a peut-être pas dû s'étendre juſqu'à Toulouſe préciſément. Car, cette ville uſant du privilége des capitales de compter les diſtances à partir de ſa poſition, ce que des mutations *ad nonum*, *ad viceſimum*, que marque l'Itinéraire en tendant à Carcaſſone, mettent en évidence; on doit trouver des milles, & non des lieues dans le territoire des *Toloſates*, & ſur la gauche du cours de la Garonne comme ſur la droite, ce territoire faiſant partie d'une province, où l'uſage des milles étoit établi, comme on le trouve propre & convenable à la diſtance des mutations alléguées ci-deſſus, & qui ſe rapportent à Toulouſe. Il pourroit s'enſuivre de cette obſervation, par une grande délicateſſe dans l'examen des diſtances, que bien-loin que les nombres fuſſent exceſſifs entre Auch & Toulouſe, ils demande-

roient au contraire quelque ſupplément en meſure de milles, vu l'étendue que prenoit en cet eſpace le diſtrict des *Toloſates*, ſéparément des *Auſci*, ſi on compare ce diſtrict à celui du ſiége épiſcopal de Toulouſe, qui a renfermé le diocèſe actuel de Lombez. Pour revenir à ce qui concerne *Bucconis* en particulier, j'avoue ne point connoître de lieu qui le repréſente diſtinctement. Il paroît prendre ſa place vers le paſſage de la Save, petite rivière qui renferme l'Ile-Jourdain, dont le nom étoit autrefois *caſtrum Iſlium*, comme on le trouve dans la vie de S. Bertrand de Cominges.

45°, 18°.

Lib. IV, p. 190. BURDIGALA. Strabon eſt le premier qui en faſſe mention comme de l'*emporium* des *Bituriges Iſoſi*, ou plutôt *Viviſci*, juſqu'où la mer remonte par l'embouchure de la Garonne. Car, c'eſt ainſi qu'il faut entendre l'expreſſion de ἀνωτάτω, dont il ſe ſert en parlant de la ſituation de cette ville. Ptolémée a écrit *Burdigala*, de même que Strabon : les écrivains Latins varient entre *Burdigala* & *Burdegala*. Il paroît dans l'uſage du nom actuel une diverſité autrement placée ; mais, il convient d'écrire & de prononcer Bourdeaux, plutôt que Bordeaux, puiſque l'on dit conſtamment le Bourdélois, & que la voyelle de la dénomination primitive qu'il s'agit de remplacer, détermine le ſon *ou*, & n'eſt pas communément convertie en *o* ſimple. C'eſt perdre du tems, & mal employer la critique, que d'entrer dans l'examen des diverſes étymologies qu'on a données du nom de *Burdigala*. Auſone, qui appelle cette ville ſa patrie, *natale ſolum*, l'a célébrée dans ſes vers, & en relève les avantages par toute ſorte d'endroits. La preuve que c'étoit une ville puiſſante dès le tems des Romains, c'eſt que dans le partage de l'Aquitaine en pluſieurs provinces, elle fut élevée à la dignité de métropole de l'Aquitaine ſeconde : *metropolis civitas Burdigalenſium*, dans la Notice des provinces de la Gaule. On peut dire que M. de

Valois se livre avec trop de confiance à quelques passages de nos anciens historiens, en supposant, pour y paroître conforme, que Bourdeaux peut avoir changé de place, & qu'il devoit être situé sur la rive de la Garonne opposée à celle qu'il occupe. Les vestiges de l'ancienne ville dans la position actuelle, démentent cette opinion. P. 88.

52°, 24°.

BURGINATIUM, *vel* QUADRIBURGIUM. L'Itinéraire d'Antonin, & la Table Théodosienne, sont d'accord à marquer cette position entre *Colonia Trajana* & *Harenatium* ou *Arenacum*. Les distances sont les mêmes, sçavoir, v de *Colonia Trajana* à *Burginatium*, vi de *Burginatium* à *Arenacum*. En examinant le local, à partir de Koln, ou Keln, dont la position est connue près de Cleve, & en s'arrêtant à celle qui convient à *Arenacum*, ou Aert, on reconnoît que l'emplacement de *Burginatium* devoit être le même que celui du fort qui a pris le nom de Skenk au seizième siècle, sur une langue de terre très-resserrée entre les deux bras du Rhin, dont celui de la gauche est distingué par le nom de Wahal. Mais, les cartes récentes représentent du changement dans le Wahal, lui faisant abandonner son lit de séparation à la tête du fort, pour s'en ouvrir un autre plus bas, & entre le fort & le lieu de péage appellé Tol-huys. Ammien-Marcellin nommant de suite, & dans l'ordre de leur position, des places que Julien fit réparer sur le Rhin, cite *Quadriburgium* entre *Castra Herculis* & *Tricesimæ*; d'où il semble naturel de conclure que *Quadriburgium* est le même lieu que *Burginatium*, vu qu'une situation aussi avantageuse que celle-là ne peut avoir été négligée. Entre beaucoup d'explications des dénominations locales, que Menso-Alting prend à tâche de tirer de la langue Tudesque ou Germanique, une des plus heureuses, à mon avis, est celle qui dérive de *Waterburg* le nom de *Quadriburgium*, & elle seroit Lib. XVIII.

propre à confirmer la poſition de cette place entre les eaux. On ſçait qu'en Flamand un canal s'appelle *Watergans*, ou chemin d'eau. Du reſte, ce que je crois devoir remarquer particulièrement c'eſt que l'indication de la diſtance entre *Colonia Trajana* & *Burginatium*, ne peut convenir qu'en y employant la meſure du mille romain, à l'excluſion de la lieue gauloiſe, ce qui eſt ſuivi de même dans la diſtance de *Burginatium* à *Arenacum*; je dirai plus, dans toutes les diſtances ultérieures dont on eſt le plus aſſuré, en ſuivant les voies romaines de cette plus baſſe partie du Rhin; & on peut conſulter ſur ce ſujet les analyſes de pluſieurs eſpaces dans les articles *Albiniana*, *Fletio*, *Flenium*.

46°, 18°.

Carmine 22. BURGUS. Ce lieu eſt décrit par Sidoine-Apollinaire. Le terme de *Burg*, ou Bourg, qui eſt devenu commun depuis que les nations du nord ſe ſont répandues dans l'Empire d'Occident, a pu être employé par les *Lib. IV, cap. 10.* Romains, en le tirant du Grec πύργος : & ſelon Végéce il déſignoit les camps établis pour la défenſe des frontières. On ne le trouve que dans les écrivains qui ont ſuivi le tems de Conſtantin. Le *Burgus* dont il s'agit eſt, Bourg ſur la Dordogne, près de ſon embouchure dans la Garonne, & il eſt mention de la jonction de ces rivières dans le poème de Sidoine :

Jam pigreſcentes ſenſim confunditis amnes.

51°, 25°.

BURUNCUS. On trouve ce lieu dans l'Itinéraire d'Antonin, entre Cologne & Neuſſ ou Nuis, de la manière qui ſuit en partant de *Colonia Agrippina* : *Durnomago* VII. *Burunco* V. *Noveſio* V. Le même Itinéraire dans un autre endroit, ne faiſant point mention de lieux intermédiaires, marque XVI entre *Noveſium* & *Colonia Agrippina*; & la Table Théodoſienne y eſt conforme. J'eſtime que l'eſpace de Cologne à Neuſſ, à partir d'un point pris au centre de Cologne, dont l'emplacement

cement eſt vaſte, roule entre 15 & 16 lieues gauloiſes en droite-ligne, & que la meſure de la route en paſſant par quelques endroits qui s'écartent de la direction, peut aller au-delà de 16, ſans aller à 17 complettement: *Durnomagus* qui paroît précéder *Buruncus* ſur cette route, doit être un lieu nommé Dormagen, parce qu'on ne peut guère trouver d'analogie plus parfaite; & Dormagen, ſelon tout ce qu'il y a de cartes, ſe rencontre ſur la voie, près de Zons, qui eſt ſur le bord du Rhin un peu plus bas. Mais, en reconnoiſſant *Durnomagus* dans la poſition de Dormagen, il ſe préſente une difficulté, qui eſt que l'intervalle de Cologne à Dormagen eſt plus grand que celui de Dormagen à Neuſſ; & ſelon la carte de l'Archevéché de Cologne, dreſſée par Jean Gigas, le premier eſt au ſecond comme 5 à peu près eſt à 4. Or, il paroît le contraire dans l'Itinéraire, puiſque *Durnomagus* devance *Buruncus* ſur la route de Cologne à Neuſſ, & que l'Itinéraire n'indique que 7 de Cologne à *Durnomagus*, & 10 de *Durnomagus* à Neuſſ. Cluvier a penſé que la poſition de *Buruncus* étoit Woringen ſur le bord du Rhin; mais Woringen ſe trouve en deçà de Dormagen à l'égard de Cologne. Ainſi, cette poſition comme celle de Dormagen, ſemble indiquer que l'ordre des poſitions de *Buruncus* & de *Durnomagus* eſt interverti dans l'Itinéraire. Ce n'eſt pourtant pas que la poſition de Woringen me paroiſſe préciſément celle de *Buruncus*, comme on verra ci-après, quoique la dénomination ſoit la même au fond. Car, Woringen s'écarte du centre de Cologne d'environ 7 lieues gauloiſes, & la diſtance de Dormagen à Neuſſ eſt au moins égale à celle-là. De ſorte qu'entre *Buruncus* & *Durnomagus*, il ne reſteroit qu'environ deux à compter, ce qui n'a aucun rapport aux nombres marqués dans l'Itinéraire, leſquels peuvent ſubſiſter, & ſuivre la tranſpoſition des lieux: & on eſt engagé à le croire ainſi ſur ce que la poſition de *Durno-*

magus eſt réellement à l'égard de Neuſſ ce qu'elle paroît à l'égard de Cologne dans l'Itinéraire. En partageant ce qu'il y a d'eſpace actuel, répondant à 10 lieues gauloiſes entre Cologne & *Durnomagus*, pour en faire deux eſpaces égaux, & de 5 chacun; puiſque tels ſont les nombres de l'Itinéraire, je remarque que la poſition de *Buruncus* tombe préciſément au bord du Rhin, ſur un lieu limitrophe de Woringen, & dont le nom de Rhin-caſtel montre l'emplacement d'un poſte établi par les Romains. Le terme *Ala*, qui dans l'Itinéraire accompagne le nom de *Buruncus*, comme celui de *Durnomagus* & pluſieurs autres ſur cette frontière, déſigne poſitivement un lieu gardé par un détachement de troupes. Cette diſcuſſion pour parvenir à fixer quelques points particuliers dans un lieu plutôt que dans un autre, fait voir dans quel détail de combinaiſon on ſe trouve engagé, & la critique qu'il eſt néceſſaire d'y apporter, lorſque pour en marquer la place ſur une carte on ſe propoſe de le faire ſur quelque fondement réel & ſolide. Si les circonſtances locales exigent quelque fois que l'on tranſporte les nombres des Itinéraires d'une diſtance à l'autre, ici ce ſont les poſitions mêmes que le local veut que l'on tranſpoſe.

C.

44°, 23°.

CABELLIO. On lit *Caballio* dans Strabon; dans Pline *Cabellio*, au nombre des villes Latines, quoique Ptolémée lui donne le titre de Colonie, comme à pluſieurs autres villes des *Cavares*, dans le territoire deſquels elle étoit compriſe. Etienne de Byzance en fait une ville Marſeilloiſe, ſur la foi d'Artémidore d'Ephèſe. On trouve ſa poſition dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne. M. Weſſeling a remarqué l'erreur de Surita, de confondre *Cabellio* avec *Cabillonum*, ou Challon ſur Saône. Dans la Notice des pro-

vinces de la Gaule, *civitas Cabellicorum* eſt une de celles de la Viennoiſe.

47°, 23°.

CABILLONUM. Il n'y a point de nom de lieu que l'on trouve plus diverſement écrit, & plus altéré dans ſes variantes, que celui-ci. M. de Valois l'a remarqué. Les leçons qui paroiſſent plus correctes ſont, *Cabilonum*, *Cabillonum*, *Cabilonnum*. Céſar, Strabon, Ptolémée, les Itinéraires, font mention de cette ville : c'eſt *Caby̆llinon* dans Strabon, *Caballinon* dans Ptolémée. Ammien-Marcellin la met au rang des villes diſtinguées : *Lugdunenſem primam Lugdunus ornat, & Cabillones.* Les Romains y entretenoient une flotte ſur la Saône, ſelon la Notice de l'Empire : *Præfectus claſſis Araricæ Caballoduno.* Et dans le panégyrique de Conſtantin, Eumène parle du port de Challon : *à Cabillonenſi portu navigia provideras.* La Notice des provinces de la Gaule ne qualifie pourtant point cette ville du titre de cité, mais ſeulement de *caſtrum ;* quoiqu'ayant été primitivement compriſe dans le territoire des *Ædui*, elle en ait été diſtraite, ainſi que Mâcon, pour compoſer un diocèſe particulier, ſéparé depuis long-tems de celui d'Autun, puiſqu'il eſt mention d'un évêque de Challon dans Sidoine-Apollinaire. Pluſieurs voies romaines partoient de Challon, ou y aboutiſſoient. Les diſtances qui ont rapport à la poſition de cette ville, ſont expliquées dans l'article des différens lieux qui en ſont immédiatement voiſins. A l'égard d'*Auguſtodunum* l'indication de l'Itinéraire d'Antonin, *M. P.* XXXIII, *Leugas* XXII, eſt très-convenable. Dans la Table Théodoſienne XXI. Ce qu'il y a d'eſpace en droite-ligne entre Challon & Autun, eſt d'environ 24000 toiſes. Le calcul des 22 lieues gauloiſes eſt de 24948 ; & il convient que la meſure itinéraire ſurpaſſe ainſi la meſure aërienne & directe.

Lib. XV, cap. 11.

45°, 20°.

CADURCI. Il en eſt mention dans Céſar, dans

Strabon, dans Pline, dans Ptolémée. Pline, qui les nomme à la ſuite des *Ruteni*, & immédiatement avant les *Antobroges*, qui ſont les *Nitiobriges*, eſt ainſi conforme à la ſituation du Querci entre le Rouergue & l'Agénois. Le territoire des *Cadurci* eſt appellé *Caduricinum* dans Grégoire de Tours, & en d'autres écrits du moyen-âge. M. de Valois remarque, que poſtérieurement on a dit le *Caorſin*.

Lib. IV, cap. 19.

P. 111.

50°, 24°.

CÆRESI. Ils ſont nommés par Céſar entre les *Condruſi* & les *Pœmani*, dont on trouve l'emplacement dans la partie méridionale de l'évêché de Liége, pays de Luxembourg; & comme il y a quelque rapport entre la dénomination des *Cæreſi*, & celle de la rivière de Chiers, qui ſort du Luxembourg pour ſe rendre dans la Meuſe entre Mouſon & Sedan; c'eſt le canton que je crois qu'on peut leur attribuer, n'en ayant point d'autre indice. On a bien plus d'un exemple, que le nom d'une rivière a fait celui d'un peuple, ou de la contrée qu'elle traverſe.

Commenţ. II.

50°, 16°.

CÆSAREA INSULA. Dans l'Itinéraire Maritime, c'eſt une des iſles de l'Océan qui baigne les côtes de la Gaule & de la grande-Bretagne. On y reconnoît l'iſle de Gerſei, dont le nom actuel ne diffère eſſentiellement que par la tranſpoſition de deux conſones.

48°, 19°.

CÆSARODUNUM, *poſteà* TURONES. Quoique le nom des *Turones* ſoit peu correctement écrit dans Ptolémée, cependant on l'y reconnoît aſſez pour être aſſûré qu'il les cite; & il indique leur capitale ſous le nom de *Cæſarodunum*. Elle eſt appellée de même dans la Table Théodoſienne. Quoique cette Table ſoit d'un ſiècle, où la plupart des capitales étoient déſignées par le nom du peuple, & que *Cæſarodunum* fût de ce nombre; cependant le nom primitif de quelques-unes de ces

capitales y eſt encore employé. Il faut convenir que c'eſt ſous la forme de *Turoni*, plutôt que *Turones*, qu'on trouve ce nom plus fréquemment, quoique cette leçon ne paroiſſe pas préférable. On lit dans la Notice des provinces de la Gaule, *metropolis* (*Lugdunenſis tertiæ*) *civitas Turonorum*. A l'égard de la dénomination de *Cæſarodunum*, par rapport à l'emploi du terme de *dunum*, la ſituation de Tours ſur un terrain uni & ſans élévation, eſt une de celles qui font connoître que ce terme a quelquefois été appliqué dans un ſens métaphorique, & par alluſion, ſoit à la ſupériorité des villes par leur dignité, ſoit plutôt à l'élévation de leurs remparts & boulevarts, comme je l'ai remarqué en parlant d'*Auguſta Sueſſionum*, qui paroît avoir porté le nom de *Noviodunum*.

50°, 20°.

CÆSAROMAGUS, *poſtea* BELLOVACI. Ptolémée indique la capitale des *Bellovaci*, ſous le nom de *Cæſaromagus*. Il en eſt mention dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne, d'une manière convenable à la poſition de Beauvais, comme on peut voir dans les articles des lieux qui en ſont immédiatement voiſins ſur les voies romaines. Cette ville a quitté ſon nom, pour prendre celui de la nation. Dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Bellovacorum* eſt une de celles de la ſeconde Belgique. On a dit *Belvacus*, ou *Belvacum*, dans le moyen-âge. Sanſon & M. de Valois ne veulent pas que l'on diſtingue *Cæſaromagus* de *Bratuſpantium* dont il eſt parlé dans Céſar; & ſur ce ſujet voyez l'article *Bratuſpantium*.

44°, 19°.

CALAGORRIS. L'Itinéraire d'Antonin en fait mention, ſur la route qui de *Lugdunum Convenarum* conduit à Toulouſe; & quoique Sanſon ait tranſporté cette poſition à S. Lizier de Couſerans, il eſt indubitable qu'elle appartient à Cazères. La diſtance marquée XXVI à l'égard

de la ville capitale des *Convenæ*, n'a rien d'exceſſif en meſure itinéraire, quoiqu'en droite-ligne elle ſoit moins forte de quelques lieues, parce que le cours de la Garonne fait circuler la voie. On lit *Calagorgis* dans l'Itinéraire : mais, la leçon que le manuſcrit du Vatican fournit à M. Weſſeling, eſt appuyée de l'autorité de S. Jérôme, qui en invectivant contre Vigilantius, qu'il dit être ſorti de la nation des *Convenæ*, déſigne le lieu qui avoit donné la naiſſance à cet héréſiarque par l'ethnique *Calagorritanus*.

49°, 21°.

CALAGUM. On peut voir dans l'article *Iatinum*, que la poſition dont le nom ſe lit *Fixtuinum* dans la Table Théodoſienne, eſt celle qui convient à la ville capitale des *Meldi*. De cette poſition la Table continuant la trace d'une route qui ſe rend à *Agedincum*, ou Sens, elle marque XII ſur cette route entre la capitale des *Meldi*, ou Meaux, & un lieu dont le nom eſt écrit *Calagum*. Or, la meſure de 12 lieues gauloiſes, ou de 13 à 14000 toiſes, s'arrête en partant de Meaux, à un lieu dont le nom de Chailli doit dériver de *Calacum* ou *Calliacum*. Ce que cette poſition prend même de convenance avec celle qui la ſuit immédiatement dans la Table, ſçavoir *Riobe*, confirme cet emplacement de *Calagum* à Chailli. Voyez l'article *Riobe*.

44°, 23°.

CALCARIA. L'Itinéraire d'Antonin marque ce lieu entre Marſeille & *Foſſæ Marianæ*, à XIIII au-delà de Marſeille, & XXXIV en deçà des canaux creuſés par Marius. Honoré Bouche veut que ce lieu ſoit le même qu'*Incarus*, & il ſe fonde ſur ce qu'il y a des fours à chaux à Carri, comme en-effet je les trouve ſur une carte très-exacte des rivages du golfe de Marſeille. Mais, on pourroit trouver étrange, que l'Itinéraire connût plutôt ces fours à chaux que le lieu même de Carri, & les diſtances n'y conviennent point. Celle que

Chorogr. de Prov. liv. III, chap. 4.

marque l'Itinéraire maritime entre Marſeille & *Incarus*, ſçavoir XII, conduit préciſément au port qui eſt ſous le château de Carri, parce que c'eſt une traverſe de mer très-directe, comme on peut voir à l'article *Incarus*. Or, il eſt queſtion d'une route de terre dans l'Itinéraire d'Antonin, & le circuit du golfe de Marſeille fait trouver 17 milles de chemin entre Marſeille & Carri, & non pas 14 ſeulement. D'ailleurs, ſi la voie romaine ſe replie ainſi vers la côte, elle doit en paſſant plus loin rencontrer *Maritima*, au débouché de l'étang de Berre, & on ne préſume pas qu'une pareille circonſtance locale fût oubliée dans l'Itinéraire. Ajoutons, que cette partie ultérieure de la voie n'égaleroit pas à beaucoup près les 34 milles indiqués entre *Calcaria* & *Foſſæ Marianæ*, & ſur leſquels la Table Théodoſienne eſt d'accord avec l'Itinéraire. Pour conſumer une pareille meſure de chemin, qui à la ſuite de 14 entre Marſeille & *Calcaria*, fait compter 48 milles, il faut néceſſairement prendre dans les terres, & tourner l'étang de Berre. Je remarque, qu'en prenant cette route, la diſtance de 14 milles de Marſeille à *Calcaria*, fait trouver *Calcaria* au paſſage d'une petite rivière, dont le nom de Cadière peut dériver de *Caldaria*; & il conviendroit peut-être de lire ainſi, plutôt que *Calcaria*, quoique la leçon de la Table ſoit la même que celle de l'Itinéraire.

45°, 21°.

CALENTES-AQUÆ. Sidoine-Apollinaire les appelle *Calentes Baiæ*, par alluſion aux fameux bains de ce nom dans la Campanie: & ce qu'il ajoute, *montanæ ſedes dictæ*, nous fait connoître qu'il eſt queſtion de Chaudes-aigues, dans la haute Auvergne, au pied des montagnes qui s'élevent ſur la frontière du Gévaudan & du Rouergue. Ainſi, c'eſt une mépriſe dans M. de Valois, de prendre les *Calentes-aquæ* de Sidoine pour les *Aquæ-calidæ* de la Table Théodoſienne, qui ſous P. 47.

ce nom indique les Eaux de Vichi, vers l'autre extrémité de l'Auvergne.

50°, 19°.

Comment. II. CALETI. Céſar nomme les *Caleti* (comme on lit dans les manuſcrits, autrement *Caletes*) en parlant de la confédération des Belges contre les Romains; & ſuivant la diviſion qu'il donne des provinces de la Gaule, en ſéparant les Belges d'avec les Celtes par la Seine, les *Caleti* devoient être rangés parmi les Belges. Il y a apparence que ce fut par le changement que fit Auguſte dans les provinces, que les *Caleti* paſſerent dans la Celtique ou Lionoiſe, de même que leurs voiſins les *Veliocaſſes*, dont la capitale devint la métropole de la ſeconde Lionoiſe. Ainſi, les *Caleti* ſont partie de la Lionoiſe dans Pline & dans Ptolémée. Le P. Hardouin a lu dans les manuſcrits de Pline *Galletos* pour *Caletos*; & ſelon Ptolémée, on écriroit *Caletæ*. Il s'explique exactement ſur leur poſition, en diſant qu'ils occupent le rivage ſeptentrional depuis la rivière de Seine. Quand on lit dans Strabon, que le commerce avec la grande Bretagne ſe fait en deſcendant la Seine juſque dans l'Ocean, & juſquaux *Lexovii* & *Yadeti*, on voit bien qu'il eſt queſtion des *Caleti*, qui occupoient un des côtés de l'embouchure de la Seine, comme l'autre étoit occupé par les *Lexovii*. Il ſeroit plus hazardeux de prononcer également ſur le nom de *Cadetes*, que l'on trouve au ſeptième livre des Commentaires entre les cités Armoriques, *Curioſolites*, *Redones*, *Oſiſmii*, *Veneti*, *Unelli*; ce qui ſemble diſtinguer ces *Cadetes* des *Caleti* qui ſont ailleurs mêlés avec les nations Belgiques. Comme il y a dans Céſar des peuples dont la poſition eſt inconnue, ce ne ſeroit point une raiſon de rejetter les *Cadetes*, que d'ignorer quel peut avoir été leur emplacement. Quoi qu'il en ſoit, les *Caleti*, qui ont laiſſé leur nom au *pagus Caletenſis*, occupoient probablement dans l'étendue du diocèſe de Rouen, le diſtrict des archidiaconés du grand Caux,

Caux, & du petit Caux, & de plus une partie de ce qui compoſe le grand Archidiaconé de cette égliſe, puiſque *Juliobona*, ou Lilebone, capitale des *Caleti*, s'y trouve actuellement compriſe.

52°, 25°.

CALONE. Dans l'Itinéraire d'Antonin, entre *Gelduba* & *Vetera*, on trouve *Calone*. La diſtance à l'égard de *Gelduba* eſt marquée IX, & à l'égard de *Vetera* VII. En meſurant la trace de la voie Romaine, qui eſt remarquable dans le pays, & qu'on appelle *die Hogheſtraet*, je compte 9 à 10 lieues gauloiſes depuis les veſtiges de *Gelduba* qui conſervent le nom de Geldub, juſqu'au paſſage d'un bras de rivière, qui ſe nomme Kelnet, ou Kennelt, ou Kendel, par une tranſpoſition de lettres d'après la prononciation vulgaire. Je ne vois point de lieu plus convenable à *Calone*, quoique la diſtance à l'égard de *Vetera* ne ſoit pas ſuffiſante, dans l'indication de l'Itinéraire, pour ce qu'il y a d'eſpace entre Kelnet & Santen, qui eſt *Vetera*. Cluvier veut que *Calone* ſoit un lieu nommé Kalen-huſen, ce que Cellarius & M. Weſſeling ont adopté. Mais, les diſtances de l'Itinéraire n'ont aucun rapport au lieu déſigné par Cluvier, n'étant diſtant de Geldub que de 3 lieues gauloiſes au lieu de 9, & conſéquemment moins proche encore de *Vetera* qu'une autre poſition de *Calone*. D'ailleurs, le nom de ce lieu n'eſt point Kalenhuſen, comme le donne Cluvier ; mais Kalden-huſen. C'eſt ainſi qu'il eſt écrit dans la carte particulière du comté de Meurs, donnée par Mercator, qui étoit de ce pays-là même, & dans une autre carte plus récente & encore plus circonſtanciée, dédiée à Guillaume, prince d'Orange. L'analogie qui paroiſſoit dans les dénominations, & qui ſervoit de fondement à cette opinion touchant *Calone*, eſt ainſi détruite.

51°, 21°.

CAMARACUM. La première notion que nous

ayons de cette ville eſt dûe à l'Itinéraire d'Antonin, & à la Table Théodoſienne, ce qu'il faut plutôt attribuer au ſilence des Géographes, & de tout autre écrivain antérieur, qu'au défaut de plus grande antiquité. Mais, je ne ſçaurois adopter l'opinion de M. de Valois, & de Cellarius, que *Camaracum* ait été la capitale des *Nervii*, au préjudice de Bavai, que l'on trouve dans Ptolémée, dont la méthode preſque générale à l'égard de la Gaule, eſt de nommer dans chaque peuple une ville qui en repréſente la capitale. Ce ne peut être que par la décadence de Bavai, que dans la Notice des provinces de la Gaule les *Nervii* ſont repréſentés par deux autres cités, *Camaracenſium*, & *Turnacenſium*. Les dépendances d'une nation auſſi puiſſante que celle des *Nervii* ont pu ſouffrir d'être ainſi partagées, & de compoſer deux différents diſtricts.

44°, 25°.

Lib. III, cap. 4. CAMATULLICI. Dans Pline, *regio Camatullicorum* eſt placée entre la mention qu'il fait du port *Citharista*, & les *Suelteri*. Un lieu ſitué peu loin de la côte, au midi du *Sinus Sambracitanus*, ou du golfe de Grimaud, ne diffère dans le nom de Ramatuelle qu'il porte, de celui de *Camatullici*, que par la lettre initiale. J'ignore dans quel exemplaire de Pline M. de Valois a lu *Clamatulici*: l'édition de Daléchamp eſt d'accord avec celle du P. Hardouin ſur la leçon de *Camatullici*.

P. 535.

48°, 26°.

CAMBES. L'Itinéraire d'Antonin en fait mention entre *Auguſta Rauracorum* & *Argentovaria*, marquant la diſtance à l'égard d'*Auguſta* XII, & faiſant compter 24 depuis *Cambes* juſqu'à *Argentovaria*. La Table fournit 13 au lieu de 12, entre *Cambes* & *Auguſta*, marquant de *Cambes* & *Arialbinnum* VII, & d'*Arialbinnum* à *Auguſta* VI. Je trouve 7 lieues gauloiſes plus que complettes entre Binning près de Baſle, ou *Arialbinnum*, & la poſition de Kembs, qui eſt reconnue pour celle de *Cambes*;

& 5 à 6 entre Binning & l'emplacement d'*Auguſta*, ce qui paroît remplir le compte de 13 lieues. L'indication de la Table entre *Cambes* & *Argentovaria*, ſçavoir XII, n'eſt pas ſuffiſante, comme on peut voir à l'article *Argentovaria*. On connoît aujourd'hui deux Kembs, dont celui qui tient la place de *Cambes* ſe nomme Gros-Kembs, pour le diſtinguer de Klein-Kembs, qui eſt ſitué vis-à-vis ſur l'autre bord du Rhin.

47°, 20°.

CAMBIOVICENSES. Ce nom occupe une place dans la Table Théodoſienne : mais, les noms de peuple qui y ſont répandus, paroiſſent preſque généralement ſi peu correſpondans à leur véritable emplacement, que l'on ne peut faire aucun fond ſur des poſitions qui ne ſont point connues d'ailleurs. Les noms de lieu qu'on voit les plus voiſins du nom de *Cambiovicenſes* dans la Table, ſont *Agedincum*, ou Sens, d'un côté ; *Aquæ Niſineii*, ou Bourbon-l'Anci, de l'autre. Il faudroit en conſéquence de ces poſitions, chercher les *Cambiovicenſes* en quelque endroit du Nivernois, ou du Morvan, ſi l'on connoiſſoit qu'il y eût quelque préciſion ſur les objets de cette eſpece dans la Table. M. de Valois a *Pag. 102* jetté les yeux ſur Chambon, dans le canton de la Marche, limitrophe de l'Auvergne, que l'on nomme Combraille, dont un archiprêtré du diocèſe de Limoges prend le nom. J'aurois fort déſiré de pouvoir étayer cette conjecture de quelque preuve particulière, ayant eu à cœur de n'être pas dans le cas d'omiſſion à l'égard des *Cambiovicenſes*, dont le nom, en parcourant la Table, ſe fait remarquer plus qu'un autre.

45°, 24°.

CAMBONUM. On trouve ce lieu dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, ſur la route qui de *Dea Vocontiorum*, ou de Die, & de *Lucus Auguſti*, s'avance vers *Vapincum*, ou Gap, en paſſant par *Mons Seleucus*, que l'on connoît dans la poſition de la Bâte

Mont-Saléon. La diſtance eſt marquée VIII également, à l'égard d'un lieu antérieur, nomme *Vologatis*, & à l'égard de *Mons Seleucus* qui ſuccède. Ces diſtances paroiſſent convenables au local, en admettant, comme il convient, que la meſure itinéraire ſurpaſſe ſenſiblement la meſure directe, vû l'inégalité du pays, & le paſſage d'une montagne entre *Vologatis* & *Cambonum*, dont l'Itinéraire fait mention ſous le nom de *Gavra mons*. La deſcente de cette montagne donne entrée dans une vallée, appellée Argençon, qui conduit préciſément à la Bâtie Mont-Saléon. Je ne hazarderai point d'appliquer la poſition de *Cambonum* à quelque lieu en particulier. Je me contente de dire, qu'à partir de Mont-Saléon, les 8 milles qu'indique l'Itinéraire conduiſent, en remontant la vallée d'Argençon, vers la Baume des Arnauds, *Balma Arnaudorum* dans les titres du Daufiné.

49°, 18°.

Lib. IV, cap. 19. CAMPONI. Ils ſont cités dans Pline, entre les peuples de l'Aquitaine, & du nombre de ceux qui paroiſſent avoir été ſubordonnés à un peuple plus conſidérable, & cantonnés vers les Pyrénées. Ils appartiennent vraiſemblablement à la vallée de Campan, dans la Bigorre.

52°, 22°.

CANINEFATES. C'eſt ainſi qu'on lit dans Tacite; & un peu diverſement ailleurs; *Cannanefates*, ſelon une inſcription rapportée par Gruter. *Ea gens*, dit Tacite, *partem inſulæ* (*Batavorum*) *colit; origine, linguâ, virtute, par Batavis; numero ſuperantur.* Pline: *in Rheno ipſo, propè centum millia paſſuum in longitudinem, nobiliſſima Batavorum inſula, & Cannenufatum.* Après ces témoignages, on ne peut être de l'avis de ceux qui veulent que les *Caninefates* aient habité dans la partie ſeptentrionale de la Hollande, dont un canton ſe nomme Kenhemerland. Menſo-Alting tire de quelques circonſtances de la guerre qu'excita la rébellion de Civi-

Hiſtor. lib. IV, ſect. 15.

Lib. IV, cap. 15.

Not. Batav. p. 25.

lis, des inductions, pour adjuger aux *Caninefates* la partie inférieure & maritime de l'iſle, qu'occupoient avec eux les *Batavi*.

47°, 21°.

CANTILIA. Ce lieu eſt placé dans la Table Théodoſienne, entre *Aquæ Neræ*, Néris, & *Auguſtonemetum*, Clermont. La diſtance marquée XV à l'égard d'*Aquæ Neræ*, ſeroit plus convenable en rigueur à Chantelle ſurnommée la-Vieille, comme étant plus près de Néris, qu'à Chantelle-le-Châtel. Car, on diſtingue ainſi deux poſitions de Chantelle, dont la dernière eſt *Cantela caſtellum* dans les annales des geſtes de Pépin, *Cantilla* dans Eginhard, entre Bourbon & Clermont, ſous l'an 761. De *Cantilia* à *Auguſtonemetum*, l'indication de XXIIII dans la Table eſt ce que l'on peut eſtimer entre l'une ou l'autre Chantelle, & Clermont.

46°, 19°.

CA...O. C'eſt ainſi, & avec un vuide de trois ou quatre lettres, qu'on trouve dans la Table Théodoſienne une poſition qui ſuit *Corterate*, & qui précède immédiatement *Veſunnæ*, ou Périgueux, ſur une route qui part de Bourdeaux. La diſtance à l'égard de *Corterate* eſt omiſe, elle eſt marquée X à l'égard de Périgueux. Si l'on s'attache à cette diſtance, en revenant de Périgueux vers Coutras, qui eſt *Corterate*, ſur la direction de la voie; le lieu que l'on rencontre ſous le nom de Counazat, pourroit convenir à celui que la Table déſigne. Quant à l'intervalle de Coutras à cette poſition, ſi comme je le crois, on peut l'eſtimer d'environ 25000 toiſes, il en réſulte que l'omiſſion de la Table en cette partie tient lieu de 22, ou même de 23 lieues gauloiſes en meſure itinéraire.

50°, 26°.

CARACATES. Tacite nomme de ſuite, *Vangiones*, *Caracates*, *Tribocos*; & plus bas, *Tribocos*, *Vangiones*, *Caracates*. Cette nation n'eſt point connue par d'autres

Hiſtor. lib. IV, ſect. 70.

German. lib. II. cap. 12.

Not. Galliar. p. 42.

endroits. Cluvier veut ſupprimer leur nom, & y ſubſtituer celui de *Nemetes*, ce qui paroît faire trop de violence au texte de Tacite. M. de Valois place les *Caracates* dans le territoire d'*Argentoratum*, qui appartient inconteſtablement aux *Triboci*, dont il méconnoît la poſition, en les tranſportant à Maïence. Les *Triboci*, les *Nemetes*, les *Vangiones*, ſont des cités qui ſe ſuccèdent immédiatement le long du Rhin, ſans qu'il paroiſſe entr'elles de vuide, dont on ſoit libre de diſpoſer en faveur de quelque autre peuple particulier. Mais, en pouſſant plus loin, nous ne ſommes point inſtruits dans quel territoire étoit ſituée la ville de Maïence. Car, de l'adjuger à la cité des *Vangiones*, comme a fait Cluvier, il répugne de voir, lorſque Maïence tenoit un rang ſupérieur à celui de la capitale des *Vangiones*, étant métropole de la première Germanie, que cette capitale ſe ſoit néanmoins approprié le nom dominant de la nation, étant déſignée par celui de *Vangiones* dans Ammien-Marcellin, & dans la Notice de l'Empire. Cette conſidération, quand on a connoiſſance du gouvernement civil des Gaules, met une diſtinction formelle entre le territoire des *Vangiones*, & celui de Maïence. Mais, quel étoit le nom du peuple limitrophe des *Vangiones* du côté de Maïence, c'eſt ce qui n'eſt point marqué poſitivement dans l'antiquité. Nous voyons toutefois les *Caracates* nommés à côté des *Vangiones*, dans l'auteur qui fait mention des *Caracates*. Y auroit-il trop de témérité à croire, qu'un territoire qui ſe trouve vacant, ſoit celui qui peut leur avoir appartenu ? Cette conjecture n'a point le double inconvénient d'altérer le texte de Tacite, ou de placer ce peuple dans un canton que l'on ſçait avoir été occupé par un autre peuple.

$\frac{46^{\circ}, 17^{\circ}.}{}$

CARANTONUS, *vel* CANENTELUS FLUV. Il eſt mention de la Charente dans ce vers d'Auſone :

Santonico reſtuus non ipſe Carantonus æſtu.

On trouve la même rivière dans Ptolémée, & dans Marcien d'Héraclée, ſous le nom de *Canentelus*, entre le port des *Santones* & le promontoire des *Pictones*. Auſone, né dans l'Aquitaine, & habitant du pays, devoit mieux connoître le nom de cette rivière que Ptolémée.

50°, 24°.

CARANUSCA. La Table Théodoſienne fournit le détail d'une route entre *Divodurum Mediomatricorum* & *Auguſta Treverorum*. L'Itinéraire d'Antonin ſe borne à marquer XXXIIII en une ſeule diſtance entre *Treveri* & *Divodurum*. Mais, on trouve dans la Table *Divodurum* XLII (ou plutôt XIII) *Caranuxa* X. *Ricciacum* X *Aug. Treviror.* Le détail de ces diſtances ſur le pied de 33, eſt trop voiſin de l'indication de l'Itinéraire, pour vouloir qu'il y ait XLII dans la Table, au lieu de ce qui convient en marquant XIII. D'ailleurs, ce qu'il y a d'eſpace réel entre Metz & Trèves, ne pouvant s'eſtimer que 34 à 35000 toiſes, il eſt évident que cet eſpace n'admet point une meſure itinéraire qui ſeroit beaucoup plus conſidérable, puiſque le calcul de 33 lieues gauloiſes ſurpaſſe déja la meſure directe d'environ 3000 toiſes, étant en rigueur de 37422 toiſes. Je ne vois point de lieu qui réponde aux poſitions de la Table ſur la droite de la Moſelle. Les 13 lieues gauloiſes de la première diſtance conduiſent, à partir de Metz, un peu au-delà de Thionville; & un lieu dont le nom eſt Garſch, pourroit dans cette dénomination conſerver quelque analogie à celle de *Caranuſca*. La diſtance d'environ 10 lieues gauloiſes, en pouſſant plus loin, rencontre la poſition de Remich ſur le bord de la Moſelle, & qui paroît l'endroit où il convient de paſſer cette rivière, pour achever la route à la droite de ſon cours, vû que la poſition de Trèves le demande. Sur cette route on trouve un lieu nommé *Taberna*, Taverne, & Conſarbrik, dont le nom déſigne le paſſage de la Sare ſur un pont.

Autant que j'en puis juger, la diſtance particulière de Remich à Trèves, ſi elle ſurpaſſe celle qui précède, c'eſt de peu de choſe. Voilà ce que j'ai pu juſqu'à préſent découvrir de plus convenable ſur cette ancienne voie de Metz à Trèves.

44°, 17°.

CARASA. Ce lieu eſt placé dans l'Itinéraire d'Antonin entre *Imus Pyrenæus*, ou le pied des Pyrénées, qui eſt la poſition de S. Jean Pied-de-port, & *Aquæ Tarbellicæ*, Aqs. La diſtance marquée XII à l'égard d'*Imus Pyrenæus*, conduit à Garis, qui porte le titre de ville, & dont le nom conſerve aſſez d'analogie avec l'ancienne dénomination, pour la reconnoître. De pluſieurs eſpaces fixés géométriquement dans ce canton, j'ai lieu de conclure qu'entre S. Jean Pied-de-port & Garis, il paſſe 13000 toiſes; & le calcul rigoureux de la meſure itinéraire de 12 lieues gauloiſes eſt de 13600. Surita a remarqué, que les manuſcrits & les éditions de l'Itinéraire ne s'accordoient point ſur la diſtance de *Caraſa* à *Aquæ*, & qu'on trouvoit XVIIII, ou XXXVIIII, & ſon édition de même que celle de M. Weſſeling, porte le dernier de ces nombres. Le local nous inſtruira de ce qui eſt plus convenable. Ce qu'il y a d'eſpace abſolu entre Garis & Aqs s'eſtime de 21000 toiſes, dont il réſulte 18 à 19 lieues gauloiſes, & vraiſemblablement 19 aſſez complettes en meſure de chemin. Or, l'indication de XXXVIIII au premier coup d'œil devoit paroître exceſſive: mais, cela n'étoit pas ſuffiſant pour décider préciſément en faveur de XVIIII. La partie méridionale de la carte de Guienne, qui fait entrer au moins 40 minutes de latitude entre S. Jean Pied-de-port & Aqs, au lieu d'environ 32, n'auroit pas été propre à vérifier les diſtances de l'Itinéraire.

44°, 21°.

CARCASO. C'eſt ainſi que ce nom eſt écrit dans les Commentaires de Céſar; on a écrit depuis *Carcaſſo*.

Pline

Pline & Ptolémée font mention de cette ville entre celles des *Tectosages*. Dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, elle eſt appellée *caſtellum Carcaſſone :* & on y compte 62 milles de Toulouſe à Carcaſſone, & 38 de Carcaſſone à Narbone. Quand on a cherché à connoître la longueur du mille Romain par la diſtance de quelques poſitions en Languedoc, ſi on y avoit employé ce grand eſpace de Toulouſe à Narbone, qui comprend 100 milles, ſelon le témoignage de l'Itinéraire le plus circonſtancié de ceux qui nous reſtent, on n'auroit pas jugé que la longueur du mille Romain fût auſſi forte qu'on l'a conclu par d'autres endroits. Entre Toulouſe & Carcaſſone, l'eſpace qui réſulte des poſitions géométriques eſt d'environ 44000 toiſes, & entre Carcaſſone & le quartier de Narbone qu'on appelle la cité, qu'il faut remarquer être le plus reculé à l'égard de Carcaſſone, on trouve au plus 28000 toiſes. Total 72000 toiſes : & puiſque le compte eſt de 100 milles, cette ſomme de toiſes ne fournit pour chaque mille que 720 toiſes. Quoique la route ſoit directe en chaque intervalle par l'emplacement des lieux qu'on rencontre ſur ſon paſſage, & que le pays ne ſoit pas fort inégal, il n'y a point de riſque à convenir, que les différentes inclinaiſons du terrain, & quelques détours particuliers, doivent faire que la meſure itinéraire ſurpaſſe de quelque choſe la meſure en droite-ligne. Mais, l'évaluation du mille romain à 756 toiſes, comme nous l'admettons dans cet ouvrage ſur la Gaule, fournit aſſez d'accroiſſement à la meſure itinéraire ſur la directe, pour ne pouvoir admettre un plus grand eſpace dans chaque mille. Quelques meſures actuelles qui ont été priſes en Languedoc dans l'intervalle de pluſieurs colomnes milliaires, qui ſont encore debout & dans leur place, ſont inférieures de quelques toiſes à l'évaluation ſur le pied de 756 ; & on pourroit dire que la meſure d'eſpace entre Toulouſe & Narbone, en paſſant par Carcaſſone, leur eſt favorable.

44°, 24°.

CARCICI. C'eſt ainſi que ce nom doit être écrit, plutôt que *Carſici* ſelon l'Itinéraire maritime. M. l'Abbé Barthelemi m'a fait connoître une inſcription qu'il a lue ſur le lieu, & qui eſt un vœu à la divinité tutélaire de *Carcici*, TVTELAE CARCITANAE. J'étois antérieurement perſuadé, qu'il falloit reconnoître *Carcici* dans le lieu de Caſſis, nonobſtant l'oppoſition qu'Honoré Bouche y apportoit; qui ne m'a paru fondée que ſur ce qu'il ne trouve point Caſſis dans un ancien dénombrement des lieux de la Provence. Mais, le lieu de Caſſis pouvoit avoir été abandonné, ſans que ſon port, *Carcicis portus*, eût perdu le nom qui lui étoit propre; & une nouvelle habitation n'eſt pas toujours une raiſon de nier qu'il en ait exiſté une plus ancienne. Il eſt vrai que la poſition de Caſſis dérange l'ordre qui paroît dans l'Itinéraire maritime entre Toulon & Marſeille; & il faut recourir à l'article *Æmines portus*, pour voir qu'un lieu qui doit ſuccéder à *Telo Martius* immédiatement, en ſeroit ſéparé par les ports de *Tauroentum*, de *Carcici*, & de *Citharista*, ſelon l'Itinéraire. En conſultant le local, je trouve que la route entre le port de Caſſis & l'iſle de Maire, dont il eſt mention dans l'Itinéraire ſous le nom d'*Immadra*, répond à peu près à l'indication de diſtance que donne cet Itinéraire, ſçavoir XII, à l'égard du lieu qui précède *Immadra*. Donc, ce lieu eſt *Carcici*, nonobſtant que l'Itinéraire nommé en cette place *Citharista:* & quand on a pris connoiſſance du lieu qui convient ſpécialement à *Citharista*, on voit *Carcici* plus voiſin d'*Immadra* que *Citharista*, par un arrangement de poſitions, qui dément celui que donne l'Itinéraire, & qui ne permet pas de s'y aſſujettir.

45°, 20°.

CARENTOMAGUS. On trouve ce lieu, en liſant *Carantomago*, dans la Table Théodoſienne, ſur une route qui conduit de *Bibona*, ou plutôt *Divona*, ou Cahors, à *Segodum*, c'eſt-à-dire *Segodunum*, ou Rodez.

La distance est marquée XI à l'égard d'un lieu placé entre *Divona* & *Carentomagus*, sous le nom de *Varadetum*; & XV de *Carentomagus* à *Segodunum*. La combinaison des distances fait tomber la position de *Carentomagus* dans les environs de Villefranche en Rouergue, sans néanmoins connoître de lieu particulier qui s'y rapporte précisément par quelque indice.

47°, 22°.

CARILOCUS. Ptolémée, qui cite plusieurs villes chez les *Ædui*, nomme entr'autres celle-ci, qui est indubitablement Charlieu, à peu de distance de la Loire, dans les limites du Beaujolois, diocèse de Mâcon, qui est un démembrement de l'ancien territoire des *Ædui*. Le même nom de *Carilocus* est conservé dans des lettres du roi Louis d'Outre-mer, & qui sont par conséquent du dixième siècle.

49°, 20°.

CARNUTES. Il en est mention longtems avant César, puisque Tite-live les nomme entre les nations Celtiques qui passerent les Alpes, pour s'établir en Italie, du tems que Tarquin-l'ancien régnoit à Rome. On les voit se déclarer les premiers dans le soulèvement presque général de la Gaule, & que César ne vint à bout de réprimer que par la plus laborieuse de ses campagnes, & par la réduction d'Alise. Les *Carnutes* sont nommés dans Strabon, dans Pline *Carnuti* ou *Carnuteni fœderati*, selon Ptolémée *Carnutæ*, selon Plutarque (*in Cæsare*) *Carnutini*. Il ne convient point de prendre dans une rigueur géométrique ce qu'on lit dans César, en parlant de leur territoire, *quæ regio totius Galliæ media habetur*; mais, l'entendre de la commodité que trouvoient les Druides à former tous les ans leur assemblée, comme le dit César, dans un lieu du pays des *Carnutes*. Ce territoire étoit considérable, s'étendant depuis la Seine jusqu'à la Loire, & au-delà. Il y a long-tems que le diocèse d'Orléans en a été détaché, & celui de Blois est

Lib. V, sect. 34.

Comment. VI.

encore un démembrement que le diocèſe de Chartres a ſouffert de nos jours. Un lieu qui eſt nommé Fins entre Chartres & Orléans, fait connoître que la ſéparation des territoires remonte juſqu'au tems où les Romains dominoient encore dans la Gaule.

50°, 18°.

CAROCOTINUM. C'eſt le terme d'une route romaine, qui rencontre le bord de la mer, comme la carte le fait connoître. L'Itinéraire d'Antonin, où ce lieu eſt cité, & par lequel cet Itinéraire commence la deſcription de la route juſqu'à *Auguſtobona*, ou Troies, marque x entre *Carocotinum* & *Juliobona*, la capitale des *Caleti*, & dont la poſition eſt celle de Lilebone. En partant de cette poſition pour trouver celle de *Carocotinum*, l'ancienne voie dont il eſt mention dans quelques titres ſous le nom de *Calceia*, la Chauſſée, & qui paſſe dans ſon alignement par un lieu nommé la Remuée, aboutit à Harfleur. La diſtance, qui eſt de 12 à 13000 toiſes, répond à 11 lieues gauloiſes : & je ne vois point qu'on puiſſe s'arrêter autre part qu'à un port, où la mer arrivoit autrefois, & qui eſt le débouché d'une vallée, par laquelle les falaiſes qui bordent l'embouchure de la Seine, ſont interrompues. Au pied du côteau qui ſuccède à l'ouverture de cette vallée, le nom de Crétin que portent les maſures d'un château, paroît fort analogue au nom de *Carocotinum*, ce qui peut dériver du voiſinage de poſition. Mais, outre que le lieu de Crétin n'a pas les avantages de l'emplacement de Harfleur, la diſtance où il ſe trouve d'environ 1400 toiſes au-delà, demanderoit plus de 12 lieues gauloiſes entre *Juliobona* & *Carocotinum*. La dénomination de *Hare-fleot*, ou de Harfleur, eſt du moyen-âge ; & le terme de *fleot* ou *fleu*, dont elle eſt compoſée, lui eſt commun avec beaucoup d'autres dénominations, qui appartiennent également à des lieux maritimes dans l'étendue de l'ancienne Neuſtrie ou Normandie. Nous ſommes ici bien écartés

de M. de Valois, qui veut que *Carocotinum* ſoit le Crotoi, à l'embouchure de la Somme. P. 119.

45°, 23°.

CARPENTORACTE. Cette ville n'eſt citée que dans Pline, *Carpentoracte Meminorum.* Ptolémée donne aux *Mimêni* une autre ville ſous le nom de *Forum Neronis:* & M. de Valois en conclut, que c'eſt la même ville ſous deux noms différens, l'un Gaulois, l'autre Romain. Deux choſes me font difficulté dans cette opinion. La première, que le nom de *Forum* ſubſiſte dans celui de For-calquier, quoique le nom de Néron n'y paroiſſe plus, ayant fait place à un autre terme, pour diſtinguer ce *Forum* d'avec les lieux auxquels la dénomination de *Forum* a été commune. La ſeconde vient de la ſituation de Carpentras, dont le territoire ſe trouve inveſti de trois côtés, par ceux d'Orange, d'Avignon, & de Cavaillon, villes des *Cavares;* & l'on ne ſe perſuade point, que cette nation, que l'on ſçait avoir été conſidérable & puiſſante, fût reſſerrée au point, qu'entre les limites de Carpentras & le bord du Rhône, la largeur du terrain qu'elle occupoit ſe réduisît à une lieue & demie. Il n'y a qu'une connoiſſance poſitive & très-circonſtanciée du local qui puiſſe fournir un pareil argument, & qui faſſe bien ſentir l'inconvénient de ce qui eſt contraire. Au-reſte, je ne ſuis point le premier à croire que *Carpentoracte* devoit appartenir aux *Cavares*, plutôt qu'à un autre peuple, & Sanſon m'a devancé ſur ce ſujet. Il n'eſt point mention de *Carpentoracte* dans la Notice des provinces de la Gaule, que l'on croit avoir été dreſſée ſous Honorius, & cette circonſtance n'eſt point favorable à l'opinion d'en faire la capitale d'un peuple particulier au milieu des *Cavares.* Elle a été immatriculée dans d'autres Notices poſtérieures, comme étant de la province Viennoiſe; & dans les ſouſcriptions du concile tenu à Epaone en 518, on voit celle d'un évêque de Carpentras, *civitatis Carpentoratenſis.* Lib. III, cap. 4. P. 129.

52°, 24°.

CARVO. On ne ſçauroit lui aſſigner une place que par la diſtance que l'Itinéraire d'Antonin marque XXII à l'égard d'*Harenatium*, ou *Arenacum*, & par celle de XIII d'un lieu plus voiſin & intermédiaire, ſçavoir *Caſtra Herculis*, dans la Table. Une route qui ſuit le cours du Rhin juſqu'à *Lugdunum* des *Batavi*, ou Leyde, nous procure la connoiſſance de ces lieux; & parce que la meſure du mille romain m'a paru plus convenable que celle de la lieue gauloiſe, aux diſtances marquées ſur cette route, on peut eſtimer que la poſition de *Carvo* ne deſcend pas plus bas que Wageningen, ſur la rive oppoſée. Ce qui eſt plus clair que le jour, c'eſt que pour aller chercher la poſition de *Carvo* dans celle de Grave, ſur la gauche de la Meuſe, comme a fait Simler, & après lui M. de Valois, il faut s'écarter étrangement de ce qui convient.

Val. p. 314.

44°, 19°.

CASINOMAGUS. On voit dans la Table Théodoſienne la trace d'une route entre *Climberris*, ou Auch, & Toulouſe : *Cliberre* XV, *Caſinomago* XXVIIII, *Toloſa*. Cette route peut n'avoir rien de commun avec celle qui dans l'Itinéraire de Jéruſalem conduit en droiture d'Auch à Toulouſe. Les nombres de la Table excédent ce qu'il y a d'eſpace entre Auch & Toulouſe; & l'Itinéraire de Jéruſalem n'y fait compter que 34, au lieu de 44 que l'on compte ici. Je crois voir dans la Table ce qui détermine la direction de la route par *Caſinomagus* : c'eſt la communication qui y paroît marquée avec un lieu nommé *Aquis*; & entre les lieux que ce nom déſigne, celui que l'on connoît le plus à portée, eſt *Aquæ Convenarum*, dont l'Itinéraire d'Antonin fait mention entre *Benehamum* & *Lugdunum* des *Convenæ*, en décrivant une route *ab Aquis Tarbellicis Toloſam*. Je remarque, qu'en plaçant *Caſinomagus* ſelon ce que veulent les diſtances indiquées à l'égard d'Auch & de Tou-

louſe, cette poſition doit ſe rencontrer aux environs de Lombez, ou de Samatan, qui en eſt voiſin. C'eſt ce qui réſulte de la poſition de Lombez, fixée par des opérations, & ce qui ne paroîtra pas convenable ſi on conſulte des cartes, qui ne donnent que le même eſpace entre Lombez & Toulouſe qu'entre Auch & Lombez. Or, cette poſition de *Caſinomagus* s'écarte aſſez de la direction d'Auch à Toulouſe ſur la droite, pour ſe trouver à peu près dans celle de Toulouſe aux Eaux des *Convenæ*, ou Cap-bern. Quant à la diſtance, qui de *Caſinomagus* conduiroit à ces Eaux, c'eſt une omiſſion dans la Table, qui nous prive du ſecours qu'on en pouvoit tirer pour mieux connoître le lieu dont il eſt queſtion.

52°, 23°.

CASPINGIUM. La Table Théodoſienne indique ce lieu ſur une route, qui partant de *Lugdunum* des *Batavi*, ou de Leyde, & s'écartant d'une autre route qui ſuit le bord du Rhin, conduit à *Noviomagus* ou à Nimègue. Elle fait compter 24 en deux diſtances, XVIII & VI, entre *Caſpingium*. & un autre lieu, dont la dénomination, qui eſt *Duodecimum*, marque ſa vraie diſtance de *Noviomagus*, quoiqu'on ait écrit dans la Table XVIII au lieu de XII. Donc, entre *Noviomagus* & *Caſpingium* 36. La direction de cette route rend la poſition de *Caſpingium* très-convenable à Aſperen, dont le nom ſe prononce aujourd'hui ſans une aſpiration dure, qui a produit la conſone initiale du nom de *Caſpingium*, comme il ſe lit dans la Table. La diſtance meſurée ſur le local, approche de 14000 verges du Rhin, dont on peut conclure environ 27000 toiſes, ce qui répond à peu près à 36 milles romains, dont le calcul eſt rigoureuſement de 27216 toiſes. L'analyſe de pluſieurs diſtances dans cette partie inférieure du Rhin qui a compoſé le territoire des *Batavi*, y fait reconnoître conſtamment le mille romain plutôt que la lieue gauloiſe.

46°, 19°.

CASSINOMAGUS. Ce lieu eſt marqué dans la Table Théodoſienne, ſur la trace d'une route, qui paroît ſe détacher à *Aunedonacum*, de la route qui conduit de *Mediolanum Santonum*, ou de Saintes, à *Limonum*, ou Poitiers. Celle qui paſſe à *Caſſinomagus*, ſe rend à *Auguſtoritum*, ou Limoges; & l'indication de la diſtance entre *Caſſinomagus* & *Auguſtoritum*, qui eſt XVII, fait connoître que *Caſſinomagus* eſt un lieu nommé actuellement Chaſſenon, ſur la gauche de la Vienne, dans l'intervalle de S. Junien à Chabannois. Ce qu'il y a d'eſpace entre Limoges & Chaſſenon paroît valoir 18000 toiſes, & il en peut réſulter 17 lieues gauloiſes, ou à peu près, de meſure itinéraire. De *Caſſinomagus* on a dû faire Chaſſenom, ou Chaſſenon, de même que de *Caſſinogilum* on a fait Chaſſeneuil dans le même canton de pays. Car, il s'y trouve un lieu du même nom que le Chaſſeneuil de l'Agénois, que l'on connoît pour être le palais fréquenté par nos rois ſous le nom de *Caſſinogilum*.

52°, 24°.

CASTELLUM MENAPIORUM. C'eſt Ptolémée qui en fait mention, & tout le monde eſt d'accord à en rapporter la poſition à Keſſel, ſur la gauche de la Meuſe, dans l'intervalle de Ruremonde à Venlo. Si l'on en croit Dion-Caſſius, les *Menapii* habitoient des cabanes, & n'avoient point de villes. Je ſuis perſuadé que c'eſt de Keſſel dont parle Ammien-Marcellin en ces termes; *Caſtellum oppidum, quod Moſa fluvius præterlambit.* Car, il eſt queſtion dans cet hiſtorien d'une expédition de Julien contre les Francs, qui faiſoient le dégât dans ces cantons, & qu'il força dans cette place où ils s'étoient retirés.

Lib. XVI.

51°, 21°.

CASTELLUM MORINORUM. Il eſt nommé ſimplement *Caſtellum* dans l'Itinéraire d'Antonin. On lit dans

dans la Table Théodoſienne *Caſtello Menapiorum*, ce qui ne ſçauroit être regardé que comme une mépriſe, quand on a reconnu que le *Caſtellum* des *Menapii* eſt Keſſel ſur la Meuſe. Quoique les *Menapii* ayant perdu une partie des terres qu'ils poſſédoient juſqu'au Rhin, & même au delà, en ayent occupé d'autres vers le bas de l'Eſcaut; cependant l'étendue du *pagus Menpiſcus*, ou *Menapiſcus* dans un canton de la Flandre, ne paroît pas s'être étendu ſur les *Morini*, au point de leur enlever Caſſel & ſon territoire vers le haut de la Lys. Pluſieurs diſtances qui ont rapport au *Caſtellum Morinorum*, ſont diſcutées dans d'autres articles concernant les lieux qui en ſont voiſins. Celle que marque la Table à l'égard de *Bononia*, ſçavoir XXIIII, ne remplit pas ce qu'il y a d'eſpace entre Boulogne & Caſſel. Car, cet eſpace étant de 31 a 32000 toiſes, il demande en lieues gauloiſes XXVIII au lieu de XXIIII. Outre la voie romaine qui conduit actuellement de Caſſel à Eſterre, comme on peut voir dans l'article *Minariacum*, la connoiſſance du local nous montre pluſieurs autres voies, qui partent également de Caſſel, quoique l'Itinéraire & la Table n'en indiquent point la trace. Ce ſont les cartes manuſcrites du Roi, levées dans le plus grand détail, qui m'en inſtruiſent. Il y en a une que l'on voit tendre à Mardik directement; & une autre qui s'en écartant ſur la droite, conduiſoit à quelque lieu ſitué également près de la mer au-delà de Dunkerke, vers la grande Moere. Une troiſième, allignée dans une direction contraire, & vers le midi, ſe rend au bord de la Lys, à un endroit nommé Bac-à-Tienne, entre Aire & S. Venant. Sa continuation au-delà m'eſt inconnue; & on pourroit inférer de ſa direction, que traverſant l'Artois, cette voie tendoit à *Samarobriva*, ſans ſe détourner par *Nemetacum*, ou Arras, comme par une autre route que l'on peut ſuivre en s'attachant à l'Itinéraire.

52°, 23°.

CASTELLUM ROMANUM. Quoiqu'il n'en ſoit fait aucune mention expreſſe dans les écrits qui nous reſtent de l'âge Romain, on ne ſçauroit douter qu'il n'ait exiſté près de l'ancienne embouchure du Rhin. La mer, chaſſée par un vent d'eſt, & ayant été reculée du rivage actuel plus loin qu'à l'ordinaire, en pluſieurs années du ſeizième ſiècle, 1520, 1552, 1562, a laiſſé voir ſur la plage les fondemens de ce château, que les monumens qu'on y a trouvés déclarent être un ouvrage des Romains. Ce n'eſt pourtant que d'après le nom vulgaire de *Britten-burg*, que ce château eſt appellé dans quelques auteurs modernes *Arx Britannica*. Il y a même lieu de révoquer en doute l'opinion qui y rapporte l'expédition de Caligula ſur le rivage de la Gaule oppoſé à la grande Bretagne, & le Phare que cet empereur y fit élever; ces circonſtances paroiſſant plus convenables à quelque endroit de la côte des *Morini*, d'où le paſſage du continent dans l'iſle Britannique étoit plus commode & plus ordinaire.

50°, 27°.

Lib. XVII. CASTELLUM TRAJANI. Ammien-Marcellin nous apprend, que Trajan avoit conſtruit une forteresſe ſur la rive ultérieure du Rhin; car il rapporte qu'elle fut réparée par Julien : *munimentum quod in Alemannorum ſolo Trajanus ſuo nomine voluit adpellari, dudùm violentiùs oppugnatum, tumultuario ſtudio reparatum eſt.* Le lieu qu'occupoit cette forteresſe, vis-à-vis de Maïence, nous eſt indiqué par le nom de Caſſel qu'il a conſervé. Mais, il ne faut point en confondre l'emplacement avec celui dont parle Tacite, comme d'un poſte établi par Druſus ſur le mont *Taunus*, à l'entrée du pays des Cattes, & fortifié par Germanicus : *poſito caſtello ſuper veſtigia paterni præſidii, in monte Tauno, expeditum exercitum* (*Germanicus*) *in Cattos rapit.* On convient de reconnoître le mont *Taunus* dans une

Annal. I, 56.

croupe de montagne, qui règne à quelque diſtance de Francfort, en s'approchant de la droite du Rhin près de Vis-baden, qui eſt le lieu des *fontes Mattiaci calidi trans Rhonum*, dont Pline fait mention. Je remarque, que les veſtiges d'un ancien château, préciſément ſur la cime du *Taunus*, à environ trois lieues au nord-oueſt de Francfort, entre la forteresſe actuelle de Konigſtein & Homboug, & qu'on nomme Alt Konigſtein (*vetus regia petra*) pourroient être un indice du poſte romain qui appartient à Druſus, & à ſon fils Germanicus. Ce canton, de la Germanie, au-delà du Mein, conſerve des reſtes d'un long retranchement, nommé ſur le lieu *Pfahlgraben*, ou foſſé paliſſadé, & qu'on regarde comme un ouvrage des Romains, dont le but auroit été de couvrir les environs du Mein, en oppoſant cette barrière à la nation puiſſante des *Catti*.

52°, 24°.

CASTRA HERCULIS. Selon Ammien-Marcellin, c'eſt une des ſept places de la frontière du Rhin que Julien fit réparer; & en rangeant ces places dans l'ordre qu'elles tiennent en remontant du bas-Rhin vers le haut juſqu'à Bingen, l'hiſtorien nomme en premier lieu *Caſtra Herculis*. Mais, ce qui détermine plus préciſément la ſituation de ce camp Romain, c'eſt la diſtance qu'indique la Table Théodoſienne de VIII à l'égard de *Noviomagus*, ou de Nimègue, & celle de XIII à l'égard de *Carvo*, de laquelle on peut en conclure une troiſième à compter d'*Arenacum*. Car, l'Itinéraire d'Antonin marquant XXII entre *Carvo* & *Harenatium*, ou *Arenacum*, la déduction de XIII entre *Carvo* & *Caſtra Herculis*, fait qu'il reſte IX pour la diſtance particulière d'*Arenacum* à *Caſtra Herculis*. Or, la combinaiſon de ces trois diſtances ſur le local, fixe la poſition dont il s'agit, à l'endroit du bord du Rhin, vis-à-vis duquel s'ouvre le canal creuſé par Druſus, pour faire couler une partie des eaux du fleuve dans l'Iſſel. Les gens du pays

au rapport de Menſo Alting, ont une tradition, que Tibère, frere de Druſus, conſtruiſit un château en cet endroit ſous le nom de Melite, & il ſemble que le nom de Mal-burg qu'on voit ſur les cartes, en ſoit un reſte.

Not. Batavie, p. 29.

46°, 25°.

CASUARIA. L'Itinéraire d'Antonin fait mention de ce lieu, le plaçant à XXIIII milles de *Darantaſia*, ſur une route qui conduit à Genève; & parce qu'il indique ailleurs XIII milles entre *Darantaſia* & *Obilunum*, qui doit ſe rencontrer au paſſage de cette route, c'eſt XI à ajouter à la diſtance d'*Obilunum*, dont la poſition paroît à peu près celle de Conflans, vers l'endroit où une rivière nommée Arli ſe joint à l'Isère, comme on peut voir à l'article *Obilunum*. Or, par cette meſure de chemin, on arrive en paſſant par le bourg d'Ugine, & en approchant de la ſource d'une petite rivière nommée la Chaiſe, à un canton dont le nom de Ceſerieux a trop d'analogie à celui de *Caſuaria*, pour le méconnoître. Une grande carte manuſcrite, & vraiment topographique d'une partie de la Savoie, m'inſtruit de ces circonſtances, que l'on ne trouve point ailleurs. Cette poſition de *Caſuaria* devient bien différente de celle que prend Sanſon vers la ſource de la rivière d'Arve, au pied des Glacières. Quant à la continuation de la route dont il s'agit juſqu'à Genève, par un lieu qu'indique l'Itinéraire ſous le nom de *Bautæ*, voyez l'article qui concerne ce lieu en particulier.

49°, 23°.

CATALAUNI. Ils ne paroiſſent tenir le rang d'un peuple particulier dans la Gaule, qu'en conſéquence de ce que la Notice des provinces fait mention de *civitas Catellaunorum*, entre les cités de la ſeconde Belgique. Eutrope parlant de la victoire remportée par Aurélien ſur Tetricus, *apud Catalaunos*, ce nom de la ville de Châlons paroît ſemblable à ceux que beaucoup d'autres capitales ont emprunté de leur peuple, & qu'elles

Lib. IX.

ont conſervé de même que Châlons. En ſuppoſant que primitivement le diſtrict de Châlons étoit compris dans les dépendances d'un peuple plus conſidérable, il y a toute apparence que ce peuple étoit les *Remi*. Car, les *Viducaſſes* de Pline, ou les *Vadicaſſes* de Ptolémée, auxquels M. de Valois veut attribuer le territoire des *Catalauni*, ont leur place autre part. Il eſt conſtant par la Notice, que dans le nombre des cités dont elle fait le dénombrement, il y en a pluſieurs qui n'ont acquis ce rang, que pour avoir été démembrées d'un état de peuple plus ancien. P. 137.

46°, 24°.

CATORISSIUM. La Table Théodoſienne donne la trace d'une route, qui partant de Vienne, & paſſant à *Cularo*, ou Grenoble, conduit à l'*Alpis Cottia*, ou au mont Genèvre. On y trouve entre *Cularo* & *Catoriſſium* XII; *de Catoriſſium à Melloſedum* V; de *Melloſedum* à *Durotincum* X; de *Durotincum* à *Stabatio* VII; & à la ſuite de *Stabatio* ſur la ligne tracée vers le paſſage de l'*Alpis Cottia* VIII. La ſomme de ces diſtances eſt 42; & dans ce que renferme la Province Romaine, il ne ſçauroit être queſtion que du mille romain. Or, ce décompte itinéraire ne remplit pas l'intervalle de Grenoble au mont Genèvre, qui peut s'eſtimer à vol d'oiſeau d'environ 42000 toiſes; à quoi il convient d'ajouter ce que la meſure itinéraire doit avoir de plus que la meſure directe, dans un pays couvert de montagnes, où il faut que la route ſuive les replis des vallées reſſerrées entre ces montagnes. Il eſt donc très-difficile de prendre des notions bien préciſes ſur le détail de cette route. En étudiant le local d'après la plus parfaite topographie que donne la carte des Alpes levée par ordre du Roi, on reconnoît en général, que la route devoit arriver au bord de la Romanche un peu au-deſſous du lieu appellé Livet, & que remontant le long de la Romanche juſque vers le Bourg-d'Oiſans, elle s'en détachoit

pour ſe rendre à un lieu nommé Bezouin, qui ſemble être le *Malloſedum* de la Table ; & où retrouvant la Romanche, le cours de ce torrent dans le vallon que l'on nomme Combe de Malaval, dirigeoit cette route vers le col du Lautaret, au débouchement duquel la vallée du Moneſtier conduit directement à Briançon. Comme je trouve beaucoup de vraiſemblance dans la poſition de *Malloſedum* dont je viens de parler, l'indication qui eſt v, entre ce lieu & *Catoriſſium*, placeroit *Catoriſſium* à peu près vis-à-vis du Bourg-d'Oiſans : & on peut attribuer à l'omiſſion de quelque poſition le vuide que l'indication entre *Cularo* & *Catoriſſium* laiſſe dans cet intervalle. Car, on peut eſtimer que la route vaut plus de 20 milles de meſure itinéraire. Au reſte, ce qu'on eſt en droit de dire affirmativement ſur ce qui concerne *Catoriſſium*, c'eſt qu'en conſidérant que la route tend de *Cularo* à l'*Alpis Cottia*, on tourne le dos à la direction de cette route, ſi l'on prend, avec M. de Valois, *Catoriſſium* pour la grande Chartreuſe.

P. 138.

52°, 24°.

CATUALIUM. On trouve ce lieu dans la Table Théodoſienne, ſur une route qui conduit de Tongres à Nimègue, & la diſtance eſt marquée XII à l'égard du lieu nommé *Blariacum*, en ſe rapprochant d'*Aduatica*, ou de Tongres. La poſition de *Blariacum* eſt connue diſtinctement dans celle de Blérick, ſur le rivage de la Meuſe oppoſé à Venlo : & en partant de ce point, la diſtance s'arrête à un lieu dont le nom eſt Hael ou Héel. J'ai eu quelque ſoupçon, que *Catualium* pourroit bien cacher le *caſtellum* des *Menapii*, aujourd'hui Keſſel, qui ſe rencontre préciſément au paſſage de la voie, & dont le nom ſeroit altéré dans la Table, comme beaucoup d'autres le ſont. Mais, la diſtance de Keſſel à Blérick ne pouvant s'évaluer qu'à 4 lieues gauloiſes, cette conjecture attaquoit la chaîne des diſtances indiquées par la Table entre *Blariacum* & Tongres.

44°, 24°.

CATUIACA. Il eſt mention de ce lieu dans l'Itinéraire d'Antonin, ſur la route qui communique de *Seguſtero* à *Apta-Julia*; & la même route tracée dans la Table Théodoſienne indique le même lieu entre *Apta-Julia* & un autre dont le nom eſt *Alaunium*. L'Itinéraire & la Table ſont d'accord à marquer XVI entre *Alaunium* & *Catuiaca*. On voit XII dans la Table entre *Apta-Julia* & *Catuiaca*, où l'Itinéraire marque XV; & les indications de la Table paroiſſent préférables à celles de l'Itinéraire ſur cette route, comme on peut voir à l'article *Alaunium*. Je n'ai point de connoiſſance poſitive & bien diſtincte du lieu de *Catuiaca*: je préſume ſeulement qu'il faut le chercher aux environs du Calaon, en tendant d'Apt vers Siſtéron. Honoré Bouche s'écarte de cette direction, en s'attachant à un lieu nommé Cereſte, qui d'ailleurs ne s'éloigne d'Apt que de 10 milles au plus, ſelon une grande carte manuſcrite de Provence, & non de 12, ou de 15. Chor. de Prov. liv. III, ch. 3.

45°, 25°.

CATURIGES. Dans le premier livre des Commentaires, les *Caturiges* ſont nommés avec les *Centrones* & les *Garoceli*, pour avoir entrepris de s'oppoſer à Céſar dans le paſſage des Alpes. Strabon nomme les *Caturiges* avec les *Centrones*, comme occupant le ſommet des montagnes. Les *Caturiges* tiennent leur place dans l'inſcription du Trophée des Alpes, que Pline nous a tranſmiſe, & qui fait le dénombrement des peuples cantonnés dans ces montagnes, & réduits par Auguſte à l'obéiſſance du peuple Romain. On trouve en d'autres endroits de Pline le nom de *Caturiges*, en citant comme ſortie de cette nation celle des *Vagienni*, dont le nom ſubſiſte dans celui de la Viozenna au pied de l'Appennin, vers le haut du Tanaro. Il nomme ailleurs *Caturiges* une troupe exilée par les *Inſubres* de la Gaule Cis-alpine: d'où on pourroit inférer, que lorſque Bel- *Lib. IV, p. 204.* *Lib. III, cap. 20.* *Eod. lib. cap. 5.* *Cap. 17.*

lovèſe paſſa en Italie, un détachement de *Caturiges* ſe
Lib. V, ſect. 34. ſera joint aux autres nations Gauloiſes, dont Tite-live a rapporté les noms, ce qui eſt de plus ancienne date que la connoiſſance qu'on a d'ailleurs de la nation des *Caturiges*. Ptolémée place mal-à-propos les *Caturigides*, ſelon qu'il écrit leur nom, dans les Alpes Grèques, puiſque c'eſt dans les Alpes Cottiennes qu'ils ont habité. Cette nation étoit puiſſante, & il y a lieu de préſumer, que depuis une poſition de *Fines* qui nous eſt connue, & qui renferme *Vapincum*, ou Gap, elle s'étendoit juſqu'au pied de l'*Alpis Cottia*. Elle pouvoit dominer ſur pluſieurs peuples ou communautés de moindre conſidération, dont ce quartier des Alpes paroît rempli; & je n'héſite point à dire, qu'il eſt plus convenable de voir *Brigantio* compris dans cette extenſion de *Caturiges*, que de le donner aux *Seguſini*, comme a fait Ptolémée.

La capitale des *Caturiges* nous eſt connue ſous le nom du peuple. On ſçait que beaucoup de villes du même rang ont perdu un nom primitif, que nous ignorons à l'égard de celle-ci. Les Itinéraires indiquent *Caturigas*, ou *Catorigas*, la Table Théodoſienne *Catorigomagus*, entre *Vapincum* & *Ebrodunum*: & on reconnoît cette poſition par un reſte de l'ancienne dénomination, dans le lieu appellé actuellement Chorges, entre Gap & Embrun. La diſtance du côté de *Vapincum* eſt diſcutée dans l'article *Ictodurum*, que la Table place dans cet intervalle. Quant à celle de *Caturigæ* à *Ebrodunum*, l'Itinéraire d'Antonin marque XVI dans un endroit, XVII dans un autre; & l'Itinéraire de Jéruſalem eſt conforme à la première indication. Ce qu'il y a d'eſpace en droite-ligne de Chorges à Embrun ne s'évalue néanmoins qu'à 12 milles Romains au plus: mais il eſt vrai que la route fait un coude conſidérable en deſcendant le long de la Durance depuis Embrun, pour enſuite remonter dans les terres juſqu'à Chorges, indépendamment

pendamment des détours particuliers ſur un terrain fort inégal, au moyen de quoi la meſure itinéraire peut bien égaler 15 à 16 milles. Dans l'Itinéraire de Léon d'Oſtie, publié par le P. Labbe, la diſtance marquée *quatuor leucarum*, convient à l'évaluation la plus propre à la lieue dans les provinces méridionales de France ſur le pied de 4 milles romains. Spon rapporte une inſcription trouvée à Chorges, où on lit CIV. CATVR. Il faut remarquer que dans l'Itinéraire de Jéruſalem, la qualification eſt également celle de *manſio* pour *Catorigæ*, comme pour *Hebridunum* (ou *Ebrodunum*) d'où il faut conclure que cette ville n'étoit point en décadence dans le quatrième ſiècle, quoiqu'Embrun ait prévalu en qualité de métropole des Alpes Maritimes. L'hiſtorien de Provence, Honoré Bouche, conſidérant qu'en la place de *Caturigæ* ou *Catorigæ*, ſelon les Itinéraires, le nom dans la Table eſt *Catorigomagus*, penſe qu'il faut y rapporter la mention qui eſt faite de *civitas Rigomagenſium*, entre celles de la province des Alpes Maritimes dans la Notice des provinces de la Gaule. Holſtenius eſt dans la même opinion. M. Weſſeling paroît y accéder; nonobſtant que M. de Valois ne veuille point de *Caturiges*, s'autoriſant de la qualification de *manſio*, qu'il croit inſuffiſante pour une ville qui auroit été *civitas*, faute d'avoir obſervé qu'Embrun n'a point d'autre qualification, comme je viens de le rapporter.

Biblioth. nova, p. 357.

Miſcell. p. 161.

Chorog. liv. III, ch. 3.

Annot. in Ortel. p. 163.

Itiner. p. 555.

Valeſ. p. 477.

49°, 23°.

CATURIGIS. On lit ainſi dans l'Itinéraire d'Antonin, *Caturices* dans la Table Théodoſienne, ſur une route qui partant de *Durocortorum*, rencontre ce lieu avant que d'arriver à *Naſium*; & la diſtance qui conduit à *Naſium* eſt également marquée IX, par la Table comme par l'Itinéraire. A l'égard d'une manſion antérieure à *Caturigis*, qui eſt *Ariola*, l'Itinéraire donne la même indication de IX. Selon la Table, la diſtance à reprendre de plus loin, & de la poſition dont le nom

défiguré tient lieu de *Fanum Minervæ*, eſt XXV. Et vu que du *Fanum* à *Ariola* l'Itinéraire marque XVI, on voit que 16 & 9 font effectivement 25, comme la Table l'indique. Ainſi, les diſtances ſont d'accord ſur *Caturigis*, que l'Itinéraire fixe particulièrement dans l'intervalle d'*Ariola* à *Naſium*, & dans un éloignement égal de chacun de ces lieux. Leur poſition ſe retrouve, *Ariola* dans celle dont le nom actuel eſt Vroil, & l'emplacement de *Naſium* à Nais ne ſouffre point de difficulté. En tirant une ligne de Vroil à Nais, le milieu de l'eſpace ſur cette ligne ſe rencontre par le travers de Bar-le-Duc, qui reſte à quelque diſtance de la ligne ſur la gauche. Cet eſpace étant d'environ 21000 toiſes, répond aux 18 lieues gauloiſes, que fait compter l'Itinéraire, en les ſurpaſſant néanmoins d'une fraction de lieue, parce que le calcul de ce nombre de lieues ne donne en rigueur que 20412 toiſes. Et j'en prends occaſion de remarquer, que ſi l'on vouloit appliquer à Bar-le-Duc préciſément la poſition de *Caturigis*, en ſuivant la trace d'une route qui circule le long de l'Ornez juſqu'à *Naſium*, plutôt que de prendre un alignement plus direct entre *Ariola* & *Naſium*; on perdroit de vue l'accord des diſtances ſur la poſition de *Caturigis*, parce que la meſure itinéraire paroiſſant conſumer environ 22500 toiſes, demanderoit 20 lieues gauloiſes, au lieu de 18, depuis *Ariola* juſqu'à *Naſium*.

50°, 22°.

CATUSIACUM. l'Itinéraire d'Antonin en fait mention, ſur la route de *Bagacum* à *Durocortorum*, ou de Bavai à Reims, marquant ſa diſtance au-delà de *Verbinum* VI. Ce lieu ne paroît point dans la Table Théodoſienne, quoique la même route y ſoit tracée. On retrouve ſa poſition dans celle de Chaours, au paſſage de la rivière de Serre, dans la diſtance convenable à l'égard de Vervins.

45°, 23°.

CAVARES. Ce nom s'écrit auſſi *Cavari*, en changeant de déclinaiſon. Strabon fait juger que c'étoit une nation puiſſante, en diſant que les peuples ſitués au-delà du Rhône à l'égard des *Arecomici*, ſont compris ſous le nom général de *Cavares*. C'eſt par cette raiſon qu'il pouvoit lui être permis d'étendre, comme il fait, le pays des *Cavares* depuis la Durance, près de *Cabellio*, en remontant juſqu'à la jonction de l'Isère avec le Rhône, quoique les *Tricaſtini*, & les *Segalauni*, occupent une partie de cette étendue de pays. Cette conſidération auroit dû diſculper Strabon aux yeux de M. de Valois, qui l'accuſe de faux ſur cet article. On connoît dans la Gaule des peuples, qui par leur puiſſance ont dominé ſur d'autres, ſans néanmoins empêcher qu'on ne les diſtingue. Ce qui convient particulièrement aux *Cavares*, conſiſte dans le diſtrict des villes d'Orange, d'Avignon, de Cavaillon, & même de Carpentras, quoique Pline attribue *Carpentoracte* aux *Memini*.

Lib. IV, p. 186.

P. 185.

P. 35.

45°, 22°.

CEBENNA MONS. Quoiqu'on liſe *Gebenna* dans pluſieurs éditions de Céſar, & dans le Métaphraſte, dans Méla, dans Pline; cependant Scaliger, Adrien de Valois, Cellarius, ont remarqué qu'il étoit plus convenable de lire *Cebenna*; ce qui eſt auſſi plus conforme à la dénomination actuelle des Cévennes. Selon les auteurs Grecs, Strabon, Ptolémée, le même nom eſt *Cemmenus*; & entre les Latins, Feſtus-Avienus écrit *Cimenus*, & *Cimenice regio*. Méla conſidère la Gaule comme diviſée en deux régions, *in duo latera*, dont le lac Léman & les montagnes des Cévennes font la ſéparation; & on ne peut remarquer ſur ce ſujet qu'une grande inégalité entre ces deux parties. Les *Arverni* croyoient l'entrée de leur pays défendue par le *mons Cebenna* comme par un mur, *ut muro ſe munitos exiſtimabant*; ce qui n'empêcha point que Céſar ne pénétrât chez eux, *durif-*

In Ord marit.

Lib. II, cap. 5.

ſimo anni tempore, altiſſimâ nive, comme on lit au ſeptième livre des Commentaires.

44°, 20°.

AD CEDROS. Dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, diſtance marquée VIII milles en-deçà de Carcaſſone.

45°, 25°.

CEMA MONS. Le Var ſort de cette montagne; ſelon Pline : *amnis Varus, ex Alpium monte Cemâ profuſus.* On lit *Acema* dans l'édition de Daléchamp, qui cite néanmoins le nom de *Cema* comme une plus ancienne leçon. Auguſtin Juſtiniani décrivant la Ligurie, donne le nom de *Camelione* à la montagne d'où ſort le Var; & on pourroit croire que ce nom lui auroit été commun avec la ville de *Cemenelium*, dont le nom eſt écrit *Cemelion* dans Pline, quoiqu'il y ait une grande diſtance entre la poſition de cette ville & la ſource du Var. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le Var ſort d'une montagne qu'on appelle la Caillole. Or, ce nom ſeroit-il une altération de celui de *Camelione?* Je ne hazarderai point de le nier, non plus que de l'affirmer.

Lib. III, cap. 4.

44°, 26°.

CEMENELIUM. Pluſieurs inſcriptions ſur leſquelles on lit CEMENEL. veulent que ce nom ſoit écrit ainſi; quoique dans Pline on liſe autrement en ces termes : *oppidum Vediantiorum civitatis Cemelion :* Ptolémée eſt conforme aux Inſcriptions ſur cette dénomination. On trouve *Cemnelo*, comme au datif, dans l'Itinéraire d'Antonin; & *Gemenello*, pour *Cemenelio*, dans la Table Théodoſienne. Dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Cemenelenſium* eſt une de celles des Alpes Maritimes. Cette contraction de *Cemenelium* ou *Cemelium*, qu'on voit dans le texte de Pline, a prévalu par l'uſage dans le moyen-âge. On lit *Cimela* ou *Cimella* dans les actes de S. Pons, évêque de cette ville, qui ſouffrit le martyre ſous Valérien & Gallien, ſelon le

Ibid.

martyrologe d'Uſuard. Cette ville fut détruite du tems des Lombards, vers la fin du ſixième ſiècle. Mais, ſon nom ſubſiſte dans celui d'une égliſe, appellée Notre-Dame de Cimies, à la droite du Paillon, à un mille & demi au nord de Nice, qui a profité de la décadence de *Cemenelium*, pour ne plus partager avec elle, comme elle avoit fait auparavant, la dignité épiſcopale. La diſtance que l'Itinéraire & la Table marquent également VI entre *Cemenelium* & le paſſage du Var, en prenant la route d'Antibe, eſt très-convenable au local, dont j'ai la repréſentation la plus fidèle ſous les yeux. Du Var à Antibe l'Itinéraire & la Table étant d'accord à marquer X, c'eſt en effet ce que la meſure itinéraire paroît donner entre Antibe & S. Laurent, qui eſt ſitué ſur le bord du Var, au paſſage de la voie Aurélienne.

46°, 25°.

CENTRONES. Céſar rapporte que les *Centrones*, joints aux *Garoceli* & aux *Caturiges*, voulurent s'oppoſer au paſſage de ſon armée dans les Alpes. Strabon fait mention des *Centrones*, en y joignant les *Caturiges*, & les *Veragri*. Pline déſignant les *Veragri* par le nom d'*Octodurenſes*, tiré de leur capitale, le fait ſuivre de celui des *Centrones*, qu'il dit être limitrophes. Ptolémée, qui renferme dans l'Italie les peuples qui habitent les Alpes, place les *Centrones* dans les Alpes Grèques. Ils occupoient la Tarentaiſe ; & le diocèſe de Monſtier peut repréſenter leur territoire. Pluſieurs critiques ont opinion, que le nom qu'on lit *Aeitavones* dans l'inſcription du Trophée des Alpes, rapportée par Pline, tient la place de celui des *Centrones*. Dans l'édition de Daléchamp, le manuſcrit de Chiflet eſt cité en marge comme ayant le nom de *Centrones*. En-effet, il y auroit lieu d'être ſurpris, que les *Centrones* fuſſent oubliés dans un dénombrement de peuples, qui en renferme de bien plus obſcurs que celui-là. Et on remarque encore, que la place donnée dans l'inſcription à la ſuite des *Veragri*

Comment. I.

Lib. IV, p. 204.

Lib. III, cap. 20.

Ubi ſupra.

& des *Salaſſi*, & entre ces derniers & les *Medulli*, eſt préciſément celle qui convient à la poſition des *Centrones*.

43°, 21°.

AD CENTURIONES. Ce lieu eſt marqué dans l'Itinéraire d'Antonin, entre *Ruſcino* & le *Summus Pyrenæus*; & la diſtance eſt indiquée xx à l'égard de *Ruſcino*, & v à l'égard du paſſage de la montagne. Dans la Table Théodoſienne, le même lieu paroît nommé *ad Centenarium*; & la diſtance du *Summus Pyrenæus* y eſt également v, & en partant d'*Illiberis*, qui eſt en poſition plus immédiate que *Ruſcino*, elle eſt marquée xii. M. de Marca, & M. Aſtruc, veulent établir à Céret cette ſtation *ad Centuriones*, ou *ad Centenarium*. J'ai ſouvent remarqué, que pour donner une place à quelque lieu cité dans les anciens monumens, on s'adreſſoit par préférence aux lieux qui figurent actuellement plus que d'autres, ſans trop examiner ſi les circonſtances qui amenent la citation du lieu conviennent à ce choix; ou ſi elles ne conviennent point, on entreprend de les réformer. Par exemple, on propoſe ici de lire *ad Ceretanum*, quoique Céret n'ait aucun rapport aux *Ceretani*, habitans de la Cerdagne au-delà des Pyrénées. On ſubſtitue xx à xii dans la Table, pour la diſtance à compter d'*Illiberis*, ſans faire attention qu'étant marquée xx dans l'Itinéraire à l'égard de *Ruſcino*, elle ne ſçauroit être la même pour *Illiberis* que pour *Ruſcino*, puiſqu'*Illiberis* eſt entre *Ruſcino* & *Centuriones* ou *Centenarium*. En courant juſqu'à Céret depuis *Illiberis*, on ne prend pas garde, que peu au-delà de ce qui fait la moitié du chemin, la route eſt arrivée au point de ſe trouver par le travers de Bellegarde, qui eſt le *Summus Pyrenæus*, & que s'avancer juſqu'à Céret, c'eſt laiſſer Bellegarde fort loin derrière ſoi. Il faut ajouter, que dans cet éloignement de Céret, le retour juſqu'au *Summus Pyrenæus* excédera ſenſiblement la diſtance, ſur laquelle l'Itinéraire

Mar. Hiſpan. lib. I, cap. 11. Hiſt. natur. de Languedoc, pag. 119. & 122.

& la Table ſont d'accord à marquer v. Ce n'eſt donc pas ſans fondement, que ce qu'on doit prendre pour une ſimple ſtation, ſelon l'idée qu'en donne le nom *ad Centuriones*, doit être placé en-deçà de Céret, dans un lieu où il exiſte d'anciens veſtiges, ſur le bord du Tech, à l'endroit préciſément où il faut quitter le bord de cette rivière, pour ſuivre un vallon qui conduit en montant juſqu'à Bellegarde. Les diſtances indiquées par l'Itinéraire & par la Table, n'ont rien que de convenable par cette poſition; & la dénomination même ne devoit pas paroître appliquable à un lieu de quelque conſidération, parce qu'elle ne déſigne d'autre lieu qu'une ſtation, dans l'ordre de celle que l'Itinéraire place ſur la même route ſous le nom *ad Stabulum*, & qui eſt preſque auſſi voiſine des Pyrénées.

45°, 23°.

CEREBELLIACA. On trouve ce lieu dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, entre Valence & *Auguſta*, dont le nom actuel eſt Aouſte, ſur la Drome au-deſſous de Die. La diſtance de Valence à *Cerebelliaca* eſt marquée XII, & de *Cerebelliaca* à *Auguſta* X. Ces diſtances s'accordent dans leur total avec l'indication de XXII dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne, entre *Valentia* & *Auguſta*, en omettant le lieu intermédiaire de *Cerebelliaca*. Je ne vois néanmoins entre Valence & Aouſte, qu'un intervalle d'environ 18 milles en droite-ligne. Mais, je ſuis perſuadé, que comme la poſition de *Cerebelliaca* paroît être Chabueil, qui ne décline pas conſidérablement de la hauteur de Valence, elle met un coude ſenſible dans la route, qui ſe replie vers le midi; & la diſpoſition du local, qui eſt montueux entre Chabueil & Aouſte, doit contribuer à conſumer ce qu'il y a de meſure itinéraire indiquée. Il ne faut pourtant point diſſimuler, que Chabueil ſe trouvant plus près de Valence que d'Aouſte, cette circonſtance ne quadre point avec l'Itinéraire de Jéruſalem,

en ce que l'indication y eſt plus forte entre *Valentia* & *Cerebelliaca*, qu'entre *Cerebelliaca* & *Auguſta*.

43°, 21°.

Lib. II, cap. 5. CERVARIA. On lit dans Méla : *inter Pyrenæi promontoria* (ou ſelon d'autres éditions que celle de Voſſius) *in Pyrenæi promontorio, portus Veneris, in ſinu ſalſo, & Cervaria locus, finis Galliæ.* Le nom de Cervera eſt encore celui d'un cap, qui couvre une anſe qu'on appelle Calla Cervera, & à laquelle ſuccède un autre cap, nommé cap de las Portas. Quoique ce lieu fût autrefois de la Gaule, cependant la Catalogne l'uſurpe aujourd'hui ; & il y a toute apparence que le nom de *las Portas*, ou des portes, déſigne les anciennes limites, & le paſſage de la Gaule en Eſpagne. Cette côte eſt peu correctement figurée dans la grande carte de la frontière des Pyrénées en 8 feuilles.

44°, 22°.

CESSERO. Ptolémée a connu le nom de *Ceſſero* entre les villes des *Volcæ Tectoſages*, mais non pas la poſition qui lui convient, par la place qu'il lui donne entre Toulouſe & Carcaſſone, & avant que d'arriver à Béziers. Les Itinéraires & la Table Théodoſienne ſont de plus ſûrs guides, en s'accordant à marquer XII entre *Bæterræ*, ou Béziers, & *Ceſſero*, ſur la grande voie romaine qui conduiſoit à Nîmes. Car, cette diſtance, qui en milles romains fournit 9000 toiſes & quelque choſe de plus, porte à S. Tiberi, qui eſt *Ceſſero*, ſans qu'il ſoit permis d'en douter. Un titre daté de la trentième année du règne de Charles le Chauve, ou de l'an 867, en donne la preuve, en diſant du monaſtère de S. Tiberi, *cui vocabulum eſt Ceſarion.* On lit dans le martyrologe compoſé par Adon de Vienne, dans le même ſiécle : *in territorio Agathenſi* (comme il eſt vrai que S. Tiberi eſt du diocèſe d'Agde) *in Ceſſerone* (*vel Cæſarione*, ſelon la leçon de différens manuſcrits) *natalis SS. Tiberii, Modeſtii, & Florentiæ.* Des noms de ſaints, comme

Diplom. Mabill. p. 541,

comme on ſçait, ont pris la place d'une infinité de dénominations plus anciennes, & les ont fait oublier. S. Tibéri eſt ſur le bord de l'Eraut, dont le nom eſt *Arauris* ; & delà vient que dans l'Itinéraire d'Antonin cette manſion eſt appellée *Araura ſive Ceſſero.*

52°, 24°.

CEVELUM. La Table Théodoſienne traçant une route de *Noviomagus*, ou de Nimègue, à *Aduaca*, ou à Tongres, indique *Cevelum* entre *Noviomagus* & *Blariacum*, dont la poſition ſe retrouve avec évidence dans celle de Blérick, près de la Meuſe, vis-à-vis de Venlo. La diſtance de *Noviomagus* à *Cevelum* eſt marquée III, & de *Cevelum* à *Blariacum* XXII. En-effet, l'eſpace actuel de Nimègue à la poſition de Blérick admet environ 25 lieues gauloiſes de meſure itinéraire, quoique la meſure directe ait quelque choſe de moins. Mais, cette convenance dans la totalité de l'eſpace, ne m'empêche pas d'employer la critique dans les diſtances qui la compoſent, en cherchant à connoître l'emplacement de *Cevelum.* Car, à la diſtance de Nimègue que marque la Table, on ne trouve point de lieu qu'on puiſſe par quelque raiſon prendre pour *Cevelum:* & en déférant à une circonſtance exprimée dans la Table, qui eſt que l'intervalle de *Noviogamus* à *Cevelum* eſt coupé par une rivière, qui ne ſçauroit être que la Meuſe, il faut mettre plus d'eſpace entre *Noviomagus* & *Cevelum*, que la Table n'en indique par le nombre III. La Meuſe paſſant entre *Noviomagus* & *Cevelum*, je ne diſtingue aucun lieu qui convienne auſſi-bien que Cuick à la poſition de *Cevelum*, ſur laquelle une leçon plus correcte, comme on ſçait que la Table le demande ſouvent, ſeroit *Cevecum.* Ce lieu de Cuick eſt diſtingué en ce qu'il donne le nom à un territoire, appellé *t'land van Cuick.* La diſtance de Nimègue peut s'eſtimer d'environ 6 lieues gauloiſes, & à l'égard de Blérick d'environ 19. Ainſi, les nombres ſeront VI, au lieu de III, d'une part;

& XIX au lieu de XXII, de l'autre. Ce n'eſt qu'en faiſant plus de violence à la Table, qu'on placera *Cevelum* à Gennep, avec Cluvier & Menſo Alting.

48°, 22°.

CHORA. Ammien-Marcellin en fait mention ſur la route qui conduit d'Autun à Auxerre, *per Sidoleucum & Choram:* car, la leçon des anciennes éditions, *per ſedes Leucorum*, doit être corrigée de cette manière. On trouve *Chora* ſur cette même route dans la vie de S. Colomban, écrite par le moine Jonas dans le ſeptième ſiècle: *per Auguſtodunum ad Avallonem caſtrum pervenit* (*Columbanus*) *deindè ad Choram fluvium properans..... eadem die ad vicum quem Choram vocant, exin Autiſſiodorum, properavit.* On voit que ces circonſtances s'appliquent à la voie Romaine que décrivent les Itinéraires entre *Auguſtodunum* & *Autiſſiodurum.* Ainſi, *Chora* doit trouver ſa place au paſſage de cette voie, ſur une rivière de même nom, entre *Aballo*, ou Avalon, & Auxerre. M. de Valois en prenant l'abbaye de Cure pour *Chora*, n'a pas pris garde que la poſition de cette abbaye eſt fort écartée de la voie ſur la gauche d'Avalon. D'ailleurs, l'abbaye de Cure eſt du diocèſe d'Autun; & le *vicus Chora*, que l'hiſtoire de la tranſlation des ſaints George & Aurèle en 858, écrite par Aimoin, place ſur cette même route, *eſt in pago jam Autiſſiodorenſi*, poſition qui ſe trouve conforme aux anciennes deſcriptions du diocèſe d'Auxerre, par leſquelles le *Choræ vicus* eſt renfermé dans ce diocèſe. Il a donc exiſté un lieu portant le même nom que la rivière de Cure: & en-effet ce nom ſubſiſte dans l'emplacement d'une métairie, à l'entrée du diocèſe d'Auxerre, en ſortant de celui d'Autun. On peut voir dans les éclairciſſemens ſur l'ancienne Gaule, qui ont paru en 1741, les raiſons qui ne permettent pas d'adhérer à l'opinion de M. le Beuf, en confondant *Chora* avec Crévan, qui étoit diſtingué par ſon

P. 145.

Sæcul. Benedict. IV, parte II.

P. 364, & *ſuiv.*

nom de *Crevennum* dès le tems de Charle-Martel, ce qui eſt antérieur d'un ſiécle à la mention qui eſt faite de *Chora* dans la tranſlation des ſaints George & Aurèle. Il eſt intéreſſant de connoître la poſition de *Chora* par rapport à cet endroit de la Notice de l'Empire, *Præfectus Sarmatarum gentilium à Chorâ Pariſios uſque.* Sanſon, en plaçant *Chora* à Corbeil, ne voyoit point que le nom de *Corboilum*, qui eſt celui de Corbeil, ne ſçauroit être confondu avec *Chora* par une ſuppoſition d'analogie.

44°, 24°.

CITHARISTA. Entre pluſieurs ports, dont l'Itinéraire maritime fait mention dans l'intervalle de Toulon à Marſeille, on trouve *Citharista ;* dont on reconnoît le nom dans celui de Ceireſte, qui eſt *Ciſariſta* dans une bulle de Grégoire VII, de l'an 1084, en faveur de l'abbaye de S. Victor de Marſeille. Mais, la poſition de Ceireſte étant à quelque diſtance de la mer, celle que déſigne l'Itinéraire doit concerner la Ciotat, qui eſt le port correſpondant à cette poſition, & dont les accroiſſemens & l'état actuel peuvent être regardés comme récents, ſur ce qu'Honoré Bouche remarque, qu'il n'eſt point mention de la Ciotat, mais bien de Ceireſte, dans un ancien dénombrement des lieux de la Provence. On peut voir dans les articles *Æmines portus*, *Carcici*, *Tauroentum*, qu'il y a du dérangement dans l'ordre des poſitions que ſuit l'Itinéraire, en parcourant cette côte depuis Toulon juſqu'à Marſeille : de ſorte que *Citharista*, qui ſuit *Carcici* dans l'Itinéraire, doit au contraire devancer *Carcici*, ſelon que le local en décide. J'obſerve que l'indication de l'Itinéraire entre *Citharista* & le lieu qui convient à *Carcici*, nonobſtant que l'Itinéraire y place *Æmines* au lieu de *Carcici*, eſt VI. Or, je trouve que cette indication répond aſſez préciſément à la route que l'on tiendra du port de la Ciotat à celui de Caſſis, qui eſt *Carcici*, en ſerrant la côte & le cap de l'Aigle,

dont la ſaillie forme la baye de la Ciotat.

44°, 24°.

CITHARISTES PROMONTORIUM. Ptolémée place ce promontoire entre *Tauroentum* & *Olbia*, & il en fait la pointe la plus méridionale de cette partie du continent. Or, ces circonſtances déſignent indubitablement le cap Cicier, près de Toulon.

49°, 22°.

CLANUM. L'Itinéraire d'Antonin marque ce lieu entre *Agedincum*, ou Sens, & *Auguſtobona*, ou Troies. La diſtance à l'ègard d'*Agedincum* eſt marquée XVII, & à l'égard d'*Auguſtobona* XVI. Ce qu'il y a d'eſpace entre Sens & Troies ne paſſant guère 30000 toiſes, le compte de l'Itinéraire dont il réſulte en calculant 37400 toiſes, eſt manifeſtement exceſſif, parce que la meſure itinéraire ne ſçauroit ſurpaſſer la meſure directe d'environ un cinquième. Je ne vois point de lieu ſur la direction de cette route, qui m'indique la poſition de *Clanum*, à moins que ce ne ſoit Vulaine, qui eſt la dernière paroiſſe du diocèſe de Sens, ſur les confins du diocèſe de Troies. Sa diſtance à l'égard de Sens peut faire eſtimer la meſure itinéraire entre *Agedincum* & *Clanum* de 13 lieues gauloiſes, ou à peu près. Ainſi, il convient de ſubſtituer XIII à XVII dans l'Itinéraire ; & ce qui appuie cette correction, c'eſt que le ſupplément d'intervalle juſqu'à Troies convient à l'indication de l'Itinéraire entre *Clanum* & *Auguſtobona* ſur le pied de XVI.

44°, 19°.

CLIMBERRIS, *vel* AUGUSTA ; *poſteà* AUSCI. Le nom de cette ville, qui dans les éditions de Méla, antérieures à celle d'Iſaac Voſſius, ſe lit *Eluſaberris*, eſt *Elimberris* ſelon les manuſcrits, au rapport de Voſſius ; & il y ſubſtitue *Climberris* dans le texte de ſon édition ; parce qu'en effet on trouve *Climberrum* dans l'Itinéraire d'Antonin, *Cliberre* dans la Table Théodoſienne. Selon la langue Vaſcuence, ou Baſque, *berri* eſt un

Lib. III, cap. 2.

que les *Cocoſates* ſont un même peuple que les *Datii* mentionnés dans Ptolémée, n'eſt autoriſée d'aucune preuve ſolide.

51°, 25'.

COLONIA AGRIPPINA. Elle porte le nom d'Agrippine, fille de Germanicus, & femme de Claude, ſous lequel cette colonie fut fondée. Tacite : *Agrippina... in oppidum Ubiorum, in quo genita erat, veteranos, coloniamque deduci impetrat, cui nomen inditum eſt ex vocabulo ipſius.* Elle eſt auſſi appellée *Agrippinenſis*, & quelquefois ſans le nom de *Colonia*, ſpécialement dans Ptolémée. Les Alemans diſent actuellement Coln, au lieu de Cologne. Cette ville prit le rang de métropole dans la Germanie inférieure ou ſeconde : *metropolis (Germaniæ ſecundæ) civitas Agrippinenſium*, ſelon la Notice des provinces de la Gaule.

47°, 25'.

COLONIA EQUESTRIS NOIODUNUM. Pline eſt le premier qui en faſſe mention, & après lui Ptolémée. Dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne, cette ville n'a point d'autre nom que celui d'*Equeſtris*, de même que dans les auteurs précédens. Quelques inſcriptions font connoître que cette colonie étoit appellée *Julia*. Mais, la Notice des provinces de la Gaule nous apprend, qu'indépendamment d'un nom purement Romain, que l'établiſſement d'une colonie avoit fait donner à cette ville, elle ſe nommoit *Noiodunum*. Dans cette Notice, *civitas Equeſtrium Noiodunus* ſuit immédiatement la métropole de la grande Séquanoiſe, ou Beſançon. Ce nom propre & Celtique s'eſt conſervé dans celui de Nion : mais, ſelon un titre de l'an 1011, rapporté par Guichenon, le canton des environs a été appellé *pagus Equeſtricus* ; & Spon a remarqué, que ce pays, le long du lac Léman, conſerve chez les habitans le nom d'Enqueſtre. L'Itinéraire d'Antonin marque XVII entre *Cenava*, ou Genève, &

Spon, p. 167.

Hiſt. de Savoie, p. 8. Hiſt. de Genève, T. II.

Equeſtribus ; la Table, XII. Une colomne milliaire numérotée VIII a été trouvée à Verſoi ſur le bord du lac, entre Nion & Genève ; & c'eſt la diſtance qui convient en milles romains entre Nion & Verſoi. De Verſoi juſqu'à Genève la diſtance paroît l'équivalent d'environ 5 milles. Donc, entre Genève & Nion le nombre XVII qu'on voit dans l'Itinéraire tient lieu de XIII ; & ce nombre XIII donne une diſtance plus complette que l'indication de XII dans la Table.

52°, 24°.

COLONIA TRAJANA. L'Itinéraire d'Antonin, & la Table Théodoſienne, ſont les ſeuls monumens qui en faſſent mention. Car, l'opinion de pluſieurs ſçavans; & de M. de Valois entr'autres, que *Colonia Trajana* & *Triceſimæ*, dont parle Ammien-Marcellin, ſont le même lieu, ne peut ſe ſoutenir contre les preuves qui établiſſent le poſte de la légion appellée *Triceſima Ulpia* auprès de *Vetera*. On connoît l'emplacement de la Colonie Trajane, à environ un mille de Clève, vers l'orient d'été, ſous le nom de Koln ou Keln.

48°, 17°.

COMBARISTUM. La Table Théodoſienne trace une voie de communication entre Rennes & Angers : *Condate* XVI *Sipia* XVI *Conbariſtum* XVI *Juliomago*. En partant de *Juliomagus*, ou d'Angers, pour reconnoître la poſition qui eſt immédiate à l'égard de cette ville, on rencontre ſur la direction de la voie, un lieu dont le nom de Combrée conſerve trop d'analogie avec le nom de *Conbariſtum*, ou, ſelon une meilleure orthographe *Combariſtum*, pour n'y pas fixer cette poſition. Mais, la diſtance que marque la Table paroît trop courte pour ce qu'il y a d'eſpace réel entre Combrée & Angers. Car, on peut l'eſtimer de 23000 toiſes en droite-ligne ; & comme il eſt naturel que la meſure itinéraire ſurpaſſe la meſure directe, elle peut ſe faire égale à 21 lieues gauloiſes, dont le calcul eſt de 23814 toiſes.

toiſes. Ainſi, la Table doit être corrigée de la manière la plus ſimple qu'on puiſſe employer à la réformer ; & pour ſubſtituer XXI à XVI, il ſuffit d'allonger par en bas les jambages du V, ou de les croiſer. Cette correction eſt indiſpenſable, & elle ne répand point de doute ſur l'identité du lieu de *Combariſtum* & de Combrée, que la dénomination & le paſſage de la route indiquent au premier coup-d'œil. Les opérations trigométriques faites en France, donnent au moins 57000 toiſes de diſtance entre Rennes & Angers, ce qui paſſe l'évaluation de 50 lieues gauloiſes en droite-ligne, indépendamment de l'excédent qu'il convient d'accorder à la meſure itinéraire. La Table, qui ne fait compter que 48, doit donc renfermer quelque erreur dans ce compte, & cette erreur ſe manifeſte entre *Combariſtum* & *Juliomagus*. Ce qui le confirme, c'eſt que du point où je crois pouvoir eſtimer que ſe place Combrée, dans l'intervalle des poſitions déterminées de Rennes & d'Angers, en me portant ſur Rennes, l'eſpace me paroît de 34000 toiſes ; & on peut bien ſuppoſer qu'en cet eſpace la meſure itinéraire approche fort des 32 lieues gauloiſes marquées par la Table. Ainſi, ce n'eſt pas ſur cette partie de la voie que la Table eſt en défaut ; c'eſt donc ſur celle de *Combariſtum* à *Juliomagus*.

43°, 21°.

COMBUSTA. Ce lieu eſt marqué dans l'Itinéraire d'Antonin, ſur la voie qui conduit de Narbone au paſſage des Pyrénées ; & la diſtance à l'égard du lieu nommé *ad Vigeſimum* eſt marquée XIIII, & de *Combuſta* à *Ruſcino* VI. La poſition de *Vigeſimum* doit être placée, en conſéquence de ſa dénomination, à compter de Narbone ; & on connoît *Ruſcino* pour avoir été ſitué près de la Tet, un peu plus bas que n'eſt aujourd'hui Perpignan. Ce qu'il y a d'eſpace direct entre le point qui paroît convenir à *Vigeſimum* & *Ruſcino*, s'eſtime au moins de 14000 toiſes, ce qui équivaut à près de 19

milles romains, indépendamment de ce que la meſure itinéraire doit avoir de plus que la meſure directe. M. de Marca place *Combuſta* à Rives-altes, par la raiſon vraiſemblablement qui détermine ſouvent le choix, en voyant qu'un lieu figure actuellement plus que d'autres dans le canton où l'on ſe croit tranſporté. Mais, Rives-altes s'écarte ſenſiblement ſur la droite de la direction de la voie, & d'autant plus que cette voie tend à *Ruſcino*, & non pas à Perpignan. La diſtance de Rives-altes à l'égard de *Vigeſimum* étant de 11 à 12000 toiſes en droite-ligne, paſſe d'environ 1000 toiſes le calcul de la meſure itinéraire de 14 milles romains. D'ailleurs, pourquoi le nom de Rives-altes dans l'Itinéraire ne ſeroit-il pas *Ripæ-altæ*, comme on connoît *Alta-ripa*, Altrip, ſur le bord du Rhin? Cette dénomination n'eſt pas moins Romaine que celle de *Combuſta*. Il faut donc s'en tenir à placer *Combuſta* ſur la voie qui tendoit à *Ruſcino*, dans une diſtance reſpective de *Vigeſimum* & de *Ruſcino*, qui ſoit analogue à ce qu'indique l'Itinéraire, ſans entreprendre de déſigner un lieu actuel qui y réponde.

Mare Hiſpan. lib. I, cap. 11.

44°, 24°.

COMMONI. C'eſt un peuple de la Narbonoiſe, ſelon Ptolémée, qui range ſous ce nom Marſeille & pluſieurs autres lieux le long de la côte, juſqu'à Fréjus incluſivement. Il n'eſt point connu d'ailleurs. M. de Valois aimeroit mieux que Ptolémée eût nommé en cette place les *Cenomani*, que Caton le Cenſeur, au rapport de Pline, diſoit avoir habité *propè Maſſiliam, in Volcis*. On ſçait par Tite-live, que les Phocéens qui fonderent Marſeille, furent ſecourus contre les *Salyes*, habitans du pays, par les Gaulois, que Bellovèſe conduiſoit en Italie. L'hiſtorien nomme parmi eux les *Aulerci*, ce qui peut déſigner des *Cenomani*, dont quelque détachement aura pris le parti de s'établir dans le même canton que venoient occuper des étrangers.

P. 319.

Lib. III, cap. 19.

Lib. V, ſect. 34.

Quant à la mention qui eſt faite ici des *Volcæ*, on ne ſçauroit douter qne les *Arecomici* n'ayent poſſédé des terres au delà du Rhône : mais, on a peine à croire que ces poſſeſſions s'étendiſſent juſqu'à Marſeille & au delà. Quoi-qu'il en ſoit, je n'ai point hazardé de ſupprimer les *Commoni* de Ptolémée. Il faut les regarder comme faiſant partie de la nation des *Salyes*, dont le nom s'eſt étendu juſqu'à la côte. On lit dans Tite-live, en parlant du père de Scipion l'Afriquain ; *præter oram Etruriæ, Ligurumque, & inde Salyum, mox pervenit Maſſiliam.* *Lib. XXI, ſect. 26.*

50°, 26°.

CONCORDIA. L'Itinéraire d'Antonin en fait mention entre *Brocomagus* & *Noviomagus*, c'eſt-à-dire, Brumt & Spire. La diſtance eſt marquée XVIII à l'égard de *Brocomagus*, & XX à l'égard de *Noviomagus*. Ces diſtances conviennent à la poſition du lieu qu'on nomme Alt-ſtat, ou la vieille ville, ſur la rivière de Lauter, un peu au deſſous de Weiſſembourg. Je remarque, que les 18 lieues gauloiſes ne ſont pas tout-à-fait complettes dans la diſtance de Brumt à Alt-ſtat, & que celle d'Alt-ſtat à Spire eſt au contraire un peu plus forte que l'eſpace de 20 lieues gauloiſes : au moyen de quoi, on peut juger qu'il ſe fait une compenſation entre ces diſtances, de ce que chacune en particulier a de plus ou de moins que ſon indication. Ammien-Marcellin parle de *Concordia*, au ſujet de la fuite de Chnodomaire, roi des Alemans, défait par Julien auprès d'*Argentoratum* : *rex Chnodomarius .... properabat ad caſtra, quæ propè Tribuncos & Concordiam, munimenta romana, fixit intrepidus.* Il faut adjuger *Concordia* aux *Nemetes*, ſi les limites des diocèſes de Spire & de Straſbourg ſont ceux des *Nemetes* & des *Triboci*. *Lib. XVI.*

49°, 16°.

CONDATE, *poſteà* REDONES, & autres lieux du nom de CONDATE. On ſçait en général, que cette

dénomination eſt commune à bien des lieux, & qu'elle déſigne leur ſituation dans l'angle de terre formé par l'union de deux rivières. Sa ſignification n'eſt pas pro-
P. 457. prement celle de *confluens*, quoique M. de Valois le décide ainſi : *Condate, nomine Celtico, confluentes ſignificante.* C'eſt plutôt ce qu'on entend par *cuneus*, coin : & il y a des dénominations, comme celle d'*Acunum*, d'*Ancona*, & autres, dont on peut conclure, que la forme eſſentielle de ce mot, & ce qu'il ſignifie, étoient propres aux Gaulois, de même que *cuneus* eſt propre à la langue Romaine ou Latine. On trouve donc plus d'un lieu, auquel la circonſtance locale de ſa poſition a fait donner le nom de *Condate*, duquel dérive ce qu'on appelle aujourd'hui Condé, Condat, Cône, &c. Mais, je ne dois faire ici mention que des lieux de ce nom qui ſont cités dans les monumens Romains. Je commencerai par le *Condate*, que Ptolémée indique comme ville capitale des *Redones ;* & dont le nom paroît auſſi dans l'Itinéraire d'Antonin, & ſubſiſte même dans la Table Théodoſienne, quoiqu'il ſoit moins douteux à l'égard de cette Table que de l'Itinéraire, qu'elle eſt d'un tems où les capitales étoient preſque généralement déſignées par le nom des peuples, comme ce nom s'eſt conſervé dans celui de Rennes. L'emplacement de cette ville à l'endroit où la Vilaine reçoit une petite rivière, qui eſt appellée *Iſola* dans des lettres de Hamelin, évêque de Rennes, aujourd'hui l'Iſle, fait connoître ce qui avoit donné lieu au nom de *Condate.*

49°, 21°.

Un *Condate* de moindre conſidération eſt placé dans l'Itinéraire entre *Meeletum*, qui eſt *Melodunum*, & *Agedincum ;* & on ne ſçauroit ſe méprendre ſur ſa poſition au confluent de la rivière d'Ione dans la Seine, qui ſe rencontre ſur la direction de la route, quoique l'ancienne dénomination de *Condate* ait été remplacée en ce lieu par celle de *Monaſteriolum*, Montreau, qu'une

égliſe dédiée à S. Martin, lui a fait donner. La diſtance marquée XIII entre *Condate* & *Agedincum* dans l'Itinéraire, eſt trop foible d'environ une lieue gauloiſe, parce que l'eſpace actuel entre Montreau & Sens s'étend juſqu'à 16000 toiſes, ſuivant la carte du diocèſe de Sens, aſſujettie à des opérations géométriques par M. l'abbé Outhier.

49°, 19°.

On connoît un autre *Condate* dans l'Itinéraire d'Antonin, entre *Noviomagus*, qui déſigne la capitale des *Lexovii*, & *Durocaſſes*. Condé ſur Iton, à l'endroit où deux bras ſéparés de cette rivière viennent ſe réunir, & ſur la direction qui tend de Lizieux à Dreux, eſt certainement le lieu dont il s'agit. Mais, je ne ferai point difficulté de remarquer, que les nombres de l'Itinéraire, ſçavoir XXIIII entre *Noviomagus* & *Condate*, X entre *Condate* & *Durocaſſes*, comme la Table Théodoſienne le marque auſſi en cette dernière diſtance, ne quadrent point avec le local. Car, de Lizieux à Condé l'eſpace eſt égal à environ 28 lieues gauloiſes, & de Condé à Dreux il en faut compter 14. La Table eſt plus convenable en marquant XII dans l'intervalle de *Mediolanum Aulercorum*, ou d'Evreux, au même *Condate*; il s'en faut peu que la meſure ne ſoit complette.

48°, 21°.

Je paſſe au *Condate* qu'indique l'Itinéraire d'Antonin ſur la route d'Autun à Paris, entre *Nevirnum*, Nevers, & *Brivodurum*, Briare, à XXIV de *Nevirnum*, & XVI de *Brivodurum*. L'intervalle d'environ 26000 toiſes entre Nevers & Cône, qui eſt ce *Condate*, au confluent de la petite rivière de Nouain dans la Loire, ſera jugé convenable à l'indication de l'Itinéraire, parce que quelque courbure dans la route en ſuivant le cours de la Loire, fait la meſure du chemin plus longue que la meſure directe. Car, les 24 lieues gauloiſes valent en rigueur 27216 toiſes. Mais, j'avoue en même tems,

que l'intervalle en droite-ligne de Cône à Briare n'étant que d'environ 15000 toiſes, qui ne répondent qu'à 13 lieues gauloiſes, on peut juger que le nombre XVI eſt trop fort dans l'Itinéraire. C'eſt ſous le nom de *Condida* qu'il eſt parlé de Cône dans les titres du moyen-âge.

46°, 18°.

La Table Théodoſienne fait mention d'un *Condate* entre *Mediolanum Santonum* & *Veſunna*, ou Périgueux; & cette poſition ne convient mieux à aucun endroit dans cet intervalle qu'à Coignac, quoiqu'on ne ſoit point en état de s'en aſſurer par la diſtance à l'égard de Saintes, qui eſt omiſe dans la Table. Mais, il en eſt encore parlé dans l'article *Sartum*.

45°, 18°.

Epiſt. V. *Epiſt. XII.* On trouve un *Condate* dans Auſone : *Condatem ad portum ſi modò deproperes.* Et dans S. Paulin : *in Condatino dicèris degere vico.* On a cru juſqu'à préſent que c'étoit Libourne, au confluent de l'Ille dans la Dordogne. Ce n'eſt pourtant pas Libourne préciſément; mais un ancien château dans le voiſinage, que les princes Anglois poſſeſſeurs de la Guienne ont habité quelquefois, & dont les maſures conſervent le nom de Condat.

45°, 22°.

Le *Condate* entre *Reveſſio* & *Anderitum* eſt tiré de la Table Théodoſienne. Il n'eſt pas bien évident que le nombre XXII, de la manière dont il y eſt placé à la ſuite d'*Anderitum*, s'adreſſe à *Condate*. Mais, le nombre XII dans l'intervalle de *Condate* à *Reveſſio*, conviendroit aſſez à ce qu'il y a de diſtance entre l'ancienne capitale des *Vellavi*, ou S. Paulian, & un lieu qui a pris le nom de Moniſtrol d'Allier, ſitué au confluent d'une petite rivière dans l'Allier, & dans la direction qui tend à la capitale des *Gabali*, ou à Javouls.

46°, 24°.

Il ne faut point omettre le *Condate*, qu'on trouve dans la Table, entre *Etanna*, ou Yenne, ſur le bord

du Rhône, & Genève. La distance d'*Etanna* est marquée XXI, & de *Condate* à Genève XXX. M. de Valois prenant pour ce *Condate* un lieu nommé Chana, à l'endroit où le canal sorti du lac du Bourget entre dans le Rhône, & dont le nom est *Chanates* dans les titres du Daufiné, n'a pas fait attention que ce lieu est trop près d'Yenne, & en même tems trop loin de Genève, pour avoir quelque rapport aux distances que marque la Table. Mais, on ne trouve point le même inconvénient à reconnoître *Condate* à la jonction de la rivière de Sièr avec le Rhône, près de Seissel. Il faut avoir attention, que cette route étant compriſe dans le territoire des *Allobroges*, & par conséquent dans la Province Romaine, c'est le mille romain qui doit convenir à ces distances, plutôt que la lieue gauloise. P. 474.

44°, 21°.

CONDATOMAGUS. Voici encore un *Condate*, placé dans la Table Théodosienne entre *Segodunum*, capitale des *Ruteni*, & *Luteva*, ou Lodève. Mais, je ne connois point le lieu qui peut y répondre précisément. Des deux distances que donne la Table dans l'intervalle de *Segodunum* à *Luteva*; XXX & XXVII, la première paroît devoir être prise en lieues gauloises, comme étant renfermée dans une partie de la Gaule où l'usage de la lieue étoit établi, la seconde en milles romains, parce qu'elle se porte dans la province Narbonoise. Il en résultera 51000 & quelques centaines de toises. Or, ce qu'il y a d'espace de Rodez à Lodève peut s'estimer à peu près de 48000 toises, & la mesure itinéraire plus forte de 3 à 4000 toises n'a rien d'excessif sur une route qui traverse une branche des Cévennes.

48°, 17°.

CONDIVICNUM, *postea* NAMNETES. Ptolémée nous apprend, que le nom de la capitale des *Namnetes* étoit *Condivicnum*. Cette dénomination, qui renferme le terme de *Condate*, convenoit à la ville de Nantes,

en ce qu'elle eſt ſituée à l'endroit où la Loire reçoit une rivière, appellée Erde ou Erdre, & dont le nom eſt *Heredis* dans une chronique de Nantes, en parlant d'événemens qui ſont du neuvième ſiècle. Cette ville a quitté, comme beaucoup d'autres, ſon nom primitif, pour
P. 367. prendre celui de *Namnetes*, ou *Namnetæ*. M. de Valois conjecture, qu'il faut lire *Namnetas*, au lieu de *Mannatias*, dans la Notice de l'Empire, entre les lieux dont elle fait mention *in tractu Armoricano*; & j'étois dans la même opinion, quand je me ſuis apperçu que ce ſçavant critique m'avoit prévenu ſur ce ſujet.

51°, 24°.

CONDRUSI. Céſar, au ſecond livre des Commentaires, nomme les *Condruſi* entre pluſieurs nations Germaniques d'en-deçà du Rhin, qui entroient dans la ligue des Belges contre les Romains. Ils étoient *Trevirorum clientes; ex gente & numero Germanorum, qui ſunt inter Eburones Treveroſque*, comme on lit au quatrième & au ſixième des Commentaires. Le canton de pays qu'ils ont habité eſt appellé *Condruſtum* dans les écrits du moyen-âge. Les annales de S. Bertin ſous l'an 839, placent *Comitatum Condruſtum* entre les *Arduennenſes* & les *Ripuarii*; & ceux-ci bordoient les rives de la Meuſe comme celles du Rhin. Aujourd'hui l'archidiaconé de Condros dans l'évêché de Liége, s'étend le long de la Meuſe, ſur l'un & l'autre bord de la rivière d'Ourt, étant contigu, vers le midi, à l'archidiaconé des Ardennes.

51°, 26°.

Lib. XVI. CONFLUENTES. On lit dans Ammien-Marcellin: *apud Confluentes, locum ita cognominatum, ubi amnis Moſella confunditur Rheno.* L'Itinéraire, la Table, la Notice de l'Empire, en font mention; & une ſituation auſſi avantageuſe que celle de Coblentz, n'a jamais dû être négligée. C'eſt ce qui me fait croire que la poſition de *Legio Trajana* dans Ptolémée, entre *Bonna* & *Mogontiacum*,

gontiacum, Bonn & Maïence, ne convient à aucun lieu dans cet intervalle par préférence à Coblentz. Dans un titre de l'an 840, rapporté par Schannat, il eſt mention de Coblentz ſous le nom de *Cobolence*; & dans Dithmar de Merſbourg on lit, *Cophelinci urbs, Trevericæ civitatis archiepiſcopi.* *Trad. Fuldenſ. num.* 447.

43°, 19°.

CONSORANNI. Pline les met au nombre des peuples de l'Aquitaine. Dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Conſorannorum* eſt une de celles de la Novempopulane. Le pays conſerve le nom de Conſerans, quoique l'uſage ſoit de prononcer Couſerans: & la ville a porté le même nom, ſous lequel elle eſt citée par Grégoire de Tours, avec *Vicus Juli* (Aire) & *Lapurdum* (Baïone) dans l'accord des Rois Gontram & Childébert. Elle a quitté ce nom pour prendre celui d'un de ſes évêques, S. Lizier, *Lycerius*, ou plutôt *Glycerius*, ſelon qu'il ſe lit dans les ſouſcriptions du concile d'Agde en 506: & M. de Valois rapporte un paſſage que lui fournit la vie de ce prélat; *obiit in territorio Toloſano, in civitate quæ vocatur Coſeranis, ſive Auſtria.* Il tire cette dénomination d'*Auſtria* du vent qui ſouffle *ab Auſtro*: peut-être étoit-elle propre à cette ville, avant que d'être déſignée par celui du peuple dont elle étoit capitale, comme on ſçait que beaucoup de villes du même rang ont ainſi changé de nom. Mais, ce qui eſt plus à remarquer dans ce paſſage, c'eſt de voir *Conſoranni in territorio Toloſano*, lorſque cette cité eſt rangée dans la Novempopulane, comme ſon ſiége épiſcopal eſt encore ſuffragant d'Auch, métropole de cette province. Doit-on inférer delà, que les *Conſoranni* pouvoient être partagés entre la province Narbonoiſe & l'Aquitaine? Pline nomme les *Conſuarani* dans la Narbonoiſe: *in oná regio Sardonum, intuſque Conſuaranorum.* Or, ces *Conſuarani* étant ainſi plus avant dans les terres que le diſtrict des *Sardones*, il peut en réſul- *Lib. IV, cap.* 19. *Lib. III, cap.* 4.

ter qu'ils ſoient tellement voiſins des *Conſoranni*, qu'on ne voie point de différence aſſez marquée dans la dénomination, pour en faire deux au lieu d'une, & ne pas voir ſimplement différentes leçons de la même dénomination. Pluſieurs ſçavans, à la tête deſquels eſt M. de Marca, veulent néanmoins établir des *Conſuarani* qui ſoient différens des *Conſoranni*, diſtinction que M. de Valois n'a pas jugé à propos de faire. Ce n'eſt point un argument propre à ſéparer des *Conſuarani*, d'avec les *Conſoranni*, de dire que ces noms ſe trouvent partagés entre l'Aquitaine & la Narbonoiſe. Car, on trouvera qu'il en eſt de même des *Ruteni* dans Pline, ſans qu'on puiſſe l'accuſer de mépriſe ſur leur compte, puiſque Céſar diſtingue des *Ruteni provinciales*, ſoumis aux Romains, d'avec les *Ruteni*, qui arment contre les Romains dans la ligue des nations Gauloiſes. Je dirai même des *Conſoranni*, qu'on ne ſçauroit les décider renfermés dans l'Aquitaine avant l'arrangement des provinces de la Gaule fait par Auguſte. Il faut croire que l'Aquitaine avoit été entamée de pleinpied à la Province Romaine vers les Pyrénées, avant la conquête du reſte de la Gaule par Céſar, puiſque Pompée à ſon retour de la guerre d'Eſpagne contre Sertorius & ſes partiſans, plaça les *Convenæ* dans l'Aquitaine. Or, par la poſition que l'on connoît aux *Convenæ*, les *Conſoranni* ſe trouvoient enveloppés, renfermés entre les *Convenæ* & les cantons méridionaux de cette province qui a été nommée Narbonoiſe. Dans cette poſition il eſt aiſé de voir, qu'il a été un tems ou les *Conſoranni* ont pu être confondus avec ce qui dépendoit de cette province, & floter du moins entre elle & l'Aquitaine, en-ſorte que leur nom puiſſe ſe trouver placé également d'un côté comme de l'autre. Je dirai finalement, qu'il m'a paru hazardeux d'inſcrire ſur la carte le nom de *Conſuarani* ſéparément des *Conſoranni*, dans une place qu'on ne ſçauroit dire être

Mare Hiſpan. lib. II, cap. 26.
Hiſt. de Lang. T. I, p. 54, & 605.
Hiſt. nat. de Lang. p. 44.

déterminée. Pour déférer cependant au témoignage de l'auteur de la vie de S. Lizier, par rapport au *territorium Toloſanum*, j'ai cru pouvoir étendre le nom des *Conſoranni* au-delà des limites de leur diocèſe actuel, en prenant ſur celui de Pamiez, qui eſt un démembrement de l'ancien diocèſe de Toulouſe. Quoique la ville de *Conſoranni* ait dans la carte ſa poſition diſtincte de l'emplacement général du peuple *Conſoranni*, cet article ſuffit également à ce qui concerne la ville comme le peuple.

50°, 17°.

CONSTANTIA. Le premier auteur qui en faſſe mention eſt Ammien-Marcellin, & il en parle comme d'un camp Romain, *caſtra Conſtantia*. C'étoit une ville peu de tems après Ammien, puiſque dans la Notice des provinces de la Gaule on trouve dans la Lionoiſe ſeconde *civitas Conſtantia*. Mais, nous ignorons ce que cette ville pouvoit être avant la famille de Conſtantin. La tradition du pays au tems d'Ordéric-Vital, moine de S. Evroul dans le diocèſe de Lizieux, attribuoit la fondation de *Conſtantia* à Conſtance Chlore, père de Conſtantin: *hic in Neuſtriâ civitatem condidit, quam à ſuo nomine Conſtantiam nominavit.* On peut voir dans l'article *Coſedia*, quelles ſont les raiſons qui ne permettent pas de confondre la poſition de ce lieu de *Coſedia* avec *Conſtantia*, comme ont fait Sanſon & le P. Briet. Quoique M. de Valois paroiſſe embraſſer une autre opinion, qui eſt de prendre *Conſtantia* pour la même ville que *Crociatonum*, la principale des *Veneli* ou *Unelli*, ſelon Ptolémée; on peut ſe tenir pour aſſuré, que la poſition qui convient à *Crociatonum* eſt encore plus éloignée de *Conſtantia*, ou de Coutance, que de *Coſedia*. Que Coutance ait prévalu ſur toute autre ville de la contrée, qui en a pris la dénomination de *pagus Conſtantinus*, le Côtantin, c'eſt ce dont on ne ſçauroit diſconvenir.

Lib. XV.

Pag. 176.

50°, 21°.

CONTRA AGINNUM. Ce lieu eſt placé par l'Itinéraire d'Antonin, entre *Auguſta Veromanduorum*, S. Quentin, & *Auguſta Sueſſionum*, Soiſſons; & la diſtance eſt marquée XIII également à l'égard de chacune de ces villes. La Table Théodoſienne, qui trace la même route de communication entre ces capitales des *Veromandui* & des *Sueſſiones*, ne fait point mention de *Contra Aginnum*, & marque XXV, en une ſeule diſtance. J'ai pluſieurs cartes manuſcrites très-circonſtanciées, qui m'indiquent les veſtiges de l'ancienne voie, ſous le nom de chauſſée de Brunehaut, dont l'alignement à partir de S. Quentin, traverſe la rivière d'Oiſe près d'un lieu nommé Condran, & continue ſur la même direction juſqu'au bord de l'Aiſne, un peu au-deſſous de Soiſſons, & vers l'endroit où il y a un bac établi ſur cette rivière. Ce qu'il y a d'eſpace entre les points de Soiſſons & de S. Quentin, eſt déterminé par des opérations trigonométriques, entre 27 & 28000 toiſes, ce qui n'admet que 24 à 25 lieues gauloiſes. On ne ſçauroit douter que le lieu de Condran ne ſe rapporte à la poſition de *Contra Aginnum*, & je ſuis informé qu'il y reſte quelques veſtiges d'un ancien pont. Sa diſtance de Soiſſons, qui eſt d'environ 15000 toiſes, répond à l'indication de 13 lieues gauloiſes dans l'Itinéraire, en la ſurpaſſant d'une fraction de lieue. Mais, delà juſqu'à S. Quentin, la diſtance ne renferme qu'environ 11 lieues, & ne ſuffit pas pour admettre les 13 que répète l'Itinéraire dans cet intervalle. C'eſt le local qui exige cette ſévérité d'analyſe. M. de Valois, & pluſieurs autres, ont déplacé *Contra Aginnum* en le prenant pour Chauni. La Notice de l'Empire fait mention d'une milice de *Batavi Contraginenſes*, établie à *Noviomagus Belgicæ ſecundæ*, qui eſt Noyon.

P. 157.

43°, 19°.

CONVENÆ. On ſçait qu'ils ont été ainſi appellés

l'un terme Latin, dérivé du verbe *convenire*, pour avoir été raſſemblés en un corps de nation par Pompée, qui, à ſon retour de la guerre d'Eſpagne contre Sertorius, établit dans ce canton au pied des Pyrénées, une troupe de gens ramaſſés. S. Jérôme les tire *de Pyrenæis jugis*; & cependant il les dit ſortis des *Vettones*, *Arebaci*, *Celtiberi*, dont la poſition en Eſpagne eſt aſſez éloignée des Pyrénées, au-delà de l'Ebre, & juſque dans la Luſitanie. Auſſi, M. de Valois accuſe-t-il S. Jérôme de n'être pas d'accord avec lui-même. Ce qui pourroit faire croire qu'il y avoit en-effet quelques Eſpagnols fugitifs entre ces *Convenæ*, c'eſt de trouver dans leur voiſinage une ville dont le nom eſt *Calagorris*, comme on en connoît une de même nom chez les anciens *Vaſcones*, ſur la droite du cours de l'Ebre. M. de Valois remarque judicieuſement, que c'eſt des *Convenæ* qu'on peut entendre ce qui eſt dit dans le troiſième livre *de bello civili*, ſçavoir, *fugitivis ab ſaltu Pyrenæo, prædonibuſque*. Strabon, Pline, Ptolémée, font mention des *Convenæ*; & Pline d'une manière qui leur convient particulièrement, *in oppidum contributi Convenæ*. Le pays où ils ont pris de l'extenſion après leur établiſſement, porte le nom de Cominge; & dans une Notice de la Gaule, dont on a trouvé le manuſcrit dans la Bibliothéque de Thou, le nom de *civitas Convenarum* eſt ſuivi de cette addition, *id eſt Communica*. Il ne faut pourtant pas confondre ce que l'on comprend aujourd'hui ſous le nom de haut & de bas Cominge, avec le diocèſe de Cominge, qui eſt moins étendu. Car, ſous la recette de Cominge, S. Lizier, chef-lieu du Couſerans, Cazeres & Lombez, qui ſont de l'ancien territoire de Toulouſe, ne ſçauroient appartenir aux *Convenæ*.

Lib. II, adverſ. Vigilant.

P. 157.

Lib. IV, cap. 19.

48°, 16°.

CORBILO. Pytheas, qui eſt célèbre dans l'antiquité par ſes découvertes dans l'Océan ſeptentrional,

mettoit *Corbilo* du nombre des villes les plus opulentes
Lib. IV, p. 190. de la Gaule. Strabon nous apprend que *Corbilo* étoit un port ſur la Loire, qui devoit être déchu de ſon état floriſſant, puiſqu'aucun autre auteur n'en fait mention. Sanſon veut que *Corbilo* & *Condivicnum* ſoient la même ville, ſans en apporter de preuves. D'autres ont jetté les yeux ſur Coëron, ſitué à deux lieues au deſſous de Nantes, & ſur le même bord de la Loire, & je crois cette opinion fort convenable. M. de Valois
P. 159. appuie même ſur l'analogie qui paroît entre la dénomination ancienne & le nom actuel.

50°, 16°.

CORIALLUM. Il faut en chercher la poſition à l'extrémité du Côtantin, que l'on nomme la Hague, & ſur le rivage de la mer, où une route vient aboutir & ſe terminer. Car, c'eſt ainſi que ce lieu eſt placé dans la Table Théodoſienne, comme pluſieurs autres lieux maritimes, qui ſont ſuffiſamment connus d'ailleurs; me contentant d'alléguer pour exemple *Bononia*. Sanſon a bien penſé qu'il falloit s'attacher à une pareille poſition, & il a jetté les yeux ſur Cherbourg. Mais, le nom de Cherbourg dérivé de *Cheruſburc*, n'a point avec *Coriallum* l'affinité que Sanſon a cru y voir. On en reconnoît véritablement dans le nom de *Gouril*, qui eſt celui d'un petit havre entre des falaiſes, ſous le cap de la Hague, à l'endroit où le continent a le plus de ſaillie dans la mer. Les XXIX milles que marque la Table entre *Coſedia* & *Coriallum* ſont très-convenables à l'éloignement où ſe trouve le havre dont je parle à l'égard du lieu que j'eſtime répondre à l'emplacement de *Coſedia*.

51°, 24°.

CORIOVALLUM. Il en eſt mention dans l'Itinéraire d'Antonin en deux endroits, & dans la Table Théodoſienne. L'Itinéraire marque XII dans un endroit, & XVIII dans l'autre, entre *Coriovallum* & *Ju-*

liacum, ou Juliers. La premiere de ces deux diſtances paroît devoir être préférée, parce que celle de la Table y eſt conforme. L'Itinéraire & la Table s'accordent pareillement à marquer XVI, entre *Aduaca*, qui eſt Tongres, & *Coriovallum*; & j'ai lieu d'eſtimer que l'eſpace actuel de Tongres à Juliers répond en-effet à 28 lieues gauloiſes, que donnent les deux diſtances. En partant de Juliers, la première de ces diſtances paroît ſe terminer vers un lieu nommé Cortenbach, & ſuivant la leçon de la Table qui eſt *Cortovallio*, on diroit *Cortovallum*, plutôt que *Coriovallum*. Cluvier a placé ce lieu à Valkenbourg, qui en-effet ſemble être ſur la direction de la route. Mais, je remarque que la diſtance à l'égard de Juliers eſt trop forte, & en même tems trop foible à l'égard de Tongres. Car, ayant ſous les yeux des cartes levées géométriquement pendant les campagnes que le Roi a fait en perſonne, la diſtance de Tongres au vieux Valkenbourg, quoique plus éloigné que le nouveau Valkenbourg, ne s'étend qu'à environ 15000 toiſes, en ſuivant la trace de l'ancienne chauſſée, qui de Tongres eſt allignée vers Maſtrict. Or, cette meſure ne répond qu'à 13 lieues gauloiſes, lorſqu'il en faut trouver 16. Menſo-Alting en s'écartant de Cluvier, rencontre encore moins juſte. Car, le lieu dont il fait choix par rapport au nom de Keyer qu'il porte, croyant y retrouver le premier membre du nom de *Coriovallum*, n'eſt qu'à 12000 toiſes de Tongres, c'eſt-à-dire, 10 à 11 lieues gauloiſes. Il ne convient pas même à la direction de la voie, dont il s'écarte ſur la droite au-delà de Maſtrict. On peut voir comment le ſçavant que je cite diſpoſe à ſon gré des diſtances, pour les amener à ſon point. Quoiqu'il ne ſoit pas mention de *Trajectum Moſæ* dans les Itinéraires, cependant on ne ſçauroit douter que ce ne fût le paſſage de la voie romaine. On lit dans Grégoire de Tours, en parlant d'Aravatius, qui le premier des évêques de Tongres transféra ſon ſiège à *Trajectum*

Not. Gaul. p. 51.

dans le cinquième siécle, que ce prélat fut inhumé *juxta pontem aggeris publici*, & que qu'on doit entendre par *agger publicus* ne souffre point de difficulté. Il y a même grande apparence, que ce pont, *ad Mosæ trajectum*, est celui dont Tacite fait mention, en disant que Civilis ayant attiré ceux de Cologne dans son parti, & armé les *Sunici*, fut arrêté dans ses progrès par Labéon, qui avec ce qu'il avoit ramassé de monde à la hâte chez les *Betasii*, *Tungri*, & *Nervii*; *pontem Mosæ fluminis anteceperat.*

Histor. lib. IV, sect. 66.

48°, 14°.

CORISOPITI. En ne confondant point, comme on a fait jusqu'à présent, les *Corisopiti* avec les *Curiosolites*, on ne trouvera dans les monumens Romains que la Notice des provinces de la Gaule qui fasse mention des *Corisopiti*, & cette Notice est du commencement du cinquième siècle, ou peu antérieure. Avant qu'on eût découvert les *Curiosolites* dans un lieu qui se nomme Corseult, renfermé actuellement dans le diocèse de S. Malo, on s'accordoit à leur assigner pour territoire le diocèse de Kimper. Il est hors de doute, que Kimper est le siége épiscopal désigné dans les actes du moyen âge par le nom de *Corisopitensis*; & puisque les *Curiosolites* ont un autre emplacement, c'est mal-à-propos qu'on n'a point distingué d'avec eux les *Corisopiti*. Dans le procès que Nominoé, qui prit en Bretagne le titre de roi vers le milieu du neuvième siècle, fit aux évêques de cette province, l'évêché de Kimper est appellé *Corisopitensis*; & ce nom subsistoit plusieurs siècles après, comme des lettres datées de l'an 1166, dans lesquelles un évêque de Kimper s'intitule, *Corisopitensis ecclesiæ humilis minister*, en font foi. M. de Valois citant un martyrologe, qui fait mémoire de S. Corentin, *episcopi civitatis Aquilæ*, ne dit point quelle étoit cette ville. Le nom de Kimper a désigné chez les Bretons, suivant les titres du pays, le confluent de plusieurs rivières,

P. 166.

comme

comme en-effet il s'en réunit pluſieurs à Kimper ; & les lettres que je viens de citer ont été données *apud Confluentiam*, *in eccleſiâ B. Mariæ & B. Chorentini.* On lit dans un autre titre du Cartulaire de Kimper, *eccleſia S. Chorentini in Confluentia :* & c'eſt avec ſurpriſe qu'on trouve le P. Hardouin, dont Kimper étoit la patrie, ſe méprendre ſur la ſignification du nom de Kimper, dans une note ſur Pline : *quæ vox*, dit-il, *Britannicâ linguâ oppidum muris cinctum ſignificat.* Dans le langage des habitans du pays de Galles, *Kimmer* déſigne une jonction ou aſſociation. Mais, pour en venir au nom d'*Aquila*, que porte le Martyrologe, & qui donne lieu au P. Roſtrenen, dans ſon Dictionnaire Breton, de dériver le nom de Kimper de *Kamp* & d'*Er*, qu'il interprete *campum Aquilæ ;* il n'eſt pas moins propre à déſigner la même ville, quoique par une dénomination particulière, & différente de Kimper. L'égliſe que l'on nomme aujourd'hui le Loc-Maria (*Locus-Mariæ*) à Kimper, eſt appellée dans les titres, *ſancta Maria de Aquilonia ;* & des lettres de Bénédic, ou Budic, évêque, & en même tems comte de Cornouaille, & pere d'Alain ſurnommé Canhiart, ont été expediées *in Aquilonia civitate.* Il eſt donc conſtant, que les *Coriſopiti* étoient placés dans le diocèſe de Kimper ; & cependant on trouvera d'une manière également évidente dans les articles *Oſiſmii* & *Vorganium*, que le territoire de ce diocèſe faiſoit partie de la cité des Oſiſmiens. Or, que doit-on conclure de là, ſi ce n'eſt, qu'entre les cités de la Gaule, comme on en connoît pluſieurs qui ont renfermé des peuples de moindre conſidération dans leur dépendance, les *Coriſopiti*, dont aucun auteur ne fait mention avant la Notice des Provinces, n'étoient primitivement qu'une portion des *Oſiſmii*, que l'établiſſement d'un évêché particulier en a ſéparée, & fait diſtinguer.

Edit. in-folio ; T. I, p. 235.

49°, 23°.

COROBILIUM. On trouve ce lieu dans la Table Théodoſienne, ſur la trace d'une route entre *Durocortorum* & *Andomatunum*, Reims & Langres. Il n'y a point de diſtance marquée dans l'intervalle de *Durocortorum* à *Corobilium*. Je vois même un autre défaut conſidérable par l'omiſſion de la poſition de *Duro-Catalaunum*, ou de Châlons, entre *Durocortorum* & *Corobilium*. Cette omiſſion eſt évidente par la poſition de *Corobilium*. Je la retrouve diſtinctement dans le nom de Corbeille, ſur la trace d'une ancienne voie qui de Châlons conduit à Langres, & la ſituation de Châlons eſt convenable au paſſage de la route en partant de Reims pour ſe rendre à Langres. La Table fait compter 42 entre *Corobilium* & *Andomatunum*, en deux diſtances particulières, par la poſition d'un lieu intermédiaire ſous le nom de *Segeſſera*, & marquant XXI également de *Corobilium* à *Segeſſera*, & de *Segeſſera* à *Andomatunum*. Ce qu'il y a d'eſpace ſur le local entre Corbeille & Langres ne peut s'eſtimer au-deſſous de 52000 toiſes, ce qui renferme 46 lieues gauloiſes; & on les retrouvera ſi l'on ſuppoſe que l'une des deux diſtances de la Table eſt XXV, plutôt que XXI. Il eſt indiſpenſable de convenir d'une manière ou d'autre de quelque inſuffiſance dans la Table, parce qu'on ne ſçauroit méconnoître la poſition de *Corobilium* dans celle de Corbeille, dont l'identité de la dénomination, & la ſituation ſur la voie même, décident ſouverainement. Pour ſuppléer enſuite à l'omiſſion de la Table, je remarque que la poſition de Corbeille ſe trouvant diſtante de Châlons de 22 à 23000 toiſes, il en réſulte 20 lieues gauloiſes; & on eſt inſtruit par l'Itinéraire d'Antonin, qu'entre Reims & Châlons la diſtance eſt de 27 milles, ou de 18 lieues. Il faut donc compter ſur 38 lieues entre *Durocortorum* & *Corobilium*, & j'ai lieu d'eſtimer que la diſtance en droite-ligne de Corbeille au point de Reims, eſt au moins de 42000 toiſes.

46°, 18°.

CORTERATE. La Table Théodoſienne indique ce lieu ſur une route qui eſt tracée de Bourdeaux à *Veſunna*, ou Périgueux. Or, la direction de la voie, & une grande analogie dans la dénomination, font connoître que c'eſt Coutras. Un autre lieu placé entre Bourdeaux & *Coterate*, ſous le nom de *Varatedum*, ſe retrouve également bien, & ſa poſition conduit à celle de Coutras. On peut même voir à l'article concernant *Varatedum*, comment l'indication de diſtance marquée dans la Table, convient à ce qu'il y a d'eſpace actuel entre Bourdeaux & Coutras.

51°, 21°.

CORTORIACUM. C'eſt la Notice de l'Empire qui nous l'indique, en faiſant mention des *Cortoriacenſes*, ſous les ordres du général de la Cavalerie dans les Gaules. Car, les noms que quelques milices Romaines empruntoient de différens lieux, nous font connoître l'exiſtence de ces lieux du tems des Romains, & celle de Courtrai ſous le nom *Cortoriacum*. On a depuis écrit par altération *Curtricum*; & dans les Capitulaires de Charle le Chauve, de l'an 853, le *pagus Curtriciſus* eſt nommé entre *Aderiſus* & *Flandra*.

45°, 20°.

COSA. Ce lieu eſt marqué par la Table Théodoſienne, ſur une route qui conduit à Toulouſe, en partant de *Divona*, capitale des *Cadurci*, nonobſtant qu'on liſe *Bibona*. L'indication de la diſtance, qui paroît XX, eſt trop forte, & il faut que ce nombre tienne lieu de XV ou de XVI, pour répondre à ce qu'il y a d'eſpace actuel entre Cahors & le bord de l'Aveirou, où il exiſte une terre ſous le nom de Coz. Altaſerra cite un titre de l'abbaye de Moiſſac, qui eſt une donation faite par Guillaume, comte de Toulouſe, d'une égliſe ſituée *in pago Caturcino, ſuper ripam Avarionis alvei, juxtà caſtrum Chos cognominatum.* *Rer. Aquitanicæ lib. I, cap. 8.*

50°, 17°.

COSEDIA. L'Itinéraire d'Antonin & la Table Théodoſienne en font mention, ſur une route qui communique d'un côté à *Condate*, capitale des *Redones*, & de l'autre à des lieux ſitués dans le Côtantin. Sanſon a cru que *Coſedia* pouvoit être le même lieu que Coutances; & en-effet, la poſition de *Coſedia*, repréſentée dans la Table par une tourelle, comme pluſieurs autres lieux qui ſont reconnus pour des villes capitales, peut faire eſtimer que *Coſedia* étoit un endroit aſſez conſidérable pour mériter quelque diſtinction. Elle auroit pourtant mieux convenu dans la Table à *Crociatonum*, qui étoit la capitale des *Veneli*, & qui s'y trouve ainſi que *Coſedia*. Le compte qu'elle donne de 68 lieues gauloiſes entre *Condate*, ou Rennes, & *Coſedia*, ne ſçauroit convenir à Coutances. L'intervalle des poſitions de Rennes & de Coutances n'eſt que de 54 à 55000 toiſes, ſelon les opérations faites en France; ce qui ne répond qu'à 48 lieues gauloiſes, & l'excédent de la meſure itinéraire ſur la meſure directe ne ſçauroit être de 20 ſur 48. Bien-loin de pouvoir ſoupçonner, en conſultant l'Itinéraire d'Antonin, que la Table donne plus qu'il ne convient entre *Condate* & *Coſedia*, cet Itinéraire fournit 88 dans le même eſpace, au lieu de 68; & 88 conviendront encore moins entre Rennes & Coutances que 68. Il eſt vrai que l'Itinéraire eſt manifeſtement fautif dans le détail des diſtances, ſur la route qu'il décrit d'*Alauna* à *Condate*: car, on y compte 108 par ce détail, tandis que la ſomme marquée par l'Itinéraire même n'eſt que LXXVII. Cette ſomme eſt beaucoup plus convenable au local, que le compte donné par le détail. L'eſpace entre le point de Rennes & la poſition d'*Alauna*, qui eſt indubitablement celle que donnent les Moutiers d'Alonne, ne pouvant être eſtimé que d'environ 75500 toiſes, qui ne répondent qu'à 67 lieues gauloiſes; il eſt évident que cet eſpace direct ne peut admettre qu'en-

viron 10 lieues gauloiſes de plus en meſure itinéraire, ſuppoſé même qu'un pareil excédent ne paroiſſe pas trop conſidérable. Mais, il reſte pour conſtant, que *Coſedia* étoit dans un plus grand éloignement de Rennes que la poſition de Coutances. La Table indiquant 68 entre *Condate* & *Coſedia*, & l'Itinéraire 77 juſqu'à *Alauna*, en paſſant par *Coſedia* avant que d'arriver à *Alauna*, il s'enſuit que *Coſedia* n'eſt diſtant de la poſition d'*Alauna* que d'environ 9. Si l'Itinéraire paroît marquer xx, il eſt ſuffiſamment prouvé que les diſtances particulières ont un excès dans les nombres, qu'il eſt indiſpenſable de corriger. Tout ce qu'on a de notion touchant *Coſedia* réſidant ainſi dans les Itinéraires, ce n'eſt qu'en les étudiant aſſez bien pour trouver le vrai qui les concilie, qu'on peut juger de l'emplacement de ce lieu. Je n'entreprendrai pas de l'appliquer préciſément à quelque poſition en particulier dans le canton qui lui convient. Je penſe néanmoins qu'en fouillant aux environs du Montgardon, qui domine ſur le pays aux environs de la Haye du Puis, & où la diſtance de 9 lieues gauloiſes porte en partant d'Alonne, on y découvriroit peut-être quelques veſtiges d'antiquité. Je ſuis informé d'avance, qu'au pied du Mont-gardon on retrouve des veſtiges de l'ancienne chauſſée qui y conduiſoit.

45°, 18'.

COSSIO, *poſteà* VASATES. La capitale des *Vaſarii*, ou plutôt *Vaſates*, dans Ptolémée, eſt *Coſſio*. On voit auſſi *Coſſio Vaſatum* dans Auſone. Le nom du peuple a prévalu ſur le nom propre & primitif; & dans Ammien-Marcellin il eſt mention de *Vaſatæ* comme d'une ville recommendable dans la Novempopulane. On trouve *civitas Vaſatas* dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem; *civitas Vaſatica* entre celles de la Novempopulane, dans la Notice des provinces de la Gaule. La ſituation de cette ville ſur le bord des Landes, l'a fait appeller par S. Paulin *arenoſas Vaſatas*. Dans

Parental. 22.

Lib. XV.

Ep. IV, ad Auſon. Ep. XII, libri 8. Sidoine-Apollinaire, le pays des environs eſt appellé *Syrticus ager, ac vagum ſolum:* il dit en parlant de *Vaſatium civitas, non ceſpiti impoſita, ſed pulveri.* Cependant, il a été un tems où les égliſes de la Gaſcogne ayant été détruites par les Normans, & manquant de paſteurs, l'évêque de Bazas a été le ſeul dans ce pays, & a pris la qualité de *Vaſconenſis epiſcopus.*

50°, 17°.

CROCIATONUM. Ptolémée indique cette ville comme la principale des *Veneli*, ou *Unelli*; & la dénomination y paroît plus correcte que celle de *Crouciaconnum* qu'on trouve dans la Table. Cette poſition eſt placée entre *Alauna* & *Auguſtodurus:* la diſtance eſt marquée VII à l'égard d'*Alauna* & XXI à l'égard d'*Auguſtodurus*. Comme on ne ſçauroit rapporter l'emplacement de *Crociatonum* qu'à Valognes, & que la poſition d'*Alauna* ſe retrouve dans les Moutiers d'Alonne; le nombre de diſtance qui paroît VII dans la Table, tient lieu de XII, parce qu'en conſéquence d'un eſpace direct d'environ 12600 toiſes entre Valognes & Alonne, ſelon la carte du diocèſe de Coutances, la meſure itinéraire peut s'eſtimer d'environ 12 lieues gauloiſes. Il n'y a point de défaut pareil à relever dans l'indication qui ſuit, ſçavoir de *Crociatonum* à la poſition d'*Auguſtodurus*, comme on peut voir dans l'article *Auguſtodurus*. Les veſtiges d'antiquité, dont on a fait la découverte dans la paroiſſe d'Aleaume, qui tient à Valognes, dénotent l'emplacement d'une ancienne ville: & en conſidérant que la plupart des capitales n'ont changé de nom, que pour prendre celui du peuple où elles tenoient le premier rang; on croit pouvoir remarquer, que le nom de Valognes ne diffère eſſentiellement que par la tranſpoſition des conſones du nom de *Veneli*. Combien peut-on citer de dénominations actuelles, qui ne conſervent pas une analogie plus marquée avec celles dont elles dérivent, quoique leur altération en di-

verſes manières n'en détruiſe point l'identité ? Au-reſte, c'eſt mal-à-propos que le terme de *Limen* eſt ajouté au nom de *Crociatonum* dans le manuſcrit Palatin de Ptolémée. Ce terme déſignant un port, ne convient pas plus à *Crociatonum* qu'à *Noviamagus* des *Lexovii*, ou Lizieux, que le même manuſcrit qualifie également de *Limen*.

48°, 24°.

CRUSINIE. On trouve un lieu ainſi nommé dans la Table Théodoſienne, ſur la voie qui conduiſoit à Beſançon : *Cabillione* XIIII *Ponte Dubris* (liſez *Dubis*) XVIII *Cruſinie* XV *Veſontione*. Il faut conſulter l'article *Pons Dubis*, pour voir que c'eſt un lieu nommé Pontoux, quoique la diſtance de Challon ne ſoit que de 13 lieues gauloiſes & demie, & non pas de 14, comme le marque la Table. Au-delà de Pontoux, la trace de la voie eſt bien connue & paſſe par des lieux qui en tirent le nom qu'ils portent, Chemin, & Bel-chemin, comme ailleurs on rencontre des Eſtrées & des Cauſſies. Elle s'étend dans cette direction juſqu'au près de Dole, où l'on retrouve le Doux, vis-à-vis d'un lieu dont le nom de Criſſei eſt fort analogue à celui de *Cruſinie*, ou *Criſſinie*, en ſe permettant une légère interpolation, que les noms de lieu qui ſont fréquemment incorrects dans la Table, peuvent ſouffrir. On prétend que dans la grande Forêt de Chaux, qui eſt derrière Criſſei, on trouve des veſtiges de la continuation de cette route, ce qui ſemble correſpondre à de pareils veſtiges, qui en partant de Beſançon tendent vers un lieu nommé Oſcelle, ſitué dans un des contours que décrit le cours du Doux. La meſure du chemin entre Pontoux & Criſſei fournit 15 lieues gauloiſes & demie, & de Criſſei à Beſançon environ 21. Ainſi, la diſtance ſe montre plus petite, où l'indication de la Table veut plus grande, & plus grande au contraire où la Table la veut plus petite. Cependant, tout conſidéré,

je vois que le défaut de la Table ne peut conſiſter que dans la diſtribution des diſtances. Elle compte 14, 19, & 15, qui font 48. Or, ce que nous indique le local de Challon à Pontoux eſt 11 & demi, de Pontoux à Criſſei 15 & demi, & de Criſſei à Beſançon 21. Donc, même ſomme au total, ou 48. Le calcul de 48 lieues gauloiſes eſt de 54432 toiſes; & ce calcul n'a d'excédent ſur un eſpace de plus de 52000 toiſes en droite-ligne, qu'autant qu'il eſt à préſumer d'une meſure itinéraire. Le paſſage du Doux, près d'Oſcelle, ne regarde pas uniquement la voie qui ſe rendoit à Chalon par *Cruſinie*; mais encore une autre branche de voie, qui quoiqu'elle ne paroiſſe pas dans les anciens Itinéraires, n'en eſt pas moins une voie romaine, dont la direction tend vers le midi. Un Chroniqueur de Dijon, inſéré dans le Tome I du Spicilège, fait mention du paſſage de la rivière de Loue, à quelque diſtance au-delà du Doux, en ces termes: *ſuper Lupam rapacissimum fluvium, per quod Romam petentium quondam fuit iter.*

CULARO, *poſteà* GRATIANOPOLIS. Paul Ma- 46°, 24°.

Not. in Cicer. *Not. in Auſon.* nuce, & le P. Sirmond, ont remarqué, que dans la date d'une lettre de Plancus à Cicéron, il convenoit de lire, *Cularone*, *ex finibus Allobrogum*, au lieu de *Sivarone*. Le préſident de Boiſſieu, qui veut ôter *Cularo* aux *Allobroges* & donner cette ville aux *Vocontii*, ne ſçauroit-être de même opinion. Ce que M. de Valois cite de Strabon, que deux rivières, *Cuaro* & *Vero* enveloppent une ville, ne peut s'appliquer à *Cular* Strabon en cet endroit parle de rivières entre la D rance & l'Iſère, μεταξὺ δὶ τῦ Δραεντία καὶ τῦ Ισηρος, n pas de l'Iſère même, qui paſſe à *Cularo*, ou Grenob loin du canton où Strabon ſe trouve porté en par ainſi. Quoique ce paſſage ſoit incorrect dans le t de Strabon, comme Caſaubon l'a remarqué, ceper

De ſept. Delph. miraculis. *Valeſ. p.* 164.

Lib. IV, p. 185.

il eſt aiſé de s'appercevoir qu'il y eſt queſtion d'une ville des *Cavares ;* & que le nom qui ſe lit Κυάρων, tient lieu de Καυάρων, comme il eſt écrit quelques lignes plus haut dans le même texte. Et quant à la ville que cette circonſtance peut regarder, je penſe que c'eſt *Arauſio*, qui paroît avoir tenu le premier rang chez les *Cavares*, & près de laquelle un bras de la rivière d'Eygues ſe partage en pluſieurs canaux, avant que de ſe rendre dans le Rhône ſous le nom de Meine. Deux inſcriptions qui ont été trouvées à Grenoble, font mention des ouvrages de Dioclétien, & de Maximien ſon collègue à l'empire, pour la ſureté & l'embelliſſement de cette ville: *muris Cularonenſibus, cum interioribus ædificiis.* Les portes de la ville ſont appellées *Jovia* & *Herculea*, du ſurnom de *Jovius* & d'*Herculius*; que ces empereurs avoient affecté de porter. J'ai vu M. de la Bâtie dans l'opinion, que l'ancien emplacement de *Cularo* étoit ſur la hauteur, dont le côté droit de l'Iſère raſe le pied; au lieu que la ville de Grenoble eſt ſur la rive gauche. Cette ville ayant pris le nom de l'empereur Gratien, on voit entre les ſouſcriptions du concile d'Aquilée, tenu en 381. la quinzième année de Gratien, celle de Domninus, *epiſcopus Gratianopolitanus.* S. Auguſtin parle de la fontaine qui brûle en diſant, *non longè à Gratianopoli civitate:* & on peut ajouter en paſſant, que la merveille de cette fontaine eſt atteſtée par une inſcription romaine, qui porte *Vulcano Aug. Sacrum.* Boiſſieu rapporte une autre inſcription, trouvée à Moirenc dans le voiſinage de Grenoble, en ces termes: *divo Gratiano, tyrannide vindicatâ, Theodoſius & Valentinianus Augg. ex voto p.* Cependant, *Cularo* conſerve ſon nom primitif dans la Table Théodoſienne, où il faut lire *Cularone*, au lieu de *Culabone.* Il y a pareillement quelque réforme à faire au même nom dans la Notice de l'Empire, qui s'explique ainſi: *in Galliâ Ripenſi . . . tribunus cohortis primæ Flaviæ, Sabaudiæ*

De Civit. Dei, lib. XXI, cap. 7.

Calarone (pour *Cularone.*) Dans la Notice des provinces de la Gaule, c'eſt le nom de *civitas Gratianopolitana* qu'on voit entre les villes de la Viennoiſe. Cellarius paroît vouloir conclure des termes de la lettre de Plancus, *ex finibus Allobrogum*, qu'à *Cularo* l'Iſère devoit ſéparer les *Allobroges* d'avec les *Vocontii*. Il s'enſuivroit que la poſition actuelle de Grenoble ſeroit hors des limites des *Allobroges*, ſi contre toute apparence les *Vocontii* s'étoient étendus juſque-là.

Tom. I, p. 150.

45°, 17°.

CURIANUM PROMONTORIUM. C'eſt Ptolémée qui l'indique entre l'embouchure d'une rivière qu'il nomme *Sigmanus*, & la Garonne. Or, il n'y a de pointe de terre qui ſoit remarquable dans toute la longueur de la côte depuis l'Adour juſqu'à la Garonne, que celle qu'on nomme le cap Ferret, qui n'eſt même une pointe, que parce qu'elle ſe trouve reſſerrée entre la mer & le flanc du baſſin d'Arcachon, ſans avoir de ſaillie qui excède ſenſiblement le giſement général du rivage. Voyez au ſurplus l'article *Sigmanus fluvius*.

49°, 16°.

CURIOSOLITES. Céſar en fait mention en pluſieurs endroits de ſes Commentaires, & les compte au nombre des cités Armoriques ou maritimes. Dans Pline on lit *Carioſuelites*. Ptolémée ne les a point connus; & la conjecture de M. de Valois, que la cité des *Arvii* dans Ptolémée paroît y tenir lieu des *Curioſolites* ſous un autre nom, eſt détruite par la découverte de la ſituation des *Arvii* dans une partie du Maine. L'emplacement qu'on a donné ci-devant aux *Curioſolites* dans le diocèſe de Kimper, appartenoit aux *Oſiſmii*, & aux *Coriſopiti*, comme on peut voir aux articles qui portent ces titres; & on n'auroit pas dû confondre les *Curioſolites* avec les *Coriſopiti*. Les veſtiges de la ville des *Curioſolites*, dans un lieu dont le nom de Corſeult rappelle la dénomination de cette ancienne cité, & qui eſt

P. 167.

ſituée dans le diocèſe de S. Malo, entre Dinan & Lamballe, indiquent le canton de pays qu'occupoient les *Curioſolites*. Quoique les nouveaux évêchés qui ont partagé la Bretagne, ayent apporté beaucoup de dérangement aux limites des cités d'un tems antérieur, on voit néanmoins en général par la poſition de la capitale des *Curioſolites*, que leur territoire confinoit aux *Redones* vers le levant, aux *Veneti* vers le ſud ; & que du côté du nord ſa partie maritime s'étendoit juſqu'auprès de S. Brieuc, où un lieu qui ſe nomme Finiac donne la même indication des limites d'un ancien territoire, que le nom de *Fines*, ou Fins, en d'autres endroits de la Gaule. Quelle étoit la cité limitrophe de ce côté-là, c'eſt ce qu'il eſt difficile de déterminer, ſi on a peine à croire que les *Oſiſmii*, en occupant le fond de la Bretagne, étendoient auſſi loin leurs dépendances.

50°, 20°.

CURMILIACA. L'Itinéraire d'Antonin nous indique ce lieu entre *Samarobriva*, ou Amiens, & *Caſaromagus*, ou Beauvais. La diſtance eſt marquée XII à l'égard de *Samarobriva*, & XIII à l'égard de *Caſaromagus*. C'eſt donc 25 lieues gauloiſes entre Amiens & Beauvais. Or, la meſure de l'ancienne voie, qui ſubſiſte encore, ſous le nom de chauſſée de Brunehaut, étant priſe du centre d'Amiens, & portée au centre de Beauvais, ſe trouve d'environ 28300 toiſes ; & le calcul de 25 lieues gauloiſes, ſelon l'évaluation de la lieue à 1134 toiſes, eſt de 28350. Un lieu que l'on rencontre ſur cette voie, ſous le nom de Corneilles, conſerve l'ancienne dénomination de *Curmiliaca*. La diſtance de ce lieu à l'égard du point pris au centre d'Amiens, eſt d'environ 15300 toiſes, qui renferment 13 lieues gauloiſes & demie : & à l'égard du point de Beauvais, la diſtance étant d'environ 13000 toiſes, elle ſe compare à 11 lieues gauloiſes & demie. On voit par

là, que les fractions de lieue ſe compenſent dans cet eſpace d'Amiens à Beauvais, pour que le total de la diſtance ſoit de 25 lieues. Mais, on remarquera en même tems, qu'il faut tranſpoſer les nombres de l'Itinéraire; & que le plus fort de ces nombres, ſçavoir XIII, convient mieux entre *Samarobriva* & *Curmiliaca*, qu'entre *Curmiliaca* & *Cæſaromagus*; & que le plus foible, qui eſt XII, doit prendre la place du plus fort entre *Curmiliaca* & *Cæſaromagus*. L'application des Itinéraires au local actuel demande quelquefois que cela ſoit ainſi; & la poſition dont il s'agit en fournit un exemple qui n'eſt point équivoque.

43°, 21°.

CYNETICUM LITTUS. Dans Feſtus-Avienus, *in orâ maritimâ*:

..... poſt Pyrenæum jugum
Jacent arenæ littoris Cynetici.

Comme le pied des Pyrénées eſt à Collioure, on ne peut mieux appliquer cette grève de *littus Cyneticum*, qu'à la plage qui s'étend depuis l'embouchure du Tech juſqu'à la Tet, près de laquelle eſt le bourg de Canet, à environ un mille & demi du rivage de la mer. Le vers qui ſuit dans Avienus,

Eaſque (*arenas*) *ſulcat amnis Roſchinus*;

concourt à cette détermination, parce que le nom de la Tet, *Telis* dans Méla, eſt *Ruſcino* dans Strabon & dans Ptolémée, c'eſt-à-dire, le même que *Roſchinus*, ſelon qu'il eſt employé par Avienus.

45°, 23°.

CYPRESSETA. Entre *Avenio*, Avignon, & *Arauſio*, Orange, dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem. La diſtance eſt marquée V à l'égard d'*Avenio*, & XV à l'égard d'*Arauſio*. La première diſtance conduit indubitablement au pont de Sorgue: & je ſuis étonné qu'Honoré Bouche en faſſe l'application à la Barthalaſſe, qui eſt, pour ainſi dire, à la porte d'Avignon, &

Chor. de Prov. liv. III, ch. 3.

renfermée par un bras du Rhône dans l'iſle qui porte le même nom de Barthalaſſe. Du pont de Sorgue à Orange, l'eſpace qui n'eſt que d'environ 9000 toiſes, n'admet que 12 milles. Ainſi, on peut avec ſécurité ſubſtituer XII à XV dans l'Itinéraire.

D.

46°, 25°.

DARANTASIA. On ne peut rien citer de plus ancien ſur cette ville, que l'Itinéraire d'Antonin, & la Table Théodoſienne, en y ajoutant la Notice des provinces de la Gaule. L'Itinéraire & la Table en font mention ſur une route qui conduit au paſſage de l'*Alpis Graia*, ou du petit S. Bernard, entre les poſitions d'*Obilunum* & d'*Axima*. La diſtance eſt également marquée XIII à l'ègard du premier de ces lieux, & X à l'ègard du ſecond; & ces indications paroiſſent convenables à l'emplacement que conſerve la capitale de la Tarentaiſe, qui a pris le nom de Monſtier (*Monaſterium*) tandis que celui de *Darantaſia* s'eſt étendu à toute la contrée. M. de Valois prend cette ville pour le *Forum Claudii*, que Ptolémée nomme chez les *Centrones : incertum*, dit-il, *quam ob cauſam* (*urbs Forum Claudii*) *dicta eſt Darantaſia*. Mais, les raiſons qui peuvent être contraires à cette opinion, ſont expoſées dans l'article *Forum Claudii*. Il eſt à remarquer, que *Darantaſia* n'eſt point qualifiée du titre de *metropolis* dans la Notice des provinces, comme les autres villes qui tiennent la première place en chaque province : & ſon évêque ne jouiſſoit point du rang & des droits de métropolitain dans le cinquième ſiècle, puiſqu'un décret du pape Léon le grand, confirmé par le pape Symmaque, ſoumet l'égliſe de *Tarantaſia* à celle de Vienne, pour terminer la conteſtation qui étoit entre les évêques de Vienne & d'Arles ſur les ſiéges relevans de leurs égliſes. P. 141

45°, 23°.

DARENTIACA. Dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, ce lieu eſt placé entre *Auguſta* & *Dea Vocontiorum*. La diſtance eſt marquée XII à l'égard d'*Auguſta*, & XVI à l'égard de *Dea*, ou Die. La ſomme de ces diſtances excède l'indication que donne l'Itinéraire d'Antonin entre *Auguſta* & *Dea*, qui eſt XXIII ; & comme on peut voir à l'article *Auguſta*, c'eſt tout ce que le local peut admettre. Le moyen le plus ſimple de réduire l'Itinéraire de Jéruſalem, pour le mettre d'accord avec celui d'Antonin, eſt de ſubſtituer VII à XII dans la diſtance d'*Auguſta* à *Darentiaca* ; nonobſtant quoi, j'avoue que la poſition qui peut répondre à *Darentiaca* m'eſt inconnue.

48°, 15°.

DARIORIGUM, *poſteà* VENETI. On apprend de Ptolémée, que le nom de la capitale des *Veneti* étoit *Dariorigum*. L'emplacement de cette ville ne répondoit pas préciſément à celui que Vennes occupe aujourd'hui, ſelon D. Lobineau. Il veut que Dariorig fût ſitué ſur une pointe de terre, qui eſt iſolée deux fois par jour au
Comment. III. montant de la marée ; & Céſar attribue en effet une pareille ſituation aux villes des *Veneti* preſque généralement. Cet emplacement feroit-il celui d'un terrain que la mer enveloppe ainſi au fond du Mor-bihan, à une lieue au-deſſous de Vennes, & que l'on nomme Durouec ? Et ce nom de Durouec auroit-il quelque rapport à Dariorig ? Les Bretons qui parlent leur langue naturelle ou Bretone, nomment la ville de Vennes *Kwenet* ou *Guenet*. M. de Valois n'avoit pas bien conſidéré
P. 552. la Table Théodoſienne, quand il a écrit, que dans cette Table la capitale des *Veneti* eſt appellée du nom de la nation, *vocatur nomine gentis*. Il y reconnoît néanmoins,
P. 591. vers la fin du même article où il traite des *Veneti*, le nom de *Darioritum*. Ce nom, qu'on lit *Dartoritum* dans la Table, avec la figure qu'elle donne aux capitales,

repréſente ſuffiſamment, malgré quelque altération, le *Dariorigum* de Ptolémée.

45°, 24°.

DAVIANUM. Dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, la diſtance de ce lieu à l'égard de *Mons Seleucus* en s'avançant du côté de *Vapincum*, eſt marquée VIII ; & cette diſtance s'arrête préciſément à Veine, en remontant le long de la rivière de Bueche ; & le nom de Veine, quoiqu'altéré, conſerve de l'analogie avec l'ancienne dénomination. C'eſt pour avoir éprouvé cette altération, qui n'eſt pas récente, que ce lieu eſt appellé *Venetum* dans les titres du Daufiné ſous la dernière maiſon qui a poſſédé cette province.

45°, 24°.

DEA VOCONTIORUM. Cette ville, dont les anciens géographes, Strabon, Méla, Pline, Ptolémée, ne font point mention, ſe trouve dans l'Itinéraire d'Antonin, dans la Table Théodoſienne, & dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem. On peut recourir à l'article *Auguſta*, ſur ce qui concerne la diſtance de *Dea Vocontiorum* à l'égard de ce lieu d'*Auguſta*. La diſtance de *Dea* à *Lucus Auguſti* eſt également marquée XII dans les deux Itinéraires, & dans la Table ; & on peut juger qu'elle conduit un peu au-delà de Luc dans ſa poſition actuelle, & vers les lacs qui ont couvert l'ancienne ville de *Lucus Auguſti*. Une inſcription qui porte, COL. DEA AVG. VOC. eſt citée en pluſieurs endroits. M. de Valois paroît perſuadé que l'impératrice Livie eſt la divinité qui donne le nom à cette ville. Dans la Notice des provinces de la Gaule, *Civitas Deenſium* tient une place dans la Viennoiſe. Quoique le ſiége épiſcopal ait été confié pendant un tems au même prélat à Valence & à Die, cependant chacun des diocèſes de ces villes eſt demeuré diſtinct & ſéparé. P. 169.

49°, 25°.

DECEM-PAGI. Il en eſt mention dans l'Itinéraire

d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne, ſur une route qui faiſoit la communication de Metz avec Straſbourg; & on connoît ce lieu pour être Dieuze. La Table diviſe la diſtance de *Divodurum*, ou Metz, à *Decem-pagi*, par une ſtation *ad Duodecimum*, & le nombre XII, qui répond à la dénomination en partant de *Divodurum*, eſt répété dans l'intervalle qui ſuccède pour arriver à *Decem-pagi*. Ce compte de 24 entre Metz & Dieuze, doit être préféré à l'indication de l'Itinéraire, qui eſt XX. Car, l'eſpace actuel peut s'eſtimer de 27 à 28000 toiſes, & le calcul de 24 lieues gauloiſes eſt de 27216 toiſes. On peut donc aſſûrer que Paul-Diacre n'eſt pas exact, en marquant la diſtance dont il s'agit de XXX M. P. Le *Pons Saravi* vient à la ſuite de *Decem-pagi* dans la Table, & la diſtance marquée X conduit, non à Sarbruk, dont la poſition eſt fort écartée de la route, & trop bas ſur la Sare pour s'y rencontrer, mais à Sarbourg. Quoiqu'on puiſſe juger que la diſtance ſoit un peu foible dans la Table, parce que ſur le local elle s'eſtime d'environ 12000 toiſes; il n'y aura néanmoins qu'une fraction de lieue de plus ou de moins dans cette comparaiſon. On trouve le même intervalle de Dieuze à Sarbourg étendu preſque au double, dans une grande carte de la Lorraine en 6 feuilles, étant preſque égal à 23 minutes de la graduation de latitude appliquée à cette carte, ce qui répond à 19 lieues gauloiſes. Il ſe rencontre ainſi quelquefois, que les diſtances indiquées dans les Itinéraires Romains ſont plus ſûres que les cartes, & fourniſſent un moyen de les rectifier.

De Epiſcopis Metenſibus.

47°, 22°.

DECETIA. Céſar en fait mention, pour y avoir fait aſſembler le ſénat des *Ædui*, dans les limites deſquels cette ville étoit compriſe, quoiqu'elle ne ſoit point aujourd'hui du diocèſe d'Autun, mais de celui de Nevers, qui eſt un démembrement de l'ancien territoire des *Ædui*. On ſçait que c'eſt Déciſe, renfermée dans une

une iſle de la Loire. Quoique ſon nom ſoit *Decetia* dans un endroit de l'Itinéraire d'Antonin, il ſe lit *Deccidæ* dans un autre, *Degena* dans la Table Théodoſienne. La diſtance à l'égard de *Nevirnum*, marquée XVI d'une part comme de l'autre, eſt trop forte, & il ſeroit plus convenable que ce fût XIII, parce que l'intervalle de Déciſe à Nevers n'eſt que d'environ 14000 toiſes. J'obſerve, au contraire, que la Table, qui d'un autre côté marque XIIII entre *Degena* ou *Decetia*, & *Aquæ Niſineii*, c'eſt-à-dire Bourbon-l'Anci, ne remplit pas ce que demande l'eſpace correſpondant, qui étant d'environ 18000 toiſes renferme 16 lieues gauloiſes, & peut-être juſqu'à 17 en meſure itinéraire. Mais, il en réſulte qu'entre Nevers & Bourbon-l'Anci, en paſſant par Déciſe, le total de diſtance s'eſtimera d'environ 30 lieues gauloiſes, ou autant que l'on en compte dans la Table, quoique par une diſtribution différente dans les diſtances particulières.

44°, 25°.

DECIATES. Polybe joint les *Deciates* aux *Oxibii* : & Strabon cite de même les *Déceates* & les *Oxybii*, comme des nations Liguriennes. On lit dans Pline, à la ſuite d'*Antipolis ; regio Deciatium, amnis Varus* : & dans un autre endroit, *Deciates, Oxybii*. Ptolémée place *Antipolis* chez les *Deciatii*. On ne ſçauroit donc douter de leur poſition en deçà du Var, aux environs d'Antibe. Méla ſemble citer *Deciatum* comme une ville, en diſant : *Nicæa tangit Alpes, tangit oppidum Deciatum, tangit Antipolis*. Dans Etienne de Byzance, on trouve pareillement *Deciêtum* en qualité de ville, quoiqu'il ne paroiſſe pas convenable d'adjuger cette ville, comme il fait, à l'Italie. Au-reſte, le lieu qu'elle peut avoir occupé préciſément entre Nice & Antibe, ſelon l'ordre que ſuit Méla en la citant, nous eſt inconnu. On peut dire que ces nations, ou plutôt ces communautés particulières, ſe preſſent les unes les

Excerp. Legat. 134.

Lib. IV, p. 102.

Lib. III, cap. 4. & *cap.* 5.

Lib. II, cap. 5.

autres dans un canton de pays peu étendu. Les *Deciates* ont les *Nerusi* autour de Vence sur leurs épaules, si l'on peut s'exprimer ainsi; les *Oxybii* & les *Vediantii* les resserrent sur les flancs.

44°, 23°.

DESUVIATES. Il n'en est mention que dans ce passage de Pline : *regio Anatiliorum ; & intùs Desuviatium, Cavarumque.* Les *Anatilii* nommés en premier lieu étoient sur le Rhône près de ses embouchures, & vraisemblablement ils s'étendoient dans la Camargue, comme on peut voir dans l'article qui les concerne. On connoît l'emplacement des *Cavares* au nord de la Durance. Ainsi, en plaçant les *Desuviates* dans l'intervalle des *Anatilii* & des *Cavares*, ils doivent avoir été cantonnés au midi de la Durance, dans une partie du diocèse d'Arles, où sont des villes que Ptolémée, qui ne connoît point ce peuple, attribue aux *Salyes*, nation dominante dans cette contrée. Il semble que la division de la Narbonoise seconde d'avec la Viennoise, selon les limites des diocèses d'Aix & d'Arles, indique un détachement du pays des *Salyes*, qui pourroit être attribué à ce que possédoient les *Desuviates* séparément des *Salyes*.

Lib. IV, cap. 4.

49°, 18°.

DIABLINTES. Ils sont cités dans le troisième livre des Commentaires: & si l'on étoit réduit à ne pouvoir juger de leur position que sur ce qu'on les voit nommés entre les *Morini* & les *Menapii*, on les écarteroit fort loin de leur demeure : on en feroit des Belges, au lieu de les connoître pour des Celtes. Pline fait mention des *Diablindi* dans la Lionoise, à la suite des *Curiosuelites*, & avant les *Redones*. En écrivant d'après Ptolémée le nom de ce peuple est *Diaulitæ*, & il conviendroit mieux de l'écrire *Diablitæ*. Mais, ce qui est plus à remarquer dans Ptolémée, c'est le prénom d'*Auerti* qu'il donne aux *Diablintes*, & qui peut leur avoir été commun avec plusieurs autres peuples. La véritable

Lib. IV, cap. 18.

leçon du nom de *Diablintes* eſt confirmée par la Notice des provinces de la Gaule, où *civitas Diablintum* paroît au nombre des cités de la troiſième Lionoiſe. On ne doute plus actuellement de l'emplacement qui convient aux *Diablintes*, parce que le même nom s'eſt conſervé dans le moyen-âge, & que l'on connoît un canton appellé *condita Diablintica*, & des veſtiges de la ville des *Diablintes* dans une partie du Maine, comme on peut voir dans l'article qui traite de cette ville en particulier, ſous le nom de *Nædunum*. M. de Valois, qui eſtime qu'on doit chercher les *Diablintes*, *in Britanniâ Armoricâ*, rejette avec beaucoup de chaleur les raiſons alléguées par Sanſon, pour établir les *Diablintes* dans le Perche : *quas conjecturas*, dit-il, *nullâ ratione veriſimili, nullâ cujuſquam veteris, aut recentioris etiam ſcriptoris, auctoritate ſubnixas, ut facilè nobis obtruduntur, ita liberè rejicere debemus, potiùs quàm refellere ; cùm ipſæ, non alieno impulſu, ſed ſuâ levitate labefactatæ, concidant.* En convenant que les argumens de Sanſon ſur ce ſujet ne ſont pas d'une grande ſolidité, j'oſe dire que ce géographe pouvoit trouver dans l'uſage que M. de Valois fait en quelques endroits des potions que les monumens Romains donnent dans la Gaule, de quoi combattre un adverſaire, dont la critique s'exprime avec ſi peu de ménagement, & qui n'a pas mieux connu l'emplacement des *Diablintes*, dont il étoit queſtion. P. 65.

47°, 23°.

DIBIO. On ne connoîtroit Dijon par aucun des monumens de l'âge Romain, ſans deux inſcriptions, qui font mention des ouvriers en fer qui y étoient établis : *Fabri ferrarii Dibionenſes*, ou bien *Dibione conſiſtentes*. Il eſt vrai néanmoins, que ſelon une ancienne tradition, rapportée dans quelques légendes, & atteſtée par Grégoire de Tours, l'empereur Aurélien avoit fait de Dijon une fortereſſe conſidérable. Quoiqu'une voie ro-

maine qui conduiſoit de Langres à Challon, & dont il eſt parlé dans les articles *Tile* & *Vidubia*, paſſe à côté de Dijon & dans ſon parc, où l'on dit qu'il en reſte des veſtiges; cependant Dijon n'eſt point cité dans la Table, où cette voie eſt bien tracée, non pas vraiſemblablement que ce fût un lieu trop obſcur pour y prendre place; mais, parce que la diſtance des lieux dont je viens de parler, avoit paru trop peu conſidérable, pour en charger cette Table, en multipliant les poſitions. Cette omiſſion n'a pas dû empêcher de placer ſur la carte au paſſage de la même voie, *Dibio*, dont le nom s'eſt écrit *Divio* par la ſuite.

48°, 24'.

DIDATTIUM. Ptolémée fait mention de deux villes chez les *Sequani*. Car, outre *Veſontio*, il nomme *Didattium*, ou comme on lit dans la verſion Latine *Dinatium*. C'eſt même en premier lieu qu'il nomme celle-ci, & ce ſeroit une erreur dans Ptolémée de l'avoir fait par raiſon de prééminence. Il eſt vraiſemblable qu'il y a été déterminé par une poſition qu'il croyoit antérieure à celle de Beſançon, eu égard à ſa méthode de ſuivre l'ordre de la longitude & latitude : & ce ſeroit un moyen de juger de l'emplacement de *Didattium*, ſi les poſitions dans la Gaule de Ptolémée n'étoient pas auſſi étrangement déplacées qu'elles le ſont. On ne peut former que des conjectures ſur un lieu, qui n'eſt connu d'ailleurs par aucune circonſtance, & qui eſt ignoré ſpécialement dans les Itinéraires. Ce dont on ne ſçauroit douter, c'eſt qu'il a exiſté une ancienne ville dans les limites des *Sequani*, en tirant vers les Voſges, & à une petite diſtance de Paſſavant vers l'orient. Les veſtiges de cette ville ont conſervé le nom de *Cité*, & ce titre ſe trouve rarement équivoque. On a trouvé ſur le lieu des monuments en marbre, des conduits d'eau, ce qui ne peut être rapporté qu'au tems des Romains : & il n'y a point trop de témérité à y placer le *Didattium* de Pto-

lémée, puiſque juſqu'à préſent on ne lui a point connu d'autre emplacement.

44°, 23°.

DILIS. C'eſt une poſition dans l'Itinéraire maritime, entre *Incarus* & *Foſſæ Marianæ*. La diſtance eſt marquée VIII à l'égard d'*Incarus*, & XX à l'égard de *Foſſæ Marianæ*. La première ne s'arrête point au cap nommé Couronne, ſelon l'opinion de quelques-uns ſur *Dilis*, parce que ce cap ne s'éloigne du port de Carri, qui eſt *Incarus*, que de 5 milles, l'intervalle n'étant que d'environ 3600 toiſes, ſelon l'échelle d'une carte très-exacte du golfe de Marſeille. Pour completter les 8 milles, il faut, en doublant le cap, courir juſqu'au port nommé Ponteou. Quant à la diſtance qui conduit aux canaux de Marius, elle eſt manifeſtement trop forte, eu égard au local, qui voudroit que les deux dixaines fuſſent réduites à une ſeule.

45°, 24°.

DINIA. Pline & Ptolémée font mention de *Dinia*: mais ils ne s'accordent point ſur le nom du peuple auquel ils attribuent cette ville. Pline parlant d'après un rôle dreſſé ſous l'empire de Galba, nomme les *Bodiontici*, en ajoutant, *quorum oppidum Dinia*. Ce rôle, déſigné par le terme de *Formula*, peut donner au témoignage de Pline une autorité, que l'on ne connoît point dans Ptolémée, en attribuant la même ville aux *Sentii*. Ceux-ci n'ayant point leur poſition aſſûrée à *Dinia*, conviendroient peut-être mieux à *Sanitium*, dont le territoire eſt limitrophe de Digne, & je m'en explique ainſi dans l'article *Sanitium*. Selon la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Dinienſium* ſuit immédiatement la métropole des Alpes Maritimes. *Lib. III, cap. 4.*

49°, 20°.

DIODURUM. Ce lieu eſt placé dans l'Itinéraire d'Antonin entre *Durocaſſes*, qui eſt Dreux, & *Lutecia*; en marquant la diſtance à l'égard de *Lutecia* XV,

& à l'égard de *Durocaſſes* XXII. Je ne vois point d'autre lieu ſur cette route, auquel on puiſſe rapporter la poſition de *Diodurum*, que Jouare, près de Pontchartrain. Il y paſſe un ruiſſeau, comme le terme de *durum* l'indique, & ce ruiſſeau contribue à former la petite rivière de Maudre, qui tombe dans la Seine au-deſſous de Mante. La diſtance, à partir de *Lutecia*, paroît valoir 16 lieues gauloiſes, & elle ne paſſe guère 18 en partant de Dreux. Les nombres de l'Itinéraire ne quadreroient pas mieux à quelque autre poſition que celle de Jouare; & il faut bien que ces nombres cèdent à ce que le local détermine de poſitif.

45°, 19°.

DIOLINDUM. La Table Théodoſienne marque ce lieu à la ſuite d'*Exciſum*, & l'indication de la diſtance eſt XXI, ce qui convient à la poſition de la Linde ſur la Dordogne, comme on peut voir à l'article *Trajectus*. La Table ajoute une continuation de voie de *Diolindum* à *Bibona*, ou pour mieux dire *Divona*, la capitale des *Cadurci*. Mais, le nombre XXIIII, qui eſt placé au-deſſous de la ligne qui repréſente cette voie dans la Table, ne remplit pas ce qu'il y a d'eſpace de la Linde à Cahors.

51°, 25°.

DIVITENSE MUNIMENTUM. Cette place Romaine n'étant ſéparée de Cologne que par la largeur du Rhin, dans l'endroit où Deutz eſt encore exiſtant, j'ai cru devoir lui donner place ici. Rhenanus dit avoir trouvé une inſcription à Deutz, où le nom du lieu étoit ainſi marqué. Il y avoit une milice diſtinguée par cette dénomination : *Divitenſes* & *Tungricani* ſont des corps de troupes Romaines que cite Ammien-Marcellin, dans un poſte nommé *Calydona*, dont la poſition m'eſt inconnue. Il eſt auſſi mention de *Divitenſes* dans la Notice de l'Empire. L'ancienne dénomination ayant été altérée, on a dit *Tuitium*, & c'eſt ainſi qu'écrivoit

Lib. XXVII.

Rupert, abbé d'un monastère en ce lieu dans le douzième siècle.

50°, 24°.

DIVODURUM, *postea* MEDIOMATRICI, & METTIS. *Divodurum*, dans Tacite, *oppidum est Mediomatricorum.* C'est la ville que Ptolémée cite uniquement chez le même peuple. On la trouve sous le même nom dans l'Itinéraire d'Antonin, & on lit dans la Table Théodosienne, *Divoduri Mediomatricorum.* Mais, usage s'étant introduit de désigner les capitales des cités par le nom de la cité même, cette ville est appellée *Mediomatrici* dans Ammien-Marcellin. Le nom de *Metis*, sur lequel est formé celui de Metz, étoit établi au commencement du cinquième siècle. Dans la Notice des provinces de la Gaule, après la métropole de la première Belgique, qui est Trèves, on trouve *civitas Mediomatricorum Metis.* On lit *Metis* en plusieurs endroits de la Notice de l'Empire, comme en celui-ci : *Prima legio Pseudocomitensis Flavia Metis.* Et dans les tems ultérieurs, ce nom étant seul en usage, il a fait oublier les précédens.

Hiſtor. lib. I, ſect. 63.

Lib. XV, & XVII.

45°, 20°.

DIVONA, *postea* CADURCI. Le nom de cette ville s'écrivoit *Dueona*, selon Ptolémée. On lit *Bibona* pour *Divona*, dans la Table Théodosienne, où la station est figurée comme celle d'une capitale. Ausone nous donne la vraie leçon de cette dénomination, & nous apprend la signification qui lui est propre, lorsqu'en parlant d'une fontaine de Bourdeaux, il dit :

Divona, Celtarum linguâ, Fons addite Divis.

La fontaine de Cahors, qui peut avoir donné à cette ville le nom de *Divona*, est celle des Chartreux : & je suis persuadé, contre l'opinion de M. de Valois, que cette dénomination, composée de deux mots, *Di* ou *Dev*, & *Von*, ou simplement *On*, c'est le premier des mots qui appartient à la Divinité, & que le se-

P. 111.

Britannia, edit. Janſſ. p. 7. cond déſigne la Fontaine. Selon Cambden, *Diw* chez les Bretons de la grande Bretagne ſignifie Dieu, & *Wonan* une Fontaine. Nos bas-Bretons diſent *Douë*, & *Eynen*. D'ailleurs, le ſens rigoureux dans le vers d'Auſone veut, que le mot qui ſe rapporte à Fontaine dans *Divona*, ſuive l'autre par addition ; *Fons addite Divis*. Le nom qui étoit ainſi propre à la capitale des *Cadurci*, a fait place à celui du peuple. Dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Cadurcorum* eſt une de celles de l'Aquitaine première. Elle eſt appellée *Cadurcum* par Grégoire de Tours. M. de Valois a été informé, que dans la ville de Cahors il y a un endroit qui eſt appellé *las Cadurcas*. Ainſi, l'ancienne dénomination de *Cadurci* s'y conſerve plus purement que dans le nom actuel de Cahors.

50°, 25°.

DRAHONUS FLUV. Dans le poème d'Auſone ſur la Moſelle, *tenuis Drahonus*. Traun, petite rivière, que reçoit la Moſelle, près de Numagen.

44°, 24°.

Lib. IV, p. 203. DRUENTIA FLUV. Strabon parle de la ſource qui donne naiſſance à la Durance, comme étant très-voiſine de celle de la Doria (*Durias*) où il faut néanmoins remarquer une mépriſe dans laquelle il tombe à l'égard de la Doria Riparia, en diſant qu'elle coule chez les *Salaſſi*, ce qui ne convient qu'à la Doria Baltea, qui de ſa ſource dans l'*Alpis Graia*, paſſe à *Auguſta-Prætoria*. Un grand lac, λίμνη μεγάλη, renfermé dans les montagnes, ſelon Strabon ; & dont il fait mention immédiatement avant que de parler des ſources de la Durance, & de la Doria, ne ſçauroit être que celui que je vois repréſenté dans une carte manuſcrite, tout autrement que dans les cartes gravées ; & qui recueillant pluſieurs torrents qui deſcendent du mont Cenis, forme par ſon iſſue une rivière nommée Ciniſella, laquelle ſe rend dans la Doria au-deſſous de la citadelle de Suze. Caſaubon

bon eſt dans l'erreur quand il dit, *in monte Veſulo originem habere Padum & Durentiam certum eſt.* M. de Valois ne s'en éloigne guère, en tirant l'origine de la Durance du col de la Croix, ſelon qu'il prétend en être inſtruit par les cartes; *tabulæ docent.* Mais, c'eſt prendre le Guil, qui traverſe la vallée de Queiras, pour la Durance. Il accuſe en conſéquence Papire-Maſſon de ſe tromper, en faiſant ſortir la Durance du mont Genèvre. C'eſt néanmoins ce qu'on veut ainſi dans le pays. Car, près du lieu qui eſt habité ſous le nom de Mont-Genèvre, deux ruiſſeaux peu éloignés de leurs ſources, & qui coulant à côté l'un de l'autre, ne ſont écartés entr'eux que d'environ 500 toiſes, ſont appellés, l'un la Durance, l'autre la Doria: & il faut convenir que ces choſes ſont ſur ce pied-là depuis long-tems, puiſque le témoignage de Strabon rapporté ci-deſſus, s'y trouve conforme. Il eſt vrai que ce ruiſſeau portant le nom de Durance, eſt joint à environ 1800 toiſes du Mont-Genèvre, par une rivière plus conſidérable, que l'on nomme la Claire: & ſi l'on veut que ce ſoit la Durance, préférablement au ruiſſeau de ce nom, en ce cas il faut dire que la Durance ſort des montagnes qui bornent la Maurienne du côté du midi, ce qui eſt fort éloigné des idées du docte Caſaubon, & de M. de Valois; comme auſſi de la ſource de la Durance, vis-à-vis de celle du Pô dans Ptolémée. Ce géographe étoit mieux inſtruit ſur la jonction de la Durance avec le Rhône, à une hauteur moyenne de celle qu'il donne aux poſitions d'Avignon & de Taraſcon. Les anciens ont parlé de l'impétuoſité de la Durance dans ſon cours: ils ont dit, comme il eſt vrai, que cette rivière n'eſt point contenue dans un lit ordinaire. Silius-Italicus s'exprime ſur ce ſujet en très-beaux vers; Auſone en peu de mots, *ſparſis incerta Druentia ripis*, dans le poème ſur la Moſelle.

Comment. in Str. p. 97. col. 2. Valeſ. p. 177.

Punic. lib. III.

45°, 23°.

DRUNA FLUV. Auſone nomme cette rivière dans ſon poème ſur la Moſelle:

Te Druna, te ſparſis incerta Druentia ripis,
Alpinique colent fluvii.

La Drome, qui tombe dans le Rhône, au-deſſous de Valence.

48°, 25°.

DUBIS FLUV. Céſar faiſant mention de la rivière qui paſſe à Beſançon, la nomme *Alduadubis*; & il y a des variantes ſur cette dénomination, ce qui a pu contribuer à la faire rejetter comme dépravée, par des critiques. M. Dunod juge qu'elle eſt fondée ſur l'union du nom de deux rivières, dont l'une qu'il nomme Alde, ſe perd dans le Doux au deſſous de Montbéliard. Les cartes que je conſulte, donnent à cette rivière aux environs de Porentru le nom de Halle, ou d'Allen. Si celui qu'allègue M. Dunod n'a point été interpolé pour le rendre plus convenable, il ſert d'appui au texte de Céſar, qu'on n'eſt pas en droit de raturer, par la ſeule raiſon que la dénomination d'*Aldua dubis* ne ſe rencontre point ailleurs. On ne voit en-effet que celle de *Dubis* dans Strabon & dans Ptolémée, qui ont connu que cette rivière ſe joint à l'*Arar*, ou à la Saône. Strabon s'en explique ainſi en deux endroits; & c'eſt une mépriſe de ſa part de nommer le *Dubis*, plutôt que l'*Arar*, en parlant de la ſituation de Lion.

Hiſt. des Séquan. p. 7°.

Lib. IV, p. 186. & 189.

P. 192;

50°, 26°.

DUMNISSUS. Il en eſt parlé dans le poème d'Auſone intitulé *Moſella*, ſur la route qu'il décrit en partant du paſſage de la *Nava*, & qui conduiſoit à Trèves. Dans la Table Théodoſienne, qui donne la trace de cette route, on trouve *Dumno*, entre *Belginum* & *Bingium*. Mais, les nombres de la Table, VIII & XVI, ne paroiſſent pas remplir toute l'étendue de l'eſpace entre le lieu nommé Baldenau, qui eſt *Belginum*, & Bingen. Car, je ne ſçaurois l'eſtimer au-deſſous d'environ 27 lieues gauloiſes en ligne directe, indépendamment de ce que les difficultés d'un pays aſſez inégal doivent ajouter en meſure itinéraire, à cette me-

e directe. Auſone nous apprend, que le *Dumniſſus* un canton inculte & aride : car, en quittant le bord la *Nava* pour ſe rendre ſur la Moſelle, il s'expli- ainſi :

Undè iter ingrediens nemoroſâ per avia ſolum,
Et nulla humani ſpectans veſtigia cultûs,
Prætereo arentem, ſitientibus undique terris,
Dumniſſum.

ant fort examiné le local ſur des cartes très-cir- nſtanciées, je ne vois point en ſuivant la trace de la ute, d'autre endroit qui convienne à cette deſcription, e la traverſée d'une grande forêt, qui ſe nomme nner-wald, entre Bingen & Simmeren. Je ne ſerois me point ſurpris, qu'on trouvât de l'analogie dans dénomination actuelle avec l'ancienne, parce qu'en ſant ſur le D, comme cela eſt arrivé dans l'altéra- n de beaucoup de noms propres, le D prononcé DS finalement devenu un S. C'eſt ainſi que de *Tabernæ* a fait Sabern, de *Tolbiacum* Zulpick, vu le rapport prononciation entre le T & le D. Quant à la manière réformer la Table dans les diſtances, c'eſt une diſ- ion que je crois ſuperflue. Il peut ſuffire qu'on ſoit n fondé à croire, que le lieu convenable au *Dum- s*, ou *Dumniſſus*, entre *Bingium* & *Belginum*, doit e plus voiſin du premier que du ſecond, nonobſtant e le contraire paroiſſe dans la Table.

47°, 23°.

AD DUODECIMUM. Tacite fait mention d'un lieu *Annal. III, ſect.* ' *duodecimum lapidem* à l'égard d'Autun. Sacrovir, 45. teur d'une révolte chez les *Ædui*, avoit engagé dans n parti les *Sequani*. Silius, qui commande l'armée omaine, fait le dégât ſur les terres des *Sequani*, li- trophes des *Ædui*, & marche tout de ſuite vers Au- n. Sacrovir vient à la rencontre juſqu'à la douzième ſomne : *Silius..... vaſtat Sequanorum pagos, qui fi- um extremi, ſocique in armis erant. Mox, Auguſto-*

dunum petit, propero agmine.... Duodecimum apud lapidem, Sacrovir, copiæque ejus, patentibus locis apparuere. En combinant les faits avec la diſpoſition des lieux on préſume que la marche de Silius dut ſe faire par la route de Challon à Autun, plutôt que par tout autre endroit. C'eſt la raiſon ſur laquelle je me ſuis cru fondé à placer ainſi ce *Duodecimum* ſur la carte.

49°, 25°.

La Table Théodoſienne indique une ſtation *ad Duodecimum*, entre *Divodurum*, ou Metz, & *Decem-pagi*, ou Dieuze. Voyez l'article *Decem-pagi*.

52°, 24°.

On trouve dans la Table un autre lieu nommé pareillement *Duodecimum*, ſur la trace d'une route qui de *Noviomagus*, ou de Nimègue, conduit à *Lugdunum* des *Batavi*, ou Leyde. Je retrouve préciſément la même poſition dans celle de Dooden-werd, ſur la rive droite du Wahal. La diſtance en milles romains, dont l'uſage m'a paru propre à la Batavie plutôt que celui de la lieue gauloiſe, diſtance à compter de Nimègue, s'accorde avec l'analogie que la dénomination de *Dooden* conſerve avec celle de *Duodecimum*. Les cartes où le nom de ce lieu eſt écrit Doywert, ſont en faute à cet égard. Ainſi, le nombre XVIII qu'on voit dans la Table entre *Noviomagus* & *Duodecimum*, doit être réformé, parce qu'il a été plus aiſé de ſe méprendre ſur le chiffre que ſur la dénomination même. La Table n'eſt pas dans le même cas à l'égard du *Duodecimum* qui précède.

46°, 20°.

DURANIUS FLUV. Auſone en fait mention dans ſon poème intitulé *Moſella*, & Sidoine-Apollinaire, *carmine* 22 : le premier en parlant de la montagne d'où ſort la Dordogne, & qui ſe nomme le Mont-Dor; & l'autre en parlant de la jonction de cette riviére avec la Garonne. Dans les tems poſtérieurs, on a dit *Dorona*

nia, comme on lit dans Grégoire de Tours, & enfin *Dordonia*.

48°, 16°.

DURERIE. La Table Théodoſienne indique une voie Romaine, qui conduiſoit depuis Nantes juſqu'à l'extrémité de la Bretagne, en aboutiſſant à la mer : *Portunamnetum* XXIX *Duretie* XX *Dartoritum*, &c. Ce qu'on lit ainſi *Dartoritum* dans la Table, déſigne indubitablement la capitale des *Veneti*, dont le nom eſt *Dariorigum* dans Ptolémée ; & la direction de la voie y conduit préciſément. Dans l'intervalle de Nantes à la ville des *Veneti*, ce que l'on rencontre de plus remarquable eſt le paſſage de la Vilaine ; & l'indication de 29 lieues gauloiſes dans la Table nous y fixe en-effet. Car, le calcul des 29 lieues de meſure itinéraire étant à peu près 33000 toiſes, la ligne directe de Nantes au paſſage de la Vilaine près de Rieux, ne vaut guère moins de 32000. L'ancienne voie de Nantes à Vennes tendoit vers Rieux, & ne paſſoit point par la Roche-bernard comme aujourd'hui. Un ancien chemin, qui paroît un ouvrage des Romains dans la longueur de pluſieurs lieues actuelles, indique cette route. L'uſage de la lieue gauloiſe dans cette partie de la Gaule, & ſubſiſtant même juſque dans le onzième ſiècle, eſt atteſté par un titre de donation à l'abbaye de Landevenec par un prince Breton, que je juge être Alain Canhiart, comte de Cornouaille. On lit dans ce titre, rapporté par D. Lobineau : *vicaria, quæ nominatur Sulſe, ſita in pago Namnetenſi, quinque milliaria ab urbe.* Ce qui eſt appellé *milliarium*, ſelon l'abus qu'on a fait du terme de mille, étant proprement *leucæ*, & cinq lieues gauloiſes faiſant 5 à 6000 toiſes, c'eſt ce qu'il y a de diſtance actuelle & poſitive entre Nantes & le lieu ici dénommé *Sulſe*, lequel eſt exiſtant ſous le nom de Suſſé. On ſçait que la Vilaine tire ce nom de *Vicinonia*, & on n'en trouve point d'autre dans les écrits du

moyen-âge. Mais, je remarque que Ptolémée, en décrivant la côte, indique une rivière à la ſuite de l'embouchure de la Loire, ſous le nom de *Herius*, & cette rivière ne ſçauroit être que la Vilaine vers ſon embouchure, où je vois un endroit nommé *Treig-hier*, qui paroît tirer ce nom de *Trajectum Herii*. Or, la Table étant ſouvent peu correcte dans la manière dont les noms de lieu y ſont écrits, je ſuis perſuadé qu'il convient de lire *Durerie*, au lieu de *Durette*, comme il eſt vrai que dans le nom de *Dartoritum* rapporté ci-deſſus, il y a des lettres qui doivent être remplacées par d'autres, puiſque ce nom, connu d'ailleurs, eſt *Dariorigum*. Dans le nom de *Dur-Erie*, dont la première des deux parties qui le compoſent, *Dur* ou *Durum*, paroît avoir été propre au langage Celtique pour déſigner un paſſage de rivière, il eſt aiſé de reconnoître celui du fleuve *Herius*, auquel on eſt déja conduit par la diſtance en partant de Nantes. Quant à la diſtance ultérieure, ou du paſſage de l'*Herius* à *Dariorigum*; comme on peut l'eſtimer de 22 à 23000 toiſes en ligne directe, cet eſpace ſe trouve plus que ſuffiſant à une meſure itinéraire de 20 lieues gauloiſes, ſelon l'indication de la Table. J'obſerverai, en dernier lieu, que dans un titre de l'abbaye de Rédon, en date de l'an 903, le nom de Rieux eſt *Reus*, & non pas *Rivi*, ſelon l'uſage plus récent; & il y a des rapports de dénomination moins marqués, qu'il n'en paroît entre ce nom de *Reus* & celui d'*Herius*.

52°, 25°.

DURNOMAGUS. Dans l'Itinéraire d'Antonin, entre *Colonia Agrippina* & *Noveſium*. Voyez l'article *Baruncus*, dont on ne peut reconnoître la poſition, ſans déterminer en même tems celle de *Durnomagus*.

49°, 20°.

DUROCASSES. On lit *Durocaſis* dans l'Itinéraire d'Antonin, *Durocaſes* dans une inſcription citée par M. Weſſeling, *Durocaſſis* dans la Table Théodoſienne. De

Durocaſſes ou *Durocaſſæ*, on a fait *Drocæ*, & le nom de Dreux en eſt dérivé. La diſtance de *Mediolanum Aulercorum* à *Durocaſſes* eſt marquée XVII dans l'Itinéraire; & ce qu'il y a d'eſpace direct entre Dreux & Evreux étant d'environ 18500 toiſes, la meſure itinéraire qui doit avoir quelque choſe de plus, ſera jugée peu différente du calcul rigoureux de 17 lieues gauloiſes, qui eſt de 19278 toiſes. On reconnoît le paſſage de la voie près de la rivière d'Aure, au nom que porte l'abbaye de l'Eſtrée, *de Strata*, auſſi-bien qu'un autre lieu ſitué plus haut appellé Meſnil ſur l'Eſtrée : *locus qui dicitur Strata, diſtans per unam leucam à nobili & famoſo caſtro de Drocis*, ſelon les termes d'un acte de Géofroi, évêque de Chartres. Quant aux poſitions qui tiennent à *Durocaſſes* par des voies romaines, on peut voir dans l'article *Dioduruni*, la ſuite que donne l'Itinéraire d'une route qui ſe termine à *Lutecia*. Pour ce qui eſt de *Condate*, par lequel la poſition de *Durocaſſes* communique à *Noviomagus*, capitale des *Lexovii*, il en eſt parlé dans l'article dont le titre eſt *Condate*, & qui renferme les divers lieux auxquels ce nom a été commun. La Table marque XIII entre *Durocaſſes* & une poſition dont le nom eſt omis, mais qui eſt figurée comme une capitale; & je ne doute point que cette indication ne ſe rapporte à *Autricum*, ou Chartres, quoique la meſure actuelle demande plutôt 15 lieues gauloiſes, que de ſe borner à 13.

49°, 23°.

DURO-CATALAUNUM, *poſteà* CATALAUNI. Quoique le nom de cette ville ſoit employé au pluriel dans l'Itinéraire d'Antonin, comme en effet il eſt pluriel en celui de *Catalauni*; il y a néanmoins grande apparence, que le nom propre & primitif avoit une terminaiſon au ſingulier, qui n'étoit pas moins convenable à l'idiome national, que dans le nom de *Duro-cortorum*, que portoit la ville de Reims. Dans la ſuite on a dit ſimplement *Catalauni*, comme ce nom paroît dans

Lib. IX. Eutrope, en parlant de la victoire d'Aurélien sur Tetricus ; *superavit Tetricum apud Catalaunos :* & de ce nom de *Catalauni* est dérivé celui de Châlons, qui conserve le pluriel, à la différence d'un autre Challon, dont le nom *Cabillonum* est au singulier. La distance de Châlons à Reims est marquée dans l'Itinéraire *M. P.* XXVII ; *Leugas* XVIII ; & ces nombres sont entr'eux dans une juste proportion, puisqu'il faut un mille & demi pour composer une lieue. L'intervalle de Reims à Châlons, fixé par des opérations sur le local à environ 21000 toises surpasse de 5 ou 600 toises le calcul de 27 milles romains, ou de 18 lieues gauloises, qui ne donne en rigueur que 20412 toises. Une fraction de lieue négligée peut être la cause de ce défaut. Bergier ne trouve un vice bien plus considérable dans la distance indiquée par l'Itinéraire, en prétendant qu'il en résulteroit 13 lieues & demie françoises, au lieu de 10, que parce que la juste valeur du mille romain & de la lieue gauloise ne lui est point connue.

Hist. des Gr. Ch. liv. III, ch. 39.

$50^{\circ}, 22^{\circ}.$

DURO-CORTORUM, *postea* REMI. On trouve le nom de cette ville dans César. Il est écrit *Duricortora* dans Strabon. Ptolémée nommant la ville principale de chaque peuple, n'a point oublié celle-ci. On ne voit point de ville dans la Gaule, où il se rende un plus grand nombre de voies militaires, selon le détail qu'en donnent l'Itinéraire d'Antonin, & la Table Théodosienne. Son nom propre cessa d'être en usage, lorsque les capitales furent la plûpart désignées par le nom du peuple. C'est sous le nom de *Remi* qu'il en est mention dans Ammien-Marcellin, dans la Notice de l'Empire ; & la date de quelques ordonnances du Code Théodosien y est conforme. Il étoit naturel que la puissance des *Remi*, qui se signalerent du tems de César par leur attachement aux Romains, rendît la ville de Reims considérable, & que cette ville fût élevée au rang de métropole

pole dans la Belgique ſeconde. Elle ſe diſtinguoit aſſez par l'étude des Lettres, pour que Cornelius-Fronto, rhéteur très-célèbre du tems d'Adrien, ait comparé *Durocortorum* à Athènes. *Apud P. Conſentium.*

51°, 20'.

DUROICOREGUM. La Table Théodoſienne trace la route de *Geſoriacum* ou de *Bononia*, à *Samarobriva* ou Amiens, de cette manière : *Bononia* XIIII *Luttomagi* VII *Adlullia* XI *Duroicoregum* XIIII *Samarobriva*. La ſomme de ces diſtances eſt 46 : & ce qu'il y a d'eſpace entre Boulogne & Amiens étant déterminé par des opérations à environ 54000 toiſes, les 46 lieues gauloiſes, dont le calcul ne paſſe guère 52000 toiſes, ne ſuffiſent pas à cet eſpace. Il y a d'autres difficultés par rapport aux diſtances particulières. On ne ſçauroit appliquer convenablement la poſition de *Duroicoregum*, en étudiant cette route, qu'à Douriers, au paſſage de l'Autie. Le terme de *durum*, qui eſt employé dans la dénomination, dénote cette circonſtance. Or, la diſtance de Douriers à l'égard d'Amiens eſt en droite-ligne d'environ 29500 toiſes, qui contiennent 26 lieues gauloiſes. Ce qui reſte de Douriers à Boulogne, ſçavoir environ 23500 toiſes, ne répond qu'à 22 lieues gauloiſes, quoique la Table en faſſe compter 32. En prenant le parti de corriger les nombres de la Table (puiſqu'on ne peut les admettre) par la mutation de chiffre la plus facile à pratiquer ; on lira VIIII, au lieu de XIIII, entre *Bononia* & *Luttomagus*, puis VII *Adlullia*, ſans rien changer, & de-là à *Duroicoregum* VI, au lieu de XI. Total 22, ce qui devient convenable au local. En ajoutant enſuite les 26 que donne l'intervalle de *Duroicoregum* à Amiens, le compte ſe trouve de 48. Et vû que le calcul de 48 lieues gauloiſes eſt de 54432 toiſes, on trouve ainſi ce que demande l'eſpace abſolu entre Amiens & Boulogne. Ce n'eſt pas un choix arbitraire de poſition qui nous conduit par celle de Douriers : la trace de la voie romaine eſt poſitivement indi-

quée par les noms de Cauchie & d'Eſtrée, que portent divers lieux qui ſe ſuccèdent de diſtance en diſtance, & ſur une même direction.

51°, 22°.

DURONUM. On trouve ce lieu dans l'Itinéraire d'Antonin & dans la Table Théodoſienne, entre *Bagacum* & *Verbinum*. La diſtance eſt marquée XI à l'égard de *Bagacum* dans la Table, XII dans l'Itinéraire. Entre *Duronum* & *Verbinum*, dont le nom ſe lit *Vironum* dans la Table, l'Itinéraire & la Table ſont d'accord à marquer X. C'eſt dans l'intervalle de *Bagacum* à *Duronum*, que le *locus Quartenſis* de la Notice de l'Empire ſe rencontre *ad quartam leucam* préciſément. La diſtance d'environ 12 lieues gauloiſes, ſelon l'indication de l'Itinéraire, conduit au paſſage d'une rivière, & c'eſt ce que le nom de *Duronum* déſigne en-effet. Le lieu nommé Eſtrun-Cauchie, où l'on rencontre cette petite rivière, qui ſort des bois de la Tiérache, marque en même tems ſa ſituation *ſuper ſtratum, ſive calceiam*. La trace de cette chauſſée eſt conſervée par des veſtiges. Du lieu où ſe place *Duronum*, juſqu'à la poſition actuelle de Vervins, la diſtance s'étend à environ 11 lieues gauloiſes, au lieu de 10; & on peut voir à l'article *Verbinum*, que la ſomme des diſtances ſur la route de Bavai à Reims, demande un accroiſſement à peu près pareil. Avant que d'arriver à Vervins, le nom d'un lieu ſitué au paſſage de la rivière d'Oiſe, indique encore celui de la route, Eſtrée-au pont.

46°, 25°.

DUROTINCUM. Ce lieu eſt placé ſur une route que trace la Table Théodoſienne, & qui partant de Vienne, & paſſant à *Gularo*, ou Grenoble, conduit au paſſage de l'*Alpis Cottia*, ou du mont Genèvre. Je m'explique dans l'article *Catoriſſiam*, ſur les difficultés qu'on trouve à concilier avec le local les circonſtances de cette route. Mais, en plaçant le lieu nommé *Mal-*

loſedum dans la poſition de celui dont le nom actuel eſt Mizouin, l'indication qui eſt x entre *Melloſedum* & *Durotincum*, paroît atteindre à un mille près, la poſition de Villars d'Arènes, en montant le long de la Romanche, vers le col du Lautaret, dont l'entrée n'eſt qu'à environ deux milles au-delà de Villars d'Arènes.

48°, 25°.

DURVUS MONS. On le connoît par une inſcription, gravée ſur le rocher, qui a été taillé pour donner paſſage à une voie romaine, VIA DUCTA PER MONTEM DVRVVM. La montagne conſerve ſa dénomination dans celle de Durvau. C'eſt un IIVIR COL. HELVET. qui a préſidé au travail; & cette colonie Helvétique ne peut être qu'Avanche, dont les dépendances s'étendoient ainſi juſqu'à la frontière des *Rauraci*. On connoît aujourd'hui cette ouverture ſous le nom de Pierre-pertuſe, ou de Pierre-porte. Elle donne entrée du Val de S. Imier dans le Munſter-thal, qui eſt de l'évêché de Baſle.

E.

47°, 21°.

EBOROLACUM. Sidoine-Apollinaire cite dans une de ſes Lettres, *prædium Eborolacenſe*. Ce même lieu eſt appellé *Evrogilum*, & cité comme une des quatre maiſons royales de l'Aquitaine, par l'auteur de la vie de Louis le débonnaire. C'eſt Ebreul, ſur la rivière dont le nom eſt *Sicaula*, Sioule, à la hauteur de Gannac.

47°, 25°.

EBREDUNUM. Dans la Notice des provinces de la Gaule on trouve *caſtrum Ebredunenſe*, comme étant compris dans la grande-Sequanoiſe; & on ſçait que ce lieu eſt Iverdun, à l'une des extrémités du lac de Neuchatel, où il reçoit la rivière d'Orbe. La Table Théodoſienne marque XVII pour la diſtance d'*Eboroda-*

num (ou *Ebredunum*) à *Aventicum Helvetiorum*. Mais, ce qui nous inſtruit plus préciſément ſur ce ſujet, c'eſt une colomne milliaire, qui a été trouvée à environ un mille au-delà d'Iverdun à l'égard de la poſition d'*Aventicum*, & dont l'inſcription au nom de Septime-Sévère porte, *Aventic. E.* (*Elvetiorum*) XXI. Ainſi, comptons ſur XX entre *Aventicum* & *Ebredunum*; & en conſidérant ce qui eſt plus convenable au local, je reconnois le mille romain dans cette diſtance. Pour que l'indication de la Table y ait quelque rapport, il faut que le nombre qui paroît XVII tienne lieu de XIII; & on ne doit point trouver extraordinaire, que dans cette indication la lieue gauloiſe ſoit employée, lorſqu'une colomne milliaire déſigne des milles. C'eſt une circonſtance que j'ai remarquée être commune à pluſieurs endroits, comme on peut voir dans l'article *Aventicum* ſpécialement. Je m'explique en parlant d'*Ariolica*, ſur ce qui concerne la diſtance que marque la Table entre ce lieu, qui eſt Pont-arlier, & *Ebredunum*. La poſition d'Iverdun me paroît préférable à celle d'Embrun, nonobſtant l'opinion de M. de Valois & de Cellarius, pour y rapporter ce qu'on trouve dans la Notice de l'Empire : *in provinciâ Galliâ Ripenſi, præfectus claſſis Barcariorum Ebruduni Sapaudiæ.* Car, l'établiſſement & l'entretien d'une flote romaine ſur le lac de Neuchâtel, qui communique avec le Rhin par l'Aar, & au lac Leman par la Venoge, étoit bien plus important qu'à Embrun. D'ailleurs, comment les Romains auroient-ils fait uſage d'une flote en ce lieu ſur la Durance? de laquelle Tite-live parle convenablement en diſant : *quùm aquæ vim vehat ingentem, non tamen navium patiens eſt, quia nullis coercitus ripis, pluribus ſimul, neque iiſdem alveis fluens, nova ſemper vada, novoſque gurgites facit.*

Valeſ. p. 139. Cell. Tom. I, p. 171.

Lib. XXI, ſect. 32.

45°, 25°.

EBRODUNUM. Caſaubon corrige le texte de Strabon dans une note, en liſant, ἐν Ἐβρόδυνος, au lieu d'ἐν-

Edit. Pariſ. 1620, p. 83.

Ἐβρόδουνον, par la ſéparation d'une prépoſition d'avec le nom propre. M. de Valois veut que ce ſoit *malè & falſo*, que Strabon ne qualifie *Ebrodunum* qu'en employant le terme de κώμη, *vicus*. Mais, on peut objecter en faveur de l'accuſé, que comme on connoît chez les *Caturiges*, dont *Ebrodunum* dépendoit, une ville ſous le même nom de *Caturiges*, ce qui dénote indubitablement la ville principale, *Ebrodunum* n'a pas toujours été le lieu dominant en ce canton; & que dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, dont la date revient à l'an 333, il n'eſt diſtingué des lieux appellés *mutationes*, que par le terme de *manſio*, ainſi que *Catorigæ*, ou la ville des *Caturiges*. Ainſi il eſt à préſumer, que ce n'eſt qu'un peu tard, & après la formation d'une nouvelle province des Alpes Maritimes, qu'*Ebrodunnum* a prévalu ſur toute autre ville du même pays en qualité de métropole. Ce qu'il y a de plus avantageux pour *Ebrodunum*, c'eſt d'être cité par Ptolémée plutôt qu'un autre lieu, chez les *Caturigides*, ou *Caturiges*, qu'il range en Italie, ainſi que pluſieurs autres peuples, qui n'appartiennent pas moins à la Gaule. Le P. Hardouin a remarqué, que c'eſt contre le témoignage des manuſcrits, que dans les éditions de Pline on lit *Ebroduntii* entre les peuples nommés dans l'inſcription du Trophée des Alpes, au lieu de *Brodiontii*; & de même par la témérité d'Hermolaus Barbarus, dans un autre endroit de Pline, où la leçon antérieure des imprimés comme des manuſcrits eſt *Bodiontici*. Le nom d'*Ebrodunum* eſt écrit diverſement, *Eburodono* dans l'Itinéraire d'Antonin, *Hebriduno* dans celui de Jéruſalem, *Eburono* par contraction dans la Table Théodoſienne. C'eſt *Ebredunum* communément dans les écrits des tems poſtérieurs. Les diſtances qui ſe rapportent à cette poſition ſont diſcutées dans l'article concernant la ville des *Caturiges* d'un côté, & de l'autre dans l'article *Rama*. La flote Romaine, que la Notice de l'Empire place à *Ebrudunum Sapaudiæ*, me paroît

P. 138.

Lib. III, cap. 20.

Eod. lib. cap. 4.

plus convenable à Iverdun chez les *Helvetii*, qu'à Embrun, nonobſtant que M. de Valois ſoit d'un avis contraire. C'eſt avec ſurpriſe que je vois dans Cellarius, qu'il applique à *Ebrodunum*, ou Embrun, la mention qui eſt faite de *caſtrum Ebredunenſe* dans la Notice des provinces de la Gaule, *in Maximâ Sequanorum*. Il faut croire, qu'il ne penſoit pas en avoir fait cet emploi, quand il veut ailleurs, & comme il convient, que le *caſtrum Ebredunenſe* de la Notice ait ſa poſition chez les *Helvetii*, & ſoit Iverdun.

Tom. I, p. 247.

P. 280.

48°, 22°.

EBUROBRIGA. Il eſt mention de ce lieu dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne, entre *Autiſſiodurum* & *Auguſtobona*, ou *Tricaſſes*, Auxerre & Troies. La diſtance d'*Autiſſiodurum* eſt marquée dans l'Itinéraire *M. P.* XVIII, *Leugas* XII : elle eſt omiſe dans la Table. Cette diſtance convient à la poſition de S. Florentin, éloigné d'Auxerre de plus de 13000 toiſes, à quelques centaines de toiſes de moins que le calcul rigoureux de 18 mîlles romains, ou de 12 lieues gauloiſes, ce qu'il eſt convenable d'accorder à une meſure itinéraire ſur une meſure directe. D'*Eburobriga* à *Tricaſſes*, l'Itinéraire marque *M. P.* XXXIII, *Leugas* XXII, à quoi la Table n'eſt pas conforme en marquant XVIII. Ce qu'il y a d'eſpace en droite-ligne de S. Florentin juſqu'à un point pris au centre de Troies étant d'environ 22000 toiſes, ce qui renferme 19 à 20 lieues gauloiſes, indépendamment de ce que les détours, que l'on reconnoît dans la route en cet intervalle, doivent ajouter à la meſure itinéraire ; il eſt évident que l'indication de la Table n'eſt pas ſuffiſante, & que celle de l'Itinéraire, quoiqu'un peu forte, doit prévaloir. La trace de cette route nous eſt indiquée par le ſurnom que porte Ville-neuve *au chemin*. Le nom d'*Eburobriga*, ou *Eburobrica*, comme on lit dans l'Itinéraire, déſigne par ſa terminaiſon *briga*, ainſi que le mot *briva*, le paſſage d'un pont, ce

qui a lieu dans la poſition de S. Florentin, ſitué ſur la petite rivière d'Armance, qui ſe joint immédiatement au-deſſous à l'Armançon. Ceux qui prennent Brienon pour *Eburobriga*, ne font pas attention que Brienon eſt trop au-deſſous de S. Florentin, pour ne pas s'écarter de la direction de la voie. Le paſſage de la rivière de Sérain entre Auxerre & S. Florentin, eſt déſigné par le nom que porte l'abbaye de Pontigni, tiré du terme de la langue Romaine, qui répond à celui de *briva* dans la langue Celtique.

51°, 24°.

EBURONES, *ubi poſtea* TUNGRI. Céſar met les *Eburones* au nombre des nations Germaniques établies dans le nord de la Gaule, & quoiqu'ils occupaſſent des terres en-deçà de la Meuſe, il leur en attribue encore davantage entre la Meuſe & le Rhin : *quorum* (*Eburonum*) *pars maxima eſt inter Moſam & Rhenum.* Cette nation paroît avoir payé chèrement le ſang d'une légion romaine, qui ayant été miſe en quartier d'hiver à *Atuatuca* chez les *Eburones*, fut détruite par Ambiorix qui les commandoit. Car, on voit dans le ſixième livre des Commentaires, que Céſar vouloit pouſſer la vengeance juſqu'au point d'exterminer la nation toute entière. Auſſi n'eſt-il plus mention des *Eburones*, dont les *Tungri* prennent la place, ce qui demande qu'on en faſſe un article ſéparément des *Eburones*.

45°, 25°.

ECTINI. Leur nom ſe lit ainſi dans l'inſcription du Trophée des Alpes, que Pline nous a tranſmiſe. Dans celle de l'Arc de Suſe, ſelon qu'elle a été publiée par le Marquis Maffei, on trouve le nom d'*Egdiciorum*, qui a trop de rapport à celui d'*Ectini* dans Pline, pour ne pas le regarder comme étant le même, quoique Pline donne une raiſon qui ſépare l'objet de l'une de ces inſcriptions d'avec l'objet de l'autre. Honoré Bouche place les *Ectini* à Anot, qui eſt près de Glandèves, & on

Lib. III, cap. 20.

Tome I, p. 282.

ne voit point ſur quel fondement. Je crois voir quelque analogie dans la dénomination avec le nom que porte la Tinea, rivière qui ſort des confins de la vallée de Barcelonette pour deſcendre dans le Var.

45°, 25°.

EDENATES. Ils ſont cités dans l'inſcription du Tro-
Lib. III, cap. 20. phée des Alpes, rapportée par Pline. On trouve auſſi le nom d'*Adanatium* ſur l'Arc de Suſe, où ſont inſcrits les peuples ſoumis à Cottius; & il ne paroît pas qu'il y ait de diſtinction à faire entre *Adanates* & *Edenates*, nonobſtant que l'objet des deux inſcriptions ſoit différent. La même obſervation paroît avoir lieu à l'égard de quelques autres peuples, les *Ectini*, les *Eſubiani*. Le nom de *Sedena*, qui eſt celui de la petite ville de Seine, dans le nord de la Provence, diocèſe d'Embrun, aux confins de celui de Digne, nous indique vraiſemblablement les *Edenates*.

51°, 25°.

EGORIGIUM. L'Itinéraire d'Antonin & la Table Théodoſienne font également mention de ce lieu, ſur une route qui conduit de Trèves à Cologne, & la diſtance qui eſt marquée VIII à l'égard de *Marcomagus*, ou du lieu appellé Marmagen, fixe la poſition d'*Egorigium* à Jonkerad, château ſur la rivière de Kill, qui ſe rend dans la Moſelle un peu au-deſſous de Trèves. Le détail des lieux & des diſtances ſur cette route, depuis Trèves juſqu'à *Marcomagus* eſt expoſé dans l'article *Beda*. Quelques veſtiges d'antiquité ſur le bord de la Kill, vis-
Eberhard Rau. à-vis de Jonkerad, ont paru à un profeſſeur Allemand avoir été un cénotaphe, qu'il croit pouvoir attribuer aux petits-fils d'Auguſte, Caius & Lucius.

47°, 21°.

ELAVER FLUVIUS. C'eſt le nom de l'Allier dans les Commentaires de Céſar. On lit *Elauris* dans Sidoi-
Lib. VII. ne-Apollinaire; & dans des écrivains poſtérieurs *Aleris*, & *Alerius*.

44°, 18°.

44°, 18°.

ELUSA. Quoiqu'il ſoit mention des *Eluſates* dans Céſar, le plus ancien monument où l'on trouve *Eluſa* eſt l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, dont la date par un conſulat qui y eſt marqué revient à l'an 333. Claudien, qui eſt poſtérieur, comme ayant vécu ſous les fils de Théodoſe, parle d'*Eluſa* dans ſon invective contre Rufin. Dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Eluſatium* tient le rang de métropole dans la Novempopulane. On connoît par les ſouſcriptions de pluſieurs conciles, que la ville d'*Eluſa* a conſervé ce rang juſque dans le ſeptième ſiècle. Mais, ayant été ruinée par les Normans dans le huitième, l'évêque d'Auch eſt monté à la dignité de métropolitain, & *Eluſa* n'a plus été un ſiége épiſcopal. La ville moderne d'Eûſe ou d'Eauſe, qu'on croit avoir été conſtruite vers l'an 900, n'eſt pas préciſément dans le même emplacement que l'ancienne, dont les veſtiges conſervent par diſtinction le nom de Ciutat.

44°, 18°.

ELUSATES. Ils ſont nommés dans Céſar entre les peuples de l'Aquitaine, que l'expédition de Craſſus ſon lieutenant réduiſit à ſe ſoumettre. Pline les nomme entre les *Auſci* & les *Sottiates*, dont ils étoient en effet limitrophes. Le rang de métropole qu'a tenu leur capitale, témoigne que ce peuple doit avoir été un des plus conſidérables de cette partie de la Gaule.

Comment. III.

Lib. IV, cap. 19.

44°, 20°.

ELUSIO. Ce lieu eſt placé dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, entre Toulouſe & Carcaſſone; & on compte 29 milles en pluſieurs diſtances particulières de Toulouſe à *Eluſio*, & 33 d'*Eluſio* à Carcaſſone. Je trouve en traçant la voie Romaine par quelques lieux connus, & la diviſant de mille en mille ſur une grande carte du canal de Languedoc, que la poſition d'*Eluſio* tombe aux environs du baſſin de Naurouze,

qu'on ſçait être le point de partage des eaux de ce canal.

48°, 25°.

EPAMANDUODURUM. Il en eſt mention dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne, ſur une route qui de Beſançon conduit ſur le Rhin. L'Itinéraire marque de *Veſontio* à *Velatudurum* XXII, & de *Velatudurum* à *Epamanduodurum* XII. Dans un autre endroit, il ne marque que XXXI en une ſeule diſtance, & ſans lieu intermédiaire. On trouve dans la Table, *Veſontione* XIII *Lapoſagio* XVIII *Epamanduo*. Ce lieu eſt connu pour être Mandeure : & ſur une colonne milliaire, qui y a été déterrée, & qui porte le nom de Trajan, on lit *Veſant. M. P.* XXXXIIX, & un pareil nombre doit indiquer des milles plûtot que des lieues, nonobſtant que l'uſage établi dans la Gaule, & la manière même dont on voit ici que la diſtance eſt comptée dans les Itinéraires, y ſoient contraires. Ce qu'on peut inférer de là, c'eſt qu'en quelques extrémités de la Gaule, plus voiſines de l'Italie, & de l'ancienne Province romaine, que du centre, on ſe ſera conformé dans l'emplacement des colonnes ſur les voies militaires, à la meſure romaine des diſtances, plutôt qu'à la meſure gauloiſe; ſans préjudice de l'uſage de celle-ci dans la partie dominante & principale de la Gaule. Les 48 milles marqués ſur la colonne d'*Epamanduodurum* répondent à 32 lieues gauloiſes, ce qui diffère peu du compte des Itinéraires, dont les écarts ſe renferment entre 31 & 34. La diſtance aërienne & directe d'un point pris au centre de Beſançon juſqu'à Mandeure paſſe 32000 toiſes, & ne paroît valoir ainſi que 28 à 29 lieues gauloiſes. Mais, quand on conſidère ſur la repréſentation du local, les endroits par leſquels la route pouvoit être conduite, on reconnoît que la meſure du chemin étoit propre à conſumer les 32 lieues qui ſont indiquées.

45°, 24°.

EPOTIUM. Dans une inſcription trouvée à Ventavon, qui n'eſt point un lieu du Piémont, comme le dit Spon, mais du Dauſiné, diocèſe de Gap, ſur la droite de la Durance, on lit PAGI EPOT. FLAM. AVG. La finale de ce nom de lieu, en ſuppléant à ce que donne l'inſcription, peut avoir été conforme à celle qu'on employe ici: & ce lieu paroît ſe rapporter à Upois ou Upais, qui eſt un bourg dans le voiſinage de Ventavon, limitrophe des dépendances actuelles de la Provence. *Miſcell. Erud. Antiq. p. 164.*

50°, 23°.

EPUSUM. Selon la Notice de l'Empire, un corps de troupes étoit placé *Epuſo*, en ajoutant *Belgicæ primæ*, parce que ce lieu eſt du territoire des *Treveri*. Dans les plus corrects des manuſcrits de l'Itinéraire d'Antonin, on lit *Epoiſſo*: & la diſtance ſur la route qui conduit de *Durocortorum*, ou de Reims, à Trèves, eſt marquée *leugas* XXII à l'égard de *Vungus vicus*, XX à l'égard d'*Orolaunum*. On peut voir dans l'article *Vungus vicus*, que ſi la première de ces deux diſtances a quelque choſe de trop, étant comparée au local, cet excédent trouve ſa place dans un eſpace antérieur, entre *Durocortorum* & *Vungus*. Quant à la diſtance du côté d'*Orolaunum*, elle paroît convenable entre Ivois, qui eſt *Epuſum*, & Arlon. Dans les écrits d'un temps poſtérieur, le nom d'Ivois, ou d'Ipſch, comme diſent les Alemands, eſt *Evoſium* ou *Ivoſium*. Mais, il ne faut pas que celui de Carignan, qu'on a tranſporté récemment au même lieu, faſſe oublier, & ſupprimer dans la Géographie, l'ancienne dénomination; & c'eſt un précepte qu'on ne peut trop recommander d'être obſervé, à l'égard de tous les lieux qui peuvent être dans le même cas.

44°, 23°.

ERNAGINUM. Ptolémée en fait mention comme

d'une ville des *Salyes*. Mais, ce qui en indique la poſition plus ſûrement que par les Tables de Ptolémée, c'eſt de la rencontrer dans les Itinéraires ; quoiqu'ils ne ſoient pas parfaitement d'accord ſur le nombre des milles à compter d'*Arelate*. L'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem marque VIII, celui d'Antonin VII, & la Table Théodoſienne VI ſeulement. Dans la Table comme dans l'Itinéraire d'Antonin, *Ernaginum* eſt placé entre *Arelate* & *Glanum* ; & la diſtance à l'égard de *Glanum* eſt plus convenable dans la Table ſur le pied de VIII, que l'indication de l'Itinéraire à XII. La meſure itinéraire entre S. Remi, qui eſt *Glanum*, & Arles, paroît répondre à peu près à 16 milles romains, en plaçant *Ernaginum* vers le milieu de cette diſtance. On a lu le nom d'*Ernaginenſes* ſur un marbre trouvé à S. Gabriel dans les environs d'Arles, du côté qui tend vers S. Remi ; & *locus Arnaginenſis* eſt mentionné dans la vie de S. Céſaire d'Arles, citée par Honoré Bouche.

47°, 20,

ERNODURUM. L'Itinéraire d'Antonin indique ce lieu entre *Argantomagus*, ou Argenton en Berri, & *Avaricum*, Bourges ; marquant d'*Argantomagus* à *Ernodurum* XXVII, & d'*Ernodurum* à *Avaricum* XIII. Or, ce qu'il y a d'eſpace abſolu entre Argenton & Bourges peut s'eſtimer d'environ 46000 toiſes, & le calcul des 40 lieues gauloiſes qui réſultent des nombres de l'Itinéraire, ſçavoir 45360 toiſes, ne ſuffiſant pas, je remarque que la Table Théodoſienne fait compter 42 dans le même intervalle : de ſorte qu'un terme moyen entre 40 & 42, dont il réſulte environ 46500 toiſes, paroîtra plus conforme à ce que la trace du chemin peut valoir ſur le local. La poſition d'*Ernodurum* tombe au paſſage de la rivière d'Arnon, conformément à ce que déſigne la dénomination même d'*Erno-durum*. Ce lieu, a pris le nom de S. Ambroiſe, évêque de Cahors, qui y mourut & reçut la ſépulture : *in vico Ernotra*,

non longè ab urbe Biturică, comme M. de Valois dit avoir lu dans la vie manuſcrite de ce prélat. On voit bien que le nom d'*Ernotrum* a été formé par contraction d'*Ernodurum*. La diſtance de S. Ambroiſe ſur Arnon à Bourges pouvant s'eſtimer de plus de 14000 toiſes en droite-ligne, elle convient ainſi à la meſure de 14742 toiſes, que donne le calcul des 13 lieues gauloiſes marquées dans l'Itinéraire. P. 189.

50°, 25°.

ERUBRUS FLUV. Dans le poème d'Auſone ſur la Moſelle. Petite rivière, qui eſt reçue par la Moſelle un peu au-deſſous de Tréves ſous le nom de Rouver. *Rubera* dans une charte de Dagobert, rapportée par Bruſchius, ſelon Marquard Freher.

45°, 25°.

ESUBIANI. Ils ſont cités dans l'inſcription du Trophée des Alpes, à la ſuite des *Edenates*, que l'on croit avoir occupé le territoire de Seine, ſur le bord de la vallée de Barcelonette, & dont le nom eſt *Sedena*. On croit pareillement voir quelque rapport entre le nom d'*Eſubiani* & celui des rivières d'Ubaye & d'Ubayette, dont la jonction ſe fait au-deſſus de Barcelonette, qu'un comte de Provence iſſu des comtes de Barcelone, conſtruiſit ou reſtaura ſous cette dénomination dans le treizième ſiècle. Il eſt conſtant que des noms de rivière ont fait les noms de divers peuples. Les *Eſubiani* pourroient bien être confondus avec les *Veſubiani*, qui ſont inſcrits ſur l'Arc de Suſe. Car, quoique Pline en rapportant l'inſcription du Trophée, faſſe diſtinction des peuples qui y ſont dénommés, d'avec les *Cottianæ civitates*, qui ſemblent réſervées à l'Arc de Suſe: cependant, des noms qu'on lit ſur cet Arc de Suſe, *Adanates*, *Egdini*, ſont trop ſemblables à ceux d'*Edenates*, d'*Ectini*, de l'inſcription du Trophée, pour qu'on les ſépare comme peuples différens. Je remarque que les *Veſubiani* étant placés dans l'inſcription de Suſe, près des *Qua-* Lib. III, cap. 20.

diatii, qui ſont les *Quariates* de la vallée de Queiras; on peut tirer du voiſinage de poſition, une nouvelle raiſon de regarder les *Veſubiani* comme les mêmes qu'*Eſubiani*, habitans les bords de l'Ubaye & de l'Ubayette. Mais, je ne diſſimulerai pas qu'il peut naître une difficulté, de ce qu'on trouvera une parfaite reſſemblance entre le nom des *Veſubiani* & celui de *Veſubia*, rivière ou torrent qui tombe dans le Var. L'Arc de Suſe, dont l'objet ſpécial eſt un dénombrement de ce qui compoſe l'Etat de Cottius, (*civitatum quæ ſub eo præfecto fuerunt*) porte le nom de *Veſubiani*, la leçon du nom d'*Eſubiani* étant celle du Trophée des Alpes. On aura peut-être quelque répugnance à croire, que le domaine de Cottius s'étendît juſque dans le voiſinage de Nice, nonobſtant que par la répétition de quelques-uns des mêmes peuples dans l'un & dans l'autre monument, comme je le remarque ci-deſſus, il ſemble qu'Auguſte ait concédé à Cottius pluſieurs des communautés (car c'eſt ainſi qu'on peut qualifier ces petits peuples) qui ſe trouvent dans l'inſcription du Trophée. Comme cette identité du nom de *Veſubiani* & de *Veſubia* pouvoit être remarquée par des perſonnes curieuſes d'approfondir l'ancienne Géographie de la Gaule dans le plus grand détail, j'ai cru pour ne pas paroître avoir manqué d'attention ſur ce point en particulier, devoir inſcrire le nom de *Veſubiani* dans la vallée que *Veſubia* traverſe, laiſſant à la critique la liberté d'opiner ſelon ce qui ſera jugé plus convenable.

46°, 24°.

ETANNA. C'eſt ainſi qu'on lit dans la Table Théodoſienne, ſur une route qui part d'un lieu nommé *Auguſtum*, & qui ſe rend à Genève par un autre lieu nommé *Condate*. La diſtance eſt marquée XII à l'égard d'*Auguſtum*, & XXI à l'égard de *Condate*. Ces indications conviennent à la poſition d'Ienne, dans laquelle on reconnoît indubitablement *Etanna*, lorſqu'en ſuivant la

Table on part du lieu qui conſerve le nom d'*Auguſtum* dans celui d'Aoſte, & qu'on pouſſe au-delà d'Ienne ſur la même route, juſqu'à l'entrée de la rivière de Siér dans le Rhône, où le *Condate* trouve l'emplacement que déſigne ſa dénomination : bien entendu qu'on applique le mille à des eſpaces qui ſont compris dans la Province Romaine. J'ai quelque notion que le nom d'Ienne eſt *Eiauna* plutôt qu'*Etanna* dans les écrits du moyen-âge : mais faute de les avoir préſents, pour en produire des citations, il faut que je m'en tienne ici à la leçon que donne la Table.

45°, 19°.

EXCISUM. Dans l'Itinéraire d'Antonin & dans la Table, la diſtance eſt également marquée XIII en partant d'*Aginnum*, & cette poſition regarde Ville-neuve d'Agénois, qui a ſuccédé à un lieu plus ancien, dont le monaſtère eſt appellé *Exſcienſe* dans les titres de l'abbaye de Moiſſac, aujourd'hui Notre-Dame d'Eiſſes. Le calcul des 13 lieues gauloiſes allant à 14740 toiſes, eſt peut-être un peu fort, quoiqu'il ſe rapporte à une meſure itinéraire, parce que l'eſpace en ligne directe ne peut s'eſtimer que de 13 à 14000 toiſes, & que la réduction d'environ une lieue ſur 13 dans un pays aſſez uni, n'a pas lieu communément.

F.

51°, 22°.

FANUM MARTIS. Nous avons pluſieurs lieux de ce nom dans l'étendue de la Gaule. Celui dont la Notice de l'Empire fait mention en diſant, *Præfectus Lætorum Nerviorum Fano Martis Belgicæ ſecundæ*, devoit être conſidérable, ayant donné le nom de *Pagus Fanomartenſis* au Hainau, ou à la plus grande partie de cette province, avant que le nom de *Hainoum*, dérivé de la rivière de Haine, la déſignât toute entière. Non-ſeulement la ville de Valenciennes, appellée autrefois

vicus Valentianæ, & dont les remparts ne ſont aujourd'hui qu'à 2000 toiſes du lieu que l'on nomme Fammars, eſt du *pagus Fanomartenſis*, ſelon la chronique de Sigibert de Gemblou ſous l'an 1006 : mais il y a d'autres écrits du moyen-âge qui étendent ce pays juſqu'à Maroilles, *Maricolæ monaſterium*, près de Landrecies, & plus loin encore en deſcendant la Sambre juſqu'à *Laubiæ*, ou Lobes, monaſtère fondé dans le ſeptième ſiècle. On a trouvé des monumens de l'antiquité à Fammars ; & une colline qui eſt auprès du côté du nord, appellée le mont Ovis, & ſur laquelle on croit reconnoître les veſtiges d'anciens retranchemens, paroît avoir ſervi d'aſſiette à un camp romain, que la milice des Nerviens, dont parle la Notice de l'Empire, devoit occuper.

49°, 17°.

Un autre lieu portant le même nom de *Fanum Martis*, eſt indiqué par l'Itinéraire d'Antonin, ſur la route d'*Alauna* à *Condate Redonum*, entre *Coſedia* & *Fines*. J'ai fait voir dans l'article *Coſedia*, que les nombres de l'Itinéraire dans le détail de cette route excédoient ce que le local peut admettre : & entre la poſition de *Coſedia* & celle de *Fines*, qui indique les limites des *Abrincatui* du côté des *Redones*, je ne vois point de lieu qui déſigne mieux le *Fanum Martis* que l'emplacement avantageux & dominant de Mont-martin, ſur la direction préciſément de la voie romaine. La convenance de poſition invite à penſer, que dans l'établiſſement du Chriſtianiſme on aura voulu ſubſtituer le nom de S. Martin à celui de Mars. Le laps de tems, qui altère la dénomination des lieux, a pu même apporter ce changement ſans aucune alluſion. Sanſon a été chercher Mortain pour placer *Fanum Martis*. Mais, ſans parler d'un écart exceſſif, eu égard à la direction de la voie, le nom de *Moretonium*, duquel dérive le nom actuel de Mortain, a-t-il quelque rapport à celui de Mars ?

49°, 16'.

49°, 16°.

La Table Théodoſienne place un *Fanum Martis*, entre le même *Condate* dont il eſt parlé dans l'article précédent, ou celui des *Redones*, & un lieu nommé *Reginea*, qui fait le terme d'une route en aboutiſſant au rivage de la mer. La diſtance marquée XXV dans l'intervalle de *Condate*, ou de Rennes, à *Fanum Martis*, en tendant directement vers le lieu qui tient la place de *Reginea*, conduit à la hauteur de Dinan, & cette poſition ſe rencontre dans le voiſinage de l'ancienne ville des *Curioſolites*. Entr'autres monumens d'antiquité qui ſubſiſtent dans ce canton, on parle des reſtes d'un édifice ſemblable aux temples du paganiſme.

50°, 23°.

FANUM MINERVÆ. L'Itinéraire d'Antonin en fait mention ſur la route, qui de *Durocortorum* tend à *Divodurum*, par *Naſium* & *Tullum*. Je ſuis même perſuadé que la Table Théodoſienne indique le même lieu ſur cette route, quoique la dénomination y ſoit peu correcte, comme on eſt prévenu que beaucoup d'autres le ſont dans ce monument. Mérula m'a devancé, en croyant que le *Fanum Minervæ* eſt caché dans la Table ſous le nom qu'on y lit *Tenomia*. En-effet, outre le même nombre de lettres dans *Tenomia* que dans *Fanomin* par abbréviation, on remarquera quatre lettres de ſuite qui ſont les mêmes, de manière que l'altération n'eſt que l'effet d'une mépriſe ſur trois autres lettres, qui figurent également comme celles dont elles tiennent la place, & entre leſquelles l'initiale eſt peu différente. Mais, l'Itinéraire & la Table ne ſont pas d'accord ſur la diſtance de *Durocortorum* à *Fanum Minervæ* : XV dans l'Itinéraire, XIX dans la Table ; & on croiroit que l'identité de lieu ne pourroit compatir avec cette diverſité de diſtance. La connoiſſance du local me fait découvrir un vice dans l'indication de l'Itinéraire. Car ce même Itinéraire ajoutant XVI entre le *Fanum* & le lieu *Coſmogr. lib. III.*

qui lui ſuccède ſous le nom d'*Ariola*, la poſition qui convient à *Ariola* s'éloigne de *Durocortorum*, ou de Reims, d'environ 40000 toiſes, dont il réſulte 35 lieues gauloiſes de bonne meſure. Or, ſi la diſtance particulière du *Fanum* à *Ariola* n'y entre que pour XVI, il s'enſuit que celle d'entre *Durocortorum* & le *Fanum* eſt plus forte que XV, & qu'elle eſt juſtement de XIX, ſelon l'indication de la Table. Nous pouvons ſur cette route ſuivre la trace de la voie romaine, parce qu'elle ſubſiſte. Les 19 lieues gauloiſes ſe trouvent, à une fraction près, complettes, en arrivant à un lieu nommé la Cheppe, diſtant du centre de Reims de 21000 toiſes : & de ce lieu à celui qui repréſente *Ariola*, ſous le nom de Vroil, 19000 toiſes font 16 à 17 lieues gauloiſes. En trouvant ainſi la poſition du *Fanum* dans le voiſinage de la Cheppe, je n'ai pas beſoin de m'autoriſer de ce que pluſieurs villages, qui n'en ſont écartés que d'une lieue actuelle, ou d'une lieue & demie, ſont ſurnommés du Temple. Car, ſans vouloir conjecturer que ces lieux pouvoient appartenir au Temple de Minerve, avant que d'être concédés à l'ordre des Templiers, ce ſurnom peut n'être que rélatif à une commanderie qui exiſte ſous le nom de la Neuville-au-Temple. On voit auprès de la Cheppe, ſur le bord d'un ruiſſeau qui porte le nom de S. Remi, les veſtiges d'un camp, fermé d'un *vallum*, ou rempart, que l'on croit dans le pays avoir été le camp d'Attila. Mais, dans cette opinion, on n'a pas pris garde au défaut de vraiſemblance. Un poſte, dont la circonférence d'environ 900 toiſes, ſelon un plan envoyé à M. le Comte de Caylus, ne comprend pas plus d'eſpace que le jardin des Tuilleries, n'a pu contenir l'armée du roi des Huns, qui joignoit à la multitude de ſes troupes nationales, des milices particulières d'Alains, de Gépides, d'Oſtrogoths, & d'autres nations, qu'il avoit rangées ſous ſes drapeaux, comme ſous ſa domination.

Cap. 40. D'ailleurs, en liſant Jornandès, qui entre dans un grand

détail ſur la fameuſe bataille des champs Catalauniques, on voit que le camp d'Attila n'étoit formé que par des chariots, *quæ plauſtris vallata habebat*, dont il ſe crut protégé dans ſa retraite après l'action, conformément à une manœuvre qui eſt particulière aux Tartares. On ſçait qu'ils ſont actuellement ce qu'ils ont été dans tous les tems; & leur manière de ſe défendre, en ſe couvrant d'une enceinte des chariots qui les ſuivent dans leurs expéditions, s'appelle faire *Tabor*, comme on peut voir dans la deſcription de l'Ukraine, par le Vaſſeur-Beauplan.

43°, 21°.

FANUM VENERIS. Voyez l'article *Portus Veneris*.

51°, 24°.

FERESNE. C'eſt ainſi qu'on lit dans la Table Théodoſienne, ſur une voie qui dans l'intervalle de Tongres à Nimègue deſcend le long de la Meuſe, ſur le bord de laquelle cette voie rencontre un autre lieu, dont le nom actuel de Blérick, vis-à-vis de Ven-lo, retrace l'ancienne dénomination de *Blariacum*, qu'on trouve dans la Table. Elle fait compter 26 en deux diſtances, XII & XIIII, en remontant de *Blariacum* à *Fereſne*, vers Tongres, & la meſure de cet eſpace conduit de Blérick à Reckem, qui eſt ſitué un peu plus bas que Maſtrict. Je ne vois d'autre difficulté dans cette poſition de Reckem, que celle de ne pouvoir compter que 12 lieues gauloiſes juſqu'à Tongres, quoique la Table marque XVI. Mais, ce qui vient du local étant poſitif, il s'enſuit que la Table eſt dans le cas de ſouffrir quelque réforme, en quelque intervalle que ce ſoit dans ce qui eſt compris entre Tongres & *Blariacum* ou Blérick.

46°, 23°.

FIGLINÆ. La Table Théodoſienne traçant une route de Vienne à Valence, place *Figlinæ* entre Vienne & *Tegna*, qui eſt Tein; & la diſtance à l'égard de Vienne

eſt marquée XVII, & à l'égard de *Tegna* XVI. Or, je croîs pouvoir eſtimer, que ce qu'il y a d'eſpace direct entre Vienne & Tein, eſt d'environ 28000 toiſes; & les 33 milles qui font la ſomme des deux indications dans la Table, ne rempliſſent pas cet intervalle. Mais, ce qui témoigne que ces indications ont en-effet quelque choſe de moins qu'il ne convient, c'eſt que l'Itinéraire d'Antonin fait compter 48 milles entre Valence & Vienne, pendant que la Table ne fournit que 46, en ajoutant 13 de *Tegna* à Valence aux 33 de Vienne à *Tegna*. On peut encore ſoupçonner qu'il y a quelque défaut dans la Table, ſur ce que Strabon compte 320 ſtades depuis le confluent de l'Isère dans le Rhône juſqu'à Vienne. Car, les 33 milles de la Table entre Vienne & *Tegna*, ou Tein, ne répondent qu'à 264 ſtades, & ce qu'il y a de ſurplus depuis Tein juſqu'à l'endroit que l'on nomme la Queue d'Isère, ne s'eſtime guère plus de 45 ſtades. Donc, environ 310, au lieu de 320; & il convient d'ajouter, que ce compte de 320 ſtades eſt par lui-même inſuffiſant, parce que les 48 milles de Valence à Vienne, ſelon l'Itinéraire, donnent 384 ſtades. Au-reſte, la poſition qui me paroît plus convenable ſur cette route entre Vienne & Tein, eſt celle du *caſtrum ſancti Ramberti*, ſelon les titres du Daufiné, près de l'entrée de la petite rivière d'Ore dans le Rhône. M. de Valois voudroit inſinuer que *Figlinæ* pourroit être un endroit du Lionois, à trois lieues ſeulement au-deſſous de Lion, & on peut voir ſur quoi il fonde une pareille conjecture. En ce cas, il faudra amener *Figlinæ* entre Lion & Vienne, bien loin de voir ce lieu au-delà de Vienne en tendant vers Valence. Cependant, comme c'eſt de la Table uniquement que nous tenons *Figlinæ*, c'eſt d'après la Table que nous devons déterminer ſa poſition.

Lib. IV, p. 185.

P. 546.

48°, 24°.

FILOMUSIACUM. La Table Théodoſienne mar-

que ce lieu entre *Veſontio* & *Abiolica*, ou plutôt *Ariolica*, comme on lit dans l'Itinéraire d'Antonin; & les diſtances marquées dans la Table ſont, de *Veſontio* à *Filomuſiacum* XV, & de *Filomuſiacum* à *Ariolica* XIIII. L'explication de cette voie qui conduit à Pontarlier, renferme des difficultés que je ne ſçache pas qu'on ait applanies juſqu'à préſent. L'Itinéraire en ne marquant que XVI pour la diſtance de *Veſontio* à *Ariolica*, eſt manifeſtement en défaut. L'eſpace direct d'un point pris au centre de Beſançon juſqu'à Pontarlier, eſt de 23200 toiſes ou environ; & quoique cet eſpace ne réponde qu'à 20 lieues gauloiſes & demie, la repréſentation du local par la grande carte qui a été levée de la Franche-comté, me donne lieu d'eſtimer, que la meſure de la voie romaine circulant en pluſieurs endroits dans des vallons, eſt au moins de 23 des mêmes lieues. L'opinion commune veut, que *Filomuſiacum* ſoit un lieu nommé Uſié, parce qu'on a cru voir un reſte de l'ancienne dénomination. Mais, la meſure du chemin depuis le point de Beſançon juſqu'à ce lieu fait compter environ 19 lieues gauloiſes, & de-là juſqu'à Pontarlier on n'en trouve guère plus de 4, ce qui n'a aucun rapport aux diſtances marquées par la Table, à laquelle nous devons *Filomuſiacum*. Le nombre XV qu'elle indique, s'arrête en partant de Beſançon ſous un château nommé Mailloc, qui domine ſur une gorge étroite, que traverſe le chemin. De-là juſqu'à Pontarlier, ce qui reſte de route étant d'environ 9 lieues, qui font l'excédent de 15 ſur les 23, dont la diſtance itinéraire de Beſançon à Pontarlier eſt compoſée; cette circonſtance fait trouver le moyen le plus ſimple de rendre la Table conforme au local, en ſubſtituant le nombre VIIII figuré de cette manière, à celui qui paroît figuré XIIII dans la Table, & que l'on ne ſçauroit admettre. On pourroit même ajouter, en s'autoriſant du défaut de correction dans les noms propres, dont la Table

fournit une infinité d'exemples, que le nom de Maiſſoc, où *Filomuſiacum* prend ſa place, voudroit qu'on lût plutôt *Filo-maliacum*. Cette leçon détruiroit l'unique fondement ſur lequel on a voulu établir à Uſié la poſition du lieu dont il s'agit.

44°, 23°.

FINES. Il y auroit un nombre infini de lieux à citer ſous cette dénomination, ſi, indépendamment de ceux que l'on trouve dans les monumens de l'âge Romain, & auxquels on doit ſe borner ici, on faiſoit la recherche de tout ce qui eſt actuellement exiſtant ſous la même dénomination, & dont ces monumens ne parlent point. L'occaſion d'en montrer pluſieurs doit ſe préſenter en conſidérant les limites des anciennes cités. Pour faire connoître ces lieux dénommés *Fines*, en parcourant la Gaule, je procéderai du midi vers le nord, ſelon le progrès qu'a fait la domination romaine. En général, c'eſt ſur les anciennes voies qui faiſoient la communication des cités, que les *Fines* ſont indiqués par les Itinéraires. Celui d'Antonin & la Table Théodoſienne conviennent ſur le premier qui ſe préſente dans l'ordre que je me preſcris, à le placer entre *Cabellio*, Cavaillon, & *Apta-Julia*, Apt. C'eſt que les limites des *Cavares*, dont *Cabellio* dépendoit, ſe rencontroient dans cet intervalle avec ceux des *Vulgientes*, dont *Apta-Julia* étoit le chef-lieu. L'Itinéraire n'eſt pas d'accord avec lui-même ſur les diſtances: dans un endroit il marque XV entre *Cabellio* & *Fines*, XII entre *Fines* & *Apta*; & ailleurs, la diſtance de *Cabellio* à *Apta*, ſans lieu intermédiaire, eſt marquée XXII. La Table indique XII entre *Cabellio* & *Fines*, & le même nombre eſt répété entre *Cabellio* & *Apta*. Cependant, j'eſtime que la diſtance de Cavaillon à Apt n'eſt en droite-ligne que de 13 à 14000 toiſes, ce qui n'admet que 18 milles, ou environ 19 en meſure itinéraire. Car, dans ce que renferme la Province romaine, c'eſt du mille dont il con-

vient de faire uſage. Les confins des diocèſes d'Apt & de Cavaillon ſont à environ 7 milles, d'Apt, à 11 ou 12 milles de Cavaillon; & ces circonſtances dans le local veulent que l'on corrige ſur ce pied-là les nombres de l'Itinéraire & de la Table. Ainſi, on ſubſtituera XII à XV, & VII à XII dans l'Itinéraire. L'indication de XII reſtera dans la Table entre *Cabellio* & *Fines*, & au lieu de XII entre *Fines* & *Apta* on lira VII. La mépriſe entre les chiffres romains V & X ſe fait remarquer fréquemment: mais elle préſente en même tems le plus facile des moyens de correction; & on en verra la répétition dans l'article ſuivant, ſans aller plus loin.

45°, 24°.

Dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, on trouve *Fines* entre *Davianum* & *Vapincum*. La diſtance à l'égard de *Davianum* eſt marquée XII, & XI à l'égard de *Vapincum*; mais ces nombres ne conviennent point au local. Car, il n'admet qu'environ 13 milles entre Gap & Veine; & Veine répond à *Davianum*, ſans qu'on puiſſe s'y méprendre, vû la correſpondance de cette poſition à celle de *Mons Seleucus*, qui précède immédiatement *Davianum* dans l'Itinéraire, & que l'on ſçait indubitablement exiſter dans la Baſtie Mont-ſaléon. Ainſi, il y a néceſſité de ſubſtituer VII à XII, & VI à XI dans l'Itinéraire, par la même réforme de chiffre que celle qui dans l'article précédent a paru également néceſſaire. Ce lieu de *Fines* ſe rencontre en conſéquence vers le paſſage d'une petite rivière nommée Bueche, dont je tire la connoiſſance d'une grande carte manuſcrite du Dauphiné, qui repréſente le local avec beaucoup plus de détail & de préciſion que les cartes de cette province qui ſont gravées. On doit conſidérer ici les limites des *Caturiges*, dans un tems antérieur à celui où *Vapincum* eſt monté au rang de cité, dans lequel il a remplacé une ville plus ancienne en dignité, qui a porté le nom de *Caturiges* comme capitale, & dont les

Itinéraires font mention entre *Vapincum* & *Ebrodunum*. Il eſt difficile, d'un autre côté, de décider quel étoit le peuple qui bornoit ainſi les *Caturiges*, & de porter juſque-là les limites des *Vocontii*, quelques puiſſants qu'ils paroiſſent avoir été. Cette contrée de la Gaule voiſine des Alpes, a été partagée en un ſi grand nombre de peuples, qu'il y a tout lieu de préſumer, que ce qui fait actuellement l'extenſion du diocèſe de Gap du côté du diocèſe de Die étoit occupé par quelque communauté de moindre conſidération que les *Caturiges* & les *Vocontii*, & du nombre de celles qui nous ſont peu connues. Ce canton pourroit convenir aux *Iconii*, dont il eſt mention dans Strabon; & ce qui le fait conjecturer eſt expoſé dans l'article ſous le nom d'*Iconii*. Au-reſte, cette poſition de *Fines* paroît la ſeule dans la Gaule, où l'on ſoit en pareil cas de ne pas connoître avec une égale certitude l'un & l'autre des territoires dont les limites ſont déſignés par cette dénomination.

44°, 20°.

La Table Théodoſienne marque *Fines* ſur la route de Toulouſe à Narbone; *Toloſa* XV *Badera* XVIII *Fines*. Le nombre entre *Fines* & *Carcaſo*, qui ſuit immédiatement, eſt omis dans la Table. Par le compte des diſtances qui eſt donné d'ailleurs entre Toulouſe & Carcaſſone, on peut eſtimer celle de *Fines* à Carcaſſone de 28 à 29 milles; & le lieu de *Fines* ſe place entre les poſitions d'*Eluſio* & de *Soſtomagus*, indiquées par l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem. Car, pourquoi ſuppoſer deux routes différentes ſur la même direction, comme on les a tracées dans la carte du premier volume de l'hiſtoire de Languedoc? N'eſt-il pas plus ſimple de penſer, que toutes les poſitions de lieu qu'une voie rencontroit ſur ſon paſſage, n'étant pas également détaillées dans les différens Itinéraires, chacun de ces Itinéraires dans le choix qu'on a fait, cite un lieu plutôt qu'un

qu'un autre ? Nous tirons de cette position de *Fines* l'avantage de connoître les limites respectives des dépendances de Toulouse & de Narbone : c'est à quoi on n'a pas pris garde dans la carte que je viens de citer. La multiplication des diocèses en Languedoc a effacé la trace de ces limites.

44°, 20°.

Un autre lieu de *Fines* dans la Table est marqué sur la route de Toulouse à *Bibona*, qu'il faut lire *Divona*, & qui est Cahors. Ce sont donc les limites des dépendances de Toulouse du côté des *Cadurci*, & on peut appliquer à cette position ces deux vers de Théodulphe (*in carmine de pugnâ volucrum*) :

Nempè Tolosani locus est ruriſque Cadurci
Extimus, hoc finit pagus uterque loco.

La distance marquée XXVIII, porte en-effet vers Montauban, dont le diocèse en-deçà du Tarn a été pris sur l'ancien territoire de Toulouse, quoique l'emplacement de la ville, qui étoit appellé *Mons Aureolus*, fut compris dans les limites des *Cadurci*, comme on l'apprend de la vie de S. Théodard, archevêque de Narbone. Elle s'explique ainsi sur ces limites : *est autem monaſterium* (*S. Martini*) *in Caturcenſi territorio, in monte qui Aureolus nuncupatur ; ad cujus montis radicem fluvius quidam decurrit, quem indigenæ regionis ipſius Taſconem vocant ; hic ſuo decurſu, confinia Toloſani, Caturcenſiſque ruris, liquido dirimit patenter influxu, qui à prædicto monte recedens, poſt modicum terræ ſpatium Tarno immergitur flumini.* Il faut ajouter, que la distance qui suit la position de *Fines* dans la Table, en conduisant à la capitale des *Cadurci* par un lieu nommé *Coſa*, & qui est marquée VII, convient à l'emplacement de *Coſa*, que l'on connoît aux environs de l'Aveirou, sur la droite de son cours.

45°, 18°.

L'Itinéraire & la Table indiquent *Fines* sur une route qui conduit de Bourdeaux à Agen. Cette voie, en par-

tant de Bourdeaux, remonte le long du même rivage de la Garonne ſur lequel Bourdeaux eſt ſitué. Le lieu qui ſuit Bourdeaux, ſous le nom de *Sirione*, & qui eſt le pont de Siron, près de Langon, le fait voir clairement, & détermine le côté de la rivière qui convient à *Fines* en ſuivant cette route. L'Itinéraire & la Table ſont d'accord à marquer XV, pour la diſtance à l'égard d'*Aginnum*. Ici il doit être queſtion de lieues gauloiſes, non de milles, parce que ce n'eſt plus la Province romaine, dans laquelle les *Fines* précédens ſont renfermés. Cette diſtinction eſt preſcrite formellement par l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, où le terme de *Leug.* eſt appliqué aux diſtances entre Bourdeaux & Toulouſe. Je remarque, que ſi l'on ſe borne à une indication de 15 lieues gauloiſes en partant d'Agen, pour arriver aux *Fines* de ſon territoire, on ne deſcend plus bas, eu égard au cours de la Garonne, que vers la hauteur de Tonneins, ſans aller juſqu'au Mas d'Agenois, nonobſtant le ſurnom qui le diſtingue. Pour le renfermer, & atteindre en même tems les limites du diocèſe de Condom, qui a fait partie de celui d'Agen, il faut ſubſtituer XX au nombre qui paroît XV. Il eſt vrai que le Condomois actuel a pris de l'accroiſſement, en s'étendant dans le Bazadois; & on a même jugé à propos que la recette de Condom comprît Bazas & ſon territoire.

46°, 19°.

La Table Théodoſienne donne une poſition de *Fines* entre *Veſunna*, ou Périgueux, & *Auguſtoritum*, ou Limoges. La diſtance de *Fines* à l'égard de l'une & de l'autre de ces villes, eſt également marquée XIIII. Cette égalité de diſtance paroît répondre à celle que l'on remarque dans les limites qui ſéparent les diocèſes de Limoges & de Périgueux. Mais, vu que l'eſpace entre Périgueux & Limoges s'étend à environ 43000 toiſes, qui renferment 38 lieues gauloiſes, il en réſulte que les diſtances particulières doivent être XVIII, au lieu de XIII.

46°, 21°.

Une autre position de *Fines* dans la Table est sur la route d'*Augustoritum*, ou de Limoges, à *Augustonemetum*, ou Clermont en Auvergne. La distance à l'égard d'*Acitodunum*, situé sur cette route, & qui est Ahun dans la Marche, étant marquée xx; elle conduit précisément à l'entrée du territoire des *Arverni*, sans néanmoins pouvoir désigner quelque position qui y ait rapport en particulier, d'autant moins que jusqu'à présent les cartes de ce canton ne sont pas fort louables dans le détail.

47°, 19°.

L'Itinéraire d'Antonin place *Fines* entre *Limonum*, ou Poitiers, & *Argentomagus*, qui est Argenton en Berri, marquant XXI également dans chacun des deux intervalles, ce qui donne 42 entre *Limonum* & *Argentomagus*. Ce lieu de *Fines* est aussi dans la Table, & la distance de *Lemuno* (ou *Limonum*) est marquée xx. Or, ce qu'il y a d'espace en droite-ligne de Poitiers à Argenton ne paroît que d'environ 39 lieues gauloises: mais j'observe, qu'en partant de Poitiers, la position de *Fines* s'arrête à un lieu nommé Heins, situé précisément à l'extrémité du territoire des *Pictavi*, aux confins de celui des *Bituriges*; & dont la distance à l'égard d'Argenton paroît la même qu'à l'égard de Poitiers, & d'environ 20 lieues gauloises. Ces circonstances nous autorisent à voir de l'analogie entre le nom actuel de Heins, & l'ancienne dénomination de *Fines*.

49°, 17°.

Le même Itinéraire indique *Fines* sur une route, qui partant de *Condate* des *Redones*, conduit à *Alauna*, dont on connoît la position dans le territoire des *Unelli*, & peu loin du rivage du Côtentin. Ainsi, ce lieu de *Fines* ne peut désigner que les confins des *Redones*, & de la cité qui se trouve limitrophe en prenant cette route, & cette cité ne sçauroit être que celle des *Abrincatui*,

ou d'Avranches. La rivière de Coeſnon à Pont-orſon ſépare les diocèſes de Rennes & d'Avranches : mais, la diſtance marquée XXIX dans l'Itinéraire entre *Condate* & *Fines*, veut un plus grand eſpace qu'entre Rennes & Pont-orſon. Car, il n'eſt guère que de 26000 toiſes, qui ne répondent qu'à 23 lieues gauloiſes. En pouſſant au-delà de Pont-orſon, je trouve un lieu dont le nom de Wines, ou Huines, comme on l'écrit communément, me paroît le même que *Fines*, parce que l'V conſone, & quelquefois le double W, tiennent lieu d'un F, & que la prononciation chez pluſieurs nations du nord, dont quelques-unes ont formé des établiſſemens dans les parties maritimes de la Gaule expoſées à leurs invaſions, eſt la même entre l'V conſone & l'F. La diſtance de Rennes à Huines, qui paſſe celle de Pont-orſon d'environ 4000 toiſes, fournit par conſéquent près de 4 lieues gauloiſes de plus, & fait ainſi compter 27, indépendamment de ce que la meſure itinéraire peut avoir de plus que l'eſpace direct. La poſſeſſion que les Normans ont priſe de la Neuſtrie, par la ceſſion qui leur a été faite de ce pays au commencement du dixième ſiècle, a pu établir pour limite plus marquée entr'eux & les Bretons l'embouchure du Coeſnon dans la mer, & reculer en conſéquence les bornes antérieures de l'Avranchin. Car, quoiqu'en général on doive être prévenu, que les limites des anciens diocèſes indiquent le territoire des cités de la Gaule, il faut convenir qu'on trouve des circonſtances particulières qui y dérogent en quelques endroits. Il n'eſt point mention d'*Ingena*, ou de la capitale des *Abrincatui*, ſur le paſſage de la route où l'on rencontre *Fines*, parce que ſelon la poſition de Huines, il y a apparence que cette route étant conduite au bord de la mer, traverſoit la grève, reſſerrée près de-là à un eſpace qui n'eſt que d'environ 700 toiſes entre deux pointes de la terre-ferme, ce qui laiſſe Avranches ſur la droite à une aſſez grande diſtance, pour qu'il

fût avantageux d'éviter un grand détour par une voie courte & plus directe.

49°, 19°.

Je trouve *Fines* dans la Table Théodoſienne, entre *Subdinnum*, qui eſt la capitale des *Cenomani*, ou le Mans, & une poſition figurée comme une capitale, dont le nom eſt omis, mais qu'il y a tout lieu de prendre pour *Autricum*, ou Chartres; & j'en parle ainſi dans l'article *Durocaſſes*, parce que *Durocaſſes* étant dans la Table lié immédiatement à cette poſition, donne lieu de la reconnoître. Entre *Subdinnum* & *Fines* ce que marque la Table eſt XVI, & entre *Fines* & la poſition qui repréſente *Autricum* on trouve X. Il faut convenir que ces diſtances ſont défectueuſes. Ce qu'il y a d'eſpace entre le Mans & les confins de ſon diocèſe avec celui de Chartres, peut s'évaluer à 21 lieues gauloiſes; & entre *Fines* & *Autricum* il ne faut pas moins compter que 28 des mêmes lieues. Il m'a paru néanmoins, que ce lieu de *Fines* ne devoit point être omis dans la carte jointe à cette Notice, comme il l'eſt dans les cartes précédentes; & pour le mettre en place, il a fallu ſe conformer à ce que le local actuel détermine, parce qu'il eſt hors de doute que les nombres de la Table ne peuvent ſervir à fixer cette poſition, ſelon que les limites des cités & la diſtance abſolue le preſcrivent.

48°, 21°.

La Table indique encore un lieu ſous le nom de *Fines*, entre *Genabum*, ou Orléans, & *Agedincum*, ou Sens. La diſtance marquée XV à l'égard de *Genabum*, en prenant la direction qui conduit à un lieu nommé *Aquæ Segeſte*, porte préciſément aux confins du diocèſe d'Orléans, ſur les limites de celui de Sens, comme je le remarque également dans l'article *Aquæ Segeſte*.

50°, 22°.

Dans l'Itinéraire d'Antonin entre *Auguſta Sueſſionum*, ou Soiſſons, & *Durocortorum*, ou Reims, eſt une poſition

de *Fines*, que l'on connoît pour être Fîmes, aux confins du diocèſe de Reims, ſur les limites de celui de Soiſſons. L'intervalle en droite-ligne des points de Soiſſons & de Reims, à prendre ces points au centre de ces villes, paſſe 27000 toiſes, & on en trouve 28350 par le calcul rigoureux de 25 lieues gauloiſes que l'on compte dans l'Itinéraire. Quoique la poſition de Fîmes ne paroiſſe guère moins diſtante en ligne directe de Reims que de Soiſſons, l'Itinéraire indique cependant XIII entre Soiſſons & *Fines*, & XII entre *Fines* & Reims. Mais, je remarque que la diſpoſition du local juſtifie cette inégalité de diſtance en meſure itinéraire. C'eſt que la voie eſt aſſujettie à des circuits dans la vallée où coule la rivière de Vêle, aux environs de Braine, entre Soiſſons & Fîmes, ce qui n'a pas également lieu entre Fîmes & Reims. Car, la diſtance directe de Fîmes au point central de Reims étant d'environ 13300 toiſes, eſt ainſi preſque au pair du calcul des 12 lieues gauloiſes à 13600. Dans les actes du premier des deux conciles qui ont été tenus à Fîmes, on lit: *Synhodus quæ fuit acta in loco qui dicitur Finibus, Remenſis paræciæ, anno* I. D. DCCCXXCI. L'altération du nom de *Fines* en celui de Fîmes ſe remarque dans la Chronique de Flodoard ſous l'an 922; *villam Fimmas ſuper Vidulam.* Il eſt donc indubitable que *Fines* & Fîmes ſont le même lieu.

50°, 24°.

Le même Itinéraire donne une manſion de *Fines* ſur la route de *Virodunum*, Verdun, à *Divodurum*, Metz. La diſtance eſt marquée VIII à l'égard de Verdun, & VI à l'égard d'*Ibliodurum*, placé entre *Fines* & *Divodurum*. Après avoir reconnu, en ſuivant la trace de cette voie, que le lieu d'*Ibliodurum* ſe fixe au paſſage d'une rivière dont le nom eſt Iron, comme on peut voir à l'article *Ibliodurum*, je trouve que l'intervalle dans lequel ſe renferme la manſion de *Fines*, peut s'eſtimer en droite-ligne de 16000 & quelques centaines de toi-

ſes, ce qui doit paroître très-convenable à 15 lieues gauloiſes (VIIII & VI) de meſure itinéraire, dont le calcul eſt en rigueur de 17040 toiſes. Il faut ajouter, qu'une proportion de diſtance, ſelon les nombres ci-deſſus, en meſurant la voie, fait tomber *Fines* aux environs d'un lieu remarquable ſur cette voie ſous le nom de Marcheville, qui renfermant le terme de *Marchiæ*, ou de frontière, terme analogue par ſon uſage dans les bas tems à la ſignification de *Fines*, paroît déſigner les anciennes limites du Verdunois & du pays qu'avoient occupé les *Mediomatrici*, non les limites actuelles du diocèſe de Verdun, qui ont été portées plus loin, & juſque vers la Moſelle peu au-deſſus de Metz.

49°, 23°.

On trouve *ad Fines* dans la Table Théodoſienne, en poſition qui paroît immédiate à *Naſium*, l'une des deux villes que Ptolémée nomme chez les *Leuci*, & qui eſt Nais ſur l'Ornez, au-deſſus de Bar-le-Duc & de Ligni en Barrois. Il eſt certain qu'il exiſte un lieu de Feins, ſur la même rive de l'Ornez, à environ deux tiers d'une lieue actuelle au-deſſous de Bar-le-Duc. La diſtance par le nombre XIIII, que l'on voit dans la Table entre *Naſium* & *ad Fines*, paroît excéder d'environ deux lieues gauloiſes la meſure itinéraire de Nais à Feins, dans la vallée que ſuit le cours de l'Ornez. Quant au lieu que le nombre V à la ſuite de *Fines* pouvoit déſigner, l'omiſſion de ſon nom dans la Table le dérobe à notre connoiſſance. Mais, la diſpoſition du local fait juger, que cette branche de voie paſſant de *Naſium* à la poſition de *Fines*, communiquoit à la route directe de *Durocortorum*, ou de Reims, à *Naſium*, dans l'intervalle de la poſition de *Fanum Minervæ* ſur cette route, & de *Fines*. Je remarque que ce lieu de *Fines* eſt ſur la liſière du *pagus Barrenſis*, confinant aux *Perenſis*, ou Pertois, quoique ſelon l'état actuel le diocèſe de Toul porte ſes limites un peu plus loin, par une

pointe avancée dans le diocèſe de Châlons, & qui entame le Pertois. La conformité de ces limites avec celles du domaine qu'occupe le Duché de Bar, peut bien nous indiquer la cauſe de quelque changement arrivé dans les bornes que des cités gauloiſes avoient antérieurement, & que des *pagus* limitrophes conſervoient encore dans le moyen-âge.

48°, 27°.

Enfin, le dernier des *Fines* dont j'aye à parler, & que l'on trouve dans la Table comme dans l'Itinéraire, eſt placé ſur une route, qui de *Vindoniſſa*, ou Windiſch, dans l'Helvétie, conduit dans la Rhétie, où il entre par *Brigantia*, ou Bregantz. Ce lieu eſt connu ſous le nom de Pfin; & parce qu'il eſt ſitué ſur la rivière de Thur, & dans le Thur-gaw, on l'appelle *Pfin an der Thur*. La poſition de ce lieu indique les limites, que le gouvernement Romain avoit établies entre la province des Gaules appellée *Maxima Sequanorum*, & la Rhétie. Car, on voit dans la Notice de l'Empire, qu'un poſte établi au lieu nommé *Arbore*, qui eſt l'*Arbor-felix* de l'Itinéraire & de la Table, entre *Fines* & *Brigantia*, étoit ſous les ordres du général qui commandoit dans la Rhétie, *ſub diſpoſitione ducis Rhætiæ primæ & ſecundæ*. Quoique le cours du Rhin ſoit réputé d'une manière générale faire la ſéparation de la Gaule d'avec les pays limitrophes, il eſt néanmoins conſtant, que les *Rhæti* en occupoient l'un & l'autre bord au-deſſus du lac de Conſtance; & les *Sarunetes*, dont le canton nous eſt indiqué par la poſition de Sargans, qui eſt en-deçà du Rhin, ſont du nombre des nations de la Rhétie dans Pline; *Rhætorum, Sarunetes.*

52°, 22°.

FLENIUM. On trouve un lieu ſous cette dénomination dans la Table Théodoſienne, ſur une route qui conduit de *Lugdunum* des *Batavi*, ou de Leyde, à *Noviomagus*, ou Nimegue, en s'écartant de celle qui ſuivoit

voit le bord du Rhin. Pour trouver *Flenium*, il faut partir du *Forum Hadriani*, marqué par la Table immédiatement à la ſuite de *Lugdunum*, & dont on connoît la poſition à Voorburg. La diſtance du *Forum* à *Flenium* eſt indiquée XII dans la Table, & non pas XVIII, comme l'écrit Menſo-Alting, & comme il emploie en-effet cette diſtance dans les cartes dont il a accompagné ſon ouvrage. Il ſe flatte d'une grande juſteſſe dans la poſition qu'il donne à *Flenium* par l'ouverture du compas, en la prenant de 18 milles à l'égard du *Forum*, & de 30 à l'égard d'un autre lieu nommé *Caſpingium*, ainſi qu'on les compte dans la Table depuis *Flenium* juſqu'à *Caſpingium*: *M. P.* XXX *à Caſpingio, &* XVIII *à Foro Adriani, ambobus locis adeò exploratæ poſituræ, ut circinus hinc & indè ductus, ad milliariûm modum, ejuſdem puncti concurſu verum loci ſitum mathematicè demonſtret.* Quand il n'y auroit rien à redire au compte des diſtances dont parle ainſi Menſo-Alting, la juſteſſe de ſa poſition ſeroit détruite par le défaut de la meſure de mille dont il fait uſage, ſçavoir celle de 60 au degré, ſelon la définition qu'en donnent quelques-unes de ſes cartes, définition qui n'eſt pas plus convenable au mille romain qu'à la lieue gauloiſe. Beaucoup de perſonnes d'une grande érudition ont ainſi manqué à un principe eſſentiel, *conditioni ſinè quâ non*, en voulant expliquer les anciens Itinéraires. Mais, dans le cas particulier dont il s'agit, non-ſeulement le ſçavant que je cite prend 18 pour 12 entre *Forum Hadriani* & *Flenium*; mais encore la diſtance entre *Flenium* & *Caſpingium*, qu'il emploie ſur le pied de 30, doit tenir lieu d'environ 38. Car, une des deux diſtances qui dans la Table compoſent celle de *Flenium* à *Caſpingium*, eſt de XX ſur le local, au lieu de XII, comme on peut voir à l'article qui concerne la poſition de *Tablæ*, placée entre *Flenium* & *Caſpingium*, & ſur laquelle Menſo-Alting convient du lieu dont le nom actuel eſt Alblas. Deux poſitions données,

Not. Batavicæ, p. 58.

Forum Hadriani d'un côté, & *Tablæ* de l'autre, dans l'intervalle deſquelles *Flenium* eſt fixé par la Table, feront trouver l'emplacement qui lui eſt convenable. Les diſtances ſont marquées, à l'égard du *Forum Hadriani* XII, & à l'égard de *Tablæ* XVIII. Or, ce qui réſulte de leur combinaiſon, c'eſt de voir que la poſition de *Flenium* ne convient auſſi-bien à aucun lieu qu'à Vlaerding, ſur le bord de la Meuſe. Toutes les diſtances dont j'ai pu faire une juſte analyſe dans l'étendue du territoire des *Batavi*, m'ont fait connoître qu'elles étoient données en milles romains, à la différence de ce qui eſt propre aux provinces du centre de la Gaule. L'eſpace entre Voor-burg, ou *Forum Hadriani*, & Vlaerding eſt à peu près de 5000 verges du Rhin, ou d'environ 9506 toiſes. Il en réſulte 12 à 13 milles romains, & dans l'évaluation des diſtances marquées par les Itinéraires, il ne faut pas tenir un compte rigoureux de fractions que ces Itinéraires ne donnent point. D'un autre côté, ce qu'il y a d'eſpace entre Alblas, qui eſt *Tablæ*, & Vlarding, eſt à peu près de 7000 verges, ou d'environ 13500 toiſes, & le calcul de 18 milles indiqués par la Table eſt rigoureuſement de 13600 toiſes. Le cours actuel du canal appellé la Merwe paſſant ſous Rotterdam, & qui n'eſt pas l'ancien lit de la Meuſe, *Oude-Maes*, a apporté dans cet intervalle un grand changement aux circonſtances locales. Au-reſte, on n'eſt point ſurpris de voir les voies romaines aboutir à Vlarding. Ce lieu paroît avoir été l'*emporium*, ou l'entrepôt du pays, avant Rotterdam, dont il n'eſt fait aucune mention qui ſoit antérieure au quatorzième ſiècle. Lambert d'Aſchaffenbourg parle ſous l'an 1048 de *Flardirtinga*, qui eſt Vlarding, comme de la plus conſidérable des villes de la Friſe, & Thiéri IV, comte de Hollande, eſt appellé *Marchio Flardirtingæ* dans la chronique de Hermannus Contractus. Cette prééminence dont Vlarding jouiſſoit autrefois, m'a inſpiré la curioſité de voir, ſi ce ſeroit à

Vlarding que pourroit ſe rapporter le numéro XII d'une colomne milliaire, qu'on a déterrée dans un lieu nommé Monſter, près de s'Graveſande, dont la diſtance ne paroît pas avoir de rapport à d'autres poſitions données, comme on peut voir à l'article *Forum Hadriani*. Or, je trouve entre Vlarding & Monſter un eſpace d'environ 4700 verges du Rhin, qui valent 9080 toiſes ou environ, ce qui répond exactement à 12 milles romains, dont le calcul en rigueur eſt de 9076 toiſes. Le ſoupçon n'étoit point tombé ſur Vlarding, quand on a cherché le lieu auquel la colomne du douzième milliaire pouvoit être rapportée, & pour en être perſuadé, il ſuffira de conſulter l'ouvrage de Menſo-Alting.

53°, 22°.

FLETIO. La Table Théodoſienne fait mention de ce lieu ſur une route, qui de *Lugdunum* des *Batavi*, ou de Leyde, remonte le long du Rhin vers *Noviomagus*, ou Nimègue. Pour faire la recherche de l'emplacement de *Fletio*, il n'eſt pas néceſſaire de prendre la route dès le point de *Lugdunum*, parce qu'on peut s'appuyer ſur une poſition moins écartée, dont le nom qui ſe lit *Albamanis* dans la Table, eſt *Albiniana* ſelon l'Itinéraire d'Antonin, & que l'on retrouve actuellement ſous le nom d'Alfen. De ce lieu à *Nigro-pullo* II, de *Nigro-pullo* à *Lauri* V, & de *Lauri* à *Fletione* XII : tel eſt le détail que donne la Table. Ainſi, entre l'emplacement d'Alfen & *Fletio* la Table fait compter 19. Or, je ne fais point de doute que la poſition de *Fletio* ne ſe retrouve dans celle d'un lieu nommé Vleuten, ou, comme on prononce dans le pays, Fleuten. Menſo-Alting a déja remarqué l'analogie de cette dénomination avec celle de *Fletio*. Nous ajouterons ici à cette circonſtance un examen de la diſtance indiquée, pour voir ſi elle eſt également convenable. Par la connoiſſance que des cartes très-exactes nous donnent du local, la diſtance entre Alfen & Vleuten priſe en droite-ligne n'eſt que de 6500

Notit. Batav. p. 58.

verges du Rhin. Mais, dans l'article *Albiniana* une analyſe ſcrupuleuſe de la diſtance de ce lieu à l'égard de *Lugdunum*, fait connoître, que la meſure de la voie romaine doit ſuivre le cours du Rhin, auquel toutes les poſitions de la route, qui ſont aſſez voiſines les unes des autres, ont été attachées. Je ne répéterai point ici la définition qui eſt donnée de la verge du Rhin dans le même article, cette verge ſervant d'échelle à des cartes qui ont été levées dans le plus grand détail. Mais, je trouve que la meſure actuelle de la voie, ſelon que je viens de remarquer qu'il convient de la prendre, eſt d'environ 7400 verges, qui font l'équivalent de 14300 toiſes. Or, que réſulte-t-il de ce calcul, ſi ce n'eſt un nombre en milles romains égal au compte de la Table, qui eſt 19. Car, le mille romain étant évalué à 756 toiſes, le calcul de 19 milles eſt rigoureuſement de 14354 toiſes. J'ai déja eu occaſion de découvrir la meſure du mille dans la diſtance de *Lugdunum* à *Albiniana*, & en pluſieurs autres du territoire des *Batavi* en particulier, depuis la poſition de *Colonia Trajana*. Il ſeroit aſſez naturel de penſer, que dans les travaux faits par Druſus en cette extrémité de la Gaule, où la lieue gauloiſe pouvoit n'être pas connue des Bataves, ſortis de la nation des Cattes en Germanie, les Romains ſe ſont réglés ſur les meſures qui leur étoient propres. Au-reſte, rien ne prouve mieux la néceſſité, en étudiant les anciens Itinéraires, d'avoir toujours le compas à la main, & les yeux ouverts ſur le local. Pour revenir à *Fleuio*, la ſituation actuelle de Vleuten au-delà du canal du Rhin, paroît faire une difficulté à y conduire la voie romaine, parce que les lieux qu'elle rencontre ſur ſon paſſage doivent être rangés ſur la rive citérieure du fleuve, qui ſéparoit les Bataves ſujets des Romains, d'avec les Friſons. Mais, quand on conſidère le canal du Rhin à l'iſſue d'Utrecht, creuſé en droite-ligne, on ſe perſuade que cette direction eſt le travail d'un tems poſtérieur,

& que des canaux moins conſidérables aujourd'hui, & qui enveloppent Vleuten en circulant, ſont des veſtiges de l'ancien cours.

51°, 24°.

FONS TUNGRORUM. Pline en parle : *Tungri, civitas Galliæ* (c'eſt-à-dire, peuple ou territoire de la Gaule) *fontem habet inſignem, plurimis bullis ſtillantem, fervidi ſaporis*, &c. On croit que cette deſcription déſigne les Eaux de Spa. *Lib. XXXI, cap. 2.*

46°, 25°.

FORUM CLAUDII. Ptolémée nomme deux villes chez les *Centrones*, *Forum Claudii* en premier lieu, & *Axima* en ſecond. Nous ne ſçaurions douter, que la capitale des *Centrones* n'ait pris, ainſi que beaucoup de villes de même rang, le nom du peuple, puiſque le nom de Centron ſubſiſte : & quoique le lieu auquel il eſt conſervé, ſoit aujourd'hui preſque réduit à rien, cependant une égliſe de ce lieu jouit en quelques occaſions de la prérogative de prendre le pas ſur le chapitre de la métropolitaine de Monſtier ; & la tradition veut que cette égliſe ſoit la plus ancienne de fondation dans le pays. Or, il n'y a point à balancer entre les deux villes que nomme Ptolémée, pour trouver le nom antérieur à celui de *Centrones*. Ce ne peut être *Axima*, puiſque *Axima* exiſte ſous le nom d'Aiſne, dans une poſition différente de Centron. Ainſi, *Forum Claudii* ne ſouffre point de concurrence de ce côté-là : & ſi on ſe tourne d'un autre côté, on ne voit point de raiſon pour que *Darantaſia*, qui a ſuccédé à *Centrones* comme capitale, ait été *Forum Claudii*. Car, on n'eſt point fondé à ſuppoſer, que le nom de *Darantaſia* a dû être précédé par un autre, comme on l'eſt à l'égard de *Centrones*, puiſque *Centrones* eſt le nom du peuple, & que la dénomination d'un peuple donnée à une capitale, a conſtamment pris la place d'un nom propre & antérieur. Il m'a paru néceſſaire d'entrer dans ces conſidérations, pour faire con-

noître ce qui peut donner lieu à une opinion différente
Pag. 143. de celle de M. de Valois, qui s'explique de manière à diſtinguer *Forum Claudii* d'avec Centron, & même à devoir l'appliquer à *Darantaſia*, parce qu'il ſuppoſe la poſition de Centron entre *Forum Claudii* & *Axima* : *Centronum populi nomen*, dit-il, *ſincerum ac integrum ſervat hodieque* Centron, *vel* Sentron, *vicus, à Foro Claudii Aximam petenti ad dextram, procul à viâ, viſendum ſe præbens.* Quant à cette circonſtance, *ad dextram, procul à viâ*, quoiqu'elle ne ſoit pas de grande conſéquence, je remarque néanmoins, que ſelon une carte manuſcrite & topographique du pays, Centron eſt préciſément ſur la voie de Monſtier à Aiſne. L'eſpace qu'il y a entre *Darantaſia* & *Axima* n'étant que d'environ 10 milles, conformément à l'indication qu'en donne la Table Théodoſienne, cette diſtance a pu paroître trop courte, pour la couper en deux dans cette Table, par la poſition intermédiaire de *Forum Claudii*, ou de *Centrones*. Il n'eſt pas plus extraordinaire qu'il ne ſoit point mention de *Centrones* dans la Table, que de ne point trouver *Axima*, ſur le paſſage de la même route dans l'Itinéraire d'Antonin. Car, entre *Darantaſia* & un lieu nommé *Berginſtrum*, qui ſuccède à *Axima* dans la Table; l'Itinéraire ne cite aucun lieu, ce qu'on ne ſçauroit attribuer à omiſſion, puiſque la diſtance qu'il marque dans l'intervalle qui ſépare *Darantaſia* de *Berginſtrum*, eſt égale au compte que fournit la Table en deux diſtances particulières. Guichenon nous fournit deux inſcriptions, qu'il dit avoir été trouvées à Aimne, dans l'une deſquelles en l'honneur de Nerva, les noms de *Forum Claudii* & de *Centrones* ſont raſſemblés de cette manière, FORO CL. CENTRON. Il faut que quelque calamité arrivée à la capitale des *Centrones*, lui ait fait perdre ſa dignité de fort bonne heure, puiſque dans la Notice des provinces de la Gaule, que l'on croit avoir été dreſſée vers la fin du quatrième ſiècle, ou le commencement

du cinquième, c'eſt *Darantaſia* qui eſt nommée en cette qualité de capitale.

44°, 22°.

FORUM DOMITII. Les Itinéraires, celui de Bourdeaux à Jéruſalem comme celui d'Antonin, & la Table Théodoſienne, ſont d'accord à marquer XVIII entre *Ceſſero* & *Forum Domitii*, ſur la grande voie Romaine qui tend de Narbone à *Nemauſus* : & de *Forum Domitii* à *Sextantio* l'Itinéraire marque XV également en deux endroits différens, & la Table porte la même indication. On trouve XVII dans l'Itinéraire de Jéruſalem. Les deux poſitions qui renferment celle de *Forum Domitii* ſont connues ; d'un côté S. Tibéri ſur l'Eraut, & de l'autre l'ancien emplacement qu'occupoit *Sextantio*, ou Souſtantion, à environ trois milles de Montpellier, entre le nord & l'orient. On ſçait avec aſſez de préciſion que l'intervalle de ces poſitions eſt au moins de 25000 toiſes, ce qui contient 33 milles romains avec aiſance ; & ce compte de 33 eſt celui qui réſulte de deux diſtances ſur le pied de 18 & de 15. Mais, comme il eſt naturel que la meſure itinéraire ſurpaſſe de quelque choſe la meſure aërienne & directe, il peut en réſulter que des fractions de mille ayent été négligées dans les diſtances particulières ; ce qui a pu donner lieu de compter plus que moins dans l'Itinéraire de Jéruſalem, & 17 au lieu de 15 entre *Forum Domitii* & *Sextantio*. Or, il n'y a point de poſition actuelle qui ſe faſſe connoître diſtinctement pour être *Forum Domitii*. Celles qu'on a priſes juſqu'à préſent ne correſpondent point à une proportion d'eſpace convenable entre *Ceſſero* & *Sextantio*, ou s'écartent de la direction de l'ancienne voie, que les chemins pratiqués aujourd'hui ne ſuivent point. M. de Valois, & les auteurs de l'hiſtoire de Languedoc d'après lui, ne ſont point ſur la voie. Pour que la poſition de *Forum Domitii* fût celle que propoſe l'auteur de l'hiſtoire naturelle de Lan-

Valeſ. p. 19.
Hiſt. de Lang. Tome I, p. 60.
Hiſt. natur. de Langued. p. 114.

guedoc, comme il la prend plus près de *Ceſſero* que de *Sextantio*, il faudroit intervertir l'ordre des diſtances dans les Itinéraires, quoi qu'ils ſoient uniformes à compter davantage entre *Ceſſero* & *Forum Domitii*, qu'entre *Forum Domitii* & *Sextantio*. M. de Plantade, ſelon M. Ménard, dans ſon hiſtoire de Nîmes, T. I, notes, p. 30. a trouvé des veſtiges d'antiquité à un quart de lieue au levant de Fabregues, qui n'eſt qu'à deux lieues de Montpellier. Or, conclure avec M. de Plantade, que c'eſt-là *Forum Domitii*, eſt une ſuppoſition purement gratuite, & ſans fondement. Car, le lieu de ces veſtiges, qui ne doit être écarté que d'environ 7 milles de Montpellier, 10 de *Sextantio*, n'eſt point ce que demandent les Itinéraires, dont l'indication eſt 15 ou 17. Et comme il faut pouvoir retrouver d'un côté ce qu'on perd de l'autre, ſi ce lieu pouvoit être *Forum Domitii*, ces mêmes Itinéraires auroient dû marquer 24 ou 26 entre *Ceſſero* & *Forum Domitii*, lorſqu'ils ſont d'accord à marquer 18. Ce ſeroit mal placer la critique à l'égard des Itinéraires, que d'accuſer ce que porte leur indication en cet intervalle, ſans autre raiſon que d'étayer une fauſſe hypothèſe, puiſqu'il eſt vrai qu'à un mille près entre le plus ou le moins de ce qui eſt indiqué au total, on eſt aſſuré d'une juſte correſpondance avec ce que détermine le local. Ce n'eſt donc uniquement que par cette proportion d'eſpace dont j'ai parlé ci-deſſus, entre les deux termes connus de *Ceſſero* & de *Sextantio*, qu'on peut juger de l'emplacement de *Forum Domitii*, puiſque l'unique notion qu'on en ait ſe tire des Itinéraires. En conſéquence on peut eſtimer, que cet emplacement ſe range à peu près au méridien de Sette, à environ 10 milles de diſtance. Le nom qui diſtingue ce *Forum*, doit fixer celui de *Via Domitia*, que l'on trouve dans le plaidoyer de Cicéron *pro Fonteio*, à la voie romaine qui paſſe à *Forum Domitii*. Car, c'eſt ainſi que *Forum Appii*, *Forum Aurelii*, *Forum Claudii*, *Forum Caſſii*,

Caſſii, ſont ſur les voies *Appia*, *Aurelia*, *Claudia*, *Caſſia*. Il eſt à préſumer que Domitius-Ahenobarbus, qui vainquit les *Allobroges* près du confluent de la Sorgue dans le Rhône, eſt celui qui a donné le nom au *Forum Domitii* : quoiqu'on puiſſe juger que cette voie exiſtoit antérieurement, puiſque Polybe témoigne, que de ſon tems les Romains avoient fixé la meſure des milles ſur une route qui conduiſoit en Eſpagne par Narbone. *Hiſtor. lib. V, cap. 39.*

53°, 22°.

FORUM HADRIANI. On trouve dans la Table Théodoſienne la trace de deux routes différentes, qui de *Lugdunum* des *Batavi*, ou de Leyde, ſe rendent à *Noviomagus*, ou Nimègue. L'une de ces routes paroît ſuivre le bord du Rhin, l'autre s'en écarter, & s'approcher d'un canal ou lit de rivière, que l'on voit dans la Table ſous le nom de *Fluvius Batavus*, quoique par altération on liſe *Patabus*. Sur cette route, qui prend dans les terres de l'Iſle des *Batavi*, le premier lieu mentionné par la Table eſt *Forum Hadriani*. Mais, la diſtance de *Lugdunum* à cette poſition eſt omiſe, nonobſtant que Menſo Alting prétende qu'elle ſoit marquée XII, ce qu'on ne voit dans la Table qu'à la ſuite du *Forum*, & entre ce lieu & celui qui le ſuit ſous le nom de *Flenio*. Mais, cette omiſſion de la Table ne nous dérobe point la connoiſſance du *Forum* des Romains en ce canton, parce qu'on retrouve un indice de ſa poſition dans le nom de Voor-burg, qui bien qu'il s'écrive de cette manière, ſe prononce Foorburg. Le lieu qui porte ce nom eſt diſtant d'environ 3500 verges du Rhin à l'égard d'un point pris au centre de Leyde ; & comme la verge du Rhin contient 11 pieds de Paris & 7 pouces 2 lignes, cette diſtance revient à peu près à 6800 toiſes, qui compoſent 6 lieues gauloiſes, ou 9 milles romains. Ainſi, le nombre VII, que Menſo-Alting ſubſtitue au nombre XII qu'il ſuppoſe en cette diſtance, n'y répond pas exac- *Not. Batav. p. 66.*

tement, quelque choix que l'on faſſe entre ces deux meſures itinéraires. Il parle, après pluſieurs autres auteurs, d'une colomne milliaire trouvée dans un lieu nommé Monſter, peu éloigné de s'Graveſande, & de la pointe de terre que forme avec le rivage de la mer l'embouchure de la Meuſe. On veut que le numéro de cette colomne, qui eſt XII, ſe rapporte au *Forum Hadriani:* mais, la diſtance ne ſçauroit y convenir. Car, entre Voor-burg & Monſter l'eſpace ne paroît valoir guère plus de 7200 toiſes, ce qui n'égale pas 10 milles romains, encore moins 7 lieues gauloiſes. Si je n'avois pas remarqué, que les diſtances indiquées par les Itinéraires dans toute l'étendue de la partie inférieure du Rhin qu'ont occupé les *Batavi*, conviennent particulièrement au mille romain, & ne conviennent point à la lieue gauloiſe, je croirois que la diſtance marquée XII ſur la colomne pourroit ſe rapporter à *Lugdunum*. Car, l'eſpace en cette diſtance s'évalue à environ 13900 toiſes, & le calcul de 12 lieues gauloiſes en approche, étant de 13600. Mais, on peut recourir à l'article *Flenium*, pour reconnoître le rapport du numéro de cette colomne à la poſition actuelle de Vlaerding. Je reviens à Voor-burg pour dire, que dans les environs on a trouvé des veſtiges d'une ancienne forteresſe, dont le nom étoit *Elinum*; & Hadrianus-Junius dit avoir vu des monnoies d'or, ſur un côté deſquelles le nom d'*Elinum* étoit écrit, & ſur l'autre *Doreſtatum*.

Batav. cap. 18.

44°, 25°.

FORUM JULII. Quoiqu'on puiſſe dire généralement parlant, que le nom de Jule, & celui de Céſar, qui ont fait la dénomination d'un grand nombre de villes, ſe rapportent également à la perſonne d'Auguſte, qui avoit pris le nom de ſon père adoptif, plutôt qu'à Céſar même; & qu'un port conſtruit à Bayes ſur la côte de Campanie par Auguſte, ſoit par cette raiſon appellé *Portus Julius* par Suétone: quoique *Forum Ju-*

lii, ou *Julium* ſelon Strabon, ſoit aux termes dont il ſe ſert, le *Nauſtathmus* (*vel Navale*) *Cæſaris Auguſti*, le port d'Auguſte : toutefois, on trouve le nom de *Forum Julii* antérieurement à la puiſſance où parvint Auguſte, & vers l'époque du ſiége de Modène, dans des lettres de Plancus à Cicéron. La continuité des différentes guerres que Céſar eut à ſoutenir, pour détruire les forces du parti qui lui étoit contraire, ne lui laiſſa guère le loiſir de donner ſes ſoins à des travaux publics, comme celui de creuſer des ports. Si l'entrepriſe de conſtruire un port à *Forum Julii* a commencé ſous la dictature de Céſar, ce port n'aura été vraiſemblablement achevé que ſous Auguſte, qui au rapport de Tacite y tint une flote, *roſtratas naves*, pour la ſûreté des côtes de la Gaule. C'eſt ce qui fait donner à la colonie romaine de *Forum Julii* le ſurnom de *Claſſica* dans Pline, & ce qui donne lieu à Tacite d'appeller *clauſtra maris* le port de *Forum Julii*. Ce port s'ouvroit au fond d'une anſe, qui eſt aujourd'hui moins profonde qu'elle n'étoit autrefois, parce que l'entrée du port reſſerrée entre deux môles, dont il ſubſiſte des veſtiges, ſe trouve actuellement écartée de la mer de 500 toiſes, par des atterriſſemens que les ſables chariés par la rivière d'Argens, voiſine de Fréjus, ont formé, & qui ont paru s'accroître encore dans le courant de ce ſiècle. Selon deux plans manuſcrits de Fréjus, & dont l'un m'a été communiqué par M. le Comte de Caylus, la diſpoſition du local fait connoître, que la largeur du port pouvoit être d'environ 250 toiſes, & ſa profondeur, à commencer de l'entrée entre les deux môles, d'environ 280. Je remarque, que le port de figure exagone, que Trajan avoit creuſé dans le fond du port de Claude, près de l'embouchure du Tibre, ayant environ 270 cannes romaines de largeur entre les faces de l'exagone, ſelon les plans qu'on en a donnés d'après les veſtiges, il n'en réſulte guère plus de 300 toiſes, ou un eſpace qui n'ex-

Annal. III.

cede pas conſidérablement l'étendue du port de Fréjus. Le port de *Centum-cellæ*, ou de Civita-vecchia, qui eſt encore un ouvrage de Trajan, n'a qu'environ 200 cannes d'étendue. Celui d'*Antium*, ſelon le plan du pilote Airouard, n'a que 300 toiſes d'enfoncement, ſur environ 150 de largeur. Ainſi, le port de Fréjus pouvoit entrer en comparaiſon avec ceux que le voiſinage de Rome rendoit plus néceſſaires à cette capitale du Monde. Il ne reſte d'eau actuellement dans ce port, que celle d'une petite lagune, près d'un quai de conſtruction romaine, qui fait angle avec le môle de la droite en entrant. Cette lagune reçoit un canal dérivé de l'Argens dans le quinzième ſiècle, & qui paſſe par un conduit ſous le lit d'un torrent nommé Rairan, que l'Argens reçoit immédiatement au-deſſus de Fréjus. L'iſſue du canal & du lac dans la mer s'éloigne actuellement de plus de 500 toiſes de l'ancienne ouverture du port. Mais, avant que ce port fût tout-à-fait impratiquable, on y entroit par le côté qui regarde le lebeche ou ſud-oueſt, au moyen d'un canal, appellé canal de Barbarie, qui avoit ſon ouverture dans la rivière d'Argents, plus près de l'embouchure de cette rivière, & du rivage de la mer qu'aujourd'hui, & avant le progrès des atterriſſemens. La ville de Fréjus réduite actuellement à environ 280 toiſes dans le plus grand eſpace de ſon enceinte, s'étendoit juſqu'à 600 toiſes, à en juger par les veſtiges de ſes anciens remparts, depuis les magazins conſtruits par les Romains, peu loin du port, juſqu'à l'amphithéatre ſitué à l'autre extrémité de cette ville, & vers le couchant dans le voiſinage du Rairan. Les plans que je conſulte varient ſur l'étendue de cet amphithéatre, dont le grand diamètre de l'ovale eſt d'environ 60 toiſes hors d'œuvre dans un de ces plans, & de 50 ſeulement dans l'autre. On ſçait que les Arênes de Nîmes donnent 67 toiſes dans cette dimenſion. Fréjus recevoit les eaux de la rivière de Siagne, dérivées près d'un lieu

nommé Monts, éloigné d'environ ſept lieues, par un aquéduc, dont il ſubſiſte de grands veſtiges. Outre la voie Aurélienne, qui paſſoit par *Forum Julii*, on reconnoît la trace d'une autre voie romaine, qui tend à Riez. Honoré Bouche rapporte l'inſcription d'une colomne milliaire trouvée ſur cette voie, près d'un lieu nommé S. André, paroiſſe de Bauduen, qui eſt du diocèſe de Riez, ſur les limites de celui de Fréjus. La colomne porte le nom d'Adrien, & ſon numéro eſt XXXVI. Or, il eſt à préſumer, que la diſtance a dû ſe compter juſque-là à partir de Fréjus. Car, je crois pouvoir eſtimer environ 25000 toiſes dans cet intervalle en droite-ligne, ce qui répond à 33 milles romains, & l'inégalité du pays eſt bien propre à faire que la meſure itinéraire en vaille 36, conformément au numéro de la colomne. Chorogr. de Prov. liv. III, chap. 3.

43°, 18°.

FORUM LIGNEUM. L'Itinéraire d'Antonin décrivant une route, qui en partant de *Cæſarauguſta* en Eſpagne, conduit à *Benehærnum*, place *Forum Ligneum* à la deſcente des Pyrénées dans la vallée d'Aſpe. La diſtance à l'égard du *Summus Pyrenæus* eſt marquée V, & de *Forum Ligneum* à *Aſpaluca* VII. Or, ſelon ces diſtances, & en examinant le local ſur la grande carte des Pyrénées, levée par ordre du Roi, je vois qu'un lieu nommé Urdos, entre le paſſage des Pyrénées & la poſition d'*Aſpaluca*, dont le nom eſt actuellement Acous, doit être le *Forum Ligneum*. Il ne conviendroit pas de retrouver les diſtances complettes à l'ouverture du compas, dans des lieux où la route, bien-loin de pouvoir être directe, eſt forcée à une infinité de détours, & ſouffre de grandes inégalités dans ſon plan.

44°, 24°.

FORUM NERONIS. Ptolémée faiſant mention des *Mimeni*, dont le nom eſt *Memini* dans Pline, leur donne pour ville *Forum Neronis*. Selon Pline, c'eſt *Carpen-*

tonate qui ſeroit la ville des *Memini*. Mais, on peut voir, à l'article *Carpentoracte*, les difficultés qui ſe trouvent à attribuer aux *Memini* cette ville de Carpentras, au préjudice des *Cavares*, dans le territoire deſquels elle paroît renfermée. Or, puiſque *Forum Neronis* appartenoit à un peuple différent des *Cavares*, & hors de leurs limites, il eſt difficile d'adopter l'opinion de M. de Valois, P. 129. qui veut que *Forum Neronis* & *Carpentoracte* ſoient la même ville, ſous des noms qui ne ſont pas les mêmes. Nous voyons entre le territoire d'Apt & la Durance, un canton qui peut avoir été celui des *Memini*, n'étant réclamé par aucun autre peuple que l'on ſache : & dans ce canton la ville de Forcalquier, capitale d'un comté qui a partagé la Provence, conſerve le nom de *Forum*. Quoique le ſurnom de *Calcarium* dans For-calquier, ne ſoit plus le même que celui qui étoit en uſage dans le tems de la domination romaine ; c'eſt à la diſtinction plus eſſentielle, qui conſiſte dans la dénomination de *Forum*, qu'il paroît convenable de s'attacher.

46°, 22°.

FORUM SEGUSIANORUM. Ptolémée fait mention de deux villes chez les *Seguſiani*, *Rodumna*, & *Forum Seguſianorum*. La dénomination de *Forum* fait entendre, que c'étoit le lieu où les *Seguſiani* tenoient leurs aſſiſes, & ſa poſition eſt figurée comme celles des capitales dans la Table Théodoſienne. L'erreur de cette Table ſur une poſition immédiate à celle de *Forum*, en ſuivant la route qui conduit de *Rodumna* à *Lugdunum*, en paſſant par le *Forum*, eſt développée dans un des articles du nom de *Mediolanum*. Papire-Maſſon a rapporté une inſcription, dans laquelle on lit, *Fabri Tignuar. qui Foro Seguſ. conſiſtunt.* La-Mure, dans ſon hiſtoire du Forez, cite quatre colomnes milliaires au nom de l'empereur Maximin, où les numéros ſe ſuivent depuis I juſqu'à IIII, précédés d'un L, conformément à l'uſage de la lieue dans la Gaule Lionoiſe. Mais, ce qu'il y a de

plus remarquable, c'eſt de trouver dans l'inſcription de ces colomnes, C. IVL. F. SEG. LIBERA, ce qui donne au *Forum* des *Seguſiani* la dignité de Colonie, qu'on ne lui connoît point d'ailleurs, l'épithète qui y eſt ajoutée étant la même que celle qui eſt appliquée aux *Seguſiani* dans Pline. L'hiſtorien du Forez fait mention d'un poids romain de cuivre, lequel porte en caractères d'argent, DEAE SEG. F. ce qui diviniſe le *Forum* des *Seguſiani*, & lui communique ainſi un honneur que l'on ſçait avoir été rendu à pluſieurs autres villes dans la Gaule. Ce lieu conſerve ſon nom dans celui de *Feur*, auquel on ajoute communément un *s*, quoique mal-à-propos, puiſque le terme de *Forum* eſt employé au ſingulier. Il ſeroit preſque ſuperflu de dire, que c'eſt de ce *Forum* que le *pagus Forenſis*, le Forez, a tiré ſa dénomination.

48°, 27°.

FORUM TIBERII. Ptolémée en fait mention chez les *Helvetii*. Rhenanus, & pluſieurs autres après lui, ont cru trouver un indice de ce lieu dans la dénomination actuelle de Keyſerſtuhl, qui ſignifie, *Cæſaris vel Imperatoris ſolium*. La ſituation du lieu ſur le bord du Rhin, peu loin de la frontière des *Rhæti* & des *Vindelici*, auxquels on ſçait que Tibère fit la guerre en perſonne ſous le regne d'Auguſte, peut paroître favorable à cette opinion.

44°, 25°.

FORUM VOCONII. Plancus écrivant à Cicéron, lui mande: *Lepidus ad Forum Voconii caſtra habet, qui locus a Foro Julio quatuor & viginti millia paſſuum abeſt.* L'Itinéraire d'Antonin eſt conforme à cette indication de diſtance. Ainſi, la Table Théodoſienne eſt défectueuſe en marquant XVII. Je penſe qu'on peut reconnoître le nom de *Voconii Forum* dans celui qui actuellement eſt Gonfaron, par altération de Vocon-foron. La diſtance de ce lieu à l'égard de Fréjus paroît convenable, l'eſtimant en droite ligne de 17000 toiſes au moins, ou d'en-

viron 23 milles romains, que la meſure itinéraire dans un pays inégal peut bien ſurpaſſer de 1000 pas. Honoré Bouche veut que ce ſoit le Luc. Mais, ce qui me répugne dans cette poſition, c'eſt d'être trop voiſine d'un lieu nommé Cabaſſe, où l'on a trouvé une colomne miliaire numérotée XXXIIII, ſelon Bergier. Car, ce lieu n'étant diſtant du Luc que d'environ 4 milles, ſi le Luc étoit *Forum Voconii*, le numéro de la colomne ne pourroit être XXXIIII; & la poſition de Gonfaron, dont la diſtance de Cabaſſe eſt au moins le double de l'autre, prend plus de rapport à ce numéro. D'ailleurs, le nom du Luc vient de *Lucus*, qui n'eſt pas moins propre à l'âge Romain que celui de *Forum*. Cela n'empêche pas même de croire, que le Luc n'ait été ſitué au paſſage d'une voie militaire, comme l'inſcription d'une colomne qui y a été trouvée, mais dont le numéro n'eſt point donné dans Bergier, le témoigne: & je conjecture que cette voie pourroit ſe rapporter à celle, qui de *Forum Voconii* conduit à Riez dans la Table.

Cher. de Prov. liv. III, ch. 4.

Hiſt. des Gr. Ch. de l'Emp. liv. III, ch. 28.

52°, 22°.

FOSSA CORBULONIS. On lit dans Tacite, que Corbulon commandant en Germanie ſous l'Empire de Claude, fit creuſer un canal entre la Meuſe & le Rhin, dans l'eſpace de vingt-trois milles: *inter Moſam Rhenumque, trium & viginti milliûm ſpatio, foſſam perduxit, quâ incerta Oceani vetarentur.* Dion-Caſſius indique la longueur du canal de 170 ſtades, qui font 21 milles & un quart. L'objet en ouvrant ce canal, ſelon le rapport de Dion, étoit de donner un écoulement aux fleuves refoulés par le montant de la marée, pour que les terres n'en fuſſent point inondées. Quelques critiques, & Vertranius en premier lieu, ſuivi par Cluvier, qui ſont d'avis de lire *vitarentur* dans Tacite, au lieu de *vetarentur*, ont contre eux l'autorité des manuſcrits: & ce que rapporte Dion du motif de Corbulon, convient à l'interprétation qu'on peut donner à l'expreſſion

Annal. XI, 20.

Lib. LX.

l'expreſſion de *vetarentur*, qui porte bien le caractère du ſtile de Tacite. Les ſçavans ſont fort partagés dans leurs opinions ſur l'endroit où ce canal fut ouvert. Je ſuis de l'avis de ceux qui le conduiſent de Leyde à Maeſland-ſluys, ou l'Ecluſe de Meuſe, en paſſant par Delft; & voici la raiſon dont je m'autoriſe. Cet eſpace eſt d'environ 8500 verges du Rhin, & la verge du Rhin ſe comparant à 11 pieds 7 pouces de Paris, il en réſulte 16400 toiſes, qui renferment 21 milles romains & deux tiers, ou 173 ſtades; & on voit aſſez combien ce calcul a de rapport à ce que le témoignage de l'antiquité donne de longueur au canal de Corbulon. Menſo-Alting a ſuppoſé que pour trouver une pareille longueur dans cet eſpace, il falloit faire circuler ce canal: mais, cette ſuppoſition n'eſt fondée que ſur la meſure du mille qu'il emploie de 60 au degré, faute de connoître le mille romain, & qui eſt plus forte d'un cinquième qu'il ne convient. Ortelius, & Pontanus, en rapportant au Leck le canal creuſé par le ſoldat romain ſous les ordres de Corbulon, *ut miles otium exueret*, ſelon les termes de Tacite, n'ont pas pris garde; que l'eſpace que traverſe le Leck, n'eſt pas reſſerré dans 20 & quelques milles, & qu'il s'étend à environ 37, depuis ſon commencement près de Wick-Durſtede, juſqu'à l'endroit où il ſe termine près d'un lieu nommé Krempen, en rencontrant la Merwe, qu'il ne convient pas même de confondre avec l'ancien lit de la Meuſe, *Oude-Maes*, qui eſt plus reculé. Rickius, ſçavant commentateur de Tacite, qui veut auſſi que le canal dont il s'agit ait quelque choſe de commun avec le Leck, reprend Ortelius ſur ce qu'il y applique toute la longueur du cours de cette émanation actuelle du Rhin. Son opinion eſt, qu'en partant de *Batavodurum*, il convient de s'arrêter à un lieu nommé Lexmund: *exiſtimo*, dit-il, *foſſam hanc è Rheno apud Batavodurum à Corbulone ductam, non uſque ad confluentes Moſæ &*

Animadv. in Tacitum, p. 135.

Leccæ, ſive pagum Krimpen, ſed duntaxat ad vicum Leccæ ſiniſtræ ripæ impoſitum, cui vocabulum Lecſmunde. Mais, je vois dans cette opinion un inconvénient contraire à ce qui répugne dans celle d'Ortelius, de l'aveu même de Rickius. Lexmond au-deſſous de Vianen, ſur la même rive du Leck, n'eſt diſtant de Wick-Durſtede, ou de *Batavodurum*, que d'environ 5600 verges du Rhin, ſelon des cartes, ou plutôt des arpentages dans le plus grand détail, & que j'ai eu la précaution de vérifier par les triangles de Snellius. Or, une pareille diſtance ne peut s'évaluer qu'à 10900 toiſes au plus, dont il ne réſulte que 14 à 15 milles romains, ce qui eſt évidemment trop au deſſous de 22 à 23 milles qu'il faut trouver pour égaler le canal de Corbulon. C'eſt trop légérement que Rickius a prétendu, en voulant produire des preuves de ſon ſentiment, que l'intervalle dans cette portion du Leck, couvenoit à ce canal : *prima (ratio) quod à divortio hujus foſſæ ad Lexmondam ſit idem circiter intervallum, quod à Tacito, aut Dione, foſſæ Corbulonis adſcribitur.* J'ajoute, qu'il y a plus de vraiſemblance (quoi qu'en diſe Rickius) que pour recevoir le montant de la marée, comme Dion le témoigne formellement, ce canal ait été ouvert peu au-deſſus de l'entrée de la Meuſe, plutôt qu'à cinquante milles dans les terres, en reculant juſqu'à *Batavodurum.*

53°, 24°.

FOSSA DRUSIANA. Tacite & Suétone parlent de ce canal creuſé par Druſus, fils de Livie, & frere de Tibére, & par lequel Germanicus, fils de Druſus, deſcendit pour ſe rendre dans l'Océan à l'embouchure de l'Ems : *foſſam*, dit Tacite, *cui Druſianæ nomen, ingreſſus, lacus indè, & Oceanum uſque, ad Amiſiam flumen, ſecundâ navigatione pervehitur.* Suétone, *in Claudio*, parlant de Druſus ; *trans Rhenum foſſas novi & immenſi operis effecit, quæ nunc Druſinæ vocantur*

Annal. III, 8.

Tout le monde convient, que ce canal eſt celui qui ſort du Rhin ſur la droite, au-deſſous de la ſéparation du Wahal, & qui ſe joint à l'Iſſel près de Doeſbourg. On croit même que le travail de Druſus ne s'eſt point borné à cette communication, & qu'il lui a fallu creuſer un lit plus conſidérable à l'Iſſel ; ce qui peut avoir donné lieu à Suétone d'employer le pluriel *foſſas*, en parlant de ce travail. On ne trouve le nom de l'Iſſel dans aucun monument de l'antiquité. Ce nom lui eſt commun avec une rivière de la Hollande entre le Leck & le Rhin, & qui dans les titres du moyen-âge eſt appellée *Chiſla* & *Hiſla*, & depuis ſans aſpiration *Iſla* & *Iſala*. Ainſi, on n'eſt point autoriſé à mettre le nom de *Sala* dans des cartes qui repréſentent l'ancienne Géographie. Pluſieurs ſçavans ont appliqué à l'Iſſel la mention que Tacite fait d'une rivière ſous le nom de *Nabalia*, qui pourroit être corrompu, & qui ſe lit autrement dans quelques textes de cet hiſtorien. Civilis, chaſſé de l'iſle des Bataves par Cerealis, & retiré chez les Germains, eut une entrevue avec ce général Romain ſur le bord de cette rivière, qu'il faut ainſi ſuppoſer au-delà du Rhin, ſur la frontière. Le Rhin dérivé dans l'Iſſel, & l'ayant groſſi par la décharge d'une partie de ſes eaux, a d'abord formé un lac, nommé *Flevo*. Il renfermoit auſſi une iſle de même nom. Réduit enſuite à un canal, qui conſervoit ce nom de *Flevo*, il arrivoit à l'Océan, avant que ce canton de la Friſe fût ſubmergé, & devînt une mer, que l'on nomme Zuyder-zée. Pomponius-Mela eſt celui de tous les Géographes de l'antiquité qui s'explique plus en détail ſur ce ſujet. On reconnoît encore le nom de *Flevo* dans celui de *Vlie*, ou *Flie-Stroom*, entre les iſles de Flie-land & de Schelling, à l'entrée du Zuyder-zée. Mais, les limites de l'ancienne Gaule ne nous portent pas juſque-là.

44°, 23°.

FOSSA MARIANA. Selon Plutarque, dans la vie

de Marius, ce général fit creuſer un canal, pour recevoir plus aiſément les vivres qui lui étoient amenés par mer, & avec moins de riſque qu'il n'y en avoit aux embouchures du Rhône, dont l'entrée remplie de vaze & expoſée aux coups de mer, devenoit très-difficile. Strabon en parle conformément; & il ajoute, que Marius fit don de ce canal aux Marſeillois, pour reconnoître les ſervices qu'ils lui avoient rendu dans ſon expédition contre les *Ambrones* & les *Toygeni*, dont les armes étoient jointes à celles des Cimbres. Méla, Pline, Solin, ont fait mention du même canal. Mais, on peut reprendre Ptolémée d'avoir rangé ce canal au couchant des bouches du Rhône, parce qu'on a les preuves les plus poſitives du contraire. C'eſt entre Marſeille & le Rhône qu'il eſt placé dans Méla, entre le Rhône & *Maritima*, ou Martigues, dans Pline. L'Itinéraire Maritime indique même XVI milles de diſtance depuis les *Foſſæ Marianæ* (car il y emploie le pluriel) juſqu'au Rhône, en rangeant la côte d'orient en occident; & dans l'Itinéraire qui décrit les routes de terre, on trouve *Foſſæ Marianæ* entre Marſeille & Arles. Ainſi, ce que Ptolémée nomme le canal de Marius, en-deçà des deux principales embouchures du Rhône, en procédant dans l'ordre contraire à celui de l'Itinéraire Maritime, ſeroit plutôt une troiſième bouche du Rhône, connue d'ailleurs ſous le nom d'*Hiſpanienſe oſtium*. On pourroit conjecturer, que l'entrée d'une rivière, dont le nom de Καινὸς ποταμός, ou de rivière nouvelle, dans Ptolémée, ſemble plus convenable à un canal factice qu'à une rivière naturelle, déſigneroit le canal de Marius, quoique Ptolémée eût déplacé ſon embouchure, en la marquant entre *Maritima* & Marſeille, au lieu de l'indiquer entre le Rhône & *Maritima*. Cette conjecture s'appuieroit ſur ce qu'en cet intervalle que prend Ptolémée, on ne voit arriver à la mer aucune rivière qui mérite d'être connue, & que d'ailleurs les poſitions de Ptolé-

Lib. I, cap. 5.
Lib. III, cap. 4.

mée ne ſont pas à l'abri de la critique, comme la manière dont il ſe méprend ſur le canal de Marius en eſt une preuve qu'il ne faut pas aller chercher bien loin. Le docte commentateur de Pline, qui, dans le nom que fournit Ptolémée de Κανὸς ποταμὸς, a cru voir un indice d'un peuple dont Pline fait mention ſous le nom de *Cenicenſes*, & qui nous eſt inconnu comme pluſieurs autres, n'a pas fait attention à la différence eſſentielle de ces dénominations. Je dis en paſſant, que les *Cenicenſes* de Pline nous ſont inconnus. Car de les établir, comme dans la carte de Sanſon, aux environs du mont Cenis, ce ſeroit faute d'obſerver, que Pline en faiſant mention de *Cenicenſes* dans la deſcription de la Narbonoiſe, ne permet pas de les placer ainſi derrière les *Centrones*, qui ſelon l'état des choſes au tems de Pline, n'étoient point encore, non plus que les *Caturiges*, renfermés dans la Gaule, & dépendoient de l'Italie. Mais, après avoir rapporté ce qu'on trouve dans les anciens ſur le canal de Marius, il doit être queſtion d'en reconnoître quelque trace, & ſon iſſue dans la mer. Ceux d'entre les modernes qui veulent que le grand canal du Rhône paſſant à Arles, & dont le cours juſqu'à la mer eſt d'environ dix lieues, ſoit l'ouvrage de Marius, n'ont pas pris garde à la difficulté de l'exécution, & on pourroit leur demander ce qu'étoit le cours du fleuve ſéparément de ce canal. Il n'étoit pas néceſſaire que Marius remontât ſi haut, pour parer aux inconvéniens de l'entrée par les bouches naturelles du Rhône. L'ancienne embouchure, appellée *Maſſalioticum oſtium*, qui paroît avoir été celle qu'on nomme actuellement le Gras du midi, ou le grand Gras, comme on peut voir dans l'article intitulé *Rhodani oſtia*, étoit diſtante de *Foſſis Marianis* de XVI milles, ſelon l'Itinéraire Maritime. Or, cette diſtance, en rangeant la côte depuis cette embouchure, conduit préciſément ſur la plage vis-à-vis du lieu qui conſerve le nom de Foz. Ce lieu eſt marqué dans les cartes com-

me étant ſur un terrain élevé, quoique les environs ſoient preſque au niveau de la mer. C'eſt ainſi qu'on reconnoît l'entrée du canal de Marius. La figure d'un édifice, en forme de demie-lune ouverte du côté de la mer, comme la Table Théodoſienne en donne la repréſentation, avec le nom de *Foſſis Marianis* au-deſſus, convient vraiſemblablement à cet endroit. Cet édifice donne l'idée d'un port, qui auroit été orné & accompagné de bâtimens par les Marſeillois, devenus propriétaires du canal, & qui en tiroient un droit de navigation en montant & en deſcendant, comme le rapporte Strabon. Cependant, les ouvrages qui ne ſont pas ceux de la nature, étant ſujets à périr avec le tems, le canal de Marius ne conduit plus à Foz. Mais, il n'y a guère plus d'un ſiècle, qu'une dérivation du Rhône avoit ſon cours juſque-là, ſelon le témoignage de l'hiſtorien de Provence, Honoré Bouche. Cette dérivation, qu'on nomme aujourd'hui le Bras-mort, & qui a été obſtruée dans les derniers tems pour favoriſer la ville d'Arles, & dans la vue de deſſécher des marais, tendoit en premier lieu vers l'étang nommé Galéjon, dont la communication avec la mer ouvroit une première iſſue à ce canal; & un reſte d'émanation, qui n'a plus la même continuité, s'étendoit juſqu'au rivage de Foz. Cette circonſtance de plus d'un débouchement, nous fait connoître, que ce n'eſt point à tort que pluſieurs des auteurs qui parlent du canal, ſe ſervent du pluriel. C'eſt ainſi qu'il en eſt mention dans l'Itinéraire, & dans la Table. On lit pareillement *Foſſæ*, & non pas *Foſſa*, dans l'édition de Pline du P. Hardouin; & dans Solin, *Foſſis manu factis*. Je préſume, d'après des cartes très-circonſtanciées du local, que la navigation du canal de Marius, depuis la ſéparation d'avec le Rhône, pouvoit être d'environ 12 milles. Il paroît en même tems, que cette ſéparation ſe faiſoit à quelques 10 milles au-deſſus de l'*oſtium Maſſalioticum*; & la navigation du Rhône, en remontant

Lib. IV, p. 183.

Tome I, liv. III, ch. 5.

juſqu'à Arles, y ajoutoit environ 20 milles. Or; c'eſt préciſément ce que demande l'Itinéraire Maritime : *à Gradu, per fluvium Rhodanum, Arelatum, M. P.* XXX. On ne ſçauroit admettre XXXIII milles entre *Foſſa Mariana*, ou Foz, & Arles, par la route de terre, comme on le voit dans l'Itinéraire d'Antonin, & le local veut qu'on en ſupprime une dixaine.

51°, 20°.

FRETUM GALLICUM. C'eſt ainſi que Solin déſigne ce qu'on appelle aujourd'hui le Pas de Calais. *Fretum Oceani* dans Tacite, & dans Ammien-Marcellin. *Freta Morinûm* dans le poëte Gratius.

51°, 20°.

FRUDIS (*vel* PHRUDIS) OSTIUM. Ptolémée place cette embouchure de rivière entre l'embouchure de la Seine & le promontoire *Itium*. Ce nom n'eſt point connu d'ailleurs, de même que Ptolémée en nommant l'Eſcaut *Tabuda*, diffère des auteurs qui ont fait mention de cette rivière ſous ſon nom de *Scaldis*. Il n'eſt point équivoque que c'eſt la Somme que déſigne Ptolémée. Je reconnois même le nom de *Frudis* dans celui de Hourdel, que porte une pointe de terre à l'entrée de la Somme, & contre laquelle la mer briſe en montant. On trouve la lettre F, & la prononciation qui lui eſt propre, remplacées en pluſieurs mots par un H : & le terme de *Hourd*, ou *Heurd*, qui chez le peuple du pays de Galles, & en baſſe-Bretagne ſignifie *choc*, ou *agitation*, convient parfaitement au lieu où nous le trouvons employé. Mais, le nom de *Frudis oſtium* n'étant pas celui qui étoit propre & particulier à cette rivière, voyez l'article *Samara*.

G.

45°, 22°.

GABALI. C'eſt ainſi qu'on lit dans Céſar, & qu'on doit écrire d'après Ptolémée, *Gabales* ſelon Strabon,

auquel Pline eſt conforme. Cette diverſité de terminaiſon par un changement de déclinaiſon, eſt commune à pluſieurs dénominations. Les *Gabali* étoient, ainſi que leurs voiſins les *Vellavi*, dans la dépendance des *Arverni* du tems de Céſar; *ſub imperio Arvernorum eſſe conſueverant:* & quoique affranchis depuis longtems de cette domination, & que le Gévaudan, ou le diocèſe de Mende, & le Vellai, ſoient actuellement unis au gouvernement de Languedoc; il eſt à remarquer que ces cantons ſont réputés Auvergne par quelques uns de nos auteurs. Céſar le veut ainſi quand il dit, que les *Helvii*, ou ceux du Vivarez, *fines Arvernorum contingunt*, & que le mont *Cebenna*, *Arvernos ab Helviis excludit*, & que les *Arverni* croyoient l'entrée de leur pays défendue par cette montagne; *Cebennâ, ut muro, ſe munitos exiſtimabant.*

Comment. VII.

48°, 20°.

GABRIS. Ce nom eſt placé dans la Table Théodoſienne, ſur une route qui conduit de *Cæſarodunum*, ou Tours, à *Avaricum*, Bourges. Ne doutant point que ce lieu ne ſoit Chabris, ſitué au paſſage du Chèr, & dont le nom eſt *Carobriæ* dans le livre des miracles de S. Auſtregeſile, *Carbriæ* dans des lettres que rapporte Helgaud, moine de Fleuri; on peut regarder la dénomination de *Gabris* comme une de celles qui ſont altérées dans la Table. Je l'aurois donc employée plus correcte, ſans la crainte de dépayſer en quelque manière ceux qui pourroient vouloir ſuivre ſur la carte les routes de la Table. Le nom de *Caro-briæ* ſignifie les ponts du Chèr, de même que le nom de Salbris, qui n'eſt pas éloigné de Chabris, ſignifie *Saleræ pontes*, les ponts de Saudre. On peut s'autoriſer de l'opinion de M. de Valois: *Bria enim*, dit-il, *vel Briva, pontem ſignificat. Sunt itaque Carobriæ, pontes ad Carum.* Mais ce qui a échappé à la recherche de ce ſçavant, c'eſt de reconnoître que le *Gabris* de la Table eſt le même lieu que

P. 119.

Carobriæ;

Carobriæ : Gabris & *Alerea*, entre leſquels il remarque qu'*Avaricum* eſt placé dans la Table, lui paroiſſent des lieux dont on ignore la poſition ; *loca nunc incognita.* L'indication de XXIIII entre *Gabris* & *Avaricum* dans la Table, ne remplit pas ce qu'il y a d'intervalle entre Chabris & Bourges, lequel s'eſtime de 30 à 31000 toiſes, d'où il réſulte qu'il convient de lire XXVII au lieu de XXIIII, parce que le calcul des 27 lieues gauloiſes eſt de 30618 toiſes. On a quelques indices, que cette route de Tours à Bourges étoit croiſée à Chabris par une pareille voie, qui conduiſoit d'Orléans à Poitiers, mais dont la Table non plus que l'Itinéraire d'Antonin ne font point mention. P. 85.

43°, 22°.

GALLICUS SINUS. Il faut être prévenu que la dénomination de *Mare Mediterraneum* ne paroît point dans les Anciens. On trouve *Mare Internum* dans Pline : θάλασσα τῆς ἐντός, dans Strabon. La partie de cette mer qui baigne la côte de la Narbonnoiſe, eſt appellée *Gallicus ſinus*, & même *Gallicum mare.* On lit dans Solin : *Sinus Gallicus, qui Narbonenſem provinciam perfundit.* Florus diſtingue le *Sinus Gallicus* du *Liguſticus*, qui précède dans l'ordre qu'il ſuit, & du *Balearicus*, qui ſuccéde. Pline fait la même diſtinction dans l'ordre contraire : *Ibericum* (*mare*) *aut Balearicum, mox Gallicum antè Narbonenſem provinciam, hinc Liguſticum.* Dans Tite-live, en parlant de la navigation de Scipion pour paſſer en Eſpagne, on voit que *Pyrenes promontorium* eſt le terme du *Sinus Gallicus.* D'un autre côté, Paul-Oroſe diſtingue le *Mare Gallicum* d'avec le *Sinus Liguſticus* par l'élévation des Alpes. C'eſt avec raiſon, que ce golfe, bordé des établiſſemens des Marſeillois, a pu être nommé *Mare Græcum.* Car, quelques auteurs des tems poſtérieurs, qui ont employé cette dénomination, Guillaume de Weſtminſter, & Thomas de Walſingham, ont dû la tirer d'un uſage fort antérieur au

Cap. 26.

Rer. Roman. lib. III, cap. 6.

Lib. III, cap. 3.

Lib. XXVI, ſect. 19.

Lib. I, cap. 2.

quatorzième ſiécle, & de quelques écrits que nous n'avons pas ſous la main. La partie de ce golfe qui reçoit le Rhône par pluſieurs embouchures, a été appellée
Lib. XV. *Sinus ad Gradus*, comme on l'apprend d'Ammien-Marcellin, parce que ces embouchures ſont appellées *Gradus*. Le nom actuellement uſité de Golfe de Lion, vient
P. 217. de *Mare Leonis :* & M. de Valois fait le procès à Sanſon, & aux autres géographes, qui étendent ce nom à tout l'enfoncement de mer qui touche au Languedoc, comme à la Provence, juſque vers les iſles d'Hères. Il ſe fonde dans ſon accuſation ſur ce que Guillaume de Nangis, dans le récit de la navigation de S. Louis, qui s'embarqua, comme on ſçait, à Aigues-mortes, ne marque *introitum maris Leonis* que le troiſième jour de cette navigation. Mais, comme elle avoit été tranquille juſque-là, de l'aveu de ce moine de S. Denys, on peut croire qu'il n'a point eu lieu de citer le nom de *mare Leonis*, que quand par un changement de tems la mer eſt devenue orageuſe. L'uſage d'ailleurs décide de l'emploi de ces dénominations ; & vous entendrez dire aux gens de mer qui paſſent de Marſeille aux côtes de la Catalogne, que la traverſée du Golfe de Lion eſt plus dangéreuſe que la route en haute-mer.

48°, 27°.

GANODURUM. Ptolémée faiſant mention de deux villes chez les *Helvetii*, nomme *Ganodurum* en premier lieu ; & ſi l'on s'en rapporte à ſes poſitions, quoique fort peu conſtantes, celle-ci doit être plus reculée que l'autre, qui eſt *Forum Tiberii*, que l'on prend pour Keiſerſtul ſur le bord du Rhin. Comme on eſt porté communément à appliquer les lieux mentionnés dans l'antiquité, à ceux qui ſe diſtinguent le plus aujourd'hui, dans la vue de leur donner de l'illuſtration ; pluſieurs ont voulu que *Ganodurum* fût Conſtance. Mais, ce qui détruit cette opinion, c'eſt une poſition de *Fines*, qui étant placée en-deçà de Conſtance, fait voir que ſous la

domination Romaine, ce qui eſt au-delà de cette poſition ſort des limites du territoire Helvétique, & appartient à la Rhétie, comme on peut voir au dernier article de ceux qui portent le nom de *Fines*. Il eſt plus aiſé au-reſte, d'enlever à Conſtance la poſition de *Ganodurum*, que de l'établir ſolidement ailleurs. Le *durum* indique bien le paſſage d'une rivière ; & un lieu nommé Burg, ſur la rive du Rhin, vis-à-vis de Stein, a paru à Guilliman une place Romaine, & on y a trouvé un fragment d'inſcription au nom de l'empereur Caius, ou Caligula. Seroit-ce *Ganodurum?* La découverte de quelques veſtiges d'antiquité, dans un lieu de l'Argow, & du canton de Berne, a fait croire que c'étoit *Ganodurum*. On s'eſt appuyé dans cette opinion ſur une *convenance parfaite* avec la latitude que prend Ptolémée pour placer Ganodurum, ſelon les termes d'une lettre inſérée dans un journal Italien : *tanto miu ſembrano verifimile, quanto egli è certo, che il grado, ſotto cui il ſopranuomato autore* (*Tolomeo*) *pone queſta citta, conviene perfettamente alla mia ipoteſi.* Cependant, la hauteur indiquée par Ptolémée étant 46 degrés un tiers, on peut être aſſuré que le lieu de la découverte dans le diſtrict particulier dont le chef-lieu eſt Lenzbourg, au canton de Berne, doit ſe rencontrer par 47 degrés & environ un quart.

44°, 24'.

GARGARIUS LOCUS. Une grande & belle inſcription, rapportée par Honoré Bouche & par Spon, & dont M. l'abbé Barthélemi m'a communiqué une copie qu'il a faite ſur le lieu, nous donne la connoiſſance de celui dont il s'agit. Dans cette inſcription, qui ſe rapporte au tems d'Adrien, dont le nom s'y trouve employé, *T. Aelio Antonino*, on lit :

PAGANI PAGI LVCRETI QVI SVNT
FINIBVS ARELATENSIVM LOCO GARGARIO.

Ce lieu conſerve ſon nom dans celui de Garguies. Il eſt

renfermé dans la paroiſſe de Gemenos, au pied de la montagne nommée le ſaint Pilon. La plaine, qui du pied de cette montagne s'étend juſqu'à Aubagne en tirant vers Marſeille, s'appelle *Lacrau*, & pourroit être le *pagus Lucretus* de l'inſcription. On peut conſulter l'article *Arelate*, pour connoître par quelle raiſon une poſition qui paroît ſi écartée d'Arles, ſe trouve néanmoins *intra fines Arelatenſium*, ſelon le témoignage formel de l'inſcription. M. l'abbé Barthélemi m'a dit avoir trouvé dans un lieu nommé S. Zacharie, au nord du S. Pilon, une inſcription en l'honneur de quelques déeſſes tutélaires, MATRIBVS VBERCABVS.

44°, 19°.

GARITES. Leur nom ſe trouve dans le troiſiéme livre des Commentaires, entre *Eluſates* & *Auſci*, & au nombre des peuples qui ſe ſoumirent à Craſſus, lieutenant de Céſar. Sanſon les place dans le comté de Gaure, qui eſt renfermé dans le diocèſe d'Auch, ainſi que l'ancien territoire des *Eluſates*; & M. de Valois paroît
P. 211. adopter cette opinion. Les fautes que les adverſaires de Sanſon avoient commiſes au ſujet des *Garites*, ſont relevées dans ſa nomenclature de la Gaule, jointe à la traduction des Commentaires par d'Ablancourt. J'ai cru autrefois que le nom de la rivière de Gers pouvoit avoir donné le nom aux *Garites*. C'étoit faute de ſçavoir, que le nom de cette rivière eſt *Ægirſius* dans Sidoine-Apollinaire, *Egircius* dans Fortunat.

45°, 25°.

GAROCELI. Ils ſont nommés dans le premier livre des Commentaires, entre les *Centrones* & les *Caturiges*, comme ayant voulu de concert fermer le paſſage des Alpes à Céſar; qui néanmoins partant d'*Ocelum*, *quod eſt citerioris provinciæ extremum, in fines Vocontiorum ulterioris provinciæ, ſeptimo die pervenit.* Le rapport qu'il y a entre le nom d'*Ocelum* & celui des *Garoceli*, fixe leur demeure dans la vallée de Pragelas & de Cluſon,

où la poſition d'Uxeau repréſente *Ocelum*, comme on peut voir à l'article de ce nom. Quoique les *Garoceli* ſoient ainſi ſur le revers des Alpes qui regarde l'Italie, *citeriorem provinciam* par rapport à Rome, il m'a paru néceſſaire de les faire connoître ſur cette frontière.

43°, 19°, & 46°, 17°.

GARUMNA FLUV. On lit dans le premier livre des Commentaires : *Gallos ab Aquitanis Garumna flumen* (*dividit*) & le nom eſt *Garuna* moins correctement dans Strabon & dans Ptolémée, dans Pline *Garunna*. Mais, parce que Pline étend la Celtique ou Lionoiſe jusqu'à cette rivière, dans un tems où les limites de l'Aquîtaine atteignoient le bord de la Loire, *ad Garumnam Celtica, eademque Lugdunenſis* ; le P. Hardouin eſt d'opinion, qu'il faut appliquer ce nom de *Garunna* à la Loire même, depuis le territoire d'Angers. Il ſe perſuade, que Pline étant bien informé que la Garonne avoit pris le nom de *Girunda* dans la partie inférieure de ſon cours, il l'auroit ſans doute nommée de cette manière, ſi ſon objet avoit été de la déſigner. Cependant, on ne voit point que ce nom de *Girunda* ſoit employé dans les monumens de l'âge Romain. C'eſt en parlant de la Garonne lorſqu'elle approche de la mer, qu'Auſone, qui étoit de Bourdeaux, dit dans ſon poème ſur la Moſelle : *Lib. IV, cap. 17.*

— *æquoreæ te commendabo Garumnæ.*

La meſure du vers admettoit *Girundæ* également comme *Garumnæ*. Nous voyons dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem : *civitas Burdigala, ubi eſt fluvius Garonna, per quam facit mare Oceanum acceſſa & receſſa per leugas plus minus centum.* On lit à la vérité *Garunda*, dans une lettre de Symmaque à Auſone, mais non *Girunda*, & je ne ſçache pas qu'on trouve ce nom ſous cette forme de Gironde avant le treizième ſiècle. Il eſt plus ſimple de croire, que Pline en nommant la Garonne, eſt dans le même cas que Méla, qui nonobſtant que *Lib. IX, ep. 8[illegible].* *Lib. III, cap. 2.*

l'Aquitaine de ſon tems fût aggrandie juſqu'à la Loire; borne néanmoins l'Aquitaine à la Garonne : *nam à Pyrenæo ad Garumnam Aquitania, ab eo ad Sequanam Celtæ.* C'eſt qu'on n'avoit point encore perdu de vue les limites des anciennes nations, qui ſe diſtinguoient les unes d'avec les autres dans l'étendue de la Gaule, malgré l'arrangement politique des provinces fait par Auguſte, diſtinction nationale que Céſar avoit bien connue & déterminée. Il doit paroître plus étonnant encore
Lib. XV. dans Ammien-Marcellin que dans Méla & dans Pline, de lire que la Garonne *ab Aquitanis (Celtas) diſterminat.* On peut ſe réduire au ſujet de Pline à dire, qu'il ne convenoit pas de citer la Garonne avec le nom de *Lugdunenſis*, en confondant la Lionoiſe & l'ancienne province Celtique. Mais, on ne ſçauroit accuſer Méla de s'être mépris ſur la Garonne, vû la deſcription qu'il en fait en ces termes : *Garumna ex Pyrenæo monte delapſus, niſi cum hiberno imbre aut ſolutis nivibus intumuit, diù vadoſus & vix navigabilis fertur. At ubi obvius Oceani exæſtuantis acceſſibus adauctus eſt, iiſdem retrò remeantibus, ſuas illiuſque aquas agit, aliquantùm plenior, & quantò magis procedit, eò latior fit, ad poſtremùm magni freti ſimilis, &c.*

44°, 19°.

GARUMNI. Il en eſt mention dans le troiſième livre des Commentaires, entre les peuples qui ſe ſoumirent à Craſſus, dans ſon expédition de l'Aquitaine : & je
P. 111. ſuis de l'opinion de M. de Valois, de les placer dans ce qu'on appelle *Rivière*, le long de la Garonne, au-deſſous de S. Bertrand de Cominges, en s'étendant juſqu'aux limites du diocèſe de Rieux, qui eſt un démembrement du territoire des anciens *Toloſates.*

45°, 24°.

GAVRA MONS. Dans le détail que donne l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, entre *Lucus*, ou Luc, au-deſſus de Die, & *Mons-Seleucus*, en s'avançant vers

Gap, on trouve à la ſuite du lieu nommé *Vologatis ; indè aſcenditur Gavra mons.* Je vois qu'aucune des cartes gravées du Dauſiné ne nous donneroit de connoiſſance ſur cet objet que préſente l'Itinéraire. Mais, j'ai heureuſement ſous les yeux une grande carte manuſcrite du Dauſiné, dont Monſeigneur le Duc d'Orléans a fait l'acquiſition à ma ſollicitation, & qui repréſente le local d'une manière beaucoup plus circonſtanciée qu'il ne paroît tout autre part. En partant de *Vologatis*, ou de la poſition qui lui convient dans le lieu qui ſe nomme Leches, on rencontre en-effet une montagne, dont le paſſage étant appellé Col de Cabre, conſerve aſſez diſtinctement le nom de *Gavra*, par lequel cette montagne eſt déſignée. Ce col donne entrée dans une vallée, qui conduit à la Bâtie Mont-Saléon, que l'on ſçait indubitablement repréſenter *Mons-Seleucus.*

51°, 25°.

GELBIS FLUV. Auſone en fait mention dans ſon poëme ſur la Moſelle, & le nom de Kill que l'uſage a établi, fait préſumer à M. de Valois, qu'il convient de lire *Celbis*, plutôt que *Gelbis.* Son embouchure dans la Moſelle eſt au-deſſous de Trèves, ſur la rive gauche.

52°, 25°.

GELDUBA. Tacite parle de ce lieu en pluſieurs endroits. On lit dans Pline : *Gelduba adpellatur caſtellum Rheno impoſitum.* Dans l'Itinéraire d'Antonin, on trouve *Gelduba* entre *Noveſium* & *Calone*, & la diſtance eſt marquée IX dans l'un & dans l'autre intervalle. On connoît des veſtiges de *Gelduba*, ſous le nom de Gelb ou de Geldub, & ſur le bord du Rhin, près de la trace ſubſiſtante de la voie romaine. Je ne trouve guère que 8 lieues gauloiſes ſur le local entre Neuſſ & Geldub, mais 9 à 10 de Geldub à l'emplacement qui convient à *Calone*, ce qui montre une compenſation des fractions de lieue en plus ou en moins dans ces diſtances.

Lib. XIX, cap. 5.

45°, 24°.

GEMINÆ. La Table Théodoſienne donne une route, qui de *Lucus Auguſti* doit conduire à l'*Alpis Cottia*, où au Mont Genèvre, en paſſant par Briançon. On trouve deux poſitions ſur la route, *Geminæ* & *Gerainæ*; & la diſtance de *Geminæ* à l'égard de *Lucus* eſt marquée XVIII, à l'égard de *Gerainæ* XIII. Or, je crois retrouver le nom de *Geminæ* dans celui de Mens, & *Gerainæ* dans le nom de Jarain, que conſerve un petit lieu du Val Godemar, ſur la direction de la route qui tend vers Briançon. Mais, les diſtances, ſelon qu'on les voit dans la Table, ſont trop foibles: la premiere devroit être XXIII plutôt que XVIII, & la ſeconde XVII au lieu de XIIII.

51°, 23°.

GEMINIACUM. L'Itinéraire d'Antonin & la Table Théodoſienne en font mention, ſur la route de Bavai à Tongres, & à la ſuite d'un lieu nommé *Vodgoriacum*, que l'on retrouve un peu en-deçà de Binche, en partant de Bavai. On ne voit point d'autre lieu ſur cette route qui puiſſe convenir à *Geminiacum*, que Gemblou, dont le nom dans les tems poſtérieurs s'eſt écrit *Gemmelacum*, & *Gemblacum*, par une altération ſucceſſive de la première dénomination. Il n'y a point d'accord entre l'Itinéraire & la Table, ſur la diſtance de *Vodgoriacum* à *Geminiacum*: l'Itinéraire marque X, la Table XVI. Pour ſçavoir ce qui en eſt il faut recourir au local. L'eſpace de Bavai à Gemblou eſt à peu près de 36000 toiſes, ou de 31 à 32 lieues gauloiſes. Sur cet eſpace, la diſtance particulière de Bavai à *Vodgoriacum* s'eſtime de 12 lieues gauloiſes & environ deux tiers; comme on peut voir à l'article *Vodgoriacum*: donc, entre *Vodgoriacum* & *Geminiacum* 19 lieues gauloiſes; ſans ſe piquer de délicateſſe ſur une fraction de peu de conſéquence. M. de Valois a remarqué, que des milices romaines qui dans la Notice de l'Empire ſont appellées

P. 2141

pellées *Geminiaſences*, & déſignées *intra Gallias*, doivent tirer leur nom de *Geminiacum ;* & nous reconnoiſſons de même les *Cortoriacenſes* dans le nom de *Cortoriacum*, qui eſt Courtrai.

48°, 20°.

GENABUM ; *poſteà* AURELIANI. Cette ville en portant le nom de *Genabum*, étoit compriſe dans le territoire des *Carnutes*. On lit dans les Commentaires, *Genabum Carnutum ; in oppidum Carnutum Genabo.* C'étoit l'*emporium*, l'entrepôt des *Carnutes*, ſelon Strabon : & il s'explique exactement en diſant, que ſa poſition ſur la Loire eſt vers le milieu de l'eſpace que traverſe le cours de cette rivière. Ptolémée attribuant deux villes aux *Carnutes*, nomme en ſecond *Cenabum*, écrit par un *K*. On lit pareillement dans la Table Théodoſienne *Cenabo* pour *Genabo :* & Surita, qui a commenté l'Itinéraire d'Antonin, prétend même qu'il convient de lire dans Céſar *Cenabum*, plutôt que *Genabum*. Mais, on voit dans Feſtus, que les lettres C & G ont été employées l'une pour l'autre. L'étude des Itinéraires, qui décrivent pluſieurs voies romaines tendantes à *Genabum*, fait connoître d'une manière indubitable, que la poſition de *Genabum* eſt celle d'Orléans. Ces routes en partant de différens points à la circonférence d'Orléans, concourent à aboutir également à Orléans. Ce qui concerne pluſieurs de ces routes eſt expliqué en détail dans les articles des lieux ſitués ſur leur paſſage, & on peut y recourir, pour ſe convaincre de leur liaiſon immédiate avec la poſition d'Orléans. Mais, la Table conduiſant de *Cæſarodunum*, ou de Tours, à *Genabum*, ſans faire mention d'aucun lieu intermédiaire, il eſt à propos de placer ici ce que je n'ai point eu occaſion d'expoſer ailleurs ; ſçavoir, que la diſtance étant marquée LI entre *Cæſarodunum* & *Genabum*, cette indication ne peut convenir qu'à Orleans. Car, ce qu'il y a d'eſpace entre Orléans & Tours eſt déterminé à environ 55000

Lib. IV, p. 191.

toiſes en ligne aërienne & directe, & il eſt naturel qu'en calculant l'indication de la meſure itinéraire, ce calcul ait quelque choſe de plus que l'évaluation de la meſure directe. Je ſuis informé, qu'il ſubſiſte des veſtiges d'une ancienne voie, qui tend directement de Tours à Orléans, laiſſant la poſition de Blois à quelque diſtance ſur la droite, & que l'on nomme dans le pays la voie Charrière. Mais, il n'en eſt pas moins vraiſemblable, qu'il y eut une autre voie, qui fit la communication des lieux de quelque conſidération ſitués avantageuſement ſur la Loire; & cette route moins directe paroît plus convenable à ce que donne l'indication de la Table. On m'a aſſuré, que dans la nouvelle édition de la Table, qui eſt ſortie de Vienne depuis quelques années, on y voyoit ce qui eſt omis dans l'ancienne édition, la trace d'une route entre la poſition qui eſt celle d'*Autricum*, ou de Chartres, & *Genabum*. Or, les veſtiges de cette route ſubſiſtent ſous le nom de Chemin de Céſar: & M. Lancelot, dans le huitième volume des Mémoires de l'Académie, produit le témoignage de Charles Dumoulin, que du tems de ce juriſconſulte il y avoit encore ſur pied des colonnes marquant les diſtances: *vetus iter ab Aureliis Carnotum..... ubi lapides à tempore Romanorum milliaria diſtinguentes erecti viſuntur.* En meſurant la trace du chemin ſur la repréſentation du local, la diſtance ſe trouve de 31 lieues gauloiſes. Toutes ces routes que les anciens Itinéraires conduiſent à *Genabum*, s'adreſſant à Orléans, renverſent le ſyſtême d'un ſçavant, qui a tranſporté *Genabum* à Gien. Ce ſçavant ayant pour objet d'illuſtrer la ville d'Auxerre, en y plaçant *Vellaunodunum* dont il eſt parlé dans Céſar, & la poſition de *Genabum* à Orléans n'étant pas favorable à cette hypothèſe, il a paru néceſſaire de la déranger de ſa place. Car, M. le Beuf avoue, que ſi *Genabum* eſt Orléans, *Vellaunodunum* ne peut être Auxerre; & pour voir cette queſtion traitée plus

en détail, on peut conſulter les Eclairciſſemens ſur l'ancienne Gaule, qui ont paru en 1741. C'eſt pour avoir changé de nom, & non pas comme ayant une poſition différente, que la ville de *Genabum* eſt devenue celle d'*Aureliani*. Dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Aurelianorum* eſt au nombre de celles de la province Sénonoiſe : & l'opinion qui tire ce nom de l'empereur Aurélien, eſt vraiſemblable. Dans le moyen-âge on a communément écrit d'une manière indéclinable *Aurelianis*. Par un démembrement de l'ancien territoire des *Carnutes*, *Aureliani* eut un territoire diſtinct & particulier ; & ce qui indique une ſéparation qui ait eu lieu dès le tems de la domination romaine, c'eſt la dénomination de quelques endroits ſitués ſur la frontière de ces différens territoires. Il y a un Fins dans le diocèſe de Chartres à quelque diſtance en-deçà de ſes limites. Je connois un autre Fins à la hauteur de Baugenci, dans la paroiſſe de Talci, du diocèſe de Blois, qui eſt une diſtraction toute récente du diocèſe de Chartres. Il exiſte un autre lieu ſous le nom de Fins à l'extrémité de l'ancien territoire des *Carnutes*, où le diocèſe de Blois confine à l'extenſion que prend le diocèſe d'Orléans aux environs de Romorentin. Une paroiſſe d'Orléans, par laquelle ce diocèſe eſt terminé vis-à-vis ou à peu près du premier Fins dont j'ai parlé, qui eſt de Chartres, paroît déſigner par le nom de Terminier qu'elle porte, la même choſe que Fins. En remarquant ces circonſtances particulières du local, on croit répandre quelque lumière ſur l'ancien état de la Gaule.

47°, 24°.

GENEVA. On lit dans le premier livre des Commentaires de Céſar : *extremum oppidum Allobrogum eſt, proximumque Helvetiorum finibus Geneva : ex quo oppido pons ad Helvetios pertinet ;* c'eſt-à-dire, que le pont qui y étoit, donnoit entrée dans le pays des *Helvetii*. Dans une inſcription du recueil de Gruter, *Genevenſis pro-*

vincia déſigne le diſtrict particulier de cette ville, compris dans l'étendue de pays qu'occupoient les *Allobroges*, & à l'extrémité duquel Genève étoit ſituée, comme on vient de voir dans Céſar. Pour trouver quelque autre mention de cette ville dans les monumens de l'âge Romain, il faut paſſer aux Itinéraires, & à la Notice des provinces de la Gaule. Son nom eſt écrit *Cenava*, & même *Cenabum*, en quelques exemplaires de l'Itinéraire d'Antonin; *Gennava* dans la Table Théodoſienne. *Civitas Genavenſium* ſuit immédiatement la métropole, *in provinciâ Viennenſi*, dans la Notice. Les écrivains du moyen-âge diſent *Janua*, ou *Januba*; & le nom de Genève chez les Alemans eſt *Genff*. Je ne vois point ſur quel fondement cette ville eſt appellée *Colonia Allobrogum* dans quelques livres, comme y ayant été imprimés.

45°, 24°.

GERAINÆ. Ce lieu dans la Table Théodoſienne eſt placé ſur une route, qui de *Lucus Auguſti* tend à l'*Alpis Cottia*; & je remarque dans l'article *Geminæ*, dont la poſition précède *Gerainæ* en ſuivant cette route, que le nom de *Gerainæ* ſubſiſte, & même très-diſtinctement, dans celui de Jarain, petit lieu dans le Val-Godemar. Il eſt ſitué à la gauche du cours d'une rivière nommée Severeſſe, qui tombe dans le Drac vis-à-vis de Leſdiguières. En avançant au-delà, pour arriver au paſſage du Mont Genèvre, ou de l'*Alpis Cottia*; la diſpoſition du local exige que l'on ſe rende par la Val-Louiſe à Briançon, quoique la ligne qui repréſente la route dans la Table, ne s'adreſſe point au nom de *Brigantio*, & ſoit tirée vers l'*Alpis Cottia* directement. La Table eſt mal figurée à cet égard; & on ne ſçait même à quoi rapporter le nombre XIIII qu'on y voit au-deſſous du nom de *Gerainæ*. Cette diſtance ne conduiroit au plus loin qu'au paſſage du Val-Godemar, dans la Val-Louiſe, & il y auroit au moins 18 milles à compter, depuis là juſqu'à Briançon.

46°, 21°.

GERGOVIA. La poſition de cette ancienne place des *Arverni*, que Céſar ne put emporter, eſt une de celles pour la connoiſſance de laquelle on ſe ſent le plus de curioſité. L'opinion que l'aſſiette de cette place occupoit le ſommet d'une montagne, à deux petites lieues communes (environ 4000 toiſes) de Clermont entre l'orient d'hiver & le midi, a été combattue par M. Lancelot, dont le Mémoire ſur ce ſujet eſt inſéré dans le volume VI de l'Académie. Il paroît perſuadé, que c'eſt uniquement d'après Gabriel Simeoni, auteur d'un ouvrage publié il y a environ 200 ans, ſous le titre de *Dialogo pio*, que cette opinion s'eſt établie. Je ſuis informé, que des recherches particulières ſur les lieux, par une perſonne qui a de la littérature, & qui fait ſon ſéjour à Clermont, l'ont perſuadée que l'emplacement de *Gergovia* devoit être celui dont je viens de parler : mais, le détail de ces recherches ne m'eſt point communiqué. Un plan exact & bien figuré du local, & par lequel on pourroit juger du plus ou moins de convenance avec ce qui eſt rapporté dans le ſeptième livre des Commentaires, ſeroit très-neceſſaire pour l'éclairciſſement de la queſtion. Quoique je n'en ſois pas actuellement tout-à-fait dépourvu, ce que j'ai ſous les yeux n'a pas le même mérite que le plan des environs d'*Aleſia*, qui a paru dans les Eclairciſſemens géographiques ſur l'ancienne Gaule. M. Lancelot a pu ſans beaucoup de peine, réfuter les conjectures frivoles & hazardées de Simeoni, ſur diverſes circonſtances de détail aux environs de *Gergovia*, auſſi-bien que quelques traditions populaires ſur pluſieurs lieux du même canton. Mais, que Sidoine-Apollinaire, en décrivant ſa maiſon d'*Avitacus*, dont la poſition eſt inconnue, ſe taiſe ſur *Gergovia*, quoiqu'il en faſſe mention ailleurs, il n'en réſulte point d'argument négatif ſur la poſition de *Gergovia*. Que Céſar ne parle point d'un étang peu éloigné de la montagne,

P. 635.

& aujourd'hui deſſéché, & appellé Sarlième, on ne le trouve point à redire, ſi on a lieu de croire, que Céſar dirigea ſes attaques contre la place par un côté tout oppoſé. Que la montagne de *Gergovia* ſoit appellée *Podium Mardoniæ* dans un acte du quatorzième ſiècle, il ne paroit point extraordinaire, en conſidérant qu'il y a une terre du nom de Mardogne au pied de la montagne, que cette montagne, qui alors & depuis a pu être compriſe dans le domaine de cette terre, ſoit appellée du même nom, quoiqu'elle en eût un qui lui fût propre & particulier. M. Lancelot inſiſte principalement, ſur les raiſons de douter de l'authenticité du titre de fondation, ou de reſtauration de l'abbaye de S. André dans un faubourg de Clermont. Par cet acte, Guillaume, comte de Clermont, fait donation aux religieux de cette abbaye, de ce qu'il poſſédoit, *in Sauzeto*, *in Juſſiaco*, *in Gergobiâ*, *in Fontentigiâ*, *&c.* Il ajoute; *nec ampliùs ſolvent tributum noſtro caſtro de Monte-rigoſo, ſive de Montrognon, ratione arcis quam eis etiam dedimus & damus, & in Gergobiâ, & in circuitu ipſius, & in monte ſive podio qui eſt ſupra, uſque & comprehendendo veterem maſuram antiquæ Gergobiæ.* On ne ſçauroit ſe diſpenſer d'avouer, que l'on reconnoît par divers endroits, que l'acte dont il eſt queſtion eſt un de ces titres qui ont été refaits ou renouvellés d'après d'autres plus anciens, & qui portent des indices manifeſtes de nouveauté & d'interpolation, par l'ignorance & la malhabileté de ceux de la main deſquels ces piéces ſont ſorties. Mais, de même que l'on ne révoquera point en doute, que l'abbaye de S. André n'ait été fondée ou reſtaurée par le comte Guillaume, vers le milieu du douzième ſiècle, & ne ſoit antérieure à l'époque que l'on jugera convenir au renouvellement du titre des donations faites par ce comte; on peut penſer ſur le fond conformément à ce qu'en a penſé M. Baluſe, *qu'il paroît bon, & qu'il le croit vrai*, ſelon que M. Lancelot le rapporte dans ſon

Mémoire. Si la teneur de l'acte n'étoit entièrement controuvée que depuis environ un siècle, auquel M. Lancelot borne l'antiquité de cette pièce ; de quel endroit un fauſſaire mal inſtruit tenoit-il les dénominations locales de *Mons rigoſus*, de *Fontentigia*, de *Juſſiacum*, puiſque ces lieux ne ſe nommoient depuis pluſieurs ſiècles que Mont-rognon, Fontange, Juſſat? Les étymologies abſurdes de pluſieurs noms de lieu aux environs de *Gergovia* nous rendent certains, que les noms employés dans le titre de S. André ne ſont point dûs à Simeoni. Et quant aux défauts de ce titre, dont on ſe prévaut pour lui ôter toute autorité, on peut demander, ſi les faux miracles, les anachroniſmes dont les Légendes ſont remplies, ſi même quelques erreurs de fait dans des hiſtoriens, comme dans Grégoire de Tours & pluſieurs autres, empêchent qu'on n'y reconnoiſſe la mention qui y eſt faite d'une infinité de lieux, qui doivent entrer dans les Notices du moyen-âge? M. Lancelot ne diſconvient pas, que la ſituation de l'ancienne *Gergovia*, qui ſelon Céſar, *poſita in altiſſimo monte, omnes aditus difficiles habebat*, n'ait de la reſſemblance à la montagne qui en porte le nom. Mais, il y a plus d'une circonſtance locale, qui témoigne cette reſſemblance : & s'il eſt vrai que le lieu qu'on nomme le Creſt ſoit trop éloigné de la montagne de *Gergovia*, comme le remarque M. Lancelot, pour être la colline dont parle Céſar ; *erat è regione oppidi collis, ſub ipſis radicibus montis, egregiè munitus, atque ex omni parte circunciſus* : on reconnoît cette colline à une élévation iſolée, mais immédiatement adhérante à la partie de la montagne de *Gergovia* qui regarde le midi, & diſtinguée de cette montagne par un nom particulier, le Pui de Monton. Cette poſition convient fort à ce qu'ajoute Céſar ; *quem (videlicet collem) ſi tenerent noſtri, & aquæ magnâ parte, & pabulatione liberâ, prohibituri hoſtes videbantur.* Car, avec quelque connoiſſance du local, on voit clai-

rement, qu'en effet il devenoit difficile par ce moyen, que l'énemi communiquât aiſément à un ruiſſeau nommé la Serre, qui eſt le plus voiſin de *Gergovia*; & qu'il pût s'écarter du côté des rivages de l'Allier, où la commodité d'aller au fourrage devoit être plus grande, & les fourrages plus abondans. Quoique Savaron, dans ſes antiquités de Clermont, eût fait des efforts pour y tranſporter *Gergovia*; cependant il avoit bien changé d'avis dans ſes notes ſur Sidoine-Apollinaire, où il s'explique ainſi, en parlant de la poſition de *Gergovia* ſur la montagne qui lui ſervoit d'aſſiette: *hujuſce vetuſtatis indubia monimenta, viſura lucem, ſi lux ſuppetat.* Il eſt à déſirer, que quelque perſonne habile & ſur les lieux, veuille ſuppléer à ce que Savaron n'a pas eu le loiſir d'exécuter. Quant à la ſituation d'une autre ville de *Gergovia* chez les *Boii*, que les *Ædui* avoient reçus chez eux, elle eſt demeurée inconnue juſqu'à préſent. Il eſt étonnant de voir Sanſon vouloir ne faire qu'une ſeule & même ville des deux Gergovies, dont l'une fut attaquée par Vercingetorix, & l'autre par Céſar; & d'autant plus étonnant, que *Gergovia* & *Auguſtonemetum*, ou Clermont, n'étant point des villes différentes ſelon Sanſon, c'eſt mettre les *Boii* en poſſeſſion de la capitale des *Arverni*.

Carm. V, p. 83.

Rem. ſur la C. de Gaule, trad. de d'Ablanc.

45°, 25°.

GESDAO. On lit *Geſdaone*, par la déclinaiſon de ce nom, dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, *Gadaone* dans la Table Théodoſienne. La leçon de l'Itinéraire peut tirer avantage de celle que donne l'anonyme de Ravenne, qui eſt *Geſſabone*, quoiqu'elle ne paroiſſe pas non plus fort correcte; & M. Weſſeling a fait la même remarque. L'Itinéraire d'Antonin paſſant d'une ſtation qui porte le nom de Mars, juſqu'à *Brigantio*, ſans lieu intermédiaire, ne connoit point ainſi la poſition de *Geſdao*. Celui de Jéruſalem marque x de *Brigantio* à *Geſdao*; la Table VI de *Brigantio* à l'*Alpis*

Lib. IV, ſect. 30. Itiner. p. 556.

pis Cottia, & v de l'*Alpis Cottia* à *Gadao*. Entre *Geſdao* ou *Gadao* & la ſtation de Mars, VIII dans la Table, IX dans l'Itinéraire : de ſorte qu'un mille de plus ou de moins dans le détail des diſtances qui ſe rapportent à *Gadao*, ſe trouve compenſé au total de *Brigantio* à la ſtation de Mars, qui eſt également 19, & l'Itinéraire d'Antonin marque en effet XVIII entre le lieu nommé *ad Martis* & *Brigantio*. Or, il eſt indubitable que la poſition de *Geſdao* tombe ſur Sezane, au paſſage de la Doria, entre le mont Genèvre & Oulx, qui eſt la ſtation de Mars, comme on peut voir dans l'article intitulé *ad Martis*. L'indication des diſtances quadre aux eſpaces que donne le local, avec l'attention de conſidérer, que la meſure itinéraire au paſſage des Alpes, & dans des vallées reſſerrées entre les montagnes, doit ſurpaſſer ſenſiblement ce que l'ouverture du compas ſur une carte peut renfermer d'une poſition à l'autre.

52°, 25°.

GESONIA. Florus, après avoir dit que Druſus ſous Auguſte fortifia la rive du Rhin de plus de cinquante places ou châteaux, ajoute ; *Bonnam & Geſoniam pontibus junxit, claſſibuſque firmavit.* C'eſt ainſi que ce paſſage eſt lu par les critiques, qui ont examiné le texte de Florus. Cluvier ſubſtitue *Mogontiacum* à *Geſonia*, M. de Valois *Noveſium*. Mais, l'opinion de Cluvier paroît hazardée & ſans fondement : il y a dans celle de M. de Valois l'inconvénient que la ſituation de Neuſſ ou Nuis n'eſt point pareille à celle de Bonn, ne tenant point au Rhin, mais à une petite rivière nommée Erfft. Je vois une autre poſition dans celle de Zons au deſſous de Cologne, qui n'a pas le même défaut de convenance ; & il ſemble que le nom de Zons conſerve de l'analogie avec celui de *Geſonia*. *Lib. IV, cap. 12.*

51°, 20°.

GESORIACUM, *poſteà* BONONIA. Pomponius-Méla parlant du rivage de la Gaule, prolongé vers le *Lib. III, cap. 2.*

nord, *ad ultimos Gallicarum gentium Morinos*, dit que le port de *Geſoriacum* eſt l'endroit le plus célebre ſur cette côte; *nec portu, quem Geſoriacum vocant, quidquam habet notius*. Ce port devint le plus fréquenté ſous les Romains, pour faire le trajet dans la Grande-Bretagne. Claude s'y embarqua, au rapport de Suétone: & je crois, après pluſieurs ſçavans, que le Phare élevé par Caligula, lorſque menaçant de porter la guerre dans l'iſle des Bretons, il ſe rendit ſur la côte ſeptentrionale de la Gaule, étoit à *Geſoriacum*, plutôt qu'ailleurs. Car, la tour qui exiſtoit encore à l'entrée du port de Boulogne au commencement du dernier ſiécle, & à laquelle Charlemagne fit faire des réparations, avoit été conſtruite longtems auparavant, ſelon le témoignage d'Eginhard: *ad navigantium curſus dirigendos* (*Pharum*) *antiquitùs conſtitutam, reparavit*. Pline & Ptolémée font mention de *Geſoriacum*. Mais, Pline exagère, en faiſant le plus court trajet entre le port de *Geſoriacum* & le rivage de la Grande-Bretagne, de 50 milles: *abeſt* (*Britannia inſula*) *à Geſſoriaco, Morinorum gentis littore, proximo trajectu, quinquaginta M.* En prenant à la lettre l'expreſſion de Pline *proximo trajectu*, la diſtance de Boulogne à Douvre, n'eſt que de 25 à 26000 toiſes, & elle n'eſt guère plus forte au port de Hyth, qui eſt plus occidental que Douvre, & aux environs duquel Céſar fit ſon débarquement, comme on peut voir dans l'article *Itius portus*. Or, il n'entre dans cet eſpace que 34 milles romains au plus, non pas 50. Mais, comme il paroît que le port où les Romains ont le plus fréquemment abordé dans la Grande-Bretagne a été celui de *Rutupiæ*, à l'entrée du canal qui forme l'iſle de Thanet, la diſtance à l'égard de Boulogne, que je ne trouve valoir que 33 à 34000 toiſes, ne répond ainſi qu'à environ 44 milles, & ne s'étend pas juſqu'à 50. L'Itinéraire romain Maritime, qui indique CCCCL ſtades *à portu Geſſoriacenſi ad portum Ritupium*, nous montre des

Lib. IV, cap. 10.

ſtades d'une meſure inférieure au ſtade qui eſt plus connu comme faiſant la huitième partie du mille romain. Car, du nombre de 450 ſtades, renfermé dans un eſpace de 33 à 34000 toiſes, il ne réſulte qu'environ 74 toiſes par ſtade. On n'eſt point libre de ſoupçonner d'erreur le nombre des ſtades, puiſqu'on le trouve également dans l'Itinéraire d'Antonin, dans Dion-Caſſius, *Dio, lib. XXXIX.* & dans le vénérable Bede. J'ai parlé en pluſieurs autres *Hiſt. Eccleſ. ſub init.* ouvrages de l'uſage qu'on a fait dans l'antiquité d'un ſtade plus court que le ſtade ordinaire d'un cinquième de ce ſtade, & que j'ai reconnu être propre ſpécialement à pluſieurs diſtances relatives à des eſpaces de mer. Ce ſtade devenant par ſa réduction la dixième partie du mille romain, s'évalue conſéquemment à 75 toiſes & demie. Or, il en peut entrer rigoureuſement environ 444 dans la diſtance directe du port de *Geſoriacum* à celui de *Rutupiæ :* & en ne tenant pas la corde auſſi tendue, ſi cette expreſſion eſt permiſe, on ne ſe trouvera pas éloigné de l'indication des deux Itinéraires, conſirmée par le témoignage de pluſieurs auteurs, & qu'il faut d'ailleurs prendre pour un compte rond, plutôt que pour une meſure de rigueur. Ce qu'on lit dans Strabon, que Céſar aborda dans la Grande-Bretagne *Lib. IV, p. 199.* après une navigation de 320 ſtades, ou de 300 ſeulement comme le rapporte Euſtathe, ne peut de même ſe concilier avec le rapport de Céſar lui-même *circiter millium paſſuum* XXX, qu'en prenant 10 ſtades pour chaque mille. Je reviens à *Geſoriacum*, qui du tems de Conſtantin avoit pris le nom de *Bononia.* L'auteur anonyme de la vie de cet empereur, dont on doit la publication à Henri de Valois, s'explique ainſi : *properans ad patrem Conſtantium, venit Bononiam, quam Galli priùs Geſoriacum vocabant.* Ainſi, dans les hiſtoriens poſtérieurs à Conſtantin, Ammien-Marcellin, Eutrope, Olympiodore, ſelon l'extrait qu'en donne Photius, on ne voit plus le nom de *Geſoriacum*, mais uni-

quement celui de *Bononia*. Dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Bononienſium* eſt diſtinguée de *civitas Morinûm*, & miſe à la ſuite, parce que le pays des *Morini*, dans lequel *Geſoriacum* étoit compris avoit été partagé en deux.

51°, 20°.

GESORIACUS PAGUS. Pline nous apprend, que *Geſoriacum* donnoit le nom à un canton de pays particulier : *Oromarſaci, juncti pago qui Geſſoriacus vocatur.*

Lib. IV, cap. 17.

44°, 25°.

GLANNATIVA. Il n'en eſt fait aucune mention avant les Notices des provinces de la Gaule, qui ne remontent pas au-deſſus de la fin du quatrième ſiècle, & dont pluſieurs ſont poſtérieures à cette époque. On y trouve *Glannativa* au rang des cités de la province des Alpes Maritimes. Elle ne ſubſiſte preſque plus que dans le nom de Glandeves, le Var l'ayant détruite, & les habitans s'étant tranſportés il y a environ 900 ans à Entrevaux, ſitué ſur l'autre rive de ce torrent.

44°, 23°.

Lib. III, cap. 4.

GLANUM. Dans Pline on trouve *Glanum*, avec le ſurnom de *Livii*. *Glanum* eſt une ville des *Salyes*, ſelon Ptolémée. Dans l'Itinéraire d'Antonin, *Glanum* eſt placé entre *Cabellio* & *Ernaginum*, en tendant à *Arelate*. La Table Théodoſienne conduit d'*Arelate* à *Clano*, par *Ernagina*. Il n'y a point à douter que *Glanum* ne ſoit S. Remi, où l'on voit à quelque diſtance vers le midi un édifice ſemblable à un arc triomphal, & un mauſolée antique. Le nom actuel peut venir de ce que S. Remi a poſſédé des biens en Provence, *res in Provinciâ*, ſelon le teſtament qu'on lui attribue, & qui eſt rapporté par Flodoard ; & il eſt conſtant par des lettres de l'archevêque Hincmar, que l'égliſe de Reims avoit des poſſeſſions dans ce pays au neuvième ſiècle. La diſtance à l'égard de *Cabellio*, qui eſt marquée XII dans la Table,

Lib. I.

paroît plus convenable que XVI dans l'Itinéraire. Car, ce qu'il y a d'eſpace entre Cavaillon & S. Remi ne peut s'eſtimer qu'environ 9000 toiſes, & le calcul de 12 milles romains eſt de 9072 toiſes. Il faut encore préférer VIII dans la Table, à XII qu'on trouve dans l'Itinéraire, & vraiſemblablement au lieu de VII, pour la diſtance entre *Glanum* & *Ernaginum :* & ce qui le prouve, c'eſt que l'Itinéraire marquant VII d'*Ernaginum* à *Arelate*, il en réſulteroit 19 milles de *Glanum* à *Arelate.* Or, cette diſtance ne ſçauroit être que d'environ 15 milles, parce que l'eſpace actuel entre S. Remi & Arles n'eſt guère que de 11000 toiſes. M. de Valois ne connoît point la poſition de *Glanum*, en la rapportant à un petit lieu, qu'il dit voiſin du Rhône ſous le nom de Lanſac, entre Taraſcon & Arles.

49°, 13°.

GOBÆUM PROMONTORIUM. Selon la poſition dans laquelle Ptolémée indique ce promontoire, c'eſt l'endroit du continent de la Gaule le plus avancé dans la mer vers le couchant; & on y reconnoît la pointe de la Bretagne, qui a pris le nom de S. Mahé, *ſancti Mathæi*, dont le corps fut tranſporté *ab Æthiopia in minorem Britanniam*, l'an 825, ſuivant une chronique de l'égliſe de Nantes, citée par D. Lobineau. Ce promontoire eſt auſſi appellé très-convenablement *Finis-terræ ;* & dans les lettres d'Hervé, vicomte de Léon, de l'an 1275, on lit *Seint Mahé de Finepoſterne*, c'eſt-à-dire *de Fine poſtremo.*

52°, 21°.

GORDUNI. Céſar nomme pluſieurs peuples ſoumis aux *Nervii ;* ſçavoir, *Centrones, Grudios, Levacos, Pleumoſios, Gordunos.* Ceux-ci, nommés les derniers, ne peuvent avoir eu de poſition plus reculée que dans le voiſinage des dunes qui bordent la mer, & que leur nom paroît indiquer. Je n'ai rien trouvé qui pût ſervir à fixer les *Centrones*, les *Pleumoſii.* On a quelques indices des *Comment. V.*

Grudii & *Levaci*. L'affinité que Sanſon a cru voir entre le nom de Gand (qui eſt *Ganda*) & celui de *Centrones*; & l'application que Raimond Marlien a faite du nom de *Gorduni* au même nom de Gand, ſont rejettées par M. de Valois.

44°, 24°.

GRÆCIA. On ne ſçauroit être étonné que le canton voiſin de Marſeille ait été appellé *Græcia*, que parce que c'eſt la Table Théodoſienne qui le conſerve, plutôt qu'un autre monument de plus haute antiquité. C'eſt dans des écrivains aſſez avancés dans le moyen-âge, que l'on trouve le nom de *Mare Græcum* appliqué au golfe, qui baigne la côte ſur laquelle les Grecs de Marſeille avoient étendu leurs établiſſemens. Comme on n'exige pas de la Table une grande correction dans les dénominations, il eſt néanmoins remarquable d'y voir le nom de *Gretia* écrit de cette manière en caractères majuſcules, au-deſſus de la poſition de *Maſſilia Grecorum*.

48°, 25°.

GRAMATUM. On peut voir dans l'article *Larga*; comment ce lieu ſe trouve placé dans l'Itinéraire d'Antonin entre *Epamanduodurum* & *Larga*, & par quel moyen on peut réſoudre la difficulté qui naît de l'excès que donne l'indication des diſtances, en cet intervalle où ſe rencontre *Gramatum*. M. Weſſeling joignant à cet excès de diſtance, l'omiſſion de *Gramatum* dans un manuſcrit qu'il juge préférable à d'autres, en conclut que *Gramatum* doit être ſupprimé; *oportet Gramatum hinc expellatur*. Mais, il n'eſt point omis dans les manuſcrits de la Bibliothèque du Roi que j'ai conſultés: & finalement la poſition de *Gramatum* me paroît convenir à celle dont le nom actuel eſt Granvillars.

Itiner. p. 349.

50°, 18°.

GRANNONA. La Notice de l'Empire en fait mention comme d'un poſte établi *in littore Saxonico*, ſous les ordres du général de l'*Armoricanus tractus*. On re-

marque que les lieux cités par la Notice dans ce département, ſe renferment dans la Lionoiſe ſeconde, & dans la troiſième. Les Saxons, en infeſtant par leurs pirateries les rivages de la Gaule, s'étoient établis en quelques cantons. Grégoire de Tours nous apprend, qu'il y avoit des *Saxones Bajocaſſini*, dont le nom s'eſt conſervé en diſant, *les Saines de Baïeux*. Cette circonſtance me porte à conjecturer, que le lieu de *Grannona* ſur cette côte ne peut mieux convenir qu'à Port en Beſſin, où l'on reconnoît les veſtiges d'un ancien havre, ou *navale*, qui devoit être protégé par quelque place, munie d'une garniſon, & qui n'exiſte plus. M. de Valois opine que *Grannona* eſt Guerrande, qui eſt à quelque diſtance de la mer dans le diocèſe de Nantes. Il eſt vrai qu'il y a eu des Saxons dans ce quartier-là, puiſque Félix, évêque de Nantes, qui vivoit au commencement du ſixième ſiècle, en attira un grand nombre au Chriſtianiſme, comme on l'apprend de Fortunat. Il paroît que M. de Valois a cru voir de l'analogie entre le nom de Guerrande & celui de *Grannona*. Mais, ſelon une chronique de Nantes, publiée par D. Lobineau, le nom de Guerrande eſt poſtérieur à un nom plus ancien, & uſité du tems de Nominoë, prince des Bretons, dans le neuvième ſiècle. Voici les termes de cette chronique : *Giſlardus, quem Nomenoius rex, epiſcopum Namnetenſem inſtituerat, apud aulam Quiriacam, quæ ab ipſis Britannis illius loci incolis nunc Guerrandia nuncupatur, hoſpitatus eſt.* M. de la Barre, dans un mémoire donné à l'Académie, eſt dans l'opinion que *Grannona* pourroit avoir été *lo Crenan* (c'eſt ainſi qu'il écrit), lieu de la baſſe Bretagne entre Breſt & Quimper. Mais, ce qui détruit cette conjecture, fondée ſur quelque apparence de rapport dans la dénomination, c'eſt que le nom du lieu n'eſt point tel que M. de la Barre le donne, mais *Loc Renan*, en Latin *Locus Renani*. Ce lieu porte le nom du patron qu'il révère, S. Renan ou Ronan, abbé,

Hiſtor. lib. V. & X.

Pag. 236.

Carm. lib. III.

Tome VIII, p. 419.

qui a pareillement donné ſon nom à la petite ville de S. Renan, dans le pays de Léon. Les Bretons uſent de ce terme de *Loc* en pluſieurs dénominations; Loc-Dieu, Loc-Chriſt, Loc-Maria, & ainſi de Loc-Renan.

49°, 16°.

GRANNONUM. Entre les poſtes établis dans le département du général de l'*Armoricanus tractus*, la Notice de l'Empire fait mention à la ſuite d'*Abrincatæ* (qui eſt Avranches) de *Grannonum*, en ces termes: *Præfectus militum Grannonenſium Grannono.* Ce lieu paroît différent de *Grannona*, que la Notice place dans le même département. Sanſon applique ſa poſition à Granville, ſur la côte du Côtantin; & il ſemble que faute de quelque autre notion particulière & plus préciſe, ce qu'il y a de reſſemblance dans la dénomination, & le voiſinage entre l'Avranchin & le Côtantin, peuvent faire adopter cette poſition.

50°, 19°.

GRAVINUM. La Table Théodoſienne donne la trace d'une route, qui partant de *Juliobona*, Lilebone, ſe joint à une autre voie, dont le terme eſt *Geſoriacum*, ou *Bononia.* Sur cette route on trouve un lieu dénommé *Gravinum*, dont la diſtance à l'égard de *Juliobona* eſt marquée x; & cette diſtance eſt ſuivie d'une pareille indication, entre *Gravinum* & quelque autre lieu dont le nom eſt omis, & qui ne ſçauroit être *Bononia*, vû l'éloignement beaucoup plus grand. Sanſon, confondant *Gravinum* avec le *Carocotinum* de l'Itinéraire d'Antonin, a dû ſuppoſer que la route paſſant par *Gravinum* ne tendoit point à *Bononia*, nonobſtant ce que repréſente la Table. On connoît des veſtiges de voies romaines qui partent de Lilebone. Il y en a une qui ſe termine au bord de la mer à Oiſtre-ſtat, ou Etretat, entre la pointe nommée le chef de Caux & Fécan, & que l'on peut conjecturer avoir été un port, *ſtatio*, du tems des Romains. Une autre route tend vers le nord, dirigée par Grainville,

Grainville, ſurnommée la Teinturière : & en prenant cette route, la diſtance de 20 lieues gauloiſes que donne la Table entre *Juliobona* & la poſition anonyme, fait rencontrer le bord de la mer aux environs de Veules entre Fécan & Dieppe. La poſition intermédiaire de Grainville, dont le nom eſt fort analogue à celui de *Grævinum*, ne différe de ce qu'indique la Table, que pour être un peu plus éloignée de Lilebone que l'indication ne le veut rigoureuſement, en même tems qu'un peu trop près de la poſition qui lui ſuccède ſur cette route, au terme des 20 lieues gauloiſes que marque la Table.

52°, 24°.

GRINNES. On trouve ce lieu dans la Table Théodoſienne. Il en eſt auſſi mention dans Tacite, mais ſans aucune circonſtance qui puiſſe faire juger de ſa ſituation. Il faut donc s'en tenir à la Table, & en faire l'uſage qui peut paroître plus convenable. *Grinnes* eſt placé entre *Caſpingium* & un *Duodecimum*, qui doit avoir été dénommé ainſi rélativement à *Noviomagus*, où tend cette route, laquelle eſt tracée parallélement à une autre qui ſuit le bord du Rhin, en partant également de *Lugdunum* des *Batavi*, ou de Leyde. On peut voir à l'article *Caſpingium*, une juſte évaluation de la diſtance, entre ce lieu & *Noviomagus*, ou Nimègue. La Table marque XVIII de *Caſpingium* à *Grinnes*, & VI de *Grinnes* au *Duodecimum*. Ces deux diſtances en partant d'Aſperen, qui eſt *Caſpingium*, conduiſent préciſément à une poſition que ſa diſtance particulière à l'égard de Nimègue a fait nommer *Duodecimum* ; & il s'enſuit d'une proportion d'eſpace ſur le local, ſelon les nombres XVIII & VI, entre leſquels *Grinnes* eſt placé, que ce lieu doit avoir exiſté aux environs de Tiel, un peu au-deſſus, & à la droite du Vahal également. C'eſt faire violence aux moyens, dont la poſition de *Grinnes* dépend étroitement, que de la tranſporter, comme a fait Menſo- *Hiſtor. V, 21.*

Notit. Batav. p. 80. Alting, à la route qui ſuit le bord du Rhin, dont celle à laquelle *Grinnes* eſt attaché ſe diſtingue clairement dans la Table; & on peut demander s'il exiſte d'autre notion de l'emplacement de *Grinnes*, que ce qu'on doit préciſément à l'indication de la Table.

44°, 24°.

GRISELUM. L'antiquité a connu des bains dans un lieu dont le nom eſt Greoulx, peu loin de la rive droite du Verdon, un peu au-deſſus de ſon embouchure dans la Durance. Une inſcription trouvée en ce lieu, & rapportée d'après les papiers de M. de Peireſc, par l'hiſtorien de Provence Honoré Bouche, & par Spon, porte NYMPHIS XI GRISELICIS. De l'ethnique que donne ainſi cette inſcription, on peut inférer que le nom propre étoit *Griſelum*, ou *Griſelæ*, & la dénomination actuelle y répond par analogie.

52°, 22°.

Comment. V. GRUDII. Céſar les compte entre pluſieurs peuples ſoumis aux *Nervii*, *qui ſub Nerviorum imperio ſunt.* On retrouve leur nom dans celui de Groede, ou de Groude comme il ſe prononce, qui eſt celui d'un bourg, & d'un canton, *t'land van Groede*, dans ce qui eſt aujourd'hui iſolé ſous le nom de Cad-ſant, au nord de l'Ecluſe.

52°, 25°.

GUGERNI. On les regarde comme un reſte de la grande nation des Sicambres, qu'Auguſte par le miniſtère d'Agrippa ou de Tibère, établit en deçà du Rhin: *Ubios & Sicambros* (dit Suétone, *in Auguſto*) *dedenus ſe, traduxit in Galliam, atque in proximis Rheno agris collocavit.* Ce fut en prenant des terres qu'occupoient auparavant les *Menapii*. Les *Gugerni* s'étendoient le long du fleuve, entre les *Ubii* tranſplantés comme eux, & les *Batavi*. Les limites de ceux-ci paroiſſent avoir été vers l'endroit où le Rhin ſe partage en deux branches. Quant aux limites qui ſéparoient les *Gugerni* des

Ubii, j'en trouve une indication, comme par les lieux nommés *Fins*, dans le nom de *Born-hem*, ſur la grande voie romaine voiſine du Rhin, & au paſſage d'un foſſé ou canal, qui communique au fleuve à Orſoi, au-deſſus de Rhinberg. Tacite qui fait entendre, qu'à la poſition de *Gelduba* ſuccèdent les habitations des *Gugerni*, ne contredit point ce que je propoſe pour un indice de ces limites. *Hiſtor. lib. IV.*

H.

50°, 21°.

HASSI. Dans pluſieurs éditions de Pline, on lit ce nom de *Haſſi* à la ſuite des *Bellovaci*, en d'autres *Baſſi*. Le P. Hardouin le ſupprime, diſant ne l'avoir point trouvé en quelques manuſcrits, & qu'on ne trouve point de trace de ce nom dans ce canton de pays : *Bellovaci ſolum exſcripſimus, expunctâ voce Baſſi vel Haſſi, quos in hoc terrarum tractu nullus agnoſcit.* Il y a pourtant un canton du diocèſe de Beauvais, dont le nom eſt *Haiz* dans quelques cartes, & plus communément *Hez*. Il contient une forêt qui conſerve le même nom, & au milieu de laquelle nos Rois, & entre autres S. Louis, ont eu une maiſon, dans le lieu nommé la Neuville en Hez. On connoît en France pluſieurs contrées, dont le nom leur eſt commun avec des forêts : *Briegius Saltus*, la Brie, *Perticus ſaltus*, le Perche, *Brexius ſaltus*, la Breſſe. Comme il y a, ce ſemble, plus de ménagement à laiſſer le nom de *Haſſi* dans Pline, qu'à le rejetter, & que la raiſon qui a déterminé le P. Hardouin pour ce dernier parti ne paroît pas avoir lieu, ce n'eſt point trop hazarder que d'admettre ici les *Haſſi* dans un article particulier. *Plin. in-fol. Tom. I, p. 138.*

44°, 20°.

HEBROMAGUS. Dans l'Itinéraire de Jéruſalem ce lieu eſt placé à quatorze milles en deçà de Carcaſſone, en partant de Toulouſe. La Table indique la même diſ-

tance : *Eburomagi* XIIII *Carcaſſione*. Cette diſtance appliquée au local, à la prendre de Carcaſſone en tendant vers Toulouſe, tombe ſur une poſition, dont le nom actuel, qui eſt Bram, conſerve un reſte de l'ancienne dénomination. Il eſt parlé dans Auſone d'un lieu ſous le nom d'*Hebromagus*, où S. Paulin faiſoit ſa demeure. Les ſçavans Bénédictins qui ont compoſé l'hiſtoire de Languedoc, ont examiné avec beaucoup de critique dans une des notes du premier volume, ſi ce lieu doit être réputé le même que celui de l'Itinéraire, ſans décider la queſtion. Ce dont on peut convenir, c'eſt que l'opinion de Vinet & de M. de Marca, en plaçant l'*Hebromagus* de S. Paulin ſur l'embouchure de la Garonne au-deſſous de Blaye, répugne aux circonſtances qui concernent cette demeure de S. Paulin.

49°, 26°.

HELCEBUS. C'eſt ainſi que le nom d'une ville des *Triboci* ſe lit dans Ptolémée, autrement *Helvetus* dans l'Itinéraire d'Antonin, *Helellus* dans la Table Théodoſienne. La diſtance à l'égard d'*Argentoratum*, ſur laquelle l'Itinéraire & la Table ſont d'accord à marquer XII, convient préciſément à la poſition du lieu nommé Ell, ſur la droite de la rivière d'Ill, vis-à-vis de Benfeld, qui eſt ſur la gauche. Car, l'eſpace en ligne directe paſſe 13000 toiſes, & le calcul de 12 lieues gauloiſes eſt de 13600. La même diſtance marquée dans un autre endroit de l'Itinéraire M. P. XXX, & ailleurs encore M. P. XXVIII, *Leg.* VIII, eſt trop vicieuſe pour pouvoir y être trompé. Mais, l'indication que donne l'Itinéraire de *Mons Briſiacus* à *Helvetus*, ſçavoir, *Leg.* (ou lieues) XVIII ou XVIIII, autrement M. P. XXVIII, ce qui eſt à peu près la proportion convenable entre ces deux meſures itinéraires, eſt très-recevable. Car, en remontant dans la haute Alſace par la voie romaine juſqu'à la hauteur de Briſac, cet eſpace eſt d'environ 19000 toiſes; & du lieu où cette voie, dont la trace

eſt ſubſiſtante, ſe trouve par cette hauteur, juſqu'à Briſac, je ſuis inſtruit que l'intervalle eſt d'environ 1700 toiſes. Donc, pour ſe rendre d'*Helvetus* au *Mons Briſiacus* par la voie romaine, la meſure du chemin eſt d'environ 20700 toiſes. Or, il en réſulte plus de 18 lieues gauloiſes, & en même tems 27 à 28 milles romains.

44°, 21°.

HELICE PALUS. Feſtus-Avienus (*in Orâ maritimâ*) en fait mention à la ſuite de l'embouchure du fleuve *Attagus*, qui eſt *Atax*: & ſelon l'ordre de ſa deſcription, ce ne peut être que l'étang de Vendres, par lequel le bras de l'Aude, qui ſe ſépare du canal tendant à Narbone, communique avec la mer. Les anciens paroiſſent d'accord à prendre pour *Atax* le canal qui paſſe à Narbone, ou la Robine d'Aude, comme on l'appelle aujourd'hui, préférablement à l'Aude qui ſe rend dans l'étang de Vendres; & la diſtinction que met Avienus entre *Attagus* & *Helice*, en eſt une preuve.

52°, 22°.

HELIUM OSTIUM. Pline donne ce nom à l'embouchure de la Meuſe que reçoit le Vahal, en diſant que le Rhin renferme pluſieurs iſles, outre celle des Bataves, *inter Helium & Flevum*. Car, il ajoute: *ita adpellantur oſtiâ, in quæ effuſus Rhenus, ab ſeptentrione in lacus, ab occidente in amnem Moſam ſe ſpargit*. Le *Flevum* étant connu pour l'embouchure que le Zuyderzée a abſorbée, il s'enſuit que *Helium* eſt celle de la Meuſe, quand même Pline ne ſpécifiroit pas que le Rhin y porte une partie de ſes eaux. Ainſi, ce que Pline appelle *Helium*, eſt l'*os immenſum* de Tacite, de la manière dont il s'exprime: *vocabulum* (en parlant du Vahal) *mutat Rhenus Moſâ flumine, ejuſque immenſo ore in Oceanum effunditur*. Cette embouchure eſt celle qui ſépare le Delf-land d'avec la Brille; & on n'a point d'indice que les autres qui embraſſent Over-

Lib. IV, cap. 15.

Annal. II. 6.

Flaekée & Gorée, ayent exiſté dans l'antiquité, quoi qu'on ſçache en général que tout ce canton, compris avec les environs de l'Eſcaut ſous le nom de *Weſda* dans le moyen-âge, a toujours été fort aquatique, & pour me ſervir de l'expreſſion d'Eumène, dans le panégyrique de Conſtance, *pænè non terra.*

47°, 26°.

HELVETII. Céſar décrit les limites qui renferment les *Helvetii*, en diſant, qu'ils ſont ſéparés des Germains par le Rhin, des *Sequani* par le mont Jura, & qu'ils ſont bornés d'un autre côté par le lac Léman, & par le Rhône, qui les ſépare de la Province romaine : *undique loci naturâ Helvetii continentur : unâ ex parte, flumine Rheno latiſſimo atque altiſſimo, qui agrum Helvetium à Germanis dividit : alterâ ex parte, monte Jurâ altiſſimo, qui eſt inter Sequanos & Helvetios : tertiâ, lacu Lemano, & flumine Rhodano, qui provinciam noſtram ab Helvetiis dividit.* Les dépendances des *Helvetii* ne bordoient pas le Rhin de telle manière, que du côté de la Rhétie on ne puiſſe juger que les nations Rhétiques occupoient des terres en-deçà du Rhin, au-deſſus du lac de Conſtance. Selon le texte des Commentaires, le pays des *Helvetii* avoit en longueur CCXL milles, & CLXXX en largeur. Ces dimenſions paroiſſent trop fortes quand on les applique au local. Cluvier en réduiſant la première à CXL, pouvoit la croire convenable dans le principe où il étoit que 60 milles répondent à l'eſpace d'un degré. Mais, la juſte évaluation du mille romain veut que le degré en renferme 75 ; de ſorte que les 140 milles de Cluvier en valent à peu près 180 ; & on pourroit croire que ce qui eſt indiqué pour la largeur dans Céſar, conviendroit à la longueur. C'eſt en effet celle d'une ligne que l'on tirera obliquement, depuis le Rhône près de Genève, juſqu'au Rhin près du lac de Conſtance. Une ſeconde ligne qui croiſera la première, depuis le ſommet des Alpes juſqu'au cours de

Commentar. I.

l'Aar & du Rhin, ne donnera en largeur qu'un peu moins de la moitié de ce que vaut la longueur, & ſi l'on ſupprime le chiffre c dans le texte de Céſar, ce qui reſte ſçavoir LXXX, devient conforme au local. Dans cette étendue de pays, les *Helvetii*, lorſque Céſar entra dans la Gaule, comptoient 12 villes, & 400 bourgs : *oppida numero ad duodecim, vicos ad quadringentos.* Ils étoient diviſés en quatre cantons : *omnis civitas Helvetiâ in quatuor pagos diviſa eſt.* On eſt aſſez embarraſſé à retrouver ces quatre cantons. Céſar en nomme deux, *Tigurinum* & *Urbigenum* ; & on peut recourir ſur ce qui les concerne à l'article qui traite de chacun en particulier. Les *Tugeni* dont parle Strabon, en les joignant aux *Tigurini*, & dont on croit que le nom ſubſiſte dans celui de Zug, pouvoient compoſer un troiſième canton, dont le nom ſera *Tugenus*, de même que les *Tigurini* forment un *pagus* appellé *Tigurinus.* Pour remplir le nombre de quatre cantons, Cluvier a recours aux *Ambrones*, que Strabon joint aux *Tugeni* dans leur défaite par Marius auprès d'Aix. Eutrope cite également les *Ambrones* avec les *Tigurini*, en parlant de la victoire remportée ſur deux conſuls Romains près du Rhône, *à Cimbris & Teutonibus, & Tigurinis & Ambronibus, quæ erant Germanorum & Gallorum gentes.* Or, de même que le nom de Germains regarde indubitablement les Cimbres & les Teutons, on peut eſtimer que celui de Gaulois, que l'on ne peut enlever aux *Tigurini*, tombe pareillement ſur les *Ambrones*, qui ſont nommés à leur ſuite. Cependant, il y a des ſçavans qui cherchent la demeure des *Ambrones* dans la Germanie. D'ailleurs, ne connoiſſant point de circonſtance locale dans l'Helvétie qui détermine le diſtrict des *Ambrones* dans une partie plutôt que dans l'autre, & à peu près ſemblable à quelques indices qu'on croit avoir des trois cantons précédens, je me ſuis abſtenu de donner place à un quatrième. On peut ajouter, qu'il y a apparence que la do-

Ubi ſuprà.

Lib. V.

mination romaine a apporté du changement à l'égard de ces cantons. Ce qu'on préſume avoir été *pagus Urbigenus*, ſe trouve diviſé entre les dépendances d'*Aventicum* d'un côté, & d'*Equeſtris* de l'autre, comme on a lieu de l'inférer de pluſieurs colomnes milliaires, dont le compte ſe rapporte à l'une ou à l'autre de ces villes, qui étoient devenues colonies romaines. Au-reſte, les *Helvetii* ne s'étoient point toujours contenus dans les mêmes limites, puiſque ſelon Tacite, ils avoient occupé les terres ſituées entre le Rhin & la forêt Hercynie, juſqu'au Mein, tandis que les *Boii* pénétroient plus avant dans la Germanie : *inter Hercyniam ſilvam, Rhenumque & Mœnum amnes, Helvetii; ulteriora Boii, Gallica utraque gens, tenuere.* Ce que Ptolémée appelle *Eremum Helvetiorum*, au-delà du Rhin, en approchant des Alpes, comme il s'en explique, paroît un veſtige de cet établiſſement des *Helvetii.* Quoiqu'ils fuſſent compris entre les Gaulois, ou les Celtes, du tems de Céſar, Auguſte ne les fit point entrer dans la province qu'il forma ſous le nom de Lionoiſe ou de Celtique, les joignant avec les *Sequani* à la Belgique, qui renferme les *Helvetii* dans Pline & dans Ptolémée. Ils firent enſuite partie d'une province détachée de la Belgique, & appellée *Maxima Sequanorum :* & c'eſt ce qui peut avoir autoriſé Eutrope de dire, en parlant de Céſar : *is primò vicit Helvetios, qui nunc Sequani appellantur.*

De Mor. Germ.

Lib. VI.

45°, 23°.

Comment. VII. HELVII. Pour convenir de ce qu'on lit dans Céſar, que les *Helvii* ſont ſéparés des *Arverni* par le mont *Cebenna*, il faut être prévenu que de ſon tems les *Vellavi*, & même les *Gabali*, étoient ſoumis aux *Arverni.* Il eſt évident par les faits, que les *Helvii* faiſoient partie de la Province Romaine, puiſque leur attachement au parti des Romains, attira ſur eux les armes de leurs voiſins dans le ſoulevement de la Gaule, & leur fit eſſuyer un échec conſidérable, comme Céſar ne le diſſimule point.

Pline

Pline compte la ville des *Helvi*, ou *Helvii*, au nombre de celles de la Narbonoiſe ; & il en eſt de même de Ptolémée, quoique le nom des *Helvii* y ſoit défiguré en celui d'*Elicoci*. Ainſi, je penſe avec M. de Valois, que P. 244. c'eſt à tort que Strabon comprend les *Helvii* dans le nombre des peuples dont Auguſte aggrandit l'Aquitaine, & on ſçait en général que ce fut aux dépens de la Celtique que ſe fit cet aggrandiſſement. Le nom de ce peuple ne s'eſt point conſervé au canton de pays qu'il occupoit ; & une ville qui n'eſt devenue la capitale de ce canton qu'en ſuccédant à une autre ville plus ancienne, lui a donné le nom de Vivarez.

44°, 25°.

HERACLEA CACCABARIA. L'Itinéraire Maritime décrivant la côte, en paſſant de l'Italie à la Gaule, fait mention de cette Héraclée comme d'un port, à la ſuite du golfe appellé *Sambracitanus*. Si l'on en fait l'application avec Honoré Bouche, à la poſition de S. Tropez, il faut convenir que c'eſt mal-à-propos que l'Itinéraire marque un intervalle de XVI milles entre ce golfe & cette poſition, puiſqu'elle eſt engagée dans le golfe même ſur la gauche en y entrant. Cet Itinéraire eſt antérieurement fautif, en marquant XXV entre *Forum Julii* & le golfe. Car, du port de Fréjus aux écueils nommés les Sardiniers, vers l'entrée du golfe, une grande carte manuſcrite des côtes de Provence, à laquelle je ſuis prévenu qu'on a employé des moyens géométriques, ne fournit qu'environ 11 milles, & la profondeur du golfe n'y ajoute qu'environ 5. Je trouve cette carte conforme aux opérations trigonométriques qui ont été faites en France, en ce que la diſtance directe du point de Fréjus à celui de S. Tropez eſt de 10 à 11000 toiſes. Or, ces meſures d'eſpace données par le local, nous ouvrent les yeux ſur ce qui convient pour réformer l'Itinéraire. C'eſt de prendre l'indication qui eſt XVI, quoiqu'elle ſoit plutôt forte que foible, pour tout ce qu'il y a d'inter-

valle de *Forum Julii* à *Heraclea*, & de ſupprimer en entier, & comme ſuperflue, celle de XXV qui précède entre *Forum Julii* & le *Sinus Sambracitanus*. Je tire même de cette ſolution de difficulté une preuve poſitive qui n'exiſtoit point, de l'emplacement d'*Heraclea* à S. Tropez. Quant au ſurnom que cette Héraclée porte dans l'Itinéraire, je n'entreprendrai point d'en donner une interprétation, ſur laquelle Honoré Bouche & Adrien de Valois ne ſont pas d'accord. Pline fait mention d'une autre Héraclée, qui auroit exiſté à l'embouchure du Rhône : *ſunt auctores, & Heracleam oppidum in oſtio Rhodani fuiſſe.* Mais, comment retrouver la poſition d'une ville, ſur laquelle un auteur qui écrivoit il y a près de 1700 ans s'exprime de cette manière. Sanſon a jugé à propos de la fixer ſur la rive droite du grand canal du Rhône, dans un emplacement qu'il croyoit être le même que celui de Notre-Dame d'Ormet, d'après la carte de Provence de Bompar, quoique la poſition de N. D. d'Ulmet ne ſoit point près du Rhône, mais près de l'étang de Vacarez, qui couvre une partie de la Camargue. On conviendra bien qu'une ville d'Héraclée s'eſt conſervée dans l'emplacement actuel de S. Gilles, ſi l'on ne forme aucun doute ſur une inſcription qui en parle, comme on peut voir à l'article *Anatilii*.

Lib. IV, cap. 4.

44°, 26°.

HERCULIS MONŒCI PORTUS. Ce lieu étant dominé par l'*Alpis Maritima*, juſqu'où la Gaule étendoit ſes limites naturelles, & ſur le ſommet de laquelle étoient élevés *Tropæa Auguſti*, j'ai cru devoir le comprendre ici. Strabon infère du nom de Μονοίκος, que juſque-là s'étendoient les établiſſemens formés par les Marſeillois en rangeant la côte : car, c'eſt ainſi qu'il faut entendre l'expreſſion Μασσαλιωτικὸς παράπλους. On en trouve la confirmation dans Ptolémée, qui terminant au port *Monœcus* ce qui appartient aux Marſeillois, adjuge à la Ligurie les lieux maritimes qui ſuivent immédiatement,

Je dois remarquer que la diſtance à l'égard d'*Antipolis*, que Strabon indique de quelque choſe de plus que 200 ſtades, ne peut admettre les ſtades ordinaires, à raiſon de huit pour un mille romain. Car, ce qu'il y a d'eſpace abſolu entre Antibe & Monaco n'étant que d'environ 15000 toiſes, il n'en réſulte que 20 milles romains au plus, ou 160 ſtades. Pour compter 200 ſtades, il faut que le mille en renferme dix. Je ne ſçaurois en être ſurpris, parce que j'ai vu la même choſe s'offrir en bien des rencontres. Mais, comme on pourroit vouloir que la diſtance indiquée par Strabon ne fût pas une courſe directe, & qu'elle devoit circuler; nous ſuppoſerons que la route en cet intervalle touche à Nice, comme à une rade ou ſtation Marſeilloiſe, après avoir doublé un promontoire qui ſe nomme Malalangue. Or, je trouve que cette route peut valoir 16 à 17000 toiſes, par conſéquent 22 milles romains, qui ne donnent que 176 ſtades, ſelon la valeur du grand ſtade, & non pas 200 & plus, comme le marque Strabon. On en comptera toutefois 220 en employant une autre meſure de ſtade, que l'on jugera ainſi être plus propre à l'indication de Strabon. Celle qu'il donne de 480 ſtades entre *Albium Ingaunum* & le même port *Monœcus*, demande d'être entendue de la même manière. Car, de Monaco au port d'Albinga, en ne négligeant pas de toucher à divers endroits de la côte, comme Vintimille, Porto Mauritio, &c. je trouve que le ſillage de la route fournit environ 37000 toiſes, dont il réſulte 49 milles romains, ce qui ne produit que 392 ſtades, en ne comptant que huit ſtades dans un mille, au lieu que par la réduction du ſtade à la dixième partie du mille, on en trouve 490. Comme dans une pareille analyſe, on ne ſçauroit prétendre à une plus grande rigueur de convenance que celle dont elle eſt ſuſceptible, il doit ſuffire de reconnoître que 392 ſont bien moins convenables que 490, au compte que donne Strabon de 480. Le port *Monœcus* étoit

Lib. IV, p. 202.

Voyez l'article *Geſoriacum.*

Ubi ſuprà

accompagné d'un temple d'Hercule, ſelon Strabon.
Lib. III, cap. 5. Dans Pline, le *portus Herculis Monœci* vient à la ſuite de *Cemelion*, ou *Cemenelium*. C'eſt mal-à-propos que Ptolémée diſtingue le port d'Hercule, qu'il place immédiatement après *Nicœa*, du port *Monœcus*, ſéparant ces ports par la poſition de *Tropæa*, ce qui déſigneroit plutôt le port qui a été nommé *Olivula*, près de Villefranche, que celui de Monaco. Il s'eſt néanmoins trouvé des ſçavans, qui ont argumenté en faveur de Ptolémée. L'expreſſion de Mamertin, dans une oraiſon au ſujet de la naiſſance de Maximien, *ſummas arces Monœci Herculis*, répond à la ſituation de Monaco ſur une
Lib. XV. falaiſe, dont la mer bat le pied. Ammien-Marcellin ſe conformant à la tradition, qui vouloit qu'Hercule eût paſſé par-là, allant combattre Gérion; *Monœci ſimiliter arcem*, dit-il, *& portum, ad perennem ſui memoriam conſecravit.*

48°, 16'.

HERIUS FLUV. Ptolémée décrivant la côte de la Lionoiſe, en partant de l'embouchure de la Loire, qui eſt le terme de l'Aquitaine, fait mention de cette rivière, & il eſt démontré dans l'article *Durerie*, que c'eſt la Vilaine qui ſe trouve indiquée ſous cette dénomination. Je vois même une trace du nom de *Herius*, dans celui de Treig-hier, que l'on donne encore actuellement au paſſage de la Vilaine, entre la Roche-bernard & l'embouchure de cette rivière. Car, on croira volontiers, que Treig-hier vient de *Trajectum Herii*.

51°, 22°.

HERMONACUM. On trouve ce lieu dans la Table Théodoſienne, entre *Camaracum* & *Bagacum*, Cambrai & Bavai. La diſtance à l'égard de *Camaracum* eſt marquée XI, ce qu'il faut prendre pour XI, & à l'égard de *Bagacum* VIII. L'Itinéraire d'Antonin en paſſant de *Camaracum* à *Bagacum*, ſans lieu intermédiaire, marque XVIII. Il y a un peu moins de 22000 toiſes de diſ-

tance entre les points de Cambrai & de Bavai, & les 19 lieues gauloiſes que nous comptons dans la Table, en font à peu près l'équivallent, puiſque le calcul eſt de 21546 toiſes. A la diſtance de 10 à 11 lieues gauloiſes, ou d'environ 12000 toiſes du point de Cambrai, on rencontre ſur la voie dont la trace ſubſiſte, un lieu nommé Bermerain, & de là au point de Bavai la diſtance paſſe 8 lieues gauloiſes ſans aller juſqu'à 9.

51°, 23°.

HORNENSIS LOCUS. La Notice de l'Empire en fait mention à la ſuite du *locus Quartenſis*, en ces termes : *præfectus claſſis Sambricæ, in loco Quartenſi, ſive Hornenſi.* La poſition du *locus Quartenſis* eſt fixée indubitablement à Quarte ſur la Sambre, comme on peut voir à l'article *Quartenſis locus.* Le *Hornenſis* ne m'eſt pas connu d'une manière auſſi poſitive ; & c'eſt par conjecture qu'en examinant les lieux ſur le bord de la même rivière en deſcendant plus bas, l'emplacement de Marchienne me paroît le plus convenable, ſe trouvant au confluent d'une petite rivière, dont le nom de Hour ou Heur, a quelque affinité à celui de *Hornenſis locus.*

44°, 25°.

AD HORREA. On remarque plus d'un lieu ſous ce même nom, & en ſuivant les voies romaines, particulièrement dans les provinces de l'Empire en Afrique, dont l'Italie tiroit des grains, comme la Provence, où ſe renferme le lieu dont il s'agit, en tire aujourd'hui de Barbarie. L'Itinéraire d'Antonin marque ainſi *ad Horrea*, entre *Antipolis*, Antibe, & *Forum Julii*, Fréjus, en décrivant ſans interruption depuis Rome juſqu'à Arles, la voie qui étoit appellée *Aurelia.* On trouve le même lieu dans la Table Théodoſienne, & la diſtance à l'égard d'*Antipolis* y eſt également marquée XII comme dans l'Itinéraire, & XVII entre *Horrea* & *Forum Julii*, où l'Itinéraire marque XVIII. Sanſon, & le P. Labbe, en prenant ce lieu pour la Napoule, n'ont pu y être

déterminés par la convenance des diſtances. Car la Napoule paroît un peu trop loin d'Antibe, & en même tems beaucoup trop près de Fréjus, pour être *Horrea*. Ce qu'il y a d'eſpace entre la Napoule & Fréjus ne comprend pas 9000 toiſes, & ne ſçauroit par conſéquent ſuffire à 17 ou 18 milles romains. Honoré Bouche tranſporte *Horrea* dans la poſition de Graſſe; & en-effet ſa diſtance à l'égard d'Antibe de 9 à 10000 toiſes pourroit convenir aux 12 milles qui paroiſſent dans l'Itinéraire & dans la Table, en y ajoutant une fraction qu'on ſuppoſeroit négligée. Mais, l'eſpace d'environ 15000 toiſes en droite-ligne de Graſſe à Fréjus, ſans compter ce que l'inégalité du pays doit donner de plus à la meſure itinéraire, paſſe les 17 milles de la Table, & même les 18 de l'Itinéraire, de pluſieurs milles. D'ailleurs, la poſition de Graſſe s'écarte conſidérablement de la direction d'Antibe à Fréjus; & *lou Camin Aurelian*, qui eſt connu des Provençaux, gagne le bord de la mer en paſſant à Canes. Or, la diſtance d'Antibe à Canes étant de 5000 & quelques centaines de toiſes répond à 7 milles romains, & il y a bien des exemples qu'en appliquant les Itinéraires au local, ce qui paroît marqué XII, par mépriſe dans un chiffre, comme ici entre *Antipolis* & *Horrea*, ne tient lieu que de VII. On en eſt d'autant plus aſſuré à l'égard de la diſtance actuelle, que l'eſpace de Canes à Fréjus étant de 13 à 14000 toiſes, c'eſt préciſément ce qui convient au calcul de 18 milles romains, ſelon l'indication de l'Itinéraire entre *Horrea* & *Forum Julii*. Il réſulte de-là, que la poſition la plus convenable à *Horrea* eſt celle de Canes. Ce lieu ſitué ſur la plage, étoit commode pour le débarquement de l'annone, qui y étoit tranſportée par mer des cantons de pays plus abondans en grains que n'eſt la Provence. Vincent de Salerne, moine de Lérin, dit qu'il y avoit autrefois à Canes (*Canoæ*) un château appellé *Marcellinum*, qui vers l'an 1132 prit le nom de *Caſtrum Ema-*

cum, à cauſe des privilèges & immunités dont les gens du lieu jouiſſoient.

44°, 19°.

HUNGUNUERRO. C'eſt ainſi qu'on lit dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, le nom d'un de ces lieux qui y ſont appellés *mutationes ;* & celui-ci eſt entre *Auſcius*, ou Auch, & Toulouſe. On compte 13 lieues gauloiſes, *leug.* depuis Auch ; ſçavoir *ad ſextum* VI, *Hungunuerro* VII. Or, cette diſtance, qui demande 14 à 15000 toiſes, conduit en ſuivant la trace de la voie romaine qui ſe fait remarquer ſur le local, vers un lieu au-delà de Gimond, dont le nom actuel de Giſcaro peut avoir plus d'analogie qu'il n'en paroît avec l'ancienne dénomination, qui vraiſemblablement n'eſt pas correcte dans l'Itinéraire.

43°, 25°.

HYPÆA. C'eſt la plus reculée des trois iſles *Stœchades*, comme la dénomination tirée d'un terme Grec le déſigne. Ces iſles avoient été nommées *Stœchades* par les Marſeillois, en y employant pareillement le langage Grec, à cauſe qu'elles ſont rangées de ſuite, *propter ordinem*, ſelon l'expreſſion de Pline ; & les noms qu'il donne à chacune de ces iſles en particulier, ſçavoir, *Prote*, *Meſe*, *Hipæa*, répondent à cet ordre. Or, comme il eſt indiſpenſable d'appliquer la mention qui eſt faite des iſles *Stœchades* aux iſles d'Ières, celle que l'on nomme l'iſle du Levant, ou du Titan, ſuccédant à l'égard de Marſeille aux iſles de Porqueroles & de Portcroz, doit être *Hypæa*. *Lib. III, cap. 5.*

I.

49°, 21°.

IATINUM, *poſtea* MELDI. Le nom de la ville principale des *Meldi*, ſelon Ptolémée eſt *Iatinum ;* & la poſition dont le nom ſe lit *Fixtuinum* dans la Table Théodoſienne, eſt la même. Car la diſtance marquée

XVI à l'égard d'*Auguſtomagus*, ou de Senlis, convient préciſément entre Senlis & Meaux, dont les poſitions ſont écartées l'une de l'autre d'environ 18000 toiſes, le calcul de 16 lieues gauloiſes étant de 18144. La continuation de la route par les lieux nommés *Calagum* & *Riobe*, concourt à faire connoître, que le *Fixtuinum* de la Table ne ſçauroit être que la capitale des *Meldi*, à laquelle le nom du peuple eſt devenu propre, en remplaçant le nom primitif, conformément à ce que l'on ſçait de la plûpart des villes qui ont tenu le même rang.

50°, 24°.

IBLIODURUM. Il en eſt mention dans l'Itinéraire d'Antonin, entre *Virodunum*, ou Verdun, & *Divodudurum*, ou Metz. En partant de *Virodunum*, on trouve *Fines* VIIII, *Ibliodurum* VI, *Divodurum* VIII. Je remarque que ces diſtances ne rempliſſent pas ce qu'il y a d'intervalle de Verdun à Metz. Il s'étend à environ 30000 toiſes, & les opérations faites en France le veulent ainſi, en ſurpaſſant ce que donne la carte du diocèſe de Toul, inſérée dans l'ouvrage du P. Benoît, & dont on ne concluroit guère plus de 26000 toiſes. Il ſe peut que M. de l'Iſle, en dreſſant cette carte, ait déféré au compte qui réſulte de l'Itinéraire, & qui paroiſſant borné à 23 lieues, ne fournit au calcul qu'environ 26000 toiſes. Mais, ce qu'il y a d'eſpace déterminé par les moyens géométriques comprend 26 à 27 lieues gauloiſes, ſans compter ce que la meſure itinéraire doit avoir de plus que la meſure directe. Il eſt conſtant que dans le nom d'*Iblio-durum*, le *durum* ajouté à un nom propre déſigne le paſſage d'une rivière. C'eſt une circonſtance que beaucoup de poſitions concourent à indiquer ; & la rivière dont il eſt ici queſtion comme traverſant la route de Verdun à Metz, eſt celle que l'on nomme Iron. Cette dénomination actuelle n'eſt pas tellement altérée par rapport à l'ancienne, qu'on ne reconnoiſſe qu'elle peut en dériver. Une ancienne voie ou chauſſée de Verdun à Metz,

&

& qu'on appelle la grande charrière, traverſe la rivière d'Iron à environ deux lieues d'aujourd'hui au-deſſus de ſa jonction avec celle d'Orne, près de Conflent, & cet endroit ſe nomme le Paſſage. La diſtance de ce lieu à Metz peut s'eſtimer d'environ 13 lieues gauloiſes, paroiſſant en droite-ligne d'environ 14000 toiſes : d'où il ſuit, qu'il convient de ſubſtituer XIII à VIII dans l'Itinéraire. Il eſt aſſez fréquent, en appliquant les anciens Itinéraires au local actuel, de trouver que les copiſtes ſe ſoient mépris entre les nombres V & X. Remarquons même, que la correction dont il s'agit nous procure l'avantage de remplir le vuide que laiſſe l'Itinéraire entre *Virodunum* & *Divodurum*, puiſque le compte de 23 n'eſt pas ſuffiſant, lorſque le local peut demander environ 28, comme il eſt évident qu'on les retrouve.

48°, 22°.

ICAUNA FLUV. Cette rivière nous ſeroit inconnue par les monumens renfermés étroitement dans l'âge romain de la Gaule, ſi M. l'Abbé le Beuf n'avoit trouvé ſur une pierre qu'on a employée dans la conſtruction des murs qui ſont l'enceinte actuelle d'Auxerre, cette inſcription DEAE ICAVNI, où il paroît qu'il faut ſous-entendre *fluvii*, ou bien lire plus complettement ICAVNIAE. Les habitans d'*Autiſſiodurum* avoient donc diviniſé la rivière qui paſſe devant leur ville. La plus ancienne mention qui ſoit faite d'ailleurs de la rivière d'Ionne, ſous ſon nom d'*Icauna*, eſt dans la vie de S. Germain d'Auxerre, écrite avant la fin du cinquième ſiècle par le prêtre Conſtance. Hiſt. d'Auxerre.

46°, 22°.

ICIDMAGUS. Ce lieu eſt placé dans la Table Théodoſienne entre *Reveſſio* & *Aquæ Segete*, qui eſt une poſition intermédiaire d'*Icidmagus* au *Forum Seguſianorum*. La diſtance de *Reveſſio* à *Icidmagus* eſt marquée XIIII, & d'*Icidmagus* à *Aquæ Segete* XVII. On reconnoît la poſition d'*Icidmagus* dans celle d'Iſſinhaux, petite ville du

Vellaï, en remarquant néanmoins que ce qu'il y a d'eſpace entre S. Paulhan, ou Paulian, qui eſt *Reveſſio*, ou l'ancienne capitale des *Vellavi*, & Iſſinhaux, n'étant que d'environ 10000 toiſes, cet eſpace n'admet que VIIII au lieu de XIIII. D'Iſſinhaux à la poſition qui convient aux *Aquæ Segete*, l'intervalle de 19 à 20000 toiſes ſe rapporte à l'indication de 17 lieues gauloiſes.

45°, 24°.

ICONII. Il en eſt mention dans Strabon en deux endroits ; & ſi on lit *Siconii* pour *Iconii* dans un de ces paſſages, Ortelius, & l'hiſtorien de Provence Honoré Bouche, ont penſé que c'étoit une faute de copiſte, par la répétition du *ſigma* final du nom d'Ουοκοντιοι, qui précède. Il eſt dit dans Strabon, qu'au-deſſus de la partie montueuſe du pays des *Salyes*, ſont les *Vocontii*, *Tricorii*, *Iconii*, *Pedyli* : & d'une autre manière, qu'à la ſuite des *Vocontii* ſont les *Siconii* (ou *Iconii*), les *Tricorii*, & *Medulli*. On voit d'abord, que le nom de *Pedyli* tient la place de celui de *Medulli*, qui n'eſt point dans le même cas d'être abſolument inconnu comme celui de *Pedyli* : & vu qu'on a des indices de la poſition de ces *Medulli* vers le haut de l'Iſère, & dans la Maurienne ; les *Iconii* & les *Tricorii* doivent prendre leur emplacement entre cette poſition & celle des *Vocontii*. C'eſt ce dont on eſt ſuffiſamment aſſûré à l'égard des *Tricorii*, parce que ſelon la marche d'Annibal, ils doivent avoir occupé les bords du Drac, vers le haut de ſon cours. Or, ſi on place les *Iconii* entr'eux & les *Medulli*, comme ils ſont cités dans le premier paſſage de Strabon, on court riſque de les confondre avec les *Uceni*, que l'inſcription du Trophée des Alpes nomme entre les *Medulli* & les *Caturiges*. On ſeroit donc plus libre de les ranger entre les *Vocontii* & les *Tricorii*, ſelon l'ordre que garde Strabon dans le paſſage qui paroît le plus correct, en ce que le nom de *Medulli* n'y eſt point altéré comme dans l'autre. Cette poſition donne lieu de

Lib. IV, p. 185 & 203.

conclure, que les *Iconii* auroient habité ſur le côté des *Vocontii*, en tirant vers *Vapincum*, ou Gap : & il eſt à remarquer, que près de *Vapincum* on trouve un lieu de *Fines*, qui bornant de ce côté-là le territoire des *Caturiges*, veut qu'on trouve un autre peuple qui leur ſuccède dans un canton qui paroît vacant, & qu'on peut occuper & remplir de cette manière.

45°, 24°.

ICTODURUM. L'Itinéraire d'Antonin, & celui de Bourdeaux à Jéruſalem, ſont d'accord à marquer XII entre *Vapincum* & *Caturiges*. Mais, la Table Théodoſienne fournit une poſition intermédiaire, ſous le nom d'*Ictodurum*; & la diſtance qui eſt omiſe à l'égard de *Vapincum*, eſt marquée VI à l'égard de *Caturiges*, que la Table nomme *Caturigomagus*. J'obſerve d'abord, que quoique l'eſpace direct entre Gap & la poſition de *Caturiges*, dans le lieu dont le nom actuel eſt Chorges, ne ſoit que d'environ 10 milles romains ; cependant, l'inégalité du pays & un coude dans la route augmentent ſenſiblement la meſure itinéraire, en paſſant ſous un château nommé Avençon, au pied duquel coule la petite rivière de Vence. En ſecond lieu, comme on voit dans la dénomination d'*Ictodurum* qu'il eſt queſtion d'un paſſage de rivière ; c'eſt en-effet à peu près à égale diſtance de Gap comme de Chorges, que la petite rivière que je viens de nommer traverſe la route, de-ſorte que la diſtance particulière de cette rivière à Chorges répond à l'indication de la Table.

46°, 18°.

ICULISNA. Nous ne pouvons citer qu'Auſone en première date pour faire mention d'Angoulême. Il parle de cette ville comme d'un lieu écarté des grands paſſages, & peu fréquenté, *devium ac ſolum locum*; & où il ſe plaint que les talents de celui auquel il écrit ſoient cachés, *opus Camœnarum tegi*. Cependant, dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Ecoliſmenſium* *Epiſt. XV.*

est une des cités de la seconde Aquitaine : & Grégoire de Tours cite un évêque d'Angoulême, nommé Dynamius, que l'on croit avoir vécu dans le cinquième siècle.

Histor. lib. II, sect. 13.

43°, 21°.

ILLIBERIS, *postea* HELENA. Tite-live dit en parlant de la marche d'Annibal : *Pyrenæum transgreditur; & ad oppidum Illiberim castra locat.* Strabon fait mention de la ville qui porte le même nom que le fleuve *Ilybirris*. Cette ville, après avoir été puissante & riche, étoit réduite presque à rien, selon Méla : *vicus Eliberris, magnæ quondam urbis, & magnarum opum, tenue vestigium :* ce qui est répété dans Pline, où le nom est *Illiberis*. Dans la Table Théodosienne on trouve *Illiberre* entre deux positions, qui sont *ad Centenarium* & *Ruscione*, ou plutôt *Ruscinone*. La distance est marquée XII d'un côté, & VII de l'autre. L'Itinéraire d'Antonin passe de *Ruscino* à la station de *Centuriones*, que l'on ne sçauroit distinguer de *Centenarium*, sans faire mention d'*Illiberis ;* & comme l'indication de la distance est XX, il s'ensuit que la première de la Table étant XII, la seconde pourroit être VIII plutôt que VII. Quoique Sanson, & plusieurs savans très-distingués, M. de Valois, le P. Hardouin, d'après Catel, confondent *Illiberis* avec *Caucoliberis*, ou Collioure ; cependant, l'opinion que la ville d'Elne a remplacé l'ancienne *Illiberis* doit prévaloir ; & la combinaison qu'on vient de voir de l'Itinéraire & de la Table en fournit une preuve positive. Car, la position de Collioure est éloignée de *Ruscino* de 12000 toises au moins, dont il résulte 16 milles romains ; au lieu qu'entre *Ruscino* & Elne l'intervalle qui se trouve de 6000 & quelques centaines de toises, représente les 8 milles que l'Itinéraire comparé avec la Table indique pour la distance de *Ruscino* à *Illiberis*. M. de Valois n'est pas bien informé du local, quand il dit que la rivière qui a porté le nom d'*Illiberis*, a son em-

Lib. XXI, sect. 24.

Lib. IV, p. 182.

Lib. II, cap. 5.

Vales. p. 251. Hard. in Plin. Cat. liv. I, ch. 5.

Ubi supra.

bouchure à Collioure ; *poſitum*, dit-il, *ad os fluvii, de quo ſupra retulimus.* Quoiqu'on puiſſe eſtimer que *Cauceliberis* exiſtoit long-tems avant qu'il en ſoit fait mention, le ſilence des monumens romains ſur ſon ſujet n'a point permis de l'admettre dans la carte de la Gaule ; & Julien de Tolède eſt le premier qui en parle dans le récit d'une expédition du roi Wamba, qui eſt du ſeptième ſiècle. Le rétabliſſement d'*Illiberis* ſous le nom d'*Helena*, mere de Conſtantin, eſt attribué à cet empereur, ou à quelqu'un de ſes enfans. On ſçait que Conſtant y fut aſſaſſiné par des rébelles du parti de Magnence. L'Epitome d'Aurelius-Victor, Eutrope, S. Jérôme, Oroſe, Zoſime, font mention d'*Helena, oppidum Pyrenæo proximum*, ſelon Victor. Il paroît néanmoins que le nom d'*Helena* ne fit point diſparoître ſubitement celui d'*Illiberis*, puiſqu'il eſt conſervé dans la Table Théodoſienne, que l'on a lieu de juger poſtérieure au tems que la famille de Conſtantin a occupé le thrône impérial. C'eſt par un cas ſemblable, qu'*Aureliani* garde le nom de *Genabum*, & *Gratianopolis* celui de *Cularo*, dans la même Table. Il en eſt aujourd'hui d'Elne, comme il en fut autrefois d'*Illiberis*. Le ſiége épiſcopal établi ſous la domination des Viſigoths, ou dont on n'a point de connoiſſance antérieure, ayant été transféré à Perpignan, il ne lui eſt rien reſté de recommandable que ſon antiquité.

44°, 17°.

ILURO. L'Itinéraire d'Antonin eſt le plus ancien monument qui faſſe mention de cette ville, en la plaçant ſur une route qui part de *Cæſarauguſta* en Eſpagne, ou de Sarragoce, pour s'arrêter à *Beneharnum*. Les diſtances qui s'y rapportent immédiatement ſont diſcutées, d'une part dans l'article *Aſpaluca*, de l'autre dans celui qui concerne *Beneharnum*. Selon la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Elloronenſium* eſt une de celles de la Novempopulane. On ignore néanmoins de quel peuple particulier Oloron, que l'on connoît pour un

ſiége épiſcopal dès le commencement du ſixième ſiècle, puiſque Gratus, *epiſcopus de civitate Olorone*, ſouſcrivit au concile d'Agde en 506, pouvoit être capitale. Cette ville eſt diviſée en trois quartiers : Oloron, dans l'angle que forme la jonction du Gave d'Aſpe & du Gave d'Oſſau ; Sainte-Marie, ſéparée par le premier de ces Gaves, & Marcada par le ſecond. On ſçait que le nom de Gave eſt propre dans ce pays-là aux rivières qui deſcendent des Pyrénées ; & celle qui eſt formée par l'union des deux Gaves précédens, ſe nomme le Gave d'Oloron, à la différence de celui qui paſſe ſous la ville de Pau, appellé le Gave Béarnois. Pluſieurs ſçavans ont relevé l'erreur de Joſeph Scaliger, de croire qu'il eſt queſtion d'Oloron dans Sidoine-Apollinaire, lorſqu'il parle des *Olarionenſes lepuſculi*, qu'il faut chercher dans *Uliarus*, ou *Olario*, l'iſle d'Oleron.

44°, 24°.

IMMADRA. L'Itinéraire Maritime en donne la poſition immédiatement avant que d'arriver à Marſeille, en faiſant route le long de la côte du levant au ponant; & la diſtance eſt marquée XII à l'égard de Marſeille, comme de la poſition qui devance celle d'*Immadra*. On ne ſçauroit ſe diſpenſer de reconnoître ce nom d'*Immadra* dans celui que porte l'iſle de Maire, qui n'eſt ſéparée que par un canal fort étroit d'un cap nommé la Croiſette, où ſe termine le golfe de Marſeille vers le midi, la côte tournant enſuite vers le levant. Mais, l'indication de la diſtance à l'égard de Marſeille demande une réforme. Car, ſelon une carte circonſtanciée du golfe, & dont l'échelle eſt préciſément en toiſes, la route de l'iſle de Maire juſqu'à l'entrée du port de Marſeille ne vaut qu'environ 5500 toiſes, dont il ne réſulte que 7 milles romains, en négligeant une fraction de mille. Or, il eſt aſſez fréquent dans l'examen des Itinéraires, de trouver que par mépriſe ſur un chiffre, il convient d'y ſubſtituer comme ici VII à XII. Quant à la poſition

qui doit ſe rapporter d'un autre côté à celle d'*Immadra*, & qui ſeroit *portus Æmines*, ſelon ce qui paroît dans l'Itinéraire, conſultez les articles ſous les noms de *Carſici* & d'*Æmines*.

44°, 17°.

IMUS PYRENÆUS. C'eſt le pied du *Summus Pyrenæus*, que l'Itinéraire d'Antonin place entre *Pompelo* & *Aquæ Tarbellicæ*; & ſa poſition eſt celle de S. Jean pied-de-port, autrement de *Ultra-puertos*, comme diſent les Navarrois d'Eſpagne. L'indication de la diſtance à l'égard du *Summus Pyrenæus*, qui paroît v doit être x. Le local le veut ainſi; & c'eſt le moyen de trouver un rapport de proportion entre cette diſtance & celle qui lui ſuccede entre *Imus Pyrenæus* & *Caraſa*, dont on connoît la poſition dans celle de Garis, conformément à ce qu'indique l'Itinéraire, ſçavoir XII. En deſcendant le long du Val-Carlos, pour ſe rendre à S. Jean *in imo Pyrenæo*, on laiſſe ſur la montagne à droite les veſtiges d'un vieux château, dont le nom de Peñon, ou Pegnon, eſt conforme au terme Eſpagnol de *Peña*, & remonte à celui de *Penn*, qui dans la dénomination d'*Alpis Pennina*, d'*Apenninus mons*, eſt de la plus haute antiquité.

44°, 23°.

INCARUS. L'Itinéraire Maritime indique XII milles dans la traverſée du golfe de Marſeille, en partant de cette ville, pour arriver à une ſtation, dont le nom eſt *Incarus*. On reconnoît diſtinctement ce lieu d'*Incarus* dans la poſition actuelle de Carri: & ſelon une carte particulière & très-exacte du golfe, l'échelle de toiſes que porte cette carte, donne 9000 toiſes d'intervalle d'un point pris à la ſortie du port de Marſeille, juſqu'à l'entrée de l'anſe de Carri. Or, le calcul rigoureux de 12 milles romains eſt de 9072 toiſes. La carte de Provence dreſſée ſur celle du S. Chevalier, fournit trop d'étendue dans cet eſpace, parce qu'il y prend l'équi-

valent de 11000 toiſes pour le moins ; & par ce défaut de juſteſſe, telle qui ſe trouve dans l'indication de l'Itinéraire pouvoit n'être pas remarquée.

49°, 17°.

INGENA, *poſteà* ABRINCATUI. Quoique Ptolémée ait mal placé les *Abrincatui*, nous lui avons l'obligation de ſçavoir que le nom de leur capitale étoit *Ingena*. Elle prit dans la ſuite, de même que la plupart des capitales, le nom du peuple, qu'elle conſerve dans celui d'Avranches. Selon la Notice de l'Empire, *Abrincatæ* étoit le poſte d'un commandant particulier, dans le diſtrict appellé *Tractus Armoricanus ;* & il faut croire que c'eſt de cette ville que des corps de troupes romaines, dont il eſt mention dans la même Notice, ſont appellés *Abrincateni*. Il ne faut point omettre que dans la Notice des provinces, *civitas Abrincatum* eſt une de celles de la Lionoiſe ſeconde.

46°, 23°.

INSUBRES. C'étoit un peuple dépendant des *Ædui*; quoiqu'il n'en ſoit point mention dans Céſar, au nombre de ceux qu'il cite comme étant dans la même dépendance. Mais, Tite-live en parle comme d'un *pagus* des *Ædui*, en diſant que les Gaulois qui avoient paſſé les Alpes & le Téſin, trouvant un canton du même nom d'*Inſubres* que celui qui étoit propre à cette portion des *Ædui*, ſe déterminerent d'y fonder une ville; à laquelle ils donnerent le nom de *Mediolanum : quùm in quo conſederant, agrum Inſubrium appellari audiiſſent, cognomine Inſubribus, pago Æduorum, ibi, omen ſequentes loci, condidere urbem ; Mediolanum appellarunt.* Pline attribue de même aux *Inſubres* la fondation de Milan ; comme aux *Boii*, qui avoient également paſſé les Alpes, la fondation d'une autre ville, qui a été connue ſous le nom de *Laus Pompeia*, aujourd'hui Lodi vecchio. Sanſon, qui place les *Inſubres* dans la Breſſe, en imaginant qu'il y a une reſſemblance avec la finale

Lib. V.

Lib. III.

finale du nom d'*Inſubres*, devoit être informé que la Breſſe doit ſon nom au *Brexius ſaltus*, de même que les noms de pluſieurs autres cantons de pays, la Brie, le Perche, ont commencé par être des noms de forêts, *Briegius ſaltus*, *Perticus ſaltus*; & il eſt évident que le nom de *Brexius ſaltus* n'eſt point celui des *Inſubres*. Mais, il vient en penſée, que les fondateurs de *Mediolanum*, auxquels il avoit paru favorable de trouver un terrain du nom des *Inſubres*, n'ont eu d'autre raiſon de choiſir en conſéquence le nom de *Mediolanum* plutôt qu'un autre, que parce que les *Inſubres* ſortoient d'un lieu qui portoit le même nom. Or, nous connoiſſons un *Mediolanum*, entre le *Forum* des *Seguſiani* & *Lugdunum*. Comme il n'eſt pas douteux par le témoignage de Céſar, que les *Seguſiani* étoient dépendans (*clientes* ſelon l'expreſſion dont il ſe ſert) des *Ædui*; un lieu qui ſe trouve dans ce territoire peut avoir appartenu à un peuple également ſujet des *Ædui*, & qui n'étant point nommé dans Céſar, ni depuis lui, aura été confondu avec les *Seguſiani*. Un ſçavant, dont je reſpecte les lumières & la critique, & qui a remarqué de même qu'en trouvant le nom de *Mediolanum* chez les *Ædui*, c'étoit une indication du canton des *Inſubres*, a mis en avant un autre *Mediolanum*, dont le nom actuel eſt Malain. Mais, ce qui ne permet point d'admettre ce *Mediolanum*, c'eſt qu'il appartient aux *Lingones*, peuple puiſſant, qui n'a jamais été dans le cas de relever des *Ædui*. C'eſt pour avoir été du territoire des *Lingones*, que Malain dont il s'agit eſt actuellement du diocèſe de Dijon, démembré tout récemment du diocèſe de Langres. Les *Mandubii*, dépendans des *Ædui*, étoient limitrophes des *Lingones* de ce côté-là; & il eſt conſtant par le nom de Fins qui ſe conſerve ſur les frontières des *Mandubii*, comme on peut voir à l'article de leur nom, que les limites des diocèſes répondent aux territoires des cités.

46°, 23°.

INSULA ALLOBROGUM. On voit dans Tite-Live, qu'Annibal après avoir passé le Rhône, tourna sur la gauche, & traversa le territoire des *Tricastini*. Il nous dit en même tems d'après Polybe, qu'en quatre jours de marche, *quartis castris*, en remontant le long du Rhône, il arriva au confluent d'une rivière qui se joignoit au Rhône. Quoique le nom de cette rivière se lise Ἄραρος dans Polybe, parce qu'on y a substitué ce nom à un autre qui paroissoit corrompu dans son texte, & quoiqu'on trouve pareillement *Arar* dans Tite-live, cette rivière ne sçauroit être l'*Arar*, ou la Saône. Car il faudroit supposer, qu'une nombreuse armée, avec des éléphans & des bagages, eût fait plus de 40 lieues françoises en quatre jours : c'est même beaucoup que d'en admettre 20 pour le moins, en partant du Rhône plus bas que ne sont les *Tricastini*, pour arriver jusqu'à l'Isère, qu'Annibal devoit rencontrer avant que d'aller plus avant. D'ailleurs, il est à remarquer, qu'Annibal n'a connoissance des *Allobroges* qu'en arrivant à cette rivière ; au-lieu qu'il eût déja traversé l'étendue de leurs terres, s'il fût parvenu à la jonction de l'*Arar* avec le Rhône. Les critiques les plus judicieux sont donc persuadés, que le nom de la rivière dont il est question est *Isar* ou *Isara*. Or, selon Polybe & Tite-live, les terres renfermées entre les deux rivières étoient désignées par le nom d'*Insula*, quoique ce canton ne soit pas une isle rigoureusement parlant, comme il en est de ce que nous appellons aujourd'hui l'Isle de France. L'intérieur de cette isle étoit habité par les *Allobroges*, & le terme *prope* dont se sert Tite-live, ne rend point à cet égard l'expression de Polybe, qui est néanmoins son auteur original sur ce sujet.

Lib. XXI, sect. 31.

44°, 19°.

AD JOVEM. Il est mention de ce lieu dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jérusalem, comme d'une mu-

tion ; ou d'un relais, en position immédiate à l'égard de Toulouse, & la distance qui conduit à cette ville est marquée VII, avec la désignation de *leug.* ou de lieues gauloises, selon l'usage de cette mesure qui convient dans la Novempopulane, mais qui pourroit ne pas convenir également dans l'étendue du territoire de Toulouse, parce que ce territoire appartient à la Narbonoise. C'est sur quoi je m'explique plus en détail dans l'article *Buceonis.* Quant au lieu dont il s'agit ici, je crois le reconnoître sur la direction de la voie, & sous le nom de Guevin, ou le Guevin ; & autant qu'il m'est permis d'estimer la distance, à la prendre du centre de Toulouse, je la crois d'environ 10 milles, qui font à peu près 7 lieues gauloises.

50°, 21°.

ISARA. C'est ainsi que je suis persuadé qu'il faut lire dans la Table Théodosienne, au-lieu de *Lura*, sur la route qui conduit de *Samarobriva*, ou d'Amiens, à *Augusta Suessionum*, ou Soissons. Car, le passage de la rivière d'Oise sous Noyon, est précisément le terme désigné par cette dénomination ; & la Table y figure un cours de rivière, qui coupe la trace de la voie dont il s'agit. On sçait que la Table est souvent fautive dans la manière dont les noms y sont écrits. Je remarque d'ailleurs, que les distances qui se rapportent au passage de l'Oise, sçavoir VIIII à l'égard du lieu nommé *Rodium*, & XVI à l'égard d'*Augusta Suessionum*, sont très-convenables. Pour ce qui regarde la première, on peut consulter l'article *Rodium.* Quant à la seconde, je trouve entre le passage de l'Oise, au lieu nommé Pont-l'Evêque, jusqu'à Soissons, en s'y rendant par Vis-sur-Aisne, environ 18000 toises. Or, le calcul rigoureux de 16 lieues gauloises est de 18144 toises. Une colomne numérotée VII a été trouvée à Vis-sur-Aisne. Il y passoit donc une voie romaine ; & la distance de Vis-sur-Aisne à Soissons étant d'environ 8000 toises, elle convient

fort aux ſept lieues gauloiſes, dont le calcul eſt de 793 toiſes.

46°, 23°.

ISARA FLUV. Nous avons deux rivières de ce nom dans la Gaule. La première à citer eſt celle de la province Viennoiſe, & que Plancus écrivant à Cicéron, dit être *flumen maximum, quod in finibus eſt Allobrogum.* Les écrivains Grecs, Strabon, Ptolémée, nomment cette rivière *Iſar:* & je ſuis d'un même ſentiment avec M. de Valois, qu'il convient de lire dans Tite-live *Iſar*, & non pas *Arar*, lorſqu'il eſt queſtion de la marche que tint Annibal pour ſe rendre en Italie. La ſource de la rivière dont il s'agit eſt dans le pays des *Centrones*; qu'elle traverſe avant que d'entrer dans celui des *Allobroges*, pour finir ſon cours dans le Rhône. Son nom n'a point reçu d'altération ſenſible dans celui d'Isère.

Lib. X, epiſt. 4.

P. 255. *Lib. XXI.*

50°, 22°.

Il n'en eſt pas de même de l'autre rivière, dont le nom d'*Iſara* ne paroît pas moins ancien, à en juger par la dénominatlon évidemment Celtique de *Briva Iſaræ*; que fournit l'Itinéraire d'Antonin, en indiquant Pont-Oiſe. Ce nom d'*Iſara* a été altéré dans le moyen-âge en celui d'*Eſia*, ou *Æſia:* & la mention que l'on trouve dans Vibius-Sequeſter du nom d'*Eſia*, comme propre à une rivière qui ſe rend dans la Seine, m'eſt très-ſuſpecte de nouveauté; & paroît bien être une de ces notes marginales de mains poſtérieures, qui ont été fourrées dans des textes d'auteurs anciens.

51°, 20°.

ITIUM PROMONTORIUM. Ptolémée faiſant mention d'un promontoire ſur la côte qui ſuit l'embouchure de la Somme, en s'avançant vers les embouchures de l'Eſcaut & de la Meuſe; on ne peut en reconnoître d'autre ſur le local que le Gris-neſſ. La côte qui juſqu'à cette pointe avancée dans la mer court au nord, s'y replie ſubitement vers l'orient d'été juſque

dans la Zée-lande. Ce ſont ces gîſemens différens dans la côte, qui font du Gris-neſſ l'endroit du rivage de la Gaule qui regarde de plus près le rivage de la Grande-Bretagne : & il eſt évident, que ſi quelque endroit en cette extrémité du continent a dû ſe faire remarquer, & être déſigné par un nom particulier, c'eſt le Gris-neſſ. Il ſemble que préférer à cette circonſtance du local, qui ſaute aux yeux, quelque autre endroit qui ne ſe diſtingue pas de la même manière, c'eſt en agir arbitrairement. Boulogne, ou l'embouchure de la Canche à Etaples, n'ont point de promontoires qu'on puiſſe comparer au Gris-neſſ, quoiqu'en plaçant en ces lieux le *portus Itius*, Nicolas Sanſon & Adrien de Valois ayent dû ſuppoſer que l'*Itium promontorium* ſe faiſoit remarquer dans le voiſinage. Si l'on objecte, que Ptolémée procédant du ſud au nord dans le dénombrement des lieux ſur la côte, fait mention de *Geſoriacum*, ou de Boulogne, au-delà du promontoire, au lieu de le placer en-deçà ; nous répondrons, que cette objection ne peut avoir de force, qu'autant que la Géographie de la Gaule dans Ptolémée paroîtra moins imparfaite, & qu'on n'y trouvera pas autant de poſitions déplacées qu'on y en trouve. Convient-il de ſubordonner à Ptolémée ce qui réſulte de la poſition du local ? Le terme de *neſſ* dans le nom de Gris-neſſ, eſt propre à pluſieurs langues du nord, pour déſigner de grands promontoires.

51°, 20°.

ITIUS PORTUS. Céſar s'étant embarqué dans ce port, pour paſſer dans la Grande-Bretagne, les ſçavans ſe ſont exercés à rechercher quel étoit ce port, & leurs opinions ſont fort partagées ſur ce ſujet. M. de Valois croit que le port *Itius* eſt l'embouchure de la Canche ſous Etaples. Cluvier, Sanſon, le P. le Quien, veulent au contraire, que ce ſoit Boulogne. L'opinion la plus ſingulière eſt celle de Malbranq, auteur d'un gros ou-

vrage ſur les *Morini*; qui ſuppoſe, que la mer formoit autrefois un golfe aſſez profond pour pénétrer juſqu'à *Sithiu*, ou S. Omer, & auquel le nom de *Sinus Itius* conviendroit. M. du Cange, dans une des diſſertations qu'il a jointes à l'hiſtoire de S. Louis par le Sire de Joinville, opine que le port *Itius* eſt Wit-ſand, & Cambden le préſumoit de même avant lui. Wit-ſand, ou ſelon qu'on écrit & qu'on prononce communément, Wiſſan, en altérant les termes qui compoſent cette dénomination, & qui ſignifient *blanc-ſable*, eſt au fond d'une anſe, entre le Gris-neſſ, appellé autrefois *promontorium Itium*, & une autre pointe nommée Blanc-neſſ. Je ne vois point de lieu plus convenable au port *Itius*, & j'en développe les preuves plus en détail que je ne me le permets ici, dans un mémoire donné à l'Académie en cette même année 1757. Céſar parle du port qu'il avoit choiſi pour ſon embarquement, comme de l'endroit d'où il avoit connoiſſance que le trajet dans la Grande-Bretagne eſt le plus facile : *quo ex portu commodiſſimum in Britanniam trajectum eſſe cognoverat*, la traverſée étant d'environ 30 milles, *circiter millium paſſuum* XXX. Dans Strabon, le trajet que fit Céſar eſt indiqué ſur le pied de 320 ſtades, ou de 300 ſeulement au rapport d'Euſtathe. Le témoignage de Céſar ne permet pas de tirer de ce nombre de ſtades 37 ou 40 milles, à raiſon de huit ſtades pour un mille, ſelon la compenſation la plus ordinaire, mais 30 ou 32, à raiſon de 10 ſtades pour un mille, ſelon que le preſcrit une meſure particulière de ſtade uſitée dans l'antiquité, & propre ſpécialement au trajet de la Gaule dans la Grande-Bretagne, comme on peut voir dans l'article *Geſoriacum*. Céſar, qui paſſa deux fois dans l'iſle des Bretons, nous apprend en parlant du premier trajet, qu'arrivant ſur la côte Britannique, & la trouvant bordée de falaiſes eſcarpées, qui rendoient la deſcente impraticable, il fut obligé de ranger cette côte l'eſpace de 8 milles,

pour trouver un rivage uni & découvert, *littus apertum & planum*, où il pût aborder & mettre à terre. Or, la navigation ayant été, comme nous en sommes instruits, de 30 ou de 32 milles, il en résulte, que du port où il avoit mis à la voile jusqu'au point de reconnoître la côte Britannique, le trajet étoit de 22 milles, ou de 24 au plus; & en-effet, ce qu'il y a de largeur de canal entre le rivage de Wissan & celui de l'Angleterre, au pied des falaises qui le bordent, répond précisément à 24 milles. Ce qui convient ainsi au rivage de Wissan, ne convient à aucune autre position, & particulièrement à celle de *Gesoriacum*, dont la distance en droite-ligne du rivage de la Grande-Bretagne le moins écarté, & aux environs de Douvre, est de 34 milles. Par un examen de toutes les circonstances de l'un & de l'autre trajet de César, en les appliquant à la disposition du local, on reconnoît qu'il fit descente sur la plage de Hyth, à l'ouest de Douvre, & où il existoit du tems des Romains un port sous le nom de *Lemanis*. C'est vers cet endroit qu'un rivage uni & découvert, *apertum & planum littus*, succède à une côte roide & escarpée, qui règne dans un espace d'environ 16 milles. Le mémoire dont j'ai parlé ci-dessus, est accompagné d'un plan particulier des deux rivages opposés de la Gaule & de la Grande-Bretagne, fixés dans leur position en rigueur géométrique; & ce plan met ainsi sous les yeux ce qui correspond à tous les faits exposés dans le mémoire. L'argument qu'on a le plus fait valoir en faveur de *Gesoriacum*, c'est qu'il paroît que sous les empereurs le port de cette ville a été le plus fréquenté pour faire le trajet de la Gaule dans la Grande-Bretagne. Mais, il ne s'ensuit pas que César ne pût préférer un lieu où il envisageoit l'avantage d'un plus court trajet; *quod erat brevissimus in Britanniam trajectus*. L'histoire des tems qui ont suivi la domination romaine nous apprend par beaucoup de faits particuliers, que l'on a fréquemment

passé de France en Angleterre en s'embarquant à Wiſſan. M. du Cange, & un ſçavant Anglois, Edmond Gibſon, qui a pareillement écrit ſur le port *Itius*, ont remarqué, que Guillaume de Poitiers & Guillaume de Jumiège, en parlant du paſſage d'Alfred, frere de ſaint Edouard, en Angleterre, l'un de ces hiſtoriens appelle *portus Iccius*, ce que l'autre appelle *portus Wiſanti*. Il faut obſerver que le nom d'*Itius* ſe trouve écrit diverſement, ou par un *t*, ou par un *c*. Les manuſcrits de Céſar, ſelon Fulvius-Urſinus, ont un *t*, & Strabon pareillement. Le texte Grec de Ptolémée porte un κ dans le nom d'*Icium promontorium*. L'orthographe des écrivains d'un tems moins reculé, qui ont doublé le *c*, ne fait point autorité.

51°, 25°.

JULIACUM. Ce lieu eſt connu par l'Itinéraire d'Antonin, où on le rencontre en deux endroits, & par la Table Théodoſienne. La diſtance à l'égard de *Colonia Agrippina*, marquée également XVIII dans l'Itinéraire & dans la Table, paroît très-convenable à l'eſpace que donne le local. Car, entre Cologne & Juliers, ou Gulik, comme diſent les Alemans, j'eſtime qu'il répond à peu près au calcul de 18 lieues gauloiſes, d'environ 20400 toiſes. L'abbé Eginhart, cité par M. Weſſeling, indiquant la diſtance entre *Juliacus*, *antiquum municipium*, & *vicus Aquenſis*, ou Aix-la-Chapelle, ſur le pied de huit lieues, VIII *leucarum ſpatio*; je remarque que la meſure de lieue y tient plus de la lieue gauloiſe que de toute autre meſure itinéraire. Car, à juger de cet intervalle proportionnément à l'eſpace d'entre Juliers & Cologne, il ne s'évalue qu'à environ 12000 toiſes. On n'eſt point du tout aſſuré que *Juliacum* ait tiré ſon nom de Jule-Céſar préciſément, quoique Witekind de Corbie, & l'auteur des merveilles opérées par S. Bernard l'ayent écrit.

Itiner. p. 375.

50°, 19°.

50°, 19°.

JULIOBONA. Ptolémée qui nous indique les capitales des cités, nomme ainſi la ville des *Caletæ*, ou *Caleti*. Il en eſt auſſi mention dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne : & quand on ſuit la trace des voies romaines qui ont rapport à cette poſition, on reconnoît à n'en pouvoir douter, que c'eſt Lilebone. Ce lieu conſervoit dans le moyen-âge le nom de *Juliabona*, & les ducs de Normandie en trouvoient le ſéjour fort agréable, comme on le voit dans la chronique de Robert, abbé du Mont-ſaint-Michel : *Juliabona, in Caletenſi pago, à dominis Normannorum multum amata & frequentata.* Ordéric-Vital, moine d'*Uticum* ou de ſaint Evroul, & la ſouſcription de quelques actes nous apprennent, que Guillaume le conquérant y tenoit ſa cour. L'hiſtorien que je viens de citer, parlant du concile aſſemblé à *Juliobona* en 1080, ajoute ; *hæc ſynodus in vico regali, ſecùs Sequanam, celebrata eſt.* Il dit que de ſon tems le nom de *Juliobona* étoit vulgairement Illebone : *barbara locutio Illebonam, corrupto nomine, vocat.* Ainſi, le tems poſtérieur n'a fait qu'y ajouter une lettre initiale en forme d'article. J'ai cru qu'il étoit néceſſaire d'alléguer ces autorités, pour conſtater la poſition de *Juliobona*, nonobſtant l'opinion de M. de Valois, qui adhérant à celle de Cluvier, tranſporte ce lieu à Dieppe : & comme le déplacement d'une poſition entraîne celles qui y ſont liées, M. de Valois plaçant au Crotoi ſur la Somme le *Carocotinum* de l'Itinéraire, qui prend ſa poſition à Harfleur ſur l'embouchure de la Seine, il a vu plus de rapport & de proximité entre Dieppe & le Crotoi, qu'entre le Crotoi & Lilebone. La ſouſcription d'un évêque de *Juliobona, eccleſiæ de Juliobona*, au concile tenu à Challon, ſous Clovis II, qui régnoit ſur la Neuſtrie comme ſur la Bourgogne au milieu du ſeptième ſiècle, paroît ſuſpecte à M. de Valois. Mais, pourquoi la cité des *Caleti*, diſtincte & indépen-

P. 129, & 256.

dante de celle des *Veliocaſſes*, qui renferme la ville de Rouen, n'auroit-elle pas eu autrefois des évêques particuliers? La dignité de métropole attachée à l'égliſe de Rouen, jointe à la proximité de ce diocèſe, ne peut-elle pas avoir donné lieu à l'extinction d'un évêché chez les *Caleti*? Sanſon en agit étrangement à l'égard de *Juliobona*, & il en fait deux villes différentes. Le nom de *Juliobona* étant écrit *Luliobona* dans la Table, ce géographe diſtingue une poſition particulière de *Luliobona* dans celle de Lilebone; & quoique *Juliobona* ſoit la capitale des *Caleti*, Sanſon l'a tranſportée ailleurs, & dans la poſition de Baïeux, capitale des *Bajocaſſes*. Ces arrangemens étant arbitraîres & ſans fondement, on eſt diſpenſé de les réfuter.

48°, 18°.

JULIOMAGUS, *poſteà* ANDECAVI. Le nom de la ville principale des *Andecavi* eſt *Juliomagus* dans Ptolémée, & cette ville eſt figurée comme une capitale ſous le même nom dans la Table Théodoſienne. Elle a quitté ce nom pour prendre celui du peuple où elle tenoit le premier rang. Ainſi, dans la Notice des provinces de la Gaule, le nom de *civitas Andicavorum* eſt employé dans la troiſième Lionoiſe. L'uſage dans le moyen-âge a été d'écrire *Andecavis*, ou *Andegavis*, d'où eſt venu le nom d'Angers. Quant aux diſtances qui s'y rapportent en ſuivant une voie romaine tracée dans la Table, comme ces diſtances ſont plus néceſſaires à fixer les lieux de poſition immédiate, c'eſt à l'article de ces lieux qu'il eſt convenable de les diſcuter.

47°, 25°.

Comment. I. JURA MONS. Céſar dit que cette montagne fait la ſéparation des *Helvetii* d'avec les *Sequani : monte Jurâ altiſſimo, qui eſt inter Sequanos & Helvetios :* & dans un autre endroit, *montem Juram, qui fines Sequanorum ab Helvetiis dividit.* Il a bien connu que la chaîne de

cette montagne s'étendoit juſqu'au bord du Rhône : *iter per Sequanos anguſtum & difficile, inter montem Juram & Rhodanum.* Le nom eſt *Juraſſus* dans Strabon, & dans Ptolémée. Mais Ptolémée, en plaçant les *Helvetii* au-delà de cette montagne, eſt mal informé de ſa ſituation, en la faiſant contigue aux *Lingones.* Car, ce qui pourroit ſe dire du *Vogeſus*, que ce géographe n'a point connu, ne convient point au *Juraſſus.* Le nom de Jura eſt proprement attaché à ce qui s'élève depuis le Rhône juſqu'à la ſource du Doux & au-delà : mais, ce qui ſe prolonge enſuite juſqu'au Rhin près de l'embouchure de l'Aar, & ſur les limites des *Rauraci*, prend des noms différens.

L.

44°, 19°.

LACTORA, & LACTORATES. Aucun des anciens géographes n'en fait mention : mais pluſieurs inſcriptions du tems des Antonins portent le nom de *Lactorates*, & de *civitas Lactoratenſis.* Dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Lactoratium* eſt une de celles de la Novempopulane. Je penſe même, qu'en recherchant quelles peuvent être les neuf cités qui ont donné lieu à ce nom de Novempopulane, celle des *Lactorates* paroît devoir y tenir une place. Outre le nom de *Lactora* dans la Table Théodoſienne, on y voit celui de *Lactorates.* Entre les ſouſcriptions du concile d'Agde tenu en 506, eſt celle de Vigilius, *epiſcopus de civitate Lactorenſi.* Le nom des *Lactorates* n'a pourtant point fait celui de la contrée des environs, qui eſt appellée *Leomania*, la Laumagne. L'Itinéraire d'Antonin place *Lactora* entre *Aginnum* & *Climberrum*, ou Auch ; & la diſtance à l'égard de l'une & de l'autre de ces villes eſt marquée XV. Je ſuis informé qu'on reconnoît la trace de la voie romaine entre Leitoure & Auch : & ſelon les opérations faites en France, l'intervalle en droite-ligne

eſt à quelques centaines de toiſes près, de 17000. Or, le calcul de 15 lieues gauloiſes donne environ 17000 toiſes; & il en eſt à peu près de même entre Leitoure & Agen.

47°, 25°.

LACUS LAUSONIUS. C'eſt la poſition d'un lieu particulier, plutôt que le lac Leman, qui ſe trouve déſignée par ce nom dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne, avec cette différence qu'on lit *Loſonne* dans la Table. Les habitans du lieu ſont appellés *Louſonnenſes* dans une inſcription, que M. Bochat dit avoir été déterrée en 1739. Ce n'eſt point dans l'emplacement actuel de Lauſane, mais plus près du lac, & dans un diſtrict appellé Vidi, qu'on a trouvé cette inſcription, & pluſieurs autres veſtiges d'antiquité. La tranſlation du ſiége épiſcopal d'*Aventicum* vers la fin du ſixième ſiécle, a fait l'illuſtration de Lauſane. La Table marque XIII entre la poſition appellée *Lacus Loſonne* & *Viviſcus*; l'Itinéraire XX entre *Equeſtris* & *Lacus Lauſonius*. Ces indications qui ne donnent que 33, ne paroiſſent pas ſuffiſantes. Une colonne milliaire à S. Saphorin près de *Viviſcus*, ou de Vevai, & dont le numéro qui eſt XXXVII, ne peut ſe rapporter qu'à la poſition de Nion, ou de la colonie Equeſtre, fait connoître que la meſure itinéraire demande au moins 38 dans l'intervalle de Nion à Vevai: & en admettant XIII entre *Viviſcus* & *Louſone*, la diſtance de *Louſonne* à *Equeſtris* ſeroit XXV. Mais, cette définition des diſtances n'eſt point en proportion avec les intervalles que donne le local de *Viviſcus* à *Louſone*, & de *Louſone* à *Equeſtris*. Car, on pourroit eſtimer XVII, au lieu de XIII que marque la Table, entre *Louſonne* & *Viviſcus*, & environ XXI de *Louſone* à *Equeſtris*, parce que l'indication de l'Itinéraire eſt un peu courte ſur le pied de XX. Il faut ajouter, qu'en ces diſtances il ne peut être queſtion que du mille romain, comme prenant moins d'eſpace que

la lieue gauloiſe ; & il eſt naturel de voir la meſure du mille employée ſur une voie qui ſort d'une colonie romaine, à laquelle le numéro des colomnes paroît avoir été relatif. Je remarque même, que les diſtances qui au-delà de *Viviſcus*, & en traverſant la vallée Pennine conduiſent au paſſage des Alpes pour entrer en Italie, ſont pareillement en milles romains.

44°, 24°.

LACYDON PORTUS. C'eſt le nom du port de Marſeille, ſelon Pomponius-Méla, & ſelon Euſtathe ſur Denys Périégete. On lit *Halycidon* dans quelques éditions de Méla.

44°, 23°.

LAPIDEI CAMPI. Strabon, Méla, Pline, Solin, en font mention ; & on connoît la fable d'une pluie de pierre, dont Jupiter avoit favoriſé le combat d'Hercule contre les deux fils de Neptune. Strabon plus réſervé que Méla & Pline, n'a pas jugé à propos d'en parler : & ſi ce n'eſt qu'il reſſerre trop étroitement l'étendue de ce champ dans l'eſpace de cent ſtades, ce qu'il dit de ſes pâturages, & même des ſalines qui s'y trouvent, témoigne qu'il étoit bien inſtruit. Le nom de *Crau* que l'on donne à cette plaine, pourroit être de la plus haute antiquité, en admettant qu'il ſoit analogue au terme Celtique de *Craig*, ſelon l'opinion du docte Cambden, *in Britanniâ*. On trouve dans un aveu rendu par un ſeigneur des Baux à l'archevêque d'Arles en 1226 : *totum affare meum, quod habeo in Cravo, ſive in agro lapidoſo.*

44°, 17°.

LAPURDUM. Ce lieu n'eſt connu dans l'âge romain de la Gaule que par la Notice de l'Empire, en ces termes : *in provinciâ Novempopulanâ, tribunus cohortis Novempopulanæ Lapurdo.* Sidoine-Apollinaire parle des *Locuſtæ Lapurdenſes*, eſpece de poiſſon, que les gens du pays appellent Langoſte. Grégoire de Tours fait men-

Lib. VIII, epiſt. 12.

Lib. IX, cap. 20.

tion de *Lapurdum* dans l'accord fait entre les rois Childébert & Gontram. Le nom de Baïone ayant ſuccédé à celui de *Lapurdum*, le canton de pays renfermé entre l'Adour & le Vidaſo, ou Bidaſſoa, a retenu le nom de Labourd ; & c'eſt par ignorance que dans quelques cartes il eſt écrit Labour, comme on pourroit l'écrire d'une terre à labourer. Le nom de Bai-ona eſt tiré de la langue *Vaſcu-ence* ou Baſque, dans laquelle *Baia-une*, comme on l'apprend d'Oihenart, déſigne un port, & ſignifie littéralement, *navalis vel portûs locum.* On trouve le nom de *civitas Baionia* dans Roger de Hoveden, annaliſte Anglois, ſous l'an 1177. Thomas de Walſingham, ſous l'an 1239, reconnoît Baïone pour la capitale du pays des Baſques : *terram Baſclorum, cujus caput eſt civitas Baiona.* Comme on ne voit point que Baïone fût un ſiége épiſcopal avant l'évêque Léon, ſous le regne de Charle le Simple, au commencement du dixième ſiècle ; il eſt plus que vraiſemblable que le diocèſe de cette ville eſt un démembrement de celui d'Aqs, qui conſerve une partie de la baſſe-Navarre, & qui comprenoit le pays de Soule juſqu'au pied des Pyrénées, avant que ce pays eût été joint au diocèſe d'Oloron. On pourroit néanmoins ſuppoſer, qu'entre les peuples d'un rang inférieur aux nations ou cités principales de la Novempopulane, comme Pline en nomme pluſieurs, quelqu'un de ces peuples étant ſubordonné aux *Tarbelli* dont Aqs étoit la capitale, occupoit les environs de *Lapurdum* : mais, ce peuple nous eſt inconnu. La Gaule ne reconnoiſſoit point d'autres limites de ce côté-là que le ſommet des plus hautes Pyrénées, ſelon les bornes du diocèſe de Baïone, avant que Philippe II, ſous prétexte des progrès de l'héréſie en France, eût fait détacher de ce diocèſe les vallées de Baſtan & de Lérin, pour être confiées proviſoirement à l'adminiſtration de l'évêque de Pamplune, ſous le titre de vicaire apoſtolique en cette partie. L'acte par lequel Arſius, *Lapur-*

Not. Vaſcon. p. 540.

denſis epiſcopus, qui ſiégoit vers la fin du dixième ſiécle, décrit l'étendue de ſon diocèſe, s'en explique ainſi : *omnis vallis quæ Circia dicitur* (la Ciſe) *uſque Caroli crucem.* Cette croix étoit placée où eſt aujourd'hui une chapelle de S. Sauveur, au port nommé Ivagnete, ſur le ſommet de la montagne, par laquelle on deſcend à *Roncavallis*, ou Roncevaux; & la vallée qui y conduit, en partant de S. Jean *in imo Pyrenæo*, ou pied-de-port, & qui eſt actuellement démembrée de la baſſe-Navarre, ſe nomme encore *Val-Carlos*. Il eſt à propos d'ajouter, que ce paſſage des Pyrénées répond au *Summus Pyrenæus*, que l'on trouve dans l'Itinéraire d'Antonin entre *Pompelo* & *Aquæ Tarbellicæ*. Mais, en reprenant l'acte de l'évêque Arſius, les vallées qui ſont encore du diocèſe de Baïone dans la baſſe-Navarre, outre la Ciſe, ſçavoir, Baigorri, Arberoue, & Oſſez, y ſont énoncées de ſuite à ce qui précède : *vallis quæ dicitur Bigur, vallis quæ Erberua dicitur, vallis quæ Urſacia dicitur :* & immédiatement après, *Bazten item vallem, uſque in medio portu Belat, vallem quæ dicitur Larin.* On connoît le port de Belate ici nommé, pour être le paſſage de la cime des Pyrénées qui répond plus directement à la poſition de Pamplune : & il faut obſerver, que les vallées de Baſtan & de Lérin renferment le cours du Uidaſo, ou de la rivière de Bidaſſoa, laquelle ne peut ainſi ſervir de limite à la Gaule que vers ſon embouchure. Ptolémée ſépare l'Eſpagne d'avec la Gaule par un promontoire qu'il croit formé par les Pyrénées. Il le nomme *Œaſo*, & il fait mention d'une ville de même nom, qu'il comprend dans les limites de l'Eſpagne. Méla dit de la nation des *Varduli ; ad Pyrenæi jugi promontorium pertinens, claudit Hiſpanias.* Le fleuve *Magrada*, dont il parle immédiatement avant que de faire mention des *Varduli*, & ſur lequel il place deux villes, *Iuriſſa* & *Eaſo*, paroît être le *Uidaſo*. Si Méla ne s'eſt point mépris ſur la poſition de la première de

Lib. III, cap. 1.

ces villes, ſçavoir *Iturissa*, & qu'elle ſoit différente de *Turissa*, que l'on trouve dans l'Itinéraire d'Antonin entre *Pompelo* & *Summus Pyrenæus*; je crois retrouver le nom de cette *Iturissa* de Méla dans celui d'Iturin, qu'un lieu ainſi nommé communique à une vallée, dont les eaux tombent ſur la rive gauche de Uidaſo, entre les vallées de Baſtan & de Lérin. Quant à *Easo*, on voit
Lib. III, p. 161. bien que c'eſt l'Œaſo de Ptolémée. Strabon indique une ville voiſine de l'Océan, & préciſément aux confins de l'Aquitaine & de l'Ibérie; dont le nom qui ſe lit *Idanusa* dans le texte que Xilander a traduit, eſt *Oidasune* ſelon pluſieurs manuſcrits, comme Caſaubon en avertit, & pareillement ſelon la verſion qui a précédé celle de Xilander. Or, je remarque, que le nom d'*Oidasun* & celui de *Uidaſo* ſont évidemment les mêmes; & conſéquemment la ville que place Méla ſur la rivière qui porte le nom de *Uidaſo*, doit être la même qu'*Oidasun*, comme elle ne differe point d'Œaſo que cite Ptolémée. Je penſe qu'il faut trouver cette ville dans la poſition d'Irun, près de Fontarabie, plutôt que dans celle de Fontarabie, quoiqu'aujourd'hui Irun ſoit un lieu peu conſidérable ſur le bord du Uidaſo. Le nom de Fontarabie chez les Baſques eſt Ondarrabia. Celui d'Irun dans leur langue eſt un terme appellatif pour déſigner une ville, & ils appellent Pamplune *Iruna*. Une pointe de terre qui déborde l'embouchure du Uidaſo du côté de Fontarabie, & que l'on nomme pointe de Figuera, paroît être le promontoire Œaſo de Ptolémée, quoique cette pointe ne tienne rien de l'élévation des Pyrénées, prolongée, à ce qu'il ſemble, par Méla ainſi que Ptolémée, juſqu'à ce promontoire. Mais, ce ſeroit en vain qu'on en chercheroit quelque autre aux environs: Dans
Lib. III, cap. 3. Pline, *littus Olarsonis* eſt un des termes qu'il prend en
Lib. IV, cap. 20. meſurant la largeur de l'Eſpagne, & le nom d'*Olarso* y
Not. Vaſcon. p. 168. eſt répété dans un autre endroit. On lit *Iarso* dans Marcianus-Capella. Oihenart applique ce nom à Oyarçun, qui

qui eſt à une lieue d'Irun, ſur une petite rivière de même nom, qui tombe dans le port du Paſſage. La poſition de *Lapurdum* étoit celle qui me mettoit plus à portée de diſcuter ainſi cette matière des limites, & de revendiquer ce qui appartient à la Gaule dans cette partie-là. L'extenſion qu'avoit autrefois le diocèſe de Baïone juſqu'à S. Sébaſtien, porteroit plus loin ces limites. La deſcription qu'Arſius, évêque de *Lapurdum*, a laiſſée du territoire de ſon ſiège épiſcopal, ajoute à ce qu'on a vu ci-deſſus, *terram de Ernania* (Ernani) *& ſanctum Sebaſtianum de Puſico.* La province de Guipuſcoa ne s'étendoit point autrefois comme aujourd'hui, juſqu'au Uidaſo. Elle étoit bornée à S. Sébaſtien, ainſi que le témoigne un titre de l'égliſe de San Millan, ou de S. Emilien en Eſpagne. Car, après avoir terminé la Biſcaye à la rivière nommée Deva, ce titre porte ; *& de ipſâ Devâ uſque ad ſanctum Sebaſtianum, id eſt tota Ipuſcoa.* Les vicomtes de Baïone étendoient leur domaine juſqu'au port Oyarçun, appellé Huiars par Roger de Hoveden, qui comme Anglois pouvoit être bien informé de ce qui étoit de la mouvance de l'Aquitaine & de la Gaſcogne, poſſédées de ſon tems par les rois d'Angleterre.

48°, 25°.

LARGA. On trouve ce lieu dans l'Itinéraire d'Antonin entre deux poſitions fort connues ; *Epamanduodurum*, ou Mandeure, & *Mons Briſiacus*, ou Briſac. On le trouve auſſi dans la Table Théodoſienne, qui conduit d'*Epamanduodurum* à *Cambes*, ou Kembs, en paſſant par *Larga*. La poſition de *Larga* prend celle d'un lieu nommé Largitzen, entre Alt-Kirk & Granvillars, dans le Suntgaw. Il y a une poſition intermédiaire d'*Epamanduodurum* à *Larga* dans l'Itinéraire, ſous le nom de *Gramatum*, & on ne peut mieux la rapporter qu'à Granvillars, qui ſe rencontre entre Mandeure & Largitzen. Mais, les diſtances marquées dans cet intervalle,

ſçavoir XVIIII & XXV donnent un total qui excède ce qu'il y a de diſtance abſolue depuis Mandeure juſqu'à Largitzen. La Table, qui ne connoît point *Gramatum*, indiquant XVI entre *Epamanduodurum* & *Larga*, c'eſt à peu près ce qui convient au local en lieues gauloiſes; & je remarque que 25 milles romains y conviendroient auſſi, ce qui feroit admettre ſur ce pied-là un des nombres indiqués dans l'Itinéraire, en ſupprimant l'autre, parce que la poſition de *Gramatum* étant compriſe dans cette diſtance, l'indication particulière qui l'accompagne eſt ſuperflue. L'intervalle de *Larga* à *Mons Briſiacus* eſt rempli dans l'Itinéraire de cette manière: *Vruncis* XVIII, *Monte Briſiaco* XXIIII. Or, ce qu'il y a d'eſpace entre Largitzen & Briſac s'eſtime en droite-ligne à peu près de 31000 toiſes, dont il ne peut réſulter qu'un peu plus de 27 lieues gauloiſes, mais qui contiennent 41 milles romains, & que la meſure itinéraire peut bien étendre juſqu'à 42, c'eſt-à-dire autant que donne le total dans l'Itinéraire. On ne doit point être ſurpris de reconnoître le mille romain en quelques endroits de cet Itinéraire, où la lieue devroit être employée par préférence au mille. Car, il eſt à propos d'obſerver, qu'en d'autres endroits les diſtances étant en même tems comptées en milles & en lieues, cette double manière de compter peut avoir été négligée là où elle ne ſe trouve pas comme ailleurs. Et la preuve qu'il faut l'entendre ainſi entre *Larga* & *Mons Briſiacus* préciſément, c'eſt qu'une des diſtances qui en font l'intervalle, ſçavoir d'*Vruncis* à *Mons Briſiacus*, porte la double indication dans un autre endroit de l'Itinéraire, *M. P.* XXIII (au lieu de XXIIII) *leugas* XV. On ne doit pas croire que cet emploi du mille donne quelque atteinte à l'uſage prédominant de la lieue. L'indication de la Table entre *Epamanduodurum* & *Larga* ne peut convenir qu'à la lieue gauloiſe, comme je l'ai remarqué ci-deſſus: & il faut ajouter, que ce que marque enſuite la Table entre *Larga* & *Cambes*, ſçavoir XII

ne répond à l'eſpace du local d'environ 14000 toiſes, qu'en meſurant des lieues, & non des milles.

44°, 22°.

LATARA. On lit dans Méla ; *ultra* (*Rhodani oſtia*) *ſunt ſtagna Volcarum, Ledum flumen, caſtellum Latara.* Ce lieu eſt ſur le Lez, près de ſon embouchure dans l'étang de Maguelone ou de Perols. Dans les tems poſtérieurs il eſt appellé *caſtrum de Latis*, & on a dit la Tour de Lates. Il en eſt auſſi mention dans les actes du douze & treizième ſiècle ſous le nom de *caſtrum de Palude* ; & l'étang qui en eſt voiſin eſt déſigné dans Pline ſous le nom de *ſtagnum Latera.* *Lib. II, cap. 5.* *Lib. IX, cap. 8.*

46°, 24°.

LAVISCO. Sur une route, qui à partir de Vienne, conduit juſqu'au paſſage de l'*Alpis Graia*, ou du petit S. Bernard, en paſſant par la Tarantaiſe, on trouve *Laviſco*, ou *Labiſco*, entre *Auguſtum* & *Lemincum*, dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne. La diſtance y eſt également marquée XIIII à l'égard d'*Auguſtum* & de *Lemincum.* Ces poſitions qui renferment celle de *Laviſco*, ſont Aoſte d'un côté, près de l'entrée du Guier dans le Rhône, & de l'autre un lieu ſitué vis-à-vis de Chamberri, & dont le nom de Lemens rappelle celui de *Lemincum.* Or, ce qu'il y a d'eſpace dans cet intervalle ne peut s'eſtimer que d'environ 17 ou 18 milles romains en droite-ligne ; & on a peine à croire que la meſure itinéraire puiſſe s'étendre juſqu'à 28, par la répétition donnée du nombre XIIII en chacune des deux diſtances. L'examen du local fait connoître, que *Laviſco* ne ſçauroit s'appliquer qu'au paſſage de la petite Laiſſe vers ſa ſource, où ſe rencontre un lieu nommé Novalèſe : & à raiſon de ce qui paroît d'éloignement à l'égard d'*Auguſtum*, on juge qu'il ſeroit convenable que l'indication fût VIIII, plutôt que XIIII, par le changement d'un chiffre romain, ſur lequel on remarque aſſez ſouvent de la mépriſe dans les anciens Itinéraires, qui

pour devenir conformes au local, ont beſoin d'être corrigés de cette manière. Le mont de l'Epine qu'il faut franchir, doit allonger la meſure du chemin dans la diſtance ultérieure, ou de *Laviſco* à *Lemincum*. Ce n'eſt point trop hazarder, que de trouver de l'analogie entre le nom de *Laviſco*, & celui que porte le ruiſſeau qui paſſe par l'endroit indiqué ſous ce nom, & qui forme au-deſſous un étang d'aſſez grande étendue, avant que de continuer ſon cours juſqu'à la rencontre du Guier.

53°, 23°.

LAURI. On trouve ce lieu dans la Table Théodoſienne, ſur une route qui de *Lugdunum* des *Batavi*, ou de Leyde, remonte le long du Rhin, & ſe rend à *Noviomagus*, ou à Nimègue. La diſtance d'un lieu nommé *Niger-pullus* à *Lauri* eſt marquée v, & de *Lauri* à *Fletione* XII. La poſition de *Niger-pullus* s'appuie ſur celle d'*Albiniana*, que l'on retrouve actuellement ſous le nom d'Alfen, & dont la diſtance de *Niger-pullus* eſt marquée II. *Fletio* qui de l'autre part renferme *Lauri*, correſpond à un lieu connu ſous le nom de Vleuten. Ainſi, pour placer *Lauri*, il faut meſurer 7 en partant de la poſition d'Alfen, & 12 en partant de celle de Vleuten. Mais, on peut recourir à l'article *Fletio*, pour connoître que dans l'application de ces diſtances au local, c'eſt la meſure du mille romain qui s'y trouve convenable.

45°, 23°.

AD LECTOCE. Dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, la diſtance qui eſt marquée XIII à l'égard d'*Arauſio*, ou d'Orange, ne me paroît tenir lieu que de VIII, parce que les circonſtances du local me font connoître, qu'il eſt queſtion du paſſage d'une petite rivière, dont le nom eſt Lez; & que l'eſpace qui y conduit depuis Orange, vers Boulene, n'excède guère 6000 toiſes.

44°, 22°.

LEDUS FLUV. On lit dans Méla : *ultra (Rhodani oſtia) ſunt ſtagna Volcarum, Ledum flumen, caſtellum Latara :* & on voit qu'il eſt queſtion du Lez, qui paſſe ſous la poſition de *Sextantio*, & à l'orient de Montpellier, pour ſe rendre dans l'étang de Maguelone, ou de Perols, au-deſſous de *Latara*, ou de Lates. Il en eſt mention dans Feſtus-Avienus (*in orâ maritimâ*) en liſant avec Iſaac Voſſius ; *at nuncce Ledus & Orobus flumina*, au lieu d'*at nunc Heledus*. Dans l'endroit de Pline où on lit, *flumina Arauris, Liria*, le P. Hardouin croit que le nom de *Liria* déſigne le *Ledus*. Selon M. Aſtruc, ce pourroit bien être une des deux rivières de Lers ; ce qu'on ne ſçauroit adopter qu'en ſuppoſant, que Pline eſt dans le cas d'amener vers la côte, le Lers, qui ſe rend dans la Garonne, au-deſſous de Toulouſe, ou celui qui ſe joint à l'Ariége ſur les confins du pays de Foix.

In Melam. Lib. III, cap. 4.

Hiſt. natur. de Langued. p. 46.

49°, 17°.

LEGEDIA. Ce lieu eſt placé dans la Table Théodoſienne, entre *Condate*, qui eſt Rennes, & *Coſedia ;* à XIX de *Coſedia*, XLVIIII de *Condate*. En partant de la poſition qui eſt plus à portée, & qui convient à *Coſedia*, la diſtance paroît conduire à la hauteur du lieu qu'on nomme actuellement le havre de Lingreville. L'opinion de Sanſon, que *Legedia* eſt le même lieu qu'*Ingena*, capitale des *Abrincatui*, n'eſt ſoutenue d'aucune preuve : elle n'eſt point convenable aux diſtances que marque la Table, ſans laquelle néanmoins on n'auroit aucune connoiſſance de *Legedia*.

47°, 25°.

LEMANUS LACUS. Céſar, Strabon, Méla, Pline, Ptolémée, Lucain, Auſone, Ammien-Marcellin, font mention du lac Léman. La manière dont Céſar s'explique, *lacus Lemanus qui in flumen Rhodanum influit*, doit ſignifier que le Rhône eſt la décharge du lac Léman. Mais, Auſone s'explique préciſément comme

ſi le Rhône devoit ſon origine au lac même :

Quâ rapitur preceps Rhodanus, genitore Lemano.

Strabon eſt plus correct, en diſant que le Rhône traverſe le lac Léman ; & Ammien eſt du nombre de ceux qui ont cru que les eaux du fleuve ne ſe mêlent point avec les eaux du lac : *paludi ſeſe ingurgitat Lemano (Rhodanus) eamque intermeans, nuſquam aquis miſcetur alienis.* Méla avoit débité la même choſe en d'autres termes : *Lemano lacu acceptus, tenet impetum, ſeque per medium integer agens, quantus venit, egreditur.* Dans l'Itinéraire d'Antonin, le nom du lac eſt *Lauſonius*, dans la Table Théodoſienne *Loſannete.* Les annales de S. Bertin, ſous l'an 839, l'appellent *mare Rhodani.* La ville de Genève étant la plus conſidérable de celles qui en ſont voiſines, lui communique aujourd'hui ſon nom. On pourroit être tenté de croire que le nom de Leman eſt appellatif, & dérivé d'un terme ſemblable au Λίμνα ou Λίμνη des Grecs. Car, il y a des termes qui ſe trouvent être communs à des nations différentes.

Lib. II, cap. 5.

46°, 24°.

LEMINCUM. En ſuivant une route qui conduit depuis Vienne juſqu'au paſſage de l'*Alpis Graia*, ou du petit S. Bernard, & qui traverſe la Tarentaiſe, on trouve dans l'Itinéraire d'Antonin & dans la Table Théodoſienne une poſition ſous le nom de *Lemincum.* Ce nom s'eſt conſervé dans celui de Lemens, que porte un petit lieu trop voiſin de Chamberri, dont il n'eſt ſéparé que par le cours de la rivière de Laiſſe, pour être aujourd'hui de quelque conſidération. Dans un titre de l'an 1025 ou environ, rapporté par Guichenon, & qui eſt une charte de Rodolfe III, roi de Bourgogne, en faveur de l'abbaye d'Ainai, ce lieu eſt appellé *villa Lemenſis.* En remarquant quelle eſt la direction qui convient à la route où *Lemincum* ſe rencontre, on voit que la ſituation de Lemens concourt avec ſa dénomination, pour nous faire connoître *Lemincum* ; & le moyen d'en bien juger

Tom. III, p. 4.

ſe développe dans l'article particulier de chacun des lieux qui y ont rapport immédiatement. Sanſon perdant de vue cette direction, a jetté *Lemincum* dans le Graiſivaudan, & je vois que le nom de Lumbin que porte un lieu ſitué à mi-chemin de Grenoble au fort de Barraux, lui en a impoſé. Quand l'analogie qu'on n'y découvre point, ſeroit un peu plus évidente, elle ne ſe ſoutiendroit point contre l'identité qui eſt entre Lemens & *Lemincum*. Il faut que M. de l'Iſle n'ait pas connu Lemens, en plaçant *Lemincum* ſur l'Isère dans ſa carte de l'ancienne Italie.

46°, 19°.

LEMOVICES. Céſar, Strabon, Pline, Ptolémée, en font mention. Dans Ptolémée, leur nom eſt *Lomouici*, ſelon le texte Grec, & dans la verſion Latine *Limuici*. Il s'explique convenablement ſur leur ſituation, en diſant qu'ils ſont avancés dans les terres, & contigus aux *Pictones*. Je penſe que perſonne n'ignore, que le diocèſe de Limoges, renfermant celui de Tulle, qui n'eſt pas ancien, ni de grande étendue, & en y comprenant l'extenſion de ce diocèſe au dehors du Limouſin dans la province de la Marche, qui eſt proprement *Marchia Lemovicina*, repréſente les *Lemovices*. On peut croire qu'un petit lieu ſous le nom de Maiſon-Feines, à l'extrémité de la Marche vers le Berri, eſt un indice des anciennes limites des *Lemovices* du côté des *Bituriges*. Mais, la répétition que l'on trouve du nom de *Lemovices* dans le ſeptième livre des Commentaires, forme une difficulté, qu'il eſt plus aiſé d'expoſer que de réſoudre. Les peuples de la Gaule fourniſſant leur contingent de troupes, pour marcher au ſecours d'Aliſe, inveſtie par Céſar, les *Lemovices* ſont nommés pour armer également comme les *Bellovaci*, dix mille hommes : *Bellovacis* (*millia*) *decem, totidem Lemovicibus*. On lit quelques lignes plus bas, & à la ſuite de pluſieurs autres peuples : *univerſis civitatibus quæ Ocea-*

num attingunt, quæque eorum conſuetudine Armoricæ appellantur, quo ſunt in numero Curioſolites, Redones, Ambibarii, Cadetes, Oſiſmii, Lemovices, Unelli, ſena. Or, il répugne également de voir les *Lemovices* répétés, comme de les voir au nombre des peuples maritimes, s'il faut l'entendre des *Lemovices* qui ont donné le nom au Limouſin : & cela paroît d'autant plus étrange, que les *Santones* & les *Pictones*, quoiqu'ils ſoient voiſins de la mer, ne ſont point compris dans le dénombrement entre les cités Armoriques. C'eſt ce qui a déterminé pluſieurs critiques, Joſeph Scaliger, Ciacconius, à rejetter cette ſeconde mention des *Lemovices*, & Sanſon eſt de même avis. Mais, tous les manuſcrits s'y oppoſent, & le métaphraſte Grec eſt d'accord avec
P. 269. les manuſcrits. M. de Valois eſt même perſuadé, que S. Ouen en écrivant la vie de S. Eloi, & Flodoard en parlant de S. Baſle, ont dû lire dans Céſar il y a plus de mille ans ce qu'on y lit aujourd'hui, parce qu'ils confondent les *Lemovices* avec ceux qui ſont indiqués entre les peuples Armoriques. Car, dans ces auteurs il eſt parlé du *territorium Lemovicinum*, ou du Limouſin, dont S. Eloi & S. Baſle étoient ſortis, comme d'un pays compris dans l'Armorique, *in partibus Armoricanis*; ce qui paroît tirer ſa ſource de la lecture de Céſar. M. de Valois, & quelques autres ſçavans ont cru, qu'on pouvoit remplacer les *Lemovices* nommés en ſecond, par le nom de *Leonenſes*, qui déſigneroit le pays de Léon dans la baſſe-Bretagne. En ce cas-là, je penſe qu'il conviendroit mieux, pour s'écarter d'autant moins de ce qui eſt écrit *Lemovices*, de lire *Leonices*, ou même *Leonnices*, puiſque dans la chronique de Robert du Mont-S. Michel, on trouve en quelques endroits *Leunnum* & *Leunnenſes*. Quoique dans la vie de S. Gildas,
Acta SS. Ord. S. Bened. Tom. I. S. Paul, qui a été évêque de Léon, ſoit appellé *Oxiſmorum eccleſiæ epiſcopus*, il ne s'enſuit pas en rigueur, que le territoire de Léon, ſur lequel le nom des *Oſiſ-*

mii

mii a pu dominer, ne ſçauroit être déſigné ſous le nom d'un autre peuple. Nous voyons dans les Commentaires qu'il y avoit des peuples ſubordonnés à un peuple plus conſidérable, & renfermés dans ſon territoire. Au-reſte, ces conſidérations ne ſont pas ſuffiſantes pour ſe permettre d'inſcrire des *Leonices* dans une carte de l'ancienne Gaule : & il eſt à propos d'ajouter, que dans le paſſage de Céſar qui donne lieu à cette diſcuſſion, les *Ambibarii* qu'on y voit dénommés, ſont demeurés inconnus. Car, c'eſt deviner avec Sanſon, que de les confondre avec les *Abrincatui*. Les *Cadetes* ſont dans le même cas, ſuppoſé qu'on ne juge pas convenable de lire plutôt *Caleti* ou *Caletes*.

47°, 27°.

LEPONTII. Céſar fait ſortir le Rhin des *Lepontii*; & je remarque à ce ſujet, que la partie des Alpes qui s'étend depuis les ſources du Rhône juſqu'au-delà de l'Unter-Rhin, ou du Rhin poſtérieur, a été appellée *Livinen Alpen*, comme la vallée par laquelle deſcend le Téſin au pied du mont S. Gothard, ſe nomme *Leventina*. Ces dénominations tirent leur origine du nom de *Lepontii*. L'inſcription du Trophée des Alpes, Strabon, Pline, font mention de ce peuple, & Ptolémée leur donne la ville d'*Oſcela*, aujourd'hui Domo d'Oſula, qui eſt au-delà des monts ainſi que la vallée Leventine, qui s'étend juſqu'à Bellinzone. Mais, les *Lepontii* tiennent auſſi à la Gaule, puiſque les *Viberi*, faiſant partie de cette nation, au rapport de Pline, avoient leur territoire dans la vallée Pennine.

44°, 25°.

LERINA. Le nom de cette iſle dans Strabon eſt *Planaſia*, parce qu'en effet elle eſt très-unie & ſans hauteurs ; ce qui a donné lieu à pluſieurs écrivains, depuis l'établiſſement du Chriſtianiſme, à commencer par Sidoine-Apollinaire, de dire, que de cette iſle ſi baſſe beaucoup de ſaints perſonnages, qui y ont embraſſé la vie

monaſtique, ſe ſont élevés vers le ciel comme des montagnes. Elle eſt auſſi très-reſſerrée dans ſon étendue, n'ayant qu'environ 700 toiſes de longueur, ſur 200 de largeur. Il en eſt mention ſous ſon nom de *Lerina* dans Pline, & dans l'Itinéraire Maritime. Toute petite qu'elle eſt, elle avoit renfermé une ville, ſelon Pline : *in quâ* (*Lerinâ*, dit-il,) *Vergoani oppidi memoria.* Le nom de *Planaſia* en a impoſé à l'hiſtorien de Provence, Honoré Bouche, qui veut que Lérin ſoit la *Planaſia* où Agrippa Poſthume fut relégué, quoique le lieu d'exil de ce fils d'Agrippa & de Julie fille d'Auguſte, ſoit aujourd'hui Pianoſa, peu éloignée de l'iſle d'Elbe, & comme la déſigne Dion-Caſſius, en parlant de cet exil, voiſine de Corſe. L'iſle de Lérin a été plus recommendable par le monaſtère de S. Honorat, que par aucune autre circonſtance. Le nom de *Lerina* eſt ſans difficulté un diminutif de celui de *Lero*, qui eſt une iſle plus étendue, & dont elle n'eſt ſéparée que par un canal d'environ 300 toiſes. On comprend même Lérin ſous le nom de l'iſle qui la ſurpaſſe en grandeur, quand on raſſemble l'une & l'autre en diſant les iſles de ſainte-Marguerite.

Lib. III, cap. 5.

Lib. LV.

44°, 25'.

LERO. Strabon place à la ſuite des iſles *Stœchades* celles de *Planaſia* & de *Lero*, qu'il dit être habitées, & *Lero*, ſituée vis-à-vis d'*Antipolis*. Pline, qui après les *Stœchades* nomme pluſieurs iſles trop obſcures pour qu'on puiſſe les diſtinguer, s'exprime en finiſſant par *Lero* & *Lerina*, conformément à Strabon, *adverſum Antipolim*. Mais, cette manière d'indiquer ces iſles ne doit pas être priſe en rigueur. L'Itinéraire Maritime marque XI milles de diſtance, entre *Antipolis* & les iſles *Lero* & *Lerina*; & on peut admettre autant de route de mer, ou à peu près, parce qu'en ſortant d'Antibe, cette route circule néceſſairement autour d'un promontoire fort avancé au large, & dont le nom eſt *caput*

Lib. IV, p. 185.

Galupe, ſelon Vincent de Salerne, moine de Lérin, aujourd'hui la Garoupe. Ptolémée eſt encore moins précis que Strabon & Pline ſur la poſition de l'iſle qu'il indique ſeule ſous le nom de *Lerone*, en la plaçant ſous l'entrée du Var. L'indication de l'Itinéraire dans l'intervalle de *Lero* & *Lerina*, & de *Forum Julii*, qui eſt XXIV, ne péche point par un excès marqué, vu le circuit auquel la diſpoſition de la côte oblige, quoique l'eſpace direct entre le fort de ſainte-Marguerite ſur *Lero*, & le point de Fréjus ne paſſe guère 14000 toiſes. On doit conjecturer que le monaſtère dédié à ſainte Marguerite, dont cette iſle porte aujourd'hui le nom, avoit pris la place du monument conſacré à *Lero*, dont il eſt parlé dans Strabon.

45°, 22°.

LESORA MONS. Sidoine-Apollinaire, dans une pièce qu'il adreſſe au recueil de ſes poëſies :

Hinc te Leſora, Caucaſum Scytharum
Vincens, aſpiciet, cituſque Tarnis.

Pline parlant des fromages eſtimés à Rome : *Nemauſenſi præcipua (laus) Leſuræ, Gabalicique pagi.* C'eſt le mont Loſère, d'où ſort le Tarn, ſur les confins du diocèſe de Mende, qui eſt le *Gabalicus pagus*, & du diocèſe d'Uzez, qui a fait partie des *Arecomini*, dont *Nemauſus* étoit la capitale. Lib. XI, cap. 42.

51°, 25°.

LESURA FLUV. Auſone en fait mention dans ſon poème ſur la Moſelle, *exilis Leſura :* aujourd'hui Leſer, que la Moſelle reçoit ſur ſa rive gauche, entre Numagen & Bern-caſtel.

52°, 22°.

LEVACI. Ils ſont nommés dans le cinquième livre des Commentaires, entre les peuples qui obéiſſoient aux *Nervii, qui ſub eorum imperio ſunt.* Comme les rivières ont ſouvent donné le nom à des cantons particuliers, je trouve beaucoup d'analogie entre le nom des *Levaci*,

& celui de la *Lieva*, qui à Gand ſe joint à l'Eſcaut, & dont on ſe ſervit en 1339, pour ouvrir un canal de Gand juſqu'à Damm, entre Bruges & l'Ecluſe, lequel a précédé celui qui ne fut creuſé qu'en 1613, tendant à Bruges directement.

52°, 24°.

LEVÆ FANUM. Il eſt placé dans la Table Théodoſienne, ſur la route qui de *Lugdunum* des *Batavi*, ou de Leyde, remonte le long du Rhin; & c'eſt en poſition intermédiaire de *Fletio* & de *Carvo*, en marquant de *Fletio* à *Levæ fanum* XVI, & de *Levæ fanum* à *Carvo* VIII. On peut voir à l'article *Fletio*, que ſa poſition eſt celle d'un lieu nommé Vleuten, & on préſume que celle de *Carvo* ſe place vis-à-vis de Wageningen, ou à peu près. La diſtance actuelle & directe entre ces poſitions répondant à environ 35 milles romains, dont la meſure eſt celle, qui généralement parlant quadre aux diſtances indiquées dans le territoire des *Batavi*; il s'enſuit que la Table eſt en défaut, & on peut y ſoupçonner quelque lacune. Car, on n'y voit point *Trajectum*, ſitué à environ 5 milles au-delà de *Fletio*, ni *Batavodurum*, ou Vick-Durſtede, qui eſt en deçà du lieu qui convient à *Carvo*. Il n'y a donc point de fond à faire ſur les nombres de la Table en cet eſpace; & ſi quelque circonſtance locale peut y ſuppléer, pour nous indiquer *Levæ fanum*, c'eſt de trouver un peu au-delà de Durſtede, ſur la rive oppoſée à celle des *Batavi*, un lieu dont le nom de Liven-dael (c'eſt-à-dire, *vallis Levæ*) conſerve celui de la divinité qui avoit un temple dans ce canton.

43°, 21°.

LEUCATA. Méla : *ultra* (*Rubreſum lacum*) *eſt Leucata, littoris nomen, & Salſulæ fons.* Cela veut dire ſimplement, qu'entre l'étang de Sigean & Salſes, le rivage eſt appellé *Leucata*, quoique ſur la hauteur qui domine ce rivage il exiſte un lieu nommé Leucate. Je ſuis de l'opinion de M. de Valois, que cette dénomination peut

Lib. II, cap. 5.

Pag. 274.

être Gréque. Elle ſera la même que celle du *mons Leucatæ* dont parle Virgile, & qui fait la pointe de la preſqu'iſle de *Leucas* dans l'Acarnanie, & ainſi nommée ſelon Servius, *ex candore ſaxorum.* Feſtus-Avienus (*in orâ maritimâ*) doit avoir cité ſur la côte de Narbone un promontoire ſous le nom de *Candidum*, dont l'endroit eſt perdu par quelque lacune : car, c'eſt ce qu'on doit conclure de ce vers :

Illi eminenti porrigit, quod Candidum
Dixi vocari.

Et M. Aſtruc a fait la même remarque. Roger de Hoveden, qui a continué l'hiſtoire de Beda juſqu'à la fin du douzième ſiècle, décrivant la route d'une flote Angloiſe, parle de Leucate en ces termes : *quamdam arenam protenſam in mari, quæ dicitur caput Leucate.* Aujourd'hui ce promontoire ſe nomme communément le cap de la Franqui, qui eſt le nom d'une petite iſle platerangée dans l'enfoncement de la côte au nord du cap. Hiſt. nat. de Lang. p. 76.

50°, 18°.

LEXOVII. Leur nom ſe trouve diverſement écrit : *Lexovii* ou *Lexobii*, dans Céſar, comme dans Strabon, qui a connu leur poſition ſur le bord de la mer, & vers l'embouchure de la Seine, ſelon la manière dont il s'explique en parlant du commerce de la Gaule. Pline commence l'énumération des peuples de la Lionoiſe par les *Lexovii*. Ptolémée range les *Lexubii* après les *Caletæ*. Il n'eſt pas exact en les faiſant ſuivre immédiatement par les *Veneli*, puiſque ceux-ci reculés dans le Côtantin, ſont ſéparés du diocèſe de Lizieux par toute l'étendue du diocèſe de Baïeux, partagée entre les *Viducaſſes* & les *Bajocaſſes*.

46°, 22°, & 48°, 16°.

LIGER FLUV. C'eſt ainſi que ce nom eſt au nominatif dans tous les auteurs anciens, & même dans pluſieurs du moyen-âge, & non pas *Ligeris*, comme dans quelques autres du même tems. On lit dans Céſar, *Liger*

ex rivibus creverat. Strabon fait ſortir la Loire des monts *Cemmeni*, la fait paſſer à *Genabum* vers le milieu de ſon cours, & la conduit à la mer entre les *Pictones* & les *Namnetes*, ce qui eſt convenable en toutes ſes circonſtances. Ptolémée a connu de même l'embouchure de cette rivière. Pline, en parlant de la Lionoiſe, cite *flumen clarum Ligerim.* On ſçait qu'Auguſte, en donnant plus d'étendue à l'Aquitaine, recula ſes bornes juſqu'à la Loire; & Vibius-Sequeſter, dans ſon traité des Fleuves, s'explique ainſi en conſéquence: *Liger Galliæ, dividens Aquitanos & Celtas.* Mais, dans ce qu'il ajoute, *in Oceanum Britannicum evolvitur*, qui ne voit que le nom de *Gallicum* ſeroit plus convenable?

44°, 25°.

LIGURES. Leur nom chez les Grecs eſt Λίγυες. On a dit auſſi *Liguſtini*, quoique ce terme ſoit plutôt un dérivé qu'un nom ſimple. Strabon les diſtingue des Gaulois comme une nation différente, nonobſtant que leur manière de vivre fût ſemblable: & Denys d'Halicarnaſſe témoigne que leur origine eſt inconnue. Ils s'étoient étendus le long de la côte juſqu'aux frontières de l'Eſpagne, & Scylax le fait connoître, en établiſſant des *Ligyes* depuis les Ibériens juſqu'au Rhône. Les *Ligures*, ſelon Feſtus-Avienus, avoient occupé la montagne de Sette:

Lib. II, p. 128.

Lib. I.

In Periplo.

In Orâ marit.

— *ad internum mare*,
Scienâ ab arce, & rupe ſaxoſi jugi
Seſe extulere.

Leur nom aſſez obſcur de ce côté-là, a été plus célèbre entre le Rhône & les Alpes, où ils étoient contigus à la Ligurie proprement dite, qui occupoit la partie maritime de l'Italie, depuis le ſommet des Alpes, & ſur le penchant de l'Apennin, juſqu'au fleuve Arno, où ils confinoient aux Toſcans ou Etruſques. Ce fut en Ligurie, ſuivant Marcien d'Héraclée, que Marſeille fut fondée; & on lit dans Juſtin, *inter Ligures & feras gentes Gallorum.* Auſſi a-t-on déſigné les *Ligures* en cette par-

Lib. XLIII.

tie par le nom de *Gallo-Ligures*, ou comme on lit dans Ariſtote, *Celto-Ligyes*. Le plus puiſſant des peuples de cette contrée, les *Salyes*, qui ont dominé depuis le Rhône juſque vers les Alpes, ſont au dire de Pline, *Ligurum trans Alpes celeberrimi*. Mais on remarque, qu'entre les peuples *Inalpini*, il place des *Capillati*. Selon Dion-Caſſius, le nom de *Ligures comati* ou *criniti* ne ſe borneroit pas à une branche de nation particulière, & il s'étendroit à tous les peuples des Alpes maritimes, parce que c'eſt en parlant collectivement des nations de ces Alpes qu'Auguſte réduiſit à l'obéiſſance, qu'il cite les Liguriens chevelus. C'eſt ce que Pline confirme en peu de mots : *Capillatorum plura genera, ad confinium Liguſtici maris*. On leur avoit apparemment fait quitter la longue chevelure qui les diſtinguoit, comme il s'enſuit de ce vers de Lucain :

Lib. de Mirab.

Lib. III, cap. 5.

Lib. LIV.

Lib. III, cap. 20.

Et nunc tonſe Ligur, quondam per colla decoræ
Crinibus effuſis.

Pour ne rien omettre de ce qui ſe renferme dans l'ancienne Gaule, il étoit indiſpenſable de faire une mention expreſſe des *Ligures*.

47°, 18°.

LIMONUM, *poſteà* PICTAVI. Il eſt mention de cette ville dans le huitième livre des Commentaires, comme d'une place devant laquelle les Gaulois, qui étoient encore en armes contre les Romains dans la dernière des campagnes de Céſar, mirent le ſiége. *Limonum* eſt l'une des deux villes que Ptolémée nomme chez les *Pictones*. L'autre eſt *Ratiatum*, & non *Auguſtoritum*, comme on peut voir à l'article qui concerne *Ratiatum* : & il faut croire que Ptolémée ne cite *Limonum* en ſecond lieu, que parce que ſa poſition eſt ultérieure ou plus reculée dans le compte de la longitude. Car, il convient de regarder *Limonum* comme la capitale des *Pictavi*, & tomber d'accord que Magnon, qui vivoit dans le neuvième ſiècle, n'eſt point en faute de dire,

Voyez l'article *Auguſtoritum*, p. 127.

P. 449. *Pictavus Limonum*, quoiqu'en penſe M. de Valois. Il y a apparence auſſi, que ce n'eſt point Magnon qui a déterminé Sanſon à placer *Limonum* à Poitiers; mais qu'il a dû y être conduit par les voies romaines, comme toute perſonne aſſez intelligente en matière géographique, pour conférer l'Itinéraire d'Antonin & la Table Théodoſienne avec le local, en conviendra. La carte de la Gaule fait voir la trace de pluſieurs routes qui ſe croiſent à *Limonum*, & qui tendent à cette poſition en partant de quatre points différens; de *Mediolanum* des *Santones*, ou de Saintes; de *Namnetes*, ou de Nantes; de *Cæſarodunum*, ou de Tours; d'*Argentomagus*, ou d'Argenton en Berri. Le terme de ces différentes routes eſt également convenable à l'emplacement de Poitiers, & ne peut ſe rapporter à aucun autre lieu de conſidération. A cette expoſition générale il faut ajouter ce qui réſulte en particulier de chacune des poſitions marquées ſur ces routes, & qui ſont expliquées dans les articles de leur nom, auxquels on peut avoir recours pour plus grand éclairciſſement. Comme la route qui part de *Cæſarodunum* paroît ſans aucune mention de lieu intermédiaire dans la Table Théodoſienne, c'eſt ici l'endroit d'en parler ſéparément, pour obſerver que les XLII lieues gauloiſes marquées par la Table répondent préciſément à ce qu'il y a d'eſpace entre Tours & Poitiers. M. de Valois ne reconnoiſſant point que *Limonum* eſt Poitiers, lui ſubſtitue *Auguſtoritum*, & Joſeph Scaliger l'avoit précédé dans cette opinion. Mais, comme la capitale des *Lemovices* réclame inconteſtablement le nom d'*Auguſtoritum*, la poſition de *Limonum* à Poitiers ne ſouffre point de difficulté par cet endroit; & de ce que M. de Valois méconnoît cette poſition, il s'enſuit que *Limonum* eſt un lieu inconnu pour lui; *quæ urbs fuerit, fatemur non conſtare.* Alta-ſerra prenant *Auguſtoritum* pour Poitiers, eſt dans le même cas à l'égard de *Limonum*; *cujus veſtigia*, dit-il, *nec ex ſitu, nec ex nomine agnoſcuntur.*

Rer. Aquitanic. p. 67.

cuntur. Il ne faut point être ſurpris qu'il ne ſubſiſte plus de nom de lieu qui ait rapport à *Limonum*, puiſque le nom de *Limonum* a fait place à celui de *Pictavi*, que l'on trouve dans Ammien-Marcellin, dans la Notice des provinces de la Gaule, & dans la Notice de l'Empire. Les *Taifali*, dont cette dernière Notice place une milice à Poitiers, & qui étoient Scythes de nation, ſont connus pour avoir occupé dans le territoire même des *Pictavi* un canton, qui a été appellé *pagus Taifalgicus*, & dont le nom ſubſiſte dans celui de Tiffauge, petite ville voiſine des limites actuelles du diocèſe de Nantes.

48°, 23°.

LINGONES. Entre les nations de la Gaule qui paſſerent les Alpes pour s'établir en Italie, Tite-live nomme les *Lingones*. Ils ſe diſtinguent dans les Commentaires de Céſar par leur inclination pour les Romains. Pline leur donne le titre de *fœderati*, ou d'alliés; & Frontin applique à la cité des *Lingones* l'épithete d'*opulentiſſima*. Selon Pline, & ſelon Ptolémée, elle étoit compriſe dans la Belgique. Ainſi, ce ne pourroit être que poſtérieurement au tems de Ptolémée, qui a vécu ſous Antonin-Pie & Marc-Aurèle, que les *Lingones* auroient été rangés dans la Lionoiſe; & ils ſont partie de la Lionoiſe première dans la Notice des provinces de la Gaule. On ne peut juger de l'étendue de leur territoire que par le diocèſe de Langres, avant qu'on en eût démembré ce qui compoſe aujourd'hui le diocèſe de Dijon.

Lib. V, ſect. 35.

Stratag. lib. III.

50°, 21°.

LITANOBRIGA. Dans l'Itinéraire d'Antonin ce lieu eſt placé entre *Cæſaromagus*, ou Beauvais, & *Auguſtomagus*, ou Senlis. La diſtance à l'égard de *Cæſaromagus* eſt marquée XVIII, à l'égard d'*Auguſtomagus* IIII; & ces nombres doivent être corrects, à en juger par la Table Théodoſienne, qui ſans faire mention de *Litanobriga*, marque entre *Cæſaromagus* & *Auguſtomagus* XXII,

en une ſeule diſtance. On ne ſçauroit douter qu'il ne faille chercher *Litanobriga* au paſſage de la rivière d'Oiſe, dont le cours diviſe l'eſpace entre Senlis & Beauvais, & le terme de *briga* paroît avoir été le même que celui de *briva*. J'ai d'abord jetté les yeux ſur le Pont-ſainte-Maixence. Il eſt conſtant qu'une chauſſée romaine partant de Beauvais, & qui porte le nom de Brunehaut, ſe joint après avoir paſſé ſous Clermont, à une chauſſée qui part de Pont-ſainte-Maixence. Mais, les nombres de l'Itinéraire & de la Table ſeroient inſuffiſans par rapport au grand détour que la poſition de Pont-ſainte-Maixence met entre Beauvais & Senlis. La diſtance à l'égard de Senlis eſt de v lieues gauloiſes bien complettes, au lieu de IIII ; & à l'égard de Beauvais, la meſure de la chauſſée donne XX lieues, & ne ſe réduit point à XVIII. Je remarque que la rivière d'Oiſe eſt plus voiſine de Senlis au pont de Creil, quoique la diſtance paſſe les 4 lieues gauloiſes d'environ une demie. Delà en joignant ſous Clermont la chauſſée dont j'ai parlé, ce que je trouve de meſure itinéraire juſqu'à Beauvais, paroît valoir exactement 17 lieues & demie. De ſorte que par une compenſation des fractions de lieue, les 22 lieues preſcrites également par la Table comme par l'Itinéraire, conviennent préciſément à cette route.

44°, 21°.

LIVIANA. Dans la Table Théodoſienne, entre Carcaſſone & Narbone, à XII de Carcaſſone, & XI en deçà d'un lieu nommé *Uſuerva*. L'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, qui ſuit la même voie, confirme ces diſtances, parce qu'on y compte également 23 milles entre Carcaſſone & *Hoſuerbas*, que l'on reconnoît aiſément pour le même lieu qu'*Uſuerva*. La différence entre cet Itinéraire & la Table ne conſiſte qu'à prendre un autre lieu dans le même intervalle de poſitions, comme on peut voir à l'article *Triceſimum*.

48°, 25°.

LOPOSAGIUM. La Table Théodoſienne en fait mention de cette manière: *Veſontione* XIII *Loposagio* XVIII *Epomanduo*. En ſuivant la voie de Beſançon à Mandeure, dont le nom eſt *Epamanduodurum*, la diſtance conduit à peu près vers Baume-les-Nones. M. Dunod, dans ſon hiſtoire des Séquanois, paroît avoir pris la même route, & *Loposagium*, ſelon ſon opinion, eſt un lieu qu'on appelle Luciol, dont je trouve que la poſition eſt entre 13 & 14 lieues gauloiſes de meſure itinéraire en partant de Beſançon.

45°, 17°.

LOSA. On trouve ce lieu dans l'Itinéraire d'Antonin, ſur une route qui conduit d'Aqs à Bourdeaux, & entre *Segoſa* & *Boii*, c'eſt-à-dire entre un lieu nommé Eſcouſſé & la poſition de Tête-de-Buch. Vers le milieu de cet eſpace, un petit canton ſous le nom de Leche ſemble répondre à *Loſa*. La diſtance marquée XII à l'égard de *Segoſa*, s'y trouve aſſez convenable: & ſi elle paroît croiſer une autre voie tendante de Bourdeaux à *Cocoſa*, je préſume que c'eſt au paſſage d'une petite rivière, près d'un lieu dont le nom eſt Pontens. Quant à la diſtance de *Loſa* à *Boii*, je remarque dans l'article *Segoſa*, que pour ſe conformer au local, il convient de prendre pour XII, l'indication, qui par une mépriſe facile à commettre dans le chiffre romain, eſt figurée VII dans l'Itinéraire.

50°, 19°.

LOTUM. Dans l'intervalle qui ſépare la poſition de *Juliobona* de celle qui ſe rapporte à *Rotomagus*, quoique le nom ſe liſe *Latomagus* dans l'Itinéraire d'Antonin, cet Itinéraire place une manſion ſous le nom de *Lotum*, autrement *Loium*, ſelon la leçon de quelques manuſcrits. La diſtance à l'égard de *Juliobona* eſt marquée VI, & à l'égard de *Rotomagus* XIII ou XIV: car les exemplaires varient ainſi ſur ce nombre. La carte que

les frères Magin, arpenteurs très-habiles, & employés par le miniſtère, ont levée de l'embouchure de la Seine, & de ſon cours en remontant juſqu'au-deſſus du Pont-de-l'Arche, étant manuſcrite entre mes mains; je trouve que la diſtance en droite-ligne de Lilebone à l'égliſe métropolitaine de Rouen eſt de 21 à 22000 toiſes. Mais, en ſuivant la route, dont on reconnoît la trace en quelques endroits, ſpécialement au nom que porte S. Thomas de *la Chauſſée*, entre Caudebec & Rouen, la meſure itinéraire paroît de 22 à 23000 toiſes; & il en réſulte 20 lieues gauloiſes, dont le calcul rigoureux ſur le pied de 1134 toiſes par lieue, eſt de 22680 toiſes. L'indication de VI entre *Juliobona* & *Lotum*, conduit à Caudebec, & non au-delà, parce que la diſtance actuelle entre Lilebone & Caudebec eſt au moins de 7000 toiſes, & que les 6 lieues gauloiſes n'en donnent que 6800. Delà au centre de Rouen 15000 toiſes, & quelque choſe de plus en meſure itinéraire, dont on conclut 13 à 14 lieues gauloiſes, ou un *mezzo termine* entre les variantes de l'Itinéraire ſur cette diſtance. Si l'on a formé quelque doute, que *Latomagus* dans les éditions de l'Itinéraire ſoit *Rotomagus*, ce doute ne ſçauroit ſubſiſter vis-à-vis de cette analyſe des diſtances, vu leur correſpondance avec le local. Caudebec eſt connu dans le moyen-âge, & dès le neuvième ſiécle, ſous le nom de *Calidum-beccum*: mais, quelque lieu qui étoit adhérant à ſa poſition, pouvoit être diſtingué par un nom particulier.

45°, 20°.

LUCTERI CADURCI. Je préviens le lecteur, que cet article ne roule que ſur une ſimple conjecture, faute de pouvoir établir quelque choſe de poſitif ſur un endroit de Céſar, qui a grand beſoin d'être éclairci & corrigé. Quoiqu'il ſoit mention des *Cadurci*, ſous le ſimple nom de *Caduci*, en pluſieurs endroits du ſeptième livre des Commentaires; cependant, on trouve le mê-

me nom précédé d'un autre nom, qui paroît y mettre une diſtinction, dans le même livre : & ces *Cadurci*, cités de cette manière & en ſecond lieu, ſemblent encore diſtingués par leur condition, ſçavoir d'être aſſujettis ainſi que les *Gabali* & les *Vellavi*, au pouvoir des *Arverni*. Ce nom diſtinctif eſt *Eleutheri* dans pluſieurs éditions, notamment dans celle d'Oudendorp ; comme ſi un terme purement Grec n'étoit pas étranger dans une dénomination Celtique, & que ſa ſignification, qui caractériſe la liberté, pût s'accorder avec la dépendance ſpécifiée dans Céſar. Sanſon a jugé à propos de faire un peuple particulier d'*Heleuteri*, auquel pour emplacement *on n'a rien de reſte à donner*, comme il s'en explique, que l'Albigeois. Il n'a pas pris garde au défaut de vraiſemblance, que les *Arverni* ayent ſoumis une portion des *Cadurci* dans un canton, que le domaine des *Ruteni* couvre en entier. Le nom dont il s'agit eſt écrit diverſement : mais dans la plûpart des manuſcrits, ſelon Oudendorp, on lit *Eleutetis*. Si ce nom n'eſt pas correct, on peut remarquer, que Céſar déſigne par le nom de Luctérius, un homme qui étoit puiſſant chez les *Cadurci*, & qui tenoit dans ſa dépendance *Uxellodunum* place des plus fortes, dans la partie du pays des *Cadurci* qui tient à l'Auvergne, & ſur laquelle les *Arverni* étoient plus à portée de dominer, comme ſur les *Gabali* & les *Vellavi*, qui étoient limitrophes & contigus. Or, le nom de Lucterius pourroit être le dérivé d'un nom national, qui ſeroit *Lucteri*, dans lequel on démêlera ſuffiſamment de reſſemblance avec les diverſes leçons qui en occupent la place. Je répéterai néanmoins, que mon opinion ſur ce ſujet n'eſt que celle qu'on doit avoir d'une conjecture, quoique je ne ſçache point que juſqu'à préſent on ait donné quelque ſolution convenable, ou plus heureuſe, de ce qui fait la difficulté. Ce que propoſe Alta-Serra, de lire dans Céſar *Helvii*, au lieu d'*Heleuteri*, n'eſt pas recevable, par

Rem. ſur la C. de l'anc. Gaule, art. *Heleuteri*.

Rer. Aquitanic. p. 35.

la raiſon qu'il eſt queſtion en cet endroit des peuples de la Gaule qui s'arment contre les Romains, non d'aucun de ceux de la province romaine, du nombre deſquels étoient les *Helvii*, qui dans cette même campagne, dont le ſeptième livre des Commentaires rapporte les événemens, avoient ſignalé leur fidélité, en ſouffrant un échec conſidérable, pour n'être point entrés dans la ligue formée par les *Arverni*. On ne doit point objecter à ce qui eſt ici propoſé pour remplacer une leçon peu correcte dans le texte de Céſar, que le même terme d'*Eleutheri*, en parlant d'après quelques éditions, ſe trouve joint au nom des *Sueſſiones*; & conclure de là, qu'il ne convient pas de lire autrement dans un endroit que dans l'autre. Car, les meilleures éditions ſéparent le nom de *Sueſſiones* de ce qui le précède, par un point; & ce qui précède ſe lit *Helviciis*, & non *Eleutheris*, dans les anciens manuſcrits, ſelon Voſſius. Mais, le nom d'*Helvii*, que le même Voſſius, & Oudendorp, ſubſtituent à cette leçon des manuſcrits, eſt à rejetter, étant en contradiction avec les faits, comme je viens de le remarquer. Qu'eſt-ce qui peut douter, que dans des noms propres peu familiers il n'y ait quelque faute de la part des copiſtes? La diverſité des leçons n'en eſt-elle pas un indice?

45°, 24°.

Lib. III, cap. 4. LUCUS AUGUSTI. Pline nomme deux capitales chez les *Vocontii*; *Vaſio*, ou Vaiſon, & *Lucus Auguſti*. *Hiſtor. lib. I, ſect. 66.* Dans Tacite, *Lucus, municipium Vocontiorum eſt.* L'Itinéraire d'Antonin, la Table Théodoſienne, & l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, indiquent la poſition de *Lucus* comme immédiate à celle de *Dea Vocontiorum*, en s'accordant à marquer XII pour la diſtance. Cette ville a été détruite par la chute d'un rocher, qui ayant arrêté le cours de la Drome, a donné lieu à cette rivière de s'épancher, & de former des lacs, qui ont couvert une partie de ſon territoire. Il ſubſiſte néanmoins dans

le voiſinage, & à l'iſſue de ces lacs, un petit lieu qui conſerve le nom de Luc.

46°, 23°.

LUGDUNUM. Cette ville porte un nom Celtique, qu'on ſçait lui être commun avec pluſieurs autres villes de la Gaule, & que l'on doit croire antérieur à l'établiſſement d'une colonie romaine, par Munatius Plancus, qui au rapport de Dion-Caſſius, reçut ordre du Sénat, peu après la mort du dictateur Céſar, & avant la formation du Triumvirat, de raſſembler à *Lugdunum* les habitans de Vienne, chaſſés de leur ville par les *Allobroges*. Cette colonie devint très-puiſſante en peu de tems; & Strabon, contemporain d'Auguſte & de Tibère, dit qu'elle ne cédoit qu'à Narbone par le nombre des habitans, qu'elle étoit la réſidence des gouverneurs de la Gaule, & qu'on y frappoit des monnoies d'or & d'argent. Elle tira des avantages d'avoir vu naître, ſelon que le dit Suétone, l'empereur Claude; & dans pluſieurs inſcriptions elle eſt appellée *Colonia Copia Claudia Auguſta*. Dion-Caſſius veut, que l'ancienne manière d'écrire le nom de *Lugdunum*, étoit *Lugudunum*, & il y a des inſcriptions qui y ſont conformes. Je ne m'arrêterai point aux diverſes interprétations que l'on donne à cette dénomination. Ptolémée range mal-à-propos *Lugdunum* entre les villes des *Ædui*. Cette ville fut conſtruite dans le territoire des *Seguſiani : in quorum agro*, ſelon les termes de Pline, *colonia Lugdunum*. Les *Seguſiani*, après avoir été *clientes Æduorum*, ſont enſuite qualifiés de *liberi*. L'emplacement de *Lugdunum* s'étendoit à la rive droite de la Saône, ſur la pente d'un côteau, qui tire de la dénomination de *Forum vetus* le nom actuel de Fourvière, qu'on peut regarder comme une altération du nom de For-vieil: & Claude Paradin, dans ſon hiſtoire de Lion, cite un ancien titre, où ce quartier eſt dénommé préciſément *Forum vetus*. Ce qui fait aujourd'hui la plus conſidérable partie de Lion entre la

Lib. XLVI.

Lib. IV, cap. 18.

Liv. II, p. 255.

Saône & le Rhône, n'a commencé à ſe remplir que ſous le règne de Louis XII. & de François I. C'eſt néanmoins, à l'extrémité de cette langue de terre, ſerrée entre les deux rivières, qu'étoient ſitués le temple & l'autel que ſoixante cités de la Gaule avoient élevé à Auguſte, & dont il eſt queſtion dans un article particulier, ſous le titre d'*Ara Lugdunenſis*.

53°, 23°.

LUGDUNUM (*Batavorum*). On trouve cette ville dans Ptolémée, comme dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne. Les poſitions données par Ptolémée n'ayant pas le degré de préciſion qui puiſſe exiger qu'on les adopte en rigueur, nous ne ſuppoſerons point avec Menſo-Alting, deux villes du même nom, au lieu d'une ſeule, en ſe fondant uniquement ſur ce que le point de *Lugodinum* des *Batavi* dans Ptolémée, ne répond pas exactement à la poſition actuelle de Leyde. L'expreſſion de *caput Germaniarum*, qui accompagne la mention qui eſt faite de *Lugdunum* dans l'Itinéraire, ne ſignifie pas que cette ville fût la capitale des Germanies, mais le commencement de cette frontière des Gaules, qui avoit pris le nom de Germanie, ce que pluſieurs ſçavans ont déja entendu de cette manière. On peut néanmoins faire attention à ce que la poſition de *Lugdunum* eſt figurée dans la Table, comme celle des villes que l'on ſçait avoir dominé ſur le diſtrict d'une cité particulière. Dans les actes du moyen-âge, ſon nom eſt communément *Leithis*. Ainſi, on a dit Leithen, avant que de prononcer comme aujourd'hui Leyden. On reconnoît le *dunum*, qui a fait partie de l'ancienne dénomination, dans une éminence au milieu de l'emplacement qu'occupe la ville, mais ſur la rive gauloiſe du Rhin, comme on le juge plus convenable, & ſervant d'aſſiette à une ancienne tour.

44°, 19°.

Lib. IV, p. 190. LUGDUNUM, *poſteà* CONVENÆ. Strabon parle de

de *Lugdunum* des *Convenæ*. Il en eſt auſſi mention dans Ptolémée : mais, la qualification de colonie que porte la verſion latine, n'eſt point dans le texte grec. On ſçait ſeulement par Strabon, qu'entre les peuples de l'Aquitaine, les *Convenæ* ainſi que les *Auſci*, avoient obtenu la prérogative dont jouiſſoient les villes Latines. L'Itinéraire d'Antonin place *Lugdunum* des *Convenæ* ſur la route d'*Aquæ Tarbellicæ*, ou d'Aqs, à Toulouſe, & il y a une autre route qui d'*Aginnum* conduit à *Lugdunum*. Cette ville avoit pris le nom de *Convenæ* avant qu'elle fût détruite par le roi Gontram l'an 585. Dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Convenarum* eſt un de celles de la Novempopulane. Le même nom ſe trouve dans Sidoine-Apollinaire, & dans Grégoire de Tours, qui décrit la ſituation de cette ville en ces termes : *eſt enim urbs in cacumine montis ſita, nullique monti contigua.* C'eſt dans le même emplacement que Bertrand, évêque de Cominge, & fils d'Atton-Raimond, ſeigneur de l'Iſle-Jourdain, rebâtit une ville dans les premières années du douzième ſiècle ; & cette ville a pris le nom de S. Bertrand. Les plus grands veſtiges d'antiquité ſubſiſtent néanmoins dans un lieu ſitué au pied de la montagne, près de la Garonne, & dont le nom de Val-Crabere vient de *Vallis Capraria.* M. Weſſeling remarque, qu'un fragment d'inſcription ſur une porte de la ville, & où on lit CIVIT. CONVEN. appartient au tems de l'empereur Claude, & non à celui d'Auguſte ou de Tibère, comme on l'avoit jugé auparavant.

47°, 23°.

LUNNA. Ce lieu eſt placé dans l'Itinéraire d'Antonin entre *Aſſa Paulini* & *Matiſco*, en indiquant la diſtance *M. P.* XV, *leugas* X, à l'égard d'*Aſſa Paulini* comme de *Matiſco.* Dans la Table Théodoſienne on trouve *Ludna* à XIIII de *Matiſco*, XVI de *Lugdunum.* Je remarque, que ſi l'Itinéraire & la Table ne ſont point d'accord dans les diſtances particulières entre *Lugdunum* & *Ma-*

tiſco, il y a néanmoins de la convenance dans un total, qui eſt de 30 lieues gauloiſes. Car, dans l'Itinéraire la diſtance d'*Aſſa* à l'égard de *Lugdunum*, eſt la même que d'*Aſſa* à *Lunna*, & de *Lunna* à *Matiſco*, par conſéquent 30 en trois diſtances, comme la Table les donne en deux. Une première opinion dans un ouvrage précédent ſur la Gaule, m'a fait eſtimer que *Lunna* pouvoit avoir été remplacé par le lieu que l'on nomme aujourd'hui Belleville. Mais, je penſe actuellement, que Belleville eſt trop près d'Anſe, qui eſt *Aſſa Paulini*, & trop loin de Mâcon, pour répondre à l'égalité de diſtance que marque l'Itinéraire, & cette égalité ſe trouveroit mieux vers les limites communes du Mâconnois & du Beaujolois. Quoique la poſition de Belleville parût convenir davantage ſelon les nombres de la Table, on pourroit auſſi la juger un peu trop éloignée d'Anſe, pour n'avoir que 6 à ajouter aux 10 qui ſont entre Lion & Anſe. De quelque manière au-reſte, que les 30 lieues gauloiſes ſe répartiſſent entre Lion & Mâcon, je les crois convenables à l'eſpace actuel, parce que le calcul de 30 lieues gauloiſes qui eſt de 34000 toiſes, peut entrer comme meſure itinéraire dans un eſpace direct de 32 à 33000 toiſes, vu l'arc que la voie eſt obligée de décrire par rapport au cours de la Saône.

$49^{\circ}, 21^{\circ}$.

LUTECIA, *poſteà* PARISII. Céſar fait mention de *Lutecia*, pour y avoir tenu les États de la Gaule. La ſituation de cette ville dans une iſle de la Seine eſt auſſi marquée dans les Commentaires; & Strabon le répète, à quelque différence près dans la dénomination, qui eſt *Lucotocia*. Ptolémée, que l'on peut juger mieux inſtruit ſur les *Pariſii* que ſur d'autres peuples de la Gaule, par une circonſtance particulière, qui eſt de les placer ſur la Seine, nomme leur capitale *Lucotecia*. Julien dans ſon Miſo-pogon, a écrit *Leucetia*, comme par affectation de faire dériver ce nom d'un terme pris

dans la langue Gréque, dont il ſe ſervoit en écrivant cet ouvrage. M. de Valois ne veut point que le *Locus Locotitius*, où ſelon un ancien titre, Childebert I fonda l'égliſe de S. Vincent, ait aucun rapport de dénomination à *Lutecia;* non plus que le *collis Lecuticius*, ſur lequel l'ancienne baſilique de S. Pierre & de S. Paul, aujourd'hui Ste Geneviève, eſt ſituée. On ne ſçauroit néanmoins diſconvenir, que dans Strabon & dans Ptolémée le nom de Lutece ne paroiſſe ſous une forme preſque ſemblable à celle que des lieux adhérans à cette ville conſervoient dans le moyen âge. C'eſt ſous le nom du peuple, devenu propre en qualité de ville capitale, qu'elle eſt citée dans la Notice des provinces, & compriſe dans la Sénonoiſe, ou la quatrième des Lionoiſes, & appellée *civitas Pariſiorum.* On apprend de la Notice des dignités de l'Empire, que le gouvernement romain y tenoit une flotte : *in provinciâ Lugdunenſi Senoniâ, præfectus claſſis Anderitianorum Pariſiis.* Et comme on pourroit être curieux de ſçavoir, d'où vient ce nom d'*Anderitiani* aux mariniers de la flotte de Paris, je hazarderai une conjecture, que le nom d'Andréſi, qui ſemble tout formé d'*Anderitium*, & l'avantage de la ſituation du lieu ainſi nommé immédiatement au deſſous de la jonction de l'Oiſe avec la Seine, me permet de former. On peut rappeller, qu'entre les monumens qui furent déterrés en 1711 dans l'égliſe de Notre-Dame, une inſcription porte *Nautæ Pariſiaci :* & comme le remarque M. de Valois, les habitans de Paris, qui avoient toujours une flote ſous les yeux, peuvent en avoir pris le navire qui remplit l'écuſſon des armes de la ville. Il faut convenir, qu'en conſidérant notre ancienne Lutèce reſſerrée entre les bras de la Seine, on ne doit point être ſurpris de la voir appeller ſimplement *caſtellum* par Ammien-Marcellin, κάστρον, ou *oppidulum*, par Julien. Mais, croyons en même tems, que des habitations extérieures, des édifices même publics, comme P. 440.

le palais des Thermes, des Arènes, ou un Amphithéatre, ſur le mont *Lecuticius*, ſuppléoient dès le tems des Romains à l'eſpace étroit de la Cité. Et quand on lit dans le Syncelle, qui écrivoit au neuvième ſiécle, que Paris eſt fort inférieur en grandeur aux autres villes de la Gaule; cet hiſtorien Byzantin pouvoit ignorer, que ce qui conſerve l'enceinte & le nom de Cité dans pluſieurs de nos anciennes villes, occupe fort peu d'eſpace. Les avantages de la ſituation de Paris ont beaucoup contribué à ſon élévation au rang de ville royale, dès le commencement du ſixième ſiècle, & à ſon aggrandiſſement. Mais, il n'eſt point de mon ſujet de ſuivre Paris dans ſes progrès; & je me bornerai à réſoudre la difficulté que forme M. de Valois, ſur ce que Julien marque que la diſtance de cette ville à la mer eſt d'environ 900 ſtades. De ce nombre de ſtades M. de Valois concluant 112 milles, ce qui réſulte en-effet de la compenſation la plus ordinaire entre les ſtades & les milles, à raiſon de huit ſtades pour un mille, trouve à redire que l'Itinéraire d'Antonin, ou d'Æthicus comme il l'appelle, ne faſſe compter que 74 milles entre Paris & le lieu maritime nommé *Carocotinum*. Or, il eſt aiſé de voir, que M. de Valois ne fait point la diſtinction du mille d'avec la lieue gauloiſe, qui étant égale à 1500 pas romains, comprend par conſéquent 12 ſtades: de-ſorte que les 900 ſtades ne fourniſſent que 75 lieues gauloiſes. D'ailleurs, le compte de l'Itinéraire, entre *Lutecia* & *Carocotinum* eſt d'environ 83, & ne ſe borne pas à 74, comme l'accuſe M. de Valois. De ce compte de l'Itinéraire il réſulte environ 1000 ſtades; d'où il ſuit que la diſtance marquée par Julien ne doit pas être portée juſqu'à *Carocotinum*, & qu'elle s'arrête en deçà, vers l'endroit où l'embouchure de la Seine commence à ſe former ſous Quilebeuf. Car, on peut dire que la mer pénétrant dans les terres, y vient au devant de la Seine. Or, la route qui conduit juſque-là, à en juger par ce

P. 439.

que l'on compte de lieues gauloiſes entre *Lutecia* & la poſition de *Juliobona*, voiſine de l'embouchure de la Seine, ſçavoir environ 73, comme on peut voir dans les articles concernans les lieux ſitués ſur cette route, peut s'évaluer à 75, ce qui remplit le compte des 900 ſtades donné par Julien. Cette diſcuſſion eſt propre à faire voir que la combinaiſon des diſtances, leur application au local, la manière d'entendre & d'expliquer les Itinéraires dans le détail, demandent quelques notions particulières, qui ont été trop négligées par des ſçavans d'un ordre très-diſtingué.

44°, 22°.

LUTEVA, *vel* FORUM NERONIS. Pline en différens endroits de la partie géographique de ſon ouvrage, déſigne les villes par leur ethnique au pluriel; & c'eſt ainſi qu'il fait mention dans la Narbonoiſe de *Luteva*, ſous le nom de *Lutevani*. On lit dans la Table Théodoſienne *Loteva*. Selon la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Lutevenſium* eſt une de celles de la Narbonoiſe première. Entre les ſouſcriptions du concile d'Agde de l'an 506, on trouve *Maternus epiſcopus Lutevenſii*; & du concile de Narbone de l'an 589, *Agrippinus de civitate Loteva*. Il n'y a de différence entre *Luteva* & *Loteva*, qu'en ce que la première manière de l'écrire paroît la plus ancienne, & que c'eſt de la dernière qu'eſt ſorti le nom actuel de Lodève. Cependant, le ſçavant auteur de l'hiſtoire naturelle de Languedoc croit qu'il y a de l'erreur à rapporter les *Lutevani* de Pline à Lodève. Il ſe fonde ſur ce qu'au nom de *Lutevani* Pline ajoute, *qui & Foro Neronienſes*, ne jugeant point à propos de reconnoître d'autre *Forum Neronis*, que celui que Ptolémée attribue aux *Mimeni*, ou *Memini*, dans la partie de la Narbonoiſe qui eſt à l'orient du Rhône. Mais, il y a ce ſemble, plus d'inconvénient & de violence à ôter le nom de *Lutevani* à *Luteva*, pour le tranſporter où l'on n'a point de connoiſſance

Lib. III, cap. 4.

P. 52. & 127.

qu'il ait exiſté, que de voir le nom de *Forum Neronis* répété à l'égard de deux villes ſéparées par un intervalle de 40 lieues. C'eſt ſur une route, qui de *Segodunum* des *Ruteni* va joindre une autre grande voie romaine à *Ceſſero*, qu'on trouve *Loteva* dans la Table Théodoſienne: & je m'explique dans l'article d'un lieu appellé *Condatomagus*, & placé entre *Segodunum* & *Luteva*, ſur la manière de faire l'application des diſtances au local en cette partie. Quant à l'intervalle de *Loteva* à *Ceſſero*, l'indication de la Table, ſçavoir XXVIII, ne ſouffre point de difficulté, parceque la route de Lodève à S. Tibéri, en ſuivant les replis de la vallée où coule l'*Arauris*, ou l'Eraut, paſſe 21000 toiſes.

51°, 20°.

LUTTOMAGUS. Dans la Table Théodoſienne, ſur la route de *Geſoriacum*, ou de Boulogne, à *Samarobriva*, ou Amiens. Voyez l'article *Duroicoregum*: & parce que la diſtance de *Geſoriacum* à ce lieu dont le nom ſe lit *Luttomagus*, paroît ſe réduire à VIII, au lieu de XIII, on peut en conclure qu'elle tombe ſur une poſition dont le nom actuel eſt Lacre, d'où la voie tend directement au paſſage de la Canche à Brimeu, ſa trace étant indiquée préciſément par un lieu qu'elle rencontre ſous le nom de l'Eſtrée, ou de *Stratu*.

48°, 25'.

LUXOVIUM. Entre divers monumens d'antiquité, que M. le Comte de Caylus m'a dit avoir été déterrés depuis peu de tems à Luxeu, il y a des inſcriptions où ſe trouve le nom de *Luxovium*, ou *Lixovium*. On lit dans une de ces inſcriptions *Luxovio & Brixiæ*; & le dernier de ces noms ſe fait connoître dans celui d'un lieu voiſin de Luxeu, qui eſt Breuche; & de même dans celui de la petite rivière qui paſſe à Luxeu, & qui s'appelle Breuchin. De ſemblables monumens nous découvrent des lieux, que le ſilence des écrivains de l'âge Romain nous laiſſe ignorer. Les bains chauds qui ſont près

du Luxeu avoient été décorés par les Romains, comme on en peut juger par ce que rapporte le moine Jonas, qui a écrit dans le ſeptième ſiècle la vie de S. Colomban, fondateur du monaſtère de Luxeu : *caſtrum quod olim munitiſſimum, priſcis temporibus Luxovium nuncupatum, ubi etiam Thermæ eximio opere extructæ habebantur.*

M.

44°, 16°.

MAGRADA FLUV. Méla fait mention de cette rivière, avec des circonſtances qui font juger que ce doit être la même que Uidaſo ou Bidaſſoa, ſur les limites de la Gaule & de l'Eſpagne : mais, dont le cours étant renfermé dans les vallées de Baſtan & de Lérin, appartient plutôt à la Gaule qu'à l'Eſpagne, comme on peut voir dans l'article *Lapurdum*. *Lib. III, cap. 1.*

48°, 23°.

MANDUBII. Ils ne ſont connus que parce que la ville d'Aliſe aſſiégée par Céſar étoit dans leur territoire. Strabon ſe méprend étrangement en les faiſant limitrophes des *Arverni*, trompé apparemment parce que Vercingetorix qui ſe renferma dans cette place, étoit de la nation des *Arverni*. Les *Mandubii* dépendoient des *Ædui*, & habitoient ſur la frontière des *Lingones*. Héric, qui dans le neuvième ſiècle a compoſé un poème, dont la vie de S. Germain d'Auxerre eſt le ſujet, témoigne par ce vers en parlant d'*Aleſia*,

Te fines Æduos, & limina ſacra tuentem,

que les *Mandubii* étoient renfermés dans le territoire des *Ædui*. Et les limites actuelles du diocèſe d'Autun y répondent encore. Les lieux qui portent le nom de *Fins*, près d'Aliſe & de Semur en Auxois, nous apprennent même que ces limites exiſtoient ainſi du tems de la domination romaine, & qu'ils n'ont point éprouvé de changement. L'un & l'autre de ces lieux ſe trou-

ve cité ſous le nom de *Fines*, dans la Chronique de Hugue, moine de l'abbaye de Flavigni, qui eſt ſituée à une demi-lieue d'Aliſe.

52°, 24°.

MANNARITIUM. L'Itinéraire d'Antonin fait mention de ce lieu, en remontant le long du Rhin, depuis *Lugdunum* des *Batavi*, ou Leyde, & entre *Trajectum*, ou Utrecht, & un lieu dont le nom eſt *Carvo*. La diſtance eſt marquée XV à l'égard de *Trajectum*, & XXII à l'égard de *Carvo*. On peut voir à l'article *Carvo*, par quel moyen cette poſition prend place vis-à-vis de Wageningen, ou à peu près. En conſidérant enſuite le local, l'intervalle qui ſépare Utrecht de la poſition de *Carvo* ne paroît ſuffire qu'à 29 ou 30 milles romains, quoiqu'on en compte 37 dans l'Itinéraire. Cluvier croit que le nom de Maurick que porte un lieu ſitué un peu au-deſſus de Wick-Durſtede, eſt un reſte de *Mannaritium*; & j'y donne la main, en remarquant néanmoins que *Mannaritium* dans cette poſition ſe trouve plus éloigné de *Trajectum* que de *Carvo*, au contraire de ce que paroiſſent vouloir les nombres de l'Itinéraire. Mais, comme ces nombres paroiſſent excéder la meſure du local, & que l'excès eſt vraiſemblablement dans la diſtance marquée XXII entre *Mannaritium* & *Carvo*, plutôt que dans celle de *Trajectum* à *Mannaritium*, la poſition de Maurick ne périclite point pour être plus voiſine du lieu de *Carvo* que de *Trajectum*.

46°, 24°.

MANTALA. Ce lieu n'a rien de commun que le nom avec celui qui eſt plus connu par la tenue d'un concile, & l'élévation de Boſon ſur le thrône d'Arles l'an 879, & qui a été depuis une maiſon de plaiſance des Daufins, à quelque diſtance du Rhône au-deſſous de Vienne. Le *Mantala* dont il s'agit ici, eſt placé dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne, ſur une route qui en partant de Vienne conduit par la

Tarantaiſe

Tarantaiſe juſqu'au paſſage de l'*Alpis Graia*, ou du petit S. Bernard. La diſtance eſt marquée XVI à l'égard de *Lemincum*, dont on connoît la poſition dans celle de Lemens, vis-à-vis de Chamberri ; & cette diſtance, en circulant dans un pays montueux, s'arrête à un lieu nommé Greſſi, près de l'Isère, & dominé par une ancienne habitation, dont le nom de Montailleu conſerve beaucoup d'analogie à celui de *Mantala*.

51°, 20°.

MARCI. La Notice de l'Empire place en ce lieu, ſous les ordres du général de la ſeconde Belgique, un corps de cavalerie : *equites Dalmatæ Marcis, in littore Saxonico.* Les opinions ſont partagées ſur cette poſition. Malbranq, qui a fait un gros ouvrage ſur les *Morini*, veut que ce ſoit Mardik. Cluvier ſe déclare pour Marquiſe, qui eſt un peu au-deſſus d'Amfleat ou d'Ambleteuſe, & Sanſon a pris la même poſition. M. de Valois préfère Merk ou Mark, à quelque diſtance de la mer, entre Calais & Gravelines. Les veſtiges d'une voie romaine, qui tend de Caſſel à Mardik, font croire que Mardik étoit un lieu de quelque conſidération du tems des Romains : mais, le nom de Mar-dik (*maris dika*) ne rend point auſſi préciſément que Mark le nom de *Marci*. Dans l'hiſtoire des comtes de Guines, écrite au commencement du treizième ſiècle par Lambert d'Arde, Mark eſt appellé *Mercha*, autrement *Mercuritium* : mais, quant à cette dernière dénomination, elle me paroît une gloſe forgée d'après le nom de Merk, ou de Mark.

51°, 25°.

MARCODURUM. On lit dans Tacite : *cæſæ* (*per Civilem*) *cohortes Agrippinenſium in vico Marcoduro, incurioſius agentes, quia procul ripâ* (*nempe Rheni*) *agebant.* Ce lieu eſt Duren ſur la Roer, au-deſſus de Juliers. Nos rois y ont eu un palais, appellé *Duria villa*, ou *Dura*, dont les anciennes annales font mention en *Hiſtor. lib. IV*, 28.

parlant des aſſemblées qui y ont été convoquées.

51°, 25°.

MARCOMAGUS. Il en eſt mention dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne, ſur une route qui conduit de Trèves à Cologne, & à l'égard de laquelle l'Itinéraire eſt plus complet que la Table. *Marcomagus* devance *Tolbiacum* ſur cette route, en partant de Trèves; & il y a lieu d'être ſurpris, que Cluvier en confondant *Marcomagus* avec *Marcodurum*, n'ait pas remarqué que la poſition de Duren, qui eſt *Marcodurum*, étant au-delà de *Tolbiacum*, ou de Zulpick à l'égard de Trèves, & dans la même diſtance à peu près de Cologne que *Tolbiacum*, ne peut convenir au *Marcomagus* de l'Itinéraire. Adrien de Valois & Cellarius ont cru pareillement qu'il ne falloit point diſtinguer *Marcomagus* de *Marcodurum*. Je reconnois *Marcomagus* dans un lieu nommé Marmagen, entre Schleiden & Blankenheim, & ſur la direction qui convient à la voie en tendant de Trèves à Cologne par Zulpick. L'Itinéraire donne une poſition intermédiaire de *Marcomagus* à *Tolbiacum*, ſous le nom de *Belgica*, & répete la même diſtance, ſçavoir VIII de *Marcomagus* à *Belgica*, & de *Belgica* à *Tolbiacum*. Entre Marmagen & Zulpick, & ſur la voie même, à en juger par ſon alignement, un lieu dont le nom eſt Bleg-berg, ou Bley-berg, me paroît répondre à la poſition de *Belgica*. Mais, il faut obſerver que tout ce qu'il a d'eſpace entre Marmagen & Zulpick ne peut s'eſtimer que d'environ 8 lieues gauloiſes. D'où l'on peut inférer, que *Belgica* inſéré d'après coup dans l'Itinéraire, aura donné lieu à la répétition de la même diſtance, lorſqu'il convenoit de la partager ſelon les deux intervalles qui la compoſent.

44°, 23°.

Lib. II, cap. 5. MARITIMA. On lit dans Méla : *inter Maſſiliam & Rhodanum, Maritima Avaticorum ſtagnum obſidet*, (autrement, *ſtagno aſſidet*, ſelon pluſieurs éditions) &

tout de ſuite, *foſſæ partem ejus navigabili oſtio effundit.* Dans Pline : *ultra* (*oſtia Rhodani*) *foſſæ ex Rhodano, C. Marii opere & nomine inſignes : ſtagnum Aſtromela* (ou *Maſtramela*, ſelon le texte du P. Hardouin, qui ſe fonde ſur Etienne de Byzance) *oppidum Maritima Avaticorum, ſuperque campi lapidei.* Ptolémée, faiſant mention de *Maritima* avec la qualification de colonie, place cette ville ſur la mer, entre les bouches du Rhône & Marſeille. Voilà ce qu'on trouve dans les géographes de l'âge romain ſur *Maritima*, & ce qui détermine ſa poſition dans l'intervalle du canal de Marius & de Marſeille, & dans le voiſinage de la mer. Je ſuis donc ſurpris qu'on puiſſe douter que ce ne ſoit pas Martigues, & de voir Honoré Bouche incertain ſur ce ſujet, & propoſant Berre, ou Marignane. La ſituation de ces lieux ne répond point, étant écartée de la mer, aux termes qu'emploie Ptolémée, ἐπὶ θαλάσσῃ κεῖται, lui ſurtout qui ne connoît point le *ſtagnum* enfoncé dans les terres, dont parlent Méla & Pline. L'hiſtorien de Provence que je viens de citer, veut ailleurs que *Maritima* ſoit un lieu dont il eſt mention dans un ancien dénombrement de la Provence ſous le nom de *caſtrum ſancti Geneſii*, & ſitué à environ un quart de lieue de Jonquières, qui eſt une des trois villes qui compoſent Martigues, les deux autres étant l'Iſle & Ferrières. Il conclut du ſilence de ce dénombrement ſur l'article de ces lieux, qu'ils n'exiſtoient point antérieurement, ce qui n'eſt nullement déciſif. Car, employant le même argument pour refuſer à Caſſis & à la Ciotat l'avantage d'avoir exiſté dans l'antiquité, ces ports n'en ſont pas moins *Carcici* & *Cithariſta*, dont il eſt mention dans l'Itinéraire Maritime. Ce qu'un hiſtorien de l'égliſe d'Arles cité par Bouche a écrit, qu'un comte de Provence obtint de l'archevêque d'Arles vers l'an 1230, la permiſſion de conſtruire une ville à Martigues, n'oblige pas de croire qu'il n'en exiſtoit point dans un ſiécle plus

Lib. III, cap. 4.

Chor. de Prov. liv. III, ch. 6.

Lib. IV, cap. 4.

reculé. La nouvelle paroît avoir été groſſie en recevant les habitans du *caſtrum ſancti Geneſii*, que l'on prétend avoir été abandonné vers le même tems ; ce qui a fait donner le nom d'*Inſula ſancti Geneſii* à l'Iſle de Martigues, qui ſépare Jonquières d'avec Ferrières. Il eſt remarquable que la Tour de Bouc (ou de l'embouchure) ſituée à l'entrée du canal qui conduit à Martigues, & ſur la droite, eſt appellée *Caſtel Marſeillès* par un vieil auteur Provençal, que Bouche a eu entre les mains.

46°, 21°.

MARTIALIS. Sidoine-Apollinaire, qui devoit connoître les environs de Clermont en Auvergne, dont il a occupé le ſiége épiſcopal, cite un lieu qui eſt peu diſtant de cette ville entre le nord & le couchant, & qui dans un tems plus reculé que celui où il vivoit avoit été appellé *Martialis* ; parce que les légions de Céſar y avoient eu leur quartier d'hiver : *in pago Volvaſcenſi, qui Martialis ætate citeriore vocitatus eſt, propter hiberna Legionum Julianarum.* Ce lieu ſe nomme aujourd'hui Volvic, *Volovicum* dans la vie de S. Prejecte, en l'honneur duquel un monaſtère y a été fondé.

Lib. II, epiſt. 14.

46°, 25°.

AD MARTIS. C'eſt ainſi qu'on lit dans l'Itinéraire d'Antonin, *Martis* ſimplement dans la Table Théodoſienne, où il faut ſous-entendre *ſtatio*, parce qu'Ammien-Marcellin parle de ce lieu en diſant, *ſtationem nomine Martis.* Dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, *ad Marte*, pour *ad Martem.* La Table marque entre *Gadao*, ou ſelon l'Itinéraire de Jéruſalem *Geſdao*, & la ſtation de Mars, VIII ; l'Itinéraire IX. De cette ſtation à *Seguſtio*, XVII dans la Table, XVI dans l'Itinéraire ; de manière que le plus ou le moins dans les diſtances particulières, eſt compenſé au total de *Geſdao* à *Seguſio*, étant également 25 dans la Table comme dans l'Itinéraire. Le nombre XVI pour la diſtance qui répond à *Seguſio*, eſt confirmé par l'Itinéraire d'Anto-

Lib. XV.

-nin. Cet Itinéraire ne faiſant point mention de *Geſdao*, marque XVIIII en une ſeule diſtance de la ſtation de Mars à *Brigantio*; & on compte la même choſe en détail de *Brigantio* à *Martis*, ſçavoir VI, V, VIII, dans la Table; autant dans l'Itinéraire de Jéruſalem, ſçavoir X & IX. Je me ſuis expliqué ſur la ſtation de Mars dans un P. 41. ouvrage qui concerne l'Italie, & une ſcrupuleuſe analyſe des diſtances a paru fixer cette poſition à Oulx ſur la route de Suze. Ce que j'ai remarqué depuis d'aſſez ſingulier, c'eſt que ce lieu dont le nom actuel vient d'*Ultium*, eſt appellé *plebs Martyrum* dans des lettres de Cunibert, évêque de Turin, & d'environ l'an 1165. Ainſi, il en a été de même de ce lieu que du *mons Martyrum*, près de Paris, que la tradition veut avoir été auparavant *mons Martis*.

48°, 21°.

MASSAVA. Ce lieu eſt placé dans la Table Théodoſienne entre *Brivodurum* & *Ebirno*, qui eſt *Nevirnum*. La diſtance eſt également marquée XVI à l'égard de *Brivodurum*, ou Briare, & de *Nevirnum*, ou Nevers. Mais, on peut voir dans l'article *Brivodurum*, que l'intervalle de Briare à Meſve, qui eſt *Maſſava*, ſurpaſſe l'indication de la diſtance, étant d'environ 25000 toiſes, ce qui donne lieu de compter 22 lieues gauloiſes. Quant à l'intervalle de Meſve à Nevers, comme on n'y trouve qu'environ 16000 toiſes, il ne paroît guère poſſible d'y admettre ce qu'indique la Table, parce que le calcul de 16 lieues gauloiſes paſſe 18000 toiſes. Ainſi, il ſeroit convenable que le nombre fût XIV plutôt que XVI, par la tranſpoſition de l'unité du chiffre romain. Le continuateur de Frédégaire fait mention de *Maſva vicus*, *in pago Autiſiodorenſi*: & en-effet, Meſve, quoique dans l'éloignement d'Auxerre, eſt dans les limites de ſon diocèſe. La petite rivière de Maſau, qui ſe rend dans la Loire à Meſve, conſerve plus purement le nom de *Maſſava*.

44°, 24°.

MASSILIA. On lit *Massalia* dans les écrivains Grecs ; & sa fondation par les Phocéens sortis d'une ville d'Ionie, est une chose connue *lippis & tonsoribus :* quoique sur les circonstances historiques de cet établissement, le récit de Trogue-Pompée, ou de Justin son abbréviateur, ne soit pas d'accord avec ce que rapporte Athénée d'après Aristote, & Plutarque pareillement dans la vie de Solon. L'époque de la fondation de Marseille remonte près de 600 ans avant l'Ere Chrétienne, en la fixant au tems que Tarquin l'ancien regnoit à Rome. Car, ce fut alors, selon Tite-live, que les Gaulois passerent en Italie, sous la conduite de Bellovèse ; & ces Gaulois, au rapport de l'historien, prêterent leur secours aux Phocéens contre les *Salyes*, qui s'opposoient à l'établissement de ces étrangers. Trogue-Pompée avoit écrit, que les Phocéens remontèrent le Tibre, *temporibus Tarquinii regis*, & contractèrent une alliance avec les Romains, avant que d'arriver dans la Gaule, & de s'y arrêter. La nation des *Segoregii*, ou *Segobrigii*, que Justin nomme pour être celle qui reçut d'abord les Phocéens, n'est point connue d'ailleurs, & je ne crois pas qu'il soit convenable de la confondre avec les *Reii*, dont l'emplacement est éloigné de la mer. C'est avec les *Salyes* qu'on voit constamment que les Marseillois ont disputé le terrain, jusqu'à ce que leur alliance avec Rome, en donnant occasion aux Romains de porter leurs armes dans la Gaule, eût assuré à ces alliés une possession paisible des établissemens qu'ils avoient formés le long de la côte. Ces établissemens s'étendoient d'un côté jusqu'à *Emporiæ*, à l'entrée de l'Espagne, & de l'autre jusqu'à *Nicæa*, & au port *Monœcus*, que Strabon regarde comme le plus reculé vers l'Italie, & que Ptolémée leur accorde également. Les *Salyes* ayant été réduits par Sextius, Strabon fait entendre, que les Marseillois obtinrent un terrain de huit stades en

Lib. XLIII.

Lib. V, sect. 24.

Lib. IV, p. 180.

largeur le long de la côte, & de douze ſtades aux endroits qu'occupoient leurs colonies. Cependant, il faut penſer qu'ils avoient cherché à ſe placer en avant dans les terres, ſi l'on croit qu'Etienne de Byzance ne s'eſt point trompé en diſant, qu'*Avenio* & *Cabellio* ſont des villes Marſeilloiſes, quoique renfermées dans le territoire des *Cavares*. Ce qu'on lit dans le premier livre *de Bello Civili*, que Pompée avoit accordé à Marſeille, *agros Volcarum Arecomicorum*, & *Hiuorum* (ou *Helviorum*) ſelon diverſes leçons, doit s'entendre ſimplement de quelques terres, qui dans le territoire de ces peuples pouvoient être à la bienſéance de quelque établiſſement Marſeillois. Etienne de Byzance nomme pluſieurs villes Marſeilloiſes, *Azania*, *Alonis*, *Trœzen*, ſur leſquelles je crois qu'il convient mieux d'avouer que nous les ignorons, que de hazarder des conjectures trop incertaines. Mais, ce qui fait autant d'honneur à Marſeille, qu'elle pouvoit tirer d'avantage de ſes poſſeſſions, c'eſt la manière dont Tacite s'exprime dans la vie d'Agricola : *locum, Græcâ comitate, & provinciali parcimoniâ, miſtum, ac benè compoſitum.* Elle avoit conſervé dans une terre étrangère, les mœurs, & la façon de vivre, qu'elle tenoit de ſon origine : *mirùm quam facilè*, dit Méla, *& tunc ſedem alienam ceperit, & adhuc morem ſuum teneat.* La littérature Gréque, ſelon Strabon, attiroit les Romains à Marſeille, comme Athènes même pouvoit le faire. Il faut attribuer à la chute de l'Empire Romain en Occident, ce que dit Agathias, que Marſeille de Gréque étoit devenue barbare. On voit dans le ſecond livre de la guerre civile, où le ſiége que Céſar mit devant Marſeille eſt décrit, que cette ville étoit alors environnée de la mer preſque de trois côtés ; *ferè ex tribus oppidi partibus mari alluitur :* & que le quatrième côté eſt celui par lequel elle communique à la terre ; *reliqua quarta eſt, quæ aditum habet à terrâ.* Il réſulte de-là, qu'il faut réduire l'ancienne ville de Marſeille à

Lib. II, cap. 5.

un triangle, que forme la longueur de ſon port avec le rivage de la grande mer ; & que ſon étendue actuelle qui renferme le port, & qui le borde d'un côté comme de l'autre, eſt plus conſidérable qu'elle n'étoit autrefois. Eumène, dans un panégyrique de Conſtantin, dit que Marſeille ne tient au continent que par un eſpace de MD pas ; & je remarque que cette meſure, ſi on l'entend d'un mille & demi, excède conſidérablement ce qui convient au local. Car, depuis le fond du port, en tournant vers le bord de la mer, juſqu'à l'endroit que l'on nomme la grande pointe, on ne comptera que 5 à 600 toiſes, ce qui ne répond qu'à 7 à 800 pas, dont 1000 compoſent le mille romain. Ainſi, pour entendre Eumène, il faut ſe rabattre au pas commun, qui n'eſt que la moitié du pas géométrique ; & c'eſt de la même manière que j'ai trouvé quelquefois qu'il en falloit uſer à l'égard des meſures d'eſpace qui ſe renferment dans une petite étendue de terrain, comme on peut conſidérer celle d'une ville, en comparaiſon d'une contrée ſpacieuſe & vaſte. Il ſemble que *civitas Maſſilienſium* ne tienne la dernière place dans la province Viennoiſe, ſelon la Notice des provinces de la Gaule, que pour être dans la poſition la plus éloignée à l'égard de la métropole. Cette ville mérite le premier rang qu'elle tient dans la province eccléſiaſtique d'Arles.

44°, 23°.

Lib. III, cap. 4. MASSILIENSE (*Oſtium*). Pline nous indique les noms des bouches du Rhône, & donne à la plus conſidérable celui de *Maſſalioticum oſtium*. Dans l'Itinéraire Maritime cette bouche eſt appellée *Gradus Maſſilitanorum*. La dénomination dans Pline eſt conforme au langage Grec, & j'ai cru devoir y employer une dénomination Latine. Entre les différentes bouches du Rhône, celle-ci étoit la plus voiſine de Marſeille. Mais aujourd'hui, ce n'eſt plus *ampliſſimum oſtium*, ſelon l'expreſſion de Pline, le Rhône s'étant porté dans un autre canal.

nal. Cependant, ſon ancienne entrée ſe diſtingue encore par le nom de Grand-Gras, & pour plus grand éclairciſſement, voyez l'article *Rhodani oſtia.*

44°, 23°.

MASTRAMELA STAGNUM. Artémidore d'Ephèſe, dans Etienne de Byzance, fait mention de *Maſtramella* comme d'une ville, & d'un étang, ou d'un lac, dans la Gaule. C'eſt ce qui a engagé le P. Hardouin à ſubſtituer dans Pline *Maſtramela* au nom d'*Aſtromela*, qui s'y liſoit auparavant, quoiqu'on puiſſe dire que les manuſcrits n'ont point concouru à autoriſer ce changement, puiſque le ſçavant commentateur ne les cite point en cet endroit, comme on lui eſt redevable de le faire ailleurs. On lit auſſi *Maſtramela* dans Avienus, *in orâ maritimâ.* Strabon parle d'un lac ſous le nom de *Stomalimna*, que l'on juge ne pouvoir être différent du *ſtagnum Maſtramela*, & dont la dénomination, qui paroît devoir être appliquée particulièrement à l'ouverture du lac, plutôt qu'au lac même, eſt le ſujet d'un article ſéparé. Il n'y a point de difficulté à reconnoître le *ſtagnum Maſtramela* pour celui de Berre ou de Martigues. Quant à la ville de même nom, Honoré Bouche croit que c'eſt Iſtres, lieu aſſez conſidérable au couchant de l'étang, & le nom ſous la forme d'*Aſtromela* paroîtroit favoriſer cette opinion. Pluſieurs autres ſçavans veulent que cette ville ne ſoit pas différente de *Maritima*, ou de Martigues, qu'Avienus ſemble déſigner en diſant,

Ubi ſuprà.

Lib. IV, p. 184.

Chorogr. de Prov. liv. III, chap. 6.

—— *oppidum Maſtramelæ*
Priſcum paludis.

44°, 24°.

MATAVONIUM. Ce lieu eſt placé dans l'Itinéraire d'Antonin entre *Forum Voconii* & *ad Turrim*, la diſtance à l'égard du *Forum* étant marquée XII, & à l'égard du lieu dont le nom eſt *Turris* XIIII. On trouve auſſi *Matavone* ſur la même route dans la Table Théodoſienne, quoiqu'il n'y ait point de conformité dans l'indication

des diſtances, qui paroiſſent plus convenables au local ſelon l'Itinéraire, que ſelon la Table. Car, la Table marquant XXII, au lieu de XII, entre *Matavone* & le *Forum*, indépendamment de ce qui concerne l'intervalle de *Turris* à *Matavone*; cette ſeule indication égale ce qu'on préſume qu'il y a d'eſpace direct entre la poſition du *Forum*, & celle qui garde le nom de *Turris* dans celui de Tourves. Honoré Bouche place *Matavonium* dans un lieu nommé Cabaſſe, ce qui ne s'accorde point avec ſon opinion que *Forum Voconii* eſt le Luc. Car, la diſtance actuelle du Luc à Cabaſſe ne peut s'eſtimer que d'environ 4 milles, lorſque l'Itinéraire en demande 12. C'eſt même une raiſon pour juger, que la poſition de *Forum Voconii* convient mieux à Gonfaron, comme je le fais voir ailleurs, qu'au Luc. En partant donc de Gonfaron, & en paſſant par le Luc & par Cabaſſe, où des inſcriptions de colonnes milliaires qu'on y a trouvées nous indiquent la trace d'une voie romaine; je remarque que les 12 milles marqués par l'Itinéraire, conduiſent juſqu'au lieu nommé Vins, dans lequel on peut reconnoître une partie du nom de *Matavonium*. De ce lieu juſqu'à Tourves, la route qui circule dans une vallée, laiſſant Brignole ſur la gauche, répond à l'indication du même Itinéraire; & on peut en conclure, qu'il faut ſubſtituer XIIII à XVII dans la Table, pour la rendre conforme au local comme à l'Itinéraire.

53°, 23°.

MATILO. On trouve dans la Table Théodoſienne, ſur une route qui remonte de *Lugdunum* des *Batavi*, ou de Leyde, le long du Rhin: *Prætorium Agrippinæ* III *Matilone* V *Albamanis*. Ce qu'on lit ainſi *Albamanis*, eſt *Albiniana* ſelon l'Itinéraire d'Antonin, & il faut recourir à l'article de ce nom, pour ſçavoir que ces diſtances ſont données en milles romains. Mais, quelle que fût la meſure itinéraire, il réſulteroit de la proportion de III d'un côté, & de V de l'autre, entre la po-

ſition de Room-burg, qui eſt le *Prætorium*, & celle d'Alfen, qui eſt *Albiniana*, que la poſition de *Matilo* ſe place dans l'endroit qui porte actuellement le nom de Rhynen-burg, ſur le même bord de cette branche du Rhin qui ſe rend à Leyde.

47°, 23°.

MATISCO. Céſar fait mention de cette ville, ainſi que de Challon, comme étant également compriſe dans le territoire des *Ædui*, & ſituée de même ſur l'*Arar*, ou la Saône : *Cabilloni & Matiſcone, in Æduis, ad Ararim.* Les diſtances qui ont immédiatement rapport à ſa poſition, ſur la voie romaine qui y paſſoit, ſont diſcutées dans les articles *Lunna* & *Tinurtium.* La Notice de l'Empire fait mention de *Matiſconenſis ſagittaria.* Cette ville n'avoit pas encore le rang de cité lorſque la Notice des provinces de la Gaule a été dreſſée, n'y étant compriſe, ainſi que *Cabillonum*, que ſous le titre de *caſtrum.* M. de Valois a remarqué, que depuis pluſieurs ſiècles, le nom de cette ville par une tranſpoſition de lettres a été écrit *Maſtico*, au lieu de *Matiſco.* Delà eſt venu le nom de Maſcon : & parce que l'ſ eſt même ſupprimée dans la prononciation actuelle, on écrit Mâcon, en appuyant ſur la voyelle de la première ſyllabe. *Comment. VII.* *P.* 323.

49°, 22°.

MATRONA FLUV. Céſar en parle comme faiſant la ſéparation des Celtes d'avec les Belges ; ce qu'Auſone exprime dans ſon poème ſur la Moſelle, *Gallos Belgaſque interſita fines.* Les écrivains du moyen-âge ont écrit *Materna.* Nous diſons la Marne par contraction.

52°, 24°.

MEDERIACUM. Ce lieu eſt placé dans l'Itinéraire d'Antonin entre *Sablones* & *Teudurum*, ſur une route qui de *Colonia Trajana* ſe rend à *Colonia Agrippina*, par *Juliacum*, ou Juliers. La diſtance eſt marquée x à l'égard de *Sablones*, & IX à l'égard de *Teudurum.* On

peut voir à l'article *Sablones*, que cette position convient à un lieu appellé int-Sant, entre Venlo & Gueldre; & celle de *Teudurum* subsiste dans Tudder. Ce qu'il y a d'espace entre ces positions excède ce qu'indique l'Itinéraire, & je ne trouve point de lieu qui rappelle le nom de *Mederiacum*. Mais, je crois devoir m'attacher à Bruggen, comme au lieu plus remarquable sur la direction de la voie, au passage d'une rivière, & dont la distance à l'égard de *Sablones* peut quadrer à celle que marque l'Itinéraire, ce qui procure l'avantage de s'y conformer dans l'une des deux distances, plutôt que de s'en écarter indistinctement dans l'une comme dans l'autre. Celle de Bruggen à Tudder étant plus forte, peut s'estimer d'environ 12 lieues gauloises.

46°, 23°.

MEDIOLANUM. Je place un lieu de ce nom entre *Forum Segusianorum*, ou Feur, & Lion, quoique dans la Table Théodosienne il paroisse entre *Rodumna*, ou Rouane, & *Forum*. Mais, l'examen des distances veut une pareille transposition. Car, l'espace actuel entre Rouane & Feur n'étant que d'environ 18000 toises, ne sçauroit admettre 36 lieues gauloises, comme on les compte dans la Table en laissant *Mediolanum* dans cet intervalle. Il faut ajouter à cela, qu'entre *Forum* & Lion, ce qu'on trouve dans la Table, sçavoir XVI, ne suffit pas à un espace qui est plus grand qu'entre Feur & Rouane. Je remarque sur la route de Feur à Lion deux endroits, dont le nom de l'*Estra* dérive du terme de *Strata*, ainsi que l'Estrée dans d'autres provinces: & un peu au-delà sur la même voie, je rencontre un lieu dont le nom de Meys conserve de l'analogie avec le premier & principal de deux membres dont le nom de *Mediolanum* est composé, & c'est en tronquant les anciennes dénominations qu'on les a communément altérées. Quant à la réforme dans des distances que le déplacement de *Médiolanum* paroît demander, on peut juger que celle

de Rouane à Feur tient lieu d'environ 17 lieues gauloiſes, & celle de Feur à Lion d'environ 22 en meſure itinéraire, la diſtance directe étant d'environ 24000 toiſes.

47°, 20°.

La Table indique un autre *Mediolanum* entre *Argentomagus*, ou Argenton en Berri, & *Aquæ Neræ*, ou Néris. La diſtance marquée XXVIII à l'égard d'*Argentomagus* paroît forte, n'étant ſur le local que d'environ 25 lieues gauloiſes en droite-ligne entre Argenton & Château-Meillan, que Grégoire de Tours appelle *Caſtrum Mediolanenſe*. De ce lieu à *Aquæ Neræ*, l'indication de la Table, qui eſt XII, n'eſt pas ſuffiſante parce qu'entre Château-Meillan & Néris l'eſpace vaut au moins 18 lieues gauloiſes.

52°, 24°.

On trouve *Mediolanum* dans l'Itinéraire d'Antonin, ſur une route qui conduit de *Colonia Trajana* à *Colonia Agrippina*, par *Juliacum*, ou Juliers, en s'écartant du Rhin: & la diſtance eſt marquée VIII à l'égard de *Colonia Trajana*. Un lieu nommé Moy-lant. conviendroit fort par cette dénomination: mais, ce lieu que Cluvier dit être diſtant de *Colonia Trajana* d'environ 6 milles, ne s'en écarte que d'environ 3 lieues gauloiſes, & l'Itinéraire prend communément un plus grand intervalle d'une poſition à une autre. D'ailleurs je remarque, qu'à la ſuite de *Mediolanum*, la diſtance étant pareillement marquée VIII, pour arriver à un lieu nommé *Sablones*, le compte que fournit ainſi l'Itinéraire, en réuniſſant les deux diſtances depuis *Colonia Trajana*, convient à la poſition qui eſt propre à *Sablones*, ſçavoir celle en qui on retrouve la même ſignification dans le nom d'int-Sand, entre Gueldre & Venlo. Car, il ne faut pas moins de 16 lieues gauloiſes pour remplir cet intervalle. Or, ces conſidérations mettent de la diſficulté à adopter la poſition de Moy-lant pour celle de

Mediolanum, puiſque cette poſition ſe trouvant trop près de *Colonia Trajana*, eſt en même tems trop éloignée de *Sablones*. Pour que Moy-lant ſoit *Mediolanum*, il faut ſuppoſer que l'Itinéraire a dû marquer III au lieu de VIII dans la première diſtance, & XIII au lieu de VIII dans la ſeconde. J'avoue que malgré quelque répugnance pour une pareille ſuppoſition, le nom de Moylant m'en impoſe.

50°, 19°.

MEDIOLANUM, *poſteà* EBUROVICES. Ptolémée en fait mention comme de la ville principale des *Aulircii Eburaici*, dont le nom eſt ailleurs *Aulerci Eburovices*. Dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne, on trouve *Mediolanum Aulercorum*. Ammien-Marcellin cite la même ville dans la ſeconde Lionoiſe. Elle eſt du nombre de celles qui ont perdu leur nom propre & primitif, pour prendre celui de la cité ou du peuple dont elles étoient capitales. Le nom d'*Eburovices* étoit déja altéré lorſque la Notice des provinces de la Gaule a été dreſſée. On y lit *civitas Ebroicorum*. Dans le moyen-âge, c'eſt ſous le nom d'*Ebroicæ*, ou d'*Ebroas*, qu'il eſt mention d'Evreux.

46°, 17°.

MEDIOLANUM, *poſtea* SANTONES. Quoique le nom de la ville capitale des *Santones* ſoit écrit *Mediolanium* dans Strabon, dans Ptolémée, dans Marcien d'Héraclée, il ſemble que ſur la finale de ce nom on doive ſe conformer à la manière la plus commune de l'écrire pour toutes les villes qui ont porté le même nom. Ce n'eſt pas préciſément d'après Ptolémée, que Marcien d'Héraclée, quoiqu'il paroiſſe en tirer ſes poſitions, ſe hazarde de dire, que la ville des *Santones* eſt près de la mer, & ſur la Garonne. Ce qui pourroit ſe dire ainſi du territoire qu'occupoient les *Santones*, ne convient point à la ſituation de la capitale en particulier. L'Itinéraire d'Antonin, & la Table Théodoſien-

ne, font mention de *Mediolanum Santonum*. Cette ville a quitté ce nom qui lui étoit propre, pour prendre, comme la plûpart des autres capitales, celui du peuple. Ammien-Marcellin la déſigne ſous le nom de *Santones*, entre les villes principales de l'Aquitaine : & dans la Notice des provinces, *civitas Santonum* eſt de l'Aquitaine ſeconde. On lit *Santonus*, & *Santoni*, dans Auſone, & dans Sidoine-Apollinaire, ce qui peut être attribué à la quantité pour la facilité du vers dans leurs poéſies. La ville de Saintes conſerve pluſieurs veſtiges des édifices publics dont elle étoit décorée ſous la domination romaine. *Lib. XV.*

50°, 25°.

MEDIOMATRICI. C'eſt ainſi que ce nom doit être écrit, d'après Céſar, Strabon, Pline, Tacite, la Notice de la Gaule. Ptolémée eſt le ſeul qui donne lieu de changer la finale, en écrivant *Mediomatrices*. Si l'on prend en rigueur ce que dit Céſar du cours du Rhin ; *per fines Sequanorum, Mediomatricorum, Tribocorum, Treverorum, citatus fertur;* les *Mediomatrici* auroient eu un diſtrict de grande étendue, & qui s'écartoit fort de leur cantonnement principal aux environs de la Moſelle, en franchiſſant une barrière naturelle que la chaîne des Voſges leur oppoſoit. Et s'il étoit queſtion dans Céſar de la plus exacte deſcription géographique, la ſituation des *Triboci*, dont les limites participent de ceux des *Leuci* comme des *Mediomatrici*, & qui ne ſont point contigus aux *Treveri*, demandoit que dans cette énumération, les *Triboci* fuſſent nommés avant les *Mediomatrici*, non pas entre les *Mediomatrici* & les *Treveri*. Il eſt vrai que dans le cas où l'établiſſement des *Triboci* en-deçà du Rhin, ainſi que celui des *Nemetes* & des *Vangiones*, auroit été pris ſur une partie de l'ancien territoire des *Mediomatrici*, il ſeroit naturel qu'il fût fait mention des *Mediomatrici*, avant que de citer les *Triboci*. Ce qui eſt conſtant, c'eſt que dans les tems *Comment. IV.*

poſtérieurs à la conquête des Gaules par Céſar, il ne paroît aucune trace ou mémoire de la poſſeſſion des *Mediomatrici*, au-delà de ce qu'ils ont occupé dans les limites de la première Belgique, les parties voiſines du Rhin en étant bien diſtinctes, & compoſant une autre province, la Germanie première. Il y a quelques autres remarques à faire ſur les limites des *Mediomatrici*. On trouve un *Fines*, qui en les ſéparant de la cité des *Verodunenſes*, la reſſerre dans des bornes plus étroites que le diocèſe de Verdun. Je vois encore que le *pagus Metenſis* dans le moyen-âge ſort de l'étendue actuelle du diocèſe de Metz, & empiète ſur celui de Trèves, comme il s'enſuit des Lettres d'un comte Sigefrid, de l'an 963, où le *caſtellum Luſilinburch* (Luxembourg) eſt dit ſitué *in pago Metingouv*. A l'égard de cette dernière extenſion, il ſemble que Metz ayant été la demeure des rois d'Auſtraſie, cet avantange a pu étendre ſon reſſort à un canton voiſin, que l'on jugera néanmoins avoir appartenu aux anciens *Treveri*, plutôt qu'aux *Mediomatrici*.

49°, 18°.

MEDUANA FLUV. Cette rivière eſt citée dans des vers, que pluſieurs critiques veulent n'être point de Lucain, & avoir été inſérés dans ſon poème, ce qui a m'a fait douter que je fuſſe en droit d'en faire uſage:

Lib. I, v. 438. *In nebulis Meduana tuis marcere peroſus*
Andus, jam placidâ Ligeris recreatur ab undâ.

Quoi qu'il en ſoit, la dénomination par elle-même paroit ancienne, & ſans altération. Il faut deſcendre aux écrivains du moyen-âge, pour pouvoir citer la Sarte & le Loir, que la Maïenne reçoit auprès d'Angers, avant que d'arriver à la Loire dans l'endroit nommé Bouche-Maine.

50°, 24°.

MEDUANTUM. C'eſt un lieu placé dans la Table Théodoſienne à la ſuite de celui dont le nom de *Moſa* ſe rapporte indubitablement à Mouſon, comme on peut voir

voir à l'article *Moſomagus ;* & la diſtance eſt marquée VIII. Je n'ai point découvert d'autre poſition qui fût appliquable à *Meduantum*, qu'un lieu nommé Moyen. Une Carte manuſcrite & topographique des environs du Semoi dans l'Ardenne, me l'indique ſur la droite de cette rivière, à un peu plus de 2500 toiſes au-deſſus de Chini, qui eſt ſur la gauche. On ne diſconviendra pas qu'il n'y ait de l'analogie dans la dénomination. Quant à la diſtance de Mouſon, comme elle peut s'eſtimer d'environ 10000 toiſes, l'indication ſi elle étoit VIIII, y conviendroit mieux que VIII, parce que le calcul de 8 lieues gauloiſes n'eſt en rigueur que de 9072 toiſes. Je crois que la route qui part de *Durocortorum*, & ſur laquelle *Meduantum* ſe trouve dans la Table, eſt bien connue juſque-là. Mais, il n'en eſt pas de même de la continuation tracée dans la Table en aboutiſſant à *Colonia Agrippina*. Dans cet intervalle on ne voit qu'un nom de lieu auquel il manque quelques lettres, *M merica*, ſans indication de diſtance à l'égard de *Meduantum*. S'il faut croire que la route ſe rendoit en-effet à Cologne, la diſpoſition du local (comme on peut s'en rapporter à la carte de la Gaule) fait préſumer que cette route s'uniſſoit, en s'approchant de *Colonia Agrippina*, à celle qui s'y rendoit d'*Auguſta Treverorum*, ce qui néanmoins ſeroit plus décidé, ſi le lieu marqué par la Table au-delà de *Meduantum* étoit connu. Au-reſte, ce défaut ne me diſpenſoit point de m'expliquer ſur ce qui peut convenir à *Meduantum* en particulier.

46°, 17°.

MEDULI. Ce qui fait partie de l'ancien territoire des *Bituriges Viviſci*, ſous le nom de Médoc, entre l'embouchure de la Garonne & la mer, repréſente les *Meduli*. Car, le nom de Médoc vient de *Medulcum*, qui eſt dérivé de *Meduli*. Auſone déſigne la ſituation de ce canton, comme la qualité de ſon terroir, en écrivant à un de ſes amis, nommé Théon :

Quid geris extremis poſitus telluris in oris,
Cultor arenarum vates? cui littus arandum
Oceani finem juxtà, ſolemque cadentem.

Il vante ailleurs *oſtrea Medulica*, *Baianis certantia*; & auxquelles Sidoine-Apollinaire fait alluſion, en parlant de ceux qu'il appelle, *Medulicæ ſupellectilis epulones*. Dans la chronique des Normans, ſous l'an 848, le lieu dont il eſt mention à la ſuite de Bourdeaux, ſous le nom de *Metullium*, ne peut être attribué dans le voiſinage de cette ville qu'aux *Meduli*, dont il paroît tirer ſa dénomination: *Northmanni Burdegalam Aquitaniæ, Judæis prodentibus, captam, depopulatamque, incendunt: deindè Metullium vicum populantes, incendio tradunt.* Je penſe que Caſtelnau de Médoc pourroit avoir ſuccédé à *Metullium*, comme ayant été réédifié; & en qualité de lieu principal chez les *Meduli*, il tiendroit vraiſemblablement la place d'un *Noviomagus* que Ptolémée indique chez les *Bituriges Viviſci*, & dont il eſt mention dans un article particulier.

46°, 25°.

MEDULLI. Le nom de ce peuple dans un endroit du texte de Strabon eſt *Medualli*. Dans l'inſcription du Trophée des Alpes, rapportée par Pline, & dans celle de l'Arc de Suſe, on lit *Medulli*. Selon Strabon, ce peuple occupoit le plus haut ſommet des montagnes, & il attribue à ces montagnes 100 ſtades de hauteur perpendiculaire. Il ajoute, que les *Medulli* ſont fort au-deſſus de la jonction de l'Iſère avec le Rhône: car, c'eſt ainſi qu'il faut entendre les termes dont il ſe ſert, μάλιστα τῆς συμβολῆς, pour que les *Medulli* ne deſcendent point trop bas dans le territoire des *Allobroges*, au-deſſus deſquels Ptolémée témoigne qu'étoient ſitués les *Medulli*. C'eſt probablement d'un lac qui eſt au pied du mont Cenis, que parle Strabon, à la ſuite de ce qu'il dit de la poſition des *Medulli*, lorſqu'il ajoute que les fleuves *Druentius* & *Durias* ont leurs ſources dans le

Lib. IV, p. 203.

Pag. 204.

voiſinage, & peu éloignées entre elles. Mais, en conduiſant ce *Durias* dans le Pô par le pays des *Salaſſi*, il confond Doria Riparia, qui paſſe chez les *Taurini*, avec Doria Baltea, dont l'origine dans l'Alpe Gréque eſt fort diſtante de celle que prend la Durance dans l'Alpe Cottienne. Les *Medulli* dans l'inſcription du Trophée, ſont placés entre le nom d'*Acitavones* & celui d'*Uceni*. On a lieu de prendre le premier de ces noms pour celui de *Centrones*, par des raiſons qui ſont expoſées dans l'article concernant les *Centrones*, habitans de la Tarentaiſe. Les *Uceni* trouvent leur place dans une vallée du Daufiné, où l'on croit que le Bourg d'Oiſans conſerve leur nom. Ainſi, les *Medulli* en poſition intermédiaire, ont dû habiter dans la Maurienne ſerrée entre la Tarentaiſe & le Daufiné. Dans cette poſition on voit les *Medulli* ſur le dos, pour ainſi dire, des *Allobroges*, comme on doit l'inférer de Ptoléméé. Ils tiennent auſſi à l'Iſère, en conformité du rapport de Strabon; ce qui ne peut s'entendre néanmoins que de la partie du cours de cette rivière, qui des confins de la dépendance de *Cularo*, ou de Grenoble, ville des *Allobroges*, remonte juſqu'à l'entrée du pays des *Centrones* vers le lieu nommé Conflans. Dans cet eſpace, & ſur le penchant de la montagne qui ſuit la rive droite de l'Iſère, le nom d'un lieu qui eſt Miolans, paroît à quelques ſçavans avoir du rapport à celui des *Medulli*. Ce rapport ſeroit, en-effet, preſqu'auſſi marqué qu'entre Meuillon du Daufiné ſur la frontière de Provence, & *Medullio* qu'on trouve dans les titres. Il eſt aſſez fréquent de remarquer, que des noms qui avoient été les mêmes pour des lieux différens, & qui dans leur état primitif ne différoient en rien, ont néanmoins éprouvé du changement & de la diverſité dans leur altération, en venant juſqu'à nous. Mais, ſi Miolans pouvoit convenir aux *Medulli*, ce ne ſeroit pas comme étant ſitué ſur le *Savonam*, ſelon une note de Dalechamp, éditeur de Pline.

49°, 21°.

MELDI. Strabon, Pline, Ptolémée, en font mention. *Meldi liberi*, dans Pline. *Meldæ*, ſelon Ptolémée. Ce qui compoſoit le diſtrict de ce peuple eſt appellé *Comitatus Meldenſis* par Grégoire de Tours, *territorium Meldicum* dans les geſtes de Dagobert I ; & le *Melcianus pagus* placé dans les capitulaires de Charlemagne entre le *Pariſiacus* & le *Milidunenſis*, & rempliſſant ainſi l'intervalle de ces *pagi*, doit embraſſer tout le diocèſe de Meaux ; au lieu que le nom actuel de Multien ſe borne à la partie qui eſt au nord de la Marne, le reſte étant compris dans le *Briegium*, ou la Brie.

52°, 22°.

On trouve le même nom de *Meldi* dans le cinquième livre des Commentaires. Céſar formant le projet de paſſer dans la Grande-Bretagne, & ayant placé toutes ſes légions en quartier d'hiver chez les Belges, *in Belgis omnium legionum hiberna conſtituerat ;* avoit ordonné la conſtruction des bâtimens néceſſaires pour faire le trajet la campagne ſuivante. En arrivant au port *Itius* il trouva que ſa flotte s'y étoit rendue, à l'exception de 40 voiles, *quæ in Meldis factæ erant*, auxquelles le vent contraire n'avoit pas permis de tenir leur route, & qui avoient été obligées de relâcher à l'endroit d'où elles étoient parties ; *tempeſtate rejectas, tenère curſum non potuiſſe, atque eodem, undè erant proſectæ, relatas.* On voit bien que ces circonſtances ne peuvent s'appliquer à la cité des *Meldi*, dont il s'agit dans l'article précédent. La navigation qui avoit été favorable au plus grand nombre de bâtimens, conſtruits ſelon toute vraiſemblance ſur la Somme, l'Autie, la Canche, devoit être contraire dans une direction oppoſée, & en venant du nord. En conſéquence de cette obſervation, on peut jetter les yeux ſur un canton de la Flandre voiſin de Bruges, dont le nom de *Meld-felt*, c'eſt-à-dire *Meldicus campus*, vulgairement Maldeg-hem-velt, nous tranſ-

met le nom des *Meldi* ſans aucune altération. La rivière d'Iper avoit autrefois pluſieurs embouchures par des bras différens, & formoit des ports à la hauteur de Bruges préciſément, comme on peut voir à l'article *Portus Æpatiaci :* & ce que je propoſe ici ſur les *Meldi* dont il eſt parlé dans Céſar, paroît plus recevable, que d'en effacer le nom, & d'y ſubſtituer celui des *Unelli*, en ſuivant Nicolas Sanſon.

46°, 24°.

MELLOSEDUM. Il en eſt mention dans la Table Théodoſienne, ſur la trace d'une route qui paſſant à *Cularo*, ou Grenoble, conduit à l'*Alpis Cottia*, comme on peut voir à l'article *Catoriſſium*, où les difficutés qui ſe préſentent en voulant reconnoître les lieux placés ſur cette route ſont expoſées. Cependant, il y a grande apparence que celui-ci convient à la poſition d'un lieu dont le nom eſt Mizouin, ſur la Romanche, entre le Bourg d'Oiſans & le Lautaret.

49°, 21°.

MELODUNUM, *quod &* METIOSEDUM. On trouve le nom de *Melodunum* dans Céſar, comme étant celui d'une ville des *Senones*, renfermé de même que *Lutecia*, dans une iſle de la Seine : *Melodunum eſt oppidum Senonum, in inſulâ Sequanæ poſitum, ut paullò antè Luteciam diximus.* Dans l'Itinéraire d'Antonin, la poſition de Melun paroît ſous le nom de *Mecletum*, ou ſuivant une autre leçon, *Methetum ;* ſelon la Table Théodoſienne *Meteglum.* La diſtance entre *Lutecia* & cette poſition eſt également marquée XVII ; & nonobſtant cet accord de l'Itinéraire & de la Table, l'eſpace abſolu demande au moins 19 lieues gauloiſes, par la raiſon que ce qu'il y a d'eſpace entre la cité de Paris & Melun approche de 22000 toiſes. Mais, je remarque, que ce qui eſt de moins en cette diſtance ſe retrouve en plus dans celle qui la ſuit juſqu'à *Condate*, ou Montreau-faut-Ionne, dont la poſition eſt connue dans l'an- *Comment. VII.*

gle que forme l'union de la rivière d'Ionne avec la Seine. Car, quoique l'Itinéraire & la Table conviennent encore dans leur indication, ſçavoir XV, l'eſpace abſolu entre Melun & Montreau ne paſſant guère 14000 toiſes, n'admet que 13 lieues gauloiſes. Or, 13 ajoutés à 19 font 32, de même que 15 & 17 dans l'Itinéraire & dans la Table. Si leurs indications priſes ſéparément ne ſont pas juſtes, ce qu'elles ont de défectueux eſt compenſé dans leur réunion, & en faiſant un total de *Lutecia* à *Condate*. C'eſt ce qu'on rencontre quelquefois dans l'application qu'on fait au local de pluſieurs diſtances qui ſe ſuivent ſur une même route. Les écrits du moyen-âge varient ſur le nom de *Melodunum*, comme les monumens qui leur ſont antérieurs. On trouve *Mecledo*, conformément à la leçon de quelques manuſcrits de l'Itinéraire, ou à peu près, dans une lettre que Léon, évêque de Sens, écrivoit dans le ſixième ſiècle au roi Childebert I, pour s'oppoſer à l'établiſſement d'un ſiège épiſcopal à Melun, renfermé dans ſon diocèſe. Mais, je ne dois pas me borner à cette diſcuſſion dans le préſent article, étant obligé de m'étendre ſur un point fort controverſé, au ſujet de la mention qui eſt faite de *Metioſedum*, dans le même livre des Commentaires d'où le nom de *Melodunum* eſt tiré. Il faut par rapport à cet objet étudier avec application les circonſtances de l'expédition de Labiénus contre les *Pariſii*. Ce lieutenant de Céſar part d'*Agedincum*, ou de Sens; & aux approches de *Lutecia*, ayant inutilement tenté de traverſer un marais, formé ſelon ce qu'il y a de plus vraiſemblable, par la rivière de Bièvre, ſur la rive gauche de la Seine; il retourne par le même chemin juſqu'à *Melodunum*, ville des *Senones*, dans une iſle de la Seine, comme il eſt rapporté ci-deſſus. S'en étant rendu maître, il y paſſe de l'autre côté de la rivière pour revenir ſe camper devant Lutèce. L'énemi reſté ſur un des bords de la rivière, en face de la ville, avoit ſon camp vis-

à-vis de celui de Labiénus. Dans cette poſition, on voit que ce n'eſt plus le marais dont il a été parlé, mais le cours de la Seine, & l'emplacement de Lutèce, qui ſéparent les deux armées : celle des *Pariſii* & de leurs confédérés demeure ſur la rive gauche, & c'eſt ſur la droite que l'armée romaine eſt campée. Cependant, la nouvelle ſe répand auſſitôt de toutes parts, que Céſar a levé le ſiége de *Gergovia*, & que les *Ædui* ont pris le parti de la révolte. Labiénus eſt en même tems informé, que ſur ſes derrières les *Bellovaci* prennent les armes, tandis que l'énemi qu'il a devant lui ferme le paſſage du retour. Il confie la garde de ſon camp à cinq cohortes, & il en fait partir cinq autres, accompagnées de bateaux pour remonter le fleuve, *adverſo flumine*, avec grand bruit, dans la vue d'attirer de ce côté-là l'attention de l'énemi. Pour lui, ayant à l'entrée de la nuit, & ſourdement, raſſemblé cinquante barques, pour deſcendre la Seine à quatre milles au-deſſous de ſon camp, il traverſe la rivière ſur ces barques vers le point du jour. L'énemi apprenant les mouvemens des Romains, & croyant qu'ils prennent la fuite ; veut également agir par trois endroits. Il laiſſe un corps vis-à-vis du camp romain, qui eſt demeuré devant Lutèce. Il en détache un autre pour ſuivre la route des bateaux le long du fleuve, & c'eſt en cet endroit que le nom de *Metioſedum* ſe rencontre dans le texte : *parvâ manu Metioſedum verſus miſſâ, quæ tantùm progrederetur, quantùm naves proceſſiſſent.* Avec le reſte de ſes forces, il marche contre Labiénus. Sanſon en écrivant ſur ce ſujet, veut que le corps détaché vers *Metioſedum*, pour côtoyer la navigation des bateaux qui remontoient, ait pour objet de ſuivre les barques qui avoient deſcendu la rivière. Il ne prend pas garde, que le ſtratagème de Labiénus, & le ſuccès qui en réſulta, conſiſtent préciſément à avoir fait exécuter cette manœuvre de nuit & ſans bruit, pour en dérober la connoiſſance : *primâ con-*

fectâ vigiliâ, ſecundo flumine progredi ſilentio, jubet. Ce qu'il ordonne au contraire en remontant la rivière, de le faire d'une manière tumultueuſe & bruiante, s'eſt fait entendre de l'énemi : *magnum ire agmen adverſo flumine ſonitumque remorum in eâdem parte exaudiri.* Et cet énemi, qui ſe perſuade que les Romains cherchent les moyens de fuir, & par trois côtés différens, *quod exiſtimabant tribus locis tranſire legiones, atque omnes fugam parare ;* ne ſe porte auſſi vers trois différens côtés, que pour s'oppoſer également par tout à une retraite qu'il croit précipitée. Or, il eſt aiſé de remarquer, que ſi l'on fait marcher un de ces détachemens vers le bas de la rivière, en même tems que le gros de l'armée gauloiſe marche vers Labiénus, c'eſt diriger deux différens corps vers un ſeul & même côté, & ne pas ſatisfaire à tout ce que l'énemi ſe propoſe & entreprend, en lui faiſant négliger & laiſſer en arrière le détachement romain qui remonte la rivière, quoique dans l'opération de Labiénus, ce mouvement ſe faſſe avec éclat, tandis que de l'autre côté il eſt ſecret & clandeſtin. Je n'ai pu me diſpenſer d'entrer dans un pareil détail, nonobſtant mon intention d'éviter la prolixité dans cet ouvrage. J'ai vu avec ſurpriſe, que M. de Valois, qui n'eſt pas volontiers d'accord avec Sanſon, adoptoit ici ſon opinion, & l'interprétation ſur laquelle elle eſt fondée : *ſuam opinionem*, en parlant de Sanſon, *Cæſarianâ relatione ſtrategematis Labieni confirmat, ac veriſimillimam reddit.* Cellarius accède auſſi au même ſentiment, entraîné à ce qu'il paroît par l'autorité de M. de Valois. Au-reſte, il paroîtra plus aiſé de ſe convaincre que la poſition de *Metioſedum* ne doit point être placée au-deſſous de Lutèce, en deſcendant la Seine, que de décider quelle eſt ſa poſition du côté contraire, ou en remontant. Il ſemble néanmoins, quand on y fait attention, que le nom de *Metioſedum* ſoit employé dans le texte des Commentaires, comme celui d'un lieu dont il a déja été queſtion,

P. 337.

Tom. I, p. 208.

tion, & qui a été précédemment désigné dans le cours de l'expédition, ce qui ne peut concerner que *Melodunum*. Joseph Scaliger va plus loin que de prendre *Metiosedum* pour *Melodunum* : il prétend que dans les manuscrits de César, on lit *Metiosedum*, au lieu de *Melodunum*, ce qui est suspect de faux à M. de Valois. Quoi qu'il en soit, la manière diverse dont on lit le nom du même lieu, *Methetum*, *Meteglum*, *Mecledum*, a plus d'affinité au *Metiosedum*, que la dénomination même de *Melodunum*. Marlien, & quelques autres après lui, veulent qu'on lise *Josedum*, plutôt que *Metiosedum*, ce qui est rejetté par Scaliger.

44°, 24°.

MEMINI. Il en est mention dans Pline, en leur donnant pour ville *Carpentoracte*, & le nom des *Memini* est répété dans un autre endroit. On lit *Mimeni* dans Ptolémée, avec « dans la seconde syllabe, & en leur atribuant une ville sous le nom de *Forum Neronis*. J'expose dans l'article *Carpentoracte*, plusieurs raisons de croire que Carpentras a dû appartenir aux *Cavares*, plutôt qu'à un autre peuple : & comme la position du *Forum Neronis* de Ptolémée, peut se retrouver dans celle de Forcalquier ; il s'ensuit que les *Memini* ou *Miméai*, étoient placés entre les *Vulgientes* & la Durance, dans le diocèse de Sistéron. *Lib. III, cap. 4. & lib. XVIII, cap. 3.*

52°, 23°.

MENAPII. Quand on lit dans le quatrième livre des Commentaires, que César fit marcher des détachemens de son armée *in Menapios, atque in eos pagos Morinorum, à quibus ad ipsum legati non venerant* ; on est induit à croire que les *Menapii* & les *Morini* étoient contigus. Strabon qui suit César en beaucoup d'endroits, semble l'avoir entendu de même. Cependant, cette contiguité de position souffre difficulté, comme on peut voir à l'article *Nervii*. Dans un autre endroit du même livre des Commentaires, César place les *Menapii* sur le Rhin,

leur attribuant même au-delà du fleuve des terres, que les *Uſipetes*, nation Germanique, chaſſés par les *Suevi*, vinrent occuper : *quas regiones Menapii incolebant, & ad utramque ripam fluminis agros, ædificia, vicoſque habebant.* Au ſixième livre il eſt parlé des *Menapii* comme étant voiſins des *Eburones*, *propinqui Eburonum finibus ;* en ajoutant, *perpetuis paludibus ſilviſque muniti.* Les *Menapii* furent enſuite plus reſſerrés. Un reſte de la nation des Sicambres, les *Gugerni*, tranſportés en-deçà du Rhin ſous Auguſte, habiterent un canton de pays entre les *Ubii* & les *Batavi*. Les *Toxandri* en s'aggrandiſſant dans la partie ſeptentrionale du Brabant, prirent la place que les *Menapii* occupoient du tems de Céſar en confinant aux *Eburones*. Quoique la Notice de l'Empire faſſe encore mention de quelques milices ſous le nom des *Menapii*, on ne voit point d'indice de cette nation par quelque cité qui la repréſente, dans la Notice des provinces de la Gaule, ſoit Belgiques, ſoit Germaniques. Leur nom ne s'éteignit pas néanmoins, & il ſubſiſta ſous la domination Françoiſe dans celui de *pagus Menapiſcus* ou *Menpiſcus*, dont il eſt mention dans le partage que Louis le Débonnaire fit de ſes Etats entre ſes enfans. Mais, ce n'étoit plus qu'un canton reſſerré vers la partie inférieure du cours de l'Eſcaut, par le Brabant d'un côté, & de l'autre par la Flandre proprement dite, qui s'étendoit le long de la mer aux environs de Bruges. Enfin, ſi l'on en croit la chronique des Normans, ces pirates exerçant leurs brigandages le long de l'Eſcaut, détruiſirent totalement le reſte des *Menapii* l'an 800.

43°, 25°.

MESE. On peut voir dans l'article *Stœchades inſulæ*, que comme ces iſles ſont rangées de ſuite, ce qui les a fait appeller ainſi par les Marſeillois, les noms qui diſtinguent chacune des trois *Stœchades* en particulier, ſont tirés de l'ordre qu'elles gardent entr'elles, & c'eſt Pline

Lib. III, cap. 5.

qui nous les indique. Or, il réſulte de la néceſſité qu'il y a d'y reconnoître les iſles d'Ières, nonobſtant une opinion contraire dans M. de Valois, que l'iſle qui eſt appellée *Meſe*, ou celle du milieu, doit être Portcroz, que Porqueroles précède, & que ſuit l'iſle du Levant. Mais, Pline qui veut que *Meſe* porte en même tems le nom de *Pomponiana*, peut bien ne pas accuſer juſte en cette circonſtance, parce que *Pomponiana*, ſelon qu'il en eſt mention dans l'Itinéraire Maritime, demande une poſition différente de *Meſe*; & ſur ce point on peut conſulter un article particulier concernant *Pomponiana*. Honoré Bouche en contrediſant Pline ſur l'application du nom de *Pomponiana* à *Meſe*, le tranſporte à l'iſle antérieure, c'eſt-à-dire *Prote*. C'eſt pour n'avoir pas connu dans *Pomponiana* une poſition différente de l'une & de l'autre de ces iſles.

Chorog. de Prov. liv. I, ch. 7.

44°, 22°.

MESUA. Dans la deſcription que donne Méla de la partie maritime de la Narbonoiſe, il s'explique ainſi ſur ce lieu : *Meſua collis, incinctus mari penè undique, ac niſi quod anguſto aggere continenti annectitur, inſula.* Il eſt ici queſtion de Meſe, ſur le bord de l'étang de Tau, quoique cet étang plutôt que la mer, ne reſſerre plus Meſe de la même manière dont parle Méla. Mais, ce lieu eſt ſitué, comme l'a remarqué M. Aſtruc, entre deux vallons profonds, preſque au niveau de l'étang, & dans leſquels il a pu s'épancher autrefois. Il eſt mention de *Meſua* dans Feſtus-Aviénus (*in Ora maritima*) en liſant *Meſa*, au lieu de *Manſa*, dans ce paſſage, *tùm Meſa vicus.* Entre les pièces qui compoſent les preuves de l'hiſtoire de Languedoc, un diplome de Charle le Chauve fait mention de Meſe en ces termes : *res in pago Agathenſe, hoc eſt qui nuncupatur caſtrum de Meſoæ.* M. de Valois cite d'autres actes, qui quoique poſtérieurs de pluſieurs ſiècles, conſervent également le nom de *Meſoa.* Voſſius, & ce qui eſt plus ſurprenant, Catel, qui

Lib. II, cap. 5.

Hiſt. natur. de Langued. p. 36.

Tom. I, col. 77.

P. 337.

étoit du pays, ont cru que *Meſua* étoit la montagne de Sette, croyant la voir dans ces termes de Méla, *collis incinctus mari penè undique.*

44°, 23°.

Lib. III, cap. 5. METAPINA INSULA. Pline cite une iſle dans l'embouchure du Rhône, *in Rhodani oſtio*, dont le nom qui ſe lit *Metina* dans les éditions, eſt *Metania* dans les manuſcrits, comme le remarque le P. Hardouin; & j'adopte la conjecture de ce ſçavant commentateur, & du P. Labbe, qui eſt de lire *Metapina*, au lieu de *Metania.* Car, l'une des embouchures du Rhône, & la plus voiſine de l'*oſtium Maſſilienſe*, étant nommée *Metapinum oſtium*, ſelon Pline, il eſt vraiſemblable que le terrain reſſerré par ces embouchures ait pu participer à la dénomination par laquelle un des canaux étoit diſtingué, & peut-être même lui communiquer le nom qui lui étoit propre, plutôt que de le recevoir de ce canal qui la renfermoit. M. Aſtruc eſt d'un avis différent, croyant retrouver le nom de *Metina* dans celui des Tignes, que l'on donne à de petites iſles fort baſſes & preſque au niveau de la mer, que les alluvions du Rhône ont formées à l'embouchure qui eſt l'*oſtium Maſſilienſe.*

Hiſt. nat. de Lang. p. 48.

44°, 23°.

Lib. III, cap. 4. METAPINUM OSTIUM. Nous ſommes redevables à Pline de nous indiquer les noms des bouches du Rhône; & le nom de *Metapinum* convient à celle des embouchures qui tient le milieu entre deux autres, *os Hiſpanienſe*, & *os Maſſalioticum*, ou *Maſſilienſe.* On ne découvre point ce que le nom de *Metapinum* peut ſignifier, comme on voit ce qui a donné lieu aux deux autres dénominations. Cette bouche ſervoit d'iſſue à un canal, qui ſe détachoit du lit principal du Rhône, près d'une tour nommée Tanpan, comme il eſt vraiſemblable, & qui s'ouvroit à la mer ſur une plage qui garde le même nom. Voyez l'article concernant *Rhodani oſtia.*

51°, 21°.

MINARIACUM. Dans l'Itinéraire d'Antonin, la poſition de *Minariacum*, en partant de *Caſtellum*, ou de Caſſel, conduit d'un côté à *Turnacum*, Tournai, de l'autre à *Nemetacum*, qui eſt Arras. La diſtance de *Caſtellum* à *Minariacum* eſt marquée XI; & la trace de cette route ſubſiſte, en paſſant près d'un lieu nommé Caeſtre, puis par un autre dont le nom de *Straſella* eſt dérivé indubitablement de *Strata*. Les Flamands qui parlent la langue Flamingante, plutôt que la Walone, appellent ce chemin *de groote Steen-ſtraet*, comme on peut voir dans la carte du Bell-ambacht de Sanders, c'eſt-à-dire grand chemin de pierre ou pavé. Il conduit directement à Eſterre, ſur le bord de la Lis. Cluvier, Sanſon, Adrien de Valois, & d'autres ſçavans, ſe ſont mépris en plaçant *Minariacum* à Merghem ou Merville, au-deſſus d'Eſterre. Outre que la voie qui exiſte n'y conduit pas, je remarque que ce qu'il y a d'eſpace entre Caſſel & Merville n'étant que de 10 à 11000 toiſes, l'indication de l'Itinéraire n'eſt point remplie. Le nom de Merville, qui eſt *Mauronti villa*, ſelon Aubert le Mire, n'a point d'affinité à celui de *Minariacum*: & ſi la diſtance ne convient point à Merville, il n'en eſt pas de même à l'égard d'Eſterre. Car, étant en droite-ligne de plus de 12000 toiſes, la meſure itinéraire peut remplir ce que valent 11 lieues gauloiſes, c'eſt-à-dire 12500 toiſes ou environ. La continuation de la même voie par la Baſſée, & paſſant à côté de Lens, conduit à Arras. L'indication de l'Itinéraire entre *Minariacum* & *Nemetacum*, qui eſt XVIIII, paroît convenable, en ce que l'eſpace en droite-ligne étant de 21000 toiſes, la meſure itinéraire de 19 lieues gauloiſes bien complettes n'y ajoute que 546 toiſes. Quant à la diſtance de *Minariacum* à Tournai, l'eſpace qui n'eſt que de 24 à 25000 toiſes, n'admet point ce qu'indique l'Itinéraire ſur le pied de XXVII, & réduit néceſſairement cette indication à XXII.

50°, 22°.

MINATICUM. Ce lieu eſt placé ſur la route de *Bagacum* à *Durocortorum*, ou de Bavai à Reims, dans l'Itinéraire d'Antonin, & pareillement dans la Table Théodoſienne, quoique le nom y ſoit étrangement écrit *Nintecaſi*. La diſtance à l'égard de *Verbinum*, partagée en deux diſtances particulieres dans l'Itinéraire, dont il réſulte 13, eſt également marquée XIII dans la Table, & elle convient à la poſition d'un lieu nommé Nizi-le-Comte. Ce lieu conduit, en ſuivant la même direction de route, au paſſage de la rivière d'Aiſne, entre Avaux & Neuchâtel, & ce paſſage eſt bien déſigné par le nom d'*Axuenna* dans la Table. La diſtance actuelle peut s'eſtimer de 8 à 9 lieues gauloiſes. La Table marque IX, & dans l'indication de l'Itinéraire, qui eſt XVIII, le chiffre qui fait dixaine doit être ſupprimé. C'eſt préciſément par cet endroit que la ſomme des diſtances entre Bavai & Reims, ſe réduit à 53, au lieu de 63, comme on peut voir dans l'article *Verbinum*.

47°, 25°.

MINNODUNUM. On lit *Minnidunum* dans quelques exemplaires de l'Itinéraire d'Antonin : mais, une inſcription qui porte *Minnodunenſes*, nous inſtruit de la vraie leçon. Ce lieu eſt placé ſur la voie romaine, entre *Viviſcus*, ou Vevai, ſur le lac Léman, & *Aventicum*. Il en eſt auſſi mention dans la Table Théodoſienne, où on lit *Minodum*. La diſtance à l'égard d'*Aventicum* eſt marquée XIII dans l'Itinéraire, XVIII dans la Table. Les cartes de la Suiſſe ne ſont pas d'accord ſur l'eſpace qui y correſpond, & la meſure en eſt trop forte dans quelques-unes. L'eſtime que je fonde ſur les hauteurs que je crois convenables aux points de Lauſane & de Neuchâtel, dont la différence d'environ un demi degré renferme l'eſpace dont il s'agit, me fait conclure la diſtance entre Moudon, qui eſt *Minnodunum*, & la poſition d'*Aventicum* à Avanche, d'environ 13 lieues

gauloiſes, & rien de plus. Ainſi, l'indication de l'Itinéraire eſt préférable à celle de la Table. Il n'y a point de différence entre l'Itinéraire & la Table ſur la diſtance de *Minnodunum* à *Viviſcus*, comme on peut voir dans l'article *Bromagus*, qui eſt un lieu intermédiaire de *Minnodunum* & de *Viviſcus*.

50°, 27°.

MOGONTIACUM. Il n'en eſt point mention avant Tacite. Cependant, ſi nous en croyons Eutrope, ce lieu étoit antérieurement décoré d'un monument élevé à Druſus & à ſon fils Germanicus. On lit *Maguntiacum* dans Tacite, & dans S. Jérôme; ſelon d'autres auteurs, & dans la Notice de l'Empire, c'eſt *Mogontiacum*. Ptolémée y emploie le κ, au lieu du γ. On trouve *Magoncia* dans Eutrope, comme dans les écrivains poſtérieurs & du moyen-âge, Fortunat, Nithard, & autres. De-là s'eſt formé le nom de Maïence, & avec plus d'altération chez les Alemans celui de Mentz. Cette ville, par l'avantage de ſa ſituation, devint la métropole de la Germanie première ou ſupérieure, & la réſidence d'un général, qui ſous le titre de *Dux*, commandoit depuis la frontière du diſtrict particulier d'*Argentoratum*, confié à un Comte, juſqu'aux limites de la Germanie ſeconde ou inférieure. La première des places ſous les ordres de ce Duc, ſelon la Notice de l'Empire, étoit *Saletio*, ou Seltz, & la dernière *Antunnacum*, ou Andernach. *Lib. VII.*

44°, 17°.

MONESI. Pline, en décrivant l'Aquitaine : *Saltus Pyrenæus, infraque Moneſi.* On reconnoît leur nom dans celui de Monein, entre Pau & Navarreins. C'eſt un de ces peuples que l'on ne juge pas du rang des plus conſidérables, & dont cette partie de la Gaule abonde ſingulierement dans Pline. *Lib. IV, cap. 19.*

49°, 26°.

MONS BRISIACUS. L'Itinéraire d'Antonin, qui en fait mention en pluſieurs endroits, convient préciſé-

ment à la poſition de Briſac dans les diſtances qu'il indique à l'égard d'*Helvetus*, ou d'*Helcebus*, d'un côté, & à l'égard d'*Urunci* de l'autre, comme on peut voir dans les articles *Helcebus* & *Urunci*. Mais, vu que toutes les poſitions que parcourent l'Itinéraire & la Table le long du Rhin, ſe trouvent ſituées en-deçà du fleuve, il ne convient pas d'en excepter Briſac, quoiqu'on le voie aujourd'hui ſur la rive ultérieure du Rhin. Il eſt conſtant que ce fleuve a changé de lit en pluſieurs endroits: *Lib. IV, cap. 14.* & ſelon Luitprand de Pavie, le Rhin dans le dixième ſiécle enveloppoit Briſac d'un côté comme de l'autre: *in Alſatiæ partibus caſtellum, Briſecgauve patrio vocabulo nuncupatum, quod & Rhenus in modum inſulæ cingens, & naturalis ipſa loci aſperitas munit.* M. Schœpflin cite des annales des Dominiquains de Colmar, ville *Alſatiæ illuſtr. Tom. I, p. 191.* voiſine de Briſac, qui portent que l'an 1295, le Rhin ſéparant depuis longtems Briſac d'avec l'Alſace, s'étoit porté de l'autre côté de la montagne ſur laquelle cette ville eſt ſituée: *Rhenus, qui longo tempore oppidum Briſacum ab Alſatiâ diviſerat, iſto anno pro parte ad latus montis ſe aliud transferebat.* Il eſt donc conſtant, que le Rhin a varié dans ſon cours par rapport à la poſition de Briſac; & quand on examine les circonſtances du local ſur un plan, on reconnoît des veſtiges du lit par lequel il ſéparoit Briſac de ce canton de la Souabe qui a pris le nom de *Briſigavia*. Entre les milices romaines qui prenoient leurs noms de quelques lieux en particulier, on trouve dans la Notice de l'Empire les *Briſigavi ſeniores & juniores.*

45°, 24°.

MONS SELEUCUS. Ce lieu eſt mémorable par la victoire que l'empereur Conſtance y remporta ſur Magnence l'an 353. On trouve *Mons Seleucus* dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans celui de Bourdeaux à Jéruſalem. Les diſtances qui y ont rapport ſont diſcutées dans l'article des lieux que donne l'Itinéraire de Jéruſalem entre

entre *Lucus Auguſti* & *Mons Seleucus*, & entre *Mons Seleucus* & *Vapincum*. Les indications de l'Itinéraire d'Antonin, ſçavoir de *Vapincum* à *Mons Seleucus* XXIIII, & de *Mons Seleucus* à *Lucus* XXVI, excédent ce que le local fournit d'eſpace : & l'Itinéraire de Jéruſalem paroîtra dans le même cas en conſultant l'article *Vologatis*, & un de ceux qui ſont compris ſous la dénomination de *Fines*. Dans les plus anciens titres du Daufiné, un château qui tient l'emplacement de *Mons Seleucus*, eſt appellé *Baſtida Montis Seleuci*, & poſtérieurement *Montis Solei*, comme je l'ai appris de M. le Baron de la Bâtie, ſeigneur de ce lieu. On dit aujourd'hui la Bâtie Mont-Saléon.

46°, 24°.

MORGINNUM. On trouve ce lieu dans la Table Théodoſienne, ſur la route de Vienne à *Cularo*, ou Grenoble ; & la diſtance à l'égard de *Cularo* eſt marquée XIIII. Cette diſtance eſt très-convenable entre Grenoble & Moiran, ſelon la meſure du mille, comme on ne peut ſe diſpenſer de l'employer dans l'étendue de la province romaine : & le nom de Moiran conſerve encore du rapport à la dénomination que donne la Table. Dans les titres du Daufiné ce nom eſt *Moirencum*, & il n'eſt pas encore hors d'uſage d'écrire Moirenc. M. de Valois tranſporte *Morginnum* à un lieu nommé Morges, P. 164. & on peut dire de cette poſition qu'elle eſt fort étrange. Car, ce lieu eſt ſitué ſur le Drac entre Grenoble & Gap, & à peu près à égale diſtance, ce qui tourne le dos à la route de Grenoble à Vienne, ſur laquelle néanmoins la poſition de *Morginnum* nous eſt indiquée. Je dis que la diſtance de Moiran s'accorde avec celle de la Table, parce qu'un eſpace en droite-ligne de près de 10000 toiſes peut ſe comparer à la meſure itinéraire de 14 milles romains, dont le calcul en rigueur eſt de 10584 toiſes. En meſurant avec préciſion la trace de la voie actuelle, qui eſt bien figurée dans la carte que le

Roi a fait lever de la frontière des Alpes, cette mesure me donne environ 10500 toises. L'intervalle de Grenoble à la position que M. de Valois prend pour *Morginnum*, fourniroit à peu près le double de ce qui convient.

51°, 20°.

MORINI. La situation du pays qu'ils habitoient le long de la mer, leur a fait donner ce nom, qui dérive d'une source commune avec le nom d'*Armorici*. Le port où César assembla une flote pour passer dans la Grande-Bretagne, étoit du pays des *Morini*. Reculés ainsi dans l'extrémité de la Gaule, & jusqu'à la mer, ils sont appellés *extremi hominum* dans Virgile ; dans Méla, *ultimi Gallicarum gentium*. Selon Dion-Cassius, ils étoient dispersés dans des cabanes du tems de César. Ptolémée leur attribue le port de *Gesoriacum*, & dans les terres la ville de *Taruana*. En y joignant le *castellum Morinorum*, on voit qu'outre le diocèse de Boulogne, le territoire des *Morini* embrasse les nouveaux diocèses de S. Omer & d'Ipre, qui ont succédé à celui de Térouenne. Quant au diocèse de Tournai, dont ceux de Gand & de Bruges sont des démembremens, & que Sanson ajoute encore aux *Morini*, je crois qu'il est plus convenable de l'attribuer aux *Nervii*, sur les indices qu'il y a que leurs dépendances se sont étendues jusqu'à la mer.

Lib. XXIX.

49°, 24°.

MOSA. L'Itinéraire d'Antonin place un lieu de ce nom sur la route d'*Andomatunum*, ou de Langres, à *Tullum Leucorum*, Toul. La distance à l'égard d'*Andomatunum* est marquée XII, & on compte 31 en deux distances de *Mosa* à *Tullum*. Ce lieu est Meuvi, situé au passage de la Meuse, & sur la direction de l'ancienne voie romaine, dont on reconnoît la trace par des vestiges, ce qui ne convient point également au lieu nommé Meuse, dont la position remonte aux sources de la

rivière. Ainſi, ce qu'on lit dans la vie de ſainte Salaberge, que cite M. de Valois, *villam quamdam Moſam nomine, ob amnem in eo loco defluentem ſic appellatam*, n'eſt point appliquable à la poſition de *Moſa* que donne l'Itinéraire, ſi ces paroles *in eo loco defluentem*, doivent s'entendre préciſément de la ſource de la Meuſe. L'indication de l'Itinéraire entre Langres & *Moſa* ne paroîtroit pas déciſive ſur ce point, en ce qu'elle ne remplit pas ce qu'il y a d'eſpace réel, qui eſt de 15 à 16000 toiſes. Mais, elle conviendroit encore moins à Meuſe, qui ne s'éloigne de Langres que de 10 à 11000 toiſes. Et quand on fait uſage de l'Itinéraire dans l'intervalle de *Moſa* à *Tullum*, on trouve que cet intervalle convient à la poſition de Meuvi, comme on peut voir dans l'article *Solimariaca*, & ce qui quadre à la poſition de Meuvi ne ſçauroit quadrer à celle de Meuſe. Je n'oublierai point de dire, qu'on trouve auſſi *Moſa* dans la Table Théodoſienne, mais d'une manière où l'ordre des lieux paroît confus & mal diſpoſé. La diſtance marquée VIIII à l'égard de *Novimagus*, qui eſt Neuchâteau, demande environ XIII ſur le local. P. 361.

49°, 24°, & 52°, 23°.

MOSA FLUV. Céſar fait ſortir la Meuſe *ex monte Vogeſo, qui eſt in finibus Lingonum.* Il eſt vrai que la ſource de cette rivière eſt ſur les confins du pays des *Lingones :* mais, en ſuivant la chaîne des Voſges, on la trouve preſque anéantie avant que d'arriver à la ſource de la Meuſe. De toutes les rivières que reçoit la Meuſe dans l'étendue de ſon cours juſqu'à la jonction du Wahal, on ne connoît dans l'âge romain de la Gaule, que *Sabis*, ou la Sambre. Il eſt à préſumer, que l'union du Wahal avec la Meuſe ſe faiſoit autrefois près de Dor-drecht, comme on peut voir à l'article *Vahalis.* Les communications qui exiſtent aujourd'hui beaucoup au-deſſus, ſont d'un tems poſtérieur, & ont ap-

porté du changement au cours de la Meuſe, qui étoit plus direct au-deſſous de Batenbourg, & paſſoit ſous *Mons-littoris*, avant que la mer pénétrât dans les terres, par la ſubmerſion du Bies-bos en 1421. Le veſtige de l'ancien lit entre Heuſden & Gertrudenberg, qui eſt *Mons-littoris*, conſerve le nom de vieille Meuſe. A Dor-drecht, le bras qui ſe détache ſur la droite, reçoit le Leck, dont l'exiſtence du tems de l'antiquité eſt incertaine, & on croit que l'induſtrie a eu part à ce canal, qui ſe nomme Merwede. L'autre bras eſt appellé Oude-Maes, ou vieille Meuſe; & la réunion du précédent avec celui-ci, qui ſe fait ſous Vlarding, forme l'embouchure de la Meuſe, que Tacite appelle *os immenſum*, & qui porte le nom de *Helium* dans Pline, comme je le remarque dans l'article *Helium oſtium*. Quoique cette embouchure appartienne à la Meuſe, cependant le Rhin en y communiquant par le Wahal, ſemble la revendiquer dans un endroit de Tacite, où en parlant d'un combat naval que Civilis hazarda contre la flote romaine, l'hiſtorien s'explique ainſi : *ſpatium velut æquoris electum, quo Moſæ fluminis amnem Rhenus Oceano adfundit.*

Hiſtor. lib. V, 23.

44°, 17°.

MOSCONNUM. Dans l'Itinéraire d'Antonin, entre *Aquæ Tarbellicæ* & *Segoſa*. Voyez l'article *Segoſa*.

49°, 25°.

MOSELLA FLUV. Cluvier conjecture que dans l'endroit du quatrième livre des Commentaires où il eſt dit, que la multitude des *Tuncteri* & des *Uſipetes*, pourſuivie par la cavalerie de Céſar, arriva en fuiant *ad confluentes Moſæ & Rheni*, il convient de lire *Moſellæ*, plutôt que *Moſæ*. M. de Valois approuve fort cette conjecture. Sanſon en a jugé de même, & ce qui me détermine également, nonobſtant le témoignage des manuſcrits, c'eſt de voir dans Céſar, que ces Germains ayant d'abord paſſé le Rhin vers la partie inférieure de

P. 363.

ſon cours, & dans le territoire des *Menapii*, avoient pénétré chez les *Eburones*, & juſque chez les *Condruſi*; c'eſt-à-dire qu'ils s'étoient avancés juſque dans le Luxembourg, ſur la frontière de l'évêché de Liége. Or, il eſt évident, que dans cette poſition, la retraite vers le Rhin immédiatement au-deſſous du confluent de la Moſelle, eſt plus vraiſemblable, que de la prolonger juſqu'à la jonction du Wahal avec la Meuſe, puiſque le Rhin ne communique à cette rivière que par le canal du Wahal. Tacite parle de la Moſelle, en diſant que L. Vetus eut deſſein d'entreprendre un canal pour joindre cette rivière à la Saône : *Moſellam atque Ararim factâ inter utrumque foſſâ, connectere parabat.* Dans Florus, le nom de la Moſelle eſt *Moſula.* On connoît le poème par lequel Auſone a célébré la Moſelle, & qui a été commenté par Marquard Freher. Les raiſons qui peuvent faire douter que Ptolémée ait indiqué cette rivière ſous un autre nom, ſont expoſées dans l'article *Obringa fluvius.*

Annal. XIII. ſect. 53.

Epiſt. lib. III.

50°, 23°.

MOSOMAGUS. La Table Théodoſienne trace une route, qui d'un lieu nommé *Noviomagus*, que je retrouve ſous le nom de la Neuville en ſuivant une voie romaine qui de Reims conduiſoit à Trèves, paſſe à un autre lieu dont le nom de *Moſe* ou de *Moſa*, déſigne indubitablement le paſſage de la Meuſe en ſuivant la même route. Ce lieu ne ſçauroit être que Mouſon, dont le nom de *Moſomagus*, ainſi que nous l'ont tranſmis les plus anciens écrits du moyen-âge, eſt devenu *Moſomum*, par une contraction pareille à celle que pluſieurs autres noms qui avoient la même terminaiſon, ont éprouvée. Mais, il convient d'obſerver, que la diſtance marquée XXV entre *Noviomagus* & *Moſa* n'eſt pas ſuffiſante. La Table en marquant XII entre *Durocortorum* & *Noviomagus*, paroît d'accord avec ce qu'il y a de diſtance entre Reims & le lieu appellé la Neuville,

qui repréſente *Noviomagus*. Mais de ce lieu à Mouſon, l'indication de xxx conviendroit mieux que xxv, parce que l'eſpace actuel le veut ainſi, & que l'Itinéraire d'Antonin faiſant compter 44 entre *Durocortorum* & *Epoiſſum*, qui eſt Ivois, Mouſon n'eſt plus près de Reims qu'Ivois que d'environ 3400 toiſes, ou de 3 lieues gauloiſes. Il faut donc admettre 42 entre Reims & Mouſon : ſur quoi défalquant 12 entre Reims & la Neuville, reſte 30 entre la Neuville & Mouſon. Pour ce qui eſt d'une continuation de route au-delà de *Moſa*, ou de *Moſomagus*, voyez l'article *Meduantum*.

47°, 24°.

MURUS CÆSARIS. Céſar voulant fermer aux *Helvetii* le paſſage dans la province romaine, fit élever un retranchement, qu'il appelle *murum*, depuis le lac Léman juſqu'au mont Jura, *à lacu Lemano ad montem Jurâm*. Des veſtiges de retranchement, s'il en exiſte comme on les a tracés dans quelques cartes, à une diſtance du Rhône aſſez conſidérable, & ſur un terrain occupé par les *Helvetii*, qui s'étendoient juſqu'au bord du Rhône, ne conviennent point au retranchement de Céſar. Appien (*in fragmentis Urſini*) dit en termes clairs & formels, que la rive du Rhône fut fortifiée par Céſar d'un mur ou retranchement. D'ailleurs, ce qu'on lit dans les Commentaires, que les *Helvetii*, qui tentèrent de s'ouvrir un paſſage en traverſant la rivière, ne purent exécuter cette entrepriſe, *operis munitione & militum concurſu & telis repulſi*, fait bien voir que le retranchement bordoit cette rivière, & qu'il étoit élevé ſur la rive citérieure à l'égard de la province romaine. Céſar indique la longueur de ce retranchement, ſçavoir 19 milles. Appien, auteur grec, qui compte par ſtades, en marque 150 de compte rond, auquel il ne manque que deux ſtades, pour completter rigoureuſement 19 milles romains, à raiſon de 8 ſtades pour un mille, ſelon la compenſation du mille romain & du ſta-

de grec le plus ordinaire. Cet eſpace ſe renferme entre Genève, où le Rhône ſort du lac Léman, & le mont du Wache, qui reſſerre la rive gauche du Rhône, en même tems que le Credo, qui tient au mont Jura, reſſerre la rive droite, dans l'endroit où le fort de la Cluſe défend cette gorge, au paſſage de laquelle le Rhône eſt preſque couvert par ces deux croupes de montagne. En meſurant la rive du Rhône ſur une carte particulière des environs de Genève, cette meſure eſt égale à environ 15 minutes de la graduation de latitude appliquée à cette carte : donc, environ 14265 toiſes, à raiſon de 951 toiſes par minute ; & la ſupputation rigide du mille romain évalué à 756 toiſes, en comptant 19 milles complets, eſt de 14364 toiſes.

N.

48°, 16°.

NAMNETES. Céſar, Strabon, Pline, Ptolémée, font mention des *Namnetes*. Le cours de la Loire bornoit leur territoire ; & Strabon s'eſt expliqué exactement en diſant, que cette rivière coule entre les *Pictones* & les *Namnetes*. Le pays de Retz, *pagus Ratiatenſis*, qui borde le rivage méridional de la Loire, faiſoit partie de la cité des *Pictavi* ou *Pictones* ; il étoit du du diocèſe de Poitiers, avant qu'il fût cédé à Heriſpoé, prince Breton, & fils de Nominoé, par Charle le chauve en 851. La politique des princes Bretons de ſoumettre aux évêques qui leur obéiſſoient tout ce qui étoit de leur domaine, a fait l'aggrandiſſement de la juriſdiction ſpirituelle des évêques de Nantes. Il y a apparence que ces faits ont échappé à la connoiſſance de Nicolas. Sanſon, & de ceux qui en le copiant étendent le territoire des anciens *Namnetes* à tout ce qui eſt aujourd'hui du Diocèſe de Nantes. D'un autre côté, on trouve quelque indice que les limites de ce Diocèſe ſe ſeroient portées au-delà des bornes actuelles, & juſqu'à

Lib. IV, p. 190.

une petite rivière nommée la Sénone, en empiétant ſur ce qui appartient au diocèſe de Rennes. Car, un lieu nommé Meſſac, ſitué en-deçà de la Sénone à l'égard de Nantes, étoit du territoire de cette ville : *Meſſiacum territorii Namnetici*, ſelon une chronique publiée par D. Lobineau. On lit encore dans la même chronique, qu'un évêque inſtallé par Nominoé ſur le ſiège de Nantes, & qui s'étoit maintenu après la mort de ce prince dans une partie de ce diocèſe le long de la Vilaine, étendoit ſa juriſdiction *uſque ad Semenonem*, juſqu'à la Sénone, qui ſe rend dans la Vilaine. En général, les limites des anciennes cités n'ont pas été auſſi reſpectées dans l'étendue de la Bretagne, qu'en d'autres parties de la Gaule. Le *comitatus Mediæ*, dont Robert, Abbé du Mont-Saint-Michel, fait mention dans ſa chronique, ſous l'an 1174, eſt une partie du Nantois qu'on nomme la Mée, ce que M. de Valois n'explique point dans ſa Notice, p. 367.

47°, 25°.

NANTUATES. On lit dans le quatrième livre des Commentaires, que le Rhin prenant ſa ſource chez les *Lepontii*, traverſe le territoire des *Nantuates* : *Rhenus oritur ex Lepontiis, qui Alpes incolunt, & longo ſpatio per fines Nantuatium, Helvetiorum, &c. citatus fertur.*

Lib. IV, p. 192. Selon Strabon, les *Nantuates* habitent les premiers ſur le Rhin ſorti du mont *Adula*. Cette poſition ne paroît pas néanmoins convenir aux *Nantuates*, ſelon celle qui leur eſt aſſignée dans un autre endroit des Commentaires : *Nantuates, Veragros, Sedunoſque, à finibus Allobrogum, & lacu Lemano, & flumine Rhodano, ad ſummas Alpes pertinère.* Ces peuples ſont ici rangés dans l'ordre de leur poſition, depuis la frontière des *Allobroges*, & le lac Léman, en remontant vers les ſources du Rhône : & dans Strabon on trouve le nom des *Nantuates*, entre celui des *Veragri*, & le lac Léman. Ainſi, les *Nantuates* devoient habiter entre les *Allobroges* & les

Comment. III.

P. 204.

Veragri,

Veragri, & on connoît la place de ceux-ci à *Octodurus*, en-deçà des *Seduni*. Une inſcription en l'honneur d'Auguſte, que Guichenon témoigne avoir été trouvée à S. Maurice, peut ſervir d'indice que les *Nantuates* tenoient la partie du Walais qui touche au lac Léman. Cette inſcription parle en leur nom, *Nantuates patrono*. Pour que les *Nantuates* fuſſent voiſins des *Allobroges*, il faut admettre qu'ils s'étendoient dans le Chablais, dont les limites bordoient le Rhône, avant que les Walléſans euſſent conquis ſur les ducs de Savoie la partie qui tenoit à la rive gauche de ce fleuve. Dironsnous, par égard pour Céſar lorſqu'il parle du Rhin, comme pour Strabon qui le ſuit, qu'il y avoit une portion de *Nantuates* vers le commencement du cours du Rhin? Selon Pline, *Sarunetes*, entre les *Rhæti*, *ortus Rheni amnis accolunt*: mais, ce qu'il y a d'éloignement dans la poſition de Sargans, qui repréſente les *Sarunetes*, pourroit donner quelque territoire dans les vallées du Rhin à une communauté peu conſidérable, comme il convient de regarder la plûpart de ces nations des Alpes, qui ſont citées dans l'inſcription du Trophée élevé en l'honneur d'Auguſte. Les *Nantuates* y paroiſſent entre les *Lepontii* & *Viberi* d'un côté, & les *Seduni* & *Veragri* de l'autre. Il faut convenir de l'obligation que nous avons à deux mots d'inſcription, déterrés à S. Maurice en Walais; & la manière dont Cellarius s'explique ſur les *Nantuates*, ſçavoir, *ubi inquiramus incertum planè eſt*, ne ſçauroit plus avoir lieu. M. de Valois auroit vraiſemblablement abandonné ſa conjecture ſur un petit endroit du haut Walais, appellé Naters, ſi l'inſcription lui avoit été connue. *Tom. I. p. 249.*

44°, 21°.

NARBO MARTIUS. Cette ville exiſtoit dans un état floriſſant avant les premières conquêtes des Romains dans la Gaule. Pithéas, qui vivoit du tems de Ptolémée Philadelphe, environ 280 ans avant l'Ere

Chrétienne, en parle comme d'une des plus opulentes villes de la Gaule, au rapport de Polybe, cité par Strabon. L'établiſſement d'une colonie romaine à Narbone a précédé l'Ere Chrétienne de 116 ans : & quoique ce fût ſous le gouvernement de *Marcius Rex*, les médailles & les inſcriptions, où le ſurnom de Narbone eſt par un T, MART, non par un C, font voir que le nom de ce conſul n'y a point eu de part. Céſar renouvella cette colonie, en y envoyant les vétérans de la dixième légion : & de-là vient que dans Méla, & dans Pline, Narbone porte le titre de *Decumanorum colonia ;* & que ſur une médaille de Tibère, on lit *Col. Narbo Mart. Decumanor.* C'eſt auſſi la raiſon pour laquelle cette ville prit ſous Auguſte le titre de *Julia paterna*, comme on le voit dans une inſcription du recueil de Gruter, *Col. Jul. Patern. Narb. Mart.* Cicéron (*pro Fonteio*) appelle Narbone *ſpeculam populi Romani, & propugnaculum.* Méla s'exprime ainſi ſur la même ville : *undè olim terris auxilium, nunc & nomen & decus eſt, Martius Narbo.* En-effet, dans la diſtinction que fit Auguſte des provinces de la Gaule, l'ancienne province romaine prit le nom de *Narbonenſis.* On peut voir dans Sidoine-Apollinaire une énumération des édifices publics, & des circonſtances locales, qui décorent Narbone, ou dont elle tire avantage. Le commerce la rendoit très-floriſſante ; & Strabon en diſant que cette ville eſt le port des *Arecomici*, ajoute qu'elle eſt plutôt l'entrepôt de toute la Gaule. Il ſemble ſelon l'expreſſion d'Auſone (*in claris urbibus*) que l'on ne traverſoit les mers que pour l'enrichir. Pline marque ſa diſtance de la mer comme étant de 12 milles, ce qui eſt juſte, ſi on l'entend de ſon port, en deſcendant le canal de l'*Atax*, ou de la rivière d'Aude, juſqu'à l'iſſue du lac de Sigean.

Lib. IV, p. 190.
Méla, lib. II, cap. 5.
Plin. lib. III, cap. 4.
Apud Goltz.
P. 229.
Ubi ſuprà.
Carm. 23.
Lib. IV, p. 185.

49°, 24°.

NASIUM. Ptolémée nomme deux villes dans la cité des *Leuci*, *Tullum* & *Naſium*. On trouve *civitas Na-*

ſium, dans des lettres de Gauzelin, évêque de Toul, de l'an 937. Frédégaire, antérieur à cette époque, dans le dernier livre de ſa chronique, fait mention de *Naſium caſtrum*, entre *Andelaus*, ou Andelot, & *Tullum*: & l'auteur de la chronique de S. Bénigne de Dijon, parlant du même événement que Frédégaire, indique la ſituation de cette place *ſuper Ornam fluvium*. On en reconnoît en-effet la poſition ſur la rivière d'Ornez, au-deſſus de Ligni en Barrois, à Nas ou Nais. Dans des inſcriptions qu'on y a déterrées, pluſieurs citoyens qui y ſont nommés, ſont appellés *Naſienſes*, comme on peut voir dans l'hiſtoire de Toul du P. Benoît. L'Itinéraire d'Antonin marque XVI entre *Naſium* & *Tullum*: mais la diſtance ſur le local étant d'environ 19500 toiſes entre Toul & Nais, elle eſt égale à 17 lieues gauloiſes.

50°, 26°.

NAVA FLUV. Dans Tacite, & dans le poème d'Auſone intitulé *Moſella*, aujourd'hui Nahe, qui ſe rend dans le Rhin ſous Bingen. *Hiſtor. lib. IV.*

52°, 22°.

NEHALLENIA DEA. On découvrit en 1647 dans l'iſle de Walkeren, en Zéelande, des inſcriptions en l'honneur de cette divinité; & une vieille bâtiſſe dans le lieu nommé Weſt-capel, près des dunes qui bordent la mer, a paru être un *Sacellum* conſacré au culte de la déeſſe. Reineſius & Spon, & avant eux Vredius, ont publié ces inſcriptions; par l'une deſquelles, en liſant, *ob merces ritè conſervatas M. Secund. Silvanus negottor* (pour *negotiator*) *cretarius Britannicianus V. S. L. M.* (*votum ſolvit lubens meritò*), on connoît que les habitans du pays trafiquans par mer, croyoient devoir le ſuccès de leur commerce à la protection de *Nehallenia*.

45°, 25°.

NEMALONI. Ils ſont cités dans l'inſcription du Trophée des Alpes, rapportée dans Pline. L'hiſtorien *Lib. III, cap. 20.*

de Provence, Honoré Bouche, écrit *Nemolani*; & il conjecture que ce peut être Miolans (ou Méolans). En ce cas, ce petit peuple auroit occupé la partie inférieure de la vallée de Barcelonette; & on peut appuyer cette conjecture ſur ce que les *Edenates*, qui ſuivent les *Nemaloni* dans la même inſcription, ſont placés à Seine, dans un canton limitrophe.

44°, 23°.

Lib. IV, p. 186. NEMAUSUS. Strabon, qui eſt le plus ancien auteur que nous ayons à citer ſur le compte de cette ville, en parle comme de la capitale des *Arecomici*. Il ajoute, que cédant à Narbone pour l'affluence des étrangers & des commerçans, *Nemauſus* prévaut par les avantages de ſon gouvernement, qui n'eſt point aſſujetti à des préfets envoyés de Rome, & qui domine ſur 24 villes ou bourgades, leſquelles jouiſſent du droit de villes Latines. Pline confirme l'étendue de cette juriſdiction de Nîmes : XXIV (*oppida*) *Nemauſenſibus attributa*. On fait remonter l'établiſſement d'une colonie romaine à *Nemauſus* juſqu'au tems d'Auguſte : ce qu'il y a de certain par les médailles & par les inſcriptions, c'eſt qu'elle a porté le nom d'*Auguſta*. On trouve dans Méla, entre les villes de la Narbonoiſe qui ſe diſtinguent par leur opulence, *Arecomicorum Nemauſus*; dans Ptolémée, *Nemauſus colonia*. Aucune ville de la Gaule ne conſerve des reſtes auſſi conſidérables de ſon ancienne magnificence; & ſon amphithéatre, appellé dans les écrits du moyen-âge *caſtrum* ou *clauſtra Arenarum*, eſt un des plus entiers qui ſubſiſtent. Un intendant des finances réſidoit à Nîmes; *præfectus theſaurorum Nemauſenſium*, ſelon la Notice de l'Empire. On peut raſſembler différens témoignages, qui donnent une idée de l'étendue qu'occupoit le territoire de Nîmes. Quoique la poſition de l'ancien *Ugernum*, ou de Beaucaire, ſoit aujourd'hui du diocèſe d'Arles, on voit par le numéro des colonnes milliaires qui ſubſiſtent ſur la voie romaine qui y con-

Lib. III, cap. 4.

Lib. II, cap. 5.

duiſoit, qu'elles ſe comptoient juſque-là en partant de Nîmes, ce que les capitales avoient droit de faire juſqu'au terme de leurs dépendances. Pline renferme *in Nemauſenſi agro*, le *ſtagnum Latera*, qui eſt l'étang de Maguelone ; d'où il ſuit que l'ancien diocèſe de la ville de Maguelone, dont on n'a aucune connoiſſance certaine avant la fin du ſixième ſiècle, étoit compris dans le diſtrict de Nîmes. On ſçait que le diocèſe d'Alais n'a été formé de nos jours, qu'en ôtant au diocèſe de Nîmes la partie ſeptentrionale, par laquelle il confinoit au diocèſe de Rodez, ou aux *Ruteni*. Un diplôme de l'empereur Louis le débonnaire, en faveur du monaſtere d'Aniane, & dont la date revient à l'an 837, décide de ces limites : *inter confinia de pago Rutenico, ſeu Nemauſenſe, Alpes ad pecora alenda.* Ce terme d'*Alpes*, qui eſt remarquable par ſon emploi comme terme générique, déſigne avec évidence la branche des Cévennes qui ſépare le Rouergue du bas Languedoc en général, & de l'ancien territoire de Nîmes en particulier. Si on conſidère, après cela, qu'il n'eſt mention d'*Ucetia* dans la plus ancienne des Notices de la Gaule, qu'avec le ſimple titre de *caſtrum*, auquel la prérogative dominante de cité n'eſt point attachée ; on en conclura, que ſon diocèſe, qui par une pointe avancée pénètre actuellement dans celui de Nîmes, devoit dépendre d'une ville, dont le territoire très-étendu ne pouvoit être reſſerré de cette manière. Nous ne connoiſſons d'ailleurs aucun peuple, qui ſéparât les *Arecomici* d'avec les *Helvii*, au territoire deſquels confine le diocèſe d'Uzez à la chute de l'Ardeche dans le Rhône. Nîmes étoit ſur la grande voie qui conduiſoit en Eſpagne, & que Strabon dit être incommode en hiver, comme étant fangeuſe & inondée par les rivières, ce que les hiſtoriens de Languedoc entendent de la ville même de Nîmes, plutôt que de la route. Cette route eſt décrite fort en détail dans les Itinéraires. Selon Strabon, la diſtance entre Nîmes &

Lib. IX, cap. 8.

Hiſt. de Lang. Tome I, preuves, col. 71.

Lib. IV, p. 187.

Tome I. p. 58.

P. 178.

Narbone eſt de 88 milles. Le moins que les Itinéraires en faſſent compter eſt 91 : ſçavoir, de Narbone à Béziers 16, de Beziers à *Ceſſero* 12, de *Ceſſero* à *Forum Domitii* 18, de *Forum Domitii* à *Sextantio* 15, de *Sextantio* à *Ambruſſum* 15, & pareillement 15 d'*Ambruſſum* à Nîmes. Il y a même apparence, que c'eſt en négligeant des fractions en quelques parties. Car, par une analogie de proportion entre les différentes poſitions qui coupent cette ſuite de route, on compteroit bien 92. J'entre dans ce détail, parce qu'on a tenté de conclure de cet eſpace la longueur du mille romain. L'intervalle en droite ligne eſt d'environ 67500 toiſes. En ne comptant que 88 milles, le mille montera à 767 toiſes. En comptant 91, le mille ſe réduit à 742, ou à peu près, & 92 à 735. Mais, il faut être prévenu, que par la diſpoſition du local en différens endroits, la route n'eſt pas également directe par tout, & ſur un même alignement. Ainſi, la meſure itinéraire, où le compte des milles aſſujetti à la trace de cette route, doit ſurpaſſer la meſure en droite-ligne, qui par cette raiſon ne devoit pas paroître propre à indiquer avec une ſorte de préciſion la longueur du mille. On n'a pas obſervé d'ailleurs, que la ſomme de diſtance dans Strabon eſt inſuffiſante vis-à-vis des Itinéraires combinés avec le local. Il eſt à remarquer même, que Strabon, à quelques pages au-deſſous de l'endroit où ſon texte porte 88 milles, marque la diſtance de Nîmes à Narbone de 720 ſtades, dont à raiſon de 8 ſtades par mille, il réſulte 90 milles. Or, ſi l'on veut ſe conformer ſcrupuleuſement à une longueur de mille priſe dans le pays même, M. Aſtruc la donne de 754 toiſes entre deux colonnes milliaires qui ſont ſur pied, & élevées ſous le même empereur, qui eſt Tibère, ſur la voie de Nîmes à Beaucaire. Selon cette meſure du mille, les 90 milles qui réſultent de 720 ſtades, font 67860 toiſes, ce qu'on doit juger inſuffiſant, en ce que la meſure directe ſeroit, à trop peu

P. 187.

Hiſt. natur. de Langued. p. 225.

de choſe près, au niveau de la meſure itinéraire. En comptant 91 avec les anciens Itinéraires, la ſomme des toiſes eſt 68614. Enfin, en admettant juſqu'à 92 milles, ſelon ce que la route paroît demander, le calcul de 69368 toiſes n'a point un excédent ſur la ligne aërienne & directe, qui ſoit hors de vraiſemblance. Je reviens à ce qui concerne Nîmes plus particulièrement. Dans des actes du moyen-âge, le nom de cette ville eſt *Nemſe*, en s'éloignant moins qu'aujourd'hui de ſa forme primitive. La manière d'écrire Niſmes avec l'*ſ* à la ſuite de l'*i*, n'a point de rapport à la dénomination dont ce nom dérive; & il eſt plus convenable de faire la première ſyllabe longue par le moyen de l'accent qui a cette propriété, comme j'ai cru devoir le faire.

$51^{\circ}, 25^{\circ}$.

NEMESA FLUV. Dans le poème d'Auſone ſur la Moſelle, *Nemeſa* & *Pronea* ſont deux rivières qui groſſiſſent celle de *Sura*; & en-effet Nyms réunie à la rivière de Prum, eſt reçue par la rivière de Sour, qui ſe rend dans la Moſelle.

$51^{\circ}, 21^{\circ}$.

NEMETACUM (*vel* NEMETOCENNA) *poſteà* ATREBATES. Que *Nemetacum* ſoit la même ville qui a pris le nom d'*Atrebates*, ainſi que la plupart des autres capitales, c'eſt ce que les voies romaines, que les Itinéraires conduiſent à *Nemetacum* dans une poſition qui ne peut convenir qu'à Arras, mettent dans la plus grande évidence, quoique M. de Valois ait voulu répandre quelque incertitude ſur ce point. Dans les articles *Minariacum* & *Teucera*, on peut voir que les diſtances, qui de *Samarobriva* d'un côté, & de *Caſtellum Morinorum* de l'autre, c'eſt-à-dire d'Amiens & de Caſſel, s'adreſſent à *Nemetacum*, tombent ſur la poſition d'Arras. Je m'expliquerai ici ſur quelques autres diſtances, notamment ſur celles de *Taraenna* & de *Camaracum* à *Nemetacum*. La trace des voies romaines, qui

P. 51.

partent d'Arras pour conduire à Térouenne & à Cambrai, exiſte encore. La diſtance de *Taruenna* à *Nemetacum* eſt marquée XXII dans l'Itinéraire & dans la Table, & de *Nemetacum* à *Camaracum* XIV dans l'Itinéraire. Le calcul des 22 lieues gauloiſes d'une part fournit 24948 toiſes, & celui des 14 lieues de l'autre part eſt de 15876. Ces évaluations ne paroîtront pas remplir les intervalles auxquels elles doivent répondre. Car, ce qu'il y a d'eſpace entre Térouenne & Arras eſt de 27 à 28000 toiſes, qui contiennent 25 lieues gauloiſes; & de Cambrai à Arras il faut compter environ 18000 toiſes, qui valent à peu près 16 des mêmes lieues. Mais, ſi l'on trouve ainſi un vuide entre ces diſtances, c'eſt dans l'étendue de ce vuide que ſe rencontre la poſition d'Arras: & de telle manière, que ſi l'on diviſoit tout l'eſpace qu'il y a entre Térouenne & Cambrai en autant de parties que l'on compte de nombres dans les deux diſtances indiquées, Arras ſe trouveroit à 22 de Térouenne, & à 14 de Cambrai. En liſant XXV au lieu de XXII entre *Taruenna* & *Nemetacum*, & XVI au lieu de XIV entre *Nemetacum* & *Camaracum*, il ne reſte plus de vuide dans cet intervalle. Car, il eſt plus ſimple de prendre ce parti-là, que de créer une meſure de lieue particulière, & plus forte que celle qui eſt ſuffiſamment connue d'ailleurs, & qui convient ſpécialement aux diſtances qui ſur d'autres voies s'adreſſent au même lieu de *Nemetacum*. Bien-loin de ſe porter à uſer d'une plus grande meſure, on la racourciroit volontiers dans la diſtance que l'Itinéraire marque XXVII entre *Nemetacum* & *Turnacum*. Car, l'eſpace abſolu d'Arras à Tournai ne paſſe guère 28000 toiſes, & les 27 lieues gauloiſes en demandent 30600. Au-reſte, j'embraſſe l'opinion de ceux qui ne diſtinguent point d'avec *Nemetacum*, une ville du *Belgium*, dont le nom eſt *Nemetocenna* dans le huitième livre des Commentaires. Céſar y paſſa un quartier d'hiver, ayant à ce qu'il paroît pour objet en particulier de veiller

veiller ſur les entrepriſes de Comius, qui étoit *Atrebas*, ou Artéſien, & qui s'efforçoit de porter ſes compatriotes à la guerre. Au nom de *Nemetacum* a ſuccédé celui d'*Atrebates*, lorſque la plûpart des capitales ont été déſignées par le nom qui étoit propre au peuple ou à la cité. Dans la Notice de l'Empire on lit au génitif *Atrabatis*, & chez les Alemans le nom d'Arras eſt Atrect.

50°, 26°.

NEMETES. Céſar range les *Nemetes*, ainſi que les *Vangiones* & les *Triboci*, ſous les enſeignes d'Arioviſte; & ces trois nations également Germaniques, en paſſant le Rhin occuperent des terres, que l'on ſuppoſe avoir fait partie de ce qui appartenoit aux *Mediomatrici*. On ne ſçait point préciſément ſi cet établiſſement fut antérieur à l'entrée de Céſar dans les Gaules. Les *Nemetes* étoient placés entre les *Vangiones*, qu'ils avoient au nord, & les *Triboci*, qui les bornoient vers le midi. Ainſi, Pline ne garde point l'ordre de poſition entre ces peuples : *Nemetes, Tribochi, Vangiones.* Tacite eſt dans le même cas : *ipſam Rheni ripam haud dubiè Germanorum populi colunt, Vangiones, Triboci, Nemetes.* Ptolémée tranſpoſe les *Nemetes* & les *Vangiones*, quand il place les *Nemetes* avant les *Vangiones*, en remontant du bas Rhin vers le haut; & il eſt corrigé ſur ce point dans la carte de Gaule de l'édition de Bertius, quoique mal-à-propos, puiſque ce n'eſt pas rendre la géographie de Ptolémée. C'eſt une queſtion que de ſçavoir, ſi le nom de *Nemitzi*, que les nations qui parlent la langue Slavone donnent aux Alemans en général, a quelque rapport à celui des *Nemetes*. Il ſeroit aſſez extraordinaire qu'une auſſi grande nation que la Germanique, ne fût connue que par le nom d'un peuple particulier, & reſſerré dans des bornes étroites, dont le nom même eſt oublié depuis long-tems.

Lib. IV, cap. 17.

52°, 21°.

NERVICANUS TRACTUS. Il en eſt mention dans

la Notice de l'Empire comme d'une continuation de l'*Armoricanus tractus :* & une lettre de S. Paulin à Victricius, qui occupoit le ſiége de Rouen, dit que l'évangile a été prêché, *in remotiſſimo Nervici littoris tractu.* Ainſi, le nom des *Nervii* s'eſt étendu juſqu'à la mer, dans un eſpace qui devoit ſéparer le pays des *Morini* d'avec l'embouchure de l'Eſcaut. Un port ſur cette côte, *portus Æpatiaci*, étoit gardé par une milice Nervienne, ſelon la Notice que je viens de citer.

51°, 22°.

NERVII. Le témoignage de Céſar ſur la bravoure des *Nervii*, & ſur leur éloignement pour tout ce qui peut amollir les courages, a rendu leur nom célèbre. Les *Nervii*, ainſi que le *Treveri*, au rapport de Tacite, tiroient vanité d'être ſortis des Germains : *circà adfectationem Germanicæ originis ultrò ambitioſi ſunt.* Strabon cite auſſi les *Nervii* comme une nation Germanique. Pline leur donne la qualité de *liberi.* Ptolémée, & la Table Théodoſienne, nous apprennent qu'elle a été leur capitale. Cette nation étoit très-puiſſante ; & Céſar nomme pluſieurs peuples, *qui omnes ſub Nerviorum imperio ſunt.* Entre ces peuples, il y en a qui paroiſſent avoir été reculés juſque vers la mer. C'eſt par cette raiſon vraiſemblablement, que le pays maritime eſt appellé *Nervicanus tractus, Nervici littoris tractus*, comme il eſt dit dans l'article précédent. Ainſi, quoique dans Céſar, dans Strabon, dans Pline, les *Menapii* & les *Morini* nommés de ſuite, ne paroiſſent point laiſſer d'intervalle qui les ſépare ; c'eſt que le centre du pays des *Nervii* étant reculé dans le Hainau, on n'a pas tenu compte d'un canton détaché du gros de la nation, & qui obéiſſoit aux *Nervii*, plutôt qu'ils ne l'occupoient. Si l'on objecte, que l'on reconnoit les *Menapii* dans le *pagus Menpiſcus* vers le bas de l'Eſcaut ; je réponds, qu'il faut diſtinguer les tems, & remarquer que les *Toxandri*, qui ſe ſont aggrandis au point d'occuper tout le nord du Bra-

bant, ont dû contraindre les *Menapii* de reculer dans ce canton, qui a pris le nom de *Menpiſcus*. Le nom des *Nervii* ne paroit point dans la Notice des provinces de la Gaule, comme beaucoup d'autres peuples s'y font connoître ſous le nom qui étoit devenu propre à leur capitale : c'eſt que le territoire Nervien y eſt repréſenté par les cités de *Camaracenſium* & *Turnacenſium*, entre leſquelles il ſe trouvoit diviſé. Ces cités n'avoient peut-être point encore de diſtrict ſéparé vers le milieu du quatrième ſiècle, puiſqu'entre les évêques qui ont ſouſcrit au concile tenu à Cologne en 346 ou 47, on trouve *Senator Nerviorum*. Les villes épiſcopales du pays qu'ont poſſédé les *Nervii*, Cambrai & Tournai, revendiquent chacune en particulier cet évêque pour leur ſiége. Et il eſt à remarquer par rapport à l'extenſion qu'il convient d'attribuer aux *Nervii*, que l'ancien diocèſe de Tournai comprenoit ce qui compoſe les nouveaux diocèſes de Gand & de Bruges, ne reconnoiſſant ainſi d'autres limites que la mer. S. Ouen, dans la vie de S. Eloi, qui fut évêque de Tournai ainſi que de Noyon, dit préciſément que les villes de Bruges & de Gand, de même que celle de Courtrai, qui eſt demeurée au diocèſe de Tournai, étoient confiées aux ſoins de ce prélat : *municipiorum Flandrenſis, Gandenſis, & Corturiacenſis cuſtos conſtitutus*. Le *municipium Flandrenſe* repréſente la ville qui eſt nommée ailleurs *Bruzziæ* ou *Brugiæ*.

44°, 25°.

NERUSI. Ils ſont nommés dans l'inſcription du Trophée des Alpes, rapportée dans Pline. Leur nom s'écrit *Neruſii* ſelon Ptolémée, qui les comprend dans l'étendue de l'Italie, quoiqu'il les indique avoir été placés en deçà du Var, en leur attribuant pour ville *Vintium*, qui eſt Vence. Mais, ce qui regarde les limites reſpectifs de la Gaule & de l'Italie, demande que l'on diſtingue les tems, comme je l'ai remarqué dans le préliminaire. *Lib. III, cap. 20.*

44°, 26°.

NICÆA. C'eſt une ville conſtruite par les Marſeillois contre les *Ligures*, ſelon Strabon : & apparemment qu'une victoire remportée ſur les habitans du pays aura donné lieu de la nommer ainſi. Méla, Pline, Ptolémée, en font mention. L'Itinéraire Maritime diſtingue ce lieu par le terme de *plagia*, plutôt que d'y employer celui de *portus*, & avec raiſon. Quoiqu'en reculant les limites de l'Italie juſqu'au Var, *promoto limite*, ſelon que s'en exprime Lucain, *Nicæa* parut ſéparée de la Narbonoiſe, cependant Strabon remarque que les Marſeillois en avoient conſervé la poſſeſſion. D'ailleurs, les Alpes qui font la ſéparation naturelle de l'Italie d'avec la Gaule, ſelon le témoignage même de pluſieurs monumens romains, renferment Nice dans la Gaule, & ſpécialement dans la province des Alpes Maritimes. Des prélats qui ont ſiégé à Nice avant l'extinction de l'Empire Romain en occident, ſouſcrivent à des conciles en qualité de membres de l'Egliſe Gallicane : & les évêques de Nice ont reconnu Embrun pour métropole. Eginhard, ſous l'an 813, parle de *Nicæa* comme étant *provinciæ Narbonenſis*. Elle a toujours dépendu du comté de Provence ; & le dénombrement qui eſt aux archives du Roi à Aix, porte *civitas Niciæ, poſita in capite Provinciæ.... eſt in dominio comitis Provinciæ, cum toto ſuo epiſcopatu.* Cette poſſeſſion s'eſt ſoutenue juſqu'en 1388, que ceux de Nice ſe donnerent à Amédée VII, comte de Savoie ; ce qui fut ratifié par la ceſſion d'Iolande, comteſſe de Provence, en 1419. Les évêques de *Cemenelium*, ou *Cimelion* (Cimies) ont conteſté à ceux de Nice le droit d'occuper un ſiège diſtinct & ſéparé du leur ; & la conteſtation a été jugée en faveur du ſiége de *Cimelion*. Dans une lettre du pape Hilaire, de l'an 464, *Cimelion* eſt qualifié *civitas*, & *Nicæa* de *caſtellum* ſimplement. Ce n'eſt qu'après la ruine de Cimies, & l'extinction de ſon épiſcopat, que celui de Nice a prévalu ſans retour.

Lib. IV, p. 180.

53°, 23°.

NIGER-PULLUS. Dans la Table Théodoſienne, ſur la trace d'une route qui conduit de *Lugdunum* des *Batavi*, ou de Leyde, à *Noviomagus*, Nimégue; & la diſtance eſt marquée 11 à l'égard d'*Albiniana*, en remontant le long du Rhin. On retrouve *Abiniana* dans la poſition d'un lieu nommé Alfen, & c'eſt en s'appuyant ſur cette poſition qu'on peut marquer la place de *Niger-pullus*.

45°, 19°.

NITIOBRIGES. Céſar parle d'un roi des *Nitiobriges*, dont le père avoit obtenu du Sénat d'être déclaré ami du peuple Romain. Strabon nomme les *Nitiobriges* entre les *Petrocorii* & les *Cadurci*, auxquels ils ſont effectivement contigus. Ptolémée les fait également voiſins des *Petrocorii* d'un côté, & des *Vaſatii*, ou *Vaſates*, de l'autre; poſition plus convenable que beaucoup d'autres dans ſa deſcription de la Gaule. On lit *Antobroges* dans Pline : & on peut voir à l'article *Petrocorii*, que la correction propoſée par Joſeph Scaliger, ſur ce qui ſuit le nom d'*Antobroges* dans Pline, n'eſt pas recevable, par la raiſon que le territoire des *Nitiobroges* ne s'eſt point étendu ſur le Tarn, dont la rive appartient aux *Cadurci*. Quant à la leçon d'*Antobroges*, il peut ſuffire de la réformer dans les premières lettres. Sidoine-Apollinaire écrit *Nitiobroges*; & le dernier membre de ce nom peut avoir été le même que dans celui d'*Allobroges*, qui dans Ptolémée ſe lit *Allobryges*. On trouve auſſi *Nitiobroges* dans la Table Théodoſienne; mais à la vérité dans un emplacement bien éloigné de ſon lieu, ſçavoir, entre *Durocortorum*, Reims, & *Auguſtobona*, Troies; ce qui fait bien voir le peu de fond qu'il y a à faire ſur des noms de peuples & de pays, ſemés ainſi dans la Table, pour juger de leur poſition, quand elle n'eſt point connue par d'autres endroits. Les dépendances des *Nitiobriges* s'éten-

Comment. VII.

Lib. VIII, epiſt. 11.

doient au-delà des limites actuelles du diocèse d'Agen leur capitale, & sur ce qui compose le diocèse de Condom, qui en est un démembrement, auquel l'érection d'un siége épiscopal à Condom en 1317 a donné lieu. On lit dans Aimoin, qui écrivoit deux siècles auparavant : *ferunt in regione Vasconiæ, ultra Garumnam fluvium, in pago Aginnensi, annonam de cælo pluisse.* Le titre qui subsiste de Sénéchal d'Agenois & de Gascogne, est une suite de cette ancienne extension de l'Agenois. On peut ajouter, que le vicomté de Brulois, situé à la gauche de la Garonne entre Agen & Leitoure, relevoit des évêques d'Agen, & non des Ducs de Gascogne.

49°, 18°.

NŒODUNUM, *postea* DIABLINTES. Ptolémée nous indique la ville principale des *Diablintes* sous le nom de *Nœodunum*; & on ne sçauroit douter que celui du peuple n'ait pris la place de ce nom primitif, comme il est arrivé au plus grand nombre des capitales. C'est sous le nom de *civitas Diablintum* que la Notice des provinces de la Gaule en fait mention dans la Lionoise troisième : & en feuilletant les écrits du moyen-âge, on découvre sa position dans le Maine sous le nom de *Diablintes*. Un acte inséré dans le recueil du P. Mabillon intitulé *Analecta*, & qui suppose une donation faite à Julien, évêque du Mans, que l'on prétend avoir reçu sa mission de S. Clément, le troisième des successeurs de S. Pierre, doit être regardé comme un faux titre, & le paroît évidemment en ce qu'il désigne par le terme de *vicus Diablinticus*, une ville, qui dans la Notice de la Gaule au commencement du cinquième siècle, conserve le rang de cité. Dans le testament de l'évêque Bertchramn, daté de l'an 32 du regne de Clotaire II, c'est-à-dire de 615 ou 616, on trouve *oppidum Diablintis*. Ce nom ayant souffert de l'altération, il est écrit *Jublent* dans un acte de l'évêque Hildebert, qui de l'évê-

ché du Mans paſſa à l'Archevêché de Tours en 1225 : & Jubleins ſubſiſte comme un bourg dans le doyenné d'Evron, à quelques lieues de Maïenne, en tirant vers le Mans. Les débris qu'on y voit d'un ancien édifice ſont regardés ſur le lieu comme un monument des Romains. On remarque dans la Table Théodoſienne la trace d'une route, entre *Arægenus*, qu'il faut prendre pour Baïeux, & *Subdinnum*, qui eſt le Mans; & dans cet intervalle, une poſition en forme de capitale, ſous le nom de *Nudionnum*. Or, il eſt indubitable, par la diſpoſition des deux termes de cette route, & par la direction de la route, que le lieu intermédiaire eſt le *Nœodunum* des *Diablintes*. Il y a dans la Table beaucoup de noms de lieu, qui reſſemblent moins à des dénominations plus correctes dont ils tiennent la place, que *Nudionnum* ne paroît différent de *Nœodunum*. L'omiſſion des diſtances ſur cette route, nous prive de l'uſage qu'on en feroit dans l'application de cette poſition à l'emplacement connu de la capitale des *Diablintes*. Selon quelques Notices de la Gaule, interpolées par des additions de la main de gens peu inſtruits, & dans un tems fort poſtérieur à l'âge Romain, la ville des *Diablintes* eſt appellée *Carifes*, & d'un autre nom, qui eſt *Adala*. Mais, ces interprétations arbitraires dérivent d'une fauſſe opinion ſur l'emplacement des *Diablintes* dans la Bretagne, comme le nom de *Carifes*, qui paroît du langage Breton, le fait connoître; & rien ne ſouffre moins de difficulté actuellement que la demeure des *Diablintes* dans un canton du Maine.

50°, 21°.

NŒOMAGUS. C'eſt ſous ce nom que Ptolémée fait mention de la ville principale des *Vadicaſſii*, qui ont occupé le Valois, dont le nom eſt *Vadiſus pagus*; & ſur ce ſujet voyez l'article *Vadicaſſes*. On croit qu'un lieu nommé Vez, renfermé dans le demi-cercle que décrit la forêt de Villers-cote-Rets, a donné le nom au

pagus Vadiſus. Mais, il eſt plus convenable de dire, que le nom de Vez eſt tiré de celui des *Vadicaſſes*. Car, on reconnoît ici, ce que l'on ſçait de beaucoup d'autres villes du même tems, qui en perdant leur nom propre & primitif, ont pris celui du peuple chez lequel elles tenoient le premier rang. Ainſi, par le nom de *Vadicaſſes* nous remontons à celui de *Nœomagus* rapporté dans Ptolémée, puiſque l'une de ces dénominations a été remplacée par l'autre. L'état actuel de Vez, réduit à une ſimple paroiſſe de campagne, n'eſt point un obſtacle à ſon ancienne dignité, d'autant moins qu'entre les capitales des anciennes cités de la Gaule, on en trouvera quelque autre dont le ſort n'a pas été différent.

44°, 20°.

AD NONUM. Dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, la diſtance exprimée par le nom du lieu étant comptée de Toulouſe, & compoſée de milles romains, ſelon l'uſage établi dans la Province romaine, & comme l'Itinéraire l'indique formellement, *ad Nonum* MIL. VIIII.

45°, 23°.

NOVEM CRARIS. C'eſt du même Itinéraire cité dans l'article précédent, que ſe tire cette poſition. La diſtance eſt marquée x à l'égard de *Lectoce*, qui deſigne le paſſage d'une petite rivière dont le nom eſt Lez; & à l'égard d'*Acunum*, qui eſt Ancone ſur le bord du Rhône, elle eſt marquée XV. Les 25 milles qui ſont indiqués ainſi entre la rivière de Lez & Ancone, conviennent à l'eſpace de 18 à 19000 toiſes que donne le local: & le lieu intermédiaire, ſelon la proportion que les diſtances particulières gardent entre elles, ſe rencontre vers l'endroit où une petite rivière nommée Berre, traverſe la route.

52°, 25°.

NOVESIUM. Ce lieu eſt fort connu dans l'âge romain de la Gaule. Tacite, Ammien-Marcellin, l'Itinéraire

raire d'Antonin, & la Table Théodoſienne, en font mention. Je n'affirmerai point que le *Noveſium*, placé dans Ptolémée au-delà du Rhin, & aſſez avant dans la Germanie, doive ſe rapporter à celui dont il s'agit, ce qui ſuppoſeroit un étrange déplacement dans Ptolémée. Les diſtances des lieux en ſituation immédiate à l'égard de *Noveſium*, ſur la voie qui le long du Rhin faiſoit la communication des garniſons romaines de cette frontière, ſont diſcutées dans les articles qui concernent ces lieux en particulier, parce que leur poſition demande des recherches, & n'eſt pas également en évidence comme celle de Neuſſ ou de Nuis. Je me contenterai de faire une obſervation ſur ce que dit un auteur Allemand cité par M. Weſſeling, que *civitas Nuſſia* eſt diſtante *quinque milliaribus à Coloniâ civitate magnâ.* Cette diſtance eſt de 16 à 17 lieues gauloiſes, comme on peut voir à l'article *Buruncus*, & ſe compare ainſi à environ 25 milles romains. Donc, les cinq lieues entre Neuſſ & Cologne ſont des lieues égales à 5 milles romains, & qui ſur ce pied-là deviennent des lieues ou milles Rhinlandiques, comme on les appelle, dont environ 15 font un degré, comme 75 milles romains rempliſſent à peu près le même eſpace. *Itiner. p. 255.*

49°, 24°.

NOVIMAGUS. Dans la Table Théodoſienne ce lieu eſt placé à la ſuite de *Moſa*; & *Moſa* ſe rencontre ſur la route d'*Andomatunum*, ou de Langres, à *Tullum Leucorum*, Toul, dans l'Itinéraire d'Antonin. On reconnoît la poſition de *Novimagus* dans Neuchâteau, ſur le même bord de la Meuſe que Meuvi, qui eſt *Moſa*, en tendant vers Toul. Mais, la diſtance marquée VIIII dans la Table n'eſt pas ſuffiſante, & l'eſpace du local paroit demander XIII.

48°, 21°.

NOVIODUNUM (*in Biturigibus*). Céſar, après avoir paſſé la Loire à *Genabum*, ou Orléans, mar-

chant au ſecours de la ville des *Boii*, aſſiégée par Vercingetorix, entre dans le pays des *Bituriges : exercitum Ligerim tranſducit, atque in Biturigum fines pervenit.* Il trouve ſur ſon paſſage une ville nommée *Noviodunum : oppidum Biturigum, poſitum in viâ, Noviodunum.* La poſition qui convient à cette ville eſt diſcutée fort en détail dans les éclairciſſemens géographiques ſur l'ancienne Gaule, p. 233. & ſuiv. En la plaçant à Nouan-le Fuzelier, M. Lancelot dans le ſixième volu-
Mem. p. 642. me de l'Académie, n'a pas fait attention que ce Nouan, renfermé dans le diocèſe d'Orléans, qui eſt un démembrement de l'ancien territoire des *Carnutes*, n'eſt point de la dépendance des *Bituriges.* Il en eſt de même de
P. 585. Neuvi ſur Baranjon, que M. de Valois prend pour le *Noviodunum* des *Bituriges*; outre que le nom de Neuvi, *Novus-vicus*, eſt purement latin, & ne vient point du *Noviodunum* celtique. En dirigeant la marche de Céſar vers les *Boii*, renfermés entre la Loire & l'Allier, il ſe préſente un lieu à la hauteur d'*Avaricum*, ou de Bourges, dont le nom de Nouan répond à l'ancienne dénomination de *Noviodunum.* Et cette poſition convient également à ce qui eſt rapporté dans le ſeptième livre des Commentaires, ſçavoir, que Céſar tournant enſuite du côté d'*Avaricum*, pour en faire le ſiége, il eſt ſuivi dans ſa marche par Vercingetorix, qui ſur la nouvelle des mouvemens de Céſar avoit levé le ſiège de devant la ville des *Boii.* Car, pour que Vercingetorix puiſſe ſuivre Céſar, ſelon que l'expreſſion des Commentaires y eſt formelle, *Vercingetorix minoribus Caſarem itineribus ſubſequitur*; il faut tomber d'accord, qu'arrivé à *Noviodunum*, Céſar venant d'Orléans avoit dépaſſé *Avaricum* en le laiſſant ſur ſa droite; & que Vercingetorix n'étoit pas aſſez avancé depuis ſon départ du canton des *Boii*, pour ſe trouver à la hauteur d'*Avaricum.* Ces circonſtances ne ſe concilieroient point avec la poſition de Nouan-le Fuzelier, & de

Neuvi-ſur Baranjon, dans l'étendue du diocèſe d'Orléans, & avant que Céſar eût pénétré dans le pays des *Bituriges*.

47°, 21°.

NOVIODUNUM, *poſteà* NEVIRNUM. Il eſt mention de *Noviodunum* dans Céſar comme d'une ville des *Ædui*, ſituée avantageuſement ſur le bord de la Loire : *Noviodunum erat oppidum Æduorum, ad ripam Ligeris opportuno loco poſitum.* On convient que cette ville eſt la même que Nevers, qui a pris le nom de *Nevirnum* ou *Nivernum*, de la petite rivière de Nievre, *Neveris* ou *Niveris*, qui s'y rend dans la Loire. Joſeph Scaliger & Sanſon ont cité une Notice de la Gaule, dans laquelle *Noviodunum Nivernenſium*, autrement *Nivernenſium civitas, id eſt Noviodunum*, étoit au rang des cités de la quatrième Lionoiſe. On lit dans Hugue de Fleuri, qui écrivoit au commencement du douzième ſiècle, *Nivedunus, quæ & Nivernis ;* & Robert d'Auxerre s'explique de même dans ſa chronique. M. de Valois trouve à redire qu'Aimoin, contemporain du roi Robert, ait parlé moins affirmativement que les autres ſur ce ſujet. La plus ancienne des Notices de la Gaule, & que l'on peut rapporter au tems d'Honorius, ne fait point mention de *Nevirnum ;* d'où il faut conclure, que cette ville n'étoit point encore élevée au rang des cités : & il ſembleroit qu'ayant été dans la dépendance des *Ædui*, & renfermée par conſéquent dans la première Lionoiſe, elle devroit augmenter le nombre des cités de cette province, au lieu d'en être détachée, & de faire un accroiſſement à la Sénonoiſe, ou quatrième Lionoiſe, ſelon les Notices poſtérieures, & comme en effet le ſiége de Nevers eſt ſuffragant de la métropole de Sens. Cependant, le ſilence qu'une Notice de l'âge Romain dans le dénombrement des cités, garde ſur *Nevirnum*, qui en cette qualité auroit eu ſon diſtrict ou territoire particulier, ne permet pas d'incorporer à la Sé- *Comment. VII.*

nonoiſe le territoire actuel de Nevers, lorſqu'il eſt queſtion de repréſenter la Gaule dans ſon état ſous la domination Romaine, & ſans rien ôter à un peuple auſſi diſtingué que les *Ædui*, de ce qui a été compris dans ſes poſſeſſions. Sanſon ſe croyant apparemment autoriſé à en détacher le *Noviodunum* ou *Nevirnum*, fait de ſon territoire le partage d'un peuple ſous le nom de *Vadicaſſes*, dont l'emplacement eſt néanmoins fort éloigné de Nevers. D'ailleurs, on ne voit point de cité dans les Notices, que l'on ſçache ſe rapporter aux *Vadicaſſes* ou *Vadicaſſii*, mentionnés dans Ptolémée. Les noms de *Noviodunum* & de *Nevirnum* ne ſuffiſent pas à la même ville, ſelon Sanſon : il y ajoute le *Noviomagus*, propre à la capitale des *Vadicaſſes*, & le *Nemoſſus* des *Arverni*, que l'on trouve dans Strabon ; & on peut bien être ſurpris, qu'il n'ait pas vu quelque choſe d'étrange à raſſembler autant de dénominations différentes ſur une ſeule & même ville. Je terminerai cet article par remarquer, que les confins du diocèſe de Nevers du côté de celui d'Auxerre, ſur le bord de la Loire, ſont indiqués par le nom de la Marche, que porte un lieu ſitué au paſſage de la voie romaine, qui de *Nevirnum* tend à *Maſſava*, ou Meſve, qui eſt dans les limites d'Auxerre. Cette dénomination de *Marche*, propre à nos anciens François, tient ici lieu du terme de *Fines*, que la domination romaine avoit mis en uſage dans la Gaule ; & comme on ne connoît par les monumens de cet âge de lieux ainſi nommés, qu'autant que placés ſur les grandes voies il en eſt mention dans les Itinéraires, c'eſt ce que l'on rencontre également dans la poſition du lieu dont il s'agit ſous le nom de la Marche.

50°, 18°.

NOVIOMAGUS, *poſteà* LEXOVII. Le nom de la capitale des *Lexovii* eſt *Nœomagus*, ſelon Ptolémée, & cette ville feroit un port de mer, *Limen*, ſelon le manuſcrit Palatin de Ptolémée. L'Itinéraire d'Antonin

décrit une route, qui partant de *Juliobona*, ou de Lilebone, conduit par *Breviodurus*, ou le Pont-Audemer, à *Noviomagus*; & de *Noviomagus* à *Durocaſſes*, ou Dreux, en paſſant par *Condate*, qui eſt Condé-ſur Iton, dans le diocèſe d'Evreux. La poſition qui convient aux différens lieux de cette route, détermine celle de *Noviomagus* à Lizieux. Cette ville, comme la plûpart des autres capitales, a quitté ſon nom primitif pour prendre celui de *Lexovii*, par lequel on doit remonter à un nom antérieur, qui eſt *Nœomagus*, ou *Noviomagus*. Quoique le territoire des *Lexovii* borde le rivage de la mer, c'eſt une erreur dans Ptolémée de faire de leur capitale une ville maritime. Il n'eſt pas étonnant que M. de Valois trouve de la difficulté à reconnoître la poſition de *Noviomagus* de l'Itinéraire dans celle de Lizieux, en partant de Dieppe, qu'il prend pour *Juliobona*, plutôt que du véritable emplacement de *Juliobona* à Lilebone. L'application des Itinéraires aux poſitions actuelles, n'eſt pas l'endroit par lequel l'ouvrage de ce ſçavant homme paroît le plus eſtimable. P. 178.

50°, 27°.

NOVIOMAGUS, *poſteà* NEMETES. Le nom de cette ville eſt *Nœomagus* dans Ptolémée, *Noviomagus* dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne. Ammien-Marcellin, & la Notice de l'Empire, en font mention ſous le nom du peuple dont elle étoit la capitale, *Nemetæ*, ou *Nemetes*; & dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Nemetum* eſt de la Germanie première. Une petite rivière qui donne aux environs le nom de Speir-bach, a fait changer de nom à cette ville; & dans des Notices d'un tems poſtérieur on lit, *civitas Nemetum, id eſt Spira.* L'Itinéraire d'Antonin marque la diſtance à l'égard de *Tabernæ* XI, la Table XII. Ce qu'il y a d'eſpace entre Rhin-zabern & Spire s'eſtime d'environ 12500 toiſes, dont il réſulte 11 lieues gauloiſes; & ce que la meſure itinéraire peut avoir de

plus que la meſure directe, prend un milieu entre 11 & 12. Quant à la diſtance de *Noviomagus* à *Borbetomagus*, ou Worms, je la trouve d'environ 18000 toiſes, qui renferment 16 lieues gauloiſes. Ainſi, ce que porte l'Itinéraire en cette diſtance, ſçavoir XIV, & la Table XII, doit tenir lieu de XVI.

52°, 24°.

NOVIOMAGUS (*in Batavis*). Il eſt à préſumer que le *Noviomagus* ſitué ſur la rive gauche du Wahal, a été compris dans l'étendue de pays qu'ont occupé les *Batavi*, parce qu'il y a des raiſons de croire que cette nation n'étoit pas renfermée entierement dans l'iſle qui en a porté le nom. Mais, nonobſtant que *Noviomagus* paroiſſe appartenir à la contrée des *Batavi*, on ne ſçauroit douter que ce lieu n'ait dominé ſur un diſtrict particulier. La Table Théodoſienne donne à *Noviomagus* la figure qui y paroît affectée aux capitales ; & un lieu nommé *Duodecimum*, ſur la voie romaine tracée dans la Table, & en poſition immédiate de cette ville, prouve qu'elle étoit en poſſeſſion d'un territoire. Car, c'étoit le droit des capitales, de compter les diſtances à partir de leur emplacement juſqu'aux extrémités du diſtrict de leur obéiſſance. Cette ville fut décorée d'un grand palais par Charlemagne, comme on l'apprend d'Eginhard. Son nom de *Noviomagus* eſt devenu *Numaga* par altération, aujourd'hui Nimegen, ou Nimégue.

46°, 17°.

NOVIOMAGUS (*in Bitur. Viviſcis*). Ptolémée nomme deux villes chez les *Bituriges Viviſci*, *Noviomagus*, & *Burdigala* ; & la raiſon qu'on peut donner de ce qu'il nomme *Noviomagus* en premier lieu, c'eſt de devancer par ſa poſition celle de *Burdigala* dans le compte de la longitude, en procédant d'occident en orient. Il fait auſſi cette poſition plus ſeptentrionale, en l'approchant de la latitude qu'il attribue à l'embouchure de la Garonne. Si l'on peut faire quelque fond ſur ces

circonſtances, *Noviomagus* doit avoir exiſté plus bas que l'emplacement de Bourdeaux en deſcendant la Gironde, & dans le pays de Médoc. Quoiqu'on n'ait d'ailleurs aucune notion particulière de ce lieu, j'avoue que le motif d'éviter une omiſſion dans ce que Ptolémée fournit de détail ſur la Gaule, me porte à conjecturer que cette poſition chez les *Meduli*, habitans du Médoc, repréſente la ville principale de leur canton, & qu'elle pourroit être la même qu'un lieu dont il eſt mention ſous le nom de *Metullium* dans l'article *Meduli*. J'avertis du moins, que c'eſt la place que j'ai cru devoir donner à ce *Noviomagus* dans la carte.

50°, 23°.

NOVIOMAGUS (*in Remis*). La Table Théodoſienne indique ce lieu ſur une route, qui ſortant de *Durocortorum*, ou de Reims, & tendant vers une poſition dont le nom eſt *Moſa*, doit traverſer la Meuſe à Mouſon, comme on peut voir dans l'article *Moſomagus*. Le premier lieu indiqué ſur cette route eſt *Noviomagus*, & la diſtance à l'égard de *Durocortorum* eſt marquée XII. Elle eſt convenable dans l'intervalle de Reims & de Mouſon, à la poſition d'un lieu nommé la Neuville, ſitué ſur la direction de la voie, & diſtant de Reims de 13 à 14000 toiſes.

50°, 25°.

NOVIOMAGUS (*in Treveris*). Dans l'Itinéraire d'Antonin la diſtance de ce lieu à l'égard de Trèves eſt marquée XIII, dans la Table VIII : mais, l'indication de l'Itinéraire eſt plus convenable au local que celle de la Table, où il faut ſuppoſer que le V tient lieu d'un X. Les replis de la Moſelle au-deſſous de Trèves, & les hauteurs qui la reſſerrent en pluſieurs endroits, font circuler la route pour arriver à Numagen, dont la poſition eſt dans l'enfoncement d'un coude que fait la rivière. Conſtantin, dans la guerre qu'il fit aux Francs, raſſembla en ce lieu l'armée romaine dans un camp, comme

on l'apprend de ce vers d'Auſone, *in Moſellâ :*

Nivomagum, divi caſtra incluta Conſtantini.

50°, 21°.

NOVIOMAGUS (*in Veromanduis*). L'Itinéraire d'Antonin, & la Notice de l'Empire, ſont les plus anciens monumens qui en faſſent mention. Selon la Notice, le commandant des *Batavi Contraginenſes*, leſquels tiroient ce nom d'un lieu peu éloigné de *Noviomagus*, avoit ſon poſte à *Noviomagus Belgicæ ſecundæ*. Quant à l'Itinéraire, il marque la diſtance de *Noviomagus* à l'égard de Soiſſons, M. P. XXVII, *leugas* XVIII; & entre *Noviomagus* & Amiens, M. P. XXXIIII, *leugas* XXIII. Or, l'examen des diſtances actuelles me fait connoître, que ces indications ne ſont point correctes. Car, ce qu'il y a d'eſpace entre Noyon & Amiens étant d'environ 32000 toiſes, cet eſpace admet 28 lieues gauloiſes, ou 42 milles romains : & de Noyon à Soiſſons, l'eſpace de 16 à 17000 toiſes en droite-ligne ne répond qu'à 15 lieues gauloiſes, & n'en vaut pas 18 ou 27 milles romains, ſelon l'Itinéraire. La Table Théodoſienne, en traçant une route d'Amiens à Soiſſons, ne fait point mention de *Noviomagus*, ce qui procède de ce que cette route au-delà d'une poſition ſous le nom de *Rodium*, laiſſe *Noviomagus* ſur la gauche, pour paſſer la rivière d'Oiſe à l'endroit que l'on nomme Pont-l'Evêque, au lieu qu'à partir de Noyon pour ſe rendre à Soiſſons, il étoit plus convenable de paſſer la même rivière un peu plus haut, & dans l'endroit qui ſe nomme Pont-oiſe. C'eſt ce que la repréſentation exacte du local me donne lieu de conclure. On ſçait que la deſtruction d'*Auguſta Veromanduorum* dans le cinquième ſiècle, a fait l'élévation de *Noviomagus*, où le ſiége épiſcopal des *Veromandui* fut transféré dans le ſiècle ſuivant par S. Médard, au rapport de Fortunat, qui s'en explique en ces termes : *beatus Medardus, veritus iterandam paganorum irruptionem, Noviomum ſedem conſtituit epiſcopalem.*

tem. L'altération que le tems a apporté aux anciennes dénominations de lieu, en les tronquant, a ainſi changé *Noviomagus* en *Noviomum.*

46°, 17°.

NOVIOREGUM. L'Itinéraire d'Antonin décrivant une route qui conduit de Bourdeaux à *Mediolanum Santonum*, ou Saintes, place *Novioregum* entre *Tamnum*, qui eſt Talmon, & *Mediolanum.* La Table Théodoſienne ne fait point mention de ce lieu en paſſant de *Tamnum* à *Mediolanum*, parce que c'eſt en droiture qu'elle s'y rend (comme on peut voir à l'article *Tamnum*) & que la poſition de *Novioregum* dans l'Itinéraire fait circuler la route, en s'écartant d'une voie directe. La diſtance de *Novioregum* à l'égard de *Tamnum* eſt marquée XII, & à l'égard de *Mediolanum* XV. Or, je ne vois que Royan, au-deſſous de Talmon, qui puiſſe être *Novioregum.* Il faut remarquer que dans ce nom de *Novio-regum*, la première des deux parties qui le compoſent lui eſt commune avec d'autres dénominations locales, *Novio-dunum*, *Novio-magus*, *Novigentum*; & le nom de Royan peut dériver de la dernière, d'autant que l'effet ordinaire de l'altération des noms anciens a été de les tronquer d'une manière ou d'autre. Royan n'eſt pas aujourd'hui auſſi conſidérable qu'il l'a été, & l'avantage d'avoir un port, où la pêche eſt abondante, a dû rendre cette poſition recommendable dans les tems antérieurs. Il eſt vrai, que ce qu'il y a de diſtance entre Talmon & Royan ne remplit pas ce que paroît demander l'indication de l'Itinéraire, la route dans cet intervalle ne pouvant s'évaluer qu'à environ 8000 toiſes, qui ne répondent qu'à 7 lieues gauloiſes. Mais, de cette évaluation réſulte la manière la plus ſimple de rectifier l'Itinéraire, en ſubſtituant VII à XII; & le local veut en plus d'une rencontre qu'il ſe faſſe ainſi une permutation de ces chiffres romains, pour corriger une mépriſe de la part des copiſtes.

Quant à ce que marque l'Itinéraire entre *Novioregum* & *Mediolanum*, la diſtance de Royan à Saintes étant à peu près de 17000 toiſes, elle fixe indubitablement *Novioregum* à Royan, puiſque les 15 lieues gauloiſes calculées en rigueur font 17000 & quelques toiſes.

O.

46°, 25°.

OBILUNUM. C'eſt ainſi qu'il ſemble qu'on doive écrire le nom, qui ſe lit *Oblimum*, autrement *Bilumnum*, dans l'Itinéraire d'Antonin, *Obilonna* dans la Table Théodoſienne, *Obelon* dans l'anonyme de Ravenne. Ce lieu eſt marqué ſur une route, qui par la Tarentaiſe conduit au paſſage de l'*Alpis Graia*, ou du petit S. Bernard. La diſtance eſt également marquée III par l'Itinéraire & par la Table, à l'égard d'un lieu nommé *ad Publicanos*, dont la poſition paroît être celle de l'hôpital de Conflans, au paſſage de la rivière d'Arli, qui tombe dans l'Iſère à près de deux milles plus bas que le pont ſur lequel on traverſe cette rivière. Les 3 milles de l'Itinéraire & de la Table, ne ſçauroient entrer dans ce qu'il y a d'eſpace entre l'hôpital de Conflans & le bourg ſitué au paſſage de l'Arli, ſous le nom de Conflans. Ainſi, l'emplacement d'*Obilunum* ne ſeroit pas préciſément celui que Conflans occupe aujourd'hui, & remonteroit un peu plus haut vers *Darantaſia*, où tend la route à la ſuite d'*Obilunum* immédiatement.

51°, 25°.

OBRINGA FLUV. Le nom d'*Obringa* eſt la leçon du texte Grec de Ptolémée : ſelon la verſion Latine, c'eſt *Obrincus*. Cette rivière eſt marquée dans Ptolémée comme faiſant la ſéparation de la Germanie ſupérieure d'avec l'inférieure ; & il pourroit même venir en penſée, que le nom d'*Obring* dériveroit du terme de la langue Germanique *Ober*, qui ſignifie ſupérieur.

Comme Ptolémée ne fait point mention de la Moſelle, quoique cette rivière ne paroiſſe pas à omettre plutôt que toute autre moins conſidérable, pluſieurs ſçavans, entre autres Rhenanus & M. de Valois, veulent que l'*Obringa* ſoit la Moſelle. On peut alléguer, pour ſoutenir cette opinion, que Ptolémée déſigne des rivières ſous des noms particuliers, & qu'on ne trouve point ailleurs, comme eſt celui de *Tabuda*, qui ne peut ſe rapporter qu'à l'Eſcaut. Mais, s'il faut prendre en rigueur que l'*Obringa* diviſe les deux Germanies, cette circonſtance ne convient pas exactement à la Moſelle, puiſque ſelon la Notice de l'Empire, le diſtrict du général réſidant à Maïence, la métropole de la Germanie ſupérieure, comprenoit *Autunnacum*, Andernach, qui eſt en deſcendant le Rhin au-deſſous du confluent de la Moſelle. On pourroit encore être ſurpris, qu'Auſone célébrant la Moſelle dans un poème, où il entre dans un grand détail ſur ce qui concerne cette rivière, ne faſſe aucune mention d'un autre nom qu'elle auroit porté, & ne s'en prévale pas pour lui appliquer l'épithète de *binominis*, pour la mettre en parallele avec le Danube, dont on a déſigné les deux noms de cette manière. C'eſt apparemment par ces conſidérations, que Cluvier a cru devoir diſtinguer l'*Obringa* de Ptolémée d'avec la Moſelle; & la rivière d'Ahr lui a paru propre à repréſenter l'*Obringa*, comme elle coule en-effet ſur des limites convenables aux deux Germanies. Sanſon a eu la même opinion, & elle ne m'a pas paru ſans fondement. Comme il ne faut pourtant rien diſſimuler, ce n'eſt pas être d'accord avec Ptolémée, en ce qu'il ſuppoſe que l'*Obringa* ſe joint au Rhin au-deſſus de la poſition qu'il donne à Maïence. Mais en ce cas, comment Ptolémée a-t-il pu dire préciſément, que l'*Obringa* fait la ſéparation des Germanies, puiſque Maïence, qui a été choiſie pour métropole de la Germanie ſupérieure, ſeroit renfermée dans l'inférieure? Cette obſer-

vation auroit plus de force qu'elle n'en a dans la réalité; ſi l'on ne voyoit Ptolémée avoir tranſpoſé diverſes poſitions ſur cette frontière du Rhin, comme de placer les *Nemetes* au-deſſous des *Vangiones*, c'eſt-à-dire Spire au-deſſous de Worms, & d'attribuer l'*Argentoratum* des *Triboci*, ou Straſbourg, aux *Vangiones*, ou à ceux de Worms. Il ſemble donc qu'on ſoit en droit de ſoupçonner, que la poſition de Maïence pourroit être également dérangée : & cette diſcuſſion eſt propre à faire voir ce qu'il faut employer de critique, pour établir la correſpondance de certains points géographiques de l'antiquité, avec ce qui les repréſente actuellement.

46°, 25°.

OCELUM. Il en eſt mention dans le premier livre des Commentaires, comme d'une poſition à l'extrémité de la province citérieure, *citerioris provinciæ extremum*, ce qu'il faut entendre de la manière dont uſoient du terme de province citérieure les Romains, pour qui la Gaule étoit trans-Alpine. On trouve pareillement *Ocelum* dans Strabon, qui dit que c'eſt-là que le pays de Cottius ſe termine. Cluvier, Sanſon, M. de Valois, placent *Ocelum* à Exilles ; d'autres veulent que ce ſoit Oulx ; & l'un & l'autre de ces lieux ſont entre Sézane & Suſe, ſur une route, où aucun des anciens Itinéraires, qui néanmoins ſe réuniſſent tous pour décrire cette route fort en détail, ne connoît *Ocelum*. Le nom d'Exilles eſt *Exiliæ*, & celui d'Oulx eſt *Ultium*, dans des Lettres de Cunibert, évêque de Turin, de l'an 1165 ou environ, que Gabriel Pennot, auteur d'une hiſtoire des Chanoines réguliers, a rapportées. Outre que ces noms d'*Exiliæ* & d'*Ultium* ne rendent point celui d'*Ocelum*, il faut obſerver, que les lieux ainſi nommés étant renfermés entre l'*Alpis Cottia* & *Seguſio* Suſe, qui étoit la réſidence de Cottius, ne font point l'extrémité de l'état de ce prince, & par conſéquent ne peuvent repréſenter *Ocelum*, qui termine cet état,

Lib. IV, p. 179.

Liv. III, ch. 58.

ſelon le témoignage de Strabon. J'ai fait voir dans un ouvrage ſur l'Italie, qu'*Ocelum* devoit être Uxeau, ſitué dans la vallée de Pra-gelas & de Cluſon, qui conduit dans la plaine de Pié-mont par Pignerol. Le nom d'*Ocelum*, ou *Occellum*, en appuyant ſur les conſones, comme dans l'anonyme de Ravenne, eſt le même qu'*Uxellum*, qui dans la langue des Celtes, déſigne un lieu fort élevé, ainſi qu'il eſt employé dans le nom d'*Uxellodunum*. Or, c'eſt préciſément ſous le nom d'*Uxellum*, qui nous repréſente *Ocelum*, qu'il eſt mention d'Uxeau, dans l'acte de fondation de l'abbaye de Pignerol, par Adelaïde, femme d'Odon, comte de Suſe, en date de l'an 1064, & qui eſt rapporté par Guichenon, dans l'hiſtoire de la maiſon de Savoie. J'ai cru devoir comprendre ici *Ocelum*, quoique ſitué au-delà du ſommet des Alpes. Il ſemble que le pays de Cottius appartienne à la Gaule, ſur laquelle il prend plus d'étendue que ſur l'Italie. D'ailleurs, *Ocelum* avoit été déplacé, au lieu d'être connu, & tout lecteur des Commentaires de Céſar ſur la guerre des Gaules, étoit en droit d'en demander la poſition.

P. 35.

Lib. V, ſect. 30.

47°, 25°.

OCTODURUS. Céſar appelle ce lieu *Vicum Veragrorum*, & dit qu'il eſt ſitué entre des montagnes, & traverſé par une rivière. On ſçait que c'eſt Martigni ou Martinach, dans la partie inférieure du Walais, & ſur la Drance, qui tombe près de là dans le Rhône, différente de la Drance du Chablais, que reçoit le lac de Genève. Les *Veragri* ſont déſignés dans Pline par le nom d'*Octodurenſes*. On trouve *Octodurus* dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne, ſur une route qui conduiſoit en Italie par l'Alpe Pennine, ou le grand S. Bernard. Cette ville a tenu le premier rang *in Valle Penninâ*. Dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Vallenſium Octoduro* eſt la ſeconde des deux cités dont il eſt mention dans la province des Al-

Comment. III.

pes Gréques & Pennines, la première étant *Darantaſia*. Et la capitale des *Seduni*, ou Sion, n'eſt devenue le ſiége épiſcopal que par la tranſlation de celui d'*Octodurus*, & cette tranſlation étoit faite avant la fin du ſixième ſiècle. Une inſcription trouvée à Martigni, qui porte FOR. CL. VAL. c'eſt-à-dire *Foro Claudienſes Vallenſes*, fait entendre qu'*Octodurus*, avoit pris le nom de *Forum Claudii*.

44°, 25°.

OLBIA. C'étoit une des villes maritimes, que les Marſeillois avoient miſes en défenſe contre les entrepriſes des habitans naturels du pays, *Salyes* & *Ligures*, ſelon le témoignage de Strabon; & il la nomme dans l'intervalle de *Taurentum* à *Antipolis*, ce qui ne reſſerre pas cette poſition dans les limites d'un petit eſpace. *Olbia* paroît auſſi dans Méla, à la ſuite d'*Athenopolis*, en procédant le long de la côte d'orient en occident. On trouve *Olbia* dans Ptolémée, entre le promontoire *Citharistes*, ou cap Cicier, & le fleuve *Argenteus*, qui tombe dans la mer peu en-deçà de Fréjus. L'opinion qui place *Olbia* à Yères paroît univerſelle; & néanmoins on ne voit point d'autre raiſon de jetter ainſi les yeux ſur Yères, dont le nom eſt *Areæ*, ſi ce n'eſt qu'ayant été un domaine particulier des comtes de Provence, qui tiroient un revenu de la ſaline qui eſt auprès, ce lieu eſt devenu le plus conſidérable de ſon canton. Je crois qu'il convient de s'attacher au rivage de la mer, comme un emplacement plus propre aux Marſeillois, & ſemblable aux autres poſitions de lieu qui ſont bien connues pour avoir été des établiſſemens formés par eux. Je retrouve même un reſte du nom d'*Olbia* dans le port de l'Eoube, entre un cap nommé la Combe, & Brégançon, qui eſt un château ſur un écueil, vis-à-vis de Portcros, ou de l'iſle *Meſe* entre les *Stœchades*. Il y a de vieux veſtiges d'habitations ſur une éminence qui tient au port de l'Eoube, & il eſt à ſouhaiter que quel-

Lib. IV, p. 180.

que perſonne intelligente, à portée de viſiter les lieux, en faſſe l'objet de ſa curioſité.

50°, 18°.

OLINA FLUV. Ptolémée marque l'embouchure de cette rivière ſur la côte de la Lionoiſe, dans l'intervalle des *Veneli* & des *Lexubii*. Il eſt aiſé d'y reconnoître la rivière d'Orne, dont le nom eſt *Olna* dans les écrits du moyen-âge, & qui ſe rend dans la mer, près d'Oiſtreham ou Eſtreham, au-deſſous de Caen. Je remarquerai en paſſant, que le nom d'Oiſtreham paroît venir de ſa ſituation ſur le rivage occidental de l'entrée de la rivière d'Orne, que ce nom eſt *Weſter-hamus*, & n'eſt point *Stratæ-hamus*, ſelon l'opinion de M. de Valois. *Pag. 391.* La partie ſupérieure du cours de l'Orne appartient aux *Saii*, l'inférieure aux *Viducaſſes*.

48°, 26°.

OLINO. Il eſt difficile d'en fixer la poſition d'une manière indubitable, la Notice de l'Empire étant le ſeul monument qui en faſſe mention, comme de la réſidence du commandant de la frontière Séquanoiſe : *ſub diſpoſitione viri ſpectabilis ducis provinciæ Sequanici (ſubaudi limitis) milites Latavienſes Olinone.* L'opinion de Rhenanus, que ce lieu eſt Holé, près de Baſle, où l'on a découvert quelques antiquités, & qu'une tradition populaire veut avoir été la demeure d'un roi, paroît aſſez généralement adoptée. M. de Valois eſt dans l'opinion que le nom d'*Olino* cache celui de *Veſontio*, par l'altération de quelques lettres, ce qui paroît trop hazardé. Sanſon, en plaçant *Olino* tout-à-fait ſur les derrières des *Sequani*, ne lui donne point un emplacement qui convienne au poſte que devoit occuper un général dont l'emploi étoit de veiller ſur la frontière. *P. 599.*

44°, 26°.

OLIVULA PORTUS. L'Itinéraire Maritime, qui ſuit la côte d'orient en occident, indique ce port entre celui qu'il nomme *Anao*, & la plage de Nice ; & il

marque XII entre *Anao* & *Olivula*, & V d'*Olivula* à *Nicia plagia*. Il a exiſté vis-à-vis de Ville-franche un lieu, qui dans le dénombrement du diocèſe de Nice, tiré des archives d'Aix par Honoré Bouche, eſt nommé *caſtrum de Monte Olivo*. Les franchiſes & priviléges accordés à Ville-franche par le comte de Provence Charle II, ont invité les habitans de *Mons Olivi* à s'y tranſporter vers l'an 1300 ; & quoique le port *Olivula* ne fût pas préciſément celui de Ville-franche, mais une anſe qui lui eſt oppoſée, & à la droite de la baye en entrant ; cependant l'auteur de la relation du voyage de Grégoire XI d'Avignon à Rome en 1376, confond l'un avec l'autre, en diſant, *Villam francam, ſive portum Olivæ, intravimus*. Au-reſte, je vois par le local, dont j'ai ſous les yeux la repréſentation la plus exacte, qu'à partir de l'enfoncement du port qui paroît être *Anao*, & en doublant deux pointes, l'une du nom de S. Hoſpice, l'autre appellée Mala-langue, pour donner fond dans le port *Olivula*, la route ne vaut qu'environ 5 milles ; & de ce port à la plage de Nice 4 milles au plus. Ces meſures ne ſouffrent point de contradiction, ſous prétexte de n'être pas conformes aux indications de l'Itinéraire.

Chorogr. de Prov. liv. III, chap. 5.

45°, 20°.

P. 392. OLTIS FLUV. Je ſuis de l'opinion de M. de Valois, que dans ce vers où Sidoine-Apollinaire fait une énumération de rivières,

Clitis, Elaris, Atax, Vacalis,

il convient de lire *Oltis* plutôt que *Clitis*. Dans un poème de Théodulfe d'Orléans, la même rivière eſt appellée *Olitis*. Quoiqu'on dût nommer cette rivière Olt, ou l'Olt ; cependant il ſemble que l'uſage ait prévalu, quoique vicieux, d'y joindre l'article, de ſorte que c'eſt l'employer doublement que de dire, comme on fait communément, le Lot.

44°, 18°.

ONOBUSATES. Je ne puis m'abſtenir de hazarder une

une conjecture ſur ce petit peuple, dont le nom ſe lit *Onobriſates* dans Pline, entre ceux qu'il cite en aſſez grand nombre dans l'Aquitaine, & qu'on juge avoir été cantonnés vers les Pyrénées. Une correction aſſez légère dans la leçon du texte de Pline, fait retrouver l'ancienne dénomination, ſans la voir altérée ſenſiblement, dans le nom actuel de Nébouſan, que conſerve un canton ſitué à la gauche du Neſte, vers le bas de ſon cours. Je remarque qu'un lieu nommé *Cioutat*, entre l'Adour & le Neſte, & limitrophe des *Bigerrones*, repréſente preſque infailliblement par ce nom le chef-lieu d'un peuple, ou d'une communauté particulière, ſi peu conſidérable que ſon diſtrict puiſſe avoir été; & ce lieu étant renfermé dans le Nébouſan, ne pourroit-on pas y rapporter les *Onobuſates*? *Lib. IV, c. p. 19.*

44°, 19°.

OPPIDUM NOVUM. Il eſt placé dans l'Itinéraire d'Antonin ſur la route *ab Aquis Tarbellicis Toloſam*, entre *Beneharnum* & *Aquæ Convenarum*; & on peut recourir à l'article *Beneharnum*, pour voir que la poſition actuelle qui peut répondre à *Oppidum novum* eſt celle de Naye. Mais, la diſtance qui paroît dans l'Itinéraire entre ce lieu & *Aquæ Convenarum*, ſçavoir VIII, ne convient point à ce qu'il y a d'eſpace entre Naye & les eaux de Cap-bern, qui ſont celles des *Convenæ*. Car, cet eſpace peut s'étendre à environ 23000 toiſes, qui renferment au moins 20 lieues gauloiſes. Il y a toute apparence, que l'omiſſion d'une manſion intermédiaire, fait ici une lacune dans l'Itinéraire. Sanſon a tranſporté *Oppidum novum* à Tarbe, qui portant déja deux noms dans les monumens Romains, *Turba*, & *caſtrum Bigorra*, n'en demande pas vraiſemblablement un troiſième. Le *Novum oppidum* ſe rapprocheroit à la vérité d'*Aquæ Convenarum*, & la diſtance ne ſeroit pas autant écartée de ce qui paroît indiqué dans l'Itinéraire. Il me ſemble au-reſte, reconnoître la trace de la voie dans le

nom d'Eſtrade, ou de *Strata*, que conſerve un lieu ſitué à quelques 1000 toiſes au nord de Lourde; & je remarque que la meſure des 8 lieues gauloiſes, à compter de Naye, y conviendroit. C'eſt en conſéquence qu'on trouvera une poſition anonyme dans la carte ſur cette voie.

51°, 21°.

ORIGIACUM. C'eſt la ville que Ptolémée donne aux *Atrebates*. On lit *Rigiacum* dans la verſion Latine. Ortelius témoigne qu'il y a des éditions qui portent *Metacum*, & le même nom ſe trouve dans le manuſcrit Palatin de Ptolémée. On pourroit ſoupçonner qu'il eſt de la main de quelque critique, qui a trouvé mauvais que *Nemetacum* (plutôt que *Metacum*) ne fût pas nommé par Ptolémée, préférablement à toute autre ville chez les *Atrebates*. Mais, comme on n'effacera point des autres textes de Ptolémée une dénomination de lieu, qui ne reſſemble point à celle qu'on a pu vouloir y ſubſtituer, je ne crois pas qu'il ſoit permis de confondre *Origiacum* avec *Nemetacum*; & je défère à l'opinion de Cluvier & de Sanſon, qui ont reconnu *Origiacum* dans le nom d'Orchie; car, il ne ſçauroit y avoir d'analogie plus marquée. Qu'Orchie paroiſſe à M. de Valois, *locus in Atrebatibus humilis & ignobilis*, quoiqu'il tienne le rang de ville, & qu'il ſoit renfermé d'une double enceinte, il ne s'enſuit pas que ce lieu n'ait pu être autrefois plus conſidérable. Bavai, pour être aujourd'hui fort déchu de ſa grandeur, n'en eſt pas moins l'ancien *Bagacum*. M. de Valois pouvoit objecter, qu'Orchie, au lieu d'être actuellement du diocèſe d'Arras, eſt compris dans celui de Tournai: mais, on n'eſt point aſſuré qu'il en ait toujours été de même. Il faut obſerver, que dans la Notice des provinces de la Gaule, les cités de la Belgique, *Camaracum*, *Turnacum*, & pluſieurs autres, ne répondent pas diſtinctement & ſéparément à d'anciens peuples, comme les cités y répondent dans d'autres

P. 51.

provinces. Leurs diſtricts formés poſtérieurement par des diviſions & des démembremens, n'ont pas dans leurs limites la même correſpondance qu'on reconnoît ailleurs avec les territoires primitifs. Il en a même réſulté des mutations en différens tems. On prétend, par exemple, que Béthune, qui eſt très-à-portée d'avoir appartenu aux *Atrebates*, comme en-effet cette ville eſt aujourd'hui du diocèſe d'Arras, a été un tems ſous la juriſdiction ſpirituelle des évêques de Tournai. D'ailleurs, vu l'incertitude où l'on peut être que Ptolémée ait connu infailliblement la ville qui tenoit le premier rang chez les *Atrebates*, ſeroit-il ſurprenant qu'il ſe fût mépris en leur attribuant une ville qui ne leur appartenoit pas ?

44°, 21°.

OROBIS FLUV. On lit *Obris* dans Strabon, & dans quelques éditions de Méla, dans d'autres *Orbis*, & dans Ptolémée & Feſtus-Aviénus *Orobis*. La rivière d'Orb, qui paſſe à Béziers : *ſecundum Beterras Orbis fluit*, dit Méla.

50°, 24°.

OROLAUNUM. Dans l'Itinéraire d'Antonin, ſur la route de *Durocortorum*, ou de Reims, à Trèves, ce lieu eſt placé entre *Epoiſſum* & *Andethanna*, à égale diſtance de l'un & de l'autre de ces lieux, ſçavoir *leugas* XX. C'eſt ce qui convient à l'eſpace qui ſépare Ivois d'avec Arlon, & Arlon d'avec Epternach. Le nom d'*Orolaunum* étoit changé en celui d'Arlon dès le neuvième ſiècle, comme on le trouve dans le partage des Etats du roi Lothaire, entre ſes oncles Louis le Germanique & Charle le Chauve.

50°, 20°.

OROMARSACI. Quoique dans les éditions de Pline on liſe *Oromanſaci*, le P. Hardouin nous apprend que la leçon des manuſcrits eſt *Oromarſaci*. Pline partant de l'Eſcaut (*à Scaldi*) s'explique ainſi : *deinde* *Lib. IV, cap. 17.*

Menapii, Morini, Oromarſaci, junĉti pago qui Geſſoriacus dicitur. Je ne vois rien de plus convenable à la poſition, & au nom d'*Oro-marſaci*, que le canton de pays vers Calais & Gravelines, qui eſt appellé terre de Mark ou de Merk, & qui ſe trouve limitrophe de la partie du Boulonois la plus voiſine de *Geſoriacum*, ou de Boulogne, & par conſéquent de *Geſoriacus pagus*, auquel le canton d'*Oromarſaci* doit être adhérant, ſelon le rapport de Pline.

45°, 18°.

OSCINEIUM. Dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, ſur la route de *Vaſatæ* à *Eluſa*, & entre le lieu nommé *Tres-arbores*, & *Scittium*, ou plutôt *Satium*, on trouve *Oſcineium*; & la diſtance eſt également marquée VIII à l'égard de l'une & de l'autre de ces poſitions. Je remarque ſur ce paſſage un lieu, dont le nom d'Eſquies paroît conſerver de l'analogie à l'ancienne dénomination d'*Oſcineium*; & l'indication des diſtances ne paroît pas contraire à la manière dont ce lieu d'Eſquies eſt placé ſur la repréſentation du local.

49°, 14°.

OSISMII. Tout ce qu'on peut citer d'auteurs anciens en traitant de la Gaule, Céſar, Strabon, Méla, Pline, Ptolémée, font mention des *Oſiſmii*. Mais, ce qui concerne cette cité, ou ce peuple, me donne lieu de remarquer, qu'il n'y a en Gaule aucune contrée, ſur laquelle l'ancienne Géographie paroiſſe plus couverte d'obſcurité. Il ſemble qu'on ſe ſoit accordé juſqu'à préſent à borner le territoire des *Oſiſmii* au rivage ſeptentrional de la baſſe Bretagne, quoiqu'il y ait les plus fortes raiſons pour croire qu'ils occupoient l'extrémité du même continent dans toute ſa largeur, & que le diocèſe de Kimper n'en faiſoit pas moins partie que celui de Léon. Les évêchés établis par les Bretons, & dont quelques-uns ſont antérieurs à ceux que Nominoé, qui prit le titre de roi, érigea de ſon autorité dans le neu-

vième ſiècle, à S. Tugdual dans la preſqu'iſle de Trécor, & à S. Brieuc, ont apporté du changement aux anciennes cités qui partageoient cette étendue de pays. On peut voir à l'article *Vorganium*, comment la poſition de cette ville, qui étoit la capitale des *Oſiſmii*, prend le même emplacement qu'occupe aujourd'hui Karhez, quoique Karhez ſoit renfermé dans le diocèſe de Kimper. M. de Valois paroît embarraſſé de ſçavoir comment Méla pouvoit dire que l'iſle de Sein, *Sena inſula*, étoit placée vis-à-vis du rivage des Oſiſmiens; *Oſiſmicis adverſa littoribus.* La difficulté diſparoît, en reconnoiſſant que ce qui compoſe actuellement le diocèſe de Kimper, dont une pointe n'eſt ſéparée de l'iſle de Sein que par un canal qu'on nomme le paſſage du Raz, appartenoit aux *Oſiſmii*. La légende de S. Ménulfe, ou Ménou, que l'on trouve dans la Bibliothéque du P. Labbe, tome II, & dans les Bollandiſtes, au tome III du mois de Juillet, rapporte que ce ſaint perſonnage quittant la Grande-Bretagne, aborda au territoire des Oſiſmiens, où S. Chorentin étoit évêque : *pervenit ad minorem (Britanniam) in provinciam civitatis, quæ ab antiquis Oximorum nuncupatur, cujus ſanctus Chorentinus antiſtes erat.* Que le ſiège épiſcopal de S. Chorentin fut Kimper, c'eſt ſur quoi on peut conſulter l'article *Coriſopiti.* Ainſi, lorſque dans la vie de S. Gildas, on lit que S. Paul fut évêque des Oſiſmiens, on ne doit pas en conclure, que le nom d'*Oſiſmii* ne convient excluſivement qu'au diſtrict du diocèſe de Léon. Le même nom s'étendant également au diocèſe de Kimper, on ne ſçauroit mieux comparer le pays qui dans le moyen-âge a pris le nom de *Cornubia*, autrement *Cornu Galliæ*, Cornouaille, & ſelon le langage Breton *Kerneou*, qu'au territoire entier de l'ancienne cité des *Oſiſmii; provinciæ civitatis quæ ab antiquis Oximorum nuncupatur*, ſelon les termes de la légende de S. Ménou.

P. 295.

Acta SS. Ord. S. Bened. Tom. I.

44° & 45°, 18°.

OSQUIDATES. Entre les peuples de l'Aquitaine qui
Lib. IV, cap. 19. ſont dénommés dans Pline, & qui ne paroiſſent pas du
rang des plus conſidérables, on trouve *Oſquidates mon-*
P. 31. *tani*, & *Oſquidates campeſtres*. M. de Valois, en écri-
vant *Oſſidates* pour *Oſquidates*, veut en faire les *Datii*
de Ptolémée, convertiſſant leur nom en *Oſdatii*. Mais,
n'eſt-ce point ſe trop livrer à la conjecture? Il me ſem-
ble que la vallée d'Oſſau, qui du pied des Pyrénées s'é-
tend juſqu'à Oloron, convient aux *Oſquidates mon-*
tani, dont le nom eſt ſuivi dans Pline de celui des *Si-*
byllates, placés dans le pays de Soule, qui eſt à peu
près limitrophe. Quant aux *Oſquidates campeſtres*,
dont il eſt fait mention à l'écart des autres; ſi on juge
de leur poſition par celle des peuples au milieu deſ-
quels leur nom ſe rencontre; *Elufates* & *Sotiates*, d'un
côté; *Tarufates*, *Baſabocates* ou *Vocates*, de l'autre;
leur demeure doit avoir été ſur la frontière commune
des diocèſes d'Auch, de Baſas, & d'Aire. La diſtinc-
tion de *Campeſtres* dans ce canton en pays très-uni, eſt
auſſi convenable à ceux-ci, que celle de *Montani* ſe
rapporte à l'emplacement des autres.

44°, 25°.

Lib. IV, p. 185. OXYBII. Selon Strabon, un port qu'il nomme *Oxy-*
bius, tire ce nom des *Oxybii*, nation Ligurienne. Pline
Lib. III, cap. 4. répète en deux endroits la mention qu'il fait des *Oxy-*
& 5. *bii*: 1°, de cette manière; *amnis Argenteus*, *regio Oxy-*
biorum, *Ligaunorumque*: 2°, le nom des *Oxybii* ſuit
Lib. II, cap. 3. celui des *Deciates*; & il en eſt de même dans Florus.
ſect. 134. Polybe (*in excerptis legationibus*) joint pareillement,
& à différentes repriſes, les *Oxybii* & les *Deciates*,
ou, ſelon qu'il écrit, *Deciatæ*; & il eſt même cité par
P. 202. Strabon ſur ce ſujet. On ne ſçauroit rien dire de poſitif
ſur le nom de *Ligauni*, qui ſuccède à celui d'*Oxybii*
dans le premier paſſage de Pline. L'opinion de Dalé-
champ, & d'Honoré Bouche, qui eſt d'en faire l'appli-

cation aux *Ingauni*, n'eſt pas recevable, parce qu'*Albium Ingaunum*, aujourd'hui Albinga, eſt au-delà des Alpes, & aſſez loin des limites de la Narbonoiſe, dont Pline traite en particulier. On ſçait par rapport au ſecond paſſage, que les *Deciates* qui y ſont nommés d'une manière conforme à l'union des *Oxybii* avec cette nation dans Polybe; on ſçait, dis-je, qu'ils habitoient aux environs d'Antibe. En raſſemblant ainſi ce qu'on trouve ſur les *Oxybii*, il en réſulte qu'ils étoient placés au-delà de l'Argents, & en-deçà d'Antibe; qu'ils étoient voiſins de la mer, puiſqu'un des ports ſur la côte étoit déſigné par leur nom. Le P. Hardonin prend *Forum Julii*, qui étoit une ville romaine, pour la capitale des *Oxybii*, qui étoient Liguriens. Dans Etienne de Byzance, la ville qui porte le nom d'*Oxybium* doit être celle des *Oxybii*. Selon le récit que fait Polybe de ce qui donna lieu aux Romains de porter la guerre chez les *Oxybii*, ils avoient une ville où l'on abordoit par mer ſous le nom d'*Ægitna*, à laquelle il eſt vraiſemblable que le port *Oxybius* de Strabon doit ſe rapporter. Dans le ſommaire du livre XLVII de Tite-live, où il eſt parlé de l'expédition de Q. Opimius, ou de celle dont Polybe fournit le détail; les *Oxybii* & *Deciates* ſont déſignés par le nom général de *Ligures Tranſalpini*; & ce qui attira chez eux les armes romaines, comme le marque ce ſommaire, ſçavoir qu'ils déſoloient les villes Marſeilloiſes d'Antibe & de Nice, ſeroit un indice de leur poſition.

P.

50°, 24°.

PÆMANI. Ils ſont nommés dans Céſar avec les *Ebutones*, les *Condruſi*, les *Cæreſi*, comme une nation Germanique d'en-deçà du Rhin; & on peut conjecturer qu'ils étoient voiſins des *Condruſi*, dont le pays eſt ſuffiſamment connu ſous le nom de Condroz. Comme un *Comment. II.*

canton qui tient au Condroz, a porté le nom de *Famenna* ou *Falmenna*, aujourd'hui Famenne ou Famine; quelque rapport dans cette dénomination avec le nom des *Pœmani*, peut porter à croire qu'ils ont occupé ce canton.

50°, 25°.

PALATIUM. Il eſt mention de ce Palais, que les empereurs avoient auprès de Trèves, dans une lettre de S. Ambroiſe à Valentinien I, en ces termes : *quùm perveniſſem Treviros, poſtridiè proceſſi ad Palatium.* Le lieu où étoit ce palais en conſerve le nom, en prenant la forme de l'idiome Tudeſque ou Germanique, étant appellé *Pfaltz*. Il eſt ſitué à deux lieues gauloiſes, ou à une raſte françoiſe au-deſſous de Trèves, ſur la rive gauche de la Moſelle. Dagobert I convertit ce lieu en une abbaye de filles, en faveur de ſa fille Adèle, vers l'an 643.

49°, 20°.

Comment. VI. PARISII. Selon Céſar, les *Pariſii* étoient limitrophes des *Senones*, avec leſquels ils s'étoient unis en un même corps de cité quelque tems avant ſon arrivée dans la Gaule : *confines hi erant Senonibus, civitatemque patrum memoriâ conjunxerant.* Ils ſe gouvernoient néanmoins ſéparément lors de la conquête, puiſqu'ils refuſerent de prendre part au ſoulèvement que méditoient les *Senones*, comme Céſar le rapporte. L'expédition particulière de Labiénus contre les *Pariſii* étant de la ſeptième année du gouvernement de Céſar, eſt décrite dans le ſeptième livre des Commentaires : & dans l'article *Melodunum*, on peut voir ce que l'application qu'il convient de faire du nom de *Metioſedum*, dont il eſt mention dans le détail de cette expédition, me donne lieu d'en rapporter. Les *Pariſii* ſont cités dans Strabon, & rangés dans la Lionoiſe par Pline & par Ptolémée. Et pour ne rien négliger de ce qui peut y avoir quelque rapport, on remarquera que dans la Table Théodo-

ſienne

ſienne le nom de *Pariſi* ſe trouve inſcrit entre *Aduaca*, ou Tongres, & *Vetera* ſur le bas Rhin, poſition par laquelle on ſeroit étrangement dépayſé, ſi ce peuple étoit inconnu d'ailleurs. On voit des *Pariſi* entre les peuples d'Albion, ou de la Grande-Bretagne, dans Ptolémée.

44°, 26°.

PAULON FLUV. On lit dans Méla : *Paulon & Varus flumina, utraque ex Alpibus delapſa; ſed Varus, quia Italiam finit, aliquantò notior.* Il pouvoit dire, que ce torrent, qui tombe dans la mer à Nice, & que l'on nomme Paillon, n'eſt pas comparable au Var, indépendamment de quelque autre raiſon d'être moins connu. J'adhère à l'opinion de Cluvier, qui veut que le texte de Pline ſoit corrigé dans l'endroit où en ſuivant la côte, il nomme *Fluvius Padus* à la ſuite de *Nicæa*. Le P. Hardouin dit avoir lu *Pado* dans les manuſcrits, Iſaac Voſſius *Palo*. Il eſt évident que c'eſt du *Paulon* de Méla dont il s'agit, & que le Pô n'y convient pas.

Lib. II, cap. 4.

Ital. ant. lib. I, cap. 9.
Lib. III, cap. 5.

47°, 25°.

PENNI-LUCUS. Dans l'Itinéraire d'Antonin on lit *Pennelocos*, dans la Table Théodoſienne *Pennolucos*. Ce lieu, ſitué *in Valle Penninâ*, étoit apparemment conſacré au dieu *Penn*. Il doit trouver ſa place entre *Viviſcus* & *Tarnadæ*, ſelon la Table, & ſelon l'Itinéraire. La diſtance eſt marquée VIIII à l'égard de *Viviſcus*, XIII ou XIIII à l'égard de *Tarnadæ*, y ayant cette différence entre l'Itinéraire & la Table. Pluſieurs ſçavans prennent Villeneuve ſur le lac Léman pour le *Penni-lucus*, ſans alléguer de circonſtance qui ſoit propre à déterminer cette poſition. On peut oppoſer, que Villeneuve n'eſt pas un lieu aſſez éloigné de Vevai, qui eſt *Viviſcus*, en réduiſant même la diſtance à la meſure du mille romain, plutôt que d'y employer la lieue gauloiſe. Les anciennes cartes indiquent ſur la direction de la voie, un petit endroit ſous le nom de *Penne*, & on ne peut ſe diſpenſer de faire attention àl 'identité de la

dénomination, quelque obſcur que ce lieu puiſſe être aujourd'hui. Il eſt vrai que ſelon les cartes, il paroît moins diſtant de S. Maurice, qui eſt *Tarnadæ*, que de *Viviſcus*, ou de Vevai, au contraire de ce que veut l'indication des diſtances, vu qu'elle eſt plus forte où on la trouve ici plus foible. Mais, ce ne ſeroit pas l'unique endroit, où la néceſſité de rendre les Itinéraires conformes aux poſitions locales, feroit tranſpoſer la diſtance d'un intervalle à l'autre qui eſt immédiat. Au-reſte, je crois que c'eſt ſur le pied du mille romain que les diſtances ſont données entre *Tarnadæ* & *Viviſcus*, de quelque manière qu'il ſoit convenable de les diſtribuer.

44°, 25°.

PERGANTIUM, ville Liguſtique, ſelon Etienne de Byzance. On reconnoît ſon nom dans celui de Bréganſon, petite iſle avec un château, & ſéparée par un canal étroit d'une pointe du continent, qui regarde *Meſe* ou Portcroz, l'une des *Stœchades*, ou des iſles d'Ières.

51°, 23°.

PERNICIACUM. Ce lieu eſt placé dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne, ſur la route de Bavai à Tongres, entre *Geminiacum*, ou Gemblou, & Tongres. Dans la Table on lit *Pernacum*; & on eſt fort incertain ſur la manière dont les diſtances doivent être comptées dans cet intervalle de Gemblou à Tongres, où ſe rencontre le lieu dont il s'agit. L'Itinéraire marque de *Geminiacum* à *Perniciacum* XII, dans la Table on voit XIIII. De *Perniciacum* à *Aduaca Tungrorum* XIV dans l'Itinéraire, XVI dans la Table. L'eſpace en droite-ligne de Gemblou à Tongres, fixé par des opérations ſur les lieux, n'eſt pas tout-à-fait de 31000 toiſes, & en ſuivant ſur les cartes manuſcrites du Roi, la trace même de la voie, qui circule dans une partie de cet eſpace, je ne trouve que 32 à 33000

toiſes, dont il ne réſulte qu'environ 29 lieues gauloiſes. La difficulté qui reſte après cela, c'eſt de ſçavoir le lieu qui peut convenir, plutôt qu'un autre, à *Perniciacum* dans cet eſpace. Pluſieurs ont jetté les yeux ſur Perwez, qui eſt ſitué à quelque diſtance du paſſage de la voie ſur la gauche. Ils veulent pour plus d'analogie lire *Perviciacum*, au lieu de *Perniciacum*; & ils ne conſidèrent pas que Perwez eſt peu diſtant de Gembloux, n'en étant éloigné que d'environ 5500 toiſes, qui font à peine 5 lieues gauloiſes. En s'attachant à la diſtance entre Tongres & *Perniciacum*, par égard à ce que l'Itinéraire & la Table ſe rapprochent davantage que ſur l'autre; je vois que 14 ou bien 16 lieues gauloiſes étant meſurées ſur la voie priſe en rétrogradant depuis Tongres, on ſe rencontre dans un canton vague, où aucun lieu qui puiſſe convenir à celui qu'il eſt queſtion de trouver, ne ſe diſtingue. Après avoir bien conſidéré le local ſur une topographie très-circonſtanciée, la néceſſité de ne pas omettre ce lieu ſur une carte, où l'on trouveroit à redire qu'il ne parût pas ſur la route qui y eſt tracée, me fait prendre une poſition près de la Méhaigne, le nom de Prenſon ou Brenchon paroiſſant avoir quelque choſe de *Perniciacum*. La diſtance à l'égard de Gembloux ſeroit indiquée en marquant X, & à l'égard de Tongres XIX.

48°, 26°.

PETINESCA. Il paroît plus convenable d'écrire ainſi, que *Peneſtica*, ſelon l'édition de l'Itinéraire d'Antonin par Surita. Dans la Table Théodoſienne on lit *Petaniſca*. La diſtance à l'égard d'*Aventicum* eſt marquée XIII dans l'Itinéraire, XIIII dans la Table: & entre *Petineſca* & *Salodurum* l'Itinéraire & la Table ſont d'accord à marquer X. En plaçant ce lieu à Buren avec Simler, qui eſt ſuivi par M. de Valois, c'eſt ne pas connoître que la dernière de ces diſtances ne peut convenir à l'égard de *Salodurum*, ou de Soleure, dont la poſition

de Buren ne s'éloigne que de 7 à 8 milles romains, ou d'environ 5 lieues gauloiſes. Mais, en même tems que cette diſtance ne ſe rapporte point à Buren, on voit qu'elle convient à Bienne. De Bienne à Soleure on comptera 10 lieues gauloiſes, comme de Bienne à Avanche 13 à 14, ſelon ce qu'on peut conclure des indications de l'Itinéraire & de la Table. Dans ces diſtances, l'emploi du mille romain ne rempliroit pas l'eſpace que donne le local, & le mille conviendroit encore moins par la poſition de Buren, que par celle de Bienne, parce qu'entre Avanche & Buren, la diſtance peut s'eſtimer d'environ 26 milles romains.

46°, 19°.

PETROCORII. Céſar, Strabon, Pline, Ptolémée, en font mention. Il y a de la mépriſe dans Pline, quand il dit des *Petrocorii* ce qui convient aux *Cadurci*, que le Tarn les ſépare du territoire de Toulouſe. Voici comment il s'explique : *Cadurci, Antobroges, Tarneque amni diſcreti à Toloſanis Petrocori.* Le P. Hardouin attribue ce qu'on lit ainſi dans ſon auteur favori, à une conquête que ceux du Périgord auroient faite du Querci, de l'Agénois, & de l'Albigeois : *Petrocoris Cadurcos, Agennenſes, & Albienſes, uſque ad Tarnem amnem, armis & vi ſibi ſubjicientibus.* J'ignore qu'il y ait dans l'hiſtoire quelque trace de cette entrepriſe de la cité de Périgueux ſur les cités voiſines; & il eſt même difficile de l'admettre par ſuppoſition. Les mouvemens de guerre chez les peuples Gaulois ſous la domination romaine, pour ſe rapporter au tems où Pline traite de la Gaule, ont plutôt été des ſoulevemens contre la puiſſance dominante, que des guerres inteſtines entre les cités. S'il étoit arrivé des révolutions dans l'état des cités lorſque la Gaule jouiſſoit d'une pleine liberté, il n'en étoit pas de même depuis qu'elle étoit aſſujettie, & réduite *in formam provinciæ.* Les changemens dans les provinces particulières ont été l'ouvrage du pouvoir impérial, &

Lib. IV, cap. 9.

non pas l'effet d'un arrangement de la part des peuples. Nous voyons que la plûpart des anciennes cités ſont contenues dans l'emplacement qui les diſtingue, & qu'elles conſervent leurs limites. Joſeph Scaliger, en écrivant ſur Auſone, a cru faire diſparoître la difficulté par deux points, qui détachent les *Petrocorii* de la mention qui eſt faite des *Toloſani* dans Pline, & en liſant : *Cadurci, Nitiobriges* (au lieu d'*Antobroges*) *Tarne amni diſcreti à Toloſanis : Petrocori.* Mais, pour adopter la ſolution propoſée par Scaliger, il faudroit que les *Nitiobriges* euſſent étendu leur territoire ſur le Tarn, ce que la connoiſſance poſitive que l'on a des *Fines* des *Cadurci*, près de cette rivière, ne ſouffre pas qu'on admette. Pour revenir aux *Petrocorii*, ils occupoient avec ce que contient le diocèſe de Périgueux, celui de Sarlat, dont l'évêché eſt de la création du pape Jean XXII, au commencement du quatorzième ſiècle : *Sarlatum in epiſcopatu Petragoricenſi*, dit l'auteur de l'hiſtoire des Albigeois, qui eſt antérieur à l'établiſſement d'un évêché à Sarlat. *Lib. II, cap.* 10

50°, 20°.

PETROMANTALUM. On trouve ce lieu dans l'Itinéraire d'Antonin, ſur une route qui en partant de *Carocotinum*, paſſe par *Juliobona* & *Rotomagus*, & conduit à *Lutecia*. Ce lieu eſt encore indiqué entre *Cæſaromagus*, ou Beauvais, & *Briva Iſaræ*, ou Pont-Oiſe. La Table Théodoſienne en fait auſſi mention, quoique le nom ſoit écrit *Petrum-viaco*. L'Itinéraire & la Table ne ſont point d'accord ſur la diſtance à l'égard du lieu nommé *Ritumagus*, qui ſuit *Rotomagus*, & qui précède *Petromantalum*, & dont on reconnoît la poſition dans celle de Radepont, comme on peut voir à l'article *Ritumagus*. L'Itinéraire marque XVI, la Table XII. De *Petromantalum* à *Briva Iſaræ*, la diſtance qui n'eſt point indiquée par la Table, eſt marquée XIV dans l'Itinéraire. Or, ce que le local fournit d'eſpace entre les poſitions

que par la Loire, qui les ſéparoit des *Namnetes*. Car; ſelon Strabon, la Loire ſe rend dans la mer entre les *Pictones* & les *Namnetes* : & ſelon Ptolémée, les *Pictones* occupent la partie ſeptentrionale de l'Aquitaine, le long de la mer & ſur la Loire. Ainſi, les géographes, qui dans les cartes précédentes de la Gaule, ont limité les *Pictones* par les bornes actuelles du diocèſe de Nantes, ne ſont point conformes au témoignage formel des anciens. Ils paroiſſent avoir ignoré, que le diocèſe de Nantes ne s'étend au midi de la Loire, que parce qu'au neuvième ſiècle la juriſdiction ſpirituelle des évêques de Poitiers a ſouffert un démembrement de ce côté-là, comme je l'expoſe plus particulièrement dans l'article concernant *Ratiatum*, qui a été une ville des *Pictones*. On voit auſſi dans l'article intitulé *Andes*, que l'ancien territoire des *Pictones* renfermoit un canton, qui a été uni au diocèſe d'Angers, & qui ſe nomme les Mauges. Au-reſte, perſonne n'ignore, que le diocèſe de Maillezais, dont le ſiége a été transféré à la Rochelle, & pareillement celui de Luçon, ſont des parties détachées du diocèſe de Poitiers par Jean XXII, pour l'établiſſement de ces évêchés en 1317. Quant au nom de *Pictones*, comme il ſe lit dans les plus anciens auteurs, Céſar, Strabon, Pline, Ptolémée; la forme un peu différente qu'il a priſe dans le nom de *Pictavi*, doit avoir été uſitée avant la chute de l'Empire dans la Gaule, puiſque c'eſt ainſi que la capitale, lorſqu'elle a été déſignée comme la plûpart des autres par le nom du peuple, eſt appellée dans Ammien-Marcellin, & dans les Notices, ainſi que j'ai dû le remarquer dans l'article ſous le titre de *Limonum poſtea Pictavi*.

47° 17°.

PICTONUM PROMONTORIUM. Ptolémée, qui ſeul nous l'indique en parcourant la côte Aquitanique, le place entre l'embouchure du fleuve *Canentelus*, qui

eſt

eſt la Charente, & le *Seqor Portus*, auquel ſuccède immédiatement l'embouchure de la Loire. Sur cette indication, je ne vois point qu'on puiſſe jetter les yeux ſur quelque autre endroit du rivage des *Pictones*, que la pointe de terre fort déliée, & recourbée vers l'entrée de la Sevre Niortoiſe, & qui ſe nomme l'Aiguillon. Cette pointe devoit avoir autrefois une ſaillie d'autant plus apparente, que la partie maritime du Poitou étoit inondée juſqu'auprès de Luçon, & en remontant la Sevre juſqu'auprès de Maillezais. Car, les terres ne ſont aujourd'hui deſſéchées en partie, que par le grand nombre de coupures qu'on a faites pour y raſſembler les eaux qui ſtagnoient auparavant, travaux dont les commencemens ſont dûs au regne d'Henri IV; quoique dans quelques monumens d'un tems plus reculé, il ſoit parlé de l'ouverture de quelques canaux dans le même canton.

44°, 23°.

PISAVÆ. Ce lieu eſt marqué dans la Table Théodoſienne, à la diſtance de XVIII milles d'*Aquæ Sextiæ*, ou d'Aix, en tendant vers *Glanum*, qui eſt S. Remi, près de Taraſcon. Cette diſtance conduit, en ſuivant la trace de la voie Aurélienne, au paſſage d'une petite rivière, nommée Touloubre. Car, une grande carte manuſcrite de la Provence m'indique 13 à 14000 toiſes, & le calcul des 18 milles romains eſt de 13600 toiſes. Honoré Bouche nous apprend, que dans le territoire d'un lieu nommé Alenſon ſur la gauche de cette voie, on a trouvé des colomnes milliaires, ſur l'une deſquelles on liſoit VIAM AVRELIAM. A la droite, & près de la rivière ci-deſſus nommée, eſt un autre lieu, ſous le nom de Peliſſane, auquel celui qu'on lit dans la Table paroît ſe rapporter à quelques lettres près.

Chorog. de Prov. liv. IV, ch. 4.

44°, 22°.

PISCENÆ. Pline comprend ce lieu dans un dénombrement des principaux de la Narbonoiſe; & on en fait

Lib. III, cap. 4.

l'application à Pezenas, ſur la droite de l'*Arauris*, ou de l'Eraut, au-deſſus d'Agde. Il eſt encore mention de *Piſcenæ* dans Pline, au ſujet d'une eſpece de laine, qui ſe trouve dans les environs. M. Aſtruc croiroit vraiſemblable de reconnoître *Piſcenæ* dans un petit lieu, dont le nom eſt Pezene, à quelque diſtance de Pezenas, parce que c'eſt-là préciſément que croît la laine plus ſemblable à du poil qu'à de la laine, dont parle Pline. Mais, l'expreſſion de Pline, *circà Piſcenas*, admet de l'extenſion; & d'ailleurs il répugne, qu'un endroit obſcur tienne une place entre les lieux plus conſidérables de la province Narbonoiſe. Dans les écrits du moyen-âge, le nom de Pezenas eſt *Peſenatium*, & *Peſenacum*; en le latiniſant ainſi d'après celui de Pezenas, que l'uſage avoit établi dès le douzième ſiècle. Au-reſte, il paroît que Pezenas & Pezene doivent également leur nom à la petite rivière de Peſne, qui prend ſa ſource à Pezene, ſelon la grande carte du Languedoc de Cavalier, & qui ſe perd dans l'Eraut, près de Pezenas, immédiatement au-deſſus de ſa poſition.

Lib. VIII, cap. 48.

Hiſt. nat. de Lang. p. 53.

47°, 22°.

POCRINIUM. On trouve ce lieu dans la Table Théodoſienne, ſur une route qui conduit d'*Aquæ Bormonis*, ou de Bourbon-l'Archambaut, à *Auguſtodunum*, Autun. Pluſieurs circonſtances particulières concourent à faire connoître la poſition de *Pocrinium* dans celle d'un lieu nommé Perrigni, ſitué au rivage droit de la Loire; & on ne ſçauroit diſconvenir que ce nom de Perrigni ne conſerve de l'analogie à la dénomination de *Pocrinium*, comme elle ſe lit dans la Table. On peut recourir à l'article *Aquæ Bormonis*, pour voir que l'eſpace actuel entre Bourbon & Perrigni répond à ce qui eſt indiqué par la Table. La poſition d'un lieu dont le nom eſt *Telonnum*, entre *Pocrinium* & *Auguſtodunum*, ne contribue pas moins à déterminer l'emplacement de *Pocrinium* à Perrigni. Sanſon a été placer *Pocrinium* à

S. Porçain : & comme l'indication des diſtances ne l'y conduiſoit pas, puiſque de Bourbon à S. Porçain, il s'en faut beaucoop que l'on trouve 30 lieues gauloiſes que demande la Table ; il ſeroit ſingulier que Sanſon ſe fût déterminé par quelque reſſemblance entre le nom de *Pocrinium* & celui d'un ſaint Abbé, qui au rapport de Grégoire de Tours, vivoit ſous Thierri, fils de Clovis.

44°, 24°.

POMPONIANA. C'eſt un lieu ſur la côte dans l'Itinéraire maritime, & dont le nom ſeroit *Pompeiana*, ſelon pluſieurs manuſcrits. Il faut en trouver la place entre le port de Toulon, & *Heraclea Caccabaria*, qui eſt S. Tropez. La diſtance à l'égard de *Telo Martius* indiquée XVI, me conduit préciſément ſur une grande carte manuſcrite & bien levée de la côte de Provence, à la calle de Giens, ouverte au ſud, vis-à-vis de la pointe occidentale de *Prote*, ou de la premiere des iſles d'Ières, qui eſt Porqueroles. La route de mer valant environ 12000 toiſes, répond bien à 16 milles romains. Il me paroît d'autant moins douteux que *Pomponiana* ne ſoit Giens, que les diſtances qu'indique l'Itinéraire en partant d'*Heraclea*, ſe terminent également au même lieu, comme on peut voir dans l'article *Alconis*. On connoît la terre de Giens pour être en ſaillie dans la mer, & dont le côté qui regarde le continent eſt preſque couvert d'une lagune, de laquelle il ſort des canaux de communication avec la mer de droite & de gauche, ce qui renferme cette terre comme une iſle. Le motif que j'ai de faire cette remarque eſt de voir, que Pline, & Marcianus Capella après lui, ont pris *Pomponiana* pour une iſle, mais en attribuant ce nom à celle des trois iſles *Stœchades* qui tient le milieu entr'elles, & à laquelle par cette raiſon le nom de *Meſe*, qui la diſtingue dans Pline de *Prote* & d'*Hypæa*, c'eſt-à-dire de la premiere & de l'ultérieure, convient particuliérement. Or,

ne peut-on pas juger, que c'eſt une mépriſe de la part de Pline, de confondre *Pomponiana* avec *Meſe*, puiſque *Pomponiana* exiſte ſéparément. Ce qu'il y a de bien certain, c'eſt que les diſtances de l'Itinéraire qui déterminent *Pomponiana*, ne vont point du tout à Portcroz, qui eſt cette iſle du milieu entre les iſles d'Ières ou *Stœchades*. Car, l'aterrage de Portcroz s'éloignant de la calle de Giens d'environ 10000 toiſes, la diſtance qui à l'égard de Toulon ne doit aller qu'à 16 milles, ſelon l'Itinéraire, en paſſe 28 : & d'un autre côté, la diſtance à l'égard d'*Heraclea* perd conſéquemment une grande partie de ce que demande le même Itinéraire.

44°, 23°.

PONS ÆRARIUS. Il eſt placé dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem entre *Nemauſus* & *Arelate*, à XII au-delà de *Nemauſus*, & VIII en-deçà d'*Arelate*. La diſtance de Nîmes à Arles, qui approche de 15000 toiſes en droite-ligne, & qui peut valoir quelque choſe de plus en meſure de chemin, convient aux nombres marqués par l'Itinéraire, puiſque dans ce que renferme la Province romaine, le calcul de 20 milles, XII & VIII, eſt de 15120 toiſes. L'Itinéraire d'Antonin ne diffère ici que d'un mille, en marquant XVIIII entre *Arelate* & *Nemauſus* en une ſeule diſtance. Il faut contredire ces indications des Itinéraires, ſi l'on veut, en s'attachant à l'opinion de quelques ſçavans, que le *Pons Ærarius* ſoit celui d'entre Beaucaire & Taraſcon. Car, la diſtance de Nîmes à *Ugernum*, ou Beaucaire, eſt de 15 milles, comme la Table Théodoſienne l'indique, & du paſſage du Rhône entre Beaucaire & Taraſcon juſqu'à Arles, l'intervalle de 7 à 8000 toiſes eſt égal à 10 milles. Ainſi, au lieu de 20, il faut compter 25 entre Nîmes & Arles, en prenant la route de Beaucaire. Je ne vois pas les mêmes difficultés ſur une route plus directe, & qui exiſte de Nîmes à Arles. Cette route n'eſt pas moins une ancienne voie romaine que celle qui tend à *Ugernum*. Elle

Voyez l'Hiſt. natur. de Lang. p. 217. Et l'Hiſt. de Nimes, T. I. notes, p. 27.

eſt commune avec cette voie juſqu'au pont de Quart (*de Quarto*) ſur le Viſtre, au-delà duquel elle s'en détache ſur la droite. Les milles y ont été diſtingués par des colomnes milliaires comme ſur l'autre, & M. Aſtruc en parle dans ſes Mémoires ſur le Languedoc. En ſuivant cette branche de voie, la meſure de 12 milles depuis Nîmes, ſelon que l'indication de l'Itinéraire le preſcrit, ou de 8 milles au-delà du *Quartus lapis*, conduit au paſſage d'un canal dérivé du Rhône depuis Beaucaire, & qui ſe rend dans l'étang d'Eſcamandre, canal ancien, & faiſant la ſéparation des diocèſes de Nîmes & d'Arles quant au ſpirituel. Sur ce canal eſt un pont, dont l'abord a été défendu du côté de Nîmes par un château nommé Belle-garde : & depuis ce pont juſqu'à Arles, la diſtance m'eſt indiquée d'environ 6000 toiſes par une carte topographique, que les Etats de Languedoc ont fait lever pour le deſſéchement des marais entre Beaucaire & Aigues-mortes. Or, les 6000 toiſes que donne l'échelle de cette carte, répondent exactement aux 8 milles de l'Itinéraire ; & il eſt difficile de ſe refuſer à une parfaite convenance entre cet Itinéraire & le local actuel, ou pour mieux dire, il convient de s'y ſoumettre. D'ailleurs, on ne voit pas pourquoi *Ugernum*, ou bien *Taraſco*, ne ſeroient pas cités dans l'Itinéraire, plutôt que le *Pons Ærarius*, ſi ce pont appartenoit à ces villes, & en faiſoit la communication. Il ſemble que le nom de *Pons Ærarius* vienne de ce qu'on y étoit aſſujetti à un péage, en paſſant du territoire de *Nemauſus* dans celui d'*Arelate*, puiſque, comme je l'ai remarqué ci-deſſus, le canal que l'on traverſe ſur ce pont, ſépare la juriſdiction ſpirituelle de Nîmes d'avec celle d'Arles. Quant à l'opinion par rapport au péage, elle eſt autoriſée par le témoignage de Sénèque : *in pontibus quibuſdam pro tranſitu dabatur.* L'hiſtorien de Provence Honoré Bouche, & Catel en écrivant ſur le Languedoc, ont déplacé *Ugernum*, en l'établiſſant dans la poſition

Hiſt. natur. p. 216.

Conſtant. Sap. cap. 14.

du lieu dont il eſt parlé ci-deſſus ſous le nom de Bellegarde.

44°, 25°.

PONS ARGENTEUS. Lépidus mandant à Cicéron, qu'il campe près du fleuve *Argenteus*, date ſa Lettre *ex ponte Argenteo*. Comme il lui marque dans cette lettre, qu'il avoit paſſé pour arriver là par *Forum Voconium*, cette circonſtance fixe le *Pons Argenteus* au paſſage de la voie Aurélienne, qui de *Forum Julii* conduit à *Forum Voconii*. Or, ce pont eſt encore ſur la trace de cette voie, entre les Arcs, & un autre lieu nommé Vidauban.

47°, 23°.

PONS DUBIS. Il eſt marqué dans la Table Théodoſienne, ſur la voie qui conduiſoit de Challon à Beſançon. En ſuivant cette route, on rencontre le Doux, près d'un lieu nommé Pontoux, & je ſuis informé qu'en effet on y voit les ruines d'un pont de conſtruction romaine. Quoique la diſtance ſoit marquée XIIII dans la Table, la trace du chemin ſur le local ne fait trouver depuis Challon juſqu'à Pontoux que 11 lieues gauloiſes & demie.

51°, 24°.

PONS MOSÆ. Tacite en fait mention; & on peut recourir à l'article *Coriovallum*, pour voir que ce pont eſt *Trajectum*, par lequel la voie romaine, qui conduiſoit de Tongres à Cologne en paſſant à Juliers, traverſoit la Meuſe. Dans les écrits du moyen-âge, on lit communément & par contraction, *Trectis*, & ſelon l'idiome Germanique, le nom eſt *Maeſtricht*.

49°, 25°.

PONS SARAVI. Il eſt placé dans la Table Théodoſienne entre *Decem-pagi*, ou Dieuze, & *Tabernæ*, Zabern ou Saverne. La diſtance eſt marquée X à l'égard de *Decem-pagi*, XII à l'égard de *Tabernæ*. La première paroît un peu foible comme meſure itinéraire, en la

comparant à ce que l'eſpace vaut en droite-ligne ſur le local. La ſeconde n'eſt pas dans le même cas, & pourroit même ſuppléer en quelque choſe à la précédente, par la compenſation que l'on reconnoît quelquefois avoir lieu entre pluſieurs diſtances raſſemblées. L'Itinéraire d'Antonin eſt défectueux dans l'indication qu'on y trouve entre *Divodurum* & *Ponte Sarvix* de XXII ſeulement. La Table eſt plus correcte en faiſant compter 34 en pluſieurs diſtances. Il y a pareillement erreur dans l'Itinéraire, & dans le même ſens, en ne marquant que XXII entre *Ponte Sarvix* & *Argentoratum*. M. de Valois & Cellarius, trompés par la ſignification Alemande du nom de Sar-bruk, y tranſportent le *Pons Saravi*, dont la poſition, & par les diſtances & par la direction de la route, ne peut convenir qu'à Sar-bourg, parce que Sarbruk s'en écarte de toute manière, ſa poſition ſur la Sare étant à 10 lieues actuelles, ou 20 lieues gauloiſes au moins, plus bas que Sarbourg.

51°, 22°.

PONS SCALDIS. L'Itinéraire d'Antonin, & la Table Théodoſienne nous l'indiquent entre *Turnacum* & *Bagacum*, Tournai & Bavai: & la diſtance eſt marquée XII également à l'égard de l'une & de l'autre de ces villes, dans l'Itinéraire. La Table y eſt conforme entre *Turnacum* & *Pons Scaldis* : elle marque X entre *Pons Scaldis* & *Bagacum*. Ce lieu eſt Eſcaut-pont, entre Valenciennes & Condé. La diſtance de Bavai à Eſcautpont répond à 10 lieues gauloiſes, conformément à l'indication de la Table : & du terme de cette meſure juſqu'au centre de l'ancienne enceinte de Tournai, quoique l'eſpace en droite-ligne ne réponde qu'au même nombre de lieues, cependant la meſure itinéraire paroît en valoir 11 à 12, parce que l'Eſcaut fait circuler la route ſur la gauche de ſon cours. Chifflet (*in Anaſtaſi Childerici*) rapporte un diplome émané d'un des rois qui ont porté ce nom, où le *teloneum de ponte ſuper flumen*

Scalt, paroît convenable au lieu actuel que déſigne le paſſage d'une grande voie entre Bavai & Tournai.

51°, 20°.

PONTES. L'Itinéraire d'Antonin nous donne la route d'Amiens à Boulogne de cette manière : *Pontibus* M. P. XXXVI, *leugas* XXIV. *Geſſoriaco* M. P. XXXIX, *leugas* XXVI. L'eſpace en droite-ligne eſt d'environ 54000 toiſes, comme je le rapporte également dans l'article qui a pour titre *Duroicoregum*. Or, les 75 milles romains, ou les 50 lieues gauloiſes, que l'Itinéraire indique, produiſent un calcul de 56700 toiſes, & un excédent de près de 3000 toiſes peut faire croire qu'il y a quelque choſe à corriger dans le détail de l'Itinéraire. La Table Théodoſienne, où l'on trouve la trace d'une route entre *Geſoriacum* & *Samarobriva*, ne connoît point ce lieu de *Pontes*, mais un autre ſous le nom de *Duroicoregum*. Quant à celui de *Pontes*, je remarque qu'en ſuivant préciſément la trace de l'ancienne voie, qui ſubſiſte ſous la dénomination de Chauſſée de Brunehaut, on rencontre ſur le bord de l'Autie un lieu, dont le nom de Ponches ne permet pas de méconnoître celui de *Pontes*. La meſure du chemin depuis Amiens paroît valoir 25 lieues gauloiſes, quoique l'Itinéraire ne marque que 24. De cette poſition juſqu'à celle qui ſous le nom de Douriers repréſente le *Duroicoregum* de la Table, l'intervalle qui n'eſt que d'environ 1400 toiſes, ne ſurpaſſe guère une lieue gauloiſe. On peut voir dans l'article *Duroicoregum*, que ce qu'il y a de diſtance entre ce lieu & *Geſoriacum*, ou Boulogne, fournit un compte de 22 lieues gauloiſes. Ainſi, on n'en conclura que 23, ſans entrer dans le détail de quelque fraction, entre *Pontes* & *Geſoriacum*, quoique l'Itinéraire marque 26. En joignant ces 23 aux 25 qui précèdent depuis Amiens juſqu'à *Pontes*, le total qui eſt 48, peut donner lieu de compter environ 54500 toiſes ; & cette ſupputation convient mieux à la diſtance réelle & abſo-

lue

lue de 54000 toiſes, que la ſomme de 56700, qui réſulte du compte de 50 lieues dans l'Itinéraire. Il ne ſeroit point indifférent de ſçavoir, d'où eſt venu le nom de Pontieu, au canton de pays ſitué vers l'embouchure de la Somme, entre le Boulonois & la frontière de Normandie, & qui eſt nommé *Pontium* par le continuateur de Frédégaire, *Pontivus pagus* dans le partage de Louis le Débonnaire entre ſes enfans, & ailleurs. M. de Valois n'eſt point d'avis qu'il dérive du lieu qui fait la matière de cet article, & indiqué par l'Itinéraire ſous le nom de *Pontes*.

48°, 24°.

PORTUS ABUCINI. La Notice des provinces de la Gaule en fait mention dans la Séquanoiſe, *in provinciâ Maximâ Sequanorum*, en joignant aux cités que renfermoit cette province, pluſieurs places ſous le ſimple titre de *caſtrum*, & en dernier lieu *Portum Abucini*. On ne ſçauroit douter que ce lieu ne ſoit Port-ſur-Saône. M. de Valois cite une vie manuſcrite de S. Urbain, évêque de Langres, qui porte que S. Valier, archidiacre de la même égliſe, étant entré dans le territoire des *Sequani*, *iter Sequanicum ingreſſus*, s'acheminoit vers le mont Jura, *ad Alpium Jurenſium partes tendebat*, & que ſur cette route il arriva à un lieu peu éloigné, *quem haud longè poſitum, ex antiquo incolæ appellant Portum Bucinum*. En-effet, S. Valier, qui fut mis à mort par les Vandales en ce lieu, eſt particulièrement honoré à Port-ſur-Saône; & la fête qu'on y célèbre le 23. Octobre, eſt marquée dans l'ancien calendrier de l'égliſe de Beſançon, cité par M. Dunod, 10 *Kal. Nov. apud caſtrum Bucinum, S. Valerii Archid. Lingon.* On peut juger qu'anciennement Port-ſur-Saône prévaloit ſur tout autre lieu des environs, puiſque le pays a été appellé *pagus Portiſiorum*, le Portois.

P. 456.

Hiſtoire des Séquan. p. 209.

52°, 21°.

PORTUS ÆPATIACI. La Notice de l'Empire

décrivant le département du général de la ſeconde Belgique, *ſub diſpoſitione viri ſpectabilis ducis Belgicæ ſecundæ ;* après avoir fait mention de *Marcis*, *in littore Saxonico*, & de la flote de la Sambre, *in loco Quartenſi, ſive Hornenſi ;* elle ajoute, *tribunus militum Nerviorum portu Æpatiaci.* Je ne ſçache pas que l'endroit où ce port pouvoit exiſter ait été connu juſqu'à préſent, & dans cette recherche on ne peut former que des conjectures. La garde en étant confiée à des Nerviens, & le *Tractus Nervicanus* ayant été une continuation du pays maritime appellé particulièrement *Armoricanus ;* c'eſt donc ſur la côte qui s'étend depuis le diſtrict des *Morini*, juſqu'à l'embouchure de l'Eſcaut, où ſe terminoit la Belgique, qu'il faut chercher le *portus Æpatiaci.* Le lieu que l'on tient avoir été autrefois le plus fréquenté dans le canton voiſin de la mer, eſt celui que pour cette raiſon on a appellé *Alde-burgum*, Ouden-borg, ou le vieux Bourg. La rivière d'Iper, dont l'embouchure eſt aujourd'hui à Nieuport, ne s'y rendoit autrefois que par un bras qu'elle détachoit, & elle continuoit ſon cours parallélement à la côte, communiquant à la mer par une ſeconde embouchure près d'Oſtende, puis d'Aldeborg tendant à Bruges, en conſervant le nom d'Iper. Les cartes dreſſées il y a 200 ans nous repréſentent les choſes dans cet état, auquel en creuſant pluſieurs canaux on a apporté du changement depuis ce tems-là. On ſçait encore que Bruges communiquoit à la mer, non-ſeulement par un canal vers Lamins-fleet, qui a pris le nom de Sluys ou d'Ecluſe, mais encore par un autre, qui ſe débouchoit dans un port, dont le nom étoit Scarp-haut, qui fut détruit par la violence des marées en 1334, & dont on voit quelques veſtiges auprès de Blankenberg. Or, en ſuppoſant que la poſition d'Ald-borg, comme n'étant pas préciſément ſur le rivage, ne puiſſe repréſenter le *portus Æpatiaci ;* il y a quelque apparence que celui dont on vient de faire la

découverte, peut en tenir lieu. M. de Valois ne cherchant point d'emplacement au *portus Æpatiaci*, croit qu'il faut convertir le nom qu'il porte dans la Notice de l'Empire en celui de *Geſoriacum*, & lire *Geſoriaci*. Mais, outre qu'il y a quelque hardieſſe à faire ce changement, il eſt à propos d'obſerver, que le nom de *Geſoriacum* étoit remplacé par celui de *Bononia* dans le ſiècle où la Notice, qui ſeule fait mention du port en queſtion, a été dreſſée; & l'auteur anonyme de la vie de Conſtantin, publiée par Henri de Valois, & dont je rapporte un paſſage dans l'article *Geſoriacum*, le témoigne formellement. On peut dire encore, qu'un poſte gardé par des *Nervii* convient mieux *in tractu Nervici littoris vel Nervicano*, qu'à *Bononia*: & quoi qu'il en ſoit, on tirera cet avantage de la recherche du *portus Æpatiaci*, d'avoir donné lieu de reconnoître pluſieurs circonſtances locales de ce canton dans un état antérieur & différent de celui d'aujourd'hui. *Pag. 190.*

43°, 21°.

PORTUS VENERIS, & FANUM. On lit dans Méla: *inter Pyrenæi promontoria* (ou ſelon d'autres éditions que celle de Voſſius, *in Pyrenæi promontorio*) *Portus Veneris, in ſinu ſalſo.* C'eſt une choſe connue que le nom de Port-Vendres, près de Collioure, eſt celui de *Portus Veneris.* M. de Marca rapporte le *ſinus ſalſus* de Méla à des ſources voiſines, & plus ſalées que la mer même; *ſalſioribus etiam quam marinæ ſunt*, ſelon que Méla s'exprime en parlant de la fontaine de *Salſulæ*, ou de Salſes. Voſſius change le texte; & au lieu de lire *in ſinu ſalſo*, il ſubſtitue *inſignis fano*, ce qui n'eſt appuyé de l'autorité d'aucun manuſcrit. Il eſt vrai que le *Fanum Veneris*, dont Strabon, Pline, & Ptolémée font mention, pourroit avoir donné le nom à ce port: & je remarque que Pline décide préciſément de la poſition de ce Temple au port Vendres, par les circonſtances que renferme un paſſage qui ſuit immédiate- *Lib. II, cap. 5.* *Marca Hiſpan. lib. I, cap. 9.*

Lib. III, cap. 3. ment la position d'*Emporiæ : Flumen Tichis : ab eo Pyrenæa Venus, in latere promontorii altero*, XL M. Il part donc de l'embouchure de la rivière, près de laquelle sont les vestiges d'*Emporiæ* sous le nom d'Ampurias. Le promontoire dont il parle entre cette rivière & *Pyrenæa Venus*, est le *caput Crucum*, cap de Creuz, comme on l'appelle aujourd'hui ; dont la grande saillie dans la mer, & qui s'élève à une grande hauteur, se trouve exprimée dans la Table Théodosienne, sous le nom qui lui convient fort de *promontorium Pyrenæum*. C'est sur la pointe de ce promontoire que plusieurs sçavans, & entr'autres Mariana, placent l'*Aphrodisium*, ou le temple consacré à Vénus. Mais, ils n'ont pas pris garde, que Pline indique précisément le revers du promontoire, *latus promontorii alterum*. Ils n'ont pas assez connu ou examiné le local, pour voir que les 40 milles marqués par Pline, exigent un plus grand éloignement à l'égard du lieu d'où cette distance est comptée. Car, cet éloignement n'est que de 4 à 5 lieues, ou d'environ 18 milles, à raison de 4 milles par lieue, comme me l'indique une carte manuscrite & topographique du Roussillon, & qui s'étend dans les environs de Roses jusqu'à Ampurias précisément. Et vu que cette carte me fait compter plus de 20 milles depuis la pointe du cap de Creuz jusqu'au port Vendres, je retrouve ainsi les 40 milles, à la distance desquels Pline indique la *Venus Pyrenæa*, ou le *Fanum Veneris Pyrenææ*. Il est très-naturel que le port distingué par le nom de Vénus, se trouve voisin du temple consacré particulièrement au culte de cette déesse. La position de ce temple en cet emplacement, & non sur la pointe du promontoire Pyrénéen, étoit moins convenable à faire la séparation de la Gaule d'avec l'Ibérie, que les Trophées de Pompée *in summo Pyrenæo*, & placés au passage de la route, par laquelle on sortoit d'un pays pour entrer dans l'autre. Strabon en marque positivement la distinction ; &

Hist. Hispan. lib. I, cap. 2.

Lib. IV, p. 178.

on ſçait d'ailleurs, que la Gaule s'étendoit plus loin que le *Portus Veneris*, juſque & compris *Cervaria*. Je crois être dans l'obligation d'avertir, que la carte dont j'ai parlé ci-deſſus, me donne lieu de trouver bien de l'imperfection dans toutes les cartes qui renferment ce parage, ſans en excepter la grande carte de la frontière des Pyrénées en 8 feuilles.

47°, 20°.

PRÆTORIUM. Caſſiodore nous donne une grande idée de la magnificence des Prétoires conſtruits par les Romains dans les provinces de l'Empire: *Prætoria longè latèque lucentia, in margaritarum ſpeciem putes eſſe diſpoſita.* On trouve des lieux ainſi nommés dans la Gaule, en Eſpagne, dans la Grande-Bretagne, en Pannonie. La Table Théodoſienne indique un *Prætorium* ſur une route qui ſort d'*Auguſtoritum*, ou de Limoges, & qui de ce Prétoire ſe diviſant en deux branches, tend d'un côté à *Auguſtonemetum*, ou Clermont en Auvergne, par *Acitodunum*, ou Ahun, & de l'autre à *Avaricum*, ou Bourges, par *Argantomagus*, ou Argenton. Selon les diſtances marquées par la Table, d'*Auguſtoritum* au *Prætorium* XIII, & du *Prætorium* à *Acitodunum* XVIII, on juge que cette poſition peut tomber ſur un lieu, dont le nom qui eſt Arènes, & purement romain, aura été appliqué aux reſtes de quelque vaſte édifice, qui n'a point été diſtingué d'un Amphithéatre. La diſtance, à partir d'*Argantomagus*, comme en partant d'*Auguſtoritum* d'un côté & d'*Acitodunum* de l'autre, auroit pu concourir à déterminer le même point, ſi cette diſtance n'étoit pas omiſe dans la Table.

Lib. XII, Var. epiſt. 22.

53°, 23°.

PRÆTORIUM AGRIPPINÆ. Une autre *Prætorium* ſe diſtingue dans la Table par la repréſentation d'un grand édifice, qui paroît répondre à ce que je viens de rapporter de Caſſiodore. Celui-ci porte le nom d'Agrippine, dans lequel on doit reconnoître la fille de

Germanicus, qui a fait également porter ſon nom à la colonie établie dans le lieu de ſa naiſſance, ſelon le témoignage de Tacite. Le *Prætorium Agrippinæ* eſt placé au-deſſus de *Lugdunum* des *Batavi*, eu égard au cours du Rhin; & on eſt perſuadé ſur les lieux que ſon emplacement conſerve la mémoire de ſon exiſtence du tems de la domination romaine ſous le nom de Roomburg. La diſtance à l'égard de *Lugdunum*, ou de Leyde, eſt marquée 11 dans la Table. Je trouve qu'à meſurer la voie qui y conduit, en ſuivant le canal qui ſe nomme Ouden-Rhyn, ou vieux Rhin, & à prendre pour point de partance ce qu'on nomme *den Burgt* dans Leyde, qui eſt l'ancien *dunum*, cette meſure ſe borne à environ 750 verges du Rhin. La verge du Rhin valant 11 pieds 7 pouces 2 lignes, il en réſulte environ 1450 toiſes, qui ſont à peu-près deux milles romains, ce qui eſt conforme à ce que j'ai remarqué en général dans l'étendue de la Batavie, que les diſtances ne pouvoient ſe rapporter qu'au mille romain, & ne convenoient point à la lieue gauloiſe.

Annal. XII, 27.

51°, 25°.

PRONEA FLUV. Auſone, dans ſon poème intitulé *Moſella*, dit que *Pronea* & *Nemeſa* groſſiſſent une autre rivière nommée *Sura*, comme en effet les rivières de Prum & de Nyms réunies ſe rendent dans celle de Sour, qui tombe dans la Moſelle.

43°, 24°.

PROTE. Les iſles STŒCHADES ont été ainſi appellées par les Marſeillois, ſelon Pline, *propter ordinem*, parce qu'elles ſont rangées de ſuite; & le nom qu'il rapporte de chacune des trois iſles eſt rélatif à cet ordre: *Prote*, *Meſe*, *Hypœa*. Ces iſles étant reconnues pour celles qu'on appelle aujourd'hui les iſles d'Hères, *Prote*, ou la première qui ſe préſente aux Marſeillois, qui ont impoſé ces noms, doit être Porqueroles, puiſqu'elle devance les deux autres, Portcroz, & l'iſle du Levant.

Lib. III, cap. 5.

46°, 25°.

AD PUBLICANOS. Dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne, ce lieu eſt placé ſur une route, qui en partant de Vienne, conduit par la Tarentaiſe juſqu'au paſſage de l'*Alpis Graia*, ou du petit ſaint Bernard. Et parce qu'en ſuivant ainſi cette route la poſition dont il s'agit ſuccède à celle qui porte le nom de *Mantala*, c'eſt préciſément à l'entrée du territoire de *Darantaſia*, ou des *Centrones*, qu'il faut la chercher. M. Weſſeling remarque judicieuſement, que la dénomination *ad Publicanos* déſigne un péage ſur un pont, conformément à ce paſſage de Sénèque, *in pontibus quibuſdam pro tranſitu dabatur.* Or, le pont ici déſigné eſt celui de la rivière d'Arli, près duquel eſt un ancien *Hoſpitium*, ou ce qu'on appelloit *Stabulum*, comme on en rencontre pluſieurs ſur les anciennes voies romaines, & celui-ci ſe nomme aujourd'hui l'Hôpital de Conflans. Il eſt encore à remarquer, que ce lieu ſitué ſur les limites qui ſéparent les anciennes dépendances des *Allobroges* d'avec les *Centrones*, eſt en même tems un paſſage qui de la province Viennoiſe donne entrée dans celle des Alpes Grèques; & il y avoit apparemment un droit à acquitter dans ce paſſage. Je ne vois d'ailleurs autre choſe à dire ſur cette poſition, ſi ce n'eſt que l'indication de la diſtance à l'égard de *Mantala* ſur le pied de XVI n'eſt pas recevable, l'eſpace que fournit le local ſe réduiſant à VIII, en y employant comme il convient dans la province romaine la meſure du mille. *Itiner. p. 346.*

Q.

52°, 24°.

QUADRIBURGIUM, Forteresſe romaine ſur le Rhin, entre *Caſtra Herculis* & *Triceſimæ*, ſelon la mention qu'en fait Ammien-Marcellin. Voyez l'article *Burginatium*.

45°, 25°.

QUARIATES. C'eſt le nom d'un peuple dans la partie de la Narbonoiſe que décrit Pline, ſituée entre le Rhône & les Alpes. Je penſe qu'on en retrouve le nom dans celui de la Vallée de Queiras, ſur la gauche de la Durance, au-deſſous de Briançon, & un peu au-deſſus d'Embrun. Dans l'inſcription de Suſe, donnée par le Marquis Maffei, & qui eſt un dénombrement des peuples des Alpes qui obéiſſoient à Cottius, on trouve le nom de QUADIATIUM, à la ſuite de celui de *Veſubianiorum*. Ceux-ci, que l'on croit avoir occupé les rives de l'Ubaye, dans la vallée de Barcelonette, détermineroient les autres par le voiſinage immédiat: & comme il a pu être difficile de diſtinguer ſur la pierre, dont un laps de tems conſidérable a dû endommager la ſurface, un D majuſcule d'avec l'R, ne ſeroit-il pas permis de lire QUARIATIUM, en conformité de ce qu'on lit *Quariates* dans Pline, & de ce que le nom actuel de Queiras demande également? Il naît encore une autre conjecture de ce que dans les titres le nom de Queiras eſt *Quadratium*. Car, en conſervant le D, & ſuppoſant que l'I qui le ſuit doit être un R, on lira QUADRATIUM, ſelon que les titres donnent le nom de Queiras préciſément. Il y a tout lieu d'être étonné qu'Honoré Bouche, dans la carte intitulée *Provinciæ Romanorum antiquæ chorographia*, ait placé le nom de *Quariates* dans l'alignement d'*Auguſta Taurinorum* à *Savona*, c'eſt-à-dire, en avant dans le Pied-mont, & fort à l'écart des limites de la Narbonoiſe, contre ce que veut le témoignage de Pline. Je vois que le nom de Cheraſco ſur le Tanaro, en a impoſé à l'hiſtorien de Provence.

Lib. III, cap. 3.

51°, 22°.

QUARTENSIS LOCUS. On trouve dans la Notice de l'Empire, ſous le commandement du général de la ſeconde Belgique, *præfectus claſſis Sambricæ in loco Quartenſi, ſive Hornenſi.* Ortelius dans ſon Tréſor géographique,

graphique, plaçant ce *Quartenſis locus*, & le *Hornenſis*, à Wert & à Horn, n'a pas fait attention que Wert & Horn étant ſitués fort bas ſur la Meuſe, & au-delà de Tongres, dont le territoire faiſoit partie de la ſeconde Germanie, ſelon la Notice des provinces de la Gaule, ces lieux n'entrent point dans le département de la ſeconde Belgique. Sanſon, ſans ſortir des limites de la Belgique, a cru reconnoître le nom du *locus Quartenſis* dans celui du Crotoi, à l'embouchure de la Somme. Mais, ce nom de *Quartenſis locus* eſt conſervé très-purement dans celui de *Quarte*, ſur le bord de la Sambre, en conformité de ce que porte la Notice, *claſſis Sambrica in loco Quartenſi*. On peut tenir pour certain, que ce nom de Quarte vient de la diſtance à l'égard d'un lieu principal & dominant dans la contrée. C'étoit le droit des capitales de compter ainſi les diſtances ſur les grandes voies qui en ſortoient, juſqu'aux confins de leurs dépendances. Bavai eſt le chef-lieu voiſin de Quarte, & dans le territoire duquel Quarte ſe trouve compris. La grande voie romaine qui conduiſoit de Bavai à Reims, & dont on reconnoît la direction & les veſtiges en beaucoup d'endroits, paſſe à Quarte. La meſure que je me ſuis procurée du centre de Bavai à Quarte eſt de 4500 toiſes, peu de choſe de plus, ce qui répond préciſément à quatre lieues gauloiſes, ſelon l'évaluation de la lieue gauloiſe à 1134 toiſes. Que le nom de Quarte ſoit effectivement *Quarta*, c'eſt ce que l'on apprend d'un titre de la collégiale de S. Geri (*S. Gaugerici*) à Cambrai, & de l'an 1125, dans lequel *Altare de Quartâ ſupra Sambram* déſigne l'égliſe de Quarte.

R.

45°, 25°.

RAMA. L'Itinéraire d'Antonin, la Table Théodoſienne, & l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem

ſont mention de ce lieu, dont le nom eſt écrit *Rame* par un *e* ſimple, plutôt que *Ramæ*, ſelon l'uſage des copiſtes de qui nous tenons les manuſcrits. Il eſt placé ſur la route qui tend au paſſage de l'*Alpis Cottia*, ou du mont Genèvre, entre *Ebrodunum*, Embrun, & *Brigantio*, Briançon. Selon l'Itinéraire d'Antonin, la diſtance d'*Ebrodunum* à *Rama* eſt XVII ou XVIII, & celle de *Rama* à *Brigantio* XVIII ou XVIIII. Car, cet Itinéraire varie ainſi dans la répétition qu'il fait de la même route en deux différens endroits. La Table marque XVII dans la première diſtance, XVIIII dans la ſeconde. Ainſi, le total eſt 35 ou 37 dans l'Itinéraire, 36 dans la Table. L'Itinéraire de Jéruſalem indique les diſtances égales entre *Ebrodunum* & *Rama*, & entre *Rama* & *Brigantio*, ſçavoir XVII dans l'une comme dans l'autre. Or, en conſultant le local, ce qu'il y a d'eſpace abſolu d'Embrun à Briançon paroît d'environ 21000 toiſes, qui ne compoſent que 28 milles romains; & quoique la route circule dans une vallée ſerrée entre les montagnes, & où coule la Durance; on ne voit point que la meſure itinéraire puiſſe ſurpaſſer la meſure directe, ſelon l'excédent de 36 ou environ ſur 28. Donc, ce ſeroit au plus foible compte de la diſtance que le local donneroit la préférence. On trouve le nom de Rame ſubſiſtant dans un lieu près de la Durance, du même côté qu'Embrun & Briançon, & à l'endroit où un torrent nommé la Bieſſe vient s'y rendre. Rame eſt à peu près à égale diſtance d'Embrun & de Briançon, quoiqu'en rigueur ſa poſition approche un peu plus de Briançon en s'éloignant d'Embrun. Si le défilé taillé dans le roc, & appellé Pertuis-Roſtan, *Pertuſum Roſtagni*, eſt un ouvrage des Romains pour donner paſſage à cette voie, elle ſuivoit entre Rame & Briançon un autre côté de la Durance qu'entre Embrun & Rame. Le nom de *Rama* ſe retrouve dans les titres du Dauphiné.

48°, 16°.

RATIATUM. C'eſt ainſi qu'on lit dans pluſieurs manuſcrits de Ptolémée, au lieu de *Ratiaſtum* : & dans les premières cartes dreſſées d'après Ptolémée, & gravées en bois à Vienne en Autriche par Trechſel en 1541, on lit pareillement *Ratiatum*. Ce qui appuie cette leçon, c'eſt d'être la même dans le ſiècle qui ſuit immédiatement la chute de l'Empire Romain en occident, comme on voit entre les ſouſcriptions du concile tenu à Orléans l'an 511, que l'évêque des *Pictavi* ſouſcrit *de civitate Ratiatiçâ*, autrement *de Ratiate*. Selon l'édition de Bertius, & pluſieurs autres, la ville de *Ratiaſtum*, dans le texte de Ptolémée, eſt celle des *Lemovici*, ou *Lemovices*. Mais, outre qu'*Auguſtoritum* revendique d'une manière inconteſtable l'emplacement de la capitale des *Lemovices* : deux manuſcrits de la Bibliotheque du Roi, cités par M. l'abbé Belley, rangent ſous les *Pictones*, & nomment même en premier lieu, comme première en longitude dans ce territoire, la ville dont le nom eſt *Ratiatum* : & je remarque que les cartes de Ptolémée dont j'ai parlé ci-deſſus, y ſont conformes ſur cette poſition. Sanſon ayant bien reconnu qu'*Auguſtoritum* devoit être Limoges, & ne voulant point oublier *Ratiaſtum* dans ſa carte de la Gaule, tranſporte cette ville à Angoulême, comme ſi Angoulême n'avoit pas ſon nom propre & particulier d'*Iculiſma* dès le tems des Romains. Le nom de *Ratiatum* ſubſiſte dans la dénomination de *pagus Ratiatenſis*, qui eſt celle du pays de Retz, comme on écrit communément aujourd'hui. Ce canton faiſoit autrefois partie du territoire des *Pictones*. Strabon s'explique avec exactitude, en diſant que la Loire ſe rend dans la mer entre les *Pictones* & les *Namnetes*. On conclura la même choſe de ce qu'on lit dans Ptolémée, que le nord de l'Aquitaine, ſur le fleuve, qui eſt la Loire, eſt occupé par les *Pictones*. Grégoire de Tours parlant du lieu qu'il

Tome XIX. des Mém. de l'Acad. p. 729.

De Glor. Confeſſ. cap. 54.

appelle *vicus Ratiatenſis*, le dit ſitué *infrà Pictavorum terminum, qui adjacet civitati Namneticæ.* On ſçait que le *pagus Ratiatenſis* n'a été diſtrait de la juriſdiction ſpirituelle des évêques de Poitiers, pour être incorporé au diocèſe de Nantes, que par une ſuite des uſurpations de Nominoë, prince des Bretons, dans le neuvième ſiècle. Eriſpoë, fils de Nominoë, obtint de Charle le Chauve en 851, ſelon les annales de S. Bertin, la ceſſion de pluſieurs diſtricts particuliers, & entr'autres le *pagus Ratenſis*, ou *Ratiatenſis.* Ces notions hiſtoriques ont apparemment échappé à Sanſon, comme à ceux qui n'ont ſçu mieux faire que de le copier, puiſque dans leurs cartes, les limites réciproques des *Pictones* & des *Namnetes* ne ſont point différentes des bornes actuelles qui ſéparent le diocèſe de Poitiers d'avec celui de Nantes. Il eſt difficile de fixer d'une manière poſitive le lieu qu'occupoit *Ratiatum.* Le pays où cette ville étoit ſituée fut cruellement dévaſté par les Normans, & réduit en ſolitude, ſelon la chronique de Nantes, que D. Lobineau a inſérée dans les preuves de l'hiſtoire de Bretagne. On peut néanmoins préférer à toute autre poſition, celle de ſaint Pierre & de ſainte Opportune de Retz, dont il eſt mention dans un titre de Marmoutier du neuvième ſiècle, en ces termes : *eccleſia ſancti Petri de Radeſio, juxtà caſtrum quod vocatur ad ſanctam Opportunam.* Et dans un autre titre de la même égliſe : *in Razezio, in eccleſiâ S. Petri, quæ eſt ſita juxtà S. Opportunam. Anno ab Inc. Dom.* MLXV. M. l'Abbé Belley a la même opinion ſur l'emplacement qui convient à *Ratiatum.*

48°, 26°.

RAURACI. Quoique ce nom ſoit écrit ainſi dans Céſar, cependant quelques inſcriptions ſont d'accord avec Pline & avec Ptolémée pour qu'on dût écrire *Raurici.* Les *Rauraci*, ou *Raurici*, ſe joignirent aux *Helvetii*, lorſque ceux-ci ſortirent de leur pays pour s'établir ailleurs dans la Gaule. Mais, Céſar fit rentrer les uns

& les autres dans leur ancienne demeure. Alors les *Sequani* pouſſoient leurs limites juſqu'au Rhin, comme on l'infère de pluſieurs endroits des Commentaires, & ne laiſſoient ainſi entre eux & les *Helvetii* que peu d'eſpace ſur le Rhin aux *Rauraci*. Mais, à en juger par l'étendue du diocèſe de Baſle, qui occupe l'ancien territoire des *Rauraci*, on peut conjecturer, que ſous la domination romaine le terrain qu'occupoient les *Sequani* près du Rhin, paſſa aux *Rauraci*, comme il dépend encore du diocèſe qui les repréſente. Ptolémée adjugeant aux *Rauraci* la poſition d'*Argentuaria*, qui eſt de la haute Alſace, & peu loin des limites des *Triboci*, ſert d'appui à cette conjecture. Quoique Ptolémée ſoit ſouvent en faute dans le détail de la Gaule, il ne convient, ſelon les loix d'une critique équitable, de l'en accuſer, que dans le cas où ce qui lui eſt contraire ne ſouffre aucune difficulté. L'établiſſement d'une colonie romaine par Munatius-Plancus chez les *Rauraci*, dans un tems où le gouvernement d'Auguſte apporta de grands changemens dans la Gaule, peut bien être l'époque de l'aggrandiſſement des *Rauraci*.

47°, 18°.

RAURANUM. Ce lieu eſt placé dans la Table Théodoſienne, comme par l'Itinéraire d'Antonin, ſur la route qui communique de *Mediolanum* des *Santones*, Saintes, à *Limonum*, Poitiers, quoique le nom ſe liſe *Rarauna* dans la Table. Mais, on eſt inſtruit de la vraie leçon par une lettre de S. Paulin à Auſone, en ſpécifiant même que ce lieu eſt ſitué *Pictonicis in arvis*, ce qui ne permet point qu'on s'y méprenne. On reconnoît ſa poſition, ainſi que la dénomination, quoiqu'altérée, dans l'emplacement & dans le nom de Rom, qui eſt un archipréveré dans le diocèſe de Poitiers. Il faut recourir à l'article *Brigioſum*, pour voir que la diſtance de *Rauranum* à l'égard de ce lieu doit être XV plutôt que XII dans la Table; & que l'Itinéraire eſt pareillement

en défaut ſur l'indication d'*Aunedonacum* à *Rauranum*, ſans faire mention de *Brigioſum*. On ne le trouve point d'accord avec la Table dans la diſtance de *Rauranum* à *Limonum*, en marquant XXI lorſque la Table marque XVI. Mais, la Table mérite la préférence, parce que l'intervalle de Rom à Poitiers s'eſtimant d'environ 19000 toiſes, il n'en réſulte que 16 ou 17 lieues gauloiſes.

49°, 16°.

REDONES. On les trouve cités dans Céſar, dans Pline, dans Ptolémée, qui paroît mal informé de leur ſituation en les plaçant ſur la Loire. Il y a apparence que leur territoire s'étendoit au-delà des limites actuelles du diocèſe de Rennes, dans les diocèſes de S. Malo & de Dol : ſans quoi on pourroit accuſer Céſar d'être peu exact, en rangeant ce peuple dans le nombre de ceux qui ſont contigus à la mer ; *inter civitates quæ Oceanum attingunt, quæque Gallorum conſuetudine Armorica appellantur.*

Comment. VII.

49°, 16°.

REGINEA. La Table Théodoſienne indique une voie romaine, qui, partant du *Condate*, qui eſt Rennes, vient aboutir ſur le bord de la mer à un lieu nommé *Reginea*. Tout ce qui convient aux circonſtances de cette poſition ſe retrouve dans Erquies, où la mer forme un port de marée entre S. Brieuc & S. Malo. Indépendamment de l'analogie qui ſubſiſte entre le nom actuel d'Erquies, & l'ancienne dénomination de *Reginea*, la diſtance à l'égard de *Condate* conduit à la poſition d'Erquies. Elle peut s'eſtimer en droite-ligne d'environ 42000 toiſes, en conſéquence de quelques points fixés en rigueur géométrique par des opérations. Les 39 lieues gauloiſes, que l'on compte dans la Table en deux diſtances, XXV & XIIII, fourniſſent 1900 ou 2000 toiſes de plus, comme il eſt naturel que la meſure itinéraire ait un excédent ſur la meſure directe & aërienne. Tout autre lieu maritime de la Bretagne paroît ou trop près, ou

un peu trop loin de Rennes, pour être auſſi convenable à la diſtance marquée entre *Condate* & *Reginea*. Sanſon a placé *Reginea* à Rohan, trouvant apparemment quelque reſſemblance dans la dénomination. Mais, par quel endroit a-t-on connoiſſance de *Reginea*? C'eſt uniquement par la Table, & cette poſition y eſt le terme abſolu d'une route qui rencontre le bord de la mer. C'eſt donc ſe méprendre, que de tranſporter un lieu ſitué de cette manière dans un autre lieu également éloigné des deux mers qui bordent la Bretagne. Quoiqu'il n'y ait qu'un ſeul endroit du nom de *Reginea* qui ſoit indiqué par la Table, & nulle part ailleurs, on en trouve deux dans une carte de l'Armorique, miſe à la tête d'une hiſtoire de Bretagne: d'un côté de Rennes eſt *Reginea*, ſelon la manière dont Sanſon en a diſpoſé; & de l'autre on voit *Reginea* dans une poſition que l'on prend pour Ernée dans le Maine.

44°, 24°.

REII APOLLINARES. Cette Ville paroît ainſi dans la Table Théodoſienne accompagnée d'un ſurnom, qui eſt donné également au peuple dont elle étoit la capitale. Car, on doit lire dans Pline, *Alebece Reiorum Apollinarium*, ſelon que le P. Hardouin a reformé d'après les manuſcrits, le texte de Pline, où on liſoit auparavant *Alebeciorum Apollinarium*. Il paroît que cette capitale avoit ſon nom particulier avant que de prendre celui du peuple: & le P. Hardouin voudroit avoir lu *Albiœce* dans les manuſcrits, plutôt qu'*Alebece*, ce qui ſeroit tout-à-fait conforme au nom d'*Albiœci*, par lequel le peuple eſt déſigné dans Strabon. Pline, dans le détail qu'il donne de la Narbonoiſe, diſtinguant *oppida latina*, les villes qui jouiſſoient du droit latin, d'avec les colonies, met la ville de *Reii* au nombre des premières. Cependant, on connoît pluſieurs inſcriptions qui portent COL. REIOR. APOLL. Dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Reienſium* eſt une de celles de la ſe-

Lib. III, cap. 4.

conde Narbonoiſe. On a dit depuis *Regium*, & *Reiul*

50°, 22°.

REMI. Selon Céſar, les *Remi*, qui ſont partie des Belges, ſont limitrophes de la Gaule Celtique; *proximi Galliæ ex Belgis ſunt.* Les ſervices qu'ils lui rendirent dans la conquête de la Gaule, mériterent qu'il les eût en grande conſidération, de ſorte qu'ils tenoient un rang immédiat à celui des *Ædui : Remos præcipuo ſemper honore Cæſar habuit, pro recentibus belli gallici officiis. Eo tùm ſtatu res erat, ut longè principes haberentur Ædui; ſecundum locum dignitatis Remi obtinerent.* Auſſi les voit-on qualifiés de *fœderati* dans Pline; & on lit dans une inſcription du recueil de Spon, *civit. Remi fœderata.* Strabon fait en particulier une mention honorable de leur capitale, qui fut élevée à la dignité de métropole de la ſeconde Belgique. Ptolémée les place ſur la Seine, faute apparemment d'avoir connu la diſtinction de la Marne, qui traverſe la frontière des *Remi*, d'avec la Seine. Quant à l'étendue de leur territoire, on ne ſçauroit douter que le diocèſe de Laon, du moins en partie, n'y fût compris. Le lieu où Céſar vint camper, dans ſon expédition contre les Belges, ſur la rivière d'Aiſne, *quod (flumen) eſt in extremis Remorum finibus*, & la poſition de *Bibrax*, *oppidum Remorum*, à huit mille, au-delà de cette rivière, prouvent que ce qui eſt actuellement du diocèſe de Laon appartenoit alors aux *Remi.* Mais, on n'eſt point aſſûré, qu'un nouveau diocèſe, formé par S. Remi, qui jouiſſoit d'un grand crédit, & qui favoriſa cette égliſe au point de la doter de ſes propres biens, n'ait été compoſé que du démembrement de celui de Reims, & ſans rien prendre des anciens territoires des *Sueſſiones* & des *Veromandui*, dont les égliſes reconnoiſſoient ce prélat pour métropolitain. Dans la comparaiſon des diocèſes aux anciennes Cités, il eſt naturel d'appréhender que les nouveaux diocèſes n'ayent apporté quelque dérangement aux limites

Miſcell. Erud. Antiq. p. 203.

mites des anciens. Au-reſte, Sanſon, & ceux qui l'ont copié, ne ſont point excuſables d'avoir adjugé le diocèſe de Laon dans ſes limites actuelles aux *Sueſſiones*, en ôtant aux *Remi* ce qu'on connoît indubitablement par Céſar avoir été de leur dépendance.

46°, 22°.

REVESSIO, *poſteà* VELLAVI. Le nom de la capitale des *Vellavi*, ou comme on lit dans Ptolémée *Velauni*, qui ſelon lui eſt *Rueſium*, ou *Rueſſium*, ſe lit *Reveſſio* dans la Table Théodoſienne; & M. de Valois préfère la leçon de la Table à celle de Ptolémée. Nous n'avons point d'autre auteur ou monument à produire ſur cette dénomination, cette ville n'étant connue d'ailleurs que ſous le nom du peuple, *civitas Vellavorum* dans la Notice des provinces de la Gaule, *Vellava urbs* dans Grégoire de Tours. Le ſiége épiſcopal ayant été transféré à *Anicium*, ou *Podium*, le Puy, l'ancienne réſidence des évèques a été appellée *civitas vetula*, où le moine Falco dit que Bernard, archevèque de Vienne, aſſembla un concile dans le neuvième ſiècle: & quoique M. de Valois l'entende d'*Anicium*, c'eſt contre l'autorité des actes du pays, qui témoignent que la tranſlation à *Anicium* a été faite à *civitate vetulâ*. Le P. Mabillon prouve à la fin de la première partie du quatrième ſiècle Bénédictin, que le lieu de *civitas vetula* eſt celui qui porte aujourd'hui le nom de l'apôtre du Vellai, S. Paulien, ou Paulhan, comme on dit dans le pays, & les inſcriptions qu'on y a trouvées en font connoître l'antiquité.

P. 589. P. 596.

47°, 27°, & 53°, 23°.

RHENUS FLUV. Céſar fait ſortir le Rhin *ex Lepontiis*; & il eſt vrai que les *Lepontii* habitoient le dos des Alpes, d'où ſortent les trois branches qui le forment; *Vorder-Rhin*, ou Rhin antérieur, *Hinder-Rhin*, ou Rhin poſtérieur, & *Mitler-Rhin*, ou Rhin du milieu, qui ſe joint au premier. A quelque diſtance de ſon

origine, il forme, ſelon Méla, deux lacs, *Venetum* & *Acronium*, qui ne ſont point connus d'ailleurs ſous ces noms. Le premier, ou *Venetus*, doit être le *Boden-ſée*, comme on l'appelle aujourd'hui, nommé *Brigantinus* dans Pline, & tirant ce nom de *Brigantia*, ſituée à l'une de ſes extrémités. Le ſecond, ou *Acronius*, d'une étendue beaucoup moins conſidérable, & au-deſſous de Conſtance, eſt actuellement nommé *Unter-ſée*, ou Lac inférieur. Entre les rivières que reçoit le Rhin, & dont il eſt fait quelque mention dans l'antiquité, je crois devoir citer ici celles qui ayant leurs cours dans la Germanie, ne doivent point être mentionnées en particulier dans cet ouvrage. Ptolémée n'en connoît aucune. *Nicer*, ou le Necre, n'eſt connu que depuis le tems de Conſtantin. Eumène, dans un panégyrique de ce prince, l'appelle *barbarus Nicer*, parce que vers ce tems-là les terres que ſépare le cours du Rhin étoient diſtinguées par le terme de *Romania* d'un côté, & de l'autre par celui des *Barbaries*. *Mœnus*, le Mein, eſt cité dans Méla, dans Pline, dans Tacite, dans Ammien-Marcellin. *Lupia*, la Lippe, eſt devenue célèbre chez les Romains par leurs expéditions dans le canton de la Germanie que traverſe cette rivière. Pour parler enſuite de la ſéparation du Rhin en pluſieurs branches, on ne peut mieux faire que d'emprunter d'abord les paroles de Tacite : *Rhenus uno alveo continuus, aut modicas inſulas circumveniens, apud principium agri Batavi velut in duos amnes dividitur, ſervatque nomen, ac violentiam curſus, quâ Germaniam prævehitur, donec Oceano miſceatur : ad Gallicam ripam latior & placidior defluens; verſo cognomento Vahalem incolæ dicunt : mox, id quoque vocabulum mutat Moſâ flumine, ejuſque immenſo ore eumdem in Oceanum infunditur.* Céſar avoit déja parlé du bras, qui ſe ſéparant du Rhin ſur la gauche, va ſe rendre dans la Meuſe : *Moſa.... parte quadam Rheni receptâ, quæ appellatur Valis, inſulam efficit Batavo-*

Annal. II, 6.

rum. Il n'en eſt point mention dans Méla, qui regarde comme *ſiniſter* le bras qui conſerve le nom du Rhin juſqu'à la mer, & qui eſt *dexter* à l'égard du Wahal : *ad ſiniſtram amnis, etiam tùm, & donec effluat, Rhenus.* Mais, en revanche, on doit à Méla une deſcription particulière de la branche qu'il prend pour la droite du Rhin : *ad dextram, primò anguſtus, & ſui ſimilis; poſt, ripis longè ac latè recedentibus, jam non amnis, ſed ingens lacus, ubi campos implevit, Flevo dicitur, ejuſdemque nominis inſulam amplexus, fit iterum arctior, iterumque fluvius emittitur.* Cette branche, dont Tacite ne fait point mention ci-deſſus, eſt l'émanation du Rhin par le canal de Druſus, comme on peut voir à l'article *Foſſa Druſiana.* Selon Pline, pluſieurs iſles, outre celle des *Batavi*, ſont renfermées entre les embouchures qu'il appelle *Helium* & *Flevum : ita adpellantur oſtia, in quæ effuſus Rhenus, ab ſeptentrione in lacus, ab occidente in amnem Moſam ſe ſpargit; medio inter hæc ore modicum nomini ſuo cuſtodiens alveum.* On voit diſtinctement que la première des deux embouchures dans ce paſſage eſt le *Flevo* de Méla; que la ſeconde eſt l'*os immenſum* de Tacite, ſous un nom particulier, ſçavoir *Helium*; & que la bouche intermédiaire eſt la branche du Rhin dont parle Tacite, *ſervat nomen & violentiam curſus, donec Oceano miſceatum.* Il n'y a d'autre remarque à faire, ſi ce n'eſt que l'expreſſion *ſervat violentiam curſus* dans Tacite, ne donne pas la même idée que celle de *modicum cuſtodiens alveum* dans Pline. On conviendra ſeulement avec Tacite, que le bras antérieur, ou le Wahal, l'emporte ſur l'autre, étant *latior & placidior.* Quoique ſelon l'état actuel, le Rhin finiſſe en dépériſſant, il paroît que les Romains, dont il couvroit la frontière, *quâ Germaniam prævehitur*, ſentoient un intérêt à maintenir cette branche du fleuve dans ſa force, & que ce fut l'objet de Druſus en conſtruiſant une digue, pour aſſurer l'écoulement des eaux dans ce canal.

Lib. III, cap. 2.

Lib. IV, cap. 15.

Hiſtor. lib. V, 19. On voit même dans Tacite, que Civilis fit une bréche à cette digue, pour que la plus grande partie des eaux prenant ſon cours par une pente naturelle vers la Gaule, le canal du Rhin en fût tellement affoibli, qu'il n'y eût plus de ſéparation entre l'iſle des Bataves & les Germains : *diruit molem à Druſo Germanico factam, Rhenumque prono alveo in Galliam ruentem, disjectis quæ morabantur, effudit. Sic, velut abacto flumine, tenuis alveus, inſulam inter, Germanoſque, continentium terrarum ſpeciem fecerat.* Pluſieurs ſçavans ont attribué l'ouverture du Leck à cette manœuvre de Civilis, quoique Cornelius Aurelii & Hadrianus Junius rapportent d'après les annales d'Utrecht, que le canal du Leck, & les digues qui le contiennent, ſont l'ouvrage des habitans de la Betuwe, vers le milieu du neuvième ſiècle. Il eſt conſtant que le Leck emporte aujourd'hui la plus grande partie des eaux, que le Wahal avoit laiſſées au Rhin ; & la dérivation qui s'eſt faite plus bas à Utrecht, dans le Vecht, qui ſe rend dans le Zuyderzée, ou dans le *Flevo lacus* aggrandi par la mer, cauſe un autre dommage au vieux Rhin. Ce n'eſt pas même une circonſtance récente, que de le voir devenir à rien avant que d'arriver à la mer, puiſqu'un diplôme de l'empereur Frédéric Barbe-rouſſe, dans le douzième ſiècle, ordonne, que l'embouchure du Rhin obſtruée ſera dégagée, & qu'on lui ouvrira un paſſage dans la mer. Voilà ce qui peut ſervir d'éclairciſſement ſur ce qui concerne la diviſion de ce grand fleuve en pluſieurs bras, & ſon écoulement par diverſes embouchures. C'eſt une matière qui a donné lieu aux ſçavans, diviſés dans leurs opinions, de compoſer des volumes entiers, de la lecture deſquels Adrien de Valois prétend que l'on ſort moins inſtruit qu'on ne croyoit l'être auparavant. Il faut l'entendre s'expliquer ſur ce ſujet : *De foſſis quidem ac de oſtiis tanti fluvii, tàm immodica prudentium diſcordia eſt, tot tamque diverſæ ſententiæ vel*

P. 472.

conjecturæ, tot ex omnibus partibus argumenta; ut poſtquam ingentes ſingulorum ac univerſorum libros evolveris, aliorum alios impugnantium, jacturam temporis feciſſe te agnoſcas, nec ſtatuere poſſis quid potiſſimum ſequaris; ſed multo quam anteà incertior, multo magis dubius, & in his etiam quæ optimè te ſcire putaveras, hæſitans recedas. Il ſemble néanmoins que les difficultés que M. de Valois relève avec tant de chaleur, ſont fort applanies par les circonſtances qui viennent d'être expoſées ſans une trop longue diſcuſſion. Les différends entre les ſçavans ſur de pareils ſujets, n'ont ſouvent leur cauſe que dans ce que l'étude du local n'y prend pas autant de part qu'elle doit en prendre, & n'accompagne pas aſſez étroitement les recherches de pure érudition. Malgré les changemens qu'on ne peut douter être arrivés dans la partie inférieure du Rhin, on démêle ſuffiſamment quel a été l'état ancien des lieux, pour pouvoir le concilier avec le rapport des auteurs de l'antiquité, & ſçavoir à quoi peut s'appliquer ce que chacun d'eux rapporte en particulier.

47°, 26°, & 44°, 23°.

RHODANUS FLUVIUS, & RHODANI OSTIA.

Aulu-Gelle, & Solin, citent Varron, le plus ſçavant des Romains, comme ayant compris le Rhône dans les trois plus grands fleuves de l'Europe, en prenant le Danube & le Rhin pour les deux autres. On ſent bien que deſcendant dans la Méditerranée, que pluſieurs écrivains Romains appellent *mare noſtrum*, cette rivière a été plus connue, & connue de meilleure heure, que les autres rivières de la Gaule. La rapidité de ſon cours a pu faire croire, par alluſion à un terme Grec, que le nom de *Rhodanus* venoit des Grecs établis ſur la côte. Pline dérive ce nom d'une ville nommée *Rhoda*, que l'on ne connoît point, & qui étant appellée *Rhodanuſia* par Marcien d'Héraclée, & dans Etienne de Byzance, auroit plutôt reçu ſon nom du

A. Gell. lib. X, cap. 7. *Sol. cap. 8.*

Lib. III, cap. 4.

fleuve, que de lui communiquer le ſien. A cela près; la deſcription que Pline fait du Rhône eſt convenable en peu de mots : *Galliarum fertiliſſimus Rhodanus amnis, ex Alpibus ſe rapiens per Lemannum lacum, ſegnemque deferens Ararim, nec minus ſe torrentes, Iſaram, & Druentiam.* Ce qu'il dit enſuite d'une manière plus circonſtanciée qu'aucun autre des auteurs de l'antiquité, ſur les embouchures, ſera expliqué ſéparément. Je crois pouvoir me diſpenſer de citer Strabon, Méla, Ptolémée, ſur ce qui concerne le Rhône. La Notice de l'Empire fait mention de la flote du Rhône, *Claſſis fluminis Rhodani*, dont le commandant étoit établi à Vienne, ou à Arles.

44°, 23°.

Je viens à l'article concernant les bouches du Rhône en particulier, & qui demande de la diſcuſſion. Les anciens ont varié ſur le nombre de ces bouches, comme ſur celles de pluſieurs autres fleuves qui ſe partagent en
Lib. III, p. 183. divers bras pour ſe rendre dans la mer. Polybe, ſelon Strabon, reprenoit Timée d'en compter cinq, n'en reconnoiſſant que deux. Artémidore en connoiſſoit trois; & Pline diſtingue en effet trois bouches par des noms
Lib. III, cap. 4. particuliers : *Libyca appellantur duo (Rhodani) ora modica: ex his, alterum Hiſpanienſe, alterum Metapinum:*
Lib. VI. *tertium, idemque ampliſſimum, Maſſalioticum.* Marcianus Capella en parle de même. Ptolémée ne diſtingue que deux embouchures, l'occidentale & l'orientale: mais, on peut regarder comme une troiſième bouche du Rhône, le canal qu'il prend pour celui de Marius, & qu'il indique avant que d'arriver à la bouche occidentale, en procédant, comme il fait, d'occident en orient. Si l'on applique aux embouchures que déſigne ainſi Ptolémée, les noms qu'on trouve dans Pline; l'embouchure orientale, & par conſéquent la plus voiſine de Marſeille, eſt l'*oſtium Maſſalioticum*; l'occidentale repréſente l'*oſtium Metapinum*, & la troiſième l'*oſtium*

Hiſpanienſe. Il n'y a rien de moins équivoque que la mépriſe de Ptolémée, en confondant cette troiſième bouche avec le canal de Marius, comme on peut voir à l'article intitulé *Foſſa Mariana*. L'*oſtium Maſſalioticum* s'y trouve fixé par la diſtance de XVI milles, que l'Itinéraire maritime indique entre le canal & cette bouche, qui eſt appellé *Gradus Maſſilitanorum* dans cet Itinéraire. Le terme de *Gradus* pour déſigner les entrées du Rhône, n'eſt point particulier à cette rivière : il lui eſt commun avec pluſieurs autres, ſur les côtes d'Eſpagne & d'Italie, où il ſe prononce *Grao*, & *Grado*. Je crois pouvoir me diſpenſer d'entrer en diſcuſſion ſur le ſens propre & métaphorique de ce terme, au ſujet duquel M. du Cange ſe refuſe à ce que propoſe Surita dans une note ſur l'Itinéraire maritime. On voit dans Ammien-Marcellin, que la mer dans laquelle s'ouvrent les bouches du Rhône, étoit appellée *ſinus ad Gradus*. Les changemens arrivés dans ces embouchures peuvent mettre de la difficulté à reconnoître les anciennes. Un bras, qui ſous le nom de Paſſon étoit conſidérable il y a un ſiècle, avoit été abandonné par le Rhône ſept ou huit ans avant le tems où Honoré Bouche compoſoit la Chorographie, qui précède ſon hiſtoire de Provence. C'eſt lui-même qui le témoigne, en diſant, que le fleuve s'étoit porté tout entier dans un autre canal ſur la droite en deſcendant. Or, ce même canal, que l'on nomme Bras de fer, a perdu depuis ce qu'il avoit gagné ſur le canal de Paſſon, la plus grande partie des eaux du Rhône ayant repris leur cours ſur la gauche, & formant aujourd'hui ce qu'on appelle le canal des Loſnes. L'indication de 16 milles entre *Foſſa Mariana* & *Gradus Maſſilitanorum*, ne ſçauroit convenir au débouchement du Rhône dans la mer par l'ancien Gras de Paſſon, ou par le canal actuel des Loſnes, parce que l'eſpace n'eſt pas ſuffiſant. Pour trouver les 16 milles, il faut arriver au débouchement du canal appellé Bras de fer, dont la

Alexiad. p. 313.

Liv. I, ch. 5.

diſtance à l'égard de *Foſſa Mariana* en ſuivant la côte étant d'environ 12000 toiſes, répond de fait à 16 milles romains. Suivant un plan que j'ai manuſcrit, dreſſé en 1692, l'iſſue de ce canal ſe partage en trois ouvertures ; la première appellée Gras du midi, ou Grand-Gras, la ſeconde Gras de ſainte Anne, & la troiſième qui regarde le couchant, Gras de Sauſé ; & les iſles fort baſſes qui ſéparent ces ouvertures, s'appellent les Tignes. Pour avoir enſuite quelque idée du *Metapinum oſtium*, il faut être informé, que du canal dont on vient de parler, il s'eſt détaché ſur la droite, à environ cinq milles de la mer, & ſous une tour nommée Tanpan, un bras beaucoup moins conſidérable, ayant ſon débouchement vers l'oueſt ſur la plage qui eſt diſtinguée par le même nom de Tanpan ; & je ne ſerois point étonné qu'on voulût retrouver dans cette dénomination un reſte de celle de *Metapinum oſtium*. Après avoir reconnu de cette manière deux des bouches du Rhône, il s'enſuit que la troiſième qui ne pouvoit être appellée *oſtium Hiſpanienſe* que parce qu'elle étoit reculée vers l'Eſpagne, doit être la décharge du bras du Rhône, qui ſe détache du grand canal un peu au-deſſus d'Arles, près de l'endroit nommé Fourques, & que l'on nomme le petit Rhône. Il eſt très-probable que Polybe ne faiſant état que de deux embouchures du Rhône, celle-ci doit être regardée comme la ſeconde, parceque l'étendue du canal auquel elle ſert d'iſſue, & qui renferme ce qu'on appelle la Camargue, a dû la faire diſtinguer préférablement au *Metapinum*. Son entrée eſt actuellement nommée le Gras d'Orgon. De la droite du petit Rhône il ſort une branche particulière, qui s'eſt étendue par divers rameaux juſqu'au-delà d'Aigues-mortes, ayant des communications avec les lagunes que Méla appelle *Stagna Volcarum* ; & l'ouverture qu'on lui a donnée dans la mer au-deſſous de Pécais ſe nomme le Gras Neuf. Le tems a apporté du changement dans les circonſtances locales

locales en ce canton, & l'art a eu beaucoup de part aux communications dont je viens de parler, en ayant pour objet de deſſécher par des coupures une terre baſſe & marécageuſe. Ce que la terre a pris ſur la mer s'appelle la terre neuve, & l'iſſue du canal qui d'Aigues-mortes conduit à la mer, ſe nomme le Gras du Roi, ce que l'on pourroit attribuer à l'embarquement de S. Louis, que l'hiſtoire dit s'être fait au port d'Aigues-mortes. Le déſir de bien diſtinguer les anciennes bouches du Rhône, au travers de tout ce que préſente le local actuel, m'a engagé dans ce détail. Les ſçavans ont paru embaraſſés ſur le nom de *Libyca*, que Pline attribue par diſtinction aux deux embouchures du Rhône qui ſuivent la grande, ou le *Maſſalioticum oſtium*. On a penſé que ce pays maritime ayant été peuplé de Liguriens entre *Emporiæ* & le Rhône, comme ils y paroiſſent établis dans le Périple de Scylax, le nom de Λίγυες devoit faire ſubſtituer à la dénomination de *Libyca* celle de *Liguſtica*. Mais, le P. Hardouin a pris ſoin de remarquer, que tous les textes ſont d'accord ſur la leçon de *Libyca*. La difficulté diſparoiſſoit, ſi l'on avoit conſidéré que les canaux du Rhône qui conduiſent à ces embouchures, étant tournés vers le rhumb de vent qui du ſud participe de l'oueſt, & que les Grecs déſignent par le nom de Λίψ; ça été une raiſon pour les Marſeillois dominans ſur la côte, de diſtinguer ces embouchures par ce nom-là. Cette diſtinction avoit d'autant plus lieu, qu'elle pouvoit être fondée ſur ce que l'embouchure antérieure ou plus voiſine de Marſeille, s'ouvroit à une autre direction de vent. La même manière de déſigner différentes paſſes, qui ſortent d'un canal commun, n'eſt pas ſans exemple.

50°, 25°.

RICCIACUM. On peut voir dans l'article *Caranuſca*, comment la Table Théodoſienne donne le détail d'une route de *Divodurum*, ou Metz, à *Auguſta Tre-*

verorum. On y trouve le lieu nommé *Ricciacum* entre *Caranusca* & Trèves ; & la diſtance eſt également marquée x à l'égard de *Caranuſca* comme de Trèves. Or, je ne vois aucune poſition qui convienne auſſi bien à *Ricciacum* par les diſtances & par la direction de la route, que Remich ſur la Moſelle. Je ſubſtituerois même volontiers *Rimiciacum* ou *Rimiacum*, à *Ricciacum*, dans la Table, puiſque l'on y connoît tant d'endroits où elle eſt incorrecte ſur les dénominations de lieu.

50°, 16°.

RIDUNA INSULA. Dans l'Itinéraire maritime, entre les iſles de l'Ocean qui baigne les côtes de la Gaule & de la Grande-Bretagne. Il eſt aiſé d'y reconnoître l'iſle d'Aurigni, vis-à-vis de la pointe de la Hague, d'autant que l'Itinéraire nomme de ſuite *Sarnia* & *Cæſarea*, qui ne ſçauroient être que Gernſei & Gerſei, voiſines d'Aurigni.

50°, 25°.

RIGODULUM. Selon Tacite, ce lieu eſt environné par la Moſelle & par des hauteurs ; *montibus aut Moſella amne ſeptus :* & on doit juger qu'il étoit peu éloigné de Trèves, ſur ce que rapporte cet hiſtorien, que Cerealis le lendemain du jour qu'il avoit combattu à *Rigodulum*, entra dans Trèves. On croit qu'un endroit qui ſe nomme Reol eſt un veſtige de *Rigodulum :* & Ortelius dit avoir appris ſur les lieux, que le même nom de *Rigodulum* eſt employé dans une donation que Dagobert avoit faite à l'abbaye de S. Maximin, près de Trèves. Le titre eſt rapporté par un auteur qui a écrit en faveur de cette abbaye, & c'eſt ſous le nom de *Regiodola vallis* qu'il y eſt mention de *Rigodulum*. Quand Ammien-Marcellin s'explique ſur la ſituation de ce lieu, en diſant, *apud Confluentes, locum ita cognominatum ubi Moſella infunditur Rheno ;* il en paroît mal informé. M. de Valois n'eſt pas tout-à-fait exact ſur le lieu qui répond à *Rigodulum*, quand il l'indique *è regione Palatii*. Car, la

Hiſtor. lib. IV.

In Theſ. Geogr.

Zylleſius.

diſtance au-deſſous de Trèves pouvant s'eſtimer d'environ cinq lieues gauloiſes, ou de deux à trois lieues françoiſes, Pfaltz, dans cet intervalle, eſt plus près de Trèves que de Reol. Entre autres biens donnés à ſaint Maximin par Dagobert, il eſt mention dans le diplome de ce prince d'un domaine royal, *curtis regia*, dont le nom eſt *Decima;* & je trouve ce lieu dénommé actuellement Deutzen, près de la Moſelle peu au-deſſous de Reol. Si l'on ſoupçonne que cette dénomination ait rapport à la diſtanee du lieu à l'égard de Trèves, je remarque que l'eſpace que donne le local ne peut admettre cette diſtance qu'en milles romains, & qu'il ne ſuffit pas pour des lieues gauloiſes.

51°, 25°.

RIGOMAGUS. Ce lieu eſt placé dans la Table Théodoſienne entre *Bonna* & *Antunnacum*. La diſtance eſt marquée VIII à l'égard de *Bonna*, VIIII à l'égard d'*Antunnacum*. L'Itinéraire d'Antonin, qui ne faiſant point mention de *Rigomagus*, marque XVII de *Bonna* à *Antunnacum*, confirme les nombres de la Table dans leur total; ſi ce n'eſt que par la remarque que je fais dans l'article *Antunnacum*, un peu plus d'eſpace de Rimagen, qui eſt *Rigomagus*, à Andernach, que d'Andernach à Coblentz, ſupplée à une fraction de lieue, qui manque dans la diſtance de Coblentz à Andernach. Mais, il faut bannir d'un autre endroit de l'Itinéraire que celui qui eſt allégué ci-deſſus, *Baudobrica*, qui ſe trouve mal-à-propos entre *Antunnacum* & *Bonna*, puiſque ſa place eſt bien décidée en remontant de *Confluentes* à *Bingium*. Dans un ouvrage compoſé ſur les faits mémorables de S. Bernard, & cité par M. de Valois, il eſt fait mention de *Riegemach*, *inter Confluentiam & Coloniam*, ce qui retrace le nom de *Rigomagus* avec moins d'altération que dans Rimagen. P. 477.

49°, 21°.

RIOBE. Une route que l'on prend dans la Table

Théodoſienne à des endroits ſuffiſamment connus, *Cæſaromagus*, ou Beauvais, *Auguſtomagus*, ou Senlis, & qui de la poſition de Senlis paſſe à une autre qui convient à Meaux, puis à *Calagum*, que l'on reconnoît également bien dans un lieu nommé Chailli, indique enſuite *Riobe*, où la route ſe diviſant en pluſieurs branches, ſe rend d'une part à *Condate*, & de l'autre à *Agedincum*. La diſtance eſt omiſe entre *Calagum* & *Riobe*. Mais, une voie actuelle, partant de Chailli préciſément, & qui par la direction de ſon alignement reſſemble fort à une ancienne voie romaine, nous conduit à un lieu nommé Orbi, ſur les limites des diocèſes de Meaux & de Sens, & on remarquera l'analogie qui ſubſiſte dans le nom d'Orbi avec celui de *Riobe*. Ces indices paroiſſent d'autant moins équivoques, qu'ils ſe ſoutiennent par la diſtance qu'indique la Table entre *Riobe* & *Condate*, ou Montreau-faut-Ionne, ſçavoir XIIII. Car, les 14 lieues gauloiſes s'évaluant à 16000 toiſes, ou à peu-près, c'eſt en-effet ce que l'on meſure d'eſpace entre Orbi & Montreau. Et quant au nombre XXVI, qui paroît dans la Table entre *Riobe* & *Agedincum*, je remarque que la meſure du chemin en paſſant par Brai ſur Seine, s'évaluant à environ 27000 toiſes, qui répondent à 24 lieues gauloiſes au lieu de 26, une ſimple tranſpoſition de l'unité dans le nombre de XXVI, le réduit au nombre XXIV, qui convient au local. On voit partir de *Riobe* dans la Table une troiſième branche de voie, qui conduit à *Auguſtobona*, ou Troies : mais l'indication de la diſtance eſt omiſe.

50°, 19°.

RITUMAGUS. C'eſt une manſion intermédiaire de *Rotomagus* & de *Petromantalum*, dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne. On peut voir à l'article *Lotum*, que la poſition dont le nom ſe lit *Latomagus* dans l'Itinéraire, eſt celle de *Rotomagus*. La Table l'indique préciſément ſous le nom de *Rattuma-*

gus, avec la figure dont elle désigne les villes capitales. Or, entre cette position & celle de *Ritumagus*, on trouve VIII dans la Table : l'indication de l'Itinéraire est IX. La direction de la route qui tend vers *Lutecia*, conduit au passage de la Rivière d'Andelle, près de Radepont, qui représente indubitablement *Ritumagus*. Ce qu'il y a de distance entre Rouen, à partir de l'église métropolitaine, jusqu'à Radepont, est d'environ 9900 toises, qui font plus de huit lieues gauloises, mais un peu moins de neuf. Radepont a été une fortereſſe, qui soutint un siége devant Philippe-Auguste en 1202. Quant à la distance de *Ritumagus* à une position ultérieure, en suivant la même route, voyez l'article *Petromantalum*.

48°, 18°.

ROBRICA. Ce lieu est placé dans la Table Théodosienne entre *Juliomagus*, ou Angers, & *Cæsarodunum*, ou Tours. La distance est marquée XVII à l'égard de *Juliomagus*, & à l'égard de *Cæsarodunum* XXVIIII. Ce qu'il y a d'espace entre Angers & Tours est fixé en droite-ligne à environ 49000 toises, qui ne contiennent guère plus de 43 lieues gauloises, quoique le compte de la Table soit de 46, parce que la route ne paroît pas avoir été directe. Sanson, qui en s'écartant beaucoup, va chercher Saumur au midi de la Loire, pour y placer *Robrica*, feroit compter plus de 20 lieues gauloises dans la distance qui n'est marquée que 17. En prenant une route moins divergeante d'une ville à l'autre, je remarque qu'à 18000 toises, ou un peu plus en mesure itinéraire, c'est-à-dire, 16 lieues gauloises en partant d'Angers, on rencontre au passage de la voie les ponts de Longué, qui me paroissent convenir à la position de *Robrica*. Car, dans cette dénomination de *Robrica*, on peut reconnoître le *Briga* terme Celtique, ayant la même signification que *Briva*, qui désigne un Pont. Des ponts de Longué en s'avançant dans la vallée d'Anjou par Bourgueil,

pour joindre le bord de la Loire au-delà d'Ingrande, la route juſqu'à Tours peut s'évaluer à environ 34000 toiſes, dont il réſulte 30 lieues gauloiſes : & ſi la diſtance précédente ne fournit que 16 lieues gauloiſes où la Table marque 17, cette ſeconde diſtance y ſupplée en donnant 30 au lieu de 29 que donne la Table. De-ſorte que dans le total de l'intervalle d'Angers à Tours, la ſomme des diſtances ſe trouve égale & très-complette. Ces compenſations entre pluſieurs diſtances ſe préſentent aſſez ſouvent dans l'application des Itinéraires au local actuel.

48°, 26°.

Lib. XXX. ROBUR. On voit dans Ammien-Marcellin, que Valentinien I fit conſtruire près de Baſle une forteresſe, qui fut appellée *Robur* par les gens du pays : *Valentiniano, poſt vaſtatos aliquos Alamanniæ pagos, munimentum ædificanti propè Baſiliam, quod appellant accolæ Robur.* M. Schœpflin croit que l'emplacement de l'égliſe cathédrale de Baſle eſt celui de cette forteresſe, alléguant que le nom de *burg*, ou de château, lui en eſt reſté, & je ne vois point d'opinion plus plauſible ſur ce ſujet. J'apprends que la ſituation du lieu eſt avantageuſe, & qu'elle domine ſur le Rhin, qui paſſe au pied.

50°, 21°.

RODIUM. Ce lieu eſt marqué dans la Table Théodoſienne, ſur la route de *Samarobriva*, ou d'Amiens, à *Auguſta Sueſſionum*, ou Soiſſons. La diſtance à l'égard de *Samarobriva* eſt indiquée 20, en deux diſtances, chacune de x. L'ancienne voie eſt exiſtante, & très-directe, ſous le nom de chauſſée de Brunehaut, & elle conduit à Roie. Mais je remarque, que pour retrouver les 20 lieues gauloiſes complettes, en partant d'Amiens, il ne faut pas s'arrêter à l'emplacement actuel de Roie : il faut aller juſqu'au clocher dont le nom eſt Roie-égliſe, & vulgairement Roigliſe, ſans quoi la meſure du chemin ne remplit pas 19 lieues. La poſition qui convient au

lieu que la Table marque entre *Samarobriva* & *Rodium*, ſous le nom de *Setucis*, demande que l'indication de la diſtance juſqu'à *Rodium* ſoit employée de cette manière, comme on peut voir à l'article *Setucis*. J'ajoute, que la diſtance qui au-delà de *Rodium* eſt marquée VIIII, & qui doit s'étendre juſqu'au paſſage de la rivière d'Oiſe ſous Noyon, comme je crois le montrer dans l'article *Iſara*, convient mieux à Roigliſe qu'à Roie, parce que Roie étant éloigné du paſſage de l'Oiſe d'environ 11000 toiſes, cette meſure directe paſſe l'étendue de 9 lieues gauloiſes. Ainſi, Roie ſe trouve trop loin de la rivière d'Oiſe, en même tems qu'il eſt trop près d'Amiens. C'eſt une mépriſe dans M. de Valois de dire, que *Rodium* eſt placé dans la Table entre *Auguſta Veromanduorum* & *Auguſta Sueſſionum*. P. 466.

47°, 22°.

RODUMNA. Ptolémée attribue deux villes aux *Seguſiani*, *Rodumna*, & *Forum*. Dans la Table Théodoſienne on trouve *Roidumna*, ſur une route qui conduit à *Lugdunum* en paſſant par *Forum*. Ce qu'il y a à redire dans la Table, par la tranſpoſition d'un lieu qu'elle marque entre *Rodumna* & *Forum*, eſt développé dans un des articles ſous le nom de *Mediolanum*. *Rodumna* & le *pagus Rodumnenſis* ont donné le nom à Rouanne & au Rouannez.

50°, 19°.

ROTOMAGUS. Ptolémée eſt le premier qui en faſſe mention, comme de la ville principale des *Veliocaſſes*. Ce nom eſt auſſi écrit *Ratomagus*. On trouve *Rattumagus* dans la Table Théodoſienne, avec la figure dont les capitales y ſont diſtinguées. Il en eſt mention également dans l'Itinéraire d'Antonin, en liſant *Ratomagus* pour *Latomagus*, ſur la route qui part du lieu nommé *Carocotinum*. M. de Valois reprend avec raiſon Ammien-Marcellin d'employer ce nom au pluriel, *Rotomagi*, parce qu'il n'en eſt pas de cette dénomination comme

des autres capitales, qui ayant ceſſé de porter leur nom propre, ont pris celui de la cité ou du peuple *numero plurali*. L'altération que le tems a apporté aux dénominations dans leur état primitif, & en les tronquant, a fait changer le nom de *Rotomagus* en *Rotomum* ou *Rodomum*, comme de *Noviomagus* on a fait *Noviomum*, & ainſi de pluſieurs autres. La Lionoiſe formée par Auguſte ayant été diviſée depuis en deux provinces, *Rotomagus* devint la métropole de la ſeconde des Lionoiſes, & le ſiége de Rouen ne reconnoît pas même la primatie du ſiége de Lion.

45°, 21°.

Lib. II, cap. 5. RUBRESUS LACUS. Méla dit, en parlant de l'Atax : *lacus accipit eum, Rubreſus nomine, ſpatioſus admodùm, ſed quâ mare admittit, tenuit aditu.* On lit dans *Lib. III, cap. 4.* Pline : *Atax è Pyrenæo, Rubrenſem permeans lacum.* Il faut être prévenu, que l'*Atax*, ou la rivière d'Aude, à environ cinq milles au-deſſus de Narbone, ſe partage en deux bras; dont l'un, qui eſt celui de la gauche, conſervant ſon nom, tombe dans l'étang de Vendres; & l'autre, qui ſe rend à Narbone, eſt appellé la Robine d'Aude. Ce nom de Robine eſt commun en Languedoc à pluſieurs canaux, qui paroiſſent avoir été ouverts pour la décharge ou l'écoulement des eaux. La Robine d'Aude paſſant entre les étangs de Sigean & de Gruiſſan, ſe rend dans celui de Sigean, à environ deux milles de la mer : & dans la partie de cet étang qu'il traverſe, les Romains lui ont creuſé un canal, revêtu & pavé de grandes pierres, juſqu'à l'iſſue du lac dans la mer, qui étoit bordée de deux fortes levées pour contenir cette ouverture, que l'on nomme le Grau de la Nouvelle. Le nom de Sigean, qui, ſelon une charte de l'empereur Louis le Débonnaire en faveur du monaſtère d'Aniane, *Hiſt. de Lang. Tome I, preuves, col. 60.* eſt *ad Signa*, ſembleroit témoigner, qu'on avoit établi des ſignaux, pour donner connoiſſance de l'entrée du port aux bâtimens, qui approchoient d'une côte plate

&

& découverte. La diſtance que Pline marque de XII milles entre Narbone & la mer, eſt fort convenable à l'éloignement de ſon port. Celle que Catel indique à M. de Valois, & au P. Hardouin, ſur le pied de ſept milles, ne peut convenir, qu'en compoſant, à deſſein de remplir cet eſpace, un mille particulier d'environ 1300 toiſes, ce qui n'eſt pas recevable. *Ubi ſuprà.* *Cat. lib. II, p. 58.* *Valeſ. p. 370.* *Hard. not. in Plin.*

48°, 26°.

RUFIANA. Quoique Ptolémée en faſſe une ville des *Nemetes*, pluſieurs ſçavans ſe réuniſſent pour y reconnoître la ville de Rufach dans la haute Alſace, & elle paſſe ainſi dans le territoire des *Rauraci*. Il n'eſt pas plus extraordinaire de trouver cette poſition déplacée dans Ptolémée, que de lui voir attribuer *Argentoratum* aux *Vangiones*. Le nom de Rufach dans le moyen-âge eſt *Rubeacum*.

43°, 21°.

RUSCINO. Polybe & Tite-live font mention de cette ville en parlant de l'entrée d'Annibal dans la Gaule. Strabon cite une ville du même nom que le fleuve, qu'il nomme *Ruſcinon*, & Ptolémée pareillement. Dans Méla, on trouve *colonia Ruſcino*; dans Pline, *Ruſcino Latinorum*, c'eſt-à-dire, jouiſſant ſimplement du droit des villes Latines. On lit *Ruſcione*, pour *Ruſcinone*, dans l'Intinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne; & les poſitions qui y ont un rapport immédiat, ſur la voie qui conduit au paſſage des Pyrénées, ſont, d'un côté *Combuſta*, & de l'autre *Illiberis*. Cette ville exiſtoit encore ſous Louis le débonnaire, & elle eſt nommée *Roſcilionz* dans des lettres de privilége, en faveur des Eſpagnols qui ſe retiroient en France. Mais, elle fut ruinée peu de tems après par les Normans; & tandis que ſon nom s'étend ſur une province, tout ce qui reſte de cette ville conſiſte dans une vieille fabrique ſur une colline, à environ deux milles du glacis de Perpignan, & qui ſe nomme Tour de Rouſſillon. Perpignan, *Lib. IV, p. 181.* *Méla, lib. II, cap. 5.* *Plin. lib. III, cap. 4.*

dont on a connoiſſance dès le douzième ſiècle, s'eſt élevé ſur les débris de *Ruſcino*, & a profité de la décadence d'Elne, en lui enlevant ſon ſiége épiſcopal. M. de Marca a découvert, qu'antérieurement il y exiſtoit un lieu ſous le nom de *Flavius-Ebuſus*.

45°, 21°.

RUTENI. Céſar, Strabon, Pline, font mention des *Ruteni*, comme d'un peuple limitrophe de la Province romaine, ou Narbonoiſe. Dans Ptolémée leur nom eſt *Rutani*, & ce qui eſt fort étrange, leur poſition près des *Convenæ*, au pied des Pyrenées. Le diocèſe de Rodez, & celui de Vabre, qui eſt un démenbrement de Rodez fait dans le quatorzième ſiècle par le pape Jean XXII, autrement le Rouergue entier, repréſentent le territoire des *Ruteni*, indépendamment de ce qui paroît leur avoir appartenu au-delà de ces limites, comme on peut voir dans l'article ſuivant.

44°, 20°.

RUTENI PROVINCIALES. Ils ſont ainſi diſtin-
Comment. VII. gués dans Céſar, comme faiſant partie de la Province romaine, d'avec les *Ruteni*, qui n'y étoient point renfermés, & que dans le ſoulèvement de la Gaule, Vercingétorix détacha pour ravager les terres des *Volcæ Arecomici*, dont en-effet la haute partie du Rouergue eſt limitrophe. Les *Ruteni* avoient été les confédérés des *Allobroges* dans la guerre que ceux-ci ſoutinrent contre
Commentar. I. les Romains : & quoique Céſar, en parlant à Arioviſte de la défaite des *Allobroges* & des *Ruteni* par Fabius Maximus, diſe qu'ils n'avoient point été aſſujettis; *quibus populus Romanus ignoviſſet, neque in provinciam redegiſſet*; cependant les *Allobroges* étant incorporés à la Province romaine dans tout ce que leur territoire avoit d'étendue, il faut croire que les *Ruteni* avoient
Lib. III, cap. 4. ſouffert le démembrement d'une partie du leur. C'eſt par cette raiſon, que dans Pline les *Ruteni* ſont placés dans
Lib. IV, cap. 19. la Narbonoiſe, indépendamment de la mention ſpéciale

qu'il fait des *Ruteni*, comme faiſant partie de l'Aquitaine, ſur la frontière de la Narbonoiſe ; *rurſus Narbonenſi provinciæ contermini Ruteni.* La queſtion n'eſt donc pas de révoquer en doute, qu'il y eût des *Ruteni provinciales*, quoique Sanſon le veuille ainſi ; mais de ſçavoir, où il eſt plus convenable de les placer. On peut aſſûrer que le diocèſe de Vabre, ſur lequel Sanſon jette les yeux, en ſuppoſant la néceſſité d'admettre ces *Ruteni*, ne leur convient pas. La chaîne des Cévennes mettoit une ſéparation naturelle entre la Province romaine & le reſte de la Gaule. C'eſt ce qui fait dire à Méla, lorſqu'il entreprend de décrire la Narbonoiſe, que la Gaule eſt diviſée en deux régions ou parties par les Cévennes ; *Gebennicis montibus in duo latera diviſa.* D'ailleurs, les *Ruteni*, que Vercingétorix chargeoit d'attaquer les *Volcæ Arecomici*, comme il eſt rapporté ci-deſſus, en auroient été ſéparés par les *Ruteni provinciales.* Il auroit donc fallu vaincre la réſiſtance de ceux-ci, ſoutenus des poſtes que Céſar avoit eu la précaution d'établir chez eux, *præſidia in Rutenis provincialibus conſtituerat*, pour pouvoir entamer les *Arecomici.* Quand on examine la diſpoſition des divers cantons de pays qui ſont à portée des *Ruteni*, ſans rien prendre de ce qu'on ſçait avoir appartenu aux peuples voiſins ; il n'y a que ce qui leur eſt contigu, & pour ainſi dire de plein-pied, & par arrondiſſement du côté d'Albi, qui puiſſe convenir aux *Ruteni provinciales.* On peut voir dans l'article *Lucteri Cadurci*, ce qu'on doit penſer des *Heleutheri*, auxquels Sanſon donne l'Albigeois. Il ne faut point objecter, que lorſqu'il eſt mention du territoire d'Albi, ce n'eſt point comme étant compris dans l'ancienne Province romaine, mais dans l'Aquitaine. Car, ſi dans la Notice des Provinces de la Gaule, *civitas Albigenſium* eſt de l'Aquitaine première, plutôt que de la première Narbonoiſe, c'eſt ce qu'il convient d'attribuer aux grands changemens arrivés dans les limites des provinces, qui

Lib. II, cap. 5.

dans un écoulement de pluſieurs ſiècles, du nombre de quatre étoient multipliées juſqu'à dix-ſept, lorſque la Notice a été dreſſée. En joignant à l'Aquitaine le territoire des *Ruteni provinciales*, on n'avoit fait que réunir au corps des *Ruteni* ce qui n'en étoit auparavant ſéparé que par un démembrement. Il eſt à remarquer, que dans l'ordre des cités de l'Aquitaine première, *civitas Albigenſium* dans la Notice ſuit immédiatement celle des *Ruteni*, nonobſtant que cette liaiſon lui faſſe devancer les cités de *Cadurci*, de *Lemovices*, & d'autres peuples de plus ancienne date que n'eſt l'exiſtence d'*Albiga* par la Notice.

S.

51°, 23°.

Comment. II. SABIS FLUV. Ce nom de la Sambre eſt connu dans Céſar, lorſqu'il dit que les *Nervii*, & leurs confédérés, avoient raſſemblé leurs forces *trans flumen Sabin.* Mais, il y a déja très-longtems que le nom de la même rivière s'eſt écrit d'une manière plus conforme à la dénomination actuelle. M. de Valois a remarqué, qu'il s'eſt écoulé dix ſiècles depuis que l'auteur de la vie de S. Anſbert emploie le nom de *Sambra.* Nous remonterons encore plus haut par la Notice de l'Empire, qui fait mention d'une flote, *claſſis Sambricæ*, laquelle étoit placée ſur la Sambre, comme la poſition de *Quartenſis locus*, dont il eſt queſtion dans un article particulier, ne permet pas d'en douter.

52°, 24°.

SABLONES. L'Itinéraire d'Antonin en fait mention ſur une route, qui de *Colonia Trajana*, dont l'emplacement eſt voiſin de Clève, conduit à *Juliacum*, ou Juliers, & à *Colonia Agrippina.* On peut conſulter l'article *Mediolanum*, pour voir ce qu'une poſition de ce nom, placée dans l'Itinéraire entre *Colonia Trajana* & *Sablones*, donne lieu de conclure par rapport aux diſ-

tances. Il eſt conſtant, que par le compte de 16 lieues gauloiſes depuis *Colonia Trajana*, la poſition de *Sablonestombe* ſur un lieu ſitué entre Gueldre & Venlo, & dont le nom actuel d'*int-Sant* conſerve la même ſignification dans le langage du pays, que celle qui eſt propre à *Sabulum* dans le Latin.

49°, 18°.

SAII (*fortè &* ESSUI.) C'eſt un peuple, dont on a ſoupçonné que le nom ſe trouve dans Céſar ſous une forme différente, & peut-être également dans Pline; mais dont Strabon & Ptolémée ne font mention en aucune manière. La Notice des Provinces de la Gaule eſt le plus ancien monument où ſe rencontre le nom de *Sagii*; & j'adhère à l'opinion de M. de Valois, que la dénomination plus correcte eſt *Saii*. Il n'y a point de doute que le peuple de ce nom ne doive ſe rapporter au diocèſe de Sées. Mais, ce qui n'eſt pas auſſi bien décidé, c'eſt de ſçavoir ſi le peuple nommé *Eſſui* dans Céſar, ou celui dont le nom, dans Pline, ſe lit *Ateſui* & *Iteſui*, & que Ciacconius croit être le même qu'*Eſſui*, peut ſe rapporter aux *Saii*, & être placé dans le même diſtrict. M. de Valois, ainſi que Voſſius & Clark, veulent que l'on ſubſtitue le nom d'*Ædui* à celui d'*Eſſui* dans Céſar; mais, il ne paroît pas probable à Oudendorp, l'éditeur des Commentaires le plus récent, que les copiſtes ayent corrompu un nom répété autant de fois que celui des *Ædui* dans Céſar. Le P. Hardouin eſt d'avis de ſupprimer le nom d'*Ateſui* dans Pline, & d'y ſubſtituer le mot *item*, pour faire la liaiſon des *Secuſiani* aux autres peuples, dans l'énumération de ceux que comprend la Lionoiſe. Mais, cette correction paroît violente, & il ſeroit plus ſimple de lire *& Eſui*, parce que ce peuple paroît avoir été moins écarté de ceux qui le précèdent, que des *Secuſiani* qui le ſuivent. Papire Maſſon rapporte aux *Saii* le nom de *Seſuvii*, qu'on lit dans le ſecond livre des Commentaires, entre

P. 495.

les peuples maritimes, ce qui ne peut être entendu à la rigueur du diocèſe de Sées, qui ne touche point à la mer ; & M. de Valois prétend que le nom de *Seſuvii* n'eſt autre choſe qu'une mauvaiſe leçon de celui des *Lexovii*. Il eſt au-reſte plus facile de voir quelque endroit foible dans ces différentes opinions, que de propoſer quelque choſe de plus ſolide. Ce qui eſt hors de doute, c'eſt que le territoire actuel de Sées ne paroît point rempli ailleurs que dans la Notice des provinces en faiſant mention de la capitale, tandis que les territoires voiſins de Lizieux & de Baïeux ſont occupés par des peuples connus : & je ne vois rien qui contrediſe formellement la conjecture de ceux qui y placeroient les *Eſſui* de Céſar, que l'on peut croire répétés dans Pline, quoiqu'avec quelque diverſité dans la manière dont le nom y paroît écrit. Sanſon en attribuant au diocèſe de Sées les *Arvii*, mentionnés dans Ptolémée, & faiſant de la poſition de Sées celle de *Vagoritum*, capitale des *Arvii*, ne prévoyoit pas qu'un établiſſement auſſi hazardé ſeroit détruit par la découverte de la cité des *Arvii* dans un canton du Maine. Je n'ai point lû un ouvrage qui a paru il y a environ quinze ans, dont l'auteur place les *Oſiſmii* dans le diocèſe de Sées. Il eſt conſtant que la ville d'Exme, ou d'Ieſme, *Oximum*, renfermée dans ce diocèſe, a donné le nom à un *pagus*, qui paroît avoir occupé le diocèſe de Sées, & s'être même étendu dans le diocèſe de Baïeux, dont un des archidiaconés eſt celui d'Ieſme. Pluſieurs auteurs ont même fait mention d'*Oximus* comme d'une cité de la Lionoiſe ſeconde ; & il y a des raiſons pour croire, que pendant un tems le ſiége épiſcopal y a été établi.

Pour ce qui concerne en particulier la capitale des *Saii*, le nom qu'elle peut avoir porté antérieurement nous eſt inconnu. Dans quelques Notices poſtérieures à l'âge romain, on la trouve nommée *civitas Salarum Saius* ; & M. de Valois croit qu'il convient de lire *Saiorum*

rum, au lieu de *Salarum*. Le nom de *Sagius* eſt celui dont on a fait uſage dans le moyen-âge.

49°, 26°.

SALETIO. Le nom de ce lieu dans Ammien-Marcellin eſt *Saliſo*; dans la Notice de l'Empire, dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne, *Saletio*. Un de nos plus anciens hiſtoriens, Frédégaire, a écrit *Saloiſſa*. Dans un diplome d'Othon le grand, rapporté par Marquard Freher, on lit *Saliſe in Eliſazium*. La Notice faiſant le dénombrement des poſtes établis le long du Rhin, ſous les ordres du général réſidant à Maïence, commence par *Saletio*, qui étoit ainſi limitrophe du département où commandoit un comte réſidant à *Argentoratum*. *Saletio* dans l'Itinéraire d'Antonin eſt placé entre *Argontoratum* & *Tabernæ*. La diſtance marquée VII à l'égard d'*Argentoratum*, ne peut convenir entre Straſbourg & Selz, puiſque l'intervalle en droite-ligne eſt de 22 à 23000 toiſes. Mais, celle de XIII à l'égard de *Tabernæ* répond à un eſpace qui ne va pas tout-à-fait à 15000 toiſes entre Seltz & Rhin-Zabern, le calcul de 13 lieues gauloiſes étant de 14740. Dans la Table, *Saletio* eſt entre *Tabernæ* & *Brocomagus*. La diſtance qu'elle marque XI entre *Tabernæ* & *Saletio* eſt trop courte, en conſéquence de la juſteſſe que l'on trouve dans l'indication de l'Itinéraire: & je remarque au contraire, que la diſtance de *Saletio* à *Brocomagus* marquée XVIII, renferme préciſément ce qui manque à la précédente. Ainſi, c'eſt ſur la diſtribution des diſtances que la Table eſt en faute, lorſqu'elle ſe trouve juſte en les raſſemblant. M. Schœpflin nous apprend, que le Rhin ſe portant ſur le rivage de l'Alſace, a couvert une partie de l'emplacement qu'occupoit Seltz, ou la fait reculer en-deçà de ſon ancienne poſition.

In Orig. Palat. parte II.

Alſat. illuſtr. Tom. I, p. 228.

44°, 25°.

SALINÆ. C'eſt la ville que Ptolémée donne aux *Suetri*; & on trouve dans Spon une inſcription, qui

Miſcell. p. 198.

porte *Decc. civitatis Salin.* Je crois que le lieu nommé Seillans, dans la partie ſeptentrionale du diocèſe de Fréjus, peu loin de *Faventia*, ou de Fayence, répond à *Salinæ*. Cette poſition paroît convenable à l'emplacement que l'on peut eſtimer avoir été celui des *Suetri*, à l'égard de quelques peuples voiſins, ſelon la mention qui en eſt faite, comme on peut voir à l'article *Suetri*. J'avoue que les moyens qu'emploie Honoré Bouche pour fixer *Salinæ* à Caſtellane, ne me paroiſſent pas déciſifs. Une colomne milliaire qu'il cite, n'eſt pas déterminée avec aſſez de préciſion dans ſa place; & ſi elle ſe renferme dans le diſtrict du petit lieu nommé Taulane, elle ſe rapporteroit plutôt à Senez qu'à Caſtellane. Je ſuis frappé d'une remarque générale que fournit cette contrée, qui eſt que toutes les villes conſervent leurs noms anciens. Je vois en même tems, que ſelon l'ordre que gardent les peuples dans l'inſcription du Trophée des Alpes, où les *Suetri* ſont nommés les derniers, & après les *Neruſi* qui tiennent à la mer, la poſition de Caſtellane remonte trop haut dans les terres, pour être auſſi convenable que Seillans à l'emplacement des *Suetri*. Il reſte à ſçavoir, ſi dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Sollinienſium* entre les villes des Alpes maritimes, eſt Seillans. Je crois qu'il eſt plus à propos de l'eſtimer ainſi, que d'adhérer à l'opinion de ceux qui franchiſſent les Alpes, & ſortent des limites de la Gaule, pour placer *Salinæ* à Saluces.

Chorogr. de Prov. liv. III, chap. 2.

49°, 20°.

SALIOCLITA. L'Itinéraire d'Antonin indique ce lieu ſur la route de *Genabum*, ou d'Orléans, à *Lutecia*. La diſtance eſt marquée XXIIII à l'égard de l'une & de l'autre de ces villes. On ne ſçauroit douter que ce ne ſoit Saclas, qui eſt préciſément ſur la direction de la voie, dont la trace entre Orléans & Saclas ſubſiſte en quelques endroits, & eſt appellée le vieux chemin. L'altération des anciennes dénominations, dont l'effet ordinaire

naire a été de les abréger, a fait dire *Salclita*, au lieu de *Salioclita*, & il eſt mention de Saclas à peu-près ſous cette forme, dans un diplome de Dagobert I: *villa Sarclitæ, ſuper fluvium Joina* (la Juine) *in pago Stampenſe* (le canton d'Etampes) ce qui déſigne indubitablement Saclas. Mais, il eſt à-propos de faire l'examen des diſtances qui s'y rapportent. Celle que donne le local, à partir d'un point pris au centre d'Orléans, juſqu'au clocher de Saclas, eſt d'environ 27900 toiſes, ſuivant les opérations géométriques dans cet intervalle, & l'indication de l'Itinéraire y correſpond, à une fraction de lieue près, le calcul de 24 lieues gauloiſes étant de 27216 toiſes. De Saclas au centre de Lutece, ou de la Cité de Paris, l'eſpace en droite-ligne, ſans avoir égard à quelques détours & variations dans la direction de la route, ſe trouve prolongé par les mêmes opérations juſqu'à 29500 toiſes, ce qui fait connoître que la poſition intermédiaire de *Salioclita* n'eſt pas à la même diſtance de *Lutecia* que de *Genabum*, comme les nombres de l'Itinéraire paroiſſent le marquer. Un eſpace direct de 29500 toiſes étant égal à 26 lieues gauloiſes, le nombre de diſtance figuré XXIIII doit être défectueux; & le moyen de correction le plus ſimple dans ces chiffres eſt XXVII, en conſervant une égalité de traits ou de jambages dans ce qui ſuit les dixaines. Si l'on a remarqué, qu'en évaluant la première des deux diſtances entre *Genabum* & *Lutecia*, le nombre XXIIII ne remplit pas complettement ce qu'il y a d'eſpace abſolu entre Orléans & Saclas, il s'enſuit que le nombre XXVII eſt exigible entre Saclas & Lutece pour y ſuppléer, par une compenſation qui a ſouvent lieu dans un cas pareil, & en appliquant des diſtances immédiates & qui ſe ſuivent dans les Itinéraires, aux poſitions actuelles. Les deux eſpaces meſurés entre les points de *Genabum* & de *Lutecia*, ſçavoir 27900 d'une part, & 29500 de l'autre font en total 57400 toiſes. Or, cette ſomme de toiſes

répond à 51 lieues gauloiſes, moins un tiers de cette lieue ; & on ne ſçauroit refuſer un moindre excédent à la meſure itinéraire ſur la directe. La première des deux diſtances qui compoſent ce total, étant en correſpondance avec le nombre marqué XXIIII, il eſt clair que pour arriver à 51, il faut admettre XXVII dans leſpace ultérieur. Avant que la poſition de Saclas fût déterminée en rigueur, & lorſqu'on l'eſtimoit également écartée d'Orléans comme du centre de Paris, par égard pour les indications de l'Itinéraire ; la faculté d'en juger par une analyſe auſſi ſevère que celle qui précéde, n'étoit point donnée. Et ſi dans la Table Théodoſienne il paroît un nombre XLVII reſſerré entre les noms de *Cenabo* & de *Luteci*, on ne ſçauroit douter que ce nombre ne ſoit inſuffiſant, puiſque l'Itinéraire, en n'y comptant que 48, ne remplit pas tout ce qu'il y a d'intervalle. On pourroit conjecturer, que ce qui paroît ainſi XLVII tient lieu de XXIIII, ou bien de XXVII, c'eſt-à-dire, de l'une ou de l'autre des deux diſtances particulières qui entrent dans cet intervalle. La diſpoſition de la Table, par faute de place, ayant fait omettre *Salioclita*, c'eſt une raiſon pour que l'une de ces diſtances ſoit omiſe, puiſque celle qui eſt exprimée ne conduit pas de *Genabum* à *Lutecia*. Et je ne vois point d'autre manière de s'expliquer ſur une défectuoſité de la Table qui n'eſt point équivoque.

50°, 26°.

SALISSO. Ce lieu eſt placé dans l'Itinéraire d'Antonin au paſſage d'une route qui conduit de Trèves à *Argentoratum*, en ſe rendant ſur le bord du Rhin à *Bingium* : & cet Itinéraire marque de Trèves à *Baudobrica* XVIII, de *Baudobrica* à *Saliſſo* XXII, & de *Saliſſo* à *Bingium* XXIII. Le total de ces diſtances, qui eſt 63, ne convient point au local, parce que l'eſpace entre Trèves & Bingen ne s'eſtime que d'environ 45 lieues gauloiſes en droite-ligne, & ne ſçauroit donner 63, au lieu de

45. En examinant la route ſur des cartes très-circonſtanciées, je crois devoir m'arrêter à un lieu nommé Sultz-bach, dont la diſtance à partir de Bingen paroît aſſez convenable à l'indication de l'Itinéraire, en même tems qu'on reconnoît quelque analogie dans la dénomination. Le pays étant inégal & montueux entre Bingen & Sultz-bach, une diſtance de 20 lieues gauloiſes en droite-ligne, doit donner quelques lieues de plus en meſure itinéraire. Je ne connois donc rien de mieux à l'égard de *Saliſſo*, en le cherchant par le côté de Bingen. De Sultzbach à Trèves, ce qui reſte d'eſpace n'étant que d'environ 25 lieues gauloiſes en droite-ligne, il faut en conclure que cette partie de la route eſt celle où l'excès d'indication dans l'Itinéraire ſe manifeſte davantage. Vers la moitié de cette diſtance, un lieu nommé Berik, paroît conſerver un reſte du nom de *Baudobrica*, & j'entrevois que la meſure itinéraire, par la diſpoſition du local, peut aller à 28 lieues gauloiſes entre Trèves & la poſition de *Saliſſo*. Au-reſte, la Table Théodoſienne fournit une route dans ce même eſpace de Trèves à Bingen, paſſant par *Noviomagus*, qui eſt Numagen ſur la Moſelle, par *Belginum*, & par *Domnus* ou *Dumniſſus*. *Noviomagus* paroît s'écarter un peu ſur la gauche de la direction qui tend plus préciſément à *Baudobrica*, ou Berik. Mais, *Belginum* prenant la place de Baldenau, eſt ſur la voie de *Baudobrica* à *Saliſſo* ou Sultzbach. *Dumniſſus*, ſelon la deſcription qu'en fait Auſone (*in Moſellâ*) eſt un canton de pays ſauvage, plutôt qu'un lieu particulier, & qu'il faut traverſer en ſe rendant de Trèves à Bingen. Une même route préſente quelquefois des manſions différentes dans les Itinéraires.

50°, 25°.

SALMONE FLUV. Dans le poème d'Auſone ſur la Moſelle : aujourd'hui Salme, que la Moſelle reçoit ſur ſa rive gauche, un peu au-deſſus de Numagen.

48°, 26°.

SALODURUM. L'Itinéraire d'Antonin & la Table Théodoſienne ſont d'accord à marquer x entre *Petineſca* & *Salodurum*, & XXII de *Salodurum* à *Auguſta Rauracorum*. Ces diſtances conviennent au local, & à l'égard de la première, on peut voir ce qui en eſt dit dans l'article *Petineſca*. Quoiqu'on ne puiſſe eſtimer l'eſpace direct entre *Salodurum* & *Auguſta* des *Rauraci* que d'environ 20 lieues gauloiſes, cependant les défilés que l'on nomme Cluſe, & le paſſage des montagnes qui ſéparent le canton de Soleure de celui de Baſle, allongent aſſez la meſure itinéraire pour juger qu'elle remplit l'indication de la diſtance. Le nom de *Salodurum* eſt bien conſervé dans celui de Soloturn, qui eſt en uſage chez les Alemans. Cluvier a penſé qu'un lieu cité par Ptolémée dans l'Helvétie ſous le nom de *Ganodurum*, pouvoit être le même que *Salodurum*.

45°, 17°.

SALOMACUM. La ſituation qui convient à ce lieu ſur une voie romaine que décrit l'Itinéraire d'Antonin entre *Aquæ Tarbellicæ*, ou Aqs, & Bourdeaux, eſt déterminée dans l'article *Cocoſa*, auquel on peut recourir. Je me contenterai de répéter ici, que la poſition correſpondante à *Salomacum*, conſerve un reſte de l'ancienne dénomination dans le nom de Sales.

43°, 21°.

Lib. II, cap. 5. SALSULÆ. On lit dans Méla : *Salſulæ fons, non dulcibus, ſed ſalſioribus etiam quam marinæ ſunt, aquis defluens.* Les fontaines qui ſont près de Salſes ſe diſtinguent encore par cette qualité. On trouve *Salſulæ* dans l'Itinéraire d'Antonin, ſur la route qui conduit de Narbone au paſſage des Pyrénées. La diſtance qui eſt marquée XXX à l'égard de Narbone, peut avoir lieu, parce qu'un intervalle de plus de 21000 toiſes en droite-ligne de Narbone au bourg de Salſes, ſitué ſous le château de même nom, répondant à environ 28 milles romains, la

meſure itinéraire par les détours de la route peut conſumer environ 30 milles. Mais, il n'en eſt pas de même de l'indication de XLVIII entre *Salſulæ* & la ſtation *ad Stabulum*, qui ne peut tenir lieu que de XXVIII, comme je l'obſerve dans l'article *ad Stabulum*, qui eſt le Boulou ſur le Tec. Méla veut que la terre dans le voiſinage de Salſes ſoit portée par les eaux d'un étang, que l'on connoît entre Salſes & Leucate, & tout près de la mer : *juxtà campus, minutâ arundine gracilique perviridis, cæterùm ſtagno ſubeunte ſuſpenſus.* M. de Valois remarque, qu'Ariſtote & Polybe ſont du nombre des auteurs Grecs, dont Méla fait enſuite la critique, pour avoir prétendu que le poiſſon que l'on prenoit en cet endroit par des ouvertures faites dans la terre, *è terrâ penitùs oriri.* Selon l'uſage des tems poſtérieurs, le nom de Salſes eſt *Salſæ*, au lieu de *Salſulæ.* P. 452.

44°, 24°.

SALYES, *vel* SALLUVII. La première manière d'écrire ce nom paroît la plus uſitée : l'autre eſt autoriſée par les faſtes des triomphes romains, qui portent que Fulvius-Flaccus triompha *de Liguribus, Vocontieis, & Salluvieis.* On lit *Salyes* dans Strabon, & dans Appien, *Salices* incorrectement dans Ptolémée, *Salluvii* dans les manuſcrits de Pline. C'étoit une nation de *Ligyes*, ou de Liguriens, ſelon Strabon ; & ils étoient *Ligurum celeberrimi ultra Alpes*, ſelon l'expreſſion de Pline. Ce fut le premier des peuples renfermés dans la Gaule, qui y attira les armes romaines : *prima trans Alpes arma noſtra ſenſere Salyi*, dit Florus, ſur les plaintes que Marſeille porta contre eux. Leur puiſſance s'étendoit depuis le Rhône juſque près des Alpes, & juſqu'au rivage de la mer ; quoiqu'on voye pluſieurs peuples de moindre conſidération placés dans une partie de cette étendue. Mais, le pays de plaine aux environs d'Aix paroît avoir été leur quartier principal. *Lib. IV, p. 203.* *Lib. III, cap. 4.* *Lib. III, cap. 2.*

51°, 20°.

SAMARA FLUV. Quoiqu'il ne ſoit point fait mention expreſſe du nom de la Somme dans aucun monument romain dont j'aie connoiſſance, cependant le nom de *Samaro-briva* qu'Amiens a porté, & qui ſignifie pont de Somme, fait connoître que cette rivière s'appelloit *Samara*. C'eſt donc par une altération de ce nom qu'on trouve *Sumina* dans Grégoire de Tours, *Somena* dans Fortunat. On peut voir dans l'article *Frudis*, ou *Phrudis*, que la Somme à ſon embouchure eſt déſignée ſous ce nom par Ptolémée.

50°, 20°.

SAMAROBRIVA, *poſtea* AMBIANI. Il en eſt mention dans Céſar, qui y tint les Etats de la Gaule; & *Samarobriva* eſt citée dans les lettres de Cicéron. Ptolémée a connu cette ville comme la principale des *Ambiani*. On la trouve dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne. Cette dénomination purement Celtique déſigne un pont ſur la Somme, qui n'eſt appellée *Samena*, au lieu de *Samara*, que dans les tems poſtérieurs. Le nom d'*Ambiani* a pris la place de *Samarobriva*; & dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Ambianorum* eſt une de celles de la ſeconde Belgique. On lit dans Ammien-Marcellin, *Ambiani urbs inter alias (ſecundæ Belgicæ) eminens.* La Notice de l'Empire parle d'une fabrique d'armes en cette ville; *fabricæ Ambianenſis Spatariæ & Scutariæ*; & il eſt remarquable, par rapport à cette fabrique de boucliers, que la relation du martyre de S. Firmin, évêque d'Amiens, citée par M. de Valois, fait mention d'une porte de la ville ſous le nom de *Clypeana*.

Lib. XV.

P. 539.

44°, 25°.

SAMBRACITANUS SINUS. L'Itinéraire maritime nous indique ce golfe, entre *Forum Julii* & la poſition d'une Héraclée ſurnommée *Caccabaria*, en procédant le long de la côte d'orient en occident; ce qui convient

indubitablement au Golfe de Grimaud. On eſt inſtruit par des titres de l'égliſe de Fréjus, où le nom de ce golfe ſe lit *Gambracitanus*, qu'il fut inféodé vers l'an 900, par Guillaume I. comte de Provence, à un Grimaldi fils du ſeigneur de Monaco, comme on peut voir dans l'hiſtorien de Provence Honoré Bouche. Il faut recourir à l'article *Heraclea Caccabaria*, pour connoître le vice de l'Itinéraire, en ce qu'il ſépare le golfe dont il s'agit d'avec cette Héraclée par une diſtance particulière. *Lib. VIII, ſect. 8.*

48°, 26°.

SANCTIO. Ammien-Marcellin rapporte qu'un Officier romain fut tué près de ce lieu par les Alemans, qui ravageoient le pays voiſin de la Rhétie, ce qui engagea Julien à paſſer le Rhin. Rhenanus & Cluvier ont cru qu'il étoit queſtion de Sekingen, une des villes foreſtières.

44°, 25°.

SANITIUM. Ptolémée nous donne la connoiſſance de cette ville. Mais, c'eſt en l'attribuant aux *Veſdiantii*, ou *Vediantii*; & il eſt difficile de croire, que ce peuple, qu'il établit en Italie, & dont la capitale *Cemenelium* eſt au-delà du Var, près de Nice, ſe ſoit étendu juſqu'à *Sanitium*, ou Senez, qui eſt fort en-deçà du Var, & des Alpes. Je ſuis étonné que M. de Valois n'ait point ſenti cette difficulté, en intitulant un article *Sanitium Veſdiantiorum*. Dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Sanitienſium* eſt une des villes des Alpes maritimes. On a écrit depuis *Sanetium* & *Saneſium*, comme le remarque M. de Valois. Le peuple auquel cette ville pouvoit appartenir ne nous eſt point indiqué. Quelque reſſemblance dans la dénomination avec celle des *Sentii*, auxquels Ptolémée attribue *Dinia*, qui étoit aux *Bodiontici* ſelon Pline, pourroit ſervir de fondement à une conjecture. Il s'enſuivroit que Ptolémée ne ſe ſeroit pas écarté de l'emplacement des *Sentii*, vu la *P. 501.*

proximité immédiate des territoires de *Dinia* & de *Sanitium :* & pour que l'erreur ne ſoit point groſſière de ſa part, il faut que les *Sentii* ſoient dans le voiſinage de *Dinia.*

46°, 18°.

SANTONES. Comme on a varié ſur la déclinaiſon de pluſieurs noms propres, il ne faut point trouver extraordinaire de lire quelquefois *Santoni*, au lieu de *Santones.* Strabon parle exactement de l'emplacement des *Santones*, en diſant qu'ils ſont voiſins de la Garonne, comme les *Pictones* de la Loire, & que la Garonne ſe rend dans la mer entre les *Santones* & les *Bituriges Iosci*, ou *Viviſci.* C'eſt en conformité de cet emplacement, que Pline nomme les *Santones*, auxquels il donne la qualité de *liberi*, entre les *Pictones* & les *Bituriges Ubiſci ;* & que dans Ptolémée, les *Santones* ſont placés au midi des *Pictones*, & au nord des *Ubiſci.* Quand on lit dans Céſar, que les *Santones* ne ſont pas éloignés *à Toloſatium finibus*, il ne faut pas en conclure, que leur territoire dût être plus voiſin qu'il ne paroît de cette partie de la Province romaine où eſt Toulouſe, en aggrandiſſant ce territoire au préjudice des peuples qui rempliſſent l'intervalle. Ce qu'on doit attribuer aux *Santones*, comme leur ayant appartenu au-delà des limites actuelles du diocèſe de Saintes, c'eſt le pays d'Aunis, où il eſt conſtant par des titres qui concernent pluſieurs poſitions renfermées dans ce pays, que les évêques de Saintes ont étendu leur juriſdiction ſpirituelle. Cette portion du diocèſe de la Rochelle n'a été diſtraite de Saintes, que lorſqu'il a été queſtion de transférer le ſiége épiſcopal de Maillezais à la Rochelle. La bulle du pape Innocent X, qui eſt de l'an 1648, s'en explique en ces termes : *cui novæ ſedi (Rupellenſi) præter urbem Rupellam, priùs ad Santonenſem diœceſim pertinentem, annectitur pagus Alnizienſis, cum Reâ inſulâ, quæ priùs regebatur ab epiſcopo Santonenſi.* On ne diſconvient pas que

Lib. IV, p. 190.

Comment. I.

que le diocèſe de Maillezais ne fût dans ce qu'il contenoit avant cette tranſlation, un démembrement du territoire des *Pictones*. Mais, l'exercice de la Juſtice en Aunis par les ſénéchaux du Poitou, ſelon qu'il convenoit à des princes, ſous leſquels l'Aunis étoit dans la mouvance du Poitou, ne détruit point ce qui eſt établi par le gouvernement eccléſiaſtique, auquel correſpondent les anciennes cités de la Gaule. Ce que l'on peut eſtimer avec vraiſemblance avoir fait également partie des *Santones*, c'eſt le diocèſe d'Angoulême, qu'aucun peuple particulier qui ſoit bien connu ne revendique, quoiqu'on ſçache qu'Angoulême étoit ville épiſcopale dès le cinquiéme ſiècle. Car, les *Ageſinates*, que Sanſon y a placés ſans en apporter de preuve, & qui étoient joints aux *Pictones*, comme on l'apprend de Pline, ont trouvé leur poſition avec plus de fondement dans la partie occidentale du Poitou. Et quand on conſidère la ſituation du diocèſe d'Angoulême, & ce qu'il occupe de terrain, on voit qu'il étoit ſous la main, pour ainſi dire, des *Santones*, & plus à leur portée que des *Pictones*.

46°, 17°.

SANTONUM PORTUS. Ptolémée décrivant la côte Aquitanique, en procédant du ſud au nord, indique ce port, entre l'embouchure de la Garonne & celle du *Canentelus*, qui eſt la Charente. C'eſt faire violence à cette indication, la ſeule qui nous ſoit donnée ſur cet objet, que d'en faire l'application avec Sanſon, & pluſieurs autres, à la Rochelle. Car, la Rochelle ſuit la Charente, au lieu de la précéder, & le port des *Santones* doit précéder la Charente dans l'ordre de Ptolémée. En jettant les yeux ſur la Rochelle, par préférence à tout autre lieu, en conſidération de l'état actuel de cette ville, on ignoroit apparemment que ce n'étoit qu'une retraite de pêcheurs il y a environ ſept cens ans. Mais, on auroit dû reconnoître le port des *Santones* dans l'em-

bouchure de la Seudre, cette longue manche, qui pénétre dans les terres à la hauteur de Saintes préciſément; & par laquelle la haute-mer en montant juſqu'à Saujon, n'eſt diſtante de la capitale des *Santones*, que d'environ quatre lieues de plaine fort unie. La Seudre par pluſieurs émanations de ſon embouchure, a ouvert des débouchemens vers divers endroits de la côte, formant d'un côté l'iſle d'Arvert, & celle d'Armotte, que la grande mer a couverte de dunes de ſable; & de l'autre ayant quelque communication avec le chenal de Brouage, en renfermant Marennes. Je n'oublirai point que Ptolémée fait mention d'un promontoire des *Santones* à la ſuite du port, & entre ce port & l'entrée du *Canentelus* dans la mer. Mais, je remarque en même tems que pluſieurs cartes qui ont été dreſſées ſur Ptolémée ſont contraires à cet ordre de poſition, en plaçant le promontoire entre la Garonne & le port, au lieu de le placer entre le port & la Charente. On ne ſçauroit même diſconvenir, que la diſpoſition du local n'y ſoit conforme, la terre des *Santones* étant en plus grande ſaillie dans la mer de ce côté-là que de l'autre, & par une pointe oppoſée à celle d'Oleron reſſerrant le pertuis de Maumuſſon, qui donne entrée dans la Seudre. D'ailleurs, ſi par déférence pour la graduation de Ptolémée, on veut élever le promontoire de la quantité de latitude qu'il marque au-delà de celle du port, ſçavoir d'un demi-degré; ce promontoire ſortira des limites qui le renferment dans Ptolémée, & ne ſera plus contenu entre le port & *Canentelus:* ſa latitude dépaſſant la Rochelle, deviendra celle de l'entrée de la Sevre Niortoiſe. Ces conſidérations me laiſſant indécis ſur le promontoire des *Santones*, j'ai cru devoir m'abſtenir d'en inſcrire le nom ſur la carte.

46°, 24°.

SAPAUDIA. Ce nom ne paroît que dans les derniers tems de l'âge romain, & en premier lieu dans Ammien-

Marcellin, qui a écrit vers la fin du quatrième ſiècle. Il dit, que le Rhône ſortant du lac Léman, *per Sapaudiam fertur & Sequanos.* Il en eſt encore mention dans la Notice de l'Empire, où on lit: *in Galliâ Ripenſe, præfectus militum Barcariorum Ebruduni Sapaudiæ*, ce qui me paroît devoir ſe rapporter à Iverdun, ſitué à une des extrémités du lac de Neuchatel, comme je le remarque dans l'article *Ebrodunum.* La Notice ajoute, *tribunus cohortis primæ Sapaudiæ Flaviæ Calarone*, ou plutôt, *Cularone*, qui eſt Grenoble. Ainſi, le nom de *Sapaudia* s'étendoit dans le pays des *Allobroges*, comme au nord du lac Léman dans celui des *Helvetii.* On trouve dans la chronique de Proſper Tyro, ſous la vingtième année de Théodoſe le jeune depuis la mort d'Honorius (de l'Ere Chrétienne 443) que le pays appellé *Sabaudia* fut laiſſé aux Bourguignons, *Burgundionum reliquiis datur.* C'eſt d'une manière beaucoup plus reſſerrée qu'il n'eſt dit ci-deſſus, que le nom de ce pays s'eſt conſervé dans celui de *Saboia*, comme il eſt employé dans le partage des Etats de Charlemagne entre ſes trois enfans, étant diſtingué même de la Maurienne & de la Tarentaiſe, d'où vient qu'actuellement on fait diſtinction dans la Savoie d'un canton, auquel ce nom de Savoie convient en particulier. *Lib. XV.*

50°, 25°.

SARAVUS FLUV. L'Itinéraire d'Antonin & la Table Théodoſienne font mention de cette rivière, en plaçant le *Pons Saravi*, ſur la route de *Divodurum*, ou Metz, à *Argentoratum*, ou Straſbourg. Dans le poème d'Auſone ſur la Moſelle, on trouve *naviger Saravus.* Le pays des environs de la Sare eſt appellé *Sarachouva*, dans le partage fait en 870 des Etats du roi Lothaire entre ſes oncles Louis le Germanique & Charles le Chauve.

43°, 21°.

SARDONES. On lit dans Méla: *indè* (*à Salſulâ* *Lib. II, cap. 5.*

fonte) *ora Sardonum*, *& parva flumina Telis & Tichis*; *colonia Ruſcino*, *vicus Eliberris &c.* Pline commence la deſcription de la Narbonoiſe dans le détail, en partant du pied des Pyrénées, par dire : *in orâ regio Sardonum, intuſque Conſuaranorum; flumina Techum, Vernodubrum; oppida Illiberis, Ruſcino.* Feſtus-Avienus (*in Orâ maritimâ*) parlant de la rivière qui paſſe près de *Ruſcino*, & qu'il appelle *amnis Roſchinus*, appelle en même tems *Sordicenæ glebæ ſolum* le canton des environs, & *Sordicen* un étang, qui doit être celui de Salſes, & dont l'iſſue dans la mer eſt auſſi appellée *Sordus amnis.* Julien de Tolède, dans une expédition du roi Wamba, fait mention d'un château ſous le nom de *Sordonium*, entre *Clauſuras* & Narbone, & par *Clauſuras* il faut entendre le col de Pertus dans les Pyrénées, défendu par le château de Bellegarde. Dans cette dénomination, qui eſt ainſi appliquée à différens objets, mais ſans ſortir d'un même canton de pays, on croit voir du rapport au nom des *Sardones*, qui occupoient ce territoire. Ptolémée, faute de connoître les *Sardones*, donne *Illiberis* & *Ruſcino* aux *Tectoſages*, qu'il paroît avoir fort aggrandis aux dépens de leurs voiſins. Pluſieurs ſçavans veulent borner les *Sardones* aux terres voiſines de la mer, & leur refuſer de s'étendre en profondeur dans le pays. Ils ſe fondent ſur l'expreſſion de Pline, *intuſque Conſuaranorum*, parce qu'ils font de ces *Conſuarani* un peuple différent des *Conſoranni*, & qu'ainſi il faut leur ménager une place. Mais, cette diſtinction, qui peut être douteuſe & hazardée, n'eſt pas une raiſon dont on puiſſe s'autoriſer pour donner moins d'extenſion aux *Sardones.* Dans le pays voiſin de la mer, ils devoient poſſéder *Illiberis* de même que *Ruſcino:* & quand *Illiberis* ſous le nom d'Elne a eu des évêques, leur juriſdiction n'a point eu de bornes plus étroites que le Rouſſillon. C'eſt à cette ſeule obſervation qu'il faut s'en tenir; quoiqu'on puiſſe préſumer, que des monu-

Lib. III, cap. 4.

mens plus circonſtanciés que ce qui nous reſte, nous feroient connoître dans les différentes vallées que renferment les Pyrénées, des peuples de moindre conſidération, ou des communautés particulières, comme l'inſcription du Trophée d'Auguſte, & celle de Suſe, nous en indiquent en grand nombre dans les Alpes.

50°, 26°.

SARMATÆ. On ſera peut-être ſurpris de trouver ici des Sarmates, dont le pays partagé entre l'Europe & l'Aſie, étoit ſi éloigné de la Gaule. Mais, Auſone, dans ſon poème ſur la Moſelle, dit avoir vu des Sauromates, ou Sarmates, établis ſur la route qu'il a faite en partant du voiſinage du Rhin, & du paſſage de la rivière de *Nava*, pour ſe rendre ſur la Moſelle aux environs de Trèves: *Arvaque Sauromatum nuper metata colonis.* Le ſiècle d'Auſone, que l'empereur Gratien eut pour précepteur, étant compris dans l'âge Romain de la Gaule; cette mention des Sarmates eſt de notre ſujet. Pluſieurs empereurs ont cru qu'il étoit avantageux à l'Empire, de tranſporter & d'établir en divers cantons des provinces romaines, des troupes de barbares, dont la guerre les avoit rendu maîtres, & Auſone dans ſon panégyrique de Gratien, lui donne entre pluſieurs titres celui de Sarmatique. La Notice de l'Empire fait mention des milices de Sarmates répandues en pluſieurs endroits de la Gaule. Quoique l'opinion commune veuille, que le nom de Hunds-ruk, qu'on applique actuellement au canton de pays où nous trouvons des Sarmates, ne ſignifie autre choſe que dos de chien; on ſe croiroit mieux fondé à le dériver du nom des Huns, qui ont habité la Sarmatie, où l'on connoit dans l'antiquité une nation ſous le nom de *Chuni*. En pluſieurs paſſages d'Auſone & de Sidoine-Apollinaire, le nom des *Chuni* accompagne celui des Sauromates. Il y avoit des *Chuni* dans les armées romaines qui défendoient les Gaules, ſuivant ce vers de S. Paulin dans la vie de S. Martin:

Auxiliatores pateretur Gallia Chunos.

Il ne faut voir d'autre différence entre le nom de *Chuni* & celui des Huns que celle de l'ortographe, parce que l'aſpirée dans le nom des Huns, répond à peu-près, ſelon l'ancienne prononciation des nations du nord, au χ des Grecs; d'où vient que chez les Francs nos ancêtres, *Hunimundus* & *Chunimundus*, *Hlotharius* & *Clotharius*, quoique écrits diverſement, ſont néanmoins les mêmes dénominations.

50°, 15°.

SARNIA INSULA. Elle eſt nommée dans l'Itinéraire maritime, entre les iſles de l'Ocean qui baigne les côtes de la Gaule de même que celles de la Grande-Bretagne. On s'accorde à vouloir que ce ſoit Gernſei; & quoiqu'on liſe *Sarnia* plus communément que *Sarnia*, cette dernière leçon ſemble mériter la préférence comme étant plus analogue au nom actuel, ce qui peut avoir engagé Sanſon à l'employer dans ſes cartes.

46°, 18°.

SARRUM. Ce lieu eſt placé dans la Table Théodoſienne entre *Condate*, qui eſt Coignac, & *Veſunna*, ou Périgueux. Mais, il ne faut point diſſimuler, que les diſtances, ſçavoir, de *Condate* à *Sarrum* x, de *Sarrum* à *Veſunna* xx, ne conviennent point au local. Car, l'eſpace de Coignac à Périgueux s'étend à environ 51000 toiſes, ce qui ſurpaſſe conſidérablement la ſomme de 30 lieues gauloiſes, dont le calcul ne donne qu'environ 34000 toiſes. La direction de la voie en tendant de Coignac à Périgueux, fait trouver à peu-près à michemin un lieu, dont le nom de Charmans a beaucoup d'analogie à la dénomination de *Sarrum*. Le trajet de la rivière de Liſone ſur la trace de cette voie entre Charmans & Périgueux, ſe nomme le Pas vieux.

44°, 19°.

SARTALI. Dans la Table Théodoſienne, entre Toulouſe & *Lactora*, ou Leitoure, la diſtance de ce lieu eſt

marquée XX à l'égard de Toulouſe, XVI à l'égard de *Lactora*. Or, ce qui paroît d'eſpace actuel de Toulouſe à Leitoure, ſçavoir, 38 à 39000 toiſes, réduiroit le compte de la diſtance à 34 lieues gauloiſes, au lieu de 36: & je remarque qu'environ 16000 toiſes qu'il y a de Leitoure à un bourg nommé Sarrant, ſur la direction de la voie, & dont il ne réſulte que XIV au lieu de XVI, ſemblent déterminer la poſition de *Sartali* à Sarrant, & opérer en même tems la réduction dont je viens de parler.

47°, 28°.

SARUNETES. Il n'en eſt mention que dans Pline; ce qui fait dire à Cellarius, *obſcurius nomen*. Le Pere Hardouin ſoupçonne qu'il faudroit lire *Suanetes*, parce qu'on trouve un peuple de ce nom dans l'inſcription du Trophée des Alpes. Mais, il ne faut point d'autre leçon; & les *Sarunetes* ne ſont pas auſſi couverts d'obſcurité que pluſieurs autres nations qui ont été renfermées dans les Alpes. Sargans ſur les confins de la Suiſſe & des Griſons, nous déſigne les *Sarunetes*. Pline en les plaçant vers les ſources du Rhin, *ortus Rheni amnis accolunt*, ne contredit point leur poſition à Sargans, comme dans le lieu principal, dont on connoît la ſituation au-deſſus du lac de Conſtance, & peu au-deſſous de l'endroit où ſe fait la jonction des deux branches qui forment le Rhin. Quoique Pline compte les *Sarunetes* entre les nations Rhétiques, plutôt que de les comprendre dans l'Helvétie, néanmoins la ſituation de ce lieu de Sargans en-deçà du Rhin par rapport à la Gaule, a paru vouloir qu'on les admît ici. L'examen du local m'a fait découvrir une circonſtance bien propre à déterminer l'idée d'un chef-lieu, & à montrer en même tems l'extenſion du territoire des *Sarunetes* du côté de l'ancienne Helvétie, & au couchant du Rhin. C'eſt une ſuite de poſitions, dont la dénomination qui ſubſiſte de Tertz, Quart, Quinten, indique manifeſtement des diſ-

Lib. III, cap. 20. Tom. I, p. 508.

tances, & j'obſerve que le compte de ces diſtances ne peut ſe rapporter qu'à l'emplacement de Sargans, ſur une direction de route qui paroît tendre vers Zurich. Je ne ſuis pas aſſez inſtruit pour décider quelle eſt préciſément la meſure itinéraire employée dans l'intervalle de ces lieux. On ne peut balancer qu'entre le mille romain & la lieue gauloiſe; & à en juger par les cartes, l'eſpace de la lieue y convient beaucoup mieux que celui du mille.

45°, 25°.

SAVINCATES. Dans l'inſcription de l'Arc de Suſe, qui fait le dénombrement des peuples ſoumis au gouvernement de Cottius, le nom de *Savincatium* eſt placé à la ſuite d'*Adanatium*, qui paroît le même que celui d'*Edenates* dans l'inſcription du Trophée des Alpes, & dont l'emplacement eſt celui de *Sedena*, Seine, dans le diocèſe d'Embrun, ſur les confins de celui de Digne. Or, il ſemble que le nom de *Savincates*, ſubſiſte dans celui de Savines, près de la Durance au-deſſous d'Embrun: & cette poſition eſt propre à nous faire voir pourquoi le nom des *Savincates* dans l'inſcription ſe trouve voiſin de celui des *Adanates*. On trouve une extenſion du nom de Savines dans celui d'un vallon, qui eſt autrement appellé la Combe noire, ſur le côté droit du torrent de Vachères, reçu par la Durance un peu plus bas que vis-à-vis d'Embrun.

50°, 18°.

SAXONICUM LITTUS. La Notice de l'Empire fait mention de deux poſtes établis *in littore Saxonico*; ſçavoir, *Grannona*, ſous les ordres du général de l'*Armoricanus tractus*, & *Marci* dans le département de la ſeconde Belgique. Les côtes de la Gaule, & celles de la Grande-Bretagne qui regardent la Gaule, étoient également expoſées aux courſes des pirates Saxons. Eutrope, dont l'hiſtoire eſt adreſſée à l'empereur Valens, écrit, que ſous Dioclétien, Carauſius fut envoyé à Boulogne,

Li. IX.

logne, & chargé de rendre la mer libre le long de la Belgique & de l'Armorique, que les Francs ainſi que les Saxons infeſtoient par leurs pirateries : *Carauſium apud Bononiam, per tractum Belgicæ & Armoricæ pacandum mare accepiſſe, quod Franci & Saxones infeſtabant.* Les Saxons avoient même formé quelques établiſſemens dans les cantons du pays maritime, comme on peut voir à l'article *Grannona.*

51°, 22°.

SCALDIS FLUV. Ceſar parle de l'Eſcaut, & dit que cette rivière ſe rend dans la Meuſe : *flumen Scaldim, qui influit in Moſam.* Pline termine la Belgique *ad Scaldim fluvium*, attribuant aux nations Germaniques tout ce qui eſt au-delà. Ptolémée paroît faire mention de l'Eſcaut ſous le nom de *Tabuda*, comme on peut voir dans un article particulier de ce nom. Il ne peut y avoir d'incertitude & de diſcuſſion dans ce qui concerne cette rivière, qu'à l'égard de ſes embouchures, par rapport aux changemens qui ſont arrivés dans la Zée-lande. Je crois néanmoins qu'on peut regarder comme ſon iſſue naturelle & plus décidée, le bras que l'on nomme aujourd'hui Ooſter-Scheld, ou Eſcaut oriental. Il raſe le bord de l'ancien canton déſigné par le nom de *Scaldia*, & ſépare Schouwen, qui eſt ce canton, d'avec *Walachria*, ou Walkeren, & *Bevelandia.* On eſt ſuffiſamment inſtruit que l'autre bras, ſous le nom de Weſter-Scheld, & autrement appellé le Hont, eſt originairement, & avant que la mer l'eut fort élargi, un canal creuſé par l'empereur Othon I. dans le milieu du dixième ſiècle, d'où vient que ce canal eſt appellé *Foſſa Othonis.* Je ne haſarderai point avec Menſo-Alting, de ſuppoſer un troiſième canal, en-deçà de celui qui n'a exiſté que par induſtrie, & moins encore d'en faire l'embouchure de la Meuſe ſelon Ptolémée, & celle de l'Eſcaut ſelon Pline. En prenant pour fondement ſur ce ſujet des hauteurs données par les Tables de Pto-

lémée, c'eſt ne pas prendre garde que les poſitions qui réſultent de ces Tables n'ont aucune préciſion. Un ſimple coup-d'œil ſur les cartes dreſſées d'après Ptolémée ſuffit pour en être convaincu, parce que le défaut des poſitions les plus connues doit fair ejuger de celles qui le ſont moins. Ce qu'on fait ici difficulté d'adopter ne ſe ſoutient par aucune indice dans les plus anciennes repréſentations du pays, quoiqu'il y en ait une ſelon l'état des lieux ſous Gui de Dampierre, comte de Flandre, mort en 1304, avant les accidens qui ont le plus contribué à apporter du changement au local. Je ne crois pas qu'on ſoit à portée d'alléguer rien de poſitif qui ſoit antérieur. Quant à la communication de l'Eſcaut avec la Meuſe, pour ſatisfaire au témoignage de Céſar, on peut croire que l'Eſcaut du côté de Tolen, ou ſur la droite, détachoit un bras vers la Meuſe. Il avoit paru important aux Romains d'établir un poſte couvert d'un retranchement vis-à-vis de cette ſéparation du bras de l'Eſcaut. Car, l'angle de terrain, que ſon élévation au-deſſus du niveau des eaux maintient iſolé, au milieu de ce que la mer a couvert, ſe nomme Romers-wall, *Romanorum vallum*. Si l'on cherche la jonction de ce bras avec la Meuſe, le nom de Geer-vliet, dont la ſignification eſt celle de confluent, & qui ſe trouve ſur le bord du fleuve, directement vis-à-vis de Vlaerding, la plus diſtinguée des villes de la Hollande dans les ſiècles précédens, peut ſervir à indiquer cette jonction. J'y trouve plus de probabilité, qu'à rapporter le même Geer-vliet, ſelon l'opinion de Cluvier, au confluent du Wahal avec la Meuſe. Une deſcription très-énergique de la nature du pays voiſin de l'embouchure de l'Eſcaut doit trouver place ici : je la tire du rhéteur Eumène, dans le panégyrique de Conſtance-Chlore : *Illa regio... quam obliquis meatibus Scaldis interfluit; quamquè divortio ſuo Rhenus amplectitur, penè, ut cum verbi periculo loquar, terra non eſt. Ita penitùs aquis im-*

buta permaduit, ut non ſolùm, quâ manifeſtè paluſtris eſt, cedat ad nixum, & hauriat preſſa veſtigium; ſed etiam ubi paulò videtur firmior, pedum pulſu tentata, quatiatur, & ſentire ſe procul motu pondus teſtetur. Pour qu'on vît à l'inſpection de la carte, comment les choſes ont changé aux environs des bouches de l'Eſcaut, j'ai cru qu'il étoît à propos de figurer l'état actuel par le moyen d'une trace légère, qui ſe diſtingue ſuffiſamment de l'idée qu'on peut ſe former d'un état antérieur ſur le peu de connoiſſance qui en reſte.

49°, 24°.

SCARPONA. Ce lieu eſt placé entre *Tullum* & *Divodurum* dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne. La diſtance eſt également marquée x entre *Tullum* & *Scarpona*. De *Scarpona* à *Divodurum* XII dans l'Itinéraire, XIIII dans la Table, & cette indication plus forte eſt préférable à la plus foible. Car l'eſpace actuel entre Toul & Metz, fixé par des opérations, s'étend à environ 28000 toiſes, ce qui eſt égal pour le moins à 24 lieues gauloiſes; & il s'enſuit que ce qui paroît marqué XII dans l'Itinéraire tient lieu de XV, ſelon la plus grande apparence de mépriſe d'un nombre à l'autre. Il eſt auſſi mention de *Scarpona* dans l'hiſtoire, au ſujet d'une victoire que Jovinus, général de la cavalerie, y remporta ſur les Alemans l'an 366, comme Ammien-Marcellin & Zoſime l'ont rapporté: & on lit dans l'ouvrage de Paul-Diacre ſur les évêques de Metz, que *Scarpona* ſoutint un ſiége contre Attila. C'étoit un lieu aſſez conſidérable pour donner le nom de *pagus Scarponenſis* au pays des environs. Aujourd'hui ce n'eſt qu'un village, qu'on nomme Charpagne, ſitué ſur la Moſelle, qui en changeant de cours a rangé ce lieu dans le diocèſe de Metz, en le détachant du diocèſe de Toul; & eu égard à cette circonſtance, il eſt remarquable dans la Table, que le trait ſervant à déſigner la route qui tend de *Scarpona* à *Divodurum*, eſt coupé par

un cours de rivière, dont le nom ſe lit *fluv. Muſallæ.* Le P. Benoît, dans l'hiſtoire de Toul, rapporte une inſcription, qui fait mention d'un *quartumvir viarum curandarum*, avec ces mots, *Scarp. civ. Leuc.* c'eſt à-dire, *Scarponæ civitatis Leucorum*, à Scarpone, dans la cité (ou territoire) des *Leuci.*

45°, 25°.

Lib. IV, p. 179. *Lib. II, cap. 108.* SCINGOMAGUS. Strabon fixe la poſition de ce lieu entre *Brigantio* & *Ocelum.* Dans le texte de Pline, le P. Hardouin ſubſtitue *Scingomagum*, d'après Strabon, au nom qu'on y liſoit *Cincomagum :* & Pline place ce lieu, qu'il appelle *vicum*, au pied des Alpes, & comme étant ſitué à l'extrémité de l'Italie en partant de Rome. J'ai été dans l'opinion, en compoſant un ouvrage ſur l'Italie, que *Scingomagus* pouvoit être l'une des portions de Sezane, que la Doria partage en deux, en même tems que l'autre convient au lieu nommé *Geſdao* dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, *Gadao* dans la Table Théodoſienne. Ces deux quartiers de Sézane m'ont été indiqués comme bien diſtincts & ſéparés, par une carte topographique & manuſcrite du pays. Mais actuellement, & ſans m'écarter beaucoup de cette poſition, je découvre dans une autre repréſentation du local, & encore plus circonſtanciée de la vallée de Sézane, des veſtiges de *Scingomagus* dans un lieu nommé Chamlat de Siguin, à l'entrée du col de Ceſtrières, qui de la vallée de Sézane conduit dans celle de Pra-gelas. On trouve pluſieurs emplacemens diſtingués par le nom de Chamlat dans ce canton; & Siguin, qui eſt le nom propre & particulier de celui-ci, conſerve beaucoup d'analogie avec l'ancienne dénomination de *Scingomagus.* A cette analogie ſe joint la ſituation la plus convenable entre *Brigantio*, ou Briançon, & *Ocelum*, qui eſt Uxeau dans la vallée de Pragelas, comme cette poſition paroît démontrée dans un article ſur *Ocelum.* La route directe, & la ſeule même que la nature ait ou-

verte, pour ſe rendre de Briançon à Uxeau & Feneſtrelles, après avoir paſſé le mont Genèvre, eſt par le col mentionné ci-deſſus ; & c'eſt préciſément au pied de ce col que nous retrouvons *Scingomagus*, marqué par Strabon entre *Brigantio* & *Ocelum*. Honoré Bouche, hiſtorien de Provence, tranſporte *Scingomagus* à Suſe : & on peut être étonné que le ſçavant commentateur de Pline adhère à cette opinion, la reconnoiſſant pour être *ex verbis* (*Strabonis*) *& aliis idoneis argumentis, egregiè probatam.* Il falloit faire attention, que Pline connoît *Seguſio* par le nom qui lui eſt propre, & diſtinctement de *Scingomagus*. Car, ce ſeroit gratuitement qu'on ſuppoſeroit que le même lieu a porté dans le même tems deux noms différens, quoique tirés du même idiome, le nom de *Seguſio*, ſemblable à celui des *Seguſiani* de la Gaule, n'étant pas moins celtique que le nom de *Scingomagus*.

Chorog. liv. III, ch. 3.

Plin. in-fol. Tom. I, p. 133. Lib. III, cap. 17.

47°, 16°.

SECOR PORTUS. On n'en a point d'autre indication, que d'être marqué dans Ptolémée immédiatement en-deçà de l'embouchure de la Loire, en ſuivant la côte Aquitanique du ſud au nord, & au-delà du fleuve *Canentelus*, ou de la Charente, & d'un promontoire diſtingué par le nom des *Pictones*. On ne ſçauroit donc ſe flatter de pouvoir le déſigner avec certitude : & ſi on jette les yeux ſur le port des ſables d'Olonne, c'eſt qu'il paroît le principal dans l'étendue de côte qui renferme l'indication de Ptolémée. On lit *Sicor* dans la verſion latine du texte grec de Ptolémée, & de même dans Marcien d'Héraclée.

47°, 26°.

SEDUNI. Céſar en fait mention, nommant de ſuite, *Nantuates*, *Sedunos*, *Veragroſque*. On lit dans l'inſcription du Trophée des Alpes, *Nantuates*, *Seduni*, *Veragri*. Leur ville capitale n'eſt connue que ſous le nom du peuple, & dans le moyen-âge on a dit au nombre ſin-

gulier *Sedunum*. Les François l'appellent Sion, les Alemans Sitten.

45°, 23°.

SEGALAUNI. M. de Valois emploie la dénomination de ce peuple ſous cette forme, plutôt que comme on lit dans Pline *Segovellauni*. Il y rapporte la mention qui eſt faite du *Tractus Segolaunorum* dans la Notice de l'Empire; & il veut que dans une lettre de Plancus à Ciceron, on liſe *fratres Segalauni*, au lieu de *Segaviani*, parce qu'en effet Plancus commandoit une armée dans le canton de la Gaule où habitoient les *Segalauni*. Je penſe néanmoins que cette manière d'écrire peut n'être que par contraction de *Sego-vellauni*. Ptolémée indiquant *Valentia* chez les *Segalauni*, entre Vienne des *Allobroges* & les *Tricaſtini*, ne laiſſe aucun doute ſur l'emplacement de ce peuple.

P. 587.

49°, 23°.

SEGESSERA. Ce lieu eſt placé dans la Table Théodoſienne entre *Corobilium* & *Andomatunum*, ou Langres; & la diſtance eſt marquée également XXI de *Corobilium* à *Segeſſera*, & de *Segeſſera* à *Andomatunum*. J'expoſe dans l'article *Corobilium*, que la ſomme de ces deux diſtances ne remplit pas ce qu'il y a d'eſpace réel depuis la poſition du lieu où l'on diſtingue *Corobilium* dans le nom de Corbeil, juſqu'à Langres, en ſorte que l'une des deux diſtances ſeroit plutôt XXV que XXI. Selon l'opinion des gens du pays, cette voie conduiſoit à Bar-ſur-Aube; & entre Corbeil & cette ville la diſtance qui en droite-ligne eſt de 22 à 23000 toiſes, peut répondre en meſure itinéraire à 21 lieues gauloiſes, dont le calcul eſt rigoureuſement de 22814 toiſes. C'eſt de quoi ſe concilier avec une des deux diſtances indiquées par la Table, & entre ces diſtances on pourroit arbitrer, que c'eſt ſur celle de *Segeſſera* à *Andomatunum* que tombe le défaut de diſtance dont il vient d'être queſtion.

51°, 23°.

SEGNI. Il en eſt mention dans Céſar, en même tems que des *Condruſi*, dont l'emplacement eſt bien connu par le nom que porte le Condroz dans l'évêché de Liége : *Segni, Condruſique, ex gente & numero Germanorum, qui ſunt inter Eburones, Treveroſque.* Le nom de Sinei, ou Signei, qui eſt celui d'une petite ville voiſine du Condroz, ſur la frontière du comté de Namur, a beaucoup d'analogie au nom de *Segni.* Sanſon a cru pouvoir confondre les *Segni* avec les *Sunici*, dont il eſt parlé dans Tacite. *Comment. IV.*

48°, 24°.

SEGOBODIUM. Dans la Table Théodoſienne on trouve ce lieu ſur la trace d'une route, qui conduit d'*Andomatunum*, ou de Langres, à *Veſontio*, Beſançon. L'Itinéraire d'Antonin qui donne la même route, omet *Segobodium.* En partant de Beſançon, la direction vers Langres fait rencontrer ſur le bord de la Saône un lieu nommé Seveux, & M. Dunod m'a prévenu en y plaçant *Segobodium.* La diſtance indiquée XVIII dans la Table, s'accorde à une fraction de lieue près, à l'eſpace que donne le local d'environ 21000 toiſes : & quoiqu'il ne convienne pas d'affecter trop de délicateſſe ſur ce ſujet, je crois néanmoins que l'excédent d'eſpace en cette partie tient lieu de quelque choſe de moins dans l'intervalle de Langres à Seveux, ſur quoi voyez l'article *Varcia.*

45°, 21°.

SEGODUNUM, *poſteà* RUTENI. Ptolémée indique la capitale des *Ruteni* ſous le nom de *Segodunum.* Dans la Table Théodoſienne on trouve *Segodum* comme par abréviation, avec la poſition dont la plupart des capitales y ſont repréſentées. Cette ville ayant enſuite été déſignée par le nom du peuple, elle eſt appellée dans la Notice des provinces de la Gaule *civitas Rutenorum*, dans Grégoire de Tours *civitas Rutena ;* & de *Rodeni*

ou *Rodenus* qu'on a dit poſtérieurement, eſt dérivé le nom actuel de Rodez. Mais, ce que deviennent les anciennes dénominations, par diverſes manieres de les altérer, eſt remarquable dans le nom de *Ruteni*, duquel ſont également ſortis ceux de Rouergue & de Rodez, auſſi diſſemblables entre eux pour le moins que les noms de Berri & de Bourges, qui ont de même une ſource commune dans celui de *Bituriges*.

47°, 18°.

SEGORA. La Table Théodoſienne donne la trace d'une route, qui de *Portus Namnetum* conduit à *Lemunum*, ou *Limonum*, qui eſt Poitiers, & la diſtance à l'égard de *Limonum* eſt marquée XXXIII. Or, en partant de la poſition de Poitiers, cette diſtance paroît aboutir à Breſſuire. Car, ce qu'il y a d'eſpace en droite ligne de Poitiers à Breſſuire eſt de 36 à 37000 toiſes; & la meſure itinéraire des 33 lieues gauloiſes, qui doit fournir un excédent ſur celle de droite-ligne, eſt de 37400 toiſes. Breſſuire ſe rencontre préciſément dans la direction de Poitiers à Nantes, qu'il convient de reconnoître dans le *Portus Namnetum* de la Table: & je remarque un indice du paſſage de la voie romaine dans le nom de Breuil-Chauſſé, que porte un lieu voiſin de Breſſuire. Mais, entre *Segora* & Nantes, l'indication de la Table n'eſt pas à beaucoup près ſuffiſante, ſi le nombre qu'on y trouve eſt pris pour XVIII, ſelon qu'il paroît. L'intervalle étant de près de 47000 toiſes, ce qui paſſe 41 lieues gauloiſes, & même quelque choſe de plus en meſure itinéraire; on ne peut rendre la Table conforme au local, qu'en ſuppoſant que ce qui paroît XVIII tient lieu de XLIII, par un moyen de correction auſſi ſimple qu'il a été facile de ſe méprendre dans le chiffre romain.

45°, 17°.

SEGOSA. L'Itinéraire d'Antonin fait mention de ce lieu ſur une voie qu'il décrit d'Aqs à Bourdeaux, par le

le chef-lieu des *Boii*, ou Cap de Buſch : *ab Aquis Tarbellicis Moſconnum* XVI : *Segoſa* XII : *Loſa* XII : *Boios* VII. Par la direction d'Aqs à Cap de Buſch, on rencontre Eſcouſſé, ou Eſcourſé, dont le nom conſerve de l'analogie á celui de *Segoſa*. Le lieu intermédiaire d'*Aquæ Tarbellicæ* à *Segoſa*, ſçavoir *Moſconnum*, ne m'eſt point connu. J'ajoute, que ce qu'il y a d'eſpace entre Aqs & Eſcouſſé, ne remplit pas le compte de 28 lieues gauloiſes que donne l'Itinéraire, & ne peut ſe comparer qu'à environ 25 ; & pour ne compter en-effet que 25, il ſuffit de prendre pour XIII la première des deux diſtances, au lieu de XVI, ce qui eſt facile en chiffre romain. Je remarque le contraire dans l'eſpace de *Segoſa* à *Boii*, parce que la route peut admettre 24 lieues gauloiſes, au lieu de 19 que fait compter l'Itinéraire ; & toutefois l'Itinéraire ſe trouvera conforme au local, en ſubſtituant XII à VII dans l'une des deux diſtances qui partagent cet intervalle, celle de *Loſa* à *Boii*. On voit dans une carte de l'ancienne Gaule, qu'une collection vaſte & reſpectable des matériaux de notre hiſtoire demandoit moins fautive, que la route dont je viens de parler eſt tracée en partant de *Lapurdum*, nonobſtant que *Lapurdum* ne paroiſſe dans aucun des anciens Itinéraires. Il paroît que ſans conſulter l'Itinéraire d'Antonin, on a copié Sanſon, qui prenant *Lapurdum* pour *Aquæ Tarbellicæ*, a dirigé cette route en conſéquence de la place qu'il donnoit à la capitale des *Tarbelli*, dont la poſition eſt toutefois celle d'Aqs, non pas celle de Baïone. Et puiſque dans la carte dont je parle, on a jugé à propos de s'écarter de Sanſon ſur *Aquæ Tarbellicæ*, il ne convenoit plus de faire ſortir de *Lapurdum* la voie romaine qui part d'un autre endroit dans l'Itinéraire.

46° ; 22°.

SEGUSIANI. Ils ſont les premiers au-delà du Rhône, en ſortant de la Province romaine, ſelon César : *extra Provinciam, trans Rhodanum primi.* Strabon, qui *Commentar. I.*

les place entre le Rhône & le Doux, auroit dû nommer la Loire plutôt que le Doux, dont le cours eſt renfermé dans le territoire des *Sequani*. Les *Seguſiani*, qui du tems de Céſar étoient dans la dépendance des *Ædui*, *clientes*, ſont qualifiés *liberi* dans Pline. Quoique leur territoire ne paroiſſe pas avoir été borné par la Saône, il y a lieu de croire qu'il n'avoit pas à la gauche du cours de cette rivière toute l'extenſion que prend le diocèſe de Lion, comme on peut voir dans l'article qui concerne les *Sequani*.

46°, 25°.

SEGUSINI. C'eſt un ethnique dérivé de *Seguſio*, & déſignant le peuple qui occupoit le territoire de cette ville, & dont les limites du côté des *Taurini* ſont indiqués dans les Itinéraires, & dans la Table Théodoſienne, par un lieu nommé *Fines*, à 24 milles au-delà de *Seguſio*, & 16 en-deçà d'*Auguſta Taurinorum*, ou de Turin, ſelon les Itinéraires. La Table qui ne marque que 22 d'un côté, donne en compenſation 18 de l'autre, & le compte revient au même dans le total. On trouve le nom de *Seguſianorum* précédé d'un autre, ſçavoir *Segoviorum*, dans l'inſcription de l'Arc de Suſe, ce qui a lieu de ſurprendre, en ce que *Seguſio* étant le chef-lieu du domaine de Cottius, on penſe que les *Seguſini* doivent occuper la première place entre les peuples ſoumis à ce prince. C'eſt au-reſte, l'unique endroit où il ſoit mention de ce nom de *Segovii*; & s'il y a eu des *Segovii* ſéparément des *Seguſini*, on pourroit conjecturer, que ſitués plus haut dans les Alpes, en remontant juſqu'à l'*Alpis Cottia*, l'ordre de poſition les a fait nommer les premiers, & avant les *Seguſini*. Quoi-qu'il en ſoit, l'incertitude ſur ce ſujet, autant que le défaut de place dans la carte, ne m'a pas permis d'y inſcrire le nom de *Segovii*.

46°, 25°.

SEGUSIO. Il faut conſidérer cette ville comme la

réſidence de Cottius. C'eſt à Suſe qu'il ſubſiſte un monument en forme d'Arc de triomphe, ſur lequel ſont inſcrits les peuples qui obéiſſoient à Cottius du tems d'Auguſte. Son tombeau ſe voyoit près de l'enceinte de cette ville, ſelon Ammien-Marcellin. Il paroît, à en juger par les noms des peuples, que le domaine de ce prince prenoit plus d'eſpace en Gaule qu'en Italie: & ſelon l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, on n'entre en Italie qu'après être arrivé à Suſe, marquant à la ſuite de *Seguſio*, *indè incipit Italia*. Ces conſidérations m'ont engagé à comprendre ici *Seguſio*, quoique ſitué au-delà des Alpes à l'égard de notre Gaule. L'orthographe varie dans la dénomination, à la tirer même des inſcriptions. Entre celles que Spon a recueillies, on lit *ordo ſplendidiſſ. civitatis Secuſiæ*; & ſur un marbre trouvé à Turin, & cité par Gruter, *gemio municipI Seguſini*. Cette qualité de municipe fait voir que Suſe étoit devenue une ville romaine, & qu'elle ſe gouvernoit par elle-même, après la réunion de l'Etat de Cottius à l'Empire, qui fut faite ſous Néron.

Lib. XV.

Miſcell. p. 189.

P. 111.

45°, 24°.

SEGUSTERO. On en trouve la poſition dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne; & les diſtances qui s'y rapportent ſont diſcutées dans l'article des lieux qui ſont immédiatement voiſins de cette ville. Dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Segeſteriorum* eſt une de celle de la ſeconde Narbonoiſe. On a dit depuis *Segeſterium*, & par contraction *Siſtericum*. Du reſte, à quel ancien peuple *Seguſtero*, ou Siſteron, pouvoit appartenir, c'eſt ſur quoi on n'eſt point en état de prononcer.

49°, 13°.

SENA INSULA. Méla en fixe la ſituation vis-à-vis de la côte des *Oſiſmii*: *Sena inſula, in Britannico Oceano, Oſiſmicis adverſa littoribus*; & cette ſituation ſe rapporte évidemment à l'iſle de Sein, nommée par pure

Lib. III, cap. 6.

ignorance iſle des Saints dans les cartes, & qui n'eſt ſéparée d'une pointe de la Bretagne dans le diocèſe de Kimper, que par un canal d'environ 4000 toiſes. Dans l'Itinéraire maritime, il convient de détacher le nom de *Sena* d'avec celui d'*Uxantis*, & de ne point lire *Uxantiſſina* de ſuite & ſans diſtinction, comme on lit dans pluſieurs exemplaires. Pline paroît faire mention de la même iſle, lorſqu'il cite à la ſuite des iſles voiſines de la Grande-Bretagne, *infra*, celle de *Siambis*, ou *Amnis*, ſelon pluſieurs manuſcrits, & *Axantos*, qui eſt évidemment *Uxantis*, ou Oueſlant. *Sena* tiroit une diſtinction particulière dans l'antiquité, d'une communauté de prêtreſſes, du même nom que cette iſle, & dont Méla parle en ces termes: *Gallici numinis oracula* (*Sena*) *inſignis eſt; cujus antiſtites, perpetuâ virginitate ſanctæ, numero novem eſſe traduntur: Galli Senas vocant, &c.* Il y a toute apparence que les femmes entouſiaſtes dont parle Strabon, comme faiſant leur ſéjour dans une petite iſle de l'Océan, peu loin du continent, & qu'ils nomment *Samnitiques*, ſont les mêmes que les prêtreſſes de *Sena*, quoiqu'il diffère du rapport de Méla en ce qu'il dit, que ces femmes paſſent dans le continent pour habiter avec leurs maris. Il a pu être moins bien informé que Méla ſur la ſituation de cette iſle, en la plaçant vis-à-vis de l'embouchure de la Loire. On ne ſçauroit mettre de diſtinction entre le nom de Samnitiques rapporté par Strabon, & celui de *Samnis*, qui paroît dans Pline, & que l'on peut juger plus correct que les variantes d'*Amnis* & de *Siambis*. Ce nom de *Samnis* ſe confond d'ailleurs avec *Sena*, vû l'immédiateté de poſition de *Samnis* & d'*Axantos* dans Pline, comme on connoît la proximité de *Sena* à l'égard d'*Uxantis*. M. Freret a cru que le nom d'iſle de Sein en bas-Breton eſt *Enes-Sizun:* mais, on peut voir dans l'article *Siata*, qu'à en juger par les titres, le nom de Sizun ne tombe point ſur l'iſle de Sein, étant propre à un

Ubi ſuprà.

Lib. IV, p. 198.

Mém. de l'Acad. Tome XXIV. p. 405.

canton du continent, qui forme la pointe dont j'ai parlé ci-deſſus vis-à-vis de cette iſle.

49°, 21°.

SENONES. Entre les nations Celtiques, qui du tems que le premier des Tarquins régnoit à Rome, paſſerent les Alpes, pour occuper des terres en Italie, les *Senones* ont le glorieux avantage, que la défaite des Romains, & la priſe de Rome par les Gaulois, leur ſont attribuées en particulier. Florus, en les faiſant partir *ab ultimis terrarum oris, & cingente omnia Oceano*, n'étoit point informé de la ſituation du pays que les *Senones* poſſédoient dans la Gaule; & ce qu'il pouvoit dire en général des nations Celtiques, ne convient point ſéparément aux *Senones*. Ils jouiſſoient d'une grande conſidération du tems de Céſar: *eſt civitas*, dit-il, *in primis firma, & magnæ apud Gallos auctoritatis*. Pline & Ptolémée en font mention en décrivant la Lionoiſe. Leur territoire confinant d'un côté à la Belgique, conformément à ce qu'on lit dans Céſar, *finitimi Belgis*, étoit très-étendu: le diocèſe d'Auxerre s'y joignoit au diocèſe de Sens. Il a réſulté de cette diſtinction comme de la puiſſance des *Senones*, que lorſqu'une quatrième Lionoiſe a été formée, cette province a pris le nom de *Senonia*.

44°, 25°.

SENTII. Ils ſont cités dans Ptolémée, en leur attribuant pour ville celle de *Dinia*, que Pline donne à un autre peuple ſous le nom de *Bodiontici*, en quoi il paroît plus autoriſé que Ptolémée, comme je le remarque dans l'article *Dinia*. Le territoire de Senez, limitrophe de celui de Digne, pourroit convenir aux *Sentii*, comme je le propoſe par conjecture dans l'article qui concerne *Sanitium*.

49°, 22°. & 50°, 18°.

SEQUANA FLUV. Céſar parle de la Seine comme faiſant avec la Marne la ſéparation des Celtes d'avec les

Belges. Strabon étoit mal informé ſur l'origine de cette rivière, la faiſant ſortir des Alpes, & traverſer les *Sequani*, dont le nom eſt ſemblable. Il parle plus convenablement de ſon embouchure, dans le voiſinage des *Caleti* & des *Lexovii*. Ptolémée marque cette embouchure près des *Caleti*, de manière néanmoins à la faire croire plutôt au nord qu'au midi des *Caleti*, & ce qui eſt encore plus écarté du vrai, après avoir paſſé ſur les confins des *Abrincatui*. Selon Ammien-Marcellin, la Seine unie à la Marne ſe rend dans la mer près de Coutances : *Matrona & Sequana, amnes magnitudinis geminæ, qui fluentes per Lugdunenſem, poſt circumcluſum ambitu inſulari Pariſiorum caſtellum, Luteciam nomine, conſociatim meant, meanteſque protinus propè caſtra Conſtantia funduntur in mare.* Avec tout le reſpect que l'on doit à l'antiquité, on ne peut s'empêcher de remarquer combien nous ſerions mal inſtruits, s'il s'agiſſoit d'un objet appartenant à quelque contrée dont le local nous fût moins connu : & cela doit donner à penſer à quelques érudits, qui ne permettent point à la critique de déroger en aucun cas à ce qu'ils trouvent écrit dans les anciens, auxquels ils ſont diſpoſés de ſoumettre tout ce qui peut leur être contraire. La Seine a porté un autre nom, qui dans la Coſmographie d'Æthicus eſt *Geon*, ou *Geobonna ;* & M. de Valois rencontre heureuſement dans un chroniqueur de S. Vandrille du neuvième ſiècle, un paſſage, où le même nom de *Gion* ſe rapporte à la Seine, dont le monaſtère de Fontenelles, ou de S. Vandrille, eſt peu écarté. Les monumens qui nous reſtent de l'âge Romain font connoître les rivières que reçoit la Seine ſur la droite de ſon cours, la Marne, l'Oiſe, l'Aiſne qui eſt reçue par l'Oiſe. Sur la gauche nous pouvons faire mention de l'Ionne d'après une inſcription trouvée à Auxerre. Il y a des rivières aſſez conſidérables, dont les noms nous ſont comme interdits, pour n'être point cités préciſément dans l'eſpace

Lib. XV.

P. 517.

de tems qui met des bornes au ſujet que nous traitons.

48°, 24°.

SEQUANI. Cette cité, une des plus puiſſantes de la Gaule, ne ſe renfermoit pas autrefois dans les bornes actuelles du diocèſe de Beſançon. Céſar en prolonge l'étendue juſqu'au Rhin, en diſant que des trois parties de la Gaule, celle qu'occupent les Gaulois proprement dits, diſtingués des Belges & des Aquitains, eſt contigue au Rhin par les *Sequani*, comme par les *Helvetii : attingit à Sequanis & Helvetiis flumen Rhenum.* Il dit dans un autre endroit, que le Rhin dans ſon cours paſſe ſur les confins des *Helvetii*, des *Sequani*, & autres peuples ſitués plus bas aux rives du même fleuve. On a des raiſons pour conjecturer, que les *Rauraci*, dont Céſar ne fait point ici mention, & plus reſſerrés de ſon tems que par la ſuite, ont occupé ces terres voiſines du Rhin juſqu'aux limites des *Triboci* dans la haute Alſace. On ne voit point de changement marqué du côté du mont *Jura*, qui ſelon Céſar, ſépare les *Sequani* d'avec les *Helvetii*, non plus que du côté du *Vogeſus*, qui fait également une ſéparation naturelle d'avec les *Leuci*. L'*Arar*, ou la Saône, deſcendant du nord au midi, a diviſé les *Sequani* d'avec les *Lingones* & les *Ædui :* & il y a des preuves, que la partie des diocèſes de Challon & de Mâcon qui s'étend au levant de la Saône, eſt un démembrement de l'ancien domaine des *Sequani*. Frédégaire parlant de la fondation du monaſtère de S. Marcel par Gontran, roi de Bourgogne, dit poſitivement, que quoique cette égliſe ſoit *in ſuburbano Cabillonenſi*, elle eſt néanmoins *Sequani territorii*. D'un autre côté, ce territoire des *Sequani* atteignoit le bord du Rhône dans l'endroit où ce fleuve paſſe au pied du mont Jura. On ne ſçauroit en douter, puiſque le paſſage des *Helvetii* du tems de Céſar, par le ſentier reſſerré entre la rive du Rhône & la montagne, étoit de la dépendance des *Sequani : per Sequanos* (*iter*) *anguſtum & difficile, inter*

montem Juram & flumen Rhodanum. Mais, en reconnoiſſant que les *Sequani* s'étendoient ainſi juſqu'au Rhône, il ne faut pas croire que cette extenſion comprît ſans réſerve tout ce qui eſt ſur la même rive du Rhône en deſcendant juſqu'au confluent de la Saône. Il eſt vrai que l'évêché de Bellei reconnoiſſant pour métropole l'égliſe de Beſançon, favoriſeroit en partie cette extenſion. Mais, cet évêché de Bellei, qui ne repréſente point une cité de l'ancienne Gaule, & ſur lequel les *Allobroges* revendiquent ce qu'il tient au-delà du Rhône du côté de la Savoie, n'eſt pas ce qui peut détruire le témoignage de Céſar, que les *Allobroges* avoient des terres ſur ce même bord du Rhône où eſt Bellei. Le Val-Romei, ainſi que le diſtrict de Châtillon de Michaille au nord de Bellei, qui ſont reſtés au diocèſe de Genève, ſont un indice ſubſiſtant de cette ancienne poſſeſſion des *Allobroges*. En approchant enſuite de la Saône, non-ſeulement les *Seguſiani*, ſelon la marche de Céſar contre les *Helvetii*, devoient occuper du terrain au nord du Rhône courant en cette partie d'orient en occident; mais encore les *Ambarri*, clients des *Ædui*, avoient été pillés par les *Helvetii*, avant que ceux-ci euſſent traverſé la Saône. Le récit de Céſar y eſt formel. En faiſant voir ainſi que les limites des *Sequani* ne deſcendoient pas juſqu'à la jonction du Rhône & de la Saône, on eſt en même tems perſuadé que la juriſdiction ſpirituelle des archevêques de Lion s'eſt aggrandie en prenant ſur les *Sequani*. Pour n'avoir point de doute qu'elle ne ſorte des limites qui conviennent aux *Seguſiani*, dans le territoire deſquels la ville de Lion a été fondée, il ſuffit de voir comment ſon diocèſe empiéte aujourd'hui ſur le territoire des *Allobroges*, en s'étendant ſur la rive méridionale du Rhône. Il ſera permis de déroger aux limites des diocèſes, & au rapport qu'ils ont en général avec les anciennes cités de la Gaule, lorſque les changemens arrivés dans ces limites ſeront conſtatés par des faits particuliers.

46°, 18°.

SERMANICOMAGUS. On voit dans la Table Théodoſienne la trace d'une route, qui paroiſſant ſe détacher à *Aunedonacum* de celle qui conduit de *Mediolanum Santonum*, ou Saintes, à *Limonum*, ou Poitiers, tend à *Auguſtoritum*, ou Limoges. Le premier lieu ſur cette branche de voie eſt *Sermanicomagus*, dont je crois reconnoître la dénomination dans celle de Chermez, qui ſe rencontre préciſément ſur la direction de la route, avant que d'arriver au paſſage de la Charente. La diſtance entre *Aunedonacum* & *Sermanicomagus* eſt omiſe dans la Table. Celle qui paroît marquée XIII, entre *Sermanicomagus* & la poſition qui ſuit ſous le nom de *Caſſinomagus*, paroît défectueuſe, ne pouvant conduire juſqu'au lieu nommé Chaſſenon, où *Caſſinomagus* trouve la place qui lui convient; & ce que le local donne d'eſpace entre Chermez & Chaſſenon demande XXIII, au lieu de XIII.

44°, 22°.

SETIUS MONS. Strabon parle évidemment de cette montagne, quoique dans ſon texte le nom ſoit Σίγιον, pour Σήτιον, en diſant que s'élevant ſur le rivage, elle diviſe en deux parties le golfe qui eſt appellé dans l'antiquité *Sinus Gallicus*. C'eſt à la plus conſidérable de ces parties qui reçoit le Rhône, qu'il veut que ce nom ſoit attribué plus particulièrement; l'autre partie, qui regarde Narbone, étant bornée au promontoire des Pyrénées. Dans Ptolémée, Σήτιον ὄρος eſt placé entre Agde & le canal de Marius, qui précède, ſelon lui, les bouches du Rhône. On trouve dans Feſtus-Avienus (*in Orâ maritimâ*) *Setius indè mons tumet Procerus arcem.* *Lib. IV, p. 181.*

Et l'expreſſion d'*arx* peut ne ſignifier que l'élévation de cette montagne, qui ſe diſtingue ſur une plage fort baſſe aux environs. Dans un diplôme de l'empereur Louis-le débonnaire, en faveur du monaſtère d'Aniane, Hiſt. de Lang. Tome I, preuves, col. 72.

& dont la date revient à l'an 837, la poſition de Sette eſt décrite en ces termes : *fiſcum noſtrum qui nuncupatur Sita, qui eſt inter mare & ſtagnum, & ſubjungit pago Agatenſi.* L'uſage ſemble avoir prévalu d'employer le C dans le nom de Cette. Bernard Gui, qui écrivoit vers l'an 1300, s'en ſert en diſant, *podium Cete, juxtà civitatem Agatenſem vulgariter appellatur.*

50°, 21°.

SETUCI. On trouve ce lieu dans la Table Théodoſienne, ſur la route qui conduit de *Samarobriva*, ou d'Amiens, à *Auguſta Sueſſionum*, Soiſſons ; & il y eſt placé entre *Samarobriva* & un lieu nommé *Rodium.* Quant à la diſtance, elle eſt également marquée x de *Samarobriva* à *Setuci*, & de *Setuci* à *Rodium.* La voie eſt encore exiſtante, & très-directe, ſous le nom de chauſſée de Brunehaut. Il eſt vrai qu'on ne trouve point de lieu qui ſoit aſſis préciſément au paſſage de la voie pour y rapporter la poſition de *Setuci.* Mais, après avoir pris la meſure qui convient à 10 lieues gauloiſes, en partant du centre d'Amiens, c'eſt-à-dire 11000 & 3 à 400 toiſes, on ſe trouve vis-à-vis d'un lieu nommé Cayeux ; & la même meſure de 10 lieues étant priſe de la poſition qui convient à *Rodium*, en retournant vers Amiens, conduit au même point de la route par le travers de la poſition de Cayeux. Ainſi, quoique le lieu habité de Cayeux ſoit écarté du paſſage de la voie d'une lieue gauloiſe au moins, je me perſuade qu'il répond au *Setuci* de la Table ; & le nom de ce lieu pourroit avoir été *Catuci*, par analogie à celui de Cayeux, plutôt que *Setuci*, ſelon la leçon de la Table, vu que la Table eſt ſouvent incorrecte ſur les dénominations de lieu.

44°, 22°.

SEXTANTIO. C'eſt ainſi que ce nom doit être écrit, ſelon une inſcription trouvée à Nîmes, & publiée par M. Ménard, où on lit SEXTANT. Théodulſe, évêque d'Orléans ſous Louis-le Débonnaire, écrit pa-

Hiſtoire de Nîmes, T. I. notes, p. 22.

reillement (*in parœneſi ad judices*) *Sextantio*. Dans l'Itinéraire d'Antonin le nom eſt *Sextatio*, dans celui de Bourdeaux à Jéruſalem *Soſtantio*, comme il eſt conſtant qu'on a dit depuis Souſtantion. La deſtruction de Maguelone par Charle-Martel en 737, donna lieu de transférer le ſiége épiſcopal à *Sextantio*, où il a ſubſiſté 300 ans : & des ſeigneurs du pays depuis le dixième ſiècle ſe ſont intitulés du même nom, avant que de prendre le titre de Melgueil, *Melgorii*, ou de Mauguio. La contrée eſt appellée *pagus Subſtantionenſis* dans un diplôme de Charle-le Chauve. On connoît des veſtiges de *Sextantio* à environ 3 milles au nord de Montpellier en déclinant vers le levant, ſur le bord du Lez, & en ſituation élevée ; *podiis ſcabris cinctum*, ſelon Théodulfe. Je vois des ſçavans fort indiſpoſés contre les Itinéraires, ſur ce que la diſtance de *Sextantio* à *Forum Domitii*, marquée XV dans celui d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne, n'eſt pas préciſément la même dans l'Itinéraire de Jéruſalem, étant marquée XVII. Mais, je vois auſſi, que le principe de ce reſſentiment vient de ce qu'on veut donner au *Forum Domitii* une poſition qui ne quadre point aux Itinéraires. Entre *Sextantio* & Nîmes, le compte de 30 milles eſt égal dans les deux Itinéraires, en paſſant par *Ambruſſum*, ce qui convient au local, parce que l'intervalle en droite-ligne de *Sextantio* à Nîmes peut s'eſtimer de 22000 toiſes, & que le calcul rigoureux de la meſure itinéraire ſur le pied de 22680 toiſes, ne diffère qu'autant qu'il convient à cette meſure de ſurpaſſer la ligne aérienne & directe.

Pr. de l'hiſt. de Lang. T. I. col. 95.

44°, 19°.

AD SEXTUM. Dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, la diſtance à l'égard d'*Auſcius*, ou d'Auch, eſt marquée *L.* VI, ſelon que la dénomination le preſcrit, & en tendant vers Toulouſe. Les 6 lieues gauloiſes conduiſent au paſſage d'une rivière, dont je trouve

le nom écrit diverſement, la Ratz, ou Arratz; & j'ai quelque indice que la trace de la voie romaine ſubſiſte, dirigée vers Gimond, aux confins des diocèſes d'Auch & de Lombez.

48°, 15°.

SIATA INSULA. Il en eſt mention dans l'Itinéraire maritime, entre les iſles de l'Océan qui baigne le rivage de la Gaule comme celui de la Grande-Bretagne. J'ai cru d'abord que cette dénomination pouvoit avoir quelque analogie avec le nom de *Seidzun*, que l'on trouve dans un titre de Landevenec, attribué au roi Gradlon: *inſulam quæ vocata eſt Seidzun.* Il y a dans l'extrémité occidentale de la Bretagne une langue de terre, qui ne paroît aujourd'hui qu'une preſqu'iſle, dont la pointe ſe nomme le Bec du Raz; & cette terre eſt appellée dans un titre de l'égliſe de Kimper, *pagus Cap-Zizun:* le lieu qui conſerve le nom de Buzec-Cap-Sizun eſt cité dans le même titre; *in pago Cap-Sizun, in plebe quæ dicitur Buzoc.* Mais, ce qui me détache de cette opinion, c'eſt que *Siata* dans l'Itinéraire vient à la ſuite de *Vindilis*, de manière même que dans quelques imprimés de l'Itinéraire on lit *Vindiliſſiata*, ſans diſtinction entre deux dénominations particulières. Or, *Vindilis* étant Belliſle, dont le nom eſt *Guedel* dans les titres du moyen-âge, on ne peut appliquer plus convenablement *Siata*, qu'à l'iſle de Houat, dont le nom devroit peut-être ſe lire *Huata*, plutôt que *Siata*.

44°, 17°.

SIBUTZATES. Ils ſont nommés dans le troiſième livre des Commentaires, entre les peuples que l'expédition de Craſſus dans l'Aquitaine réduiſit à l'obéiſſance.
P. 524. M. de Valois eſtime que c'eſt Sobuſſe, ſur l'Adour, entre Aqs & Baïone. Je m'explique dans l'article *Sibyllates*, ſur ce qui doit empêcher de confondre ces *Sibyllates* nommés dans Pline, avec les *Sibutzates*, nonobſtant qu'il paroiſſe peu de différence dans la dénomina-

tion ; & qu'il ſemble que quelques lettres ſur leſquelles on pourroit accuſer les copiſtes de s'être mépris, en faſſent toute la diſtinction.

44°, 17°.

SIBYLLATES. Entre les nations Aquitaniques, que Pline cite en aſſez grand nombre, & dont il eſt difficile de trouver également toutes les poſitions, les *Sibyllates* paroiſſent conſerver leur nom dans celui de *Vallis Subola*, qu'on lit dans Frédégaire, au ſujet d'une expédition que firent les François ſous Dagobert, pour réprimer les *Vaſcones* cantonnés dans les Pyrénées. Les ſeigneurs qui ont poſſédé cette vallée, ſont appellés *Vicecomites Subolæ* dans les titres de l'abbaye de Sauvelade, du diocèſe de Leſcar. Selon Oihenart, ce nom dans la langue que parlent les Baſques, déſigne un pays couvert de bois & ſauvage ; & par contraction on a dit *Sola*. Les *Sibyllates* étant ainſi renfermés dans les Pyrénées, je penſe que c'eſt une raiſon de ne les point confondre avec les *Sibutzates*, qui ſont nommés dans Céſar entre les peuples qui ſe ſoumirent à Craſſus ſon lieutenant, parce que ces peuples ſont diſtingués de quelques autres, qui par leur éloignement, & par la difficulté de la ſaiſon, ſe crurent diſpenſés d'en venir-là : *paucæ ultimæ nationes, anni tempore confiſæ, quod hiems ſuberat, id facere neglexerunt.* Or, ceux de la vallée de Soule pouvoient tirer cet avantage de leur ſituation, qui eſt reſſerrée entre la baſſe Navarre & la haute partie du Béarn.

Lib. IV, cap. 19.

Cap. 78.

Not. Vaſcon. p. 402.

Comment. III.

48°, 22°.

SIDOLOCUM. Ammien-Marcellin en fait mention au ſujet d'une marche de Julien, partant d'Autun, & arrivant à Troies par Auxerre, ſur quoi on peut voir l'article *Chora*. Cette route eſt marquée dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne. L'Itinéraire donne ainſi la diſtance à l'égard d'Autun : *M. P.* XXVII, *leugas* XVIII, ce qui eſt conforme à la proportion qui

diſtingue le mille & la lieue. Le même nombre de lieues, ſçavoir XVIII, ſe voit dans la Table à la ſuite du nom de *Sidolocum*. Or, je remarque, que quoique l'eſpace, en ligne directe, de Saulieu, qui eſt *Sidolocum*, à Autun, ne ſoit que d'environ 19000 toiſes, qui ne renferment que 16 à 17 lieues gauloiſes; cependant la meſure itinéraire, par les circonſtances locales qui font circuler la route, paſſe 20000 toiſes, & remplit le compte des 18 lieues, dont le calcul fournit 20400 toiſes. Quant à la diſtance, qui en ſuivant la même route, conduit de Saulieu à Avalon, voyez l'article *Aballo*. On lit dans le martyrologe attribué à S. Jérôme, au ſujet de S. Andoche & de S. Thyrſe; *in Auguſtodunenſium vico Sidoloco*.

45°, 17°.

SIGMANUS FLUV. Ptolémée indique l'embouchure de cette rivière entre l'Adour & la Garonne. Dans la verſion latine le nom eſt *Igmanus*, dans Marcien d'Héraclée *Signatius*. Si l'on s'attache à ce qu'il y a de plus remarquable en cet intervalle, cette bouche doit déſigner l'entrée du baſſin d'Arcachon, ſans que la diſtance de deux tiers de degré qu'on trouve dans Ptolémée entre l'embouchure & le promontoire *Curianum*, qui ne ſçauroit être que le cap Ferret, par lequel l'entrée d'Arcachon eſt reſſerrée, y mette un empêchement dirimant. Car, on doit être prévenu que ces poſitions de Ptolémée ne ſont pas en général d'une grande préciſion vis à-vis du local; & un intervalle de 500 ſtades dans le périple de Marcien, n'y ajoute point d'autorité. Le Boucau de Mimiſan, qui eſt à environ un demi degré au ſud du cap Ferret, ſeroit plus convenable à cet écart que met Ptolémée entre *Sigmani oſtia* & le *Curianum promontorium*. Mais, le Boucau de Mimiſan ſeroit-il un objet qui méritât d'être diſtingué ſur ce rivage, pour parvenir à la connoiſſance de Ptolémée, préférablement au baſſin d'Arcachon? La délicateſſe de

eux qui argumentent ſur les poſitions de Ptolémée, pour en faire rigidement le fondement de leurs opinions ſur la ſituation des lieux, oblige d'entrer dans cette diſcuſſion, dont on ſe croiroit bien diſpenſé ſans cette raiſon. En liſant dans Ptolémée *Bigmanus*, au lieu de *Sigmanus*, on pourroit y trouver du rapport avec le nom de Biganos, que porte un lieu ſitué près de l'entrée de la rivière de Leire dans le baſſin d'Arcachon.

45°, 21°.

AD SILANUM. Ce lieu eſt marqué dans la Table Théodoſienne entre *Segodunum*, ou Rodez, & *Anderitum*, capitale des *Gabali*. La diſtance à l'égard de *Segodunum* eſt indiqué XXIIII, à l'égard d'*Anderitum* XVIII. On ne peut former que des conjectures ſur ce lieu, dont la dénomination ſemble déſigner un ſimple *diverſorium*. Il me paroît très-convenable de le chercher aux confins du territoire des *Ruteni*, du côté des *Gabali*, vu la diſpoſition du local : & je remarque un lieu du Gevaudan en cette poſition dans la carte du Languedoc de Cavalier, ſous le nom d'Eſtables, *Stabula*, qui ayant été donné à divers lieux, notamment dans la Gaule, ſur les grandes voies romaines, en indique préciſément le paſſage. L'indication des diſtances n'y répugne pas, moyennant que l'on conſidère, que dans un pays inégal & montueux, ſurtout dans ce qui eſt du Gevaudan pour arriver à *Anderitum*, la meſure itinéraire doit être ſenſiblement plus forte que l'eſpace meſuré en droite-ligne.

50°, 21°.

SILVANECTES. Le nom de ce peuple ne ſe lit correctement que dans la Notice des provinces de la Gaule, où leur capitale compriſe dans la ſeconde Belgique, eſt appellée *civitas Silvanectum* ; & dans la Notice de l'Empire, où l'on trouve *Silvanectas Belgicæ ſecundæ*, en déſignant la ville capitale du peuple, plutôt que le peuple même, ſelon l'uſage établi dans le tems qui convient à l'une & à l'autre de ces Notices. Je ne

doute point qu'il ne faille rapporter aux *Silvanectes*, les Συμάνεκτοι, ou Συβάνεκτοι, qui dans quelques manuſcrits de Ptolémée rempliſſent une lacune de quelques autres exemplaires, & dont le nom dans le texte latin eſt pareillement *Subanecti*. Celui de leur capitale, qui paroit être *Ratomagus* dans Ptolémée, nous eſt connu par l'Itinéraire d'Antonin, & par la Table Théodoſienne, comme étant *Auguſtomagus*. On ne peut non plus faire une autre application du nom qui a été lu *Ulmanetes* dans les manuſcrits de Pline, & qui dans l'édition d'Hermolaüs eſt *Ulbanectes*, compris dans le nombre des peuples de la Belgique. L'épithète de *liberi*, que Pline y joint, pourroit faire croire que les *Silvanectes* avoient été détachés de quelque autre cité plus ancienne & plus conſidérable ; & en ce cas il ſeroit vrai-ſemblable, que ce fut un détachement de celle des *Bellovaci*, nation que l'on ſçait avoir été puiſſante, & qui étoit à portée d'occuper le diocèſe de Senlis, limitrophe de celui de Beauvais. Cette qualification de *liberi* ne s'entendroit pas de même de pluſieurs autres peuples, comme des *Nervii*, des *Sueſſiones*, auxquels Pline l'attribue également, puiſqu'ils jouiſſoient de l'indépendance avant l'établiſſement de la domination romaine dans la Gaule. On ne peut s'empêcher de remarquer, quoi qu'en diſe M. de Valois, que la ſituation des environs de Senlis, preſque enveloppés de tous côtés par de grandes forêts, n'ait un rapport ſingulier avec le nom de *Silvanectes* ou de *Silvanecti*.

44°, 23°.

Lib. XV. SINUS AD GRADUS. Ammien-Marcellin parlant de l'entrée du Rhône dans la mer, s'explique ainſi : *ſpumeus Gallico mari concorporatur, per patulum ſinum, quem vocant ad Gradus, ab Arelate octavo-decimo fermè lapide diſparatum.* Les bouches du Rhône ont été appellées *Gradus*, & on les déſigne encore par le terme de Gras. Mais, on ne ſçauroit adopter la diſtance entre Arles

Arles & ces bouches, en la bornant à 18 milles ; & il conviendroit mieux de trouver dans Ammien, *octavo & vigesimo*, qu'*octavo decimo*. Que l'on ne hazarde point pour autoriser une faute qui est évidente, de s'en prendre à quelque grand changement dans le local. L'Itinéraire maritime témoigne que la distance est trop courte, en marquant 30 milles depuis l'entrée du Rhône jusqu'à Arles, comme il convient au local en remontant le Rhône : *à Gradu, per fluvium Rhodanum, Arelatum, M. P.* XXX.

48°, 17°.

SIPIA. La Table Théodosienne nous l'indique sur une route de *Condate*, ou de Rennes, à *Juliomagus*, qui est Angers. La distance marquée XVI entre *Condate* & *Sipia*, conduit au passage d'une petite rivière, nommée Seche, à l'endroit qui est appellé Vi-seche, ce qui désigne précisément le trajet, *vadum*, de cette rivière. De-là à un autre lieu nommé *Combaristum*, la même distance répétée dans la Table, convient à la position du lieu qui se nomme Combrée, en suivant la direction de la voie vers Angers. Voyez l'article *Combaristum*.

45°, 18°.

SIRIO. Les deux Itinéraires, & la Table Théodosienne se réunissent, pour nous donner connoissance de ce lieu. Dans l'Itinéraire d'Antonin & dans la Table, c'est sur une route qui conduit de Bourdeaux à Agen ; & la distance que l'Itinéraire marque XV, se trouvera plus correcte que dans la Table, où l'on ne trouve que X. On compte 16 dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jérusalem en deux distances ; *Stomatas* VII ; *Sirione* VIIII ; & de ce lieu la route que donne cet Itinéraire conduit à Bazas. Je trouve environ 17500 toises entre le point de Bourdeaux & le pont de Siron, près de l'embouchure d'une petite rivière de ce nom dans la Garonne. Or, le calcul de 15 lieues gauloises, selon l'évaluation de cette lieue à 1134 toises, est de 17010 toises ; & en comp-

tant 16 lieues, le calcul monte à 18144. Le milieu eſt 17577.

47°, 22°.

SITILLIA. On trouve un lieu de ce nom dans la Table Théodoſienne, entre *Aquæ Bormonis* & un autre lieu nommé *Pocrinium*. La diſtance eſt marquée XVI à l'égard d'*Aquæ Bormonis*, XIIII à l'égard de *Pocrinium*: & en effet, ce qu'il y a d'intervalle entre Bourbon-l'Archembaut, & le lieu qui repréſente *Pocrinium* ſous le nom de Perrigni, paroît convenable à la meſure itinéraire des 30 lieues gauloiſes que donnent ces indications, comme on peut voir dans l'article *Aquæ Bormonis*. Or, je crois reconnoître le nom de *Sitillia* dans celui de Tiel, & le paſſage de la route dans un lieu voiſin nommé *le Paſſage*. Je ſoupçonne ſeulement par rapport aux nombres de la Table, que cette poſition n'eſt peut-être pas à une lieue près conforme à ces nombres, en s'éloignant de Bourbon pour s'approcher de Perrigni. Mais, c'eſt une de ces compenſations qui réſultent quelquefois de l'examen ſcrupuleux du local, rélativement à des poſitions ſur leſquelles on ne forme d'ailleurs aucun doute: & j'abandonne volontiers ce qui eſt dit de *Sitillia* dans les Eclairciſſemens ſur l'ancienne Gaule, p. 418.

49°, 24°.

SOLIMARIACA. Ce lieu eſt placé dans l'Itinéraire d'Antonin ſur la route d'*Andomatunum*, ou de Langres, à *Tullum Leucorum*, Toul, entre *Moſa* & *Tullum*. Diſtance à l'égard de *Moſa* XVI, à l'égard de *Tullum* XV. Ces deux diſtances en lieues gauloiſes fourniſſent un calcul de 35150 toiſes, ce qui convient à ce qu'il y a d'eſpace entre la poſition de *Moſa*, qui eſt Meuvi, & Toul. Car, cet eſpace fixé par des opérations ſur les lieux paſſe 35000 toiſes. La poſition de *Solimariaca* ſe place dans le milieu de l'intervalle, un peu plus près néanmoins de Toul que de Meuvi, par convenance avec

l'Itinéraire ; & le nom du lieu, qui eſt Souloſſe, conſerve quelque analogie avec l'ancienne dénomination. La trace de la voie romaine ſe fait encore remarquer en pluſieurs endroits par ſon élévation, & en-deçà de Souloufe comme au-delà en tendant vers Toul.

43°, 21°.

SORDICEN STAGNUM. Dans Feſtus-Avienus (*in Orâ maritimâ*) on lit *Fordicen.* Mais, Iſaac Voſſius croit qu'il convient de lire *Sordicen*, & Hudſon y eſt conforme dans l'édition des *Geographi minores.* Ce qui favoriſe cette leçon, c'eſt de voir que dans Avienus, l'iſſue de cet étang eſt appellée *Sordus amnis*; & que le *Sordicenæ glebæ ſolum*, ſelon les termes d'Avienus, renferme l'étang même. D'ailleurs, ce que déſigne ainſi Avienus ne pouvant ſe rapporter qu'à l'étang de Leucate, comme venant immédiatement à la ſuite du fleuve *Roſchinus*, ou *Ruſcino*, qui eſt la Tet; quand on conſidere que cet étang ne reçoit point de rivière, on voit que ſon débouchement dans la mer, auquel le terme d'*amnis* eſt aſſez impropre, ne peut avoir le nom de *Sordus* que par relation à l'étang même, qui doit ainſi être nommé *Sordicen.*

44°, 20°.

SOSTOMAGUS. Dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, entre Toulouſe & Carcaſſone; à 38 milles de Toulouſe, & 24 de Carcaſſone.

45°, 18°.

SOTIATES, & SOTIATUM OPPIDUM. Il eſt mention de ce peuple de l'Aquitaine dans le troiſième livre des Commentaires, & de leur ville, qui fut aſſiégée par Craſſus, que Céſar avoit chargé d'une expédition dans cette partie de la Gaule. Fulvius-Urſinus a remarqué que la leçon des manuſcrits étoit *Sotiates*, au lieu de *Sontiates* ſelon pluſieurs éditions. On lit *Sottiates* dans Pline; & Caſaubon dans ſes notes ſur Athénée, témoigne que quelques manuſcrits de Céſar y

Notis in Comment. III.

Lib. VI, cap. 13.

ſont conformes. Nicolas de Damas, cité par Athénée, faiſoit mention des *Sotiani* dans l'Aquitaine. Je ne ſçaurois être d'une autre opinion que celle qu'ont embraſſée deux ſçavans hommes, Oihenart, & M. de Valois, qui rapportent les *Sotiates* au diſtrict de Sos. La ville qui porte ce nom conſerve quelque diſtinction, comme étant le chef-lieu d'un archidiaconé du diocèſe d'Auch, dans lequel pluſieurs peuples particuliers de l'ancienne Aquitaine ſont aujourd'hui confondus, ainſi que le territoire d'Eauſe, ou des *Eluſates*, le fait connoître. Dans les écrits du moyen-âge, le nom de Sos eſt *Sotia* ou *Sotium*, & ainſi très-analogue à celui des *Sotiates*. Cependant M. Lancelot a voulu les placer ailleurs, par la manière dont il conduit Craſſus dans ſon expédition, & en ſuppoſant que le pays de Foix, dans le canton le plus reculé vers les Pyrénées, a renfermé les *Sotiates*. Mais, on a peine à concilier une pareille poſition avec ce qu'on lit dans Céſar; ſçavoir, que Craſſus, ayant ſon quartier d'hiver dans l'Anjou, *in Andibus proximus Oceanum*, reçut ordre de ſon général de ſe rendre dans l'Aquitaine, pour que les cités gauloiſes confédérées avec celle de Vennes, ne fuſſent point ſecourues par cette partie de la Gaule. Les renforts que Craſſus tira de la Province romaine pour groſſir le corps qu'il commandoit, ont dû le joindre dans ſa route; *auxiliis, equitatu, viris fortibus, Toloſâ, Carcaſone, Narbone, evocatis*; ce ſont les termes de Céſar, & celui d'*evocare* ne veut pas dire aller chercher, mais appeller à ſoi. Le Poitou, la Saintonge, ayant dans ces circonſtances pris le parti de la tranquillité & de la ſoumiſſion, *Pictonibus & Santonibus pacatis regionibus*, dit Céſar; c'étoit la route que tenoit Craſſus, ſans obſtacle & ſans retardement, pour ſe rendre dans l'Aquitaine; & on ne voit point ce qui eût pu l'obliger, pour y arriver, de laiſſer ce même pays derrière lui, en prolongeant ſa mar-

Tome V. des Mém. de l'Acad. des Belles-lettr. p. 290.

che juſqu'au pied des Pyrénées. Il eſt bien plus vraiſemblable, que Craſſus ayant dû en ſortant de la Saintonge, entamer l'Aquitaine par le côté ſeptentrional, les *Sotiates* qui ſe ſont préſentés les premiers, ſoient réputés convenir à la poſition de Sos, qui n'eſt qu'à 7 ou 8 lieues au midi de la Garonne. J'ai des indices de la trace d'une voie romaine très-directe, entre Sos & la Ciutat d'Eauſe, ou *Eluſa*; & je ſuis comme perſuadé, que cette voie fait une partie de la route que décrit l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, entre *Vaſatæ* & *Eluſa*. La diſtance de Sos à Eauſe, que j'ai lieu d'eſtimer de 9 à 10000 toiſes, convient, à une fraction de lieue près, au calcul de VIII lieues gauloiſes, ſçavoir 9072 toiſes: & c'eſt l'indication de l'Itinéraire entre *Eluſa* & un lieu dont le nom ſe lit *Scittium*. Or, cette convenance eſt une raiſon de croire, que comme on connoît plus d'un nom peu correctement écrit dans cet Itinéraire, *Scittium* y tient la place de *Sotium*, ſelon que le nom de Sos s'eſt conſervé dans quelques titres d'un tems poſtérieur. Un *O* mal fermé a pu donner lieu d'en faire les deux lettres *CI*, & d'écrire *Scitium* pour *Sotium*. Sos eſt ſur la Géliſe, & dans une poſition moins écartée de la direction d'Eauſe à Bazas, qu'il ne paroît dans la carte méridionale de la Guienne par M. Deliſle. Car, Eauſe eſt le ſommet d'un angle obtus, formé par les rayons qui tendent à Auch d'un côté, & à Sos de l'autre, plutôt qu'un angle moins ouvert que de 90 degrés. On doit ſentir que je ſuis obligé de faire cette obſervation, qui prévient l'objection qu'on pourroit faire d'un trop grand détour dans la route de *Vaſatæ* à *Eluſa*, en ſe fondant ſur la carte que je viens de citer. J'ajoute, que l'Itinéraire faiſant compter 21 lieues gauloiſes entre *Vaſatæ* & *Sotium*, c'eſt en effet ce qui paroît convenir entre Sos & Bazas.

46°, 25°.

STABATIO. On trouve ce lieu dans la Table Théo-

doſienne, ſur une route qui de Vienne paſſant à *Cularo*, ou Grenoble, ſe rend à l'*Alpis Cottia*, ou au mont Genèvre ; & *Stabatio* eſt placé entre un lieu nommé *Durotincum*, & *Alpis Cottia*. On peut recourir à l'article *Catoriſſium*, pour connoître qu'en comparant les circonſtances que donne la Table ſur cette route avec le local, on y rencontre de la difficulté. Mais, comme le col du Lautaret eſt l'unique paſſage qui ſoit ouvert à cette voie, pour deſcendre à Briançon par la vallée du Moneſtier ; on ſe tient pour aſſuré, que la voie n'arrive point au mont Genèvre ſans paſſer par Briançon, quoique la ligne tracée dans la Table paroiſſe conduire à l'*Alpis Cottia* directement. L'indication de diſtance, qui eſt VIII à la ſuite de *Stabatio* ſelon la Table, eſt même ce qui convient à peu de choſe près entre le Moneſtier & Briançon ; & cela me perſuade, que la poſition de *Stabatio* veut être placée au Moneſtier. Quant à la diſtance à l'égard de *Durotincum*, qui précède *Stabatio* dans le cours de la route, il faut être prévenu que l'emplacement de *Durotincum* prend celui de Villars d'Arenes, ſéparé de la vallée du Moneſtier par le col du Lautaret ; & cette diſtance peut s'eſtimer d'environ 12 milles, ſelon la grande carte des Alpes, levée par ordre du Roi dans le plus grand détail. Si la Table paroît marquer VII, au lieu de XII, c'eſt vraiſemblablement par une mépriſe dans le chifre romain d'un V, pour un X.

48°, 26°.

STABULA. Dans l'Itinéraire d'Antonin la diſtance eſt marquée VI à l'égard de *Cambes*, XVIII d'*Argentovaria*. En partant du lieu le plus voiſin, qui eſt Kembs, la meſure de 6 lieues gauloiſes ſe termine entre Otmars-heim & Bantz-heim, où Rhenanus dit qu'on trouve des veſtiges d'antiquité, *ad publicam illam in campis viam, quam altam vocant.*

Rer. German. lib. III.

43°, 21°.

AD STABULUM. Il eſt placé dans l'Itinéraire d'Antonin, entre *Salſulæ* & le *ſummus Pyrenæus*, c'eſt-à-dire Salſes, & le paſſage des Pyrénées à Bellegarde. Ce lieu conſerve ſon nom dans celui du Boulou, ſur la gauche du Tech, au-delà duquel la route eſt encore actuellement celle qui conduit à Bellegarde. Mais, les nombres de l'Itinéraire, XLVIII à l'égard de *Salſulæ*, & XVI à l'égard du *ſummus Pyrenæus*, ſont manifeſtement fautifs par un grand excès. Car, ſi l'Itinéraire & la Table ſont d'accord à marquer V ſur la même route, depuis le lieu nommé *Centuriones*, ou *ad Centenarium*, le *Stabulum* au Boulou n'en eſt guère plus éloigné que d'environ un mille : d'où il ſuit, que le chiffre romain X eſt de trop dans l'indication ſur le pied de XVI, & que cette indication doit ſe réduire à VI. L'Itinéraite eſt dans le même cas ſur la diſtance au-delà du *ſummus Pyrenæus*, en marquant également XVI juſqu'à *Juncaria*, bien que l'eſpace entre Bellegarde & Jonquière ſoit plutôt plus court que celui du Boulou à Bellegarde. A l'égard de *Salſulæ*, la route qui en combinant l'Itinéraire daus un autre endroit avec la Table, paſſe par *Ruſcino* & par *Illiberis*, pour arriver *ad Stabulum*, n'admet que XXVIII, au lieu de XLVIII.

44°, 22°.

STAGNA VOLCARUM. On lit dans Méla : *ultra (Rhodani oſtia) ſunt ſtagna Volcarum.* Sous cette dénomination générale il faut entendre cette longue ſuite de Lagunes, ou d'étangs, qui bordent la mer entre Aigues-morte & Agde, & qui ne ſont ſéparés du rivage que par une plage, ou langue de terre étroite & plate, à l'exception d'un endroit qui s'élargit davantage près de Sette, & où s'éleve le *mons Setius.* Pline parle de ces étangs quand il dit : *oppida de cæterò rara, præjacentibus ſtagnis.* Ils prennent différens noms en différentes parties, de Tau, de Frontignan, de Mague-

Lib. II, cap. 5.

Lib. III, cap. 4.

lone, de Pérols, de Mauguio. Feſtus-Avienus indique en particulier *Tauri Stagnum*, & Pline *Stagnum Latera.*

44°, 22°.

Lib. IX, cap. 8. STAGNUM LATERA. Pline en parle ainſi : *eſt provinciæ Narbonenſis, & in Nemauſenſi agro, Stagnum, Latera appellatum.* La conformité du nom de *Latera* avec celui de *Latara caſtellum* dans Méla, & qui eſt Lates près de l'étang de Maguelone & de Pérols, nous fait connoître le *Latera Stagnum* dont Pline fait mention, & qui eſt un de ceux que Méla comprend ſous la dénomination générale de *Stagna Volcarum.*

49°, 13°.

STALIOCANUS PORTUS. C'eſt Ptolémée qui nous l'indique, près du *Gobæum promontorium*, & au delà de ce promontoire en ſuivant la côte depuis l'embouchure de la Loire. J'ai trouvé ſur un plan particulier & manuſcrit de l'anſe du Conquet, au nord du cap de S. Mahé, qui eſt le *Gobæum*, qu'un endroit du rivage dans le fond de la rade de Loo-Chriſt, ſe nomme *Port Sliocan.* D. Lobineau en a parlé au commencement de ſon hiſtoire de Bretagne. Il dit que ce nom ſignifie la Tour blanche, & qu'on voit en ce lieu des veſtiges d'un port conſtruit en brique & en ciment.

43°, 24°.

Lib. IV, p. 184. STŒCHADES INSULÆ. Strabon les compte au nombre de cinq, dont trois, dit-il, méritent qu'on en faſſe mention, les deux autres étant plus petites. Ptolémée connoît ces iſles ſelon le même nombre, & les raſſemble en un point, ſur le même méridien que le promontoire *Citharistes*, qui doit être le cap Cicier, près de Toulon. Méla parle d'une manière fort vague des *Stœchades*, en diſant qu'elles ſont ſemées depuis la côte *Lib. III, cap. 5.* des Ligures juſqu'à Marſeille. Pline ne fait mention que de trois iſles *Stœchades*, que les Marſeillois auroient ainſi nommées, parce qu'elles ſont rangées de ſuite,

propter

propter ordinem, ce qui convient à la ſignification propre du grec στοῖχος. Les noms que portent ces iſles dans Pline, *Prote*, *Meſe*, *Hypæa*, c'eſt-à-dire, la première, celle du milieu, & l'ultérieure ou plus éloignée, répondent à cet arrangement. L'abbréviateur d'Etienne de Byzance eſt d'accord avec Pline ſur le nombre des *Stœchades*, ajoutant quelles ſont auſſi appellées Ligu*ſ*tiques, ce qu'il faut attribuer à leur ſituation vis-à-vis d'une terre dont les habitans étoient Ligures. Mais entre les anciens, Agathémer paroit mériter particulièrement, qu'on faſſe attention à la manière dont il s'explique ſur les *Stœchades*. Il en diſtingue trois grandes, & deux petites, comme Strabon : mais il ſépare les petites d'avec les grandes, en diſant que les petites ſont voiſines de Marſeille, ce qui nous rend raiſon de ce que Pline ne met enſemble, & ne nomme que trois *Stœchades*. Quoique M. de Valois ait voulu raſſembler toutes les *Stœchades* ſans diſtinction vis-à-vis de Marſeille, je penſe, avec le plus grand nombre des modernes, qu'on ne ſçauroit méconnoître les trois grandes *Stœchades* dans les iſles d'Ières; & elles ont chacune leur article particulier, ſous les noms qui leur ſont propres dans Pline.

44°, 23°.

STŒCHADES MINORES. Agathémer, cité dans l'article précédent, parlant des *Stœchades* en général, dit qu'elles ſont ſituées vis-à-vis des villes qu'occupent les Marſeillois, & on ſçait que ces villes étoient répandues le long de la côte. Mais, lorſqu'il parle des deux petites *Stœchades* en particulier, il les fait voiſines de Marſeille même : δύο δὲ μικραὶ αὐτῆς ἴσγυς Μασσαλίας. En-effet, on connoît à environ 2000 toiſes, c'eſt-à-dire moins d'une lieue Françoiſe, de la ſortie du port de Marſeille, l'iſle de Ratoneau, à laquelle eſt adoſſée celle de Pomègue ; & quoique l'étendue de chacune de ces deux iſles ne ſoit que d'environ 1300 toiſes,

elles ſe diſtinguent de pluſieurs autres beaucoup moindres vis-à-vis de la côte, & notamment de celle qui leur eſt très-voiſine, & dont le plus grand eſpace ne va pas à 200 toiſes, n'étant aujourd'hui de quelque conſidération que par la petite fortereſſe appellée le château d'If. On eſt ſurpris des conjectures auxquelles
P. 532. ſe livre M. de Valois, pour rapporter les dénominations des trois grandes *Stœchades*, ſçavoir, *Prote*, *Meſe*, *Hypæa*, aux noms modernes des iſles près de Marſeille, voulant y placer ces *Stœchades*. Car, ſelon lui, Rotoneau, dont le nom par-tout ailleurs eſt Ratoneau, dérive de *Prote*. Il tire le nom d'If de celui d'*Hypæa*, nonobſtant que cette dénomination déſignant une poſition ultérieure, ne convienne point à un écueil qui eſt plus voiſin du continent que les iſles Ratoneau & Pomègue. Quant au nom de Pomègue, auquel M. de Valois applique une dénomination de *Pomponiana*, que Pline attribue à *Meſe*, on peut voir à l'article *Pomponiana*, que ce nom convient moins à l'iſle *Meſe*, qu'à un endroit de la côte oppoſée aux *Stœchades*. D'ailleurs, la ſituation de Pomègue, la plus éloignée des trois iſles adoptées par M. de Valois pour en faire les *Stœchades*, ne ſçauroit être *Meſe*, ou l'iſle du milieu, qu'il ne diſtingue point de *Pomponiana*.

44°, 23°.

Lib. IV, p. 184. STOMA-LIMNA. Selon Strabon, au-deſſus des bouches du Rhône eſt l'embouchure d'un lac, qui communique à ce lac le nom de *Stoma-limna*. Il reprend ceux qui confondent cette embouchure avec celles du Rhône, en étant ſéparée, dit-il, par une montagne. Cette circonſtance eſt conforme au local, parce que ce lac ne pouvant être que l'étang de Martigues, il y a une ſuite de hauteurs, qui depuis le derriere d'Iſtres, ſitué peu loin de l'étang, règne juſque vers Fos, où le canal de Marius débouchoit dans la mer. Au-reſte, il faut convenir, que l'application du nom de *Stoma-*

limna regarde plutôt l'ouverture de l'étang, que l'étang même, que l'on ſçait d'ailleurs avoir été appellé *Maſtramela.* La tour de Bouc à l'entrée de cette ouverture, porte véritablement dans le nom de *Boca*, la ſignification du terme grec *Stoma.*

45°, 18°.

STOMATA. C'eſt la première des manſions que donne l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem; & la diſtance eſt marquée LEUG. VII en partant de Bourdeaux, & VIIII en-deçà de *Sirione*, qui eſt le pont de Siron. On ne ſçauroit dire ſi cette dénomination ſeroit analogue au *Stoma* de la langue grèque, le lieu dont il eſt queſtion pouvant ſe rencontrer au débouchement d'un ruiſſeau dans la Garonne, dont la rive gauche eſt voiſine de cette route.

44°, 24°.

SUELTERI. On lit dans Pline : *regio Camatullicorum : dein Suelteri, ſupraque Verrucini.* Il ne faut point les confondre avec un autre peuple, dont le nom de *Suetri* diffère peu du leur, parce que ceux-ci ſont également cités dans Pline quelques lignes plus bas. Le nom de *Selteri* eſt écrit dans la Table Théodoſienne au-deſſus de *Forum Julii*; ce qui eſt plutôt à remarquer pour diſtinguer ce peuple de quelques autres plus obſcurs, que pour décider de ſon emplacement, parce-qu'il y a beaucoup de déſordre dans la manière dont pluſieurs noms de peuples & de pays ſont répandus dans la Table. Je ne ſuis point de l'opinion que le nom de l'Eſterel, qui eſt celui d'un mauvais paſſage entre Fréjus & Cannes, ſoit propre à nous indiquer les *Suelteri.* Je crois qu'il eſt plus convenable de les ſuppoſer placés vers le Luc & Brignole près de l'Argents; & dans cette poſition, on voit du rapport à celle que l'on juge d'ailleurs convenir aux *Camatulici* & *Verrucini*, dans l'intervalle deſquels les expreſſions de Pline veulent que les *Suelteri* fuſſent ſitués. *Lib. III, cap. 4.*

50°, 22°.

SUESSIONES. Ce nom ſe lit auſſi *Sueſſones :* mais la première leçon eſt préférée par M. de Valois, par Cellarius, & de même par Santon. Dans Ptolémée le nom qui y correſpond eſt *Oueſſones*, ce qu'on peut attribuer au peu de différence qu'il y a entre le *ſigma* grec & l'*omicron*. Cependant, il eſt à remarquer, que la ville de Soiſſons paroît nommée *Ueſona* par Radbert, abbé de Corbie, né dans le Soiſſonois, & qui écrivoit vers le milieu du neuvième ſiècle ; & cette dénomination a paru mériter une note de la part du P. Mabillon, dans les actes de l'ordre de S. Benoit. Les *Remi* parlent des *Sueſſiones* dans Céſar, comme d'un peuple qui leur étoit allié par le ſang, qui étoit gouverné par les mêmes loix & les mêmes magiſtrats, dont le territoire étoit vaſte & très-fertile : *fratres conſanguineoſque ſuos, qui eodem jure, iiſdemque legibus utantur ; unum imperium, unumque magiſtratum cum ipſis habeant. Sueſſiones ſuos eſſe finitimos ; latiſſimos, feraciſſimoſque agros poſſidere.* Ce qui leur obéiſſoit contenoit XII villes, & ils promettoient d'armer 50000 hommes dans leur confédération avec les Belges. Selon Hirtius, qui a écrit les dernières années du gouvernement de Céſar dans la Gaule, les *Sueſſiones* avoient été incorporés, ou ſoumis aux *Remi : Remis erant attributi.* Mais dans Pline, les *Sueſſiones* ſont qualifiés *liberi.* On peut conſulter l'article *Lucteri Cadurci* vers la fin, pour connoître ce qu'on doit penſer du ſurnom d'*Eleutheri*, que l'on croiroit devoir appartenir aux *Sueſſiones*, ſelon quelques éditions des Commentaires de Céſar.

Sæc. IV, P. II, p. 130.

44°, 25°.

SUETRI. Pline place les *Suetri* au-deſſus des *Oxybii*, & ceux-ci étoient voiſins de la mer, entre Fréjus & Antibe. Les *Suetri* ſont auſſi nommés dans l'inſcription du Trophée des Alpes, où ils terminent l'énumération des peuples ſoumis par Auguſte à l'obéiſſance du

Lib. III, cap. 4.

peuple Romain, *à mari Supero ad Inferum.* Leur nom n'y eſt ſéparé que par un autre de celui des *Neruſi*, que l'on connoît par la poſition de Vence, qui leur eſt adjugée. Dans Ptolémée, ils ſuivent les *Neruſi*, ſans intervalle & immédiatement. Or, la poſition que je crois être celle de *Salinæ*, que Ptolémée donne aux *Suetri*, détermine leur emplacement dans la partie ſeptentrionale du diocèſe de Fréjus.

48°, 18°.

SUINDINUM, *poſteà* CENOMANI. Le nom de la capitale des *Cenomani*, qui eſt *Vindinum* ſelon les textes de Ptolémée, ſe lit *Subdinnum* dans la Table Théodoſienne ; & j'adopte volontiers la conjecture de M. de Valois, qu'il convient de répéter le *ſigma*, qui eſt la finale d'un terme grec qui précède le nom de ὀυίνδινον, pour qu'étant ajouté à cette dénomination, il en faſſe la lettre initiale. Cette ville a depuis ceſſé d'être ainſi appellée, pour prendre le nom de *Cenomani*. Dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Cenomannorum* ſuit immédiatement la métropole de la troiſième Lionoiſe. On lit également *Cenomannos*, avec répétition de l'*n*, dans la Notice de l'Empire, ce qui a été ſuivi dans le tems du moyen-âge. Je découvre un indice de l'uſage de la lieue gauloiſe, dans le nom, & dans la diſtance de l'endroit appellé Pont-lieue, près du Mans, ſur une route qui tend vers le midi. Quant à la diſtance, elle paroît d'environ 1200 toiſes, ſans pouvoir fixer ſon terme avec plus de rigueur. Le nom du lieu eſt *Ponti-leuva*, dans des actes qui remontent vers le commencement du ſeptième ſiècle, & l'un de ces actes fournit un témoignage de la diſtance, *milliario aburbe Cenomannicâ.* Car, le terme de milliaire a ſouvent été employé pour celui de lieue, quoiqu'improprement eu égard à l'étendue d'eſpace qui eſt propre à la meſure itinéraire, que le terme de *leuca* ou *leuva* diſtingue du mille. La rivière d'Huine, dont le nom eſt *Idonea*, s'é-

P. 64.

carte un peu davantage que la position distinguée par le nom de Pont-lieue. On peut voir dans l'article *Autricum*, que l'emplacement d'un lieu voisin de Chartres fait trouver la même chose que ce qu'on trouve ici auprès du Mans. Je remarque encore, rélativement au même objet, que le district des environs du Mans étant appellé la Quinte, *Quinta Cenomannica* dans les actes, quoique ce district ne soit pas dans un parfait arrondissement à la circonférence de cette ville, cependant la distance moyenne de ses limites entre le moindre éloignement de la ville & le plus grand, n'est à peu près que le quintuple de ce qu'il y a d'espace entre le Mans & Pont-lieue.

44°, 23°.

Lib. IV, p. 185. & 191. SULGAS FLUV. Strabon parlant de la victoire que Domitius-Ahenobarbus remporta sur les *Allobroges*, dit que ce fut près de la jonction de la rivière *Sulgas* ou *Lib. III, cap. 2.* *Sulga* avec le Rhône. Dans Florus, cette rivière est appellée *Vindalicus fluvius*, du nom de *Vindalium*, qui étoit celui du lieu où les *Allobroges* furent vaincus. C'est la Sorgue, qui prend sa source à Vau-cluse, que Pétrarque a célébrée dans ses vers.

48°, 15°.

SULIS. Ce lieu est placé dans la Table Théodosienne sur une route, qui de *Dartoritum*, ou comme il convient de lire, *Dariorigum*, capitale des *Veneti*, conduisoit à l'extrémité la plus reculée de la Bretagne vers le couchant. La distance à l'égard de cette capitale est marquée xx; & en prenant la direction de la voie, cette distance vient aboutir à l'union qui se fait d'une petite rivière appellée Seuel avec celle de Blavet; & ce nom de Seuel concourt avec la distance, à nous faire connoître *Sulis*. J'ajoute, que la distance ultérieure, qui porte à Karhez, n'est pas moins convenable, comme on peut voir à l'article qui traite de *Vorganium*, dont la position est celle de Karhez.

43°, 21°.

SUMMUS PYRENÆUS. L'Itinéraire d'Antonin, & la Table Théodoſienne, déſignent ainſi le paſſage des Pyrénées, ſur la route qui conduit de Narbone en Eſpagne. La diſtance eſt marquée v à l'égard du lieu, dont le nom eſt *ad Centuriones* dans l'Itinéraire, *ad Centenarium* dans la Table, & ce lieu eſt le ſujet d'un article particulier. Celle qui paroît marquée xvi à l'égard d'un autre lieu nommé *ad Stabulum* dans l'Itinéraire, ne doit être priſe que pour vi, comme je l'obſerve dans l'article intitulé *ad Stabulum*. Il convient pareillement de réformer l'Itinéraire, ſur la diſtance qui du *ſummus Pyrenæus* deſcend à *Juncaria*, ou Jonquière, à l'entrée de la Catalogne, parce que l'indication qui eſt répétée xvi, péche par le même excès. M. de Marca trouvant cette indication trop forte pour la poſition de Jonquière veut que la diſtance ſe rapporte à Figuière, qui s'éloigne davantage du ſommet des Pyrénées. Mais, ce ſçavant homme ne fait pas attention, qu'il raccourcit d'autant la diſtance ultérieure de *Juncaria* à *Gerunda*, ou Girone, que l'Itinéraire marque xxvii, & la Table de même en deux parties, xv & xii. Le paſſage des Pyrénées ſe nomme Col de Pertus; & il eſt commandé par un château, compris dans les limites du Rouſſillon, & nommé Bellegarde. Julien de Tolède, parlant d'une expédition du roi Wamba dans le ſeptième ſiècle, nomme la place qui défend ce paſſage, *caſtrum Clauſuras*. On trouve *Cluſa*, comme faiſant la borne du Rouſſillon, dans le contrat de Marie, fille de Guillaume, ſeigneur de Montpellier, épouſant en 1204. Pierre, roi d'Aragon, & comte de Barcelone : *totum comitatum de Roſſillon, de fonte Salſis uſque ad Cluſam*. C'eſt d'ailleurs l'emplacement qui convient aux *Tropæa Pompeii*, qui m'ont paru mériter d'être traités ſéparément, ainſi que les *Tropæa Auguſti* dans les Alpes.

Marca Hiſpan. lib. I, cap. 19.

43°, 17°.

Un autre paſſage des Pyrénées eſt également appellé *ſummus Pyrenæus* dans l'Itinéraire d'Antonin, qui décrit une route de *Cæſarauguſta*, ou de Saragoce, à *Beneharnum*. Ce paſſage deſcend dans la vallée d'Aſpe, qui conduit à *Iluro*, ou Oloron : & ſi on rétrograde en partant d'*Iluro*, c'eſt par des lieux dont l'Itinéraire fait mention ſous les noms d'*Aſpaluca*, & de *Forum ligneum*, que l'on arrive *ad ſummum Pyrenæum*. Le cours du Gave d'Aſpe dans le fond de la vallée, détermine néceſſairement la direction de la route ; & quoique l'Itinéraire faſſe compter 24 entre *ſummus Pyræneus* & *Iluro*, où il convient d'employer la lieue gauloiſe plutôt que le mille, je penſe que l'eſpace en droite-ligne ne peut s'eſtimer qu'environ 20, à raiſon des circuits auxquels la diſpoſition du local aſſujettit cette route, & c'eſt la grande carte des Pyrénées, levée par ordre du Roi, qui m'en fait juger. Vers la ſource du Gave, on rencontre deux paſſages dans la montagne ; l'un ſur la droite, & qui ſe nomme le port de Bernère, conduit dans une vallée nommée Aragues, l'autre ſur la gauche, & nommé le port de Canfranc, deſcend à Jaca, ville d'Aragon. Le nom de Berner pourroit être dérivé de Pyrener, & il y a une vieille bâtiſſe à la droite du port de Canfranc, qui ſe nomme Peyraner. De ces deux paſſages qui donnent entrée en Eſpagne, c'eſt celui du port de Bernère & du val d'Aragues, qui doit répondre à la route que trace l'Itinéraire. Ce qui me l'indique, c'eſt le lieu d'*Ebellinum*, par lequel cet Itinéraire en partant de *Cæſarauguſta* tend au *ſummus Pyrenæus*, & que je retrouve dans la poſition actuelle de Baillo, dont le nom eſt tiré d'*Ebellinum*. On y arrive en deſcendant les Pyrénées, à l'iſſue des vallées d'Aragues & d'Echo, & après avoir traverſé la rivière d'Aragon à la puente de la Reyna, & les diſtances que marque l'Itinéraire, tant à l'égard de *Cæſarauguſta*, que

du

du *ſummus Pyrenæus*, convenant à cette poſition, elle réunit par ce moyen tout ce qui peut ſervir à la fixer.

43°, 17°.

Nous avons un troiſième paſſage des Pyrénées, ſous la même dénomination de *ſummus Pyrenæus*, dans l'Itinéraire d'Antonin, entre *Pompelo* & *Aquæ Tarbellicæ*. Les lieux connus ſur cette route dans l'étendue de la Gaule, ſçavoir *imus Pyrenæus* & *Caraſa*, ſe retrouvent, le premier dans la poſition de S. Jean ſurnommé Pied-de-Port, l'autre dans celle de Garris, & ils ont chacun leur article particulier. Mais, il eſt évident par ces poſitions, que le *ſummus Pyrenæus* dont il s'agit, eſt le port par lequel pour entrer en Eſpagne on deſcend à Roncevaux. Dans l'article *Lapurdum*, qui me fournit l'occaſion de traiter des limites de la Gaule de ce côté-là, on voit que ce ſommet des Pyrénées a été diſtingué par une croix, nommée *Crux Caroli*, qui rappelloit apparemment le ſouvenir de la défaite d'une partie de l'armée de Charlemagne à ſon retour de l'Eſpagne. Roger de Hoveden, hiſtorien Anglois, parlant ſous l'an 1177, d'une expédition de Richard, comte de Poitiers, qui vouloit réduire à l'obéiſſance *Barclos & Navarrenſes*, dit qu'il s'avança *uſque ad portum Sizaræ, quæ porta Hiſpaniæ dicitur*. Je trouve M. de Marca cité par M. Weſſeling, ſur ce qu'il place le *ſummus Pyrenæus* au lieu nommé el Burguete, ce qui m'étonne, parce que ce lieu eſt plus bas que Roncevaux, qui eſt déja au pied de la montagne. L'Itinéraire indique une poſition ſous le nom de *Turiſſa*, entre le *ſummus Pyrenæus* & *Pompelo*; & je crois la reconnoître ſur la route dans le lieu nommé Oſteriz, ſur le bord d'une des rivières qui ſe joignent près de Pamplune. Mais, la diſtance qui eſt marquée XVIII, doit ſe réduire à VIII, ce qui eſt d'autant moins douteux, que l'eſpace actuel entre le paſſage de la montagne & Pamplune n'admet point le compte que fournit l'Itinéraire; qui eſt; 40 au lieu que la ſup-

Itiner. p. 455.

T.

50°, 27°.

TABERNÆ. On trouve deux poſitions ſous ce nom de *Tabernæ* dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne : l'une entre *Noviomagus* & *Saletio*, Spire & Seltz ; l'autre ſur la route d'*Argentoratum* à *Divodurum*, ou Metz. La première étant près du Rhin, eſt appellée Rhin-Zabern, pour la diſtinguer d'un autre Zabern, qui ſur la même ligne, ou à peu près, étant au pied des montagnes, porte le nom de Berg-Zabern. La diſtance de *Tabernæ* à l'égard de *Noviomagus*, marquée XI dans l'Itinéraire, XII dans la Table, paroît d'environ 11 lieues gauloiſes en droite-ligne ſur le local, & la meſure aſſujettie à la route doit avoir quelque choſe de plus. A l'égard de *Saletio*, l'indication de l'Itinéraire, ſçavoir XIII, eſt préférable à celle de la Table, qui eſt XI, parce que l'eſpace approche de 15000 toiſes. La Notice de l'Empire fait mention de *Tabernæ* entre *Saletio* & *Vicus Julius*, faiſant l'énumération des garniſons romaines établies ſur la frontière du Rhin, ſous les ordres du général réſidant à Maïence.

49°, 26°.

L'autre poſition de *Tabernæ*, marquée également dans l'Itinéraire & dans la Table, ſe diſtingue de l'un & de l'autre Zabern de l'article précédent, en ce qu'elle eſt appellée Elſaſſ-Zabern, étant renfermée dans la province d'Alſace, & l'uſage a établi chez les François de l'appeller Saverne. L'indication de la diſtance à l'égard d'*Argentoratum* paroît XIIII dans l'Itinéraire ; elle eſt omiſe dans la Table. Ce qu'il y a d'eſpace entre Straſbourg & Saverne eſt plus conſidérable qu'on ne le trouve dans quelques cartes, & il approche de 18000 toiſes en droite-ligne ; ce qui donne lieu de préſumer que la meſure itinéraire eſt de 16 lieues au moins, & que l'indication ne ſuffiſant pas, il conviendroit mieux d'y trou-

ver XVII que XIIII. De *Tabernæ*, en tendant vers *Divodurum*, la poſition qui ſuit immédiatement eſt *Pons Saravi* dans la Table, & la diſtance marquée XII peut paroître convenable. L'intervalle en ligne directe eſt d'environ 12000 toiſes : mais, le paſſage de la montagne qui ſépare l'Alſace d'avec la Lorraine, allongeant la meſure itinéraire, on ne doit point trouver étrange que le calcul de 12 lieues gauloiſes fourniſſe 13600 toiſes. On
Lib. XVI. lit dans Ammien-Marcellin, que Julien marchant contre les Alemans, qui étoient campés près d'*Argentoratum*, répara une place qu'il nomme *Tres Tabernæ*, ajoutant que ce poſte fermoit l'entrée de l'intérieur de la Gaule à l'énemi ; *quo ædificato, conſtabat ad intima Galliarum, ut conſueverant, adire Germanos arceri.* Cette circonſtance *ad intima Galliarum*, déſigne particulièrement les *Tabernæ* d'Alſace, & non celles du Rhin ; d'autant plus préciſément, qu'après la réparation des *Tres Tabernæ*, l'hiſtorien décrivant la marche de Julien, dit qu'il rencontra les retranchemens de l'énemi qu'il alloit combattre, à 14 lieues, ou 21 milles : *à loco undè Romana promota ſunt ſigna, aduſque vallum barbaricum, quarta leuca ſignificatur & decima, id eſt unum & viginti millia paſſuum.* Il eſt évident que cela ne peut s'appliquer à Rhin Zabern, dont la diſtance à l'égard de Straſbourg, fait au moins le double de celle de Straſbourg à Saverne. Cluvier en a pourtant penſé autrement. Il y a longtems qu'en gliſſant ſur le *T* de *Tabernæ*, on lui a ſubſtitué un Z. Nithard, qui écrivoit dans le neuvième ſiècle, parlant de Charle le Chauve, *Eliſazam ad Zabernam introiit.*

50°, 25°.

On trouve un autre lieu ſous le nom de *Tabernæ*, dans le poème d'Auſone intitulé *Moſella*, ſur la route qu'il décrit entre *Bingium*, ou Bingen, & *Noviomagus*, ou Numagen. A la ſuite de *Dumniſſus*, dont il eſt queſtion dans un article particulier, Auſone ajoute,

riguaſque perenni fonte Tabernas. M. de Valois n'a pas pris garde, que c'étoit s'écarter étrangement de la route que de faire l'application de ce lieu à Berg-Zabern, qui remonte juſqu'au-deſſus de Landau. Cluvier penſe qu'une belle ſource près de Baldenau au paſſage de la route, eſt ici déſignée. Marquard Fréher, dans ſon commentaire ſur le poème d'Auſone, eſt fort porté à croire qu'on trouve *Tabernæ* dans Bern-Caſtel, ſur la Moſelle, un peu au-deſſous de Numagen, & où conduit une ancienne chauſſée qui part des bords du Rhin. C'eſt la poſition que j'adopte pour les *Tabernæ* d'Auſone, ſans néanmoins vouloir la regarder comme bien certaine. P. 543.

52°, 23°.

TABLÆ. Ce lieu eſt marqué dans la Table Théodoſienne, ſur une route qui conduit de *Lugdunum* des *Batavi*, ou de Leyde, à *Noviomagus*, ou Nimègue. La diſtance eſt marquée XVIII au-delà de *Flenio*, & XII entre *Tablis* & *Caſpingio*. Je reconnois cette poſition dans celle d'Alblas & d'Alblaſſer-dam, un peu au-deſſus de l'union du Leck avec la Meuſe, & vis-à-vis de Dordrect. La diſtance de *Flenio* paroît convenable, comme on peut voir à l'article *Flenium*. Mais, elle eſt défectueuſe à l'égard de *Caſpingium*. Car, entre Aſperen, qui eſt *Caſpingium*, & Alblas, la longueur de l'eſpace actuel eſt d'environ 7800 verges du Rhin, qui font au moins 15000 toiſes, par conſéquent 20 milles romains, dont l'uſage paroît établi dans l'ancienne Batavie, plutôt que la lieue. Ainſi, ce qui paroît XII dans la Table tient la place de XX.

52°, 22°.

TABUDA FLUV. Ptolémée en marque l'embouchure dans l'intervalle de *Geſoriacum*, ou de Boulogne, à celle de la Meuſe. Chercher une proportion de diſtance dans cet intervalle, c'eſt ne pas faire attention que les poſitions de Ptolémée dans la Gaule ſont fort éloignées de la préciſion qui ſeroit néceſſaire pour en tirer

préciſément, entre le Béarn & la baſſe Navarre, a fait partie du diocèſe d'Aqs, capitale des *Tarbelli*, juſque dans l'onzième ſiècle bien avancé, & n'en a été détaché que parce qu'un évêque d'Oloron, appuyé d'un vicomte de Soule, dépouilla l'évêque d'Aqs de la juriſdiction ſpirituelle de cette vallée, qui borde le diocèſe d'Oloron. Delà il eſt naturel de conclure, que la baſſe Navarre, & le pays de Labourd ſelon les anciennes limites du diocèſe de Baïone, étoient du reſſort des anciens *Tarbelli*, quoique les différens cantons d'un territoire de cette étendue puſſent être diſtingués, & être le partage de quelques peuples de moindre conſidération comme pouvoient être les *Sibyllates*, cités dans Pline, & que l'on retrouve aſſez diſtinctement dans le nom de *Subola*, qui eſt celui de la vallée de Soule.

47°, 25°.

TARNADÆ. C'eſt ainſi que ce nom doit être écrit, ſelon quelques exemplaires de l'Itinéraire d'Antonin, quoique la leçon ſoit *Tarnaiæ* ſelon d'autres, & quoique dans la Table Théodoſienne on liſe *Tarnaias*. L'ancien lieu nommée *Agaunum*, où le monaſtère de S. Maurice fut fondé, ou renouvellé, par Sigiſmond, roi des Bourguignons, l'an 515, étoit contigu à un lieu plus conſidérable, nommé *Tarnates* ou *Tarnatæ*, & la regle obſervée dans ce monaſtère a été appellée *Tarnatenſis*. L'Itinéraire & la Table ſont d'accord à marquer XII entre *Octodurus* & *Tarnadæ*, & ce que je trouve d'eſpace dans les cartes entre ces poſitions, me fait voir que la meſure du mille romain y eſt employée, comme il convient chez les nations des Alpes, voiſines de l'ancienne province romaine & de l'Italie.

45°, 21°.

TARNIS FLUV. Il eſt cité par Auſone, dans ſon poème ſur la Moſelle, avec l'épithète d'*Aurifer*; & par Sidoine-Apollinaire, *in propemtico ad libellum*. Son nom

nom s'eſt conſervé pur dans celui de Tarn.

51°, 20°.

TARUENNA. Ptolémée en fait mention comme d'une ville des *Morini* dans l'intérieur de leur pays, & ſon nom y eſt *Taruanna*. On lit *Taruenna* dans l'Itinéraire d'Antonin, *Teruanna* dans la Table Théodoſienne, avec la figure qui y déſigne les villes capitales. Pluſieurs routes ſe rapportent à cette poſition. La diſtance de *Taruenna* à *Nemetacum* eſt diſcutée dans l'article *Nemetacum*. L'Itinéraire marque XVIII de *Geſoriacum* à *Taruenna*, & VIIII de *Taruenna* à *Caſtellum*. Mais, ce qu'il y a d'eſpace entre Boulogne, ou *Geſoriacum*, & Terouenne, étant de 24 à 25000 toiſes en droite-ligne, ce qui renferme près de 22 lieues gauloiſes, il s'enſuit qu'il y a faute dans le nombre, & qu'il conviendroit mieux d'y voir XXIII que XVIII, le V du chifre romain tenant la place d'un X. La voie romaine paroît ſubſiſter entre Térouenne & l'entrée du Boulenois, ſous Devre, où elle paſſe par un lieu nommé la Chauſſée. L'indication entre Térouenne & le *Caſtellum Morinorum*, ou Caſſel, ne ſuffit pas non plus, parce qu'un intervalle d'environ 12000 toiſes ſurpaſſe la meſure de 9 lieues gauloiſes, dont il ne réſulte guère que 10000 toiſes. On ſçait que Térouenne fut ruinée en 1553. par Charle-quint, qui ſe vengea ſur cette ville du mauvais ſuccès de ſon entrepriſe ſur Metz. Le lieu n'eſt pourtant point demeuré ſans habitans, & il y reſte un bourg traverſé par la Lys, & qui conſerve le nom de Térouenne.

44°, 18°.

TARUSATES. Leur nom ſe trouve dans le troiſième livre des Commentaires, entre celui de *Vocates* (ou plutôt *Vaſates*) & celui d'*Eluſates*, au nombre des peuples de l'Aquitaine, que l'expédition de Craſſus, lieutenant de Céſar, réduiſit à ſe ſoumettre. On lit *Latuſates* dans Pline, entre *Succaſſes*, qui ſont inconnus, & *Baſabocates* qu'on doit prendre pour les *Vocates* *Lib. IV, cap. 19.*

L. 545. des Commentaires, ou *Vaſates*. M. de Valois ne doute point que ce nom de *Latuſates* ne ſoit celui des *Taruſates*; & le P. Hardouin ſubſtitue même *Taruſates* à la leçon de *Latuſates* dans Pline, ſans paroître autoriſé à le faire par les manuſcrits. Comme il y a toute apparence, que le nom de *Taruſates* ſe conſerve dans une partie du diocèſe d'Aire ſous le nom de Turſan, ou plutôt Teurſan, ſelon l'uſage du pays, qui eſt plus conforme au nom de *Taurſanum* dont il dérive; il eſt évident que la leçon de *Taruſates* dans Céſar eſt préférable à celle de *Latuſates* dans Pline.

43°, 20°.

TARUSCONIENSES. C'eſt ainſi qu'on lit en marge dans l'édition de Pline par Daléchamp, & dans le texte de l'édition du P. Hardouin. Ce ſçavant commentateur dit avoir lu dans cinq manuſcrits *Taracunonienſes*. Nous avons dans la Narbonoiſe, qui eſt l'objet de Pline en cet endroit, deux Taraſcon : l'un ſur le bord du Rhône, & appellé *Taraſco* par Strabon ; l'autre dans le pays de Foix, & connu dans les titres du moyen-âge ſous le nom de *caſtrum Taraſco*. J'avoue que j'aimerois mieux celui-ci que l'autre, pour connoître une poſition de plus dans notre Gaule. Mais, indépendamment de ce motif, la poſition de ce Taraſcon, renfermée dans une vallée au pied des Pyrénées, paroît plus convenable à déſigner une communauté de peuple diſtincte & particulière, que le Taraſcon du Rhône.

Lib. III, cap. 4.

48°, 19°.

TASCIACA. Ce lieu eſt marqué dans la Table Théodoſienne entre *Cæſarodunum*, ou Tours, & *Gabris*, ou plutôt *Carobriæ*, Chabris, ſur une route qui tend à *Avaricum*, ou Bourges. Le nom que porte Tezée ſur le Cher, en ſuivant la direction de la route, & entre Tours & Chabris, nous fait connoître *Taſciaca*. Mais, le nombre XXIIII qu'on voit dans la Table à la ſuite du nom de *Taſciaca*, & qui devroit ainſi concerner la diſ-

tance de Tezée à Chabris, conviendroit mieux entre Tours & Tezée, dont l'intervalle paroît de 20 & quelques lieues gauloiſes en ligne directe, étant beaucoup moindre entre Tezée & Chabris, c'eſt-à-dire par eſtime, d'environ 12 des mêmes lieues.

44°, 20°.

TASCONI. Ce nom ſe lit ainſi dans l'édition de Pline du P. Hardouin, d'après cinq manuſcrits qu'il cite. On retrouve le même nom dans celui d'une petite rivière, Teſcon ou Teſcou, qui en reçoit une autre nommée Teſconnet, & qui ſe rend dans le Tarn près de Moutauban. Il en eſt mention dans la vie de S. Théodard, archevêque de Narbone, que Catel a publiée, & où il eſt dit en parlant de *Mons Aureolus*, qui eſt Montauban; *ad cujus montis radices fluvius quidam decurrit, quem indigenæ regionis ipſius Taſconem vocant: hic ſuo decurſu confinia Toloſani, Caturcenſiſque ruris, liquido dirimit patenter influxu; qui à prædicto monte recedens, poſt modicum terræ ſpatium Tarno immergitur flumini.* Or, les *Taſconi* étant renfermés dans la deſcription que Pline fait de la Narbonoiſe, & la rivière qui conſerve leur nom ayant ſéparé les *Cadurci*, qui étoient de la premiere Aquitaine, d'avec les *Toloſani*; la place des *Taſconi* paroît devoir ſe borner à la partie du diocèſe de Montauban, qui en formant ce diocèſe a été priſe ſur l'extenſion antérieure de ce qui dépendoit de Toulouſe, au midi du Teſcon. On voit que les *Taſconi* ſont un de ces peuples du ſecond ordre, qui ont été ſubordonnés à des cités ou peuples plus conſidérables. Sanſon n'a point connu leur poſition, en plaçant entre Toulouſe & Carcaſſone le nom de *Tarcodunitari*, comme il ſe lit dans l'édition de Daléchamp. *Lib. III, cap. 4.*

44°, 22°.

TAURI STAGNUM. Feſtus-Avienus (*in Orâ maritimâ*) nous le fait connoître; & il eſt à propos d'en rapporter quelques vers:

.... Setius indè mons tumet
Procerus arcem ; & piniſer Fecyi jugum
Radice ſuſâ, inuſque Taurum pertinet.
Taurum paludem namque gentici vocant.

Iſaac Voſſius (*in Melam*) lit *Taphron*, au lieu de *Taurum*, n'étant point informé apparemment que le nom de cet étang eſt *Taur*, & vulgairement *Tau*. D'un côté eſt le *mons Setius*, & de l'autre une longue côte au-deſſus de Frontignan, dont le nom de *Fecyi jugum* ſe dit actuellement *lou Pié Feguié*, comme je l'apprends de M. Aſtruc : & il remarque judicieuſement que Voſſius & M. de Marca, en voulant réformer le texte d'Avienus, & lire *piniſer Setii jugum*, lui font ainſi répéter le nom du mont *Setius*. M. de Valois lit pareillement *Setii jugum ;* mais en le ſéparant par un point du mot *piniſer* qui précède, ce qui peut faire admettre la répétition.

Hiſt. natur. de Lang. p. 77. *Marca Hiſpan. lib. I, cap.* 10. *Valeſ. p.* 523.

44°, 24°.

TAUROENTUM. Dans le ſecond livre *de bello civili*, le nom de ce lieu eſt *Tauroënta* au pluriel ; & il y eſt appellé *caſtellum Maſſilienſium*. Selon les plus anciens auteurs Grecs, comme on le voit par Scymnus de Chios, ce nom eſt *Tauroeis*. Il faut l'écrire *Tauroëntium* d'après Strabon, comme Caſaubon l'a remarqué ; & de même d'après Ptolémée. C'eſt bien mal-à-propos que pluſieurs ſçavans ont confondu cette poſition avec celle de Toulon, puiſque *Telo Martius* & *Taurentum* ſont placés ſéparément dans l'Itinéraire maritime. Mais, cet Itinéraire ne ſuit pas exactement l'ordre des lieux entre Toulon & Marſeille, ſelon qu'ils ſont indiqués par le local même. Quoiqu'il faſſe ſuccéder immédiatement *Taurentum* à *Telo Martius*, on peut voir à l'article *Æmines portus*, que ce port ſéparé de *Telo* dans l'Itinéraire, par *Taurentum*, *Carſici*, & *Citharista*, convient néanmoins à une poſition qui précède *Taurentum* en partant de Toulon. Nous avons un indice de la poſition de

Tauroëntum, dans les veſtiges qui ſubſiſtent ſous le nom de Taurenti, à la droite de l'entrée de la baye de la Ciotat; & on prétend que ces veſtiges ſeroient plus apparents, ſi la mer n'en couvroit pas une partie. Le déplacement des lieux dans l'Itinéraire maritime, nous diſpenſe d'entrer dans un détail d'analyſe des diſtances qui y ſont marquées. Celle de XII entre *Telo Martius* & *Taurentum*, ne favoriſeroit pas l'emplacement qu'ont pris Sanſon & Honoré Bouche, ſur le bord de la rade intérieure de Toulon, en ne s'écartant ainſi du port de cette ville que d'environ 1800 toiſes.

47°, 27°.

TAXGÆTIUM. Ptolémée place ce lieu vers les ſources du Rhin; & quoiqu'il le comprenne dans la Rhétie, j'ai cru devoir en faire mention ici, parce que j'adopte l'opinion de Cluvier, & la poſition dans le Tavetſcher-thal, en-deçà du Worder-Rhin, ou de la branche antérieure du Rhin.

46°, 23°.

TEGNA. Ce lieu eſt placé dans la Table Théodoſienne, ſur la route qui conduit de Vienne à Valence; & la diſtance à l'égard de Valence, dont la poſition ſuccède immédiatement à *Tegna* ſur cette route, eſt marquée XIII. On ne ſçauroit douter que ce ne ſoit Tein ſur le bord du Rhône, dont le nom dans les écrits des tems poſtérieurs eſt *Tinctum*. Or, ce qu'il y a d'intervalle de Tein à Valence s'eſtimant d'environ 9500 toiſes, l'indication de la Table, dont il réſulte quelques 300 toiſes de plus en meſure itinéraire, paroît très-convenable.

44°, 24°.

TEGULATA. L'Itinéraire d'Antonin, & la Table Théodoſienne, font mention de ce lieu. La diſtance à l'égard d'*Aquæ Sextiæ* eſt marquée XV dans la Table, XVI dans l'Itinéraire; & entre *Tegulata* & le lieu *ad Turrim*, dont le nom actuel eſt Tourves, XVI également dans la Table & dans l'Itinéraire. Or, ce qu'il y a d'eſ-

pace en droite-ligne entre Aix & Tourves, ne peut guère s'eſtimer que 21000 toiſes, qui renferment 28 milles romains. Mais, les circonſtances locales de la route, que je vois tracée ſur une grande carte manuſcrite, me font retrouver à peu-près 32 milles de meſure itinéraire, en ſuivant les circuits de cette route, occaſionnés principalement par les détours de la rivière dont le nom eſt *Laris*, ou Lar. Le lieu que prend la poſition de *Tegulata*, en partant d'Aix, approche fort de celui qu'on nomme la grande Peigière, en-deçà du bourg de Porrières, & où Honoré Bouche juge que convient cette poſition de *Tegulata*. La tradition du pays veut, que d'anciens veſtiges un peu au-delà de cet endroit, ſur la droite de la voie Aurélienne, ſoient les reſtes d'un monument que la victoire remportée par Marius ſur les Cimbres avoit fait élever. Il eſt conſtant par le témoignage des hiſtoriens, que le champ de bataille en cette fameuſe journée, fut aux environs d'*Aquæ Sextiæ*.

Chorogr. de Prov. liv. III, chap. 4.

43°, 21°.

TELIS FLUV. On lit dans Méla : *ora Sardonum; & parva flumina, Telis & Tichis :* la Tet, & le Tech; dont le cours eſt renfermé dans le Rouſſillon. Les écrivains Grecs ont appliqué à ces rivières les noms des villes dont elles traverſent le territoire. Ainſi, *Telis* eſt déſigné par le même nom que celui de *Ruſcino*, dans Strabon, dans Ptolémée, dans Athénée, où ce nom eſt *Roſcinus*. Avienus (*in Orâ maritimâ*) fait auſſi mention de l'*amnis Roſchinus*.

Lib. II, cap. 5.

Ath. Deipnoſoph. lib. VII.

45°, 17°.

TELLONUM. Dans l'Itinéraire d'Antonin, ſur la route *ab Aquis Tarbellicis Burdigalam*. J'ai lu *Tolonnum* dans un manuſcrit de la Bibliothèque du Roi. Voyez l'article *Cocoſa*.

44°, 24°.

TELO MARTIUS. Pluſieurs ſçavans ont remarqué que dans la Pharſale de Lucain, *Telo* eſt le nom d'un

Lib. III.

capitaine de navire Marſeillois, qui ſe diſtingna dans un combat contre la flote de Céſar. Silius-Italicus parlant d'Iſchia près de Pouzoles, ſous le nom d'*Inarime*, l'appelle *antiqui ſaxoſa Telonis inſula.* Mais, quant à la ville de Toulon, les anciens Géographes n'en font point mention; & on ne la connoit dans l'âge romain de la Gaule, que par l'Itinéraire maritime, & par la notice de l'Empire, dans laquelle on trouve *procurator Baphii Telonenſis Galliarum*, ce qui déſigne l'établiſſement d'une teinturerie. La Notice des provinces de la Gaule ne cite point Toulon, dans un tems où la ville d'Arles, compriſe dans la Viennoiſe, n'étoit point encore métropole de province. Cependant, on connoît Toulon pour ſiége épiſcopal dès le ſixième ſiècle, par la ſouſcription de pluſieurs évêques à différens conciles. *Lib. XIV.*

47°, 22°.

TELONNUM. Je tire ce lieu de la Table Théodoſienne, & d'une route qui doit circuler entre *Aquæ Bormonis & Auguſtodunum.* Sa diſtance d'*Auguſtodunum* eſt omiſe: mais, elle eſt marquée XII à l'égard d'un lieu nommé *Pocrinium*, dont la poſition paroît exiſter dans celle de Perrigni ſur le bord de la Loire. Or, en tendant de cette poſition à Autun, Toulon ſur Arrou, qui ſe rencontre dans une diſtance convenable, & ſur la direction de la route, doit être *Telonnum.* Car, quoiqu'on ne liſe pas préciſément *Telonnum* dans la Table, mais *Teionnum*, le nom actuel du lieu indique une leçon plus correcte. On pourroit enſuite eſtimer, pour ſuppléer à l'omiſſion de la Table, que la route entre *Telonnum* & Autun vaudroit en meſure itinéraire environ 16 lieues gauloiſes: & je remarque que le lieu mentionné ſous le nom de *Boxum* dans la Table en conduiſant à *Aquæ Neſineii*, ou Bourbon-l'Anci, pouvoit être commun, vu l'emplacement qui lui convient, à cette route qui nous meine à Autun.

44°, 23°.

TERICIÆ. On trouve *Tericias* dans la Table Théodoſienne à la ſuite de *Glanum*, en tendant vers *Aquæ Sextiæ*, & avant une poſition dont le nom eſt *Piſavæ*. La diſtance eſt marquée XI à l'égard de *Glanum*, & XV à l'égard de *Piſavæ*, en obſervant néanmoins que l'on trouve III au-deſſus du V. Mais, ce que je vois n'être point équivoque, c'eſt que l'eſpace depuis S. Remi, qui eſt *Glanum*, juſqu'au paſſage de la petite rivière de Touloubre, où tombe la poſition de *Piſavæ*, comme on peut voir à l'article de ce nom, ne comporte qu'environ 24. milles. La poſition de *Tericiæ* peut ainſi ſe placer aux environs d'Aiguieres ou d'Aureille. Cette derniere dénomination ſemble même avoir du rapport à celle qui diſtingue cette voie, que l'Itinéraire d'Antonin décrit ſous le nom de *Via Aurelia*, juſqu'à *Arelate*.

49°, 17°.

TETUS FLUV. Ptolémée en place l'embouchure en parcourant la côte, entre le *Staliocanus portus*, que l'on retrouve à l'extrémité de la Bretagne, près du Finiſterre, & le fleuve *Argenus*, qui coule dans le diocèſe de Baïeux. Je ne vois point d'endroit plus remarquable par quelque ouverture de rivière dans cet intervalle que l'enfoncement de mer près d'Avranches, qui reçoit les rivières de Sée & de Selune, & que l'on nomme le Seu.

51°, 21°.

TEUCERA. La Table Théodoſienne trace une route d'Arras à Amiens : *Nemetaco* XIII *Teucera* XII *Samarobriva*. C'eſt donc compter 25 dans cet eſpace. En conſéquence des opérations faites ſur les lieux, la diſtance entre Amiens & Arras eſt de 28. à 29000 toiſes ; & le calcul de 25 lieues gauloiſes eſt de 28350 toiſes. La voie qui conduit d'Amiens à Arras, traverſe l'Autie peu loin de ſa ſource, dans un lieu nommé Tièvre, qui

qui eſt évidemment *Teucera*. Sa poſition eſt d'autant plus convenable, qu'elle ſe rencontre à une diſtance preſqu'égale d'Amiens, comme d'Arras; & ce qu'il y a d'inégalité fait l'éloignement un peu plus grand à l'égard d'Arras que d'Amiens, comme en effet les nombres de la Table le demandent, quoiqu'on ne veuille point s'arrêter à quelques fractions de lieue de plus ou de moins dans cette correſpondance.

52°, 24°.

TEUDURUM. L'Itinéraire d'Antonin en fait mention, ſur une route qui de *Colonia Trajana* ſe rend à *Colonia Agrippina*, par *Juliacum*, ou Juliers. Ce lieu exiſte ſous le nom de Tudder; mais la diſtance marquée VIII à l'égard de *Coriovallum*, paroît un peu forte pour ce qu'il y a d'eſpace entre Tudder, & la poſition que l'on préſume répondre à *Coriovallum*.

45°, 24°.

THEOPOLIS. Sous cette dénomination purement Grèque, il a exiſté un lieu dans la viguerie de Siſteron, ſur la gauche de la Durance. C'eſt ce qu'on apprend d'une inſcription au nom d'un Préfet du Prétoire de la Gaule, qui eſt connu en cette qualité ſous Honorius vers l'an 409 & 410. Il parle conjointement avec ſa mere dans cette inſcription, gravée ſur la pente d'un roc: & on y lit; *loco, cui nomen Theopoli eſt, viarum uſum, cœſis utrimque montium lateribus, præſtiterunt, muros & portas dederunt.* Je ſuis inſtruit par M. le Comte de Baſchi, qui poſſède des terres en ce canton, que le lieu ſe nomme Théoux, quoique réduit actuellement à un ſimple hameau, dans l'étendue d'une paroiſſe du nom de ſaint Geniés.

51°, 25°.

TIBERIACUM. On trouve ce lieu dans l'Itinéraire d'Antonin, entre *Juliacum* & *Colonia Agrippina*. La diſtance à l'égard de *Juliacum* eſt marquée VIII, & à l'égard de *Colonia Agrippina* X. Cette poſition tombe

ſur Berghem, au paſſage d'une rivière nommée Erfft, entre Juliers & Cologne. On peut voir à l'article *Juliacum*, que l'intervalle entier de Juliers à Cologne, qui dans un endroit de l'Itinéraire n'eſt point coupé comme ici en deux diſtances particulières, mais marquée XVIII également comme dans la Table, convient à l'eſpace que donne le local. Mais, ce qui fixe invariablement le lieu intermédiaire, ou *Tiberiacum*, c'eſt que l'eſpace entre Juliers & Berghem, & celui qui ſépare Berghem de Cologne, ſe trouvent en juſte proportion des nombres de l'Itinéraire, VIII d'un côté & X de l'autre. Je remarque comme un indice de cette voie, qu'un lieu ſitué ſur ſa direction entre Juliers & Berghem, eſt appellé *ſtein-Stras*, c'eſt-à-dire *lapidea Strata*, de même que dans nos provinces on dit Chemin perré.

43°, 21°.

Lib. II, cap. 5. TICHIS FLUV. On lit dans Méla : *ora Sardonum, & parva flumina Telis & Tichis :* c'eſt-à-dire, la Tet & la Tech, qui traverſent le Rouſſillon dans toute ſa longueur d'occident en orient. Ces rivières prennent dans les écrivains Grecs, les noms des villes près deſquelles elles ont leur cours : de ſorte que c'eſt ſous le nom d'*Illiberis* que Polybe, Strabon, Ptolémée, font mention de *Tichis*, en remarquant néanmoins quelque altération dans la manière dont on lit ce nom dans *Lib. III, cap. 4.* le texte de ces auteurs. Pline cite le Tech, qu'il nomme *Tecum*. Ce n'eſt pas que le nom de *Tichis* ne ſe trouve dans ſa géographie : mais, c'eſt en parlant d'une rivière voiſine d'*Emporiæ*, au-delà des Pyrénées.

47°, 27°.

TIGURINUS PAGUS. C'eſt un des quatre cantons entre leſquels la cité des *Helvetii* étoit partagée, ſelon Céſar ; & l'un des deux dont Céſar fait mention nommément. Le peuple de ce canton eſt auſſi diſtingué par le nom de *Tigurini*, que l'on trouve dans Strabon, &

dans les hiſtoriens qui ont parlé de l'irruption des Cimbres & des Teutons, auxquels les *Tigurini* s'étoient joints. Il n'avoit preſque point paru douteux juſqu'à nos jours, que le *pagus Tigurinus* ne dût ſe rapporter à Zurich. Outre pluſieurs ſçavans de la Suiſſe, & entre autres Guilliman, on voit la même opinion dans Cluvier, dans Cellarius, dans M. de Valois. Mais, il faut convenir que le nom de Zurich n'eſt point *Tigurum*, comme on l'a formé d'après cette opinion ſur la ſituation du *pagus Tigurinus*. Dans les titres du moyen-âge, Zurich eſt appellé *Turicum* ou *Turegum*; & on n'avoit pas même de notion de ce nom qui fût antérieure aux neuvième & dixième ſiècle, lorſqu'en 1747, une inſcription romaine, où on lit STA (ou *Statio*) TVRICEN, fut déterrée dans le quartier de la ville de Zurich appellé Kleine-ſtadt. Ce monument a fourni à M. Hagenbuch, citoyen de Zurich d'une grande érudition, la matière d'une lettre fort étendue, adreſſée à M. Gori, & dont je dois la connoiſſance à un ſçavant confrere, M. le baron de Zurlauben. M. Hagenbuch ne veut point que le *pagus Tigurinus* ait aucun rapport à Zurich. Une autre inſcription tirée d'un lieu peu diſtant d'Avenche, & dont le ſujet eſt un vœu au Génie tutélaire du *pagus Tigurinus*, ne décide point que ce canton Helvétique s'étendît aux environs d'*Aventicum* : & M. Bochat a cité une pareille inſcription, *Genio pagi Tigur.* trouvée avec pluſieurs autres en 1724, dans un lieu qui n'eſt éloigné de Zurich que d'environ deux lieues. Rhenanus a cru voir les *Tigurini* dans le canton d'Uri, & la critique de Guilliman ſur ce ſujet a déplu à ceux de ce canton. Si nous ne ſommes pas plus inſtruits, & que néanmoins on ait de la répugnance à ne faire aucune mention du *pagus Tigurinus* dans l'étendue de l'ancienne Helvétie; ne pourroit on pas ſe prêter à trouver que le nom d'Uri paroît renfermé dans celui de *Tigurini*, qu'une prépoſition qu'il nous eſt permis de ne pas con-

noître, & que l'uſage avoit incorporée à la dénomination même, comme il y en a une infinité d'exemples, diſtingue du nom actuel. Il ne s'enſuivroit pas de-là, que le *pagus Tigurinus*, la quatrième partie de l'Helvétie, fut réduit aux limites étroites dans leſquelles un des treize cantons eſt aujourd'hui contenu. Mais, ce canton pourroit du moins ſervir à indiquer, vers quelle partie du pays des *Helvetii* il convient mieux de jetter les yeux, pour inſcrire ſur une carte de l'ancienne Gaule le nom de *pagus Tigurinus*. C'eſt à quoi je borne ici toute conjecture, & ſi l'on découvre quelque choſe de plus poſitif ſur ce ſujet, je l'adopterai bien volontiers.

48°, 23°.

TILE. La Table Théodoſienne indique ce lieu ſur la route d'*Andomatunum*, ou de Langres, à Challon ſur Saône. Quoiqu'on liſe *File* dans la Table, on reconnoît que le nom plus correct eſt *Tile*, parce que la route ne rencontre point d'autre poſition qui puiſſe convenir, que celle de Til-le château. La diſtance marquée XXVIII, ſouffre néanmoins quelque difficulté, parce que l'eſpace entre Langres & Til, déterminé par des opérations ſur les lieux, n'eſt que de 21 à 22000 toiſes, dont on ne peut conclure que 19 lieues gauloiſes. Il eſt vrai, que de ce nombre de lieues gauloiſes, il réſultera 28 milles romains & demi : mais, les indications de la Table, & ſpécialement celles qui ſont la continuation de la même route de *Tile* à Challon, ne ſont convenables qu'en lieues gauloiſes, comme on peut voir dans l'article *Vidubia*, & il paroîtroit bizare que les diſtances ſur une même route fuſſent comptées diverſement. J'avoue néanmoins, que comme il y a des exemples que des colomnes milliaires en place donnent des milles, lorſque les Itinéraires comptent les mêmes diſtances par lieues ; la colomne qui exiſte à quelques 3000 toiſes de Fontaine-Françoiſe vers nord-oueſt, ſur

une route qui part également de Langres, ſe trouve de même en poſition relative à des milles, plutôt qu'à des lieues. Le numero qu'elle porte eſt XXII, & elle ne paroît diſtante de Langres que de 16 à 17000 toiſes, ce qui tombe dans le calcul des 22 milles, qui eſt en rigueur de 16632 toiſes. Etant mieux informé ſur ce ſujet que par le paſſé, je ne fais point difficulté de déroger à ce que j'ai dit de contraire dans un ouvrage précédent. Cette colomne eſt dans l'alignement d'une voie, qui ne tend point à Grai, comme l'a cru M. Mahudel; mais plutôt vers Mirebeau, où l'on trouve la continuation d'un ancien chemin romain conduiſant à Pontailler, qui dans ſa poſition ſur la Saône, eſt au-deſſous de Grai de quatre lieues Françoiſes pour le moins. Je reviens à *Tile*, pour dire, que ſi on l'appelle Til-le château, c'eſt que dans des actes du onzième ſiècle, il eſt nommé *Tile caſtrum*. Et comme on dit vulgairement Tré-château, de même on lit *Tiricaſtrum*, & *Tricaſtel*, en d'autres actes qui n'étant guère moins anciens que les précédens, témoignent que l'altération de ce nom n'eſt pas de fraiche date.

Tome IX. de l'hiſt. de l'Acad. p. 138.

47°, 21°.

TINCONCIUM. Ce lieu eſt placé dans l'Itinéraire d'Antonin entre *Avaricum*, Bourges, & *Deccidæ* (ou *Decetia*) Deciſe. On le trouve de même dans la Table Théodoſienne, quoique le nom y ſoit écrit *Tincollo* pour *Tinconcio*; & celui de Sancoins, qui eſt *Tincentium* dans quelques actes du moyen-âge, le repréſente actuellement. L'Itinéraire & la Table ſont d'accord à marquer XX entre *Avaricum* & *Tinconcium*: & l'Itinéraire eſt préférable à la Table, en ne marquant que XXII au lieu de XXXII, entre *Tinconcium* & *Decetia*. Or, je trouve que ce qu'il y a d'eſpace entre Bourges & Sancoins peut s'eſtimer d'environ 24000 toiſes, ce qui admet au moins 21 lieues gauloiſes plutôt que 20. Pour ce qui eſt de l'intervalle de Sancoins à Deciſe, quoique l'eſpace en

droite-ligne n'aille pas tout à fait ſi loin ; cependant, prévenu comme je le ſuis que la route fait un coude en paſſant à côté de S. Pierre-le Moutier, où la trace de l'ancienne voie eſt appellée chemin de Brunichou (*Brunichildis*, ou de Brunehaut) je juge que la meſure itinéraire en cet eſpace peut ſe comparer à la diſtance précédente. Ainſi, quoiqu'il paroiſſe quelque différence dans la diſtribution des diſtances indiquées, il en réſulte un compte de 42 lieues gauloiſes entre *Avaricum* & *Decetia*, par *Tinconcium*, conformément au total de ces diſtances dans l'Itinéraire.

47°, 23°.

TINURTIUM. Dans l'Itinéraire d'Antonin, la diſtance entre *Tinurtium* & *Cabillonum* eſt marquée M. P. XXI *Leugas* XIIII. La Table Théodoſienne ne marque que XII. M. de Valois a cru qu'un lieu nommé *Ponte* dans la Table, & qui eſt le *Pons Dubis* ſur la route de Challon à Beſançon, étoit intermédiaire de Challon à *Tinurtium* : ce qui montre ce qu'il faut apporter d'attention à démêler les poſitions de la Table, qui ne ſont pas partout ſi bien rangées, qu'on ne puiſſe s'y méprendre au premier coup-d'œil. L'eſpace en droite-ligne, & fixé par des opérations ſur les lieux entre Challon & Tournus, qui eſt *Tinurtium*, ſe borne à environ 12500 toiſes. La meſure itinéraire, par un coude que fait la Saône au deſſous de Challon immédiatement, & par quelques autres circonſtances locales, peut être plus forte de quelques 7 ou 800 toiſes. Cette meſure ne ſuffit pas à l'indication de l'Itinéraire; elle convient mieux à celle de la Table, qui n'eſt que XII au lieu de XIIII. Car le calcul de 12 lieues gauloiſes eſt de 13600 toiſes. Entre *Tinurtium* & *Matiſco*, ou Mâcon, la Table marque XII, l'Itinéraire M. P. XIX, *Leugas* XIII. La diſtance actuelle, qui paſſe 14000 toiſes, paroît admettre ce qu'indique l'Itinéraire, parce que les 19 milles romains donnent en calculant 14364 toi-

P. 554.

ſes, & les 13 lieues gauloiſes complettes 14742 : milieu 14563 ; & quand l'eſpace en droite-ligne auroit quelque choſe de moins, c'eſt à la meſure itinéraire que le calcul ſe rapporte. Selon Spartien, Septime-Severe combattit Albin avec avantage dans une première action *apud Tinurtium*. L'Auteur d'une chronique de Tournus, que cite M. de Valois, prétend que *Trenorcienſe oppidum* (car le nom de *Tinurtium* eſt *Trenorchium* dans le moyen-âge) *olim caſtrenſe horreum fuiſſe vocitatum.*

51°, 25°.

TOLBIACUM. Sur la route de Trèves à Cologne, la diſtance de *Tolbiacum* à Cologne eſt marquée XVI dans l'Itinéraire d'Antonin ; & en-effet on peut eſtimer qu'elle paſſe 15 lieues gauloiſes en ligne directe. On connoît aſſez la poſition de *Tolbiacum* dans celle de Zulpick, dont le nom ſe prononce auſſi Zulk par contraction. Tacite place *Tolbiacum*, *in finibus Agrippinenſium* ; & nous ignorons ce qu'il faut entendre dans l'Itinéraire par *vicus Supenorum*, ou *Supernorum*, qu'on lit après le nom de *Tolbiacum*. La victoire de Clovis ſur les *Alemanni* a rendu ce nom célebre.

Hiſtor. lib. IV, 79.

44°, 20°.

TOLOSA. Ce qui témoigne que l'antiquité de cette ville précède le tems des auteurs qu'on peut citer les premiers pour l'avoir nommée, & entre autres Céſar, c'eſt le temple dont parle Strabon, qui renfermoit de grandes richeſſes, que la ſuperſtition des Gaulois y accumuloit depuis long-tems, lorſque Servilius-Cepion les enleva, environ cent ans avant l'Ere Chrétienne. On peut inférer même de Juſtin, que Toulouſe, qu'il appelle *antiquam Tectoſagum patriam*, devoit exiſter dès le tems que les Gaulois entrerent en Grece ſous la conduite de Brennus, c'eſt-à-dire près de deux ſiècles au-delà de cette époque de Cépion. Méla ſemble déſigner cette ville comme la principale des *Tectoſages*,

Lib. IV, p. 188.

Lib. XXXII.

Lib. II, cap. 4.

Lib. IX, epigr. 101. en disant *Tolosa Tectosagum.* Ptolémée la qualifie de colonie : mais, on ne peut citer que lui sur ce sujet. Martial donne à Toulouse le surnom de ***Palladia***, ce qu'Ausone & Sidoine-Apollinaire ont répété, & l'opinion la plus commune sur cette épithete est de la rapporter aux lettres, comme ayant été cultivées avec succès dans cette ville. On peut juger de son étendue par une autre epithete, qui est celle de *quintuplex* dans *Epist. XXIV.* Ausone. C'est à juste titre que *civitas Tolosatium* tient le rang immédiat à la métropole de la Narbonoise première dans la Notice des provinces de la Gaule.

44°, 20°.

TOLOSATES. Il ne conviendroit pas de n'en faire aucune distinction d'avec les *Volcæ Tectosages :* ils en font bien la partie principale, mais non pas la nation *Lib. III, cap. 4.* toute entière : & c'est ainsi qu'il faut entendre Pline, qui entre plusieurs peuples nomme les *Tolosani Tectosagum, Aquitanis finitimi.* Il donne *Carcasum*, ou Carcassone, aux *Tectosages ;* & néanmoins nous trouvons un lieu qui indique les limites du territoire des *Tolosates*, sous le nom de *Fines* entre Toulouse & Carcassone. Ce lieu termine donc les *Tolosates*, sans servir de bornes aux *Tectosages.* Les *Tolosates* paroîtroient encore bien moins suffisans à répondre aux *Tectosages*, si on attribuoit à cette nation Narbone, que Strabon donne aux *Arecomici ;* & au-delà de Narbone, *Baterræ* & *Cessero*, sur ce que les noms de ces villes sont rangés dans Ptolémée sous le nom des *Tectosages.* Il y a un autre lieu de *Fines*, qui décide des limites du territoire des *Tolosates* du côté des *Cadurci.* D'un autre côté & en remontant la Garonne, il faut être prévenu que le diocèse de Rieux est un démembrement de l'ancien diocèse de Toulouse. Il en est de même du diocèse de Lombez, qui étoit compris dans celui de Toulouse, comme le témoigne Jean XXII dans une de ses constitutions, & par lequel l'ancien territoire des *Tolosates* confinoit

confinoit à ceux des *Auſcii* & des *Lactorates* dans la Novempopulane. On ſçait d'ailleurs, que la ſeigneurie de l'Iſle-Jourdain dans l'étendue du diocèſe de Toulouſe, relevoit des comtes de Toulouſe; & que ce qui ne fait point partie de la province de Languedoc, eſt néanmoins du reſſort du Parlement de Toulouſe.

44°, 18°.

TORNATES. Ils ſont cités par Pline entre les peuples de l'Aquitaine, dans le nombre deſquels on en voit pluſieurs qui ne ſont pas du premier rang. Le nom de *Tornates* ſubſiſte dans celui de Tournai, petite ville que le diocèſe de Tarbe, capitale des *Bigerrones*, renferme. *Lib. IV, cap. 19.*

52°, 23°.

TOXANDRI. Pline eſt le premier qui en faſſe mention: *à Scaldi incolunt extera Toxandri, pluribus nominibus.* Pour entendre ce que veut dire cette expreſſion *extera*, il faut être prévenu que l'Eſcaut termine la Belgique, ſelon Pline; & qu'ainſi c'eſt au dehors de ces limites qu'il place les *Toxandri*. L'opinion de Cluvier, qui les établit dans les terres marécageuſes de la Zée-lande, a été combattue par pluſieurs autres ſçavans. Cette nation étoit apparamment diviſée en pluſieurs cantons, diſtingués par des noms particuliers, *pluribus nominibus*. Elle paroît avoir enlevé aux *Menapii* une partie de leur ancien territoire, en occupant ce que l'on nomme la Campine, au nord du Brabant & de l'évêché de Liége. On ne doute point de cette poſition, en appliquant le *locus Toxiandria* dont parle Ammien-Marcellin, à celui qui porte le nom de Teſſender-loo. Selon la vie de S. Lambert, évêque de Maſtrict, citée par M. de Valois, *regio Taxandria* étoit peu éloignée de cette ville. Le partage des Etats du roi Lotaire, entre ſes oncles Louis le Germanique & Charle le Chauve, où l'on trouve *comitatum Texandrum*, ne déſigneroit pas avec autant de préciſion la ſituation de *Lib. IV, cap. 17.*

ce pays, parce que le dénombrement des lieux & des cantons dans ce partage, ne les range pas dans une ſituation immédiate les uns à l'égard des autres.

52°, 23°.

Lib. XVII. TOXIANDRIA LOCUS. Selon Ammien-Marcellin, Julien marcha contre les Francs, qui avoient formé un établiſſement dans cet endroit : *primos omnium petit Francos, eos videlicet quos conſuetudo Salios vocitavit, auſos olim in romano ſolo, apud Toxiandriam locum, tentoria ſibi figere prælibenter.* Brouwerus, Wendelinus, Miræus, ſont d'accord à reconnoître cette poſition dans celle de Teſſender-loo, qui eſt un bourg dans la Campine au nord du Brabant : *minimè fallunt*, dit Brouwerus, *qui in* Teſſenderlo, *pago Leodicæ regionis extremo, oſtendunt imaginem priſcarum ſedium ; aptèque* lo *particula quadrat, quæ loca alta & in palude ſita, notat, ceu diceres Taxandrorum paluſtria.*

Ad Fortunati, Carm. lib. III.

53°, 23°.

TRAJECTUM. Le ſeul monument romain qui en faſſe mention eſt l'Itinéraire d'Antonin, en décrivant une route qui ſuit le bord du Rhin depuis *Lugdunum* des *Batavi*, & marquant *Trajectum* à XVII d'*Albiniana*, dont on connoît la poſition dans le lieu nommé Alfen. Mais, cette diſtance ne remplit pas tout l'eſpace que donne le local actuel. La Table fait compter 19 depuis *Albiniana* juſqu'au lieu nommé *Fletio*, & depuis la poſition de *Fletio*, aujourd'hui Vleuten, juſqu'à *Trajectum*, la diſtance demande encore environ 5 milles en droite-ligne. Il faut être prévenu, que dans l'étendue du territoire des *Batavi* les diſtances ſe rapportent au mille romain. On eſt inſtruit dans les tems poſtérieurs à la domination romaine, que ce paſſage du Rhin étoit couvert d'un château, ſitué ſur la rive ultérieure ; & ce lieu étoit alors appellé *Vetus Trajectum*, & dans la langue vulgaire du pays, *Old-trecht*. L'uſage de prononcer ce nom comme aujourd'hui remonte néanmoins fort haut, puiſ-

qu'on trouve le nom d'*Utrecht* dans les annales de S. Bertin ſous l'an 870, en parlant du partage du royaume de Lothaire entre ſes oncles, Louis le Germanique & Charle le Chauve.

45°, 19°.

TRAJECTUS. L'Itinéraire d'Antonin conduit d'*Aginnum* à *Veſunna*, capitale des *Petrocorii*, en paſſant par *Exciſum*, & par *Trajectus*. La première de ces poſitions étant Ville-neuve d'Agénois, comme on peut voir dans l'article *Exciſum*, le *Trajectus* que l'Itinéraire marque à XXI au-delà d'*Exciſum*, & XVIII en-deçà de *Veſunna*, déſigne indubitablement le paſſage de la Dordogne ſur cette route; & je reconnois préciſément l'endroit de ce paſſage dans le nom de Pontous, que porte un lieu ſitué ſur la Dordogne, ayant ſur le bord oppoſé un autre lieu plus conſidérable qui ſe nomme la Linde. On trouve dans la Table Théodoſienne la même indication de XXI, entre *Exciſum* & une poſition ſous le nom de *Diolindum*, qu'entre *Exciſum* & *Trajectus*; ce qui fait voir que la poſition de *Trajectus* convient également bien à Pontoux, que celle de *Diolindum* à la Linde, qui conſerve évidemment un reſte de ſon ancienne dénomination. L'eſtime de la diſtance entre l'emplacement d'*Exciſum* & Périgueux étant d'environ 44000 toiſes, les nombres de l'Itinéraire, dont la ſomme eſt 39, en tirent leur vérification, puiſque le calcul de 39 lieues gauloiſes donne en rigueur 44226 toiſes.

45°, 18°.

TRES-ARBORES. L'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem marque une mutation, ou un relais, ſous ce nom, en tendant de *Vaſatæ* à *Eluſa*; & la diſtance eſt indiquée L. V, ou 5 lieues gauloiſes, à l'égard de *Vaſatæ*. Il eſt permis de ne pas connoître préciſément dans les landes qui environnent Bazas, le lieu actuel qui répond à celui de *Tres-arbores*.

50°, 25°.

TREVERI (*vel* TREVIRI). Les écrivains & les monumens ſont partagés entre ces deux manières d'écrire ce nom. Tacite & les Inſcriptions diſent *Treveri*, quoiqu'au ſingulier on ait dit *Trevir*. Les *Treveri*, ſelon Tacite, tiroient vanité de ſortir des Germains : *circà adfectationem Germanicæ originis ultro ambitioſi ſunt.* Ils occupoient un grand pays depuis la Meuſe juſqu'au Rhin : *hæc civitas*, dit Céſar, *Rhenum tangit :* & le pont qu'il conſtruiſit ſur le Rhin, étoit appuyé au rivage qui appartenoit à cette cité : *firmo in Treviris præſidio ad pontem relicto.* L'établiſſement de pluſieurs nations Germaniques en-deçà du Rhin ſous Auguſte, n'écarta point les *Treviri* ou *Treveri* des bords du fleuve : le *vicus Ambiatinus*, où Pline avoit écrit que Caligula étoit né, ſelon le témoignage de Suétone, & ſitué *ſuprà Confluentes*, au-deſſus de Coblentz, étoit *in Treveris.* Ce n'eſt pas qu'on ne voie quelque difficulté ſur ce ſujet. Les *Treveri* étant compris dans la Belgique première, puiſque leur capitale en étoit la métropole ; on voit néanmoins dans la Notice de l'Empire, que le général qui réſidoit à Maïence, métropole de la Germanie première ou ſupérieure, commandoit à différens poſtes en deſcendant le long du Rhin, juſqu'à *Antunnacum*, ou Andernach, incluſivement, où ſon département atteignoit les limites de la Germanie ſeconde ou inférieure, que le cours d'une rivière, nommée *Obringa*, ſéparoit de la première Germanie, ſelon Ptolémée. Mais, comme ces limites n'ont rien de commun avec ce qui conſtitue juſqu'à nos jours le diſtrict des ſiéges de Maïence & de Trèves, & que celui de Trèves conſerve ſon extenſion ſur le Rhin ; on peut croire que le commandement militaire du général de la frontière, n'avoit point privé la cité des *Treveri* de la poſſeſſion où elle étoit de pouſſer ſon territoire juſqu'au Rhin.

De more Germ. ſect. 37.

45°, 22°.

TRÉVIDON. Sidoine-Apollinaire, dans l'épître qu'il adreſſe au recueil de ſes poèſies, parle de *Trevidon* en ces termes :

Ibis Trevidon, & calumnioſis
Vicinum nimis, heu! jugum Rutenis.

Il faut chercher ce lieu ſur la frontière de Rouergue ; & on y rencontre Trève, ſur une petite rivière nommée Treveſel, comme je le vois ſur une carte en vélin, qui repréſente les Cévennes, & de la main de Jean Cavalier, auteur d'une carte de Languedoc, qui eſt gravée en 6 feuilles. Le mont Leſperou, où la rivière Treveſel prend ſa ſource peu au-deſſus de *Trevidon*, repréſente indubitablement le *jugum vicinum Rutenis* de Sidoine-Apollinaire.

49°, 26°.

TRIBOCI. Ce nom eſt écrit ainſi dans Céſar, dans Tacite, & dans quelques inſcriptions. Dans Pline on lit *Tribochi*, ſelon Strabon *Tribocchi*, & ſelon Ptolémée *Tribocci*. Céſar fait mention des *Triboci* entre les nations Germaniques qui compoſoient l'armée d'Arioviſte : & parcequ'en décrivant le cours du Rhin, il mêle le nom des *Triboci* à celui des nations de la Gaule établies ſur les rives de ce fleuve, pluſieurs en veulent conclure, que les *Triboci* avoient déja formé quelques établiſſemens en-deçà du Rhin. On a lieu d'être ſurpris que M. de Valois déplace les *Triboci*, en les tranſportant à Maïence : *Mogontiacum*, dit-il, *Tribocis adſcribendum puto.* Quoique Ptolémée ſe ſoit trompé, en faiſant les *Vangiones* plutôt que les *Nemetes*, limitrophes des *Triboci* ; cependant la ſituation qu'il fait contiguë aux *Rauraci*, & la poſition des deux villes qu'il connoît chez les *Triboci*, ſçavoir, *Brocomagus* & *Helcèbus*, ſont des circonſtances qui ſemblent ne pas permettre de méconnoître l'emplacement de ce peuple. Je crois même qu'il ne faut point lui chercher d'autres limites que celles du

P. 340.

diocèſe de Straſbourg. Car, de ce que la Notice de l'Empire place *Saletio* ſous les ordres du général réſidant à Maïence, par conſéquent, hors de la dépendance d'un comte qui commandoit dans le *Tractus Argentoratenſis*; on peut inférer que la cité des *Nemetes* s'étendoit juſque-là, comme en-effet Seltz eſt du diocèſe de Spire, ſur les confins de celui de Straſbourg. Du côté des *Rauraci*, un lieu nommé Markelsheim, qui eſt préciſément ſur cette marche ou frontière du diocèſe de Straſbourg confinant à celui de Baſle, & placé ſur la voie romaine, déſigne la même choſe que le terme de *Fines* ſur d'autres voies, & dans les provinces de la Gaule où la langue romaine domine, plutôt que la langue Tudeſque. Le nom de *Triboci* ne paroît point dans la Notice des provinces, comme ceux de *Nemetes* & de *Vangiones*, y paroiſſent dans les villes capitales de ces peuples. *Civitas Argentoratenſium* en tient la place, immédiatement après Maïence ſa métropole.

49°, 27°.

TRIBUNCI. Ammien-Marcellin parlant de la fuite de Chnodomaire, roi des Alemans, vaincu près d'*Argentoratum* par Julien, s'explique ainſi : *rex Chnodomarius.... celeritate rapidâ properabat ad caſtra, quæ propè Tribuncos & Concordiam, munimenta Romana, fixit intrepidus, ut adſcenſis navigiis, dudùm paratis ad caſus ancipites, in ſecretis ſeceſſibus evaderet.* La connoiſſance que l'on a de la poſition de *Concordia* ſur la rivière de Lauter au-deſſous de Weiſſenbourg, conduit à celle des *Tribunci*, & détermine le canton qui lui convient, puiſque *caſtra Chnodomarii* étoient voiſins de l'un & de l'autre de ces lieux. On juge même que *Tribunci* devoit être plus à portée du Rhin que ne paroît *Concordia*, vu que Chnodomaire tenoit, en proximité de ſon camp, des bâtimens tout prêts, pour pouvoir traverſer le fleuve au beſoin. Je crois donc qu'on peut fixer la poſition de *Tribunci* aux environs de l'embouchure du Lauter, & la poſition d'un

Lib. XVI.

lieu nommé Bergen, vis-à-vis de Lauterbourg, paroit y répondre. Un lieu qui en eſt voiſin ſous le nom de Neubourg, ſemble ſuppoſer qu'il y en avoit un plus ancien dans ce canton. M. Schœpflin préfere la leçon de *Tribuni* dans le manuſcrit de Colbert de la Bibliothéque du Roi, à celle de *Tribunci*, ſur laquelle les autres manuſcrits d'Ammien ſont d'accord.

49°, 22°.

TRICASSES. Ils ne ſont point nommés dans Céſar, ni dans Strabon. Pline & Ptolémée en font mention, comme d'un peuple de la Gaule Lionoiſe; & *civitas Tricaſſium* eſt une de celles de la Lionoiſe quatrième, ou Sénonoiſe, dans la Notice des provinces de la Gaule. Dans Ammien-Marcellin, & dans une inſcription du recueil de Gruter, on lit *Tricaſſini*. Le ſilence de Céſar ſur la cité des *Tricaſſes*, fait préſumer à Nicolas Sanſon, que ce diſtrict de Troies étoit primitivement compris dans la cité de Sens très-puiſſante.

45°, 23°.

TRICASTINI. Il en eſt mention dès le tems du paſſage des Gaulois en Italie, ſous la conduite de Bellovèſe, qui ſelon Tite-live, *in Tricaſtinos venit*, en prenant ſa route vers les Alpes. Car, l'hiſtorien ajoute, *Alpes indè oppoſitæ erant*. On trouve enſuite le nom des *Tricaſtini* dans la marche d'Annibal, qui ayant paſſé le Rhône plus bas que dans la poſition de ce peuple, prit ſur la gauche; *ad lævam in Tricaſtinos flexit*, comme on lit dans Tite-live, pour raſer enſuite les limites des *Vocontii*, dont le territoire étoit limitrophe; *inde per extremam oram Vocontiorum agri*. Pline fait mention des *Tricaſtini*, en citant leur capitale *Auguſta*. On trouve *Tricaſteni* dans Ptolémée; mais en poſition fort étrange, par une graduation qui les range à trois degrés & demi de longitude au-delà des *Segaluni*, & en même tems plus au nord de deux tiers de degré. On peut voir ce qui en eſt, en conſidérant la poſition reſpec-

Lib. V, ſect. 34.

Lib. XXI, ſect. 31.

tive de S. Paul-trois-châteaux & de Valence. Le nom des *Tricaſtini* s'eſt conſervé pur dans celui du Tricaſtin.

52°, 25°.

Lib. XVIII. TRICESIMÆ. Ammien-Marcellin cite ce poſte au nombre de ceux, que Julien étant Céſar, fit réparer ſur la frontière du Rhin; & les nommant par ordre en remontant du bas Rhin vers le haut, il place *Triceſimæ* entre *Quadriburgium*, que l'on juge avoir été ſitué vers la ſéparation du Wahal d'avec le Rhin, & *Noveſium*, qui eſt Neuſſ ou Nuis. Dans l'Itinéraire d'Antonin, on trouve *Legio* XXX *Ulpia*, à la ſuite de *Vetera*, ſans diſtance intermédiaire. Ptolémée en fait auſſi mention. Ce ſurnom d'*Ulpia* emprunté de Trajan, a pu induire à confondre ce lieu avec *Colonia Trajana*. Mais, pluſieurs inſcriptions qui portent LEG. XXX. V. V. dont les dernières lettres s'expliquent *Ulpia Victrix*, ayant été trouvées ſur le bord du Rhin auprès de *Vetera*; il y a tout lieu de croire qu'il faut diſtinguer le camp romain établi par Trajan, d'avec la colonie fondée par lui, & dont l'emplacement connu près de Clève ſous le nom de Koln, ne montre rien de ſemblable. On voit même par la proximité de ce camp à l'égard de *Vetera*, pourquoi l'Itinéraire faiſant mention de l'un & de l'autre, ne les ſépare point par une indication de diſtance.

44°, 21°.

AD TRICESIMUM. Les anciens Itinéraires ont beaucoup de poſitions ſous des dénominations ſemblables, & tirées de la diſtance des lieux à l'égard des villes principales, qui de leur emplacement comptoient ainſi dans l'étendue du territoire de leur dépendance: & ce *Triceſimum* eſt rélatif à Narbone, comme l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem le fait connoître, en marquant deux diſtances de XV milles chacune entre *Triceſimum* & Narbone. On eſt ſurpris qu'un très-ſçavant commentateur de l'Itinéraire témoigne de l'incertitude

certitude ſur le lieu duquel ce *Triceſimum* étoit compté.

45°, 24°.

TRICORII. L'emplacement de ce peuple dépendra de ſuivre Annibal dans ſa marche, depuis le paſſage du Rhône pour arriver au pied des Alpes. On lit dans Tite-live, qu'ayant paſſé le Rhône, Annibal prit ſa route ſur la gauche, par le pays des *Tricaſtini*, *ad lævam in Tricaſtinos flexit*; & que raſant l'extrémité du territoire des *Vocontii*, il entra chez les *Tricorii*. Polybe, & même Tite-live d'après lui, nous apprennent, que remontant le long du Rhône, il arriva le quatrième jour de marche, *quartis caſtris*, à la jonction d'une rivière avec le Rhône, aux confins des *Allobroges*, qui habitoient entre les deux rivières. Quoique le nom de cette rivière fût écrit Σκώρας dans le texte de Polybe, où l'on a ſubſtitué Ἄραρος, & qu'on liſe *Arar* dans Tite-live; cependant il faut convenir avec les plus judicieux d'entre les ſçavans, que c'eſt de l'Iſère, *Iſar* ou *Iſara*, qu'il eſt queſtion. Pourquoi Annibal ne prenoit pas le plus droit chemin, & peut-être le plus commode pour arriver aux Alpes, les hiſtoriens nous en donnent la raiſon, qui étoit d'éviter une action par la rencontre d'une armée romaine, avant que d'être entré en Italie. C'eſt donc de ce point aux environs du confluent de l'Iſère & du Rhône, qu'il convient de partir pour arriver chez les *Tricorii*, après avoir traverſé l'extrémité du territoire des *Vocontii : per extremam oram Vocontiorum agri tetendit* (*Annibal*) *in Tricorios*, ſelon les termes de Tite-live. Or, du point dont on part, cette extrémité du pays des *Vocontii* ne ſçauroit s'entendre que de la partie ſeptentrionale du diocèſe de Die, qui eſt une ville de la dépendance des *Vocontii*: & les *Tricorii*, dont l'emplacement ſuccède ſans intervalle à cette partie du territoire des *Vocontii*, doivent avoir habité ſur le Drac, dans la partie méridionale du diocèſe de Grenoble, & en montant vers les ſources du

Lib. XXI, ſect. 31.

Pol. lib. III.

Drac dans le duché de Champſaur. Je me ſuis cru obligé d'entrer dans ce détail, pour être autoriſé à ne point
P. 158. embraſſer l'opinion de M. de Valois, qui prétend que la marche d'Annibal, & même les anciens Itinéraires, placent les *Tricorii* à *Vapincum*, ou Gap : *cùm Vapincum Tricoriis, Itineraria priſca, & via Hannibalis, adjudicare apertè videantur.* Si l'*extrema Vocontiorum ora* pouvoit auſſi-bien convenir à la partie inférieure des *Vocontii*, entre Vaiſon & Carpentras, qu'elle convient d'un autre côté, & à vingt lieues plus haut, en ce cas il ſeroit vraiſemblable qu'Annibal prenant une route directe vers l'orient d'été, ſans s'écarter vers le nord comme il fit juſqu'à l'Iſère, ſe ſeroit approché de Gap; & il eſt à remarquer que ſur cette route il rencontroit les *Caturiges*, nation plus conſidérable & plus connue que celle des *Tricorii*. Quant aux anciens Itinéraires, dont M. de Valois employe ici le témoignage, qui ne croiroit ſur l'aſſertion d'un ſçavant du premier ordre, & ſans approfondir le fait, que ces Itinéraires doivent fournir quelque indice évident (*apertè*) de la route d'Annibal par *Vapincum*. Cependant, tout ce qu'on peut ſuppoſer que les Itinéraires ont de commun avec cette route ſe réduit à tendre au mont Génèvre : & comme Annibal deſcendant en Italie, rencontra d'abord les *Taurini*, cette circonſtance détermine en-effet le paſſage d'Annibal par cet endroit des Alpes. Mais, j'obſerve que la marche du général Carthaginois depuis l'Iſère juſqu'aux Alpes, eſt évaluée par Polybe à 800 ſtades, ce qui répondra en-effet à l'emplacement des *Tricorii* ſur une route directe ; au lieu que par un détour qui conduiroit aux *Caturiges*, dont il n'eſt fait aucune mention ſur la route d'Annibal, cette route paſſeroit 1000 ſtades, & ne ſe réduiroit point à 800. On
Lib. IV, p. 185. & 203. trouve les *Tricorii* cités dans Strabon, & comme il convient qu'ils ſe ſoient, pour les juger ſitués au-delà des *Vocontii*, en s'enfonçant dans les terres. Il en eſt

auſſi mention dans Pline ; mais d'une manière qui n'eſt point propre à déſigner leur véritable poſition. Après avoir parlé des *Cavares* comme étant écartés de la mer, appliquant à leur ſituation le terme *intùs*, il ajoute : *rurſus à mari Tricoriûm* (*regio*) *& intùs Tricollorum, Vocontiorum, & Segovellaunorum.* Le P. Hardouin ne fait point difficulté de reconnoître ces *Tricorii* pour être ceux dont parle Strabon : & toutefois il les place *in orâ*, leur attribuant Marſeille, Aix & Apt par delà la Durance : *in Aptenſi* (*agro* dit-il) *fuêre ſaltus Tricorii, quos Hannibal, dùm peteret Italiam, ſuperavit.* Il ſera très-difficile de ſe perſuader, qu'Annibal s'étant avancé juſqu'à l'Iſère, comme on n'en ſçauroit douter, ait rétrogradé d'environ 25 lieues en revenant ſur ſes pas, pour trouver les *Tricorii* aux environs d'Apt. Il faut accuſer Pline de s'être mal expliqué ſur l'article de ces *Tricorii*, ou prendre le parti de les ſéparer en deux poſitions très-différentes. Ne ſeroit-il pas d'ailleurs permis de ſoupçonner, que le nom de *Tricollorum* qu'on lit ici dans Pline, & qui n'eſt connu ſous cette forme par aucun autre endroit, tient la place de *Tricoriorum*, par une répétition du nom de *Tricoriûm ?* Cette correction paroîtroit lever la difficulté ; & on ne trouveroit autre choſe à redire par grande délicateſſe, que de voir les *Tricorii* en place avant les *Vocontii* dans le paſſage de Pline. *Lib. III, cap. 4.*

45°, 21°.

TRIOBRIS FLUVIUS. Sidoine-Apollinaire en fait mention dans le poème qu'il adreſſe à ſon livre. Cette rivière ſe rend dans l'*Oltis*, ou l'Olt, & ſon nom actuel eſt Trueyre.

44°, 26°.

TROPÆA AUGUSTI. Ptolémée a connu ces Trophées dans le voiſinage de la mer, entre Nice & le port *Moncœus*. Quoiqu'il ſoit répréhenſible d'avoir fait diſtinction d'un port d'Hercule ſéparément du *Moncœus*,

il n'en eſt pas moins conſtant qu'il a placé Τρόπαια Σεβασ dans le canton qui convient à cette poſition. On a cru ne pouvoir élever ce monument en lieu plus apparent que le ſommet de l'*Alpis Maritima*, dont la pente atteignant le bord de la mer, forme une pointe que l'on nomme cap d'Aglio. Ce lieu conſerve le nom de *Tropæa*; dans celui de Turbia, ou Torbia, quoiqu'altéré: & ſelon la grande carte topographique des Alpes levée dans le plus grand détail par ordre du Roi, la poſition de Turbia eſt diſtante en droite-ligne de Monaco de 12 à 1300 toiſes entre le nord & le couchant.

Lib. III, cap. 20. Pline ne parle point du Trophée des Alpes pour en indiquer la poſition, mais pour en rapporter l'inſcription qui fait le dénombrement des peuples ſoumis par Auguſte à l'obéiſſance du peuple Romain, dans tout ce que les Alpes ont d'étendue *à Mari ſupero ad inferum*; & on voit que c'eſt au terme final de cette étendue, & près de la dernière des deux mers, que le monument a été érigé. Pluſieurs ſçavans ſont tombés dans une grande mépriſe, en confondant cette inſcription avec celle de l'Arc de Suſe. Le docte Lucas Holſtenius eſt de ce nombre, comme il paroît dans ſes Annotations ſur l'Italie de Cluvier, p. 6. On peut auſſi nommer l'hiſtorien de Provence, Honoré Bouche. Cependant, l'objet de l'inſcription de l'Arc de Suſe eſt très-différent, puiſqu'il ne regarde que les peuples ſoumis au gouvernement de Cottius, dont l'Etat ne fut réuni à l'Empire que ſous Néron. Pline témoigne préciſément, que les peuples de ce gouvernement ne ſont point compris dans l'inſcription du Trophée, & il en donne la raiſon: *non ſunt adjectæ Cottianæ civitates, quæ non fuerunt hoſtiles.* Je remarque que la puiſſance Tribunitienne d'Auguſte eſt citée dans cette inſcription du Trophée, ſans que l'année en ſoit marquée dans le texte de Pline, quoiqu'on y trouve *Imp.* XIIII, ce qui ſignifie que juſque-là Auguſte avoit été proclamé *Imperator* pour la quatorzième fois.

Mais, ſuivant que l'inſcription exiſte en partie à Turbia, comme je la trouve dans Cluvier, la date de la puiſſance Tribunitienne eſt XVII. On croit qu'Auguſte n'accepta cette prérogative, que l'année de ſon onzième conſulat, quoiqu'elle lui eût été offerte après la mort d'Antoine ſept ans auparavant. Mais, en ne remontant qu'au onzième conſulat d'Auguſte, qui eſt l'an 23 avant l'Ere Chrétienne, l'année 17 de la puiſſance Tribunitienne, fixe la date de l'inſcription à la ſeptième des années antérieures à l'Ere Chrétienne. Cette année ſuivit immédiatement celle qui convient à la circonſtance d'*Imp.* XIIII, & qui tombe à l'an de Rome 744, ſignalé par des ſuccès en Germanie, où Auguſte avoit confié le commandement à Tibère. L'inſcription de l'Arc de Suſe eſt de l'an XV de la puiſſance Tribunitienne, & elle diffère ainſi par cet endroit, comme par le fond de ce qu'elle contient, de l'inſcription du Trophée des Alpes. *Ital. antiq. p. 64.*

43°, 21°.

TROPÆA POMPEII. Pompée ayant terminé la guerre d'Eſpagne contre Sertorius, éleva au paſſage des Pyrénées un monument, ſur lequel au rapport de Pline, il fit inſcrire, que depuis les Alpes juſqu'à l'extrémité de l'Eſpagne ultérieure, il avoit ſoumis 876 villes. Ce monument étoit orné de dépouilles conſacrées; & Strabon par cette raiſon, ſe ſert du terme ἀγαθήματα pour le déſigner. Il indique préciſément le lieu de ces Trophées, en diſant qu'ils ſont ſur la voie qui donne entrée en Eſpagne par la plaine de *Juncaria*. Ce qui contribue encore à fixer cette poſition, c'eſt qu'il dit, que des Trophées de Pompée, qui ſéparent la Gaule d'avec l'Eſpagne, la diſtance juſqu'à Narbone eſt de LXIII milles. Or, voici le décompte des Itinéraires le plus circonſtancié, & vérifié ſur le local. De Narbone à *Vigeſimum* XX, de *Vigeſimum* à *Combuſta* XIV, de *Combuſta* à *Ruſcino* VI, de *Ruſcino* à *Illiberis* VIII, d'*Illiberis* à *Centuriones* XII, de *Centuriones* au *ſummus Pyrenæus* V. Total LXV; & s'il *Lib. III, cap. 3.* *Lib. III, p. 156. & 160.* *P. 160.* *Lib. IV, p. 178.*

ſurpaſſe de deux milles l'indication de Strabon ; c'eſt de la même manière que lorſqu'il ne compte que LXXXVIII milles entre Narbone & Nîmes, les Itinéraires par leur détail de poſition en poſition, font compter 91.

47°, 27°.

Lib. VI, & VII. TUGENI. Strabon fait mention des *Toygeni*, ou *Tugeni*, en deux endroits. Il les joint aux *Ambrones*, qui furent défaits près d'Aix par Marius ; & aux *Tigurini*, qui accompagnerent les Cimbres au paſſage des Alpes, pour entrer en Italie. On eſtime qu'ils formoient un des quatre cantons entre leſquels la cité Helvétique étoit partagée ; & que Zug, ou comme on prononce, Tzoug, en conſerve le nom.

49°, 24°.

TULLUM. Ptolémée donne deux villes aux *Leuci*, *Tullum* & *Naſium* ; & l'une & l'autre de ces villes ſe rencontrent dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne. La Notice des provinces de la Gaule ajoute le nom de la capitale à celui des *Leuci* dans la première Belgique : *civitas Leucorum Tullo.* Quoique ce nom ſe ſoit conſervé, lorſque la plûpart des capitales ont perdu celui qui leur étoit propre, pour avoir pris celui du peuple où elles tenoient le premier rang ; cependant il eſt mention de *Tullum* ſous le nom de *Leuci* dans un diplôme de Dagobert I, & dans pluſieurs autres des rois de la ſeconde race. M. Weſſeling cite la vie de Léon IX, dont le pontificat eſt du onzième ſiècle, dans laquelle la ville de Toul eſt appellée *Leuca urbs.*

51°, 24°.

TUNGRI. On trouve les *Tungri* établis dans le pays où l'on connoît auparavant la nation des *Eburones*, que Céſar avoit eu à cœur de détruire, pour venger le ſang d'une légion romaine, qui avoit péri par les armes de cette nation. Selon Tacite, le nom de *Tungri* avoit pris la place de celui de *Germani*, par lequel les premiers des peuples d'au-delà du Rhin qui avoient enlevé des

De mor. Germ. ſect. 2.

terres aux Gaulois, étoient déſignés : *qui primi Rhenum tranſgreſſi, Gallos expulerint, ac nunc Tungri, tunc Germani vocati ſint.* Il paroît que ce nom de *Tungri* s'eſt étendu à un grand pays, en comprenant le diſtrict de pluſieurs peuples particuliers, puiſque, ſelon la Notice des provinces de la Gaule, les *Tungri* partagent avec les *Agrippinenſes* toute l'étendue de la ſeconde Germanie. S. Remi ſe plaint dans une lettre, que l'évêque de Tongres en voulant étendre ſa juriſdiction ſur Mouſon, entreprend ſur les limites du territoire de Reims ; ce qui fait connoître que les évêques de la cité de Tongres avoient un territoire qui confinoit à celui de Reims, & ſelon les limites actuelles du diocèſe de Liége, où le ſiége de Tongres ſubſiſte aujourd'hui, après avoir paſſé auparavant de Tongres à Maſtrict. On ſçait d'ailleurs, que le diocèſe de Namur, dont le ſiége épiſcopal eſt du pontificat de Paul IV, a été détaché du diocèſe de Liége ; & que Malines, qui eſt une métropole du même tems, reconnoiſſoit la juriſdiction des évêques dont le ſiége primitif étoit Tongres.

44°, 18°.

TURBA. Dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Turba, ubi caſtrum Bigorra* eſt une des cités de la Novempopulane. C'eſt la capitale des *Bigerrones* ou *Bigerri*, nommée *civitas Bigorra* par Grégoire de Tours, en parlant d'un accord fait entre les rois Childebert & Gontram. On a dit depuis *Tarvia* & *Tarba*, aujourd'hui Tarbe. Le ſiége épiſcopal dans le lieu qui étoit *caſtrum Bigorra*, eſt nommé *la Sede.*

46°, 23°.

TURECIONICUM. La Table Théodoſienne trace une route de Vienne à *Cularo*, ou Grenoble, & les lieux intermédiaires ſur cette route ſont *Turecionicum* & *Morginnum.* On ne ſçauroit douter que ce dernier ne ſoit Moiran, dont la diſtance de Grenoble s'accorde à l'indication de la Table, qui eſt XIIII. Il faut donc trou-

ver *Turecionicum* entre Vienne & Moiran. La diſtance à l'égard de Vienne eſt marquée XV, & à l'égard de *Morginnum* XIIII, comme elle eſt répétée entre *Morginnum* & *Cularo*. Mais, en conſidérant le local, je vois que les indications de la Table de Vienne à *Morginnum* ne rempliſſent pas ce qu'il y a d'eſpace de Vienne juſqu'à Moiran. Car, cet eſpace peut s'eſtimer de 29000 toiſes au moins, ce qui renferme 38 milles romains, ſans compter ce que la meſure itinéraire dans un pays aſſez inégal doit avoir de plus que la meſure directe. Après avoir examiné ſur le paſſage de la voie ſi quelque lieu n'auroit point quelque rapport à *Turecionicum*, je m'arrête à Ornacieu, près de la Côte de S. André; & la diſtance entre Ornacieu & Moiran eſt déterminée de 14 à 15000 toiſes, dont il réſulte 19 milles romains. Or, entre cette poſition & Vienne il conviendra de compter 20. Ainſi, de Vienne à Moiran 39.

48°, 27°.

TURICUM. Une inſcription trouvée à Zurich depuis quelques années, fait mention de cette ville ſous le nom de *ſtatio Turicenſis*, & pour plus grand éclairciſſement voyez l'article *Tigurinus pagus*.

51°, 22°.

TURNACUM. Les plus anciens monumens qui en faſſent mention ſont l'Itinéraire d'Antonin, & la Table Théodoſienne. On trouve dans la Notice de l'Empire une milice romaine diſtinguée par le nom de cette ville, *numerus Turnacenſium*. La Notice des provinces de la Gaule met *Turnacum* au rang des cités de la Belgique ſeconde. Et parce que le nom des *Nervii* ne paroit point dans cette Notice, comme celui de beaucoup d'autres peuples indiqués par le nom qu'avoit pris leur capitale; il y a apparence que l'ancien territoire de cette puiſſante nation s'y trouve partagé entre les deux cités de Cambrai & de Tournai. La ville de Tournai a mérité depuis d'être appellée *civitas regalis*, comme S. Ouen

s'en

s'en exprime dans la vie de S. Eloi, ayant été la réſidence de pluſieurs de nos premiers rois. La juriſdiction ſpirituelle du ſiége épiſcopal de Tournai s'étendoit ſur ce qui compoſe actuellement les diocèſes de Gand & de Bruges.

48°, 19°.

TURONES. Ce nom eſt quelquefois *Turoni*, de même que *Turones*. Les Commentaires varient ainſi dans ſa terminaiſon. On lit *Turones* dans Pline, *Turonii* dans Tacite, *Turonos* à l'accuſatif dans des vers de Lucain & de Sidoine-Apollinaire. Il faut corriger dans Ptolémée le nom de *Turupii*, & dans la verſion latine *Turogies*. Quoique leur capitale, & la plus grande & meilleure partie de leur pays fût au midi de la Loire, cependant l'aggrandiſſement de l'Aquitaine par Auguſte, en s'étendant juſqu'à cette rivière, n'a pas empêché que les *Turones* ne fuſſent compris dans la Lionoiſe, où leur capitale a pris le rang de métropole, lorſque la Lionoiſe a été diviſée en pluſieurs provinces. On ſçait que les limites ne ſont pas en quelques endroits les mêmes entre le diocèſe de Tours & la province de Touraine.

44°, 24°.

AD TURRIM. Ce lieu eſt placé dans l'Itinéraire d'Antonin, entre *Matavonium* & *Tegulata*; & la diſtance de *Matavonium* eſt marquée XIIII, & à l'égard de *Tegulata* XVI. La Table Théodoſienne qui ſe trouve conforme dans cette dernière diſtance, doit être corrigée dans l'autre, en ſubſtituant XIIII à XVII, comme je le remarque dans l'article concernant *Matavonium*. Or, ce lieu dont le nom eſt *Turris*, conſerve ſa dénomination dans celle de Tourves, qui ſe lit *Torrevez* dans l'ancien pouillé du diocèſe d'Aix, rapporté par Honoré Bouche, & *Torvis* dans des bulles de Grégoire VII & d'Innocent III.

Chorogr. de Prov. liv. IV, chap. 2.

V & U.

52°, 24°.

VADA. Il n'eſt mention de ce lieu que dans un endroit de Tacite. Civilis vaincu par Cerealis auprès de *Vetera*, s'étoit retiré dans l'iſle des Bataves, & les Romains ne s'y ſoutenoient que dans la partie ſupérieure, & plus reſſerrée entre le Wahal & le Rhin, ayant des légions à *Arenacum* & à *Batavodurum*, & des détachemens à deux autres poſtes, *Grinnes* & *Vada*. On a des indices de ces lieux par d'autres endroits, à l'exception de *Vada*, ſur lequel on ne peut que former des conjectures. Ce n'eſt donc que par ce moyen que je place *Vada* vis-à-vis de Rhéenen, ſur un ancien canal, qui pour cette raiſon eſt appellé *ouden Rhynſen graeffi*, ou vieux foſſé du Rhin. Cette poſition, ainſi que celle de *Grinnes*, couvroit le front de ce que les Romains conſervoient alors dans l'iſle des Bataves; & la place que prend *Vada* paroîtra très-convenable par cette circonſtance rélativement à *Grinnes*, dont le lieu nous eſt indiqué ſur une voie romaine.

Hiſt. V, 21.

50°, 21°.

VADICASSES. Ptolémée fait mention d'un peuple ſous le nom de Οὐαδικάσσιοι, dans la Celtique ou Lionoiſe, à la ſuite des *Meldæ*, ou de ceux de Meaux, & ſur la frontière de la Belgique, comme il s'en explique poſitivement, πρὸς τῇ Βελγικῇ, *ad Belgicam* dans la verſion latine. On trouve dans les éditions de Pline, depuis celle d'Hermolaüs Barbarus en 1498, le nom de *Vadicaſſes*, qui toutefois dans les manuſcrits eſt *Bodiocaſſes*, comme le témoigne le P. Hardouin: & vû que Pline cite les *Bodiocaſſes* à la ſuite des *Viducaſſes*, dont on connoît l'emplacement dans le diocèſe de Baïeux; il ſeroit bien violent de tranſporter du fond des terres, & des confins de la Belgique, juſque dans la partie maritime de la Lionoiſe ſeconde, les *Vadicaſſes* de Ptolémée, en les con-

fondant avec les *Bodiocaſſes*. M. de Valois, loin de s'écarter de la Belgique, veut donner aux *Vadicaſſes* qu'indique Ptolémée le territoire des *Catalauni*. Pour adopter cette opinion, il faudroit que les *Catalauni* n'euſſent pas fait partie de la Belgique même, & être fondé à croire que leur diſtrict a été enlevé à la Lionoiſe, dans laquelle les *Vadicaſſes* ſont compris. Sanſon, & le P. Briet, ont fait un autre uſage des *Vadicaſſes*, en les plaçant dans le Nivernois, quoique le territoire de Nevers, qui eſt une ancienne dépendance des *Ædui*, ne ſoit point contigu à la Belgique. Ils ont cru apparemment pouvoir confondre le nom de *Nœomagus*, qui dans Ptolémée eſt celui de la ville principale des *Vadicaſſes*, avec le nom de *Noviodunum*, que la ville de Nevers a porté avant que d'être appellée *Nevirnum*. Or, ſur les indices que Ptolémée donne de la poſition des *Vadicaſſes*, ſçavoir, qu'ils ſont voiſins des *Meldæ*, ou *Meldi*, & ſur les confins de la Belgique; il y a toute apparence que cette poſition ſe rapporte au Valois, dont le nom eſt *Vadiſus* dans les capitulaires de Charle le Chauve, datés de *Silvàcum* en Laonnois l'an 853, *Vadenſis* dans des actes poſtérieurs. On ne ſçauroit diſconvenir, que ce qui diſtingue le nom de *Vadicaſſes* de pluſieurs autres, en faiſant abſtraction de la finale, ne ſoit conſervé dans le nom de *Vadiſus*. La terminaiſon qui lui eſt commune avec d'autres dénominations, *Tricaſſes*, *Bajocaſſes*, *Viducaſſes*, n'eſt pas ce qui fait la partie propre & diſtinctive de chacune de ces dénominations: & cette terminaiſon eſt même tombée par un uſage poſtérieur de dire *Trecæ*, *Bajocæ*, *Veocæ*. On ne découvrira point d'emplacement qui ſoit plus d'accord aux circonſtances de celui des *Vadicaſſes* dans Ptolémée, que la ſituation du Valois, ayant Meaux d'un côté, & de l'autre Soiſſons, qui eſt de la Belgique. Pour ce qui eſt d'aſſigner des limites, c'eſt ce qu'on n'eſt point en état de faire. On peut préſumer, qu'elles n'étoient pas auſſi étendues que ce P. 137.

que les diverſes châtellenies qui compoſent actuellement le duché de Valois, occupent de pays: & que ces limites fuſſent plus reſſerrées, c'eſt ce qui ne paroîtra pas plus extraordinaire, que de voir dans le voiſinage un territoire auſſi borné que celui des *Silvanectes*, nonobſtant que les *Silvanectes* ayent conſervé le rang de cité, que les *Vadicaſſes* ont perdu. Il eſt indiſpenſable de croire, que ce qui appartenoit aux *Vadicaſſes* a été partagé entre les diocèſes de Meaux & de Soiſſons, puiſque ces diocèſes ſont contigus.

48°, 18°.

VAGORITUM. C'eſt le nom de la ville des *Arvii* dans Ptolémée. Les veſtiges de cette ville ſous le nom de cité d'Erve ou d'Arve dans le Maine, ont fait découvrir l'emplacement ci-devant inconnu d'un peuple de la Gaule, dont il n'eſt mention que dans Ptolémée. Voyez l'article *Arvii*. Il faut conclure même du nom d'Arve, qui a ſubſiſté, que la ville des *Arvii*, ainſi que la plupart des autres capitales, avoit quitté le nom qui lui étoit propre, pour être déſignée par celui du peuple.

52°, 23°.

VAHALIS. On ſçait que c'eſt le bras du Rhin, qui s'en ſépare le premier, pour former l'iſle des Bataves, & qui ſe joint avec la Meuſe. Quoiqu'il ſoit arrivé de grands changemens dans les circonſtances locales du pays, je conjecture que la jonction du Wahal & de la Meuſe ſe faiſoit auprès de Dordrecht, avant que la mer couvrît un canton de pays appellé Bies-bos, ou bois de joncs, qui fut ſubmergé en 1421. Je croi[illegible]ue Céſar ne ſouffre pas que l'on deſcende cette jonction à environ vingt milles plus bas, comme à fait Cluvier, & après lui Menſo Alting. Car après avoir dit, *Moſa parte quadam Rheni receptâ, quæ adpellatur Valis* (c'eſt ainſi qu'on lit dans le texte) ce qu'ajoute Céſar, *inſulam efficit Batavorum, neque longiùs ab eo* (*nempè Rheno*)

millibus paſſuum LXXX *in Oceanum tranſit*, ne peut s'entendre de tout l'éloignement qu'il y a entre la ſéparation du Wahal d'avec le Rhin, & l'arrivée de la Meuſe dans la mer. Il faut ſçavoir que l'eſpace en ligne directe eſt de 100 milles, & que ſans ſuivre ſcrupuleuſement les replis d'un fleuve, on n'en comptera guère moins de 80 entre Skenk & Dordrecht. La longueur de 100 milles que Pline donne à l'iſle des Bataves, & qui ſe trouve très-conforme au local, comme on peut voir dans l'article *Batavorum inſula*, prouve bien que Céſar n'applique pas 80 milles à un eſpace qui correſpond à cette longueur de 100 milles, & qui même eſt cenſé la ſurpaſſer, vû qu'il s'agit d'un cours de rivière plutôt que d'une ligne directe. Je ne me ſuis point épargné cette diſcuſſion, qui indique le vrai ſens d'un paſſage de Céſar, & qui juſtifie en même tems l'idée qu'on doit avoir de l'endroit où le Wahal dans ſon premier cours a dû joindre la Meuſe. On croit que les communications qui précèdent aujourd'hui celle-là, n'ont pas toujours exiſté, & qu'elles ont dérangé l'ancien cours de la Meuſe, qui étoit plus direct au deſſous de Batenbourg, & ſe rendoit au pied de *Mons littoris*, qui a pris le nom de Sainte Gertrude. Le nom du Wahal ſe lit *Vahalis* dans Tacite, qui dit ſe conformer aux gens du pays ; *Vahalem accolæ dicunt*. Sidoine-Apollinaire & Fortunat, voulant apparemment éviter la dureté de l'aſpiration dans leurs poéſies, ont dit *Vacalis*. La Table Théodoſienne repréſente un cours de rivière, ſous le nom de *Fl? Patabus*, le long d'une route qui remonte depuis le voiſinage de la mer juſqu'à *Noviomagus*, ou Nimègue ; ce qui paroît répondre au *Vahalis* ; & on pourroit ſe diſpenſer d'obſerver, vû l'évidence de la choſe, qu'il faut lire *Batavus*, au lieu de *Patabus*.

45°, 23°.

VALENTIA. Il convient de corriger la ponctuation

Lib. III, cap. 4. dans les éditions de Pline, en cet endroit : *Arauſio Secundanorum. In agro Cavarum Valentia.* Car, le point doit être déplacé, & tranſporté entre le nom des *Cavares* & *Valentia*, parce que *Valentia* n'eſt point du territoire des *Cavares*, dont elle eſt ſéparée par les terres des *Tricaſtini* & des *Vocontii*, étant renfermée dans le diſtrict des *Segalauni*, comme Ptolémée l'indique formellement. Il la qualifie en même tems de colonie ; & Ammien-Marcellin nomme cette ville entre celles qui décorent la province Viennoiſe. Dans la Notice des provinces de la Gaule *civitas Valentinorum* eſt dénommée entre celles de la Viennoiſe. Tout le monde connoît Valence, qui donne le nom au Valentinois.

50°, 27°.

VALENTINIANI MUNIMENTUM. On apprend *Lib. XXVIII.* d'Ammien-Marcellin, que Valentinien fit fortifier un grand nombre de places le long du Rhin, dans toute l'étendue de ſon cours ; & il décrit particulièrement le travail par lequel ce prince voulut empêcher que le Nekre ne détruiſit la fortereſſe qu'il avoit fait conſtruire à ſon embouchure ; dans le lieu vraiſemblablement que Manheim occupe aujourd'hui : *cum reputaret (Valentinianus) munimentum celſum & tutum, quod ipſe à primis fundarat auſpiciis, præterlabente Nicro nomine fluvio, paulatim ſubverti poſſe undarum pulſu immani, meatum ipſum aliorsùm vertere cogitavit. &c.*

47°, 26°.

VALLIS PENNINA. C'eſt ainſi que ce nom doit être écrit, quoique dans quelques inſcriptions on liſe *Poenina.* Ce nom eſt emprunté du Dieu *Peninus*, ou *Penninus*, & non des *Pœni*, comme on peut voir à l'article *Alpis Pennina*, ſans oublier que dans la Notice des provinces de la Gaule, on lit *Alpium Penninarum.* Quoique les habitans de cette vallée fuſſent compris ſous le nom général de *Vallenſes*, que l'on trouve dans la même Notice, qui partage la province des Al-

pes Gréques & Pennines entre deux cités, dont l'une eſt *civitas Vallenſium* ; cependant on diſtingue quatre peuples dans ce que le Walais a d'étendue ; ſçavoir, *Nantuates*, *Veragri*, *Seduni*, *Viberi* ; & ces derniers ſont une partie des *Lepontii*. M. Bochat rapporte une Tome I, p. 296. inſcription trouvée à S. Maurice par M. Abauzit, où on lit.....IIII VALLIS POENINAE ; & il eſt à préſumer, que le terme de *civitates*, ou un équivalent, précédoit ce nombre IIII, qui s'accorde avec la connoiſſance que nous avons, que le Walais étoit autrefois diviſé en autant de peuples. Quand le nom de *Vallis Pennina* a ceſſé d'être en uſage, le Walais a été appellé ſimplement *pagus Vallenſis*, comme il en eſt mention dans un titre que l'on prétend ſe rapporter à la fondation du monaſtère d'*Agaunum*, ou de S. Maurice, par Sigiſmond, roi des Bourguignons, au commencement du ſixième ſiècle.

44°, 19°.

VANESIA. Dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jeruſalem, entre *Eluſa* & la capitale des *Auſci* ſous le nom d'*Auſcius*, on trouve *Vaneſia:* & la diſtance à l'égard d'*Eluſa* eſt marquée XII, à l'égard d'*Auſcius* VIII. La voie romaine paroît exiſter, & elle eſt tracée en droite-ligne ſur une carte du diocèſe d'Auch, publiée par Moullart-Sanſon. Mais, l'échelle de cette carte eſt vicieuſe par ſa graduation. Car l'intervalle d'Euſe ou d'Eauſe à Auch y eſt égal à 29 minutes & demie de la latitude, dont il réſulteroit au moins 28000 toiſes; au lieu que par des opérations ſur le local, cet eſpace eſt déterminé à environ 23000 toiſes, ou peu au-delà. Le calcul de 20 lieues gauloiſes donne 22680 ; & pour ſe rapprocher encore davantage, il faut avoir égard à ce que l'emplacement de l'ancienne *Eluſa*, qui ſe diſtingue par le nom de la Ciutat, eſt plus près d'Auch que la poſition actuelle d'Eauſe, comme la carte que je cite s'y trouve conforme. Or, ſelon la proportion

des diſtances entre Eauſe & Auch, on reconnoît que *Vaneſia* eſt préciſément le paſſage de la Baïſe, qui traverſe la route, aux trois cinquièmes de l'intervalle d'Eauſe à Auch, ſelon que 12, comme il eſt marqué dans l'Itinéraire, eſt à cet intervalle ſur le pied de 20; & le nom de Baïſe n'eſt pas ſans analogie à celui de *Vaneſia* que donne l'Itinéraire. La Table Théodoſienne nous trace la même route, quoique le nom d'*Eluſa* ſoit écrit *Cluſa*, & qu'Auch y paroiſſe ſous le nom de *Cliberre*, qui eſt *Climberris*, que cette ville a porté avant celui d'*Auguſta*, remplacé finalement par celui d'*Auſci*. Un lieu intermédiaire eſt nommé *Beſino*, à x d'*Eluſa*, XIII de *Climberris*. On voit que la ſomme de ces diſtances ne convient point au local, comme ce que donne l'Itinéraire de Jéruſalem, plus correct que la Table. Il a paru à M. Weſſeling, que le lieu indiqué par la Table ſous le nom de *Beſino*, pourroit être le même que *Belſinum* dans l'Itinéraire d'Antonin, & la reſſemblance des noms inviteroit à le croire, ſi *Belſinum* n'étoit placé ſur la route qui tend de *Climberris* à *Lugdunum* des *Convenæ*, & par conſéquent fort à l'écart de celle qui fait la communication d'Auch avec Eauſe. On peut être étonné que Vic-Fezenzac, qui a été le chef-lieu d'un comté dont on a connoiſſance dès le tems de Charlemagne, & fort étendu puiſqu'il comprenoit l'Armagnac, & dont le nom vient de *Fidentia*, qui eſt une dénomination purement romaine, ne ſoit point cité ſur la route d'Eauſe à Auch, puiſque cette route y paſſe préciſément.

Itiner. p. 462.

50°, 26°.

VANGIONES. Nation Germanique, dont il eſt parlé dans Céſar comme étant troupe auxiliaire dans l'armée d'Arioviſte, de même que les *Nemetes* & les *Triboci*, avec leſquels les *Vangiones* occuperent en-deçà du Rhin des terres, que l'on croit avoir fait partie du pays qui appartenoit aux *Mediomatrici*, ſans qu'il ſoit aiſé

de

de décider ſi cette invaſion, & l'établiſſement de ces nations ont précédé l'entrée de Céſar dans la Gaule. Les *Vangiones* avoient les *Nemetes* pour voiſins vers le midi, ou en remontant le Rhin ; & c'eſt par une tranſpoſition dans Ptolémée, qu'on y voit les *Nemetes* au nord des *Vangiones*, & ceux-ci limitrophes des *Triboci*, dont ils étoient ſéparés par les *Nemetes*. D'étendre les limites des *Vangiones* en deſcendant le Rhin juqu'aux *Treveri*, ſelon l'opinion de Cluvier & de pluſieurs autres, c'eſt ce qui ſouffre difficulté, & ſur ce ſujet voyez l'article *Caracates*.

45°, 24°.

VAPINCUM. On n'en trouve point de mention qui ſoit antérieure à celle que l'on doit à l'Itinéraire d'Antonin, & à l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem : & quant aux diſtances qui ont rapport à cette poſition, on peut conſulter les articles des lieux qui en ſont immédiatement voiſins. Dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Vappincenſium* eſt compriſe dans la ſeconde Narbonoiſe. Son diſtrict paroît un démembrement des *Caturiges*, nonobſtant que le chef-lieu de ce peuple, connu pour tel par le nom même de *Caturiges*, en paroiſſe ſéparé par les limites de deux provinces différentes, étant renfermé dans celle des Alpes Maritimes. Selon quelques écrits du moyen-âge, le nom de *Vapincum* eſt *Vappicum* & *Vappigum* : & il eſt arrivé de la première lettre de ce nom comme de l'W double, de le convertir en G, en diſant Gap.

45°, 20°.

VARADETUM. Ce lieu eſt placé dans la Table Théodoſienne ſur la route de *Divona*, ou de Cahors, à *Segodunum*, ou Rodez : & la diſtance de *Divona*, comme il convient de lire, & non pas *Bibona*, eſt marquée xv. La carte du Querci, par Tarde, chanoine de Sarlat, indique préciſément ſur la direction de cette route, un lieu dont le nom de Varaie conſerve la plus

grande analogie à celui de *Varadetum*. Selon l'échelle de cette carte, l'intervalle de Cahors à Varaie n'eſt que de 3 lieues & demie : mais j'ai quelque raiſon d'eſtimer la meſure des lieues de cette échelle, de même que de la carte du diocèſe de Sarlat du même auteur, ſur un très-grand pied, & d'environ 15 au degré. Ainſi, les 3 lieues & demie s'évaluent à 13300 toiſes, ce qui ne pouvant néanmoins renfermer qu'environ 12 lieues gauloiſes, il en réſulteroit que l'indication de la Table devroit être XII plutôt que XV. En raſſemblant les diſtances que donne la Table entre *Divona* & *Segodunum*, la ſomme qui eſt 41, peut avoir quelque choſe de trop vis-à-vis du local, où l'eſpace n'eſt que d'environ 45000 toiſes, ce qui ne renferme que 39 lieues gauloiſes. Il en réſulre, que ce n'eſt pas ſans raiſon que l'analyſe de la diſtance particulière de *Divona* à *Varadetum* demande quelque rabais.

45°, 18°.

VARATEDUM. On lit ainſi dans la Table, & il ſeroit peut-être mieux de lire *Varadetum*, comme dans l'article précédent. Ce lieu eſt placé ſur une route qui conduit de Bourdeaux à *Veſunna*, ou Périgueux. La diſtance eſt omiſe à l'égard de Bourdeaux ; elle paroît marquée XVIII à l'égard de *Corterate*, qui ſuit *Varatedum* ſur cette route. *Corterate* étant inconteſtablement Coutras ; la poſition intermédiaire, ou *Varatedum*, ſe retrouve dans celle d'un lieu nommé Vaires, ſur la rive gauche de la Dordogne, & dans la direction de la voie préciſément. Pour ſuppléer à l'omiſſion de la diſtance, j'obſerverai que l'eſpace entre Bourdeaux & Vaires peut s'eſtimer d'environ 10000 toiſes, ce qui répond à 9 lieues gauloiſes. Il faut ajouter, que l'eſpace ultérieur de Vaires à Coutras, ne ſurpaſſe guère le précédent ; d'où l'on peut conclure le même nombre de lieues gauloiſes, en admettant ſi l'on veut, quelque fraction de lieue par delà. Ainſi, l'indication de la Table, ſçavoir XVIII, ne

convenant point entre *Varatedum* & *Corterate*, peut s'entendre de la diſtance entière de Bourdeaux à *Corterate*.

48°, 24°.

VARCIA. Ce lieu eſt placé dans l'Itinéraire d'Antonin, entre *Andomatunum*, ou Langres, & Beſançon. La diſtance à l'égard de Langres eſt marquée XVIII, & à l'égard de Beſançon XXIIII. On trouve auſſi *Varcia* dans la Table Théodoſienne, où la diſtance à partir de Langres diffère de l'Itinéraire, ne paroiſſant que X ſur la ligne qui repréſente la voie en cet intervalle. Mais, la Table indiquant une poſition particulière entre *Varcia* & Beſançon ſous le nom de *Segobodium*, & la diſtance de *Varcia* à *Segobodium* étant marquée VI, & de *Segobodium* à Beſançon XVIII; l'union de ces diſtances s'accorde à l'indication de XXIIII de *Varcia* à Beſançon dans l'Itinéraire. Quant à la diſtance antérieure, ou de Langres à *Varcia*, la différence qu'il y a entre l'Itinéraire & la Table eſt à l'avantage de l'Itinéraire. Car, l'eſpace abſolu, & même direct, de Langres à Beſançon étant d'environ 46000 toiſes, il peut bien en réſulter ſur la route à peu près 42 lieues gauloiſes, ſelon le compte que fournit l'Itinéraire; & le compte de 34 dans la Table, dont le calcul n'eſt que de 38 à 39000 toiſes, eſt trop inſuffiſant pour cet eſpace. En faiſant la recherche du lieu qui peut convenir à *Varcia*, je pars du point qui en eſt plus à portée, ſçavoir *Segobodium*, que l'on retrouve ſous le nom de Seveux dans l'endroit où la voie traverſe la Saône: & la meſure des VI lieues gauloiſes, auxquelles ſe borne la diſtance entre *Segobodium* & *Varcia*, tombe ſur un lieu nommé Larrets, parce qu'en ſuivant la trace même de la voie, on peut juger à une centaine de toiſes près, d'arriver au terme de ce nombre de lieue, dont le calcul en rigueur eſt de 6800 toiſes. Je remarque dans l'article *Segobodium*, que les 18 lieues indiquées entre *Segobodium* & Beſançon, ne rempliſſent pas b[illegible] com-

plettement ce qu'il y a d'eſpace ſur le local. Mais, par une compenſation que l'examen ſcrupuleux des Itinéraires donne quelquefois, je vois que la diſtance actuelle de Seveux à Langres peut avoir beſoin du ſupplément que lui fournit ainſi un eſpace contigu.

44°, 23°.

Lib. IX, epiſt. 1. VARDO FLUV. Sidoine-Apollinaire cite le Gardon, *Vardonem, flavis rubrum glareis.* Dans le poëme adreſſé par Théodulfe, évêque d'Orléans, à ſes juges, & qui eſt poſtérieur de trois à quatre cens ans, on lit *Wardo.* Le Gardon formé par deux rivières, que l'on nomme Gardon d'Alais, & Gardon d'Anduſe, paſſe après leur union ſous le fameux pont du Gard, qui ſoutenoit un aquéduc tendant à Nîmes, & conſtruit du tems des Romains. Ce n'eſt pas préciſément *apud Bellum-quadrum*, comme M. de Valois s'en explique, que cette rivière ſe jette dans le Rhône, mais à quelques milles plus haut, & près d'un lieu dont le nom de Cons paroît venir de *Cuneus.*

P. 585.

45°, 25°.

VARUS FLUV. Ce qui diſtingue particulièrement cette rivière, c'eſt d'avoir été regardée comme faiſant la ſéparation de la Gaule d'avec l'Italie : *Varus, quia Italiam finit*, en me ſervant des termes de Méla. Strabon, Pline, Ptolémée, Vibius-Sequeſter, conviennent ſur ce point ; & on croiroit n'avoir rien à oppoſer à un témoignage qui paroît univerſel. Cependant, c'eſt en reculant les limites de l'Italie au-delà de leur terme naturel, ou du ſommet de l'*Alpis Maritima*, que le Var fera cette ſéparation : & dans ce vers de Lucain,

Lib. II, cap. 4.

Finis & Heſperiæ, promoto limite, Varus,

le *promotus limes* ne peut s'entendre que de cette manière. On ſçait que l'Italie a été appellée *Heſperia* par les Grecs ; & cette dénomination lui eſt reſtée, lors même qu'on connoiſſoit des pays plus reculés vers le côté du M[illegible]de appellé *Heſperus* ou *Veſperus.* Les poëtes en

fourniroient pluſieurs exemples, & je me contenterai de citer Silius-Italicus, en deux mots ; *Cannas, tumulum Heſperiæ.* Mais, ce qu'il y a de réel, c'eſt que la Gaule a conſervé ce qui lui appartenoit. Les dépendances de la province des Alpes Maritimes ont embraſſé *Cemenelium*, & ſon diſtrict, au-delà du Var. On lit dans la vie de S. Pons, publiée par Baluze : *Fines Italiæ tranſiens (Pontius) urbem ſub Alpium jugo procul ſitam petiit, nomine Cimelam.* Ainſi, pour arriver à *Cimela*, qui eſt la forme que prend le nom de *Cemenelium* dans les écrits du moyen-âge, S. Pons, qui ſelon Uſuard, ſouffrit le martyre ſous Valérien & Gallien, avoit en traverſant les Alpes franchi les bornes de l'Italie. Il eſt à remarquer, que Nice, qui pendant un tems a reconnu pour évêques ceux de *Cemenelium*, ne borne pas préciſément l'extenſion de ſon diocèſe à l'*Alpis Maritima.* Dans Eginhard, ſous l'an 813, il eſt mention de Nice comme étant *provinciæ Narbonenſis.* Les comtes de Provence ont poſſédé Nice juſque vers l'an 1400. Cette ville par un cas de rébellion, s'étant donnée alors à Amédée VII, comte de Savoie, elle lui fut cédée en forme quelques années après par Iolande, mère de Louis d'Anjou, comte de Provence & roi de Sicile. J'ai cru qu'il étoit néceſſaire d'entrer dans cette diſcuſſion, pour qu'on ne trouve point à redire, que dans notre carte les limites de la Gaule ne s'arrêtent point au Var, nonobſtant ce qu'on lit dans les auteurs nommés ci-deſſus.

Lib. I.

Miſcell. T. I. cap. 15.

45°, 18°.

VASATES. Ils ont été connus de Ptolémée, quoique leur nom y ſoit *Vaſarii*, au lieu de *Vaſatii*, & que leur emplacement, qu'il fait plus ſeptentrional que la poſition de Bourdeaux, & ſuivi immédiatement des *Gabali*, ne ſoit guère convenable. On trouve le nom de *Vaſates*, comme il doit être écrit, dans Auſone ; & la capitale de ce peuple eſt appellée *Vaſatæ* par Ammien-

Lib. XV.

Marcellin, & par d'autres écrivains. Indépendamment de ce qu'il eſt ainſi mention des *Vaſates*, il eſt très-vraiſemblable, que le nom de *Vocates* qu'on trouve dans le troiſième livre des Commentaires, eſt celui des *Vaſates*. Craſſus, lieutenant de Céſar, ayant réduit à compoſition la ville des *Sotiates*, Sos, dans le nord du diocèſe d'Auch, s'avance dans le territoire des *Vocates*, qui eſt en-effet limitrophe, & chez les *Tarusates*, qu'on croit avoir été compris dans le diocèſe d'Aire, contigu à celui de Baſas, qui repréſente les *Vaſates*. Dans le dénombrement des peuples de l'Aquitaine qui ſe ſoumettent, on remarque de ſuite les noms de *Vocates*, *Tarusates*, *Eluſates*. Ainſi, voilà les *Vocates* également adhérans aux *Eluſates*, qu'à deux autres peuples nommés précédemment, ce qui ne convient pas moins au diocèſe de Baſas. Il ne paroît pas douteux, que le nom qui dans Pline ſe lit *Baſabocates*, ne déſigne les *Vaſates*, quoique ſous une forme qui paroît étrange par la confuſion du nom de *Vaſates* avec celui de *Vocates*. Le nom de *Latuſates*, qui l'accompagne immédiatement, tenant la place de *Tarusates*, comme pluſieurs critiques l'ont eſtimé; on voit qu'il en eſt de même pour la proximité, que dans les Commentaires ſur les *Vocates* & les *Tarusates*. D'ailleurs, on ne connoît point de poſition qui convienne à des *Vocates*, qui ſoient différens des *Vaſates*. Ainſi, quelque réſerve qu'on doive garder pour n'être point trop libre en conjecture, M. l'abbé de Longuerue, dans ſa deſcription de la France, ſe rend trop difficile ſur l'identité des *Vaſates* avec les *Vocates* de Céſar, & les *Baſabocates* de Pline. Comme on peut dire en général, que les limites des diocèſes repréſentent les cités des premiers tems, à moins que des faits particuliers d'union ou de démembrement de territoire n'y faſſe déroger: en ce cas, le diocèſe de Baſas donne aux *Vaſates* une portion de pays entre la Garonne & la Dordogne. Cependant, je ne ſçai ſi cette portion de pays n'a

Lib. IV, cap. 19.

M. de Valois. Le P. Hardouin.

Pr. Part. p. 186.

pas fait partie d'un ancien comté d'Agénois. Elle a été poſſédée dans le dixième ſiécle par Guillaume-Sanche, duc de Gaſcogne, qui rétablit le monaſtère de Squirs ſous le nom de *Regula*, ou de la Réole, de concert avec ſon frère Gombaud, évêque de Baſas, qui s'eſt intitulé *Vaſconenſis epiſcopus* dans un tems où les égliſes de la Gaſcogne manquoient de paſteurs. Or, delà on pourroit ſoupçonner, que cette extenſion du duché de Gaſcogne auroit donné lieu à celle du diocèſe de Baſas dans cette partie. Elle eſt diſtinguée par le nom de *pagus Alliarenſis* dans le titre du renouvellement de la Réole.

45°, 23°.

VASIO. Cette ville eſt citée par Méla entre les plus opulentes de la Narbonoiſe. On lit dans Pline : *Vocontiorum civitatis fœderatæ duo capita, Vaſio, & Lucus Auguſti.* Ptolémée ne nomme point d'autre ville que *Vaſio* chez les *Vocontii*. Dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Vaſienſium* eſt une de celles de la Viennoiſe. Sidoine-Apollinaire l'appelle *Vaſionenſe oppidum*. Cette ville en conſervant ſon ſiége épiſcopal, eſt réduite preſque à rien ; & on diſtingue l'ancien Vaiſon, qui ne conſiſte que dans une égliſe ſur la rive droite d'une rivière appellée Ouvèſe, d'avec le nouveau, qui eſt ſur la gauche. Cependant, pluſieurs veſtiges des édifices qui décoroient la capitale des *Vocontii*, témoignent qu'elle exiſtoit dans un état floriſſant, conformément à l'idée qu'en donne Méla. Une inſcription conſacrée *Marti & Vaſione*, fait connoître que les *Vocontii*, ainſi que d'autres peuples, avoient diviniſé leur ville principale. Par les inſcriptions, l'ethnique de *Vaſio* eſt *Vaſienſes*, comme on a pu remarquer qu'il eſt employé dans la Notice.

Lib. II, cap. 5.

Lib. III, cap. 4.

46°, 25°.

VATUSIUM. On ne connoît point cette dénomination par elle-même, & on n'en peut juger que par ſon ethnique, que l'on trouve dans Pline, en parlant des

Lib. XI, cap. 42.

pâturages des Alpes qui donnoient les fromages les plus eſtimés à Rome : *Centronicæ* (*Alpes*) *Vatuſicum* (*caſeum mittunt.*) Selon Daléchamp, dans ſon édition de Pline, ces fromages ſont ceux de Paſſi, & Paſſi eſt un lieu du Faucigni, près de Salanche. De *Vatuſium* peut dériver le nom de Paſſi, ſans qu'il ſoit néceſſaire de croire avec Daléchamp, que l'ethnique *Vatuſicus* ſoit altéré dans Pline, & qu'il faille lui ſubſtituer *Paſſiacus.*

P. 264.

51°, 25°.

UBII. Leur première demeure étoit au-delà du Rhin, n'étant ſéparés de la Gaule que par le cours du fleuve : *Ubii*, dit Céſar, *cæteris* (*Germanis*) *humaniores, propterea quod Rhenum attingunt.... & ipſi, propter propinquitatem, Gallicis ſunt moribus aſſuefacti.* Preſſés par les Suèves, ils eurent recours à Céſar, *ut ſibi auxilium ferret, quod graviter ab Suevis premerentur.* Enfin Agrippa, qui le premier des Romains après Céſar paſſa le Rhin, ſelon Dion-Caſſius, tranſporta les *Ubii* de la rive ultérieure du Rhin à la rive citérieure, comme on l'apprend de Strabon : & Tacite fait entendre qu'on les avoit ainſi établis, moins pour leur ſureté, que pour celle de cette frontière de l'Empire : *experimento fidei, ſuper ipſam Rheni ripam collocati, ut arcerent, non ut cuſtodirentur.* La Colonie Agrippine ayant été fondée chez eux ſous le regne de Claude, ils prirent volontiers le nom d'*Agrippinenſes ;* & leur attachement aux Romains anima particulièrement contre eux Civilis, dans les premiers mouvemens de ſa révolte, comme Tacite le témoigne : *infeſtiùs in Ubiis, quod gens Germanicæ originis, ejuratâ patriâ, Romanorum nomen Agrippinenſes vocarentur.* Ils s'étendoient le long du Rhin depuis les *Treveri*, juſqu'aux terres dont les *Gugerni*, qui étoient Germains comme eux, avoient été mis en poſſeſſion, & qui faiſoient auparavant partie de celles des *Menapii.*

Comment. IV.

Lib. IV. De mor. German.

Hiſtor. lib. IV, 28.

46°, 21°.

46°, 21°.

UB .. UM. C'eſt ainſi qu'avec un vuide de quelques lettres, on lit dans la Table Théodoſienne le nom d'un lieu, ſur une route qui communique d'*Auguſtoritum*, ou de Limoges, à *Auguſtonemetum*, ou Clermont; & entre *Fines*, ou les confins des *Lemovices* & des *Arverni*, & *Auguſtonemetum*. La diſtance à l'égard de *Fines* eſt marquée X, à l'égard d'*Auguſtonemetum* VIIII : & autant qu'on en peut juger par les cartes, ces diſtances paroiſſent convenables. Dans cet intervalle en partant de *Fines*, le paſſage de la rivière de Sioule ſe rencontre au Pont-armoi, au delà duquel un lieu nommé Olbie, pourroit être celui que déſigne la Table, en liſant par conjecture *Ublium*, ou même *Ulbium*.

46°, 24°.

UCENI. L'inſcription du Trophée des Alpes, rapportée dans Pline, place les *Uceni* à la ſuite des *Medulli*, & immédiatement avant les *Caturiges*. Or, l'emplacement qui convient aux premiers dans la partie inférieure de la Maurienne, ſur la frontière des *Allobroges*, comme on peut voir à l'article *Medulli*, & la connoiſſance qu'on a des autres du côté d'Embrun, font juger, que la poſition des *Uceni* dans le quartier des montagnes qui renferment le Bourg d'Oiſans, eſt très-convenable, ſelon l'opinion qu'en ont déja eu le préſident de Boiſſieu & Honoré Bouche. Sanſon voudroit que les *Siconii* (ou *Iconii*) que l'on trouve dans Strabon, & qui ne ſont point connus d'ailleurs, fuſſent les mêmes que les *Uceni*. *Lib. III, cap. 20.*

45°, 23°.

UCETIA. Quoique les anciens Géographes & les Itinéraires n'en faſſent point mention, cependant les monumens romains qu'on y a trouvés, & le nom d'VCETIAE ſur un marbre déterré à Nîmes, & dont M. Ménard rapporte l'inſcription, ſuppléent à d'autres témoignages ſur l'antiquité d'Uzez. Dans la Notice des provin- Hiſtoire de Nîmes, T. I. notes, p. 22.

ces de la Gaule, *caſtrum Ucecienſe* termine la Narbonoiſe première. Cette ville étoit néanmoins un ſiége épiſcopal dès le milieu du cinquième ſiècle, Conſtantius ſon évêque ayant ſouſcrit à la lettre des évêques de la Gaule au pape S. Léon. M. de Valois paroit aſſez perſuadé qu'*Ucetia* eſt la même ville que *Vindomagus* dans Ptolémée, pour l'inſérer ſelon l'ordre alphabétique de ſa Notice, ſous ce nom, plutôt que ſous celui qui lui eſt propre. Il y a toutefois des raiſons pour ne point confondre *Vindomagus* avec *Ucetia*.

Gall. Chriſt. T. III, p. 144.

P. 611.

45°, 25°.

VEAMINI. Ils ſont cités dans l'inſcription de l'Arc de Suſe, entre les peuples ſoumis à Cottius ; & pareillement dans celle du Trophée des Alpes, que Pline rapporte. On peut conjecturer que le haut & le bas Toramenos, dont le nom eſt *Toreamina*, ont du rapport aux *Veamini*. Ces lieux ſont ſitués à la droite du Verdon, au-deſſous de Colmars.

Lib. III, cap. 20.

44°, 25°.

VEDIANTII. Pline en fait mention en ces termes: *oppidum civitatis Vediantiorum Cemelion*. Selon Ptolémée ce nom s'écriroit *Veſdiantii* : mais une inſcription dans Honoré Bouche, & dans Spon, qui porte *matronis Vediantiabus*, aſſure la leçon de Pline. Les déeſſes tutélaires d'un diſtrict, & d'une ville ou d'un lieu en particulier, étoient appellées *Matronæ*, ou bien *Matres*. Ptolémée range en Italie le peuple dont il s'agit; & en établiſſant les limites de la Narbonoiſe au Var, il en excluoit effectivement les *Vediantii*. Mais, outre que ces limites ſont équivoques, & que le ſommet des Alpes y met une diſtinction plus marquée, la ville de *Cemenelium*, que Ptolémée connoît chez les *Vediantii*, & qui étoit leur capitale, eſt de la province des Alpes Maritimes dans la Notice des provinces de la Gaule. Il faut encore remarquer, que Ptolémée s'écarte fort de l'Italie, & même du territoire que pouvoient occuper

les *Vediantii*, en leur attribuant *Sanitium*, ou Senez, indépendamment de *Cemenelium*, dont on connoît les veſtiges à Cimies, près de Nice.

48°, 25°.

VELATODURUM. Selon les dénominations compoſées avec du rapport à celle-ci, il eſt plus conforme à l'uſage d'écrire *Velatodurum*, que comme on lit dans l'Itinéraire d'Antonin *Velatudurum*. Ce lieu y eſt placé ſur la route qui conduiſoit de Beſançon à *Epamanduodurum*, ou Mandeure. Les diſtances ſont marquées XXII à l'égard de Beſançon, XII à l'égard de Mandeure: mais pour être ſcrupuleux ſur cet article, il faudroit en rabbattre quelque choſe. Le total de Beſançon à Mandeure eſt plutôt 32 que 34, comme on peut voir dans l'article *Epamanduodurum*. Pluſieurs ont rapporté la poſition de *Velatodurum* à un lieu nommé Vellerot, en prenant une route écartée du Doux ſur la droite. Ils n'ont pas obſervé, qu'indépendamment de ce que la diſtance de Vellerot à Mandeure n'eſt pas ſuffiſante, le terme de *durum* dans la dénomination de *Velato-durum*, indique preſque par-tout où il ſe rencontre, un paſſage de rivière, qu'on ne trouve point à ce Vellerot. En combinant les diſtances ſur la repréſentation topographique & très-circonſtanciée du local, il me paroît que la poſition de *Velatodurum* veut ſe placer à l'endroit, où pour ſe rendre de Beſançon à Mandeure, il faut traverſer le Doux, aux environs de Clereval, & un lieu qui ſe nomme Pont-pierre indique peut-être ce paſſage. Au-reſte, cette route ne me paroît pas différente de celle qui eſt tracée dans la Table, & ſur laquelle elle place en d'autres diſtances un lieu nommé *Lopoſagium*, en omettant *Velatodurum*, de même que l'Itinéraire marque *Velatodurum* préférablement à *Lopoſagium*. C'eſt mettre une dépenſe ſuperflue (ſi l'on peut s'exprimer ainſi) ſur le compte des peuples ſoumis à la domination romaine, que de doubler ſans néceſſité les voies qui

tendent aux mêmes lieux ; & on auroit occaſion de répéter ce point de critique ſur pluſieurs grands chemins de la Gaule.

45°, 25°.

Plin. lib. III, cap. 20. VELAUNI. Ils ſont cités dans l'inſcription du Trophée des Alpes, à la ſuite des *Neruſii*, dont l'emplacement eſt bien connu, parce que *Vintium*, ou Vence, étoit le chef-lieu de leur territoire. Honoré Bouche les établit avec quelque probabilité dans le comté de Beuil, dont le nom dans les archives de Provence à Aix, eſt *Bellio*.

50°, 20°.

VELIOCASSES. Ce nom ſe trouve écrit diverſement, *Velocaſſes* dans Céſar, *Vellocaſſes* dans Pline, & *Veneliocaſii* ſelon Ptolémée. Céſar joint cette cité aux *Caleti*, & à d'autres peuples d'entre les Belges, que la Seine ſéparoit d'avec les Celtes. Mais, la diviſion de la Gaule par Auguſte fit entrer les *Veliocaſſes*, ainſi que les *Caleti*, dans la Lionoiſe ; & ils ſont cités comme faiſant partie de cette province, par Pline, & par Ptolémée. *Rotomagus* leur capitale devint même la métropole de la ſeconde des Lionoiſes, lorſque la Lionoiſe d'Auguſte fut diviſée en deux provinces. Dans l'étendue de pays qu'ont occupé les *Veliocaſſes*, la partie qui eſt ſituée entre la rivière d'Andelle & l'Oiſe, a conſervé leur nom dans celui de *Vulcaſſinus pagus*, diviſé, comme l'on ſçait, en Vexin Normand & Vexin François, par rapport aux limites du duché de Normandie, fixées à la rivière d'Epte, dont le cours fait la ſéparation d'un Vexin d'avec l'autre. Ce qui étoit compris dans le diſtrict des *Veliocaſſes* aux environs de Rouen, a été diſtingué par le nom de *pagus Rotomagenſis*, ou *Rotomenſis*, dont il ſubſiſte un reſte dans ce qu'on appelle le Roumois, quoique ce nom ſoit actuellement reſtraint au canton qui eſt au midi de la Seine, juſqu'au bord de la Riſle, où le diocèſe de Rouen confine au diocèſe de Lizieux.

46°, 22°.

VELLAVI. Cette leçon eſt préférable à celle de *Velauni*, que donnent quelques éditions des Commentaires, & à laquelle Ptolémée eſt conforme. Selon Strabon, *Vellaii*. La Notice des provinces de la Gaule, où la capitale des *Vellavi* eſt appellée *civitas Vellavorum*, & Grégoire de Tours, qui la nomme *Vellava urbs*, ſoutiennent la leçon de *Vellavi*. Du tems de Céſar, les *Vellavi* étoient ſoumis aux *Arverni*, ainſi que les *Gabali* leurs voiſins : *ſub imperio Arvernorum eſſe conſueverant*. Mais, affranchis vraiſemblablement par Auguſte, ils formoient, ſelon Strabon, une cité particulière. Le diocèſe du Pui repréſente leur territoire ; ce qu'on ne ſçauroit dire également de la petite province qui porte le nom de Vellai, annexée au gouvernement de Languedoc. Car, l'ancienne capitale des *Vellavi*, qui porte actuellement le nom de S. Paulien, ou Paulhan, comme on dit dans le pays, eſt enclavée dans la province d'Auvergne. C'eſt un étrange déplacement dans Ptolémée de faire les *Velauni*, ou *Vellavi*, voiſins des *Auſcii*, ἀπὸ τῶν Ἀυσκίων.

49°, 21°.

VELLAUNODUNUM. Céſar partant d'*Agedincum*, ou de Sens, & y laiſſant les bagages de ſon armée, pour ſe rendre en diligence à *Genabum*, ou Orléans, rencontre ſur ſa route, & le lendemain de ſon départ, *altero die*, une ville des *Senones*, nommée *Vellaunodunum* ; & après l'avoir reçue à compoſition, il arrive en deux jours à *Genabum*. Dans les Eclairciſſemens géographiques ſur l'ancienne Gaule, qui ont paru en 1741, la ſituation de *Vellaunodunum* eſt établie à Beaune en Gâtinois. On remarque en-effet, que cette poſition eſt compriſe dans le diocèſe de Sens, *oppidum Senonum Vellaudunum*, & qu'elle ſe rencontre ſur la route directe de Sens à Orléans. Sa diſtance à l'égard de Sens de 40 & quelques milles romains, convient à deux jours de mar- *Comment. VII.*

che d'une armée ſans bagage, & qui faiſoit diligence. Végéce dit préciſément, que la marche commune du ſoldat romain en cinq heures d'été, qui valent environ ſix & un quart de nos heures aſtronomiques & égales en toute ſaiſon, étoit de 20 milles, & en l'accélérant qu'elle étoit de 24. La diſtance de Beaune à Orléans n'étant que d'environ 30 milles, la route en deux jours n'eſt que plus facile à admettre. Le nom de *Belna*, ſous lequel il eſt fait mention de Beaune, *villà Belna, in pago Vaſtinenſi ſita*, dans les actes du concile tenu à Soiſſons en 862, peut être regardé comme une abbréviation du nom de *Vellauna*, puiſque l'altération la plus commune dans les dénominations a été de les réduire, ou de les tronquer. Je ne répéterai point ici ce qui eſt dit dans l'ouvrage que j'ai cité, pour réfuter la poſition qu'un ſçavant a voulu donner à *Vellaudunum*, auprès d'Auxerre, en déplaçant en même tems *Genabum* de ſa poſition à Orléans. Mais, je ne terminerai point cet article ſans remarquer, que l'on reconnoît la trace d'une ancienne voie, dont la direction à partir de Sens, ſe fait remarquer par de grands veſtiges entre le paſſage du Loin, près du lieu nommé Dordive, & Beaune, & paroît vouloir en pouſſant plus loin, croiſer la route qui de *Lutecia* ſe rend à *Genabum*, avant que cette route arrive à Orléans. On eſt aſſez prévenu, que le local fait trouver ainſi de pareilles voies, ſans qu'il en ſoit mention dans les anciens Itinéraires. Celle-ci n'eſt pas préciſément la même que dans la Table Théodoſienne, entre *Genabum* & *Agedincum*, par des lieux nommés *Fines* & *Aquæ Segeſte*, quoiqu'elle n'en paroiſſe pas fort écartée.

48°, 15°.

VENETI. La cité de Vennes étoit plus puiſſante ſur mer qu'aucune autre, & les *Veneti* ſe diſtinguoient par leur habileté dans la marine, ſelon Céſar. Il emploie auſſi pour déſigner leur territoire le nom de *Venetia*,

Commentar. III.

qui n'eſt pas la forme uſitée à l'égard des cités de la Gaule. Strabon a mal connu les *Veneti*, en les diſant Belges, ainſi que les *Oſiſmii*. Les *Veneti* ſont cités dans Pline, & les iſles adjacentes à leur continent ſont appellées par lui *Veneticæ inſulæ*. Le nom des *Veneti* eſt oublié dans le texte grec de Ptolémée, mais non pas dans la verſion latine, qui n'étant pas récente, eſt regardée à peu près comme un texte. *Lib. IV, p. 194.*

48°, 15°.

VENETICÆ INSULÆ. On lit dans Pline: *inſulæ complures Venetorum, quæ & Veniticæ appellantur.* On voit bien que cette dénomination générale comprend Bell'iſle, Houat, Hedic, Groa ou Grouais, & même Quiberon, ou comme on lit dans les titres de pluſieurs ſiècles Keberoen, qui devient iſle dans les grandes marées. On ſçait que toutes ces iſles ſont oppoſées à la partie du continent qu'occupoient les *Veneti*, plus diſtingués dans la marine qu'aucun des autres peuples Armoriquains, au rapport de Céſar. *Lib. IV, cap. 19.*

48°, 28°.

VENETUS LACUS, *vel* BRIGANTINUS. Méla parle de deux lacs formés par le Rhin deſcendu des Alpes: *Rhenus ab Alpibus decidens, propè à capite duos lacus efficit, Venetum & Acronium.* On ne trouve point ailleurs cette diſtinction de deux lacs, ni leurs dénominations. Le lac qui porte actuellement le nom de Boden-ſée, & qu'on appelle plus communément le lac de Conſtance, eſt appellé *Brigantinus* par Pline, & *Brigantia* par Ammien-Marcellin, en ces termes: *Rhenus lacum invadit, quem Brigantiam accola Rhætus appellat.* Cet hiſtorien a mal connu la figure & l'étendue de ce lac; en diſant *rotundum, perque quadringenta & ſexaginta ſtadia longum, parique penè ſpatio latè diffuſum.* Strabon, qui en fait mention ſans le diſtinguer par un nom particulier, ne lui donne que 300 ſtades de longueur, ſur 200 de largeur, ce qui péche encore *Lib. III, cap. 2.* *Lib. XV.* *Lib. VII, p. 292.*

par excès dans la largeur. Le nom actuel de Boden-ſée eſt tiré d'un lieu nommé Bodman, ſitué à l'extrémité du lac oppoſée à celle où eſt Brégentz, dont le nom de *Brigantia* a fait celui de *lacus Brigantinus* dans Pline. Ce lieu de Bodman a été diſtingué par un palais ſous les rois de Germanie du ſang de Charlemagne. Il en eſt mention dans un diplome de Charles le Gros, de l'an 881, rapporté par Cruſius, dans ſes Annales de Souabe: & qui s'exprime ainſi: *ad lacum Podamicum, in arce & palatio Bodmen.* Et j'en prends occaſion de remarquer, qu'une poſition admiſe dans notre carte, & que donne la Table Théodoſienne, en traçant une roure qui doit joindre les bords du Danube, ſe rencontre au paſſage d'une petite rivière qui ſe rend dans le lac peu loin de Bodmen. Je penſe même que la Table étant peu correcte en beaucoup de dénominations, on ſeroit autoriſé à lire *Brigo-Badme*, au lieu de *Brigobanne.* Mais, pour terminer ce qui concerne le lac dont il eſt queſtion, l'iſle dans laquelle Strabon rapporte que ſe retira Tibère, après avoir livré un combat naval aux *Vindelici*, pourroit s'entendre de la langue de terre preſque entièrement iſolée, entre les deux eſpèces de cornes, que l'extrémité du Boden-ſée forme avec l'autre lac, qui ſe répand au deſſous de Conſtance ſous le nom d'Unter-ſée, ou de lac inférieur. La ſource du Danube à Doneſching (ſans la rechercher plus haut) que Tibère alla voir à une journée de diſtance du lac, ſelon Strabon, en eſt éloignée d'environ 36 milles romains.

Lib. II.

46°, 24°.

VENTIA. Dion-Caſſius parlant d'une expédition, qu'il date de l'an de Rome 693, contre les *Allobroges* qui s'étoient révoltés, fait mention d'une ville ſous le nom de *Ventia*, qui devoit être peu éloignée de l'Iſère, ſelon quelques circonſtances de cette expédition. Il y a lieu de croire avec M. de Valois, que c'eſt Vinai, entre

Lib. XXXVII.

P. 519.

entre Moirenc ou Tullin, & S. Marcellin, à quelque distance de la rive droite de l'Isère. Dans le même mouvement de guerre, il est parlé d'une autre ville sous le nom de *Solonium*, ou *Solon*, comme on lit dans l'épitome du livre CIII de Tive-live; mais dont la situation me paroît inconnue, & est peut-être cachée sous quelque nom de Saint, qui ayant succédé à une première dénomination, l'a fait oublier, comme il est arrivé à beaucoup d'autres lieux.

47°, 25°.

VERAGRI. César les place entre les *Nantuates* & les *Seduni*. Dion-Cassius, en disant, que les *Veragri* s'étendent depuis les *Allobroges* & le lac Léman jusqu'aux Alpes, n'a point trouvé la même chose dans César, qui au commencement du troisième livre des Commentaires décrit l'expédition de Sergius-Galba son lieutenant, dont il est question dans cet endroit de Dion. Ainsi, ce qu'on lit dans cet historien ne sçauroit nuire à ce qu'on connoît d'ailleurs, que les *Nantuates* séparent les *Veragri* des *Allobroges*. L'inscription du Trophée des Alpes nomme les *Veragri* entre les *Seduni*, ou le territoire de Sion, & les *Salassi*, qui habitoient la vallée d'Aouste, ce qui est très-convenable. Pline les désigne par l'ethnique de leur capitale, en les appellant *Octodurenses*. Voyez l'article *Octodurus*. *Lib.* XXXIX.

50°, 22°.

VERBINUM. Ce lieu étant le plus remarquable de ceux qui se rencontrent sur la grande route de Bavai à Reims, je crois devoir discuter dans cet article ce qui concerne cette route par rapport à son étendue en général; & il est à propos de combiner avec l'Itinéraire d'Antonin ce que représente la trace de la même route dans la Table Théodosienne. On trouve de *Bagacum* à *Duronum* XII dans l'Itinéraire, XI dans la Table. De *Duronum* à *Verbinum*, dont le nom dans la Table est *Vironum*, X également. De *Verbinum* à *Catusiacum* VI,

& de *Catuſiacum* à *Minaticum* VII, dans l'Itinéraire. La Table comprend ces deux diſtances en une ſeule, qui eſt XIII. De *Minaticum* à *Auxuenna* IX, ſelon la Table. On lit *Muenna* dans l'Itinéraire, & la diſtance eſt marquée XVIII. Enfin, d'*Auxuenna* à *Durocortorum* il y a X d'un côté comme de l'autre. La ſomme de ces diſtances particulières, qui eſt 63 dans l'Itinéraire, n'eſt que 53 dans la Table; & l'Itinéraire prononce contre lui-même, & dépoſe en faveur de la Table, dans l'intitulé de cette route: *iter à Bagaco Nerviorum, Durocortoro Remorum uſque*, M. P. LIII. Mais, ce qui en décide ſouverainement, & fait voir en même tems que nonobſtant que ces diſtances ſoient marquées M. P. il eſt queſtion de lieues gauloiſes; c'eſt que l'eſpace de Reims à Bavai, fixé par des opérations, eſt d'environ 61000 toiſes, dont il ne peut réſulter qu'environ 54 lieues gauloiſes. Il faut en conclure, qu'à quelques fractions de lieues près, qui auront été négligées dans le détail des diſtances, la ſomme de 53 eſt celle qu'il convient d'adopter. Pour ce qui regarde la poſition de *Verbinum* en particulier, je remarque que ſur la diſtance depuis Bavai juſqu'à Reims, celle de Bavai à Vervins y entre pour 23 lieues gauloiſes, & cet intervalle admet ce que l'évaluation du total de l'eſpace à 54 lieues prend d'excédent ſur la ſomme de ci-deſſus à 53. Entre Vervins & Reims, ce qu'il y a d'eſpace en droite-ligne ne paroît répondre qu'à environ 31 lieues. On peut conſulter l'article qui concerne chacun des autres lieux mentionnés ſur cette route, pour connoître le plus ou le moins de juſteſſe des diſtances qui les ſéparent.

44°, 25°.

VERGUNI. On les trouve dans l'inſcription du Tro-
Lib. III, cap. 20. phée des Alpes, qui ſe lit dans Pline. Il paroît convenable d'en rapporter l'emplacement aux environs d'un lieu qui conſerve le nom de Vergons, & qui eſt nommé *de Vergunnis* dans les actes du moyen-âge. Honoré

Bouche en a penſé de même : & une grande carte manuſcrite de la Provence m'indique, que Vergons eſt ſitué entre Senez & Glandèves, ſur une même ligne, & preſque à égale diſtance.

43°, 21°.

VERNODUBRUM FLUMEN. Pline décrivant la partie maritime de la Narbonoiſe, à commencer par ce qui eſt plus voiſin des Pyrénées, nomme deux rivières ; *flumina, Tecum, Vernodubrum.* Il eſt à remarquer, que Strabon applique aux rivières qui traverſent le Rouſſillon dans toute ſa longueur, les noms de *Ruſcino* & d'*Illiberris*, qui ſont proprement ceux des villes, près deſquelles coulent ces rivières ; & on peut dire la même choſe de Ptolémée, quoique les noms y ſoient altérés. Méla a connu les dénominations particulières de *Telis* & de *Tichis* ; & on voit bien que *Tichis* eſt la même choſe que *Tecum* dans Pline, & que c'eſt la rivière qui conſerve le nom de Tec. M. de Marca, & M. de Valois, ne voyant point l'autre rivière, qui eſt *Telis* dans Méla, *Ruſcino* dans Strabon, ont opinion que c'eſt ſous le nom de *Vernodubrum* que Pline en fait mention. Mais ſur ce point, je ſuis de même avis que M. Aſtruc ; & le nom de Verdoubre, ou Verdouble, que porte une rivière qui groſſit celle d'Agli, peu inférieure à la Tet, ou *Telis*, eſt trop conforme à celui de *Vernodubrum*, pour qu'il n'y ait pas la plus grande apparence que Pline paſſant par-deſſus la Tet, fait mention de l'Agli ſous le nom de *Vernodubrum.*

Lib. III, cap. 4.

Lib. IV, p. 181.

Lib. II, cap. 5.

Marca Hiſpan. lib. I, cap. 5. Valeſ. p. 491.

Hiſt. natur. de Lang. p. 44.

44°, 19°.

VERNOSOL. Ce lieu eſt marqué dans l'Itinéraire d'Antonin, ſur une route qui partant de *Beneharnum*, & paſſant à *Lugdunum* des *Convenæ*, conduit à Toulouſe ; & on reconnoît *Vernoſol* ſous le nom actuel de Vernoſe, ou le Vernoſe, entre la poſition de *Calagorris*, ou de Cazeres, mentionnée ſur cette route, & Toulouſe. Pour plus grand éclairciſſement, voyez l'article *Aquæ ſiccæ.*

50°, 24°.

VERODUNENSES. Il n'en eſt fait aucune mention avant la Notice des provinces de la Gaule, que l'on croit avoir été dreſſée au commencement du cinquième ſiècle. *Civitas Verodunenſium* y tient une place de capitale d'un peuple particulier, & eſt nommée la dernière dans la première des deux Belgiques. On trouve néanmoins *Virodunum*, ou Verdun, dans l'Itinéraire d'Antonin, ſur une route de *Durocortorum*, ou Reims, à *Divodurum*, ou Metz. M. de Valois confond des routes très-différentes, en prenant *Vironum* dans la Table Théodoſienne, & qui eſt Vervins ſur la route de Reims à Bavai, pour *Virodunum*. Il cite Pline, au livre IV, chap. 17, comme faiſant mention des *Veruni* entre les nations de la Belgique; & il reprend vivement Sanſon d'avoir eu l'opinion qu'il faut lire dans Pline *Veroduni*, au lieu de *Veruni*. Mais, je cherche en vain ces *Veruni* dans les éditions de Daléchamp & du P. Hardouin, que j'ai ſous la main. Ce qui déſigne préciſément un territoire particulier aux *Verodunenſes*, & ſéparé des *Mediomatrici*, c'eſt de trouver un lieu nommé *Fines* entre *Virodunum* & *Divodurum*, dans l'Itinéraire d'Antonin.

P. 597.

50°, 24°.

VERODUNUM. J'écris ainſi d'après le nom de *Verodunenſes* que donne la Notice des provinces. On lit *Virodunum* dans l'Itinéraire. Grégoire de Tours a écrit *Viredunum*, & d'autres écrivains du moyen-âge *Viridunum* & *Virdunum*. Les monumens Romains ne nous laiſſent rien à dire de plus ſur Verdun, comme ſur le Verdunois dans l'article précédent.

50°, 21°.

VEROMANDUI. Céſar les nomme entre les Belges, & comme limitrophes des *Nervii* & des *Atrebates*. Leur nom ſe lit auſſi *Viromandui*; & on peut citer des inſcriptions pour autoriſer cette leçon. Mais, c'eſt

par altération qu'on trouve *Romandues* dans Ptolémée. Pline a connu les *Veromandui*. Dans la Notice des provinces de la Gaule, ſous la métropole de la ſeconde Belgique, qui eſt Reims, *civitas Veromanduorum* ſuit immédiatement les cités de Soiſſons & de Châlons. On peut croire que les limites des *Veromandui* étoient les mêmes du côté des *Ambiani*, & des *Sueſſiones*, que ceux de l'ancien diocèſe de leur capitale *Auguſta Veromanduorum*, dont le ſiége a été transféré à Noyon. Un lieu nommé *Fins*, ſur la frontière du diocèſe de Cambrai, témoigne une extenſion de territoire qui n'a point changé de ce côté-là. Mais, j'ai peine à croire, qu'avant l'établiſſement d'un ſiége épiſcopal à Laon par S. Remi, & la formation d'un nouveau diocèſe, les *Veromandui*, que l'on juge avoir été puiſſants ſur ce qu'en dit Céſar dans ſes Commentaires, fuſſent auſſi reſſerrés du côté de leur ville principale, que le diocèſe de Noyon l'eſt actuellement près de S. Quentin. Le grand crédit dont a joui S. Remi, ſur-tout dans la province dont il étoit l'évêque métropolitain, a bien pu faire démembrer quelque partie de l'ancien Vermandois en faveur d'une égliſe, à laquelle ce prélat s'affectionnoit aſſez pour la doter de ſes propres fonds.

44°, 25°.

VERRUCINI. On lit dans Pline : *regio Camatullicorum, dein Suelteri, ſupraque Verrucini. In ora, &c.* Honoré Bouche penſe qu'un lieu nommé Vérignon peut indiquer leur poſition. L'analogie eſt aſſez marquée ; & la ſituation du lieu entre Draguignan & Riez, paroît convenable à un emplacement qui ſoit au-deſſus, *ſuprà*, de celui qu'on peut aſſigner aux *Suelteri*. *Lib. III, cap. 4.*

45°, 24°.

VERTACOMICORI. Pline leur attribue la fondation de Novare, dans la Gaule Ciſalpine, & nous apprend qu'ils faiſoient partie des *Vocontii : Novaria, ex Vertacomicoris, Vocontiorum hodieque pago, non* (*ut* *Lib. III, cap. 17.*

Cato exiſtimat) *Ligurum.* Ce *pagus* des *Vocontii* nous eſt indiqué par le nom de Vercors, que conſerve un canton dans la partie ſeptentrionale du diocèſe de Die, entre les diocèſes de Valence & de Grenoble. L'effet ordinaire de l'altération des anciennes dénominations eſt de les abréger; & dans les titres du Daufiné ce canton eſt appellé *Vercorium.* Je m'étonne que M. de Valois ait cru voir dans cette dénomination de Vercors celle des *Vocontii.*

P. 617.

48°, 24°.

VESONTIO. Céſar, qui dans la guerre contre Arioviſte, fit de Beſançon ſa place d'armes, décrit l'avantage de ſa ſituation, en diſant qu'elle eſt preſque entourée d'une rivière, & qu'à l'endroit où cette rivière ne l'enveloppe point, elle eſt couverte d'une montagne eſcarpée ſur les flancs, & qui remplit tout l'eſpace que le cours de la rivière laiſſe vuide. Telles ſont en-effet les circonſtances qui diſtinguent le local de Beſançon. Il y a cependant une obſervation à faire ſur ce qu'on lit dans Céſar, que l'eſpace occupé par la montagne n'a que DC pieds de largeur. Je remarque que la baſe de cette montagne eſt d'environ 225 toiſes, qui font l'équivalent d'environ 1500 pieds romains; & ſi l'on veut maintenir le nombre de DC, il faut conclure que Céſar a voulu parler de pas, & non de pieds, & ſpécialement de pas communs, qui n'ayant que la moitié du pas géométrique, ſe réduiſent à deux pieds & demi. Car, les 1500 pieds conduiſent à cette ſuppoſition, & le rapport de Céſar ne peut s'expliquer autrement; à moins qu'il ne ſoit plus ſimple de croire, que c'eſt par faute de chiffre qu'on ne voit pas MD, plutôt que DC dans le texte des Commentaires. Quoi-qu'il en ſoit, il eſt évident que dès-lors Beſançon étoit la ville des *Sequani* la plus conſidérable; & depuis Céſar elle s'eſt maintenue dans le premier rang, ce qui l'a élevée à la dignité de métropole, lorſque pluſieurs cités unies à celle des *Sequani* ont

formé une province ſous le nom de *Maxima Sequanorum.* Ainſi, quand on trouve dans Ptoléméе une ville qui précède *Veſontio* chez les *Sequani*, ſous le nom de *Didattium*, ce ne peut être que par une poſition que Ptolémée a cru antérieure, en ſuivant la méthode de ranger les lieux dans un ordre de longitude & de latitude. On lit ſur une médaille de Galba, dans le Tréſor de Goltzius, *Mun. Viſuntium*; & ſur une colomne milliaire qui porte le nom de Trajan, & trouvée à Mandeure, on lit *Veſant.* Ammien-Marcellin, faiſant énumération des villes les plus conſidérables de la Gaule; *apud Sequanos*, dit-il, *Biſontios videmus, & Rauracos.*

44°, 26°.

VESUBIANI. Le nom de ce peuple eſt tiré de l'inſcription de l'Arc de Suſe, qui fait mention des peuples dont le domaine de Cottius étoit compoſé; & on peut recourir à l'article *Eſubiani*, pour connoître que c'eſt uniquement ſur une parfaite reſſemblance de dénomination, que le nom de *Veſubiani* eſt placé ſur la carte dans la vallée que traverſe un torrent nommé Veſubia.

46°, 19°.

VESUNNA, *poſtea* PETROCORII. Ptolémée indique la capitale des *Petrocorii* ſous le nom de *Veſuna.* Dans une inſcription romaine on lit *Veſunna.* Cette ville ſe rencontre ſur des voies que décrivent l'Itinéraire d'Antonin, & la Table Théodoſienne. Quoique le nom du peuple ſoit devenu celui de la capitale, comme il eſt arrivé à la plûpart des autres; cependant les veſtiges de l'ancienne ville qui ſubſiſtent à Périgueux, ſont encore appellés la *Viſone.* On ne ſçauroit décider qu'il ſoit queſtion des *Petrocorii* en général, plutôt que des habitans de leur capitale en particulier, dans ces paroles de Sidoine-Apollinaire; *quid agunt Nitiobriges, quid Veſunici tui?* *Lib. VIII, epiſt. 11.*

52°, 25°.

VETERA. Ce poſte avoit paru avantageux à Auguſte pour reſſerrer les Germains : *quippè illis hibernis*, dit Tacite, *obſideri, premique Germanias, Auguſtus crediderat.* Ptolémée en fait mention. Mais, ce qui eſt plus propre à en déterminer la poſition, c'eſt la diſtance marquée XIII dans la Table Théodoſienne, à l'égard d'*Aſciburgium*. Car en partant des veſtiges d'*Aſciburgium*, ou d'Aſburg, & en ſuivant la trace de la voie qui ſubſiſte; cette diſtance conduit à Santen, qu'une égliſe dédiée à de ſaints martyrs a fait ainſi nommer. On reconnoît dans un lieu élevé qui eſt auprès, & qu'on nomme Vorſtenberg, la ſituation convenable à *Vetera*, parce qu'on lit dans Tacite, *pars caſtrorum in collem leniter adſurgens.* Au pied de cette élévation, une plaine humide, & inondée quelquefois par le Rhin, répond encore à ce que rapporte Tacite de la qualité du terrain auprès de *Vetera*, *latitudo camporum ſuopte ingenio humentium;* & à ce qu'il ajoute, que Civilis par une digue y fit refluer les eaux du Rhin : *addiderat Civilis obliquam in Rhenum molem, cujus objectu revolutus amnis, adjacentibus ſuperfunderetur.* Ainſi, la poſition de *Vetera* eſt également déterminée par les circonſtances du local, comme par la diſtance d'un lieu connu. Il y a même de quoi juger cette poſition convenable par une autre diſtance, qui eſt celle de *Colonia Trajana.* Le local qui la donne poſitivement de 11 lieues gauloiſes, fait voir que le nombre figuré de cette manière XI dans la Table, entre *Colonia Trajana* & *Vetera*, ne doit point être pris pour XL, mais pour XI, en rabaiſſant le chifre qui marque l'unité à la hauteur de celui qui marque la dixaine.

Hiſtor. lib. IV, 23.

Ibidem.

44°, 23°.

UGERNUM. Quoique ce nom dans le texte de Strabon ſoit *Gernum*, Caſaubon lit *Ugernum*, *ut paullò antè habebant libri veteres*, comme il s'explique dans une note.

Lib. IV, p. 179.

note. Ce lieu eſt cité avec Taraſcon, pour être ſur la voie de Nîmes à *Aquæ Sextiæ*, ou Aix. On lit VGERNI (au génit.) dans une inſcription trouvée à Nîmes, & rapportée par M. Ménard. Sidoine-Apollinaire parlant de l'élévation d'Avitus ſon beau-pere à la dignité impériale, fait mention d'*Ugernum : fragor atria complet Ugerni.* Hiſt. de Nimes, T. I, notes, p. 22.

Dans Grégoire de Tours, *Ugernum* eſt appellé *Caſtrum Arelatenſe ;* ce qui eſt remarquable en ce qu'il eſt à préſumer, qu'antérieurement ce lieu devoit être du nombre des vingt-quatre petites villes ou bourgades, qui, ſelon le témoignage uniforme de Strabon & de Pline, dépendoient de Nîmes. Car, les colomnes milliaires ſur la route de Nîmes à *Ugernum*, paroiſſent avoir été numerotées juſque-là à partir de Nîmes, comme on peut l'inférer de la colomne du numéro XIII à moins de 2 milles de Beaucaire, qui repréſente *Ugernum.* C'eſt donc par un démembrement, auquel l'élévation d'Arles à un rang ſupérieur aura donné lieu, qu'*Ugernum* a été annexé au territoire de cette ville, qui renferme Beaucaire dans ſon diocèſe. Ce qu'on lit dans l'anonyme de Ravenne, *Ugernon, quæ confinatur cum Arelaton*, peut avoir du rapport à ce que je viens d'obſerver. La poſition ſur le bord du Rhône eſt atteſtée par Jean, abbé de Biclar, qui écrivoit dans le ſixième ſiècle : *caſtrum Odjerno, tutiſſimum valdè, in ripâ Rhodani fluminis poſitum.* La diſtance de *Nemauſus* à *Ugernum* eſt marquée XV dans la Table Théodoſienne, & la colomne dont j'ai parlé ci-deſſus juſtifie aſſez préciſément cette indication, de même qu'un intervalle qui paſſe 11000 toiſes ſur le local peut y correſpondre. M. Ménard veut qu'il y ait une ville d'*Ugernum*, indépendamment du ſeul *Ugernum* dont il ſoit mention, ſe fondant ſur ce qu'on a trouvé quelques veſtiges d'antiquité à quelques milles en deçà de Beaucaire. On adoptera plus volontiers ce qui concerne une iſle ſous le *Lib. VIII.* *Lib. IV, ſect. 26.* Hiſt. de Nimes, T. I, notes, p. 25.

nom de *Gernica*, ſituée *inter Belcaire & Taraſconem*, ſelon un titre de l'an 1125, cité par M. de Valois, ce nom de *Gernica* paroiſſant tiré d'*Ugernum*. M. Aſtruc a prouvé clairement, que cette iſle, par le deſſéchement du bras du Rhône qui l'enveloppoit du côté de la Provence, eſt actuellement jointe à Taraſcon, dont la partie baſſe ſe nomme la Gernegue. On voit par le titre mentionné ci-deſſus, que cette iſle conſervoit un reſte du nom d'*Ugernum* dans un tems, où le château adjacent l'avoit quitté, pour être appellé *Bellum-quadrum*. Dans la Table *Ugernum* eſt entre *Nemauſus* & *Arelate*. Mais ſi la diſtance à l'égard de Nîmes a paru convenable, elle ne l'eſt pas également à l'égard d'*Arelate*, étant marquée VIII, parce que 7 à 8000 toiſes entre Beaucaire & Arles, renferment 10 milles romains.

P. 601. Hiſt. nat. de Lang. p. 117.

50°, 19°.

UGGADE. On trouve un lieu ſous cette dénomination dans l'Itinéraire d'Antonin, entre *Rotomagus* & *Mediolanum Aulercorum*, qui eſt Evreux. La diſtance de *Rotomagus* eſt marquée IX, & d'*Uggade* à *Mediolanum* XIIII. Ce qu'il y a d'eſpace en droite-ligne du point de l'égliſe métropolitaine de Rouen à la cathédrale d'Evreux étant de 23 à 24000 toiſes, ne renferme que 21 à 22 lieues gauloiſes; mais il eſt naturel que la meſure itinéraire ſurpaſſe cette meſure directe, pour mieux répondre au compte de 23 lieues que donne l'Itinéraire. On ne voit point de poſition qui convienne à *Uggade* dans cet intervalle, que celle du Pont de l'Arche, qui eſt préciſément le lieu de paſſer la Seine en tendant de Rouen à Evreux. C'eſt s'écarter de la route, que d'aller prendre Elbeuf pour *Uggade*, comme a fait Sanſon. Le nom de Mi-voie, *Media-via*, en ſuivant le bord de la Seine au-deſſus de Rouen, indique le paſſage de l'ancienne voie qui conduit au Pont de l'Arche: & ſi on trouve que la meſure itinéraire ne remplit juſque-là

qu'environ 8 lieues gauloiſes, au lieu de 9 que marque l'Itinéraire; auſſi trouve-t-on qu'entre le Pont de l'Arche & Evreux, la diſtance eſt à peu près de 15 lieues gauloiſes, au lieu de 14. Cette compenſation des diſtances particulières dans le total qui en réſulte, eſt aſſez ordinaire en faiſant l'application des anciens Itinéraires au local actuel. Il eſt mention du Pont de l'Arche ſous le nom d'*Archas* dans Guillaume de Jumiège, & dans Dudon de S. Quentin. C'eſt qu'on a remplacé le terme d'*arcus* par celui d'*arca*, quoiqu'improprement. Les auteurs que je viens de citer y ajoutent un autre nom, qui eſt *Haſdans*, ou ſans aſpiration *Aſdans*; & on connoît à la diſtance d'un mille au-deſſus du Pont de l'Arche, un lieu nommé Ledans, dont l'égliſe eſt une ſuccurſale de celle qui eſt paroiſſiale au Pont de l'Arche. *Lib. II, cap. 10.*

47°, 26°.

VIBERI. Pline en fait mention, comme faiſant partie des *Lepontii*, & les place aux ſources du Rhône : *Lepontiorum qui Viberi vocantur, fontem Rhodani accolunt.* Ils occupoient donc la partie ſupérieure du Walais; & un lieu qui eſt nommé Pfin, au-deſſus de Sion ſur le bord du Rhône, paroît indiquer les limites qui les ſéparoient des *Seduni*. En remontant plus haut, un reſte de retranchement, qui ferme le paſſage entre la rive gauche du Rhône & la montagne, eſt appellé *murus Vibericus*. Les *Viberi* ſont nommés à la ſuite des *Lepontii* dans l'inſcription du Trophée des Alpes. *Lib. III, cap. 20.*

44°, 18°.

VICUS JULI, *vel* ATURES. La plus ancienne mention qui ſoit faite de cette ville ſe tire de la Notice des provinces de la Gaule, où *civitas Aturenſium* eſt une de celles de la Novempopulane. On trouve le nom d'*Aturres*, ou *Atures*, dans Sidoine-Apollinaire : mais, M. de Valois veut que ce ne ſoit pas le même lieu que celui-ci. *Vicus Juli* eſt un autre nom de la même ville. On trouve une ſouſcription de la part de l'évêque *de* *Lib. II, epiſt. 1.* *Valeſ. p. 53.*

civitate Vico Juli, au concile d'Agde en 506; & le même nom de *Vicus Juli* eſt employé par Grégoire de Tours dans l'accord des rois Childébert & Gontram. Que *Vicus Juli* ſoit *Atures*, c'eſt ce que témoigne une Notice, où dans la Novempopulane on lit *civitas Adtorenſium Vico Juli*. Il eſt évident que le nom d'*Atures*, ou celui d'*Adura*, ſelon l'uſage des tems poſtérieurs, eſt tiré du fleuve *Atur*, ou Adour, ſur lequel la ville d'Aire eſt ſituée; & ce nom d'*Atures*, ou *Aturenſes*, pourroit avoir été celui d'un peuple, avant que d'être appliqué à la ville, dont le nom propre étoit *Vicus Juli*: mais, ce peuple nous eſt d'ailleurs inconnu. Tibulle, en félicitant Meſſala d'avoir réduit les Aquitains, ſemble néanmoins déſigner un peuple par le nom d'*Atur*, dans ce vers: *Quem tremeret forti milite victus Atur.*
M. de Valois & Cellarius paroiſſent avoir la même opinion ſur ce ſujet.

50°, 27°.

VICUS JULIUS. Il n'en eſt mention que dans la Notice de l'Empire, comme d'un poſte ſous les ordres du général réſidant à Maïence; & il eſt placé entre *Tabernæ*, ou Rhin-Zabern, & *Nemetes*, ou Spire. Dans cet intervalle, on ne voit point de poſition plus convenable que celle de Germers-heim, à l'embouchure de la Queich dans le Rhin.

48°, 23°.

VIDUBIA. Ce lieu eſt tiré de la Table Théodoſienne, & de la trace d'une voie entre Langres & Challon: *Andematunno* XXVIII *Filem* XIX *Vidubia* XX *Cabillione*. Il faut donc chercher *Vidubia* dans une poſition qui convienne entre *File*, ou pour mieux dire *Tile*, qui eſt indubitablement Til-le château, & Challon. On peut prendre confiance dans les nombres indiqués par la Table, ſur ce que le total de 39 lieues gauloiſes entre Challon & Til, dont le calcul eſt de 44226 toiſes, quadre à la diſtance que des opérations ſur le local fixent

dans cet intervalle à environ 43300 toiſes, ce qui n'eſt au-deſſous du calcul des lieues, qu'autant qu'il eſt naturel que la meſure itinéraire excéde un eſpace en ligne-directe & aérienne. Or, je remarque que les nombres de la Table, à partir de Challon d'un côté, & de l'autre à partir de Til, ſe rencontrent au paſſage d'une petite rivière, dont le nom eſt Vouge, à un endroit auquel on a donné le nom de S. Bernard dans les bois de Cîteaux; & je ſuis informé que les veſtiges encore ſubſiſtans de cette voie paſſent par cet endroit. J'ajoute, que ſi on lit *Vidugia*, au lieu de *Vidubia*, dans la Table, où l'on ſçait que les dénominations ſont ſouvent peu correctes, on découvre de l'analogie avec le nom actuel de la petite rivière de Vouge. Je conſens même qu'en opinant ainſi actuellement, ce ſoit infirmer ce que j'ai mis en avant dans un ouvrage publié en 1741, ſçavoir que *Vidubia* pourroit être Nui. Car, outre que les diſtances reſpectives de Challon & de Til s'y rapportent moins, la poſition de Nui s'écarte de la trace de l'ancienne voie d'environ une lieue commune d'aujourd'hui.

50°, 18°.

VIDUCASSES. L'inſcription d'un marbre, qui eſt conſervé dans le château de Torigni en baſſe Normandie, fait mention du ſénat de la cité des *Viducaſſes*: ORDO CIVITATIS VIDVCAS: & la découverte qui a été faite au commencement de ce ſiècle de la capitale de ce peuple près de la rivière d'Orne, un peu au-deſſus de Caën, fixe les *Viducaſſes* dans une partie de ce qui compoſe aujourd'hui le diocèſe de Baïeux. La ſéparation des limites entre les *Viducaſſes* & les *Bajocaſſes*, dont le *pagus Bajocaſſinus*, ou le Beſſin, a conſervé le nom, m'eſt indiquée par un lieu nommé Fins, *Fines*, entre les paroiſſes de Villi & de S. Vaaſt, au nord de Villiers-le Bocage. J'en indique préciſément la poſition, parce qu'elle n'eſt point marquée dans la carte du dio-

cèſe de Baïeux qui a paru en 1736 : mais, une carte manuſcrite que j'ai du même diocèſe, dreſſée dans un plus grand détail par l'auteur de la carte du diocèſe de Coutances qui eſt publique, me donne la connoiſſance de cette poſition. Elle doit paroître très-remarquable, par la diſtinction qu'elle donne lieu de conclure entre deux cités, qui ſont actuellement confondues dans le même diocèſe. Il eſt mention des *Viducaſſes* dans Pline, & leur nom y eſt ſuivi immédiatement de celui des *Bodiocaſſes*, qu'il y a tout lieu de prendre pour les *Bajocaſſes*, limitrophes des *Viducaſſes*. Les *Biducesii* dont Ptolémée fait mention en décrivant le pays maritime de la Lionoiſe, paroiſſent être les *Viducaſſes*, par une grande affinité dans la dénomination ; nonobſtant l'erreur de Ptolémée de les ſéparer des *Lexovii* par les *Veneli*, puiſque le déplacement de beaucoup d'autres poſitions dans Ptolémée donne ſouvent matière à la critique.

Ce qui concerne la capitale des *Viducaſſes* doit faire le ſujet d'un article particulier. Le premier volume de
Hiſtoire, p. 290. l'Académie des Belles-lettres fournit un détail intéreſſant ſur les veſtiges qui ſubſiſtent de cette ville dans la paroiſſe de Vieux, à quelque diſtance du rivage gauche de la rivière d'Orne ; & qui en donnent une autre idée que celle d'un ſimple camp romain, ſelon l'opinion qu'en avoit M. Huet, évêque d'Avranches, comme il s'en explique dans ſes antiquités de Caën. Ce lieu nommé Vieux étoit autrefois conſidérable, & pluſieurs paroiſſes des environs, ſont des démembremens de ſon ancien territoire. Les titres de l'abbaye de Fontenai, qui n'en eſt ſéparée que par la rivière d'Orne, en font mention ſous le nom de *Videocæ*, & de *Veocæ*. Ces dénominations devoient empêcher M. Huet de confondre le nom de Vieux avec le terme qui déſigne un gué. Il eſt évident, que comme de *Tricaſſes* on a fait *Trecæ*, Troies, de *Durocaſſes*, *Drocæ*, Dreux ; de même le nom de

Viducaſſes a été converti en *Veocæ*, Vieux. Quant au nom que portoit cette ville, avant que de prendre celui du peuple dont elle étoit la capitale, M. l'abbé Belley, dont je reſpecte les lumières & l'érudition, croit qu'il faut y rapporter le nom d'*Arœgenus*, que l'on trouve dans la Table Théodoſienne. J'avoue néanmoins, qu'après avoir balancé entre les raiſons qui ſervent de fondement à ſon opinion, & quelques autres qui donnent la préférence à Baïeux, j'ai cru devoir me déterminer pour cette ville, plutôt que pour Vieux, comme on peut voir dans l'article qui a pour titre *Arœgenus*. Quoi-qu'il en ſoit, entre les circonſtances qui diſtinguent la poſition de Vieux, il faut remarquer qu'il en ſort des voies romaines. La chauſſée que l'on attribue mal-à-propos à Guillaume le conquérant, & que l'on appelle la Terre-levée, tend d'un côté vers Exme, ou Yeſme, *Oximum*, qui a donné le nom à un *pagus* de grande étendue. Du côté oppoſé, les veſtiges d'une pareille voie, à commencer au paſſage d'un ruiſſeau qui coule ſous Vieux, indiquent la direction de cette voie vers Baïeux, ſelon la trace d'une partie de ſa longueur, que je trouve ſur la carte dont j'ai parlé dans l'article précédent. Je remarque encore, que la route qui conduit actuellement de Lizieux à Caën, paſſant près d'un lieu appellé Eſtrez, *Strata*, avant que d'arriver à la rivière de Dive, qui traverſe cette route, tend par ſa direction dans la plus grande partie de la diſtance, à Vieux, plutôt qu'à Caën. On juge bien que les capitales devoient ainſi communiquer les unes avec les autres; & par cette communication, la carte fait voir une ſuite de voies romaines non interrompue, depuis *Rotomagus*, la métropole de la ſeconde Lionoiſe, juſqu'à l'extrémité la plus reculée de cette province.

46°, 23°.

VIENNA. Le première mention qui en ſoit faite eſt au ſeptième livre des Commentaires. Selon Strabon, les *Lib. IV, p. 184.*

plus conſidérables d'entre les *Allobroges*, en ſe raſſemblant dans ce lieu comme le principal, avoient formé une ville, le reſte de la nation étant diſperſé dans des villages. Elle eſt miſe au nombre des plus opulentes de la Narbonoiſe par Méla, & citée comme colonie dans Pline. Rien ne marque mieux la dignité de Vienne, que le diſcours de Claude au Sénat en faveur des Gaulois, pour leur accorder le droit de bourgeoiſie romaine : *ornatiſſima colonia, valentiſſimaque Viennenſium, quàm longo jam tempore ſenatores huic curiæ confert ?* Ptolémée n'indique que cette ſeule ville chez les *Allobryges ;* c'eſt ainſi qu'il écrit le nom de la nation. Par la première diviſion de l'ancienne Narbonoiſe en plus d'une province, Vienne devint métropole de celle qui fut diſtinguée par le nom de Viennoiſe ; & cette province étoit formée au commencement du quatrième ſiècle, puiſqu'il en eſt mention dans les actes du concile d'Arles tenu en 314. On peut croire qu'une ville auſſi conſidérable ſe rencontre ſur les voies romaines. Mais, il y a quelque difficulté à expliquer l'Itinéraire d'Antonin, ſur ce qu'en marquant de *Vienna* à *Lugdunum* XXIII, il ajoute *aut per compendium* XVI. Ce nombre XVI ſe trouve également dans la Table Théodoſienne ; & il eſt confirmé par Séneque, qui dit en parlant de l'empereur Claude, *Lugduni natus eſt ;* ajoutant enſuite, *ad ſextum-decimum lapidem à Viennâ natus eſt.* Or, qu'il y ait une route entre Lion & Vienne, qui ſoit aſſez détournée d'une voie directe, pour compter 23 au lieu de 16, c'eſt ce qui ne paroît guère vraiſemblable, à moins que de ſuppoſer qu'au lieu de paſſer ſur les terres du Dauſiné, on chemine par la rive droite du Rhône, qui circule en creuſant le Lionois, avant que de ſe rendre ſous Vienne, ce qui décrit un arc, dont l'autre route eſt la corde, & il en pourroit réſulter plus de 20 milles au lieu de 16. Je vois qu'en aſſujettiſſant l'échelle d'une grande carte manuſcrite du Dauſiné

Lib. II, cap. 5.

Lib. III, cap. 5.

In Apocolocynthoſe.

Daufiné à des eſpaces déterminés en rigueur géométrique, la diſtance de Lion à Vienne approche de 14000 toiſes. Elle ne va pas tout-à-fait à 13000 toiſes, en conſultant d'autres cartes ſur ces poſitions : & il réſulte delà environ 17 milles romains, ou environ 18. Il y a une obſervation à faire ſur ce ſujet, ſçavoir que l'intervalle des milles ſur cette route ſe comptoit en partant de Vienne, juſqu'aux confins de ſon territoire, & aux limites de Lion. Ces limites ne ſont pas tellement bornées au Rhône, qu'il n'y ait une liſière de terrain au delà du Rhône à l'égard de Lion, ce qui peut donner lieu à l'excédent qui paroît ſur le compte de 16 milles en cette diſtance, pour y avoir négligé un ſupplément juſqu'au point central de la poſition de *Lugdunum* préciſément. C'eſt-là, ce me ſemble, tout ce qu'une grande délicateſſe ſur l'analyſe des diſtances peut exiger : & il faut abandonner Strabon, dans le compte qu'il donne de 200 ſtades entre Vienne & Lion.

43°, 21°.

AD VIGESIMUM. Il eſt indiqué dans L'Itinéraire d'Antonin, ſur la route qui conduit de Narbone en Eſpagne ; & la diſtance eſt marquée xx, comme la dénomination du lieu le déſigne. M. de Marca porte cette poſition aux cabanes de Fitou. Mais, vu que Fitou s'écarte de Narbone d'environ 18000 toiſes, ce qui paſſe 22 milles romains, ſans compter ce que la meſure itinéraire, qui tourne l'étang de Sigean, doit avoir de plus que la ligne directe ; j'eſtime que ce que l'on nomme les cabanes de la Palme, à environ 4 milles en deçà de Fitou, ſont plus convenables au *Vigeſimum*. Le même Itinéraire, qui dans un autre endroit conduit de Narbone à *Salſulæ* en marquant xxx, exigeroit que l'on trouvât 10 milles entre les cabanes de Fitou & Salſes, ſi ces cabanes répondoient à la poſition de *Vigeſimum*. Or, je ne vois qu'environ 5 milles entre les cabanes de Fitou & Salſes, dans la grande carte des

Marca Hiſpan. lib. I, cap. 11.

Pyrénées, qui a été levée par ordre du Roi.

44°, 20°.

On trouve un autre lieu de même nom dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, en partant de Toulouſe : *ad Nonum Mil.* VIIII *ad Vigeſimum Mil.* XI. Les lieux qui portent de pareilles dénominations ſont un témoignage du privilége des cités, de compter les diſtances du point de la capitale juſqu'au terme du territoire.

44°, 23°.

VINDALIUM. On lit dans l'épitome du livre LXI de Tite-live, que Domitius, ſur-nommé Ahenobarbus, *contra Allobroges ad oppidum Vindalium feliciter pugnavit.* Le nom qui ſe lit *Undalum* dans Strabon, doit être corrigé, & lu *Vindalum*, ſelon Scaliger. L'épitome de Tite-live le veut ainſi, & il en eſt de même de Paul-Oroſe. Strabon parlant de la victoire remportée par Domitius, en indique le lieu au confluent de la rivière *Sulga* avec le Rhône ; & cette rivière eſt appellée par Florus *Vindalicus fluvius*, en faiſant alluſion à cette victoire. Or, la Sorgue, qui eſt *Sulgas*, ſe joint au Rhône à quelques milles au-deſſus d'Avignon, dans un endroit qu'on nomme la Traille. l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, qui dans la route d'Avignon à Orange, paſſe néceſſairement près de l'embouchure de *Sulgas*, & qui même fait mention d'un lieu nommé *Cypreſſeta*, dont l'emplacement peut convenir au pont de Sorgue, peu au-deſſus de cette embouchure, ne connoît point *Vindalium*, quoiqu'il en ſoit queſtion comme d'une ville, πόλις dans Strabon, ainſi qu'*oppidum* dans l'épitome. Je vois peu loin d'un bras de la Sorgue, car elle en forme pluſieurs, qu'il exiſte un lieu ſous le nom de Vedene qui paroît tenir de *Vindalium :* & comme ce lieu n'eſt diſtant que d'environ une lieue de la jonction de la Sorgue avec le Rhône, l'indication d'un vaſte champ de bataille ne déter-

Lib. IV, p. 185.

mine pas de poſition qui ne puiſſe rouler dans un eſpace de pluſieurs milles.

48°, 15°.

VINDANA PORTUS. Ptolémée qui nous indique ce port, le place entre l'embouchure du fleuve *Erius*, qui eſt la Vilaine, & le promontoire *Gobæum*, qui eſt le cap de S. Mahé, ou Finiſterre. Or, ce qu'on peut juger avoir été plus remarquable ſur la côte méridionale de la Bretagne, pour parvenir à la connoiſſance de Ptolémée, eſt ſans contredit le Mor-bihan, au fond duquel étoit ſituée la capitale des *Veneti*, peuple diſtingué par ſa puiſſance dans la marine. La dénomination de Mor-bihan, c'eſt-à-dire petite mer dans la langue des Bretons, répond à l'idée qui fait préférer cet endroit maritime à tout autre, pour y placer le *Vindana portus*. L'ancien *navale*, ſelon le terme propre aux Romains, ſe fait connoître à l'entrée du Mor-bihan: on l'appelle encore actuellement *Navalo*.

48°, 15°.

VINDILIS INSULA. L'Itinéraire maritime en fait mention, à la ſuite d'*Uxantis*, & de *Sina*, ou de *Sena*. Les titres du moyen-âge nous apprennent, que celle qui porte le nom de Bell'iſle, avoit antérieurement un autre nom, qui eſt *Guedel*. C'eſt ſous ce nom que Géofroi, comte de Bretagne, en fait don au monaſtère de Rédon, & qu'Alain, fils de Géofroi, confirme cette donation en 1026. Il paroîtroit extraordinaire que la plus conſidérable des iſles voiſines de la côte de Bretagne fût oubliée dans l'Itinéraire, lorſqu'il en nomme pluſieurs autres beaucoup moindres; & on voit aſſez d'affinité entre le nom de *Guedel* & celui de *Vindilis*, pour reconnoître que c'eſt Bell'iſle qui eſt indiquée ſous ce nom de *Vindilis*.

45°, 22°.

VINDOMAGUS. Ce lieu ne nous eſt connu que par Ptolémée, qui donne deux villes aux *Volcæ Are-*

comici, ſçavoir *Vindomagus* & *Nemauſus*; nommant *Vindomagus* la première, parce qu'elle devance *Nemauſus* en longitude. Il eſt aſſez difficile ſur cette indication d'aſſigner une poſition certaine à *Vindomagus*. Mais, ſi faute d'être plus inſtruit, on ſe livre à quelques conjectures, les monumens d'antiquité trouvés au Vigan peuvent faire préférer ſa poſition à pluſieurs autres qui ont été propoſées. Dire que le Vigan ne ſçauroit être *Vindomagus*, parce que ce lieu eſt nommé *Vicanus* dans des écrits de ſix à ſept cens ans, c'eſt ne vouloir point qu'*Ugernum*, compris dans la même contrée des *Arecomici*, ſoit Beaucaire, parce que le nom de Beaucaire eſt *Bellum-quadrum*, ſelon des écrits à peu-près du même âge. D'ailleurs, fixer préciſément *Vindomagus* ſur ce que la poſition marquée par Ptolémée eſt au même paralléle que Nîmes, & à un demi-degré ſeulement de différence en longitude, c'eſt accorder aux poſitions de Ptolémée plus d'autorité qu'elles n'en doivent avoir, & ne pas prendre garde à leur peu de juſteſſe & de conformité au local actuel. Sans ſortir de la Narbonoiſe, ne voit-on pas que Nîmes dans Ptolémée s'écarte de la mer d'un degré & deux tiers, bien que cette ville n'en ſoit diſtante que d'environ un tiers de degré? La différence de hauteur entre Narbone & Toulouſe, que Ptolémée fait d'un degré & un quart, n'eſt que d'environ deux cinquièmes de degré; & la différence de longitude au lieu d'un demi-degré, paſſe un degré & demi. Encore eſt-il vrai de dire, que cette partie de la Narbonoiſe n'eſt pas ce qui montre le plus de
P. 612. déſordre dans la Gaule de Ptolémée. M. de Valois, qui veut que *Vindomagus* ſoit *Ucetia*, auroit dû, ce ſemble, trouver quelque difficulté dans cette opinion, en conſidérant qu'*Ucetia* exiſte ſous le nom qui lui eſt propre, avant que le tems de la domination romaine dans la Gaule ſoit expiré. Ce n'eſt point par convenance avec Ptolémée que M. de Valois s'eſt déterminé, puiſqu'Uzez

eſt directement au nord de Nîmes, & non pas au couchant. On pourroit s'autoriſer de Ptolémée, à quelque différence près, en faveur du Vigan.

48°, 27°.

VINDONISSA. Tacite en fait mention, & y fixe le quartier de la vingt & unième légion, ce qui eſt confirmé par une inſcription trouvée ſur les lieux. La poſition de *Vindoniſſa* eſt liée à pluſieurs voies romaines. La diſtance marquée XXII dans la Table Théodoſienne à l'égard d'*Auguſta Rauracorum*, paroît plus convenable que l'indication de XXVII dans l'Itinéraire d'Antonin. L'eſpace qui y répond en droite-ligne ſur le local, peut faire eſtimer la meſure itinéraire en traverſant le *Vocetius*, ou Boetz-berg, de 21 ou de 22 lieues gauloiſes, autrement d'environ 32 milles romains; & le moyen d'y conformer l'Itinéraire eſt de ſubſtituer XXII à XXVII. Une route qui de *Vindoniſſa* ſe rendoit dans la Rhétie par *Arbor-felix*, eſt expliquée dans l'article *Vitodurum*. La Table donne la trace d'une autre voie, qui en nous écartant de notre ſujet, conduiroit ſur le Danube: elle nous feroit découvrir beaucoup de lieux, qui juſqu'à préſent n'ont point été fixés. Mais, il faut ſe borner ici à celui qui ſuit immédiatement *Vindoniſſa*, ſous le nom de *Tenedo*; & la diſtance marquée VIII porte vers un lieu nommé Teingen, ſur la rive ultérieure du Rhin, preſque vis-à-vis de Keyſerſtul, que l'on croit être *Forum Tiberii*. *Vindoniſſa* eſt nommée *Vindo* dans un panégyrique de Conſtantin par Eumène; *caſtrum Vindoniſſenſe* dans la Notice des provinces de la Gaule, *in Maximâ Sequanorum*. Cette ville a été un ſiége épiſcopal: mais, ayant été ruinée vers la fin du ſixième ſiècle, ou le commencement du ſeptième, cet évêché eſt devenu celui de Conſtance, qui reconnoît Maïence pour métropole, quoique *Vindoniſſa* renfermée dans la Séquanoiſe, dût reconnoître Beſançon en cette qualité. Le lieu qu'elle occupoit ſur le bord de la Ruſſ, près

Hiſtor. lib. VI, 61 & 70.

de ſa jonction avec l'Aar, s'appelle Windiſch.

44°, 25°.

VINTIUM. C'eſt la ville des *Neruſii*, ou *Neruſi*; dans Ptolémée : & on connoît des inſcriptions en l'honneur de Gordien & de Trajan-Déce, où on lit, CIVIT. VINT. Dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Vintienſium* eſt une de celle des Alpes Maritimes. On a écrit *Vincium* dans les tems poſtérieurs, & ce nom ſe conſerve dans celui de Vence.

Spon, p. 202.

51°, 21°.

VIROVIACUM. Ce lieu eſt placé dans l'Itinéraire d'Antonin entre *Caſtellum* & *Turnacum*, Caſſel & Tournai. La diſtance eſt également marquée XVI à l'égard de *Caſtellum* comme de *Turnacum*. Dans la Table on trouve *Virovino* à XII de *Caſtellum*, & de-là à *Turnacum* XI. La poſition de *Viroviacum* ſubſiſtant dans celle de Vervik, l'erreur des diſtances ne ſçauroit tirer à conſéquence. La voie qui conduiſoit de *Caſtellum* à *Viroviacum* me paroît avoir été commune dans une partie de ſa longueur, avec celle qui de Caſſel conduiſoit à *Minariacum*; & quoique la diſtance en droite-ligne de Caſſel à Vervik ne paſſe guère 20000 toiſes, la meſure itinéraire devoit être au moins de 18 lieues gauloiſes. L'eſpace de Vervik à Tournai étant de près de 17000 toiſes, il en réſulte à peu près 15 lieues gauloiſes. Ainſi, la route de Caſſel à Tournai, en paſſant par Vervik, fait compter 33 lieues gauloiſes, & on peut remarquer que l'Itinéraire en approche par la ſomme des diſtances, qui eſt 32.

48°, 27°.

VITODURUM. Une inſcription que Guilliman & pluſieurs autres ſçavans ont rapportée, fait mention de ce lieu, où les empereurs Dioclétien & Maximien *murum Vitodurenſem à ſolo inſtaurârunt*. L'Itinéraire d'Antonin en indique la poſition entre *Vindoniſſa*, ou Windiſch, & *Fines*, ou Pfin. Les diſtances de *Fines* à *Vito-*

durum XXII, & de *Vitodurum* à *Vindoniſſa* XXIIII, ſont à rejetter. L'étude que j'ai faite du local de la Suiſſe, me donne lieu d'eſtimer l'eſpace en droite-ligne de Windiſch à Pfin d'environ 27 lieues gauloiſes, ou de 41 milles romains, & la meſure itinéraire doit avoir quelques lieues ou quelques milles de plus, vu les circonſtances du terrain. Dans un autre endroit de l'Itinéraire, où ſans faire mention de *Vitodurum*, il paſſe de *Fines* à *Vindoniſſa*, la diſtance qui eſt indiquée *leugas* XXX (& remarquez cette qualification de meſure, *leugas*) paroît bien plus d'accord avec le local. Mais, pour connoître ce qui peut convenir à la poſition de *Vitodurum* en particulier, je remarque que dans une carte topographique & fort détaillée du canton de Zurich en 6 feuilles, la poſition de Wintertur eſt au tiers de la diſtance de Pfin à Windiſch. D'où l'on peut conclure, que cette diſtance étant eſtimée d'environ 30 lieues gauloiſes de meſure itinéraire entre *Fines* & *Vindoniſſa*, il faut compter 10 de *Fines* à *Vitodurum*, & 20 de *Vitodurum* à *Vindoniſſa*. On ne forme point de doute ſur la poſition de *Vitodurum* à Wintertur.

47°, 25°.

VIVISCUS. Ce nom écrit ainſi dans la Table Théodoſienne, ſemble plus conforme à la dénomination actuelle de Vevai, que *Bibiſcus* ſelon l'Itinéraire d'Antonin. Les diſtances qui ont rapport à cette poſition ſont diſcutées dans les artticles *Bromagus*, *Lacus Lauſonius*, & *Penni-lucus*, auxquels on peut avoir recours.

46°, 17°.

ULIARUS INSULA. Pline après avoir fait mention des iſles des *Veneti*, ajoute, *& in Aquitanico ſinu Uliarus*. Sidoine-Apollnaire appellant les lièvres de cette iſle *Olarionenſes*, donne au même nom une forme différente, de laquelle eſt ſortie la dénomination actuelle d'Oléron. Il ne nous eſt pas permis de citer dans notre

Lib. IV, cap. 19.

Gaule l'iſle de Ré, comme celle d'Oleron, parce qu'on ne trouve point le nom de *Radis* avant le milieu du huitième ſiècle. L'anonyme de Ravenne parlant de quelques iſles, dont il déſigne la ſituation en diſant, *poſt Aquitaniam*, nomme de ſuite *Ollarione* & *Ratis*.

51°, 20°.

ULTERIOR PORTUS. Céſar parle d'un port, dans lequel il tenoit une partie des bâtimens deſtinés à faire le trajet dans la Grande-Bretagne, & il le nomme ultérieur par rapport à celui d'*Itius*. La ſituation du port *Itius* à Wit-ſand, ſemble déſigner Calais, lorſqu'il eſt queſtion d'un autre port ſitué au-delà. On peut même attribuer au nom de Calais la ſignification qui eſt propre au terme de *Cale*, pour déſigner un endroit favorable à l'abord & au mouillage des bâtimens.

45°, 23°.

UMBENNUM. Ce lieu eſt placé dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, entre *Batiana*, qui eſt Baix ſur la rive droite ou occidentale du Rhône, & Valence. La diſtance à l'égard de *Batiana* eſt marquée XII, & à l'égard de *Valentia* VIIII. Mais, on peut voir à l'article *Batiana*, que l'indication de la Table entre *Batiana* & Valence, qui eſt XVIIII, excéde moins ce qu'il y a d'intervalle de Baix à Valence, que le compte de 21 milles qui réſulte de l'Itinéraire. D'ailleurs, le lieu, qui peut répondre à *Umbennum* préciſément n'eſt inconnu. On peut le ſuppoſer vers le paſſage de l'Eirieu, en ſuivant le même bord du Rhône que celui de Baix, & à environ 9 milles de Valence, ſelon l'indication qui regarde cette diſtance dans l'Itinéraire.

44°, 20°.

UMBRANICI. Quand on voit le nom d'*Umbranicia* comme celui d'une contrée particulière, dans la Table Théodoſienne, & répondant au nom des *Umbranici*, dont Pline fait mention en traitant de la Gaule Narbonoiſe; on eſt fort tenté de ne point omettre dans la carte

(*Lib. III, cap. 4.*

de

de la Gaule un article ainſi répété en plus d'un endroit. Il faut néanmoins convenir, qu'on eſt dépourvu d'indices, ſur leſquels on puiſſe aſſigner aux *Umbranici* une place qui ſoit certaine. Pline en ſuivant l'ordre alphabétique dans une énumération de villes & de peuples de la Narbonoiſe, n'a pas eu pour objet de nous faire juger de leur poſition par un ordre géographique. D'un autre côté, il y a peu de ſureté à ſe fonder ſur la place que la Table donne à quelques noms de peuples & de pays, parce que la plupart ſont manifeſtement hors du lieu qu'on leur connoit d'ailleurs. On pourroit dire néanmoins d'*Umbranicia*, que ce nom eſt moins déplacé dans la Table que beaucoup d'autres, parce qu'il y eſt renfermé dans un canton convenable à la Narbonoiſe, dans l'étendue de laquelle Pline comprend les *Umbranici*. Et ſi l'on conſidére que le nom d'*Umbranicia* dans la Table, ſuit immédiatement celui des *Volcæ Tectoſages*, on peut conjecturer qu'*Umbranicia* étoit limitrophe, & plutôt vers les Cévennes, qu'en ſe tournant vers les Pyrénées. Quoique le diocèſe d'Albi, & celui de Caſtres, qui en eſt un démembrement, ayent été rangés dans l'Aquitaine première; cependant, il y a grand lieu de préſumer que ce canton, du moins en partie, étoit antérieurement annexé à la Province romaine, ou Narbonoiſe. Car, il n'y a point d'autre poſition que les *Ruteni*, diſtingués par le ſurnom de *Provinciales* dans Céſar, ayent pu occuper, comme je le repréſente dans l'article qui les concerne en particulier. Or, les *Umbranici*, dont le nom ne paroît que depuis Céſar, ſont peut-être cachés ſous ce nom des *Ruteni* de la Province, ou peuvent avoir été placés dans leur voiſinage. Les recherches que j'ai faites ſur ce ſujet ne m'ont rien appris de plus poſitif. M. de Valois croit voir pareillement dans la Table, que les *Umbranici* étoient contigus aux *Tectoſages*. Mais, on peut être étonné de ce qu'il ſoupçonne quelque affinité entre leur nom & celui

P. 616.

d'Auraguez. C'eſt ainſi qu'il écrit le nom du Lauraguez, qui eſt *Lauracenſis*, dérivé de Laurac, lieu principal du canton ainſi appellé, & ſitué ſur la frontière commune des diocèſes de Mirepoix & de S. Papoul.

50°, 17°.

UNELLI, *vel* VENELI. Céſar fait plus d'une fois mention des *Unelli*, avec d'autres peuples Armoriques, ou maritimes, les *Veneti*, *Oſiſmii*, *Curioſolites*, *Redones*. Mais, il ne s'enſuit pas qu'il faille les placer dans la Bretagne, ſelon l'opinion du P. Hardouin, *minori Britanniæ accenſendi*. Ptolémée, qui les nomme *Veneli*, décide de leur emplacement dans le Côtantin, en indiquant leur capitale ſous le nom *Crociatonum*, dont la poſition eſt celle de Valognes. On trouve dans Pline le nom des *Unelli* à la ſuite de celui des *Bodiocaſſes*, qui ſont limitrophes dans le Beſſin. C'eſt par une faute de tranſpoſition, que Ptolémée place les *Veneli* entre les *Biduceſii* (ou *Viducaſſes*) & les *Lexovii*. Dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Conſtantia*, dont le nom de Côtantin eſt dérivé, figure comme capitale dans le canton qu'occupoient les *Unelli*.

Plin. in-fol. to. I. p. 225.

48°, 26°.

VOCETIUS MONS. Il en eſt mention dans Tacite, au ſujet d'un mouvement de guerre dans l'Helvétie. Le nom de cette montagne eſt appliqué à une branche du mont Jura, qui s'approche du Rhin au-deſſus d'*Auguſta Rauracorum*, dans une carte de ce pays publiée en 1555 par Anton. Salamanca; & le nom actuel de Boetz-berg conſerve de l'analogie avec l'ancienne dénomination. Je ne ſçaurois donc adhérer à l'opinion d'Ortelius, qui veut ſubſtituer le nom de *Vogeſus* à celui qu'on lit dans Tacite.

Hiſtor. lib. I, 68.

45°, 23°.

VOCONTII. Ils ſont cités dans Tite-live, en parlant de la route que tint Annibal, pour ſe rendre au paſſage des Alpes. Selon Strabon, ils s'étendoient juſ-

Lib. XXI, 31.

Lib. IV, p. 203.

qu'à la frontière des *Allobroges*, dans des vallées profondes & de difficile accès. On trouve leur nom dans Méla, en faiſant mention de *Vaſio* leur capitale. Pline témoigne qu'ils étoient puiſſans, en leur attribuant, indépendamment de deux villes capitales, dix-neuf villes d'un ordre inférieur : & à ces deux capitales on pourroit ajouter *Dea Vocontiorum*, ou *Die*. Car, dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Deenſium* y tient une place, comme *civitas Vaſienſium*. Les *Vocontii* ſe gouvernoient par leurs propres loix, au rapport de Strabon : & Pline les met au rang des peuples alliés, en diſant, *Vocontiorum civitas fœderata*. Ptolémée n'a point oublié un peuple de cette conſidération. Il paroît que les *Vocontii* occupoient, non-ſeulement les diocèſes de Vaiſon & de Die ; mais qu'une partie de l'extenſion qu'a pris le diocèſe de Gap, dans lequel on ne connoît point d'ancien peuple en particulier, eſt un démembrement du domaine des *Vocontii*. On peut dire la même choſe d'un canton du diocèſe de Siſteron, qui eſt détaché de ce qui compoſe l'arrondiſſement de ce diocèſe, & limitrophe de Vaiſon, & dont le nom eſt *Vallis Bodonenſis*, aujourd'hui Val-Benois.

Lib. II, cap. 5.
Lib. III, cap. 4.

51°, 22°.

VODGORIACUM. C'eſt le premier lieu qui ſoit marqué dans l'Itinéraire d'Antonin, & dans la Table Théodoſienne également, ſur la voie romaine de Bavai à Tongres, qui eſt très-remarquable dans le pays ſous le nom de chauſſée de Brunehaut, ou du Haut-chemin. L'Itinéraire & la Table ſont d'accord à marquer XII entre *Bagacum* & *Vodgoriacum*, dont on reconnoît le nom, quoique altéré, dans celui de Voudrei, petit lieu un peu en-deçà de Binche. Je trouve que l'eſpace en cet intervalle paſſe 14000 toiſes ; & quoique la voie ſoit très-directe en pays uni, on peut eſtimer que la meſure itinéraire excéde les 12 lieues gauloiſes, & roule entre 12 & 13.

49°, 25°.

VOGESUS MONS, *vel* VOSEGUS. La chaîne de montagnes qui porte ce nom, commence à s'élever sur les confins des *Lingones*, comme on lit dans Céſar. Mais, on ne diſtingue point la Voſge aux ſources de la Meuſe, que Céſar fait ſortir *ex monte Vogeſo, qui eſt in finibus Lingonum.* Après avoir couvert la partie ſeptentrionale du pays des *Sequani*, la chaîne des Voſges ſe prolonge vers le nord, entre les *Leuci* & les *Mediomatrici* d'un côté, les *Triboci* & les *Nemetes* de l'autre. Il eſt conſtant que le nom de Voſge s'eſt étendu juſque-là, comme le témoigne une inſcription en l'honneur du dieu *Voſegus*, trouvée à Berg-Zabern, ſur les confins de l'Alſace & du Palatinat, & rapportée par Gruter. Dans le moyen-âge, le nom qu'on lit *Vogeſus* dans Céſar, eſt *Voſagus.* La Table Théodoſienne repréſente une longue forêt en-deçà du Rhin, ſous le nom de *Silva Voſagus*; & dans les écrivains des tems poſtérieurs à la domination romaine, la Voſge eſt indifféremment appellée, *mons, ſilva, ſaltus, eremus, vaſtitas.*

Comment. IV.

Inſcript. p. 94.

44°, 22°.

VOLCÆ ARECOMICI. Deux peuples, auxquels le nom de *Volcæ* étoit commun, l'un diſtingué par le nom d'*Arecomici*, l'autre par celui de *Tectoſages*, occupoient dans la province Narbonoiſe, tout l'intervalle qu'il y a du Rhône à la Garonne. Les *Arecomici* étoient voiſins du Rhône, & s'étendoient le long de la mer dans ce qu'on appelle aujourd'hui le bas Languedoc. Lors qu'Annibal traverſa la partie méridionale de la Gaule, pour paſſer en Italie, les *Arecomici* n'étant point bornés par le Rhône, poſſédoient des terres au-delà de cette rivière. Car, c'eſt d'eux qu'il faut entendre ce que dit Tite-live ſous le nom de *Volcæ*, qu'ils étoient établis ſur l'une & l'autre rive du Rhône : *in Volcarum pervenerat agrum (Annibal) gentis validæ. Colunt autem circà*

Lib. XXI, 26.

utramque ripam Rhodani. Alors apparemment, un peuple de moindre conſidération, les *Anatilii*, que l'on juge avoir été placés ſur le Rhône près de la mer, étoient compris ſous le nom des *Arecomici*. Et ces *Anatilii* paroiſſent prénommés *Narbonenſes Arecomici*, dans une inſcription dont il eſt parlé dans l'article concernant les *Anatilii*. La chaîne du *mons Cebenna* ſéparoit les *Arecomici* dans les terres, d'avec les *Ruteni* & les *Gabali*. Il eſt beaucoup plus difficile de ſçavoir à quoi s'en tenir ſur leurs limites du côté des *Tectoſages*. Selon Strabon, Narbone eſt le port des *Arecomici*. Mais, Ptolémée donne une telle extenſion aux *Tectoſages*, que non-ſeulement Narbone, mais encore Béziers, & *Ceſſero* ſur l'*Araur*, ſont des villes des *Tectoſages*. Je penſe qu'en ceci il faut diſtinguer les tems. Avant que les Romains euſſent fait de Narbone la capitale de leur première province conquiſe dans la Gaule, cette ville pouvoit être des *Arecomici* plutôt que des *Tectoſages*, comme on doit l'inférer de Strabon. Mais, élevée à cette dignité, Narbone a dû ſe trouver indépendante du corps politique de l'un comme de l'autre des peuples *Volcæ*, & prendre un territoire diſtinct & ſéparé. Je vois un indice non équivoque de ce territoire dans une poſition de *Fines*, entre Carcaſſone & Toulouſe. Mais, comme il ne ſe diſtingue point par un nom de peuple qui lui ſoit propre, Ptolémée qui n'eſt point arrêté par cette diſtinction, adjuge plutôt Narbone & quelques autres villes aux *Tectoſages*, qui ſe préſentent les premiers dans l'ordre de ſa deſcription, qu'aux *Arecomici* qui les ſuivent, & dont le diſtrict paroît ainſi réduit à celui de la capitale, ou de *Nemauſus* en particulier, & n'être point celui de la nation en général. Quand on conſidère en même tems, que les limites du territoire de Narbone, en s'avançant vers Toulouſe, ſelon cette poſition de *Fines* dont je viens de parler, ne ſont point vraiſemblablement ceux des *Tectoſages*, qui ſe trouveroient ainſi extrêmement

Lib. IV, p. 186.

reſſerrés ; on eſt perſuadé qu'une ligne de diviſion entre les *Arecomici* & les *Tectoſages*, ſeroit téméraire & trop hazardée ſur une carte.

44°, 20°.

VOLCÆ TECTOSAGES. Dans l'article qui par l'ordre alphabétique précède celui-ci, il y a des circonſtances par rapport aux *Tectoſages*, que je ne répéterai point. Entre divers peuples de la Gaule qui ſe ſont ſignalés par des expéditions au dehors, les *Tectoſages* méritent une diſtinction particulière. Selon Céſar, ils avoient pénétré en Germanie ; & s'étant établis dans les meilleurs cantons aux environs de la forêt Hercynie, ils s'y maintenoient avec une grande réputation de juſtice, comme de courage dans la guerre : *quæ gens ad hoc tempus iis ſedibus ſe continet, ſummamque habet juſtitiæ & bellicæ laudis opinionem.* Juſtin rapporte, qu'un corps de *Tectoſages* avoit pénétré dans l'Illyrie, & s'étoit fixé dans la Pannonie. Mais, leur plus célebre établiſſement eſt celui, qu'après s'être ſéparés de Brennus dans la Thrace, & ayant paſſé en Aſie, ils firent dans une partie de la Phrygie, où en conſervant le nom de *Tectoſages*, ils occupoient *Ancyra*, la principale ville du pays qui prit le nom de Galatie, où S. Jérôme dit avoir remarqué le même fond de langage que celui qu'on parloit à Trèves de ſon tems, quoique plus de ſix cens ans ſe fuſſent écoulés depuis l'entrée des Gaulois dans ce pays. Les *Tectoſages* de la Narbonoiſe, ſelon Strabon, approchent des Pyrénées, & ils atteignent par une extrémité le penchant du mont *Cemmenus*, ou *Cebenna*. En parlant des *Volcæ Arecomici*, j'ai eu occaſion d'expoſer les raiſons de la difficulté qu'il y a de fixer des limites entr'eux & les *Tectoſages*. Il m'a paru que le lieu de *Fines* qui pouvoit convenir entre les territoires de Narbone & de Toulouſe, ne devoit point limiter les *Tectoſages*. Pline le juſtifie, en leur attribuant Carcaſſone, *Carcaſum Volcarum Tectoſagum.*

Comment. VI.

Lib. XXXII.

Præf. inepiſt. II, ad Galatas.

Lib. IV, p. 187.

Lib. III, cap. 4.

45°, 24°.

VOLOGATIS. L'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem place ce lieu immédiatement à la ſuite de *Lucus*, Luc, au-deſſus de Die, en s'avançant vers Gap par *Mons-Seleucus*. La diſtance à l'égard de *Lucus* eſt marquée IX: mais parce que je ne vois point de poſition qui puiſſe ſe rapporter à *Vologatis*, que celle d'un lieu qui ſe nomme Lèches, je crois l'indication trop forte, & qu'elle ne tient lieu que de VI, ſelon que le local paroît le preſcrire. Le détail de l'Itinéraire faiſant compter 25 milles entre *Lucus* & *Mons-Seleucus*, je ſuis aſſuré que ce compte peut ſouffrir quelque réduction, parce que l'intervalle actuel entre la poſition de *Lucus* & la Baſtie Mont-ſaléon, qui eſt indubitablement *Mons-Seleucus*, ne s'évalue en droite-ligne qu'à environ 14000 toiſes, ou peu au-delà, ce qui ne répond qu'à 19 milles romains. Car, quoique la diſpoſition du local ſoit de nature à rendre la meſure itinéraire plus longue; toutefois on a peine à croire que ce ſoit au point d'y ajouter un tiers en ſus de la meſure directe. Or, cette conſidération leve tout ſcrupule ſur ce qui concerne la diſtance particulière de *Lucus* à *Vologatis*, dont le nom n'eſt pas tellement altéré dans celui de Leches, qu'on ne le reconnoiſſe en le rencontrant au paſſage de la route, & immédiatement avant que de franchir une montagne, qui lui ſuccède ſous le nom de *Gavra* dans l'Itinéraire.

44°, 23°.

VORDENSES. J'emploie ici l'ethnique d'un lieu; comme je le trouve dans une inſcription que Spon dit exiſter dans l'égliſe cathédrale d'Apt. Les *Vordenſes pagani* conſacrent ce monument à leur protecteur, *patrono ſuo*, qui eſt déſigné IIII *vir* de la colonie d'Apt. Or, il y a toute apparence que ce lieu eſt Gordes, contigu au diocèſe d'Apt dans celui de Cavaillon. La différence entre Vord & Gord, n'eſt que celle que l'on voit par

Miſcell. Erud. Antiq. p. 164.

la permutation de la lettre initiale, entre le terme de *vadum* & celui de *gué*, qui le remplace dans l'uſage actuel ; & comme de *Vardo* on a fait le nom du Gardon, & de *Vapincum* celui de Gap.

49°, 14°.

VORGANIUM, *poſteà* OSISMII. Ptolémée nous apprend que le nom de la capitale des *Oſiſmii* eſt *Vorganium*. Ce peuple occupoit la partie occidentale de la Bretagne dans toute ſa largeur, comme on peut voir à l'article *Oſiſmii*. La poſition de leur capitale nous eſt indiquée par la Table, où le nom eſt écrit *Vorgium*, par contraction apparemment de *Vorganium*. Cette poſition ſe rencontre ſur une voie, qui traverſant la Bretagne dans ſa longueur depuis la capitale des *Namnetes*, & paſſant à celle des *Veneti*, vient aboutir ſur le bord de la mer à un lieu dont le nom ſe lit *Geſocribate* dans la Table, & plus correctement *Geſobrivate*, paroiſſant le même lieu que *Brivates portus* dans Ptolémée, aujourd'hui Breſt. Entre la capitale des *Veneti* & celle des *Oſiſmii*, ce que la Table marque ſous le nom de *Sulis*, ſe retrouve préciſément dans le point d'union d'une petite rivière nommée Suel avec celle de Blavet, & ce qui concerne *Sulis* eſt le ſujet d'un article particulier. De ce lieu, la Table conduit à *Vorgium*, ou *Vorganium*, & la diſtance marquée XXIIII, s'arrête à Karhez, en ſuivant la même direction de voie. Cette ville de Karhez, ou comme on a dit autrefois Ker-ahez, a été la première en dignité dans la contrée, ſelon la tradition qui y ſubſiſte : & D. Lobineau, dans ſon hiſtoire de Bretagne, aſſure qu'on y découvre tous les jours des reſtes de ſa première ſplendeur. Outre la voie qui nous conduit à Karhez, je ſuis informé qu'il y a dans les environs de grands veſtiges d'une voie romaine, qui à partir de cette ville eſt dirigée entre le nord & le levant. Sanſon n'ayant aucun égard aux diſtances marquées par la Table, à laquelle néanmoins on doit l'unique moyen qu'il

P. 2.

qu'il y ait de juger de l'emplacement de *Vorganium*, tranſporte cette capitale auprès de Tréguier, & dans l'endroit appellé Coz-guevded (le vieux gué) où il peut avoir exiſté une ville dans des tems reculés, & même épiſcopale ſous le nom de Lexobie, comme le prétendent les Bretons, ſans que ſa poſition trop écartée des lieux indiqués par la Table, convienne à *Vorganium*. En bornant les *Oſiſmii* à quelques diocèſes qui ſont ſur la côte ſeptentrionale de la Bretagne, Sanſon ne pouvoit reconnoître *Vorganium* dans Karhez, qui eſt hors des limites de ces diocèſes, & dans celui de Kemper. Cette ville paroît avoir été déſignée par le nom du peuple, ainſi que la plûpart des autres capitales. Car, c'eſt ſous le nom du peuple qu'il en eſt mention dans la Notice de l'Empire, comme d'un lieu où le commandant d'une milice particulière avoit ſon poſte : *in tractu Armoricano & Nervicano, præfectus militum Oſiſmiacorum Oſiſmiis.* Dans la Notice des provinces de la Gaule, *civitas Oſiſmorum* eſt une de celles de la troiſième Lionoiſe.

47°, 22°.

VOROGIUM. Ce lieu eſt placé dans la Table Théodoſienne ſur une route, qui d'*Auguſtonemetum*, ou Clermont, conduit par *Aquæ calidæ*, qui ſont les eaux de Vichi, à un autre lieu ſous le nom d'*Ariolica*, dont la poſition convient à celle d'Avrilli, ſur la gauche de la Loire au-deſſous de Rouanne, comme on peut voir au ſecond des articles qui portent le nom d'*Ariolica*. La diſtance eſt marquée VIII à l'égard d'*Aquæ calidæ*, & de *Vorogium* à *Ariolica* XIIII. On trouve dans le dénombrement du Royaume, Généralité de Moulins, Election de Gannat, le nom de Vouroux, qui eſt parfaitement analogue à celui de *Vorogium*. Mais, la ſituation de ce lieu m'a été inconnue, juſqu'à ce qu'une des cartes des grandes routes du Royaume, qui ſont dreſſées par ordre du Roi, me l'ait indiqué à environ 200 toiſes

plus près du rivage de l'Allier que la petite ville de Varennes, qui en eſt écartée d'environ un quart de lieue. Une carte manuſcrite que j'ai du cours de l'Allier, me donne la diſtance des bains de Vichi à Varennes en droite-ligne d'environ 8600 toiſes; & parce que le cours de l'Allier ne permet pas que la route ſoit tout-à-fait directe, on peut eſtimer la meſure itinéraire d'environ 9000 toiſes, ce qui répond à l'indication de la Table, puiſque le calcul de 8 lieues gauloiſes ſur le pied de 1134 toiſes, eſt de 9032 toiſes. Mais, il n'en eſt pas de même de Vouroux, ou *Vorogium*, à *Ariolica*, l'intervalle s'eſtimant de 21 à 22000 toiſes, ſans ce que la meſure itinéraire doit avoir de plus que la meſure directe, en traverſant un pays aſſez inégal. Et parce que les poſitions de *Vorogium* & d'*Ariolica* ne me paroiſſent aucunement douteuſes, j'infère de la diſtance abſolue qui les ſépare, qu'il y a faute dans l'indication de la Table, & que le moyen de la corriger eſt de ſubſtituer XXI à XIIII.

51°, 26°.

VOSALIA. Quoiqu'on liſe *Voſavia* dans la Table Théodoſienne, où l'on ſçait que les dénominations ſont ſouvent peu correctes, je penſe qu'il faut lire *Voſalia*, parce que ce nom eſt Weſel, & que Hrabanus qui vivoit il y a neuf cens ans, a écrit dans ſon martyrologe *Waſalia*. Pour diſtinguer ce lieu d'avec un autre Weſel, ſitué beaucoup plus bas à l'embouchure de la Lippe dans le Rhin; on appelle celui-ci Ober-Weſel, ou haut-Weſel. Il eſt placé dans la Table entre *Bontobrice*, ou pour mieux dire *Baudobrica*, & *Bingium*; & la diſtance eſt indiquée VIIII à l'égard de *Bingium* comme de *Baudobrica*, non pas XII, comme M. de Valois & Cellarius le marquent, en confondant apparemment cette diſtance avec celle que la Table indique XII entre *Bingium* & Maïence. Or, l'indication de la Table paroît très-convenable au local, ſur-tout en partant de l'ancienne poſi-

tion de *Bingium*, & en convenant que le coude que fait le Rhin auprès de Bacarach doit allonger la meſure itinéraire.

47°, 25°.

URBA. C'eſt un lieu qui mérite conſidération, ſi l'opinion eſt bien fondée qu'il a donné le nom d'*Urbigenus* à un des *quatuor pagi*, qui partageoient primitivement tout le pays des *Helvetii*. L'Itinéraire d'Antonin fait mention d'*Urba*, entre *Lacus Lauſonius* & *Ariorica*, & la diſtance eſt marquée XVIII à l'égard de *Lauſone*, XXIIII à l'égard d'*Ariorica*. En examinant le local je ſuis convaincu que ces diſtances ſont comptées en milles romains; & que celle d'*Urba* à *Ariorica* ne remplit même 24 milles, que parce que les défilés du mont Juta, en paſſant par Jougne, & ſous le château de Joux, font ſerpenter la voie entre Orbe & Pont-arlier. Il me paroît que ce qu'il y a d'eſpace en droite-ligne ne peut s'eſtimer qu'environ 12 lieues gauloiſes. M. de Valois cite un diplôme de Rodolfe, roi de Bourgogne, en date de l'an 1019, par lequel on apprend, que ce lieu ſitué au paſſage d'une ancienne voie romaine, s'appelloit *Tabernæ*, auſſi-bien qu'*Urba : villa Tabernis, quæ alio nomine, propter fluvium ibidem defluentem, Urba appellatur.*

47°, 25°.

URBIGENUS PAGUS. Quoiqu'on liſe *Verbigenus* dans le texte des Commentaires de Céſar, pluſieurs critiques ont penſé qu'il avoit été facile à des copiſtes de ſe méprendre ſur ce nom, par la reſſemblance qu'il a avec un terme latin très-familier. On a préſumé en même tems, que ce *pagus* des *Helvetii* pouvoit devoir ſon nom à un lieu connu ſous le nom d'*Urba*; & quoique cette opinion n'ait pas été générale chez tous ceux qui ont travaillé ſur l'état ancien de l'Helvétie, elle a gagné le plus grand nombre. Mais, on ne ſçauroit douter, que le rang qu'*Aventicum* a tenu du tems de la domination romaine, n'ait abſorbé dans ſon diſtrict une grande partie.

porter à la meſure du mille romain, plutôt qu'à la lieue gauloiſe, pour ſe trouver conforme à ce que le local contient d'eſpace. Dans un autre endroit de l'Itinéraire, où la poſition d'*Urunci* ſe trouve entre *Arialbinnum* & *Mons Briſiacus*, la diſtance à l'égard de *Mons Briſiacus* marquée M. P. XXIII, autrement *leugas* XV, eſt auſſi exacte en proportion dans ces deux indications, qu'il eſt poſſible que cela ſoit en négligeant les fractions. Car en rigueur, 23 milles romains font 15 lieues gauloiſes & un tiers, & les 15 lieues font 22 milles & demi, le milieu eſt 23 milles. Quant à la poſition d'*Urunci*, je crois la retrouver dans celle d'un lieu nommé Rucſen ou Ricſen, ſur la direction de la route qui tend de *Larga*, ou de Largitſen en Suntgau, à Briſac. La poſition de Ricſen a l'avantage de mettre de l'analogie dans les diſtances reſpectives, en ſorte que ce qui eſt 18 du côté de Largitſen, eſt 23 à 24 du côté de Briſac. L'indication de l'Itinéraire pour la diſtance qui conduit d'*Arialbinnum* à *Urunci*, ſçavoir M. P. XXII, *leugas* X, ne ſçauroit être correcte, vu le défaut de proportion entre ces meſures. Car 22 milles demanderoient plus de 14 lieues, & 10 lieues ne fourniroient que 15 milles. Je trouve entre Binning près de Baſle, ou *Arialbinnum*, & Ricſen, 16 à 17 milles, qui répondent à 11 lieues gauloiſes; & on peut en conclure, que ce qui paroît XXII dans l'Itinéraire tient lieu de XVII.

45°, 18°.

USSUBIUM. L'Itinéraire d'Antonin indique ce lieu ſur la route de Bourdeaux à Agen, entre le lieu nommé *Sirione*, qui eſt le pont de Siron, & *Fines*. On trouve *Veſubio* dans la Table Théodoſienne; & elle eſt d'accord avec l'Itinéraire à marquer XX entre *Serione* & *Veſubio*. La diſtance eſt la même de *Veſubio* à *Fines*, ſelon la Table; mais l'Itinéraire marque XXIIII. Au-reſte, ces indications doivent pécher par excès dans les nombres. Car, entre le pont de Siron & le lieu qui convient à *Fi-*

nes en-deçà d'Agen, l'eſpace s'eſtime à peine de 27000 toiſes, dont on ne peut conclure que 24 lieues gauloiſes au plus, autrement 36 milles romains. Je penſe qu'*Uſſubium* pourroit être un lieu nommé Urs, à quelque diſtance de la rive gauche de la Garonne, par le travers de la Réole, qui tient à la rive droite.

44°, 21°.

USUERVA. On lit ainſi dans la Table Théodoſienne, & *Hoſuerbas* dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem. La diſtance en-deçà de Narbone en venant de Toulouſe & de Carcaſſone, eſt marquée XV dans cet Itinéraire, XVI dans la Table. A meſurer 15 à 16 milles d'un point pris dans le quartier de Narbone diſtingué par le nom de Cité, on ſe trouve conduit au paſſage d'un ruiſſeau ou torrent, dont le nom d'Iourre ou d'Iourve conſerve de l'analogie avec l'ancienne dénomination.

50°, 23°.

VUNGUS VICUS. L'Itinéraire d'Antonin indique ce lieu ſur la route de *Durocortorum*, ou de Reims, à Trèves, entre *Durocortorum*, & *Epoiſſum*, ou *Epuſum*, qui eſt Ivois. La diſtance eſt marquée *Leugas* XXII à l'égard de *Durocortorum*, & elle eſt répétée de *Vungus* à *Epoiſſum*. L'eſpace actuel de Reims à Ivois peut s'eſtimer de 48 à 49000 toiſes; & le calcul de la ſomme des diſtances, ou de 44 lieues gauloiſes, étant de 49900 toiſes, ne ſurpaſſe la meſure directe que ſelon qu'il convient à la meſure itinéraire. La direction de cette voie, en tendant de Reims au paſſage de la Meuſe à Mouſon, avant que d'arriver à Ivois, conduit préciſément à un lieu nommé Vonc, près de la rivière d'Aiſne, un peu au deſſus d'Attigni; & il eſt aſſez évident que l'ancienne dénomination n'a point ſouffert d'altération ſenſible. Flodoard, dans ſon hiſtoire de Reims, fait mention du *municipium Vongum*, & du *pagus Vongenſis*; & le nom qui s'y rapporte eſt incorrect ſi on le trouve écrit Von, & non pas Vonc, comme il eſt

de fait qu'il ſubſiſte, & comme une raiſon d'analogie le veut en même tems. On reconnoît la trace de la voie en pluſieurs endroits, dans l'intervalle de Reims à Vonc, & le lieu nommé Vau d'Etré, *ſive de ſtrata*, au paſſage de la rivière de Suippe, en eſt un indice. Je ne ferai point difficulté de remarquer, que la diſtance particulière de Reims à Vonc ſe trouvant prolongée juſqu'à 27000 toiſes, elle demande 24 lieues gauloiſes plutôt que 22. Mais, vû que la diſtance ultérieure qui porte à Ivois, eſt foible de ce que l'autre a d'excédent, comme la convenance du total de Reims à Ivois, reconnue ci-deſſus, le détermine; il ſe fait entre les diſtances particulières qui compoſent ce total, une compenſation, que l'application rigoureuſe des Itinéraires au local actuel fait rencontrer aſſez ſouvent. La poſition de *Melodunum*, qui ne ſouffre point de doute entre *Lutecia* & *Condate*, ou Montreau-faut-Ione, eſt dans le même cas que celui qui ſe préſente ſur la poſition de *Vongus*, y ayant également deux lieues gauloiſes de plus ou de moins dans l'indication des diſtances qui y ont rapport. Le *Noviomagus* placé dans la carte ſur la route qui conduit à *Vungus*, eſt tiré de la Table Théodoſienne, où ce lieu ſe trouve indiqué entre *Durocortorum* & *Moſa*, ou *Moſomagus*, qui eſt Mouſon. M. de Valois s'écarte de la trace comme de la direction de la voie, en préférant à la poſition de Vonc celle de Vouzi (ou plutôt Vouzieres) qui eſt ſur la droite de Vonc, éloignée de 4 à 5000 toiſes en remontant l'Aiſne. P. 621.

49°, 13°.

UXANTIS INSULA. On doit lire *Uxantis* dans l'Itinéraire maritime. Le même nom dans Pline eſt *Axantos*; & c'eſt l'iſle d'Oueſſant. Il ne faut point douter que celle dont il eſt parlé dans Aimoin ſous le nom d'*Oſa*, ne ſoit la même. La diſtance qu'il marque de 26 milles de la côte de *Cornu Gallicæ*, & les écueils dont il dit que la mer eſt ſemée dans ce trajet, le prouvent ſuf- *Lib. II de miracu. S. Bened.*

fiſamment. Dans la vie de S. Paul de Léon, & dans Guillaume le Breton, *Philippidor* VII, on lit *Oſſa*, & la double conſone y met plus de conformité à l'ancienne dénomination d'*Uxantis*.

45°, 20°.

UXELLODUNUM. Le ſiége de cette place, qui fut la dernière qui tint dans la Gaule contre Céſar, l'a rendue célebre. Sanſon fait les plus grands efforts (*multum ſudat*, ſelon l'expreſſion de M. de Valois) pour qu'*Uxellodunum*, qui étoit renfermé dans le territoire des *Cadurci*, ſoit Cahors. Pluſieurs critiques ont déja obſervé, que la capitale des *Cadurci* étoit connue ſous un autre nom, celui de *Divona*, qui n'eſt pas moins Celtique qu'*Uxellodunum*, & ne doit pas être moins ancien. M. de Valois remarque, que comme il eſt dit dans le huitième livre des Commentaires, qu'*Uxellodunum* avoit été ſous la protection de Lucterius, homme à la vérité puiſſant entre ſes concitoyens, *in clientelâ fuiſſe Lucterii Cadurci*; cette circonſtance ne pouvoit convenir à la ville dominante chez la nation. On peut ajouter, que la poſition de Cahors ne répond pas autant que le prétend Sanſon, à la ſituation d'*Uxellodunum*. On a donc cherché à fixer cette place en d'autres endroits; à Cadenac, ſur les confins du Rouergue; à Luzets, qui eſt également ſur l'Olt, mais au-deſſous de Cahors. Cadenac eſt connu ſous le nom de *Capdenacum* depuis cinq à ſix cens ans, & nous ne ſçavons point qu'il en ait porté d'autre. A l'égard de Luzets, ſi *Uxellodunum* avoit occupé le terrain renfermé dans un contour de l'Olt, au midi de la poſition actuelle de Luzets, pour répondre à ce que rapporte Hirtius, auteur du huitième livre des Commentaires; ſçavoir, que cette place étoit environnée d'une rivière, à un petit eſpace près; je remarque, qu'elle n'eût pas été eſcarpée de tous côtés, *præruptum undique oppidum Uxellodunum*; mais au contraire, dans un terrain plat, & dominé par les côteaux qui bordent

l'autre

l'autre rive de l'Olt. L'élévation du terrain qu'occupe Luzets, ne s'étend pas au-delà de ce qui fait l'entrée d'une eſpece de péninſule, que forme l'Olt par un grand circuit : l'intérieur & le contenu en cette péninſule, qu'*Uxellodunum* devoit remplir, eſt uni & ſans eſcarpement. Je ſuis inſtruit de cette diſpoſition du local, par une carte manuſcrite que j'ai du cours de l'Olt, dreſſée ſur les lieux, pour marquer les écluſes & les travaux qui ont ſervi à rendre cette rivière navigable, à la prendre à deux lieues au-deſſus de Cahors, juſqu'à ſon embouchure dans la Garonne, près d'Aiguillon. La poſition d'*Uxellodunum* qui réunit le plus grand nombre de ſuffrages, eſt celle du *Puech d'Iſſolu* (*Podium Uxelli*) dans la partie ſeptentrionale du Querci, vers la frontière du Limouſin. Les ſçavans conviennent, que dans la langue qu'ont parlé les Celtes, *Uxellum* déſigne un lieu fort élevé ; & il ajoute ainſi dans le nom d'*Uxellodunum*, à l'idée que donne le terme de *dunum*. On voit en-effet dans la deſcription du ſiége de cette place, que l'eſcarpement de la montagne en rendoit les approches très-difficiles. Le Puech d'Iſſolu, dominant ſur les hauteurs voiſines, eſt bordé au pied par une rivière, qui n'eſt pas préciſément la Dordogne, quoiqu'elle n'en ſoit pas éloignée, & qu'Alta-ſerra la déſigne. Cette rivière, qui prend ſa ſource un peu au-deſſus de Turenne, ſe nomme la Tourmente, & va joindre la Dordogne, après avoir paſſé ſous le Puech d'Iſſolu. Quelqu'un qui connoiſſoit le local m'a rapporté, que la fontaine qui ſortoit de la montagne, & dont Céſar priva les aſſiégés en la détournant, exiſtoit : que ce qui paroiſſoit avoir été l'entrée de la place étoit appellé dans le pays le portail de Rome ; & qu'un côteau qui tenoit au Puech, ſe nommoit Bel-caſtel. Ces circonſtances doivent faire déſirer, d'avoir un plan exact & topographique du local, par le moyen duquel on puiſſe juger de ce qui convient préciſément à ce qu'on lit du ſiége d'*Uxellodunum*. Cel-

Rer. Aquitanic. p. 36.

larius eſt excuſable comme étranger, de dire en parlant du Puech d'Iſſolu, qu'il eſt ſur l'Olt, de même que Cahors, & à trois lieues ſeulement de Cadenac. Selon la carte du Querci, par Tarde, chanoine de Sarlat, dont l'échelle donne des lieues d'environ 15 au degré, la diſtance entre Cadenac & pluſieurs poſitions voiſines du Puech, eſt d'environ ſept lieues, qui répondent preſque à un demi-degré, ce qui double l'eſpace marqué par Cellarius, même en lieues germaniques ou de ſa nation, & les plus fortes. L'ordre alphabétique dans cette Notice donne ainſi la dernière place à un lieu, qu'on pourra néanmoins vouloir y chercher avant beaucoup d'autres.

FIN.

De l'Imprimerie de GISSEY.

TABLE DES AUTEURS.

A.

Abauzit (M.), 671.
Adon de Vienne, 224.
Adrevald, 113.
Æ hicus, 598.
Agathias, 439.
Agathémer, 617.
Aimoin, 75. 126. 226. 486. 727.
Alta-ſerra (ou Haute-ſerre), 165. 251. 416. 421. 729.
Ambroiſe (S.), 512.
Ammien-Marcellin, 8. 9. 12. 13. 14. 16. 19. 21. 39. 54. 55. 86. 88. 96. 110. 114. 117. 120. 123. 125. 131. 132. 140. 161. 171. 174. 179. 183. 187. 198. 208. 210. 211. 226. 229. 231. 235. 240. 243. 253. 270. 271. 280. 335. 338. 344. 355. 372. 405. 406. 417. 427. 436. 447. 488. 493. 520. 535. 546. 551. 554. 558. 559. 567. 574. 575. 579. 587. 595. 598. 605. 608. 628. 649. 650. 654. 655. 656. 670. 677. 687. 695.
Analecta Mabill. 486.
Annales de S. Bertin, 95. 240. 406. 540. 651.
Annales des geſtes de Pepin, 126.
Anonyme de Ravenne, 87. 116. 143. 352. 498. 501. 697. 712.
Appien, 27. 53. 111. 470. 573.
Ariſtote, 2. 415. 573.
Arſius Lapurd. Ep. 899. 401.
Artemidore, 550.
Aſtruc (M.), 222. 242. 319. 405. 413. 429. 459. 460. 478. 522. 524. 525. 636. 691. 698.
Athénée, 438. 612. 638.
Auguſtin (S.), 257.
Aulu Gelle, 549.
Aurelius-Victor, 381.
Auſone, 41. 52. 83. 92. 120. 134. 163. 165. 182. 198. 238. 253. 271. 272. 273. 244. 275. 276. 341. 343. 364. 379. 405. 411. 443. 447. 449. 469. 474. 475. 479. 496. 499. 534. 571. 579. 581. 626. 628. 631. 632. 648. 677.

B.

Baluſe (M.), 350.
la Barre (M. de), 13. 14. 15. 25. 359.
Barthelemi (M. l'abbé), Préf. xij 202. 339. 340.
Baſchi (M. le Comte de), 641.
la Bâtie (M. de), 257.
Baxter, 90.
Beda, 355.
Belley (M. l'Abbé), 123. 127. 518. 539. 540. 703.
Bénédictins (les PP.), hiſt. de Languedoc, 16. 65. 66. 108. 242. 319. 364. 477.
Benoit (le P.), 475. 588.
Bergier, 26. 122. 280. 328.
Bernard-Gui, 602.
Bertius, 126. 481.
le Beuf (M. l'Abbé), 132. 226. 346. 377.
Blondel, 25.
Bochat (M.), 115. 396. 643. 678.
Boiſſieu (le Préſ. de), 256. 257. 681.
Bollandiſtes, 509.
Bonami (M.), 172. 385.
Bongars, 47.
Bouche (Honoré), 42. 48. 65. 91. 92. 109. 112. 113. 128. 174. 190. 202. 215. 217. 227. 260. 287. 325. 328. 334. 339. 362. 369. 370. 374. 378. 410. 435. 436. 441. 442. 449. 476. 504. 510. 519. 521. 525. 536. 551. 568. 575. 589. 637. 638. 660. 665. 681. 682. 691. 693.
Pouquet (D.), 25.
Briet (le), 37. 243. 667.
Brouwerus, 650.

C.

Cambden, 272. 390. 397.
Cange (M. du), 65. 390. 392. 551.
Capitulaires de Charle le Ch. 110. 251. 667.
Caſaubon, 46. 76. 256. 272. 284. 611. 636. 696.
Caſſiodore, 533.
Catel, 380. 459. 525. 561. 635.

Caylus (M. le Comte de), 298. 323. 430.
Cellarius, 37. 121. 137. 156. 193. 194. 219. 258. 284. 286. 434. 456. 473. 527. 583. 620. 642. 700. 722. 730.
Céſar, 2. 5. 6. 9. 10. 27. 33. 34. 38. 47. 49. 53. 60. 61. 62. 67. 86. 89. 91. 103. 104. 110. 112. 118. 119. 129. 130. 131. 133. 142. 147. 148. 157. 159. 160. 162. 167. 168. 171. 187. 188. 192. 200. 203. 215. 219. 221. 230. 240. 242. 258. 262. 264. 266. 274. 280. 287. 288. 289. 335. 336. 340. 341. 342. 345. 347. 349. 351. 355. 357. 362. 366. 367. 368. 385. 390. 391. 394. 405. 407. 409. 411. 413. 415. 417. 420. 421. 422. 426. 431. 443. 447. 452. 453. 457. 466. 467. 468. 470. 471. 472. 480. 481. 482. 485. 489. 490. 491. 500. 501. 508. 511. 512. 516. 519. 540. 542. 544. 545. 546. 562. 563. 564. 565. 566. 574. 576. 585. 589. 591. 593. 594. 597. 599. 600. 604. 605. 611. 612. 620. 631. 633. 636. 642. 647. 652. 653. 655. 662. 665. 668. 672. 678. 680. 684. 685. 686. 689. 692. 673. 694. 703. 712. 713. 714. 716. 718. 723. 728.
Chifflet, 60. 527.
Chronique de Dijon, 257. 475.
de Lauresheim, 180.
de Nantes, 68. 240. 357. 359. 472. 540.
des Normans, 450. 458.
de Tournus, 647.
Ciacconius, 408. 565.
Ciceron. in epiſt. 95. 323. 327. 388. 526. 574. 590.
pro Font. 320. 474.
Clark, 565.
Claudien, 289.
Cluvier, 30. 62. 143. 161. 176. 180. 185. 193. 198. 226. 247. 328. 353. 366. 367. 393. 432. 433. 434. 439. 445. 461. 468. 499. 500. 506. 513. 572. 575. 586. 628. 629. 637. 642. 649. 661. 668. 673.
Code Théodoſien, 280.
Concile d'Agde, 151. 241. 382. 395. 429. 700.
Concile d'Aquilée, 14. 257.
d'Arles, 16. 704.
de Challon, 393.
d'Epaone, 205.
de Fimes, 310.
de Narbone, 429.
d'Orléans, 539.
de Soiſſons, 686.
de Tours, 103.
Cornelius Aurelii, 548.
Cornelius Fronto, 281.
Cornelius Nepos, 56.
Cruſius, 688.

D.

Dalechamp, 139. 152. 194. 220. 221. 451. 510. 634. 680. 692.
Del'iſle (M.), 145. 200. 376. 407. 613.
Denys d'Halicarnaſſe, 414.
Denys Périégete, 38.
Diodore de Sicile, 2. 49.
Dion-Caſſius, 11. 33. 49. 53. 84. 107. 134. 208. 328. 335. 410. 415. 423. 466. 680. 688. 689.
Divœus, 155.
Ditmar de Merſbourg, 241.
Ducheſne (André), 10. 169.
Dudon de S. Quentin, 159. 699.
Dumoulin (Charle), 346.
Dunod (M.), 74. 102. 274. 419. 529. 591.
Dupré (M.) de S. Maur, 79.

E.

Eberhard Rau, 86. 288.
Eginhard, 95. 197. 354. 484. 494. 677.
Eginhart (l'Abbé), 392.
Eraſme, 10.
Erric d'Auxerre, 30. 50. 103. 431.
Etienne de Byzance, 37. 38. 41. 53. 104. 107. 108. 113. 136. 186. 265. 435. 439. 441. 511. 514. 549. 617.
Eumène (Panegyr. vet.), 35. 90. 142. 158. 159. 187. 440. 546. 586. 709.
Euſtathe, 355. 390. 397.
Eutrope, 69. 212. 280. 355. 367. 368. 381. 463. 584.

F.

Falco, 545.

Faſtes des Triomphes Rom. 573.
Feſtus, 345.
Feſtus-Avienus, 91. 164. 219. 260. 265. 405. 413. 414. 441. 459. 507. 580. 601. 611. 616. 635. 638.
Flodoard, 310. 356. 408. 726.
Florus, 3. 49. 50. 170. 337. 353. 469. 510. 573. 597. 622. 706.
Fortunat, 50. 340. 359. 463. 496. 574. 669.
Frédégaire, & ſon continuateur, 95. 114. 437. 475. 529. 567. 599. 605.
Freret (M.), 596.
Frontin, 417.
Fulvius-Urſinus, 392. 611.

G.

Geſta Conſulum Andegav. 61.
Gigas (Jean), 170. 185.
Gipſon (Edmond), 392.
Godefroi de Viterbe, 65. 66.
Goltzius, 45. 88. 695.
Gratius, 335.
Grégoire de Tours, 45. 48. 61. 66. 77. 96. 131. 136. 152. 178. 188. 241. 247. 267. 277. 359. 380. 397. 425. 445. 452. 523. 539. 545. 574. 591. 663. 685. 692. 697. 700.
Gruter, 11. 12. 66. 69. 84. 93. 114. 136. 155. 196. 347. 474. 595. 655. 716.
Guichenon, 231. 318. 406. 473. 501.
Guillaume de Jumiége, 392. 699.
Guillaume de Nangis, 338.
Guillaume de Poitiers, 392.
Guillaume de Weſtminſter, 337.
Guilliman, 115. 339. 643. 710.

H.

Hadrianus Junius, 10. 322. 548.
Hagenbuch (M.), 643.
Hardouin (le P.), 39. 47. 65. 120. 136. 139. 152. 164. 166. 171. 174. 192. 194. 249. 285. 333. 341. 363. 380. 405. 435. 441. 460. 507. 511. 513. 516. 543. 553. 561. 565. 583. 588. 589. 634. 635. 659. 666. 692. 714.
Helgaud de Fleuri, 336.
Hemeré, 122.
Hermannus Contractus, 314.
Hermolaus Barb. 140. 285. 608. 666.
Hérodote, 2.
Hilaire (S.), 12.
Hirtius, 103. 147. 148. 620. 728.
Hiſtoria miſcella, 89.
Hrabanus, 722.
Hudſon, 611.
Huet (M.), 702.
Hugue de Cléris, 134.
Hugue de Flavigni, 432.
Hugue de Fleuri, 126. 491.

I.

Idace, 26. 136.
Jean de Biclar, 692.
Jéróme (S.), 190. 245. 391. 463. 606. 718.
Inſcriptions de l'Arc de Suſe & du Trophée des Alpes, 660. 661. (où leur date eſt fixée).
Jornandés, 298.
Jourdain (D.), 49.
Iſidore de Séville, 26. 107.
Julien (l'Emper.), 426. 427. 428.
Julien de Tolède, 381. 580. 623.
Juſte-Lipſe, 85.
Juſtin, 47. 414. 438. 718.
Juſtiniani (Auguſtin), 220. 222.
Juvénal, 84.
Itinéraire d'Antonin, 29. 41. 43. 45. 48. 51. 57. 58. 60. 63. 68. 71. 72. 73. 76. 81. 88. 93. 95. 96. 97. 98. 100. 101. 104. 106. 107. 110. 114. 115. 116. 117. 118. 121. 123. 124. 127. 128. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 141. 144. 145. 146. 147. 148. 150. 152. 153. 157. 161. 165. 168. 169. 170. 171. 173. 174. 175. 176. 179. 180. 183. 184. 186. 187. 188. 189. 190. 193. 194. 199. 200. 204. 206. 208. 211. 212. 215. 216. 217. 218. 220. 221. 223. 224. 225. 228. 229. 231. 232. 233. 235. 236. 237. 240. 244. 246. 250. 252. 253. 259. 261. 262. 263. 264. 265. 269. 271. 278. 279. 280. 282. 285. 286. 288. 290. 291. 292. 295. 296. 297. 300. 301. 302. 303. 305. 307. 309. 310. 312, 315. 318. 319. 325. 327. 332. 335. 343. 344. 348. 353. 355. 356. 357. 358. 364. 372. 373. 374. 376. 379. 380. 381. 383. 388. 392. 393. 395. 396. 400. 401. 402. 403.

406. 417. 419. 421. 424. 425. 426. 428. 432. 434. 436. 437. 441. 442. 443. 445. 446. 453. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 470. 475. 480. 489. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 501. 505. 507. 513. 514. 515. 517. 519. 524. 527. 528. 535. 537. 538. 541. 555. 556. 557. 559. 561. 564. 567. 568. 570. 572. 574. 579. 587. 592. 593. 594. 595. 603. 605. 609. 610. 614. 615. 623. 624. 625. 627. 633. 637. 638. 640. 641. 645. 646. 647. 650. 651. 656. 658. 661. 664. 665. 672. 673. 675. 683. 689. 690. 691. 692. 695. 698. 704. 705. 709. 710. 711. 715. 723. 724. 725. 726.

Itinéraire de Bourdeaux à Jéruſalem, 31. 51. 55. 63. 87. 116. 117. 121. 131. 136 143. 144. 148. 174. 181. 195. 201. 206. 216. 217. 220. 223. 224. 229. 253. 260. 262. 263. 285. 289. 292. 303. 304. 319. 341. 342. 351. 353. 375. 379. 386. 404. 418. 422. 436. 437. 464. 465. 488. 508. 524. 537. 538. 594. 595. 603. 609. 611. 613. 619. 651. 656. 658. 671. 673. 706. 712. 719. 726.

Itinéraire Maritime, 36. 47. 64. 69. 128. 188. 191. 202. 227. 269. 332. 335. 354. 369. 382. 383. 410. 411. 440. 459. 484. 503. 523. 554. 574. 582. 596. 604. 609. 636. 637. 639. 707. 727.

L.

Labbe (le P.), 217. 373. 460. 509.
Lacarri (le P.), 25.
Lactance, 12.
Lambert d'Arde, 433.
Lambert d'Aſchaffenbourg, 314.
La Mure, 326.
Lancelot (M.), 45. 346. 349. 350. 351. 490. 612.
Légende de S. Auſtregeſile, 336.
Légende de S. Menulfe, 509.
Légende de S. Porcaire, 109.
Légende de S. Quentin, 122.
Léon d'Oſtie, 42. 217.
Lobineau (D.), 262. 277. 616. 720.
Longuerue (M. l'Abbé de), 156. 169. 678.
Lucain, 105. 40 . 415. 448. 484. 631. 638. 665. 676.
Luitprand de Pavie, 464.

M.

Mabillon (le P.), 130. 224. 545. 620.
Maffei (le Marquis), 287. 536.
Magnen, 127. 137. 415.
Mahudel (M.), 645.
Maltranq, 389. 433.
Mamertin (Panegyr.), 372.
Manuce (Paul), 256.
Marca (M. de), 24. 149. 152. 222. 234. 242. 364. 531. 562. 623. 625. 636. 691. 705.
Marcianus-Capella, 163. 400. 523. 550.
Marcien d'Héraclée, 107. 199. 414. 446.
Mariana, 532.
Marlien (Raimond), 358. 457.
Marquard Freher, 52. 63. 161. 469. 567. 629.
Mela (Pomponius), 8. 20. 31. 34. 65. 70. 87. 91. 92. 107. 108. 109. 113. 117. 119. 120. 131. 136. 150. 158. 219. 224. 228. 229. 260. 265. 331. 332. 341. 342. 353. 380. 397. 399. 400. 403. 405. 406. 412. 431. 434. 439. 459. 466. 474. 476. 484. 502. 507. 508. 509. 513. 531. 546. 547. 552. 560. 561. 563. 572. 573. 579. 595. 596. 615. 616. 626. 638. 642. 647. 676. 679. 687. 691. 704. 715.
Menard (M.), 66. 69. 320. 524. 602. 681. 697.
Ménetrier (le P.), 65.
Menſo-Alting, 138. 143. 183. 196. 212. 226. 247. 313. 315. 321. 325. 362. 424. 585. 668.
Mercator (Gerard), 143. 193.
Mérula, 297.
le Métaphraſte, 219. 408.
le Mire (Aubert), 401. 650.
Monet (le P.), 117.
Montfaucon (D. Bernard de), 158.
Morin (le P.), 78.
Moullart-Sanſon, 671.

N.

Nicolas de Damas, 612.

Nithard, 96. 463. 628.
Notice des Dignités de l'Empire, 15. 16. 23. 69. 72. 73. 84. 88. 92. 96. 103. 110. 118. 120. 125. 131. 133. 144. 161. 164. 171. 187. 198. 227. 240. 244. 251. 257. 270. 271. 280. 282. 284. 285. 291. 295. 312. 344. 358. 360. 373. 384. 397. 417. 427. 433. 443. 458. 463. 476. 481. 482. 493. 496. 499. 503. 529. 536. 550. 564. 567. 574. 575. 579. 581. 584. 590. 607. 621. 627. 639. 652. 654. 664. 700. 721.
Notice des Provinces de la Gaule, 7. 9. 15. 17. 18. 19. 20. 22. 23. 24. 27. 38. 39. 41. 45. 59. 62. 67. 69. 72. 73. 84. 88. 93. 96. 97. 110. 113. 114. 117. 118. 121. 125. 128. 132. 133. 136. 139. 140. 151. 168. 182. 186. 187. 189. 194. 205. 212. 217. 220. 229. 231. 241. 243. 248. 253. 258. 261. 263 267. 269. 271. 272. 283. 289. 318. 347. 348. 356. 379. 381. 384. 394. 395. 417. 425. 427. 429. 440. 443. 446. 447. 483. 486. 491. 493. 501. 506. 529. 537. 543. 545. 563. 564. 568. 574. 591. 595. 607. 621. 639. 648. 654. 655. 662. 663. 664. 670. 673. 679. 681. 682. 685. 692. 693. 699. 700. 709. 710. 714. 715. 721.

O.

Oihenart, 73. 82. 151. 398. 400. 605. 612.
Olympiodore, 355.
Ordéric-Vital, 243. 393.
Oroſe (Paul), 89. 337. 381. 706.
Ortelius, 172. 329. 378. 506. 536. 554. 630. 714.
Oudendorp, 421. 422. 565.
Ouen (S.), 138. 408. 483. 664.
Outhier (M. l'Abbé), 237.

P.

Pagi (le P.), 14. 16.
Papire-Maſſon, 9. 72. 273. 326. 565.
Pancirol, 26.
Paul-Diacre, 264. 587.
Paulin (S.), 51. 160. 168. 238. 253. 482. 581. 541.
Paradin, 423.
Pauſanias, 2.
Pennot (Gabriel), 500.
Plutarque, 622.
Philaſtre, 25.
Picard (M.), 46.
Pierre-Damien, 56.
Plantade (M. de), 320.
Pline, 7. 9. 10. 11. 17. 23. 27. 30. 33. 34. 37. 38. 39. 41. 44. 47. 49. 50. 54. 57. 59. 62. 64. 65. 66. 67. 69. 72. 73. 81. 86. 87. 91. 92. 95. 104. 108. 109. 110. 111. 113. 117. 120. 126. 129. 130. 131. 136. 139. 142. 147. 148. 150. 152. 154. 159. 160. 162. 163. 166. 167. 171. 174. 176. 186. 188. 192. 194. 196. 201. 203. 205. 213. 215. 219. 220. 221. 230. 231. 234. 241. 242. 245. 258. 265. 266. 269. 285. 287. 288. 289. 293. 312. 317. 325. 332. 333. 334. 336. 337. 341. 342. 343. 354. 356. 363. 365. 368. 369. 370. 372. 375. 380. 384. 397. 400. 403. 405. 407. 409. 410. 411. 413. 414. 415. 417. 422. 423. 429. 435. 440. 441. 447. 450. 452. 457. 458. 460. 463. 468. 471. 473. 474. 475. 476. 477. 481. 482. 483. 484. 485. 501. 505. 507. 508. 510. 512. 513. 516. 520. 521. 522. 523. 531. 532. 534. 536. 540. 542. 543. 544. 546. 547. 549. 550. 553. 560. 561. 562. 565. 566. 573. 575. 576. 580. 583. 585. 588. 589. 590. 594. 596. 597. 605. 608. 611. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 626. 632. 633. 634. 635. 642. 648. 649. 652. 653. 655. 659. 660. 661. 665. 666. 669. 670. 676. 678. 679. 680. 681. 682. 684. 687. 689. 690. 691. 693. 697. 699. 702. 704. 711. 712. 713. 714. 715. 718. 727.
Plutarque, 27. 49. 53. 203. 331. 622.
Polycœnus, 49.
Polybe, 2. 35. 53. 72. 108. 129. 265. 321. 386. 474. 510. 511. 550. 552. 561. 573. 642. 657. 658.
Pontanus, 329.
Porphyrion, 107.
Preuves de l'hiſt. de Languedoc, 66. 69. 459. 477. 601. 603.
Proſper Tyro, 26. 579.
Ptolémée, 2. 4. 7. 9. 10. 11. 17. 18.

[illegible] 41. 44. 47. 53.
[illegible] 68. 69. 72. 73. 81. 82.
[illegible] 31. 33. 35. 95. 99. 100.
[illegible] 123. 111. 113. 114.
[illegible] 113. 120. 121. 123. 125.
[illegible] 131. 132. 133. 134.
[illegible] 142. 143. 152. 159.
[illegible] 162. 165. 170. 171.
[illegible] 173. 182. 185. 187. 188.
[illegible] 194. 199. 201. 203. 205.
[illegible] 216. 217. 220. 221. 224.
[illegible] 231. 234. 235. 239. 240.
[illegible] 254. 255. 258. 260.
[illegible] 256. 263. 269. 271.
[illegible] 288. 290. 285. 291. 317.
[illegible] 326. 327. 332. 335. 338.
[illegible] 347. 354. 356. 357. 364.
[illegible] 372. 373. 375. 384. 388.
332. 353. 354. 355. 400. 405.
409. 411. 413. 414. 415. 417.
424. 425. 426. 429. 435. 438.
450. 451. 452. 457. 463. 471.
475. 481. 483. 484. 485. 486.
487. 492. 493. 494. 498. 499.
500. 502. 503. 506. 507. 508. 510.
512. 513. 516. 519. 520. 531. 539.
540. 541. 542. 544. 545. 546. 550.
551. 559. 561. 562. 565. 566. 567.
570. 573. 574. 575. 576. 577. 578.
580. 585. 589. 590. 591. 597. 598.
601. 606. 607. 608. 616. 620. 621.
626. 629. 631. 633. 636. 637. 638.
640. 642. 648. 652. 653. 655. 656.
659. 662. 665. 666. 667. 668. 670.
673. 676. 677. 679. 682. 684. 685.
687. 691. 693. 695. 702. 704. 707.
708. 709. 710. 714. 715. 716. 720.
Pytheas, 245.

Q.

le Quien (le P.), 389.

R.

Radbert de Corbie, 620.
Reineſius, 35. 475.
Rhenanus, 99. 270. 327. 499. 503. 575. 614. 643.
Rickius, 329. 330.
Robert d'Auxerre, 132. 491.
Robert du Mont S. Michel, 393. 408. 472.
Roger de Hoveden, 73. 398. 413. 625.
Roſtrenen (le P.), 249.
Rouaud (D.), 40.
Rupert de Deutz, 271.

S.

Saint-Julien (Pierre de), 61. 157.
Salvien, 120.
Sanſon (Nicolas), 15. 30. 33. 41. 42. 44. 52. 68. 73. 84. 148. 160. 172. 176. 189. 205. 210. 227. 230. 243. 246. 252. 267. 296. 333. 338. 340. 352. 358. 360. 370. 373. 380. 384. 389. 394. 405. 407. 408. 409. 416. 421. 433. 453. 455. 461. 466. 471. 491. 492. 500. 503. 505. 506. 518. 522. 537. 539. 540. 543. 557. 563. 566. 577. 591. 593. 620. 637. 655. 667. 681. 692. 698. 720. 721. 728.
Savaron, 352.
Saumaiſe, 12.
Scaliger (Joſeph), 9. 14. 15. 26. 81. 114. 120. 151. 169. 172. 219. 382. 408. 416. 436. 457. 485. 491. 517. 706.
Schannat, 145. 241.
Schœpflin (M.), 118. 180. 464. 558. 567. 655.
Scylax, 2. 414. 553.
Scymnus, 2. 38. 696.
Sénèque, 525. 535. 704.
Servius, 412.
Sextus-Ruſus, 9. 12. 21.
Sidoine Apollinaire, 26. 51. 76. 80. 113. 123. 125. 131. 136. 177. 184. 187. 191. 254. 276. 283. 288. 340. 349. 382. 397. 409. 411. 425. 447. 450. 474. 485. 504. 581. 632. 648. 653. 659. 665. 669. 676. 679. 695. 697. 699. 711.
Sigébert, 172.
Silius-Italicus, 107. 273. 639. 677.
Simeoni (Gabriel), 349.
Simler, 9. 180 205. 515.
Sirmond (le P.), 9. 67. 120. 229. 256.
Snellius, 46. 330.
Solin, 80. 332. 334. 335. 337. 357. 549.
Spartien, 647.
Spon, 11. 65. 72. 91. 92. 217. 231. 291. 339. 362. 475. 544. 567. 595. 682. 719.

Strabon, 2. 3. 6. 7. 9. 32. 35. 37. 38. 46. 49. 53. 62. 69. 76. 81. 87. 91. 104. 108. 109. 113. 125. 131. 136. 148. 150. 157. 162. 163. 166. 167. 169. 174. 182. 186. 187. 188. 192. 203. 215. 219. 221. 245. 246. 256. 260. 265. 272. 274. 280. 285. 300. 304. 323. 332. 334. 335. 337. 341. 345. 355. 367. 369. 370. 371. 372. 378. 380. 388. 390. 392. 395. 397. 405. 406. 407. 409. 410. 411. 413. 414. 423. 425. 426. 431. 438. 439. 441. 446. 447. 450. 451. 452. 457. 468. 471. 472. 474. 476. 477. 478. 482. 484. 485. 492. 500. 502. 507. 508. 510. 511. 512. 516. 519. 531. 532. 543. 544. 550. 561. 562. 565. 573. 576. 588. 593. 596. 598. 601. 616. 618. 622. 631. 634. 635. 636. 638. 642. 647. 648. 653. 655. 658. 661. 662. 676. 680. 685. 687. 688. 691. 696. 697. 703. 705. 706. 714. 718.

Suétone, 62. 63. 91. 322. 330. 354. 362. 423. 652.

Sulpice-Sevère, 8. 25. 61. 331. 136. 160.

Surita, 44. 107. 200. 345. 515. 561.

le Syncelle, 428.

T.

Table Théodoſienne, 29. 30. 31. 33. 39. 41. 42. 43. 45. 48. 52. 55. 56. 57. 58. 60. 63. 66. 68. 71. 72. 73. 74. 75. 77. 78. 80 82. 83. 87. 88. 93. 94. 95. 96. 98. 100. 101. 102. 105. 110. 114. 115. 116. 117. 118. 120. 121. 123. 124. 125. 127. 128. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 140. 143. 144. 146. 147. 149. 152. 153. 155. 156. 161. 163. 165. 168. 169. 170. 171. 173. 174. 175. 176. 178. 179. 180. 183. 184. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 194. 195. 197. 199. 202. 206. 207. 208. 209. 211. 213. 214. 215. 216. 217. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 228. 231. 232. 233. 236. 237. 238. 239. 240. 244. 246. 247. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 257. 261. 262. 263. 264. 265. 270. 271. 274. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 285. 286. 288. 290. 292. 294. 295. 297. 299. 300. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 309. 311. 312. 313. 315. 318. 319. 321. 326. 227. 334. 336. 344. 345. 348. 352. 356. 357. 358. 360. 361. 364. 372. 373. 374. 375. 377. 379. 380. 381. 387. 392. 393. 3 4. 395. 396. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 412. 416. 417. 418. 419. 422. 424. 425. 426. 429. 430. 432. 434. 436. 437. 441. 442. 444. 445. 446. 448. 449. 453. 462. 463. 465. 467. 468. 469. 480. 482. 485. 487. 489. 493. 494. 495. 496. 498. 501. 512. 513. 514. 515. 517. 519. 521. 522. 526. 527. 528. 532. 533. 535. 537. 538. 541. 542. 543. 545. 553. 555 556. 557. 558. 559. 561. 567. 570 571. 572. 574. 579. 582. 587. 590. 591. 592. 594. 595. 601. 602. 603 605. 606. 607. 608. 609. 610. 614 615. 619. 621. 622. 623. 627. 628 629. 630. 632. 633. 634. 637. 639 640. 642. 644. 645. 646. 650. 651 660. 662. 663. 664. 665. 669. 672 673. 674. 675. 681. 683. 686. 688 689. 690. 695. 696. 697. 698. 700 701. 704. 709. 710. 711. 712. 713 715. 716. 720. 721. 722. 725. 726 727.

Tacite, 5. 10. 11. 27. 34. 35. 56 59. 67. 77. 85. 90. 93. 94. 105. 114. 115. 119. 141. 142. 143. 154. 157. 159. 161. 167. 170. 196. 197. 210. 231. 248. 271. 275. 323. 328. 330. 331. 335. 343. 361. 363. 365. 368. 422. 433. 439. 447. 463. 468. 469. 475. 481. 482. 488. 526. 546. 547. 548. 554. 591. 626. 647. 652. 653. 662. 665. 666. 669. 680. 696. 709. 714.

Théodulfe d'Orléans, 48. 305. 504. 602. 676.

Thomas de Walſingham, 337. 394.

Tibulle, 631. 700.

Tillemont (M. de), 65. 157.

Tite-live, 2. 35. 52. 57. 59. 62. 69. 80. 108. 129. 162. 166. 203. 216. 234. 235. 284. 337. 380. 384. 386. 388. 417. 438. 511. 561. 655. 657. 689. 706. 714. 716.

Titres du Dauphiné, 116. 118. 153. 263. 465. 538. 694.

Titres de Fleuri, ou S. Benoît ſur Loire, 146.
de Marmoutier, 40. 540.
de S. Geri de Cambrai, 537.
Trogue-Pompée, 438.
Tzetzès, 107.

V.

Valois (Adrien de), 12. 20. 24. 31. 39. 44. 47. 54. 56. 71. 76. 81. 87. 99. 105. 106. 111. 112. 121. 122. 123. 126. 127. 128. 134. 136. 147. 152. 155. 156. 164. 169. 172. 183. 187. 188. 189. 191. 194. 195. 198. 205. 206. 213. 214. 217. 219. 226. 232. 234. 236. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 248. 256. 258. 261. 262. 263. 267. 271. 272. 273. 284. 285. 286. 293. 300. 318. 319. 326. 336. 337. 338. 340. 342. 343. 344. 353. 357. 358. 359. 369. 370. 380. 388. 289. 393. 408. 412. 416. 417. 428. 433. 434. 443. 456. 457. 459. 460. 465. 466. 467. 468. 472. 473. 479. 490. 491. 493. 499. 500. 503. 504. 506. 509. 510. 515. 518. 527. 529. 531. 545. 548. 549. 554. 555. 559. 561. 564. 565. 566. 573. 574. 575. 590. 598. 604. 608. 612. 617. 618. 620. 621. 629. 630. 634. 636. 642. 646. 647. 649. 653. 658. 667. 676. 682. 688. 691. 692. 694. 698. 699. 700. 708. 713. 722. 723. 724. 726. 728.
Valois (Henri de), 355. 531.
Varron, 110. 123. 549.
Végèce, 184. 686.
Vertranius, 328.
Vibius Sequeſter, 87. 111. 388. 414. 676.
Vie de Sainte Adelgonde, 137.
de S. Anſbert, 71.
de S. Bertrand, 182.
de S. Céſaire, 292.
Vie de S. Germain d'Aux. 50. 377.
de S. Germain de Paris, 50.
de S. Gildas, 408. 509.
de S. Junien, 176.
de S. Lambert, 649.
de S. Liboire, 139.
de Louis le Débon. 283.
de S. Maïeul, 162.
de S. Paul de Léon, 41. 726.
de S. Pons, 220. 677.
de S. Préject. 436.
de S. Rupert, 161.
de S. Théodard, 635.
Vincent de Salerne, 374. 411.
Vinet, 364.
Virgile, 413. 466.
Vopiſque, 16.
Voſſius (Iſaac), 136. 224. 226. 405. 422. 459. 513. 531. 565. 611. 636.
Vredius, 475.
Uſuard, 95. 221.
Wendelinus, 650.
Weſſeling (M.), 68. 81. 88. 139. 149. 186. 190. 193. 200. 217. 278. 352. 392. 358. 425. 489. 535. 625. 662. 672.
Witikind de Corbie, 392.

X.

Xylander, 400.

Z.

Zoſime, 381. 587.
Zurlauben (M. le Baron de), 643.
Zylleſius, 554.

En comprenant dans cette Table les écrits d'un temps poſtérieur aux monumens Romains, on s'eſt cru diſpenſé d'y faire entrer également tout ce que le moyen-âge fournit de titres & de pièces particulières dans le corps de l'ouvrage.

TABLE DES MATIÈRES.

GALLIA BRACCATA, *vel* PROVINCIA, 3.
GALLIA COMATA, 5.
(*GALLIA TOGATA*,) 1.
CELTÆ, 2. *ſive* GALLI, 5.
AQUITANI, 5. 7.
BELGÆ, 5.

Provinces de la Gaule.

NARBONENSIS PRIMA, 15.
VIENNENSIS, 16.
NARBONENSIS SECUNDA, 15.
ALPES MARITIMÆ, } 18.
ALPES GRAIÆ & PENNINÆ, }
AQUITANIA PRIMA & SECUNDA, 19.
LUGDUNENSIS PRIMA, } 22.
SECUNDA, }
TERTIA, }
QUARTA, }
BELGICA PRIMA & SECUNDA, 22.
GERMANIA PRIMA & SECUNDA, 23.
MAXIMA SEQUANORUM, 24.

GALLIÆ (*Provinces ſous ce nom*). } 24. 25.
QUINQUE vel SEPTEM PROV. }
SEPTIMANIA, 26.

CIVITAS. *Signification primitive de ce terme, avant que de déſigner des Villes ou Cités*, 27.
PAGI, *ſubordonnés aux Cités*, ibid.

Meſures itinéraires.

MILLE ROMAIN. } *Voyez la Préface*, IX *& ſuiv.*
LIEUE GAULOISE. }
STADE. }
Raiſe Germanique, ou Lieue Françoiſe. }

A.

Aballo, 29
Abrincatui, 30
Acitodunum.
Acronius lacus, 31
Acunum.
Acuſion, 32
Adlullia, 33
Aduatici.
Aduaticorum oppidum.
Ædui, 34
Ægitna, 35
Æmines portus, 36
Æria, 37
Agatha, 38
Agedincum, *poſteà* Senones.
Ageſinates, 39
Aginnum, 41
Agnotes.
Alamons.
Alauna, 42
Alaunium, 43
Alba-Auguſta, 44
Albiga, 45
Albiniana.
Albiœci, *vel* Reii, 46
Alconis, 47
Alduadubis fluv. 274
Alerea, 48
Aleſia, 49
Aletum, 50
Alingo, 51
Aliſincum.
Aliſontia fluv. 52
Allobroges.
Allobroges trans Rhodanum, 53
Alonis, 439
Alpis Cottia, 54
Alpis Graia, 56
Alpis Maritima (*vel* Summa) 57
Alpis Pennina, 58
Alta-ripa, 60
Amagetobria.
Ambacia, 61
Ambarri.
Ambiani, 62
Ambiatinus vicus.
Ambibarii, 30. 409
Ambiliates, 30
Ambrones, 367
Anagnutes, 41
Ambruſſum, 63
Anao portus; 64
Anatilii.
Andecamulum, 66
Anderitum, *poſteà* Gabali, 67
Andes, *vel* Andecavi.
Andethanna, 68
Andomatunum, *poſteà* Lingones.
Anduſia, 69
Antipolis.
Antros inſula, 70
Antunnacum, 71
Apros fluv. 72
Apta-Julia.
Aquæ Auguſtæ Tarbellicæ.
Aquæ Bormonis, 73
Aquæ Borvonis, 75
Aquæ calidæ.
Aquæ Convenarum, 76
Aquæ Helveticæ.
Aquæ Neræ, 77
Aquæ Niſineii.
Aquæ Segeſte, 78
Aquæ Segete, 80
Aquæ Sextiæ.
Aquæ Siccæ, 81
Aquenſis vicus, 82
Arægenus, *poſteà* Bajocaſſes.
Ara Lugdunenſis, 84
Ara Ubiorum.
Arar fluv. 86
Arauris fluv. 87

Arauſio, 87
Arbor felix, 88
Arduenna ſilva, 89
Arebrignus pagus, 90
Arelate, 91
Arenatium, 93
Argenteis, 94
Argenteus fluv. 95
Argentomagus.
Argentoratum.
Argentovaria, 96
Argenus fluv. 99
Arialbinnum, 100
Ariola.
Ariolica, 101
Ariolica, 102
Armoricanus tractus, *vel* Nervicanus, 102
Artiaca, 104
Arverni.
Arvii, 105
Aſciburgium.
Aſpaluca, 106
Aſſa Paulini, 107
Atacini.
Atax fluv. 108
Athénopolis, 109
Atrebates, 110
Atuatuca, *poſteà* Tungri.
Atur fluv. 111
Avantici.
Avaricum, *poſteà* Bituriges, 112
Avatici, 113
Aucalo fluv.
Avenio.
Aventicum, 114
Auguſta, 116
Auguſta Rauracorum, 117
Auguſta Sueſſionum, *poſteà* Sueſſiones, 118
Auguſta Treverorum, *poſteà* Treveri, 119
Auguſta Tricaſtinorum, *vel* Nœmagus, 120
Auguſta Veromanduorum, 121
Auguſtobona, *poſteà* Tricaſſes, 123
Auguſtodunum. *Voyez* Bibracte.
Auguſtodurus, 123
Auguſtomagus, *poſteà* Silvanectes, 124
Auguſtonemetum, *poſteà* Arverni, 125
Auguſtoritum, *poſteà* Lemovices, 126
Auguſtum, 128
Aviſio portus.
Aulerci Brannovices, 129
Aulerci Cenomani.
Aulerci Diablintes. *Voyez* Diablintes.
Aulerci Eburovices, 130
Aunedonacum.
Auſava. 131
Auſci.
Autiſſiodurum, 132
Autricum, *poſteà* Carnutes.
Axima, 133
Axona fluv.
Axuenna, 134
Axuenna, 135
Azania, 439

B.

Badera, 135
Bæterræ, 136
Bagacum, 137
Bajocaſſes, 139
Baſilia, 140
Baſilia, 141
Batavi.
Batavodurum, 142
Batavorum inſula.
Batavorum oppidum, 143

Batiana. 143
Baudobrica, 144
Baudobrica, 145
Bautæ.
Bebryces, 107
Beda, 146
Belca.
Belendi, 147
Belgica.
Belginum.
Belgium.
Bellintum. 148
Bellovaci.
Belſinum.
Beneharnum, 149
Bercorates, 152
Bergintrum.
Bergusium, 153
Betaſii, 154
Bibe, 155
Bibracte, *deinde* Auguſtodunum, 156
Bibrax, 159
Bigerrones, 160
Bingium, 161
Bituriges Cubi.
Bituriges Viviſci, 163
Blariacum.
Blaſcon inſula.
Blavia, 164
Blavia, 165
Bodiontici, 166
Boii, 166
Boii, 168
Bonconica, 169
Bonna, 170
Borbetomagus, 171
Bormanni.
Boxum.
Brannovii.
Bratuſpantium, 172
Breviodurum.
Brigantio (*duplex*), 174
Brigioſum, 175
Britanni, 176
Briva Iſaræ.
Brivas, 177
Brivates portus, *vel* Geſobrivate, 178
Brivodurum, 179
Brocomagus.
Bromagus, 180
Bucconis, 181
Burdigala, 182
Burginatium, *vel* Quadriburgium, 183
Burgus, 184
Buruncus.

C.

Cabellio, 186
Cabillonum, 187
Cadetes, 191
Cadurci, 187
Cænus fluv. 332
Cæreſi, 188
Cæſarea inſula.
Cæſarodunum, *poſteà* Turones.
Cæſaromagus, *poſteà* Bellovaci, 189
Calagorris.
Calagum, 190
Calcaria.
Calentes-aquæ, 191
Caleti, 192
Calone, 193
Camaracum.
Camatullici, 194
Cambes.
Cambiovicenſes, 195
Cambolectri, 39
Cambonum, 195
Camponi, 196
Caninefates.

Cantilia, 197
Ca . . . o.
Caracates.
Carantonus, *vel* Canentelus fluv. 198
Caranuſca, 199
Caraſa, 200
Carcaſo.
Carcici, 202
Carentomagus.
Carilocus, 203
Carnutes.
Carocotinum, 204
Carpentoracte, 205
Carvo, 206
Caſinomagus.
Caſpingium, 207
Caſſinomagus, 208
Caſtellum Druſi & Germanici, 210
Caſtellum Menapiorum, 208
Caſtellum Morinorum.
Caſtellum Trajani, 210
Caſtra Herculis, 211
Caſuaria, 212
Catalauni.
Catoriſſium, 213
Catualium, 214
Catuiaca, 215
Caturiges.
Caturigis, 216
Catuſiacum, 218
Cavares, 219
Cebenna mons.
ad Cedros, 220
Cema mons.
Cemenelium.
Cenomani. *Voyez* Aulerci Cenomani.
Centrones, 221
Centrones, 357
ad Centuriones, 222
Cerebelliaca, 223
Cervaria, 224
Ceſſero.
Cevelum, 225
Chora, 226
Citharista, 227
Citharistes promont. 228
Clanum.
Climberris, *vel* Auguſta, *poſteà* Auſci.
Cocoſa, 229
Cocoſates, 230
Colonia Agrippina, 231
Colonia Equeſtris Noiodunum.
Colonia Trajana, 232
Combariſtum.
Combuſta, 233
Commoni, 234
Concordia, 235
Condate, *poſteà* Redones.
Condate (*ſept articles différens ſous ce même nom*), 236. 237. 238.
Condatomagus, 239
Condivicnum, *poſteà* Namnetes.
Condruſi, 240
Confluentes.
Conſoranni, 241
Conſuarani.
Conſtantia, 243
Contra Aginnum, 244
Convenæ.
Corbilo, 245
Coriallum, 246
Coriovallum.
Coriſopiti, 248
Corobilium, 250
Corterate, 251
Cortoriacum.
Coſa.
Coſedia, 252
Coſſio, *poſteà* Vaſates, 253

Crociatonum, 254
Cruſinie, 255
Cularo, *poſteà* Gratianopolis, 256
Curianum promont. 258
Curioſolites.
Curmiliaca, 259
Cyneticum littus, 260
Cypreſſeta.

D.

Darantaſia, 261
Darentiaca, 262
Dariorigum, *poſteà* Veneti.
Darii, 73
Davianum, 263
Dea Vocontiorum.
Decem-pagi.
Decetia, 264
Deciates, 265
Deſuviates, 266
Diablintes.
Dibio, 267
Didattium, 268
Dilis, 269
Dinia.
Diodurum.
Diolindum, 270
Divitenſe munimentum.
Divodurum, *poſteà* Mediomatrici & Mettis, 271
Divona, *poſteà* Cadurci.
Drahonus fluv. 272
Druentia fluv.
Druna fluv. 273
Dubis fluv. 274
Dumniſſus.
ad Duodecimum (*trois articles de ce nom*) 275, 276
Duranius fluv. 276
Durerie, 277
Durnomagus, 278
Durocaſſes.
Duro-catalaunum, *poſteà* Catalauni, 279
Duro-cortorum, *poſteà* Remi, 280
Duroicoregum, 281
Duronum, 282
Durotincum.
Durvus Mons, 283

E.

Eborolacum, 283
Ebredunum.
Ebrodunum, 284
Eburobriga, 286
Eburones, *ubi poſteà* Tungri, 287
Ectini.
Edenates, 288
Egorigium.
Elaver fluv.
Eluſa, 289
Eluſates.
Eluſio.
Epamanduodurum, 290
Epotium, 291
Epuſum.
Ernaginum.
Ernodurum, 292
Erubrus fluv. 293
Eſubiani.
Etanna, 294
Exciſum, 295

F.

Fanum Martis, 295
Fanum Martis, 296
Fanum Martis, 297
Fanum Minervæ.
Fanum Veneris, 299
Fereſne.
Figlinæ.
Filomuſiacum, 300
Fines (15 *articles differens ſous la*

la même dénomination) 302.—312
Flenium, 312
Flevo, 331
Fletio, 315
Fons Tungrorum, 317
Fontes Mattiaci, 211
Forum Claudii, 317
Forum Domitii, 319
Forum Hadriani, 321
Forum Julii, 322
Forum ligneum, 325
Forum Neronis.
Forum Seguſianorum, 326
Forum Tiberii, 327
Forum Voconii.
Foſſa Corbulonis, 328
Foſſa Druſiana, 330
Foſſa Mariana, 331
Frudis (*vel* Phrudis) oſtium, 335

G.

Gabali, 335
Gabris, 336
Gallicus ſinus, 337
Ganodurum, 338. 572
Gargarius locus, 339
Garites, 340
Garoceli.
Garumna fluv. 341
Garumni, 342
Gavra mons.
Gelbis fluv. 343
Gelduba.
Geminæ, 344
Geminiacum.
Genabum, *poſteà* Aureliani, 345
Geneva, 347
Gerainæ, 348
Gergovia, 349
Geſdao, 352. 588
Geſonia, 353
Geſoriacum, *poſteà* Bononia.
Geſoriacus pagus, 356
Glannativa.
Glanum.
Gobæum Promont. 357
Gorduni.
Græcia, 358
Græcum Mare, 337
Gramatum, 358
Grannona.
Grannonum, 360
Gravinum.
Grinnes, 361
Griſelum, 362
Grudii.
Gugerni.

H.

Haſſi, 363
Hebromagus.
Helcebus, 364
Helena, *voyez* Illiberis.
Helice palus, 365
Helium oſtium.
Helvetii, 366
Helvii, 368
Heraclea Caccabaria, 369
Heraclea (Anatiliorum), 65
Herculis Monœci portus, 370
Herius fluv. 372
Hermonacum.
Hornenſis locus, 373
ad Horrea.
Hungunuerro, 375
Hypœa.

I.

Iatinum, *poſteà* Meldi, 375
Ibliodurum, 376
Icauna fluv. 377
Icidmagus.
Iconii, 378

Ictodurum, 379
Iculiſna.
Illiberis, *poſteà* Helena, 380
Iluro, 381
Immadra, 382
Imus Pyrenæus, 383
Incarus.
Ingena, *poſteà* Abrincatui, 184
Inſubres.
Inſula Allobrogum, 386
Internum Mare, 337
ad Jovem, 386
Iſara, 387
Iſara fluv. (*duplex*), 388
Itium promont.
Itius portus, 389
Ituriſſa, 400
Juliacum, 392
Juliobona, 393
Juliomagus, *poſteà* Andecavi, 394
Juncaria, 623
Jura mons, 394

L.

Lactora, & Lactorates, 395
Lacus Lauſonius, 395
Lacydon portus, 397
Lapidei campi.
Lapurdum.
Larga, 401
Latara, 403
Laviſco.
Lauri, 404
ad Lectoce.
Ledus fluv. 405
Legedia.
Lemanus Lacus.
Lemincum, 406
Lemovices, 407
Lepontii, 409
Lerina.
Lero, 410
Leſora mons, 411
Leſura fluvius.
Levaci.
Levæ fanum, 412
Leucata.
Lexovii, 413
Liger fluv.
Ligures, 114
Limonum, *poſteà* Pictavi, 415
Lingones, 417
Litanobriga.
Liviana, 418
Lopoſagium, 419
Loſa.
Lotum.
Lucretus pagus, 340
Lucteri Cadurci, 420
Lucus Auguſti, 422
Lugdunum, 423
Lugdunum (Batavorum), 424
Lugdunum, *poſteà* Convenæ.
Luma, 425
Lutecia, *poſteà* Pariſii, 426
Luteva, *vel* Forum Neronis, 429
Luttomagus, 430
Luxovium.

M.

Magrada fluv. 431
Mandubii.
Mannaritium, 432
Mannatias, 240
Mantala, 432
Marci, 433
Marcodurum.
Marcomagus, 434
Maritima.
Martialis, 436
ad Martis.
Maſſava, 437
Maſſilia, 438

Maſſilienſe oſtium, 440
Maſtramela ſtagnum, 441
Matavonium.
Matilo, 442
Matiſco, 443
Matrona fluv.
Mederiacum.
Mediolanum, 444. 385
Mediolanum (duplex), 445
Mediolanum, *poſteà* Eburovices, 446
Mediolanum, *poſteà* Santones.
Mediomatrici, 447
Meduana fluv. 448
Meduantum.
Meduli, 449
Medulli, 450
Meldi, (*deux articles ſous cette dénomination*), 452
Melloſedum, 453
Melodunum, *quod & Metioſedum.*
Memini (*ou* Mimeni), 457
Menapii.
Meſe, 458
Meſua, 459
Metapina inſula, 460
Metapinum oſtium.
Metioſedum, 455
Minariacum, 461
Minaticum, 462
Minnodunum.
Mogontiacum, 463
Moneſi.
Mons Briſiacus.
Mons Seleucus, 464
Morginnum, 465
Morini, 466
Moſa.
Moſa fluv. 467
Moſconnum, 468
Moſella fluv.
Moſomagus, 469
Murus Cæſaris, 470

N.

Nabalia, 331
Namnetes, 471
Nantuates, 472
Narbo Martius, 473
Narbonites lacus, 108
Naſium, 474
Nava fluv. 475
Nehallenia Dea.
Nemaloni.
Nemauſus, 476
Nemeſa fluv. 479
Nemetacum, *vel* Nemetocenna, *poſteà* Atrebates, 479
Nemetes, 481
Nervicanus Tractus.
Nervii, 482
Neruſi, 483
Nicœa, 484
Niger-pullus, 485
Nitiobriges.
Nœodunum, *poſteà* Diablintes, 486
Nœomagus, 487
ad Nonum, 488
Novem Craris.
Noveſium.
Novimagus, 489
Noviodunum (*in Biturigibus*), 489
Noviodunum, *poſteà* Nevirnum, 491
Noviomagus, *poſteà* Lexovii, 492
Noviomagus, *poſteà* Nemetes, 493
Noviomagus (*in Batavis*), 494
Noviomagus (*in Bitur. Viv.*).
Noviomagus (*in Remis*), 495
Noviomagus (*in Treveris*).

Noviomagus (*in Veromanduis*), 496
Novioregum, 497

O.

Obilunum, 498
Obringa fluv.
Ocelum, 500
Octodurus, 501
Oeaſo promont. & oppidum, 399. 400
Olbia, 502
Olina fluv. 503
Olino.
Olivula portus.
Oltis fluv. 504
Onobuſates.
Oppidum novum, 505
Origiacum, 506
Orobis fluv. 507
Orolaunum.
Oromarſaci.
Oſcineium, 508
Oſiſmii.
Oſquidates (*montani & campeſtres*), 510
Oximum, 584. 703
Oxybii, 510

P.

Pæmani, 511
Palatium, 512
Pariſii.
Paulon fluv. 513
Penni-lucus.
Pergantium, 514
Perniciacum.
Petineſca, 515
Petrocorii, 516
Petromantalum, 517
Petronii vicus, 519
Phrudis oſtium, *voyez* Frudis.
Pictones *vel* Pictavi, 519
Pictonum promont. 520
Piſavæ, 521
Piſcenæ.
Pleumoſii, 357
Pocrinium; 522
Pomponiana, 523
Pons Ærarius, 524
Pons Argenteus, 526
Pons Dubis.
Pons Moſæ.
Pons Saravi.
Pons Scaldis, 527
Pontes; 528
Portus Abucini, 529
Portus Æpatiaci.
Portus Veneris & Fanum, 531
Prætorium, 533
Prætorium Agrippinæ.
Pronea fluv. 534
Prote;
ad Publicanos, 535

Q.

Quadriburgium, 535
Quariates, 536
Quartenſis locus.

R.

Rama, 537
Ratiatum, 539
Rauraci, 540
Rauranum, 541
Redones, 542
Reginea.
Reii Apollinares, 543
Remi, 544
Reveſſio, *poſteà* Vellavi, 545
Rhenus fluv.
Rhodanus fluv. & Rhodani oſtia, 549
Ricciacum, 553

Riduna inſula, 554
Rigodulum.
Rigomagus, 555
Riobe.
Ritumagus, 556
Robrica; 557
Robur, 558
Rodium.
Rodumna, 559
Rotomagus.
Rubreſus lacus, 560
Rufiana, 561
Ruſcino.
Ruteni, 562
Ruteni provinciales.

S.

Sabis fluv. 564
Sablones.
Saii (*fortè* & Eſſui), 565
Saletio, 567
Salinæ.
Salioclita, 568
Saliſſo, 570
Salmone fluv. 571
Salodurum, 572
Salomacum.
Salſulæ.
Salyes, *vel* Salluvii, 573
Samara fluv. 574
Sambracitanus ſinus.
Sanctio, 575
Sanitium.
Santones, 576
Santonum portus, 577
Santonum promont. 578
Sapaudia.
Saravus fluv. 579
Sardones.
Sarmatæ, 581
Sarnia inſula, 582
Sarrum.
Sartals, 582
Sarunetes, 583
Savincates, 584
Saxonicum littus.
Scaldis fluv. 585
Scarpona, 587
Scingomagus, 588
Secor portus, 589
Seduni.
Segalauni, 590
Segeſſera.
Segni, 591
Segobodium.
Segodunum, *poſteà* Ruteni.
Segora, 592
Segoregii, 438
Segoſa, 592
Seguſiani, 593
Seguſini, 594
Seguſio.
Seguſtero, 595
Sena inſula.
Senones, 597
Sentii.
Sequana fluv.
Sequani, 599
Sermanicomagus, 601
Setius mons.
Setuci, 602
Sextantio.
ad Sextum, 603
Siata inſula, 604
Sibutzates.
Sibyllates, 605
Sidolocum
Sigmanus fluv. 606
ad Silanum, 607
Silvanectes.
Sinus ad Gradus, 608
Sipia, 609
Sirio.
Sitillia, 610

Solimariaca, 610
Solonium, 689
Sordicen ſtagnum, 611
Soſtomagus.
Sotiates, & Sotiatum oppidum.
Stabatio, 613
Stabula, 614
ad Stabulum, 615
Stagna Volcarum.
Stagnum Latera, 616
Staliocanus portus.
Stœchades inſulæ.
Stœchades minores, 617
Stoma-limna, 618
Stomata, 619
Suelteri.
Sueſſiones, 620
Suetri.
Suindinum, *poſteà* Cenomani, 621
Sulgas fluv. 622
Sulis.
Summus Pyrenæus, 623. 399
Summus Pyrenæus, 624
Summus Pyrenæus, 625
Sunici, 626
Sura fluv.

T.

Tabernæ (*triplices*) 627. & 628
Tablæ, 629
Tabuda fluv.
Tamnum, 630
Taraſco, 631
Tarbelli.
Tarnadæ, 632
Tarnis fluv.
Taruenna, 633
Taruſates.
Taruſconienſes, 634
Taſciaca.
Taſconi.
Taſta, 73
Taurus mons, 210
Tauri ſtagnum, 635
Tauroentum, 636
Taxgætium, 637
Tegna.
Tegulata.
Telis fluv. 638
Tellonum.
Telo Martius.
Telonnum, 639
Tericiæ, 640
Tetus fluv.
Teucera.
Teudurum, 641
Theopolis.
Tiberiacum.
Tichis fluv. 642
Tigurinus pagus.
Tile, 644
Tinconcium, 645
Tinurtium, 646
Tolbiacum, 647
Toloſa.
Toloſates, 648
Tornates, 649
Toxandri.
Toxiandria locus, 650
Tractus Argentoratenſis, 96. 654
Trajectum, 650
Trajectum Moſæ, 247
Trajectus, 651
Tres-arbores.
Treveri (*vel* Treviri), 652
Trevidon, 653
Triboci.
Tribunci, 654
Tricaſſes, 655
Tricaſtini.
Triceſimæ, 656
ad Triceſimum.

Tricorii, 657
Triobris fluv. 659
Trœzen, 439
Tropæa Auguſti, 659
Tropæa Pompeii, 661
Tugeni, 662
Tullum.
Tungri.
Turba, 663
Turecionicum.
Turicum, 664
Turnacum.
Turones, 665
ad Turrim.

V.

Vada, 666
Vadicaſſes.
Vagoritum, 668
Vahalis.
Valentia, 669
Valentiniani munimentum, 670
Vallis Pennina.
Vaneſia, 671
Vangiones, 672
Vapincum, 673
Varadetum.
Varatedum, 674
Varcia, 675
Vardo, 676
Varus fluv.
Vaſates, 677
Vaſio, 679
Vatuſium.
Ubii, 680
Ub . . . um, 681
Uceni.
Ucetia.
Veamini, 682
Vediantii.
Velatodurum, 683
Velauni, 684
Veliocaſſes, 684
Vellavi, 685
Vellaunodunum.
Veneti, 686
Veneticæ inſulæ, 687
Venetus lacus, *vel* Brigantinus.
Ventia, 688
Veragri, 689
Verbinum.
Verguni, 690
Vernodubrum flumen, 691
Vernoſol.
Verodunenſes, 692
Verodunum.
Veromandui.
Verrucini, 693
Vertacomicori.
Veſontio, 694
Veſubiani, 695
Veſunna, *poſteà* Petrocoris.
Vetera, 696
Ugernum.
Uggade, 698
Viberi, 699
Vicus Juli, *vel* Atures.
Vicus Julius, 700
Vidubia.
Viducaſſes, 701
Vienna, 703
ad Vigeſimum (*duplex*) 705.
706
Vindalium, 706
Vindana portus; 707
Vindilis inſula.
Vindomagus.
Vindoniſſa, 709
Vintium, 710
Viroviacum.
Vitodurum.
Viviſcus, 711
Uliarus inſula.
Ulterior portus, 712

[illegible] 721
[illegible] 722
[illegible] 723
[illegible] 723. 363
[illegible] 724
[illegible]
[illegible] 725
[illegible] 726
[illegible]
[illegible] 727
[illegible] 728

TABLE

De quelques lieux principaux d'aujourd'hui, ſous leur nom moderne.

Ayde, *Axima*, 38
Ayen, *Agenum*, 41
Aire, *Vicus Juli*, 699
Aix, *Aquæ Sextiæ*, 80
Albi, *Albiga*, 45
Amboiſe, *Ambacia*, 61
Andernach, *Antunnacum*, 71
Andiſe, *Andiſia*, 69
Angers, *Juliomagus*, 334
Angoulême, *Iculiſma*, 379
Antibe, *Antipolis*, 69
Apt, *Apta Julia*, 72
Acqs ou Dax, *Aquæ Tarbelli*, 72
Arles, *Arelate*, 91
Arras, *Nemetacum*, 479
Avalon, *Abalio*, 29
Avenche, *Aventicum*, 114
Avignon, *Avenio*, 113
Avranches, *Ingena*, 384
Auxonne, *Bibracte*, 156
Auxerre, *Autiſſiodurum*, 132
Fareux, *Aregenus*, 82
Baroce, *Lapurdum*, 397
Baſle, *Baſilia*, 140. *Robur*, 558
Bavai, *Bagacum*, 137
Bazas, *Coſſio*, 253
Beaucaire, *Ugernum*, 696
Beauvais, *Cæſaromagus*, 189
Belliſle, *Vindilis inſula*, 707
S. Bertrand, *Lugdunum Conſer.* 424
Beſançon, *Veſontio*, 694
Beziers, *Bæterræ*, 136
Bingen, *Bingium*, 161
Blaye, *Blavia*, 165
Bonn, *Bonna*, 170. *Ara Ubior.* 84
Boulogne, *Geſoriacum*, 353
Bourbon, *Aquæ Bormonis*, 73
Bourdeaux, *Burdigala*, 182
Bourges, *Avaricum*, 112
Breſt, *Brivates portus*, 178
Briançon, *Brigantio*, 174
Briſac, *Mons Briſiacus*, 463
Cahors. *Divona*, 271
Cambrai, *Camaracum*, 193

Carcaſſone, *Carcaſo*, 200
Carpentras, *Carpentoracte*, 205
Cavaillon, *Cabellio*, 186
Challon, *Cabillonum*, 187
Châlons, *Duro-Catalaunum*, 279
Chartres, *Autricum*, 132
Clermont, *Auguſtonemetum*, 125
Coblentz, *Confluentes*, 240
Cologne, *Colonia Agrippina*, 231
Courtrai, *Cortoriacum*, 251
Coutances, *Conſtantia*, 243
Die, *Dea Vocont.* 263
Digne, *Dinia*, 269
Dijon, *Dibio*, 267
Dreux, *Durocaſſes*, 278
Eauſe, *Eluſa*, 289
Elne, *Illiberis*, 380
Embrun, *Ebrodunum*, 284
Evreux, *Mediolanum Eburov.* 446
Feur, *Forum Segusian.* 326
Fimes, *Fines*, 309
Forcalquier, *Forum Neronis*, 325
Fréjus, *Forum Julii*, 322
Gap, *Vapincum*, 673
Genève, *Geneva*, 347
Grenoble, *Cularo*, 256
Harfleur, *Carocotinum*, 204
S. Jean pied-de-port, *Imus Pyrenæus*, 384
Iſles d'Ières, *Stœchades inſulæ*, 616
Juliers, *Juliacum*, 392
Karhez, *Vorganium*, 720
Kimper, *Coriſopiti*, 248
Langres, *Andomatunum*, 68
Lauſane, *Lacus Lauſonius*, 396
Leitoure, *Lactora*, 295
Leyde, *Lugdunum Batav.* 424
Limoges, *Auguſtoritum*, 126
Lion, *Lugdunum*, 423
S. Lizier, *Conſoranni*, 241
Lizieux, *Noviomagus*, 492
Lodève, *Luteva*, 429
Mâcon, *Matiſco*, 443
Maïence, *Mogontiacum*, 463
S. Malo. V. *Aletum*, 50
le Mans, *Suindinum*, 628
Marſeille, *Maſſilia*, 438
Maſtrict, *Pons Moſæ*, 626. & 647
Meaux, *Iatinum*, 375
Melun, *Melodunum*, 453
Mende. V. *Anderitum*, 67
Metz, *Divodurum*, 271
Monaco, *Herculis Monœci portus*, 370
Monſtier en Tarent. *Darantaſia*, 261
Nantes, *Condivicnum*, 239
Narbone, *Narbo*, 473
Nevers, *Noviodunum*, 491
Nice, *Nicœa*, 484
Nimègue, *Noviomagus*, 494
Nîmes, *Nemauſus*, 476
Noyon, *Noviomagus*, 496
Oléron, *Uliarus inſula*, 711
Oloron, *Iluro*, 381
Orange, *Arauſio*, 87
Orléans, *Genabum*, 345
Paris, *Lutecia*, 426
S. Paul Trois-Châteaux. *Auguſta-Tricaſt.* 120
Périgueux, *Veſunna*, 695
Perpignan. V. *Ruſcino*, 561
Poitiers, *Limonum*, 415
Pont-Audemer, *Breviodurum*, 172
Pontoiſe, *Briva Iſaræ*, 176
le Pui. V. *Reveſſio*, 545
S. Quentin, *Auguſta Veromand.* 121
Reims, *Durocortorum*, 280

Rennes, *Condate*, 235
Riez, *Reii*, 543
Rodez, *Segodunum*, 591
Rouanne, *Rodumna*, 559
Rouen, *Rotomagus*, 559
Saintes, *Mediolanum Sant.* 446
Sées, *Saii*, 565
Senez, *Sanitium*, 575
Senlis, *Auguſtomagus*, 124
Sens, *Agedincum*, 38
Seſte, *Setius mons*, 601
Sion, *Seduni*, 589
Siſteron, Seguſtero, 595
Soiſſons, *Auguſta Sueſſ.* 118
Soleure, *Salodurum*, 572
Spire, *Noviomagus*, 493
Straſbourg, *Argentoratum*, 95
Suſe, *Seguſio*, 594
Taraſcon, *Taraſco*, 631
Tarbe, *Turba*, 663
Terouenne, *Taruenna*, 633
Tongres, *Atuatuca*, 110
Toul, *Tullum*, 662
Toulon, *Telo Martius*, 638
Toulouſe, *Toloſa*, 647
Tournai, *Turnacum*, 664
Tours, *Cæſarodunum*, 188
Trèves, *Auguſta Trever.* 119
Troies, *Auguſtobona*, 123
Vaiſon, *Vaſio*, 679
Valence, *Valentia*, 669
Valognes, *Crociatonum*, 254
Vence, *Vintium*, 710
Vennes, *Dariorigum*, 262
Verdun, *Verodunum*, 692
Vienne, *Vienna*, 703
Viviers. V. *Alba-Auguſta*, 44
Utrecht, *Trajectum*, 650
Wlaerding, *Flenium*, 312
Wormes, *Borbetomagus*, 171
Uzès, *Ucetia*, 681
Zurich, *Turicum*, 664
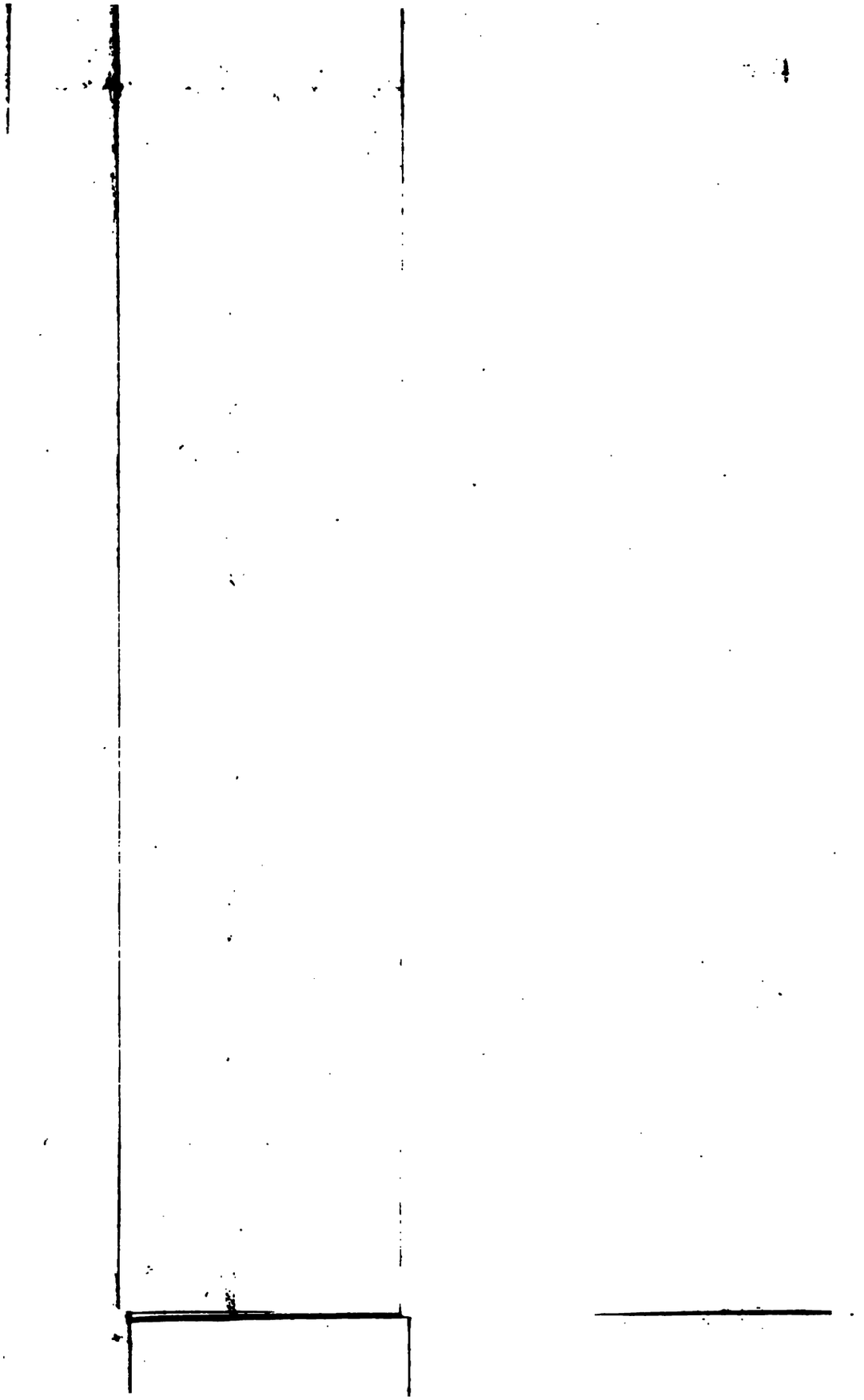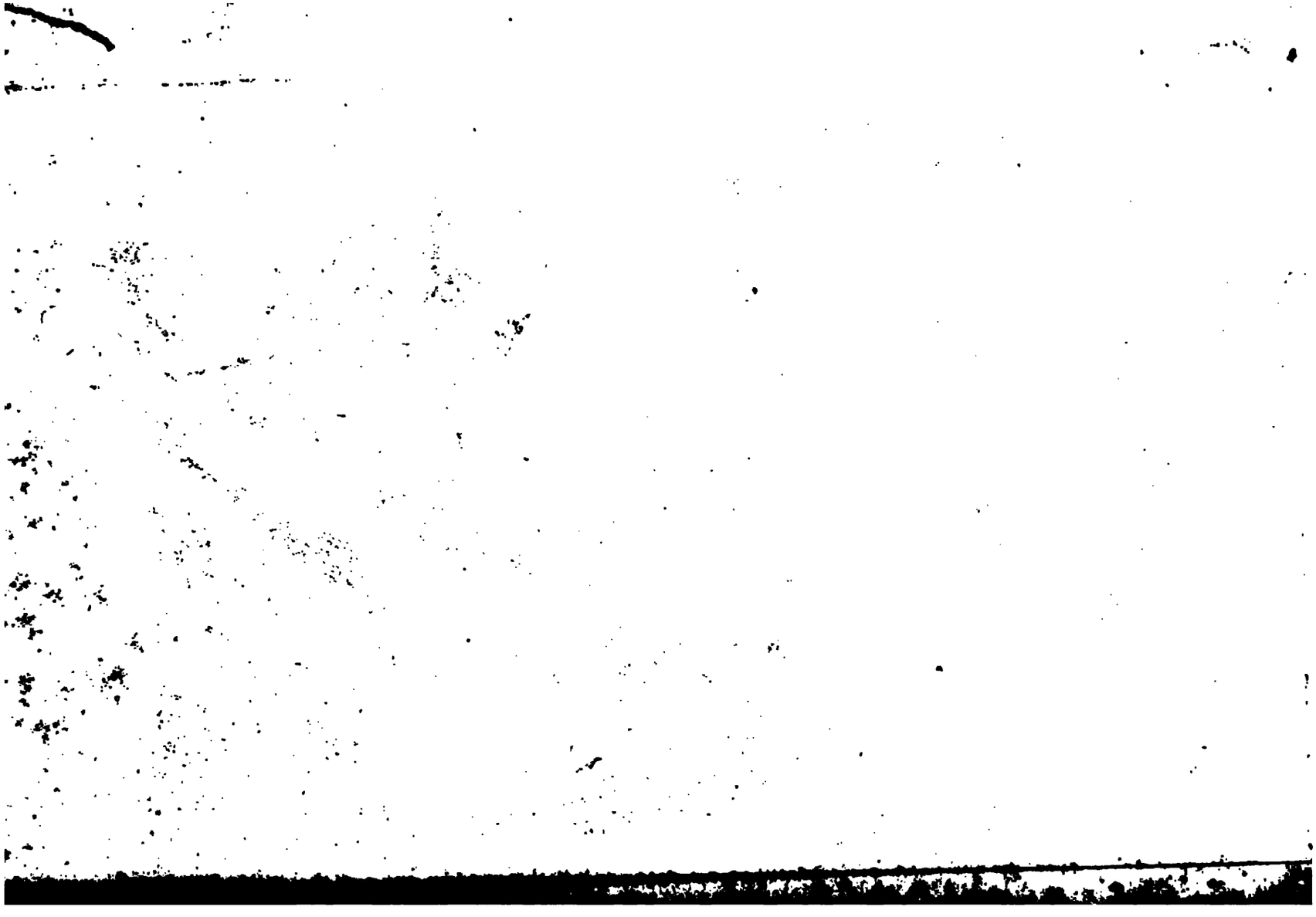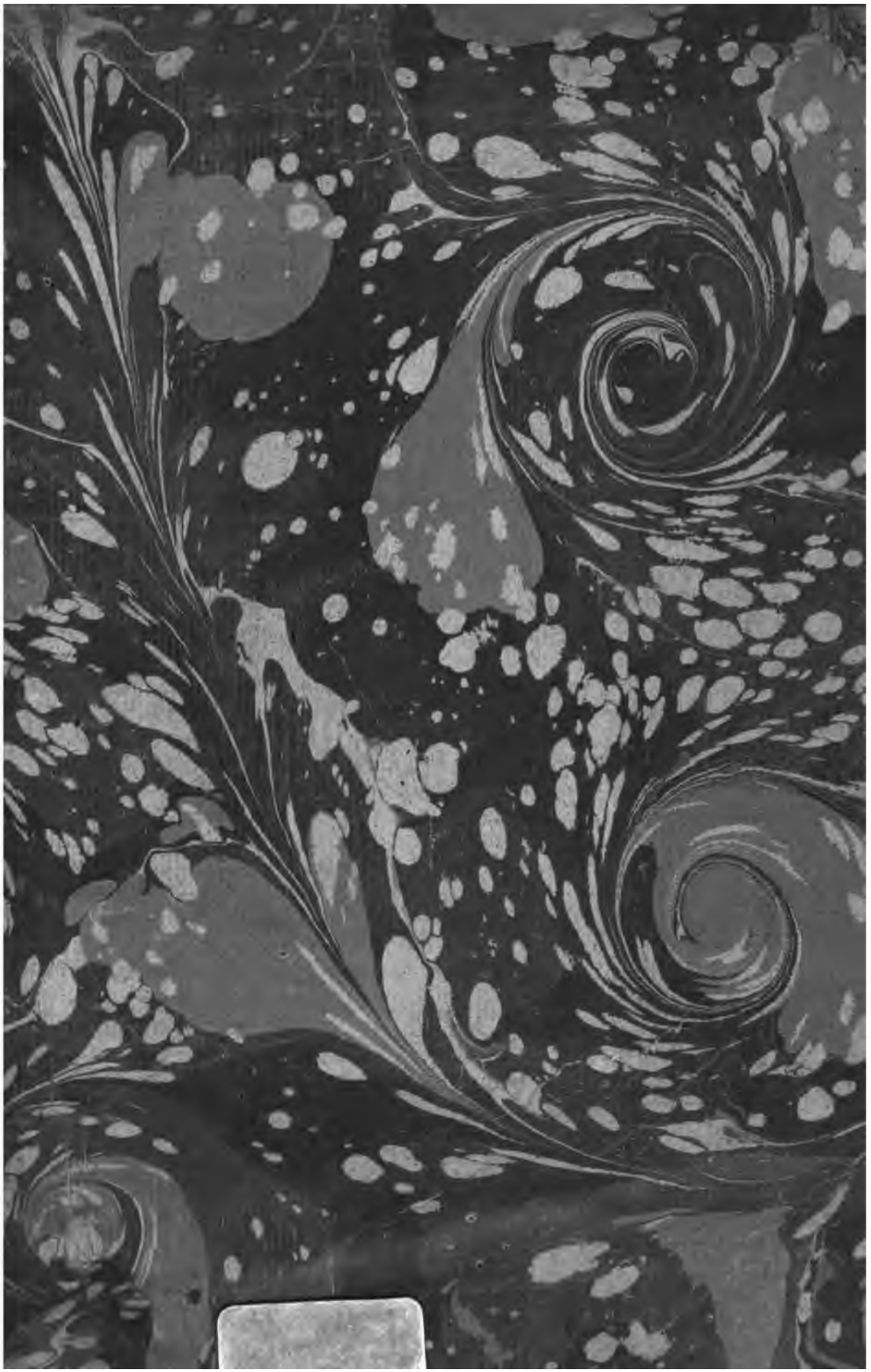
FIN DES TABLES.